



HAL
open science

L'échec du règne de Jacques II en Angleterre (1688) et en Irlande (1690) : analyse d'une personnalité mise en contexte

Stéphanie Lobry Bellamy

► **To cite this version:**

Stéphanie Lobry Bellamy. L'échec du règne de Jacques II en Angleterre (1688) et en Irlande (1690) : analyse d'une personnalité mise en contexte. Linguistique. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2013. Français. NNT : 2013PA030132 . tel-00951750

HAL Id: tel-00951750

<https://theses.hal.science/tel-00951750>

Submitted on 25 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

ECOLE DOCTORALE 514 EDEAGE
UFR LLCSE-CERVEPAS/CREW EA 4399

Thèse de doctorat
Études du monde anglophone

Stéphanie LOBRY BELLAMY

**L'échec du règne de Jacques II
en Angleterre (1688) et en Irlande (1690) :
analyse d'une personnalité mise en contexte**

Thèse dirigée par Valérie PEYRONEL

Soutenue le 19 décembre 2013

Volume 1

Jury :

Monsieur Rémy BETHMONT, Professeur des universités, Université Paris 8
Madame Karine BIGAND, Maître de conférences, Université d'Aix-Marseille
Monsieur Wesley HUTCHINSON, Professeur des universités, Université Sorbonne
Nouvelle Paris 3
Monsieur Pierre LURBE, Professeur des universités, Université Paul Valéry
Montpellier 3
Mme Valérie PEYRONEL, Professeur des universités, Université Sorbonne Nouvelle
Paris 3

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

ECOLE DOCTORALE 514 EDEAGE
UFR LLCSE-CERVEPAS/CREW EA 4399

Thèse de doctorat
Études du monde anglophone

Stéphanie LOBRY BELLAMY

**L'échec du règne de Jacques II
en Angleterre (1688) et en Irlande (1690) :
analyse d'une personnalité mise en contexte**

Thèse dirigée par Valérie PEYRONEL

Soutenue le 19 décembre 2013

Volume 1

Jury :

Monsieur Rémy BETHMONT, Professeur des universités, Université Paris 8
Madame Karine BIGAND, Maître de conférences, Université d'Aix-Marseille
Monsieur Wesley HUTCHINSON, Professeur des universités, Université Sorbonne
Nouvelle Paris 3
Monsieur Pierre LURBE, Professeur des universités, Université Paul Valéry
Montpellier 3
Mme Valérie PEYRONEL, Professeur des universités, Université Sorbonne Nouvelle
Paris 3

Structure de rattachement :

Ce travail de recherche a été effectué au sein de l'école doctorale :

ED 514- EDEAGE

Institut du Monde Anglophone 5 rue de l'Ecole de Médecine

75006 Paris

Ce travail de recherche explore le rôle de la personnalité de Jacques II dans son insuccès en tant que roi en Angleterre en 1688 et en Irlande en 1690. Il a pour objectif de montrer que son échec dans les deux pays n'est pas uniquement le résultat de situations religieuses, politiques et économiques très complexes qui sont déstabilisées à l'arrivée d'un roi catholique sur le trône, mais aussi le résultat d'une personnalité inapte aux fonctions royales. Dans un premier temps, nous avons analysé le contexte religieux, politique et économique dans lequel s'inscrit le début du règne de Jacques II en 1685. Notre objectif était de comprendre la nature des enjeux et des tensions dans les deux pays avant son arrivée au pouvoir pour déterminer à quel point sa gouvernance était vouée, ou non, à un échec. Malgré l'existence de nombreux facteurs indéniablement défavorables, la présence d'éléments tout aussi importants permettant de stabiliser et même de renforcer son autorité et ses soutiens en début de règne nous a montré que les raisons de l'échec de Jacques II doivent aussi trouver des réponses dans la psychologie du personnage. Par conséquent, nous avons entrepris une analyse psychologique de Jacques II pour définir ses traits les plus caractéristiques et comprendre si ces derniers le rendaient apte à assumer la fonction royale. Nous avons découvert que l'échec du règne de Jacques II est en grande partie celui d'un homme qui, non seulement n'était pas fait pour être roi mais, de surcroît, était enfermé dans des principes personnels très rigides qui plaçaient ses décisions presque systématiquement en décalage avec les attentes de ses alliés principaux en Angleterre et en Irlande.

The Failure of King James II's Reign in England (1688) and in Ireland (1690): the Study of a Personality in Context.

This dissertation explores the role of James II's personality in his failures as King of England in 1688 and of Ireland in 1690. Its main objective is to show that his setbacks in these two countries do not only originate from very complex religious, political and economic situations which became destabilized when a catholic King ascended the throne, but were also the result of a personality lacking leadership qualities. First of all, we studied the religious, political and economic context in which James II became King in 1685. Our goal was to understand the issues and tensions at stake in the two countries before James II's enthronement to determine to what extent his governance had been doomed to failure or not. Despite many adverse situations, the presence of equally important elements to stabilize and even strengthen his authority and his supports at the beginning of his reign showed us that the reasons for the failure of King James II were also likely to be related to his psychology. Consequently we undertook a psychological analysis of James II in order to

find out more about his most characteristic features and understand if they were compatible with his royal office. We found that the failure of King James II's reign was that of a man who was not only poorly adequate for kinship, but who, in addition, was stuck in personal values which made him make decisions which were most frequently at odds with the demands of his key allies in England and Ireland.

Mots clés en français : Personnalité de Jacques II, Angleterre, Irlande, religion, politique, économie.

Mots clés en anglais : Personality of James II, England, Ireland, Religion, Politics, Economics.

REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord remercier tous les membres de ma famille pour leurs encouragements et, en particulier, Guillaume, mon mari, et mes filles, Cloé et Célia, pour leur confiance et leur patience. Un grand merci aussi à ma mère pour son soutien logistique précieux.

Je tiens à remercier mon père Jean-Claude qui a relu ce travail avec attention et dont les conseils m'ont été très utiles. Je suis également reconnaissante à Antoine d'avoir consacré de son temps libre à lire des pans de cette thèse. Merci aussi à Cyril d'avoir rattrapé mes erreurs informatiques et de m'avoir fait profiter de ses compétences dans ce domaine.

Je remercie vivement ma directrice de thèse, le Pr. Valérie Peyronel, de m'avoir encouragée tout au long de ce travail de recherche. Ses conseils avisés, sa passion communicative de la recherche et son soutien chaleureux dans les moments plus difficiles m'ont apporté une aide précieuse et indispensable.

Enfin, je remercie les membres du jury, Madame Bigand et Messieurs Bethmont, Hutchinson et Lurbe d'avoir bien voulu faire partie du jury de soutenance en compagnie de Madame Peyronel.

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	19
PARTIE I : JACQUES II, UN ROI CATHOLIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT RELIGIEUX COMPLEXE EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE	47
Chapitre 1- Une inimitié religieuse entre protestants et catholiques profondément enracinée en Angleterre et en Irlande	49
I- La construction de mémoires religieuses protestante et catholique mutuellement hostiles	50
I.1- Un conflit religieux ancré dans la construction historique de l'Angleterre et de l'Irlande	51
I.1.1- La Réforme anglicane en Angleterre et ses conséquences politiques	51
I.1.1.1- Un bouleversement politique en Angleterre	51
I.1.1.2- La duplicité politique perçue comme intrinsèque au catholicisme	53
I.1.2- La tentative d'imposition d'une uniformité religieuse en Irlande	55
I.1.2.1- Une réforme difficile à adapter en Irlande	55
I.1.2.2- Un catholicisme irlandais réfractaire	58
I.2- Une rivalité doctrinale entre l'Eglise catholique et les Eglises d'Angleterre et d'Irlande	61
I.2.1- L'affirmation du dogme catholique et l'invention d'une théologie anglicane	61
I.2.2- Une théologie anglicane définie en opposition à l'Eglise catholique	64
I.3- Un rapport émotionnel inquiétant entre les protestants et les catholiques d'Angleterre et d'Irlande	65
I.3.1- Des protestants victimes de la barbarie catholique en Angleterre et en Irlande	66
I.3.1.1- <i>Le Livre des Martyrs</i> de John Foxe, 1563, et le règne de Marie la catholique, dite la Sanglante, 1553-1558	66
I.3.1.2- Le Complot des Poudres, 1605	69
I.3.2- Les martyrs catholiques	70
I.3.2.1- La construction d'une histoire irlandaise	71

I.3.2.2- Le culte des Saints et la persécution comme lien de construction de l'identité collective catholique	72
II- Des identités protestantes et catholiques transmises et réaffirmées au travers des événements contemporains	74
II.1- La violence entre protestants et catholiques : une réalité contemporaine de Jacques II	75
II.1.1- Le massacre des protestants irlandais en 1641	75
II.1.2- Le massacre catholique de Drogheda en Irlande, 1649	78
II.2- Le danger imminent du catholicisme en Angleterre et en Irlande	81
II.2.1- Le grand incendie de Londres de 1666	81
II.2.2- Le « complot catholique » de 1678 en Angleterre et en Irlande	82
II.2.3- Louis XIV, le grand persécuteur catholique	86
II.2.4- Des catholiques dans l'attente d'une revanche	89
Chapitre 2 : Des facteurs importants de stabilité religieuse en Angleterre et en Irlande malgré le couronnement d'un roi catholique	92
I- Le monolithe anglican	92
I.1- Le musellement des dissidences en Angleterre et en Irlande	93
I.1.1- Ni compréhension ni tolérance	93
I.1.2- Le Code Clarendon en Angleterre	95
I.1.3- L'échec de la Déclaration d'Indulgence de 1672	96
II- Des protestants et des catholiques à la recherche de consensus en Angleterre et en Irlande	98
II.1- Une minorité catholique anglaise sur la retenue	98
II.1.1- La faiblesse de la représentation catholique en Angleterre	98
II.1.2- Une pondération religieuse et politique	99
II.2- Des éléments de pacification en Irlande	102
II.2.1- La recherche de compromis religieux en Irlande	102
II.2.1.1- La modération des représentants de la Couronne	103
II.2.1.2- Des phases de persécutions « importées » d'Angleterre	105
II.2.2- Une hiérarchie catholique peu belliqueuse	109
II.2.2.1- Un catholicisme irlandais en quête de tempérance	109
II.2.2.2- La division du clergé catholique irlandais	113

III- Des Eglises anglicane et catholique engagées aux côtés du roi en Angleterre et en Irlande	116
III.1- La sacralisation du roi en Angleterre et en Irlande	116
III.1.1- Le culte anglican du martyr royal en Angleterre et en Irlande	116
III.1.2- Le miracle royal en Angleterre	117
III.2- Les Eglises anglicane et catholique comme lieux de propagande royaliste en Angleterre et en Irlande	119
III.2.1- Une obéissance absolue au roi en Angleterre et en Irlande	120
III.2.2- Le péché de rébellion	123
Chapitre 3 : Le « malentendu » religieux entre Jacques II et ses sujets anglais et irlandais	127
I- La résistance de l’Eglise d’Angleterre à la politique religieuse agressive de Jacques II	127
I.1- La pratique religieuse envahissante de Jacques II	129
I.2- Des décisions religieuses qui empiètent sur les privilèges anglicans	130
I.2.1- La Commission pour les Affaires Ecclésiastiques	131
I.2.2- L’imposition d’une liberté de conscience	132
I.3- La résistance de l’Eglise Etablie d’Angleterre	134
I.3.1- Le refus d’obtempérer des autorités religieuses anglicanes	134
I.3.1.1- « Une Université têtue et turbulente »	134
I.3.1.2- Le procès des évêques de l’Eglise Etablie d’Angleterre	136
I.3.2- Les réserves de la théorie de l’obéissance	138
I.3.2.1- La possibilité d’une désobéissance	139
I.3.2.2- Les devoirs du roi	145
I.3.3- Une réaction contre Jacques II	149
I.3.3.1- Une contre-attaque anticatholique	149
I.3.3.2- Le rapprochement des protestants	151
II- Un roi étrangement modéré dans ses décisions religieuses en Irlande	155
II.1- Un affranchissement religieux restreint pour les catholiques	155
II.1.1- L’arrivée d’un roi perçu comme un sauveur pour les catholiques d’Irlande	155
II.1.2- Une liberté de conscience inattendue en Irlande	156
II.2- Le mécontentement des catholiques et des protestants d’Irlande	158

II.2.1-	La lourde déception des catholiques	159
II.2.2-	Les prémices d'une hostilité protestante contre Jacques II	160
PARTIE II : JACQUES II, UN ROI FACE A L'INSTABILITE POLITIQUE EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE		164
Chapitre 4- Une période de mutation politique en Angleterre, 1679-1683		167
I- La construction d'idéologies politiques divergentes		169
I.1-	La confrontation des modèles politiques whigs et tories	169
I.1.1-	L'absolutisme royal selon Sir Robert Filmer	169
I.1.1.1-	Le patriarcat biblique comme modèle politique	170
I.1.1.1.1-	La souveraineté d'Adam sur sa famille	170
I.1.1.1.2-	La transmission du pouvoir par la primogéniture	171
I.1.1.2-	La monarchie absolue, unique forme de gouvernement légitime	172
I.1.1.2.1-	L'impossibilité de la tyrannie	173
I.1.1.2.2-	Un partage des pouvoirs néfaste à la stabilité d'un pays	173
I.1.1.3-	Un roi affranchi de toute limite humaine	174
I.1.1.3.1-	La supériorité du roi sur la loi et le Parlement	175
I.1.1.3.2-	Une loi destinée au peuple	176
I.1.1.3.3-	La prérogative royale, garantie d'un exercice juste de la loi	176
I.1.1.3.4-	Une obéissance totale des sujets	177
I.1.2-	James Tyrrell : la réponse whig au patriarcat	179
I.1.2.1-	L'origine du pouvoir	179
I.1.2.1.1-	Pouvoir patriarcal ou pouvoir parental ?	179
I.1.2.1.2-	Le devoir du père	180
I.1.2.2-	L'origine naturelle du gouvernement	182
I.1.2.2.1-	Le premier pacte social	182
I.1.2.2.2-	Un pouvoir émanant du peuple	182
I.1.2.3-	Le contrat	183
I.1.2.3.1-	Un pouvoir suprême limité	183
I.1.2.3.2-	Une obéissance totale librement consentie	184
I.1.2.3.3-	Une résistance malaisée	185
I.2-	L'histoire en renfort des idéologies politiques whigs et Tories	188
I.2.1-	Le pouvoir du Parlement : le Whig John Somers	189

I.2.1.1-	Une transmission flexible de la Couronne	189
I.2.1.1.1-	Un droit héréditaire souvent ignoré	189
I.2.1.1.2-	L'intervention du Parlement dans la succession	190
I.2.1.2-	Les limites imposées par le Parlement à la royauté	191
I.2.1.2.1-	La condamnation du pouvoir arbitraire	192
I.2.1.2.2-	Une différenciation religieuse impossible	192
I.2.2-	La supériorité du roi sur le Parlement : le Tory Robert Brady	194
I.2.2.1-	L'obtention de la Couronne, un droit héréditaire	194
I.2.2.1.1-	La redéfinition de l'élection	194
I.2.2.1.2-	L'illogisme d'un pouvoir du Parlement	195
I.2.2.2-	Le désastre d'une intervention dans la succession	196
II-	Une montée du radicalisme avec Algernon Sidney	198
II.1-	Une royauté déchu de son piédestal	200
II.1.1-	Les droits du peuple	200
II.1.2-	Un roi au service du peuple	200
II.2-	Une désobéissance légitime	202
II.2.1-	La justification de la rébellion	202
II.2.2-	Les bienfaits de l'insoumission	203
Chapitre 5-	Des tensions politiques sous contrôle en Angleterre,	
mars 1681-novembre 1685, et en Irlande, 1685-1689		206
I-	L'Échec de l'Exclusion au Parlement	207
I.1-	La controverse au Parlement autour de l'accession au trône du duc d'York, 1679-1681	207
I.1.1-	Le problème politique d'un héritier catholique selon les Whigs	208
I.1.2-	Le bras de fer au Parlement avec les Tories	213
I.1.3-	Une pression populaire imposée à la Couronne par les Whigs	216
I.1.3.1-	Une propagande offensive	216
I.1.3.2-	L'utilisation des pétitions pour faire fléchir Charles II	219
I.2-	La déroute des Whigs, 1681-1683	221
I.2.1-	Une opposition divisée	222
I.2.2-	Un retour à la modération	224
I.3-	La riposte royaliste, 1681-1685	226
I.3.1-	La détermination de Charles II à protéger le duc d'York	227

I.3.1.1-	Le renvoi précipité du Parlement d'Oxford par Charles II	227
I.3.1.2-	Un pouvoir royal renforcé	229
I.3.2-	La contre-attaque tory	230
I.3.2.1-	Des convictions royalistes réaffirmées	230
I.3.2.2-	Une répression sévère	233
II-	Le règne de Jacques II, un règne porteur de promesses en Angleterre et en Irlande	235
II.1-	L'entente politique entre Jacques II et ses alliés en Angleterre, février-novembre 1685	235
II.1.1-	La victoire de la légitimité royale en Angleterre	235
II.1.2-	Une unité anglaise en faveur de Jacques II	237
II.1.2.1-	La convocation d'un Parlement tory	237
II.1.2.2-	Un soutien parlementaire inconditionnel face à la rébellion de Monmouth	238
II.2-	Un statu quo en Irlande, 1685-1689	240
II.2.1-	Un engagement politique traditionnel aux Stuarts en Irlande	240
II.2.2-	Des tensions contenues entre protestants et catholiques	243
II.2.2.1-	La recherche d'un équilibre entre protestants et catholiques, 1685-1687	243
II.2.2.2-	Le contrôle du comte de Tyrconnell sur le territoire irlandais, 1687-1689	249
II.2.3-	Jacques II, un roi attendu en Irlande, 1689	253
II.2.3.1-	Des protestants toujours fidèles	253
II.2.3.2-	La Loi de Reconnaissance : la profession de loyauté politique des catholiques	254
Chapitre 6-	L'incompréhension politique entre Jacques II et ses sujets, en Angleterre, novembre 1685-1688 et en Irlande, 1689-1690	258
I-	Des décisions politiques provocatrices en Angleterre, novembre 1685-1688	259
I.1-	Une période politiquement ambivalente, novembre 1685-1687	259
I.1.1-	La confirmation d'un pouvoir royal souverain	260
I.1.2-	Jacques II, un roi aux limites de la loi	261
I.1.2.1-	La constitution d'une armée de métier	262
I.1.2.2-	La manipulation du système électoral	265

I.1.2.3- La justification de la présence d'un nonce papal en Angleterre par des raisons politiques	268
I.2- Un seuil critique dépassé en Angleterre	269
I.2.1- Jacques II, une parenthèse catholique sur le trône d'Angleterre	270
I.2.2- Un roi selon la loi	272
I.2.2.1- Une utilisation de la prérogative royale condamnée	272
I.2.2.2- Un droit de résistance dans des circonstances particulières	274
I.2.2.3- La subversion du gouvernement par le roi : les justifications du Whig Gilbert Burnet et du Tory Lord Dandy	275
I.2.2.3.1- Gilbert Burnet, les limites de la soumission	276
I.2.2.3.2- Lord Dandy, le cadre du gouvernement	279
II- Le mécontentement des catholiques et des protestants d'Irlande confrontés aux décisions politiques de Jacques II, 1689-1690	282
II.1- Des décisions politiques limitées pour les catholiques	283
II.1.1- Le refus de l'abrogation de la Loi de Poynings	284
II.1.2- Une Loi Déclarative votée à contrecœur par Jacques II	286
II.2- Le changement d'allégeance des protestants d'Irlande	287
II.2.1- L'attitude de préservation des protestants d'Irlande	288
II.2.2- La justification du rejet de Jacques II par les protestants : William King, <i>The State of the Protestants of Ireland</i> , 1691	289
PARTIE III- JACQUES II, UN ROI FACE AUX EXIGENCES ECONOMIQUES DE L'IRLANDE ET DE L'ANGLETERRE	293
Chapitre 7- Des conceptions économiques divergentes en Angleterre et en Irlande	295
I- Des oppositions marchandes en Angleterre	299
I.1- Les orientations économiques de Sir Josiah Child	299
I.1.1- La prééminence de la terre	300
I.1.1.1- La richesse foncière de la nation anglaise	300
I.1.1.2- L'importance des colonies	301
I.1.2- Le combat contre la concurrence	302
I.1.2.1- Des mesures protectionnistes	302
I.1.2.2- La menace hollandaise	303

I.1.3- Un pouvoir royal fort	304
I.1.3.1- La garantie royale du monopole	305
I.1.3.2- L'obtention de pouvoirs privilégiés	306
I.1.3.2.1- Une flotte marchande puissante	306
I.1.3.2.2- Les pleins pouvoirs dans les colonies	308
I.1.3.3- L'intérêt financier de la Couronne	308
I.2- L'organisation d'une opposition économique	311
I.2.1- Le fondement de la richesse	313
I.2.1.1- Le fruit du travail humain	313
I.2.1.2- Une remise en question de la politique économique du pouvoir	313
I.2.1.2.1- L'accent sur le commerce intérieur	314
I.2.1.2.2- Une richesse infinie	315
I.2.1.2.3- Un pouvoir royal en soutien du commerce intérieur	315
I.2.2- De nouvelles attentes économiques	316
I.2.2.1- Le monopole marchand critiqué	316
I.2.2.2- Des prérogatives royales défiées	319
II- Le mécontentement des Irlandais face au traitement économique de l'Angleterre	322
II.1- Une nation irlandaise au service du commerce anglais	324
II.1.1- Le dénigrement de l'économie irlandaise et des Irlandais	325
II.1.1.1- L'instabilité comme obstacle	325
II.1.1.2- Une main d'œuvre insuffisante	327
II.1.1.3- Une débauche culturelle locale	329
II.1.1.4- Une consommation trop forte	329
II.1.2- Des intérêts irlandais sacrifiés	330
II.1.2.1- La tyrannie des lois économiques anglaises	330
II.1.2.2- Une subordination génératrice de mécontentements	332
II.1.2.2.1- Des sujets protestants de deuxième classe	332
II.1.2.2.2- La pauvreté catholique à la source de tensions avec les protestants	334
II.2- La question de la terre	336
II.2.1- Histoire d'une dépossession	336
II.2.1.1- Les plantations du XVI ^e siècle	336
II.2.1.2- Les conséquences de la rébellion de 1641	338

II.2.1.3- Une politique foncière royale inscrite dans la continuité	339
II.2.2- Une fidélité catholique bafouée	343
II.2.3- Un espoir infatigable	344
Chapitre 8- Une économie sous contrôle en Angleterre et en Irlande	349
I- Une opposition économique fermement réprouvée en Angleterre	350
I.1- La réaffirmation du commerce en monopole	350
I.1.1- La préséance de la prérogative royale dans les affaires économiques	351
I.1.2- Un commerce marchand au service de la Couronne	353
I.2- La condamnation de l'opposition économique	354
I.2.1- Une fin du monopole nuisible au commerce	354
I.2.2- Une atteinte au prestige du roi et de l'Angleterre	356
II- La préservation d'une entente dans le domaine économique en Irlande	358
II.1- Des adaptations commerciales favorables en Irlande	358
II.1.1- Le contournement des lois économiques anglaises par les éleveurs et les marchands irlandais	358
II.1.2- La diversification des produits destinés à l'exportation	360
II.2- Des évolutions économiques dans l'intérêt de la stabilité de l'Irlande	363
II.2.1- Les reconsidérations anglaises des lois protectionnistes	364
II.2.2- Une interdépendance économique entre protestants et catholiques favorable à un apaisement social	366
II.3- Des satisfactions protestantes et catholiques sur le maintien de la Loi sur la propriété foncière	369
II.3.1- La propriété catholique en Irlande	369
II.3.2- Un intérêt catholique pour la confirmation des terres	370
II.3.3- Une Loi sur la propriété foncière inchangée sous le règne de Jacques II	372
Chapitre 9- Le déphasage économique de Jacques II en Angleterre et en Irlande	376
I- Une obstination économique génératrice de mécontentements en Angleterre	377
I.1- Le positionnement très engagé de Jacques II en faveur de la Compagnie des Indes Orientales	377
I.2- Une politique économique désavantageuse pour la majorité des acteurs économiques	379
I.2.1- Une agressivité malvenue	380

I.2.2- Une mise en concurrence déloyale des produits anglais	383
I.3- Le rôle d'une opposition politico-économique dans le renversement de Jacques II	384
II- La poursuite de l'exploitation économique de l'Irlande	387
II.1- Un roi qui se révèle opposé à un bouleversement foncier	388
II.1.1- Le double-jeu de Jacques II pour retarder les changements fonciers	389
II.1.2- Une abrogation sous la contrainte de l'Act of Settlement de 1652	392
II.1.3- Le frein mis par Jacques II à l'application de la Loi d'abrogation	394
II.2- L'Irlande, une source de revenus	396
II.2.1- L'exploitation du bien protestant	396
II.2.2- La continuité du lien commercial avec l'Angleterre	399
PARTIE IV- JACQUES II, UNE PERSONNALITE TROUBLEE	405
Chapitre 10- Jacques II en étude de cas : un homme en décalage avec les autres	409
I- L'accomplissement de Jacques II dans l'action	410
I.1- Une inclination spontanée pour l'action dans l'enfance	411
I.2- Une carrière militaire déterminée par son entourage	413
I.3- Une éducation intellectuelle inachevée	414
II- La prépondérance de la loyauté dans les relations	420
II.1- La loyauté : une caractéristique personnelle	421
II.1.1- Une marque de l'enfance	421
II.1.2- Un naturel fidèle de second	423
II.1.2.1- Un lieutenant discipliné	423
II.1.2.2- Le plus loyal des sujets	425
II.1.3- Le besoin d'un entourage de confiance	427
II.1.3.1- John Churchill et Richard Talbot, une fidélité éprouvée	428
II.1.3.2- Un engagement fort dans l'amitié	429
II.2- Une conception de la fidélité assujettissante	430
II.2.1- La recherche d'un mentor	431
II.2.1.1- Une admiration sans limite envers le maréchal de Turenne	431
II.2.1.2- Une dépendance de Charles II	432
II.2.2- Un homme influençable dans ses relations	435
II.2.2.1- Le duc de Tyrconnell, une personnalité dominante	435

II.2.2.2-	Le duc de Melfort, une personnalité manipulatrice	437
II.2.2.3-	Un attachement sentimental	439
III-	Une utilisation sans limite du pouvoir	443
III.1-	Une autorité constitutionnelle du droit royal	443
III.1.1-	Une conception forgée dans sa jeunesse	443
III.1.2-	Un caractère rigide	447
III.1.2.1-	Une inflexibilité colérique	447
III.1.2.2-	Une vie sous contrôle	449
III.2-	Une autorité dans l'intérêt commun	451
III.2.1-	La bienveillance d'un père au service de ses sujets	451
III.2.2-	La sécurité et la réputation de l'Angleterre	452
III.3-	Un pouvoir divin	453
III.3.1-	La providence pour alliée	453
III.3.2-	Un homme à part	456
III.3.3-	Une vision « magique » de la royauté	457
IV-	Une fidélité religieuse inébranlable	460
IV.1-	Une foi sincère	461
IV.1.1-	La conversion du duc d'York	461
IV.1.1.1-	Une décision bien réfléchie	461
IV.1.1.2-	Des conséquences évaluées	463
IV.1.2-	Un choix éprouvé	464
IV.1.2.1-	La renonciation à ses droits	464
IV.1.2.2-	Fortifié dans l'adversité	465
IV.2-	Des convictions contre la persécution religieuse	466
IV.2.1-	La persécution : une expérience personnelle	466
IV.2.2-	Une mission	467
IV.2.2.1-	La possibilité d'une Liberté de Conscience	467
IV.2.2.2-	L'ambiguïté catholique de l'Eglise anglicane	472
Chapitre 11-	Un homme en décalage avec lui-même	478
I-	La rupture émotionnelle en Angleterre	479
I.1-	Le choc de la trahison	480
I.1.1-	Le déni	480
I.1.2-	L'apathie	486

I.1.2.1- La perte du courage	487
I.1.2.2- Le sentiment d'abandon	489
I.2- La fuite	494
II- Un homme diminué en Irlande	496
II.1- Un syndrome dépressif	497
II.2- Une sécurité affective prioritaire aux enjeux en Irlande	502
III- Un homme enfermé dans sa pensée	507
III.1- Une remise en question impossible	508
III.2- Un sauveur pour l'Angleterre	510
III.3- Une glorieuse postérité de martyr et de saint	511
CONCLUSION	520
BIBLIOGRAPHIE	534
INDEX	592
Index des noms propres	592
Index des noms communs	595
ANNEXES	599
LISTES DES ANNEXES	599
Annexe n° 1 : Chronologie	601
Annexe n° 2 : “Homily XXI, An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion”.	610
Annexe n° 3 : Stephen College, <i>The Solemn Mock Procession</i> .	616
Annexe n° 4 : Mack-Ninny [Stephen College], <i>A Prospect of a Popish Successor</i> .	617
Annexe n° 5 : Edward Wettenhall, <i>Rex Regius</i> .	618
Annexe n° 6 : Peter Talbot, <i>The Duty and Comfort of Suffering Subjects</i> .	627
Annexe n° 7 : King James II, <i>His Majesties gracious declaration to all His Loving Subjects for Liberty of Conscience</i> .	632
Annexe n° 8 : Robert Filmer, <i>Patriarcha</i> .	635

Annexe n° 9 : William King, <i>The State of the Protestants of Ireland.</i>	649
Annexe n° 10 : Anonyme, <i>An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal who sat in the pretended Parliament at Dublin.</i>	653
Annexe n° 11 : [Child, Josiah Sir], <i>A treatise.</i>	662
Annexe n° 12 : James II, <i>The East-India Companies charter.</i>	670
Annexe n° 13 : An Act for the Attainder of divers Rebels.	681
Annexe n° 14 : Matthäus Merian the Elder, <i>King James II.</i>	686
Annexe n° 15 : Sir Peter Lely, <i>King Charles I; King James II when Duke of York.</i>	687
Annexe n° 16 : Henri Gascar, <i>James II of England, then Duke of York.</i>	688
Annexe n° 17 : Sir Godfrey Kneller, <i>King James II.</i>	689
Annexe n° 18 : James II, <i>Royal Tracts in Two Parts.</i>	690
Annexe n° 19 : James II, <i>Papers of Devotions of James II.</i>	699
Annexe n° 20 : Consultations avec la psychologue Véronique Tillier.	700

INTRODUCTION

A la mort de Charles II¹, en 1685, l'Angleterre est anxieuse : le roi n'a pas eu de descendant. Son frère, Jacques duc d'York, lui succède donc sur le trône et devient roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande sous le nom de Jacques II².

En Angleterre, le second fils du roi Charles I³, exécuté en 1649 lors de la guerre civile⁴ qui a conduit à l'abolition de la monarchie jusqu'en 1660, inspire la méfiance, car il est de confession catholique. Or, le pays, attaché à sa religion officielle, la religion anglicane⁵, depuis le milieu du XVI^e siècle, n'a pas eu de roi de confession catholique depuis le règne de Marie Tudor⁶ en 1558, règne demeuré dans les mémoires protestantes comme sanglant. Pourtant, malgré les antagonismes religieux et politiques que son couronnement soulève, l'accueil réservé à Jacques II est des plus favorables en Angleterre grâce au fervent soutien royaliste d'une grande partie de la population. Ainsi un témoin de son accession au pouvoir, le comte de Peterborough⁷, « ne doute[-t-il] pas d'assister à un règne heureux »⁸. En Irlande, l'appréhension des protestants anglicans minoritaires dans l'île n'a d'égal que la joie de la population catholique qui accueille de manière inespérée un roi de la même religion qu'elle. Finalement, Jacques II est célébré en grande pompe, aussi bien à Dublin qu'à Londres.

Pourtant, en quelques années de gouvernance, Jacques II contrarie jusqu'à ses soutiens les plus enthousiastes dans les deux pays. En effet, après trois ans et demi seulement à la tête de l'Angleterre, Jacques II se trouve confronté à la résistance de ses alliés politiques et religieux, les Tories anglicans, ceux-là même qui l'avaient soutenu pour accéder au trône, et il doit faire face, en 1688, à une invasion de l'Angleterre, soutenue par

¹ Charles II (1630-1685). Troisième roi de la dynastie Stuart, il règne de 1660 à 1685.

² Jacques II (1633-1701). Quatrième roi de la dynastie Stuart, il règne de février 1685 à décembre 1688.

³ Charles I (1600-1649). Deuxième roi de la dynastie Stuart, il règne de 1625 à 1649.

⁴ De 1642 à 1649, une guerre civile oppose les forces royalistes de Charles I aux forces parlementaires. En 1649, Charles I est condamné à mort, la monarchie est abolie laissant la place à une République (Commonwealth) dirigée par Oliver Cromwell, puis par son fils Richard Cromwell jusqu'en 1660, date du rappel de Charles II en Angleterre et de la Restauration de la monarchie.

⁵ Fortement usité par les historiens, nous utiliserons aussi cet anachronisme pour désigner l'Eglise Etablie d'Angleterre et d'Irlande.

⁶ Marie Tudor (1516-1558). Elle règne de 1553 à 1558.

⁷ Henry Mordaunt, comte de Peterborough (1621-1697)

⁸ "Earl of Peterborough to Sir Justian Isham, février 1685" dans William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688*, Oxford, New York, Oxford University Press, 1989, p. 42. "I doubt not but to see a happy reign".

des sujets « désireux d'un changement »⁹, comme ils l'expriment dans la lettre envoyée au Hollandais Guillaume d'Orange¹⁰, choisi pour les secourir du fait de son attachement à la religion protestante et de son mariage en 1677 avec Marie, la première fille de Jacques II. Étonnamment, seulement un mois après le débarquement des troupes de Guillaume d'Orange en novembre 1688, Jacques II fuit l'Angleterre pour la France sans livrer aucune bataille. Sans roi, les Anglais couronnent les protestants Guillaume et Marie. L'événement est sans précédent car, pour la première fois, la succession sur le trône n'est pas le fruit de la succession et du droit divin, mais de la décision du Parlement. Cet épisode, pendant lequel l'Angleterre s'engage dans les premières étapes de l'établissement d'une monarchie parlementaire, marque un véritable tournant dans l'histoire constitutionnelle anglaise et reste connu sous le nom de « Glorieuse Révolution »¹¹, parce qu'il constitue, d'après l'historien whig du XIX^e siècle Thomas Babington Macaulay, « la révolution la moins violente que le monde ait vue [et] la plus salutaire »¹². En Irlande, après avoir rejoint, en mars 1689, ses partisans catholiques qui l'attendent pour l'aider à recouvrer son trône, Jacques II mécontent de nouveau ses alliés les plus fervents en une année et demie passée sur le territoire irlandais, au point qu'au moment de son départ précipité de l'île, en juillet 1690, en pleine guerre, il est devenu « *Séamas an Chaca* » pour les catholiques irlandais, se traduisant, selon l'historien Gerard Murphy, par « Jacques le Peureux »¹³ ou, plus agressivement d'après Eamonn O'Ciardha, par « Jacques la merde »¹⁴.

Ainsi la capacité de Jacques II à s'aliéner à la fois ses alliés en Angleterre, les Tories anglicans, et en Irlande, les catholiques, dans des situations politique et religieuse extrêmement différentes est-elle bien étonnante. En Angleterre, compte tenu de la brièveté du règne de Jacques II, il est tentant de supposer qu'en raison de sa religion, son gouvernement ait été voué à l'échec. En effet, dans les années 1670, bien avant son couronnement, le duc d'York avait visiblement suscité beaucoup d'hostilité et monopolisé

⁹ *Letter of Invitation to William of Orange*, 30 June 1688 dans Andrew Browning (ed.), *English Historical Documents*, volume 8 : 1660-1714, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1953, p. 121. "desirous of a change".

¹⁰ Guillaume III d'Orange-Nassau (1650-1702). Stathouder des Provinces-Unies.

¹¹ L'expression apparaît dès décembre 1688 d'après Steven C. A. Pincus, *England's Glorious Revolution 1688-1689, A Brief History with Documents*, The Bedford Series in History and Culture, Boston et New York, Bedford et St Martin's, 2006, p. 4.

¹² Thomas Babington Macaulay, *Histoire d'Angleterre depuis l'Avènement de Jacques II (1685) jusqu'à la mort de Guillaume III (1702)*, volume I, traduit par Jules de Peyronnet et Amédée Pichot, Paris, Robert Lafond, 1989, p. 871.

¹³ Gerard Murphy, "Royalist Ireland", *An Irish Quarterly Review*, vol. 24, n° 96, décembre 1935, p. 603. "James the Coward".

¹⁴ Eamonn O'Ciardha, *Ireland and the Jacobite Cause, 1685-1766, A Fatal Attachment*, Dublin et Portland, Four Courts Press, 2004 (2001), p. 83. "James the shite".

l'attention d'une grande partie des débats au Parlement pendant plusieurs années en raison de son changement de confession religieuse, du protestantisme anglican au catholicisme. En Irlande, même si la stabilité de l'île est régulièrement fragilisée à cause de tensions générées par la domination d'une population minoritaire protestante sur une population majoritaire catholique, le roi se trouve cette fois dans une situation qui, de prime abord, paraît moins inconfortable du point de vue religieux et cette position de force s'affirme d'autant plus à partir du moment où il arrive dans l'île en 1690. Pourtant, le fait que les deux situations aboutissent au même résultat pose véritablement question.

Ainsi le couronnement de Jacques II aurait-il constitué un facteur de déstabilisation tel que l'Angleterre et l'Irlande aient été précipitées inévitablement dans des conflits armés ? En Angleterre, le contexte de forte inimitié à l'égard du catholicisme et les questions soulevées par son accession au trône devaient-ils nécessairement conduire tôt ou tard à son rejet par une nation protestante ? En Irlande, alors que les catholiques attendent d'avoir un roi de la même confession qu'eux depuis plus d'un siècle, pourquoi sont-ils aussi profondément déçus par leur coreligionnaire royal ? Le fait que Jacques II s'aliène, en Angleterre comme en Irlande, à la fois des protestants et des catholiques, montre d'emblée que les enjeux dans les deux pays ne se situent pas uniquement au niveau de la religion. En Angleterre, la lettre d'invitation à Guillaume d'Orange fait état d'un mécontentement généralisé envers les décisions de Jacques II qui portent atteinte aux droits des sujets : « le peuple est en général tellement mécontent de la conduite actuelle du gouvernement en ce qui concerne leur religion, leurs libertés et leurs propriétés (qui ont toutes été considérablement envahies) »¹⁵. Ainsi, en dehors de la religion, les Anglais se sont-ils sentis attaqués dans leurs libertés et leurs propriétés. Le point de vue protestant en Irlande se révèle similaire au travers du pamphlet publié en 1691 de l'archevêque de l'Eglise d'Irlande William King¹⁶, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*¹⁷, dont nous avons placé un extrait dans les annexes¹⁸. En effet, outre la question confessionnelle, l'archevêque s'emploie à démontrer que Jacques II a cherché à

¹⁵ *Letter of Invitation to William of Orange*, 30 June 1688, *op. cit.* "the people are so generally dissatisfied with the present conduct of the government in relation to their religion, liberties and properties (all which have been greatly invaded)".

¹⁶ William King (1650-1729)

¹⁷ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, Londres, Robert Clavell, 1691, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12170162>. Page consultée le 12/04/2009.

¹⁸ Annexe n° 9.

détruire l'organisation politique du gouvernement irlandais en ignorant son cadre législatif¹⁹ et qu'il a attenté à la fois à la liberté²⁰ et la vie²¹ de ses sujets. De plus, d'un point de vue plus économique, il a non seulement essayé de détruire le commerce²², de priver ses sujets de leurs possessions, « *Estates* » qu'il définit comme les armes et les chevaux²³, mais aussi de leur propriété foncière, « *Real Estates* »²⁴. Mais les enjeux s'avèrent similaires pour les catholiques d'Irlande. En considération de *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*²⁵ d'un auteur catholique anonyme, dont la narration s'arrête en 1691, ces enjeux ont trait à la religion, à la propriété et à la liberté²⁶. Par conséquent, en plus des aspects religieux, la question de la liberté des sujets nous amène à examiner des questions d'ordre politique, législatif ou encore économique.

Ainsi les domaines religieux, politique et économique constituent-ils les cadres principaux d'une analyse contextuelle sans laquelle la compréhension du règne de Jacques semble difficile. Leur examen nous fait découvrir l'existence de nombreux conflits et de situations extrêmement tendues qui menacent effectivement d'exploser à l'arrivée d'un roi catholique au pouvoir et qui sont autant de raisons de déstabilisation dans les deux pays. Dans le domaine religieux, la résurgence de peurs à l'égard du catholicisme, dans les années précédant le couronnement de Jacques II, fait renaître un climat de méfiance extrême liée à l'histoire de la nation anglaise. En effet, au regard de ce que représente le catholicisme dans l'esprit anglais et du combat mené pour établir une Eglise anglaise indépendante de toute connexion romaine au XVI^e siècle, l'arrivée sur le trône de Jacques II n'est pas simplement inconfortable d'un point de vue religieux, mais constitue une véritable menace pour l'identité religieuse des protestants d'Angleterre et d'Irlande. De plus, dès la fin des années 1670, des questionnements politiques profonds conduisent le Parlement comme le peuple à souhaiter exclure le duc d'York de la succession de la Couronne d'Angleterre et alimentent, en parallèle, la réflexion philosophique concernant la nature et l'étendue du pouvoir royal. Enfin, alors que les enjeux sur la répartition de la propriété foncière en Irlande sont régulièrement soulevés pendant toute la période de

¹⁹ *Ibid.*, p. 31-39.

²⁰ *Ibid.*, p. 88-95.

²¹ *Ibid.*, p. 165-177.

²² *Ibid.*, p. 82-87.

²³ *Ibid.*, p. 97-116.

²⁴ *Ibid.*, p. 142-165.

²⁵ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, Shannon, Shannon University Press, 1971(1892), p. 115, <<http://www.ucc.ie/celt/online/E703001-001.html>>. Page consultée le 03/04/2012.

²⁶ *Ibid.*, p. 143.

Restauration et génèrent une insatisfaction dont la profondeur n'est pas réglée en 1685 à l'arrivée de Jacques II sur le trône, il convient de s'interroger sur l'existence d'un véritable mécontentement à l'égard de la politique économique en Angleterre. En effet, même si, dans ce domaine, les tensions sont moins fortes, des oppositions sur la manière de mener le commerce marchand viennent effectivement aussi perturber le début du règne de Jacques II en Angleterre et génèrent de nombreux mécontentements en ce qui concerne la gestion de l'économie par le pouvoir royal.

Par les insatisfactions et les émotions qu'ils génèrent, tous ces enjeux fragilisent sérieusement l'équilibre de l'Angleterre et de l'Irlande et laissent à penser que la moindre source de mécontentement supplémentaire pourrait enflammer facilement des sociétés en proie, à de nombreux points de vue, à l'insécurité. Ainsi le règne de Jacques II semble-t-il dès le départ voué à un échec. Cependant, en parallèle, il est aussi intéressant de constater, dans les mêmes domaines, la présence d'importants facteurs d'apaisement ou de maintien de l'ordre et de volontés consensuelles qui tempèrent fortement cette première vision très fataliste du règne de Jacques II. En Angleterre, la domination de l'Eglise Etablie d'Angleterre depuis plus d'un siècle et la faible représentativité catholique sur le territoire rendent peu probable la possibilité d'un renversement religieux en faveur du catholicisme. Pourtant, à l'accession de Jacques II, les Eglises Etablies d'Angleterre et d'Irlande se révèlent plus que jamais engagées à soutenir leur roi en dépit de son obédience confessionnelle. En ce qui concerne la politique, les propositions contre la succession de Jacques II n'ont, de toute évidence, pas convaincu et le début de son règne voit la consécration d'un modèle politique très favorable à un pouvoir royal fort. De plus, les oppositions économiques se résolvent sur décision de justice. En Irlande, la volonté de pacification et la recherche de compromis de la part des protestants comme des catholiques révèlent finalement un pays bien moins agité ou ouvertement en proie au mécontentement qu'en Angleterre. En dépit du couronnement de Jacques II et des avancées significatives qu'il concède aux catholiques de 1685 à 1688, aucun débordement ne vient effectivement perturber la vie en Irlande. Ainsi, malgré l'effervescence génératrice de tensions en raison d'enjeux religieux, politiques et économiques exacerbés par l'arrivée sur le trône d'un roi catholique, celles-ci ne sont-elles manifestement pas suffisantes pour irrémédiablement déstabiliser les deux pays au point de la rupture. Par conséquent, il convient de s'interroger sur les raisons pour lesquelles Jacques II est si souvent décrit comme « l'un des monarques

anglais le moins couronné de succès »²⁷, selon les termes, par exemple, de Maurice Ashley dans sa biographie de Jacques II. En effet, au-delà des analyses religieuses, politiques ou économiques, qui apportent bien évidemment des éléments de réponses importants, le simple fait que Jacques II s'engage dans des choix qui heurtent presque systématiquement ses sujets, qu'ils soient anglais ou irlandais, protestants ou catholiques, amène la plupart des auteurs qui ont étudié son règne à chercher des raisons d'ordre humain à l'échec du roi.

Pour nombre des auteurs qui ont analysé la période, Jacques II suscite rapidement des interrogations concernant sa personnalité. Déjà en 1696, l'un de ses contemporains attribue les malheurs du roi à une combinaison de difficultés dans sa vie. D'abord, il est question de son caractère déréglé, « la dépravation de son naturel »²⁸ qui, associé aux circonstances tragiques dans sa vie, le destine à l'échec dès l'enfance. Pour cet auteur, Jacques II « a été nourri dans le Carnage, sa vie n'a été qu'une fuite perpétuelle de morts tragiques, d'attentats et de conspirations »²⁹. En 1925, Godfrey Davies, l'éditeur de textes religieux écrits par Jacques II, *Papers of Devotions of James II*³⁰, fait aussi état, dans son introduction, de mystères incompréhensibles autour du caractère du roi qui le poussent même à s'interroger sur son état psychique. Selon ce dernier, il existe bien « une énigme psychologique présentée par son caractère »³¹. Beaucoup plus tard, en 1961, James Rees Jones, dans son livre consacré à la crise de l'Exclusion, revient sur l'idée que « les raisons immédiates » des tensions en Angleterre à la fin des années 1670 « étaient le caractère personnel de Jacques »³². En 2003, Peter Gordon et Davis Lawton affirment à leur tour que les mauvaises décisions de Jacques II sont assurément attribuables à sa personnalité : « Les erreurs de jugement ultérieures de Jacques après la Restauration et tout au long de son propre règne (...) peuvent largement être imputées à son caractère »³³. Finalement, dans un livre publié en France en 2011, l'auteure, Nathalie Genet-Rouffiac, semble, elle aussi, se

²⁷ Maurice Ashley, *James II*, Londres, Toronto et Melbourne, J. M. Dent and Sons LTD, 1977, p. 295. «one of the least successful (...) of English monarchs».

²⁸ Anonyme, *L'Art d'Assassiner les Rois, enseigné par les Jésuites à Louis XIV. Et Jacques II. Où l'on découvre le Secret de la dernière Conspiration formée à Versailles le 3. de Septembre 1695. contre la Vie de Guillaume III, Roy de la Grand'Bretagne et découverte à Whitehall le 2, Mars 1696*, Londres Thomas Fuller, 1696, p. 17, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:9523240>. Page consultée le 25/05/2007.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ James II, *Papers of Devotions of James II. Being a Reproduction of the M.S. in the Handwriting of James the Second now in the possession of Mr. B. R. Townley Balfour*, Godfrey Davies (ed.), Oxford, Oxford University Press, 1925.

³¹ *Ibid.*, p. xxiv. «[the] psychological enigma presented in his character».

³² James Rees Jones, *The First Whigs, The Politics of the Exclusion Crisis, 1678-1683*, Londres, New York et Toronto, Oxford University Press, 1961, p. 4. «The immediate reasons were James's personal character».

³³ Peter Gordon et Davis Lawton, *Royal Education, Past, Present and Future*, Londres, Portland, Frank Cass, 2003 (1999), p. 76. «James's later errors of judgement after the Restoration and throughout his own reign (...) can be largely attributed to his character».

heurter à l'idée qu'il existe chez Jacques II un aspect insaisissable : « Mais la personne de Jacques II demeure difficile à cerner. Par bien des aspects, l'homme est paradoxal »³⁴. Ainsi, malgré sa « mauvaise réputation » historique, Jacques II intrigue-t-il tous ceux qui cherchent à comprendre l'histoire de son règne et les raisons de sa chute.

Dans un premier temps, l'explication se trouve dans la remise en question de ses capacités intellectuelles et, pour nombre d'auteurs, l'échec de Jacques II en tant que roi ne laisse la place qu'à une seule conclusion possible : il était stupide. Pour un contemporain de l'époque, Roger North³⁵ qui a été l'avocat de Jacques, duc d'York, c'est son intellect, « si faible »³⁶, qui est indiscutablement en cause. Selon l'historien Thomas Babington Macaulay, le roi catholique était « le plus stupide et le plus obstiné des tyrans »³⁷ et son *Histoire d'Angleterre depuis l'Avènement de Jacques II (1685) jusqu'à la mort de Guillaume III (1702)*, parue entre 1848 et 1861, s'attache à décrire un homme cruel et bête dont la politique, qualifiée à plusieurs reprises d'« insensée »³⁸, consiste à vouloir imposer le catholicisme par la force et par l'introduction de méthodes absolutistes en Angleterre. Cette opinion mettant en doute l'intelligence du roi a l'air de s'être communément installée et perdure jusque dans des analyses très ultérieures. Dans son *Histoire d'Angleterre*, André Maurois affirme, en 1937, que Jacques II était « peu intelligent »³⁹ et même Maurice Ashley, qui participe dès les années 1970 à la réhabilitation du roi en offrant une vision plus équilibrée de ses qualités et de ses défauts, semble douter de ses capacités intellectuelles : « Ainsi Jacques II était-il un homme honnête ; mais il était aussi un homme stupide »⁴⁰. Cette perception de Jacques II, qui n'est presque jamais documentée, semble s'être bien ancrée dans certaines sphères de la civilisation britannique et irlandaise. Par exemple, Michael Mullett, en 1994, note que Jacques II était « dénué d'intelligence »⁴¹, les auteurs de *The Irish Experience* en 1996 pensent que Jacques II était « une version encore

³⁴ Nathalie Genet-Rouffiac, *Jacques II d'Angleterre, le roi qui voulut être saint*, Paris, Belin, 2011, p. 269.

³⁵ Roger North (1651-1734)

³⁶ Roger North, *The Lives of the Right Hon. Francis North, Baron Guilford, Lord Keeper of the Great Seal, Under King Charles II. And King James II. The Hon. Sir Dudley North, Commissioner of the Customs, and Afterwards of the Treasury, to King Charles II. And the Hon. And Rev. Dr. John North. Master of Trinity College, Cambridge, and Clerk of the Closet to King Charles II.* A New Edition. With Notes and Illustrations, Historical and Biographical. In Three Volumes, Vol. II, Londres, Henry Colburn, 1826, p. 153, <<http://archive.org/stream/livesrighthonfr00bentgoog#page/n9/mode/2up>>. Page consultée le 03/04/2013. “so feeble his genius”.

³⁷ Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 840

³⁸ *Ibid.*, p. 516 ; p. 524.

³⁹ André Maurois, *Histoire d'Angleterre*, Le Livre de Poche Historique, Arthème Fayard, 1937, p. 316.

⁴⁰ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 294. “James II then was an honest man; but he was also a stupid man”.

⁴¹ Michael Mullett, *James II and English Politics, 1678-1688*, Londres et New York, Routledge, 1994, p. 1. “unintelligent”.

plus stupide que son grand-père Jacques I »⁴² et, plus récemment encore, Jean Duchesne, professeur de civilisation britannique en classes préparatoires, a qualifié Jacques II d'« imbécile »⁴³, au cours d'une émission radiophonique de France Inter sur les Stuarts, dont il était l'invité en février 2012. Il est important de souligner qu'en 1958 une analyse de Francis Charles Turner avait exclu l'idée de la bêtise en suggérant plutôt l'hypothèse d'une maladie, certainement sexuelle⁴⁴, contractée avant le début de son règne qui l'a tout simplement rendu fou petit à petit. Pour Francis Charles Turner :

il y a peu de doute qu'au moment de son accession Jacques souffrait d'un déclin mental prématuré, un déclin qui s'était installé dans les quatre années précédentes (...); il ne peut être dit avec plus d'assurance d'aucun autre homme que les dieux l'ont rendu fou avant de le détruire.⁴⁵

Pourtant, d'autres auteurs rejettent totalement l'idée que Jacques II ait été complètement stupide. Pour eux, la question des capacités intellectuelles de Jacques II n'est pas aussi tranchée ou du moins certainement pas suffisante, un manque d'intelligence n'ayant jamais condamné de manière inévitable une gouvernance à l'insuccès⁴⁶. En 1978, John Miller admet que l'on a fait un très dur procès au roi et conclut que son échec est dû à une combinaison d'« incompétence politique et de pure malchance »⁴⁷. L'auteur attribue la malchance de Jacques II aux circonstances politiques et religieuses contemporaines qui sont loin d'avoir joué en sa faveur, mais l'incompétence politique relève, selon lui, d'« une défaillance humaine »⁴⁸. Cette fois-ci pourtant, l'auteur se distingue en n'évoquant pas l'intelligence de Jacques II, mais son caractère qu'il qualifie d'égoцентриque⁴⁹. Enfin, il convient de noter que Francis Charles Turner évoque, en 1958, la « folie » de Jacques II, sans toutefois étayer son hypothèse par des arguments d'ordre médical et en s'appuyant plutôt sur des traits de caractère, et en particulier l'orgueil :

⁴² Thomas E. Hachey, Joseph M. Hernon et Lawrence John McCaffrey, *The Irish Experience, A Concise History*, M. E. Sharpe, New York et Londres, 1996, p. 25. «*an even stupider version of his grandfather James I*».

⁴³ Jean Duchesne, « Les Stuarts entre Ecosse et Angleterre » dans Jean Lebrun, *La Marche de l'Histoire*, France Inter, émission du vendredi 13 février 2012 à 18 mn 02. Écoulée en podcast sur <<http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=283497>>. Page consultée le 28/02/12.

⁴⁴ Francis Charles Turner, *James II*, Londres, Eyre et Spottishwoode, 1950 (1948), p. 234. Francis Turner soulève l'hypothèse de la syphilis, ce qui, considérant la bonne condition physique de Jacques II jusqu'à sa mort, est peu probable.

⁴⁵ *Ibid.* «*There can be little doubt that at the time of his accession James was suffering from premature mental decline, a decline which had set in some four years earlier (...); of no man can it be more confidently said that the gods made him mad before destroying him*».

⁴⁶ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, Londres, Penguin Books, 2007 (2006), p. 9.

⁴⁷ John Miller, *James II: A Study in Kingship*, Londres, Methuen, 1989 (1978), p. 241. «*political incompetence and sheer bad luck*».

⁴⁸ *Ibid.* «*a human failing*».

⁴⁹ *Ibid.*

Le principal symptôme de cette maladie était présent chez Jacques à un degré très prononcé : une hauteur et une arrogance extrême, une exagération de sa fonction royale qui était beaucoup plus que l'application à sa propre personne de la vénération qu'il avait ressentie pour Charles, une absence totale de considération, assimilable à de l'imprudence, vis-à-vis des conséquences de ses actions.⁵⁰

De manière intéressante, ne parvenant jamais totalement à expliquer l'évolution de la gouvernance de Jacques II en Angleterre et par la suite en Irlande par des raisons factuelles religieuses et politiques, les opinions exprimées par les historiens finissent plus ou moins toutes par converger vers des hypothèses que nous qualifierons de psychologiques. Ainsi, après avoir rejeté la perception whig de Thomas Babington Macaulay très hostile à Jacques II qui s'était largement transmise, une autre grande hypothèse, qui rejoint dans une certaine mesure l'opinion de Francis Charles Turner⁵¹, fait-elle son apparition dans les années 1970 : Jacques II aurait subi une altération de ses capacités mentales et de sa personnalité entre le début et la fin de son règne. John Gerald Simms dans *Jacobite Ireland*⁵² en 1969, Maurice Ashley en 1977 qui souligne une « métamorphose tragique »⁵³, John Miller en 1978⁵⁴ ou encore George Hilton Jones en 1990 qui parle d'« effondrement de sa personnalité »⁵⁵ adhèrent à cette interprétation. En effet, alors que Jacques s'est montré extrêmement capable dans les actions militaires de sa jeunesse, les défenseurs de cette thèse observent dans la suite de sa vie, et particulièrement au moment de l'invasion de Guillaume d'Orange en Angleterre, une vraie différence de comportement. Dans des explications presque psychiatriques, John Gerald Simms caractérise l'état de Jacques II en Irlande de léthargie mentale⁵⁶ et John Childs le qualifie, quant à lui, d'« état de quasi-paralysie mentale »⁵⁷. Ainsi, dès les années 1970 jusque dans les années 2000, l'explication de l'échec de Jacques II se trouve-t-elle dans « la personnalité et l'état mental »⁵⁸ du roi, comme le note aussi William Arthur Speck en 1989. Aussi ce dernier résume-t-il que, pour lui, Jacques II révèle « les caractéristiques d'une

⁵⁰ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 234. “the chief symptom of this disease was present in James in a very marked degree : extreme haughtiness and arrogance, an exaggeration of his kingly office which was even more than an application to his own person of the veneration he had felt for Charles, a total absence of misgiving, amounting to foolhardiness, in regard to the consequences of his actions”.

⁵¹ *Ibid.*, p. 456.

⁵² John Gerald Simms *Jacobite Ireland, 1685-91*, Londres, Routledge and K. Paul, 1969, p. 58.

⁵³ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 14. “the metamorphosis was tragic”.

⁵⁴ John Miller, *James II, A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 220.

⁵⁵ George Hilton Jones, *Convergent Forces, Immediate Causes of the Revolution of 1688 in England*, Iowa, Iowa State University Press, 1990, p. 172. “crumbling of his personality”.

⁵⁶ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 99.

⁵⁷ John Childs, « The Abortive Invasion of 1692 » dans Eveline Cruickshanks et Edward T. Corp (eds.), *The Stuart Court in Exile and the Jacobites*, Londres, Hambledon Press, 1995, p. 62. “State of virtual mental paralysis”.

⁵⁸ William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries, Englishmen and the Revolution of 1688*, *op. cit.*, p. 10. “the Revolution hinged on the personality and mental state of James II”.

instabilité mentale »⁵⁹ poussée à « un point de rupture physique et nerveuse »⁶⁰ dans la dernière année de son règne. Pourtant, d'autres analyses tendent à démontrer que les difficultés rencontrées par Jacques II n'ont pas été de son fait. Dans les années 2000, la réévaluation d'Eveline Cruikshanks de la « Glorieuse Révolution » totalement opposée au récit whig de cette période de l'histoire brosse dans le même temps le portrait d'un incompris. Pour l'auteure, Jacques II était « un roi révolutionnaire »⁶¹, un homme trop en avance sur son temps, notamment dans le domaine de la tolérance religieuse, qui s'est retrouvé confronté à l'immobilisme conservateur de ses contemporains⁶². Sa perspective a le mérite de décharger encore plus Jacques II d'avoir voulu instaurer le catholicisme par la force en Angleterre, consensus sur lequel se retrouvent maintenant la plupart des auteurs, mais ignore complètement toute la problématique autour de sa personnalité. Dans la même lignée, l'un des derniers livres sur la Révolution, *1688, The First Modern Revolution*⁶³ de Steve Pincus, paru en 2009, pousse la réhabilitation de Jacques II à l'extrême, faisant de lui un véritable moderniste. Malgré une étude très complète des enjeux de l'époque, et particulièrement originale dans le domaine économique, son analyse ne tient pas compte non plus des aspects si troublants du comportement de Jacques II et offre une vision incomplète du roi.

Enfin, en complète opposition avec cette dernière opinion et toujours dans les années 2000, John Callow prend le contre-pied de toutes les études qui s'appuient sur l'idée d'un changement radical inexplicable dans le comportement de Jacques II ou qui le présentent comme un homme en avance sur son temps pour revenir à une vision plus traditionnelle. Ainsi sa perspective est-elle encore différente. Pour lui, la question d'un changement brusque dans le tempérament de Jacques II ne se pose pas vraiment, le roi faisant preuve de la même incapacité à toutes les étapes de sa vie. D'après l'auteur, Jacques II n'a jamais été le jeune premier dépeint par la propagande royaliste et ses échecs en tant que roi s'inscrivent dans une continuité qui n'a rien d'étonnant. Même si l'étude de John Callow, de loin l'une des plus argumentées, est très convaincante sur ce point, elle donne cependant régulièrement l'impression d'un parti pris très tendancieux qui nous pousse à la prudence quant à ses conclusions. En effet, la méfiance que John Callow exprime à l'égard de certaines sources primaires finit par faire passer le moindre

⁵⁹ *Ibid.*, p. 70. «*Traits of mental instability*».

⁶⁰ *Ibid.*, p. 118. «*he was undergoing some kind of physical and nervous breakdown*».

⁶¹ Eveline Cruikshanks, *The Glorious Revolution*, British History in Perspective, Londres et New York, MacMillan et St Martin's Press, 2000, p. 18. «*a revolutionary king*».

⁶² *Ibid.*, p. 18-19.

⁶³ Steve Pincus, *1688, The First Modern Revolution*, Yale University Press, New Haven et Londres, 2009.

accomplissement de Jacques II pour de la propagande et même le vocabulaire choisi par l'auteur met régulièrement mal à l'aise : la passion de Jacques II pour la chasse devient « l'appétit de Jacques pour la mise à mort »⁶⁴, une mauvaise décision navale est motivée par sa « soif de sang »⁶⁵, et la note personnelle de John Callow accolée dans le premier tome de son livre sur Jacques II à l'un des portraits du roi semble très subjective. Selon l'auteur, « aucun portrait ne capture aussi bien à la fois la dureté de son menton ou l'impensable arrogance de son regard »⁶⁶. En définitive, John Callow donne l'impression de vouloir prendre le contre-pied systématique des principales études destinées à réhabiliter les accomplissements de Jacques II après la longue période historique où il avait été uniquement dénigré. Pourtant, l'idée que le comportement de Jacques II au moment de la Révolution s'inscrive dans la continuité logique des aptitudes dont il avait fait preuve avant de devenir roi, demeure pertinente et William Arthur Speck y adhère en partie aussi en 2002⁶⁷ dans une biographie qu'il consacre à Jacques II, tout en reconnaissant que la psychologie de Jacques II ne doit pas être considérée comme secondaire : « Toute interprétation de la Glorieuse Révolution doit tout de même prendre en compte le curieux état psychologique du roi en 1688 »⁶⁸. Notant bien, comme de nombreux auteurs, qu'en 1688 Jacques II « perd son sang-froid »⁶⁹, il constate aussi que cela ne lui était jamais arrivé auparavant. Pour Speck, il demeure que « l'épisode irlandais, tout comme les derniers mois de son règne en Angleterre, laisse une sensation bizarre, presque surréaliste »⁷⁰ et que « l'effondrement de Jacques II exige toujours des explications »⁷¹.

Quelles que soient les hypothèses soulevées au cours des siècles à son sujet, Jacques II demeure un personnage singulier qui soulève de nombreuses interrogations. Ses prises de positions royales et personnelles qui heurtent tous ses alliés, ses manquements et ses échecs en tant que roi et aussi ses changements suscitent un réel sentiment

⁶⁴ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, Stroud, Sutton Publishing, 2000, p. 115. «James's appetite for the kill».

⁶⁵ *Ibid.*, p. 212. «James's own bloodlust».

⁶⁶ *Ibid.*, 8ème portrait après la p. 182. «No portrait better captures either the hardness of his jawline or the unthinking arrogance of his gaze». Le portrait, sans le commentaire, est disponible sur <<http://www.royalcollection.org.uk/collection/420099/james-ii-1633-1701-when-duke-of-york>>. Page consultée le 14/05/2013.

⁶⁷ William Arthur Speck, *James II, Profiles in Power*, Edinbourg et Londres, Pearson Education Lmt, 2002, p. 165.

⁶⁸ *Ibid.* «Any interpretation of the Glorious Revolution has still to take into account the king's curious psychological state in 1688».

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*, p. 115. «The whole Irish episode, rather like the closing months of his reign in England, has a bizarre, almost surreal feel to it».

⁷¹ *Ibid.*, p. 165. «James's breakdown still requires explanation».

d'incompréhension. Dans toutes ces opinions exprimées sur Jacques II, une chose nous frappe : aucun des auteurs que nous avons mentionnés n'ose s'aventurer dans le domaine de la psychologie moderne pour justifier ses affirmations. Par conséquent, toutes les études réalisées à son sujet, qui évoquent des pistes psychologiques sans les argumenter, ne répondent finalement pas à la question de savoir si son échec en tant que roi en Angleterre et en Irlande est le résultat d'un contexte très difficile ou de sa personnalité. Pour répondre à cette interrogation, nous avons donc décidé d'évaluer la part du contexte et la part de l'homme dans les bouleversements de la fin du XVII^e siècle en Angleterre et en Irlande. Dans ce but, cette thèse propose d'analyser, dans un premier temps, les domaines religieux, politique et économique dans lesquels s'inscrit le règne de Jacques II, puis de s'interroger sur la capacité de Jacques II à savoir capitaliser sur ses atouts. L'étude des situations anglaise et irlandaise permet d'apporter un aspect comparatif original sur l'attitude et les réactions du roi dans deux contextes complètement différents. Ainsi sa tâche était-elle perdue d'avance en raison de contextes trop défavorables en Angleterre et en Irlande qui auraient fait échouer n'importe quel roi ? Ou son échec était-il plus intimement lié à une personnalité inadaptée à la fonction royale quel que soit le contexte ?

Le cadre géographique de notre étude s'est limité à l'Angleterre et à l'Irlande, ce qu'il convient de justifier. En effet, en 1685, Jacques II ne devient pas uniquement le roi de l'Angleterre et de l'Irlande, mais aussi de l'Ecosse. Pourtant, la question du rôle de la personnalité de Jacques II dans les bouleversements survenus dans ses royaumes à la fin du XVII^e siècle ne peut être considérée qu'en lien direct avec sa présence physique et une administration sans intermédiaire, ce qui n'est pas le cas en Ecosse. En effet, même si, en tant que duc d'York, il y a occupé le poste de commissaire royal de 1681 à 1682, il n'y est plus jamais retourné après son couronnement. Par conséquent, nous avons décidé de concentrer notre thèse sur les pays dans lesquels il a exercé une gouvernance directe en tant que roi, c'est-à-dire l'Angleterre et l'Irlande.

Le choix d'un cadre temporel bien défini est resté délicat. Compte tenu du contexte religieux dans lequel s'inscrit le règne de Jacques II, nous avons rapidement été confrontée à la difficulté d'expliquer l'animosité entre protestants et catholiques à cette époque sans remonter à la source de leur mésentente, c'est-à-dire au milieu du XVI^e siècle, au moment

de la Réforme menée par le roi Henri VIII⁷² pour la création d'une Eglise anglaise indépendante de Rome. De plus, le contexte économique en Irlande, largement dominé par la question de la répartition des terres entre protestants et catholiques, ne s'explique que par l'examen des premières politiques dites de plantations édictées depuis l'Angleterre et qui remontent aussi au XVI^e siècle. Hormis ces rétrospectives plus lointaines, l'analyse contextuelle du règne de Jacques II s'inscrit très largement dans celui de son frère Charles II, de 1660 à 1685. En effet, Jacques II devient roi l'âge de 52 ans et la situation religieuse, politique et économique avec laquelle il doit composer en Angleterre et en Irlande est très largement héritée des années de Restauration qu'il a vécues aux côtés de son frère. Cette période est importante, car l'Angleterre est secouée par la résurgence de peurs religieuses intenses et est divisée par une crise politique et idéologique majeure entre 1678 et 1683. En outre, cette période se termine en révélant aussi tous les éléments d'apaisement qui conduisent à l'acceptation de Jacques II sur le trône. Par ailleurs, le mécontentement économique, ouvertement exprimé au cours d'un procès qui se déroule de 1683 à 1685, est calmé juste au moment du couronnement de Jacques II. D'une manière quelque peu différente en Irlande, même si notre cadre temporel inclut les mêmes périodes qu'en Angleterre, celui-ci doit être étendu jusqu'à l'arrivée de Jacques II sur le sol irlandais en 1689. Il y a donc, dans notre étude du règne de Jacques II, un décalage temporel entre les deux pays. En Angleterre, il sera question de la période allant de février 1685 à décembre 1688 et, en Irlande, de la période allant de mars 1689 à juillet 1690. Concernant la vie et la psychologie de Jacques II, nous avons bien évidemment dû remonter à son enfance dans les années 1640. Dans un but de clarté, nous avons construit une chronologie qui tient compte de ces trois éléments, les événements en Angleterre, les événements en Irlande et la vie de Jacques II, et qui permet de les observer en parallèle. Cette chronologie se trouve dans les annexes⁷³. Enfin, une dernière précision concernant la datation convient d'être rajoutée ici. En effet, le calendrier en cours en Angleterre au XVII^e siècle diffère légèrement du calendrier grégorien. Dans le calendrier anglais, dit julien, l'année commence le 25 mars, ce qui crée parfois des décalages inconfortables avec des textes écrits par des ambassadeurs venant du continent. Régulièrement, les dates situées en début d'année sont notées sur deux années. Ainsi Jacques II est-il devenu roi en février 1684/1685. Pour éviter toute confusion nous utiliserons le calendrier contemporain.

⁷² Henry VIII (1491-1547), deuxième monarque de la dynastie Tudor.

⁷³ Annexe n°1.

Notre étude est divisée en quatre parties. Les trois premières parties analysent les domaines de revendications principales avant et pendant le règne de Jacques II, c'est-à-dire, la religion, la politique et l'économie. Elles sont divisées chacune en trois chapitres portant successivement sur tous les facteurs de tensions en Angleterre et en Irlande très défavorables à Jacques II, puis sur les éléments, plus rarement mis en exergue, favorables à la continuité et à l'apaisement dans les deux pays et porteurs pour Jacques II et, enfin, sur les décisions de Jacques II dans chacun de ces trois domaines et sur leurs conséquences dans les deux pays. Chacune de ces trois premières parties permettra ainsi d'analyser de quelle manière Jacques II a pris position par rapport à un contexte donné. La quatrième partie, qui propose une analyse psychologique de Jacques II, complète cette analyse. Elle est divisée en deux chapitres : le premier examine l'ensemble des éléments de la vie de Jacques II qui permettent de dessiner les contours les plus importants de sa personnalité et le second analyse sa réponse personnelle aux événements entre la Révolution et la fin de sa vie. Ce découpage nous permettra de comprendre en profondeur la nature de la personnalité de Jacques II et, le cas échéant, de tenter d'en déduire dans quelle mesure cette personnalité a pu entraver le bon exercice de son pouvoir royal.

Les sources primaires et secondaires utilisées pour cette étude appellent ensuite quelques commentaires.

Les sources primaires se subdivisent en narrations historiques, pamphlets, textes de lois ou encore débats du Parlement. En ce qui concerne les livres, l'historien anglais le plus connu de la fin du XVII^e siècle, notamment pour ses positions très anti-catholiques, est l'évêque Gilbert Burnet⁷⁴ dont le deuxième volume de son ouvrage, *Burnets History of His Own Time*⁷⁵, couvre les événements en Angleterre à partir de 1673. Même si, entre autres, ses portraits des personnalités à la cour contiennent des informations précieuses, celles-ci ne sont pourtant pas exhaustives pour la période qui nous intéresse car, à l'arrivée de Jacques II sur le trône en 1685, il demande l'autorisation de s'exiler et devient donc à partir de cet instant un observateur extérieur. Un des pamphlets qu'il fait publier en 1688 a cependant retenu toute notre attention, tout d'abord car il est représentatif de la pensée d'une tendance politique importante en Angleterre, ensuite parce que l'évêque décide de le

⁷⁴ Gilbert Burnet (1643-1715)

⁷⁵ Gilbert Burnet, *Burnets History of His Own Time. With Notes by the Earls of Dartmouth and Hardwicke, Speaker Onslow, and Dean Swift. To which are Added Other Annotations*, vol. II (6 volumes), Oxford, Oxford University Press, 1833 (seconde édition), <<http://www.archive.org/stream/bishopburnetshi08burngoog#page/n4/mode/2up>>. Page consultée le 20/10/2011.

faire publier en Angleterre quelques semaines avant le débarquement de Guillaume d'Orange⁷⁶. Une autre histoire rédigée par White Kennett⁷⁷, *A complete history of England*⁷⁸, portant sur quatre règnes, nous propose une troisième partie consacrée au règne de Jacques II et apporte des sources originales que nous n'avions pas trouvées ailleurs. En Irlande, la période la plus renseignée du point de vue des récits historiques commence en 1689 à l'arrivée de Jacques II sur l'île, date à laquelle certains témoins catholiques entreprennent de raconter les événements comme, par exemple, le colonel de l'armée jacobite Charles O'Kelly qui retrace les étapes de la guerre en Irlande de 1688 à 1691 dans *The Jacobite War in Ireland 1688-1691*⁷⁹ tout en retranscrivant les sentiments de la population catholique à chaque étape du séjour de Jacques II en Irlande.

En dehors de ces documents permettant d'aborder l'histoire de cette période de manière générale, le rôle du pamphlet est important dans la période que nous étudions. En effet, plus axés sur un événement ou un sujet particulier, ils apportent un éclairage détaillé sur les sentiments et les opinions de leurs auteurs, et, par-là, d'une catégorie de leurs contemporains. Certains types de pamphlets sont nombreux dans des moments de crise. Ainsi, en Angleterre, la peur du catholicisme est-elle très largement illustrée par ces écrits à la fois politiques et religieux, comme celui du poète et membre du Parlement dans les années de Restauration Andrew Marvell⁸⁰, *An Account of the Growth of Popery and Arbitrary Government in England*⁸¹. En Irlande, sur le même sujet, nous avons rencontré beaucoup de pamphlets anonymes comme *A Full and Impartial Account of all the Secret Consults, Negotiations, Stratagems, Intrigues, of the Romish Party in Ireland, From 1660 to the Present Age For the Settlement of Popery in that Kingdom*⁸². D'autres pamphlets ont

⁷⁶ Martin Ignatius Joseph Griffin, *Latitudinarianism in the Seventeenth-Century Church of England*, Brill's studies in intellectual history, Brill, Leiden, 1992, p. 27-29 ; William Arthur Speck, *James II, op. cit.*, p. 158.

⁷⁷ White Kennett (1660 -1728), évêque et antiquaire.

⁷⁸ White Kennett, *A complete history of England : with the lives of all the kings and queens thereof; from the earliest account of time, to the death of His late Majesty King William III. Containing a faithful relation of all affairs of state, ecclesiastical and civil*, vol. III, Londres, Brab. Aylmer, 1706, <<http://archive.org/stream/completehistoryo03kenn#page/n3/mode/2up>>. Page consultée le 06/05/2013.

⁷⁹ Charles O'Kelly, *The Jacobite War in Ireland 1688-1691*, Dublin, Sealy, Bryers and Walker, 1894, <<http://archive.org/details/jacobitewarinire00okel>>. Page consultée le 03/04/2012.

⁸⁰ Andrew Marvell (1621-1678)

⁸¹ Andrew Marvell, *An Account of the Growth of Popery and Arbitrary Government in England. More Particularly, from the long Prorogation, of November, 1675, Ending the 15th of February 1676, till the Last Meeting of Parliament, the 16th of July 1677*, Amsterdam, 1677, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12364869>. Page consultée le 12/03/2009.

⁸² *A Full and Impartial Account of all the Secret Consults, Negotiations, Stratagems, Intrigues, of the Romish Party in Ireland, From 1660 to the Present Age For the Settlement of Popery in that Kingdom*, Londres, R. Chiswell, 1689, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:54865>. Page consultée le 05/05/2008.

été publiés clairement dans le but de faire valoir un intérêt plus particulier. Ainsi, ceux écrits par des marchands, comme celui que Josiah Child⁸³ publie en 1681, *A treatise wherein is demonstrated*⁸⁴, pour défendre le bilan de sa compagnie marchande, nous ont-ils été très utiles pour comprendre que le règne de Jacques II était aussi en proie à des revendications économiques importantes en Angleterre. En Irlande, Richard Lawrence⁸⁵ s'intéresse, quant à lui, dans son pamphlet *The Interest of Ireland in its Trade and Wealth Stated*⁸⁶, à la question du rendement financier de l'île pour la Couronne d'Angleterre et nous informe beaucoup sur le traitement de l'Irlande par le gouvernement anglais.

Tous ces écrits pamphlétaires offrent ainsi une manne de sources primaires sur les événements, les discussions ou les revendications religieuses, politiques et économiques qui préoccupent le plus les contemporains de Jacques II. Très différents les uns des autres, certains ne comportent qu'une simple page, alors que d'autres en contiennent beaucoup plus comme le pamphlet politique du whig James Tyrrell⁸⁷, *Patriarcha non Monarcha*⁸⁸, qui fait deux cent soixante pages. La plupart du temps, tous ces pamphlets reflètent principalement un point de vue protestant. En effet, en Angleterre comme en Irlande, les catholiques sont sous le coup de lois pénales et n'ont pas du tout accès à la publication qui passe pendant la grande partie de la période par la censure du gouvernement. En

⁸³ Sir Josiah Child (1630-1699),

⁸⁴ [Sir Josiah Child], *A treatise wherein is demonstrated, I. That the East-India trade is the most national of all foreign trades, II. That the clamors, aspersions, and objections made against the present East-India company, are sinister, selfish, or groundless, III. That since the discovery of the East-Indies, the dominion of the sea depends much upon the wane or increase of that trade, and consequently the security of the liberty, property, and protestant religion of this kingdom, IV. That the trade of the East-Indies cannot be carried on to national advantage, in any other way than by a general joynt stock, V. That the East-India trade is more profitable and necessary to the kingdom of England, than to any other kingdom or nation in Europe by Philopatris*, Londres, T.F., 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11760708>. Page consultée le 15/04/2011.

⁸⁵ Richard Lawrence (?-1684)

⁸⁶ Richard Lawrence, *The Interest of Ireland in its Trade and Wealth Stated, in two parts first part observes and discovers the causes of Irelands, not more increasing in trade and wealth from the first conquest till now : second part proposeth expedients to remedy all its mercanture maladies, and other wealth-wasting enormities, by which it is kept poor and low : both mix'd with some observations on the politicks of government, relating to the encouragement of trade and increase of wealth : with some reflections on principles of religion, as it relates to the premises*, Jos. Howes, Dublin et Londres, 1682, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12425635>. Page consultée le 12/10/2011.

⁸⁷ James Tyrrell (1642-1718)

⁸⁸ James Tyrrell, *Patriarcha non Monarcha. The Patriarch Unmonarch'd : Being Observations on A late Treatise and divers other Miscellanies, Published under the Name of Sir Robert Filmer Baronet. In which The falseness of those Opinions that would make Monarchy Jure Divino are laid open : and The true Principles of Government and Property (especially in our Kingdom) asserted. By a Lover of Truth and of his Country*, Richard Janeway, Londres, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11911082>. Page consultée le 07/02/2010.

Angleterre, de par leur situation minoritaire, les catholiques restent très discrets, mais en Irlande, leurs perspectives nous sont tout de même communiquées plus facilement à travers d'autres sources, comme les poèmes en gaélique de David O'Bruadair⁸⁹, traduits et édités par le révérend John C. Mac Erlean. Concernant cet auteur, nous avons utilisé en particulier le volume II qui regroupe ses poèmes écrits de 1667 à 1682⁹⁰ et le volume III, ceux écrits de 1682 jusqu'à sa mort en 1698⁹¹.

Dans notre thèse, les sources religieuses prennent aussi une place importante et sont de deux natures. Tout d'abord, nous avons analysé le texte fondateur de l'Eglise Etablie d'Angleterre, *The Book of Common Prayer, and Administration of the Sacraments*⁹², essentiellement dans l'édition de 1662 qui est toujours en cours pendant le règne de Jacques II et celui de l'Eglise Etablie d'Irlande, *The Book of Common-Prayer and Administration of the Sacraments*⁹³ adopté avec un décalage en 1666. Les canons de l'Eglise catholique ont, quant à eux, été étudiés au travers de ceux édictés par *Le Saint Concile De Trente*⁹⁴ qui font autorité à l'arrivée de Jacques II sur le trône. Ensuite, nous avons porté un intérêt particulier aux très nombreux sermons, tous protestants, faits en chaire et édités par leurs auteurs. En Angleterre, Simon Patrick⁹⁵ expose dans *Ad Testimonium*⁹⁶ l'orthodoxie de l'Eglise Etablie d'Angleterre vis-à-vis d'un roi catholique en 1686. En Irlande, les plus connus et les plus prolixes sont Jeremy Taylor⁹⁷ et Edward Wettenhall⁹⁸. Même après sa mort en 1667, les écrits de Jeremy Taylor restent très influents

⁸⁹ Dáibhí Ó Bruadair ou David O'Bruadair (1625-1698)

⁹⁰ David O'Bruadair, *The Poems of David O'Bruadair*, rassemblés et traduits par Rev. John C. Mac Erlean (ed.), vol. II, Londres, Simpkin, Marshall, Kent and Co., 1917, <<http://archive.org/details/duanairedhibhi00obruuoft>>. Page consultée le 30/03/2013.

⁹¹ David O'Bruadair, *The Poems of David O'Bruadair*, rassemblés et traduits par Rev. John C. Mac Erlean (ed.), vol. III, Londres, Simpkin, Marshall, Kent and Co., 1917, <<http://archive.org/details/publications18irisuoft>>. Page consultée le 30/03/2013.

⁹² Church of England, *The Book of Common Prayer, and Administration of the Sacraments, and Other Rites and Ceremonies of the Church, According to the Use of the Church of England : Together with the Psalter or Psalms of David Pointed as they are to be Sung or Said in Churches and the Form or Manner of Making, Ordaining, and Consecrating of Bishops, Priests, and Deacons*, 1662, <http://www.eskimo.com/~lhowell/bcp1662/state/january30_1662.html>. Page consultée le 12/02/2009.

⁹³ Church of Ireland, *The Book of Common-Prayer and Administration of the Sacraments, and Other Rites & Ceremonies of the Church, According to the Use of the Church of Ireland*, 1666, <<http://justus.anglican.org/resources/bcp/Ireland/Oct23.htm>>. Page consultée le 03/02/2009.

⁹⁴ Eglise Catholique Romaine, *Le Saint Concile De Trente Œcuménique Et Général, Célébré Sous Paul III. Jules III. Et Pie IV. Souverains Pontifes*. Nouvellement Traduit par M. L'Abbé Chanut, Troisième Edition, Paris, Chez Sébastien Marbre-Cramoisy, 1686, <<http://lesbonstextes.ifastnet.com/trentetabledeschapitres.htm>>. Page consultée le 03/05/2010.

⁹⁵ Simon Patrick (1626-1707)

⁹⁶ Simon Patrick, *Ad Testimonium. A Sermon On the King's Day, February the 6th 1685/6*, Londres, J. Leake, 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99889452>. Page consultée le 12/09/2012.

⁹⁷ Jeremy Taylor (1613-1667)

⁹⁸ Edward Wettenhall (1636-1713)

grâce à la republication de ses sermons et de ses discours au moment du règne de Jacques II. Edward Wettenhall publie, en 1686, un recueil des sermons, *Hexapla Jacobaea*⁹⁹, qu'il a prêchés depuis le couronnement de Jacques II et qui sont révélateurs de l'état d'esprit du protestantisme d'Irlande sous un roi catholique. Du côté catholique, l'archevêque de Dublin Peter Talbot¹⁰⁰ parvient à publier en 1674, de France, *The Duty and Comfort of Suffering Subjects*¹⁰¹, un texte très révélateur de l'état d'esprit de la hiérarchie catholique une dizaine d'années avant l'arrivée sur le trône de Jacques II. Nous avons reproduit un extrait dans les annexes¹⁰². Tous ces sermons sont des sources inestimables non seulement pour comprendre la place de la religion dans la vie des Anglais et des Irlandais contemporains de Jacques II, mais aussi pour comprendre le rôle que celle-ci joue dans l'inculcation d'idées plus politiques avec lesquelles elle est profondément liée. A de nombreux égards, ces sermons viennent compléter les textes de lois, les déclarations officielles, les jugements au cours de procès et les débats du Parlement que nous avons aussi utilisés.

En ce qui concerne les textes de loi en Irlande, comme le gouvernement est législativement dépendant de l'Angleterre et que le Parlement irlandais ne se réunit que de 1661 à 1666, puis en 1689, les écrits de ce type sont limités. De plus, les registres du Parlement catholique de 1689 ont tous été détruits sur décisions du Parlement protestant de 1695¹⁰³. Malgré tout, dans ce laps de temps, des témoins protestants ont réussi à avoir accès à la plupart des lois votées, les ont reproduites dans des pamphlets comme *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin*¹⁰⁴ et nous permettent donc de connaître le contenu de la majorité d'entre elles. Pour compenser ce manque dans la période intermédiaire, nous avons tâché de considérer tout particulièrement les déclarations faites par les responsables politiques irlandais qui nous renseignent de manière plus précise sur

⁹⁹ Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea, A Specimen of Loyalty Towards His Present Majesty James the II. Of Britain, France and Ireland King, In Six Pieces*, Dublin, A. Crook et S. Helsham, 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17802002>. Page consultée le 12/11/2012.

¹⁰⁰ Peter Talbot (1620-1680)

¹⁰¹ Peter Talbot, *The Duty and Comfort of Suffering Subjects*, Paris, 2 mai 1674, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99831142>. Page consultée le 12/09/2010.

¹⁰² Annexe n° 6.

¹⁰³ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, note n° 4, p. 75.

¹⁰⁴ Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin, from the 7th, to the 20th of this Instant May, A Breviate of the Late King's Speech; and the Speaker's Repeal of the Act of Settlement, and taking away the King's Supremacies, with the Names of the Protestant Lords Spiritual and Temporal Sitting in Parliament*, Londres, John Waltis, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:15305242>. Page consultée le 25/06/2008.

les enjeux locaux. Nous les avons principalement trouvées dans la base électronique *Early English Books Online* (EEBO)¹⁰⁵. Pendant la période qui va de la restauration au règne de Jacques II, les correspondances des représentants du roi en Irlande, appelés vice-rois ou Lord Lieutenant, comme le duc d'Ormond et le comte de Clarendon sont très précieuses pour appréhender la manière dont le gouvernement irlandais dirige le pays dans des périodes où il n'existe pas de tribune parlementaire. Elles nous permettent d'avoir accès aux proclamations qu'ils ont faites et aux copies des courriers écrits de manière officielle pour relater auprès du roi et du gouvernement anglais l'avancement des affaires irlandaises dans les domaines religieux, politique et économique. Comme des lettres écrites à leurs proches sont aussi insérées, celles-ci nous donnent des impressions plus intimes, fort utiles pour comprendre les écarts entre les interprétations officielles et d'autres plus officieuses. Ainsi, dans l'immense correspondance de James Butler, duc d'Ormond¹⁰⁶, le volume V, allant de 1679 à 1681¹⁰⁷, couvre-t-il une partie de la période de sa deuxième lieutenance à la tête de l'Irlande¹⁰⁸ et nous renseigne-t-il sur la période particulièrement agitée dite du « Complot catholique ». Par ailleurs, la correspondance en deux volumes¹⁰⁹ du beau-frère de Jacques II, Henry Hyde, second comte de Clarendon¹¹⁰, nous apporte un éclairage sur une période importante pour notre étude. En effet, envoyé en Irlande en qualité de vice-roi, le comte relate avec précision toutes les affaires du gouvernement irlandais de son arrivée en janvier 1686 jusqu'en janvier 1687, moment de son retour en Angleterre. Inscrite dans la même période, sa correspondance privée avec son frère, Laurence Hyde, comte de Rochester, qui est aussi incluse, offre un regard plus personnel sur les problèmes qu'il rencontre dans ses fonctions à la tête du gouvernement irlandais et dans ses relations, à un moment délicat où il doit plus que jamais chercher à préserver les relations entre les protestants et les catholiques de l'île avec un roi catholique sur le trône. A partir du départ du comte de Clarendon, la période allant de 1687 à l'arrivée de Jacques II dans l'île en

¹⁰⁵ Les déclarations ou pamphlets sont disponibles au travers du serveur de la bibliothèque de la Sorbonne dont nous avons noté systématiquement les références.

¹⁰⁶ James Butler, duc d'Ormonde 1610-1688). Sa correspondance s'étend de 1641 à 1688 en VII volumes.

¹⁰⁷ Historical Manuscripts Commission, *Calendar of the Manuscripts of the Marquess of Ormond, K. P., preserved at Kilkenny Castle*, new series, vol. V, Hereford, Anthony Brothers limited, 1908, <<http://archive.org/stream/cu31924091754071#page/n3/mode/2up>>. Page consultée le 03/02/2011.

¹⁰⁸ Pendant la période de Restauration, il est vice-roi d'Irlande de 1662 à 1668 et de 1677 à 1685.

¹⁰⁹ Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, and His Brother Laurence Hyde, Earl of Rochester: With the Diary of Lord Clarendon from 1687 to 1690, Containing Minute Particulars of the Events Attending the Revolution and the Diary of Lord Rochester During His Embassy to Poland in 1676*, vol. 1, Samuel Weller Singer (ed.), Londres, Henry Colburn, 1828, <<http://archive.org/details/correspondenceh00unkngoog>>. Page consultée le 02/03/2011; *Ibid*, vol. 2, <<http://archive.org/details/correspondenceh00rochgoog>>. Page consultée le 02/03/2011.

¹¹⁰ Henry Hyde, second comte de Clarendon (1638-1709). Fils aîné d'Edward Hyde et frère d'Anne Hyde, première femme de Jacques II.

1689 est moins bien renseignée, le vice-roi irlandais de l'époque, le comte de Tyrconnell n'ayant pas laissé de témoignage particulier. Mais, de 1689 au départ de Jacques II d'Irlande en 1690, les lettres et dépêches du comte d'Avaux¹¹¹, l'ambassadeur envoyé par Louis XIV en Irlande et impliqué dans le conseil privé de Jacques II, apportent un témoignage très important sur les prises de décisions et sur le comportement de Jacques II en Irlande. Les *Négociations de M. le Comte d'Avaux Ambassadeur Extraordinaire du Roi Louis XIV en Irlande, 1689-1690*¹¹² sont disponibles à la Bibliothèque Nationale de France. Nous noterons cependant que ces sources concernant l'Irlande ne sont pas toutes disponibles en France et que nous avons trouvé certaines d'entre elles à la British Library à Londres.

En Angleterre, l'accès aux débats du Parlement est plus aisé, car Anchitell Grey¹¹³, qui siège à la Chambre des Communes de 1665 and 1681, a consigné tous les débats parlementaires de 1667 to 1694¹¹⁴. Ils sont édités sous le nom de *Grey's Debates of the House of Commons*. Nous avons particulièrement analysé le volume 7 regroupant les débats de mars 1679 à novembre 1680¹¹⁵ et le volume 8 regroupant ceux de novembre 1680 à mars 1681¹¹⁶. Les débats du Parlement de Jacques II n'ont pas été consignés par Grey, mais ils sont tout de même inclus dans sa collection à la fin du volume 8¹¹⁷. Enfin, la collection de compte-rendus de procès publiée par Thomas Bayly Howell nous a permis d'avoir accès dans le volume X à un procès, *The Great Case of Monopolies, between the East-India Company, Plaintiffs, and Thomas Sandys, Defendant*¹¹⁸, qui nous a aidée à comprendre la profondeur des tensions liées à l'économie pendant le règne de Jacques II.

¹¹¹ Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, (1640-1709)

¹¹² James Hogan (ed.), *Négociations de M. le Comte d'Avaux Ambassadeur Extraordinaire du Roi Louis XIV en Irlande, 1689-1690*, The Irish Manuscripts Commission, Dublin, Stationery Office, 1934.

¹¹³ Anchitell Grey (1624-1702)

¹¹⁴ Il siège de nouveau de 1689 à 1695. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1690-1715/member/grey-%28gray%29-hon-anchitell-1624-1702>>. Page consultée le 29/05/2013.

¹¹⁵ Anchitell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 7, 1769, <<http://www.british-history.ac.uk/source.aspx?pubid=266>>. Page consultée le 11/05/2013.

¹¹⁶ Anchitell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 8, 1769, <<http://www.british-history.ac.uk/source.aspx?pubid=267>>. Page consultée le 11/05/2013.

¹¹⁷ "Debates from the reign of James II : (not recorded by Grey)", *Grey's Debates of the House of Commons* : volume 8, 1769, p. 343-372, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40482>>. Page consultée le 12/05/2013.

¹¹⁸ *The Great Case of Monopolies, between the East-India Company, Plaintiffs, and Thomas Sandys, Defendant : Whether their Patent for Trading to the East-Indies, exclusive of all others, is Good ? 35 Car. II.- I Jac. II A. D. 1683-1685* dans Thomas Bayly Howell (ed.), *A Complete Collection of State Trials and Proceedings for High Treason and Other Crimes and Misdemeanors from the Earliest Period to the Year 1783, with Notes and Other Illustrations*, vol. 10 (21), Longman, Rees, Orme, Brown & Green, 1816, p. 372-554, <http://books.google.fr/books?id=XT8yAAAAIAAJ&hl=fr&source=gb_s_navlinks_s>. Page consultée le 02/01/2009.

Dans le rassemblement d'informations, mais aussi dans l'appréhension des sentiments des contemporains de Jacques II, l'utilisation des journaux de Samuel Pepys¹¹⁹, administrateur naval et membre du Parlement, et de John Evelyn¹²⁰ a été jugée pertinente. Le journal du premier, *The Diary of Samuel Pepys*¹²¹, qui couvre les premières années de la Restauration des Stuarts au trône d'Angleterre, de 1660 à 1669, est intéressant d'un point de vue contextuel et est complété pour les périodes postérieures par le journal de John Evelyn, *The Diary of John Evelyn*¹²² en deux volumes, écrit sur une période plus étendue, de 1641 à sa mort en 1706. Attaché à la cour d'Angleterre, il est principalement connu pour un livre sur la pollution de Londres et pour son goût pour les jardins. Ainsi, comme l'écrit Richard Garnett dans l'introduction du volume 1, « tout simplement parce qu'Evelyn n'est en aucun cas une personne extraordinaire, il expose le sentiment ordinaire et honnête de la noblesse anglaise »¹²³. En plus de ces deux hommes, le journal tenu, de 1682 à 1696¹²⁴, par Anthony Wood¹²⁵, un antiquaire d'Oxford, offre quelques analyses personnelles que nous ne retrouvons pas dans les entrées des journaux souvent purement factuelles des auteurs précédents. La correspondance de John Ellis¹²⁶, bien qu'il se soit trouvé en Irlande à la même période, a aussi retenu notre attention. En effet, nommé en 1682 au poste de secrétaire des membres de la Commission pour le Revenu en Irlande, John Ellis conserve toutes les lettres reçues d'Angleterre de 1686 à 1688, qui l'informent de l'évolution des événements et des sentiments anglais dans la période pré-révolutionnaire¹²⁷.

En dehors de ces sources écrites, quelques gravures nous ont paru importantes pour comprendre le rôle du visuel dans la propagande d'idées religieuses et politiques, surtout

¹¹⁹ Samuel Pepys (1633 -1703).

¹²⁰ John Evelyn (1620-1706).

¹²¹ Samuel Pepys, *The Diary of Samuel Pepys M.A. F.R.S. Clerk of the Acts and Secretary to the Admiralty*, Londres et Cambridge, George Bell & Sons et Deighton Bell & Co., 1893, <<http://www.pepysdiary.com/archive/>>. Page consultée le 21/05/2010.

¹²² John Evelyn, *The Diary of John Evelyn*, William Bray (ed.), Londres et New York, Walter Dunne, 1901, vol. 1, <<http://www.archive.org/details/diaryofjohnevely01eveliala>>. Page consultée le 20/06/2010 ; *ibid.*, vol. 2, <<http://www.archive.org/details/diaryofjohnevely02eveliala>>. Page consultée le 20/06/2010.

¹²³ John Evelyn, *The Diary of John Evelyn*, vol. 1, op. cit., p. xi. “*Just because Evelyn was by no means an extraordinary person, he represents the plain straightforward sense of the English gentry*”.

¹²⁴ Anthony Wood, *The life and Times of Anthony Wood, antiquary of Oxford, 1632-1695, described by Himself*, vol. 3, Andrew Clark (ed.), Oxford, Clarendon Press, 1894, <<http://archive.org/stream/lifetimesofanth03wood#page/n7/mode/2up>>. Page consultée le 23/05/2012.

¹²⁵ Anthony Wood (1632-1695).

¹²⁶ John Ellis (1646-1738). The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1690-1715/member/ellis-john-1646-1738>>. Page consultée le 11/05/2013.

¹²⁷ George Agar Ellis (ed.), *The Ellis correspondence : Letters written during the years 1686, 1687, 1688, & addressed to John Ellis, Secretary to the Commissioners of His Majesty's Revenue in Ireland, comprising many particulars of the revolution, & anecdotes illustrative of the history & manners of those times*, volume 2, Londres, H. Colburn, 1829, <books.google.fr/books?id=R6ILAAAYAAJ>. Page consultée le 14/08/2012.

dans un moment de crise. Dans le même domaine, plusieurs tableaux de Jacques II ont suscité notre intérêt, car ils le représentent de manières très différentes à différentes périodes de sa vie.

Toutes ces sources participent aussi à l'argumentation de notre partie psychologique, car elles nous ont permis de trouver de nombreux témoignages sur Jacques II. Pourtant, il est important de mentionner, en plus, les écrits personnels de Jacques II qui constituent, de toute évidence, des sources primaires importantes. Le roi aimait écrire et a laissé plusieurs documents. Ses Mémoires, *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*¹²⁸, éditées par James Stanier Clarke en 1816, méritent ici un développement du fait de leur composition particulière. En effet, à partir des années 1650, Jacques II entreprend la collecte de documents et l'écriture régulière, voire quotidienne, des événements dans le but de composer une autobiographie. L'existence de ces écrits est initialement attestée par les témoignages de plusieurs personnes mises en contact avec les documents. Ainsi l'évêque Gilbert Burnet confirme-t-il en 1683 que le duc d'York «tient un journal de tout ce qui se passe dont il [lui] a montré une grande partie»¹²⁹. Au moment de la Révolution, en 1688, Jacques II prend soin, dans sa fuite, d'envoyer, en France, ses papiers¹³⁰ qui sont manifestement de plusieurs sortes. Ses écrits regroupent à cette époque une narration chronologique sur la première partie de sa vie, déjà retravaillée par Charles Dryden¹³¹ à la demande du roi, des lettres et de nombreuses notes¹³². En France, le Cardinal Bouillon¹³³ peut lui aussi témoigner de leur existence puisque Jacques II lui offre en 1696 une traduction en français pour servir aux Mémoires du maréchal de Turenne¹³⁴ aux côtés duquel Jacques II a combattu en tant que duc d'York dans les années 1650¹³⁵. Par la suite, en 1701, certains de ces documents originaux sont mis

¹²⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*, vol. 1, Londres, Longman, 1816, <books.google.fr/books?id=yyxPAAAAcAAJ>. Page consultée le 25/07/2007.

¹²⁹ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *A Supplement of Gilbert Burnet's History of My Own Time; Derived From His Original Memoirs, His Autobiography, His Letters to Admiral Herbert, and His Private Meditations*, H. C. Foxcroft (ed.), Oxford, Clarendon Press, 1902, p. 50, <<http://archive.org/stream/asupplementtobu00burngoog#page/n120/mode/2up>>. Page consultée le 20/10/2011. "he keeps a journal of all that passes, of which he shewed me once a great deal".

¹³⁰ William Arthur Speck, *James II, Profiles in Power*, op. cit., p. 156.

¹³¹ Le fils du poète John Dryden.

¹³² John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 4.

¹³³ Emmanuel Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon (1643-1715). Il est le neveu du maréchal de Turenne.

¹³⁴ Henri de la Tour d'Auvergne-Bouillon, maréchal de Turenne (1611-1675)

¹³⁵ "Preface by the Cardinal Bouillon" dans Chevalier Andrew Michael Ramsay, *The history of Henri de La Tour d'Auvergne, Viscount de Turenne, Marshal-General of France*, vol. 2, Londres, James Bettenham, 1735,

en sécurité au Collège des Ecosseis à Paris par Jacques II lui-même¹³⁶ et les autres par son fils, James Francis Edward Stuart, en 1707¹³⁷. Dans le même temps, ce dernier emploie William Dicconson pour ordonner les écrits de son père, neuf volumes, ce qui aboutit, au plus tard en 1715¹³⁸, à un recueil de textes originaux, de quatre volumes selon les témoins, qui sont brûlés en 1793 au moment de la révolution française¹³⁹. Pourtant, des copies des originaux faites avant la destruction, « de larges extraits des papiers du roi et (...) la totalité du travail de Dicconson »¹⁴⁰, selon John Callow, pourront être sauvées et seront mises à la disposition de James Stanier Clarke qui les utilisera pour éditer *The Life of James the Second*, en deux volumes. Pour apprécier l'étendue du document, nous noterons que le premier volume comporte 750 pages et le deuxième 679 pages.

La question reste de savoir à quel point l'édition de James Stanier Clarke peut être réellement considérée comme les Mémoires de Jacques II. En ce qui concerne le volume 1, qui décrit la vie de Jacques II jusqu'en 1660, peu de doute semble subsister de nos jours pour dire qu'il ait été directement inspiré des Mémoires de Jacques II. En effet, toute cette partie inclut le texte donné en 1696 au Cardinal Bouillon qui a été placé en annexe du livre écrit sur le maréchal de Turenne dont nous avons parlé ci-dessus et permet d'apprécier la fidélité du travail de James Stanier Clarke¹⁴¹. A partir de 1660, l'authenticité devient plus incertaine. Un élément nous aide cependant. Le texte est effectivement régulièrement agrémenté de notes marginales mentionnant, par exemple, « *King Jam. Loos Sheets p. 1* »¹⁴², « *King Jam. Or. Memoirs Tom : 9, p. 203* »¹⁴³, « *The King's letter, dat. 28. March* »¹⁴⁴, « *King Jam. Loose Papers pag. 2* »¹⁴⁵ ou, tout simplement, des astérisques qui

p. 341,

<http://books.google.fr/books?id=8jM2AAAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false>. Page consultée le 16/05/2013.

¹³⁶ L'autorisation de transfert de Jacques II est reproduite dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 1, p. xx.

¹³⁷ L'autorisation de transfert de James Francis Edward Stuart est reproduite dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 1, p. xxiii.

¹³⁸ Les dates d'achèvement de ce travail d'édition que nous avons trouvées se situent entre 1707 et 1715. Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 297 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 4.

¹³⁹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 298 ; John Callow, *op. cit.*, p. 1-2 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 156.

¹⁴⁰ John Callow, *op. cit.*, p. 4. "large extracts from the King's papers and (...) the totality of Dicconson's work".

¹⁴¹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 298 ; Nathalie Genet-Rouffiac, *op. cit.*, p. 291-292 ; John Miller, *James II, A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 243 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 156.

¹⁴² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*, vol. 2, Londres, Longman, 1816, p. 3, <books.google.fr/books?id=TpBPAAAACAAJ>. Page consultée le 25/07/2007.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 9.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 10.

signalent des citations directes des écrits originaux de Jacques II. Des discours entiers de Jacques II sont aussi insérés dans le texte¹⁴⁶. Nous avons observé que la période qui inclut le plus grand nombre d'annotations de ce genre est comprise entre 1678 et 1685. Plus parcimonieuses pendant la période de son règne, mais loin d'être absentes, elles redeviennent de nouveau denses en 1688. Après toutes ces remarques, nous constatons qu'il reste donc une incertitude documentaire entre 1660 et 1678. Pour autant, le fait que les annotations fassent défaut dans cette partie ne veut pas dire qu'il n'est pas fondé sur les documents originaux de Jacques II, comme le souligne d'ailleurs John Miller¹⁴⁷.

Cela nous a engagée à considérer les textes de la période encore plus prudemment que cet écrit en général, car nous sommes consciente que l'écriture et la composition de tels documents à des fins biographiques ont souvent un objectif de propagande¹⁴⁸. Déjà, l'immense entreprise d'écriture de Jacques II ne nous semble pas innocente de toute volonté d'offrir à la postérité l'image qu'il voulait qu'on retienne de lui et les remises en forme successives commandées par sa famille, avec un premier texte relu et annoté par son fils, poursuivent vraisemblablement le même but. Cependant, nous n'avons trouvé aucun auteur qui rejette *The Life of James the Second* édité par James Stanier Clarke. Chacun de ses biographes l'accepte, avec plus ou moins de prudence, comme la source primaire la plus précieuse concernant Jacques II. Maurice Ashley, qui a eu l'opportunité de comparer le travail de Dicconson à celui ultérieur de James Stanier Clarke¹⁴⁹, John Miller¹⁵⁰ et William Arthur Speck¹⁵¹ considèrent que *The Life of James the Second* est la source principale pour Jacques II et, bien qu'il soit de loin le plus réservé de tous ces auteurs, John Callow parle, dans son livre *James II, The triumph and the tragedy*, d'une « source inestimable »¹⁵², disant encore dans *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King* qu'elle est d'une « importance primordiale »¹⁵³. Par conséquent, outre une certaine prudence adoptée dans notre utilisation de cette source, nous différencierons les paroles originales de Jacques II de celles dont l'origine est moins certaine en les mettant en gras

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 80.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 15.

¹⁴⁷ John Miller, *James II, A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 243.

¹⁴⁸ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 6; p. 23.

¹⁴⁹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 298 ; p. 303.

¹⁵⁰ John Miller, *James II, A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 245.

¹⁵¹ William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 157.

¹⁵² John Callow, *James II, The triumph and the tragedy*, English Monarchs, Treasures from the National Archives, Richmond, The National Archives, 2005, p. 112. «invaluable source».

¹⁵³ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 27. «primary importance».

dans le corps du texte. Pour une meilleure compréhension des citations des Mémoires, il est à noter aussi que Jacques II écrit très régulièrement à la troisième personne.

D'autres textes écrits par Jacques II viennent compléter cette source. Un recueil de conseils, *For my Son the Prince of Wales*¹⁵⁴, écrit en 1692 et *The Will of James the Second*¹⁵⁵, testament couché en 1688, sont inclus à la fin de *The Life of James the Second*. Le recueil, aussi connu sous le titre de *Advice to his Son*, est un guide destiné à son jeune fils pour l'aider dans ses responsabilités de futur roi¹⁵⁶. Désirant le faire profiter de l'expérience qu'il a acquise, Jacques II le conseille sur les aspects politique et organisationnel de la gouvernance royale, ainsi que sur les pièges à éviter dans sa vie personnelle. Ce texte est très instructif, car il constitue l'analyse de Jacques II sur les événements qu'il a traversés en Angleterre et en Irlande à une période de sa vie où il a déjà eu le temps de prendre un peu de recul. Son testament cite une liste de personnes dignes de confiance à ses yeux qui nous a aussi été utile. Indépendamment de *The Life of James the Second*, nous avons eu accès aux *Royal Tracts*¹⁵⁷, qui consignent des discours, des messages, des lettres et des méditations spirituelles en rapport avec les événements de sa vie. Étonnamment, parmi ses biographes, cette source est citée uniquement par John Miller¹⁵⁸, ainsi que par Edward Corp dans son livre sur la cour des Stuarts en exil en France, de 1689 à 1718¹⁵⁹. D'autres pensées spirituelles, *Papers of Devotions*¹⁶⁰, publiées en 1925 par Godfrey Davies, sont disponibles à la Bibliothèque Nationale de France et révèlent l'état d'esprit du roi dans la dernière partie de sa vie. Une copie de la première page des *Papers of Devotions*, manuscrite de la main de Jacques II, a été placée dans les annexes¹⁶¹.

Pour nous permettre d'analyser, en termes de psychologie, tous les éléments recueillis dans ces sources primaires et d'établir un diagnostic, nous avons fait appel à un

¹⁵⁴ James II, *For my Son the Prince of Wales*, 1692 dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 2, p. 617-642.

¹⁵⁵ James II, *The Will of James the Second*, November 7, 1688, Whitehall dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 2, p. 643-647.

¹⁵⁶ James Francis Edward Stuart ne montera jamais sur le trône.

¹⁵⁷ *Royal Tracts in Two Parts. The First, containing all the Select Speeches, Orders, Messages, Letters, &c. Of His Sacred Majesty, Upon Extraordinary Occasions; Both before, and since his Retiring out of England. The Second, containing Imago Regis : or, The Sacred Image of His Majesty, in his Solitudes and Sufferings, Written during his Retirements in France*, Paris, Estienne Lucas, 1692, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12253648>. Page consultée le 16/07/2007.

¹⁵⁸ John Miller, *James II, A Study in Kingship*, op. cit., p. 274.

¹⁵⁹ Edward T. Corp, *A Court in Exile : The Stuarts in France, 1689-1718*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, note de bas de page n° 24, p. 244.

¹⁶⁰ James II, *Papers of Devotions of James II*, op. cit.

¹⁶¹ Annexe n°19.

livre de référence en psychologie, le *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*¹⁶², qui constitue l'une des sources les plus consultées de la psychologie actuelle. De plus, plusieurs consultations avec une psychologue clinicienne-psychothérapeute, Véronique Tillier¹⁶³, nous ont permis de vérifier nos hypothèses en ce qui concerne la personnalité de Jacques II, de soulever d'autres pistes de réflexion et d'avoir la confirmation de nos conclusions auprès d'une professionnelle de la psychologie. Nous avons reproduit les entretiens dans les annexes¹⁶⁴.

En ce qui concerne les sources secondaires, tous les ouvrages consacrés à la « Glorieuse Révolution » nous ont été d'une grande utilité. Ainsi le livre de Thomas Babington Macaulay est-il incontournable en tant que premier grand récit de la période¹⁶⁵. Son interprétation très partisane des événements a besoin d'être éclairée par d'autres points de vue plus récents. Par exemple, celui d'Eveline Cruickshanks, *The Glorious Revolution*¹⁶⁶, publié en 2000, qui offre un panorama de tous les enjeux de cette période, celui en 2006 de Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*¹⁶⁷ ou encore celui de Steve Pincus avec son livre *1688, The First Modern Revolution*¹⁶⁸ paru en 2009. Ces livres sont complétés par des publications plus spécifiques et rédigées par des spécialistes de certains thèmes relatifs au contexte révolutionnaire. Ainsi la publication éditée par Lionel Glassey, *The Reigns of Charles II and James VII & II*¹⁶⁹, en est-elle un bon exemple. En Angleterre, exception faite de Steve Pincus dans le livre cité ci-dessus et dans des articles, les enjeux économiques trouvent rarement leur place dans les analyses de la Révolution de 1688 et nous avons trouvé les éléments les plus importants pour notre étude dans des ouvrages dédiés au développement de l'empire colonial anglais comme celui de Sir William Wilson Hunter, *A History of British India*¹⁷⁰. En Irlande, des ouvrages généraux comme celui de Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : The*

¹⁶² *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, American Psychiatric Association, Julien Daniel Guelfi et Marc-Antoine Crocq (trad.), Issy-les-Moulineaux, Masson, 2003.

¹⁶³ Véronique Tillier, Psychologue Clinicienne EPP. ICP- Psychothérapeute, diplômée en 1992. Cabinet de consultation, 21 avenue Foch 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

¹⁶⁴ Annexe n° 20.

¹⁶⁵ Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*

¹⁶⁶ Eveline Cruickshanks, *op. cit.*

¹⁶⁷ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, *op. cit.*

¹⁶⁸ Steve Pincus, *1688, The First Modern Revolution*, *op. cit.*

¹⁶⁹ Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres et New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997.

¹⁷⁰ William Wilson Hunter, *A History of British India*, vol. II, New York, AMS Press, 1966, <<http://archive.org/stream/historyofbritish027404mbp#page/n13/mode/2up>>. Page consultée le 19/07/2012.

*Making of Protestant Ireland, 1660-1760*¹⁷¹ permettent une compréhension globale des enjeux avant et pendant le règne de Jacques II. De manière plus ciblée, *A New History of Ireland : Volume III : Early Modern Ireland 1534-1691* édité par Theodore William Moody, Francis X. Martin, Francis John Byrne¹⁷² propose une synthèse des questions les plus importantes que nous avons complétée grâce aux perspectives plus récentes exposées par des auteurs comme Raymond Gillespie pour la politique dans *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*¹⁷³ édité par Jane H. Ohlmeyer en 2000 ou encore Eoin Kinsella pour la question foncière dans *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled* édité par Coleman A. Dennehy en 2008¹⁷⁴. Quant à la période de gouvernance de Jacques II en Irlande et, en particulier, aux décisions prises par le Parlement qu'il convoque en 1689, John Gerald Simms offre incontestablement les analyses les plus précises notamment avec son livre *The Jacobite Parliament of 1689*¹⁷⁵. Dans le but d'arriver à une compréhension détaillée de tous les enjeux, nous avons aussi utilisé de nombreux articles publiés dans des revues scientifiques comme *The English Historical Review* pour l'Angleterre et *Irish Historical Studies* pour l'Irlande, principalement accessibles par le système d'archivage de publications JSTOR, via le catalogue de ressources électroniques de la bibliothèque de la Sorbonne¹⁷⁶. Concernant la psychologie, nous nous sommes dirigée vers le domaine de la « psychologie de la personnalité » et avons fondé notre compréhension des mécanismes de la personnalité sur le livre *Psychologie de la personnalité*¹⁷⁷ de Michel Hansenne¹⁷⁸ qui en est l'un des spécialistes actuels. D'autres auteurs sont venus compléter certains points d'analyse qui demandaient plus de précision comme, par exemple, le livre des professeurs et maître de

¹⁷¹ Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : The Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, Oxford, Clarendon Press, 2000 (1992).

¹⁷² Theodore William Moody, Francis X. Martin, Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland : Volume III : Early Modern Ireland 1534-1691*, Oxford, Clarendon Press, 1999.

¹⁷³ Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

¹⁷⁴ Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008.

¹⁷⁵ John Gerald Simms, *The Jacobite Parliament of 1689*, Irish History Series, n° 6, Dundalk, Published for the Dublin Historical Association, Dundalgan Press, 1966.

¹⁷⁶ Bibliothèque de la Sorbonne, Universités de Paris, <<http://www.bibliotheque.sorbonne.fr/biu/>>. Page consultée le 18/05/2013.

¹⁷⁷ Michel Hansenne, *Psychologie de la personnalité*, Collection Ouvertures Psychologiques, Bruxelles, De Boeck, 2013 (2003).

¹⁷⁸ Docteur en Psychologie et professeur ordinaire à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Liège.

conférence Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet et Claude Lhote sur *Les mécanismes de défense. Théorie et clinique*¹⁷⁹.

Toutes ces sources nous permettent d'analyser avec précision le contexte religieux, politique et économique dans lequel Jacques II devient roi, d'appréhender les raisons de ses échecs et de comprendre le rôle particulier joué par sa personnalité dans les événements en Angleterre et en Irlande à la fin du XVII^e siècle.

¹⁷⁹ Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet et Claude Lhote, *Les mécanismes de défense Théorie et clinique*, Psychologie Cursus, Paris, Armand Colin, 2012 (Nathan, 1997).

PARTIE I : JACQUES II, UN ROI CATHOLIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT RELIGIEUX COMPLEXE EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE

A l'arrivée de Jacques II sur le trône en 1685, trois principaux groupes partagent la scène religieuse en Angleterre et en Irlande et il nous semble important de les définir pour comprendre le contexte dans lequel ses décisions religieuses s'inscrivent dans les deux pays. En effet, les anglicans, les autres protestants et les catholiques sont au centre de l'organisation sociale de ces deux pays. La religion anglicane, confession officielle en Angleterre et en Irlande, est représentée par les Eglises Etablies d'Angleterre et d'Irlande. Il est à noter, comme le fait remarquer l'historien Sean J. Connolly, que leurs membres se définissent comme protestants, les mots « anglican » et « Eglise anglicane » n'ayant pas de réalité dans la vie des contemporains de Jacques II, même s'ils sont usuellement intégrés au langage historique¹⁸⁰. Nous utiliserons donc couramment ces termes, « protestant » et « anglican », pour désigner les membres de l'Eglise Etablie d'Angleterre et d'Irlande à toutes les époques. En Angleterre, un membre de l'Eglise Etablie est un « conformiste », littéralement celui qui se conforme aux rites de l'Eglise Etablie d'Angleterre. Toute différenciation par rapport aux convictions et aux rites de l'Eglise Etablie d'Angleterre amène l'appellation de « non conformiste » ou « dissident » qui a tendance à désigner tous les groupes protestants issus de la Réforme, comme les presbytériens ou encore les baptistes¹⁸¹. En parlant de ces groupes, nous utiliserons les termes de dissident protestant ou de protestant non conformiste. La religion catholique, avec une représentativité faible entre 1 % et 2 % de la population en Angleterre¹⁸², trouve, pour sa part, toute son importance numérique en Irlande où la majorité de la population est de confession catholique. D'après les chiffres d'un économiste de la période William Petty¹⁸³, cité par John Miller, les

¹⁸⁰ Le terme *Anglican* n'a été inventé qu'en 1797 par Edmund Burke. Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, op. cit., "References and Conventions". [pas de pagination, car avant l'introduction]

¹⁸¹ Environ 4 % de la population. John Spurr, "Religion in Restoration England" dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 92.

¹⁸² Entre 1.1 % et 1.2 % dans John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, Londres et New York, Cambridge University Press, 1973, p. 11.

¹⁸³ William Petty (1623-1687). Considéré comme l'un des précurseurs de la science économique, il est aussi l'un des premiers à s'intéresser à « l'arithmétique politique » qui donnera, par la suite, naissance à la démographie.

catholiques représentent environ soixante-treize pour cent de la population en 1672¹⁸⁴. Le catholique est communément désigné par ses contemporains protestants anglicans par les appellations « papiste » ou « romaniste », en référence à son attachement au pape et à sa dépendance de Rome. Dans son rapport avec l’Eglise Etablie, le catholique peut être aussi désigné comme un dissident ou associé au terme anglais « *recusant* ». En Irlande, à la notion d’appartenance religieuse s’ajoute une notion d’origine historique : un Anglais protestant anglican installé en Irlande à partir du règne d’Elisabeth I¹⁸⁵ sera un « nouvel Anglais ». Il fait partie de l’élite protestante irlandaise qui cumule pouvoir politique par sa représentation dominante à Dublin Castle, le centre du gouvernement, et pouvoir économique grâce à son obtention des meilleures terres. Un catholique issu de la conquête normande et qui se distingue par sa loyauté à la Couronne d’Angleterre sera un « Vieil Anglais », alors qu’un catholique irlandais de souche restera un « natif »¹⁸⁶.

Ces classifications, qui regroupent les populations notamment en fonction de leur positionnement religieux, génèrent dans les deux pays des tensions récurrentes auxquelles Jacques II est violemment confronté avant même son arrivée au pouvoir par la méfiance qu’il suscite à cause de sa confession. En effet, en devenant le roi catholique d’une nation protestante, la position de Jacques II est incontestablement très difficile et c’est pour cela que nous concentrerons notre étude principalement sur la relation entretenue entre les Eglises Etablies d’Angleterre et d’Irlande et l’Eglise catholique. Nous verrons que de nombreux éléments dans le domaine religieux, impliquant l’histoire, la mémoire et des développements contemporains extrêmement défavorables, constituent indéniablement des obstacles de taille à son règne. Pourtant, nous verrons aussi que, dans les dernières années avant son couronnement, des volontés de pacification et des principes de loyauté dans les deux communautés servent de contrepoids importants. Ces éléments plus favorables offrent véritablement le choix à Jacques II de son traitement des questions religieuses en Angleterre et en Irlande et rendent, par conséquent, son incompréhension des enjeux religieux et l’échec de son règlement religieux encore plus saillants.

¹⁸⁴ John Miller, *James II, A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 216. William Petty avance les chiffres de 100 000 anglicans, 200 000 dissidents protestants et 800 000 catholiques. Les chiffres de la population globale de Petty sont inférieurs aux estimations des historiens mais, ici, ce sont les proportions qui nous intéressent.

¹⁸⁵ Elisabeth I (1533-1603). Deuxième fille d’Henri VIII. Elle règne de 1558 jusqu’à sa mort.

¹⁸⁶ *New English ; Old English ; Native*. Aidan Clarke, “*Historians’ terms*” dans William J. McCormack (ed.), *The Blackwell Companion to Modern Irish Culture*, Oxford et Malden, MA, Blackwell Publishers Ltd, 2001 (1999), p. 284-286. Thomas Bartlett ajoute une quatrième catégorie, celle du « Gouvernement anglais ». Thomas Bartlett, *The Fall and the Rise of the Irish Nation Nation : the Catholic Question 1690-1830*, Dublin, Gill and MacMillan, 1992, p. 2-4.

Chapitre 1- Une inimitié religieuse entre protestants et catholiques profondément enracinée en Angleterre et en Irlande

Pendant le règne de Jacques II, trois recueils consacrés à la controverse entre les deux confessions sont publiés en 1687, 1688 et 1689¹⁸⁷. Les quatre-cent-cinquante-sept pamphlets et livres qui y sont répertoriés ont tous été écrits entre 1673 et 1689¹⁸⁸. Des pamphlets plus anciens sont aussi réédités comme *A Dissuasive From Popery To The People Of England And Ireland*¹⁸⁹ de l'évêque Jeremy Taylor, qui avait officié à la fois en Angleterre et en Irlande. Des publications de personnalités anglicanes, comme l'évêque Edward Stillingfleet¹⁹⁰, insistent sur « l'Idolatrie », « le danger » et « le Fanatisme » du catholicisme¹⁹¹, tandis que l'évêque Gilbert Burnet met l'accent sur l'hérésie doctrinale de la foi catholique¹⁹². La richesse d'un tel corpus dans une période très précisément située entre l'aveu officiel de conversion au catholicisme du duc d'York et sa déchéance du trône nous montre à quel point la relation entre les deux religions relève d'un enjeu crucial à la fois en Angleterre et en Irlande. Ecrits essentiellement à des fins de propagande religieuse et politique, ces textes très sanguins affirment, dans le contexte d'alors, des identités protestante et catholique extrêmement antithétiques, mais ils ne suffisent pas à comprendre complètement l'ancrage de cette opposition. Pour ce faire, nous ferons appel au concept de « mémoire collective ». En effet, pour le sociologue Maurice Halbwachs, qui est le premier à s'être interrogé sur la notion de « mémoire collective », la mémoire n'est pas simplement réservée à la psychologie des individus mais trouve toute son importance dans un cadre

¹⁸⁷ Ces oeuvres sont toutes incluses dans Thomas Jones (ed.), *A Catalogue of the Collection of Tracts For and Against Popery (Published in or about the Reign of James II)*, printed for the Chetham Society, Manchester, 1859, <<http://books.google.fr/books?id=cEYJAAAAIAAJ>>. Page consultée le 03/10/2010.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. III.

¹⁸⁹ Jeremy Taylor, Bishop of Down, *A Dissuasive From Popery To The People Of England And Ireland*, Londres, Roy Roston, 1686 (d'abord publié en deux parties, l'une en 1662 et l'autre en 1667), <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13600961>. Page consultée le 12/04/2013.

¹⁹⁰ Edward Stillingfleet (1635-1699)

¹⁹¹ Edward Stillingfleet, *A Discourse Concerning the Idolatry Practiced in the Church of Rome and the hazard of Salvation in the Communion of it : in Answer to some Papers of a Revolted Protestant : Wherein a particular Account is given of the Fanaticism and Divisions of that Church*, Londres, Robert White, 1672 (1671), <books.google.fr/books?id=87oPhxj2WN4C>. Page consultée le 13/09/2010. (Reproduction des majuscules conforme à l'original)

¹⁹² Gilbert Burnet, Chaplain in Ordinary to his Majesty, *The Mystery of Iniquity Unveiled : In A Discourse, Wherein is held forth The Opposition of the Doctrine, Worship, and Practices of the Roman Church, To The Nature, Designs, and Characters of the Christian Faith*, Londres, W. Godbid, 1673, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:15313569>. Page consultée le 12/06/2011.

social. D'après l'auteur de *La mémoire collective*¹⁹³, nos souvenirs se construisent parce que des personnes de notre entourage nous les ont exposés et rappelés¹⁹⁴. Ainsi, la mémoire collective se rapporte-t-elle « à la vie psychologique des milieux sociaux où ils se sont produits »¹⁹⁵. De la même manière, l'étude de l'historien Pierre Nora sur la mémoire considère-t-elle les groupes et plus particulièrement son importance dans la formation d'une identité communautaire. Pour ces deux auteurs, même si la mémoire fonctionne de manière complexe et inconsciente, elle n'en poursuit pas moins un but : celui d'amener à l'existence une communauté en lui offrant une identité unique grâce à l'utilisation de son passé. Nous regarderons donc comment la mémoire des communautés protestante et catholique s'est construite et comment elle a permis la transmission d'identités protestante et catholique bien distinctes jusqu'au règne de Jacques II.

I- La construction de mémoires religieuses protestante et catholique mutuellement hostiles

Pour Maurice Halbwachs, la mémoire offre au groupe une représentation de lui-même dans laquelle il se reconnaît :

La mémoire collective (...), c'est le groupe vu du dedans, (...). Elle présente au groupe un tableau de lui-même qui, sans doute, se déroule dans le temps, puisqu'il s'agit de son passé, mais de telle manière qu'il se reconnaisse toujours dans ces images successives.¹⁹⁶

Pour que cette identification ait lieu, Pierre Nora insiste sur le fait que la mémoire est un processus de remémoration et d'oubli du passé qui permet de rassembler toutes les caractéristiques à travers lesquelles un groupe se reconnaît, c'est-à-dire forme son identité. Ainsi, la mémoire collective est-elle définie par l'auteur, comme « le souvenir ou l'ensemble de souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité de laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante »¹⁹⁷. L'identité collective ne peut donc se construire qu'à partir d'une mémoire. Il convient alors

¹⁹³ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, <http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/memoire_collective/memoire_collective.html>.

Page consultée le 20/04/2010.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 6.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 52.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 54.

¹⁹⁷ Pierre Nora, « Mémoire collective » dans Jacques Le Goff, Roger Chartier et Jacques Revel (eds.), *La nouvelle histoire*, collection Les Encyclopédies du Savoir Moderne, Paris, Retz, 1978, p. 398, cité dans Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, vol. 7, n° 1, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 49, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/author/auteur_criti_141>. Page consultée le 21/07/2013.

de s'interroger sur les éléments qui, dans le contexte de l'époque, ont contribué à forger la mémoire collective des différents groupes confessionnels et poser ainsi les bases des tensions entre les différents groupes. A notre sens, la naissance de l'Eglise établie d'Angleterre en 1534 constitue un moment décisif dans la construction des mémoires protestante et catholique. C'est à partir de cette date que l'Eglise Etablie et l'Eglise catholique mettent tout en œuvre pour se différencier politiquement et théologiquement l'une de l'autre.

I.1- Un conflit religieux ancré dans la construction historique de l'Angleterre et de l'Irlande

Au début du XVI^e siècle, alors qu'elle est attachée depuis le VI^e siècle à la foi catholique, la Couronne anglaise fait sécession de Rome. Henri VIII fonde ainsi l'Eglise Etablie d'Angleterre et tente d'imposer la même transformation à l'Eglise en Irlande.

I.1.1- La Réforme anglicane en Angleterre et ses conséquences politiques

En dépit du titre de *Défenseur de la Foi* qui lui est attribué par le Pape Léon X en 1521¹⁹⁸, Henri VIII se trouve dès 1527 en désaccord sur des questions personnelles avec le Pape Clément VII et décide de rompre tout lien avec celui-ci.

I.1.1.1- Un bouleversement politique en Angleterre

Alors qu'Henri VIII cherche à obtenir du Pape l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, la résistance qu'il rencontre le décide à s'affranchir de l'autorité catholique. En 1531, il exige le titre de « protecteur et seul chef suprême de l'Eglise d'Angleterre » et inscrit la légitimité de ces changements dans la constitution anglaise au travers du Parlement. De 1530 à 1534, toutes les prérogatives dont le pape jouissait sur le territoire anglais sont transférées au roi¹⁹⁹ : les revenus financiers du pape sont supprimés²⁰⁰, son autorité religieuse est en partie transférée de Rome à Canterbury et son autorité législative sur les questions spirituelles lui est retirée²⁰¹. En 1533, les recours aux

¹⁹⁸ Henri VIII a rédigé une défense des sacrements de l'Eglise catholique en réponse à la publication des thèses de Martin Luther. Henri VIII, *Assertio Septem Sacramentorum or Defense of the Seven Sacraments*, 1521, <<http://www.archive.org/details/assertioseptem00henruoft>>. Page consultée le 06/04/2010.

¹⁹⁹ Jean-Pierre Moreau, *Henri VIII et schisme anglican*, Collection Que Sais-je, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 39-50.

²⁰⁰ Deux lois se succèdent : la première, An Act concerning Restraint of Payment of Annates to the See of Rome, 23 H. 8 c. 20, 1532 réduit de 5 % les revenus du pape alors que la deuxième, An Act restraining the Payment of Annates, 25 H. 8 c. 20, 1534, confirme la suppression totale de tout revenu destiné au pape. <<http://www.legislation.gov.uk/aep/Hen8/25/20/contents>>. Page consultée le 08/05/2012.

²⁰¹ *The Supplication of the Commons against the Ordinaries*, 1532, extraits dans Joseph Robson Tanner (ed.), *Tudor Constitutional Documents, A.D. 1485-1603, With a historical commentary*, Cambridge, Cambridge University Press, 1922, p. 21-22, <<http://archive.org/stream/cu31924030504322#page/n47/mode/2up>>. Page consultée le 08/05/2012.

tribunaux romains sont interdits et la souveraineté religieuse est maintenant accordée au roi²⁰². En 1534, une nouvelle loi se joue des interdictions du Pape relatives au remariage d'Henri VIII²⁰³ et l'Acte de Suprématie vient parachever la séparation en faisant du roi Henri VIII le « seul chef suprême de l'Eglise d'Angleterre »²⁰⁴ annonçant dans le même temps la naissance d'une Eglise nationale, l'Eglise Etablie d'Angleterre, « *Anglicans Ecclesia* »²⁰⁵. En réponse, la sentence spirituelle de Clément VII est sans appel : il excommunie Henri VIII. En Angleterre, les deux Eglises sont désormais séparées²⁰⁶. En 1559, la réaffirmation de la suprématie royale dans les affaires religieuses sous le règne d'Elisabeth I²⁰⁷ et des rois suivants enrachine l'idée que l'Angleterre ne retournera pas en arrière. En effet, en supprimant l'autorité du pape, la Réforme anglicane confère désormais un nouveau pouvoir au monarque, unissant en sa personne le pouvoir civil et le pouvoir religieux²⁰⁸. Les Trente-Neuf Articles de foi de 1563 de l'Eglise Etablie d'Angleterre affirment maintenant que le roi « possède le pouvoir suprême dans ce royaume d'Angleterre et dans [ses] autres territoires et est celui à qui tout le gouvernement en chef de tous les états de ce royaume appartient dans toutes les causes qu'elles soient ecclésiastiques ou civiles »²⁰⁹.

Ainsi, à partir de la Réforme, religion et politique s'entremêlent-elles laissant, selon l'historien Jean-Pierre Moreau, « le monarque impose[r] ses volontés aux deux

²⁰² An Acte that the Appeles in suche Cases as have ben used to be pursued to the See of Rome shall not be from hensforth had ne used but wythin this Realme, 24 Hen 8 c 12, 1533, <http://www.historylearningsite.co.uk/act_restraint_appeals.htm>. Page consultée le 08/05/2012.

²⁰³ An Act declaring the Establishment of Succession of the King's most Royal Majesty in the Imperial Crown of this Realm, 25 H. 8 c. 22, 1533, <<http://www.luminarium.org/encyclopedia/firstactofsuccession.htm>>. Page consultée le 08/05/2012. Cette loi donne la légitimité et la priorité sur la succession aux enfants d'Anne Boleyn sur la fille de Catherine d'Aragon

²⁰⁴ Jean-Pierre Moreau, *op. cit.*, p. 50.

²⁰⁵ An Act concerning the King's Highness to be Supreme Head of the Church of England, and to have Authority to reform and redress all Errors, Heresies and Abuses in the same, 26 Hen. VIII c. 1, 1534, <<http://www.britainexpress.com/History/tudor/supremacy-henry-text.htm>>. Page consultée le 04/05/2012.

²⁰⁶ Cédric Michon, « La montée en puissance des affrontements religieux dans l'Angleterre Henricienne », *Europa Moderna*, n° 1, 2010, p. 18-28, <http://europamoderna.com/index.php/articles-publies/40-nd12010/56-la-montee-en-puissance-des-affrontements-religieux-dans-langleterre-henricienne#_ftn8>. Page consultée le 10/04/2010.

²⁰⁷ An Act restoring to the crown the ancient jurisdiction over the state ecclesiastical and spiritual and abolishing all foreign power repugnant to the same, 1 Eliz 1 c 1, 1559, <http://www.tudorplace.com.ar/Documents/act_of_supremacy2.htm>. Page consultée le 04/05/2013.

²⁰⁸ Sir John Dalrymple, *Memoirs of Great Britain and Ireland : from the dissolution of the 1st Parliament of Charles II till the capture of the French and Spanish fleet at Vigo*, vol. 1, Londres, A. Strahan ... E. Balfour, 1790, p. 16-17, <<http://www.google.fr/books?id=hq8BAAAAYAAJ>>. Page consultée le 03/04/2013.

²⁰⁹ « Article XXXVII : of the Civil Magistrates » dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, Londres, 1563, <<http://mb-soft.com/believe/txc/thirtyni.htm>>. Page consultée le 15/04/2010. « *hath the chief power in this realm of England and other [his] dominions, unto whom the chief government of all estates of this realm, whether they be ecclesiastical or civil, in all causes doth appertain* ».

composantes de la société »²¹⁰. Le clergé a désormais besoin de son consentement pour se réunir en synode et voter des textes, car il est maintenant le garant du gouvernement ecclésiastique²¹¹. En créant une Eglise dépendante du souverain, le pouvoir royal étend donc considérablement ses prérogatives, générant, d'après les historiens Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, l'équivalent d'« une révolution politique »²¹². Ainsi, quand Jacques, l'héritier du trône, se convertit au catholicisme, sa décision engendre-t-elle une véritable incohérence politique et religieuse, car c'est toute la construction de ce « système politico-religieux inédit »²¹³ qu'il menace de remettre en question. En effet, comment un roi catholique pourrait-il être le Gouverneur suprême d'une Eglise qui n'est pas la sienne ? La maxime européenne contemporaine de la période, *Cujus regio, ejus religio*, qui définit l'unité religieuse d'un pays par la possibilité pour le roi de contraindre son peuple à accepter la même religion que lui, devient très inquiétante pour les protestants anglicans avec Jacques II. Avant son arrivée sur le trône, à la fin des années 1670, cette question engendre, d'ailleurs, une crise politique importante que nous développerons dans la partie II de notre thèse. Ainsi, compte tenu de son rôle politique et religieux, le catholicisme de Jacques II s'avère-t-il d'emblée très problématique. Mais la perspective s'aggrave encore plus quand la réaction du Pape à ces changements vient inscrire la trahison comme une caractéristique fondamentale du catholicisme dans la vision protestante.

I.1.1.2- La duplicité politique perçue comme intrinsèque au catholicisme

Alors que la première étape de l'organisation de l'Eglise d'Angleterre n'engendre pas en premier lieu de bouleversements religieux, le déroulement des événements marque la conscience des protestants anglais d'une empreinte qui, en se transmettant au cours des règnes, va nettement aggraver leur perception et leur hostilité à l'égard de l'attachement au catholicisme de Jacques II. En dirigeant sa toute première attaque contre l'autorité de Rome, l'Eglise d'Angleterre inscrit donc sa naissance dans un sentiment profondément anti-papal, qui va participer à la construction d'une identité religieuse protestante en Angleterre où toute association avec ce dernier est réprouvée. De plus, en 1570, quand le Pape Pie V décide d'excommunier à son tour Elisabeth I, qu'il qualifie, de manière

²¹⁰ Jean-Pierre Moreau, *op. cit.*, p. 44.

²¹¹ John Spurr, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, New Haven, Londres, Yale University Press, 1991, p. 109.

²¹² Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *Histoire des idées dans les îles britanniques, Perspectives Anglo-Saxonnes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 17.

²¹³ Jean-Pierre Moreau, *op. cit.*, p. 33.

insultante pour les Anglais, de « prétendue Reine d'Angleterre et la servante du crime »²¹⁴, il libère dans le même temps ses fidèles catholiques de leur serment d'obéissance au souverain anglais : « Nous déclarons (...) que les (...) sujets (...) sont pour toujours absous d'un tel serment (...), qu'ils n'aient pas l'audace d'obéir à ses ordres, ses mandats et ses lois »²¹⁵. Pour ceux qui ne lui obéiraient pas, la pression est forte, le Pape promettant « la même peine d'excommunication »²¹⁶. Ce faisant, le Pape forge un lien entre catholicisme et désobéissance civile qui pose un problème politique maintenant général : par essence, le catholique est alors perçu comme un mauvais sujet, un homme asservi moralement et intellectuellement au Pape²¹⁷ et en qui on ne peut pas avoir confiance puisque sa foi l'engage, comme le dénoncent les textes de l'Eglise d'Angleterre, dans une logique de rébellion : « Les incitant à la rébellion contre leurs Princes naturels »²¹⁸.

La même année, en 1570, un deuxième livre des Homélies est publié par l'Eglise Etablie d'Angleterre où elle adopte officiellement cette interprétation de la trahison politique du catholique qui devient désormais une menace pour l'ordre social, « très dangereux pour l'état du Royaume »²¹⁹. En définitive, c'est un véritable caractère catholique type qui s'inscrit dans l'esprit protestant anglais. Au mieux, le catholique est considéré comme un ignorant manipulé par des prêtres tout aussi incultes que lui : « Des prêtres de masses ignorantes, des guides aveugles conduisant des aveugles »²²⁰. Mais, au pire, il est un homme à la personnalité double, un comploteur qui a pour volonté déterminée le renversement du gouvernement anglais²²¹. Cette manière d'associer des traits de caractère à la religion catholique donne un biais déterministe aux relations entre protestants et catholiques. Ainsi, comme le reflète très bien le pamphlet de 1681, *The Character of a*

²¹⁴ Pius V, *Regnans in Excelsis, A bull roaring out excommunication, anathemas, and total deprivation, &c., By Pope Pius the Fifth, against Queen Elizabeth of famous memory, &c.*, Given at St. Peter's at Rome, on 27 April 1570 of the Incarnation; in the fifth year of our pontificate, 1570, <<http://www.papalencyclicals.net/Pius05/p5regnans.htm>>. Page consultée le 17/04/2010. “the pretended Queen of England and the servant of crime”.

²¹⁵ *Ibid.* “We charge (...) the (...) subjects (...) to be forever absolved from such an oath (...) that they do not dare obey her orders, mandates and laws”.

²¹⁶ *Ibid.* “the like sentence of excommunication”.

²¹⁷ Robin Clifton, “The Popular Fear of Catholicism during the English Revolution”, *Past and Present*, n° 52, Oxford, Oxford University Press, août 1971, p. 36, <<http://www.jstor.org/stable/650394>>. Page consultée le 28/05/2013.

²¹⁸ “Homily XXI, An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion” dans Church of England, *The Second Tome of Homilies, of such matters as were promised and intituled in the former part of the Homilies : set out by the authority of the Queen's Majesty, and to be read in every Parish Church agreeably*, Londres John Bill, 1623 (1571), <<http://www.anglicanlibrary.org/homilies/bk2hom21.htm>>. Page consultée le 14/01/2013. “stirring them up to rebellion against their naturall Princes”.

²¹⁹ *Ibid.* “very dangerous to the state of the Realme”.

²²⁰ *Ibid.* “ignorant Masse priests, as blinde guides leading the blinde”.

²²¹ Bernard Cottrey, Eveline Cruickshanks et Charles Giry-DeLoison, *Histoire des Iles Britanniques du XVIe au XVIIIe Siècle*, Fac Histoire, France, Nathan Université, 1994, p 202.

*Popish Successour, And What England May Expect From Such a One*²²², l'éventualité d'avoir un roi, dont la personnalité, inhérente à sa constitution spirituelle, serait caractérisée par une servilité politique et religieuse à la volonté du pape et par l'hypocrisie, représenterait-elle une aberration pour le pays. Ces associations d'idées et cette perspective prennent un caractère encore plus prononcé dans le cas de l'Irlande. En effet, alors qu'Henri VIII tente de faire suivre à l'Irlande la même évolution qu'en Angleterre, la séparation d'avec la papauté soulève des résistances.

I.1.2- La tentative d'imposition d'une uniformité religieuse en Irlande

La dépendance de l'Irlande de la Couronne d'Angleterre l'entraîne inmanquablement à suivre la voie politique et religieuse tracée par Henri VIII. Pourtant, malgré des changements politiques qui assujettissent encore plus l'Irlande à l'Angleterre, l'influence beaucoup plus marquée du catholicisme dans l'île pousse la majorité des Irlandais à résister à l'imposition d'une uniformité religieuse.

I.1.2.1- Une réforme difficile à adapter en Irlande

Avec un décalage de deux ans par rapport à l'Angleterre, un Parlement dit « de Réforme » se réunit à Dublin en mai 1536 et vote lors de sa première session les statuts qui amorcent la séparation de l'Eglise en Irlande avec Rome. Henri VIII devient « l'unique chef suprême sur terre de toute l'Eglise d'Irlande »²²³ et une succession de nouvelles lois religieuses irlandaises²²⁴, qui font amplement écho à celles adoptées en Angleterre, interdisent les relations entre les Irlandais et Rome²²⁵. L'Eglise d'Irlande devient à son tour, du moins officiellement, une Eglise indépendante de Rome. En effet, alors que les décisions d'Henri VIII avaient engendré peu de résistances en Angleterre, la difficile entente dans la société irlandaise entre les Vieux Anglais et les natifs se répercute dans la nouvelle Eglise rendant, d'après l'historien Gerard Anthony Hayes-McCoy, « l'uniformité dans

²²² Elkanah Settle, *The Character of a Popish Successour And What England May Expect From Such a One. Humbly offered to the Consideration of both Houses of Parliament, Appointed to meet at Oxford, On the One and twentieth of March, 1680/1*, Londres, T. Davies, 1681 dans Joyce Lee Malcom (ed.), *The Struggle for Sovereignty : Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, Indianapolis, Liberty Fund, 1999, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164760>>. Page consultée le 10/07/2010.

²²³ An Act authorising the King, his Heirs and Successors, to be Supreme Head of the Church of Ireland, 28. Hen VIII, c. 5, 1536 dans James Goddard Butler (ed.), *The Statutes at Large, Passed in the Parliaments Held in Ireland : From the 3rd Year of Edward II, A. D. 1310, to the 26th Year of George III. A. D. 1786 inclusive*, vol 1 (13 volumes), Dublin George Grierson, 1786, p. 90. <books.google.fr/books?id=12RFAAAACAAJ>. Page consultée le 03/05/2013. "the only supreme head in earth of the whole Church of Ireland".

²²⁴ Gerard Anthony Hayes-McCoy, "The royal supremacy and ecclesiastical revolution, 1534-47" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland : Volume III, op. cit.*, p. 57.

²²⁵ *Ibid.*, p. 63. La dissolution des monastères entraîne cent trente fermetures pendant le règne d'Henri VIII.

l'organisation ecclésiastique - telle qu'elle existait en Angleterre - (...) impossible »²²⁶. Installés en Irlande par la Couronne d'Angleterre, les Vieux Anglais veulent rester politiquement fidèles au roi et acceptent ce schisme qui ne leur demande pas de renoncer à leur foi catholique. Mais de leur côté, les natifs réaffirment le caractère gaélique plus indépendant de leur Eglise vis-à-vis de l'Angleterre et ne veulent pas rompre les liens avec le catholicisme romain²²⁷. Confiné dans son autorité à une enclave géographique très restreinte appelée *The Pale*, comprenant Dublin et ses alentours et incluant peu de natifs irlandais, Henri VIII se satisfait d'abord d'une conformité de façade symbolisée par des « gestes formels (...) [qui] n'étaient pas vus comme un abandon de Rome »²²⁸ et ne changeaient pas en profondeur l'allégeance de la majorité du clergé irlandais²²⁹. En dehors du *Pale*, Rome, ignorant la volonté royale, poursuit les nominations de ses représentants religieux et les monastères continuent de fonctionner. Selon Gerard Hayes-McCoy, cette dynamique engendre la création « de systèmes religieux parallèles avec un épiscopat catholique illégal et un épiscopat réformé légal »²³⁰. Désormais l'Irlande est dotée, selon les termes de Wesley Hutchinson, d'une « *ecclesia inter Anglicos* » et d'une « *ecclesia inter Hibernicos* »²³¹.

Voulant mettre un terme à la persistance de l'autorité papale sur l'Irlande, Henri VIII donne à sa réforme une dimension politique qu'elle n'avait pas encore et qui représente un changement conséquent pour le pays car, depuis le XII^e siècle, l'autorité politique des rois d'Angleterre en Irlande est l'héritage d'une ordonnance du Pape qui offre la Seigneurie de l'île aux suzerains anglais²³². Selon Gerard Hayes-McCoy, « en 1537, il était généralement admis en Irlande que « la propriété royale » de l'île dépendait de la papauté et que la Seigneurie dont jouissaient les rois d'Angleterre n'était « qu'une

²²⁶ *Ibid.*, p. 52. « *the differences (...) made a uniformity of ecclesiastical organisation- such a uniformity as existed in England- impossible* ».

²²⁷ Gerard Anthony Hayes-McCoy, « Conciliation, coercion, and the protestant reformation, 1547-71 » dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland : Volume III*, *op. cit.*, p. 75.

²²⁸ Gerard Anthony Hayes-McCoy, « The royal supremacy and ecclesiastical revolution, 1534-47 », *op. cit.*, p. 62. « *They were not, whatever the king's hopes may have been, looked upon as an abandonment of Rome* ».

²²⁹ Wesley Hutchinson, *La question irlandaise*, Les essentiels de la civilisation anglo-saxonne, Paris, Ellipses, 2001, p. 46.

²³⁰ Gerard Anthony Hayes-McCoy, « The royal supremacy and ecclesiastical revolution, 1534-47 », *op. cit.*, p. 62. « *the parallel systems of an illegal catholic episcopate and a legal reformed one* ».

²³¹ Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 47.

²³² Pope Adrian IV, *Laudabiliter*, 1155, <<http://www.libraryireland.com/HullHistory/Appendix1a.php>>. Page consultée le 03/05/2013.

gouvernance en vertu de la même autorité »!²³³. Considéré seulement comme le Seigneur de l'Irlande, Henri VIII décide d'asseoir la souveraineté sans équivoque des rois d'Angleterre sur le pays. En 1541, le Parlement irlandais vote un Acte de Souveraineté²³⁴ qui offre aux rois d'Angleterre le titre de rois d'Irlande²³⁵. Si, tant que le roi en est le membre, ce changement offre une protection supplémentaire à l'Eglise d'Irlande, la situation d'infériorité numérique des protestants devient très angoissante en cas de roi catholique. Comme en Angleterre, les appels à la rébellion émis par le Pape en 1570 amènent les protestants à « considérer le catholicisme comme une trahison »²³⁶. Mais, contrairement à la situation en Angleterre, l'éventualité d'un renversement politique, évoqué au sein même d'une homélie, représente un véritable danger interne : « L'évêque de Rome a essayé dernièrement au travers de ses Patriarches irlandais et ses Evêques envoyés de Rome (...) de détruire ce qui protégeait la paix publique en Irlande »²³⁷.

Quand, ensuite, au cours du règne de Jacques I, l'Eglise d'Irlande s'inspire des Trente-Neuf Articles de Foi anglais pour formuler en 1615 sa profession de foi, elle y ajoute aussi des spécificités destinées, selon les sociologies John D. Brewer et Gareth I. Higgins, à dresser des « limites plus nettes entre les protestants et les catholiques Irlandais »²³⁸. Dans les cent quatre articles de foi irlandais²³⁹, le rejet du catholicisme s'inscrit de manière tellement hostile que le pape est identifié à l'antéchrist : « L'Evêque de Rome est si loin d'être la chef suprême de l'Eglise universelle de Christ, que ses œuvres et sa doctrine montrent bien qu'il est cet homme de péché annoncé dans les Saintes

²³³ Gerard Anthony Hayes-McCoy, "The royal supremacy and ecclesiastical revolution, 1534-47", *op. cit.*, p. 47-48. "In 1537, it was generally believed in Ireland that the 'regal estate' of the island rested in the Papacy and that the lordship enjoyed by the kings of England was 'but a governance under the same'!".

²³⁴ An Act that the King of England, his Heirs and Successors, be Kings of Ireland, 33 Hen. 8, c. 1, 1541, <http://www.heraldica.org/topics/national/ireland_docs.htm#act1542>. Page consultée le 04/05/2013.

²³⁵ Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 47-48.

²³⁶ Gerard Anthony Hayes-McCoy, "Conciliation, coercion, and the protestant reformation, 1547-71", *op. cit.*, p. 92. "regard Catholicism as treason".

²³⁷ "Homily XXI, An Homily Against Disobedience and Wilfull Rebellion", *op. cit.* "the Bishop of Rome hath of late attempted by his Irish Patriarkes and Bishops, sent from Rome (...) to breake downe the barres and hedges of the publique peace in Ireland".

²³⁸ John D. Brewer et Gareth I. Higgins, *Anti-Catholicism in Northern Ireland, 1600-1998, The Mote and the Beam*, Londres et New York, MacMillan Press LTD et St Martin's Press INC., 1998, p. 23-24. "reflecting the influence of local circumstance in drawing sharper boundaries between Irish Protestants and Catholics".

²³⁹ *Articles of Religion agreed upon by the Archbishops and Bishops and the rest of the clergy of Ireland, In the Convocation held at Dublin in the year of our Lord God 1615, for the avoiding of Diversities of Opinions, and the establishing of consent touching true Religion*, Dublin, Iohn Franckton, 1615, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99854514>. Page consultée le 12/09/2011.

Écritures »²⁴⁰. Pour l'historien Alan Ford, cette singularité théologique très « apocalyptique », dont l'Église d'Irlande se dote, « fournit un lien idéologique » aux protestants en Irlande dont l'identité s'ancre dans la « diabolisation » des catholiques²⁴¹. Même si, en 1634, sous Charles I, l'Église d'Irlande alignera ses convictions sur celles de l'Église d'Angleterre en embrassant à son tour les Trente-Neuf Articles de religion toujours en vigueur sous le règne de Jacques II, cette condamnation initiale très dure vis-à-vis du pape et des catholiques pose les fondements d'une dynamique relationnelle faite, selon John D. Brewer et Gareth I. Higgins, de « coercition des locaux catholiques et de peur d'un déclin du protestantisme »²⁴² difficilement compatible avec l'élévation au pouvoir d'un roi comme Jacques II. Ce positionnement est d'autant plus difficile que la population catholique en Irlande s'est, de son côté, battue pour préserver son identité religieuse en s'installant dans une résistance marquée vis-à-vis de toute réforme religieuse.

I.1.2.2- Un catholicisme irlandais réfractaire

Les changements religieux répercutés en Irlande sont beaucoup plus lents. Alors que l'Angleterre vote deux lois d'Uniformité en 1549 et 1552²⁴³, qui l'amènent grâce aux révisions du *Livre de la Prière Commune* vers le Protestantisme, le choix d'un *Livre de la Prière Commune* en Irlande se fait de manière plus polémique, l'Église d'Irlande étant divisée sur la version à adopter. A la fin du règne d'Edward VI²⁴⁴ en 1553, alors que le second *Livre de la Prière Commune* est déjà utilisé en Angleterre, les ecclésiastiques irlandais acceptent tout juste le premier²⁴⁵. Ce décalage fragilise l'Église d'Irlande, car même si elle se retrouve légalement politiquement et religieusement totalement assujettie à

²⁴⁰ “Of the authority of the Church, general Councils, and Bishop of Rome” dans *Articles of Religion*, *op. cit.* “The Bishop of Rome is so far from being the supreme head of the universal Church of Christ, that his works and doctrine do plainly discover him to be that man of sin, foretold in the Holy Scriptures”.

²⁴¹ Alan Ford, *The Protestant Reformation in Ireland, 1590-1641*, Dublin et Portland, Four Court Press, 1997, p. 17. “the strongly apocalyptic vision of Catholicism that many Irish churchmen shared, provided them with a binding ideology that created a solidarity by demonising Catholics”.

²⁴² John D. Brewer et Gareth I. Higgins, *op. cit.*, p. 17. “Irish Church leaders demanded coercion of local Catholics. They were being motivated by fears of Protestant decline”.

²⁴³ Les lois d'Uniformité imposent l'utilisation du *Livre de la Prière Commune* de l'Église Etablie d'Angleterre. An Acte for the unyformytie of Service and Admystration of the Sacramentes throughout the Realme, 1549, 2 & 3 Edward 6, c. 1, <http://www.tudorplace.com.ar/Documents/first_act_of_uniformity_1549.htm>. Page consultée le 04/05/2013 ; An Acte for the Unyformytie of Comon Prayer and admystration of the Sacramentes, 1552, 5 & 6 Edward 6 c. 1 dans Gerald Lewis Bray (ed.), *Documents of the English Reformation : 1526-1701*, Library of Ecclesiastical History, Cambridge, James Clarke & Co., 2004 (1994), p. 281-283, <books.google.fr/books?isbn=0227172396>. Page consultée le 04/05/2013.

²⁴⁴ Edouard VI (1537-1553). Fils d'Henri VIII et de sa troisième femme. Il est roi d'Angleterre et d'Irlande de 1547 jusqu'à sa mort en 1553.

²⁴⁵ Gerard Anthony Hayes-McCoy, “Conciliation, coercion, and The protestant reformation”, *op. cit.*, p. 74.

la Couronne d'Angleterre, l'attachement des natifs d'Irlande au catholicisme perdure²⁴⁶ et s'ancre durablement pendant l'accalmie religieuse du règne de Marie la Catholique qui, selon Alan Ford, leur donne un « avantage décisif (...) jamais perdu »²⁴⁷. En 1560, deux ans après l'accession d'Elisabeth I au pouvoir, le vote de nouveaux Actes de Suprématie²⁴⁸ et d'Uniformité²⁴⁹ finissent par instaurer une véritable Eglise réformée en Irlande. Comme en Angleterre, ces lois imposent la version tournée vers le protestantisme du second *Livre de la Prière Commune* et l'absence au service religieux du dimanche est sanctionnée par une amende²⁵⁰.

Pourtant, au lieu d'en être fortifiée, la position de l'Eglise d'Irlande se fragilise encore plus. En effet, alors que les Vieux Anglais avaient embrassé la phase henricienne de la réforme, ils refusent la direction vers le protestantisme adoptée par Elisabeth I au point de renoncer à leur appartenance à l'Eglise d'Irlande et d'opter dans les années 1570 et 1580 pour la dissidence²⁵¹. Sans s'unir les uns aux autres, leur rébellion et le rejet initial des Irlandais natifs enlèvent néanmoins tout espoir de conversion de la population catholique au sein de l'Eglise d'Irlande et ce, d'autant plus que le soutien continental pour permettre l'imprégnation du catholicisme dans l'île s'organise efficacement²⁵², puisque des prêtres formés sur le continent arrivent en mission en Irlande dès les années 1590²⁵³ et participent au renforcement des convictions des catholiques de l'île²⁵⁴. De 1614 à 1631, l'Eglise

²⁴⁶ Alan Ford, *The Protestant Reformation in Ireland, 1590-1641*, op. cit., p. 8. Samantha Meigs développe aussi toutes les raisons religieuses, politiques et culturelles de ce traditionalisme dans son livre. Samantha Meigs, *The Reformations in Ireland : tradition and confessionalism, 1400-1690*, Londres et New York, MacMillan Press LTD, 1997.

²⁴⁷ Alan Ford, *The Protestant Reformation in Ireland, 1590-1641*, op. cit., p. 8. “a decisive advantage, (...) never lost”.

²⁴⁸ An Act restoring to the Crown, the auncient Jurisdiction over the State Ecclesiasticall and Spirituall, and abolishing all forreine Power repugnant to the same, 2 Eliz 1, 1560, <<http://www.legislation.gov.uk/aip/Eliz1/2/1/introduction>>. Page consultée le 03/05/2013.

²⁴⁹ An Act for the Uniformitie of Common Prayer and Service in the Church and the Administration of the Sacraments, 2 Eliz 1 c.2, 1560 dans James Goddard Butler (ed.), *The Statutes at Large, Passed in the Parliaments Held in Ireland : from the Third Year of Edward the Second, A.D. 1310 to the Fourteenth and Fifteenth Years Charles the Second, A. D.1662, inclusive*, vol. 1 (13 volumes), Dublin, George Grierson, 1794, p. 111-117, <http://books.google.fr/books?id=ymlBAAAAYAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 03/05/2013.

²⁵⁰ Samantha Meigs, op. cit., p. 69.

²⁵¹ Thomas Bartlett, op. cit., p. 3 ; Samantha Meigs, op. cit., p. 65.

²⁵² “Trent, Council of” dans Sean J. Connolly (ed.), *The Oxford Companion to Irish History*, Oxford, Oxford University Press, 2002 (1998), p. 581 ; Samantha Meigs, op. cit., p. 75.

²⁵³ Karl Bottigheimer, “The Failure of the Reformation in Ireland : Une Question Bien Posée”, *Journal of Ecclesiastical History*, vol. 36, n° 2, Londres, avril 1985, p. 198 ; “Papacy” dans Sean J. Connolly (ed.), op. cit., p. 448 ; Colm Lennon, “Counter-Reformation” dans William J. McCormack (ed.), op. cit., p. 144. Pour John Bossy il est peu probable que le retour des prêtres formés dans les séminaires continentaux ait été un phénomène conséquent avant 1641. John Bossy, “The Counter-Reformation and the People of Catholic Ireland, 1596-1641”, *Historical Studies*, n° VIII (27-30 mai 1969), Dublin et Londres, Gill and MacMillan, 1971, p. 169.

²⁵⁴ John Bossy, op. cit., p. 155 ; Colm Lennon, op. cit., p. 144.

catholique d'Irlande s'organise : de nouveaux synodes se réunissent et les nominations épiscopales se multiplient²⁵⁵, entrant directement en concurrence avec l'Eglise d'Irlande²⁵⁶. La politique de tolérance du règne de Charles I confirmera cet ancrage et, pendant la période du Commonwealth et du Protectorat, 1649-1660, certains prêtres continueront leur combat en exil par l'écriture de traités théologiques²⁵⁷. A la Restauration de Charles II, tous les diocèses irlandais ont de nouveau un évêque à leur tête, confirmant ainsi, d'après Karl Bottigheimer, le « rejet tacite ou explicite de la religion protestante par la majorité de la population, (...), un revirement général et définitif du chemin prescrit »²⁵⁸.

Même si l'Eglise d'Irlande devient au début du XVII^e siècle une Eglise réformée sur le modèle de l'Eglise Etablie d'Angleterre, sa structuration plus lente révèle la fragilité des protestants irlandais et l'indéracinable fidélité de la majorité de la population au catholicisme. La situation d'infériorité des protestants, très anxiogène, est compensée par une dureté marquée à l'égard des catholiques irlandais entrés en résistance, formalisant ainsi sous forme d'appartenance confessionnelle des tensions communautaires déjà existantes.

En Angleterre et en Irlande, le changement d'allégeance religieuse est loin d'aboutir au même résultat. L'Angleterre construit sa sécurité politique sur une appartenance religieuse de son roi conforme à celle de ses sujets et l'Irlande se retrouve en situation d'équilibre extrêmement précaire. Dans les deux situations, le catholicisme de Jacques II menace clairement les rapports de force institués depuis le début du XVI^e siècle. De plus, le fossé politique et religieux qui s'est creusé entre les deux Eglises se concrétise formellement par une volonté mutuelle de distinction théologique. La formulation de leurs différences doctrinales²⁵⁹ et la constitution en parallèle de corpus officiels inscrivent leur opposition aussi au cœur de leurs textes fondateurs.

²⁵⁵ Karl Bottigheimer, *op. cit.*, p. 198.

²⁵⁶ Samantha Meigs, *op. cit.*, p. 92 ; p. 94-95 et p. 97.

²⁵⁷ Par exemple, Peter Talbot, *A Treatise of the Nature of the Catholick Faith and Heresie, with Reflexion upon the Nullitie of the English Protestant Church, and Clergy*, Rouen, 1657, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17287104>. Page consultée le 07/05/2013. Peter Talbot deviendra l'Archevêque catholique de Dublin de 1669 à 1680.

²⁵⁸ Karl Bottigheimer, *op. cit.*, p. 197. "it involved the tacit or explicit rejection of Protestant religion by the bulk of the population (...), a general, but definitive turning away from the prescribed path".

²⁵⁹ "Church of Ireland" dans Sean J. Connolly (ed.), *op. cit.*, p. 96.

I.2- Une rivalité doctrinale entre l’Eglise catholique et les Eglises d’Angleterre et d’Irlande

En réponse aux conséquences schismatiques de la Réforme protestante, notamment en Angleterre et en Irlande, et à ses propres besoins de réformes internes, l’Eglise catholique convoque en 1545 un concile qui va réaffirmer ses dogmes en les consignants dans un code religieux. De son côté, la nouvelle Eglise d’Angleterre a besoin, pour étayer son assise, d’un dogme qui lui permettra de se forger une identité théologique distincte de l’Eglise catholique²⁶⁰. En effet, selon l’historien John Spurr, les circonstances de la naissance de l’Eglise d’Angleterre n’offrent pas d’elles-mêmes toutes les bases doctrinales et liturgiques indispensables à sa pérennité : « Elle n’a pas de doctrine essentielle, pas de profession de foi, ni de pierre fondamentale sur lesquelles se reposer »²⁶¹. Ce besoin de genèse spirituelle aboutit à la constitution d’un corpus officiel de l’Eglise anglicane ancré dans le protestantisme.

I.2.1- L’affirmation du dogme catholique et l’invention d’une théologie anglicane

Les doctrines catholiques formulées lors du *Saint Concile De Trente*²⁶², qui dure de 1545 à 1563, s’opposent de manière incontestable aux remises en question incisives du protestantisme, son but étant ouvertement le rétablissement de la vérité biblique contre « cette Yvraye d’Erreurs exécrables, & de Schismes »²⁶³. Influencée par la Réforme protestante, une réforme doctrinale et liturgique commence aussi en Angleterre à partir de 1547, sous le règne d’Edouard VI²⁶⁴. L’éloignement du catholicisme commence à se manifester dans la suppression de rituels²⁶⁵ et l’adoption de nouveaux textes : le *Livre des Homélie*²⁶⁶, un recueil d’allocutions simples destinées à l’enseignement des principes élémentaires de l’Eglise aux fidèles lors des offices, voit le jour en 1547, suivi en 1549 d’un

²⁶⁰ John Spurr, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, *op. cit.*, p. xiv.

²⁶¹ *Ibid.*, p. xiii-xiv. “She has no irreducible doctrinal core, no confession of faith nor petrine rock, upon which to rest”.

²⁶² Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁶³ *Ibid.*, « Session XIII, Decret du Tres-Saint Sacrement de l’Eucharistie », introduction.

²⁶⁴ La direction des affaires religieuses est assumée par l’archevêque de Canterbury, Thomas Cranmer (1489-1556), de sympathies luthériennes. Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 11.

²⁶⁵ Suppression de l’encens, de l’eau bénite, des chandeliers, des statues... Hervé Picton, *Histoire de l’Eglise d’Angleterre : De la Réforme à nos jours, Les essentiels de civilisation anglo-saxonne*, dirigée par D. Frison, Paris, Ellipses Edition, 2006, p. 24.

²⁶⁶ Il s’agit du premier Livre des Homélie. Church of England, *First Book of Homilies, Certain Sermons or Homilies appointed to be read in Churches In the time of the late Queen Elizabeth of famous memory. And now thought fit to be reprinted by Authority from the KINGS most Excellent Majesty*, Londres, John Bill, 1562 (1547), <<http://www.anglicanlibrary.org/homilies/index.htm>>. Page consultée le 14/01/2009.

*Livre de la Prière Commune*²⁶⁷, un guide de prières circonstanciées dont la lecture est rendue obligatoire par le Parlement pour obtenir une uniformité liturgique. En 1553, l'Église d'Angleterre se dote d'une nouvelle profession de foi au travers de quarante-deux articles²⁶⁸, révisés en trente-neuf articles en 1563 sous Elisabeth I pour leur donner, d'après l'historien Hervé Picton, une « tonalité (...) nettement protestante »²⁶⁹. *Le Livre de la Prière Commune*, les *Trente-Neuf Articles de Religion* et les *Homélies*²⁷⁰ constituent, dans le même recueil, la base du corpus anglican en Angleterre et en Irlande. Les *Trente-Neuf Articles de Religion* nous intéressent particulièrement en ce qu'ils définissent, d'après Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, « les fondements dogmatiques de l'Anglicanisme »²⁷¹. Nous prendrons pour référence la publication anglaise de 1563 qui est utilisée par la hiérarchie de l'Église d'Irlande depuis 1634 pour servir l'unité anglicane et « éviter les différences d'opinion »²⁷². De plus, malgré des transformations aux cours des règnes, ils conservent une base doctrinale fondamentalement inchangée et sont toujours en vigueur pendant le règne de Jacques II²⁷³.

Organisés en sessions dans les décrets du Concile et en articles pour les Églises d'Angleterre et d'Irlande, les sujets de discorde sont flagrants. Quand la session IV du *Concile de Trente* rappelle l'autorité des « Livres écrits » et des « Traditions » comme les sources de la foi catholique²⁷⁴, l'article VI parmi les *Trente-Neuf Articles de Religion* établit que la Bible permet, à elle seule, d'accéder au salut :

Les Saintes Ecritures contiennent toute chose nécessaire au salut : de sorte que tout ce qu'on ne peut pas lire dans les Ecritures, ou qui ne peut pas être établi par les Ecritures, ne doit être exigé de personne.²⁷⁵

²⁶⁷ Church of England, *The Book of the Common Prayer and Administration of the Sacraments and other Rites and Ceremonies of the Church after the Use of the Church of England*, 1549, <http://justus.anglican.org/resources/bcp/1549/BCP_1549.htm>. Page consultée le 04/02/2009.

²⁶⁸ Church of England, *The Forty-Two Articles*, 1553 dans Gerald Lewis Bray (ed.), *Documents of the English Reformation : 1526-1701*, Minneapolis, Fortress Press, 1994, p. 285-310.

²⁶⁹ Hervé Picton, *op. cit.*, p. 35.

²⁷⁰ Church of England, *The Second Tome of Homilies*, *op. cit.*

²⁷¹ Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 11.

²⁷² “Of the Agreement of the Church of England and Ireland, in the profession of the same Christian Religion”, *Constitutions and Canons Ecclesiastical, Treated upon by the Archbishops and Bishops, and the rest of the Clergy of Ireland; And agreed upon by the Kings Majesties Licence, In their Synod Begun and Holden at Dublin Anno Domini 1634*, Dublin, Andrew Crook and Samuel Helsham, 1687, p. 5, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99900167>. Page consultée le 12/03/2010. “for the avoiding and diversities of opinions”.

²⁷³ Les principes établis de 1538 à 1603 ne varient que très légèrement au cours du siècle suivant. Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 11 et p. 12.

²⁷⁴ « Session IV, Décret des Ecritures Canoniques » dans Église Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁷⁵ “Article VI : Of the sufficiency of the Holy Scriptures for Salvation” dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, *op. cit.* “Holy Scriptures containeth all things necessary to salvation : so that whatsoever is not read therein, nor may be proved thereby, is not to be required of any man”.

Aussi, seize chapitres et les trente-trois canons de la session VI du concile catholique défendent la conviction d'une justification obtenue aussi bien par la foi que par les œuvres²⁷⁶. Pour l'Eglise catholique, l'obéissance aux commandements²⁷⁷, la pénitence²⁷⁸ et la pratique de « bonnes œuvres »²⁷⁹ permettent l'obtention du salut alors que l'article anglican X établit l'incapacité de l'homme d'accéder au salut par de « bonnes œuvres, agréables et acceptables à Dieu »²⁸⁰. A sa suite, l'article XI déclare que la justification s'obtient « uniquement par la foi »²⁸¹. Le décret qui traite de l'Eucharistie dans la Session XIII confirme la transsubstantiation comme la transformation réelle du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus²⁸², alors que l'article XXVIII de l'Eglise anglicane parle d'une « participation » faite de « manière céleste et spirituelle »²⁸³. L'article anglican XXV élimine cinq des sept sacrements de l'Eglise catholique, n'acceptant que le baptême et le repas du Seigneur²⁸⁴ et l'article XXXII autorise le mariage des prêtres²⁸⁵. Tout au long de cette confrontation théologique, le positionnement de l'Eglise catholique se confirme dans la même lignée de « diabolisation » et de damnation de l'excommunication d'Henri VIII : tous ces « Infidèles à la Foy »²⁸⁶ qui s'éloignent de ses principes sont des « esprits impies »²⁸⁷ qui méritent l'« Anathème »²⁸⁸ pour toutes leurs « inventions de Satan »²⁸⁹. Mais, même si l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise d'Irlande ancrent premièrement leur singularité dans des doctrines protestantes, elles inscrivent aussi leur théologie dans

²⁷⁶ « Session VI, Decret Touchant La Justification » dans Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁷⁷ « Session VI, Decret Touchant La Justification, Chapitre XI : *De l'Observation des Commandemens de Dieu, & de la nécessité, & possibilité de les observer* » dans Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁷⁸ « Session VI, Decret Touchant La Justification, Chapitre XIV : *De ceux qui sont tombez depuis le Baptesme, & de leur Réparation* » dans Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁷⁹ « Session VI, Decret Touchant La Justification, Chapitre XVI : *Du fruit de la Justification, c'est à dire, du mérite des bonnes œuvres, & en quoy il consiste* » dans Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁸⁰ « Article X : Of Free Will » dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, *op. cit.* « *we have no power to do good works pleasant and acceptable to God* ».

²⁸¹ « Article XI : Of the Justification of Man » dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, *op. cit.* « *Wherefore that we are justified by faith only* ».

²⁸² « Session XIII : Decret du Tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie, Chapitre IV : *De la Transsubstantiation* » dans Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁸³ « Article XXVIII : Of the Lord's Supper » dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, *op. cit.* « *Partaking* », « *an heavenly and spiritual manner* ».

²⁸⁴ « Article XXV : Of the Sacraments » dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, *op. cit.*

²⁸⁵ « Article XXXII : Of the Marriage of Priests » dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, *op. cit.*

²⁸⁶ « Session III, Decret du Symbole de la Foy » dans Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁸⁷ « Session XIII : Decret du Tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie, Chapitre I : De la présence réelle de nostre Seigneur Jesus-Christ dans le Tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie » dans Eglise Catholique Romaine, *op. cit.*

²⁸⁸ La formulation « Qu'il soit Anathème » est inlassablement répétée des dizaines de fois à chaque décret.

²⁸⁹ « Session XIII : Decret du Tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie, Chapitre I : De la présence réelle de nostre Seigneur Jesus-Christ dans le Tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie », *op. cit.*

l'expression ferme d'un rejet direct du catholicisme. En effet, de nombreux articles sont aussi construits en antithèse des doctrines catholiques.

I.2.2- Une théologie anglicane définie en opposition à l'Eglise catholique

Les condamnations de la doctrine catholique occupent une place très importante dans la profession de foi des Eglises d'Angleterre et d'Irlande dont de nombreux articles dénigrent spécifiquement certaines doctrines. Ainsi L'article XIV parmi les *Trente-Neuf Articles de Religion* de l'Eglise anglicane condamne-t-il l'hérésie du salut par les œuvres comme une preuve « d'arrogance et d'impiété »²⁹⁰. L'article XXII est entièrement écrit pour dénoncer les extrapolations anti-bibliques de l'Eglise catholique sur des doctrines qu'elle considère comme fondamentales :

La doctrine de Rome concernant le Purgatoire, les Indulgences, le culte et l'adoration des Images et des Reliques, et aussi l'Invocation des Saints, est une invention vaine qui n'est aucunement fondée sur les Ecritures ; mais qui répugne plutôt à la parole de Dieu.²⁹¹

L'article XXV nie la confirmation, la pénitence, le mariage, l'extrême-onction et l'ordre en tant que sacrements bibliques²⁹². La transsubstantiation²⁹³, qui tient une place prépondérante dans les réfutations pamphlétaires du XVII^e siècle, est attaquée comme une superstition dans l'article XXVIII :

La Transsubstantiation (ou la transformation de la substance du pain et du vin) dans la Cène ne peut pas être prouvée par les Ecritures Saintes, mais est incompatible avec la lettre-même de l'Ecriture, renverse la nature du Sacrement, et a engendré beaucoup de superstitions.²⁹⁴

Cet article est complété par l'article XXXI qui dénonce cette conception du sacrifice réel de Jésus à chaque eucharistie comme des « fables blasphématoires et des tromperies dangereuses »²⁹⁵. L'indépendance de l'Eglise par rapport au pape est encore une fois réaffirmée dans l'article XXXVII et, comme pour éviter toute ambiguïté, il est clairement

²⁹⁰ "Article XIV : *Of Works of Supererogation*" dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, op. cit. "arrogancy and impiety".

²⁹¹ "Article XXII : *Of Purgatory*" dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, op. cit. "The Romish doctrine concerning Purgatory, Pardons, worshipping and adoration as well of Images as of Relics, and also Invocation of Saint, is a fond thing vainly invented, and grounded upon no warranty of Scripture; but rather repugnant to the word of God".

²⁹² "Article XXV : *Of the Sacraments*" dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, op. cit.

²⁹³ « Changement de toute la substance du pain et du vin en toute la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ». « *Transsubstantiation* » dans Paul Robert, *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la Langue Française*, Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), Dictionnaires Le Robert, Paris, 2003, p. 2667.

²⁹⁴ "Article XXVIII : *Of the Lord's Supper*" dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, op. cit. "Transubstantiation (or the change of the substance of bread and wine) in the Supper of the Lord, cannot be proved by Holy Writ, but is repugnant to the plain words of Scripture, overthroweth the nature of a Sacrament, and hath given occasion to many superstitions".

²⁹⁵ "Article XXXI : *Of the one oblation of Christ finished upon the Cross*" dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, op. cit. "blasphemous fables and dangerous deceits".

stipulé que « le royaume d'Angleterre ne relève en aucun cas de la juridiction de l'Evêque de Rome »²⁹⁶.

Les deux aspects de la construction doctrinale de l'Eglise d'Angleterre donnent donc une teinte tout à fait unique à ses nouvelles doctrines. L'adaptation des dogmes protestants lui permet d'affirmer un caractère réformé et le rejet méthodique et violent des doctrines catholiques imprègne la nouvelle religion de la conviction que le catholicisme n'a pas sa source dans le véritable christianisme. Par conséquent, le caractère incompatible des deux religions qui est martelé sans cesse dans les textes laisse entrevoir une entente difficile entre un souverain catholique et des sujets anglicans et un traitement peu impartial en Irlande où ces oppositions contribuent à une définition encore plus nette des groupes communautaires²⁹⁷. Mais la théologie et l'histoire ne sont pas suffisantes pour expliquer l'hostilité entre protestants et catholiques²⁹⁸ et la compréhension des enjeux demande aussi une incursion dans la psychosociologie, en ce qu'elle engage des interactions de sociétés humaines. En effet, ces changements permettent, à la même époque, la construction de mémoires protestante et catholique où les émotions prennent une place menaçante dans les relations entre les deux communautés.

I.3- Un rapport émotionnel inquiétant entre les protestants et les catholiques d'Angleterre et d'Irlande

Selon l'historien Ian Mac Bride, « il ne peut pas y avoir d'identité sans souvenir »²⁹⁹, ce à quoi Pierre Nora rajoute aussi l'idée d'oubli : « La mémoire est (...) ouverte à la dialectique du souvenir et de l'oubli »³⁰⁰. Ainsi une communauté décide-t-elle, inconsciemment, de retenir ou d'écarter ce qu'elle veut retenir de son passé. Dans ce but, l'écrit joue, d'après Maurice Halbwachs, un rôle très important, car il permet de préserver les souvenirs en leur offrant un ancrage durable : « Le seul moyen de sauver de tels

²⁹⁶ « Article XXXVII : Of the Civil Magistrates » dans Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, op. cit. « *The Bishop of Rome hath no jurisdiction in this realm of England* ».

²⁹⁷ John D. Brewer et Gareth I. Higgins, op. cit., p. 21.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 1.

²⁹⁹ Ian McBride, « Memory and national identity in modern Ireland » dans Ian McBride (ed.), *History and Memory in Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 1. « *There can be no sense of identity without remembering* ».

³⁰⁰ Pierre Nora, « Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire », *Representations*, n° 26, Special Issue : Memory and Counter-Memory, University of California Press, printemps 1989, p. 8-9, <<http://www.jstor.org/stable/2928520>>. Page consultée le 12/01/2010. « Memory is (...) open to the dialectic of remembering and forgetting ».

souvenirs, c'est de les fixer par écrit en une narration suivie »³⁰¹. A ce sujet, il est très intéressant de constater que, au moment même où les identités religieuses protestante et catholique se définissent dans un rejet historique et théologique mutuel, chaque communauté entreprend l'écriture de son Histoire. Que ce soit pour les protestants ou les catholiques, cette Histoire est caractérisée de manière flagrante par une souffrance générée par l'autre groupe.

I.3.1- Des protestants victimes de la barbarie catholique en Angleterre et en Irlande

Alors que tous les changements politiques et doctrinaux influencent la construction d'une identité protestante distincte³⁰², l'apparition en parallèle d'une littérature dite du trauma³⁰³ cristallise dans la mémoire protestante de nombreuses émotions de peur et d'hostilité à l'égard des catholiques. Publié précisément la même année que les *Trente-Neuf Articles* de religion sous le titre *Actes and Monuments of these Latter and Perilous Days, touching matters of the Church*³⁰⁴, le livre de John Foxe marque les Anglais à partir du règne d'Elisabeth I dans la construction de leur nouvelle identité protestante.

I.3.1.1- *Le Livre des Martyrs* de John Foxe, 1563, et le règne de Marie la catholique, dite la Sanglante, 1553-1558

S'étant donné pour tâche abyssale de recenser tous les actes de barbarie à l'encontre des protestants depuis le début de l'ère chrétienne³⁰⁵, John Foxe construit une œuvre qui, comme son titre l'indique, a pour ambition de s'élever en « monument » d'une identité anglicane dont l'imprégnation est renforcée par le fait que, selon l'historien John N. King, « des copies de la Bible et du *Livre des Martyrs* (...) étaient enchaînées l'une à l'autre dans toutes les paroisses »³⁰⁶. Le ton viscéralement anticatholique des mots est complété par un visuel de cent cinquante gravures apocalyptiques quant au sort réservé aux protestants sous une persécution catholique³⁰⁷. Le registre est très émotionnel : les protestants sont décrits par John Foxe comme de « simples agneaux de Christ, dont [les catholiques] ont sucé le

³⁰¹ Maurice Halbwachs, *op. cit.*, p. 48.

³⁰² John N. King (ed.), *Foxes's Book of Martyrs, Select Narratives*, Oxford World's Classics, Oxford et New York, Oxford University Press, 2009, p. xi, <books.google.fr/books?isbn=0191567450>. Page consultée le 04/05/2013.

³⁰³ « L'écriture d'une littérature du traumatisme vient du besoin de raconter et de raconter encore l'histoire de l'expérience traumatique pour la rendre « réelle » à la fois pour la victime et pour la communauté ». Kali Tal, *Worlds of Hurt : Reading the Literatures of Trauma*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 21. « *Literature of trauma is written from the need to tell and retell the story of the traumatic experience, to make it "real" both to the victim and to the community* ».

³⁰⁴ John Foxe, *Actes and Monuments of these Latter and Perilous Days, touching matters of the Church*, Londres, John Day, 1563. John Foxe (1517-1587)

³⁰⁵ John N. King (ed.), *op. cit.*, p. xi.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. xiii. « *Ordinary people read chained copies of the Bible and the Book of Martyrs side by side in any parish churches* ».

³⁰⁷ *Ibid.*, p. xxxviii. Il y a 150 gravures dans l'édition de 1583.

sang (...) [et] ont massacré, torturé, tourmenté les corps » sans aucune considération d'humanité même à l'égard des plus faibles³⁰⁸. Pour l'auteur, ce comportement inhumain n'a rien d'étonnant compte tenu de l'hérésie doctrinale qui anime la moralité de ceux qui se sont « révoltés contre le Seigneur et sa vérité »³⁰⁹. Au moment précis où l'Angleterre confirme son rejet politique et doctrinal du catholicisme, toute cette imagerie violente soutient l'ancrage populaire dans l'Eglise anglicane par l'imprégnation d'un dégoût et d'une peur viscéraux du catholicisme. Les premiers lecteurs de Foxe n'ont aucune raison de rejeter cette interprétation du passé ayant eux-mêmes subi le règne dévastateur de la reine Marie. En effet, après vingt années de désunion avec Rome, l'accession de Marie sur le trône en 1553 rétablit le catholicisme comme religion officielle et lui fait adopter une politique religieuse répressive envers les protestants. D'après l'historien John N. King, « environ trois cents furent brûlés vifs sur le bûcher » comme hérétiques de 1555 à 1558³¹⁰. Ces persécutions, perçues par John Foxe comme « une répétition de sacrifices humains au pouvoir papal »³¹¹, sont clairement dues à des enjeux doctrinaux entre catholicisme et protestantisme, les accusés protestants étant, selon John N. King, sommés par les tribunaux d'accepter la transsubstantiation³¹². La description de John Foxe des derniers instants de Rawlins White, « extirp[é] de l'erreur et de l'idolâtrie »³¹³, réunissent tous les ingrédients de la droiture protestante et de la perte spirituelle des catholiques :

Devant l'autel de son sacrifice, (...) un prêtre s'avança et s'adressa à l'auditoire, mais lorsqu'il évoqua les doctrines Romaines des sacrements, Rawlins protesta, « Ah, méchant hypocrite, crois-tu justifier tes fausses doctrines par les Ecritures ? »³¹⁴

Un lien entre l'anéantissement des protestants et un monarque catholique devient inévitable dans les esprits anglais et se retrouve de manière symbolique dans le surnom

³⁰⁸ « To the Persecutors of God's Truth, Commonly Called Papist », Préface originale de 1563 de John Foxe p. xii dans John Foxe, *Book of Martyrs*, Charles Goodrich (ed.), Hartford, Philemon Canfield, 1830, <<http://www.angelfire.com/la2/prophet1/1830fox.html>>. Page consultée le 30/05/2010. « *simple lambs of Christ, whose blood you have (...) sucked (...) whose bodies you have slain, racked, and tormented* ».

³⁰⁹ *Ibid.*, p. xv. « *kicked against the Lord and his truth* ».

³¹⁰ John N. King (ed.), *op. cit.*, p. xviii. « *about three hundred of whom were burnt at stake* ».

³¹¹ « Ch. XIII : Persecutions in England during the Reign of Queen Mary, Queen Mary's Treatment of Her Sister, the Princess Elizabeth » dans John Foxe, *Fox's Book of Martyrs Or A History of the Lives, Sufferings, and Triumphant Deaths of the Primitive Protestant Martyrs*, The John C. Winston Co., Chicago, Philadelphia, Toronto, 1830, p. 295, <[http://www.gutenberg.org/files/22400-h/22400-h.htm](http://www.gutenberg.org/files/22400/22400-h/22400-h.htm)>. Page consultée le 01/07/2009. « *a repetition of human sacrifices to papal power* ».

³¹² John N. King (ed.), *op. cit.*, p. xxiv.

³¹³ « Ch. XIII : Persecutions in England during the Reign of Queen Mary, Martyrdom of Rawlins White » dans John Foxe, *Fox's Book of Martyrs Or A History of the Lives, Sufferings, and Triumphant Deaths of the Primitive Protestant Martyrs*, *op. cit.*, p. 218. « *remove him from error and idolatry* ».

³¹⁴ *Ibid.*, « *Being come to the altar of his sacrifice, (...) whereon stept up a priest, addressing himself to the people, but, as he spoke of the Romish doctrines of the sacraments, Rawlins cried out, "Ah, thou wicked hypocrite, dost thou presume to prove thy false doctrine by scripture?"* ».

donné à la reine, « Marie la sanglante »³¹⁵, qu'il suffira de prononcer pour redonner vie à toute « la haine » ressentie³¹⁶. Dans le texte de John Foxe, l'insistance a un but : le règne de Marie la catholique devient une leçon historique, un « avertissement »³¹⁷ de ce qui arrive quand un roi trébuche sur les « pierres d'achoppement du fanatisme catholique »³¹⁸. Nul doute qu'à l'arrivée de Jacques II, ce genre de phrase fasse écho. A la lumière de tant de barbarie, l'arrivée d'Elisabeth I reflète alors pour l'auteur l'œuvre « remarquable du Christ qui veille sur Son Eglise »³¹⁹. Son couronnement devient l'un des anniversaires officiels du nouveau calendrier anglican et donne, d'après Ian McBride, volontairement lieu à « une fête qui dépassait toutes les fêtes papales »³²⁰.

Cette commémoration ainsi que le *Livre des Martyrs* constituent ce que Pierre Nora appelle des « lieux de mémoire ». D'après lui, n'importe quel objet, du plus tangible (comme un monument) à la représentation la plus abstraite (comme une chanson), peut devenir un lieu de mémoire à partir du moment où il prend une dimension symbolique pour une communauté :

Un lieu de mémoire est n'importe quelle entité significative, (...) matérielle ou non-matérielle, qui (...) est devenue un élément symbolique du patrimoine mémoriel d'une communauté.³²¹

Selon le même auteur, le « lieu de mémoire » a pour but de fixer ce que la communauté ne veut pas oublier, « d'arrêter le temps, de bloquer l'œuvre de l'oubli, d'établir un état des choses, d'immortaliser la mort, de matérialiser l'immatériel »³²². Pour Maurice Halbwachs, le « lieu de mémoire », qu'il définit, quant à lui, en tant que « cadre spatial »³²³, a aussi cette fonction car, contrairement à l'esprit, il constitue « une réalité qui

³¹⁵ “Ch. XIII : Persecutions in England during the Reign of Queen Mary, The words and behaviour of the lady Jane upon the Scaffold” dans John Foxe, *Fox's Book of Martyrs Or A History of the Lives, Sufferings, and Triumphant Deaths of the Primitive Protestant Martyrs*, op. cit., p. 204. “the bloody Mary”.

³¹⁶ “Ch. XIII : Persecutions in England during the Reign of Queen Mary, Queen Mary's Treatment of Her Sister, the Princess Elizabeth”, op. cit. “the detestation”.

³¹⁷ *Ibid.* “a beacon”.

³¹⁸ *Ibid.* “a beacon” “the rocks of fanaticism”.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 288-289. “a remarkable instance of the watchful eye which Christ had over His Church”.

³²⁰ Ian McBride, “Memory and national identity in modern Ireland”, op. cit., p. 17. “a holiday which passed all the pope's holidays”.

³²¹ Pierre Nora, “From Lieux de mémoire to Realm of Memory”, *Realms of Memory*, English Edition, New York, Columbia University Press, 1996, vol. 1, p. xvii, <http://faculty.smu.edu/bwheeler/Joan_of_Arc/OLR/03_PierreNora_LieuxdeMemoire.pdf>. Page consultée le 01/10/2010. “a lieu de mémoire is any significant entity, whether material or non-material in nature, which by dint of human will or the work of time has become a symbolic element of the memorial heritage of any community”. Pour des exemples de lieux de mémoire voir Pierre Nora, “Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire”, op. cit., p. 12 ; p. 19.

³²² Pierre Nora, “Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire”, op. cit., p. 19. “the most fundamental purpose of the lieu de mémoire is to stop time, to block the work of forgetting, to establish a state of things, to immortalize death, to materialize the immaterial”.

³²³ Maurice Halbwachs, op. cit., p. 106.

ture »³²⁴. Avec le *Livre des martyrs*, les protestants ont matérialisé une souffrance en relation avec le catholicisme pour en faire perdurer le souvenir. Avec Elisabeth I, ils ont trouvé leur héros dont les commémorations permettent la cristallisation d'un souvenir qui lie la sauvegarde du protestantisme anglican à la protection d'un monarque protestant. Cette association devient encore plus importante quand, au début du règne suivant, des catholiques tentent d'assassiner le roi Jacques I et son gouvernement.

I.3.1.2- Le Complot des Poudres, 1605

Déçu par l'intransigeance religieuse de Jacques I, un groupe de catholiques cherche, en 1605, à assassiner le roi et les membres du Parlement en faisant exploser la Chambre des Lords lors de la session d'ouverture qui réunit les deux Chambres³²⁵. Leur intention révélée est de rétablir le catholicisme en Angleterre, mais le complot est déjoué. Une nouvelle fois, les protestants se sentent préservés de la barbarie catholique³²⁶. L'année suivante, un Acte de Reconnaissance³²⁷ est voté pour dénoncer « une invention plus inhumaine, barbare et cruelle que tout ce dont on avait pu entendre parler auparavant »³²⁸, une idée accentuée largement par des pamphlets, comme celui de Richard Smith publié en 1615, décrivant l'événement comme satanique, « proposé par Satan. Approuvé par l'antichrist (...) Fondé en enfer »³²⁹. Aussi, d'après l'Acte de Reconnaissance, une telle horreur doit-elle s'ajouter à la liste des commémorations obligatoires de l'Eglise anglicane dans le but de s'établir en « souvenir perpétuel »³³⁰. Ce faisant, cette célébration mémorielle fixe l'idée que le danger politique de la subversion du gouvernement par les catholiques n'est pas qu'une théorie

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ Une polémique entre historiens au sujet du complot veut qu'il ait été organisé par le gouvernement lui-même dans le but de fortifier le début de règne de Jacques I en stigmatisant les catholiques à la faveur du protestantisme du nouveau roi. Il n'en reste pas moins vrai que cet épisode est retenu dans l'histoire comme un acte de trahison catholique.

³²⁶ «Ch XIV : A conspiracy by the Papists for the destruction of James I., the royal family, and both houses of Parliament; commonly known by the name of the Gunpowder Plot» dans John Foxe, *Fox's Book of Martyrs*, *op. cit.* p. 315.

³²⁷ The Thanksgiving Act ou An Act for a Public Thanksgiving to Almighty God every Year on the Fifth Day of November, 1606, *The Churchman, a Magazine in Defence of the Church and Constitution*, Londres, William Edward Painter, Strand, 1838, p. 377-378, <http://books.google.fr/books/about/The_Churchman_a_magazine_in_defence_of_t.html?id=CCARAAAIAA>. Page consultée le 31/01/2013.

³²⁸ *Ibid.*, p. 377. «*an invention so inhumane, barbarous and cruel as the like was never before heard of*».

³²⁹ Richard Smith, *The Powder Treason, propounded by Sathan. Approved by antichrist. Enterprised, by papists. Practized by traitors. Revealed, by an eagle. Expounded, by an oracle. Founded in hell. Confounded in heaven*, Londres, 1615 dans Chris R. Kyle, «Early Modern Terrorism : The Gunpowder Plot of 1605 and its Aftermath», *Terror : From Tyrannicide to Terrorism*, Brett Bowden et Mickael T. Davis (eds.), Queensland, University of Queensland Press, 2008, note 28, p. 50. «*propounded by Sathan. Approved by antichrist. (...) Founded in hell*».

³³⁰ An Act for a Public Thanksgiving to Almighty God every Year on the Fifth Day of November, *op. cit.*, p. 378. «*in perpetual remembrance*».

attachée à de lointaines injonctions papales. Bien au contraire, il est maintenant nécessaire de « garder en mémoire »³³¹ que cette menace est bien concrète.

Dans sa relation au catholicisme, la mémoire collective protestante se construit dans une violence extrême dont la menace est sans cesse rappelée au travers d'édifices mémoriels, comme des livres ou des événements commémoratifs qui se révèlent, dans leur nature même, bien incompatibles avec Jacques II. Le rapport émotionnel avec le catholicisme qui s'établit engendre un sentiment d'insécurité très aigu dans l'esprit protestant qui menace de se manifester violemment à tout moment quand il est confronté à une mémoire collective catholique chargée elle aussi en émotions.

I.3.2- Les martyrs catholiques

La construction d'une mémoire collective catholique est beaucoup plus caractéristique en Irlande qu'en Angleterre. Confrontée à un adversaire dont la mémoire collective s'est formalisée, la communauté catholique irlandaise doit, elle aussi, offrir un contrepoids cohérent qui affirme sa singularité. Par conséquent, selon l'historien Breandan O'Buachalla, celle-ci s'engage dans « une mutation intellectuelle qui nécessitait la redéfinition de l'Irlandais, la réécriture de l'histoire d'Irlande, une reformulation du caractère distinctif irlandais »³³². Dans ce processus de construction d'une mémoire, ou « contre-mémoire » pour Ian McBride³³³, la sélection, la transformation et l'utilisation des souvenirs à des fins identitaires sont plus flagrantes que jamais. Comme l'identité religieuse des catholiques ne change fondamentalement pas dans cette période de réformes politiques et théologiques, la question de sa définition ne se pose pas de la même façon que pour les protestants. De ce fait, les souvenirs auxquels les catholiques vont faire appel datent d'avant la période de la conquête territoriale de l'Irlande par les Anglais, une époque idéalisée où l'Irlande était libre du joug humiliant anglais. En s'associant au dogme catholique réaffirmé sur le continent, cette vision d'un âge d'or va permettre la réécriture de l'histoire religieuse des Irlandais catholiques et va leur offrir, ce que Nicholas Canny décrit comme « une nouvelle conscience religieuse irlandaise »³³⁴.

³³¹ *Ibid.* "have in memory".

³³² Breandan O'Buachalla, "James our true king, The ideology of Irish royalism in the seventeenth century" dans David George Boyce, Robert Eccleshall et Vincent Geoghegan (eds.), *Political Thought in Ireland Since the Seventeenth Century*, Londres et New York, Routledge, 1993, p. 9. "an intellectual mutation which necessitated the redefinition of an Irishman, the rewriting of Irish history, the reformulation of Irish distinctiveness".

³³³ Ian McBride, *op. cit.*, p. 27.

³³⁴ Nicholas Canny, "The Formation of the Irish Mind : Religion, Politics and Gaelic Irish Literature 1580-1750", *Past & Present*, n° 95, Oxford, Oxford University Press, mai 1982, p. 98, <<http://www.jstor.org/stable/650734>>. Page consultée le 10/11/2009. "a new religious consciousness in Ireland".

I.3.2.1- La construction d'une histoire irlandaise

Au moment de la Réforme, de nombreux prêtres-poètes, gardiens traditionnels de l'identité gaélique, s'exilent sur le Continent et trouvent refuge dans des séminaires catholiques où les enseignements du *Concile de Trente* leur sont inculqués³³⁵. De retour en Irlande, ils se donnent pour mission de promouvoir le catholicisme tridentin dont ils cherchent à justifier l'adoption au travers de textes en gaélique qui deviennent, comme les appelle Samantha Meigs « des voies de transmission idéologique »³³⁶. Mais pour permettre l'émergence d'une nation catholique, la religion ne suffit pas et, selon Breandan O'Buachalla, la formulation d'un récit sur les racines de la nation catholique irlandaise, « une nouvelle (...) légende des origines »³³⁷, devient alors nécessaire. En 1630, avec son œuvre *Foras Feasa ar Eirinn*³³⁸, Geoffrey Keating³³⁹ entreprend la rédaction d'une histoire d'Irlande allant de la création du monde à la conquête normande au XII^e siècle, dans le but de fixer une version authentique du passé gaélique qui devienne une source de fierté nationale³⁴⁰. Même s'il souhaite rendre hommage à « un pays aussi honorable que l'Irlande »³⁴¹, le but est bien la constitution d'une mémoire pour éviter que des « races si nobles ne sombrent dans l'oubli »³⁴². Pour cela, Geoffrey Keating ancre son interprétation de l'histoire de l'Irlande dans une continuité religieuse³⁴³, ses longues généalogies apportant la preuve que les Irlandais ont toujours été « inébranlables dans leur foi catholique »³⁴⁴ et que l'adoption de la réforme tridentine n'est que le prolongement de convictions déjà établies depuis l'origine du christianisme en Irlande³⁴⁵. L'association entre des figures mythiques du passé irlandais, comme St Patrick, à la réforme tridentine réaffirme non seulement la légitimité de la religion catholique en Irlande, contrairement au protestantisme, mais offre aussi à la Contre-Réforme catholique une autorité dont la force est de s'ancrer désormais dans une tradition irlandaise ancestrale³⁴⁶.

³³⁵ *Ibid.*, p. 94.

³³⁶ Samantha Meigs, *op. cit.*, p. 143. “*produced channels of ideological transmission*”.

³³⁷ Breandan O'Buachalla, *op. cit.*, p. 22. “*a new (...) origin legend*”.

³³⁸ Geoffrey Keating, *The History of Ireland* traduit par Edward Comyn et Patrick S. Dinneen, the Ex-classics Project, 2009, <<http://www.exclassics.com/ceitinn/foras.pdf>>. Page consultée le 22/10/2010.

³³⁹ Geoffrey Keating (1569-1644). Prêtre catholique. Formé sur le continent à partir de 1603, il revient en Irlande en 1610 où il écrit *Foras Feasa ar Eirinn* en gaélique.

³⁴⁰ Geoffrey Keating, *op. cit.*, p. 49 ; Nicholas Canny, “The Formation of the Irish Mind : Religion, Politics and Gaelic Irish Literature 1580-1750”, *op. cit.*, p. 100.

³⁴¹ Geoffrey Keating, *op. cit.* “*a country so honourable as Ireland*”.

³⁴² *Ibid.* “*racas so noble (...) should go into oblivion*”.

³⁴³ Samantha Meigs, *op. cit.*, p. 143.

³⁴⁴ Geoffrey Keating, *op. cit.*, p. 49. “*being steadfast in the Catholic faith*”.

³⁴⁵ Breandan O'Buachalla, *op. cit.*, p. 18 ; Nicholas Canny, “The Formation of the Irish Mind : Religion, Politics and Gaelic Irish Literature 1580-1750”, *op. cit.*, p. 96.

³⁴⁶ Samantha Meigs, *op. cit.*, p. 104.

A la même période que Geoffrey Keating, entre 1632 et 1636, des franciscains se lancent dans le même travail qui présente l'intérêt pour notre étude de couvrir l'histoire de l'île jusqu'en 1616, inscrivant la construction de cette mémoire dans une réalité contemporaine de Jacques II³⁴⁷. Pour Breandan O'Buachalla, en utilisant le passé pour clarifier les enjeux d'allégeance religieuse de l'époque, ces auteurs offrent aux catholiques irlandais une « réécriture »³⁴⁸ de leur histoire qui, selon Samantha Meigs, « pouvait être conservée dans la mémoire collective »³⁴⁹. Au moment où elle est déstabilisée par l'établissement d'une nouvelle religion en Irlande, l'Irlande catholique trouve un sens à son unité religieuse par le rappel du passé et les héros de la foi qui viennent s'y ajouter justifient largement leur résistance.

I.3.2.2- Le culte des Saints et la persécution comme lien de construction de l'identité collective catholique

Même si l'imposition de la Réforme d'Henri VIII ne se fait pas sans heurts, elle n'engendre pas de grandes persécutions à l'égard de la population catholique des deux pays. Privés de martyrs religieux, et aussi en réponse à l'abondante martyrologie protestante, les catholiques ont besoin eux aussi d'apporter des preuves de leur légitimité biblique au travers de ce que l'historien Colm Lennon appelle le « concept de persécution »³⁵⁰ qui devient « une force de galvanisation dans les écrits de la Contre-réforme au dix-septième siècle »³⁵¹. Pour Geoffrey Keating, il s'agit de défendre la réputation religieuse de l'Irlande catholique « qui était plus prolifique en saints que tous les autres pays d'Europe »³⁵². Toujours en 1630, Michael O'Clery³⁵³ constitue un catalogue, *The Martyrology of Donegal : A Calendar of the Saints of Ireland*³⁵⁴, qui recense tous les Irlandais morts pour leur foi catholique. Des listes sont organisées sur plus de trois cent

³⁴⁷ Les franciscains ont écrit 7 volumes. John O'Donovan (ed.), *Annála Rioghachta Éireann. Annals of the Kingdom of Ireland by the Four Masters, from the earliest period to the year 1616*, 7 vols., Dublin, Hodges, Smith and Co., 1848–51, 2nd édition, 1856, p. lxi, <<http://www.archive.org/details/annalsofkingdomo01ocleuoft>>. Page consultée le 12/09/2010.

³⁴⁸ Breandan O'Buachalla, *op. cit.*, p. 19. «rewriting it and presenting anew to his readers».

³⁴⁹ Samantha Meigs, *op. cit.*, p. 144. «that could be tucked away in the collective memory».

³⁵⁰ Colm Lennon, *op. cit.*, p. 145. «the concept of persecution».

³⁵¹ *Ibid.* «a galvanizing force in the writings of Counter-Reformation apologists in the seventeenth century».

³⁵² Geoffrey Keating, *op. cit.*, p. 49. «was more prolific in saints than any country in Europe».

³⁵³ Un des auteurs des *Annals of the Kingdom of Ireland by the Four Masters*.

³⁵⁴ Michael O'Clery, *The Martyrology of Donegal : A Calendar of the Saints of Ireland*, 1630, traduit et édité par John O'Donovan, James Henthorn Todd et William Reeves, Dublin, Irish Archeological and Celtic Society, 1864, <http://books.google.fr/books?id=cLR5GAXu0V8C&printsec=frontcover&dq=the+martyrology+of&hl=fr&ei=TorFTMPOO8Kswa41icCA&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=2&sqi=2&ved=0CCwQ6AEwAQ#v=onepage&q&f=false>. Page consultée le 22/10/2010.

pages³⁵⁵ pour satisfaire les besoins d'un calendrier commémoratif³⁵⁶ dans lequel l'abondance d'occurrences quotidiennes suggère la possibilité d'une célébration mémorielle permanente. A titre d'exemple, la date du 1^{er} janvier est dédiée à six personnes³⁵⁷.

Grâce à ces entreprises généalogiques et aux « lieux de mémoire » qu'elles établissent, les catholiques d'Irlande peuvent se réunir avec confiance autour de leur histoire religieuse qui, pour Geoffrey Keating, se révèle « peuplée de gens pieux et de saints »³⁵⁸. A l'époque de ces publications, les catholiques d'Irlande vivent, ce que l'historien Alan Ford appelle, « une nouvelle ère de martyr chrétien »³⁵⁹. Une centaine de nouveaux martyrs sont dénombrés entre 1575 et 1600³⁶⁰ et leurs noms, couchés dans ces listes à la suite de leurs prédécesseurs dans la foi, permettent d'établir une continuité ou, toujours selon le même auteur, « une sorte de succession apostolique de souffrance pour la vérité »³⁶¹. Appartenir à l'Irlande catholique, que Geoffrey Keating appelle aussi « l'Ile des Saints »³⁶² donne implicitement du sens à leur souffrance religieuse en posant la persécution comme lien de construction de leur mémoire collective.

La construction d'une mémoire a deux conséquences importantes pour notre étude. Premièrement, elle participe à l'unité du groupe. Dans une étude sur la formation de nations, le sociologue John Brewer affirme ainsi que quand des groupes « ont besoin de trouver un sens à leur passé [c'est] pour des raisons de cohésion sociale »³⁶³. Deuxièmement, en définissant ce qui lui appartient de ce qui ne lui appartient pas, la mémoire différencie tout ce qui est autre. Elle rejette tout ce qui ne lui ressemble pas et trouve ainsi sa source dans l'antagonisme :

³⁵⁵ Cent cinquante pages en tenant compte des pages de traduction.

³⁵⁶ Le calendrier rappelle leur nom, leur généalogie, parfois leurs actions miraculeuses ou les lieux de leur vie exemplaire et la date de commémoration qui leur est attribuée.

³⁵⁷ Michael O'Clery, *op. cit.*, p. 3.

³⁵⁸ Geoffrey Keating, *op. cit.*, p. 220. « *full of pious persons and of saints* ».

³⁵⁹ Alan Ford, « Martyrdom, history and memory in early modern Ireland » dans Ian McBride (ed.), *History and Memory in Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 44. « *a new era of Christian martyrdom* ».

³⁶⁰ Alan Ford, « Religion and National Identity », Annual Conference of the Irish Association, Carrickfergus, November 14, 1999, <http://www.irish-association.org/papers/alan_ford11_99.asp>. Page consultée le 01/06/2010.

³⁶¹ Alan Ford, « Martyrdom, history and memory in early modern Ireland », *op. cit.*, p. 45. « *a kind of apostolic succession of suffering for the truth* ».

³⁶² Geoffrey Keating, *op. cit.*, p. 220. « *the Island of Saints* ».

³⁶³ John Brewer, « Memory, truth and victimhood in post-trauma societies » dans Gerard Delanty et Krishan Kumar (eds.), *The SAGE Handbook of Nations and Nationalism*, Londres, Thousand Oaks (CA) et New Delhi, SAGE publication Ltd, 2006, p. 4, <www.abdn.ac.uk/.../Memory,%20truth%20and%20victimhood%20in%20post-trauma%20societies.doc>. Page consultée le 08/10/2010. « *Nations require a sense of their past for reasons of social cohesion* ».

La mémoire est souvent gravée dans le conflit précisément parce qu'elle définit les frontières entre les groupes inclus et exclus, elle forme l'identité de son propre groupe et celle de l'autre qui est marginalisé.³⁶⁴

Ainsi, au moment de la Réforme anglicane, les changements religieux en Angleterre et en Irlande imposent-ils aux populations catholiques et protestantes la redéfinition de leurs identités collectives respectives qui se construisent de manière mutuellement hostiles et, selon l'historien Nicholas Canny, dans un parallélisme presque parfait, « une image inversée de ce qui est projeté par l'autre »³⁶⁵. Aux aspects politiques et doctrinaux s'ajoute rapidement une dimension très émotionnelle construite sur la violence et qui se fixe au travers de nombreux « lieux de mémoire » à la fois du côté protestant et catholique. Ces « lieux de mémoire » participent à la cohésion des deux groupes en ce qu'ils leur indiquent ce qu'il faut retenir, ou oublier, du passé pour lui appartenir³⁶⁶. En effet, d'après l'historien John N. King, en s'attachant à l'idée qu'ils constituent un groupe qui souffre depuis les origines de la persécution des catholiques, l'identité protestante s'ancre dans un « anticatholicisme émotif »³⁶⁷ sous-tendu par un sentiment d'insécurité profond. De son côté, l'identité catholique s'attache à l'idée d'une résistance légitime où renoncer à sa religion reviendrait à bafouer une tradition ancestrale de martyrs pour la foi. D'après Pierre Nora, la « volonté de se rappeler »³⁶⁸, qui se manifeste par l'établissement de « lieux de mémoire », permet à ces identités de se transmettre facilement aux générations suivantes et de se consolider à l'époque de Jacques II à cause d'événements contemporains qui font écho à leur mémoire.

II- Des identités protestantes et catholiques transmises et réaffirmées au travers des événements contemporains

Selon le sociologue John Brewer, les « lieux de mémoire », établis pour fixer un événement, jouent aussi un rôle de transmission de l'identité en rappelant ce qu'il faut

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 5. “Memory is often deeply embedded in the conflict precisely because memory defines the boundaries between the included and excluded groups, it shapes the identity of one’s own group and that of the marginalized other”.

³⁶⁵ Nicholas Canny “The Formation of the Irish Mind : Religion, Politics and Gaelic Irish Literature 1580-1750”, *op. cit.*, p. 92. “a mirror image of that projected by the other”.

³⁶⁶ John Brewer, *op. cit.*, p. 4.

³⁶⁷ John N. King (ed.), *op. cit.*, p. xi. “At the level of popular culture, it generated centuries of emotional anti-Catholicism”.

³⁶⁸ Pierre Nora, “Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire”, *op. cit.*, p. 19. “a will to remember”.

retenir, ou oublier, du passé pour appartenir au groupe³⁶⁹. Cet élément nous intéresse, car tous les événements constitutifs de la mémoire des protestants et des catholiques se cristallisent dans des lieux de mémoire : le couronnement d'Elisabeth I, le complot des poudres sont inscrits dans le *Livre de la Prière Commune*³⁷⁰, le *Livre des Martyrs* est augmenté après la mort de son auteur quand de nouveaux événements se présentent³⁷¹ et des noms de nouveaux saints sont ajoutés sur les listes de *The Martyrology of Donegal*. De ce fait, les nombreux anniversaires ou publications qui rythment la vie des contemporains de Jacques II permettent une transmission intacte non seulement de leur identité protestante ou catholique, mais aussi des émotions qui les accompagnent. En effet, comme les lieux de mémoire sont construits sur des événements représentatifs forts, ils deviennent aussi, par la même occasion, les véhicules d'une charge émotionnelle collective vivante au sein des communautés car, d'après le philosophe et historien Tzvetan Todorov, « la mémoire est responsable non seulement de nos convictions mais aussi de nos sentiments »³⁷². Par conséquent, l'oubli n'est pas possible car, chargés d'une aura symbolique ou devenus l'objet d'un rituel, les « lieux de mémoire » prennent un état permanent³⁷³ d'autant plus que de nouveaux épisodes de souffrances au sein des deux communautés continuent d'encourager dans le même temps leur hostilité mutuelle.

II.1- La violence entre protestants et catholiques : une réalité contemporaine de Jacques II

Bercés d'histoires de meurtres, les protestants et catholiques du XVII^e siècle sont confrontés à deux massacres sans précédent en Irlande qui vont faire perdurer les haines et les peurs entre les deux communautés dans les deux pays.

II.1.1- Le massacre des protestants irlandais en 1641

Les 22 et 23 octobre 1641, une tentative avortée de prise de *Dublin Castle*, le centre du gouvernement protestant irlandais, et l'attaque de colons protestants en Ulster par des catholiques se transforment en une insurrection qui s'étend à tout le pays et ne s'achèvera

³⁶⁹ John Brewer, "Memory, truth and victimhood in post-trauma societies", *op. cit.*, p. 5.

³⁷⁰ "A Form of Prayer with Thanksgiving to be used yearly upon the Fifth Day of November; For the happy Deliverance of King James I, and the Three Estates of England, from the most traitorous and bloody-intended Massacre by Gunpowder" dans Church of England, *The Book of the Common Prayer and Administration of the Sacraments*, 1662, *op. cit.*, <<http://justus.anglican.org/resources/bcp/1662/nov5.pdf>>. Page consultée le 12/04/2010.

³⁷¹ Foxe meurt en 1587. Dès 1610, une réédition augmentée du complot des poudres est publiée. John N. King (ed.), *op. cit.*, p. xli.

³⁷² Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, p. 25.

³⁷³ Pierre Nora, "Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire", *op. cit.*, p. 19.

qu'en mai 1642, faisant pour certains auteurs jusqu'à 4 000 morts³⁷⁴. Avant même la fin des troubles, dès le mois de décembre 1641, une commission protestante, *A Commission for Distressed Subjects*³⁷⁵, est constituée dans le but de rassembler tous les éléments qui aideront au dédommagement des victimes ainsi qu'à la punition des coupables. C'est à partir de tous ces documents que Sir John Temple écrit *The Irish Rebellion*³⁷⁶. Publié en 1646, le livre devient la version officielle de la rébellion de 1641 aux yeux des protestants contemporains de Jacques II³⁷⁷. Les éléments essentiels en sont clairs. Premièrement, le caractère prémédité de la rébellion et l'implication du clergé catholique montrent qu'il s'agit d'un grand « complot catholique » instigué, selon l'un des membres du Conseil privé de Charles I par « les Prêtres, Jésuites et Moines d'Angleterre, d'Irlande et d'Espagne qui se sont démenés ces six dernières années à [le] préparer »³⁷⁸. Ensuite, l'horreur est omniprésente. En effet, même si les autres parties ne sont pas exemptes de descriptions sanguinaires, deux grandes sections du livre, cent quatre-vingts pages sur trois cents, sont consacrées uniquement à la reproduction de témoignages des horreurs infligées par les catholiques³⁷⁹. L'énumération ininterrompue donne une charge hautement émotionnelle à l'œuvre et devient vite indigeste à force de noyades, tortures, assassinats, éventrements, lynchages, d'ensevelissement de personnes vivantes..., dont nous ne citerons ici qu'un petit exemple :

[Ils] lynchèrent un certain (...) Thomas White, un marchand et sa femme, qui étant enceinte, eut le ventre déchiré après avoir été pendue, de sorte que l'enfant tomba, tiré vivant de ses entrailles.³⁸⁰

Au-delà du traumatisme vécu par les protestants irlandais, les descriptions relayées par John Temple marquent aussi au fer rouge les Anglais³⁸¹. D'après l'analyse de Karine

³⁷⁴ 4 000 morts pour Sean J. Connolly et 2 000 pour Nicholas Canny. Nicholas Canny, "Early Modern Ireland c. 1500-1700" dans Robert Fitzroy Foster (ed), *The Oxford Illustrated History of Ireland*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2000 (1989), p. 144 ; "1641 rising" dans Sean J. Connolly (ed.), *op. cit.*, p. 513.

³⁷⁵ *A Commission for Distressed Subjects*, 1641. Des extraits sont disponibles sur <<http://1641.eneclann.ie/About-the-1641-depositions.php>>. Page consultée le 28/05/2010.

³⁷⁶ Sir John Temple, *The Irish Rebellion : Or, an History of the Beginnings and First Progress of the General Rebellion raised within the Kingdom of Ireland, upon the Three and twentieth day of October, in the Year 1641. Together with the Barbarous Cruelties and Bloody Massacres which ensued thereupon*, Londres, A. M. et R. R., 1679 (1646), <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:10445742>. Page consultée le 12/02/2012.

³⁷⁷ Nicholas Canny, "What really happened in Ireland in 1641?" dans Jane H. Olhmyer (ed.), *Ireland from Independence to Occupation, 1641-1660*, Cambridge, New York et Melbourne, Cambridge University Press, 1995, p. 25.

³⁷⁸ Sir John Temple, *op. cit.*, p. 117. "the Priests, Jesuits, and Fryars of England, Ireland and Spain, (...) have been these six years in agitation and preparation of the same".

³⁷⁹ La première section se trouve dans Sir John Temple, *op. cit.*, p. 158-195 et la deuxième section dans Sir John Temple, *op. cit.*, p. 196-238.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 231-232. "[They] hanged to death one (...) Robert Pyme and his wife, one of their children of a year and a half old, and Thomas White a Merchant and his wife, who being great with child, had her belly ripped up after she was hanged, so as the child fell put of the cawle alive".

Bigand, ce qui est arrivé aux protestants d'Irlande prend la « dimension symbolique collective forte »³⁸² d'une peine commune infligée à tous les protestants et apporte la preuve de ce qui arrive à n'importe quel protestant confronté à la soif de sang catholique. L'année 1641 devient donc « un lieu de mémoire pour les protestants, sur lequel s'est construite une identité collective »³⁸³. D'ailleurs, avec son œuvre, John Temple a clairement cette ambition. Il veut créer un espace de mémoire, « des Archives et des Monuments », qui souligne « les nobles accomplissements (...) des forces anglaises » sur les « Rebelles irlandais » et qui serve non seulement « au bénéfice de la période en cours », mais aussi à une transmission à la « postérité »³⁸⁴. Cette volonté de transmission, partagée dès le début par le gouvernement irlandais³⁸⁵, s'exprime de manière plus générale, en novembre 1642, par l'instauration du 23 octobre comme jour de commémoration³⁸⁶, devenant, selon Ian McBride, « le premier anniversaire parrainé par l'Etat en Irlande »³⁸⁷. Peu après la Restauration, en 1662, le Parlement irlandais décide sa conservation dans ses statuts officiels et l'intègre, en 1666, au *Livre de la Prière Commune* de l'Eglise d'Irlande³⁸⁸. Dans le sermon fait en chaire tous les 23 octobre, les protestants d'Irlande de la même génération que Jacques II se remémorent « la malice extrême, l'imagination mauvaise, et les intentions sanglantes » des catholiques obsédés, selon eux, par la « subversion [du] Gouvernement »

³⁸¹ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 7 ; Nicholas Canny, «The Intersections between Irish and British Political Thought of the Early-Modern Centuries» dans David Armitage (ed.), *British Political Thought in History, Literature and Theory, 1500-1800*, in association with the Folger Institute, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2006, p. 83.

³⁸² Karine Bigand, « Conservation et transmission du passé : L'exemple des dépositions relatives au soulèvement catholique irlandais de 1641 », *Cercles* 16-1, 2006, p. 15, <<http://www.cercles.com/n16/1/bigand.pdf>>. Page consultée le 15/06/2010.

³⁸³ *Ibid.*, p. 16.

³⁸⁴ Sir John Temple, *op. cit.*, préface. «*All that I aim at is, that there may remain for the benefit of this present age, as well of posterity, some certain Records and Monuments of the first beginnings and fatal progress of this Rebellion (...) to transmit down to posterity the noble achievements and victories already obtained by small number of the English forces over huge multitudes of these Irish Rebels*».

³⁸⁵ Dès Février 1642. «Lords Justices and Council to the Earl of Leicester, Lord Lieutenant, 1^{er} février 1642», Historical Manuscripts Commission, *Calendar of the Manuscripts of the Marquess of Ormond, K. P., preserved at Kilkenny Castle*, new series, vol. II, Londres, Mackie and Co. ld., 1902, p. 67, <<http://archive.org/stream/calendarmanuscr04ballgoog#page/n91/mode/2up>>. Page consultée le 12/05/2011.

³⁸⁶ Toby C. Barnard, «The Uses of 23 October 1641 and Irish Protestant Celebrations», *The English Historical Review*, vol. 106, n° 421, Oxford, Oxford University Press, Octobre 1991, p. 892, <<http://www.jstor.org/stable/574380>>. Page consultée le 10/11/2009 ; Raymond Gillespie, «Temple's fate : reading The Irish Rebellion in late seventeenth-century Ireland» dans Ciaran Brady et Jane Ohlmeyer (eds.), *British Interventions in Early Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 331.

³⁸⁷ Ian McBride, *op. cit.*, p. 16. «*the first State-sponsored anniversary in Ireland*».

³⁸⁸ «A Form of Divine Service to be used, October the Twenty Third, Appointed by Act of Parliament made in this Kingdom in the 14th and 15th Year of King Charles the Second, to be kept and celebrated as an Anniversary Thanksgiving; which Act is ordered to be read publicly in the Church at Morning Prayer, every Twenty Third of October» dans Church of Ireland, *The Book of Common Prayer and Administration of the Sacraments, and Other Rites & Ceremonies of the Church, According to the Use of the Church of Ireland, 1666*, *op. cit.*, <<http://justus.anglican.org/resources/bcp/Ireland/Oct23.htm>>. Page consultée le 03/02/2013.

et l'attaque de la « Religion pure »³⁸⁹. Ils sont clairement leurs « ennemis »³⁹⁰. Le vocabulaire du discours insiste sur la constitution meurtrière inhérente à « ces hommes de sang [qui] engraisent leurs Epées avec le massacre de milliers d'innocents »³⁹¹. En reprenant vie au travers de l'expérience vécue, la boucle est bouclée. La mémoire construite au siècle précédent confirme les protestants contemporains de Jacques II dans une identité où domine une dynamique de peurs et dans laquelle les catholiques sont indignes de confiance, perdus spirituellement et obsédés par la destruction des protestants³⁹². Quelques années plus tard, un événement tout aussi traumatisant va permettre aussi aux catholiques d'Irlande la confirmation de leur mémoire et de leur identité.

II.1.2- Le massacre catholique de Drogheda en Irlande, 1649

Même si l'appartenance d'Oliver Cromwell à un protestantisme presbytérien apporte une perspective qui semble s'éloigner de l'étude des relations entre les protestants anglicans et les catholiques en Angleterre et en Irlande, l'attaque ciblée des catholiques irlandais en 1649 par ses troupes renforce profondément leur communauté dans la haine du protestantisme anglais. Débarqué dans l'île en août 1649 pour en reprendre le contrôle au moment de la guerre civile, les exactions commises par son armée d'environ 20 000 hommes prennent pour les catholiques les allures d'une vengeance en rapport avec 1641³⁹³. Lors de l'attaque de Drogheda, Cromwell avoue lui-même n'avoir « épargné aucun [de ces] misérables barbares »³⁹⁴, conclusion à laquelle arrivent aussi les catholiques pour qui l'événement constitue, selon les termes du prêtre catholique John Lynch³⁹⁵, un « massacre des plus atroces »³⁹⁶. L'événement marque les esprits catholiques pour deux raisons principales. Du fait de son appartenance à une obédience protestante puritaine, les catholiques ne peuvent pas totalement inscrire les horreurs commises dans la continuité de

³⁸⁹ *Ibid.* “the extreme malice, mischievous imagination, and bloody intention”, “for the subversion of this Government and (...) the utter extirpation of the pure Religion professed among us”.

³⁹⁰ *Ibid.* “our enemies”.

³⁹¹ *Ibid.* “men of blood [who] make their Swords fat with the slaughter of so many thousand innocents”.

³⁹² Raymond Gillespie, “Long term consequences”, *War and Conflict : The Plantation of Ulster*, BBC, <http://www.bbc.co.uk/history/british/plantation/transcripts/es11_t04.shtml>. Page consultée le 24/05/2010.

³⁹³ John D. Brewer, et Gareth I. Higgins, *op. cit.*, p. 29 ; “Drogheda” dans Sean J. Connolly (ed.), *op. cit.*, p. 167 ; John Gerald Simms, *War and Politics in Ireland, 1649-1730*, Londres et Roncève, The Hambledon Press, 1986, p. 2.

³⁹⁴ “Cromwell to Speaker Lenthal on Siege of Drogheda” dans John T. Gilbert (ed.), *A Contemporary History of Ireland From 1641 to 1652*, vol. II, Dublin, Irish Archaeologia and Celtic Society, 1880, p. 264-265, <<http://www.archive.org/stream/contemporaryhist02gilbuoft#page/n7/mode/2up>>. Page consultée le 03/02/2013. “spare any (...) barbarous wretches”.

³⁹⁵ John Lynch (dates incertaines 1599-1677).

³⁹⁶ John Lynch, *Cambrensis Eversus*, 1662, The Rev. Matthew Kelly (ed.), Dublin, The Celtic Society, 1848, p. 187, <<http://www.archive.org/details/cambrensisevers03kellgoog>>. Page consultée le 10/12/2009. “most atrocious of massacres”.

la persécution religieuse de l’Eglise anglicane. De ce fait, quand Nicholas French³⁹⁷, l’évêque catholique de Ferns, désigne Cromwell sous le nom de « vermine anglaise de l’enfer »³⁹⁸, la teinte qu’il donne à sa condamnation n’est pas tant religieuse que nationaliste. Si les assaillants n’appartiennent pas à l’Eglise anglicane, ils n’en restent pas moins des protestants anglais, ce qui renforce, par opposition, le martyre catholique également dans une identité nationaliste où l’Irlandais authentique est intrinsèquement et irrévocablement catholique. Comme l’écrit le poète gaélique catholique David O’Bruadair, « un véritable Irlandais (...) est sans aucun doute de religion catholique »³⁹⁹.

Pourtant, le meurtre systématique des prêtres et les destructions d’églises⁴⁰⁰ parviennent tout de même à donner une teinte religieuse aux massacres et apportent une nouvelle preuve du martyre des catholiques sous le joug de n’importe quel protestant. Même s’il existe des réévaluations historiques concernant les intentions de Cromwell à Drogheda, il ne fait pas de doute que la communauté catholique vivant dans les années 1650 ait donné en partie une interprétation religieuse aux événements. Pour le prêtre catholique John Lynch, si les actions horribles des puritains sont dignes d’être comparées à celles des plus grands criminels de l’histoire comme Néron ou Attila⁴⁰¹, c’est bien parce qu’ils se sont acharnés en premier sur les prêtres, « mis aux fers et dans des donjons (...) ; torturés avec des pieux et suspendus dans les airs avec des cordes (...) ; pendus ou étranglés »⁴⁰². De plus, leurs intentions blasphématoires envers le catholicisme se révèlent dans les violations de lieux saints et « des pillages Sacrilèges »⁴⁰³. D’après l’auteur, il est évident que cette « humiliation (...) sans Précédent »⁴⁰⁴ a pour but de décourager et détourner les catholiques de la foi. Quelques années plus tard, l’analyse de David O’Bruadair sur les violences de Cromwell qu’il nomme « le champion de la jouissance du meurtre »⁴⁰⁵ reste similaire⁴⁰⁶. Le culte du martyr religieux reste donc une composante essentielle de l’identité catholique tout au long du XVII^e siècle. En effet, si les lieux de

³⁹⁷ Nicholas French (1604-1678), évêque catholique de Ferns.

³⁹⁸ Citation de l’Evêque de Ferns, Nicholas French, en 1649 dans Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 66.

³⁹⁹ David O’Bruadair, “A Hundred Thanks to God, 1687/8, Strophe XXXI”, *op. cit.*, vol. III, p. 109. “*a tried and proved Irishman (...) is in faith without a question a Catholic*”.

⁴⁰⁰ “Cromwell to Speaker Lenthal on Siege of Drogheda”, *op. cit.*, p. 264-266 ; John D. Brewer, et Gareth I. Higgins, *op. cit.*, p. 29.

⁴⁰¹ John Lynch, *op. cit.*, p. 181.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 183. “*Put in chains and dungeons (...); tortured with stakes and strapadoes; (...) hanged or strangled*”.

⁴⁰³ *Ibid.* “*Sacrilegiously pillaged*”.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 181. “*Unparalleled (...) degradation*”.

⁴⁰⁵ David O’Bruadair, “The Purgatory of the Men of Ireland, 1684, Strophe VI”, *op. cit.*, p. 15. “*The champion of murderlust*”.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, “Strophe II”.

pèlerinage sont fréquentés⁴⁰⁷, c'est parce que les catholiques d'Irlande vivent un éternel recommencement où leur mémoire de martyr pour la foi se confirme dans la réalité contemporaine. Au nom des catholiques, John Lynch peut alors déclarer : « Nous sommes habitués à ces scènes depuis très longtemps (...), et nos blessures récentes effacent le souvenir de nos cicatrices anciennes »⁴⁰⁸.

Avec l'instauration de nouveaux « lieux de mémoire », la génération contemporaine de Jacques II confirme son identité protestante ou catholique. En effet, en établissant un livre relatant de massacres perpétrés par les catholiques en « lieux de mémoire », les protestants perpétuent leur identité de victime du catholicisme et, en élevant en symbole une attaque protestante ciblée contre leur clergé, les catholiques font subsister leur identité de martyrs pour la foi. D'après Maurice Halbwachs, la mémoire ne retient effectivement que les événements qui ressemblent à ses souvenirs et trouvent naturellement une place dans sa propre cohérence. Même si les situations rencontrées sont en apparence différentes, le groupe n'en retiendra que les points de ressemblance avec ses souvenirs et ses caractéristiques :

Les événements qui se sont produits dans le groupe, se résolvent eux-mêmes en similitudes, puisqu'ils semblent avoir pour rôle de développer sous divers aspects un contenu identique, c'est-à-dire les divers traits fondamentaux du groupe lui-même.⁴⁰⁹

Ainsi, quand des événements viennent changer la vie d'une communauté, leur traduction ira-t-elle toujours dans le sens de sa mémoire afin de renforcer une identité déjà établie. La mémoire collective subit donc des évolutions inconscientes et émotives qui ont pour but de toujours la faire coïncider avec l'image qu'un groupe se fait de lui-même. Pour Pierre Nora, « dans la mesure où elle est affective et magique, la mémoire s'accommode uniquement des faits qui lui conviennent »⁴¹⁰. Elle est recyclée pour répondre aux exigences du moment présent tout en veillant à ce qu'elle ressemble perpétuellement aux images du passé. Pour les contemporains protestants de Jacques II, le catholicisme représente une menace qui prend donc sa source à la fois dans la mémoire qui leur a été transmise et dans une expérience communautaire plus récente qui leur fait appréhender le pire avec un roi catholique à leur tête. En effet, dans les années 1670, le catholicisme soupçonné de l'héritier du trône se confirme. Avec ce qu'ils ont déjà expérimenté dans leurs rapports

⁴⁰⁷ Samantha Meigs, *op. cit.*, p. 121 ; Alan Ford, "Martyrdom, history and memory in early modern Ireland", *op. cit.*, p. 62.

⁴⁰⁸ John Lynch, *op. cit.*, p. 9. "We have long been familiar with such scenes (...), our fresh wounds efface the remembrance of our former scars".

⁴⁰⁹ Maurice Halbwachs, *op. cit.*, p. 54.

⁴¹⁰ Pierre Nora, "Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire", *op. cit.*, p. 8-9. "Memory, insofar as it is affective and magical, only accommodates those facts that suit it".

mutuels, les protestants vivent avec le sentiment qu'une menace se rapproche tandis que les catholiques, en dépit de leur identité de martyrs pour la foi, espèrent un changement.

II.2- Le danger imminent du catholicisme en Angleterre et en Irlande

Menacés dans leur identité même, les protestants vivent dans l'appréhension d'un complot destiné prochainement à les détruire. De leur côté, les catholiques vivent eux aussi dans une attente, celle d'une revanche. A partir des années 1670 jusqu'à l'arrivée de Jacques II au pouvoir en 1685, les événements qui se succèdent convainquent les protestants de l'imminence d'une attaque catholique.

II.2.1- Le grand incendie de Londres de 1666

En 1666, du 2 au 5 septembre, un terrible incendie dévaste la ville de Londres détruisant quatre-cinquième des habitations. Rapidement, les soupçons se tournent vers les catholiques qui sont accusés d'avoir démarré le feu. Dans les notes du 5 novembre 1666 dans son Journal, Samuel Pepys se dit convaincu de l'existence d'un complot derrière l'événement extrêmement destructeur pour la capitale anglaise. Selon lui, même si la commission d'enquête n'a trouvé aucune origine criminelle, des témoins désignent les catholiques dont ils auraient entendu des insinuations lourdes de sens : « Quelques papistes se vantaient qu'à un certain moment, il y aurait la journée la plus chaude que l'Angleterre ait jamais connue »⁴¹¹. La construction d'un « lieu de mémoire », une colonne de 61 mètres surmontée d'une coupe dont jaillissent des flammes dorées et explicitement appelé *The Monument*, s'étale de 1671 à 1677⁴¹². Mais en 1678, peu après de nouvelles rumeurs de complot désignant les catholiques, de nouvelles inscriptions sont envisagées sur son versant Est et sont rajoutées en 1681 par le Conseil de la ville⁴¹³. Alors qu'aucune preuve n'est faite de la culpabilité catholique, l'épithète choisie pour être gravée dans la pierre les condamne sans nuance comme les instigateurs de la destruction de Londres : « La Ville de Londres a été brûlée et consumée par le feu du fait de la trahison et de la malice des Papistes en Septembre de l'année 1666 de notre Seigneur »⁴¹⁴. La même année, une autre plaque

⁴¹¹ Samuel Pepys, "5 novembre 1666", *The Diary of Samuel Pepys, op. cit.* "it was bragged by several Papists that upon such a day (...) we should find the hottest weather that ever was in England".

⁴¹² Colin Haydon, "Why was it claimed that the fire was started by a Catholic conspiracy?", *The Great Fire of London : myths and realities*, Proceedings from a study day held on 6 October 2007, Session 3, University of Winchester, p. 5-6, <<http://www.museumoflondon.org.uk/NR/rdonlyres/5A5846EF-5F0D-4629-BFC1-6642D6F79199/0/Session3.pdf>>. Page consultée le 25/05/2010.

⁴¹³ *Ibid.*

⁴¹⁴ The Monument of the Great Fire of London, <http://themonument.info/history/east_panel_inscription.asp>. Page consultée le 25/05/2010. "The City of London was burnt and consumed with fire by the treachery and malice of the Papists in September in the year of our Lord 1666".

commémorative, regroupant tous les thèmes de l'hérésie, de la duplicité et de la sauvagerie catholique, est fixée au départ du feu accusant aussi « le cœur malicieux des papistes barbares qui ont déchaîné l'enfer sur cette ville protestante »⁴¹⁵. Dans un contexte où le changement de communion du duc d'York inquiète beaucoup les protestants d'Angleterre et d'Irlande, cette apparente paranoïa à l'égard des catholiques constitue le reflet d'une tension qui s'aggrave à la même époque. En Angleterre, les pamphlets, comme celui d'Andrew Marvell en 1677, sont de plus en plus focalisés sur l'idée qu'il existe « depuis quelques Années, une tentative (...) de changer le Gouvernement Officiel d'Angleterre en une Tyrannie Absolue, et de convertir la Religion Protestante établie purement et simplement en Papisme »⁴¹⁶. L'année suivante, la dénonciation d'un « complot catholique » en Angleterre et en Irlande semble confirmer toutes les peurs des protestants.

II.2.2- Le « complot catholique » de 1678 en Angleterre et en Irlande

En août 1678, un ancien pasteur anglican, Titus Oates⁴¹⁷ révèle l'imminence d'une insurrection fomentée depuis longtemps par des catholiques dont les buts sont l'assassinat de Charles II, son remplacement sur le trône par un catholique, le duc d'York, et le massacre du plus grand nombre possible de protestants⁴¹⁸. En Angleterre, la crédibilité des déclarations de Titus Oates⁴¹⁹ repose sur son utilisation du leitmotiv très hostile de la mémoire et de l'identité protestante à l'égard du catholicisme : le « Pape », à la tête de ce « Complot », s'apprête à renverser la situation religieuse par l'« Epée » en soumettant de nouveau l'Angleterre et l'Irlande à « la Religion et l'Obéissance Romaine »⁴²⁰. Dans un

⁴¹⁵ William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688*, op. cit., p. 168. «*Hell broke loose upon this Protestant city from the malicious heart of barbarous Papists*».

⁴¹⁶ Andrew Marvell, *An Account of the Growth of Popery and Arbitrary Government in England*, op. cit., p. 3. «*for diverse Years, a design (...), to change the Lawfull Government of England into an Absolute Tyranny, and to convert the established Protestant Religion into down-right Popery*».

⁴¹⁷ Titus Oates (1649-1705). Exclu de la communion anglicane pour blasphème, il se réfugie en 1677 chez les Jésuites faisant croire à une conversion au catholicisme. Sa proximité avec le milieu catholique lui donne la crédibilité nécessaire pour déclarer l'existence du complot.

⁴¹⁸ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, Londres, Edward Arnold Ltd, 1980 (1978), p. 199-202 ; Michael Mullett, op. cit., p. 5-10 ; William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688*, op. cit., p. 168.

⁴¹⁹ Titus Oates, *A true narrative of the horrid plot and conspiracy of the Popish Party against the life of His Sacred Majesty, the Government, and the Protestant religion : with a list of such noblemen, gentlemen, and others that were the conspirators, and the head-officers, both civil and military, that were to effect it : published by the order of the Right Honorable the Lords Spiritual and Temporal in Parliament assembled : humbly presented to His Most Excellent Majesty*, 1679 dans Thomas Bayly Howell (ed.), *A Complete Collection of State Trials and Proceedings for High Treason and Other Crimes and Misdemeanors from the Earliest Period to the Year 1783, with Notes and Other Illustrations*, vol. VI, 1661-1678, Londres, Longman, Rees, Orme, Brown & Green, 1816, p. 1430-1472, <http://books.google.fr/books?id=fFdTAAAcAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 04/02/2013.

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 1470. «*The General Design of the Pope, (...) is, (...) the Reduction of Great Britain and Ireland (...) by the Sword (...) to the Romish Religion and Obedience*».

symbolisme lourd de sens et émotionnellement fortement connoté, ce renversement serait, d'après Titus Oates, dans le secret appelé du nom de « Réforme »⁴²¹. S'adressant directement au roi Charles II, le témoignage de Titus Oates est un condensé de rappels hautement anxieux : les catholiques promettent d'agir en fonction de ce qu'ils sont, c'est-à-dire des « assassins de votre personne, et des destructeurs de nos villes, des meurtriers de vos sujets, des corrupteurs du christianisme, et des perturbateurs de l'humanité »⁴²². D'après un témoin irlandais, « leur complot n'est pas confiné seulement à l'Angleterre, mais doit aussi traverser la Mer pour arriver en Irlande »⁴²³ où un grand massacre des protestants est prévu lors de l'assaut des places fortes du pays en « les passant par l'Épée »⁴²⁴. Pour étayer ses dires, Oates implique nominativement des centaines de jésuites, des nobles anglais catholiques dont des proches du duc d'York comme Lord Bellasis⁴²⁵ ou Lord Arundell de Wardour⁴²⁶. Les sympathies catholiques de l'entourage du duc d'York réveillent la méfiance à son égard et servent d'autant plus de levain à la crédibilité du complot qu'Edward Coleman, son ancien secrétaire et nouveau converti catholique, est trouvé en possession d'une correspondance, allant de 1674 à 1675, avec le confesseur de Louis XIV, le Père La Chaise, dont il a reçu de l'argent pour soutenir l'avancée du catholicisme en Angleterre⁴²⁷. En octobre 1678, le meurtre d'Edmund Godfrey, le magistrat anglais ayant reçu la déposition de Titus Oates, est imputé de nouveau aux catholiques, ce qui lui permet immédiatement d'être élevé au rang de martyr⁴²⁸.

En Angleterre, la panique s'installe. De nouveaux pamphlets, comme ceux de l'homme d'Église anglican Gilbert Burnet, affluent pour réfuter, écritures bibliques à l'appui, l'hérésie des doctrines catholiques, les « Erreurs grossières et les dernières

⁴²¹ *Ibid.* “the Reformation”.

⁴²² *Ibid.*, p. 1433. “Assassinates of your person, and destroyers of our cities, murderers of your subjects, corrupters of christianity, and disturbers of mankind”.

⁴²³ T. Samson, *Narrative of the Late Popish Plot in Ireland for the Subjugating thereof to the French King*, Londres, Sam. Lee et Dan. Major, 1680, p. 3, <<http://digital.library.villanova.edu/Joseph%20McGarrity%20Collection/Joseph%20McGarrity%20Books/JosephMcGarrityBooks-00007.xml>>. Page consultée le 10/06/2010. “their Plotting is not confined to England onely, but it must cross the Sea into Ireland also”.

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 12. “put them all to the Sword”.

⁴²⁵ John Belasyse, baron Belasyse (1614 -1689)

⁴²⁶ Henry Arundell, baron Arundell of Wardour (1608 -1694)

⁴²⁷ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 176-177 ; Michael Mullett, *op. cit.*, p. 6-7 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 26 ; Nathalie Genet-Rouffiac, *op. cit.*, p. 127.

⁴²⁸ Artiste inconnu, “The Kingdom's Martyr, Sir Edmund Burie Godfrey”, 1678, <<http://discover.odai.yale.edu/ydc/Record/3656159>>. Page consultée le 05/02/2013.

inventions »⁴²⁹. Des processions s'organisent où des effigies du pape sont brûlées, comme représenté dans une gravure de 1679 de Stephen College que nous avons reproduite dans les annexes⁴³⁰. L'hostilité franchit une étape lorsque, croisant le carrosse du duc d'York, la foule londonienne n'hésite plus à scander « Un Pape ! Un Pape ! »⁴³¹. Finalement, une vingtaine de catholiques sont exécutés en Angleterre⁴³². En Irlande, les protestants organisent leur défense et, dans une réminiscence de l'année 1641, leurs accusations se focalisent sur la hiérarchie religieuse catholique, toute désignée pour être à l'origine du complot⁴³³. Le primat catholique d'Irlande, Oliver Plunkett⁴³⁴, accusé par un pamphlétaire protestant d'être « un Emissaire du Pape et quelqu'un qui a participé à toutes les Rébellions d'Irlande »⁴³⁵, est arrêté en novembre 1679. Condamné à mort à Londres en 1681 pour trahison, le fait que le juge lui reproche aussi sa fidélité à la foi catholique⁴³⁶ permet aux catholiques d'Irlande d'en faire un martyr⁴³⁷.

A la fin des années 1670, les protestants d'Angleterre et d'Irlande vivent dans un sentiment de danger immédiat exacerbé par leur mémoire collective, des événements

⁴²⁹ Gilbert Burnet, *The Unreasonableness and Impiety of Popery: In a Second Letter Written upon the Discovery of the Late Plot*, Londres, R. Chiswell, 1678, p. 9, <http://gateway.proquest.com/janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11632923>. Page consultée le 12/03/2013. “*gross Errors and late inventions*”. Des exemples représentatifs de ces pamphlets se trouvent dans Gilbert Burnet, *A Collection of Several Tracts and Discourses, Written in the Years 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685*, Londres, R. Chiswell, 1685, <http://gateway.proquest.com/janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99897750>. Page consultée le 20/04/2010.

⁴³⁰ Stephen College, *The Solemn Mock Procession of the Pope, Cardinals, Jesuits, Fryers &c. through the City of London*, November the 17th, 1679, <http://www.britishmuseum.org/research/search_the_collection_database/search_object_image.aspx>. Page consultée le 05/02/2011. Annexe n° 3.

⁴³¹ John Callow, *The Making of King James II: The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 178. “*A Pope! A Pope!*”.

⁴³² Dix-neuf pour Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power: the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 29 ; Trente pour Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 11 ; Vingt-et-un pour Angus Stroud, *Stuart England*, Londres et New York, Routledge, 2004 (1999), p. 171.

⁴³³ John Macnamara, *The Information of John Macnamara, Gent., Touching the Popish Plot in Ireland: Carried on by the Conspiracies of the Earl of Tyrone, And others his Confederates, To deliver up that Kingdom to the French King, and Establish the Popish Religion therein*. Being all Matter of Fact, delivered upon Oath to his Majesty, and both Houses of Parliament, in November 1680, Londres, Randolph Taylor, 1680, p. 21, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:50145>. Page consultée le 05/05/2013.

⁴³⁴ Oliver Plunkett (1629-1681)

⁴³⁵ *A Full and Impartial Account of all the Secret Consults, Negotiations, Stratagems, Intrigues, of the Romish Party in Ireland*, *op. cit.*, p. 2. “*a Knight of the Popes's making, and one that had acted his part in all the Rebellion of Ireland*”.

⁴³⁶ Le juge déclarera : “*I am sorry to see you persist in the principles of that religion*”. Gerard Reid, *Great Irish Voices, Over 400 years of Irish Oratory*, Dublin et Portland, Irish Academic Press, 1999, p. 6.

⁴³⁷ James Camlin Beckett, *The Making of Modern Ireland, 1603-1923*, London, Faber and Faber, 1972 (1966), p. 134-135 ; Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power: the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 22-23 ; David Dickson, *New Foundations: Ireland 1660-1800*, Dublin et Portland, Irish Academic Press, 2000 (1987), p. 19-20 ; James Lydon, *The Making of Ireland, From Ancient Times to the Present*, London and New York, Routledge, 1999, p. 204.

contemporains très inquiétants et la conversion au catholicisme de l'unique héritier du trône, le futur Jacques II. A partir du moment où le changement de religion de l'héritier du trône est notoire, les rumeurs s'accompagnent d'une effervescence commémorative qui correspond, selon l'analyse de Maurice Halbwachs, à la volonté des groupes de « perpétuer les sentiments et les images qui forment la substance de [leur] pensée »⁴³⁸. En effet, tout comme la mémoire, les lieux qui la représentent ont eux aussi la capacité d'être réadaptés à l'infini. Selon Pierre Nora, « les lieux de mémoire n'existent que par leur capacité de métamorphose, un recyclage sans fin de leur sens et une prolifération imprévisible de leurs ramifications »⁴³⁹. Par conséquent, certains édifices mémoriels sont « modernisés » par de nouveaux ajouts et des œuvres littéraires sont rééditées, enrichies elles aussi pour mieux s'adapter aux enjeux contemporains⁴⁴⁰. Effectivement, le regain de ferveur à la même époque dans les commémorations dédiées à Elisabeth I⁴⁴¹ et au Complot des Poudres⁴⁴² où brûlent, d'après les témoignages de l'époque, des effigies du pape « sous de grands applaudissements »⁴⁴³ et les rééditions du *Livre des Martyrs* jusqu'en 1684⁴⁴⁴ ainsi que celles de *The Irish Rebellion* en 1674 et en 1679⁴⁴⁵ accompagnées de nouveaux pamphlets sur le même thème⁴⁴⁶, toute cette convergence vers les « lieux de mémoire » correspond à un besoin de réaffirmation des identités dans un moment d'instabilité⁴⁴⁷. Pour les protestants, un étau semble se resserrer autour d'eux dans les années 1670. Le danger qu'ils pressentent vis-à-vis du catholicisme ne se circonscrit pas uniquement à des images du

⁴³⁸ Maurice Halbwachs, *op. cit.*, p. 98.

⁴³⁹ Pierre Nora, "Between Memory and History : Les Lieux de Mémoire", *op. cit.*, p. 19. "lieux de mémoire only exist because of their capacity for metamorphosis, an endless recycling of their meaning and an unpredictable proliferation of their ramifications".

⁴⁴⁰ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 7 ; Raymond Gillespie, "Temple's fate : reading The Irish Rebellion in late seventeenth-century Ireland", *op. cit.*, p. 316.

⁴⁴¹ John A. Sharpe, *Remember, remember : a cultural history of Guy Fawkes Day*, Cambridge, Harvard University Press, 2005, p. 79.

⁴⁴² Anthony Wood, "5th November, 1685", *The life and Times of Anthony Wood*, *op. cit.*, p. 169.

⁴⁴³ Anonyme, *The Burning of the Whore of Babylon as it was acted with great applause in Poultry, London on Wednesday night (being the fifth of November last) at six of the clock, with a relation of their matchless, develish, Gun-powder-plot, and their oath of secrecy : also the priests and Jesuits prayer for the good success of this damnable plot*, Londres, 1673, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:57144>. Page consultée le 05/05/2013. "with great applause".

⁴⁴⁴ John N. King (ed.), *op. cit.*, p. xli.

⁴⁴⁵ Ces dates sont obtenues en croisant les informations de Thomas Bartlett et de Karine Bigand. Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 7 ; Karine Bigand, *op. cit.*, note 10, p. 14.

⁴⁴⁶ Par exemple, celui d'Edmund Borlase, le fils de John Borlase, l'un des juges en Irlande au moment de la rébellion. Edmund Borlase, *The History of the Execrable Irish Rebellion Trac'd from many preceding Acts, to the Grand Eruption The 23 of October, 1641. And thence pursued to the Act of Settlement*, Londres, Henry Brome et Richard Chiswell, 1680, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:61232>. Page consultée le 05/05/2013.

⁴⁴⁷ Toby C. Barnard, "The Uses of 23 October 1641 and Irish Protestant Celebrations", *op. cit.*, p. 895 ; Maurice Halbwachs, *op. cit.*, p. 110.

passé ou à la conversion du duc d'York au catholicisme. En effet, le spectre de la France catholique de leur laisse penser que ce dernier cherche aussi leur perte.

II.2.3- Louis XIV, le grand persécuteur catholique

Dans les années 1660, la France devient la plus grande puissance européenne sous le gouvernement de Louis XIV dont la personnalité est l'objet de nombreuses craintes. Connu pour sa soif de grandeur, le désir de domination du souverain français fait naître, en Angleterre, un sentiment anti-français intimement lié aux peurs politiques et religieuses des protestants, mais aussi à l'influence qu'il pourrait avoir sur ses cousins germains, Charles II et le duc d'York, d'autant que ce dernier est, tout comme le roi français, catholique.

En 1661, Louis XIV annonce sa volonté de gouverner seul la France⁴⁴⁸. L'assurance de Louis XIV dans ce domaine est légitimée par le droit divin : en tant que roi, il est le représentant de Dieu sur terre et tous lui doivent obéissance. L'absolutisme du roi français atteint son apogée à la fin du XVII^e siècle et s'impose comme modèle politique en Europe⁴⁴⁹. Pourtant, en Angleterre, l'exemple français ne remporte pas tous les suffrages et, selon un membre du Parlement anglais, Sir Thomas Meres⁴⁵⁰, est considéré comme un « mauvais exemple »⁴⁵¹. En effet, avec la diminution des pouvoirs du Parlement et le recours à une force militaire permanente comme garant de l'obéissance et de l'ordre intérieur⁴⁵², le gouvernement de Louis XIV constitue, pour l'Angleterre, une tyrannie absolue dont l'origine se trouve dans sa religion. En 1670, dans un contexte intérieur où la méfiance à l'encontre du catholicisme grandit et un contexte extérieur où Charles II a signé un traité d'alliance militaire avec la France, le Traité de Douvres, des pamphlets expriment les inquiétudes des contemporains de Jacques II vis-à-vis des « intentions de la France (...) à l'étranger »⁴⁵³. En effet, ce traité engage non seulement l'Angleterre dans une guerre contre la Hollande en 1672, mais les rumeurs sur une clause secrète déclarant la volonté du

⁴⁴⁸ Perry Anderson offre une description détaillée de toute l'organisation de cette centralisation de l'état autour de la personne du roi dans Perry Anderson, *Lineages of the Absolutist State*, Bath, The Bath Press, 1974, p. 100-102 ; Lucien Bély, *Louis XIV, Le plus grand roi du monde*, Les classiques Gisserot de l'histoire, Paris, Editions Jean-Paul Gisserot, 2005, p. 57-58, p. 83-93, p. 204.

⁴⁴⁹ Perry Anderson, *Lineages of the Absolutist State*, *op. cit.*, p. 102.

⁴⁵⁰ Sir Thomas Meres (1634–1715), le 11 mai 1675.

⁴⁵¹ Steven C. A. Pincus, "From Butterboxes to Wooden Shoes : The Shift in English Popular Sentiment from Anti-Dutch to Anti-French in the 1670s", *The Historical Journal*, vol. 38, n° 2, Cambridge, Cambridge University Press, juin 1995, p. 352, <<http://www.academicroom.com/article/butterboxes-wooden-shoes-shift-english-popular-sentiment-anti-dutch-anti-french-1670s>>. Page consultée le 31/03/2013. "the ill example we have from France".

⁴⁵² En Angleterre, l'armée est levée uniquement en cas de conflit après le vote du Parlement.

⁴⁵³ *A free conference touching the present state of England both at home and abroad; in order to the designs of France*, Londres, 1668, p. 61-62 dans Steve Pincus, "From Butterboxes to Wooden Shoes : The Shift in English Popular Sentiment from Anti-Dutch to Anti-French in the 1670s", *op. cit.*, p. 342. "designs of France (...) abroad".

roi de se convertir au catholicisme viennent rapidement filtrer. Quand Charles II déclare une liberté de conscience incluant les catholiques alors que son conseil privé depuis 1667 est uniquement composé du duc d'York et de cinq autres ministres aux sympathies catholiques et francophiles appelé la Cabale⁴⁵⁴, selon Samuel Pepys, les Anglais sont « ouvertement »⁴⁵⁵ convaincus que l'influence des catholiques s'est immiscée au plus haut du pouvoir, étant « gouvernés par des Papistes »⁴⁵⁶. De plus, toujours en 1672 le duc d'York arrête de prendre la communion anglicane et se marie en 1673 à Marie Beatrice d'Este, princesse du petit état italien de Modène entièrement soumis à Louis XIV et élevée dans la pure tradition du catholicisme tridentin⁴⁵⁷.

En 1674, la Chambre des Communes est suffisamment soupçonneuse pour ordonner une enquête qui déterminera si des questions de religion ont été soulevées dans le traité de Douvres⁴⁵⁸. Le succès de Louis XIV dans la guerre contre la Hollande continue d'aggraver un sentiment populaire déjà très tendu vis-à-vis du catholicisme et le Parlement anglais contraint alors Charles II à rompre l'alliance⁴⁵⁹. Pendant toute cette période, les agissements du Roi-Soleil constituent un véritable sujet de préoccupations pour les Anglais⁴⁶⁰ dont John Evelyn s'inquiète encore en 1683⁴⁶¹. Entre temps, le « complot catholique » de 1678 est venu attiser les peurs à l'égard des catholiques, ceux-ci bénéficiant avec Louis XIV d'un allié potentiel de taille. Une éventuelle complicité entre les Irlandais catholiques et les Français se situe d'ailleurs au cœur du complot. Ainsi des témoins jurent-ils « qu'il n'y avait guère de Comté en Irlande (...) où des gens n'avaient pas été nommés par le Roi Français dans ce but »⁴⁶². Toujours d'après ce témoignage, des armes seront fournies et des

⁴⁵⁴ La Cabale est le Conseil privé de Charles II de 1667 à 1673 qui est décrié pour son influence catholique et francophile sur le roi. Le mot anglais « *Cabal* » est l'acronyme des noms des ministres qui constituent le conseil privé : Clifford, Arlington, Buckingham, Ashley et Lauderdale. D'après l'historien James Rees Jones, seuls Clifford et Arlington sont au courant de la clause secrète. James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 169-173.

⁴⁵⁵ Samuel Pepys, "14 juin 1667", *op. cit.* "openly".

⁴⁵⁶ *Ibid.* "governed by Papists".

⁴⁵⁷ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 92-93.

⁴⁵⁸ Un extrait de l'enquête du 14 janvier 1674 se trouve dans John Philipps Kenyon, *The Stuart Constitution, 1603-1688 : Documents and Commentary*, Cambridge, Cambridge University Press, 1966, p. 370-372. Pour Richard Ashcraft, la clause secrète est notoire depuis 1673 dans Richard Ashcraft, *Revolutionary Politics and Locke's Two Treatises of Government*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 115.

⁴⁵⁹ David Dickson, *op. cit.*, p. 13 ; John David Davies, "International Relations, War and the Armed Forces" dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, et New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 215 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 64 ; Angus Stroud, *op. cit.*, p. 124-126.

⁴⁶⁰ Steve Pincus, "From Butterboxes to Wooden Shoes : The Shift in English Popular Sentiment from Anti-Dutch to Anti-French in the 1670s", *op. cit.*, p. 333-361.

⁴⁶¹ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "15 juillet 1683", p. 183.

⁴⁶² John Macnamara, *op. cit.*, p. 7. "there was hardly a County in Ireland (...) but persons were appointed by the French King for that purpose".

troupes acheminées de France⁴⁶³. Une fois les protestants irlandais neutralisés, l'Irlande pourra alors servir de tremplin vers l'Angleterre toute proche, car il est bien connu pour les contemporains de l'époque que « celui qui veut gagner l'Angleterre doit commencer par l'Irlande »⁴⁶⁴. Cette conviction n'est pas que l'effet d'une paranoïa générale, puisque l'historien Lucien Bély remarque bien, dans son étude des relations internationales européennes au XVII^e siècle, que « des alliances se nouaient (...) facilement entre des opposants de l'intérieur et des ennemis de l'extérieur »⁴⁶⁵ pour déstabiliser des pays.

Même peu tangibles, toutes ces perspectives font très peur aux protestants anglais car, à la lumière du traitement des protestants français, les huguenots, le comportement religieux de celui qui se fait appeler « Le Roi Très Chrétien » donne un exemple très concret et très proche de ce qu'ils imaginent les attendre alors que le duc d'York est toujours le seul héritier de la Couronne. En effet, dans les années 1680, l'intolérance croissante de Louis XIV à l'égard du protestantisme qu'il décrit comme « cette fausse religion »⁴⁶⁶, aboutit, exactement l'année du couronnement de Jacques II, à la révocation de l'Edit de Nantes qui offrait la liberté de culte aux protestants de France depuis la fin du XVI^e siècle. Une persécution importante se met en route. La même année en Angleterre, Gilbert Burnet réédite un récit du massacre de la Saint Barthélémy en 1572⁴⁶⁷, seulement égalé à ses yeux par le massacre irlandais de 1641, pour démontrer que la « Cruauté et la Traîtrise » font véritablement « partie de leur Doctrine »⁴⁶⁸. Dès 1681, les témoignages des huguenots réfugiés en Angleterre imprègnent l'Angleterre de descriptifs de persécutions

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 21.

⁴⁶⁴ [Andrew, Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland to His Brother in England, Relating to the Concerns of Ireland in Matters of Trade, Dublin, 15 January 1676/7*, Londres, 1677, p. 22, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:97957>. Page consultée le 05/05/2013. “*he who will win England, must begin with Ireland*”.

⁴⁶⁵ Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, 3^{ème} édition, Presses Universitaires de France, Paris, 1992, p. 52. Il y a eu aussi deux tentatives d'invasion espagnole de l'Irlande en 1588 et 1601.

⁴⁶⁶ Louis XIV, *Edit du Roi portant défenses de faire aucun exercice public de la R. P. R. dans son royaume*, Fontainebleau, octobre 1685, <<http://huguenotsweb.free.fr/histoire/edit1685.htm>>. Page consultée le 16/06/2010.

⁴⁶⁷ En 1572, de nombreux protestants ont été assassinés à Paris le jour de la St Barthélémy (le 24 août). Le massacre s'est étendu ensuite à toute la France.

⁴⁶⁸ Gilbert Burnet, *A Relation of the Barbarous and Bloody Massacre of about an hundred thousand Protestants, Begun At Paris, and carried on over all France by the Papists, in the Year 1572, collected out of Mezeray, Thuanus, and Other approved Authors*, Londres, R. Chiswell, 1678 dans Gilbert Burnet, *A Collection of Several Tracts and Discourses, op. cit.*, p. 4. “*Cruelty and Treachery*”, “*part of their Doctrine*”.

horribles perpétrées par le gouvernement français⁴⁶⁹. Ainsi John Evelyn détaille-t-il les exactions des soldats,

démolissant toutes leurs églises, bannissant ou emprisonnant ou envoyant aux galères leurs pasteurs ; pillant les gens du peuple et les exposant à toutes sortes d'actes barbares (...), enlevant leurs enfants ; obligeant les gens à assister à la messe, et puis les exécutant.⁴⁷⁰

Louis XIV offre bien la preuve qu'un catholique, même roi, n'aspire décidément qu'à détruire les protestants qui l'entourent dans une barbarie qui, d'après le même auteur, « dépasse même celle pratiquée par les païens »⁴⁷¹. Avec Louis XIV, le catholicisme conjugue à la fois absolutisme royal et persécutions religieuses et la question de l'influence de celui qu'il appelle le « Tyran Français »⁴⁷² sur la royauté anglaise est bien réelle.

Les décisions politiques et religieuses de Louis XIV font prendre dans les années 1670 à l'anticatholicisme anglais un nouveau tournant. Dans l'esprit des protestants anglais et irlandais, l'exemple français prouve que le catholicisme s'associe parfaitement avec un style de gouvernance absolutiste⁴⁷³. Les liens naturels des Stuarts avec le roi de France et la proximité de plus en plus assumée du pouvoir avec le catholicisme permettent à ces idées leur transposition aux situations anglaise et irlandaise car, plus inquiétant encore que toutes les supputations, le prétendant légitime au trône d'Angleterre a confirmé aussi dans cette période son appartenance à la foi catholique. Depuis la Restauration, rien ne semble apaiser les peurs mémorielles des protestants et un dernier élément, qui nous ramène à la perspective catholique, participe à cet état à fleur de peau : les irlandais sont effectivement dans l'expectative d'un renversement de situation.

II.2.4- Des catholiques dans l'attente d'une revanche

Même vécues dans la continuité des martyrs mémoriels, les persécutions sous Cromwell et lors du prétendu complot catholique ne constituent pas dans l'identité des catholiques d'Irlande des situations destinées à perdurer. Dès le XVI^e siècle, ces derniers ont aussi associé à leur identité de résistants une attente tournée vers la venue d'un roi qui,

⁴⁶⁹ « Article VII et VIII » dans Louis XIV, *op. cit.*; Robin D. Gwynn, "James II in the light of his treatment of the Huguenot refugees in England, 1685-1686", *The English Historical Review*, vol. 92, n° 365, Oxford, Oxford University Press, octobre 1977, p. 820, <<http://www.jstor.org/stable/567656>>. Page consultée le 08/05/2013 ; <<http://www.museeprotestant.org/Pages/Notices.php?noticeid=633&scatid=130&lev=1>>. Page consultée le 16/06/2010.

⁴⁷⁰ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "3 novembre 1685", p. 241-242. "demolishing all their churches, banishing, imprisoning, and sending to the galleys all the ministers; plundering the common people, and exposing them to all sorts of barbarous usage (...); taking away their children; forcing people to the mass, and then executing them".

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 241. "exceeded even what the very heathens used".

⁴⁷² *Ibid.* "The French tyrant".

⁴⁷³ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 66 ; Steve Pincus, "From Butterboxes to Wooden Shoes : The Shift in English Popular Sentiment from Anti-Dutch to Anti-French in the 1670s", *op. cit.*, p. 351.

un jour, rétablira leurs droits religieux. Ainsi le poète gaélique Tadhg Dall Ó Huiginn écrit-il à la fin du XVI^e siècle que « du secours a été prédit »⁴⁷⁴ et que les Irlandais catholiques attendent « un homme qui viendra pour dissoudre les malédictions »⁴⁷⁵ qui pèsent sur l'Irlande. Toutes leurs souffrances ont du sens, car elles ne représentent qu'une parenthèse terrestre comme l'indique aussi le titre du poème de David O'Bruadair, *Le Purgatoire des Hommes d'Irlande*⁴⁷⁶. Si la mémoire catholique trouve alors sa source dans une histoire originelle glorieuse libérée de la domination anglaise, selon Ian McBride « le mythe d'un âge d'or pré-Norman »⁴⁷⁷, c'est pour mieux annoncer son retour et toutes les énumérations des tourments et des persécutions infligés aux catholiques s'associent dans le même temps à l'espérance d'une délivrance⁴⁷⁸. Le message est clair : la patience est de mise, car la fin du calvaire irlandais approche annonçant la libération politique et spirituelle de l'île⁴⁷⁹. Dans les poèmes de David O'Bruadair, cette revanche prédite par les saints revêt un caractère tout à fait prophétique :

Des prophètes et des saints l'ont prédit en grand nombre
 Qu'Erin obtiendra de l'aide le moment venu ;
 Par Ta puissance merveilleuse, O Christ, et par la prière de celle qui t'a nourri,
 Tout ce qu'ils ont prédit s'accomplira.⁴⁸⁰

Dieu enverra bientôt un sauveur qui s'élèvera pour secourir les catholiques d'Irlande⁴⁸¹ et comme le Christ, ce nouveau libérateur apportera le salut et la paix à son peuple⁴⁸². L'accession au trône de Jacques II semble bientôt concrétiser cette revanche catholique car, pour eux, il est assurément « un prince noble et résolu, guerrier, illustre, Pieux, triomphant et courageux jusqu'à la mort »⁴⁸³, celui que « le Créateur [leur] a accordé après Sa colère, Tel un bouclier protecteur pour les côtes irlandaises »⁴⁸⁴. Comme en témoigne Charles O'Kelly, un Irlandais d'origine gaélique, quand Jacques II arrive au

⁴⁷⁴ Tadhg Dall Ó Huiginn, "To Conn O'Donnell" dans Eleanor Knott (ed.), *The bardic poems of Tadhg Dall Ó Huiginn (1550–1591)*, Irish Texts Society, n° 23, Londres, 1922, vol. 8-9, p. 1-2, <<http://www.ucc.ie/celt/online/T402563.html>>. Page consultée le 05/02/2013. "succour hath been foretold".

⁴⁷⁵ *Ibid.* "a man shall come to dissolve its enchantments".

⁴⁷⁶ David O'Bruadair, "The Purgatory of the Men of Ireland, 1684", *The Poems of David O'Bruadair*, vol. III, *op. cit.*, p. 13-25. Dans ce poème, David O'Bruadair s'étend sur les événements allant de 1641 à 1684.

⁴⁷⁷ Ian McBride, *op. cit.*, p.2. "the myth of a pre-Norman golden age".

⁴⁷⁸ Nicholas Canny, "The Formation of the Irish Mind : Religion, Politics and Gaelic Irish Literature 1580-1750", *op. cit.*, p. 107.

⁴⁷⁹ Breandan O'Buachalla, *op. cit.*, p. 26.

⁴⁸⁰ David O'Bruadair, "A Hundred Thanks to God, 1687/8, Strophe XXIV", *op. cit.*, vol. III, p. 105. "Prophets and saints in great numbers have prophesied/ That Erin would surely get help at the promised time/ By Thy wonderful power, O Christ, and Thy nurse's prayer/ Everything they predicted shall certainly come to pass".

⁴⁸¹ David O'Bruadair, "The Triumph of James II", *op. cit.*, vol. III, p. 79.

⁴⁸² Breandan O'Buachalla, *op. cit.*, p. 11.

⁴⁸³ David O'Bruadair, "The Triumph of James II", *op. cit.*, vol. III, p. 81. "A noble and steadfast prince, warlike, illustrious, Pious, triumphant and brave to death".

⁴⁸⁴ *Ibid.* "The Creator hath granted us after His wrath, As a shield of defence to this coast of ours".

pouvoir « les Chypriotes [les Irlandais] exultèrent, dans l'espoir assuré que leur Souverain, (...) restaurerait immédiatement leurs temples et leurs autels »⁴⁸⁵.

Rejetant toute influence politique du pape, les souverains anglais protestants depuis Henri VIII transmettent un héritage anglican qui a voulu balayer toute trace de catholicisme dans l'organisation, la liturgie et le corpus de l'Eglise Etablie d'Angleterre ainsi qu'au pouvoir. Avec leur futur roi, cet héritage va inévitablement être menacé par l'élément de discontinuité que représente Jacques II, puisque par sa conversion au catholicisme, l'héritier du trône d'Angleterre et d'Irlande devient l'incarnation d'une contradiction politique et religieuse⁴⁸⁶ pour les protestants d'Angleterre et d'Irlande et d'un renversement de situation pour les catholiques. Pour les uns, il est le symbole d'un rejet, ses convictions religieuses remettant en question cent cinquante et une années d'élaboration d'une identité nationale protestante et au contraire pour autres, l'espoir de voir un joug tomber. Les peurs semblent largement confirmées par l'expérience des contemporains de Jacques II dont l'état d'appréhension est exacerbé par les rumeurs, le comportement de la royauté anglaise dans ses alliances avec la France catholique et l'attente palpable de changement des catholiques d'Irlande. Jacques II semble dès lors en mauvaise posture pour vivre un règne paisible. Pourtant, après ce tableau qui nous laisse penser que le règne de Jacques II ne pouvait être soldé que par un échec, il est important de noter maintenant que ces éléments religieux très explosifs ne convergent pas tous inévitablement vers une rupture en Angleterre et en Irlande. En effet, parallèlement aux tensions et aux peurs, nous remarquons aussi l'existence d'éléments d'apaisement ou de continuité en faveur du règne d'un roi catholique dans les deux pays.

⁴⁸⁵ Charles O'Kelly, *Macariae Excidium; Or, The Destruction of Cyprus; Being A Secret History of the War of the Revolution in Ireland*, John Cornelius O'Callaghan (ed.), Dublin, Irish Archaeological Society, 1850, p. 15, <<http://www.google.fr/books?id=8yoNAAAAYAAJ>>. Page consultée le 30/04/2010. "the Cyprians [Irish] exulted, in the assured hope, that their Sovereign, (...) would forthwith restore (...) their temples and altars". L'auteur présente les événements par le biais d'une histoire parallèle qui se situe à Chypre et change les noms.

⁴⁸⁶ Franck Lessay, *Le Débat Locke-Filmer*, Collection Léviathan, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 34.

Chapitre 2 : Des facteurs importants de stabilité religieuse en Angleterre et en Irlande malgré le couronnement d'un roi catholique

Dans les années précédant l'arrivée sur le trône de Jacques II, trois éléments importants semblent peser, dans des mesures que nous trouvons très significatives, en faveur d'une entente entre le roi catholique et ses sujets protestants d'Angleterre. A la Restauration, la soumission des dissidents religieux et le renforcement des prérogatives de l'Eglise Etablie sur le territoire anglais permettent à l'Eglise anglicane de sécuriser sa position dominante en Angleterre et d'aborder avec plus de confiance l'accession d'un catholique au trône. De plus, les Eglises anglicane et catholique lui offrent un soutien de taille par l'affirmation de principes royalistes énoncés de manière très vigoureuse. Enfin, de nombreux compromis religieux dans la vie quotidienne des communautés protestantes et catholiques en Angleterre et en Irlande apaisent aussi la situation.

I- Le monolithe⁴⁸⁷ anglican

Après la période du Commonwealth dominée de 1649 à 1660 par l'Eglise presbytérienne, un protestantisme puritain issu de la Réforme calviniste, l'Eglise anglicane veut retrouver la position dominante qu'elle avait acquise sous Henri VIII. Le rétablissement de la monarchie en 1660 signe dans le même temps son retour au pouvoir religieux, aussi bien en Angleterre qu'en Irlande. Cernée par une majorité catholique, l'Eglise anglicane reste pourtant fragile en Irlande, alors qu'en Angleterre, elle va regagner du terrain dans tous les domaines de la vie religieuse, politique et sociale. Initialement, le danger par lequel elle se sent menacée n'est pas le catholicisme mais le protestantisme presbytérien des années de Commonwealth. Ce n'est que dans les années 1670, quand le duc d'York confirme ses sympathies catholiques et quand les rumeurs de complot s'installent, que l'Eglise anglicane doit de nouveau se confronter à la religion qu'elle considère comme son ennemie depuis la Réforme, le catholicisme. Pourtant, malgré un contexte où ce dernier trouve une certaine faveur dans les plus hautes sphères du pouvoir, l'Eglise d'Angleterre arrive de nouveau à protéger ses intérêts. A notre sens, c'est justement

⁴⁸⁷ Mot utilisé par John Spurr. John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 97.

parce qu'elle s'inscrit comme le grand vainqueur de l'organisation religieuse de la Restauration en étant redevenue l'Eglise officielle de l'Angleterre et qu'elle fortifie sa position dominante jusqu'au cours du règne de Jacques II que l'Eglise Etablie d'Angleterre peut accepter plus aisément de faire face à l'arrivée d'un roi catholique sur le trône en 1685

I.1- Le musellement des dissidences en Angleterre et en Irlande

Dans sa première profession de foi politique, la Déclaration de Breda du 4 avril 1660⁴⁸⁸, Charles II signifie son intention de défendre une formulation religieuse suffisamment ouverte qui permette l'inclusion de nombreux presbytériens au sein de l'Eglise d'Angleterre⁴⁸⁹. Les possibilités de conciliation religieuse sont de deux ordres : une évolution vers la « tolérance » avec la légalisation des autres cultes, mais qui n'est que très minoritairement envisagée, ou vers la « compréhension », c'est-à-dire l'élargissement des critères d'inclusion dans l'Eglise anglicane de manière à intégrer les dissidents les plus modérés, comme les presbytériens⁴⁹⁰. Pourtant, loin de parvenir à une formulation religieuse assouplie, la conclusion des débats montre que l'atmosphère de la Restauration n'est pas à l'ouverture.

I.1.1- Ni compréhension ni tolérance

Dès le retour de Charles II et du duc d'York, sur les côtes anglaises en mai 1660, la sympathie religieuse populaire se tourne rapidement en faveur de l'Eglise anglicane. Le directoire puritain⁴⁹¹, établi pour régenter la vie religieuse sous Oliver Cromwell, est rejeté⁴⁹² et la prédication marque le retour de la liturgie anglicane, comme en témoigne John Evelyn dès juillet 1660 dans son journal⁴⁹³. En avril 1661, la cérémonie du couronnement de Charles II atteste, par la prépondérance de l'épiscopat anglican à qui revient l'honneur d'administrer les sacrements, que le nouveau roi veut donner la priorité dans les affaires religieuses à l'Eglise anglicane⁴⁹⁴. Deux mois plus tard, après vingt années d'exclusion, la restitution des droits politiques des évêques anglicans en tant que Lords

⁴⁸⁸ Charles II, *Declaration of Breda, Given under our Sign Manual and Privy Signet, at our Court at Breda, this 4/14 day of April, 1660, in the twelfth year of our reign, 1660*, <<http://www.constitution.org/eng/conpur105.htm>>. Page consultée le 24/05/2011.

⁴⁸⁹ John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 90-91.

⁴⁹⁰ Steve Pincus, *England's glorious Revolution, 1688-1689, a brief history with documents*, Boston et New York, Bedford and St Martin's, 2006, p. 26-27.

⁴⁹¹ Le manuel de pratiques religieuses des presbytériens.

⁴⁹² Herbert Mortimer Luckock, *Studies in the Book of Common Prayer*, Londres, New York, Bombay, Longmans, Green, and Co., 1900, p. 183-184, <http://www.ccel.org/ccel/luckock_h/studies.ix.html>. Page consultée le 12/12/2008.

⁴⁹³ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 1, "8 juillet 1660", p. 335.

⁴⁹⁴ Herbert Mortimer Luckock, *op. cit.*, p. 180-181 ; John Evelyn donne les détails de la cérémonie dans John Evelyn, *op. cit.*, vol. 1, p. 345-346.

Spirituals à la Chambre des Lords permet de rétablir le lien qui unit politique et religion dans l'organisation du gouvernement⁴⁹⁵ et l'honneur que leur fait Charles II d'ouvrir la première session du Parlement par une prière confirme le rétablissement de l'Eglise d'Angleterre⁴⁹⁶.

A partir de cette période, sous la pression de dirigeants anglicans comme Gilbert Sheldon⁴⁹⁷, le rejet encore informel des presbytériens se confirme lors de la Conférence de Savoie qui se déroule d'avril à juillet 1661. Contrairement au but défini, les débats font ressortir que les responsables anglicans ne sont pas prêts à faire des concessions, qu'ils « n'avaient jamais eu l'intention de négocier »⁴⁹⁸ d'après l'historien James Rees Jones. Malgré de nombreux changements touchant principalement à la forme du texte⁴⁹⁹, le *Livre de Prière Commune*, finalement adopté en décembre 1661, marginalise la dissidence protestante⁵⁰⁰. Le partage du pouvoir religieux n'est pas au goût du jour et une loi d'uniformité religieuse, votée le 19 mai 1662, reprend les lois d'Uniformité des règnes précédents et impose de nouveau une Eglise officielle à l'Angleterre⁵⁰¹. La loi poursuit deux objectifs. Comme l'indique le texte, elle doit permettre à chacun de « connaître de manière certaine la loi à laquelle il doit se conformer dans le Culte Public »⁵⁰² ainsi que les conditions de sélection des conducteurs religieux. En cas d'insoumission, le péché de dissidence est avéré et l'exclusion se doit d'être immédiate. Le remplacement en chaire de la personne incriminée ne souffre ensuite aucun délai, « comme si la personne ou les personnes ainsi trouvées coupables ou négligentes étaient mortes »⁵⁰³. Avec l'acceptation de ces mesures de restauration anglicane, John Spurr estime que plus de 1 760 membres du

⁴⁹⁵ An Act for Repeal of an Act of Parliament Entituled An Act for disinabling all persons in Holy Orders to exercise any Temporall Jurisdicc[i]on or Authority, 1661 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5 : 1628-80, 1819, p. 306, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47286>>. Page consultée le 13/06/2011.

⁴⁹⁶ Herbert Mortimer Luckock, *op. cit.*, p. 186.

⁴⁹⁷ Gilbert Sheldon (1598-1677), évêque de Londres, puis archevêque de Canterbury dès 1663. Pour les détails de son influence dans la reconstruction de l'Eglise d'Angleterre, voir James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p 145-151.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, p. 147. “the bishops had never intended to negotiate”.

⁴⁹⁹ Francis Procter, “The Book of Common Prayer in the Reign of Charles II, point *Review of the Alterations*”, *A New History of the Book of Common Prayer*, Londres, MacMillan and Co., 1910, <<http://justus.anglican.org/resources/bcp/Procter&Frere/ch7.htm#p177>>. Consultée le 30/05/2011.

⁵⁰⁰ Angus Stroud, *op. cit.*, p. 158. Le *Livre de la Prière Commune* est accepté officiellement au parlement en avril 1662.

⁵⁰¹ An Act for the Uniformity of Publique Prayers and Administrac[i]on of Sacraments & other Rites & Ceremonies and for establishing the Form of making ordaining and consecrating Bishops Preists and Deacons in the Church of England, 1662 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 364-370, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47307>>. Page consultée le 26/05/2011.

⁵⁰² *Ibid.*, points VI et VI. “that every person within this Realme may certainly knowe the rule to which he is to conforme in Publique Worship”.

⁵⁰³ *Ibid.*, point III. “as though the person or persons so offending or neglecting were dead”.

clergé anglais sont ainsi expulsés entre 1660 et 1663⁵⁰⁴. L'Eglise Etablie d'Angleterre a réussi à imposer de nouveau son autorité religieuse sur le territoire anglais. Elle entend maintenant la consolider par l'élaboration d'un code de lois spécifiquement rédigé pour lui rendre ses privilèges à tous les niveaux de la société.

I.1.2- Le Code Clarendon en Angleterre

Directement destinée à étouffer les dissidences, une nouvelle réglementation religieuse est rédigée entre 1661 et 1665 sous la direction d'Edward Hyde, premier comte de Clarendon⁵⁰⁵. Dès 1661, une première mesure, An Act for the well Governing and Regulating of Corporations⁵⁰⁶, est votée au Parlement. Appelée plus communément The Corporation Act, elle vise à garantir « l'Emploi en rapport avec ou concernant le Gouvernement »⁵⁰⁷ uniquement à des membres de l'Eglise Etablie. Ainsi, le point IX de la loi exige que chaque employé ait « pris le Sacrement du Repas de Seigneur selon les Rites de l'Eglise d'Angleterre dans l'année précédant la prochaine Election ou Sélection »⁵⁰⁸. Quelques mois plus tard, en 1662, une nouvelle initiative concerne directement un groupe religieux dissident, les quakers, qui refuse pour des raisons de parjure religieux de prêter serment. La loi qui s'ensuit, The Quaker Act⁵⁰⁹, est à double facette. Elle punit de bannissement dans les colonies ceux qui refusent de jurer fidélité au roi et interdit la réunion de plus de cinq personnes pour éviter les assemblées religieuses concurrentes de l'Eglise Etablie d'Angleterre. Outre d'éliminer petit à petit la concurrence religieuse, ces mesures sont importantes, car elles n'épargnent aucune couche sociale s'appliquant même aux Lords du Parlement⁵¹⁰. En 1664, une loi contre les assemblées religieuses, An Act to prevent and suppress seditious Conventicles⁵¹¹, étend l'interdiction de réunion à tous les groupes religieux organisés « de toute autre manière que celle permise par la Liturgie ou la pratique de l'Eglise d'Angleterre »⁵¹² et la loi dite des Cinq Miles, The Five Miles Act⁵¹³,

⁵⁰⁴ John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 92.

⁵⁰⁵ Edward Hyde, 1^{er} comte de Clarendon (1609-1674). Connu pour ses idées religieuses tolérantes, il doit, en tant que Lord Chancellor, néanmoins diriger la mise en place de ces lois. Il est le père d'Anne Hyde, première femme de Jacques II.

⁵⁰⁶ An Act for the well Governing and Regulating of Corporations, 1661 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 321-323, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47300>>. Page consultée le 25/05/2011.

⁵⁰⁷ *Ibid.* "Employment relating to or concerning the Government".

⁵⁰⁸ *Ibid.* "that shall not have within one yeare next before such Election or Choice taken the Sacrament of the Lords Supper according to the Rites of the Church of England".

⁵⁰⁹ An Act for preventing the Mischeifs and Dangers that may arise by certaine Persons called Quakers and others refusing to take lawfull Oaths, 1662 dans John Raithby (ed.), *op.cit.*, p. 350-351, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47304>>. Page consultée le 26/05/2011.

⁵¹⁰ *Ibid.*, "point V".

⁵¹¹ An Act to prevent and suppress seditious Conventicles, 1664 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 516-520, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47357>>. Page consultée le 26/05/2011.

⁵¹² *Ibid.* "in other manner then is allowed by the Liturgy or practise of the Church of England".

votée en 1665, interdit aux religieux de ces congrégations dissoutes de se situer à moins de huit kilomètres de leur ancien lieu de culte pour éviter de « distiller les Principes empoisonnés du Schisme et de la Rébellion dans le cœur des Sujets de Sa Majesté au grand péril de l’Eglise et du Royaume »⁵¹⁴. Après son expiration en 1668, la loi est prorogée et complétée en 1670⁵¹⁵. Grâce à toutes ces lois, l’appartenance à l’Eglise d’Angleterre s’impose comme la condition de l’intégration sociale. Elle étend ses « tentacules »⁵¹⁶ dans tous les domaines : en dehors de son giron, l’accès à l’emploi administratif et l’éducation est fermé et les mariages ainsi que les enterrements n’ont pas de reconnaissance légale⁵¹⁷. Par cette succession de lois, l’Eglise Etablie d’Angleterre confirme sa domination sur tout le fonctionnement de la société anglaise. Quand en 1672, Charles II fait publier une Déclaration d’Indulgence religieuse, elle se sent de nouveau menacée et lance une contre-attaque très forte pour contrecarrer la volonté du roi et préserver sa position.

I.1.3- L’échec de la Déclaration d’Indulgence de 1672

Après une tentative vite contenue dix années plus tôt⁵¹⁸, Charles II, qui estime avoir prouvé son attachement à l’Eglise d’Angleterre depuis son couronnement, conclut à l’inefficacité de la coercition, « ces Méthodes utilisant la Force »⁵¹⁹, dans le domaine religieux. Par conséquent, il fait publier le 15 mars 1672 une Déclaration d’Indulgence⁵²⁰ qui demande l’annulation du Code Clarendon, « que l’Exécution de toutes et toutes sortes de Lois Pénales dans les Affaires Ecclésiastique, (...) soit immédiatement suspendue »⁵²¹. La liberté ne s’étend pas totalement aux catholiques qui doivent réserver « l’exercice de leur Culte uniquement à leurs Maisons privées »⁵²².

Dans un contexte où Charles II a signé en 1670 un traité d’alliance avec Louis XIV, le Traité de Douvres, et où des soupçons se portent déjà sur la pratique religieuse du duc

⁵¹³ An Act for restraining Non-Conformists from inhabiting in Corporations, 1665 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 575, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47375>>. Page consultée le 26/05/2011.

⁵¹⁴ *Ibid.* “*takeing an oportunity to distill the poysonous Principles of Schisme and Rebellion into the hearts of His Majestyes Subjects to the great danger of [the] Church and Kingdome*”.

⁵¹⁵ John Spurr, “Religion in Restoration England”, *op. cit.*, p. 92.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 98. “*The tentacles of the church*”.

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 175 ; John Spurr, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, *op. cit.*, p. 62.

⁵¹⁹ Charles II, *His Majesties declaration to all his loving subjects, March 15. 1672. Published by the advice of his Privy Council*, Edimbourg, Evan Tyler, 1672, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:179347>. Page consultée le 05/05/2013. “*all those forceable Courses*”.

⁵²⁰ *Ibid.*

⁵²¹ *Ibid.* “*That the Execution of all and all manner of Penal Laws in Matters Ecclesiastical, (...) be immediately Suspended*”.

⁵²² *Ibid.* “*the exercise of their Worship in their private Houses only*”.

d'York qui n'a pas même reçu la communion anglicane au cours de l'année⁵²³, la méfiance à l'égard des motivations réelles du souverain est grande. Loin de rencontrer l'approbation générale, sa liberté de conscience lui est retirée en février 1673 pour des raisons constitutionnelles. Le Parlement considère effectivement que l'abrogation des lois religieuses outrepassa ses prérogatives royales et déclare l'invalidité des décisions de Charles II, car « dans les Affaires Religieuses, les Statuts Pénaux ne peuvent être suspendus que par Loi du Parlement »⁵²⁴. En échange de nouveaux subsides pour faire face à la guerre engagée contre la Hollande depuis 1672, le Parlement impose à Charles II non seulement de retirer sa déclaration mais en plus, comme les soupçons de l'opinion se tournent maintenant vers le catholicisme, il l'oblige aussi à adopter en 1673 une nouvelle loi contre les catholiques, *An Act for preventing Dangers which may happen from Popish Recusants*⁵²⁵, appelée communément, la loi du Test. Aux classiques Serments d'Allégeance⁵²⁶ et de Suprématie⁵²⁷ se rajoute donc une déclaration très hostile à la doctrine catholique au cours de laquelle la transsubstantiation doit être reniée⁵²⁸. C'est donc, en renonçant à son poste d'amiral en chef de la flotte anglaise, que le duc d'York avoue officiellement, à la même époque, son catholicisme⁵²⁹. En 1678, après les accusations Titus Oates vis-à-vis cinq membres catholiques de la Chambre des Lords⁵³⁰, une deuxième loi du Test interdit dorénavant à tout catholique de siéger au Parlement⁵³¹.

Adoptées au long d'une période de près de vingt ans, la série de lois, qui vise en premier lieu les non-conformistes protestants puis s'étend dans les années 1670 à la

⁵²³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, p. 630-631 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 69.

⁵²⁴ "Debates in 1673, February (14th-20th)" dans Anchtell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 2, 1769, p. 26-48, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40958>>. Page consultée le 07/06/2011. "*penal Statutes, in matters ecclesiastical, cannot be suspended but by Act of Parliament*".

⁵²⁵ *An Act for preventing Dangers which may happen from Popish Recusants*, 1672 dans John Raithby (ed.), op. cit., p. 782-785, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47451>>. Page consultée le 07/06/2011.

⁵²⁶ "Oath of Allegiance", *England Oaths. Taken by all men of Quallity in the Church and Common-wealth of England*, Londres, G. F., 1642, <<http://www.lukehistory.com/resources/oaths.html>>. Page consultée le 02/04/2013. Le Serment d'Allégeance est un serment de fidélité fait au roi que tout impétrant à des postes administratifs devait prononcer. Il déclare que le roi est la seule autorité dans les affaires civiles et ecclésiastiques. Le serment stipule aussi spécifiquement de renoncer à toute autorité venant du pape. John Miller, *Poperly and Politics in England 1660-1688*, op. cit., p. 31-32.

⁵²⁷ "Oath of Supremacy", *England Oaths*, *ibid.* Le Serment de Suprématie est tiré de l'Acte de Suprématie. Il déclare que le roi est le gouverneur suprême de l'Eglise Etablie d'Angleterre.

⁵²⁸ Charles II, 1672, "An Act for preventing Dangers which may happen from Popish Recusants", op. cit.

⁵²⁹ John Spurr, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, op. cit., p. 66 ; John Evelyn, op. cit., vol. 2, "19 juin 1673", p. 89 ; James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, op. cit., p. 178.

⁵³⁰ Le vicomte Stafford est condamné à mort, Lord Petre meurt en prison et les trois autres, le comte Powis, Lord Arundell of Wardour et Lord Belasyse obtiennent grâce en 1685.

⁵³¹ *An Act for the more effectuell preserving the Kings Person and Government by disabling Papists from sitting in either House of Parlyament*, 1678 dans John Raithby (ed.), op. cit., p. 894-896, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47482>>. Page consultée le 08/06/2011.

population catholique, notamment à cause du changement de religion du duc d'York, installe l'Eglise Etablie d'Angleterre dans une position de domination religieuse, politique et sociale. Grâce à son pouvoir au Parlement, elle a montré qu'elle possède les moyens de contraindre le roi et même d'évincer l'héritier du trône de son poste d'amiral de la flotte. Etablie selon la loi et secondée par le Parlement, son autorité semble d'autant plus difficilement ébranlable en Angleterre, en dépit du catholicisme du roi, que la communauté catholique anglaise se révèle peu vindicative. En Irlande, sa position beaucoup plus fragile l'engage par contre à une attitude de compromis. De manière étonnante, nous découvrons que cet esprit conciliateur est aussi encouragé par les catholiques d'Irlande qui ne semblent pas chercher la confrontation dans le domaine religieux.

II- Des protestants et des catholiques à la recherche de consensus en Angleterre et en Irlande

La volonté de compromis dont font preuve certains catholiques à la fois en Angleterre et en Irlande tempère largement le descriptif sanguinaire qui leur est attaché. En Angleterre, les catholiques constituent une communauté très restreinte qui recherche la discrétion et, en Irlande, les divisions internes de la hiérarchie catholique affaiblissent une cohésion de groupe susceptible de permettre l'organisation d'un soulèvement majeur.

II.1- Une minorité catholique anglaise sur la retenue

Conscients de leur statut minoritaire en Angleterre, les catholiques défendent leurs intérêts en adoptant une attitude discrète et pacifique.

II.1.1- La faiblesse de la représentation catholique en Angleterre

Dans le but d'évaluer la population, des recensements sont régulièrement effectués au cours du règne de Charles II. S'appuyant généralement sur les renseignements fournis par les registres paroissiaux, ils apportent aussi des informations importantes sur les pratiques religieuses. En 1676, l'Eglise d'Angleterre, sous la houlette de Gilbert Sheldon, l'archevêque de Canterbury, demande à Henry Compton⁵³² de diriger un recensement purement religieux, *The Compton Census of religious allegiance*⁵³³, destiné à faire un état des lieux de la représentation des dissidents dans le pays. Selon l'analyse de John Spurr, les

⁵³² Henry Compton (1632-1713), évêque de Londres.

⁵³³ *The Compton Census of religious allegiance*, 1676. Un extrait se trouve dans Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, document n° 158, p. 413-416.

résultats révèlent une très faible représentation catholique, de l'ordre de « moins de un pour cent »⁵³⁴ dont la présence est particulièrement discrète dans les villes⁵³⁵. Une enclave catholique plus importante se situe à Westminster qui jouit d'un statut particulier du fait du regroupement d'ambassades étrangères et de la cour⁵³⁶. Ainsi, malgré l'impression d'omniprésence que les catholiques donnent à leurs voisins anglais, la réalité est bien plus nuancée, ce dont la hiérarchie de l'Eglise Etablie d'Angleterre et le gouvernement sont conscients comme l'indique une lettre de George Morley⁵³⁷, l'évêque de Winchester : « Les chiffres montrent que la chance est beaucoup plus de notre côté que ce dont le roi a été informé »⁵³⁸. Même si les catholiques sont présents dans toutes les couches sociales, la part de leur représentation dans la noblesse reste importante, entre sept et dix pour cent de la noblesse anglaise en 1680, d'après John Miller⁵³⁹. Cette situation dans les hautes sphères de la société pousse les nobles catholiques à jouer un rôle très modérateur dans les relations avec la population protestante et, contrairement à la réputation de démesure agressive qui leur est attachée par les protestants, leur attitude offre l'image d'un groupe clairement en recherche de compromis⁵⁴⁰.

II.1.2- Une pondération religieuse et politique

Dans son étude du règne de Jacques II, l'historien John Miller rappelle que depuis Elisabeth I, la population catholique anglaise doit essentiellement sa survie à la protection de sa noblesse qui entretient les prêtres et autour de laquelle elle se regroupe⁵⁴¹. Grands propriétaires terriens pour la plupart, ces nobles catholiques vivent à la campagne avec leur famille et leur éloignement volontaire des centres urbains a pour but de protéger leurs intérêts financiers et religieux formant, d'après le dernier auteur, un groupe « seigneurial, sans ambition, préoccupé par sa survie et par le fait qu'on lui laisse pratiquer sa propre forme de culte en paix »⁵⁴². Leurs revendications sont effectivement peu nombreuses, même lorsque les attaques contre la communauté catholique sont virulentes, comme ce fut

⁵³⁴ John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 95. "This survey showed that (...) the Roman Catholics [were] less than 1 per cent".

⁵³⁵ De 1673 à 1680, seulement entre 51 et 77 personnes sont condamnées pour catholicisme à Londres. John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 20.

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 23-24.

⁵³⁷ George Morley (1597-1684), évêque de Winchester.

⁵³⁸ *Letter from Bishop Morley of Winchester to the earl of Dandy on the results of the census, 1676* dans Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 412. "the odds of number is very much more for us than the king was informed it was against us".

⁵³⁹ John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 12.

⁵⁴⁰ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 118.

⁵⁴¹ John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 12.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 26. "seigneurial, unambitious, concerned with survival and with being left alone to practice its own form of worship".

le cas lors de la promulgation des lois pénales, comme le rappelle également Francis Charles Turner : « Ceux qui étaient prêts à soutenir même la campagne contre les lois pénales la plus pacifique étaient extrêmement rares »⁵⁴³. Dans l'entourage du roi, ces catholiques sont souvent des hommes influents qui participent à la vie politique, mais en faisant preuve d'une réserve prudente. Ainsi, en 1667, le catholique duc de Norfolk⁵⁴⁴, cité par John Miller, écrit-il son rejet de comportements catholiques outranciers. Pour lui, la persécution n'est pas « aussi sévère qu'on pourrait le supposer »⁵⁴⁵ et la situation ne pourrait que s'aggraver si des « agités prétentieux » faisaient preuve « d'excès de zèle ». Au contraire, il préfère prôner une retenue salutaire qui engage les catholiques d'Angleterre à être « sobres et humbles »⁵⁴⁶. Selon lui, du fait de sa vulnérabilité, la population catholique d'Angleterre ne doit rien revendiquer, « aucune modification ou innovation », et se contenter du statut qui lui est accordé⁵⁴⁷. De ce fait, l'intégration de ces nobles dans la haute société ne pose pas de problème, d'autant qu'ils profitent aussi souvent de la protection de relations influentes protestantes⁵⁴⁸.

Peu prosélytes et servis par un clergé pacifique, « loin d'être agressif »⁵⁴⁹ selon John Spurr, leur pratique religieuse possède en Angleterre la particularité d'être très discrète et l'expression de leurs convictions est empreinte de modération⁵⁵⁰. Par exemple, alors que leur attachement au pape laisse supposer, aux yeux des protestants, une déloyauté politique au roi d'Angleterre, certains catholiques veulent convaincre du contraire par une allégeance sans faille, comme le catholique William Blundell⁵⁵¹ qui émet des convictions fermes à ce sujet en 1679. Pour lui, les catholiques doivent obéissance au roi d'Angleterre quelles que soient les circonstances : « Tous les sujets catholiques du Roi protestant légalement institué (comme le Roi Charles II) sont tenus de soutenir fidèlement ce Roi face à toutes les invasions »⁵⁵², quand bien même ces attaques seraient « initiées par des Princes catholiques

⁵⁴³ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 118. *“those who were prepared to support even the most peaceful agitation against the penal laws were extremely few”*.

⁵⁴⁴ Henry Howard, duc de Norfolk (1628-84). Il devra renoncer à son siège à la Chambre des Lords suite au vote d'une nouvelle loi pénale en 1678.

⁵⁴⁵ John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 26. *“[they] are not really under such a heavy persecution as may be supposed”*.

⁵⁴⁶ *Ibid.* *“we do but continue sober and humble, we shall not I hope have severe laws put in execution upon us, for the indiscretion of some few impertinent, over-zealous busy coxcombs”*.

⁵⁴⁷ *Ibid.* *“[we] do not desire at this time any alterations or innovations”*.

⁵⁴⁸ John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 16.

⁵⁴⁹ John Spurr, *“Religion in Restoration England”*, *op. cit.*, p. 94. *“were far from aggressive”*.

⁵⁵⁰ John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 19.

⁵⁵¹ William Blundell (1620-1698)

⁵⁵² *“William Blundell to M. John North, 4th April 1679”* dans T. Ellison Gibson (ed.), *Grosby Records : Cavalier's Note Book Being Notes, Anecdotes, & Observations of William Blundell of Grosby, Lancashire Esquire*, Londres, Longmans, Green and Co., 1880, p. 36-37,

et le Pape lui-même »⁵⁵³. En 1681, dans une apologie de la loyauté au souverain anglais, Edward Cary⁵⁵⁴, un ecclésiastique catholique, se défend d'adhérer à des idées régicides, à « une Doctrine de destitution et d'assassinat du roi »⁵⁵⁵. Dans les périodes les plus difficiles pour les catholiques comme au moment du « complot catholique », la volonté de prouver leur loyauté fait même accepter à certains prêtres séculiers de prêter le Serment d'Allégeance⁵⁵⁶, pourtant contraire à la fidélité au pape. En effet, pour ceux qui décident de rejeter le Serment d'Allégeance, la pierre d'achoppement ne se situe pas tant dans le fond que dans la forme. Les mots choisis présentent un caractère très diffamatoire envers la papauté et s'ils sont prêts à démontrer leur attachement au roi d'Angleterre, associer le pontife à un principe dénoncé, dans le texte du serment, comme « impie et hérétique »⁵⁵⁷, représente plus que leur bonne volonté ne peut l'admettre. Pourtant, pour justifier une telle position, Edward Cary demande dans son pamphlet d'ignorer simplement les parties gênantes du Serment d'Allégeance pour se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire la fidélité envers le souverain du pays. Selon lui, quel que soit le préambule, le Serment d'Allégeance est un signe de loyauté et prêter serment reflète uniquement un engagement inhérent à la condition de sujet :

Renoncer par Serment au Pouvoir de déposer et d'assassiner, et le dénoncer comme étant à l'encontre de la Parole de Dieu, n'est pas le signe Exclusif de la Religion protestante, mais seulement celui de la Loyauté.⁵⁵⁸

Par conséquent, grâce à de telles prises de position de la part de certains membres du clergé catholique en Angleterre, il semblerait, selon l'étude de John Miller, que la majorité des catholiques, de l'ordre de deux tiers, ne rejetait pas l'idée de prêter serment en 1681⁵⁵⁹.

Plusieurs historiens s'accordent sur le fait que, dans l'intérêt de leur rang social, de leurs convictions religieuses et de leurs biens, les catholiques d'Angleterre se battent pour

<<http://archive.org/stream/crosbyrecordscav00blunuoft#page/38/mode/2up>>. Page consultée le 08/02/2013. "And as for invasions, (...) all even Catholic subjects of a lawful Protestant King (such as King Charles the 2nd) are obliged faithfully to adhere to that King in all invasions whatsoever".

⁵⁵³ Ibid. "though made by Catholic Princes or even by the Pope himself".

⁵⁵⁴ Edward Cary (?-1711).

⁵⁵⁵ [Edward Cary], *The catechist catechiz'd : or, Loyalty asserted in vindication of the oath of allegiance, against a new catechism set forth by a father of the Society of Jesus To which is annexed a decree, made by the fathers of the same Society, against the said oath : with animadversions upon it*, by Adolphus Brontius, a Roman-Catholick, 1681, p. 89-90, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:38071>. Page consultée le 05/05/2010. "deposing and King-Killing Doctrine".

⁵⁵⁶ "Oath of Allegiance", *op. cit.*

⁵⁵⁷ Ibid. "impious and heretical".

⁵⁵⁸ Edward Cary, *op. cit.*, p. 91. "to Renounce by Oath the deposing or murdering Power, and to declare it to be against the Word of God, is no Essential sign of the Protestant Religion, but only of Loyalty".

⁵⁵⁹ John Miller, *Popery and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 33.

mettre en avant leurs qualités de bons sujets anglais dont la loyauté politique est acquise⁵⁶⁰. Leur volonté de pacifier les relations révèle une attitude très opposée à tout ce que leurs contemporains anglais protestants redoutent de la part d'une communauté qu'ils estiment sanguinaire. Dans la vie quotidienne, la communauté catholique anglaise est beaucoup plus arrangeante. Son potentiel de subversion semble beaucoup moins dangereux que celui décrit dans des textes comme le *Livre des Martyrs* de John Foxe parce que ses limites en sont connues des contemporains de Jacques II. Étonnamment, même si les conditions sont très différentes en Irlande, des nuances peuvent aussi être apportées à la vision apocalyptique des relations entre protestants et catholiques avant le début de règne de Jacques II.

II.2- Des éléments de pacification en Irlande

Malgré des relations entre protestants et catholiques extrêmement tendues, une volonté d'apaisement mutuel est exprimée de la part des responsables des deux communautés jusqu'au règne de Jacques II. Sans vouloir pour autant changer la loi imposée aux dissidents de l'Église d'Irlande, les convictions fermement anglicanes de l'évêque Jeremy Taylor⁵⁶¹ ne l'empêchent pas de recommander, dès 1661, un assouplissement des restrictions envers les catholiques quand « il est sans danger et saint de les soulager et de leur porter remède »⁵⁶². En parallèle, les responsables catholiques cherchent, eux aussi, l'apaisement des relations. D'après John D. Brewer et Gareth I. Higgins, « les appels triomphants et exagérés à la guerre avaient, depuis longtemps, été abandonnés par les évêques catholiques, qui pensaient plus à s'arranger avec l'Angleterre qu'à la conquérir »⁵⁶³. Ainsi ces positions sont-elles prises volontairement des deux côtés dans l'intérêt d'une Irlande plus apaisée.

II.2.1- La recherche de compromis religieux en Irlande

A la Restauration en 1660, l'Église d'Irlande s'impose de nouveau officiellement. Pourtant, face à l'échec historique de la conversion de l'île au protestantisme anglican,

⁵⁶⁰ Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 5 ; John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 94 ; John Miller, *Poperly and Politics in England 1660-1688*, *op. cit.*, p. 13.

⁵⁶¹ Jeremy Taylor (1613-1667)

⁵⁶² Jeremy Taylor, "The Epistle Dedicatory", *A sermon preached at the opening of the Parliament of Ireland, May 8. 1661 before the right honourable the Lords justices, and the Lords spiritual and temporal and the commons, by Jeremy Lord Bishop of Down and Connor*, Londres, J. F., 1661, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:100743>. Page consultée le 05/06/2011. "where it is safe and holy to labour to bring them ease and to give them remedy".

⁵⁶³ John D. Brewer et Gareth I. Higgins, *op. cit.*, p. 30. "triumphant and exaggerated calls to war had long gone from Catholic bishops, who thought accommodation with England rather than conquest".

l'uniformité n'est qu'une coquille vide. Des proclamations, comme celles signées des Lords Justices en 1662, formalisent régulièrement une intention de durcir le ton, mais avouent, dans le même temps, une impuissance : « Le résultat n'a pas répondu [aux] attentes »⁵⁶⁴. Dans ce domaine, le champ d'action de l'Eglise et du gouvernement demeure limité par le déséquilibre confessionnel et malgré un soutien législatif important, les acteurs politiques et religieux sont contraints de chercher des terrains d'entente.

II.2.1.1- La modération des représentants de la Couronne

Dans son étude sur le Parlement irlandais de Restauration, l'historien Coleman Dennehy remarque que les questions relatives à la dissidence sont loin d'être omniprésentes et sont « raisonnablement pacifiques »⁵⁶⁵ dans les registres des deux chambres. En effet, les autorités politiques ne cherchent pas à faire œuvre de persécution. Tout d'abord, le Parlement irlandais de Restauration admet des catholiques à la Chambre des Lords⁵⁶⁶. John Gerald Simms souligne leur absence de pouvoir⁵⁶⁷. Cependant, une lettre du Lord Justice Orrery fait état d'un groupe de catholiques, ou sympathisants catholiques, suffisamment important pour rivaliser en nombre avec sa contrepartie protestante⁵⁶⁸. Ensuite, l'animosité ne se reflète pas non plus dans les relations au sein du Parlement. En 1661, le Lord Chancellor Sir Maurice Eustace s'oppose à l'envoi d'une demande d'extension du Serment de Suprématie à l'Irlande⁵⁶⁹, ce dont la Couronne se montre satisfaite, cette manière de faire « mérit[ant] des éloges »⁵⁷⁰. Par conséquent, à chaque début de session, pendant les prières, les membres non-conformistes de la Chambre des Lords ne sont pas sanctionnés s'ils ne s'y conforment pas. D'après Coleman A. Dennehy, ils étaient « excusés sans craindre de recevoir une amende »⁵⁷¹.

⁵⁶⁴ Lords Justices and Council, *Whereas in expectation of Conformity to the Laws of the land, concerning Uniformity of Common-Prayer and Service in the Church and the Administration of the Sacraments*, Dublin, John Crook, 1662, p. 1, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:18367821>. Page consultée le 12/04/2013. “*the event hath not answered to our expectation*”.

⁵⁶⁵ Coleman A. Dennehy, « The Restoration Irish Parliament, 1661-6 » dans Coleman A. Dennehy (ed), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008, p. 67. “*reasonably peaceable*”.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, note 9, p. 55. Coleman A. Dennehy prend ici le contre-pied de certains auteurs qui n'admettent aucun catholique au Parlement irlandais.

⁵⁶⁷ John Gerald Simms, “The Restoration, 1660-85” dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland : Volume III, op. cit.*, p. 423.

⁵⁶⁸ “Orrery to Clarendon” dans Coleman A. Dennehy, *op. cit.*, p. 55.

⁵⁶⁹ “The Lord Chancellor to Secretary Nicholas, Dublin, 17 May 1661” dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland preserved in the Public Record Office, 1660-1662*, Londres, Mackie and Co., 1905, p. 332, <<http://www.archive.org/stream/cu31924091769566#page/n5/mode/2up>>. 02/11/2009. “*I (...) opposed it mainly and at last prevailed that no such commission should issue*”.

⁵⁷⁰ “[Secretary Nicholas] to Lord Chancellor Eustace, Whitehall, 4 June 1661” dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland, op. cit.*, p. 347. “*is commended*”.

⁵⁷¹ Coleman A. Dennehy, *op. cit.*, p. 67. “*were excused without fear of fine*”.

Cette approche empreinte d'indulgence n'est pas seulement circonscrite au Parlement : les catholiques ne sont pas systématiquement contraints, non plus, de se rendre aux offices de l'Eglise d'Irlande. La déclaration des Lords Justices de 1661 admet même qu'il n'y a « pas eu de poursuite contre eux depuis plusieurs mois »⁵⁷². Jusqu'à l'arrivée de Jacques II au pouvoir, les vice-rois qui se succèdent en Irlande sont souvent à l'origine de ces conciliations qui visent à préserver les relations entre protestants et catholiques. Comme il est rappelé par Andrew Browning, « tout en étant résolu à maintenir l'ascendance protestante, [ils] s'opposaient à la persécution et à davantage d'exploitation des catholiques »⁵⁷³. Malgré son engagement sans faille à la foi anglicane, le duc d'Ormond, qui occupe le poste de vice-roi de 1662 à 1668 puis de 1677 à 1685, continue de défendre cette position demandée par Charles II. Protestant issu d'une famille vieille anglaise dont la plupart des membres sont encore catholiques⁵⁷⁴, il fait avorter les rares tentatives de législation contre la communauté catholique⁵⁷⁵. En 1663, il soutient une politique religieuse modérée qui privilégie « la douceur [plutôt que] l'exécution stricte de ses lois »⁵⁷⁶ et bloque même la progression d'une loi à la Chambre des Communes interdisant les réunions religieuses. En juin 1666, il autorise la réunion d'un synode catholique à Dublin contre lequel ne s'élève aucune protestation. Ainsi Coleman A. Dennehy note-t-il que « le Parlement n'enregistra aucune enquête contre un synode catholique »⁵⁷⁷.

En l'absence de Parlement dès 1666, la coopération entre le gouvernement et l'Eglise catholique s'accroît pour déboucher en 1669 sur l'abandon, non officiel, d'une uniformité religieuse⁵⁷⁸. Rome est autorisée à renouveler ses représentants en Irlande qui sont, pour les plus importants, des compromis vivants, étant issus de familles vieilles anglaises respectées et non de familles gaéliques⁵⁷⁹. Par exemple, Peter Talbot, nommé archevêque de Dublin, est aussi un proche de la cour d'Angleterre et Oliver Plunkett, nommé à Armagh, a été préféré à un gaélique. Ce renouveau dans la hiérarchie catholique

⁵⁷² Lords Justices and Council, 1662, *op. cit.*, p. 1. “there were no proceedings against them for several months”.

⁵⁷³ Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 702. “They (...), while determined to maintain the Protestant ascendancy, were opposed to persecution or further exploitation of the Catholics”.

⁵⁷⁴ John Gerald Simms, “The Restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 421 ; David Dickson, *op. cit.*, p. 11.

⁵⁷⁵ Coleman A. Dennehy, *op. cit.*, p. 67.

⁵⁷⁶ Ormonde, *By the Lord Lieutenant and Council*, 1663, *op. cit.*, p. 1. “won by gentleness, than the strict execution of his Laws”.

⁵⁷⁷ Coleman A. Dennehy, *op. cit.*, p. 68. “parliament made no recorded soundings against a Catholic synod”.

⁵⁷⁸ Toby Barnard, “Enforcing the Reformation in Ireland, 1660-1704” dans Elizabethanne Boran et Crawford Gribben (eds.), *Enforcing Reformation in Ireland and Scotland, 1550-1700*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2006, p. 209 ; James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 126.

⁵⁷⁹ Anne Creighton, “‘Grace and Favour’ : The Cabal Ministry and Irish Catholic Politics, 1667-73” dans Coleman A. Dennehy (ed), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008, p. 144.

se poursuit jusqu'en 1683, laissant la place à une nouvelle génération d'hommes compétents engagés à promouvoir leur religion, notamment par l'instruction. Ainsi l'historien Robert Foster rappelle-t-il qu'« un maître d'école catholique enseignait dans toutes les paroisses de Limerick en 1670 »⁵⁸⁰. De février 1670 à mai 1672, le Lord Lieutenant Lord Berkeley of Stratton, marié à une catholique⁵⁸¹, est considéré par Oliver Plunkett, comme « un homme d'une grande modération et d'une grande équité »⁵⁸². Il permet aussi la réunion d'un autre synode en 1670 et nomme des catholiques à des responsabilités officielles qui leur étaient précédemment inaccessibles⁵⁸³. Le comte d'Essex⁵⁸⁴, qui le remplace à partir de 1672, dispose à son tour de toute latitude pour alléger les contraintes imposées aux catholiques⁵⁸⁵.

Par leurs décisions modérées et leur entente avec la hiérarchie catholique, les vice-rois irlandais parviennent à pacifier une situation très délicate et engagent les communautés protestantes et catholiques d'Irlande à adopter des attitudes consensuelles l'une vis-à-vis de l'autre ce qui soulage les tensions religieuses à partir de 1660. Cependant, toutes ces libéralités envers les catholiques ne sont pas toujours les bienvenues et, pour rassurer régulièrement une population protestante inquiète, le gouvernement irlandais doit concéder des mesures plus oppressives. Pour notre étude des éléments religieux favorables à Jacques II en Irlande, il est intéressant de noter que ces vagues de tensions trouvent souvent leur origine, non pas en Irlande mais en Angleterre⁵⁸⁶.

II.2.1.2- Des phases de persécutions « importées » d'Angleterre

En Irlande, le jeu des vice-rois consiste souvent à trouver un équilibre subtil entre le ménagement d'une population catholique numériquement dominante et des sanctions appliquées de manière intermittente pour apaiser les peurs des protestants. Ces dernières sont souvent initiées en Angleterre. En effet, dans les années 1670, dans le contexte du rapprochement de Charles II avec Louis XIV, le Parlement anglais, inquiet, demande par deux fois, en 1671 et en 1673, au roi d'expulser le clergé catholique d'Irlande⁵⁸⁷. Par la suite, seule la période de crise du « complot catholique » en Angleterre connaît des

⁵⁸⁰ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, Londres, Penguin Books, 1989 (1988), p. 119. « *A Catholic schoolmaster was teaching in every parish in Limerick in 1670* ».

⁵⁸¹ Anne Creighton, *op. cit.*, p. 146 ; David Dickson, *op. cit.*, p. 14.

⁵⁸² John Gerald Simms, « The Restoration, 1660-85 », *op. cit.*, p. 431. « *a man of great moderation and equity* ».

⁵⁸³ *Ibid.*

⁵⁸⁴ Arthur Capell, 1^{er} comte d'Essex (1631-1683). Lord Lieutenant d'Irlande de 1672 à 1677.

⁵⁸⁵ Anne Creighton, *op. cit.*, p. 157-159.

⁵⁸⁶ Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 21 ; Jason McHugh, « Catholic Clerical Response » dans Coleman A. Dennehy (ed), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 121.

⁵⁸⁷ John Gerald Simms, « The Restoration, 1660-85 », *op. cit.*, p. 432

moments d'oppression envers l'Église catholique d'Irlande. Cette persécution est une nouvelle fois diligentée par des membres du Parlement anglais qui, suite aux révélations de Titus Oates en 1678⁵⁸⁸, perçoivent l'Irlande catholique comme une menace pour la sécurité de l'Angleterre et demandent le musellement de ses autorités religieuses, traditionnellement soupçonnées de fomenter les soulèvements⁵⁸⁹. Pourtant, à aucun moment durant cette période, le Lord Lieutenant Ormond ne semble croire en la réalité d'un « complot catholique » en Irlande. Par conséquent, malgré les peurs liées au souvenir de l'année 1641 et malgré les rumeurs, la panique ne s'installe pas en Irlande comme en Angleterre. Selon l'historien Andrew Browning, « même au point critique de la panique du Complot Catholique, l'Irlande fut peu touchée et resta substantiellement paisible »⁵⁹⁰. Un compte-rendu du comte d'Ossory⁵⁹¹ sur la situation irlandaise arrêté à la date du 13 décembre 1678 ne laisse supposer aucun trouble, tout étant « complètement paisible et calme ici »⁵⁹², d'après ce dernier. En avril 1680, le duc d'Ormond ne possède toujours pas d'élément tangible lui permettant d'en conclure à la préparation d'un complot catholique en Irlande⁵⁹³. Comme il l'écrit dans une lettre adressée à son fils, le comte d'Ossory, les soi-disant preuves qui lui sont présentées ne sont absolument pas crédibles :

Les découvertes réalisées dans le nord et l'ouest de ce royaume ne peuvent mener à rien en raison de la méchanceté et de la folie extravagante des découvreurs, qui sont des créatures telles qu'aucun écolier ne pourrait même leur faire confiance pour cambrioler un verger.⁵⁹⁴

De plus, le duc attribue les rares dénonciations qu'il reçoit à des règlements de compte d'ordre plus personnels⁵⁹⁵. S'associant à toute cette analyse, un noble du comté de Limerick, cité par Sean Connolly, discerne dans l'effervescence autour d'un complot catholique en Irlande un problème essentiellement anglais : « En ce qui concerne le complot irlandais, nous croyons qu'on en parle beaucoup plus là-bas [en Angleterre] qu'on

⁵⁸⁸ *Supra*, partie I, p. 83.

⁵⁸⁹ David Dickson, *op. cit.*, p. 19 ; Tim Harris, « Restoration Ireland - Themes and problems » dans Coleman A. Dennehy (ed), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Angleterre et États-Unis, Ashgate, 2008, p. 14.

⁵⁹⁰ Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 702. « Even at the crisis of the Popish Plot scare Ireland was little affected and remained substantially undisturbed ».

⁵⁹¹ Thomas Butler, comte d'Ossory (1634-1680). Il est le fils du duc d'Ormond, auprès de qui il sert pendant la lieutenance irlandaise de son père.

⁵⁹² Earl of Ossory, *Memorandum on the State of Ireland. An Account of the Present State of Ireland presented by the Lord Butler of Moor Park to the House of Lords, March 31, 1679* dans Historical Manuscripts Commission, *op. cit.*, vol. V, p. 20. « in full peace and quietness ».

⁵⁹³ Historical Manuscripts Commission, *op. cit.*, vol. V, p. ix-x.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, « Ormond to Earl of Ossory, 12 avril 1680, Dublin », p. 302. « The discoveries now on foot in the north and west of this kingdom can come to nothing by reason of the extravagant villainy and folly of the discoverers, who are such creatures that no schoolboy would trust them with a design for the robbing of an orchard ».

⁵⁹⁵ « The Earl of Clarendon to the Earl of Rochester, Dublin Castle, February 5th, 1685-6 » dans Earl of Clarendon *The Correspondence of Henry Hyde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 226.

en entend parler ici »⁵⁹⁶. Une lettre incluse dans la correspondance du duc d'Ormond⁵⁹⁷ écrite de Worcester en Angleterre confirme aussi cette opinion. L'auteur y témoigne son inquiétude à son frère en Irlande. En effet, alors que l'opinion publique anglaise est submergée de rumeurs concernant la découverte d'un complot en Irlande, celui-ci s'étonne que son frère ne lui communique rien à ce sujet : « Nous sommes presque fous d'anxiété en raison des rumeurs de complots et de massacres à Dublin, et sommes étonnés de ne pas avoir de vos nouvelles »⁵⁹⁸. En fait, pour le duc d'Ormond, l'implication de l'Irlande dans un grand « complot catholique » est surtout la conséquence de querelles initiées par ses ennemis politiques anglais qui veulent discréditer sa maîtrise de la situation irlandaise⁵⁹⁹. Toutes ses réfutations en ce qui concerne la possibilité d'un complot catholique en Irlande ne sont, en effet, pas très crédibles aux yeux d'une opinion anglaise persuadée de devoir faire face à une attaque imminente. Selon John Gerald Simms, « un complot papiste qui excluait l'Irlande manquait de crédibilité »⁶⁰⁰.

Par conséquent, le Lord Lieutenant Ormond se doit de répondre aux attentes du Parlement anglais. En 1678, il fait publier trois proclamations successives qui demandent au clergé catholique de quitter le pays⁶⁰¹, à la population de livrer ses armes⁶⁰² et encouragent la dénonciation des protestants récemment convertis au catholicisme⁶⁰³. Pourtant, dans le même temps, il s'oppose aux mesures qu'il juge trop répressives, ce qui lui vaut le mécontentement du Parlement anglais⁶⁰⁴. Dans les années 1670, le duc d'Ormond semble alors se livrer à un double jeu qui consiste à apaiser les peurs des hommes politiques anglais en prenant des mesures officielles sévères à l'encontre des responsables catholiques, tout en nuancant officieusement leur application en Irlande.

⁵⁹⁶ Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 31-32. « *As to the Irish plot, we believe more is spoken of it there [in England] than we hear of it here* ».

⁵⁹⁷ « Ormond to Earl of Ossory, 12 avril 1680, Dublin », *op. cit.*

⁵⁹⁸ « Anonymous, 10 avril 1680, Worcester » dans Historical Manuscripts Commission, *op. cit.*, vol. V, p. 302. « *We are almost distracted with rumours of plots and massacres in Dublin, and do admire I hear not from you* ».

⁵⁹⁹ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 134.

⁶⁰⁰ John Gerald Simms, « The Restoration, 1660-85 », *op. cit.*, p. 432. « *a popish plot that left out Ireland lacked credibility* ».

⁶⁰¹ *A proclamation requiring all titular Archbishops, Vicars-General, Abbots and other dignitaries of the Church of Rome, and all others exercising ecclesiastical jurisdiction from the Pope, as also all Jesuits and other regular priest to depart the Kingdom by a day limited, 16 October 1678* dans Historical Manuscripts Commission, *op. cit.*, vol. V, p. 16.

⁶⁰² *A Proclamation issued, commanding that no Papist in the Kingdom should thenceforth presume to ride with, carry, buy, keep or use any arms whatsoever without licence, 2 November 1678* dans Historical Manuscripts Commission, *op. cit.*, vol. V, p. 16.

⁶⁰³ *A Proclamation issued on the 20 November 1678* dans Historical Manuscripts Commission, *op. cit.*, vol. V, p. 17.

⁶⁰⁴ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 134.

D'après plusieurs historiens, le primat catholique Oliver Plunkett, qui est pourtant obligé de se cacher un temps, ne juge pas la première vague de persécution de 1673 intense⁶⁰⁵ et, en 1675, l'archevêque catholique de Cashel, John Brennan⁶⁰⁶, peut lui aussi témoigner d'une situation redevenue favorable qui lui permet d'assumer ses responsabilités auprès des fidèles. Selon John Gerald Simms, « les évêques pouvaient faire leurs visites discrètement et les prêtres pouvaient exercer leurs devoirs paroissiaux »⁶⁰⁷. Finalement, après la période de tension du « complot catholique », malgré l'exécution d'Oliver Plunkett qui apparaît comme le bouc émissaire des peurs anglaises, John Brennan trouve en 1681 que les autorités protestantes irlandaises ont relativement épargné les catholiques : « Le gouvernement est beaucoup plus modéré ici et, n'ayant accordé aucun crédit aux calomnies, ne nous a pas du tout opprimés aussi durement qu'en Angleterre »⁶⁰⁸. Même si les sanctions ne sont pas officiellement levées, la célébration des messes peut reprendre son cours laissant la place à ce que John Gerald Simms qualifie de période de « tolérance générale »⁶⁰⁹.

Toutes ces concessions de la part du vice-roi reflètent aussi une volonté plus large de la part des protestants de ne pas se laisser aller à la peur dans leurs rapports avec les catholiques mais, au contraire, de stimuler une entente sociale. En 1682, tout juste trois ans avant le couronnement de Jacques II, même un protestant comme Richard Lawrence, qui n'hésite pas, par ailleurs, à condamner les doctrines du catholicisme jugées erronées et blasphématoires avec la même véhémence que ses contemporains, peut admettre, après avoir entendu des catholiques irlandais dénoncer le complot, la modération de certains : « Tous les papistes irlandais ne sont pas infestés par des Principes jésuites sanguinaires, mais beaucoup d'entre eux sont de bons Sujets, et de bons Voisins »⁶¹⁰. En effet, le seul complot qui menace réellement de perturber le gouvernement Irlandais pendant cette période de Restauration est celui de 1663 fomenté par un groupe de protestants inquiets de changements sur la répartition des terres⁶¹¹. Avec le couronnement

⁶⁰⁵ Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 22 ; David Dickson, *op. cit.*, p. 15.

⁶⁰⁶ John Brennan, évêque catholique de Waterford (1671-93) et archevêque de Cashel (1677-93).

⁶⁰⁷ John Gerald Simms, "The Restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 432. "that bishops could tour inconspicuously, and that priests were performing their parochial duty".

⁶⁰⁸ Citation de John Brennan dans Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 23. "the government here is far more moderate and –not having given credence to the calumnies- has not oppressed us at all so much as in England".

⁶⁰⁹ John Gerald Simms, "The Restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 433. "there was general toleration".

⁶¹⁰ Richard Lawrence, *op. cit.*, The Contents of the Second Part, ch. II, p. 89. "All Irish Papists are not infected with Jesuitical bloody Principles, but many of them good Subjects, and good Neighbours".

⁶¹¹ Une tentative de prise de Dublin Castle en 1668.

de Jacques II en 1685, la situation religieuse des catholiques s'améliore encore plus : les prêtres sont autorisés à se montrer dans leurs habits cléricaux, sans toutefois afficher leurs croix pour ménager la sensibilité protestante. Des aides financières leur sont octroyées et permettent une réorganisation sur le front de l'éducation⁶¹². Cette situation particulière, que James Camlin Beckett qualifie de « répit »⁶¹³, reste valable jusqu'à l'arrivée de Jacques II dans l'île en 1690⁶¹⁴.

Sans minimiser des moments de durcissement cycliques contre la communauté catholique qui ne constituent pas le gage d'une société pleinement tranquillisée, l'absence de législation religieuse comme en Angleterre et les compromis des responsables protestants en Irlande placent les catholiques irlandais dans une position de tolérance tacite qui participe à l'apaisement des relations⁶¹⁵. Pendant toute la période de Restauration, les seules tensions d'ordre religieux qui s'expriment réellement sont « importées » d'Angleterre et force est de constater qu'elles ne prennent pas en Irlande. L'absence de remous majeurs durant la période n'est pas uniquement le fait de la politique du gouvernement irlandais, car certains responsables catholiques cherchent eux aussi à s'associer à cette volonté d'apaisement.

II.2.2- Une hiérarchie catholique peu belliqueuse

Alors que l'attachement des catholiques irlandais à la papauté est très fort, la démonstration de leur fidélité politique envers le roi constitue, pour certains d'entre eux, l'un des enjeux importants de la Restauration.

II.2.2.1- Un catholicisme irlandais en quête de tempérance

Initiée comme en Angleterre par les classes sociales supérieures qui cherchent à préserver leur statut, une première remontrance est adressée à Charles II en 1660 à l'initiative de la noblesse irlandaise⁶¹⁶ et est suivie d'une deuxième publication, pratiquement identique, mais assortie de deux signataires supplémentaires, en 1662⁶¹⁷.

⁶¹² “The Earl of Sunderland to the Earl of Clarendon, Winsor, July 13, 1686” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, op. cit.*, vol. 1, p. 490 ; John Gerald Simms, “The war of the two kings, 1685-91” dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland : Volume III, op. cit.*, p. 482.

⁶¹³ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 126. “*the breathing-space*”.

⁶¹⁴ Nicholas Canny, “Early Modern Ireland c. 1500- 1700” dans Robert Fitzroy Foster (ed.), *The Oxford History of Ireland*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2001 (1989), p. 125.

⁶¹⁵ Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760, op. cit.*, p. 17.

⁶¹⁶ *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland*, Londres, s. n., 1660, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:36282418>. Page consultée le 23/10/2011.

⁶¹⁷ *To the Kings Most Excellent Majesty, The faithful Protestation, and humble Remonstrance of the Roman Catholick Gentry of the County of Ireland*, 1662 dans Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal*

Celles-ci ont pour but d'affirmer la loyauté politique des catholiques d'Irlande au roi d'Angleterre et de ce fait, nient toute influence du pape dans les affaires civiles. Pourtant, il est intéressant de noter que ces remontrances obtiennent aussi l'adhésion directe d'une partie du clergé, dont Peter Walsh⁶¹⁸, un prêtre franciscain, se fait le représentant. L'abondance de textes sur le sujet montre l'importance de l'investissement de certains catholiques d'Irlande. En effet, ajoutées aux deux remontrances de la noblesse catholique irlandaise, deux remontrances du clergé sont publiées en 1661⁶¹⁹ et en 1662⁶²⁰. De plus, dans son pamphlet qui relate l'histoire de la remontrance, Peter Walsh présente encore plusieurs autres déclarations initiées par divers ordres catholiques comme celles de 1662 par les dominicains⁶²¹ et les jésuites⁶²² ou en 1665, les franciscains⁶²³.

Ces remontrances font preuve de la volonté de la communauté catholique de défendre sa réputation « Chargée de Calomnies »⁶²⁴ et son engagement religieux, dénigré « comme s'il n'était pas compatible avec toute Obéissance dévouée et la Foi au Magistrat

formulary, or Irish remonstrance ... received by His Majesty anno 1661 ... in several treatises : with a true account and full discussion of the delusory Irish remonstrance and other papers framed and insisted on by the National Congregation at Dublin, anno 1666, and presented to ... the Duke of Ormond, but rejected by His Grace : to which are added three appendixes, whereof the last contains the Marquess of Ormond ... letter of the second of December, 1650 : in answer to both the declaration and excommunication of the bishops, &c. at Jamestown, Londres, s.n., 1673, p. 98-100, <http://books.google.fr/books/about/The_history_et_vindication_of_the_Loyal.html?id=6QpJAAAacAAJ&redir_esc=y>. Page consultée le 25/10/2011.

⁶¹⁸ Peter Valesius Walsh (1618-1688)

⁶¹⁹ *To the King's most Excellent Majesty, The humble Remonstrance, Acknowledgement, Protestation, and Petition of the Roman Catholick Clergy of Ireland*, 3 Feb. 1661 dans Peter Walsh, *The more ample accompt, the answers to the exceptions, the inducements, and invitation, promised in the advertisement annexed to the late printed Remonstrance, Protestation, &c. of the Roman Catholick clergy of Ireland. And (in conclusion of all) an humble earnest advise to the nobility, genrty, and other lay Catholicks of the three nations. Moreover, and for the better information, and fuller satisfaction of the reader, the foresaid Remonstrance, &c. and advertisment prefix'd. Finally an appendix of censures and arrests against the uncatholick positions of some otherwise Catholick writers. By F. Peter Walsh, of St. Fran. ord. read. of div. procur. of the above clergy, both sec. and reg.*, Londres, Thomas Mabb, 1662, fin introduction, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99830861>. Page consultée le 12/10/2011.

⁶²⁰ *Remonstrance, Acknowledgment, Protestation and Petition of the Roman Catholic Clergy of Ireland addressed to the King, 3 February 1662*, Londres, 1662 dans "Charles II, 1660-1662", *Calendar of the state papers relating to Ireland preserved in the Public Record Office, 1625-[1670]*, op. cit., p. 503-504.

Dans la logique des écarts des calendriers grégorien et julien, ce texte pourrait n'être qu'une copie. Pourtant, alors que le serment proposé reste sensiblement le même, l'introduction est, quant à elle, différente.

⁶²¹ *The Humble Remonstrance of the Dominican Friars in Ireland, 15 Oct. 1662* dans Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance*, 1673, op. cit., p. 50-51.

⁶²² *The Jesuits first Remonstrance, Declaration, or Protestation of Allegiance*, dans Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance*, 1673, op. cit., p. 84-86.

⁶²³ *The most humble Remonstrance, Acknowledgment and Recognition of the Provincial, Fathers of the Province, Diffinitors, and the rest of the Religious of the Orders of St. Francis in Ireland*, 1665 dans Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance*, 1673, op. cit., p. 561-562.

⁶²⁴ *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland*, 3 Feb. 1661, op. cit., "Loaden with Calumnies".

Temporel Suprême »⁶²⁵. Dans toutes les remontrances, le titre de roi d'Irlande de Charles II est réaffirmé. Il est le « Roi légal et légitime d'Irlande »⁶²⁶ et même « l'Oint de Dieu »⁶²⁷. Cette reconnaissance implique une « obéissance parfaite »⁶²⁸ dont l'obligation est rappelée de manière insistante :

Cette Allégeance, qui est notre devoir par toutes les lois Divines et Humaines, (...) nous oblige sous peine de Pêché d'obéir à Votre Majesté dans toutes les Affaires Civiles et Temporelles, tout autant qu'aucun autre sujet de Votre Majesté.⁶²⁹

La prise de distance vis-à-vis de la papauté s'avère très importante et les mots utilisés sont durs. Dans les remontrances, les « Prétentions » du Pape, directement nommé, ne changent rien à cet engagement⁶³⁰ et, en référence à la bulle papale *Regnans in Excelsis* de 1570 qui appelait les catholiques irlandais à ne plus obéir à la reine Elisabeth I, son autorité religieuse ne peut prétendre « libérer [les catholiques] de leur devoir ou, [leur permettre] d'organiser des rébellions, porter les armes ou faire violence à la personne » du roi⁶³¹. De telles demandes sont même dénoncées comme étant « contre la Parole de Dieu »⁶³² ou « impies »⁶³³. Enfin, l'engagement loyal de ces catholiques irlandais garantit au roi qu'ils s'opposeront « à tout complot (...) quel que soit le prétexte ou l'autorité »⁶³⁴. Dans toutes ces remontrances, le compromis de ces catholiques réside aussi dans le fait qu'ils ne sollicitent aucune reconnaissance religieuse officielle pour leur communauté, les signataires acceptant de se contenter d'une situation de non-oppression⁶³⁵. L'esprit conciliatoire se révèle aussi dans la forme même du texte avec des formulations qui ne sont

⁶²⁵ *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland, 1660, op. cit., p. 2, "as if it were not consistent with all dutiful Obedience, and Faith to the Supream Temporal Magistrate"*.

⁶²⁶ *Remonstrance, Acknowledgment, Protestation and Petition of the Roman Catholic Clergy of Ireland addressed to the King, 3 February 1662, op. cit. "to be legal and rightful King of Ireland"*.

⁶²⁷ *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland, 1660, op. cit., p. 3. "the Anointed of God"*.

⁶²⁸ *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland, 3 Feb. 1661, op. cit., "perfect obedience"*.

⁶²⁹ *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland, 1660, op. cit., p. 2. "that Allegiance we owe, and ought by all Divine and Human Laws (...) to be obliged, under pain of Sin, to obey Your Majesty in all Civil and Temporal Affairs, as much as any other of Your Majesty's Subjects"*.

⁶³⁰ *Ibid. "notwithstanding any (...) Pretentions of the Pope"*.

⁶³¹ *Remonstrance, Acknowledgment, Protestation and Petition of the Roman Catholic Clergy of Ireland addressed to the King, 3 February 1662, op. cit. "which shall pretend to free us from the obligation or shall any way give us licence to raise tumults, bear arms, or offer any violence to your Majesty's person and Royal authority"*.

⁶³² *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland, 1660, op. cit., p. 2, "against the Word of God"*.

⁶³³ *Remonstrance, Acknowledgment, Protestation and Petition of the Roman Catholic Clergy of Ireland addressed to the King, 3 February 1662, op. cit. "We hold it impious"*.

⁶³⁴ *Ibid. "to resist (...) all conspiracies (...) under whatever pretence or by whatever authority"*.

⁶³⁵ *Ibid.*

pas sans rappeler le serment d'Allégeance comme la promesse d'un engagement moral entier, « prenant le ciel à témoin (...), sincèrement et en vérité, sans Equivoque ou Réserve Mentale »⁶³⁶. Pour l'historien James Brennan, dont l'analyse met en valeur une véritable paraphrase du Serment d'Allégeance, « une telle concession aux préjugés protestants »⁶³⁷ constitue une innovation étonnamment contradictoire avec la tradition romaine.

Soixante-dix prêtres, dont seize appartiennent au clergé séculier, sur deux cent acceptent cependant de signer la remontrance de Walsh en 1662, les autres n'ayant pas accepté une formulation jugée trop forte dans sa diminution du pouvoir papal⁶³⁸. Elle est condamnée par le représentant papal en Irlande, l'Université de Louvain et le Pape⁶³⁹. Pourtant, malgré les réticences de ses coreligionnaires, Peter Walsh persuade le Lord-Lieutenant Ormond d'autoriser la convocation d'un synode catholique en 1666 à Dublin qui réunit, au mépris des recommandations papales, une centaine de religieux décidés à trouver une formulation acceptable par tous les camps et favorable à la paix, « le but si proche et hautement préoccupant pour la Paix et la Sécurité Publique »⁶⁴⁰. Ils se mettent d'accord sur trois propositions d'un compromis adopté en France par la faculté de théologie de La Sorbonne en 1663⁶⁴¹ : l'autorité du pape n'existe pas « dans les Affaires Civiles et Temporelles »⁶⁴², aucun pouvoir ne peut s'intercaler entre celui du roi et de Dieu⁶⁴³ et les sujets ne peuvent être libérés de leur obéissance « sous quelque prétexte que ce soit »⁶⁴⁴.

⁶³⁶ *To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland*, 1660, *op. cit.*, p. 2. “in Sight of Heaven, (...), sincerely and truly, without Equivocation, or Mental Reservation”.

⁶³⁷ James Brennan, “A Gallican Interlude in Ireland”, *Irish Theological Quarterly*, n° 24, 1957, p. 220. “Such a concession to Protestant prejudices was something new to Catholic Ireland”.

⁶³⁸ Richard Bagwell, *Ireland under the Stuarts and During the Interregnum*, vol. III : 1660-1690, Londres, Longmans, Green and Co., 1916, p. 57 ; Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 19.

⁶³⁹ The Dean and Faculty of Louvain, *The Judgment given by the Lovaine Theological Faculty, upon the Form of Protestation, or profession of Obedience and Fidelity, presented to His Majesty of Great Brittain, as from or in the behalf of the Roman Catholick Clergy of Ireland, and subscribed by some of the same Clergy*, Louvain, 29 décembre 1662 dans Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance*, *op. cit.*, p. 103.

⁶⁴⁰ Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance*, *op. cit.*, p. 1. “for an end so nearly and highly concerning the Publick Peace and Safety”.

⁶⁴¹ *La Déclaration de la Sorbonne en 1663, Déclaration de la Faculté de Théologie de Paris, faites au Roi par les Députés, au sujet des Thèses touchant l'infailibilité du Pape*, le 8 mai 1663 dans Pierre Toussaint Durand de Maillane, Pierre Dupuy et Pierre Pithou, *Les Libertez de l'Église gallicane*, Lyon, Pierre Bruyset, 1771, p. 1-3, <books.google.fr/books?id=yEwuAAAAYAAJ>. Page consultée le 07/06/2013.

⁶⁴² “Proposition I”, *Certain Propositions of the Roman Catholick Clergy of the Kingdom of Ireland, conformable to the Doctrine of Sorbon, and several Parliaments of France in the year 1663* dans Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance*, *op. cit.*, p. 685. “That it is not our Doctrine, that the Pope hath any Authority (...) in Civil and Temporal affairs”.

⁶⁴³ *Ibid.* “Proposition II”. “That it is not our Doctrine, That our Gracious King Charles the Second (...) hath in Civil and Temporal affairs any Power above him under God”.

⁶⁴⁴ *Ibid.* “Proposition III”. “That it is not our Doctrine, (...) that no Power under any pretext forever, can either dispense with us, or free us thereof”.

Ainsi certains des premiers adversaires de la remontrance, comme le primat catholique Edmund O'Reilly, ardent défenseur du Pape, révèlent-ils désormais à leur tour une volonté d'entente politico-religieuse avec le gouvernement⁶⁴⁵. Mais, cette dernière mouture, moins précise que la première, est refusée par le duc d'Ormond en raison de la faiblesse de sa formulation⁶⁴⁶.

L'épisode de la remontrance, dont Peter Wash défend la cause jusqu'en 1674⁶⁴⁷, moment où le catholicisme de Jacques, héritier du trône, est déjà notoire, montre que les catholiques d'Irlande sont prêts à faire des compromis importants avec leur religion : dans leur intérêt, avec l'espoir de voir leur situation s'améliorer, mais aussi pour la pacification des tensions dans l'île et ce malgré tout ce qui les oppose aux protestants. Cette démarche diffère sérieusement de l'image véhiculée par la littérature pamphlétaire protestante d'un catholicisme irlandais assoiffé de sang et désirent renverser le gouvernement. Son échec révèle aussi un point important : la difficulté première des contemporains catholiques de Jacques II en Irlande n'est pas de trouver des terrains d'entente avec le gouvernement protestant, mais d'arriver à gérer leurs divisions internes qui viennent affaiblir la force de l'Eglise catholique en Irlande.

II.2.2.2- La division du clergé catholique irlandais

Malgré la résistance qu'elle oppose à l'établissement général de l'Eglise d'Irlande, l'Eglise catholique en Irlande est caractérisée à de nombreux niveaux par des divisions internes qui affaiblissent sa cohésion. Les désaccords autour de la remontrance donnent lieu à des règlements de compte internes, alors que les signataires deviennent les victimes d'une persécution organisée de l'intérieur de l'Eglise catholique⁶⁴⁸. Pendant, le synode de 1670, la hiérarchie catholique arrive à formuler un serment de loyauté avec l'accord de Rome, mais une rivalité entre les deux principaux archevêques, Peter Talbot et Oliver Plunkett, sur la question de la présence de leur diocèse dans la hiérarchie cléricale en Irlande finit par

⁶⁴⁵ John Gerald Simms, "The Restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 429.

⁶⁴⁶ Elle ne mentionne pas systématiquement et spécifiquement le rejet de l'autorité du pape à chaque point. Richard Bagwell, *op. cit.*, p. 57 ; Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 19 ; Jane Ohlmeyer, "introduction : for God, King or country? Political thought and culture in Seventeenth-Century Ireland" dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, the Folger Institute, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 26.

⁶⁴⁷ Peter Walsh, *A Letter to the Catholics of England, Ireland, Scotland, and All Other Dominions under His Gracious Majesty Charles II*, Londres, 1674, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12091242>. Page consultée le 12/10/2011.

⁶⁴⁸ Ils sont excommuniés et privés de moyens de subsistance. *Memorandum on the Persecutions of the Loyal Party since 1661* dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland, September 1669-December 1670 with Addenda 1625-70*, Londres, Hereford Times Ltd, 1910, p. 99-101, <<http://archive.org/details/cu31924091769590>>. Page consultée le 02/10/2011.

constituer un frein bien plus important à la force de l'Église catholique que l'oppression des lois pénales du gouvernement irlandais⁶⁴⁹. Plus important encore, des tensions resurgissent et divisent les catholiques d'Irlande selon une ligne ethnico-religieuse héritée de l'offensive tridentine à la fin du XVI^e siècle⁶⁵⁰ qui lie d'un côté la communauté vieille anglaise au catholicisme romain et d'un autre un catholicisme considéré plus primaire aux Gaéliques⁶⁵¹.

En effet, avec les divisions autour des remontrances, le besoin d'unifier la hiérarchie épiscopale se fait sentir et des hommes comme l'évêque catholique Nicholas French qui, d'après Jason McHugh, « maintenait que même aux endroits où il y avait un nombre suffisant de prêtres, ils étaient en proie à la controverse et à la division »⁶⁵², demandent, dès 1667, que de nouveaux évêques soient envoyés du continent. Mais, au lieu d'unir l'Église catholique en Irlande, la discipline imposée par les nouveaux arrivants engendre encore plus de divisions sur des questions religieuses mais aussi ethniques. L'historien John Gerald Simms rappelle son effet contraire : il y avait des « disputes dans de nombreux diocèses - entre des individus, entre des réguliers et des séculiers, entre des Gaéliques et des Vieux Anglais »⁶⁵³. En 1669, Oliver Plunkett rencontre lui-même de l'opposition lors de sa nomination à la primauté d'Armagh à la fois à cause de ses origines vieilles anglaises et de sa défense de catholicisme tridentin, puisque le clergé vieil Irlandais d'Ulster juge qu'il ne convient pas pour le poste, car les personnes comme lui « appartiennent à une division civile différente, [avec] des coutumes et une langue différentes »⁶⁵⁴. Cette antipathie ethnique devient en partie responsable de sa chute au moment du « complot catholique ». En effet, les preuves qui condamnent à mort le Vieil Anglais ont été fournies par des témoins catholiques, d'après David Dickson, « avec des patronymes gaéliques »⁶⁵⁵, montrant par-là l'existence d'une véritable hostilité d'origine ethnique installée au sein de

⁶⁴⁹ John Gerald Simms, "The Restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 431 ; Anne Creighton, *op. cit.*, p. 147, p. 148.

⁶⁵⁰ Au moment de l'offensive tridentine en Irlande au XVI^e siècle, les principes du *Concile de Trente* ne sont pas acceptés également par toute la population catholique. En même temps que de fortifier le catholicisme en Irlande, l'arrivée du catholicisme tridentin dans l'île donne aussi naissance à une religion à double niveau. En effet, sa diffusion plus rapide au sein des villes, que dans les campagnes, interpelle plus facilement les catholiques d'origine vieille anglaise que les catholiques d'origine gaélique qui restent plus attachés à une observance traditionnelle. Toby C. Barnard, "Conclusion : Restoration Ireland" dans Coleman A. Dennehy (ed), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008, p. 185 ; Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland*, *op. cit.*, p. 119-120 ; William J. McCormack, "Counter-Reformation", *The Blackwell companion to Modern Irish Culture*, *op. cit.*, p. 99.

⁶⁵¹ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 3-4 ; Colm Lennon, *op. cit.*, p. 99.

⁶⁵² Jason McHugh, *op. cit.*, p. 119. "French maintained that even where there were appropriate numbers of clergy, they were racked with controversy and division".

⁶⁵³ John Gerald Simms, "The Restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 431. "There were disputes in many dioceses-between individuals, between regulars and seculars, between Gaels and Old English".

⁶⁵⁴ Anne Creighton, *op. cit.*, p. 147. "belong to a different civil division and have different customs and language".

⁶⁵⁵ David Dickson, *op. cit.*, p. 20. "with Gaelic patronymics".

la communauté catholique. L'existence de ces malveillances internes est évidente pour les protestants d'Irlande dont les textes contemporains s'accordent à corroborer l'idée d'un clivage. Ainsi pour Richard Lawrence, « il est manifeste que les Prêtres eux-mêmes ne sont pas tous unis »⁶⁵⁶. Cette réalité n'échappe pas non plus au gouvernement irlandais qui joue des divisions, au mieux pour discerner les responsables catholiques de confiance des autres⁶⁵⁷, au pire, dans l'hypothèse de John Gerald Simms et Sean J. Connolly, pour mieux fragiliser et garder sous contrôle le clergé catholique⁶⁵⁸.

En Irlande, dans une situation que les responsables des communautés protestantes et catholiques savent très tendue, la vie quotidienne demande des arrangements susceptibles de transcender les haines bien ancrées. Par conséquent, contrairement à ce que peut laisser penser une littérature mémorielle très violente, des concessions sont faites des deux côtés. D'une part, la souplesse dont font preuve les dirigeants politiques protestants évite souvent la persécution pendant la période de Restauration. D'autre part, des membres du clergé et de la noblesse catholiques préfèrent nuancer leur soumission au Pape dans le but d'obtenir des conditions de vie pacifiées. Finalement, les divisions internes à l'Eglise catholique d'Irlande affaiblissent la cohésion de la communauté catholique et l'ennemi catholique tant diabolisé, soi-disant mené par sa cohorte de prêtres assoiffés de sang comme dans les récits du soulèvement de 1641, n'apparaît pas si vindicatif dans ses revendications religieuses dans les années précédant la venue sur le trône de Jacques II.

En Irlande et en Angleterre, les catholiques cherchent bien sûr à défendre leurs positions, mais la confrontation religieuse ne constitue pas la préoccupation principale de la vie quotidienne des contemporains de Jacques II. Dans ce contexte, son arrivée au pouvoir en 1685 ne semble pas devoir inévitablement créer un déchaînement des tensions religieuses entre les deux communautés et ce, d'autant plus qu'un autre élément joue en faveur de l'apaisement des tensions. En effet, en Angleterre comme en Irlande, les communautés protestantes et catholiques manifestent toutes deux une révérence à l'égard du roi qui les garde aussi, à bien des points de vue, dans la retenue. Quelles que soient les différences de convictions, les enseignements des Eglises anglicane et catholique trouvent un point d'accord en la personne du roi et jouent un rôle prépondérant dans la retenue des deux communautés.

⁶⁵⁶ Richard Lawrence, *The Interest of Ireland Stated*, *op. cit.*, part. II, ch. II, p. 89. "the Priests themselves are not all of a mind is manifest".

⁶⁵⁷ John Gerald Simms, "The Restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 429.

⁶⁵⁸ Sean J. Connolly, *Religion Law and Power*, *op. cit.*, p. 20.

III- Des Eglises anglicane et catholique engagées aux côtés du roi en Angleterre et en Irlande

Après le rétablissement de son statut officiel par Charles II en mai 1662, l'Eglise anglicane s'engage avec détermination auprès de celui-ci. Un phénomène de sacralisation de la personne royale, déjà visible dans les règnes précédents, se renforce très fortement au cours de son règne, offrant un formidable soutien à l'acceptation de son successeur, Jacques II, sur le trône. Quant aux catholiques d'Irlande, ils considèrent le respect dû au roi comme une question plus politique que religieuse, que nous étudierons donc dans la deuxième partie de cette thèse. Cependant, la hiérarchie catholique d'Irlande participe aussi à une propagande royaliste qui l'inscrit, au-delà de la religion, comme un allié précieux de Jacques II.

III.1- La sacralisation du roi en Angleterre et en Irlande

A la Restauration, le souvenir de la mort de Charles I dont les sujets ont besoin d'expier le meurtre, participe à l'exaltation de la personne du roi et de son pouvoir par le clergé anglican en Angleterre et en Irlande.

III.1.1- Le culte anglican du martyr royal en Angleterre et en Irlande

Après l'expérience de la guerre civile et du Commonwealth, vécue de 1642 à 1660 comme une période de chaos par les fidèles de la monarchie anglaise, mais aussi par les déçus de la République instaurée par Cromwell, le retour d'un roi sur le trône devient le seul espoir de stabilité pour la nation anglaise. De manière unanime, l'exécution de Charles I est dénoncée comme un sacrilège et, tous les 30 janvier, les membres de l'Eglise Etablie d'Angleterre et de l'Eglise Etablie d'Irlande doivent participer à un service religieux dont le but est la reconnaissance du régicide. Les textes lus par les fidèles dans le *Livre de la Prière Commune* de l'Eglise d'Angleterre et dans celui de l'Eglise d'Irlande sont identiques et leur demandent de faire une pénitence. Ainsi la prière formulée pour l'occasion, *A Form of Prayer for the 30th day of January, being the day of the Martyrdom of K. Charles the First*, demande-t-elle de reconnaître « la culpabilité de la nation pour le sang versé »⁶⁵⁹. Celle-ci nous éclaire sur le ton donné à la commémoration : Charles I est le

⁶⁵⁹ Church of England, "A Form of Prayer for the 30th day of January, being the day of the Martyrdom of K. Charles the First" dans *Book of Common Prayer, and Administration of the Sacraments*, 1662, <<http://justus.anglican.org/resources/bcp/1662/january30.pdf>>. Page consultée le 12/12/2008. "bloud-guiltiness".

martyr de son propre peuple et la dureté de la vie sous Cromwell, ainsi que les troubles politiques, religieux et sociaux qui ont découlé de ces bouleversements, sont la juste punition de Dieu : « Nous, tes indignes serviteurs, confessons humblement que les péchés de cette Nation ont été la cause de ce lourd jugement qui nous a été imposé »⁶⁶⁰. D'après l'historien John Spurr, cette commémoration « frisait l'idolâtrie »⁶⁶¹ et se transmet sans difficulté aux personnes de Charles II et de Jacques II.

L'aura sacrée installée autour de Charles I trouve une nouvelle signification avec ses fils. « Miraculeusement préservés »⁶⁶² par Dieu et revenus en Angleterre pour succéder à leur père, ces derniers permettent à la nation anglaise de vivre le pardon de Dieu grâce au rétablissement de la monarchie⁶⁶³. La royauté devient ainsi le symbole d'une divine providence qui continue de se manifester régulièrement pour sauver Charles II et le duc d'York de leurs ennemis, comme lors d'un complot manqué en 1683⁶⁶⁴ qui devient aussi le sujet de sermons⁶⁶⁵. L'idée de l'implication divine dans le retour au pouvoir et la protection des Stuarts génère une révérence très forte vis-à-vis de la monarchie qui prend une dimension sacrée quand des dons surnaturels de guérison sont, en plus, attribués à Charles II et Jacques II en Angleterre.

III.1.2- Le miracle royal en Angleterre

Destinée à renforcer la dimension divine de la monarchie en apportant la preuve que la personne royale possède le don de guérir, une cérémonie appelée *le Toucher Royal des Ecrouelles*⁶⁶⁶, fait très rapidement sa réapparition en Angleterre. Comme elle est liée à l'imposition des mains du roi, aucune mention n'a été trouvée de ce rituel en Irlande, pays dans lequel il ne réside pas. En Angleterre, par contre, pour que la monarchie impose un respect indiscutable à la population, il devient fondamental que celle-ci soit auréolée d'une dimension miraculeuse, ce que Marc Bloch appelle dans son étude sur *Les Rois thaumaturges*, « le prestige du miracle »⁶⁶⁷. La cérémonie date du XI^e siècle, mais, malgré

⁶⁶⁰ *Ibid.* “We thy unworthy servants, humbly confess, that the sins of this Nation have been the cause which hath brought this heavy judgment upon us”.

⁶⁶¹ John Spurr, “Religion in Restoration England”, *op. cit.*, p. 99. “this reverence verged on idolatry”.

⁶⁶² Church of England, “A Form of Prayer, to be used yearly on the 30th day of January, being the day of the Martyrdom of K. Charles the First”, *op. cit.* “miraculously preserve”.

⁶⁶³ *Ibid.*

⁶⁶⁴ Il s'agit du Complot du Rye House que nous analyserons dans la Partie II de cette thèse.

⁶⁶⁵ William Sherlock, *Some seasonable reflections on the discovery of the late plot. Being a sermon preached on that occasion*, Londres, Thomas Basset, 1683, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99882563>. Page consultée le 12/04/2013.

⁶⁶⁶ *The King's Evil Touch*.

⁶⁶⁷ Marc Bloch, *Les Rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard, 1983 (1924), p. 376.

son instauration très lointaine, la pratique subsiste encore à l'époque de Charles II et de Jacques II. En 1660, trois mois seulement après le rétablissement de la monarchie, une entrée du Journal de John Evelyn évoque le phénomène : « Sa Majesté a commencé à Toucher les Ecrouelles pour la première fois! »⁶⁶⁸. Assisté par des prêtres anglicans, le roi préside un office religieux où les bénédictions offertes prennent une dimension complètement messianique : « La véritable lumière est venue dans le monde »⁶⁶⁹. Même si l'association avec le *Livre de la Prière Commune* n'est pas systématique, la reproduction intégrale du rituel se trouve régulièrement imprimée dans sa version de 1662, montrant par là un accroissement du phénomène⁶⁷⁰. Le « toucher » du roi y est décrit comme un moment mystique au travers duquel Dieu peut agir : « Ces personnes malades à qui le [Roi] impose les mains peuvent se rétablir au travers de Jésus Christ notre Seigneur »⁶⁷¹.

Les rencontres font partie des fonctions que le roi remplit à une fréquence hebdomadaire, tous les vendredis, au point de finir par toucher une centaine de milliers de ses sujets au cours de son règne⁶⁷². En 1683, la diffusion d'une proclamation royale montre l'importance des manifestations et réaffirme le rôle de transmetteur du roi dont le « Toucher [est] Sacré », car en liaison directe avec Dieu⁶⁷³. D'après Marc Bloch, « jamais roi thaumaturge ne connut plus beau succès »⁶⁷⁴ et l'atmosphère de sacralisation royale est à son comble jusque dans le règne de Jacques II. Ainsi, dès la Restauration, l'Eglise Etablie se pose-t-elle en soutien d'une monarchie aux pouvoirs surnaturels, comme seuls Jésus et ses apôtres les possèdent dans le Nouveau Testament et dont la pratique très fréquente apporte une dimension sacrée et mystique à la personne royale qui devient, par conséquent, intouchable. La culpabilité spirituelle attachée à la mort de Charles I, l'aura de providence autour de ses fils et les pouvoirs miraculeux de la royauté renforcent l'idée que la monarchie est de droit divin⁶⁷⁵. Ce faisant, l'Eglise Etablie rejoint les convictions de l'Eglise catholique d'Irlande pour devenir toutes deux des instruments de propagation de convictions politico-religieuses extrêmement propices à la stabilité des deux royaumes.

⁶⁶⁸ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 1, "6th July 1660", p. 334. "His Majesty began first to Touch for the Evil!"

⁶⁶⁹ *Ibid.* "That is the true light who came into the world."

⁶⁷⁰ *Touching for the King's Evil*, <<http://www.eskimo.com/~lhowell/bcp1662/occasion/scrofula.html>>. Page consultée le 12/12/2008.

⁶⁷¹ *Ibid.* "these sick persons whom the [King] lays [his] hands may recover, through Jesus Christ our Lord". Le rituel est détaillé sur la même page internet.

⁶⁷² Marc Bloch, *Les Rois thaumaturges*, *op. cit.*, p. 377-378.

⁶⁷³ Charles II, *Kings Evil*, 9 January 1683,

<<http://www.northamptonshire.gov.uk/en/councilservices/community/ro/ron/pages/theking'sevil.aspx>>. Page consultée le 12/12/2008. "by their Sacred Touch".

⁶⁷⁴ Marc Bloch, *Les Rois thaumaturges*, *op. cit.*, p. 378.

⁶⁷⁵ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, Studies in Modern History, Harlow, Longman, 1993, p. 36.

III.2- Les Eglises anglicane et catholique comme lieux de propagande royaliste en Angleterre et en Irlande

En se positionnant comme le meilleur soutien du roi, l'Eglise, qu'elle soit anglicane ou catholique, constitue un vecteur important des idées politiques en Angleterre et en Irlande. A certaines périodes, l'insistance sur ce genre de discours politique répond souvent à un intérêt immédiat, mais il ne faudrait pas négliger le fait que la théologie même des Eglises constitue au XVII^e siècle, comme l'évoque l'historienne Jane Ohlmeyer, « un langage du débat politique tout aussi important et fondamental que le droit coutumier »⁶⁷⁶. D'ailleurs, en écoutant une prédication en 1683, John Evelyn ne s'y trompe pas. Il s'agit bien pour lui de politique : « Un sermon fut prêché sur le droit divin des Rois »⁶⁷⁷. L'autorité exercée en chaire permet ainsi la diffusion au moindre des fidèles anglicans d'un principe d'obéissance très fort au roi qui trouve sa source dans les textes fondateurs de l'Eglise anglicane⁶⁷⁸. Celui-ci intègre deux aspects qui concernent l'obligation d'obéissance du sujet et la condamnation de toute forme de résistance. Pour ces raisons, il est désigné, par les contemporains de Jacques II, sous le nom de doctrine de l'obéissance passive ou de la non-résistance, comme l'indiquent régulièrement les titres des sermons des évêques de l'Eglise Etablie d'Angleterre⁶⁷⁹. Pour les autorités religieuses de l'Université royaliste d'Oxford, cette notion d'obéissance est considérée comme l'élément fondateur de l'Eglise Etablie d'Angleterre et d'Irlande, « la Marque et le Fondement de l'Eglise »⁶⁸⁰. Pour les catholiques, l'exaltation de la royauté s'inscrit dans une démarche où, en l'absence de lois

⁶⁷⁶ Jane Ohlmeyer, *op. cit.*, p. 27. "Theology was in many ways as important and fundamental a language for political discussion as the common law".

⁶⁷⁷ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "9th September 1683", p. 185. "A loyal sermon was preached on the divine right of Kings".

⁶⁷⁸ Jane Ohlmeyer, *op. cit.*, p. 27.

⁶⁷⁹ Samuel Parker, *Religion and loyalty, or, A demonstration of the power of the Christian church within it self the supremacy of sovereign powers over it, the duty of passive obedience, or non-resistance to all their commands : exemplified out of the records of the Church and the Empire from the beginning of Christianity to the end of the reign of Julian*, Londres, John Baker, 1684, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:9003901>. Page consultée le 19/09/2012 ; Thomas Pomfret, *Passive obedience, stated and asserted In a sermon preached at Ampthill in Bedfordshire, upon Sunday, Septemb. 9. 1683. being the day of thanksgiving for the discovering and defeating the late treasonable conspiracy against His Sacred Majesties person and government*, Londres, Joanna Brome, 1683, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829332>. Page consultée le 19/09/2012.

⁶⁸⁰ *The judgment and decree of the University of Oxford past in their convocation July 21, 1683, against certain pernicious books and damnable doctrines destructive to the sacred persons of princes, their state and government, and of all humane society rendred into English, and published by command*, Oxford, the Theater, 1683, p. 8, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13024305>. Page consultée le 30/03/2009. "the Badge and Character of the Church of England".

ouvertement en leur faveur, seul le roi devient le garant de conditions de vie plus favorables⁶⁸¹.

III.2.1- Une obéissance absolue au roi en Angleterre et en Irlande

Depuis la Réforme anglicane du XVI^e siècle, les relations entre un pouvoir royal fort et la religion d'Etat sont scellées dans une interdépendance qui influence l'enseignement spirituel de l'Eglise. Son but est de propager à toute la population la notion d'une obéissance extrêmement forte envers le monarque, définie par Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay comme une véritable « une culture de l'obéissance »⁶⁸². En effet, d'après les mêmes historiens, dès l'année 1547, parmi les homélies destinées à « enraciner la foi anglicane dans la conscience populaire »⁶⁸³, l'une d'entre elles, *The Homily on Obedience*⁶⁸⁴, se distingue par son thème dédié à l'obéissance aux dirigeants. En 1571, un autre texte, *An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion*⁶⁸⁵, dont nous avons placé un extrait dans les annexes⁶⁸⁶, se révèle encore plus explicite contre toute forme de rébellion. Cette homélie inscrit le fondement de la loyauté politique de l'Eglise Etablie en Angleterre et en Irlande dans les Ecritures⁶⁸⁷. Le cinquième commandement du Décalogue, qui exige le respect des enfants envers les parents, sert d'appui pour transférer la notion d'obéissance absolue à la relation des sujets au roi qui est, d'après le texte de l'homélie de 1571, « le parent de leur pays »⁶⁸⁸. Dans l'organisation du monde et des relations humaines par Dieu, l'obéissance est primordiale étant « la vertu principale de toutes les vertus »⁶⁸⁹. Tout comme la souveraineté de Dieu est totale sur sa création, ainsi en est-il inconditionnellement de la souveraineté du roi sur ses sujets : « Les Rois et les Princes, qu'ils soient mauvais ou bons, règnent d'après l'ordonnance de Dieu et (...) les sujets leur doivent obéissance »⁶⁹⁰.

⁶⁸¹ Jane Ohlmeyer, *op. cit.*, p. 26. «*The catholic strategy for survival (...) had centred on kingship and the ability of the monarch to protect them*».

⁶⁸² Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 23.

⁶⁸³ *Ibid.*, p. 24.

⁶⁸⁴ «Homily X, The Homily on Obedience : An Exhortation concerning good Order, and obedience to Rulers and Magistrates» dans Church of England, *First Book of Homilies*, *op. cit.*

⁶⁸⁵ «Homily XXI, An Homily Against Disobedience and Wilfull Rebellion» dans Church of England, *The Second Tome of Homilies*, *op. cit.*

⁶⁸⁶ Annexe n° 2.

⁶⁸⁷ John Spurr, «Religion in Restoration England», *op. cit.*, p. 99. «*The church's assumptions were patriarchal and a reverence for kingship was part of her scriptural heritage*».

⁶⁸⁸ «Homily XXI, An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion», *op. cit.* «*the parent of their country*».

⁶⁸⁹ *Ibid.* «*the principal virtue of all virtues*».

⁶⁹⁰ *Ibid.* «*Kings and Princes, as well the euill as the good, doe raigne by Gods ordinance, and (...) subiects are bounden to obey them*».

Avec de telles injonctions, l'exaltation de la monarchie de droit divin se dissocie difficilement de l'idée d'un pouvoir absolu⁶⁹¹. L'Eglise Etablie utilise aussi un recueil de prières, *Certain Godly Prayers to be used for sundry Purposes*⁶⁹², qui martèle, au travers de modèle de prières, l'obéissance comme le devoir de tout bon chrétien afin qu'il « puisse (...) obéir sans faillir [au] Roi et à tous les gouverneurs sous son autorité (...) afin d'accepter docilement toutes les lois et les ordonnances communes »⁶⁹³. Formulé au XVI^e siècle, cet appel à l'obéissance passive des sujets envers leur souverain s'inscrit comme l'un des dogmes principaux de l'Eglise anglicane et perdure jusqu'au règne de Jacques II. Selon Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, tous ces textes que nous venons d'analyser posent « les fondements d'une doctrine théologico-politique qui restera celle de l'anglicanisme jusqu'au XVIII^e siècle »⁶⁹⁴. En effet, à cause de la période de rébellion à la monarchie du Commonwealth, le lien entre religion et politique se renforce pendant toute la période de Restauration. D'après John Spurr, les églises sont décorées des insignes royaux et le clergé est engagé à affirmer le plus régulièrement possible la suprématie royale dans les domaines civil et religieux⁶⁹⁵. Dans le même temps, l'insistance sur l'obéissance des sujets prend encore plus d'ampleur et s'accroît particulièrement dans les moments où la monarchie est mise en danger, comme en 1683 lorsque Charles II et le duc d'York réchappent du complot du Rye House.

En effet, quelques mois après l'événement, William Sherlock lie maintenant l'obéissance à la « Sécurité du Gouvernement »⁶⁹⁶. La même année, l'Université d'Oxford durcit le ton vis-à-vis de la rébellion des sujets qui ne peut se justifier en aucune façon. Elle demande à ce que cette notion soit formellement diffusée pour devenir l'une des convictions principales des membres de l'Eglise Etablie : « L'enseignement de ces soumission et obéissance doit être clair, absolu et sans exception vis-à-vis d'aucun Etat ou

⁶⁹¹ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 36. "For many, the championship of divine right led to the conclusion that the English monarchy was absolute".

⁶⁹² Church of England, "Certain Godly Prayers to be used for sundry Purposes", <http://justus.anglican.org/resources/bcp/1559/Godly_Prayers.htm>. Consultée le 12/12/2008.

⁶⁹³ *Ibid.*, "A prayer necessary for all persons". "that I may (...) obey our Kyng and all governours under him unfainedly (...) to receive all lawes and common ordinances (...) obediently".

⁶⁹⁴ Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 24.

⁶⁹⁵ John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 99.

⁶⁹⁶ William Sherlock, *Sermon*, 9 septembre Londres, 1683 dans Anonyme, *The Abhorrence, or Protestant Observations in Dublin, upon the Principles and Practices of the Protestants at London*, Dublin, James Malone, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:64550745>. Page consultée le 21/12/2011. "the greatest Security of Government".

ordre humain »⁶⁹⁷. Cette ferveur royaliste attachée à la religion ancre un respect tellement profond dans les mentalités des contemporains de Jacques II qu'il n'offre, au moment de son couronnement, selon James Lydon, « aucune garantie d'une opposition unie contre [lui] »⁶⁹⁸. Même en 1685, en Irlande, où l'arrivée sur le trône d'un roi catholique constitue un bouleversement pour les protestants, l'évêque anglican Edward Wettenhall fait preuve de la même ferveur envers Jacques II :

Soumettez-vous (...) au Roi (...). Par Rois, nous entendons ceux qui sont suprêmes, ceux qui possèdent dans leurs Territoires la plus haute Autorité sous Dieu et le Christ, indépendante de toutes autres. Et, tel que je le conçois, personne ici ne croit que ce soit d'autre dans cette position dans ces Royaumes que Son actuelle Majesté Jacques II.⁶⁹⁹

Du côté catholique, les mêmes principes de loyauté au roi sont revendiqués bien avant le couronnement de Jacques II. En 1674, quand l'archevêque Peter Talbot écrit une lettre aux catholiques d'Irlande, c'est pour leur rappeler leur devoir de soumission en tant que sujets de Charles II, « l'inviolable Devoir et Obéissance [qu'ils doivent] au Gouvernement de Sa Majesté et aux Lois auxquelles vous êtes soumis »⁷⁰⁰. Dans le même texte, le thème de l'obéissance est présenté comme le sujet principal de la foi catholique valable même pendant les moments les plus durs :

Je dis que, même si vous en étiez réduits à mourir de faim, vous ne devriez pourtant pas envisager d'améliorer votre situation en complotant ou en conspirant contre le Gouvernement de Sa M.^{te}, Sa Personne ou Ses Sujets ; ou en perturbant la paix du Royaume. Je le dis encore une fois, vous ne devriez pas le faire, la raison étant aussi évidente que vous ne devriez pas pécher.⁷⁰¹

Selon Peter Talbot, les rois sont les « Images de Dieu car leur Souveraineté et leur Fonction représentent Dieu de manière politique »⁷⁰². Dans un contexte où les Irlandais catholiques sont soumis à l'époque à un roi protestant, la réflexion autour du roi est très forte, car se dresser contre lui revient à se dresser contre Dieu : « Celui qui méprise

⁶⁹⁷ *The judgment and decree of the University of Oxford, op. cit.*, p. 8. "Teaching that this submission and obedience is to be clear, absolute and without exception of any State or order of men".

⁶⁹⁸ James Lydon, *op. cit.*, p. 208. "no guarantee of a united opposition to James".

⁶⁹⁹ Edward Wettenhall, "The Reasons and Need of Loyal Devotion Set forth in a Sermon, before the Mayor, Aldermen and Citizens of Cork, and many of the Gentry, assembled in Christchurch, in the City of Cork, on St. Georges day, Apr. 23. 1685. being the Day of the Coronation of His Gracious Majesty James II", p. 6 dans Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea, op. cit.* "Submit your selves, (...) to the King (...). By Kings we understand those who are supreme, those who have within their Dominions the highest Authority under God and Christ, independent on any others. And such, I conceive, none here believe any one to be within these Kingdoms, but His present Majesty James the Second".

⁷⁰⁰ Peter Talbot, *The Duty and Comfort of Suffering Subjects, op. cit.*, p. 1. "the inviolable Duty and Obedience you ow to the His Maiesty's Government and the Laws you lie under".

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 2. "I say, though you were reduc'd even to that starving condition, yet ought you not endeavour to better it by plotting or conspiring against His M.^{ty}s Government, Person or Subjects; or by disturbing the peace of the Kingdom. You ought not, I say once more, do this and the reason why you ought not, is as evident as it is that you ought not to sin".

⁷⁰² *Ibid.*, p. 12. "Sovereigns are the Images of God (...) their Sovereignty and Office represent him under a (...) political notion".

l'Image, méprise le Prototype »⁷⁰³. Pour les catholiques, l'ancrage dans les Ecritures d'une telle doctrine ne fait non plus aucun doute : « Lisez les Ecritures Saintes et vous trouverez que St. Paul nous dit que les Chrétiens sont en conscience tenus d'obéir à leurs Empereurs païens »⁷⁰⁴. Cet engagement extrême constitue aussi pour les catholiques le sceau caractéristique du vrai catholicisme :

La nature même et le génie de notre Religion nous y oblige fermement, et ne nous laisse aucun pouvoir de dénouer ce lien d'obéissance inviolable à nos Souverains Terrestres qui est de manières tellement variées lié à notre Chrétienté.⁷⁰⁵

Nous sommes une nouvelle fois bien loin ici du concept protestant du prêtre catholique qui cherche à soulever une rébellion pour renverser le gouvernement et massacrer tous les protestants. Ainsi Peter Talbot rajoute-t-il de manière convaincue :

Si (...) Moi, ou un Ange du Ciel devait chercher à vous convaincre qu'il est légal de maltraiter vos voisins protestants ou de les déposséder de leurs biens, ou d'entrer dans leurs possessions par tous les moyens ou méthodes que la Loi du Pays n'autorise pas, ne leur donnez aucun crédit mais qu'ils soient comme Anathème à vos yeux.⁷⁰⁶

A la veille de voir Jacques II monter sur le trône, le devoir d'obéissance au monarque est posé par les confessions anglicane et catholique comme émanant de la volonté divine et comme étant indépendant des circonstances ou de la religion du roi. Par conséquent, toute révolte expose ses participants à des conséquences spirituelles horribles.

III.2.2- Le péché de rébellion

Tout autant que l'obéissance, les avertissements contre la rébellion sont omniprésents en chaire pour les anglicans et dans des textes pour les catholiques car, pour une majorité d'hommes de ces deux Eglises, elle reste dans la hiérarchie des péchés le pire d'entre tous. Dans l'homélie anglicane, *An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion*, la notion d'obéissance absolue au roi s'accompagne d'une condamnation de la rébellion tout aussi forte. En effet, si le pouvoir du souverain lui est attribué par Dieu, alors s'opposer à lui d'une quelconque manière revient à s'opposer à Dieu : « Celui qui résiste au pouvoir, résiste au commandement de Dieu »⁷⁰⁷. Confrontés à des demandes injustes de la

⁷⁰³ *Ibid.*, "who so ever contemns the Image, contemns the Prototype".

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 2. "Read the Holy Scriptures, and you will find S. Paul tells us that Christians are bound in conscience to obey their Heathen Emperours".

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 12. "the very grain and genius of our Religion obliges us to it strongly, and leaves us no power to unrawell that ty of inviolable obedience to our Earthly Sovereigns which is so manifoldly interwoven in our very Christianity".

⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 15. "if (...) I, or an Angell from Heaven should go about to persuade you that it is lawfull to molest your Protestant neighbors, or defraud them of their goods, or enter upon their possessions by any means or method which the Law of the Land doth not allow, give them no credit, but let them bee to you as an Anathema".

⁷⁰⁷ "Homily XXI, An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion", *op. cit.* "Whosoever therefore resisteth the power, resisteth the ordinance of God".

part du roi, les sujets doivent simplement endurer les conséquences déplaisantes sans jamais se rebeller, « souffrir patiemment et obéir »⁷⁰⁸. Par ailleurs, dans cette homélie, la description du diable, le « fondateur de la rébellion »⁷⁰⁹, cherche aussi à faire sérieusement réfléchir les ouailles sur les conséquences spirituelles de la rébellion au roi. La révolte à Dieu du diable lui a effectivement valu d'être déchu : « D'ange lumineux et le plus glorieux, [il] est devenu le plus noir et le plus immonde démon et diable »⁷¹⁰ le faisant tomber « de la hauteur du ciel dans la fosse et le fond de l'enfer »⁷¹¹. Si Dieu n'a pas épargné un ange, suivre le diable dans ses errements implique le même terrible résultat : « Une damnation éternelle »⁷¹².

De la Restauration au règne de Jacques II, la reprise devient inévitable dans les sermons anglicans en Angleterre et en Irlande. En Irlande, en 1661, écritures à l'appui, Jeremy Taylor met toute tentative de révolte sur un pied d'égalité avec le « Péché de sorcellerie »⁷¹³ qui méritait alors la mort et, en 1685, Edward Wettenhal dans son sermon, *The Christian Law of the Sword Both as to its Publick and Private Use*, interdit la rébellion à ses coreligionnaires protestants⁷¹⁴. En 1689, alors que Jacques II n'est plus sur le trône d'Angleterre, l'obéissance est tellement inscrite dans son identité religieuse qu'un protestant irlandais se lamente à propos du renversement de son roi qu'il perçoit comme un tournant irréparable pour l'Eglise d'Angleterre la privant désormais de « toute prétention à la beauté d'une Eglise des plus Pures et Primitive »⁷¹⁵. De leur côté, les catholiques reprennent sans ambiguïté les mêmes convictions contre la rébellion dont les conséquences sont tout aussi menaçantes. En 1674, Peter Talbot affirme que « Dieu a une aversion particulière pour la Rébellion et les Perturbateurs du Gouvernement »⁷¹⁶ et tout bon catholique n'a « pas plus le droit de [se] rebeller contre lui [le roi] que contre Dieu lui-

⁷⁰⁸ *Ibid.* “patiently suffer and obey”.

⁷⁰⁹ *Ibid.* “founder of rebellion”.

⁷¹⁰ *Ibid.* “Lucifer (...) of the brightest and most glorious Angel, is become the blackest and most foulest fiend and deuil”.

⁷¹¹ *Ibid.* “from the height of heauen, is fallen into the pit and bottome of hell”.

⁷¹² *Ibid.* “damnation eternall”.

⁷¹³ Jeremy Taylor, *A sermon preached at the opening of the Parliament of Ireland, May 8. 1661, op. cit.*, p. 1. “For Rebellion is as the Sin of witchcraft (1 Samuel 15 : 23)”.

⁷¹⁴ Edward Wettenhall, *The Christian Law of the Sword Both as to its Publick and Private Use Briefly Stated in a Sermon in a Sermon preach'd at Christchurch, Cork, Octob. xxiii. 1685*, avertissement, dans Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea, op. cit.* (pas de pagination, car celle-ci reprend à zero à chaque sermon)

⁷¹⁵ Anonyme, *The Abhorrence, or Protestant Observations in Dublin, upon the Principles and Practices of the Protestants at London, op. cit.*, p. 1. “all pretence to the Beauty of a most Pure and Primitive Church”.

⁷¹⁶ Peter Talbot, *The Duty and Comfort of Suffering Subjects, op. cit.*, p. 12. “the particular aversion which God hath to Rebellion, and Disturbers of Government”.

même »⁷¹⁷. La conclusion de ce discours catholique n'est pas difficile à deviner : ceux qui agissent ainsi « s'achètent la Damnation »⁷¹⁸.

En associant sans cesse la royauté à des termes comme « soumission », « obéissance », « absolu », « providentiel » ainsi qu'à une imagerie qui identifie le roi à Dieu, l'Eglise Etablie d'Angleterre élève la fonction royale à un rang quasi-sacré qui constitue l'héritage de Jacques II. Dans l'esprit anglican, la monarchie anglaise finit par être envisagée comme intouchable. Cet engagement à la soumission, commandé à tous les sujets par leur hiérarchie religieuse, et la « diabolisation » de la rébellion semblent effacer beaucoup d'obstacles en Angleterre entre des sujets protestants et un roi catholique. En Irlande, malgré leur situation inconfortable, les protestants adoptent la même attitude vis-à-vis de Jacques II, influencés par une Eglise d'Irlande unie dans ses convictions à l'Eglise Etablie d'Angleterre. Quant aux catholiques d'Irlande qui ont adopté ces principes d'obéissance sous le règne protestant de Charles II, ils envisagent très sereinement de se soumettre maintenant à l'autorité d'un roi de la même religion qu'eux.

A la Restauration, en Angleterre, l'Eglise anglicane s'impose en religion d'Etat et ne laisse aucune place aux autres confessions dans l'organisation religieuse, politique et sociale du pays. L'uniformité religieuse devient garante de la stabilité de l'Angleterre ce qui permet à l'Eglise Etablie d'Angleterre d'accueillir avec confiance un roi catholique à sa tête et ce, d'autant plus que la communauté catholique anglaise se montre très modérée dans la période précédant son couronnement. En Irlande, l'uniformité religieuse s'est révélée impossible à appliquer. Pour autant, l'île trouve une stabilité dans des compromis religieux importants. Ces derniers sont motivés par la volonté de nombreux protestants et catholiques de pacifier les relations entre les deux communautés. Du côté des protestants, le gouvernement irlandais arrive régulièrement à atténuer la rigueur des lois pénales imposées aux catholiques. Quant aux catholiques, des acteurs importants de la hiérarchie religieuse, soutenus par la noblesse, font tous leurs efforts pour démontrer que leur religion n'est pas incompatible avec la loyauté politique. Ce faisant, leurs démarches contredisent les idées que se font les protestants sur les responsables religieux catholiques qu'ils imaginent comme des hommes qui complotent pour renverser le gouvernement par la violence et massacrer tous les protestants. Des divisions au sein du clergé catholique d'Irlande mitigent

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 13. “wee can have no more right to rebell against him than against God himself”.

⁷¹⁸ *Ibid.*, p. 2. “by so doing they purchase to themselves Damnation”.

d'autant plus cette image d'une force catholique unie prête à se battre autour d'intérêts religieux communs.

Toutes ces nuances permettent déjà de comprendre que Jacques II n'aborde pas son règne dans un contexte religieux uniquement fait de tensions entre protestants et catholiques dans les deux pays. Un autre élément se révèle aussi en sa faveur. En Angleterre et en Irlande, les deux Eglises se veulent soumises au roi quel que soit sa religion et appellent leurs ouailles à une obéissance absolue vis-à-vis du monarque. Cette constatation est très importante en particulier en Angleterre à l'arrivée au pouvoir de Jacques II. En effet, la force et la répétition du discours sur l'obéissance dans les sermons pèsent sur ses sujets protestants anglais et irlandais d'une manière qui les pousse à accepter un roi catholique et ce, d'autant plus que cette notion de soumission inconditionnelle est accentuée par une aura de guérisons miraculeuses dont l'Eglise Etablie entoure la figure royale. Inscrite dans les prédications comme un dogme se voulant indissociable des deux confessions, ces volontés de respecter, de préserver et de courtiser ainsi la royauté sont autant de facteurs de stabilité qui jouent avantageusement en faveur de Jacques II en Angleterre et en Irlande. Pour preuve finale d'un environnement moins explosif qu'il n'y paraît au premier abord, l'absence totale d'un réel complot catholique dans les deux pays durant la période de Restauration. Ainsi, l'atmosphère extrêmement anxiogène qui sous-tend les relations interconfessionnelles peut-elle, dans des proportions que nous trouvons importantes, être tempérée par ces éléments.

Pourtant, après quelques temps de l'implication personnelle de Jacques II dans les affaires religieuses des deux pays, ses alliés les plus engagés, les anglicans les plus fervents dans leur royalisme qui lui permettent d'accéder au pouvoir en Angleterre et les catholiques en Irlande, manifestent tous leur mécontentement. Jacques II ne semble pas comprendre leurs attentes religieuses et ses décisions dans ce domaine finissent par participer à la déstabilisation des deux pays.

Chapitre 3 : Le « malentendu » religieux entre Jacques II et ses sujets anglais et irlandais

Comme les disparités confessionnelles de l'Angleterre et de l'Irlande auraient pu le laisser supposer, Jacques II aborde la situation religieuse de manière très différente dans les deux pays. Pourtant, sa stratégie ne semble pas être motivée par un désir de ménager les sensibilités, ni de satisfaire ses alliés les plus proches, car ceux-ci se révèlent très insatisfaits dans les deux pays, au point de mener une résistance ouverte contre les réformes religieuses du roi en Angleterre.

I- La résistance de l'Eglise d'Angleterre à la politique religieuse agressive de Jacques II

Au lendemain du décès de son frère, le 6 février 1685, Jacques II, dans une allocution au conseil privé⁷¹⁹, s'engage à mener une politique de continuité. Ses paroles sont claires et, comme son discours est improvisé, il apparaît comme le reflet sincère des sentiments réels du nouveau roi qui parle, comme il est écrit dans ses Mémoires, « de l'abondance de son cœur »⁷²⁰. Il ne cherche en aucun cas à esquiver les préoccupations religieuses des dix années précédentes et, au contraire, parle très directement des craintes principales de ses sujets en ce qui concerne la religion et la politique : « Je ferai tous mes efforts pour préserver ce gouvernement, à la fois l'Eglise et l'Etat, comme il est maintenant établi par la loi »⁷²¹. Ses premiers mots sont adressés à l'Eglise Etablie d'Angleterre et se veulent très rassurants. Jacques II reconnaît son soutien infaillible envers la monarchie, « que les principes de l'Eglise d'Angleterre sont pour la monarchie et que ses membres se sont montrés de bons et loyaux sujets »⁷²². Il s'engage en retour à la protéger, c'est-à-dire à

⁷¹⁹ "James II, *An Account of what His Majesty Said at His first Coming to Council. His Majesty at His first Sitting in His Privy Council, was graciously pleased to express Himself in this Manner*, Londres, John Bill, Henry Hills and Thomas Newcomb, 1684 [i.e. 1685], <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99882909>. Page consultée le 02/07/2008.

⁷²⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, p. 3-4. "from the abundance of his heart".

⁷²¹ "James II, *An Account of what His Majesty Said at His first Coming to Council. op. cit.* "I shall make it my endeavours to preserve this government both in Church and state as it is now by law established".

⁷²² *Ibid.* "I know the principles of the Church of England are for monarchy, and the members of it have showed themselves good and loyal subjects".

avoir « toujours soin de la défendre et de la soutenir »⁷²³. C'est plus qu'il n'en faut pour rassurer ses auditeurs qui sont enthousiastes⁷²⁴. Comme pour faire mentir les prophéties les plus apocalyptiques, le nouveau roi témoigne par ses décisions d'une recherche d'équilibre entre sa religion et celle de ses sujets, son couronnement symbolisant à lui seul toute la dualité de sa situation, mais aussi une certaine pondération. En effet, Jacques II est couronné deux fois, la première le 22 avril 1685, en comité privé selon les rites de l'Eglise catholique, puis le lendemain de manière officielle, selon la tradition de l'Eglise anglicane cependant allégée du moment de communion. D'après ses Mémoires, Jacques II veut faire preuve de souplesse et « se conformer autant que sa raison (...) le justifie »⁷²⁵.

L'atmosphère d'adoration stimulée par l'Eglise Etablie d'Angleterre est toujours aussi présente et, dès son couronnement, Jacques II est invité à « toucher » ses sujets pour les guérir, soit d'après Marc Bloch, 4 422 personnes de mars à décembre 1685⁷²⁶. Toutes les obédiences religieuses lui rendent les hommages habituels empreints de respect, selon un témoin, « lui témoignent Devoir et Obéissance avec ferveur »⁷²⁷, et en particulier l'Eglise d'Angleterre qui veut inscrire sa soumission dans la continuité. En effet, l'admonestation du discours de couronnement de l'Evêque d'Ely⁷²⁸ n'a rien d'équivoque en ce qui concerne toute résistance au roi promettant une nouvelle fois la « Damnation »⁷²⁹ aux réfractaires. En 1686, dans un sermon prononcé devant le roi, l'Anglican Thomas Cartwright⁷³⁰ confirme que la fidélité authentique de l'Eglise Etablie n'est pas liée à la religion de son roi qu'elle accepte sans l'obliger à changer de confession : « Sans le catéchiser »⁷³¹, que Dieu seul est au-dessus de lui et que même si le roi ne plaît pas, les vrais membres de l'Eglise d'Angleterre ne doivent pas se rebeller, « ni ouvrir nos bouches,

⁷²³ *Ibid.* “therefore I shall always take care to defend and support it”.

⁷²⁴ Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 290.

⁷²⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 10. “his Majesty was so desirous to comply as far as any shew of reason or plausible excuse could warrant him, that he readily yielded to it”.

⁷²⁶ Marc Bloch, *op. cit.*, p. 389.

⁷²⁷ “Earl of Peterborough to Sir Justian Isham, février 1685” dans William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688, op. cit.*, p. 42. “all orders pay him ready Duty and Obedience”.

⁷²⁸ Francis Turner (1637–1700) est l'un des évêques qui refusera d'obéir à Jacques II en 1688. Il ne prêtera pas pour autant allégeance à Guillaume d'Orange en 1689.

⁷²⁹ Francis Turner, Lord Bishop of Ely, *A Sermon Preached before Their Majesties K. James II. And Q. Mary. At Their Coronation in Westminster Abby, April 23. 1685*, Dublin, Andrew Crook et Samuel Helsham, 1685, p. 15, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12271255>. Page consultée le 08/12/2009. “They that Resist shall receive to themselves Damnation”.

⁷³⁰ Thomas Cartwright (1634–1689) conservera son soutien à Jacques II et le suivra en exil.

⁷³¹ Thomas Cartwright, *A Sermon Preached upon the Anniversary Solemnity of the Inauguration of Our Dread Sovereign Lord King James II*, Londres, 1686 dans Steve Pincus, *England's glorious Revolution, 1688-1689, op. cit.*, p. 71-72. “without catechizing him”.

ni lever nos mains contre lui ; mais l'honorer »⁷³². L'enfer est toujours promis au « Sujet Entêté », c'est-à-dire celui qui désobéit, comme le mérite un suppôt de Satan, « un Membre de l'Antéchrist »⁷³³. Confiant dans le soutien de l'Eglise Etablie d'Angleterre, Jacques II compte donc fermement sur son obéissance pour le soutenir dans les changements religieux qu'il entend mener et se lance sans ménagement dans des réformes jugées agressives par les responsables de l'Eglise anglicane. Ce faisant, il détruit progressivement la confiance que ses sujets protestants anglais avaient décidé de placer en lui. L'enthousiasme des premiers moments de règne retombe et la méfiance qui s'installe envers le roi catholique se transforme en véritable résistance.

I.1- La pratique religieuse envahissante de Jacques II

Même si, dans son rôle public, Jacques II cherche à se montrer modéré dans son rapport avec la religion catholique, cette retenue dans la pratique personnelle de sa foi est de courte durée. Il ne tarde pas à mettre son catholicisme en exergue et montre que, à ses yeux, ce sont à ses sujets de s'accommoder de leur roi et de respecter sa religion. En effet, le premier dimanche suivant le décès de son frère, il se rend à la chapelle de St James pour entendre la messe et demande à ce que les portes soient laissées ouvertes. Le roi ne voit pas pourquoi il se cacherait et souhaite au contraire « que le monde voit que sa grandeur présente est incapable de l'influencer en ce qui concerne son devoir envers Dieu »⁷³⁴. En Irlande, il est évident que la situation n'est pas pour déplaire aux catholiques. Dans son style poétique David O'Brudair se réjouit : « Jacques, l'illustre souverain écoute la messe à Whitehall entouré de prêtres comme gardes du corps »⁷³⁵. Mais, de leur côté, les protestants anglais commencent à être choqués, car ils s'attendaient à ce que la foi de leur nouveau roi reste discrète⁷³⁶. Notamment, ils se souviennent bien, comme Gilbert Burnet le note dans son Histoire, que ce dernier avait promis en 1678 au Parlement que « quelle que soit sa religion, celle-ci constituerait une chose privée entre Dieu et son âme »⁷³⁷. En retour, les Anglais avaient montré qu'ils acceptaient, de sa part, une pratique dévotionnelle discrète⁷³⁸. Pourtant, comme il l'écrit dans ses Mémoires, Jacques II sait que ses sujets sont

⁷³² *Ibid.* “neither open our mouths, nor lift our hands against him ; but honor him”.

⁷³³ Simon Patrick, *op. cit.*, p. 16. “Stubborn Subject to be a Limb of Antichrist”.

⁷³⁴ James Stanier Clarke, (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 5-6. “that all the world might see his present grandure was as incapable of influencing him in matters relateing to his duty to God”.

⁷³⁵ David O'Brudair, “A Hundred Thanks to God”, *op. cit.*, vol. III, p. 95. “James, the illustrious sovereign, is hearing Mass In Whitehall, surrounded by priests as a bodyguard”.

⁷³⁶ Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 15.

⁷³⁷ Gilbert Burnet, *Bishop Burnets History of His Own Time*, vol. II, *op. cit.*, p. 168. “whatever his religion might be, it should only be a private thing between God and his own soul”.

⁷³⁸ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 110.

« susceptibles »⁷³⁹ en ce qui concerne sa religion et à quel point il devrait user de prudence : « Combien il serait dangereux d’inspirer de nouvelles peurs et de nouvelles appréhensions »⁷⁴⁰.

Malgré tout, Jacques II engage des changements dès 1686. A des fins personnelles, il transforme la chapelle anglicane St James en église catholique et nomme quatorze moines bénédictins⁷⁴¹. Le roi remarque bien que ces transformations sont rapidement des causes de mécontentement : « **Ils ont bougonné quand il a pris pour lui la Chapelle St James** »⁷⁴². De la même manière, il sait très bien que l’apparition publique des prêtres en robes indigne ses sujets⁷⁴³. Le roi semble pris dans une sorte de zèle excessif qu’il arrive tout de même à reconnaître, avec un peu de lucidité, comme « imprudent »⁷⁴⁴. D’après l’aveu même de ses Mémoires, il encourage la construction de « plus de Chapelles qu’il n’y avait assez de fidèles pour les remplir »⁷⁴⁵. Néanmoins, cela ne suffit apparemment pas à le freiner, car le raisonnement qui soutient ces changements en appelle à son sens personnel de l’honnêteté. Alors que ses sujets lui demandent d’être discret dans sa religion, Jacques II pense qu’on attend de lui qu’il soit hypocrite : « Il s’appliqua à les convaincre (...) qu’il détestait la duplicité »⁷⁴⁶. Par conséquent, selon lui, l’honnêteté constitue la meilleure approche vis-à-vis de son peuple : « Des rapports clairs et ouverts sont la plupart du temps la meilleure politique »⁷⁴⁷. Pourtant, à force d’honnêteté importune, ses sujets protestants se sentent agressés et ce, d’autant que Jacques II ne se contente plus de quelques réorganisations en faveur du catholicisme, mais prend des mesures qui portent directement atteinte à l’Eglise Etablie d’Angleterre.

I.2- Des décisions religieuses qui empiètent sur les privilèges anglicans

Les convictions religieuses et personnelles de Jacques II le poussent à œuvrer pour une liberté de conscience par le biais de laquelle il espère la réintégration sociale des catholiques. Dans ce but, il décide de s’appuyer sur le jugement d’un procès qui se déroule en juin 1686 quand un protestant, Arthur Godden, entame une action en justice contre un officier catholique, Sir Edward Hales, qui viole la loi du Test de 1673 en étant à la tête d’un

⁷³⁹ James Stanier Clarke, (ed.), *The Life of James the Second*, vol 2, *op. cit.*, p. 6. “*susceptible*”.

⁷⁴⁰ *Ibid.* “*how dangerous to suggest new fears and apprehensions*”.

⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 79.

⁷⁴² *Ibid.* “**they grumbled at his takeing the Chappel of St James into his own hand**”.

⁷⁴³ *Ibid.*, p. 80.

⁷⁴⁴ *Ibid.* “*Imprudent zeal*”.

⁷⁴⁵ *Ibid.* “*more Chappels, than there were faithfull sufficient to fill*”.

⁷⁴⁶ *Ibid.*, p. 117. “*he endeavour’d (...) to convince them he was a hater of duplicity*”.

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 6. “*plain and open dealing is for the most part the best policy*”.

régiment d'infanterie. Pour sa défense, Edward Hales assure avoir reçu l'autorisation d'exercer ses fonctions du roi lui-même. Une question se pose alors aux juges : le roi a-t-il le pouvoir de dispenser certains sujets de se soumettre à la loi ? Par une tradition ancienne, le roi possède, certes, une prérogative qui lui donne légalement le droit de suspendre une loi en faveur d'une personne ou de dispenser celle-ci de l'appliquer⁷⁴⁸. Malgré les résistances à l'exercice de ce droit, les juges décident de réaffirmer ce privilège ancien comme étant indissociable de la Couronne : « Il s'agit d'une inséparable prérogative des rois d'Angleterre de dispenser des lois pénales dans des cas particuliers »⁷⁴⁹. Dès le moment où sa prérogative royale est confirmée par le verdict⁷⁵⁰, les décisions de Jacques II s'enchaînent très vite dans le domaine religieux. Selon l'historien Maurice Ashley, Jacques II est pressé. Agé de cinquante-trois ans, il n'est plus très jeune et son frère est mort alors qu'il n'avait que deux ans de plus que lui. En outre, après treize années de mariage avec Marie de Modème, il n'a toujours pas d'héritier mâle et s'il venait à mourir, sa fille aînée, la protestante Marie, mariée à Guillaume d'Orange, accéderait au trône et les catholiques n'auraient plus personne pour défendre leurs intérêts⁷⁵¹. Pour éviter qu'une telle situation ne se produise, Jacques II met tout en œuvre pour accélérer l'intégration des catholiques. Sa précipitation et ses décisions, qui empiètent sur les privilèges de l'Eglise Etablie, font très peur aux protestants qui pensent, malgré les promesses du roi, assister au renversement de leur Eglise.

I.2.1- La Commission pour les Affaires Ecclésiastiques

Malgré l'acceptation au pouvoir de Jacques II, l'inimitié à l'égard de la religion catholique reste solidement ancrée dans les mentalités protestantes. Dans la continuité des messages en vogue depuis la Réforme anglicane, de nombreux sermons prêchés en chaire, comme celui de John Sharp en mai 1686, demeurent toujours très ouvertement anticatholiques⁷⁵². Sans surprise, le nouveau roi s'en offusque et demande que les responsables de tels discours soient punis pour leur manque de respect. Mais, confronté au refus de châtier les coupables de la part de certains représentants de l'autorité anglicane, comme l'évêque de Londres, Henry Compton, Jacques II durcit le ton. Sentant qu'il serait

⁷⁴⁸ Franck Lessay, *Le Débat Locke-Filmer*, op. cit., p. 41- 42.

⁷⁴⁹ *The Case of Sir Edward Hales, Baronet*, Londres, J. Watts, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/1686godden.htm>>. Page consultée le 17/09/06. "it is an inseparable prerogative in the kings of England to dispense with penal laws in particular cases".

⁷⁵⁰ Le jugement est sujet à polémique au sein de l'opinion anglaise, car les juges ont été changés juste avant le procès par Jacques II. Le verdict n'en est pas pour autant illégal. John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 157 ; William Arthur Speck, *James II*, op. cit., p. 45-46.

⁷⁵¹ Maurice Ashley, op. cit., p. 212.

⁷⁵² *Ibid.*, p. 190-191.

« inconvenant » de sa part en tant que catholique « d'exercer en personne »⁷⁵³ ses pouvoirs en tant que chef suprême de l'Eglise, il convoque en juillet 1686 une Commission Ecclésiastique à laquelle il demande de superviser et de discipliner les évêques de l'Eglise Etablie d'Angleterre⁷⁵⁴. Cette décision est très mal accueillie, car les sujets de Jacques II y voient la résurrection de la Cour de la Haute Commission qui avait été interdite par le Parlement en 1641⁷⁵⁵. De plus, quand la Commission poursuit la censure des prêches contre le catholicisme et exige l'ouverture des Universités, domaine réservé de l'Eglise anglicane, aux catholiques, les autorités de l'Eglise anglicane se sentent véritablement attaquées. Or, autant Jacques II accepte de préserver les statuts légaux de l'Eglise Etablie, autant son monopole sur l'éducation lui semble injuste, les Universités ayant été initialement fondées par l'Eglise catholique avant la Réforme⁷⁵⁶. Enfin, l'intégration de catholiques dans les Universités lui semble la meilleure manière d'œuvrer pour la paix en habituant les membres de l'Eglise Etablie d'Angleterre à côtoyer des catholiques, « les familiariser avec ceux des différentes religions, et de les faire vivre ensemble en paix et dans l'unité »⁷⁵⁷, tous ces changements étant conçus dans le but de préparer les protestants à accepter à l'avenir une liberté de conscience générale⁷⁵⁸. Pour l'Eglise d'Angleterre, cette incursion dans son fonctionnement interne ressemble fort à une attaque qui se confirme de manière très concrète quand Jacques II, effectivement, force la mise en place d'une liberté de conscience.

I.2.2- L'imposition d'une liberté de conscience

Après les mises en échec des Déclarations d'Indulgence du règne précédent, celle annoncée par Jacques II, le 4 avril 1687, est inattendue. Alors qu'il se contentait jusque-là d'offrir des dispenses personnelles à des catholiques jugés méritants leur permettant ainsi d'accéder à un statut professionnel inaccessible à cause de la loi du Test, le roi veut étendre

⁷⁵³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 89. "It seem'd incongruous to him, that professing a different Religion himself, he should exercise in person that Jurisdiction over the Church of England".

⁷⁵⁴ James II, *James II's decree appointing an ecclesiastical commission to inspect schools, universities and religious establishments*, 1686, <<http://www.newtonproject.sussex.ac.uk/view/texts/normalized/THEM00025>>. Page consultée le 16/02/12.

⁷⁵⁵ Les avis sont partagés concernant la légalité de cette commission. John Philipps Kenyon a relancé le débat initié par David Ogg dans John Philipps Kenyon, « The Commission for Ecclesiastical Causes 1686-1688 : A Reconsideration », *The Historical Journal*, vol. 34, Great Britain, 1 septembre 1991, p. 727-736, <<http://www.jstor.org/stable/2639570>>. Page consultée le 02/04/2013.

Voir aussi sur le sujet, Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 191 ; Franck Lessay, "Jacques II roi révolutionnaire?" dans Jacques Sys (ed.), *Espace des révolutions. Paris-Londres 1688-1848*, Villeneuve d'Asq, Université Charles de Gaulle-Lille III, 1991, p. 41 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship, op. cit.*, p. 155.

⁷⁵⁶ John Miller, *James II : A Study in Kingship, op. cit.*, p. 169.

⁷⁵⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 126. "to familiarise those of different Religions, and make them live in greater peace and unity together".

⁷⁵⁸ *Ibid.*

ses bienfaits à l'ensemble des non-conformistes et appliquer son pouvoir de suspendre la loi à toutes les lois pénales. Dorénavant, chacun est libre d'adhérer à la religion qu'il souhaite sans craindre d'amende et les serments pour accéder aux postes militaires ou civils ne sont plus exigés⁷⁵⁹. Quand il annonce ses intentions d'inscrire ces modifications dans la loi pour éviter tout retour en arrière, d'après John Evelyn pour « qu'il ne soit jamais possible que ses successeurs la modifient »⁷⁶⁰, Jacques II agit sans ménagement à l'égard de l'Eglise Etablie. Il admet que l'Eglise d'Angleterre doive, de toute évidence, faire quelques concessions, mais, à son sens, celles-ci ne nuisent en aucun cas à ses droits : « Nous ne l'avons jamais en aucune façon envahie depuis Notre accession à la Couronne »⁷⁶¹. La portée émotionnelle des changements imposés par ses décisions semble lui échapper, comme s'il ne comprenait pas qu'il était en train de renverser l'ordre établi et que, de toute évidence, une grande majorité de ses sujets ne croit pas non plus en sa sincérité. Toutes les craintes associées à la mémoire protestante incitent les protestants à croire qu'il ne s'agit que du premier jalon vers l'imposition violente du catholicisme dans tout le pays. Les arguments de Jacques II, connus avant même qu'il ne devienne roi, ne changent rien à la conviction inscrite dans la peur et le préjugé vis-à-vis des catholiques qu'il est, comme le note l'évêque Gilbert Burnet, manipulé « par ses prêtres »⁷⁶². Même des membres de sa famille, comme sa fille cadette Anne, n'y discernent qu'« un prétexte pour infiltrer la Papisme en Angleterre »⁷⁶³. En Irlande, l'archevêque anglican William King s'avère encore moins convaincu. Selon lui, l'expérience, et en particulier la persécution des huguenots en France, a déjà montré que les catholiques ont une bien piètre conception de la liberté religieuse et que, par conséquent, Jacques II ne peut que leur mentir :

Il est trop grossier d'essayer de nous convaincre que nous pourrions nous attendre à un libre exercice de notre religion qui ne soit pas différent de celui dont jouissent les Protestants en France (c'est-à-dire sous la Discipline des Dragons).⁷⁶⁴

⁷⁵⁹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 197 ; John Callow, *James II, The triumph and the tragedy*, *op. cit.*, p. 66 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 165-166 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 52.

⁷⁶⁰ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "16th June, 1687", p. 265-266. "that it should never be altered by his successors".

⁷⁶¹ James II, *Declaration of Indulgence of King James II*, Whitehall, the fourth day of April, 1687, <<http://www.jacobite.ca/documents/16870404.htm>>. Page consultée le 10/02/2012. "has never been in any case Invaded by Us since Our coming to the Crown".

⁷⁶² Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 52. "by his priests".

⁷⁶³ "The Princess Anne's letters to her Sister immediately before the revolution, January 31. 1687-8" dans Sir John Dalrymple, *Memoirs of Great Britain and Ireland : from the dissolution of the 1st Parliament of Charles II till the capture of the French and Spanish fleet at Vigo*, vol. 2, Londres, A. Strahan, and T. Cadell, 1790, p. 168, <<http://www.google.fr/books?id=KK8BAAAAYAAJ>>. Page consultée le 15/03/2011. "a pretence to bring in Popery".

⁷⁶⁴ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 214-215. "It is too gross to go about to persuade us, that we might expect a free exercise of our Religion, any other way than the Protestants enjoy it in France, (that is, under the Discipline of Dragoons)".

Peu d'anglicans sont effectivement prêts à céder du terrain et sans grande surprise, quand Jacques II décide de mesurer la popularité de sa liberté de conscience dans son entourage avant de la faire voter au Parlement, les retours ne sont pas favorables. Le roi se lance alors à la recherche de nouveaux alliés au sein de la communauté dissidente, mais la campagne adverse anglicane et la méfiance en la pérennité d'une telle loi après la mort de Jacques II découragent les dissidents de faire alliance avec lui. En juillet 1687, Jacques II préfère alors dissoudre le Parlement pour éviter un échec⁷⁶⁵. A la place, il décide d'œuvrer directement sur le terrain pour convaincre des bienfaits d'une liberté de conscience. Mais sa stratégie est jugée très offensive par l'Eglise anglicane qui cherche maintenant à défendre ses intérêts par tous les moyens en sa possession et s'engage dans des choix imprévus.

I.3- La résistance de l'Eglise Etablie d'Angleterre

Les étapes du programme religieux de Jacques II poussent l'Eglise Etablie d'Angleterre dans des retranchements qui la mettent mal à l'aise. Tenue par sa doctrine sur l'obéissance, elle se trouve aussi dans la nécessité de protéger son monopole. Fort peu disposée à participer à son propre renversement, elle accepte de moins en moins l'idée d'une obéissance inconditionnelle.

I.3.1- Le refus d'obtempérer des autorités religieuses anglicanes

Malgré quelques résistances, au début de l'année 1687, Jacques II avait réussi, à ordonner le recrutement à l'Université de Cambridge d'un converti catholique qu'il avait dispensé des serments habituels. Pourtant, au lendemain de sa Déclaration d'Indulgence, quand il cherche à imposer son choix à la tête de l'Université de Magdalen, le refus auquel il est confronté se révèle beaucoup plus tenace à tel point qu'il décide de se rendre sur place, à Oxford, pour soumettre les récalcitrants.

I.3.1.1- « Une Université têtue et turbulente »⁷⁶⁶

Au lieu d'améliorer la situation, la présence de Jacques II à l'Université de Magdalen ne fait qu'empirer les choses. Convoqués par le roi le 4 septembre 1687, les membres du conseil de l'Université refusent de lui obéir. Cette fois, l'affront est direct et Jacques II, qui ne supporte pas cette résistance, les menace :

⁷⁶⁵ William Arthur Speck, *James II, op. cit.*, p. 53-57.

⁷⁶⁶ James II, "King James II and the Fellows of Magdalen College, 4 Sept. 1687" dans Rev. John Rouse Bloxam (ed.), *Magdalen College and King James II, 1686-1688, A Series of Documents*, Oxford Historical Society Oxford, Clarendon Press, 1886, p. 85, <<http://archive.org/details/magdalencollege00bloxgoog>>. Page consultée le 05/03/2012. "*a stubborn, turbulent College*".

Sachez que je suis votre roi. Vous m'obéirez (...). Que ceux qui refusent considèrent ceci : ils sentiront le poids du mécontentement de leur Souverain.⁷⁶⁷

Pour Jacques II, la raison d'un tel comportement ne semble faire aucun doute. Tout cela reflète à ses yeux de « la désobéissance pure et simple »⁷⁶⁸. Dans sa colère, il s'exprime, d'après la lettre d'un des membres du conseil de Magdalen, de manière « très sévère »⁷⁶⁹ vis-à-vis d'eux et, au lieu de réfléchir après un nouveau refus, il s'endurcit et devient de plus en plus véhément. Ainsi un témoin relate-t-il que le roi « jeta [la pétition] avec beaucoup d'indignation »⁷⁷⁰. Le français Baurepas qui se trouve alors auprès du roi décrit aussi un homme dans une colère tellement forte que celle-ci « l'empêche de continuer son discours pendant un moment »⁷⁷¹, et un autre observateur rapporte à Samuel Pepys qu'il n'a jamais vu le roi dans un tel état⁷⁷². En ce qui concerne Jacques II, sa conscience est claire et il n'y a rien à redire à des décisions qui n'affectent pas, à ses yeux, profondément l'Église d'Angleterre : « J'ai donné une Liberté de Conscience à certains de mes sujets. Par conséquent, ne le prenez pas mal car en faisant cela, je ne pense pas vous avoir causé de tort »⁷⁷³. Il ne voit pas qu'il est en train de s'aliéner ses soutiens religieux et après avoir finalement obtenu ce qu'il voulait, il se tourne dans le même but vers l'Université de Cambridge pour y rencontrer la même opposition.

Malgré toute la résistance qu'il rencontre lors de sa campagne dans les fiefs universitaires anglicans pour faire accepter sa liberté de conscience, Jacques II décide d'éditer une nouvelle Déclaration d'Indulgence, le 27 avril 1688⁷⁷⁴, dont nous avons reproduit le texte dans les annexes⁷⁷⁵. Avec cette nouvelle mouture qui reprend la Déclaration du 4 avril 1687, sa démonstration s'étoffe d'arguments économiques destinés vraisemblablement à rallier les presbytériens massivement impliqués dans les affaires commerciales. Encouragé par les expressions de soutien qui lui parviennent et pour

⁷⁶⁷ *Ibid.* “know I am your King. I will be obeyed (...). Let them that refuse it look to it : they shall feel the weight of their Sovereign's displeasure”.

⁷⁶⁸ *Ibid.*, p. 85. “It was downright disobedience”.

⁷⁶⁹ “Dr. John Smith to Dr. Hough, Sept. 4. 1687” dans Rev. John Rouse Bloxam (ed.), *op. cit.*, p. 87.

⁷⁷⁰ *Ibid.* “He threw it off with much indignation”.

⁷⁷¹ “Baurepas, 4 septembre 1687” dans Rev. John Rouse Bloxam (ed.), *op. cit.*, p. 87. “his anger prevented him from continuing his speech for some moments”.

⁷⁷² “Letter from William Blathwayt to Samuel Pepys, September. 5. 1687” dans Rev. John Rouse Bloxam (ed.), *op. cit.*, p. 87.

⁷⁷³ “The Vice-Chancellor of Oxford's Discourse with his Majesty. Sept. 5. 1687” dans Rev. John Rouse Bloxam (ed.), *op. cit.*, p. 90. “I have given liberty of conscience to some of my subjects, therefore do not take it ill, for in what I have done I think I have not done harm to you”.

⁷⁷⁴ King James II, *His Majesties gracious declaration to all His Loving Subjects for Liberty of Conscience*, Londres, Charles Bill, Henry Hills and Thomas Newcomb, 1688, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99889630>. Page consultée le 09/06/2008.

⁷⁷⁵ Annexe n° 7.

permettre une propagation encore plus rapide de sa tolérance, il demande qu'elle soit lue dans toutes les églises d'Angleterre⁷⁷⁶. A la plus grande surprise du roi, sept évêques s'y opposent et sa réaction, très émotive, provoque une cassure définitive dans sa relation avec ses sujets.

I.3.1.2- Le procès des évêques de l'Eglise Etablie d'Angleterre

Le 18 mai 1688, embarrassés par la demande du roi et forts du soutien de la majorité du clergé de Londres, sept évêques⁷⁷⁷ présentent à Jacques II, le plus respectueusement possible, une pétition dans laquelle ils expriment leur refus de lire en chaire la Déclaration d'Indulgence⁷⁷⁸ arguant de « la grande aversion qu'ils ressentent à la distribution et la publication dans toutes leurs églises de la dernière déclaration »⁷⁷⁹. D'après ses Mémoires, Jacques II ne s'y attend pas du tout et il en est « tellement choqué qu'il ne le croit pas »⁷⁸⁰. Pourtant, la colère et l'intimidation l'emportent de nouveau⁷⁸¹. Le ton se durcit et, malgré les conseils de ses proches, dont vraisemblablement son confesseur catholique, le père Petre, il ne veut pas céder à cet acte de défiance⁷⁸². Leur affront représente « le summum de la rébellion »⁷⁸³, et les émotions sont telles qu'il compare leur démarche à celles des régicides de la guerre civile. Selon lui, leur refus est « plus lourd de conséquences [que les] prêches Séditieux des Puritains en 1640 »⁷⁸⁴. Dès le lendemain, la pétition des évêques circule déjà dans Londres⁷⁸⁵. L'affront, devenu public, fait des émules et, d'après John Evelyn, la Déclaration d'Indulgence est « presque universellement dédaignée dans tout

⁷⁷⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 2, p. 151.

⁷⁷⁷ William Sancroft, archevêque de Canterbury ; Thomas Ken, évêque de Bath et Wells ; John Lake, évêque de Chichester ; William Lloyd, évêque de St. Asaph ; Jonathan Trelawny, évêque de Bristol ; Francis Turner, évêque d'Ely et Thomas White, évêque de Peterborough.

⁷⁷⁸ Georges Hilton Jones, op. cit., p. 11-12.

⁷⁷⁹ *Petition of the Seven Bishops*, May 18, 1688, <<http://www.jacobite.ca/documents/16880518.htm>>. Page consultée le 04/03/2008. "the great averseness they find in themselves to the distributing and publishing in all their churches your Majesty's late declaration".

⁷⁸⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 2, p. 154-155. "much startled; he did not believe it".

⁷⁸¹ John Evelyn, op. cit., vol. 2, "18th May, 1688", p. 272.

⁷⁸² John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 186.

⁷⁸³ George D'Oyly (ed.), *The Life of William Sancroft, Archbishop of Canterbury Compiled Principally From Original and Scarce Documents with an Appendix ; Containing Fur Praedestinatus, Moderns Policies, and three Sermons by Archbishop Sancroft. Also, A Life of the Learned Henry Wharton, and two Letters of Dr. Sanderson*, Londres, John Murray, 1821, p. 266, <http://books.google.fr/books?id=12LMmtymHq0C&hl=fr&redir_esc=y>. Page consultée le 02/04/2013. "a standard of rebellion".

⁷⁸⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 2, p. 155. "The Seditious preachings of the Puritans in the year 40, was not of so ill consequence as this".

⁷⁸⁵ L'initiative de cette distribution est inconnue, mais il est vraisemblable que les évêques n'en soient pas à l'origine. George Hilton Jones, op. cit., p. 15.

Londres »⁷⁸⁶. Selon l'évaluation d'Anthony Wood, antiquaire à Oxford, « dans les 9 000 églises en Angleterre seulement 400 membres du clergé la lurent »⁷⁸⁷. Pourtant Jacques II ne veut pas céder et décide de traduire en justice les évêques⁷⁸⁸. Le procès choque profondément la population anglaise qui fait corps avec ses représentants religieux⁷⁸⁹ et se réunit, selon le témoignage de John Evelyn, en « foules infinies pour implorer à genoux la bénédiction des évêques et pour prier pour eux »⁷⁹⁰. Quand leur acquittement est prononcé le 30 juin 1688, les manifestations de joie populaires sont grandioses⁷⁹¹.

Avec les épisodes des Universités et des évêques, Jacques II vient se heurter de plein fouet à l'esprit défensif de ses contemporains protestants confrontés à ce qu'ils perçoivent comme une véritable attaque catholique. Les méthodes que Jacques II emploie pour atteindre ses objectifs religieux ne trouvent pas d'écho auprès de ses contemporains, car sa stratégie destinée à intégrer durablement les catholiques dans la société anglaise est très agressive. D'abord vues comme de l'ingérence, ses décisions visant les principaux symboles anglicans sont perçues comme une attaque directe, réveillant la peur d'une menace catholique, d'autant plus qu'il cherche en parallèle à établir un épiscopat catholique⁷⁹². Depuis le début de son règne, il compte fermement sur l'obéissance prônée par l'Eglise Etablie : « Je m'appuie sur les assurances que vous m'avez données, qui sont les conséquences naturelles de votre engagement envers la monarchie et des membres de l'Eglise Etablie d'Angleterre »⁷⁹³. Mais après toute cette succession de résistances, il commence à se rendre compte que la doctrine anglicane de l'obéissance à la monarchie a des limites, « devrait être gardée au frais pour un moment plus opportun »⁷⁹⁴. En prenant les discours de l'Eglise Etablie pour argent comptant et en imposant violemment sa politique

⁷⁸⁶ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "20th May, 1688", p. 272. "almost universally forborne throughout all London".

⁷⁸⁷ Anthony Wood, "June 3rd, 1688", *op. cit.*, p. 267. "Of 9000 churches in England but 400 ministers read it".

⁷⁸⁸ *Ibid.*

⁷⁸⁹ "Henry Hyde, Earl of Clarendon, June 9. 1688" dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, *op. cit.*, vol. 2, p. 175 ; George D'Oyly (ed.), *op. cit.*, p. 286-287.

⁷⁹⁰ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "8th June, 1688", p. 272. "infinite crowds on their knees begging their blessing, and praying for them".

⁷⁹¹ "The Princess Anne's letters to her Sister immediately before the revolution, 18th June 1688" *op. cit.*, p. 176 ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 163 ; George D'Oyly (ed.), *op. cit.*, p. 303 ; "John Ellis, London, July 3rd, 1688" dans George Agar Ellis (ed.), *op. cit.*, p. 11-12.

⁷⁹² John Spurr, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, *op. cit.*, p. 93 ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 79.

⁷⁹³ James II, "His Majesty's Speech to both Houses, May 22, 1685" dans "Debates from the reign of James II", *op. cit.* "I rely on the assurances you have given me, which are the natural effects of your being monarchical and Church of England-men".

⁷⁹⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 156. "now perceiv'd that doctrine was to be kept cold for a fitter season".

religieuse, Jacques II fait preuve d'un manque de subtilité étonnant vis-à-vis de l'histoire religieuse de son pays et des relations entre protestants et catholiques. Il démontre aussi une réelle incapacité à apprécier les nuances, car l'Eglise Etablie d'Angleterre a toujours émis des réserves à son obéissance, sans pour autant les souligner.

I.3.2- Les réserves de la théorie de l'obéissance

Dès le début de son règne, Jacques II s'est entouré de religieux anglicans connus tous pour leur positionnement inconditionnel en faveur de la royauté, des « ultra-Tories »⁷⁹⁵ comme les appellent John Spurr. Ces hommes, à l'exemple de Thomas Cartwright⁷⁹⁶, Thomas Sprat⁷⁹⁷ ou encore Samuel Parker⁷⁹⁸, finissent par constituer une branche extrêmement fervente dans l'expression de l'obéissance à l'autorité du roi. D'après le même auteur, leur « enthousiasme pour la prérogative royale ne connaissait pas de limite »⁷⁹⁹, s'exprimant parfois même aux dépens des intérêts de l'Eglise. En effet, leurs dispositions envers le roi sont telles qu'ils n'hésitent pas à manifester une grande tolérance envers le catholicisme. D'ailleurs, c'est précisément à ce titre, que Jacques II avait nommé Thomas Cartwright et Thomas Sprat membres de la Commission pour les Affaires Ecclésiastiques en 1686 et qu'il avait fini par imposer Samuel Parker en tant qu'évêque d'Oxford et président de l'Université de Magdalen en août 1687. Pourtant, aussi réconfortantes soient-elles pour Jacques II, leurs idées ne sont pas représentatives dans les rangs de l'Eglise Etablie au point qu'il l'espérerait. Au contraire, malgré l'adhésion anglicane au principe d'obéissance, le texte *Holy Living*⁸⁰⁰ de Jeremy Taylor et l'argumentation des sept évêques exprimée au roi ainsi qu'au cours de leur procès, sans appeler du tout à la rébellion, permettent d'envisager une lecture plus complaisante de la théorie de l'obéissance et surtout son adaptation à la situation de menace que traverse l'Eglise Etablie d'Angleterre au moment où Jacques II bouleverse la situation religieuse.

⁷⁹⁵ John Spurr, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, op. cit., p. 92. "ultra-Tories".

⁷⁹⁶ Thomas Cartwright (1634-1689), évêque de Chester.

⁷⁹⁷ Thomas Sprat (1635-1713), évêque de Rochester.

⁷⁹⁸ Samuel Parker (1640-1688), évêque d'Oxford

⁷⁹⁹ John Spurr, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, op. cit., p. 85. "whose enthusiasm for the royal prerogative knew no bounds".

⁸⁰⁰ Jeremy Taylor, *The Rule and Exercises of Holy Living in which are Described the Means and Instruments of Obtaining every Virtue, and the Remedies against every Vice, and Considerations serving to the Resisting all Temptations. Together with Prayers containing the Whole Duty of a Christian. And the Parts of Devotion fitted to all Occasions, and furnished for all Necessities*, Londres, M. Flesher, 1686 (18ème édition-1650), <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:35129>. Page consultée le 05/05/2008.

I.3.2.1- La possibilité d'une désobéissance

Le conflit qui oppose Jacques II aux évêques qui ont présenté la pétition pose des questions. En effet, comment des hommes qui se sont faits les promoteurs les plus enthousiastes de la soumission au roi peuvent-ils agir d'une manière qui semble à ce point contraire à leurs convictions ? Face à une situation de danger pour leur Eglise, ont-ils été amenés à trahir leur principe de non-résistance au roi ou, au contraire, ont-ils agi dans la droiture de leur conscience ? Plusieurs éléments attirent notre attention. Tout d'abord, les accusations de rébellion de Jacques II les choquent profondément. S'attendant manifestement à plus de compréhension de la part du roi, ils sont scandalisés d'être présentés comme des rebelles⁸⁰¹. Comme l'exprime Jonathan Trelawny, l'évêque de Bristol, la condamnation est très dure pour eux :

Une Rébellion! Sire, je supplie votre Majesté, ne dites pas des choses aussi dures de nous. Pour l'amour de Dieu, ne croyez pas que nous sommes ou que nous puissions être coupables de rébellion.⁸⁰²

Comme ils le rappellent au roi, leur fidélité n'a jamais failli et c'est dans le même esprit qu'ils entendaient lui faire part de leur désaccord. Leur démarche n'a jamais voulu se départir de l'humilité due à l'autorité royale dont ils se prévalent d'être encore, même au travers de cette dernière action, les plus fidèles serviteurs⁸⁰³. Contrairement à Jacques II, les évêques semblent convaincus que leur démarche respecte tout à fait la doctrine de l'obéissance passive et de la non-résistance défendue par l'Eglise Etablie depuis le XVI^e siècle. En réalité, pour l'historienne Jacqueline Rose, « les idées anglicanes concernant l'obéissance renfermaient de larges mises en garde religieuses »⁸⁰⁴ que Jacques II n'a pas su distinguer. En effet, même si toute notion d'opposition au roi est très rarement mise en avant dans les discours en chaire de l'Eglise Etablie pendant la période de Restauration, sa doctrine de l'obéissance n'en exclut pas la possibilité. Nous en avons trouvé un exemple dans un sermon de John Tillotson⁸⁰⁵ prêché même devant Charles II en 1680.

⁸⁰¹ George D'Oyly (ed.), *op. cit.*, p. 262.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 266. "Rebellion ! Sir, I beseech your Majesty, do not say such hard a thing of us. For God's sake, do not believe we are or can be guilty of a rebellion".

⁸⁰³ *Ibid.*

⁸⁰⁴ Jacqueline Rose, *Godly Kingship in Restoration England : The Politics of The Royal Supremacy*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2011, p. 230. "he did not comprehend that Anglican ideas of obedience contained large religious caveats".

⁸⁰⁵ John Tillotson, *The Protestant religion vindicated, from the charge of singularity & novelty in a sermon preached before the King at White-Hall, April the 2d 1680*, Londres, Brabazon Aylmer et William Rogers, 1680, p. 11, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11957722>. Page consultée le 12/04/2013.

D'après Mark Goldie, toute la nuance réside dans le recours à la violence pour contraindre le souverain. Alors que la notion de rébellion inclut l'idée d'une contestation par les armes, la notion d'opposition en rejette totalement l'utilisation⁸⁰⁶. Par conséquent, en cas de conflit avec le roi ou de choix jugés nuisibles, les sujets ont-ils le droit de ne pas le soutenir activement pourvu qu'ils ne prennent pas les armes contre lui. De plus, la soumission à la volonté du roi est subordonnée à la morale. Selon le dernier auteur, les anglicans « n'étaient pas obligés d'obéir à un ordre qui leur demandait de faire quelque chose qui était *malum in se*, mal en soi »⁸⁰⁷. En particulier, l'insistance sur la non-résistance des sujets n'implique pas que ces derniers doivent se soumettre aveuglément aux décisions royales, car avant d'être soumis à leur souverain, ils doivent d'abord obéissance à Dieu et à sa Parole. Quand les demandes du roi se révèlent contraires à la volonté de Dieu, les sujets ont non seulement la possibilité de faire part de leurs désaccords, mais ils peuvent aussi refuser d'obéir⁸⁰⁸. La part du subjectif dans ces nuances est ici intéressante à souligner car, dans le cas du conflit entre Jacques II et les évêques de l'Eglise anglicane, il est tout à fait évident que la volonté de Dieu n'est pas envisagée de la même manière par les deux parties. Dans tous ces cas, la désobéissance n'est pas perçue comme de la rébellion tant que le sujet ne prend pas les armes et tant qu'il est prêt à supporter de manière soumise les sanctions qui risquent de lui être imposées par le roi⁸⁰⁹. Ainsi la doctrine de l'obéissance passive et de la non-résistance révèle-t-elle dans la réalité, la possibilité, comme elle est appelée par Mark Goldie et Jacqueline Rose, d'une « résistance passive »⁸¹⁰. Comme le souligne aussi l'historienne Eveline Cruickshanks, « l'Eglise anglicane permettait de 'désobéir aux souverains injustes mais sans jamais se rebeller'. Elle préférerait appeler cela de la 'non-assistance' plutôt que de la 'résistance' »⁸¹¹. L'argumentation de l'Eglise Etablie en faveur d'un droit de résistance passive ne s'arrête pas là, puisque avant de se soumettre au roi, les anglicans doivent s'assurer de respecter aussi la loi du pays, votée au Parlement⁸¹².

⁸⁰⁶ Mark Goldie, "Restoration Political Thought" dans Lionel K. J. Glassey, (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 27.

⁸⁰⁷ *Ibid.*, p. 25. "They were not obliged to obey a command to do something which was *malum in se*, wrong in itself".

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 25-26.

⁸⁰⁹ *Ibid.*, p. 27.

⁸¹⁰ Mark Goldie, "Restoration Political Thought", *op. cit.*, p. 26 ; Jacqueline Rose, *op. cit.*, p. 144. "passive resistance".

⁸¹¹ Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 19. "The Anglican case was « to disobey unrighteous sovereigns but never to rebel », and preferred to call this « non-assistance » rather than resistance".

⁸¹² "John Ellis, London, June 30th 1688" dans George Agar Ellis (ed.), *op. cit.*, p. 10.

Comme dans la majorité des textes des représentants de l’Eglise Etablie d’Angleterre et d’Irlande, *Holy Living*⁸¹³ de Jeremy Taylor, qui s’inscrit comme une œuvre majeure de la littérature religieuse anglicane pour être passée par dix-huit publications depuis 1650⁸¹⁴, a pour but d’exalter les vertus d’une obéissance sans faille des sujets au roi plutôt que d’en fixer les limites. Pourtant, deux passages ont retenu notre attention, car ils introduisent subtilement une exception à la soumission des sujets. Dans l’une des prières thématiques destinées aux fidèles, Jeremy Taylor introduit la notion de légalité dans la soumission aux supérieurs. Ainsi les anglicans doivent-ils prier Dieu de les aider à obéir, quelles que soient les circonstances, aux autorités placées dans leur vie pourvu que leurs demandes ne soient pas illicites : « Enseignez-moi à obéir à tous ceux que vous avez placé au-dessus de moi, révéranant leurs personnes, me soumettant indifféremment à tous leurs ordres légaux »⁸¹⁵. Ici, le fait d’associer la notion de légalité à celle d’obéissance pose question : quelle attitude un anglican doit-il adopter si les ordres donnés ne sont pas légaux ? De plus, la notion de supérieur hiérarchique telle qu’elle est définie par Jeremy Taylor peut donner lieu à une interprétation plutôt vaste. Le texte n’a pas ouvertement pour but de décrire la relation entre le roi et ses sujets, mais celle de tout homme à ses magistrats. Cependant, dans les faits, le roi ne fait-il pas partie de ceux désignés comme « placés au-dessus » et qui sont en droit d’attendre l’obéissance si leur demande reste dans le cadre de la loi ? Tous ces éléments nous montrent qu’un texte de référence comme celui de Jeremy Taylor permet des interprétations qui laissent supposer que le roi n’a pas à être obéi si ses exigences ne respectent pas la loi du pays.

Les choses deviennent un peu plus précises quand, dans une autre partie de son texte, l’auteur ajoute que la soumission au roi dans toutes les activités légales vaut mieux que la religiosité : « Celui qui suit son Prince dans tous les services légaux sert mieux Dieu que celui qui refuse de lui obéir sous prétexte qu’il doit aller prier »⁸¹⁶. Ici, tout en insistant sur l’importance de l’obéissance au roi, Jeremy Taylor indique maintenant plus clairement que celle-ci s’entend dans le cadre de la loi. Même à mi-mot, un fervent responsable de

⁸¹³ Jeremy Taylor, *The Rule and Exercises of Holy Living*, op. cit.

⁸¹⁴ Cette indication est mentionnée dans la note bibliographique du pamphlet.

⁸¹⁵ Jeremy Taylor, “Chap. III : Of Christian Justice, Sect. IV : Of Restitution, Prayers to be said in relation to the several Obligations and Offices of Justices, A Prayer for the Grace of Obedience, to be said by all Persons under Command”, *The Rule and Exercises of Holy Living*, op. cit., p. 174. “teach me to obey all those whom thou hast set over me, reverencing their persons, submitting indifferently to all their lawful commands”.

⁸¹⁶ Jeremy Taylor, “Chap. III : Of Christian Justice, Sect. I : Of Obedience to our Superiours, Remedies against Disobedience, and means to endear our Obedience by way of consideration, point 7”, *The Rule and Exercises of Holy Living*, op. cit., p. 153. “he serves God better that follows his Prince in lawfull services, than he that refuses his command upon pretence he must go say his prayers”.

l’Eglise anglicane admet donc que l’obéissance au roi est conditionnelle. Même si l’insistance n’est pas assez forte dans le texte de Jeremy Taylor pour que nous puissions en tirer une conclusion définitive sur ses intentions, il est intéressant de noter que c’est pourtant précisément cette argumentation que reprennent les sept évêques pour justifier leur décision de ne pas lire la Déclaration d’Indulgence de Jacques II dans les églises, comme il le leur demande. La retranscription par Henry Hyde, second comte de Clarendon, de l’échange entre le roi et les évêques de l’Eglise Etablie d’Angleterre au moment où il leur demande de préciser la raison de leurs problèmes de conscience, nous offre les réponses. Premièrement, leur devoir d’obéissance au roi s’applique dans la mesure où celui-ci ne leur demande pas d’enfreindre la loi, et deuxièmement, s’il n’attend pas non plus à l’intégrité de leur religion, telle qu’elle est définie depuis la Réforme anglicane :

Q. Pourquoi est-ce contraire à votre conscience ?

R. Parce que notre conscience nous contraint (autant qu’il est en notre pouvoir) à préserver nos lois et notre religion conformément à la Réforme.⁸¹⁷

Cette réponse n’est pas prononcée à la légère, car elle est le fruit d’une discussion entre les évêques qui se sont concertés peu avant la remise de leur pétition au roi pour formuler une véritable argumentation⁸¹⁸. D’après le témoignage recueilli par un évêque anglican White Kennett, les sept évêques se sont mis d’accord pour dire que la déclaration de Jacques II est « Illégale »⁸¹⁹, car le pouvoir de dispense sur lequel elle prend appui est utilisé par le roi dans une situation qui déborde largement le cadre de sa fonction première. Selon eux, le pouvoir de dispense a été donné au roi pour qu’il fasse preuve de discernement dans des « cas particuliers »⁸²⁰ en soulageant un ou quelques individus de la rigueur d’une loi dont les légistes ne peuvent pas toujours prévoir les limites à l’avance. Mais le pouvoir de dispense n’a pas pour objet de s’appliquer à la nation entière, sinon il reviendrait à supprimer la loi, « il ne serait plus à proprement parler un pouvoir de dispense mais un pouvoir d’annulation »⁸²¹. Les évêques ne cherchent donc pas à nier l’existence d’un pouvoir de dispense afférent à la royauté. Au contraire, ils admettent tout à fait que le jugement de *Godden vs Hales*⁸²², rendu en juin 1686, ait reconnu ce droit au roi intervenant bien alors en faveur d’un individu. Pourtant, cette décision de justice n’est valable, d’après

⁸¹⁷ “Dialogue Between the King and Bishops after the Third or Fourth Coming in 1688” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, op. cit.*, vol. 2, Appendix, p. 484. “Q. Why is it against your conscience? R. Because our consciences oblige us (as far as we are able) to preserve our laws and religion according to the Reformation”.

⁸¹⁸ George D’Oyly (ed.), *op. cit.*, p. 256-258.

⁸¹⁹ White Kennett, *op. cit.*, p. 482. “Illegal”.

⁸²⁰ *Ibid.* “particular Case”.

⁸²¹ *Ibid.* “not properly a Dispensing but a Disannulling Power”.

⁸²² *Supra*, partie I, p. 132.

les évêques, que pour ce « cas militaire particulier »⁸²³. Elle ne fait pas jurisprudence pour toutes les utilisations du pouvoir de dispense du roi et ne signifie certainement pas qu'il ait le droit de l'étendre à tous ses sujets. Qui plus est, le jugement d'un tribunal, non habilité à légiférer, ne fait pas office de loi. En outre, le roi ne peut pas leur reprocher leur pétition, car il ne peut pas ignorer que le droit de lui présenter ce type de requête a été autorisé par le Parlement en 1672, en cas d'utilisation illégale du pouvoir de dispense⁸²⁴.

La construction d'une telle argumentation de la part des sept évêques a pour but de démontrer que la liberté de conscience que cherche à imposer Jacques II à l'Angleterre n'a aucun fondement légal. Dans ces conditions, refuser d'obéir à son injonction ne peut pas être considéré comme de la désobéissance, car leur refus ne transgresse pas la loi, « n'étant pas un refus illégal »⁸²⁵. A l'inverse, c'est précisément le fait de lire la déclaration dans les églises qui les mettrait sous le coup de la loi : ils « seraient répréhensibles pour cela »⁸²⁶. Destinée à justifier la désobéissance, toute cette analyse reflète une certaine tension qui donne lieu à une véritable manipulation des mots. Ainsi la formulation « refus illégal » suggère-t-elle l'existence d'une désobéissance au roi qui serait légale ou illégale en fonction du contexte législatif. Ce sentiment se révèle d'autant plus fort que, quelques propos plus loin, l'idée d'une « soumission illégale »⁸²⁷ se rajoute. La loyauté finit par se définir comme une « Obéissance conformément à la loi »⁸²⁸. Les évêques n'ont donc rien à se reprocher, car leur fidélité à la doctrine de l'obéissance de l'Eglise reste intacte⁸²⁹. Comme pour mettre un point final, leur volonté d'assumer toute conséquence liée à leurs actes dans une attitude de soumission chrétienne donne une preuve supplémentaire de leur loyauté : « Ils conservaient toujours le Principe de la Souffrance sans opposer de Résistance non chrétienne »⁸³⁰.

Les sept évêques anglicans semblent avoir construit une argumentation très nuancée comparativement aux harangues habituelles, révélant qu'il existait pour eux un cadre implicite au discours officiel. En fait, l'historien Georges Hilton Jones pense que, engagée dans la ferveur royaliste de la Restauration, l'Eglise est allée beaucoup plus loin dans l'expression verbale de sa soumission que les textes ne l'y engageaient et s'est trouvée en

⁸²³ *Ibid.* “*particular Military Case*”.

⁸²⁴ *Ibid.*

⁸²⁵ *Ibid.* “*being no Illegal Refusal*”.

⁸²⁶ *Ibid.* “*would be punishable for it*”.

⁸²⁷ *Ibid.* “*Illegal Compliance*”.

⁸²⁸ *Ibid.* “*loyalty being obedience according to law*”.

⁸²⁹ *Ibid.*

⁸³⁰ *Ibid.* “*that they still maintained the Principal of Suffering without any unchristian Opposition*”.

quelque sorte prise à son propre piège face aux demandes de Jacques II⁸³¹. En toute logique, le besoin de se justifier et d'argumenter comme nous venons de le montrer intervient précisément au moment où l'Eglise Etablie d'Angleterre se sent la plus menacée. Quand son frère avait tenté une même approche de la liberté de conscience, ce besoin ne s'était pas fait sentir, Charles II ayant rapidement fait machine arrière. Mais, confrontés dans des proportions abusives à l'entêtement et l'aveuglement de leur roi, les responsables de l'Eglise Etablie se trouvent contraints de poser ouvertement pour la première fois des limites à leur obéissance. Ils se sentent obligés de résister pour protéger l'Eglise face à un roi de plus en plus envahissant et dont la Déclaration est, pour les sept évêques, perçue « dans sa Nature et dans son intention, (...) contre leur propre Intérêt, et celui de leur Religion »⁸³². A ce stade, les évêques paraissent très déterminés à trouver les moyens de protéger leur Eglise. Comme le note William Sancroft, l'archevêque de Canterbury, dans une missive⁸³³ destinée au clergé à sa sortie de prison, l'obéissance n'est pas abandonnée et a toujours besoin d'être prêchée régulièrement en chaire⁸³⁴. Pourtant, alors qu'il n'était pas nécessaire de le signifier aussi ouvertement avant la Déclaration d'Indulgence de Jacques II, la mention du cadre légal de l'obéissance permet, depuis, une interprétation plus sécurisée des demandes du roi. Maintenant, et William Sancroft l'écrit clairement, le rôle de l'Eglise d'Angleterre est de « convaincre le Peuple de Loyauté et d'Obéissance à sa Majesté dans tout ce qui est légal »⁸³⁵. Ainsi le discours de l'Eglise Etablie d'Angleterre a-t-il changé : l'enseignement de l'obéissance qui avait été définie, en 1683, par l'Université d'Oxford, comme étant sans exception⁸³⁶ a évolué vers une obéissance dont il est devenu nécessaire, en 1688, après les tentatives de Jacques II, de rappeler le cadre législatif.

Pendant toute la période de Restauration, l'enseignement de l'Eglise Etablie d'Angleterre concernant l'obéissance des sujets est présenté de manière très dogmatique étant définie comme inconditionnelle dans tous les prêches. Cette ferveur incontestable a pour but d'exalter et préserver la monarchie après la période du Commonwealth. Pourtant,

⁸³¹ Georges Hilton Jones, *op. cit.*, p. 3.

⁸³² White Kennett, *op. cit.* “*in its Nature and Design, (...) against their own Interest, and that of their Religion*”.

⁸³³ William Sancroft, Archbishop of Canterbury, “Some Head of things to be more fully insisted upon by the Bishops in their Addresses to the Clergy and People of their respective Diocesses”, 1688 dans John Gutch (ed.), *Collectanea curiosa : or, Miscellaneous tracts, relating to the history and antiquities of England and Ireland, the universities of Oxford and Cambridge, and a variety of other subjects*, volume 1, Oxford, Clarendon Press, 1781, p. 387-390, <http://books.google.fr/books/about/Collectanea_curiosa.html?id=_E11eh-wvcEC&redir_esc=y>. Page consultée le 02/11/2012.

⁸³⁴ *Ibid.*, p. 388.

⁸³⁵ *Ibid.* “*persuade the People to Loyalty and Obedience to his Majesty in all things Lawful*”.

⁸³⁶ *Supra*, partie I, p. 120.

confrontée aux décisions religieuses de Jacques II qui menacent l'ordre établi, l'Eglise Etablie d'Angleterre éprouve le besoin de préciser l'existence de limites à son obéissance qui n'étaient pas jusque-là mises en avant dans son discours officiel. Malheureusement pour Jacques II, en s'entourant des plus fervents défenseurs de la soumission au roi et à sa prérogative comme Thomas Cartwright, Thomas Sprat et Samuel Parker, celui-ci semble s'être focalisé sur une lecture au premier degré de la doctrine de l'obéissance de l'Eglise Etablie d'Angleterre. Selon toute vraisemblance, Jacques II ne paraît pas du tout avoir considéré, qu'au-delà des prêches exaltant l'obéissance, l'Eglise Etablie d'Angleterre accepte des limites à sa soumission qui ne garantissent pas au roi une adhésion aveugle à toutes ses décisions. Ce faisant, il occulte complètement les explications apportées par les sept évêques qui plaidaient, même à contrecœur, en faveur de la possibilité d'une désobéissance légitime, s'il s'agit de donner la primauté à Dieu ou à la loi, et de l'exprimer sans prendre les armes. Ainsi, pour ces derniers, le refus qu'ils ont exprimé au roi ne déborde-t-il pas du tout du cadre de l'obéissance prônée par l'Eglise Etablie d'Angleterre⁸³⁷. Par leur attitude, les évêques permettent aussi à leurs contemporains de considérer la question de l'obéissance sous un autre angle : alors que cette doctrine était jusque-là uniquement considérée du point de vue du comportement des sujets vis-à-vis de leur roi, la démarche des évêques souligne que, pour eux, le roi a, lui aussi, des devoirs envers ses sujets.

I.3.2.2- Les devoirs du roi

Dans tous les discours d'Eglise postérieurs à la Restauration que nous avons étudiés, le thème de l'obéissance est abordé à sens unique considérant exclusivement les devoirs des sujets envers leur roi. Le contexte qui suit immédiatement la guerre civile et le traumatisme de la mise à mort de Charles I expliquent facilement que la perspective adoptée par l'Eglise Etablie d'Angleterre ait pour but la protection de la monarchie dans une recherche d'apaisement et de sécurité. Pourtant, en mettant l'accent sur les devoirs des sujets, nous pensons que cette manière d'aborder les choses a fait négliger, du moins à Jacques II, l'idée que, même dans la doctrine de l'Eglise anglicane, il existe quelques discours concernant les devoirs du roi. En effet, après quinze points insistant sur la sacralisation de l'autorité royale et l'obéissance des sujets, une section des écrits *Holy Living* de Jeremy Taylor, attire de nouveau notre attention. Dès l'intitulé, le point de vue est complètement inversé et

⁸³⁷ Mark Goldie, *op. cit.*, p. 26-27.

considère « cette part de Justice des Supérieurs due aux Inférieurs »⁸³⁸ et encore plus précisément « les Devoirs des Rois »⁸³⁹. Pour Jeremy Taylor, si la nature divine de la royauté exige l'obéissance inconditionnelle des sujets, elle impose aussi réciproquement au roi de jouir de ses pouvoirs avec une bienveillance paternelle comparable à celle de Dieu⁸⁴⁰.

Pour étayer son point de vue, l'auteur développe douze points (presque autant de points que dans la section sur l'obéissance des sujets) qui considèrent la royauté uniquement dans la perspective de ses obligations à l'égard des sujets. Ainsi, dans l'élaboration des lois, le roi est-il tenu de prendre très sérieusement en compte l'opinion de ses sujets, « les affections et les mécontentements du peuple »⁸⁴¹, pour ne pas causer « de scandale public et de déplaisir »⁸⁴² et devenir une occasion de chute en « les poussant à la désobéissance »⁸⁴³. Un peu plus loin, Jeremy Taylor devient insistant en rappelant que les lois sont des moyens entre les mains du roi pour le bien-être de ses sujets et qu'elles ne doivent pas être utilisées pour les contrarier : « Les Princes doivent s'assurer que les Lois soient administrées de manière à être vraiment et réellement une source de tranquillité pour le Peuple et non un instrument de vexation »⁸⁴⁴. Un tel gouvernement demande l'instauration d'une « confiance mutuelle »⁸⁴⁵ entre le roi et ses sujets et c'est précisément l'attitude du roi, faite de « douceur, de pardon, de popularité, de noblesse et de sincérité »⁸⁴⁶ qui en est le garant. En résumé, pour Jeremy Taylor, « les Princes doivent être les Pères de leur peuple »⁸⁴⁷.

Tous les mots utilisés par l'auteur envisagent une gouvernance royale faite de subtilité et de nuances. Il admet parfaitement qu'un tel engagement de la part d'un roi constitue une concession vis-à-vis de son pouvoir et qu'aucune contrainte légale ne l'y oblige. Pourtant, en prêtant serment lors de son accession au trône, celui-ci prend bel et bien un engagement de cette nature car, pour un roi, sa parole fait office de loi envers lui-même. En acceptant sa fonction, le roi promet dans le même temps à son peuple qu'il sera

⁸³⁸ Jeremy Taylor, "Chap. III : *Of Christian Justice*, Sect. II : *Of Provision, or that part of Justice which is due from Superiours to Inferiours*", *The Rule and Exercises of Holy Living*, op. cit., p. 156. "that part of Justice which is due from Superiours to Inferiours".

⁸³⁹ *Ibid.* "Duties of Kings".

⁸⁴⁰ *Ibid.*

⁸⁴¹ *Ibid.*, p. 157 "the affections and disaffections of the people".

⁸⁴² *Ibid.* "publick scandal and displeasure".

⁸⁴³ *Ibid.* "tempts them to disobedience".

⁸⁴⁴ *Ibid.*, p. 158. "Princes must provide that the Laws may be so administred, that they be truly and really an ease to the People, not an instrument of vexation".

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 157. "mutual confidence".

⁸⁴⁶ *Ibid.* "with all arts of sweetness, remission, popularity, nobleness and sincerity".

⁸⁴⁷ *Ibid.* "Princes must be Fathers of the people".

fidèle à sa parole, celle-ci lui imposant une contrainte morale comparable à celle de la loi pour ses sujets :

Tous les Princes doivent se considérer tout autant liés par leur parole, par leurs concessions, et par leurs promesses que le moindre de leurs Sujets ne l'est par la contrainte et la condamnation des Lois ; et même s'ils sont supérieurs au peuple, ils ne sont pas pour autant au-dessus de leurs propres concessions volontaires et de leurs engagements, de leurs promesses et de leurs serments.⁸⁴⁸

L'idée de la parole faisant loi est intéressante car, à cause de ses décisions religieuses, Jacques II est précisément accusé au moment de la Révolution d'avoir failli à la parole qu'il a donnée lors de son premier discours au conseil privé⁸⁴⁹. Quand il a annoncé vouloir préserver l'Eglise Etablie, les manifestations de soulagement et de joie confirment que son auditoire tenait ses paroles pour une promesse solide. L'importance des mots du roi pour les sujets de Jacques II se révèle dans le fait quand Heneage Finch⁸⁵⁰, l'un des témoins du discours, demande l'autorisation de fixer ses paroles par écrit et de les publier pour que tous les Anglais puissent en prendre connaissance⁸⁵¹. Par la suite, quand Jacques II prend des décisions qui contredisent son premier discours au conseil, il apprend alors que les mots dans la bouche d'un roi avaient leur importance et l'engageaient comme par contrat avec ses sujets. Dans ses mémoires, il exprime clairement qu'il avait toujours eu l'intention d'apporter des changements religieux qui, sans menacer le statut légal de l'Eglise Etablie d'Angleterre, demanderaient à celle-ci de faire des compromis. De ce fait, il se rend compte qu'il n'a pas bien choisi ses mots et le regrette : « Les choses auraient été mieux exprimées s'il les avait assurés qu'il ne chercherait jamais à modifier la religion établie au lieu de dire qu'il la préserverait ; et qu'il soutiendrait et défendrait ses membres plutôt que la religion elle-même »⁸⁵². Il se rend compte, trop tard, que ses sujets se sont véritablement attachés à ce qu'il a dit et qu'il ne possédait, par conséquent, aucune latitude lui permettant de dévier de sa parole.

D'ailleurs, même s'il n'envisage à aucun moment la possibilité d'une désobéissance au roi, la dialectique de Jeremy Taylor nous pousse aussi à croire qu'il existe à ses yeux une sorte de contrat par lequel le roi se lie à ses sujets. L'un des arguments des sept évêques semble aussi rejoindre les idées de Jeremy Taylor. Pour eux, si Jacques II persiste dans

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p. 159. "All Princes must esteem themselves as much bound by their word, by their grants, and by their promises as the meanest of their Subjects are by the restraint and penalty of Laws : and though they are superiour to the people, yet they are not superiour to their own voluntary concessions and ingagements, their promises and oaths".

⁸⁴⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 2, p. 5.

⁸⁵⁰ Heneage Finch, comte d'Aylesford (1649-1719)

⁸⁵¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 2, p. 4.

⁸⁵² *Ibid.* "It had better express'd by assuring them, he never would endeavour to alter the established religion, rather than that he would endeavour to preserve it, and that he would rather support and defend the professors of it, rather than the religion itself".

l'utilisation de son pouvoir de dispense pour valider sa Déclaration d'Indulgence, ses décisions pourraient finir par se retourner contre lui, « lui être hautement préjudiciables »⁸⁵³. D'après les évêques, comme la sécurité du peuple repose sur son respect des lois, à l'inverse, son non-respect lui enlève leur confiance⁸⁵⁴. Ainsi, l'Eglise Etablie d'Angleterre révèle-t-elle que sa doctrine inclut aussi une notion du devoir du roi qui l'engage véritablement envers ses sujets. A ce stade, dans le domaine religieux, Jacques II a indéniablement déjà frustré tous ceux qui avaient cru dans ses paroles.

La vision anglicane de l'obéissance admet de toute évidence une lecture à double niveau dont Jacques II ne semble pas capable d'appréhender la subtilité. Pourtant, au-delà de son manque de discernement, la situation nous permet de prendre une nouvelle fois la mesure de son obstination. En effet, en 1684, avant même que Jacques ne devienne roi, un vieil évêque anglican, George Morley, avait voulu qu'il soit mis en garde sur sa compréhension de la doctrine de l'obéissance de l'Eglise Etablie. Dans la perspective d'un couronnement à venir, ce dernier percevait déjà que le duc d'York se reposait trop sur le fait que ses futurs sujets obéiraient toujours sans opposer une quelconque résistance. Il voulait que le duc sache que

si jamais il dépendait de la doctrine de la non-résistance, il serait déçu, car, il y avait peu de gens qui partageaient cette opinion ; même si peu de personnes de l'Eglise d'Angleterre croyaient opportun d'en contredire les termes, il était sûr qu'en pratique, ils le feraient.⁸⁵⁵

Jacques II aurait été « souvent »⁸⁵⁶ mis en garde à ce sujet, sans jamais prendre au sérieux les avertissements, sa seule réponse étant que « l'évêque était un brave homme, qui était devenu vieux et timoré »⁸⁵⁷. Ici, il n'est donc plus uniquement question de la compréhension de Jacques II dans une situation somme toute complexe, qui demande d'apprécier avec finesse des éléments plus implicites de la notion d'obéissance dans les textes anglicans, mais bel et bien du même entêtement caractéristique déjà rencontré avec les membres des Universités. C'est pourquoi, pour l'historien Peter Walker, à cause de son obstination, Jacques II précipite sa chute :

Cette inflexibilité de la part de Jacques est clairement montrée dans son attitude envers la loyauté anglicane. Jacques a placé une confiance absolue dans (...) les doctrines qui soutenaient cette loyauté, l'obéissance passive et la non-résistance, sans jamais comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, que

⁸⁵³ White Kennett, *op. cit.* "highly prejudicial to the king himself".

⁸⁵⁴ *Ibid.*

⁸⁵⁵ John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 159. "if he ever depended upon the doctrine of non-resistance he would find himself deceived, for there were very few of that opinion, though there were not many of the Church of England that thought proper to contradict it in terms, but was very sure they would in practice".

⁸⁵⁶ *Ibid.* "frequently".

⁸⁵⁷ *Ibid.* "all the answer was, that the bishop was a very good man, but grown old and timorous".

quand la conscience et la survie de l'Eglise étaient en jeu, des limites existaient à ces doctrines, particulièrement à la dernière.⁸⁵⁸

Fixé sur son objectif d'obtenir une liberté de conscience, Jacques II ne discerne pas dans la démarche des évêques que leur opposition n'est pas de la rébellion, selon Jacqueline Rose, il est « incapable de faire la différence entre opposition et rébellion »⁸⁵⁹. En s'attaquant aussi durement à eux, il suscite l'animosité de ses sujets. Mais la détermination de Jacques II pour obtenir une liberté de conscience ne s'arrête pas là et, comme il ne peut pas compter sur le soutien de l'Eglise d'Angleterre, il se met à la recherche de nouveaux alliés. Cherchant à jouer sur les divisions entre les protestants conformistes et non-conformistes, il tente alors d'obtenir le soutien des dissidents. Pourtant, cette stratégie va aussi se retourner contre lui.

I.3.3- Une réaction contre Jacques II

Au lieu de parvenir à imposer une attitude plus respectueuse vis-à-vis de la religion catholique au sein de l'Eglise anglicane, Jacques II provoque non seulement une réflexion sur les limites de l'obéissance mais il ranime aussi un réflexe de défense contre les dangers du catholicisme.

I.3.3.1- Une contre-attaque anticatholique

L'insistance de Jacques II à vouloir libérer les consciences en promouvant le catholicisme provoque l'effet contraire de ce qu'il souhaite. Ses sujets ne se laissent pas faire car, d'après la prédiction que lui avait faite Francis North⁸⁶⁰, « plus [ils] seraient sollicités, ou plus le catholicisme serait visible, le pire ce serait »⁸⁶¹. Effectivement, les décisions de Jacques II engagent les évêques dans une lutte encore plus déterminée contre le catholicisme. Dès la fin juin 1688, la missive, *Some Head of things to be more fully insisted upon by the Bishops in their Addresses to the Clergy and People of their respective*

⁸⁵⁸ Peter Walker, *James II and the Three Questions : Religious Toleration and the Landed Class, 1687-1688*, Studies in the History of Religious and Political Pluralism, Bern, Peter Lang AG, International Academic Publishers, 2010, p. 28. « *This inflexibility, on James's part, is clearly shown by his attitude towards Anglican loyalty. James put absolute trust in, and a far too literal meaning on, the doctrines that underpinned this loyalty, passive obedience and non-resistance, without ever understanding, until it was too late, that when conscience and the survival of the Church were at stake, there were limits to these doctrines, especially the latter* ».

⁸⁵⁹ Jacqueline Rose, *op. cit.*, p. 230. « *Incapable of discerning the difference between opposition and rebellion* ». Il est d'ailleurs important de mentionner que cinq d'entre eux resteront fidèles après la Révolution en refusant de prêter serment à Guillaume d'Orange et à Marie.

⁸⁶⁰ Francis North, baron Guilford (1637-1685). *Lord Keeper of the Great Seal* de 1682 à 1685, il est remplacé à ce poste rapidement après le couronnement de Jacques II en février 1685 et meurt en septembre de la même année.

⁸⁶¹ Roger North, *op. cit.*, p. 154. « *the more they were urged, or even showed it [catholicism], the worse they would be* ».

*Diocesses*⁸⁶², envoyée par William Sancroft, l'archevêque de Canterbury, suite à sa libération de la tour de Londres avec les autres évêques, est destinée à renforcer l'action du clergé anglican dans le pays. Bien entendu, il appelle le clergé à plus de fermeté dans leur propre foi et à une communication encore plus dynamique des principes élémentaires de l'Eglise anglicane. Mais son ambition ne s'arrête pas là. Le catholicisme est de nouveau clairement pointé du doigt comme pour rappeler au clergé qu'il s'agit de ne pas se tromper d'ennemi et que celui qui les menace profondément reste le même depuis la Réforme. En effet, les articles IX et X de son texte précisent spécifiquement les éléments d'une contre-attaque catholique.

Tout d'abord, avec la construction d'une Eglise catholique en Angleterre et l'infiltration de crypto-catholiques dans les Universités, l'archevêque met en garde contre les envoyés de Jacques II, les « Séducteurs, et en particulier les Emissaires Papistes, qui sont maintenant en grand Nombre parmi eux et plus occupés et actifs que jamais »⁸⁶³. Malgré un choix de mots obligatoirement très politique, il est intéressant de noter ici la résurgence d'un vocabulaire qui cherche à donner une ampleur inquiétante à un phénomène de catholicisation qui reste pourtant très minoritaire en Angleterre. Contrairement au début de règne de Jacques II, l'accommodement n'est plus de mise et, en inscrivant leur détermination dans une missive, les responsables anglicans montrent bien que la guerre avec le catholicisme est de nouveau frontale. Le clergé est appelé à une vigilance des plus actives, car il s'agit de prendre de vitesse ces « Loups du Soir »⁸⁶⁴ qui choisissent les moments critiques de la vie des fidèles de l'Eglise anglicane pour s'insinuer et les faire douter « comme le vieux Serpent »⁸⁶⁵ qui a provoqué la chute des enfants de Dieu. Ainsi l'Eglise anglicane se retrouve-t-elle maintenant plus que jamais unie dans son combat contre son ennemi héréditaire, le catholicisme⁸⁶⁶. Stimulés dans leurs attitudes défensives, les autorités de l'Eglise d'Angleterre comprennent aussi le besoin parallèle de fortifier leur confession. Pour faire face aux attaques du roi, de nouvelles alliances deviennent primordiales. Voulant jouer sur les rivalités entre l'Eglise Etablie et les dissidents protestants, Jacques II va produire le contraire de ce qu'il souhaite. Au lieu de créer encore

⁸⁶² William Sancroft, *op. cit.*

⁸⁶³ William Sancroft, *op. cit.*, p. 389. "*Seducers, and especially of Popish Emissaries, who are now in great Numbers gone forth amongst them, and more busie and active than ever*".

⁸⁶⁴ *Ibid.* "*Evening Wolves*".

⁸⁶⁵ *Ibid.* "*like the old Serpent*".

⁸⁶⁶ Steve Pincus, *England's glorious Revolution, 1688-1689*, *op. cit.*, p. 28 ; Martin Ignatius Joseph Griffin, *op. cit.*, p. 26-27.

plus de divisions au sein de l'Église anglicane ou encore entre anglicans et dissidents modérés, il va stimuler des rapprochements qui lui seront nuisibles.

I.3.3.2- Le rapprochement des protestants

Incapables dans leur conscience de se soumettre à la loi d'Uniformité en 1662, de nombreux membres du clergé ont été contraints, dans les premières années de la Restauration, de quitter le giron de l'Église d'Angleterre alors qu'ils ne se sentaient pas étrangers à ses pratiques. Selon l'historien John Spurr, bien loin de vouloir la création d'une Église concurrente, leurs représentants avaient tout fait pour parvenir à une unité consensuelle avec le clergé anglican⁸⁶⁷. C'est pourquoi, comme l'avait aussi mis en évidence le recensement religieux de 1676⁸⁶⁸ dirigé par Henry Compton, les frontières entre l'Église d'Angleterre et les dissidents protestants étaient loin d'être strictement respectées. Bien au contraire, pour John Spurr, elles étaient d'une « fluidité surprenante »⁸⁶⁹. En effet, parmi les dissidents protestants les plus proches de l'Église d'Angleterre, les presbytériens rendent la catégorisation du recensement entre Conformistes et Non-conformistes difficile. Sans être des Conformistes, certains participent à la vie des églises locales de manière suffisamment importante pour être, en quelque sorte, considérés comme partiellement anglicans ou, pour reprendre les termes exacts du recensement d'Henry Compton, « pas complètement dissidents »⁸⁷⁰.

La complicité d'une certaine partie du clergé anglican dans ce genre de situation était jusque-là vue comme une source d'affaiblissement de la part de la hiérarchie anglicane⁸⁷¹. En effet, à la Restauration, les principaux représentants de l'Église comme William Sancroft et Gilbert Sheldon ont, en moyenne, déjà une cinquantaine d'années. Définis sous l'appellation « *High Church* » pour leurs exigences élevées en ce qui concerne l'obéissance et leur rejet des dissidents de l'Église, ils doivent côtoyer dans leurs rangs un clergé plus jeune qui se distingue par des idées plus libérales envers la dissidence protestante. Appelés parfois « *Anti-fanite* »⁸⁷², c'est-à-dire anti-fanatiques, ils sont plus

⁸⁶⁷ John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 106, p. 120.

⁸⁶⁸ *The Compton Census of religious allegiance, 1676, op. cit.*

⁸⁶⁹ John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 114. "surprising fluidity of religious allegiances"

⁸⁷⁰ *The Compton Census of religious allegiance, 1676, op. cit.*, p. 416. "not wholly dissenters".

⁸⁷¹ John Spurr, "Religion in Restoration England", *op. cit.*, p. 98 ; Richard L. Greaves, *Enemies Under His Feet : Radicals and Nonconformists in Britain, 1664-1677*, Stanford, Stanford University Press, 1990, p. 133 ; Tim Harris, *London Crowds in the Reign of Charles II : Propaganda and the politics from the Restoration until the exclusion crisis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 71-72.

⁸⁷² Martin Ignatius Joseph Griffin, *op. cit.*, p. 35. Ou aussi *Rational Preachers* pour leur recours à la raison dans le domaine religieux. *Ibid.*, p. 38.

connus sous le nom de « Latitudinaires »⁸⁷³ et pensent que la division entre protestants affaiblit les défenses de l’Eglise face aux véritables ennemis que sont les catholiques⁸⁷⁴. Si toute idée de « compréhension » avait jusque-là été officiellement rejetée par les représentants « *High Church* » comme signe d’une dégradation dans la pureté doctrinale et liturgique de l’Eglise Etablie d’Angleterre, la situation dans laquelle ils se trouvent avec Jacques II, ayant perdu le soutien du roi, les pousse à envisager les conditions d’un rapprochement salutaire avec la dissidence protestante modérée.

En effet, dans la pétition présentée à Jacques II en mai 1688 par les sept évêques qui refusaient de lire sa Déclaration d’Indulgence dans les églises, ces derniers laissent entendre la possibilité d’une ouverture à l’égard des dissidents protestants sous couvert de l’aval du Parlement : « Avec qui ils sont désireux de parvenir à un accord (...) de manière à ce qu’il soit accepté (...) au Parlement et en Convocation »⁸⁷⁵. Dans de soudaines largesses, ils y expliquent que le refus de soutenir la Déclaration d’Indulgence « ne procède (...) d’aucun manque de juste tendresse à l’égard des dissidents »⁸⁷⁶. En considération de la détermination de l’Eglise Etablie à persécuter depuis plus de vingt ans les dissidents, le choix du vocabulaire qui parle de tendresse semble plutôt opportuniste. Et, quand Jacques II tente ouvertement un rapprochement avec les presbytériens, le clergé anglican continue de tendre la main aux plus modérés d’entre eux. A cause des problèmes soulevés par la Déclaration d’Indulgence de 1688, William Sancroft demande maintenant, lui aussi, au clergé anglican d’avoir une attitude plus flexible vis-à-vis de ceux qui sont, après tout, leurs compagnons dans la foi, « qu’ils aient un Regard très tendre envers nos Frères les Dissidents Protestants »⁸⁷⁷. Au lieu des points de divergence, ce sont maintenant les points de convergence que l’archevêque veut mettre en avant. Ils ont un ennemi commun et l’unité autour de la foi protestante est la seule manière de le combattre :

⁸⁷³ La désignation n’est pas courante à l’époque, mais elle existe. Samuel Pepys l’utilise dans son journal en 1669 : “*Dr. Wilkins, my friend, the Bishop of Chester, (...) is a mighty rising man, as being a Latitudinarian*”. Cette appellation évoluera, après la Révolution, en *Low Church* en opposition à *High Church*. Samuel Pepys, “16 mars 1669”, *op. cit.*

⁸⁷⁴ John Tillotson, “Sermon XX, Preached at the First General Meeting of the Gentlemen, and others, in and near London Born within the County of York, 1685” dans *The works of the most reverend Dr. John Tillotson, late Lord Archbishop of Canterbury : containing fifty four sermons and discourses on several occasions. Together with The Rule of Faith. Being all that were published by His Grace himself and now collected into one volume*, Londres, T. Goodwin, 1714, p. 220, <books.google.fr/books?id=v3dZAAAAYAAJ>. Page consultée le 03/04/2013.

⁸⁷⁵ *Petition of the Seven Bishops*, May 18, 1688, *op. cit.* “to whom they are willing to come to such a temper as shall be thought fit (...) in parliament and Convocation”.

⁸⁷⁶ *Ibid.* “proceedeth no[t] (...) from any want or due tenderness to dissenters”. Dans la traduction de cette citation, nous avons traduit “or” par “of”. En effet, la présence dans la même phrase d’une expression identique, “any want of duty”, nous a fait penser à une erreur de frappe.

⁸⁷⁷ William Sancroft, *op. cit.*, p. 390. “that they have a very tender Regard to our Brethren the Protestant Dissenters”.

Qu'ils [les membres du clergé anglican] les [les dissidents] exhortent chaleureusement et des plus affectueusement à se joindre à nous dans la fervente Prière quotidienne faite au Dieu de Paix, pour l'Union universelle et bénie de toutes les Eglises Réformées, à la fois en Angleterre et à l'étranger, contre nos Ennemis communs ; que tous ceux qui confessent le saint Nom de notre cher Seigneur, et s'accordent dans la vérité de sa parole sainte, puissent aussi se réunir dans une unique Communion sainte, et vivre dans une Unité parfaite et un Amour divin.⁸⁷⁸

Quelques années plus tard, un témoignage nous informe que vers la fin du règne de Jacques II, au moment où les dirigeants anglicans « défendaient (...) l'Eglise d'Angleterre contre les assauts du Papisme et ne pensaient à rien d'autre »⁸⁷⁹, William Sancroft a même été amené à remettre en question la politique religieuse décidée à la Restauration et le manque de souplesse qui a empêché les protestants non-conformistes modérés d'adhérer à l'Eglise d'Angleterre lui apparaît, avec le recul, avoir été comme une erreur⁸⁸⁰.

De leur côté, les dissidents modérés sont partagés. Alors qu'en 1687, la première déclaration avait donné lieu à de nombreux remerciements de leur part⁸⁸¹ sur lesquels Jacques II s'était appuyé pour croire en la réussite de son projet, les questions soulevées autour de la déclaration de 1688 les rendent méfiants et le procès des évêques les choque⁸⁸². En effet, l'insistance de l'Eglise Etablie à expliquer sa position par des raisons de légalité pousse les dissidents protestants à adhérer à la position défendue dès septembre 1687 par le marquis d'Halifax⁸⁸³ dans un des pamphlets les plus célèbres du moment, *A Letter to a Dissenter Upon Occasion of His Majesties late Gracious Declaration of Indulgence*⁸⁸⁴. Le texte les met en garde contre une alliance avec Jacques II leur faisant comprendre qu'ils ne constituent qu'un second choix pour le roi : « Ces nouveaux amis n'ont pas fait de vous

⁸⁷⁸ *Ibid.* “that they warmly and most affectionately exhort them, to join with us in daily fervent Prayer to the God of Peace, for an universal blessed Union of all the Reformed Churches both at home and abroad, against our common Enemies; that all they who do confess the holy Name of our dear Lord, and do agree in the truth of his holy word, may also meet in one holy Communion, and live in perfect Unity and godly Love”.

⁸⁷⁹ “The Bishop of Lincoln’s Speech to the House of Lords, March 17th, at the Opening of the Second Article of the Impeachment Against Dr, Sacheverell, 1710” dans Thomas Bayly Howell (ed.), *A Complete Collection of State Trials and proceedings for High Treason, and Other Crimes and Misdemeanors from the Earliest Period to the Present Time*, volume XV, Londres, T. C. Hansard, 1812, p. 504-505, <books.google.fr/books?id=FHY0AQAAMAAJ>. Page consultée le 02/01/2009. “were (...) defending the Church of England against the assaults of Popery, and thought of nothing else”.

⁸⁸⁰ *Ibid.* D’après la même source, Sancroft aurait même envisagé une « compréhension » et aurait initié, avec l’aval d’autres évêques, des révisions des livres religieux de l’Eglise Etablie dans le but de présenter au Parlement une version qui permette l’inclusion des dissidents protestants modérés. Patrick Collinson parle de la même évolution. Patrick Collinson, *From Cranmer to Sancroft*, Londres et New York, Hambledon Continuum, 2006, p. 192-193.

⁸⁸¹ Steve Pincus, *1688, The First Modern Revolution*, op. cit., p. 199.

⁸⁸² George D’Oyly (ed.), op. cit., p. 325.

⁸⁸³ George Savile, marquis d’Halifax (1633-1695)

⁸⁸⁴ Sir George Savile, Marquis of Halifax, *A Letter to a Dissenter Upon Occasion of His Majesties late Gracious Declaration of Indulgence*, 1687, <<http://archive.org/stream/miscellanies00hali#page/238/mode/2up>>. Page consultée le 25/04/2012.

leur choix, mais leur refuge »⁸⁸⁵. Une liberté de conscience fondée sur le pouvoir royal n'a pas de valeur légale et accepter d'y apporter son soutien est une chimère qui peut prendre fin dès que le roi décide de changer d'avis⁸⁸⁶. Pour le marquis d'Halifax, seul un front protestant uni peut contrecarrer le péril catholique auquel le pays doit encore faire face : « Il est plus convenable pour eux [les protestants] d'être maintenant réconciliés. Notre désunion n'est pas simplement un reproche, mais aussi un danger pour nous »⁸⁸⁷. Distribué à vingt mille exemplaires d'après Thomas Babington Macaulay⁸⁸⁸, le pamphlet d'Halifax a une grande influence. La tentation de s'allier au roi se révèle de courte durée⁸⁸⁹ et la main tendue de l'Eglise d'Angleterre fait écho :

Il était évident pour toute la nation, que les Dissidents plus modérés étaient généralement si satisfaits de la position de nos religieux contre le Papisme, et les nombreux traités irréfutables qu'ils avaient publiés en réfutation, qu'ils exprimèrent un empressement inhabituel pour se joindre à nous.⁸⁹⁰

Par ses décisions, Jacques II pousse donc l'Eglise Etablie d'Angleterre à se mettre en position de défense. Dans de telles conditions, l'obéissance, telle que l'entend Jacques II et sur laquelle il compte, devient difficile à mettre en pratique. Alors que des nuances de la doctrine de l'obéissance n'avaient jusque-là pas lieu d'être mises en avant, l'entêtement du roi à se faire obéir fait resurgir les ressorts d'une argumentation en faveur d'une résistance considérée comme légitime. Jacques II perd alors ses soutiens anglicans les plus influents et stimule un rapprochement entre les protestants d'Angleterre. La résistance contre le catholicisme et la défense de la constitution du pays deviennent, même pour peu de temps, leur étendard commun et mettent en échec les projets du roi. En Irlande, sa compréhension des enjeux ne s'avère pas bien meilleure et, alors qu'il possède toute liberté d'agir en faveur des catholiques, Jacques II va se révéler très timoré dans ses décisions religieuses.

⁸⁸⁵ Sir George Savile, Marquis of Halifax, *op. cit.*, p. 239. “*these new friends did not make you their choice, but their refuge*”.

⁸⁸⁶ *Ibid.*, p. 256.

⁸⁸⁷ *Ibid.*, p. 260. “*It is fitter for them now to be reconciled. Our dis-union is not only a reproach, but a danger to us*”.

⁸⁸⁸ Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 577.

⁸⁸⁹ John Spurr, “Religion in Restoration England”, *op. cit.*, p. 122 ; Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 200-203.

⁸⁹⁰ “The Bishop of Lincoln’s Speech to the House of Lords, March 17th, at the Opening of the Second Article of the Impeachment Against Dr, Sacheverell”, *op. cit.*, p. 505. “*It was visible to all the nation, that the more moderate Dissenters were generally so well satisfied with the stand which our divines had made against Popery, and the many unanswerable treatises they had published in confutation of it, as to express an unusual readiness to come in to us*”.

II- Un roi étrangement modéré dans ses décisions religieuses en Irlande

Alors qu'il cherche à transformer la vie religieuse en Angleterre de manière très rapide et très autoritaire, la perspective de Jacques II sur l'Irlande est toute autre. Malgré des changements religieux limités en faveur des catholiques d'Irlande de 1685 à 1688, ces derniers s'attendent à un véritable bouleversement dans ce domaine à l'arrivée de leur roi en Irlande en 1689. Pourtant, une fois sur place, ses décisions ne correspondent pas du tout aux attentes de ses sujets catholiques. De leur côté, les protestants d'Irlande se sentent encore plus menacés que leurs coreligionnaires anglais par la moindre concession qui leur est demandée.

II.1- Un affranchissement religieux restreint pour les catholiques

Depuis l'accession au trône de leur coreligionnaire, les catholiques d'Irlande restent dans la même expectative : Jacques II est le sauveur attendu et la révolution qui l'amène en terre irlandaise annonce enfin leur délivrance. Pourtant, à mesure de ses réformes religieuses, Jacques II déçoit le clergé catholique de l'île dont le succès est, d'après John Spurr, « bien inférieur à un triomphe mitigé »⁸⁹¹.

II.1.1- L'arrivée d'un roi perçu comme un sauveur pour les catholiques d'Irlande

En mars 1689, l'arrivée de Jacques II en Irlande est triomphale. La population catholique exulte et accueille son roi avec toutes les marques de respect imaginables. D'après Charles O'Kelly :

Il fut reçu avec toutes les marques d'un accueil sincère et chaleureux qui pouvait être attendu des meilleurs sujets, (et des prédicateurs) les plus zélés de la véritable Foi, tous les rangs, âges, et sexes convenant unanimement d'exprimer leur joie non feinte.⁸⁹²

Sa venue est tellement prometteuse qu'un autre Irlandais, l'auteur catholique anonyme de *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, y ajoute une dimension mystique, celle d'un envoi quasi-divin, « comme s'il avait été un ange du ciel »⁸⁹³. Pour les catholiques d'Irlande, Jacques II est aussi le descendant de Marie, reine d'Ecosse. La reine, qui a donné naissance à la maison royale Stuart, était aussi la première catholique de la

⁸⁹¹ Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, op. cit., p. 35. "something less than an unalloyed triumph".

⁸⁹² Charles O'Kelly, *The Jacobite War in Ireland 1688-1691*, op. cit., p. 4. "he was received with all the demonstrations of a real and hearty welcome, that could be expected from the best of subjects, and the most zealous professors of the true Faith, all degrees, ages, and sexes unanimously concurring to express their unfeigned joy".

⁸⁹³ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, op. cit., p. 46. "as if he had been an angel from heaven".

lignée et par son sang qui coule en lui, elle lui a transmis les mêmes convictions pour le salut et le rétablissement de l'Irlande. Dans le langage poétique de David O'Bruadair, « Le vin-sang de Marie qui coule dans ses veines, Est un beau breuvage miséricordieux et guérisseur »⁸⁹⁴. La généalogie irréprochable de Jacques II combinée à son catholicisme le relie de manière très intime à l'histoire des catholiques d'Irlande avec qui, selon la pensée de Charles O'Kelly, « il est lié par le sang et la religion »⁸⁹⁵. De manière plus extraordinaire encore, c'est la première fois qu'un roi anglais se trouve en terre irlandaise et la combinaison de tous ces éléments donne une dimension messianique inédite à Jacques II qui devient pour eux l'incarnation du sauveur attendu. Il est, comme l'indique David O'Bruadair, « l'étoile brillante de la royauté, Qui s'est élevée sous Dieu pour [les] secourir »⁸⁹⁶. Dans toutes leurs acclamations, les catholiques d'Irlande expriment sans nul doute à quel point ils comptent sur leur coreligionnaire royal pour leur apporter la délivrance. Avec Jacques II, la roue va maintenant tourner et permettre la résurgence de l'âge d'or irlandais. Ainsi, selon Thomas Bartlett, attendent-ils avec impatience (...) de former de nouveau le « 'peuple d'Irlande' »⁸⁹⁷. Ils espèrent maintenant des avancées significatives et le soutien qu'ils décident d'accorder à Jacques II est clairement associé à l'expectative de voir leur situation religieuse changer. Rapidement après son arrivée en Irlande, le roi témoigne effectivement sa volonté d'agir dans le domaine religieux mais surprend tout le monde en proposant une liberté de conscience

II.1.2- Une liberté de conscience inattendue en Irlande

En ce qui concerne la religion, les desseins de Jacques II sont limpides et le 7 mai 1689, dès sa première allocution au Parlement irlandais, il ne cache pas son empressement de voir s'installer une liberté de conscience dans l'île⁸⁹⁸. Dans son zèle, le projet de loi présenté par la Chambre des Communes, le 16 mai 1689, propose l'abrogation des lois pénales contre les catholiques ainsi que l'annulation de la suprématie royale sur les affaires ecclésiastiques⁸⁹⁹ pour restaurer l'Eglise catholique d'Irlande dans toutes ses prérogatives d'autrefois. Ces demandes vont bien au-delà des intentions de Jacques II qui, le 17 juin

⁸⁹⁴ David O'Bruadair, "The Triumph of James II, 1687", *op. cit.*, vol. III, p. 85. "*The wine-blood of Mary that flows through his veins, Is a beautiful, merciful healing draught*".

⁸⁹⁵ Charles O'Kelly, *Macariae Excidium*, *op. cit.*, p. 15. "*tied to them both by blood and by religion*".

⁸⁹⁶ David O'Bruadair, "The Triumph of James II", *op. cit.*, vol. III, p. 79. "*bright star of royalty, That hath risen under God to succour us*".

⁸⁹⁷ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 11. "*they confidently looked forward (...) to constituting once again the 'people of Ireland'*".

⁸⁹⁸ James II, *King James II's Speech from the Throne*, May 7, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/16890507.htm>>. Page consultée le 08/05/2009.

⁸⁹⁹ Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin, from the 7th, to the 20th of this Instant May*, *op. cit.*, p. 2.

1689, révèle à la Chambre des Lords que ce projet de loi « est plus sévère contre l’Eglise d’Irlande qu’il ne le souhaite »⁹⁰⁰. En aparté, il confie à Anthony Dopping, l’un des évêques protestants de la Chambre des Lords, qu’il n’aime pas ce projet de loi qui l’empêche d’établir une liberté de conscience et qu’il ne souhaite, ni être affaibli dans ses prérogatives à la tête de l’Eglise, ni détruire l’Eglise d’Irlande dont il n’a absolument pas l’intention d’annuler les privilèges principaux⁹⁰¹. Pour rendre les choses encore plus claires, Jacques II confie à l’évêque de Meath, Anthony Dopping, qu’il « n’a pas l’intention de détruire la loi d’Uniformité »⁹⁰². Le même jour, des changements sont proposés et une loi, *An Act for Liberty of Conscience, and Repealing such Acts or Clauses in any Act of Parliament, which are inconsistent with the same*⁹⁰³, est finalement acceptée par Jacques II « avec enthousiasme »⁹⁰⁴, selon ses Mémoires.

De manière étonnante, la nouvelle loi reprend les termes d’une liberté de conscience très générale comme en Angleterre alors qu’elle se situe dans un contexte totalement différent. D’après l’historien John Gerald Simms, à aucun moment la loi ne mentionne de manière spécifique les prêtres catholiques, inclus dans la catégorie « autres instructeurs », même si, par voie de conséquence, celle-ci s’applique aussi à eux et les libère des lois pénales⁹⁰⁵. En fait, selon les Mémoires de Jacques II, l’omission est volontaire, car toute sa démarche est empreinte d’une modération qu’il entend appliquer le plus équitablement possible à toutes les confessions, pour que la loi soit « la plus agréable à la raison, la justice et la vraie modération Chrétienne »⁹⁰⁶. En fait, le roi ne souhaite tout simplement pas aller plus loin que ce qu’il avait déclaré lors de son premier discours au Parlement irlandais, « mais seulement enlever les Pénalités qui étaient contre la Liberté »⁹⁰⁷. Pour arriver à créer une sorte d’équilibre confessionnel indispensable à sa liberté de conscience, Jacques II intercède en faveur des deux religions. Dans le but de protéger les protestants qui sont, à ses

⁹⁰⁰ Anonyme, *The Journal of the House of Lords, 1689, beginning June 12, 1689* dans Anonyme, *Proceedings of the Irish Parliament in Dublin, with a later Account of the happy Success of the Protestants of London-Derry against the French and Irish-Papists in Ireland*, Londres, W. Downing, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829346>. Page consultée le 12/04/2007. “*was more severe against the Church of England than he intended*”.

⁹⁰¹ *Ibid.*

⁹⁰² *Ibid.* “*he intended not to take down the Act of Uniformity*”.

⁹⁰³ Nous n’avons pas trouvé le texte de la loi qui est disponible, d’après John Gerald Simms, à la bibliothèque de Trinity College, Dublin.

⁹⁰⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 361. “*with a good will*”.

⁹⁰⁵ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91, op. cit.*, p. 87. “*other instructors*”.

⁹⁰⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 361. “*being most comfortable to reason, justice and true Christian moderation*”.

⁹⁰⁷ Anonyme, *The Journal of the House of Lords, 1689, beginning June 12, 1689, op. cit.* “*but only to take away the Penalties that were against Liberty*”.

yeux, ses sujets tout autant que les catholiques, il intervient par proclamation pour interdire aux catholiques de confisquer des lieux de culte anglicans, même vides⁹⁰⁸ et dans le but d'aider le clergé catholique à accéder à des moyens de subsistance légaux, il transforme le système de distribution de la dîme. Alors que la loi imposait jusque-là à tous les catholiques de céder leur dîme au clergé anglican, deux nouvelles lois, *An Act concerning Tithes, and other Ecclesiastical Duties*⁹⁰⁹ et *Another Act concerning Appropriate Tithes, and other Duties payable to ecclesiastical Dignitaries*⁹¹⁰, changent la procédure : partant du principe qu'il est injuste d'obliger une grande partie de la population à rétribuer un clergé qui n'est pas le sien et qui ne lui offre aucun service spirituel, la population catholique peut dorénavant, selon le texte de première loi, payer toute sa dîme à son propre clergé⁹¹¹. Toutes les mesures religieuses de Jacques II en Irlande tiennent à ces quelques lois. Depuis son arrivée dans l'île, Jacques II est resté déterminé à obtenir cette liberté de conscience que l'Angleterre lui a refusée. Sa volonté est restée intacte : « Rien ne pourra jamais me persuader de changer d'avis »⁹¹², d'autant plus qu'il est maintenant en Irlande, comme il le dit lui-même, « le maître »⁹¹³. Ce faisant, il n'arrive à satisfaire ni les protestants ni les catholiques.

II.2- Le mécontentement des catholiques et des protestants d'Irlande

Malgré les changements, les catholiques sont loin d'être comblés par les transformations apportées par celui qui devait être, pour eux, un libérateur. En ce qui concerne leur statut religieux, ils vivent, ce que l'historien Sean J. Connolly appelle, « un désillusionnement progressif »⁹¹⁴.

⁹⁰⁸ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 88. Le texte d'une des interventions de Jacques II, *At the Court in Dublin Castle, Jan. 28th 1690*, se trouve dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 396-397.

⁹⁰⁹ *An Act concerning Tithes, and other Ecclesiastical Duties* dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland, Wherein is contain'd the Act of Attainder Past at Dublin in May, 1689, As also The Proclamation for Raising Twenty thousand Pounds per Mensem, without an Act of Parliament, With Other Proclamations and Acts made there*, London, Robert Clavell, Jonathan Robinson, and Joseph Watts, Booksellers in S. Pauls Church-Yard, 1690, p. 5-6, <http://gateway.proquest.com/janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11752648>. Page consultée le 04/12/2007.

⁹¹⁰ *Another Act concerning Appropriate Tithes, and other Duties payable to ecclesiastical Dignitaries* dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 6-9.

⁹¹¹ *An Act concerning Tithes, and other Ecclesiastical Duties*, *op. cit.*, p. 5.

⁹¹² *King James II's Speech from the Throne, May 7, 1689*, *op. cit.* "nothing shall ever persuade me to change my mind".

⁹¹³ *Ibid.* "the master".

⁹¹⁴ Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 35. "a progressive disillusionment".

II.2.1- La lourde déception des catholiques

Face aux décisions de Jacques II, les catholiques d'Irlande restent clairement sur leur frustration et, petit à petit, ils se rendent compte que, contrairement à leurs espoirs, le roi ne souhaite pas aller concrètement beaucoup plus loin que les annonces de son premier discours au Parlement irlandais. Tout d'abord, selon le colonel jacobite Charles O'Kelly, la convocation des seuls évêques protestants⁹¹⁵ à siéger à la Chambre des Lords les avait initialement mis dans une situation très ambivalente vis-à-vis de leur sauveur : « Il n'accepta pas que les Evêques Catholiques accèdent à leur place dans l'assemblée bien qu'il le permit à quatre Evêques Protestants »⁹¹⁶. Ensuite, dès le début de son gouvernement en Irlande, le roi catholique montre qu'il ne cherche en aucun cas à renverser l'établissement légal de l'Eglise d'Irlande. Ainsi, au lieu d'obtenir un revirement complet de la situation religieuse, les catholiques doivent-ils se contenter d'avancées en demi-teinte car, en fait, d'après Robert Fitzroy Foster, Jacques II « voulait l'acceptation pleine et entière du catholicisme plutôt que sa domination »⁹¹⁷. A la place d'un statut légal, les catholiques d'Irlande gagnent une liberté de conscience qu'ils n'avaient même pas envisagée tellement leur confiance en Jacques II les avait portés à rêver à une position nettement supérieure dans la hiérarchie religieuse du pays. Au lieu de transférer les terres de l'Eglise d'Irlande au clergé catholique qui auraient apporté une source financière indispensable à un nouveau statut de l'Eglise catholique en Irlande, le roi leur concède seulement la dîme de leurs propres paroissiens et laisse les terres ecclésiastiques en possession des évêques protestants. Pour finir, même si elle est très sérieusement entamée, la loi d'Uniformité qui donne la primauté légale dans les affaires religieuses à l'Eglise d'Irlande reste en vigueur⁹¹⁸. La désillusion est importante et les catholiques jugent que les décisions du Parlement de Jacques II sont très irrespectueuses, ou comme le note un témoin jacobite « irrégulières »⁹¹⁹, envers la religion catholique et, par conséquent, envers ses coreligionnaires qui espéraient tant en lui. Si les catholiques ne trouvent pas le secours religieux escomptés auprès de Jacques II, la logique modérée du roi n'est cependant pas beaucoup plus appréciée en contrepartie par les protestants d'Irlande.

⁹¹⁵ Les quatre évêques qui assistent aux débats sont les évêques de Meath, de Limerick, d'Ossory et de Cork.

⁹¹⁶ Charles O'Kelly, *The Jacobite war in Ireland*, op. cit., p.6-7. "he would not admit the Catholic Bishops to take their places in the assembly of the states, though he allowed it to four Protestant Bishops".

⁹¹⁷ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, op. cit., p. 139. "he wanted full acceptance rather than dominance for Catholicism".

⁹¹⁸ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, op. cit., p. 86 ; Sean J. Connolly, *Religion, Law and Power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, op. cit., p. 35 ; Charles O'Kelly, *The Jacobite War in Ireland 1688-1691*, op. cit., p. 5.

⁹¹⁹ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, op. cit., p. 69. "irreligious".

II.2.2- Les prémices d'une hostilité protestante contre Jacques II

Selon l'archevêque anglican William King, avec l'arrivée de Jacques II en Irlande, les protestants s'attendent à devoir faire face à l'esprit de vengeance des catholiques⁹²⁰. Pourtant, même si une partie de la population protestante s'est déjà engagée aux côtés de Guillaume d'Orange depuis son invasion de l'Angleterre en novembre 1688 et une autre a fui en Angleterre par peur d'un massacre⁹²¹, des témoignages de confiance de certains protestants envers Jacques II se manifestent toujours. En effet, ces derniers attendent que, par sa présence dans l'île, le roi ramène l'ordre et leur fasse justice. D'après une lettre d'un protestant,

[ils] espéraient, maintenant que le Roi était parmi eux, que sa Majesté empêcherait ces Troubles graves et ces actes d'inhumanité barbares qui avaient été récemment commis en Irlande envers les pauvres Protestants.⁹²²

Pourtant, en cherchant à faire progresser le sort de l'Eglise catholique en Irlande, l'équilibre religieux voulu par Jacques II empiète inévitablement sur les prérogatives de l'Eglise d'Irlande. Alors que, comme le note un pamphlétaire anonyme, les protestants reconnaissent que les lois votées par le Parlement irlandais de Jacques II n'attaquent pas directement le statut officiel de leur Eglise, « dans leur aspect direct, ces lois [paraissant] ne concerner que les catholiques romains »⁹²³, dans les faits, ils ont tout de même l'impression d'être les victimes d'une grande supercherie. Pour William King, même si la loi permet au clergé anglican de continuer à jouir de sa dîme sans que les changements en faveur des catholiques ne semblent en apparence l'affecter, dans la pratique, il est pénalisé par une telle baisse de ses revenus qu'ils en deviennent presque « nuls »⁹²⁴.

Selon l'avis de l'archevêque anglican, les décisions religieuses prises depuis l'accession de Jacques II récompensent bien mal la fidélité du clergé de l'Eglise d'Irlande qui a toujours demandé à la population protestante d'obéir au roi : « C'est en grande partie grâce à leur diligence et à leur soin que son Titre n'a, depuis le début, pas rencontré la

⁹²⁰ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 22.

⁹²¹ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, op. cit., p. 48-49.

⁹²² *Two letters discovering the Designs of the Late King James in Ireland, Written from a Person of Quality to a Noble Peer sitting in the House of Lords*, Londres, James Partridge, 1689, p. 1, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12177019>. Page consultée le 07/05/2007. "hoped, now the King was come amongst them, that his Majesty would prevent those grievous Disorders and barbarous Inhumanities that had lately been committed in Ireland to the poor Protestants".

⁹²³ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, op. cit., p. 4. "these Acts seem to have a direct aspect only on the Roman catholics".

⁹²⁴ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 198. "this was as good as nothing".

moindre opposition en Irlande »⁹²⁵. Pour les protestants irlandais, Jacques II fait preuve d'un manque de reconnaissance et d'une partialité choquants et, sous couverts d'équité, les lois religieuses qu'il édicte affaiblissent petit à petit l'Eglise d'Irlande. D'après un pamphlet protestant, reproduit dans les annexes⁹²⁶, les répercussions financières de la loi sur la dîme ne sont pas anodines pour l'épiscopat anglican, car elles accélèrent irrémédiablement l'appauvrissement de son clergé qui est déjà en très mauvaise posture⁹²⁷. Selon cette dernière source, les protestants qui ont quitté l'Irlande ont retiré par la même occasion leur soutien financier à leur paroisse et ceux qui sont restés se sont appauvris de sorte que « le Clergé Protestant ne [peut] rien attendre »⁹²⁸. Certains membres du clergé anglican ont d'ailleurs eux aussi pris le même chemin vers l'Angleterre et comme tous les postes abandonnés sont réquisitionnés par le clergé catholique malgré les interventions jugées molles du roi pour les en empêcher, la chance de l'Eglise d'Irlande de survivre financièrement devient bien mince⁹²⁹. De plus, pour William King, le changement dans la politique de la dîme pose une question purement constitutionnelle, car les revenus de la dîme font partie intégrante des droits du clergé de l'Eglise d'Irlande : « Leurs pleines Propriétés, leurs Privilèges et leur Juridiction établis et confirmés par les Lois en cours et reconnues du Royaume »⁹³⁰. De ce fait, les annuler, même en partie, n'est pas légal.

Ajoutée aux problèmes financiers, selon l'archevêque anglican William King, l'obligation de faire de la place aux membres du clergé catholique dans des écoles ou même dans la seule Université du pays, Trinity College, empêche la formation et le remplacement du clergé anglican⁹³¹. Ainsi, alors que l'équité semble être inscrite sur le papier en accordant à la majorité catholique des droits inhérents à leur nouvelle liberté religieuse, dans la réalité les décisions religieuses de Jacques II génèrent-elles un véritable retour en arrière les ramenant, pour l'auteur d'un pamphlet protestant, à leur statut d'avant la

⁹²⁵ *Ibid.*, p. 182. "it was chiefly due to their diligence and care, that his Title, from the beginning, met not the least opposition in Ireland".

⁹²⁶ Annexe n° 10.

⁹²⁷ Anonyme, *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal who sat in the pretended Parliament at Dublin in the Kingdom of Ireland; on the 7th of May 1689, and there continued until the 18th of July following, and then Prorogued until the 12th of November next following, Also A List of the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Commons, in order as they were returned, Together with a Catalogue of the Titles of all Acts passed in the said Pretended Session, and Remarks upon them, and the Preamble to the Act of Repeal of the Acts of Settlement, as it passed in the House of Commons; and the several Reasons Addressed to the late King against passing the Act intituled An Act for Repealing the Acts of Settlement and Explanation*, Londres, T. B., 1689, p. 13.

⁹²⁸ *Ibid.* "the Protestant Clergy could expect nothing".

⁹²⁹ *Ibid.*

⁹³⁰ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 182. "were their Free-holds; and their Privileges and Jurisdiction were settled and confirmed to them by the known and current Laws of the Kingdom".

⁹³¹ *Ibid.*, p. 184-197 (la pagination passe de la page 184 à la page 193).

Réforme anglicane sous Henri VIII : la liberté de conscience « révoque tous les Statuts votés en faveur de la Religion Protestante, et s'il faut en croire les Avocats, elle établit le Papisme aussi légalement qu'il l'était au temps d'H. VII »⁹³². Pour cet auteur protestant, Jacques II détruit purement et simplement l'œuvre de la Réforme. L'exagération est visible, mais il n'en reste pas moins que, directement affectée, l'Eglise d'Irlande n'accorde aucun crédit à la modération de Jacques II qui n'est, à leurs yeux, qu'un leurre. Pour eux, comme en témoigne William King, « la Loi pour la liberté de conscience était conçue uniquement pour détruire l'Eglise Etablie et n'avait pas pour intention de laisser les Protestants en bénéficier »⁹³³. Se sentant trahis par un roi infidèle à sa promesse de préserver l'établissement de l'Eglise d'Irlande, la distance prise avec Jacques II dans le domaine religieux ne fera que s'aggraver à mesure des décisions politiques et économiques qu'il autorise au Parlement catholique.

En comparaison de l'Angleterre, les décisions religieuses de Jacques II en Irlande apparaissent très timides vis-à-vis de ses alliés catholiques. En offrant une continuité améliorée des années précédentes à ses coreligionnaires, il ne répond pas du tout à leurs attentes d'établissement du catholicisme comme religion officielle. La déception des catholiques n'a d'égale que l'aggravation de la méfiance et du mécontentement des protestants. En effet, même si Jacques II a réussi à préserver le statut officiel de l'Eglise d'Irlande, la liberté de conscience, voulue par lui seul, vient encore plus entamer la position d'une Eglise anglicane déjà très fragile en Irlande.

L'identité religieuse anglaise s'est fondée sur un rejet du catholicisme dont Jacques II, sous-estime complètement la profondeur. Il ne saisit pas que, de par sa confession, il incarne tout ce que le pays a tenu à mettre à distance depuis la Réforme anglicane. Ainsi, son acceptation au pouvoir qui est déjà le résultat d'un compromis important, n'en reste pas moins un anachronisme religieux dont Jacques II ne semble pas appréhender la fragilité. Initialement bâtie sur un fossé, la relation entre Jacques II et ses

⁹³² Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland, With the Establishment of their Forces there*, Londres, Robert Clavell, 1689, p. 19. <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11854831>. Page consultée le 15/06/2007. “repeals every Statute made in favour of the Protestant Religion, and if Lawyers may be believed, it settles Popery as legally as it was in H. 7th's time”.

⁹³³ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 214. “the Act for Liberty of Conscience was only design'd to destroy the Establish'd Church, and not that Protestants should have the Benefit of it”.

sujets est très fragile et la confiance dont ils font preuve à son égard, encouragée par la position légale de l'Eglise Etablie, par l'ancrage très profond de sa doctrine de l'obéissance et par des relations intercommunautaires apaisées, est rapidement ébranlée par sa politique religieuse agressive. Dans son entêtement et aussi dans son manque de subtilité à apprécier les nuances de la théorie de l'obéissance et de la non-résistance, Jacques II reste enfermé dans l'idée d'obtenir une liberté de conscience en Angleterre et aussi en Irlande.

En Angleterre, la résistance des évêques de l'Eglise anglicane et la réflexion autour du rapport du roi avec la loi constituent des avertissements sérieux qui ne suffisent cependant pas à le remettre en question. En complète opposition avec l'Angleterre, les décisions de Jacques II en Irlande sont beaucoup plus nuancées. Elles mécontentent cependant à la fois les protestants et les catholiques. Au lieu de se sentir protégée par son roi qui s'applique à préserver son statut officiel, l'Eglise d'Irlande se sent trahie. Les décisions de Jacques II à son égard sont jugées injustes et entament la confiance de la communauté protestante irlandaise dans les promesses du souverain. De son côté, le clergé catholique obtient des changements de la part de son roi qui améliorent sa situation religieuse. Pourtant, les catholiques sont profondément déçus, car ces évolutions ne répondent pas à leur attente principale d'obtenir un statut officiel pour l'Eglise catholique en Irlande. Par conséquent, le roi qu'ils attendaient depuis plusieurs générations pour rétablir leurs droits religieux se montre bien décevant. Malgré tous ces mécontentements, les protestants et les catholiques d'Irlande entendent encore faire preuve de patience à l'égard de Jacques II. En effet, les demandes des catholiques et les craintes des protestants ne sont pas circonscrites à la situation religieuse et ne suffisent pas à engendrer une rupture avec lui. Ils attendent plus de fidélité de la part du roi dans les domaines politique et surtout économique, même si cela n'a pas la même signification pour les deux communautés. Intimement liée à la religion, la question politique a une importance majeure dans l'évolution du règne de Jacques II.

PARTIE II : JACQUES II, UN ROI FACE A L'INSTABILITE POLITIQUE EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE

A son arrivée sur le trône d'Angleterre et d'Irlande, Jacques II se place à la tête d'un appareil politique très important dont il nous semble important de définir, d'abord, la structure pour mieux comprendre, ensuite, les enjeux politiques de son règne. En effet, en plus de son pouvoir religieux en tant que Chef de l'Eglise Etablie, Jacques II dirige tout l'exécutif et possède des pouvoirs politiques considérables dans les domaines législatif, militaire et judiciaire. Il décide de la politique intérieure et étrangère, choisit les ministres de son conseil privé, les juges des cours de justice et les shérifs des municipalités, accepte le vote d'un projet de loi, lève et dirige l'armée et convoque le Parlement anglais. Ce dernier est composé de deux chambres, la Chambre des Communes qui réunit des membres élus de la noblesse et de riches marchands et la Chambre des Lords qui regroupe les responsables de l'Eglise Etablie d'Angleterre et la haute aristocratie. Le Parlement propose des lois et vote les revenus du roi qui doit le convoquer depuis 1664 tous les trois ans⁹³⁴.

Dans son fonctionnement, l'Irlande n'est pas indépendante et se trouve même, comme le définit l'historien John Pocock, « organiquement liée à la Couronne d'Angleterre »⁹³⁵. Pour le représenter, le roi nomme un vice-roi, Lord Lieutenant, qui prend la tête de toute l'administration irlandaise ainsi que de l'armée. Sa mission consiste à faire exécuter les politiques irlandaises décidées par le conseil anglais du roi sur les suggestions du conseil privé irlandais nommé lui aussi par le roi. Le siège de toute cette organisation politique se situe à Dublin Castle d'où la Couronne contrôle tout l'exécutif irlandais⁹³⁶. Le Parlement irlandais qui s'y rassemble est constitué sur le modèle anglais avec une Chambre des Lords et une Chambre des Communes et se réunit sur convocation du roi.

Alors que le Parlement anglais se réunit de manière régulière pendant toute la période de Restauration et est convoqué dès le couronnement de Jacques II en 1685, le Parlement irlandais est convoqué uniquement de 1661 à 1666. Ses membres sont très majoritairement protestants jusqu'à la convocation par Jacques II d'un Parlement catholique en 1689. Même s'il n'est pas exempt de revendications, le lien constitutionnel

⁹³⁴ The Triennial Act, 1664 ; Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 49-51, p. 148-149 ; Angus Stroud, *op. cit.*, p. 9-10, p. 17-18.

⁹³⁵ John Greville Agard Pocock, "The Third Kingdom in its history : an afterword" dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 274. "organically connected with the English crown".

⁹³⁶ David Dickson, *op. cit.*, p. 1-2.

qui subordonne le gouvernement irlandais à l'Angleterre n'engendre pas, selon l'historien James Camlin Beckett, de « conflit constitutionnel sérieux »⁹³⁷ mais révèle, au contraire, l'acceptation d'une dépendance qui est, en premier lieu, liée à la fidélité due à la Couronne : « Ils n'avaient pas de forte tradition d'action indépendante »⁹³⁸. Par conséquent, de la Restauration jusqu'en 1666, les débats du Parlement irlandais sont peu marqués par des expressions de protestation politique. D'après l'historien Coleman A. Dennehy, le Parlement « se révèle avoir été relativement paisible et en harmonie avec les désirs du gouvernement »⁹³⁹. Par la suite, l'absence de convocation du Parlement irlandais entre 1666 et 1689 n'offre aucune tribune officielle pour discuter de questions politiques comme en Angleterre, limitant toute perspective quant à son rôle dans un débat théorique⁹⁴⁰. Par conséquent, les tensions qui se dévoilent dans la période précédant le couronnement de Jacques II ne sont pas essentiellement de nature politique en Irlande et n'ont pas trouvé de place dans le premier chapitre de notre travail consacré aux débats de philosophie politique décelables avant le couronnement de Jacques II. Cependant, même si des revendications politiques ne sont pas très apparentes à cette époque en Irlande, il ne faut pas, pour autant, conclure à leur absence, car elles se transmettent par d'autres vecteurs comme des tracts religieux ou même des poèmes, laissant ainsi la possibilité aux Irlandais de développer une sensibilité politique. Celle-ci se révèle particulièrement lors du Parlement catholique de 1689 quand les catholiques exposent à Jacques II des demandes de nature politique auxquelles le roi ne va pas répondre dans leur intégralité, les décevant davantage.

En ce qui concerne le débat théorique, il en est différemment de l'Angleterre car, entre 1679, date du premier Parlement dit d'Exclusion, et 1683, année d'une tentative d'assassinat sur la personne de Charles II et du duc d'York, le pays est secoué par une crise politique qui divise sérieusement l'opinion et au cours de laquelle des idéologies philosophiques politiques sont développées pour faire face à l'éventuelle succession d'un catholique sur le trône d'Angleterre. Malgré les expressions parfois violentes d'une véritable opposition au couronnement du duc d'York, nous observons pourtant de nouveau à partir de 1683, un véritable retournement de situation qui permet à Jacques II de devenir deux ans plus tard roi d'Angleterre et d'Irlande dans la liesse générale. Par conséquent, à la

⁹³⁷ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 122. « *serious constitutional conflict* ».

⁹³⁸ *Ibid.* « *they had no strong tradition of independent action* ».

⁹³⁹ Coleman A. Dennehy, *op. cit.*, p. 68. « *it shows itself to have been relatively peaceable and in tune with the government desires* ».

⁹⁴⁰ Raymond Gillespie, « Political ideas and their social contexts in seventeenth-century Ireland » dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 111.

lumière des nombreux éléments contextuels qui lui étaient très clairement favorables d'un point de vue politique, le revers subi par Jacques II en 1688 ne semblait, une nouvelle fois, pas du tout inéluctable. Par contre, ses choix en matière de stratégie politique et ses décisions politiques provocatrices allaient peser fortement dans le dénouement révolutionnaire de son règne.

Chapitre 4- Une période de mutation politique en Angleterre, 1679-1683

Les années 1679-1683 sont secouées par de nombreux événements qui font vivre à l'Angleterre une période d'instabilité et de remises en question politiques profondes, qualifiée par l'historien James Rees Jones de « monde de changement et d'incertitude »⁹⁴¹. En effet, en pleine panique du « complot catholique » dénoncé en août 1678, les questions religieuses viennent s'entremêler de manière complexe avec des enjeux d'ordre constitutionnel⁹⁴² qui posent la question du danger pour la nation protestante anglaise de l'accession d'un catholique, le duc d'York, au trône d'Angleterre. De 1679 à 1681, trois Parlements se succèdent et les débats consacrés à la question de la succession du duc d'York engendrent une crise politique importante appelée la Crise de l'Exclusion dont l'enjeu principal est l'exclusion du duc d'York de la succession au trône. Ces Parlements, dits d'Exclusion⁹⁴³, deviennent le théâtre de violentes confrontations. Les attaques contre le duc d'York divisent la scène politique, car le débouter de ses droits revient à remettre en question un principe de succession héréditaire considéré, d'après l'historien John Miller, comme « une caractéristique faisant partie intégrante de la monarchie anglaise et de la Constitution »⁹⁴⁴. Par conséquent, le Parlement se divise en deux camps avec les « exclusionnistes », qui veulent empêcher le duc d'York de succéder à Charles II, et les « loyalistes », pour qui les droits héréditaires du duc ne peuvent pas être annulés⁹⁴⁵. Alors que les uns se font les défenseurs du peuple contre l'absolutisme catholique, les autres revendiquent leur loyauté à la Couronne. Cette opposition donne rapidement naissance à deux groupes politiques⁹⁴⁶ qui cherchent à se distinguer l'un de l'autre en se définissant

⁹⁴¹ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 1. “world of change and uncertainty”.

⁹⁴² Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 54.

⁹⁴³ Le premier Parlement d'Exclusion (6 mars 1679-12 juillet 1679), le deuxième Parlement d'Exclusion (21 octobre 1680-18 janvier 1681) et le troisième Parlement d'Exclusion (21 mars 1681-28 mars 1681)

⁹⁴⁴ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 92. “an integral feature of both the English monarchy, and the Ancient Constitution”.

⁹⁴⁵ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 1.

⁹⁴⁶ Nous ne rentrerons pas ici dans le débat de savoir si ces deux groupes forment des partis politiques au sens moderne. Leur opposition sur le thème de l'Exclusion est suffisamment importante pour conclure à une division politique.

mutuellement par les appellations évocatrices de « *Whig* » et « *Tory* »⁹⁴⁷, « dont l'utilisation devient ordinaire dès 1681 »⁹⁴⁸, d'après l'historien Tim Harris.

Parallèlement à l'opposition entre ces deux groupes, sur laquelle nous reviendrons en profondeur dans le chapitre 5, les revendications politiques des années 1679-1681 soulèvent un questionnement de nature théorique. Dans le but de gagner en légitimité, chaque prise de position whig ou tory se veut bâtie sur un fondement théorique solide et un modèle de philosophie politique. En effet, l'hypothèse d'un changement dans la succession pose la question du mode de transmission de la Couronne et des circonstances dans lesquelles celle-ci peut être interrompue ou pas⁹⁴⁹. Elle soulève aussi une interrogation sur l'étendue du pouvoir royal et sur le rôle du Parlement. De 1679 à 1681, le nombre des écrits propagandistes, plus de deux cents selon l'historien Michael Mullett, illustre l'agitation du moment qui se polarise autour des deux groupes politiques adverses⁹⁵⁰. Les revendications parlementaires stimulent, pour l'historienne Paulette Carrive, un véritable « moment d'effervescence intellectuelle »⁹⁵¹ où la théorisation politique a une place fondamentale et finit par dépasser le cadre strict des controverses parlementaires pour s'aventurer dans des questions sur le pouvoir, plus précisément selon l'historienne Julia Rudolph, « la localisation et la nature de la souveraineté elle-même »⁹⁵². Même si des questions autour de la souveraineté absolue du roi ont été régulièrement posées au cours des règnes précédents⁹⁵³, l'Angleterre du début des années 1680 assiste donc, selon le même auteur, à de véritables « crises d'autorité »⁹⁵⁴ soutenues par un conflit idéologique⁹⁵⁵ aux conséquences profondes. Du côté des Whigs comme du côté des Tories, des réponses s'affirment peu à peu pour constituer le socle idéologique politique des deux groupes. Ces derniers vont se définir par rapport à des écrits de philosophie politique concurrents qui cherchent à expliquer la nature et l'origine du pouvoir.

⁹⁴⁷ Les exclusionnistes nommèrent leurs opposants « *Tories* », « brigands irlandais », pour dire qu'ils n'étaient en fait que des catholiques déguisés. En réponse, les Tories les appelèrent « *Whigs* ». Ce terme qui vient du mot « *whiggamore* », « voleur de chevaux », était appliqué aux rebelles écossais. L'idée est de souligner le caractère insoumis des exclusionnistes.

⁹⁴⁸ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 1. « *becoming common usage from 1681* ». En 1682 pour Mark Goldie, *op. cit.*, p. 17.

⁹⁴⁹ Howard Nenner, *The Right to be King, The Succession to the Crown of England, 1603-1714*, Hampshire et Londres, Macmillan Press LTD, 1995, p. 99.

⁹⁵⁰ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 26.

⁹⁵¹ Paulette Carrive, « La pensée politique de Filmer », *Cahiers de Philosophie Politique et Juridique*, n°5, Caen, 1984, p. 69.

⁹⁵² Julia Rudolph, *Revolution by Degrees, James Tyrell and Whig Political Thought in the Late Seventeenth Century*, *Studies in Modern History*, Great Britain, Palgrave Macmillan, 2002, p. 23. « *discussions of the location and nature of sovereignty itself* ».

⁹⁵³ *Ibid.*, p. 30.

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 20. « *crises of authority* ».

⁹⁵⁵ Mark Goldie, *op. cit.*, p. 34.

I- La construction d'idéologies politiques divergentes

En divisant le Parlement anglais, les idées relayées lors des débats des trois Parlements dits d'Exclusion démontrent tout le caractère conflictuel des revendications et l'aggravation de tensions politiques dans les cinq années qui précèdent l'accession de Jacques II au pouvoir.

I.1- La confrontation des modèles politiques whigs et tories

La publication pour la première fois en 1680 de *Patriarcha, or the Natural Power of Kings*⁹⁵⁶ ne peut assurément pas être attribuée au hasard. Ecrite très vraisemblablement dans les années 1630 ou 1640⁹⁵⁷, l'œuvre exalte la puissance royale et exprime les idées les plus représentatives de la pensée du pouvoir. Par conséquent, en élevant le patriarcat au rang de, selon l'historien Peter Laslett, « doctrine sociale et politique »⁹⁵⁸, son auteur, Sir Robert Filmer⁹⁵⁹, devient le champion des Tories⁹⁶⁰. En effet, dans le contexte de l'Exclusion, son œuvre, dont nous avons mis un extrait dans les annexes⁹⁶¹, offre une défense théorique solide et prête à l'emploi pour les « loyalistes » de la Couronne. En réaction, la contre-attaque idéologique des Whigs ne se fait pas attendre. En 1681, la publication de l'œuvre de James Tyrrell, *Patriarcha non Monarcha*⁹⁶², constitue une réponse directe à Robert Filmer.

I.1.1- L'absolutisme royal selon Sir Robert Filmer

Dans son livre, le but de Filmer est clair : il cherche à détruire les thèses des théoriciens du droit naturel dont les idées sont, selon lui, « désespérées »⁹⁶³. Pour ce faire, il commence par démontrer l'invalidité de leur idée de départ, celle de la liberté naturelle de

⁹⁵⁶ Sir Robert Filmer, *Patriarcha, or the Natural Power of Kings*, Londres, Walter Davis, 1680, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11209688>. Page consultée le 14/10/2008.

⁹⁵⁷ La datation de *Patriarcha* est sujette à discussion. Franck Lessay situe son écriture en 1630 et John M. Wallace en 1648. Franck Lessay, *Le Débat Locke-Filmer*, *op. cit.*, introduction p. 17-22 ; John M. Wallace, "The Date of Sir Robert Filmer's *Patriarcha*", *The Historical Journal*, vol. 23, No. 1, Grande Bretagne, mars 1980, p. 155-165, <<http://www.jstor.org/stable/2638712>>. Page consultée le 04/10/2008.

⁹⁵⁸ Peter Laslett, "Sir Robert Filmer : The Man versus the Whig Myth", *The William and Mary Quarterly*, Third Series, Vol. 5, n° 4, Omohundro Institute of Early American History and Culture Stable, octobre 1948, p. 525, <<http://www.jstor.org/stable/1920638>>. Page consultée le 13/10/2008. "social and political doctrine".

⁹⁵⁹ Sir Robert Filmer (1588-1653)

⁹⁶⁰ Mark Goldie, *op. cit.*, p.18-19 ; Peter Laslett (ed.), *Locke, Two Treatises of Government*, Cambridge Texts in the History of Political Thought, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 67 ; Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 89

⁹⁶¹ Annexe n° 8.

⁹⁶² James Tyrrell, *Patriarcha non Monarcha*, *op. cit.*

⁹⁶³ Robert Filmer, *Patriarcha, or the Natural Power of Kings*, 1680, *op. cit.*, p. 4. "Desperate".

l'homme, « ce premier principe erroné »⁹⁶⁴. Filmer le résume ainsi : libre à la naissance, l'homme est en droit de choisir le gouvernement qui lui convient et, par conséquent, le pouvoir d'un dirigeant lui est accordé par la multitude à qui il doit rendre des comptes⁹⁶⁵. Selon Filmer, cette thèse de la liberté naturelle de l'homme est dangereuse d'abord d'un point de vue religieux pour avoir, dès la fondation du monde, précipité la chute d'Adam⁹⁶⁶, ensuite, d'un point de vue politique, en ce qu'elle incite à la rébellion et, enfin, d'un point de vue social, en ce qu'elle bouleverse l'ordre originel de la société⁹⁶⁷. De plus, elle est fondée sur de mauvaises traductions des textes classiques grecs⁹⁶⁸, elle est pleine de contradictions⁹⁶⁹ et est à la fois bibliquement et historiquement erronée⁹⁷⁰. En conclusion, selon l'opinion de Robert Filmer, « il est difficile de dire si elle est plus erronée dans la Théologie ou dangereuse en Politique »⁹⁷¹. Par conséquent, d'après l'historienne Paulette Carrive, Robert Filmer « refuse avec une force insolite »⁹⁷² tout ce qui affaiblit le droit divin des rois en accordant du pouvoir à d'autres instances. De son côté, il considère Dieu comme la source du pouvoir et décide de répondre à la question de l'état naturel de l'homme et de l'organisation du gouvernement en se référant à la Bible et, plus particulièrement, à son premier patriarche, Adam⁹⁷³.

I.1.1.1- Le patriarcat biblique comme modèle politique

Dieu, loin de désigner une multitude d'hommes pour l'exercice du pouvoir, l'a offert à un seul homme, Adam, pour qu'il l'exerce en tout premier lieu sur sa famille. Cette thèse est le fondement du raisonnement qui vise à justifier la monarchie absolue de droit divin.

I.1.1.1.1- La souveraineté d'Adam sur sa famille

Le pouvoir que Dieu donne à Adam prend sa source dans la structure familiale car, en tant que premier père, « par Droit de Paternité »⁹⁷⁴, celui-ci possède une autorité totale sur ses enfants. Cette autorité, ses enfants l'exerceront eux-mêmes sur leurs propres enfants, mais tous en pleine soumission au détenteur initial. Ce système social donne à Adam le statut de patriarche : il « est le Seigneur Suprême des Enfants de ses Enfants pour toutes les

⁹⁶⁴ *Ibid.*, “*this first erroneous principle*”.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 3. “*The desire of Liberty was the first Cause of the Fall of Adam*”.

⁹⁶⁷ *Ibid.*, p. 2-3.

⁹⁶⁸ *Ibid.*, p. 27-28.

⁹⁶⁹ *Ibid.*, p. 11, p. 27.

⁹⁷⁰ *Ibid.*, p. 49-50.

⁹⁷¹ *Ibid.*, p. 3. “*It is hard to say whether it be more erroneous in Divinity or dangerous in Policy*”.

⁹⁷² Paulette Carrive, « La pensée politique de Filmer », *op. cit.*, p. 61.

⁹⁷³ Robert Filmer, *Patriarcha*, 1680, *op. cit.*, p. 11-13.

⁹⁷⁴ *Ibid.*, p. 12. “*by Right of Father-hood*”.

Génération »⁹⁷⁵. Cette paternité, associée à la domination accordée par Dieu, fait que l'autorité dont il jouit est absolue⁹⁷⁶. Par conséquent, la soumission qui lui est due est aussi un droit d'obéissance attribué par Dieu. Cette pirouette permet à Robert Filmer de transformer la notion de droit naturel appliquée initialement au peuple, la liberté, en droit naturel du patriarche, l'obéissance. L'état de sujétion intergénérationnelle qui en découle fonde le pouvoir royal, « étant la Fontaine de toute Autorité Régale »⁹⁷⁷.

Les conséquences sont de plusieurs ordres. Premièrement, le pouvoir civil, en la personne d'un seul homme, est bien établi par Dieu, « par institution divine »⁹⁷⁸. Deuxièmement, le pouvoir du patriarche n'est pas uniquement familial mais inclut aussi une dimension politique, car l'autorité d'Adam sur sa famille ressemble à celle d'un roi sur son peuple et ses prérogatives sont, d'après Filmer, « aussi vastes et étendues que la Domination plus absolue de tout Monarque »⁹⁷⁹. Par son droit de vie ou de mort, de jugement, de mener des guerres et de conclure la paix, Adam possède tous les attributs de la souveraineté⁹⁸⁰. En effet, la loi de Moïse autorise le père à lapider son enfant, les parents perses avaient un droit de vie et de mort sur leurs enfants et les Romains pouvaient les vendre⁹⁸¹. Ces droits démontrent bien qu'il n'existe à l'origine aucune différence entre le pouvoir patriarcal et le pouvoir civil maintenant représenté par la personne du roi : « Si nous comparons les Droits Naturels d'un Père avec ceux d'un Roi, nous voyons qu'ils sont identiques »⁹⁸², conclut Robert Filmer. Plus important encore pour lui, cette équation des deux pouvoirs a été formalisée comme une loi divine fondamentale dans le Décalogue⁹⁸³. Comme Adam est père et roi, il est donc définitivement impossible de réfuter l'idée que Dieu lui-même est à la source du pouvoir régalien. Il l'a donné au premier homme dont tous les êtres humains sont issus et le communique de génération en génération par une transmission au fils aîné.

I.1.1.1.2- La transmission du pouvoir par la primogéniture

Pour Filmer, l'autorité d'Adam se communique dans un premier temps de manière naturelle, par la primogéniture, au patriarche suivant qui, même s'il n'est plus le père physique du groupe qu'il dirige, conserve tous les attributs familiaux et politiques du

⁹⁷⁵ *Ibid.*, “[he] is Lord-Paramount over his Childrens Children to all Generations”.

⁹⁷⁶ Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 91.

⁹⁷⁷ Robert Filmer, *Patriarcha*, 1680, *op. cit.*, p. 12. “being the Fountain of all Regal Authority”.

⁹⁷⁸ *Ibid.*, p. 12. “by divine institution”.

⁹⁷⁹ *Ibid.*, p. 13. “as large and ample as the Absolutest Dominion of any Monarch”.

⁹⁸⁰ *Ibid.*, “the chiefest Marks of Sovereignty that are found in any Monarch”.

⁹⁸¹ *Ibid.*, p. 38-39.

⁹⁸² *Ibid.*, p. 24. “If we compare the Natural Rights of a Father with those of a King, we find them all one”.

⁹⁸³ *Ibid.*, p. 23.

pouvoir patriarcal donné à Adam. Cette transmission au membre le plus âgé de la communauté prend une nouvelle forme avec Noé quand, à la fin du déluge, il partage son autorité sur le monde entre ses trois fils, en accord avec le commandement divin de repeupler la terre. Toutes ces nouvelles familles sont disséminées par Dieu sur la surface de la terre au moment de l'épisode de la tour de Babel qui constitue pour Filmer le lien entre l'exercice de l'autorité patriarcale et le début de l'autorité régale : « Dans cette Dispersion nous devons certainement trouver l'Etablissement du Pouvoir Royal à travers les Royaumes du Monde »⁹⁸⁴. En suivant le cours de l'histoire biblique, l'auteur de *Patriarcha* parvient à établir un fil conducteur jusqu'aux rois contemporains. D'après lui, ne correspondant plus à aucune réalité filiale, le titre de patriarche a été transformé en titre de prince ou roi qui, par la succession héritée d'Adam, devient alors le Père de la Patrie, « *Pater Patriae* »⁹⁸⁵. Aussi, par la primogéniture, la nature divine et absolue du pouvoir d'Adam se transmet-elle dans son intégrité au roi et impose-t-elle un modèle de gouvernement monarchique.

I.1.1.2- La monarchie absolue, unique forme de gouvernement légitime

Ce retour aux origines n'a qu'un seul but dans la pensée de Robert Filmer : prouver que l'organisation spontanée des sociétés sur le modèle du patriarcat biblique établit la monarchie comme, d'après Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, « la structure de pouvoir la plus conforme à l'ordre naturel des choses »⁹⁸⁶. Ainsi, selon Robert Filmer, Dieu, dans la Bible, a-t-il « toujours Gouverné son propre Peuple seulement par la Monarchie » et n'approuve-t-il, de ce fait, aucun autre style de gouvernement⁹⁸⁷. De plus, si la royauté prend modèle sur le patriarcat biblique, l'autorité du roi est de même essence que celle d'Adam⁹⁸⁸. Sa jouissance est donc un droit naturel qui s'exerce de manière absolue et constitue « l' (...) Autorité Naturelle d'un Père Suprême »⁹⁸⁹. Par conséquent, seule la nature paternelle de la royauté permet au pouvoir de s'exercer comme celui d'un père sur ses enfants⁹⁹⁰ garantissant alors avec une monarchie absolue « le Meilleur Ordre, la plus Grande Force, la plus grande Stabilité et le Gouvernement le plus Facile »⁹⁹¹. En effet, agissant comme un père, le roi ne peut que limiter les abus.

⁹⁸⁴ *Ibid.*, p. 14. “*In this Dispersion we must certainly find the Establishment of Regal Power throughout the Kingdoms of the World*”.

⁹⁸⁵ *Ibid.*, p. 20.

⁹⁸⁶ Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 90.

⁹⁸⁷ Robert Filmer, *Patriarcha*, 1680, *op. cit.*, p. 50. “*always Govern his own People by Monarchy only*”.

⁹⁸⁸ Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 91.

⁹⁸⁹ Robert Filmer, *Patriarcha*, 1680, *op. cit.*, p. 23. “*the (...) Natural Authority of a Supreme Father*”.

⁹⁹⁰ *Ibid.*, p. 79, p. 94.

⁹⁹¹ *Ibid.*, p. 53. “*The Best Order, the Greatest Strength, the Most Stability and Easiest Governement*”.

I.1.1.2.1- L'impossibilité de la tyrannie

Contrairement aux affirmations de certains, une monarchie aux pouvoirs absolus ne peut, d'après Robert Filmer, devenir tyrannique, car il existe une justice intrinsèque à la relation entre le roi-père et son peuple-enfant qui empêche les débordements. Pour l'auteur, la possibilité de basculer dans la tyrannie dans une monarchie aux pouvoirs illimités est donc un faux problème. Ainsi l'histoire de l'Angleterre depuis la conquête montre-t-elle bien qu'aucun de ses monarques n'a jamais été accusé de tyrannie⁹⁹². De plus, il ne s'agirait pas de confondre pouvoir absolu et tyrannie. En effet, quand, dans la Bible, le prophète Samuel veut faire comprendre au peuple d'Israël l'étendue des pouvoirs que leur premier roi aura sur eux, il décrit une autorité royale sans limite. Pourtant, cet homme est bien appelé roi, par Dieu lui-même, et non tyran. Pour Filmer, c'est donc la preuve que le pouvoir absolu instauré par Dieu est l'attribut d'un monarque ordinaire : « Le comportement d'un Roi Juste »⁹⁹³. Certes, des désavantages sont bel et bien attachés à un tel exercice du pouvoir mais, comme le montre aussi la réponse du peuple d'Israël, ils ne sont en rien « Intolérables » et restent parfaitement acceptables⁹⁹⁴. L'idée qu'un roi puisse abuser de son pouvoir semble très lointaine dans les conceptions de Robert Filmer. Pour lui, un roi « ne peut jamais être si notoirement Vicieux mais favorisera généralement la justice et maintiendra toujours un certain Ordre »⁹⁹⁵. Ainsi, dans la vision de Filmer, très confiante en la bienveillance paternelle naturelle des rois, les dangers de débordements dans une monarchie, même absolue, sont-ils réduits. Bien au contraire, les abus qu'il constate viennent avant tout de gouvernements qui répartissent les pouvoirs.

I.1.1.2.2- Un partage des pouvoirs néfaste à la stabilité d'un pays

Qu'il considère les gouvernements populaires dans leur constitution, leur durée ou leur stabilité politique, Robert Filmer n'en déduit que des défauts⁹⁹⁶. Pour lui, il est évident que « Dieu a fabriqué l'humanité à partir d'un seul Homme pour enseigner au Monde à être gouverné par un Roi et non par une Multitude »⁹⁹⁷. Autant Filmer croit en la bonté naturelle des rois, autant le peuple dans sa grande majorité possède une nature fondamentalement

⁹⁹² *Ibid.*, p. 73-76.

⁹⁹³ *Ibid.*, p. 81. "the manners of a Just King".

⁹⁹⁴ *Ibid.*, p. 81. "Intolérable".

⁹⁹⁵ *Ibid.*, p. 68. Il cite Jacques I. "can never be so notoriously Vitious but he will generally favour justice, and maintain some Order".

⁹⁹⁶ *Ibid.*, p. 41-46, p. 54-56, p. 59.

⁹⁹⁷ *Ibid.*, p. 30. Il cite ici un des Pères de l'Eglise, Saint Jean Chrysostome (349-407), archevêque de Constantinople. "God made all Mankind of one Man, that he might teach the World to be governed by a King, and not by a Multitude".

mauvaise, « Méchante et Vicieuse »⁹⁹⁸. Dans une compilation de citations de philosophes et d'historiens grecs et romains, Filmer appuie sa démonstration sur la bêtise, la violence et l'instabilité innées de la multitude : « Leurs Opinions sont aussi soudainement changeantes que les Tempêtes ; (...) ils ne sont pas dirigés par la Sagesse et leurs jugements ne se font que dans la Violence et le manque de Réflexion ; (...) à la manière du Bétail, ils suivent le Troupeau devant eux... »⁹⁹⁹. L'être humain est mauvais et naturellement enclin à vouloir se libérer de toute contrainte, ce qui est impossible, et limiter l'autorité du roi reviendrait à placer entre les mains d'hommes sans morale un pouvoir qu'ils ne pourraient pas contrôler. La tyrannie viendrait alors du peuple et non du roi. D'ailleurs, si l'on regarde quelle forme de gouvernement méprise le plus la vie des sujets, les démocraties sont de loin les plus meurtrières, même en comparaison des régimes monarchiques tyranniques. En effet, le tyran ne peut s'attaquer directement qu'à une poignée d'individus : « Je maintiens que les Préjudices causés à l'Etat sont moins Universels sous un Roi Tyran car la Cruauté de ces Tyrans ne s'étend alors pas plus loin qu'à des Hommes Précis qui l'offensent et non au Royaume entier »¹⁰⁰⁰. En revanche, les conséquences d'une tyrannie populaire sont un état de guerre constant¹⁰⁰¹, le meurtre et la corruption¹⁰⁰². La menace d'une hégémonie populaire est sans égale : « Aucune Tyrannie n'est comparable à la Tyrannie de la Multitude »¹⁰⁰³. Au contraire, affirmer la suprématie naturelle du roi garantit la cohérence d'une société, sa stabilité et son bonheur. Par conséquent, le pouvoir du roi n'a pas besoin d'être contrebalancé. Une royauté de droit divin ne souffre aucune contrainte, si ce n'est celle de Dieu¹⁰⁰⁴.

I.1.1.3- Un roi affranchi de toute limite humaine

Les rois tiennent leur autorité de Dieu et non du peuple et même si la loi existe, le roi lui est supérieur, premièrement parce qu'il est la loi.

⁹⁹⁸ *Ibid.*, p. 62. “*Wicked and Vitious*”.

⁹⁹⁹ *Ibid.*, p. 63-64. “*their Opinions are as variable and suddain as Tempests ; (...) they are not led by Wisdom to judg of any thing, by Violence and Rashness ; (...) after the manner of a Cattel, they follow the Herb that goes before....*”

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*, p. 68. “*I maintain the Mischiefs to a State to be less Universal under a Tyran King; for the Cruelty of such Tyrans extends no further then to some Particular Men that offend him, and not to the whole Kingdome*”

¹⁰⁰¹ *Ibid.*, p. 64.

¹⁰⁰² *Ibid.*, p. 61.

¹⁰⁰³ *Ibid.*, p. 70. “*There is no Tyranny to be compared to the Tyranny of a Multitude*”

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*, p. 87.

I.1.1.3.1- La supériorité du roi sur la loi et le Parlement

En reprenant la base de son raisonnement, Robert Filmer établit que de tout temps le père dirige sa famille uniquement par la loi de sa propre volonté¹⁰⁰⁵. De manière identique, en ce qui concerne le gouvernement, seule « la Parole d'un Roi »¹⁰⁰⁶ fait office de loi. Le roi incarne la loi et la loi prend vie par sa parole : « Il est *Lex Loquens*, une Loi Parlante »¹⁰⁰⁷. Cette prérogative divine fait de lui la source de la loi, « le seul Auteur immédiat, Correcteur, et Modérateur [de tout le Droit Ecrit] »¹⁰⁰⁸. De plus, par des formules consacrées comme « Le Roy le veult », le Parlement le reconnaît comme unique décisionnaire¹⁰⁰⁹. Par conséquent, il n'est pas soumis aux lois¹⁰¹⁰ et le serment qu'il prête lors de son couronnement l'engage seulement à préserver les lois qu'il juge appropriées¹⁰¹¹, « celles qui d'après son Jugement sont Justes (...) selon l'Equité de sa Conscience associée à la Miséricorde »¹⁰¹². Pour Robert Filmer, même le droit civil romain admet que « les Lois ne lient pas le Prince »¹⁰¹³.

L'affranchissement du roi vis-à-vis de la loi se justifie aussi par sa préséance historique sur toute autre institution gouvernementale, comme le Parlement. Avec Adam établi comme patriarche-roi à la création, il ne fait aucun doute que le roi est aussi le prédécesseur de la loi : « Une preuve indiscutable de la Supériorité des Princes sur la Loi, est que les Rois existaient bien avant qu'il n'existe aucune Loi »¹⁰¹⁴. A l'inverse, le Parlement et encore moins la Chambre des Communes ne peuvent s'appuyer sur une telle ancienneté¹⁰¹⁵. En effet, c'est seulement sous Henri I, et par l'effet de sa bonté, que des bourgeois ont été conviés à participer aux consultations réservées auparavant aux nobles¹⁰¹⁶. Cependant, d'après Robert Filmer, cette étape ne marque en aucun cas la reconnaissance d'un droit du peuple¹⁰¹⁷ et c'est, ensuite, la coutume qui a voulu que le Parlement soit toujours invité à participer aux décisions du roi : « En vertu de ce qui est devenu un usage, mais n'est pas un droit, il joue, auprès du monarque, un rôle

¹⁰⁰⁵ *Ibid.*, p. 78.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.*, p. 79. “*the Word of a King*”.

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*, p. 89. “*he is Lex Loquens, a Speaking Law*”.

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*, p. 115. “*the sole immediate Author, Corrector, and Moderator [of all Statute laws]*”.

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*, p. 126, p. 127. Il cite encore cinq autres exemples de formules p. 129.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, p. 86. Il cite St Augustin.

¹⁰¹¹ Paulette Carrive, « La pensée politique de Filmer », *op. cit.*, p. 80.

¹⁰¹² Robert Filmer, *Patriarcha*, 1680, *op. cit.*, p. 96. “*such as in His Judgement are Upright, (...) according to Equity of his Conscience, join'd with Mercy*”.

¹⁰¹³ *Ibid.*, p. 101. Il cite Ulpian, un juriste romain du troisième siècle. “*Prince is not bound by the Laws*”.

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 79. “*a proof unanswerable, for the Superiority of Princes above Law, is this, That there were Kings long before there were any Laws*”.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, p. 116-119.

¹⁰¹⁶ *Ibid.*, p. 120-121.

¹⁰¹⁷ *Ibid.*, p. 122.

consultatif »¹⁰¹⁸, d'après l'analyse des historiens Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay. Effectivement, même pour se réunir, le Parlement a besoin de la convocation du roi et celui-ci peut aussi le dissoudre quand bon lui semble, « avec son Souffle, en un Instant, sans aucune autre Raison que sa Volonté »¹⁰¹⁹. Ainsi un royaume ne peut-il subsister sans la reconnaissance de ces principes qui concluent tous à la souveraineté de la volonté du roi sur la loi et le Parlement. Pour Robert Filmer, « Celui qui est nommé Roi selon la Loi ne donne naissance à aucun Royaume du tout »¹⁰²⁰. La loi n'est donc pas faite pour le roi, mais s'applique aux sujets.

I.1.1.3.2- Une loi destinée au peuple

D'après l'auteur de *Patriarcha*, la loi a initialement été créée pour apporter une structure sans laquelle les nations ne peuvent pas fonctionner, son but étant « de discipliner la Multitude »¹⁰²¹ qui est, Robert Filmer insiste-t-il, « réfractaire »¹⁰²². La loi n'est pas destinée au monarque¹⁰²³. En fait, pour l'auteur, les rois conçoivent le corpus législatif pour qu'il se substitue à eux en cas de besoin : quand le monarque n'est pas disponible ou s'il est absent, les lois le remplacent et permettent ainsi au peuple de rester au fait de sa volonté¹⁰²⁴. Dans la même veine, le Parlement, le représentant du peuple, a aussi été créé pour le roi. Sa fonction est de faciliter sa tâche en lui offrant un lieu de contact direct avec les doléances de son peuple¹⁰²⁵. Grâce à cette organisation, il peut répondre au mieux aux besoins de ses sujets et décider parfois de dépasser le cadre de certaines lois inscrites dans la constitution pour le bien de tous.

I.1.1.3.3- La prérogative royale, garantie d'un exercice juste de la loi

La lettre de la loi s'applique par définition de manière systématique. Par conséquent, si le roi devait lui aussi se soumettre à la rigueur de la loi, les sujets n'auraient aucune possibilité de recours quand celle-ci s'applique de manière injuste. Auteur de la loi, le roi est aussi, grâce à son discernement, son seul interprète. Il a ainsi le droit de la tempérer dans des situations particulières : « De l'atténuer et de l'interpréter pour des Raisons connues de lui seul »¹⁰²⁶. La prérogative royale a d'ailleurs exactement cette fonction. Elle

¹⁰¹⁸ Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 90.

¹⁰¹⁹ Robert Filmer, *Patriarcha*, 1680, *op. cit.*, p. 122-123. “with his Breath at an Instant without any other Cause shewed than his Will”.

¹⁰²⁰ *Ibid.*, p. 100. Il cite Aristote. “He that is called a King according to the Law, makes no kind of Kingdom at all”.

¹⁰²¹ *Ibid.*, p. 91. “the keeping of the Multitude in Order”.

¹⁰²² *Ibid.*, p. 117. “refractory multitude”.

¹⁰²³ *Ibid.*, p. 92.

¹⁰²⁴ *Ibid.*, p. 92-93.

¹⁰²⁵ *Ibid.*, p. 117.

¹⁰²⁶ *Ibid.*, p. 94. “mitigate and interpret upon Causes only known to him”.

est conçue pour défendre les libertés du peuple en permettant une autonomie de jugement au roi et évite ainsi une application aveugle de la loi. En fait, la tyrannie s'installe souvent quand un roi est soumis à la loi, car la loi, sans prérogative pour la prémunir de ses abus, est inique et despotique : « La rigueur inexorable de la Loi qui, sans la Prérogative, ne vaut pas mieux qu'un Tyran »¹⁰²⁷. En fin de compte, la supériorité législative du roi, exprimée par la prérogative, sert à protéger le peuple d'une application trop stricte de la loi. C'est une des raisons pour lesquelles, ses sujets lui doivent, en toute confiance, une entière obéissance.

I.1.1.3.4- Une obéissance totale des sujets

Grâce à ses démonstrations, Robert Filmer peut désormais justifier la soumission naturelle des sujets. En effet, de même que la liberté naturelle n'existe pas dans le cadre de la famille, elle n'existe pas non plus dans le cadre de la société. Par conséquent, la relation du sujet au roi s'inscrit forcément dans une obéissance absolue. Ici, l'analogie entre la relation père-enfant et celle de roi-sujets permet maintenant de définir les obligations du peuple à l'image de celles dues par les enfants à leur père. Les sujets ne sont pas réduits à un état d'esclavage mais, s'ils ont des droits, ceux-ci sont issus de la générosité du souverain qui la manifeste au travers de son Parlement. Pour preuve, l'humble requête adressée au roi systématiquement à chaque session de la Chambre des Communes pour qu'il accorde « leurs 'Privilèges Habituels' de liberté de parole et d'accès à sa Personne »¹⁰²⁸ à ses membres. Mais, là encore, leur obtention n'est pas un dû et provient uniquement « de la Bonté ou de l'Indulgence du Roi »¹⁰²⁹.

L'argumentation de Filmer insiste ici sur le caractère inné de l'obéissance avant d'en définir plus précisément les contours. Si l'autorité du roi est naturelle et absolue, alors l'obéissance du peuple est, elle aussi, selon toute vraisemblance naturelle et absolue et puisqu'il n'a pas à se justifier au Parlement, le roi a encore moins besoin de le faire avec ses sujets. Il possède « un pouvoir Absolu sans recours au Peuple »¹⁰³⁰. Par conséquent, même dans les situations qui leur semblent abusives, « qu'ils estiment Nuisibles et Inopportunes »¹⁰³¹, les sujets doivent se soumettre entièrement en faisant preuve d'une « Obéissance Patiente »¹⁰³², car ils sont incapables de juger les décisions de leur

¹⁰²⁷ *Ibid.*, p. 99. "the inexorable rigour of the Law, which without it [the Prerogative] is no better than a Tyrant".

¹⁰²⁸ *Ibid.*, p. 123-124. "their "Accustomed Liberties" of freedom of Speech, of access to his Person".

¹⁰²⁹ *Ibid.*, p. 124. "from the Bounty or Indulgence of the King".

¹⁰³⁰ *Ibid.*, p. 92. "an Absolute Power, without any Appeal to the people".

¹⁰³¹ *Ibid.*, p. 80. "which themselves did esteem Mischievous and Inconvenient".

¹⁰³² *Ibid.*, p. 81. "Patient Obedience".

souverain¹⁰³³. Au-delà de la prière qui est le plus grand des recours, le peuple possède un droit de pétition à condition que leurs requêtes soient humbles et qu'elles respectent l'autorité du roi¹⁰³⁴. Dans le cas où le roi agirait vraiment mal, même s'il est enclin au bien vis-à-vis de ses sujets, le peuple n'a pas le droit de s'opposer à lui, et encore moins de le sanctionner : « Il est Juste que [les Rois] ne soient pas Punis par le Peuple »¹⁰³⁵. Dans toutes les circonstances, les sujets doivent plutôt chercher de quelle manière ils vont pouvoir rester fidèles à leur devoir de soumission, que ce soit par « une Obéissance Active ou Passive »¹⁰³⁶. En conclusion, l'obéissance des sujets ne souffre aucune exception.

Pour Robert Filmer, l'homme est asservi à la volonté de son père qui sert de modèle à la relation qu'il entretient avec son roi en tant que patriarche de la nation. Le pouvoir du souverain est absolu, indivisible, et irrésistible. Le Parlement n'a de fonction que dans sa capacité de soutien et de conseil de la monarchie et n'a pas le droit d'interférer dans les décisions du souverain qui est le seul capable de juger du bien-fondé d'une loi. Le peuple doit une entière soumission à chacune des décisions du monarque sans laquelle la nation sombrerait dans le chaos.

Ainsi, les idées de Robert Filmer deviennent-elles, selon l'expression de l'historienne Paulette Carrive, « le catéchisme des légitimistes »¹⁰³⁷ dans leur défense du droit du duc d'York de succéder sur le trône, mais elles soulèvent aussi rapidement la polémique. En réponse aux théories patriarcales qui renforcent la monarchie dans un absolutisme d'origine divine, des penseurs entreprennent de construire une autre version de l'origine, des fondements et de la légitimité du gouvernement¹⁰³⁸. Cette riposte idéologique va soutenir les actions politiques des opposants à l'accession au trône du duc d'York. Avec l'écriture de *Patriarcha non Monarcha*, James Tyrrell¹⁰³⁹ élabore une argumentation qui leur offre, d'après Julia Rudolph, « une expression paradigmatique de l'historiographie et

¹⁰³³ *Ibid.*, p. 5, p. 98.

¹⁰³⁴ *Ibid.*, p. 117, p. 124.

¹⁰³⁵ *Ibid.*, p. 80. “*it is Right for them [Kings] to go Unpunished by the People*”.

¹⁰³⁶ *Ibid.*, p. 6. “*an Active or Passive Obedience*”.

¹⁰³⁷ Paulette Carrive, « La pensée politique de Filmer », *op. cit.*, p. 69.

¹⁰³⁸ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 19.

¹⁰³⁹ La question pourrait se poser du choix des écrits de James Tyrrell de préférence à ceux de John Locke, *Two Treatises of Government : In the Former, The False Principles and Foundation of Sir Robert Filmer, And His Followers, are Detected and Overthrown. The Latter is an Essay concerning The True Original, Extent, and End of Civil-Government*, 1689. En effet, Peter Laslett a démontré que l'œuvre fondamentale de John Locke a été écrite à la même époque pour répondre aux questions soulevées par la crise de l'Exclusion et non celle de la Révolution (Peter Laslett (ed.), *Locke, Two Treatises of Government, op. cit.*, p. 61). Pourtant, comme l'œuvre de John Locke n'a été publiée qu'après la Glorieuse Révolution en 1689, nous lui avons préféré celle de Tyrrell, déjà diffusée dans les années précédant l'intronisation de Jacques II et dont ce dernier avait toutes les chances d'être informé.

de la théorie constitutionnelle whig »¹⁰⁴⁰. Son pamphlet reconsidère profondément le pouvoir du monarque et le rôle du peuple dans le gouvernement¹⁰⁴¹.

I.1.2- James Tyrrell : la réponse whig au patriarcat

En 1681, James Tyrrell publie *Patriarcha non Monarcha*¹⁰⁴² pour réfuter des idées de Robert Filmer. Selon Tyrrell, Filmer se trompe et l'objet initial de sa réflexion, le patriarche, n'est pas la représentation de la figure royale. Ainsi, comme le souligne le sous-titre de son pamphlet *The Patriarch Unmonarch'd*, Tyrrell tient-il à adopter un point de vue nouveau qui l'amène à distinguer le pouvoir politique du pouvoir patriarcal.

I.1.2.1- L'origine du pouvoir

L'idée de la supériorité absolue d'Adam sur les autres hommes n'emporte pas l'adhésion de James Tyrrell qui, en reprenant la base du raisonnement de Robert Filmer, veut « comprendre l'origine du pouvoir du Père sur ses Enfants »¹⁰⁴³.

I.1.2.1.1- Pouvoir patriarcal ou pouvoir parental ?

D'après James Tyrrell, dans la Genèse, il est manifeste que Dieu confère à Adam un pouvoir. Mais, contrairement à l'exposé de Robert Filmer, il n'est absolument pas permis d'en déduire « un Décret divin dans les Ecritures accordant un quelconque pouvoir despotique à Adam ou à quelque autre Père »¹⁰⁴⁴. Pour en arriver à cette conclusion, Robert Filmer a ignoré que Dieu offre également le pouvoir de domination sur la terre à Eve. Ainsi le premier homme et la première femme ne reçoivent-ils pas d'autorité propre mais « l'attribution d'un pouvoir par Dieu à l'Humanité »¹⁰⁴⁵ dont ils sont les symboles. De plus, ce pouvoir dont parle la Bible ne se place pas dans un contexte de relation filiale. Il a été donné à Adam et Eve pour qu'ils puissent soumettre le monde animal dans un but de survie alimentaire. Rien n'autorise donc à ériger Adam en patriarche absolu sur les autres hommes¹⁰⁴⁶. Ainsi James Tyrrell se démarque-t-il de Robert Filmer dès le début de son texte. En rappelant qu'Adam n'est pas tout seul, il peut proposer une nouvelle interprétation de l'origine du pouvoir qui n'est pas patriarcale mais de l'ordre de la parentalité. Ce

¹⁰⁴⁰ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 17. « a paradigmatic expression of Whig historiography and constitutional theory ».

¹⁰⁴¹ La notion de « peuple » ne définit pas toute la population au sens large, mais uniquement, comme chez James Tyrrell, les propriétaires terriens. Pour une étude plus complète, voir Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 46-54.

¹⁰⁴² La pagination du livre pose plusieurs problèmes : il existe deux chapitres III (le deuxième va de la page 123-136) et au lieu d'un chapitre IV à la page 137, la pagination reprend à la page 97. Pour éviter les confusions, nous marquerons cette double numérotation par un « bis », 97^{bis}. Enfin, la page 160^{bis} est suivie d'une page 209.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, p. 13. « the Original of the Father's power over the persons of his Children ».

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, p. 9-10. « divine Charter in Scripture of any such absolutick power granted to Adam or any other Father ».

¹⁰⁴⁵ *Ibid.*, p. 10. « a conferring of a power by God on Mankind ».

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*

glissement vers un pouvoir parental change la nature de l'autorité qui cesse d'être personnelle pour devenir, même si le père garde une place prépondérante¹⁰⁴⁷, un droit partagé associé aux parents, « le Droit et l'Intérêt des Parents »¹⁰⁴⁸, qui implique aussi des devoirs

I.1.2.1.2- Le devoir du père

Pour James Tyrrell, le droit du père sur ses enfants n'est pas naturel, car il ne peut exister que dans le cadre du mariage sans lequel un homme n'a pas de descendance légitime¹⁰⁴⁹. Ainsi son pouvoir de père existe-t-il uniquement grâce à « l'Accord mutuel »¹⁰⁵⁰ ou « Contrat »¹⁰⁵¹ établi entre époux. Il ne provient pas de la procréation mais du contrat de mariage qui a pour but la procréation. Par conséquent, au lieu de donner un pouvoir aux parents, cette procréation engendre avant tout des devoirs prescrits par Dieu, les lois de la nature et la raison qui leur imposent de prendre soin de leurs enfants. Effectivement, la relation qui unit un père à ses enfants est régie par une obligation morale que James Tyrrell définit comme « ce grand devoir d'Education »¹⁰⁵², qui a pour but le bien et la préservation de l'enfant¹⁰⁵³ et plus largement comme objectif ultime, « le bien commun de l'humanité »¹⁰⁵⁴.

Cette responsabilité ne fait en aucun cas des enfants la propriété des parents¹⁰⁵⁵. En effet, l'autorité des parents n'est pas un droit naturel perpétuel, car elle ne subsiste de manière légitime que s'ils accomplissent leur devoir d'éducation. Selon les termes de l'auteur, elle est « acquise par leur performance »¹⁰⁵⁶. Quand un père arrête d'agir dans l'intérêt de son enfant, il outrepassé ses droits qui cessent alors automatiquement¹⁰⁵⁷. En retour, l'obéissance des enfants ne prend pas sa source dans le devoir, mais dans la reconnaissance de la peine que les parents prennent pour les éduquer¹⁰⁵⁸. Motivée par la gratitude et le respect, elle n'est pas un état de sujétion totale, car les enfants possèdent

¹⁰⁴⁷ Pour une discussion sur le traitement de la femme, voir Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 39-46.

¹⁰⁴⁸ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 17. “*Parents Right and Interest*”.

¹⁰⁴⁹ Il est intéressant de noter que James Tyrrell conserve un rôle très important à la femme en tant que mère dans l'exercice du pouvoir au sein de la famille, ce qui ne fait que diminuer celui du père. A partir de là, James Tyrrell parle plus volontiers des parents que seulement du père.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*, p. 14. “*mutual Compact*”.

¹⁰⁵¹ *Ibid.*, p. 15. “*Contract*”.

¹⁰⁵² *Ibid.*, p. 16. “*this great Duty of Education*”.

¹⁰⁵³ *Ibid.*, p. 17, p. 19.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.* “*the common good of Mankind*”.

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, p. 18.

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*, p. 16. “*acquir'd by their performance*”.

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*, p. 26.

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*, p. 16-17, p. 19.

aussi des droits¹⁰⁵⁹ dont le plus important, car c'est une loi de la nature, est de préserver sa propre vie, appelé « le principe d'Auto-préservation »¹⁰⁶⁰ par James Tyrrell. Un enfant peut juger du bien-fondé des ordres qu'il reçoit de ses parents¹⁰⁶¹ et est tenu d'y obéir « tant qu'il le peut sans se nuire à lui-même »¹⁰⁶². Ce raisonnement permet à James Tyrrell de se démarquer très fortement sur la question de l'obéissance car, pour l'auteur, la soumission absolue n'existe pas. En effet, si la volonté du père porte atteinte à l'intégrité physique de l'enfant, il n'existe aucune forme d'obéissance, qu'elle soit « active » ou « passive »¹⁰⁶³, pour contraindre ce dernier. Le père, en renonçant à son devoir d'éducation, place son enfant dans une nouvelle relation où celui-ci devient son égal et a le droit de se défendre : « De sorte que lorsque le Père transgresse cette Autorité, son Droit cesse, et lorsque qu'il cesse, le Droit du Fils à se préserver (...) débute »¹⁰⁶⁴. Dans cette situation, il ne s'agit pas de désobéissance, car l'enfant se défend contre son père comme il a le droit de le faire vis-à-vis de n'importe quel semblable pour se protéger. Ici, pour Julia Rudolph, James Tyrrell admet clairement « un droit de résistance dans la famille »¹⁰⁶⁵. Finalement, il existe même pour le philosophe une étape de la vie où le droit du père sur son enfant prend naturellement fin, quand celui-ci est en âge de se marier et de fonder sa propre famille¹⁰⁶⁶. En toute logique, l'inexistence d'un pouvoir patriarcal empêche sa transmission au patriarche suivant par la primogéniture¹⁰⁶⁷ et le lien entre le pouvoir du père et le pouvoir royal ne peut pas en être déduit :

Aucun Pouvoir illimité de ce genre n'a été conféré par Dieu dans l'état de Nature¹⁰⁶⁸ à un homme en sa qualité de Père, d'Epoux ou de Maître, et ne saurait donc être conféré à un Souverain Civil.¹⁰⁶⁹

Même si des similitudes apparaissent, les deux situations n'en restent pas moins dissemblables¹⁰⁷⁰ et, selon Tyrrell, l'argumentation de Robert Filmer n'est donc pas

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 21.

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*, p. 25. “*the principle of Self-preservation*”.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, p. 24.

¹⁰⁶² *Ibid.*, p. 30. “*as far as they are able without ruining themselves*”.

¹⁰⁶³ *Ibid.*, p. 25. “*an active or a passive Obedience*”.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, p. 26. “*So when the Father transgresses this Authority, his Right ceases; and when that ceases, the Sons Right to preserve himself (...) begins to take place*”.

¹⁰⁶⁵ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 35. “*a right of resistance in the family*”.

¹⁰⁶⁶ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 32-33. Il définit ce moment aux vingt-cinq ans de l'enfant.

¹⁰⁶⁷ *Ibid.*, p. 11-12, p. 90, p. 106.

¹⁰⁶⁸ L'état de nature est un concept philosophique qui définit l'état du monde avant le regroupement des hommes en société et l'institution d'un gouvernement. Yannick Deschamps, “British Philosophers and Thinkers of the Enlightenment”, Département d'Anglais, Université Paris Val de Marne, Cours EC 66.21, 2003-2004.

¹⁰⁶⁹ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 114. “*no such unlimited Power was conferred by God to any private man in the state of Nature, as a Father, Husband, or Master; and therefore could not be given to any Civil Sovereign*”.

¹⁰⁷⁰ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 35 ; Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 34.

convaincante¹⁰⁷¹. Avec la conviction que les finalités d'une famille et d'une société sont différentes¹⁰⁷², et qu'un père n'est pas un roi, James Tyrrell cherche une autre théorie de la source du pouvoir. Il s'engage alors vers un examen des origines des gouvernements politiques, des conditions de leur légitimité et de l'étendue de leurs pouvoirs.

I.1.2.2- L'origine naturelle du gouvernement

Pour James Tyrrell, le fondement du pouvoir ne se trouve pas dans la Bible. L'auteur se tourne donc vers l'idée d'un état primaire où la loi dictée par la nature et la raison a donné naissance à la société civile et à son gouvernement¹⁰⁷³. Après s'être interrogé sur les étapes de formation d'une société civile, il en déduit la création du gouvernement par entente mutuelle.

I.1.2.2.1- Le premier pacte social

Pour James Tyrrell, dans l'état de nature, la nécessité de garantir leur préservation et la raison poussent des individus à se regrouper pour former un gouvernement. Ce premier acte constitue le fondement du pouvoir politique : « Quand beaucoup d'hommes s'unissent pour confier ce soin à un ou plusieurs individus, alors apparaît un Pouvoir Politique »¹⁰⁷⁴. Comme dans son modèle familial, l'auteur revendique la reconnaissance comme premier critère de choix du dirigeant. Pour lui, les sociétés n'ont pas été créées sur la base d'une obéissance exigée par une autorité absolue, mais sur une obéissance librement consentie souvent en reconnaissance de la bonne gestion familiale du père le plus âgé ou d'un homme respecté : « Découlant d'un respect tacite pour l'Autorité d'une personne en particulier »¹⁰⁷⁵. Ce raisonnement renverse complètement la situation exposée par Robert Filmer et les Tories en tant que défenseurs de la monarchie absolue de droit divin. Ici, le pouvoir n'est pas l'apanage d'une autorité prédéfinie divinement, mais celle d'un peuple qui en concède librement l'usage.

I.1.2.2.2- Un pouvoir émanant du peuple

La charge du gouvernement et l'usage privilégié du pouvoir qui l'accompagne viennent du peuple, « une Donation »¹⁰⁷⁶, car la personne qui possède l'autorité est élevée à ce rang « par le libre consentement du peuple »¹⁰⁷⁷. Par conséquent, non seulement

¹⁰⁷¹ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 22-23.

¹⁰⁷² *Ibid.*, p. 35.

¹⁰⁷³ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 36 ; Lee Ward, *The Politics of Liberty in England and Revolutionary America*, Cambridge, New York, Melbourne, Madrid et Cape Town, Cambridge University Press, 2004, p. 115.

¹⁰⁷⁴ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 117. "when many men joyn together to confer this care upon one or more, there arises a Political Power".

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, p. 37. "springing from a tacite deference to the Authority of one single person".

¹⁰⁷⁶ *Ibid.*, p. 90. "a Donative".

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 243. "by the free consent of the people".

l'étendue du pouvoir du peuple est immense, « vaste et incontrôlable »¹⁰⁷⁸, mais ce dernier possède de surcroît une certaine ascendance sur la royauté « puisque, avant la Conquête et même après, on l'a souvent trouvé en train d'Elire des Rois »¹⁰⁷⁹. De plus, il est du plein droit du peuple de choisir aussi la forme de gouvernement qu'il souhaite : monarchique, démocratique, aristocratique ou encore toute autre structure qu'il pourrait imaginer¹⁰⁸⁰. Ainsi le libre consentement et le libre choix du tout premier groupement humain montrent-ils qu'une obéissance absolue n'est assurément pas le fondement de l'autorité civile. Le lien qui unit le roi à son peuple reprend le schéma relationnel du père et de l'enfant de James Tyrrell où des devoirs et des droits incombent aux deux partis. Par conséquent, pour que l'entente entre gouvernants et gouvernés soit mutuelle, il avance la nécessité d'un contrat.

I.1.2.3- Le contrat

L'institution dans l'état de nature de la première société civile et de son gouvernement par un accord mutuel requiert un pacte. D'ailleurs, en reprenant des exemples historiques, James Tyrrell trouve de nombreuses instances de contrats entre rois et sujets vus comme des actes de négociation, « le Marché »¹⁰⁸¹, qui sont toujours, d'après lui, la concrétisation d'une volonté réciproque, « de leur Contrat et Consentement mutuels »¹⁰⁸². D'après l'historienne Julia Rudolph, cette idée permet à James Tyrrell « d'embrasser les principes de sociabilité naturelle, de liberté, de droit et de contrat »¹⁰⁸³. En effet, dans tout contrat, des dispositions imposent des droits et des devoirs aux deux partis et de la même manière la relation entre gouvernant et gouvernés est caractérisée par des limites fixées au pouvoir et à la liberté de chacun.

I.1.2.3.1- Un pouvoir suprême limité

Alors qu'il rejette l'idée de la monarchie absolue énoncée par Robert Filmer, James Tyrrell conserve cependant une préférence pour la monarchie sur tout autre type de gouvernement¹⁰⁸⁴ car, d'après lui, l'ordre est le mieux assuré si le gouvernement est représenté par un organe souverain, le monarque¹⁰⁸⁵. Affirmer que le roi est suprême, c'est-à-dire qu'il n'existe aucun autre pouvoir au-dessus de lui, ne revient en aucun cas à le définir comme absolu : « Suprême et absolu ne sont pas une seule et même chose »¹⁰⁸⁶. Le

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*, p. 227. “large, & uncontrollable”.

¹⁰⁷⁹ *Ibid.* “Since before the Conquest, and afterwards too, we find them to have often Elected Kings”.

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*, p. 92-93.

¹⁰⁸¹ *Ibid.*, p. 103. “the Bargain”.

¹⁰⁸² *Ibid.*, p. 85. “their mutual Compacts and Consents”.

¹⁰⁸³ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 36. “embraced principles of natural sociability, freedom, rights and contract”.

¹⁰⁸⁴ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 1, p 98-99.

¹⁰⁸⁵ *Ibid.*, p. 132^{bis}-133^{bis}.

¹⁰⁸⁶ *Ibid.*, p. 249. “supreme, and absolute are not one, and the same thing”.

pouvoir peut être suprême tout en étant limité¹⁰⁸⁷. Tout d'abord, le pouvoir du gouvernement est limité par sa finalité première qui, comme au sein de la famille, consiste en la préservation de la vie et le bien des sujets¹⁰⁸⁸. Ensuite, le roi jure par son serment de couronnement de respecter les lois et les coutumes anglaises « sans aucune réserve ni restriction »¹⁰⁸⁹. Par conséquent, à moins de renier sa parole, le roi respectera les lois du pays, car il ne faut pas oublier que gouverner un pays est avant tout « une affaire de Confiance »¹⁰⁹⁰. Enfin, dans sa suprématie, le pouvoir « doit être limité par des lois »¹⁰⁹¹, mais celles-ci ne lui sont pas imposées par une autorité extérieure. En effet, même si elles ont été proposées par le peuple, les lois entrent en vigueur une fois acceptées par le roi¹⁰⁹². Ainsi la suprématie du roi est-elle limitée d'elle-même par les lois auxquelles le monarque a donné son accord¹⁰⁹³. Ces limites quasi-naturelles ou auto-motivées au pouvoir du monarque sont d'ailleurs confirmées par des exemples historiques qui, depuis les Saxons, montrent que la monarchie a toujours été limitée¹⁰⁹⁴. En ce qui concerne la question des prérogatives royales, James Tyrrell semble ne pas trop désirer s'aventurer sur cette question au point de déclarer à plusieurs reprises ne pas vouloir trop en parler¹⁰⁹⁵. Il les présente de manière assez vague et ne leur reconnaît qu'une utilité de dernier recours : « En cas d'extrême nécessité »¹⁰⁹⁶. Ainsi une autorité royale suprême trouve-t-elle des limites dans sa propre constitution. Elle n'a besoin d'aucune autre forme de contrôle et ses sujets qui l'ont choisie doivent s'y soumettre sans faille.

I.1.2.3.2- Une obéissance totale librement consentie

Selon James Tyrrell, l'acceptation librement et rationnellement consentie d'un gouvernement engage le peuple vis-à-vis de celui-ci. Le contrat passé sous-entend des clauses évidentes, « des Conditions annexées »¹⁰⁹⁷, la première étant que le peuple est « tenu d'obéir »¹⁰⁹⁸. En effet, après avoir installé un gouvernement, sa responsabilité première est de le préserver : « Il s'est engagé à maintenir le Gouvernement qu'il a

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*, p. 126^{bis}-131^{bis}.

¹⁰⁸⁸ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 30 ; Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 35.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*, James Tyrrell, *op. cit.*, p. 156^{bis}. “without any reservation, or restriction”.

¹⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 65. “an office of Trust”.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p. 129^{bis}. “must be (...) limited by some law”.

¹⁰⁹² *Ibid.*, p. 134^{bis}.

¹⁰⁹³ *Ibid.*, p. 129^{bis}.

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p. 149^{bis}-152^{bis}.

¹⁰⁹⁵ *Ibid.*, p. 122-123, p. 138^{bis}, p. 153^{bis}.

¹⁰⁹⁶ *Ibid.*, p. 138^{bis}. “extreme necessity”.

¹⁰⁹⁷ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 86. “Conditions annexed”.

¹⁰⁹⁸ *Ibid.* “bound to obey”.

établi »¹⁰⁹⁹. Tant que le pouvoir en place remplit sa part du contrat, l'obéissance est de mise : « Le peuple est supposé donner un Consentement tacite à ce Pacte »¹¹⁰⁰. Par la suite, James Tyrrell définit les limites de cette obéissance de manière très large (et très subjective) en introduisant la notion d'endurance dans la soumission. Selon lui, tant que le bien public reste globalement préservé, « que le Pays demeure habitable et que le Gouvernement reste acceptable pour les Sujets »¹¹⁰¹, toute opposition relève de l'intérêt personnel. Ici, l'auteur propose une solution en cas de désaccord avec le roi. En effet, même si l'autorité est conférée par le groupe au monarque, le consentement reste une question individuelle. Chacun est en droit de refuser son approbation à un gouvernement et de partir en exil : « Si le Gouvernement qui les dirige ne leur plaît pas, le monde est assez vaste, et ils peuvent se déplacer ailleurs »¹¹⁰². Pourtant, même si *Patriarcha Non Monarcha* constitue une étape de distanciation vis-à-vis de la toute-puissance du pouvoir royal, le rapport à l'obéissance que James Tyrrell décrit en 1681 est ambigu, car l'auteur reste, à ce stade, encore très modéré vis-à-vis de tout changement qui implique une résistance au roi¹¹⁰³.

I.1.2.3.3- Une résistance malaisée

Pour James Tyrrell, la rébellion n'est jamais acceptable et ceux qui s'engagent dans « un état de Guerre ou génèrent des Factions »¹¹⁰⁴ contre leur gouvernement nuisent au bien commun et doivent être « considérés comme des Ennemis du Gouvernement, et punis en conséquence »¹¹⁰⁵. Alors qu'il admet ouvertement la possibilité d'une désobéissance dans le cadre familial, son raisonnement n'aboutit à aucun moment à un parallèle qui légitime la désobéissance civile¹¹⁰⁶. Par la façon qu'il a d'aborder le sujet, James Tyrrell donne l'impression de ne pas vouloir le traiter, car sa théorie du pouvoir royal suprême et limité se heurte en pratique au fait que si le roi enfreint tout de même la loi, il n'existe aucun moyen concret de le soumettre ou de le punir. Dans la pensée de Tyrrell, le respect accordé au monarque fait que ce sont uniquement ses ministres qui ne l'ont pas bien renseigné et qui sont condamnables¹¹⁰⁷. Cette idée « que le Roi (...) ne peut pas avoir tort »¹¹⁰⁸ est relayée

¹⁰⁹⁹ *Ibid.* “[They] did likewise tie themselves (...), to the maintenance of the Government which they have establisht”.

¹¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 77-78. “they are supposed to yield a tacite Assent to those Compacts”.

¹¹⁰¹ *Ibid.*, p. 88. “the Country continues habitable, and the Government tolerable for the Subjects to live under”.

¹¹⁰² *Ibid.*, p. 87. “if they do not like the Government they live under, the world is wide enough, and they may remove themselves elsewhere”.

¹¹⁰³ La pensée de James Tyrrell à ce sujet évoluera par la suite. Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 17, p. 62, p. 66.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 77. “into a state of War, or make Confederacies”.

¹¹⁰⁵ *Ibid.* “looked upon as Enemies to the Government, and punished accordingly”.

¹¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 35.

¹¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 129^{bis}.

aussi à la Chambre des Communes par Henry Booth, considéré comme un membre de l'opposition « digne » par le comte de Shaftesbury¹¹⁰⁹. Le sujet est malaisé pour James Tyrrell qui évite d'envisager des situations extrêmes comme pour échapper à des réponses de cette importance. Pour l'auteur, la résistance pourrait être, en théorie, justifiée par une oppression de grande envergure mais, en pratique, se trouver dans une telle situation est difficilement concevable¹¹¹⁰. De plus, il pense que Dieu ne permettrait jamais « la perte générale de liberté d'un pays » sans apporter de « remède »¹¹¹¹. Même dans les cas les plus ardues de « Loi Excessive ou de Transgression »¹¹¹² des arrangements semblent toujours possibles pour que « les Sujets (...) puissent obtenir réparation, si ce n'est pas à un moment, alors à un autre »¹¹¹³. Dans le prolongement de la pensée de Philip Hunton¹¹¹⁴, à laquelle il se réfère, un peuple doué de raison comme en Angleterre est en droit d'émettre un jugement en ce qui concerne les actions du gouvernement et de l'exprimer par un recours à la pétition¹¹¹⁵. Pourtant, quand Philip Hunton admet une résistance directe en cas d'échec, cette nouvelle étape n'est pas concevable pour James Tyrrell :

En ce qui concerne la conclusion de M. H., que tout homme doit, selon sa propre Conscience, s'opposer ou ne pas s'opposer au Monarque quand il ne peut pas avoir d'autre recours, je ne l'approuve pas.¹¹¹⁶

Comme une ultime concession à la désobéissance dans une situation devenue intolérable, Tyrrell préfère, en priorité, le contournement du problème par la fuite¹¹¹⁷. Malgré le mécontentement face à la politique de Charles II et les craintes face à la

¹¹⁰⁸ “Henry Booth, le 10 novembre 1680” dans *A Collection of Debates in the House of Commons, In the Year 1680. Relating to the Bill of Exclusion of the Then Duke of York; Containing the Speeches of Lord Russel, Sir Henry Capel Colonel Birch, with many more; And a List of the Members that Compos'd that House. To which is added, the Debates of the House of Commons Assembled at Oxford, Mar. 21. 1681. And also an Introduction shewing the Progress of Popery, from the Reformation to the Present Time*, Londres, Tho. Woodward, 1725, p. 48. <http://books.google.fr/books?id=tmQFAAAAQAAJ&hl=fr&redir_esc=y>. Page consultée le 04/04/2013. “*He can do no wrong*”.

¹¹⁰⁹ “Booth, Hon. Henry, 1652-94” dans Basil Duke Henning, *op. cit.*, p. 680. “*Worthy*”. Le comte de Shaftesbury dressait des listes à chaque Parlement dont il classait les membres en fonction de leur soutien potentiel. Il existait les catégories “*worthy*”, “*unworthy*”.

¹¹¹⁰ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 76, p. 129-130, p. 231.

¹¹¹¹ *Ibid.*, p. 88. “*I see no reason that God should have ordained any Country for a common Bridewel, (...) without remedy*”.

¹¹¹² *Ibid.*, p. 218. “*Exorbitant Act or Transgression*”.

¹¹¹³ *Ibid.*, p. 231. “*For I will not suppose any time (...) but the Subject may find redress, if not at one time, yet at another*”.

¹¹¹⁴ Philip Hunton (1600-1682) est connu pour les positions anti-absolutistes de ses écrits.

¹¹¹⁵ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 212.

¹¹¹⁶ *Ibid.*, p. 231. “*as for Mr. H's conclusion, that every man must oppose or not oppose the Monarch, according to his own Conscience, when he can have no other redress, I do not approve of it*”.

¹¹¹⁷ *Ibid.*, p. 26.

perspective presque certaine d'un règne catholique, James Tyrrell reflète ainsi une pensée whig qui rejette toute idée de résistance¹¹¹⁸.

En toute logique, il offre un positionnement peu tranché vis-à-vis de l'exclusion du duc d'York¹¹¹⁹. Pour l'auteur, la transmission du pouvoir royal n'est pas un droit naturel conféré par la primogéniture. En revanche, l'octroi de la Couronne au fils aîné, qui constitue une réalité politique indéniable, est en fait le produit de la tradition historique anglaise et non du droit divin. Cette coutume est pour James Tyrrell «une Loi Fondamentale»¹¹²⁰ que s'est choisi le pays. Ainsi, le peuple anglais a non seulement accordé la gouvernance du pays à un roi mais aussi à sa descendance, un argument initialement souligné à la Chambre des Communes par les anti-exclusionnistes¹¹²¹. Ce privilège donné à la Couronne ne supprime en aucun cas le droit naturel du peuple qui peut se le réapproprier, mais uniquement dans des circonstances bien définies comme l'absence d'héritier. Même si la base de son raisonnement diffère de celle de Robert Filmer, la conclusion de James Tyrrell favorise la continuité, car le peuple est, selon lui, engagé à conserver la royauté au sein de la même famille aussi longtemps qu'un successeur se présente¹¹²². Ainsi, au beau milieu du débat de l'Exclusion, l'opinion de James Tyrrell reflète-t-elle les sentiments d'un whiggisme modéré qui n'est pas clairement tranché sur la question et qui ne souhaite ni encourager «les Princes à étendre leurs Pouvoir jusqu'aux dernières limites ni (...) incite[r] les Sujets à prendre les Armes dès qu'ils pensent être blessés»¹¹²³. Même si son œuvre se démarque par sa notion de droit naturel du peuple, James Tyrrell ne veut pas devenir une source de controverses qu'il trouve souvent «inutiles»¹¹²⁴. Le contrat énoncé par James Tyrrell ne favorise aucun des deux partis alors que leur relation prend forme dans une réciprocité où le pouvoir et les sujets se garantissent l'un à l'autre la pérennité de leurs droits.

L'œuvre de James Tyrrell l'inscrit comme l'un des premiers penseurs whigs. Même s'il s'accorde avec Robert Filmer pour penser que la monarchie constitue le meilleur régime politique, son interprétation des fondements du gouvernement dans l'état de nature et de la

¹¹¹⁸ Alors que le livre de Philip Hunton est condamné à être brûlé en 1683 par l'Université d'Oxford, il est intéressant de noter ici que *Patriarcha Non Monarcha* ne subit pas le même sort, n'étant vraisemblablement pas jugé suffisamment subversif pour le gouvernement. *The judgment and decree of the University of Oxford*, *op. cit.*, p. 3.

¹¹¹⁹ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 22.

¹¹²⁰ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 50-51. «*a Fundamental Law*».

¹¹²¹ «Sir Leoline Jenkins», *op. cit.* ; «Colonel Legge», *op. cit.*

¹¹²² James Tyrrell, *op. cit.*, p. 74, p. 126^{bis}.

¹¹²³ *Ibid.*, p. 123. «*Neither would I be thought to encourage Princes to stretch their Power to the utmost limits, nor yet to stir up Subjects to take Arms as soon as ever they think themselves injured*».

¹¹²⁴ *Ibid.* «*unnecessary Disputes*».

légitimité du pouvoir basés sur la réciprocité lui permet de balayer toute notion de monarchie absolue de droit divin. Son traitement des droits et des devoirs qui incombent autant au roi qu'à ses sujets par le biais d'un contrat sont autant de points de différenciation avec une pensée tory réaffirmée en cette période de débat politique. Pourtant, l'argumentation des Whigs ne s'arrête pas là et, en renforcement de leurs idées, ils développent, en parallèle, une défense du droit du Parlement fondée sur l'histoire.

I.2- L'histoire en renfort des idéologies politiques whigs et Tories

N'ayant pas d'enfant légitime, Charles II insiste pour que la transmission héréditaire de la Couronne soit respectée et que le duc d'York, son successeur direct, devienne roi à sa suite. Cependant, après avoir prouvé le rôle du Parlement, les défenseurs d'une monarchie limitée ne veulent pas laisser le roi trancher la question aussi simplement. L'opposition whig confirme son engagement dans le débat sur la succession royale en décidant aussi d'utiliser l'histoire parlementaire anglaise en soutien de leur réfutation. Leur but est de démontrer, d'après l'historienne Julia Rudolph, « l'ancienneté de la Chambre des Communes au Parlement et le rôle du peuple et du consentement dans le gouvernement anglais »¹¹²⁵. Alors que des auteurs whigs, comme William Petyt, publient déjà des pamphlets à ce sujet en 1680¹¹²⁶, nous avons choisi d'étudier le pamphlet du Baron John Somers¹¹²⁷, *A Brief History of The Succession*¹¹²⁸, publié en 1681, qui retrace l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. En effet, le pamphlet de Somers est intéressant dans la mesure où, la même année, le Tory Robert Brady¹¹²⁹ y apporte une réponse avec son pamphlet *The Great Point of Succession Discussed*¹¹³⁰ dans lequel il axe la défense de la succession sur le droit héréditaire. S'éloignant de l'approche théorique et avec la confiance que le passé offre le meilleur guide du présent, ils prennent, tous deux, l'histoire de

¹¹²⁵ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 20. « *the antiquity of the commons in Parliament and the role of the people and consent in English government* ».

¹¹²⁶ William Petyt, *The Antient Right of the Commons of England Asserted; Or, a Discourse Proving by Records and the Best Historians, that the Commons of England were ever an Essential part of Parliament*, Londres, F. Smith, T. Baffett, J. Wright, R. Chiswell et S. Heyrick, 1680, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12367639>. Page consultée le 14/01/2008.

¹¹²⁷ John Somers (1651-1716), juriste qui faisait partie de la défense lors du procès des sept évêques en 1688.

¹¹²⁸ John Somers, Baron, *A Brief History of The Succession, Collected out of the Records, and the most Authentick Historians. Written for the Satisfaction of the Earl of H.*, 1681(?), <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11910698>. Page consultée le 14/01/2008.

¹¹²⁹ Robert Brady (1627-1700). Pamphlétaire royaliste.

¹¹³⁰ Robert Brady, *The Great Point of Succession Discussed, with a Full and Particular Answer to the Late Pamphlet Entitled a Brief History of the Succession, &c.*, Londres, H. Rodes, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12115532>. Page consultée le 14/01/2008.

l'Angleterre à témoin dans le débat sur la succession du duc d'York. A grand renfort d'exemples historiques, John Somers et Robert Brady cherchent à définir le mode de transmission de la Couronne et s'opposent de manière très vive dans leurs conclusions.

I.2.1- Le pouvoir du Parlement : le Whig John Somers

Si John Somers se tourne vers l'histoire, c'est parce qu'il veut savoir « comment la Couronne s'est transmise »¹¹³¹ en Angleterre. Il cherche à comprendre quelles sont les règles de la succession et, surtout, pour quelles raisons, parfois, « le Cours naturel de la Transmission a été changé »¹¹³².

I.2.1.1- Une transmission flexible de la Couronne

L'enquête de John Somers l'amène à discerner une variété importante de processus dans la transmission de la Couronne au point de douter que l'hérédité soit le critère principal d'attribution.

I.2.1.1.1- Un droit héréditaire souvent ignoré

Alors que la succession est présentée comme une règle inamovible par Robert Filmer et ses partisans, les nombreux cas de non-respect de la primogéniture ou encore de la légitimité filiale dans la transmission de la Couronne poussent John Somers à se demander, en premier lieu, « si, avant la Conquête, le Gouvernement de cette Ile ne s'est jamais transformé en une Monarchie Héréditaire établie »¹¹³³. Entre autres, il s'appuie sur l'histoire de Guillaume I, dit le Conquérant. Tout d'abord, en dépit de sa bâtardise, Guillaume est désigné, par son père, comme l'héritier du Duché de Normandie¹¹³⁴. Ensuite, après avoir accédé au trône d'Angleterre¹¹³⁵, comme la notion de droit du premier-né n'avait pas d'importance pour lui, il décide de « disposer [de la Couronne] en considérant seulement ses propres Inclinations »¹¹³⁶ et transmet la Couronne d'Angleterre à son fils cadet, Guillaume II d'Angleterre¹¹³⁷, offrant par là un des premiers exemples de succession royale ignorant la primogéniture¹¹³⁸.

Ici, l'exemple d'un précédent dans l'histoire d'Angleterre d'un roi qui écarte de la succession l'héritier légitime considéré comme n'étant pas qualifié pour la fonction,

¹¹³¹ John Somers, *op. cit.*, p. 1. “seeing how the Crown has descended”.

¹¹³² *Ibid.* “the natural Course of the Descent hath been changed”.

¹¹³³ *Ibid.* “whether before the Conquest the Government of this Island was ever grown up into a settled Hereditary Monarchy”.

¹¹³⁴ *Ibid.*, p. 3.

¹¹³⁵ Somers explique aussi que ce n'est pas tant la conquête de Guillaume qui lui a donné accès à la Couronne d'Angleterre que le droit qu'il avait de prétendre à celle-ci, suite à la promesse faite par le précédent roi, Edouard le Confesseur, d'hériter de la Couronne d'Angleterre à sa mort.

¹¹³⁶ John Somers, *op. cit.*, p. 3. “disposing [the Crown] only with regard to his own Inclinations”.

¹¹³⁷ “William Rufus” dans le texte de John Somers.

¹¹³⁸ John Somers, *op. cit.*, p. 3, p. 16.

« excluant (...) délibérément l'indigne »¹¹³⁹, n'est pas pris au hasard. Cet exemple répond directement à la problématique de la crise de l'Exclusion. En effet, la possibilité de trouver un remplaçant au duc d'York en la personne du fils illégitime de Charles II, le duc de Monmouth¹¹⁴⁰, constitue une alternative maintes fois proposée et satisfaisante pour de nombreux membres du Parlement. Au fil du raisonnement de John Somers, des questions viennent nécessairement à l'esprit du lecteur : le duc de Monmouth, protestant, n'a-t-il vraiment aucune possibilité d'accéder au trône d'Angleterre ? Le catholicisme du duc d'York peut-il être considéré comme une source d'incapacité dans le gouvernement d'un pays protestant ? De manière intéressante pour la démonstration de John Somers, le parlement joue aussi un rôle important dans la succession de Guillaume II qui est applicable au duc d'York.

I.2.1.1.2- L'intervention du Parlement dans la succession

Désigné par son père pour hériter de la Couronne d'Angleterre, Guillaume II demande cependant que les nobles anglais, réunis en conseil, entérinent cette décision¹¹⁴¹, démontrant par conséquent, selon John Somers, que la royauté se fait dépendante du Parlement dont elle respecte les décisions. En effet, d'après l'auteur, Guillaume II estimait que la validité de son titre résultait de l'aval de ce conseil de nobles et c'est pour cela qu'il « désirait leur Consentement »¹¹⁴². De plus, ce n'est qu'après « une longue consultation [que ces nobles sont] finalement tombés d'accord pour faire de lui leur Roi »¹¹⁴³. Ainsi, pour l'auteur, les pouvoirs croisés exercés par la Couronne et par le Parlement l'un sur l'autre sont-ils loin d'être surprenants : « Il n'était pas rare d'entendre parler d'un Parlement qui se mêle de la Succession »¹¹⁴⁴. John Somers continue sa démonstration en prenant l'exemple d'un autre roi. D'après lui, Henri VII avait aussi demandé la confirmation de son titre par « une Loi du Parlement »¹¹⁴⁵ montrant ainsi sa déférence vis-à-vis de cette institution : « La haute Opinion qu'il avait de l'Autorité du Parlement en la Matière »¹¹⁴⁶. Dans ce dernier exemple, le plus remarquable pour John Somers est de constater que le souverain demandait une confirmation du titre royal parce qu'il ne le considérait pas comme un dû, ou comme la « Reconnaissance d'un Ancien

¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 16. "excluding (...) the unworthy".

¹¹⁴⁰ James Scott, premier duc de Monmouth (1649 -1685). Fils illégitime de Charles II avec Lucy Walter.

¹¹⁴¹ John Somers, *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁴² *Ibid.*, p. 3. "desired their Consent".

¹¹⁴³ *Ibid.* "after a long Consultation did at last unanimously agree to make him their King, and thereupon he was crown'd".

¹¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 2. "It was no strange thing to hear of a Parliament meddling with the Succession".

¹¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 10. "an Act of Parliament".

¹¹⁴⁶ *Ibid.* "had no little Opinion of the Authority of a Parliament in this Point".

Droit »¹¹⁴⁷. Pour l'auteur, la preuve est donc apportée que le titre de roi n'est pas l'effet d'un droit divin inhérent à la royauté, mais d'une faveur parlementaire, car « Henri VII dépendait entièrement de ce Titre Parlementaire »¹¹⁴⁸.

Toutes les références suivantes démontrent les unes après les autres que l'intervention du Parlement n'a pas de caractère exceptionnel mais qu'elle fait partie du processus habituel de désignation des rois. Dans le cas de figure le plus ordinaire du décès d'un roi, la volonté du monarque en ce qui concerne sa succession n'est pas suffisante et reste à la discrétion du Parlement. Par exemple, le choix du roi Richard¹¹⁴⁹ n'est pas retenu, car le Parlement a estimé que « le plus digne devrait être préféré »¹¹⁵⁰ et ce n'est qu'après la convocation des représentants du peuple que le nouveau roi a été « élu »¹¹⁵¹. Dans la mise en avant du rôle du Parlement, le choix des mots n'est pas laissé au hasard. Ainsi chaque prétendant au trône est-il engagé dans un processus d'« Election »¹¹⁵² où le Parlement peut l'accepter, « consentir à le faire Roi »¹¹⁵³, ou le refuser : « En plein Accord et selon l'Avis de l'ensemble du Royaume (...) il fut finalement rejeté »¹¹⁵⁴. Les candidatures sont débattues¹¹⁵⁵, les rois élus ou choisis et peuvent être parfois déposés¹¹⁵⁶. Tous ces exemples historiques prouvent donc, pour John Somers, que dans la constitution anglaise, le Parlement possède le « Pouvoir de changer la Succession »¹¹⁵⁷ et que ses membres peuvent « Limiter, Restreindre et Tempérer la Succession comme il leur plaît »¹¹⁵⁸. Comparativement aux idées des Tories, les rôles semblent ici complètement inversés. Le choix de la succession devient dans le discours de Somers la prérogative du Parlement qui peut aussi intervenir pour changer de roi en cours de règne.

I.2.1.2- Les limites imposées par le Parlement à la royauté

La « Haute Autorité du Parlement »¹¹⁵⁹ ayant maintenant été établie, John Somers veut montrer que celui-ci peut aussi intervenir dans certains cas pour limiter les actions d'un roi. En fait, deux sortes de situation, très pertinentes pour les débats contemporains, ont poussé des Parlements anglais à entrer en conflit direct avec certains de leurs rois qui

¹¹⁴⁷ *Ibid.* “*Recognition of Ancient Right*”.

¹¹⁴⁸ *Ibid.* “*Henry the Seventh depended entirely on this Parliamentary Title*”.

¹¹⁴⁹ Somers ne précise pas le nom des rois. Il s'agirait vraisemblablement de Richard I.

¹¹⁵⁰ John Somers, *op. cit.*, p. 5. “*He who was most worthy ought to be preferred*”.

¹¹⁵¹ *Ibid.* “*elected*”.

¹¹⁵² *Ibid.*, p. 3. “*Election*”.

¹¹⁵³ *Ibid.* “*consent to make him King*”.

¹¹⁵⁴ *Ibid.* “*by the full Consent and Counsel of the whole Body of the Realm (...) he was finally rejected*”.

¹¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 7.

¹¹⁵⁶ *Ibid.*

¹¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 10-11. “*Power of changing the Succession*”.

¹¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 14-15. “*Limit, Restrain and Qualify the Succession as they pleased*”.

¹¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 9. “*High Authority of Parliament*”.

s'étaient avérés incapables de régner à cause de tendances despotiques et de divergences en matière de religion.

I.2.1.2.1- La condamnation du pouvoir arbitraire

Dans l'histoire de la royauté, des rois élevés en toute légalité à ce rang ont révélé par la suite leur « Incapacité à gouverner »¹¹⁶⁰ et ont été contraints de quitter leur fonction. Ainsi John Somers remarque-t-il que, confronté à l'irrespect de la loi et à l'autorité extrême d'Edouard II, le peuple « conclut qu'il était indigne de régner plus longtemps »¹¹⁶¹ et, désirant faire cesser une gouvernance jugée « Irrégulière et Arbitraire »¹¹⁶², voulut qu'il soit « déposé »¹¹⁶³. D'après John Somers, le peuple se sentit tellement légitime dans cette requête qu'il n'hésita pas lui demander « de renoncer à sa Couronne et à sa Dignité Royale »¹¹⁶⁴ et à même le menacer de « procéder comme il leur semblerait bon »¹¹⁶⁵ s'il refusait. Après s'être soumis à cette décision, Edouard II fut ainsi remplacé de son vivant par son fils. Lors d'une situation analogue, sous le règne de Richard II, celui-ci finit par convenir de son incompetence, « confessant ainsi lui-même être incapable de Gouverner »¹¹⁶⁶. Même s'il occupait le trône depuis vingt et un an, le Parlement justifia les raisons de cette disgrâce comme étant de l'unique responsabilité du roi. Ainsi, selon John Somers, un souverain peut-il, dans certaines circonstances, mériter « à juste raison »¹¹⁶⁷ de perdre son titre s'il abuse de son autorité ou dans le cas de divergences confessionnelles.

I.2.1.2.2- Une différenciation religieuse impossible

L'histoire constitutionnelle a des leçons encore plus pratiques à enseigner aux lecteurs de John Somers. En effet, les questions sur la succession du duc d'York peuvent encore plus directement trouver des réponses dans des règnes antérieurs ayant rencontré des problématiques similaires. Ainsi est-il déjà arrivé que des rois soient déposés après avoir changé de religion en cours de règne, révélant dans le même temps qu'ils n'étaient pas si « dignes »¹¹⁶⁸ de cette fonction. Dans cet exemple historique, la capacité du roi à garder la Couronne est maintenant associée à sa confession et il ne fait, par conséquent, aucun doute qu'un héritier légitime puisse être jugé indigne de la fonction royale pour des raisons d'incompatibilité religieuse. La conclusion du pamphlet inclut une dernière salve

¹¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 6. “*Misgovernment*”.

¹¹⁶¹ *Ibid.* “*concluded he was unworthy to Reign any longer*”.

¹¹⁶² *Ibid.* “*Irregular and Arbitrary*”.

¹¹⁶³ *Ibid.* “*deposed*”.

¹¹⁶⁴ *Ibid.* “*to renounce his Crown and Royal Dignity*”.

¹¹⁶⁵ *Ibid.* “*proceed as they thought good*”.

¹¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 6-7. “*confessing himself thereby insufficient for the Government*”.

¹¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 7. “*justly*”.

¹¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 5. “*worthy*”.

d'arguments. Rejoignant James Tyrrell, John Somers ajoute que la responsabilité de roi étant « une Charge de Confiance »¹¹⁶⁹, la relation de confiance doit obligatoirement se construire entre le roi et ses sujets. Si pour une raison quelconque cette confiance ne peut pas être accordée, l'héritier perd son droit de succession : « Si les défauts d'un homme le rendent indigne de cette Confiance, il perd aussi l'Héritage »¹¹⁷⁰. C'est pourquoi une différence de religion entre un roi et ses sujets n'a jamais été acceptée volontairement par aucun peuple¹¹⁷¹. Sans jamais nommer le duc d'York, Somers soulève clairement l'idée que la peur engendrée par son catholicisme le rend indigne de la Couronne.

Avec *A Brief History of The Succession*, un tournant constitutionnel se prépare. Pour John Somers et ses soutiens whigs, l'histoire a montré que « la Succession était entièrement sous le Contrôle du Parlement »¹¹⁷² qui pouvait même « l'assujettir à des conditions »¹¹⁷³. Dans le processus, la notion d'être digne ou indigne de la Couronne est très présente, la capacité d'en juger appartenant au peuple et à ses représentants et les deux situations les plus légitimes pour déclarer l'incompétence d'un prétendant étant sa gouvernance arbitraire et sa religion. Cette notion de droit patriarcal héréditaire, une invention « pas plus vieille que l'époque actuelle »¹¹⁷⁴ pour John Somers, est lourde de conséquences, car un héritier légitime pourrait être couronné même s'il était le pire des criminels¹¹⁷⁵. Par conséquent, la soumission exigée par les défenseurs de cette doctrine est impossible à tenir. En comparaison du reste de son raisonnement, John Somers développe peu ses arguments en ce qui concerne les droits du peuple et, en particulier, la rébellion. Pourtant, celle-ci paraît, pour l'auteur, une alternative vitale à la soumission aveugle prônée par le parti loyaliste. Elle peut être choisie « hors des fastidieuses formalités de la Loi, quand les circonstances exigent de la hâte »¹¹⁷⁶. D'après le Tory Robert Brady, la publication du pamphlet de John Somers fait beaucoup de « bruit »¹¹⁷⁷ et est accueillie sous l'« Applaudissement général »¹¹⁷⁸, illustrant la prégnance d'une opinion qui se détourne d'une conception purement divine de la royauté. Pourtant, Robert Brady juge les conclusions de John Somers

¹¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 19. “an Office of Trust”.

¹¹⁷⁰ *Ibid.* “if a mans defects render him incapable of the Trust, he has also forfeited the Inheritance”.

¹¹⁷¹ *Ibid.*

¹¹⁷² *Ibid.*, p. 12. “the Succession was wholly under the Control of Parliament”.

¹¹⁷³ *Ibid.* “subjected it to Conditions”.

¹¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 15. “no older than the present Age”.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 18.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 19. “without the tedious formalities of Law, when the necessity of things require haste”.

¹¹⁷⁷ Robert Brady, *op. cit.*, p. 1. “noise”.

¹¹⁷⁸ *Ibid.* “general Applause”.

pleines de malice¹¹⁷⁹ et son but est de proposer, à sa suite, la « Vérité toute Nue »¹¹⁸⁰ en ce qui concerne l'importance du Parlement dans l'histoire de l'Angleterre.

I.2.2- La supériorité du roi sur le Parlement : le Tory Robert Brady

D'après Robert Brady, l'analyse des données historiques de John Somers n'est pas honnête, car un examen impartial de la succession depuis le IX^e siècle montre que « la Couronne d'Angleterre s'est toujours transmise par la Voie Sacrée du droit de Naissance et du Sang »¹¹⁸¹.

I.2.2.1- L'obtention de la Couronne, un droit héréditaire

Pour Robert Brady, toute l'argumentation de John Somers repose sur une mauvaise compréhension du mot « élection » qui ne définit en aucun cas un processus décisionnel par lequel le Parlement permet à quelqu'un d'accéder au trône.

I.2.2.1.1- La redéfinition de l'élection

Au cours de l'histoire, ce qui est souvent appelé « élection » définit seulement « une Cérémonie ou une Formalité »¹¹⁸² pendant laquelle le Parlement confirme uniquement ce qui est déjà acquis par l'héritier du trône. Ainsi certifie-t-il seulement qu'il s'agit bien de la bonne personne, celle à qui, selon le droit héréditaire, revient la Couronne : « Une Reconnaissance et une Acceptation que la Personne qui a été choisie est bien l'authentique Héritier de la Couronne qui lui est due par Droit de Naissance »¹¹⁸³. De plus, Brady argue que toutes les justifications de John Somers n'ont rien de convaincant car, de son côté, il constate le respect du droit héréditaire. D'après Robert Brady, « la Couronne s'est systématiquement transmise au prochain Héritier à moins qu'il n'ait été injustement écarté »¹¹⁸⁴.

Aussi, s'il admet effectivement des exceptions, Robert Brady souhaite cependant reprendre les uns après les autres tous les exemples de John Somers qui omet des éléments importants et conclut trop hâtivement, faisant de ses exemples rien de plus que des « fables romantiques »¹¹⁸⁵. Des nobles ont effectivement décidé en assemblée d'offrir le trône à des princes qui n'étaient pas les héritiers légitimes, selon Brady, mais John Somers oublie de dire que le véritable héritier n'était pas né ou était encore un jeune enfant. A une époque où

¹¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 6.

¹¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 24. "Naked Truth".

¹¹⁸¹ *Ibid.*, p. 1. "the Crown of England to have always gone in the Sacred Channel of Birth-right and proximity of Blood".

¹¹⁸² *Ibid.*, p. 18. "Ceremony or Formality".

¹¹⁸³ *Ibid.*, p. 2. "A Recognition and Acknowledgement of the Person said to be elected, to be the true Heir to the Crown, to whom by Birth-right it is due".

¹¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 3. "the Crown (...) did constantly descent to the next Heir unless he were unjustly put by".

¹¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 5. "Romantick Tales".

la fonction de Protecteur n'était pas utilisée¹¹⁸⁶, attendre qu'il grandisse sans personne pour diriger aurait effectivement été de la « Folie »¹¹⁸⁷. Certains ont réussi à outrepasser le droit des héritiers par l'utilisation de « faux témoignages »¹¹⁸⁸ concernant la volonté du roi précédent tandis que d'autres ont utilisé leur pouvoir pour user d'intimidation et littéralement s'emparer de la Couronne, « poser la Couronne sur [leur] propre Tête »¹¹⁸⁹, contre la volonté de tous. D'autres encore ont effectivement « courtoisé le peuple pour obtenir son approbation »¹¹⁹⁰, mais n'ont obtenu qu'un « Titre fissuré »¹¹⁹¹. Ainsi, de l'invasion romaine en Angleterre¹¹⁹² à Jacques I, Robert Brady constate-t-il que les seules causes de changement dans la ligne de succession sont « la Malice, la Subtilité, l'Artifice et l'Adresse d'un Prince puissant et ambitieux »¹¹⁹³. De plus, il n'est mention dans les statuts anglais d'aucun système électif qui laisserait penser que le roi dépende du consentement de quiconque pour son titre. Le rôle du Parlement se confine uniquement au fait de « prêter Foi et Allégeance »¹¹⁹⁴ car, d'après l'auteur, l'existence même de cette institution dépend du roi. Pour Robert Brady, le Parlement tient son existence du roi : « Le Souffle des Narines du Roi était nécessaire pour leur donner leur Existence »¹¹⁹⁵.

I.2.2.1.2- L'illogisme d'un pouvoir du Parlement

Compte tenu de ce qui précède, toute rivalité de pouvoir avec la fonction royale, comme dans les discussions sur le règlement de la succession du duc d'York, est contre-nature : « Il est un peu irrationnel de supposer qu'ils pourraient susciter un Pouvoir Légitime qui détruise l'Auteur de leur Vie »¹¹⁹⁶. La logique d'un pouvoir du Parlement sur le roi n'est pas du tout compréhensible pour l'auteur, car comment le Parlement pourrait-il décider d'« une Condamnation Définitive sur le Roi »¹¹⁹⁷ si ce dernier est le seul à pouvoir valider une loi ? Même en analysant de nombreux textes des Parlements anciens, ceux-ci ne revendiquent aucun droit de regard sur la succession et déclarent même « que les Rois d'Angleterre tirent leur Titre de Dieu et de la Nature, ce qui est en accord avec les

¹¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 4. "Protector".

¹¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 5. "folly".

¹¹⁸⁸ *Ibid.* "false testimony".

¹¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 7. "set the Crown upon his own Head".

¹¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 6. La page est numérotée 6, mais correspond à la p. 8. "courting the People for their Approbation".

¹¹⁹¹ *Ibid.* "crack'd Title".

¹¹⁹² 43 après J.-C.

¹¹⁹³ Robert Brady, *op. cit.*, p. 6. La page est numérotée 6, mais correspond à la p. 8. "by some powerful and ambitious Prince, who by Cunning, Subtily, Artifice and Address".

¹¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 10. "swearing Faith and Allegiance".

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 14. "the Breath of the Kings Nostrils was necessary to give them their Being".

¹¹⁹⁶ *Ibid.* "it is a little irrational to suppose, they could thence derive a Lawful Power to destroy the Author of their Life".

¹¹⁹⁷ *Ibid.* "a Final Sentence upon Him".

Coutumes reconnues et les Pratiques Antiques du royaume »¹¹⁹⁸. Robert Brady donne un exemple. Quand Jacques I est arrivé au pouvoir, le Parlement n'a rien noté d'autre sinon que le roi était « linéairement, justement et légalement le seul Héritier de Sang Royal »¹¹⁹⁹, reconnaissant, de ce fait, que le droit du sang prévaut dans la succession et qu'il n'a pas à y intervenir.

De plus, pour l'auteur, il existe aussi d'autres explications, que celles données par John Somers, à l'intervention du Parlement dans la transmission de la Couronne. Premièrement, le Parlement joue, la plupart du temps, un rôle d'arbitre quand une controverse s'élève entre deux prétendants. Mais, même dans ce cas, son intervention se limite à distinguer « celui qui avait le plus de Droit et le meilleur Titre à la Couronne »¹²⁰⁰. D'après Robert Brady, si le mauvais candidat est choisi, c'est souvent à cause de la « Corruption »¹²⁰¹ des juges et non le résultat d'un processus électif. Deuxièmement, des rois ont aussi fait appel à la reconnaissance du Parlement quand leur titre était usurpé et qu'ils voulaient le récupérer¹²⁰². Rien dans l'histoire ne peut donc prouver que la Couronne ait été transmise légalement autrement qu'en suivant l'ordre de la succession. Fort de tous ces exemples, Robert Brady peut aborder directement la question de l'exclusion du duc d'York. Selon lui, celle-ci n'a pas de sens et « serait injuste, hors-la-loi et *ipso facto* nulle, étant contraire à la Loi de Dieu et de la Nature, et aux Lois Fondamentales bien connues du Pays »¹²⁰³. Rien ne peut changer ces « Lois immuables »¹²⁰⁴ et le « Droit indéfectible »¹²⁰⁵ à la Couronne, à moins de s'engager dans la rébellion.

I.2.2.2- Le désastre d'une intervention dans la succession

Après avoir montré que la primogéniture constitue la seule règle acceptable pour la transmission de la Couronne, Robert Brady tient à mettre en garde ses lecteurs. En effet, pour lui, toutes les situations historiques dans lesquelles la primogéniture a été ignorée sont toujours liées à des fauteurs de trouble, c'est-à-dire à « une Force manifeste venue de l'extérieur ou une Faction intérieure dominante »¹²⁰⁶. Au travers de ces mots qu'il utilise dès le début de son pamphlet, Robert Brady impose l'idée que ceux qui veulent intervenir

¹¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 19. “that the Kings of England do derive their Titles from God and Nature ; and that this was consonant to the known Customs, and Ancient Practices of the Realm”.

¹¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 23. “lineally, justly and lawfully next and sole Heir of the Blood Royal”.

¹²⁰⁰ *Ibid.*, p. 5. “who had the most Right and best Title to the Crown”.

¹²⁰¹ *Ibid.*, p. 7. La page est numérotée 7, mais correspond à la p. 9. “Bribery”.

¹²⁰² *Ibid.*, p. 20.

¹²⁰³ *Ibid.*, p. 26. “would be unjust, unlawful, and ipso facto void, as contrary both to the Law of God and Natures, and the known Fundamental Laws of the Land”.

¹²⁰⁴ *Ibid.*, p. 24. “immutable Laws”.

¹²⁰⁵ *Ibid.*, p. 36. “indefeasible Right”.

¹²⁰⁶ *Ibid.*, p. 1. “some manifest Force from without, or some prevailing Faction from within”.

dans la succession, les Whigs, constituent un groupe d'agitateurs qui cherche à déstabiliser l'Angleterre. A ses yeux, ce sont des « Rebelles puissants et populaires »¹²⁰⁷ qui inventent toutes sortes de prétextes pour parvenir à leurs fins. Robert Brady sous-entend que John Somers n'est pas très honnête à ce sujet car, quand il justifie le droit des sujets de destituer un roi arbitraire par l'exemple du règne d'Edouard II, il oublie de dire que ce dernier a été purement et simplement assassiné¹²⁰⁸ par ses sujets, ce que Robert Brady trouve tout à fait méprisable : « Une Action si inhumaine, barbare et détestable »¹²⁰⁹. Au lieu de prouver un quelconque pouvoir du Parlement, cela révèle, au contraire, « les Vilenies les plus noires que l'Enfer puisse fournir »¹²¹⁰. Cette déposition était une erreur et ne peut pas constituer de « Précédent du Pouvoir Parlementaire sur la Succession »¹²¹¹. Imiter un tel comportement n'a rien de chrétien et représente, pour l'auteur, « un Coup fatal au Christianisme lui-même »¹²¹².

De même, Brady argue que si, selon John Somers, le droit de préservation permet aux sujets de destituer un roi d'une autre religion, il faudrait d'abord prouver, pour ne pas être des sujets rebelles, que la religion de ce roi serait effectivement fatale au pays, que « l'admission d'un Roi Papiste serait une Cause Infaillible de la Ruine de (...) tous »¹²¹³. Or, à son avis, rien dans le comportement du duc d'York ne peut justifier son exclusion¹²¹⁴. D'après les leçons de l'histoire, « la Justice et l'Avantage du Projet de Loi d'Exclusion »¹²¹⁵ ne sont pas prouvés et laissent au contraire penser que toute limitation de l'autorité royale n'a que des conséquences funestes : « Sang et Rapine, Guerre et (...) Confusion »¹²¹⁶. Cette conséquence n'a rien d'étonnant, car « la Doctrine selon laquelle on peut déshériter et déposer des Rois, et celle de la Liberté Naturelle du Peuple sont du pur Papisme »¹²¹⁷.

Ainsi, Robert Brady cherche-t-il à retourner les arguments des Whigs contre eux-mêmes. En disant vouloir préserver l'Angleterre du catholicisme de l'héritier de la Couronne, ces derniers introduisent insidieusement des procédés papistes qui changeront la

¹²⁰⁷ *Ibid.*, p. 3. "powerful and popular Rebell".

¹²⁰⁸ *Ibid.*, p. 13.

¹²⁰⁹ *Ibid.* "an Action so inhumane, barbarous and detestable".

¹²¹⁰ *Ibid.*, p. 14 "the blackest Villainies that Hell can provide".

¹²¹¹ *Ibid.* "President of Parliamentary Power in the Point of Succession".

¹²¹² *Ibid.* "fatal Blow to Christianity itself".

¹²¹³ *Ibid.*, p. 37. "That the admitting of a Popish King would be an Infallible Cause of the Ruin of us all".

¹²¹⁴ *Ibid.*

¹²¹⁵ *Ibid.*, p. 25. "Justice and Advantage of the Bill of Exclusion".

¹²¹⁶ *Ibid.*, p. 27. "Blood and Rapine, War and (...) Confusion".

¹²¹⁷ *Ibid.*, p. 38. "The Doctrine of disinheriting and deposing Kings, and of the Natural freedom of the People, is rank Popery".

nation en « un vaste Repaire de Voleurs et de Brigands qui pourraient piller, corrompre, assassiner et violer impunément »¹²¹⁸. Après un tel exposé, l'exclusion du duc d'York paraît une idée de « Fanatiques »¹²¹⁹ totalement incongrue au regard de l'histoire : D'après Robert Brady, « il n'y a jamais eu aucune querelle »¹²²⁰ à ce sujet. Mener un tel projet à bien serait d'une impiété inconcevable qui reviendrait « à nier qu'il existe un Dieu au Ciel ou des choses telles que le Bien et le Mal sur Terre »¹²²¹. Mais Robert Brady termine aussi son pamphlet par un avertissement. Pour lui, la question autour de la succession du duc d'York est insidieuse, car elle cache des « Principes Républicains »¹²²². Un tel procédé ne s'arrêtera pas là et met en danger la royauté, car la fin réellement visée est « la destruction de la monarchie elle-même »¹²²³ au profit de la mise en place d'un nouveau Commonwealth. Les événements en 1683 semblent lui donner raison. A cette date, une nouvelle étape se franchit avec la révélation des idées beaucoup plus extrémistes d'Algernon Sidney¹²²⁴.

II- Une montée du radicalisme avec Algernon Sidney

A la fin du mois de mars 1683, un attentat à l'encontre de Charles II et du duc d'York est déjoué. Les instigateurs du complot du Rye House sont arrêtés. Malgré des tentatives de formalisation de leurs revendications, aucun document ne subsiste pour témoigner de la « philosophie » du complot¹²²⁵. Pourtant, les écrits de l'un des fomenteurs, Algernon Sidney, qui ont été produits comme « témoins » de l'accusation lors de son procès, constituent un exemple représentatif de cette nouvelle opposition prête à tout pour empêcher la succession du duc d'York. Malgré la publication posthume de son œuvre majeure, *Discourses Concerning Government*¹²²⁶ en 1698, les idées d'Algernon Sidney sont

¹²¹⁸ *Ibid.*, p. 25. “one great Den of Thives and Robbers, that might plunder, spoil, murder and ravish with impunity”.

¹²¹⁹ *Ibid.*, p. 38. “Phanaticks”.

¹²²⁰ *Ibid.*, p. 35. “There never hath been (...) any dispute”.

¹²²¹ *Ibid.*, p. 24. “deny there is a God in Heaven, or any such thing as Right or Wrong upon Earth”.

¹²²² *Ibid.*, p. 26. “Republican Principles”.

¹²²³ *Ibid.*, p. 37. “the Destruction of Monarchy itself”.

¹²²⁴ Algernon Sidney (1623-1683). Homme politique anglais, ancien colonel de l'armée républicaine lors de la guerre civile. A la Restauration, il choisit de partir en exil, mais revient en Angleterre en 1677.

¹²²⁵ Paulette Carrive, *La pensée politique d'Algernon Sidney, 1622-1683 : la querelle de l'absolutisme*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989, p. 35-40.

¹²²⁶ Algernon Sidney, *Discourses Concerning Government by Algernon Sidney, Son to Robert Earl of Leicester, and Ambassador from the Commonwealth of England to Charles Gustavus King of Sweden*, Londres, J. Darby, 1704 (1698), <<http://archive.org/details/discoursesconcer00sidnuoft>>. Page consultée le 10/05/2008.

donc connues dès 1683¹²²⁷. En effet, l'impression du compte-rendu de son procès¹²²⁸ est autorisée deux semaines après son exécution pour satisfaire la curiosité publique¹²²⁹ et, même s'il est loin d'être exhaustif, l'éclairage qu'il donne sur la pensée de Sidney est significatif. Le compte-rendu se fonde sur la découverte dans les affaires personnelles de Sidney d'une partie « d'environ 220 Pages »¹²³⁰ d'un manuscrit, dont Sidney finit par admettre être l'auteur¹²³¹. De plus, le jour de son exécution, le 7 décembre 1683, celui-ci remet deux copies d'un discours-testament, *Colonel Sidney's Speech Delivered to the Sheriff on the Scaffold*¹²³². Malgré la censure initiale du texte dont les idées sont jugées subversives par le gouvernement, sa diffusion massive en Angleterre et dans les Provinces-Unies pousse le gouvernement à autoriser finalement sa publication¹²³³. Tous ces écrits servent à la condamnation à mort d'Algernon Sidney, les juges estimant que le simple fait de formaliser par écrit son opposition au gouvernement de Charles II constitue une trahison et un appel à la rébellion¹²³⁴. En effet, les idées que Sidney exprime enlèvent tout pouvoir au roi et offrent la possibilité au peuple de se rebeller.

¹²²⁷ Sa participation à l'écriture d'un pamphlet, datant de 1681, intitulé *A Just and Modest Vindication of the Proceedings of the Two Last Parliaments*, qui remettait très directement en question le gouvernement de Charles II est maintenant fortement pressentie. Voir Jonathan Scott, *Algernon Sidney and the Restoration Crisis, 1677-1683*, Cambridge, New York, Port Chester, Melbourne, Sidney, Cambridge University Press, 1991, p. 184-197 ; Blair Worden, "The Commonwealth Kidney of Algernon Sidney", *The Journal of British Studies*, Vol. 24, n°. 1, janvier 1985, Chicago, The University of Chicago Press, p. 15, <<http://www.jstor.org/stable/175443>>. Page consultée le 04/04/2008.

¹²²⁸ "The Trial of Colonel Algernon Sidney, at the King's Bench for High-Treason", *A Complete Collection of State-Trials, and Proceedings For High-Treason, And Other Crimes And Misdemeanours; From the Reign of King Richard II to the Reign of King George II*, volume 3, 21 novembre 1683, p. 794-824, <http://www.constitution.org/18th/ccst3-1742/ccst3-1742_0801-0850.pdf>. Page consultée le 04/04/2008.

¹²²⁹ Caroline Robins, "Algernon Sidney's Discourses Concerning Government : Textbook of Revolution", *The William and Mary Quarterly*, Third Series, Vol. 4, No. 3, Omohundro Institute of Early American History and Culture (Jul., 1947), p. 279, <<http://www.jstor.org/stable/1917334>>. Page consultée le 15/04/2008 ; Jonathan Scott, *op. cit.*, p. 320.

¹²³⁰ "The Trial of Colonel Algernon Sidney", *op. cit.*, p. 808a. "200 and odd Sheets". Les « *State Trials* » sont écrits en deux colonnes pour chaque page et pour en simplifier la lecture, nous rajouterons un « a » pour la colonne de gauche et un « b » pour la colonne de droite.

¹²³¹ Algernon Sidney, *Colonel Sidney's Speech Delivered to the Sheriff on the Scaffold*, dans *A Complete Collection of State-Trials, and Proceedings For High-Treason, And Other Crimes And Misdemeanours; From the Reign of King Richard II to the Reign of King George II*, volume 3, 21 novembre, 1683, p. 823b, <http://www.constitution.org/18th/ccst3-1742/ccst3-1742_0801-0850.pdf>. Page consultée le 04/04/2008. Ce texte est aussi appelé *Last Paper*.

¹²³² *Ibid.*

¹²³³ Paula Chaussonot, « Le Républicanisme anglais dans la seconde moitié du 17^{ème} siècle : l'exemple d'Algernon Sidney, Etat des difficultés historiographiques et méthodologiques », *Sens Public*, mardi 22 avril 2008, p. 25, <<http://www.sens-public.org/spip.php?article549>>. Page consultée le 10/06/2008 ; Jonathan Scott, *op. cit.*, p. 344-345.

¹²³⁴ Algernon Sidney, *Colonel Sidney's Speech*, *op. cit.*, p. 822a.

II.1- Une royauté déchu de son piédestal

Comme James Tyrrell, les écrits d'Algernon Sidney ont pour premier objet de réfuter les thèses de Robert Filmer. Pourtant, le ton employé dans son texte montre que son point de vue est, d'emblée, beaucoup plus radical que celui de Tyrrell. Ainsi, pour Sidney, les écrits de Filmer sont-ils définis comme « enracinés dans des Principes malsains, aussi pernicieux pour les Magistrats que pour le Peuple »¹²³⁵. En effet, à l'inverse de Robert Filmer, Algernon Sidney estime que le peuple est l'ultime détenteur du pouvoir, le roi n'en étant que le mandataire et la rébellion étant un moyen politique légitime¹²³⁶.

II.1.1- Les droits du peuple

Algernon Sidney définit la liberté comme étant avant tout l'apanage du peuple : « Le pouvoir appartient dès l'origine au Peuple Anglais »¹²³⁷ qui est donc souverain dans toutes les affaires du gouvernement. Cette souveraineté est conférée par Dieu et offre au peuple la possibilité de choisir la forme de gouvernement qui lui convient : « Dieu a donné aux Nations la Liberté de mettre en place les Gouvernements qui leur plaisent le plus »¹²³⁸. Aussi le peuple a-t-il le droit de déléguer son pouvoir à un corps qui devient son représentant, comme c'est le cas en Angleterre avec le Parlement¹²³⁹. De ce fait, les réunions du Parlement ne peuvent être que l'expression d'une demande du peuple, car « le Pouvoir de convoquer et de dissoudre le Parlement n'est pas dans les mains du Roi »¹²⁴⁰. Cette logique implique que le Parlement a aussi le pouvoir de voter des lois qui limitent le cadre d'action du roi¹²⁴¹. Ici, la fonction royale perd toute aura divine et toute primauté pour laisser la place à un peuple souverain. Le titre de roi résulte même du choix du peuple dont il devient le serviteur.

II.1.2- Un roi au service du peuple

Dans la pensée d'Algernon Sidney, le roi est avant tout un homme comme les autres, choisi pour devenir le représentant du peuple et élevé à ce rang par le consentement général : « Il n'est rien de plus que l'un d'entre eux, si ce n'est qu'il a été, avec le

¹²³⁵ *Ibid.*, p. 823a. “grounded upon wicked Principles, equally pernicious unto Magistrates and People”.

¹²³⁶ *Ibid.*, p. 823b.

¹²³⁷ “The Trial of Colonel Algernon Sidney”, *op. cit.*, p. 794b. “the Power originally in the People of England”.

¹²³⁸ Algernon Sidney, *Colonel Sidney's Speech*, *op. cit.*, p. 823a. “God had left Nations unto the Liberty of setting up such Governments as best pleased themselves”. John Somers partage aussi cette opinion du libre choix de la forme gouvernementale dans Baron John Somers, *op. cit.*, p. 16.

¹²³⁹ “The Trial of Colonel Algernon Sidney”, *op. cit.*, p. 794b.

¹²⁴⁰ *Ibid.*, p. 804a. “The Power of calling and dissolving Parliament is not in the King”.

¹²⁴¹ *Ibid.*, p. 794b-795a.

Consentement de tous, élevé au dessus de tous »¹²⁴². Le choix du vocabulaire enlève ici toute dimension liée à un droit naturel à la royauté. Pour l’auteur, le peuple « fait de lui un Roi »¹²⁴³. De ce fait, son pouvoir ne lui appartient pas, mais est un don de son peuple : « Tout le Pouvoir du Prince réside à l’origine dans le Peuple »¹²⁴⁴. A ce titre, il est soumis aux mêmes lois que ses sujets, tout d’abord celle de Dieu¹²⁴⁵, ensuite celles du pays. Selon Algernon Sidney, ces postulats n’ont rien de nouveau, car « les meilleurs et les plus sages des Rois les ont toujours reconnus »¹²⁴⁶. Les exemples que l’auteur prend sont destinés à marquer les esprits de ses contemporains. En effet, d’après lui, même Louis XIV, plus célèbre pour ses velléités de pouvoir absolu que pour la défense de ses sujets, aurait reconnu agir selon des limites légales, car les rois « ne peuvent rien faire à l’encontre des Lois de leur Pays »¹²⁴⁷. La loi reste supérieure au roi en toute circonstance et « le Droit et le Pouvoir des Magistrats dans chaque Pays sont aussi étendus que les Lois de ce Pays le permettent »¹²⁴⁸. En définitive, le souverain est donc soumis de trois façons, « *Deum, Legem & Parlement* »¹²⁴⁹, et un pouvoir a été attaché à sa fonction uniquement dans le but d’agir pour le bien commun.

Inversant de nouveau les rôles, Algernon Sidney affirme que les rois sont au service des nations et non l’inverse : « Les Magistrats ont été institués pour le Bien des Nations, et non les Nations pour l’Honneur ou la Gloire des Magistrats »¹²⁵⁰. L’utilisation de son pouvoir n’a donc qu’un seul objectif, celui de protéger les droits les plus fondamentaux de son peuple, « pour la Sauvegarde de la Liberté et de la Propriété »¹²⁵¹, et ce, même si cela doit aller à l’encontre de son intérêt personnel : « Il doit être prêt à soumettre ses Intérêts aux leurs »¹²⁵².

¹²⁴² *Ibid.*, p. 795a. “he is no more than any one of them in any other respect than he is, by the Consent of all, raised above any other”.

¹²⁴³ *Ibid.*, p. 798b. “that makes him a King”.

¹²⁴⁴ *Ibid.* “all the Power of the Prince is originally in the People”.

¹²⁴⁵ *Ibid.*, p. 794b.

¹²⁴⁶ *Ibid.*, p. 823b. “the best and wisest Of Kings have ever acknowledged it”.

¹²⁴⁷ Algernon Sidney, *Colonel Sidney’s Speech*, *op. cit.*, p. 823b. “can do nothing contrary to the Laws of their Country”.

¹²⁴⁸ *Ibid.*, p. 823a. “the Right and Power of Magistrates in every Country, was that which the Laws of that Country made it to be”.

¹²⁴⁹ “The Trial of Colonel Algernon Sidney”, *op. cit.*, p. 803a. “*Deum, Legem, & Parliament*”.

¹²⁵⁰ Algernon Sidney, *Colonel Sidney’s Speech*, *op. cit.*, p. 823a. “Magistrates were set up for the Good of Nations, not Nations for the Honour or Glory of Magistrates”.

¹²⁵¹ “The Trial of Colonel Algernon Sidney”, *op. cit.*, p. 803b. “the Power of Kings is for the Preservation of Liberty and Property”.

¹²⁵² *Ibid.*, p. 795a. “he must be content to submit his Interest unto theirs”.

Toute cette dynamique entre le gouvernant et ses sujets se formalise dans un contrat aussi fondé pour Algernon Sidney sur la confiance¹²⁵³. Les lois auxquelles le roi se soumet et son serment de couronnement tiennent lieu de contrat, « ayant la Force d'un Contrat entre le Magistrat et le Peuple »¹²⁵⁴. Sa fonction l'engage à assumer sa part de responsabilités et il a des comptes à rendre sur ses décisions¹²⁵⁵. Cependant, s'il le souhaite, le roi est libre de se dégager du contrat : « Si cette Condition ne lui plaît pas, il peut renoncer à la Couronne »¹²⁵⁶. A l'inverse, si le roi n'agit plus pour le bien commun, il brise « la Confiance qui lui a été remise par le Peuple »¹²⁵⁷ et doit s'attendre à une réaction de la part de son peuple qui n'est, en toute logique, plus tenu de lui obéir.

II.2- Une désobéissance légitime

Un des chapitres saisis dans les papiers de Sidney, « la Révolte générale d'une Nation contre ses propres Magistrats ne peut jamais être qualifiée de Rébellion »¹²⁵⁸, montre l'état d'aboutissement de l'idée de rébellion chez son auteur. Pour celui-ci, la révolte d'un peuple contre son prince constitue un concept politique à part entière dont la finalité est nécessaire et juste. Comme s'en offense le juge George Jeffreys qui dirige son procès¹²⁵⁹, non content d'appeler à la rébellion, le texte d'Algernon Sidney la légitime : « Cela n'encourage pas seulement la Rébellion mais justifie aussi toutes les Rébellions »¹²⁶⁰.

II.2.1- La justification de la rébellion

Dans la pensée d'Algernon Sidney, l'opposition n'est pas conçue comme un acte de rébellion. En effet, la soumission du peuple ne s'entend que dans le cadre du contrat passé avec le souverain et si celui-ci outrepassé les limites définies de ses pouvoirs, le peuple a, en contrepartie, aussi le droit de se libérer de l'alliance qui l'unit à lui, leur contrat mutuel étant devenu caduque : « Nous pouvons donc nous débarrasser de notre Joug, car ce n'est pas un Joug auquel nous nous sommes soumis, c'est un Joug qu'ils nous ont imposé »¹²⁶¹. Dans de telles circonstances, le roi devient coupable de trahison (du contrat) et son

¹²⁵³ *Ibid.*, p. 798b.

¹²⁵⁴ Algernon Sidney, *Colonel Sidney's Speech*, *op. cit.*, p. 823a. "having the Force of a Contract between Magistrates and People".

¹²⁵⁵ "The Trial of Colonel Algernon Sidney", *op. cit.*, p. 795a, p. 803a.

¹²⁵⁶ *Ibid.*, p. 795a. "if he does not like this Condition, he may renounce the Crown".

¹²⁵⁷ *Ibid.*, p. 798a. "hath broken the Trust laid upon him by the People".

¹²⁵⁸ *Ibid.*, p. 804a. "The general Revolt of a Nation from its own Magistrates, can never be called Rebellion".

¹²⁵⁹ George Jeffreys, 1er baron Jeffreys of Wem (1645-1689)

¹²⁶⁰ "The Trial of Colonel Algernon Sidney", *op. cit.*, p. 822b. "It not only encourages, but justifies all Rebellion".

¹²⁶¹ *Ibid.*, p. 798b. "We may therefore shake off our Yoke; for 'tis not a Yoke we submitted to, but a Yoke [...] they have imposed on us".

comportement justifie alors la riposte de ses sujets, « une Revanche prise par ceux qu'il a trahis »¹²⁶². Il peut ainsi être déchu de son rôle¹²⁶³ et cette action intervient dans le cadre strict de la loi : « Il est conforme à la loi de fomenter et de soulever une Insurrection et une Rébellion contre ledit Seigneur Roi »¹²⁶⁴. En plein accord avec l'analyse de John Somers, Algernon Sidney affirme que les exemples de ce genre ne manquent pas dans l'histoire. Si un roi désire conserver ses sujets, il doit les diriger avec « Justice et Miséricorde »¹²⁶⁵. Mais si, au lieu de les protéger, il décide de les détruire, « il ne peut s'en prendre qu'à lui-même s'ils veulent se libérer de sa Tyrannie »¹²⁶⁶. Dans ce genre de situation, c'est au peuple de juger ce qu'il souhaite entreprendre, mais pour Algernon Sidney, entre la destruction du peuple et celle du roi, « la Question est facilement tranchée »¹²⁶⁷. En effet, quand elle permet la sauvegarde du peuple, la rébellion est non seulement un droit, mais elle devient en plus un bienfait.

II.2.2- Les bienfaits de l'insoumission

Contrairement à ce que pense Robert Filmer, Algernon Sidney estime que la rébellion n'est pas forcément synonyme de chaos et le peuple qui décide de se séparer de son dirigeant n'est pas obligatoirement désorienté de se trouver sans conducteur¹²⁶⁸. En effet, en reprenant le contrôle sur le pouvoir qui lui appartient, le peuple peut redonner à chaque institution sa juste place, choisir un nouveau dirigeant ou gouvernement pour le représenter qui réponde mieux à ses besoins. La rébellion devient alors un vecteur d'ordre¹²⁶⁹. L'histoire de l'Angleterre confirme d'ailleurs, pour Sidney, ce réflexe naturel de réappropriation du pouvoir par la multitude. En effet, « dans toutes les révolutions (...) en Angleterre »¹²⁷⁰, les rois ont été supplantés par la mise en place d'un autre gouvernement appelé par le peuple. D'après Algernon Sidney, la réussite politique de la Hollande est un bon exemple de ce processus. Par son insoumission régulière, elle a accédé à un archétype de gouvernement qui se passe de roi et qui est devenu non seulement un modèle de solidité aux yeux du monde mais aussi « le plus fort Pilier de la Cause Protestante dans le Monde »¹²⁷¹. La rébellion est donc un élément constitutif de la vie politique. Tous « les

¹²⁶² *Ibid.*, p. 795a. “*Revenge taken by those that he hath betrayed*”.

¹²⁶³ *Ibid.*

¹²⁶⁴ *Ibid.*, p. 794b. “*That it is lawful to make and stir up an Insurrection and Rebellion against the said Lord King*”.

¹²⁶⁵ *Ibid.*, p. 804a. “*Justice and Mercy*”.

¹²⁶⁶ *Ibid.* “*he can blame none but himself, if they deliver themselves from his Tyranny*”.

¹²⁶⁷ *Ibid.* “*the Matter is easily decided*”.

¹²⁶⁸ *Ibid.*, p. 803b.

¹²⁶⁹ *Ibid.*

¹²⁷⁰ *Ibid.* “*in all the Revolutions (...) in England*”.

¹²⁷¹ *Ibid.*, p. 804a. “*the strongest Pillar of the Protestant Cause now in the World*”.

changements qu'elle engendre sont normaux »¹²⁷², car ils constituent autant de moyens de l'assainir.

La vision d'Algernon Sidney sur le gouvernement de l'Angleterre est opposée à toute forme de concession. La singularité de ses revendications, un roi au service du peuple et la nécessité d'une expression populaire par la désobéissance civile, entre en complète collision avec les idées de Robert Filmer et se démarque des penseurs whigs modérés par sa radicalité. Son mépris pour la pensée patriarcale est évident et, même s'il s'accorde avec James Tyrrell et John Somers sur la souveraineté du Parlement, sa limitation du pouvoir royal reste totale pour favoriser un mode de gouvernement populaire¹²⁷³. Jusqu'à son exécution, les convictions d'Algernon Sidney constituent, d'après l'historien Jonathan Scott, « un acte complet de défiance politique »¹²⁷⁴ qui alimentera, même après sa mort avec la publication de nombreuses réponses, la virulence de la controverse engagée autour de l'accession au trône du duc d'York¹²⁷⁵.

Entre 1680 et 1681, avec la publication des pamphlets de Robert Filmer, James Tyrrell, John Somers, Robert Brady et le compte-rendu du procès d'Algernon Sidney, les Whigs et les Tories s'engagent dans un véritable débat de philosophie politique qui leur permet de justifier leur positionnement vis-à-vis de la succession au trône du duc d'York. La vie politique se polarise autour d'idéologies aux conclusions très contrastées où chacun veut faire passer ses opposants, selon l'historienne Julia Rudolph, « pour des dangereux radicaux »¹²⁷⁶ qui menacent la paix civile en faisant de nouveau sombrer l'Angleterre « dans les jours sombres des années 1640 et 1650 »¹²⁷⁷. L'antagonisme et l'affrontement de ces modèles de pensées montrent que la période est en pleine mutation politique. En effet, ces théories parviennent à faire évoluer une sensibilité politique collective¹²⁷⁸ vers des

¹²⁷² *Ibid.*, p. 803b. "we see nothing more regular than its Motions".

¹²⁷³ Lee Ward, *op. cit.*, p. 156.

¹²⁷⁴ Jonathan Scott, *op. cit.*, p. 343. "complete act of political defiance".

¹²⁷⁵ Elkanah Settle, *Some Animadversions On The Paper Delivered To The Sheriffs, On Friday December, The 7th. 1683 By Algernon Sidney, Esq; Before He Was Executed*, Londres, John Cox, 1683, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99882782>. Page consultée le 14/04/2008 ; Edmund Bohun,

A Defence of Sir Robert Filmer, against the mistakes and misinterpretations of Algernon Sidney, esq; in a paper delivered by him to the sheriffs upon the scaffold on Tower-Hill, on Fryday December the 17th 1683 before his execution there, Londres, W. Kettilby, 1684, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11782008>. Page consultée le 14/04/2008.

¹²⁷⁶ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 33. "as dangerous radicals".

¹²⁷⁷ *Ibid.* "return them to the dark days of the 1640s and 1650s".

¹²⁷⁸ Lionel K. J. Glassey, *op. cit.*, p. 69.

choix idéologiques revendiqués jusqu'à envisager, pour certains, des moyens d'action plus radicaux. Les rapports avec la Couronne changent car, finalement, la notion de confiance liée à la fonction royale par James Tyrrell, John Somers et Algernon Sidney devient pour les opposants à la succession du duc d'York un critère primordial d'attribution de la Couronne. Ceux qui se regroupent derrière les idées whigs ne font tout simplement pas confiance au duc d'York pour bien remplir son rôle de roi.

Cependant, malgré l'effervescence inquiétante qu'il suscite et le bouillonnement d'idées déstabilisatrices soulevées juste avant le début de son règne de 1679 à 1683, nous remarquons aussi, comme dans le domaine de la religion, l'existence d'une lutte pour la préservation de valeurs politiques qui lui sont extrêmement propices. Par conséquent, dans le chapitre suivant, après avoir analysé comment tous ces débats théoriques se transposent de manière concrète au Parlement, nous étudierons tous les facteurs de continuité permettant le rétablissement incontesté d'un ordre beaucoup plus traditionnel que révolutionnaire en Angleterre avant l'accession au trône de Jacques II, mais aussi au début de son règne. De plus, alors que des débats politiques théoriques du même type ne trouvent pas leur place en Irlande avant le couronnement de Jacques II et n'ont pas pu, de ce fait, être intégrés dans ce chapitre 4, nous incluons, cependant, dans le chapitre 5, le thème de la politique en Irlande. En effet, un engagement politique fort envers la royauté de la part des protestants et des catholiques d'Irlande et la recherche de solutions de la part des Lord Lieutenants pour apaiser ou contenir les tensions entre les communautés protestante et catholique participent au renforcement d'une situation favorable à Jacques II jusqu'à son arrivée en Irlande.

Chapitre 5- Des tensions politiques sous contrôle en Angleterre, mars 1681-novembre 1685, et en Irlande, 1685-1689

En parallèle du débat théorique, l'opposition entre Whigs et Tories se concrétise au Parlement par l'introduction, à trois reprises entre 1679 à 1681, d'une proposition de Loi d'Exclusion du duc d'York de la succession au trône d'Angleterre. Au fur et à mesure des Parlements d'Exclusion, les groupes politiques s'organisent et les divisions prennent de l'ampleur. Le mécontentement des Whigs face à la politique de Charles II s'exprime de manière de plus en plus virulente et sortent de l'enceinte du Parlement pour gagner la rue. Pourtant, malgré la perspective d'évolutions constitutionnelles majeures quant à une redéfinition du pouvoir royal, la violence des oppositions qui agite la vie politique anglaise finit par faire peur. Une prise de distance de la part de l'opinion publique à l'égard de la cause de l'Exclusion du duc d'York de la succession au trône s'installe progressivement à partir de 1681 et joue un rôle important dans l'apaisement des tensions. Charles II parvient à exploiter la situation à son avantage, l'opposition des Whigs est écrasée et le climat politique redevient pleinement favorable à la royauté et à ses soutiens tories à partir de 1683. Dans ce contexte, le duc d'York peut revenir sur le devant de la scène. Son accession au trône en 1685 en tant qu'héritier légitime paraît alors comme une victoire contre des tentatives maléfiques de renversement de la royauté et le place dans une situation extrêmement propice où le mot d'ordre général est de rechercher l'entente politique. S'associant à une vision religieuse anglicane qui exalte plus que jamais en 1685 la puissance royale et l'obéissance des sujets, les partisans les plus convaincus de la royauté soutiennent avec ferveur un pouvoir politique fort que Jacques II va pouvoir exploiter jusqu'en 1686.

En Irlande, l'arrivée au pouvoir de Jacques II ne change pas dans l'immédiat la situation. En effet, une tradition de fidélité à la Couronne est profondément respectée à la fois au sein de la communauté protestante qui cherche dans l'aval royal la garantie de sa sécurité et au sein de la communauté catholique qui reporte sur lui ses nombreux espoirs de changements. Dans un premier temps, la politique de compromis du Lord Lieutenant Clarendon permet de maintenir une situation de *statu quo* entre protestants et catholique jusqu'en 1687. Par la suite, la politique pro-catholique sous l'autorité du Lord Deputy

Tyrconnell¹²⁷⁹, malgré les tensions qu'elle suscite, n'embrase pas l'île offrant à Jacques II, à son arrivée en Irlande, une île qui lui est dans sa quasi-totalité acquise.

I- L'Échec de l'Exclusion au Parlement

Le débat de science politique qui se révèle très dense entre 1680 et 1683 sert d'appui à des discussions très vives au Parlement anglais entre les Whigs et les Tories sur la question de l'Exclusion du duc d'York de la succession au trône. Pourtant, même si les Whigs se montrent très offensifs dès le premier Parlement d'Exclusion de 1679, ils finissent cependant par subir un revers vertigineux qui permet, à partir de 1681, un retour éclatant au pouvoir des principaux alliés de Jacques II, les Tories.

I.1- La controverse au Parlement autour de l'accession au trône du duc d'York, 1679-1681

Quelques mois après la dénonciation du « Complot Catholique » en août 1678, deux lettres demandant le soutien financier de la France et écrites par le ministre des finances de Charles II, Lord Dandy¹²⁸⁰, sont révélées à la Chambre des Communes en décembre 1678. Lord Dandy est immédiatement frappé de destitution par le Parlement et, en janvier 1679, Charles II dissout le Parlement Cavalier en place depuis 1661, espérant bientôt réunir une nouvelle assemblée plus clémente envers son ministre. L'hostilité vis-à-vis du catholicisme semble à son comble et le duc d'York devient aussi l'objet d'attaques personnelles. A la fois pour le protéger et pour apaiser une situation intérieure très tendue, Charles II cherche alors à mettre le duc d'York à l'écart du tumulte politique et lui demande de partir en exil le 3 mars 1679, avant la réunion d'un nouveau Parlement. Effectivement, les nouvelles élections n'ont pas calmé la situation et permettent, au contraire, le rassemblement, le 6 mars 1679, d'un nouveau Parlement qui introduit, dans les débats, un projet de loi demandant d'écarter le duc d'York de la succession au trône. Alors qu'il n'est que par intermittence sur le territoire anglais de 1679 à 1682¹²⁸¹, le duc d'York n'en continue pas moins de demeurer le sujet principal des controverses politiques au Parlement. Même en exil, le duc d'York est très conscient de toutes les accusations formulées à son encontre et

¹²⁷⁹ Richard Talbot, comte de Tyrconnell (1630-1691). Catholique, frère de l'archevêque Peter Talbot, dont nous avons parlé dans la partie I. Un proche de Jacques II.

¹²⁸⁰ Thomas Osborne, duc de Leeds (1632-1712).

¹²⁸¹ Il revient en septembre-octobre 1679, car Charles II est malade et en janvier 1680.

des conflits qu'elles génèrent au Parlement, puisqu'il les détaille sur dix pages dans ses Mémoires¹²⁸².

I.1.1- Le problème politique d'un héritier catholique selon les Whigs

Renouvelé pour moitié de nouveaux membres¹²⁸³, le premier Parlement d'Exclusion qui se réunit le 6 mars 1679, introduit à la Chambre des Communes un groupe politique d'opposition à la cour extrêmement déterminé à combattre l'influence du catholicisme à la tête du royaume. Ainsi, rebondissant sur les insécurités contemporaines, ce groupe focalise-t-il graduellement les débats du Parlement sur le danger que le duc d'York représente pour le gouvernement et les sujets protestants¹²⁸⁴. Sans en avoir la preuve, certains de ces nouveaux membres whigs du Parlement sont pourtant persuadés que le duc d'York est réellement impliqué dans le « Complot Catholique ». Par exemple, pour un membre du Parlement Monsieur Bennet¹²⁸⁵, « les lettres de Coleman¹²⁸⁶ à l'attention du Pape, des cardinaux et du confesseur du roi français furent toutes écrites et envoyées sur les ordres du duc d'York »¹²⁸⁷. Et quand bien même ce dernier serait innocent, pour d'autres membres de la Chambre des Communes, comme Sir Thomas Player¹²⁸⁸, il ne fait aucun doute que sa confession et sa position sociale encouragent fortement ses coreligionnaires qui, selon lui, espèrent un roi et un gouvernement catholiques : « Les Papistes n'auront pas de repos tant qu'ils entretiendront l'espoir d'un Successeur Papiste »¹²⁸⁹. Pour ces membres de la Chambre des Communes, les principes politico-religieux des catholiques de « destruction

¹²⁸² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 601-611.

¹²⁸³ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 13.

¹²⁸⁴ Tim Harris, «The Parties and the People : the Press, the Crowd and Politics 'Out-of-Doors' in Restoration England» dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 125.

¹²⁸⁵ Thomas Bennet (1640-1702). Ses sympathies politiques ne sont pas claires, même s'il vote en faveur de l'Exclusion lors du premier Parlement. *The History of Parliament*, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/bennet-thomas-1640-1702>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹²⁸⁶ Edward Coleman, ancien secrétaire du duc d'York au service de la duchesse d'York, deuxième femme de Jacques, au moment de la découverte des lettres. *Supra*, partie I, p. 84.

¹²⁸⁷ «Mr Bennet, Debates in 1679 : April 21st-30th» dans Anchtell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 7, 1769, p. 129-164, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40449>>. Page consultée le 11/11/2010. «*Coleman's Letters to the Pope, Cardinals, and French King's Confessor, were all penned and sent by the Duke of York's command*».

Ces accusations sont réitérées plusieurs fois, en octobre 1680 par Sir Capel, p. 3 et p. 8 ou Sir Francis Winnigton, p. 9 et p. 10, *A Collection of Debates in the House of Commons*, *op. cit.*

¹²⁸⁸ Sir Thomas Player (mort en 1686). Membre whig de la Chambre des Communes en faveur de l'Exclusion lors des trois Parlements d'Exclusion. *The History of Parliament*, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/player-sir-thomas-1686>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹²⁸⁹ «Sir Thomas Player, Debates in 1679 : April 21st-30th», *op. cit.* «*whilst the Papists have a prospect of a Popish Successor, they will never be quiet*».

du Roi et [leur] Religion »¹²⁹⁰, que nous avons développé longuement dans la partie I, n'offrent aucune sécurité pour le gouvernement. Par conséquent, le seul moyen d'obtenir un peu de paix avec les catholiques est de les détruire : les « extirper »¹²⁹¹.

En effet, pour les protestants, l'accession d'un catholique à la fonction royale soulève de nombreuses incohérences politico-religieuses qui sont, pour Sir John Knight¹²⁹², toujours de la Chambre des Communes, « aussi incompatibles que la lumière et les ténèbres »¹²⁹³. Avec un roi catholique, le Serment de Suprématie qui, rappelons-le, déclare que le roi est le gouverneur suprême de l'Eglise Etablie d'Angleterre, et le Serment d'Allégeance, qui déclare que le roi est la seule autorité dans les affaires civiles et ecclésiastiques, deviennent complètement caduques pour tous les sujets protestants, mais avantageux pour les sujets catholiques. La question autour de la religion du duc d'York dans ces débats répond donc à des interrogations politiques : comment la religion protestante pourrait-elle être préservée quand la fonction politique qui doit la protéger est transmise à « un Prince Papiste ? »¹²⁹⁴. Selon William Cavendish¹²⁹⁵, un autre membre de la Chambre des Communes qui écrit un pamphlet en 1681, même si l'Angleterre devait échapper à un renversement religieux, l'insécurité deviendrait cependant le sceau d'une royauté catholique « incapable de protéger »¹²⁹⁶ ses sujets majoritairement protestants et de les convaincre qu'elle cherche leur intérêt plus que tout : « Il est impossible qu'un Prince signifie quoi que ce soit en faveur de la Religion du Peuple, étant lui-même d'une autre religion et si c'était le cas, personne ne le croirait »¹²⁹⁷.

Mais, au-delà même des questions religieuses, longuement évoquées dans la première partie de cette étude, la situation qui représente le plus de danger pour les

¹²⁹⁰ *Ibid.* “*destroy the King and our Religion*”.

¹²⁹¹ *Ibid.* “*root them out*”.

¹²⁹² John Knight (1613-83). Membre de la Chambre des Communes opposé à l'accession au trône du duc d'York, mais qui ne vote pas pour l'Exclusion. *The History of Parliament*, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/knight-john-1613-83>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹²⁹³ “Sir John Knight, Debates in 1679 : May 11th” dans Anchitell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 7, 1769, p. 236-260, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?>>. Page consultée le 09/05/2013. “*as inconsistent as light and darkness*”.

¹²⁹⁴ *Ibid.* “*under a Popish Prince?*”.

¹²⁹⁵ William Cavendish (1641-1707). Membre très modéré de l'opposition en ce qui concerne l'Exclusion lors du premier Parlement d'Exclusion. Il devient plus ferme sur la question lors des deuxième et troisième Parlements d'Exclusion, mais ne participe pas de manière virulente aux débats. *The History of Parliament*, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/cavendish-william-1641-1707>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹²⁹⁶ William Cavendish, *Reasons for His Majesties Passing the Bill of Exclusion*, Londres, J. W., 1681, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164763>>. Page consultée le 06/07/2009. “*incapable of protecting*”

¹²⁹⁷ *Ibid.* “*It is impossible that a Prince should signifie anything towards the support of the People's Religion, being himself of another; nor would it ever be believed*”.

protestants est celle de l'installation d'un gouvernement arbitraire au pouvoir. Pour un membre du Parlement, Sir Henry Capel¹²⁹⁸, un tel danger dépasserait même les « conspirations »¹²⁹⁹ historiques contre Elisabeth I et « la trahison du Complot des Poudres »¹³⁰⁰. En effet, les libertés prises par Charles II en ce qui concerne l'armée dans les années 1660 et 1670¹³⁰¹ avaient déjà inquiété le Parlement. Sir Henry Capel rappelle d'ailleurs à la Chambre des Communes les associations malheureuses entre le catholicisme et le pouvoir : « La notion d'une armée permanente et le pouvoir arbitraire viennent du Papisme »¹³⁰². De ce fait, une dérive absolutiste¹³⁰³ semble totalement inévitable car, du fait de sa religion, le duc d'York ne peut pas accéder au pouvoir sans un massacre de protestants, selon une image utilisée par Sir William Jones¹³⁰⁴, membre de la Chambre des Communes : « sans se frayer un chemin à travers une Mer de Sang »¹³⁰⁵. Extrêmement sur la défensive, Sir William Jones promet cependant que les protestants ne se laisseront pas faire : « Ne se soumettront pas docilement au Joug Papiste (...) sans résister »¹³⁰⁶. Ici, Sir William Jones ne parle pas simplement d'opposition. D'après lui, ce couronnement créera des tensions civiles proches d'un état de guerre qui, de par son caractère religieux, serait d'une violence jamais égalée : « Pourrait dépasser toutes celles qui se sont déjà déroulées »¹³⁰⁷.

Dans chacun de ces discours, tous les « lieux de mémoire » de la communauté protestante anglicane sont les uns après les autres inlassablement mentionnés comme pour faire revivre tous les référents de l'identité protestante et réveiller le sentiment chargé

¹²⁹⁸ Sir Henry Capel (1638-96). Whig très engagé à la cause de l'Exclusion. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1690-1715/member/capel-hon-sir-henry-1638-96>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹²⁹⁹ "Sir Henry Capel, Debates in 1679 : April 21st-30th", *op. cit.* "conspiracies against her".

¹³⁰⁰ *Ibid.* "the Gunpowder-Treason".

¹³⁰¹ Charles II essaie d'établir une armée de métier alors que l'Angleterre n'est plus en guerre, ce qui est contraire à la Constitution du pays. Cette démarche est interprétée comme une tentative d'installation d'un pouvoir arbitraire soutenu par l'armée. Mark Goldie, *op. cit.*, p. 17 ; Tim Harris, "The Parties and the People : the Press, the Crowd and Politics 'Out-of-Doors' in Restoration England", *op. cit.*, p. 130.

¹³⁰² Sir Henry Capel, *op. cit.* "from Popery came the notion of a standing Army and arbitrary power".

¹³⁰³ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 85 ; James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 209.

¹³⁰⁴ Sir William Jones (1630-82). Membre de l'opposition très engagé à la cause de l'Exclusion à partir du second Parlement d'Exclusion. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/jones-sir-william-1630-82>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹³⁰⁵ "Sir William Jones, The fourth Parliament of Charles II : First session (2 of 5) - begins 4/11/1680" dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1 : 1660-1680, 1742, p. 403-435, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37637>>. Page consultée le 11/11/2010. "without wading thro' a Sea of Blood".

¹³⁰⁶ *Ibid.* "For it cannot be imagined, that the (...) Protestants (...) will tamely submit to the Popish Yoke, (...) without some struggling".

¹³⁰⁷ *Ibid.* "may exceed all others that ever yet were made".

d'émotion d'un protestantisme assailli par un catholicisme sanguinaire. Par conséquent, il est évident, comme l'exprime Henry Capel, que « l'ordre du jour concerne l'un des plus grands enjeux qui ait jamais été pour cette Nation »¹³⁰⁸. En effet, pour Sir William Jones aussi, permettre au duc d'York d'accéder au trône « pourrait se révéler être la plus grande Tragédie qui se soit jouée dans cet important théâtre »¹³⁰⁹.

Convaincus des mauvaises intentions du duc d'York, ces membres de la Chambre des Communes finissent, à l'instar du Whig Sir Thomas Player, par demander une enquête pour déterminer le degré de participation du duc d'York dans d'éventuelles intrigues visant la mise en place d'un gouvernement arbitraire¹³¹⁰. Le 15 mai 1679, un premier projet de loi d'Exclusion est présenté. Celui-ci demande que Jacques soit privé de son droit d'hériter de la Couronne ainsi que de tout privilège afférant à celle-ci :

Que le dénommé Jacques Duc d'York, d'Albany, et d'Ulster soit dans l'impossibilité d'hériter des Couronnes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande et de leurs Dépendances ; ni de jouir des Titres, Droits, Prérogatives et Revenus appartenant à celles-ci.¹³¹¹

Même si les discussions sont interrompues par le renvoi du Parlement le 26 mai 1679 par Charles II et sa dissolution le 12 juillet 1679, le second Parlement d'Exclusion, qui dure d'octobre 1680 à janvier 1681, ne perd pas en force. Dès le 26 octobre, les membres de la Chambre des Communes les plus engagés à la cause de l'Exclusion font savoir que leur priorité reste la même. D'après les Mémoires de Jacques II, ils « s'attaquèrent immédiatement à la Succession »¹³¹². En effet, leur détermination est intacte et ils veulent, comme l'exprime Lord Russell¹³¹³, « en premier lieu trouver les moyens de supprimer le Papisme et d'empêcher un Successeur Catholique »¹³¹⁴. Au début du mois de

¹³⁰⁸ “Sir Henry Capel, Debates in 1679 : April 21st-30th”, *op. cit.* “*the consideration of this day is of the greatest moment that ever was to this Nation*”.

¹³⁰⁹ “Sir William Jones, The fourth Parliament of Charles II : First session (2 of 5) - begins 4/11/1680”, *op. cit.* “*may prove the deepest Tragedy that ever was acted on this great Theatre*”.

¹³¹⁰ “Sir Thomas Player, Debates in 1679 : April 21st-30th”, *op. cit.*

¹³¹¹ “The Substance of the Exclusion Bill, 15 mai 1679, The third Parliament of Charles II : First session-begins 6/3/1679” dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1 : 1660-1680, 1742, p. 323-370, <<http://www.britishhistory.ac.uk/report.aspx?compid=37635>>. Page consultée le 11/11/2010. “*the said James Duke of York, Albany, and Ulster, should be incapable of inheriting the Crowns of England, Scotland, and Ireland, with their Dependencies; and of enjoying any of the Titles, Rights, Prerogatives and Revenues belonging to the said Crowns*”.

¹³¹² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 600. “*fell immediately upon the Succession*”.

¹³¹³ William Russell (1639-83). Il apporte son soutien à l'Exclusion lors des trois Parlements d'Exclusion. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/russell-hon-william-1639-83>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹³¹⁴ “Lord Russell. 26 octobre 1680, The fourth Parliament of Charles II : First session (1 of 5)-begins 17/10/1679” dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1 : 1660-1680, 1742, p. 370-403, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37636>>. Page consultée le 11/11/2010. “*to take into our consideration in the first Place, how to suppress Popery, and to prevent a Popish Successor*”.

novembre 1680, le ton monte et une nouvelle proposition de loi d'Exclusion, A Bill to disable James Duke of York, to inherit the imperial Crowns of England and Ireland, and the Dominions thereunto belonging¹³¹⁵, est lue deux fois à quelques jours d'intervalle¹³¹⁶. Le 11 novembre 1680, elle est amendée, votée et transmise à la Chambre des Lords. Les formulations retenues sont très dures à l'égard du duc d'York qui retient notamment, dans ses Mémoires, qu'il serait considéré comme un traître s'il venait à réclamer la Couronne¹³¹⁷. Il y est aussi noté que son changement de religion est une perversion qui encourage les catholiques dans leurs tendances sanguinaires, « les complots les plus diaboliques et horribles »¹³¹⁸, en Angleterre. Il représente une menace pour le roi, le gouvernement, la religion protestante dont le renversement est évident s'il venait au pouvoir. Par conséquent, d'une manière très définitive qui n'envisage même pas la possibilité que le duc puisse revenir au protestantisme, il doit « à jamais être exclu et rendu inapte à hériter, à posséder ou à jouir de la Couronne impériale »¹³¹⁹.

Personnellement tournée contre l'héritier du trône, cette solution remporte de plus en plus de suffrages à la Chambre des Communes. D'après l'historien Tim Harris, lors du premier Parlement de 1679, 41 % des suffrages s'expriment en faveur de l'exclusion contre 25 % (34 % absents) et lors du deuxième Parlement de 1680, le chiffre s'élève à 58 % contre 42 % juste avant un nouvel ajournement¹³²⁰. Avec la réunion d'un troisième Parlement en 1681, les enjeux de l'Exclusion animent plus que jamais des débats passionnés. Pour le colonel Birch¹³²¹, il ne s'agit pas moins pour les membres du Parlement de défendre « la Préservation de la Religion Protestante »¹³²². A ce stade, un véritable étai

¹³¹⁵ A Bill to disable James Duke of York, to inherit the imperial Crowns of England and Ireland, and the Dominions thereunto belonging, was read the first time, The fourth Parliament of Charles II : First session (2 of 5)-begins 4/11/1680 dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1 : 1660-1680, 1742, p. 403-435, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37637>>. Page consultée le 11/11/2010.

¹³¹⁶ Le 4 novembre 1680 et le 6 novembre 1680.

¹³¹⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 601.

¹³¹⁸ “An Act for securing of the Protestant Religion by disabling James, Duke of York, to inherit the imperial Crown of England and Ireland and the Dominions and Territories thereunto belonging, 11th of November, 1680, The fourth Parliament of Charles II : First session (2 of 5)- begins 4/11/1680”, *op. cit.* “*most devilish and horrid plots*”.

¹³¹⁹ *Ibid.* “*excluded, and made for ever incapable to inherit, possess or enjoy the imperial crown*”.

¹³²⁰ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 102-103.

¹³²¹ John Birch (1615-91). Membre whig de la Chambre des Communes favorable à l'Exclusion. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/birch-john-1615-91>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹³²² “Col. Birch, The Oxford Parliament : begins 21/3/1681” dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 2 : 1680-1695 (1742), p. 101-164, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37641>>. Page consultée le 12/11/2010. “*the Preservation of the Protestant Religion*”.

semble se resserrer autour du duc d'York, car les membres whigs de la Chambre des Communes sont toujours aussi convaincus d'une incompatibilité entre sa religion et la fonction royale. D'après le même orateur, ils « ne peuvent pas plus préserver la Religion Protestante avec un Successeur Catholique, que de l'Eau ne peut être conservée froide dans une Marmite chaude »¹³²³.

Ainsi, de 1679 à 1681, la peur ancrée dans la mémoire des protestants vis-à-vis du catholicisme se focalise-t-elle dans sa dimension politique sur la personne de l'héritier du trône. Dans une imagerie religieuse qui identifie les protestants au peuple élu, un membre whig de la Chambre des Communes, Mr Pilkington¹³²⁴, appelle donc le Parlement à faire un choix politique de la plus haute importance entre « Dieu et Baal »¹³²⁵, le duc d'York étant très défavorablement comparé à Baal, la fausse divinité qui entraîna les Israélites vers l'idolâtrie. Pour vivre heureuse, sous un gouvernement qui la protège réellement, l'Angleterre doit « mettre de côté Baal »¹³²⁶. De manière intéressante, le duc d'York utilise aussi cette analogie dans une lettre qu'il écrit à Charles II depuis son exil pour lui demander d'être ferme face aux sujets qui adhèrent aux principes d'une monarchie élective¹³²⁷ et le prie de s'appuyer sur ceux qui « n'ont pas plié le genou devant Baal »¹³²⁸. En effet, les alliés tories de Charles II et ceux que le duc d'York appelle ses « amis »¹³²⁹ de la Chambre des Lords s'engagent dans la défense de la Couronne et génèrent un clivage politique important au Parlement.

I.1.2- Le bras de fer au Parlement avec les Tories

L'Angleterre encore secouée par le « Complot Catholique » soutient les Whigs qui obtiennent une place prédominante à la nouvelle Chambre des Communes sous la houlette de porte-paroles charismatiques comme Lord Russell et Sir Henry Capel. A la Chambre des Lords et au conseil privé du roi, ils sont représentés par le comte de Shaftesbury¹³³⁰. Pour

¹³²³ *Ibid.* “they cannot preserve the Protestant Religion with a Popish Successor to the Crown, no more than Water can be kept cold in the Hot-pot”.

¹³²⁴ Thomas Pilkington (1628-91). Membre très actif des Whigs lors des trois Parlements d'Exclusion. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/pilkington-thomas-1628-91>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹³²⁵ “Mr Pilkington, Debates in 1679 : April 21st-30th”, *op. cit.* “The Israelites halted betwixt two opinions, God and Baal”.

¹³²⁶ *Ibid.* “put away Baal”.

¹³²⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 613.

¹³²⁸ *Ibid.*, p. 614. “had not bow'd their Knees to Baal”.

¹³²⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 614. “the Duke's Friend”

¹³³⁰ Anthony Ashley Cooper, premier comte de Shaftesbury (1621-1683). Le comte de Shaftesbury a souvent été présenté comme le chef des Whigs, ce qui est remis en question, malgré son influence indéniable, par des auteurs comme Lionel K. J. Glassey et Tim Harris. Lionel K. J. Glassey, “Politics, Finance and Government” dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres,

faire entendre leur motion, les Whigs ont besoin d'apporter des justifications légales et doivent ainsi avancer sur le terrain constitutionnel, comme le rappelle l'historienne Julia Rudolph¹³³¹. En effet, en voulant intervenir dans la succession royale, leur position les amène, dans la lignée des idées de James Tyrrell et John Somers, à définir la monarchie anglaise comme une monarchie mixte au sein de laquelle le pouvoir législatif est partagé entre le Parlement et le roi¹³³².

En réponse, les Tories, quant à eux dans la lignée des idées de Robert Filmer, s'opposent à toute idée de restriction de la Couronne par le Parlement. Leur raisonnement est fondé sur la conviction que la monarchie tient son caractère héréditaire du droit divin et que le respect de la suprématie royale constitue, de ce fait, l'une des doctrines fondamentales de l'Église d'Angleterre¹³³³. Pour eux, le détournement de la succession n'a aucune justification légale. Plusieurs arguments soutiennent leur raisonnement. Tout d'abord, le Serment d'Allégeance, qu'ils ont tous prêté, les engage non seulement vis-à-vis de Charles II mais aussi de ses héritiers, ce qui, pour le Tory Leoline Jenkins¹³³⁴, « inclut le duc en tant qu'Héritier présomptif »¹³³⁵. De ce fait, dénier ce droit au duc d'York revient, aussi d'après un autre Tory, le Colonel Legge¹³³⁶, à bafouer le Serment fait à Charles II¹³³⁷. Ensuite, pour les Tories, cette proposition de loi représente un réel danger de perversion de la constitution anglaise qui est bâtie sur la monarchie de droit divin. La démarche entreprise par les Whigs paraît donc à leurs opposants tories, dont Sir Leoline Jenkins se fait souvent le porte-parole, « contraire non seulement à la Loi de Dieu, mais aussi à la Loi du

New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 63 ; Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, op. cit., p. 84.

¹³³¹ Julia Rudolph, op. cit., p. 22-23.

¹³³² Cette revendication n'est pas nouvelle et est la résurgence des idées des années 1640, d'où le nom donné aussi aux Whigs de "Presbyterian party". Mark Goldie, op. cit., p.17 ; Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, op. cit., p. 6, p. 88.

¹³³³ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, op. cit., p. 81.

¹³³⁴ Sir Leoline Jenkins (1625-85). Membre tory de la Chambre des Communes. Présent lors du deuxième et du troisième Parlement d'Exclusion, il très actif dans son opposition au projet de loi d'Exclusion. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/jenkins-sir-leoline-1625-85>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹³³⁵ "Sir Leoline Jenkins, The 4th of November, 1680, The fourth Parliament of Charles II : First session (2 of 5)-begins 4/11/1680" dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1 : 1660-1680 (1742), p. 403-435, op. cit. "the Duke, as presumptive Heir, must be understood".

¹³³⁶ George Legge, Lord Dartmouth (c.1647-91). Membre tory de la Chambre des Communes proche du duc d'York et opposé à l'Exclusion lors des trois Parlements. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/legge-george-1647-91>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹³³⁷ "Colonel Legge, Debates in 1681 : March 26th" dans Anchitell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 8 (1769), p. 309-338, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40479>>. Page consultée le 12/11/2010.

Pays »¹³³⁸. Pour ce dernier, l'exclusion du duc d'York transformerait « l'Essence de la Monarchie »¹³³⁹, car en laissant le choix au Parlement de son futur roi, celle-ci deviendrait alors une monarchie élective et, même si Charles II lui-même voulait intervenir dans l'ordre de la succession, il ne le pourrait pas plus que le Parlement. Par conséquent, pour un autre défenseur de ce droit à la Couronne, Benjamin Thorogood¹³⁴⁰, qui écrit un tract politique à ce sujet, « son A. R. (Altesse Royale) ne peut pas être privée de son Droit de Régner »¹³⁴¹. Tout en admettant les nombreuses complications et les craintes soulevées par le catholicisme du duc, l'argument religieux n'offre pas plus de cohérence, selon les Tories. D'un point de vue moral, la proposition des Whigs est totalement injuste, car elle prive le duc d'York de son droit inaliénable de propriété. Ainsi Leoline Jenkins plaide-t-il que ce droit de propriété ne saurait être fondé sur une appartenance confessionnelle : « Il est contraire aux Principes de notre Religion de déposséder un Homme de son Droit à cause d'une divergence de Foi »¹³⁴². D'après lui, le procédé est tellement impie qu'il ne peut pas être le fait de véritables membres de l'Eglise Etablie d'Angleterre, mais plutôt de catholiques ou autres dissidents religieux déguisés qui sont les seuls à utiliser de telles méthodes¹³⁴³.

L'argument papiste des Tories est utilisé ici en miroir des accusations de leurs adversaires politiques. En effet, alors que les Whigs accusent les Tories de connivences papistes en raison de leur volonté de protéger la succession d'un catholique sur le trône, les Tories pensent que ce sont les propositions de Whigs qui reflètent leurs positions catholiques. Ainsi, pour le Colonel Legge, « la Doctrine de déposer les Rois et de disposer de leurs Royaumes est[-elle] la Doctrine détestable de l'Eglise de Rome »¹³⁴⁴. L'adhésion à la loi d'Exclusion représente donc, au contraire, un pas vers la corruption du gouvernement par l'infiltration de méthodes catholiques, danger beaucoup plus grand que d'avoir un roi de cette confession. Malgré des positionnements très divergents, ces dénonciations

¹³³⁸ “Sir Leoline Jenkins”, *op. cit.* “*contrary not only to the Law of God, but the Law of the Land too*”.

¹³³⁹ *Ibid.* “*the Essence of the Monarchy*”.

¹³⁴⁰ Benjamin Thorogood : Tory. Il refuse de priver le duc d'York de son droit à la Couronne, mais reconnaît dans le même temps les problèmes que son couronnement soulèverait. Joyce Lee Malcom (ed.), *The Struggle for Sovereignty : Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, Indianapolis, Liberty Fund, 1999, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164759>>. Page consultée le 10/07/2010.

¹³⁴¹ Benjamin Thorogood, “His Opinion of the Point of Succession, 3 janvier 1679” dans Joyce Lee Malcom (ed.), *The Struggle for Sovereignty : Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, *op. cit.*, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164764>>. Page consultée le 10/07/2010. “*his R. H. cannot be barred his Right of Reigning*”.

¹³⁴² “Sir Leoline Jenkins”, *op. cit.* “*it is contrary to the Principles of our Religion, that we should dispossess a Man of his Right, because he differs in point of Faith*”.

¹³⁴³ *Ibid.*

¹³⁴⁴ “Colonel Legge”, *op. cit.* “*the Doctrine of deposing Kings, and disposing of their Kingdoms, is the damnable Doctrine of the Church of Rome*”.

mutuelles permettent à chacun des groupes de se présenter comme le défenseur de la Couronne et du gouvernement contre les attaques du catholicisme.

Mais les Tories ont encore une autre raison pour rejeter une Loi d'Exclusion. Plus effrayant pour eux encore que l'aspect amoral du projet, le vote d'une Loi d'Exclusion ouvrirait la porte à tous les abus du Parlement qui pourrait évincer les rois sous n'importe quel prétexte et élire qui bon lui semble¹³⁴⁵. Finalement pour certains Tories, comme Laurence Hyde¹³⁴⁶, même s'ils sont presque convaincus d'aller au-devant de grandes difficultés en acceptant l'accession du duc d'York au pouvoir, la fidélité due à la royauté ne souffre aucune tergiversation, quelles qu'en soient les conséquences¹³⁴⁷. Etant majoritaires à la Chambre des Lords où siègent aussi les Evêques de l'Eglise d'Angleterre, les Tories rejettent donc, en toute logique, le projet de loi d'Exclusion la seule fois où il leur est soumis, le 15 novembre 1680, à la première lecture à une majorité de soixante-dix voix sur cent¹³⁴⁸. Au travers de leurs convictions politiques, les Tories veulent montrer un soutien fervent à Charles II en opposition à une Chambre des Communes majoritairement whig qui est devenue très hostile au roi. Pourtant, celle-ci sait que l'aboutissement de la demande émanant de ses membres dépend de lui¹³⁴⁹ et le soumet, par conséquent, à rude épreuve pour le faire fléchir. En parallèle des débats au Parlement, les Whigs cherchent donc à transporter la cause de l'Exclusion dans la rue dans le but de faire pression sur Charles II.

I.1.3- Une pression populaire imposée à la Couronne par les Whigs

Privés de tribune parlementaire entre le premier et le deuxième Parlement d'Exclusion, les Whigs mettent en place une véritable propagande qui permet une expression très tapageuse de leur cause.

I.1.3.1- Une propagande offensive

En 1679, la censure de la presse, The Licensing of the Press Act¹³⁵⁰, votée en 1662, est suspendue et offre la possibilité aux Whigs de partager leurs idées politiques avec un

¹³⁴⁵ "Sir Leoline Jenkins", *op. cit.*

¹³⁴⁶ Laurence Hyde (1642-1711). Deuxième fils du premier comte de Clarendon, frère d'Henry Hyde et beau-frère du duc d'York. Il s'oppose à l'Exclusion. Par la suite, en tant que fervent membre de l'Eglise Etablie d'Angleterre, il ne soutient pas Jacques II dans ses décisions religieuses en faveur des catholiques. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/hyde-laurence-1642-1711>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹³⁴⁷ "Laurence Hyde, le 11/10, The fourth Parliament of Charles II : First session (2 of 5)-begins 4/11/1680", *op. cit.*

¹³⁴⁸ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 102.

¹³⁴⁹ William Cavendish, *Reasons for His Majesties Passing the Bill of Exclusion*, *op. cit.*

¹³⁵⁰ An Act for Preventing Abuses in Printing Seditious, Treasonable, and Unlicensed Books and Pamphlets, and for Regulating of Printing and Printing Presses, 13 & 14 Car.II, c.33, 1662, <http://copy.law.cam.ac.uk/record/uk_1662>. Page consultée le 09/05/2013.

public très large. Amenant le débat parlementaire directement dans l'opinion publique, ils lancent une campagne qui prend une telle ampleur que l'historien Tim Harris la décrit comme un véritable phénomène de « propagande de masse »¹³⁵¹. D'après cet auteur, tous les moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser la population londonienne à la cause whig : des pamphlets et des tracts sont largement distribués au travers d'une presse qui n'est plus soumise à la censure, la discussion des journaux comme *Weekly Pacquet of Advice from Rome*¹³⁵² d'Henry Cape est stimulée dans les tavernes¹³⁵³ où même des jeux de cartes facilitent l'information des plus simples¹³⁵⁴. Des gravures satiriques, comme *A Prospect of a Popish Successor*¹³⁵⁵, reproduit dans les annexes¹³⁵⁶, représentent le duc d'York comme un être à deux têtes, mi-diable et mi-papiste à la fois. L'imagerie du massacre et la rhétorique de la peur liées à son éventuelle accession au pouvoir sont immanquables : il marche sur des crânes de protestants ainsi que sur sa Couronne tout en allumant un bûcher où agonisent des martyrs protestants. La ville en feu derrière lui n'est pas sans rappeler les accusations anti-catholiques à la suite de l'incendie de Londres en 1666 et les protestants sont chassés de leurs églises pour être conduits vers le Pape. Dans ce genre d'image, le message est clair. Avec Jacques, duc d'York, seules les pires horreurs déjà expérimentées par les protestants attendent les sujets anglais, comme l'indique la légende, « la Cruauté née de l'Enfer, l'Infamie Papiste, une Théologie Etrange, un Esclavage assuré et la Misère de la Vieille Angleterre »¹³⁵⁷. De plus, selon l'historien Tim Harris, vingt-neuf clubs whigs éparpillés dans la capitale, comme le *Green Ribbon Club*, s'organisent pour stimuler un renouveau des processions anticatholiques¹³⁵⁸. En effet, même si l'immolation du pape en effigie ne représente pas une nouveauté dans le paysage culturel anglais, les processions, qui peuvent rassembler des foules de 200 000 personnes,

¹³⁵¹ Tim Harris, *London Crowds in the Reign of Charles II : Propaganda and the politics from the Restoration until the exclusion crisis*, op. cit., p. 96. "mass propaganda".

¹³⁵² Henry Cape, *Weekly Pacquet of Advice from Rome : Or the History of Popery*, 24th of October 1679, <http://www.rarenewspapers.com/view/600267?list_url=%2Flist%2F1600s%3Fpage%3D2>. Page consultée le 01/06/2013.

¹³⁵³ Tim Harris, *London Crowds in the Reign of Charles II : Propaganda and the politics from the Restoration until the exclusion crisis*, op. cit., p. 99, p. 100.

¹³⁵⁴ *Ibid.*, p. 102.

¹³⁵⁵ Mack-Ninny [Stephen College], *A Prospect of a Popish Successor, 1681*, <www.britishmuseum.org>. Page consultée le 12/11/2010.

¹³⁵⁶ Annexe n° 4.

¹³⁵⁷ *Ibid.* "Hell-Bred Cruelty ; Popish Villainy, Strange Divinity; intended Slavery; Old England's Misery".

¹³⁵⁸ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, op. cit., p. 64.

comme le 17 novembre 1679¹³⁵⁹, offrent un forum politique de choix et un moyen de transmission des idées très efficace.

En réponse, la propagande tory s'organise, elle aussi, par la création de clubs¹³⁶⁰, mais surtout par la mise en place d'une riposte pamphlétaire manœuvrée par la Couronne au travers du journal *The Observor* de Sir Robert L'Estrange¹³⁶¹. Pour ne pas être en reste avec les manifestations publiques, des processions qui brûlent des effigies de presbytériens¹³⁶² rappellent, quant à elles, la menace encourue par le pays de sombrer de nouveau dans la guerre civile à cause des Whigs. C'est aussi l'interprétation que le duc d'York semble faire quand il entend parler de l'agitation des Whigs dans l'enceinte du Parlement au moment où ils apportent le projet de loi d'Exclusion à la Chambre des Lords en novembre 1680. En effet, d'après le duc d'York, les cris que les Whigs laissent entendre révèlent une « manière de faire tumultueuse et barbare [qui] ressemble trop à celle de quarante et un, pour ne pas convaincre toutes les personnes judicieuses qu'il s'agit du prélude à une Tragédie identique »¹³⁶³. De manière intéressante, le slogan de ralliement des Tories lors des élections pour la convocation du troisième Parlement d'Exclusion de 1681, « 1641 est de retour ! »¹³⁶⁴, fait aussi directement référence à cette période particulièrement symbolique¹³⁶⁵. Toutes ces manifestations divisent l'opinion publique mais ne sont pas encore aussi controversées que l'utilisation des pétitions par les Whigs. En effet, ce procédé installe une dichotomie encore plus forte entre les groupes en initiant, d'après l'historien Mark Knights, deux nouvelles catégories, celle des « pétitionnaires » et celle des « non-pétitionnaires »¹³⁶⁶.

¹³⁵⁹ Tim Harris, *London Crowds in the Reign of Charles II : Propaganda and the politics from the Restoration until the exclusion crisis*, *op. cit.*, p. 104.

¹³⁶⁰ *Ibid.*, p. 132.

¹³⁶¹ *Ibid.*, p. 131.

¹³⁶² Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 121.

¹³⁶³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 617. "tumultous and barbarous way of proceeding, had too great a resemblance of forty one, not to convince all judicious persons, that this would prove a prelude to the Same Tragedie".

¹³⁶⁴ Angus Stroud, *op. cit.*, p. 173-174. "Forty-one is here again!".

¹³⁶⁵ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 197 ; Mark Knights, "The Tory Interpretation of History in the Rage of Parties", *The Uses of History in Early Modern England*, Vol. 68, No. 1/2, University of California Press, 2005, p. 357, <<http://www.jstor.org/stable/10.1525/hlq.2005.68.1-2.353>>. Page consultée le 04/04/2013 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 94.

¹³⁶⁶ Mark Knights, "London's "monster" petition of 1680", *Historical Journal*, Vol. 36, n° 1, Cambridge, Cambridge University Press, mars 1993, p. 67, <<http://www.jstor.org/stable/2639515>>. Page consultée le 14/09/2009. "petitioner", "non-petitioners".

I.1.3.2- L'utilisation des pétitions pour faire fléchir Charles II

Destinée à aiguïser les consciences politiques vis-à-vis de la cause de l'Exclusion¹³⁶⁷, la pétition a aussi pour but de contraindre Charles II à réunir plus rapidement un nouveau Parlement d'Exclusion. La première pétition, appelée d'après l'historienne Melinda Zook la « Pétition des Pairs »¹³⁶⁸, qui est publiée dès le 7 décembre 1679, après l'annulation du premier Parlement d'Exclusion, conserve un caractère encore discret, car elle n'est l'initiative que de seize signataires, tous membres de la Chambre des Lords, dont le comte de Shaftesbury¹³⁶⁹. Elle est rapidement suivie d'une autre pétition lancée à Londres et dans treize provinces dans le but de fédérer cette fois le plus grand nombre¹³⁷⁰ et lorsqu'elle est remise au roi, le 13 janvier 1680, elle a récolté 16 000 signatures¹³⁷¹. Cette pétition est tellement impressionnante qu'elle mérite pour l'historien Mark Knights le nom de « Pétition Monstre »¹³⁷² ou encore, pour l'historien Tim Harris, le nom de « Pétition Mammouth »¹³⁷³. Même si cette pétition n'a pas la succession du duc d'York pour unique sujet¹³⁷⁴, les revendications en ce qui la concerne reprennent parfaitement le leitmotiv des projets de loi d'Exclusion¹³⁷⁵. Le thème s'inscrit en cela dans la continuité des sessions précédentes de la Chambre des Communes comme le revendiquent eux-mêmes les initiateurs de la pétition qui veulent impliquer le peuple dans le débat politique en faisant sortir ce dernier de l'enceinte du Parlement¹³⁷⁶. Afin d'attirer l'attention, le texte de la pétition utilise inlassablement la dialectique, bien connue des Anglais du XVII^e siècle, fondée sur la peur du papisme et de ses conséquences barbares pour le pays, « le Sang, la Confusion et la Ruine »¹³⁷⁷. L'adhésion massive prouve à quel point de nombreux sujets se sentent en accord avec cette perception.

¹³⁶⁷ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 210.

¹³⁶⁸ Melinda S. Zook, *Radical whigs and conspiratorial politics in late Stuart England*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1999, p. 12. «*the Peers Petition*».

¹³⁶⁹ *Ibid.*

¹³⁷⁰ Mark Knights, «London's "monster" petition of 1680», *op. cit.*, p. 41, p. 65.

¹³⁷¹ *Ibid.* p. 39-40. Comme des pages ont été arrachées à la pétition, il est vraisemblable, d'après Mark Knights, qu'elle ait regroupé au moins 18 000 signatures.

¹³⁷² *Ibid.*, Titre. «*Monster Petition*».

¹³⁷³ Tim Harris, *London Crowds in the Reign of Charles II : Propaganda and the politics from the Restoration until the exclusion crisis*, *op. cit.*, p. 172. «*Mammoth petition*».

¹³⁷⁴ Mark Knights, «London's "monster" petition of 1680», *op. cit.*, p. 44.

¹³⁷⁵ *The Humble Petition of the Right Honourable the Lord Mayor, Aldermen, and Commons of the City of London, in Common-Council Assembled, on the Thirteenth of January, 1680. To the King's Most Excellent Majesty, for the Sitting of this present Parliament Prorogu'd to the Twentieth Instant. Together with the Resolutions, Orders, and Debates of the said Court*, Londres, Samuel Roycroft, 1680, p. 2, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11696725>. Page consultée le 14/04/2013.

¹³⁷⁶ *Ibid.*, p. 1.

¹³⁷⁷ *Ibid.*, p. 2. «*Blood, Confusion, and Ruin*».

En insinuant que le danger s'est « aggravé »¹³⁷⁸ à cause de l'annulation par Charles II du premier Parlement d'Exclusion, les pétitionnaires veulent créer un sentiment d'urgence. Ils cherchent ainsi à s'assurer que l'intérêt pour l'Exclusion du duc d'York perdure, d'après l'historien James Rees Jones, « à un niveau anormalement élevé »¹³⁷⁹, même sans débat au Parlement, générant une véritable période de remous et d'instabilité dans le pays. Au travers de toutes leurs initiatives dans la rue, les Whigs poussent aussi la détermination vis-à-vis de leur cause jusqu'à placer Charles II sous la pression populaire, ce qui n'était pas arrivé depuis une loi contre le désordre public de 1661 qui interdisait les pétitions rassemblant « plus de vingt personnes »¹³⁸⁰.

Cette volonté de chercher à infléchir directement les décisions du roi est jugée offensante par Charles II et ses alliés tories qui répliquent en se positionnant comme les ennemis des pétitions ou « les Révulsés »¹³⁸¹, selon Tim Harris. Ainsi, pendant l'été 1680, la cour essaie-t-elle de faire taire l'opposition par une série de procès pour sédition¹³⁸² à laquelle s'ajoute, pour l'intimider, en octobre 1680, la publication par Charles II d'une proclamation qui condamne l'agitation occasionnée par les pétitions, *Declaration against Tumultous Petitioning*¹³⁸³.

En riposte, dès son rassemblement le 21 octobre 1680, le Parlement répond par le vote unanime¹³⁸⁴ d'une loi qui confirme le droit des sujets de présenter une pétition au roi : « Il est, et a toujours été, le Droit indubitable des Sujets d'Angleterre de présenter une pétition au Roi, pour la Convocation en séance des Parlements et le Règlement des Plaintes »¹³⁸⁵. Dans une période de tension et de méfiance extrêmes, la formulation adoptée paraît quelque peu agressive vis-à-vis de Charles II. En effet, le texte souligne que toute

¹³⁷⁸ *Ibid.* “*Encreased*”.

¹³⁷⁹ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 210. “*at an abnormally high level*”.

¹³⁸⁰ An Act against Tumults and Disorders upon pretence of preparing or presenting publick Petitions or other Addresses to His Majesty or the Parliament, 1661 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 308, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47289>>. Page consultée le 19/02/2013. “*above the number of twenty*”.

¹³⁸¹ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 91. “*abhorers*”.

¹³⁸² James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 210.

¹³⁸³ Mark Knights, “London's “monster” petition of 1680”, *op. cit.*, p. 46 ; “Sir William Jones, Debates in 1680 : November 23rd-24th” dans Anchtell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*”, volume 8, 1769, p. 52-71, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40467>>. Page consultée le 15/11/2010.

¹³⁸⁴ *Two unanimous votes of this present, honourable and worthy Parliament, concerning the subjects right in petitioning*, Londres, Francis Smith, 1680, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:179448>. Page consultée le 11/11/2010.

¹³⁸⁵ “*Petitioning the King, voted to be the Right of the Subject, the 27 October 1680, The fourth Parliament of Charles II : First session (1 of 5)-begins 17/10/1679*”, *op. cit.* “*That it is, and ever hath been, the undoubted Right of the Subjects of England to petition the King, for the Calling and Sitting of Parliaments, and redressing of Grievances*”.

contestation du droit de pétition « constitue une trahison de la Liberté du Sujet »¹³⁸⁶ qui doit être comprise comme une tentative de « subvertir la Constitution légale du Royaume et d'introduire un Pouvoir arbitraire »¹³⁸⁷.

Ainsi les Whigs et les Tories s'engagent-ils dans une véritable campagne de discrédit mutuel qui divise l'Angleterre. Cherchant à associer les signataires des pétitions à des extrémistes, les alliés de Charles II répandent dans l'opinion la fausse idée d'un procédé illicite qui atteint la royauté dans ses prérogatives et contribue au conflit civil¹³⁸⁸. Les pétitionnaires, quant à eux, transmettent l'idée que l'hostilité de Charles II à l'égard de leurs pétitions est ambiguë et inquiétante¹³⁸⁹ et que sa lenteur à agir encourage les ennemis de l'Angleterre protestante¹³⁹⁰. De 1679 à 1681, la vie politique se résume donc à un bras de fer, au Parlement et dans la rue, entre le roi Charles II, et ses soutiens tories, et les Whigs¹³⁹¹ au cours duquel, les Whigs de la Chambre des Communes paraissent pendant longtemps prendre le dessus. Pourtant, plusieurs éléments empêchent les revendications des Whigs de parvenir à maturité et vont, au contraire, provoquer la défaite de la cause de l'exclusion au Parlement et dans la rue.

I.2- La déroute des Whigs, 1681-1683

Même si, au fur et à mesure des débats, la cause de l'Exclusion remporte de plus en plus de suffrage entre 1679 à 1681, le nombre très important d'absents lors des votes au Parlement laisse supposer un certain malaise. En effet, si les exclusionnistes remportent haut la main les suffrages lors du premier vote du 11 mai 1679, le chiffre de 37 % d'absents au Parlement pour un vote de cette importance laisse à penser qu'il existe aussi de nombreux sceptiques¹³⁹². D'après l'historien Basil Duke Henning, auteur d'une étude sur la Chambre des Communes de 1660 à 1690, comparativement à la dernière session du Parlement Cavalier, l'activité du premier Parlement d'Exclusion « se réduit assez brutalement »¹³⁹³, de nombreux membres hésitant à prendre des décisions trop marquées et

¹³⁸⁶ *Ibid.* "is to betray the Liberty of the Subject".

¹³⁸⁷ *Ibid.* "subverting the antient legal Constitution of this Kingdom, and introducing arbitrary Power".

¹³⁸⁸ Mark Knights, "London's "monster" petition of 1680", *op. cit.*, p. 48, p. 67.

¹³⁸⁹ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 210.

¹³⁹⁰ Tim Harris, *London Crowds in the Reign of Charles II : Propaganda and the politics from the Restoration until the exclusion crisis*, *op. cit.*, p. 117-118.

¹³⁹¹ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 4 ; Michael Mullett, *op. cit.*, p. 12.

¹³⁹² Basil Duke Henning, *The House of Commons, 1660-1690, The History of Parliament*, vol. 1, The History of Parliament Trust, Londres, Secker and Warburg, 1983, tableau n° 1, p. 78 ; James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 208 ; Michael Mullett, *op. cit.*, p. 19.

¹³⁹³ Basil Duke Henning, *The House of Commons, 1660-1690, The History of Parliament*, vol. 1, *op. cit.*, p. 81. "The level of parliamentary activity drops quite sharply for the first Exclusion Parliament".

s'étant « bornés à traiter des affaires sans controverse »¹³⁹⁴. La même tendance se remarque lors du second Parlement d'Exclusion de 1680, les interventions en faveur de l'exclusion dans les débats étant le fait des mêmes participants entre le premier et le deuxième Parlement¹³⁹⁵. Malgré sa progression et l'organisation d'une propagande politique inégalée, la force de l'Exclusion révèle donc des fragilités. En effet, affaiblis par des divisions internes, les adversaires de l'accession au trône du duc d'York ne font pas preuve de toute la cohérence nécessaire à l'unité d'un groupe d'opposition¹³⁹⁶. Des divergences se révèlent notamment en ce qui concerne l'identité du remplaçant du duc d'York à la tête de l'Angleterre et la place du pouvoir royal dans l'organisation politique du pays. De plus, toute l'agitation due à la propagande et aux pétitions finit aussi par leur nuire.

I.2.1- Une opposition divisée

Alors que les Whigs s'organisent initialement autour d'une idéologie commune qui est de barrer la route au catholicisme en Angleterre par la neutralisation de l'héritier du trône, ils ne parviennent pas à maintenir le même front dans tous les domaines et malgré la force de cette revendication, une mésentente s'installe sur les modalités de sa mise en application¹³⁹⁷. Certains Whigs, comme William Cavendish et Henry Powle¹³⁹⁸, qui ne souhaitent pas forcément priver le duc d'York de son droit, proposent des limitations au pouvoir royal afin d'éviter les débordements d'un roi catholique¹³⁹⁹. A l'inverse, d'autres Whigs, qui ne souhaitent pas altérer les prérogatives du souverain, demandent de passer outre la première ligne de succession pour transférer la Couronne à l'héritier protestant suivant¹⁴⁰⁰. Ainsi, comme le souligne le deuxième projet de loi d'Exclusion, ils espèrent que la Couronne se transmette « durant la vie dudit Jacques duc d'York, comme s'il en avait hérité et eu l'usufruit si Jacques duc d'York était mort naturellement »¹⁴⁰¹. La place reviendrait alors à Marie, la fille aînée du duc d'York, ce qui, du fait de son mariage avec

¹³⁹⁴ *Ibid.* “*confined themselves to uncontroversial matters*”.

¹³⁹⁵ *Ibid.*

¹³⁹⁶ Mark Knights, “London's "monster" petition of 1680”, *op. cit.*, p. 52-53.

¹³⁹⁷ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 63, p. 81-82 ; Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 23.

¹³⁹⁸ Henry Powle (1630-92). Membre reconnu et très actif de l'opposition à la cour lors du Parlement Cavalier et des Parlements d'Exclusion. Il ne votera cependant jamais en faveur de l'Exclusion. *The History of Parliament*, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1690-1715/member/powle-henry-1630-92>>. Page consultée le 11/06/2013.

¹³⁹⁹ Basil Duke Henning, *op. cit.*, p. 37.

¹⁴⁰⁰ Angus Stroud, *op. cit.*, p. 175 ; Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 86-88.

¹⁴⁰¹ “Second Bill of Exclusion, The fourth Parliament of Charles II : First session, le 4 novembre 1680” dans *History of Parliament Trust, The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1 : 1660-1680 (1742), p. 403-435, *op. cit.* “*during the Life of the said James Duke of York, as should have inherited and enjoyed the same, in case the said James Duke of York were naturally dead*”.

Guillaume d'Orange, reviendrait à donner la Couronne d'Angleterre à la Hollande. Ce choix ne remportant pas l'approbation de tous, encore d'autres Whigs, comme Lord Russell et le comte de Shaftesbury, se déclarent pour un autre champion protestant, le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, dont ils tentent de prouver la légitimité¹⁴⁰² avec l'aide aussi du pamphlétaire Robert Ferguson¹⁴⁰³. Pour d'autres hommes encore, la question doit être poussée beaucoup plus loin que la simple exclusion du duc d'York de la succession et doit déboucher sur des changements constitutionnels de grande envergure. Par exemple, dans son *Plato Redivivus*¹⁴⁰⁴, Henry Neville demande que le pouvoir du Parlement soit accru¹⁴⁰⁵ et, comme nous l'avons déjà vu, des hommes, plus radicaux encore comme Algernon Sidney, ne veulent plus du tout de monarchie.

Cependant, pour la majorité des Whigs, la discussion sur l'exclusion du duc d'York n'a pas vocation à remettre en cause la monarchie anglaise et le pouvoir royal. Comme le remarque l'historien Tim Harris, même les projets de loi d'Exclusion « n'empiétaient en aucune façon sur les pouvoirs de la Couronne »¹⁴⁰⁶. De plus, la rhétorique du texte reste choquante pour la majorité des Anglais¹⁴⁰⁷. En effet, le duc d'York est non seulement écarté d'un rang qui lui revient de droit mais les menaces clairement énoncées à son encontre de subir, en cas d'opposition de sa part, « les douleurs, les peines et les confiscations comme dans les situations de haute trahison »¹⁴⁰⁸ sont jugées très offensantes pour une personne de sang royal. Des divergences sont réellement palpables, car malgré la virulence de certains débats, les projets principaux des Whigs se conçoivent dans un cadre qui se veut tout de même très respectueux de la monarchie et qui ne souffre pas vraiment de débordements à ce stade de leur contestation. Ainsi, alors que certains membres du Parlement, comme Sir Henry Player, se rangent plus du côté de la pensée d'Algernon Sidney et sont prêts à « faire

¹⁴⁰² Le duc de Monmouth serait le fruit d'un mariage tenu secret, mais légitime, du roi alors en exil. Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 88 ; Angus Stroud, *op. cit.*, p. 175

¹⁴⁰³ Robert Ferguson, *A Letter to a Person of Honour, concerning the Black Box*, Londres, 15 mai 1680, p. 1, p. 3, <<http://archive.org/details/lettertopersonof00ferguoft>>. Page consultée le 30/03/2011.

¹⁴⁰⁴ Henry Neville, *Plato Redivivus; Or, a Dialogue Concerning Government, Wherein, by Observations drawn from other Kingdoms and States both Ancient and Modern, an Endeavour is used to discover the present Politick Distemper of our Own, with the Causes, and Remedies*, Londres, S. I., 1681, <<http://archive.org/details/platoredivivusor00nevi>>. Page consultée le 04/10/2012.

¹⁴⁰⁵ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 87 ; Basil Duke Henning, *op. cit.*, p. 82.

¹⁴⁰⁶ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 86. “*The Exclusion Bills of 1679-81 did not impinge upon the Crown's powers in any way*”.

¹⁴⁰⁷ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 21.

¹⁴⁰⁸ Second Exclusion Bill, <<http://jacobite.ca/documents/1680exclusion.htm>>. Le 14/09/2006. Page consultée le 29/03/2011. “*He the said James, Duke of York, (...) shall suffer the pains, penalties, and forfeitures as in cases of high treason*”.

savoir au Monde qu'[ils n'ont] pas peur d'une Guerre à ce sujet »¹⁴⁰⁹, la grande majorité d'entre eux ne souhaite-t-elle pas s'engager dans des actions violentes contre le gouvernement de Charles II et, encore moins générer une guerre. Selon l'historien Angus Stroud, « la libération des démons du chaos social et politique n'était pas un prix que beaucoup étaient prêts à payer »¹⁴¹⁰.

Finalement, même les Whigs les plus convaincus, comme le comte de Shaftesbury, semblent chercher des solutions avant tout constitutionnelles n'étant pas prêts, d'après l'historien James Rees Jones, à « envisager facilement l'utilisation de quelque forme de force ouverte que ce soit »¹⁴¹¹. Le recours aux armes apparaît donc comme une solution à n'utiliser qu'en ultime recours. Ainsi, malgré la véhémence des revendications au Parlement de 1679 à 1681, le discours modéré de James Tyrrell se révèle-t-il le plus représentatif d'une pensée whig sur la succession qui, au-delà de craindre l'accession au trône d'un catholique, reste très respectueuse de la royauté anglaise. Dans ce contexte, la propagande et les pétitions finissent aussi par déranger de nombreux Whigs qui reviennent à une attitude plus modérée.

I.2.2- Un retour à la modération

Pour certains Whigs, l'idée de priver le duc d'York de son trône commence à les mettre mal à l'aise. En effet, la guerre civile des années 1640 est encore en mémoire et tous les antagonismes sur la scène politique anglaise de 1679 à 1681 rappellent, par les revendications tout comme par l'agitation qu'elles suscitent, des tensions qui ont déjà mené le pays à se diviser de manière sanglante¹⁴¹². De ce fait, une exclusion pure et simple du duc d'York de la succession fait craindre, même pour certains Whigs comme Evan Seys¹⁴¹³, la résurgence d'« une malheureuse Guerre Civile »¹⁴¹⁴. De plus, comparée à une nouvelle guerre, la menace de voir le duc d'York monter sur le trône pour imposer à la fois la

¹⁴⁰⁹ “Sir Henry Player, 1-3 novembre 1680” dans Anchtell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 7, 1769, p. 393-415, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40461&strquery=player>>. Page consultée le 28/03/2011. “*I would let the World know, that we are not afraid of War upon that occasion*”.

¹⁴¹⁰ Angus Stroud, *op. cit.*, p. 175. “*The release of demons of social and political chaos was not a price many were willing to pay*”.

¹⁴¹¹ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 215. “*Shaftesbury could not easily contemplate using any form of open force*”.

¹⁴¹² Lionel K. J. Glassey, “Introduction” dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, *op. cit.*, p. 1-2.

¹⁴¹³ Evan Seys (1604-1685). Un membre de la Chambre des Communes noté « worthy » par Shaftesbury lors du premier Parlement d'Exclusion. Il devient plus modéré au cours du deuxième Parlement d'Exclusion. The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/seys-evan-1604-85>>. Page consultée le 30/06/2013.

¹⁴¹⁴ “Evan Seys, 2 novembre 1680” dans *A Collection of Debates in the House of Commons*, *op. cit.*, p. 29. “*And occasion a miserable Civil War*”.

religion catholique et un gouvernement arbitraire en Angleterre finit par sembler déraisonnable. Par conséquent, les appels à la raison lancés régulièrement par les Tories, comme celui de Leoline Jenkins lors du deuxième Parlement d'Exclusion¹⁴¹⁵, finissent par interpeller les plus modérés des Whigs qui partagent les mêmes idées. Par exemple, même si Leoline Jenkins dit partager les craintes liées à l'accession au trône d'un catholique, l'argument de la guerre le fait cependant refuser une exclusion. Selon lui, une guerre civile reste la pire des solutions : « Une Guerre Civile leur apporterait plus de Souffrances qu'un Roi d'une autre Religion »¹⁴¹⁶. Au lieu de réveiller un sentiment d'urgence face à la montée en force du catholicisme, les discours excessifs de certains Whigs au Parlement ont donc pour seul effet de raviver une blessure encore bien ouverte, liée à la guerre civile qui a coûté la vie à Charles I. Finalement, l'accession au trône du duc d'York n'étant pas objectivement menaçante et l'exclusion paraissant être, d'après John Miller, une « solution extrême »¹⁴¹⁷, les idées de ces Whigs modérés les poussent à opter pour une continuité de la succession¹⁴¹⁸.

En parallèle, les manifestations de la rue ne contribuent qu'à accentuer aussi la crainte d'un conflit civil en rappelant, d'après l'historien Mark Knights, « à la nation les étapes qui avaient mené à une guerre civile »¹⁴¹⁹. De plus, malgré la réaffirmation du droit de pétition par le Parlement, le dénigrement de l'action des Whigs par les Tories finit par porter ses fruits en semant le doute dans l'esprit de la population quant à la légalité des pétitions adressées au roi¹⁴²⁰. En définitive, les campagnes de propagande qui donnaient l'impression d'enflammer le pays dans son ensemble¹⁴²¹ se limitent à quelques centres urbains dont le plus important reste Londres. En effet, au lieu de rallier de plus en plus de monde, les pétitionnaires tombent en discrédit dans la population, car leur action finie par être perçue comme ayant des intentions cachées, selon Gilbert Burnet cité par Mark

¹⁴¹⁵ «Leoline Jenkins, le 4 novembre 1680» dans *A Collection of Debates in the House of Commons*, *op. cit.*, p. 37.

¹⁴¹⁶ *Ibid.* «Concluding a Civil War would probably bring them more Misery, than a King of a different Religion, and therefore submitted». Leoline Jenkins prend pour exemple la succession d'Henri IV en France.

¹⁴¹⁷ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 19. «the extreme course of Exclusion».

¹⁴¹⁸ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 57, p. 58.

¹⁴¹⁹ Mark Knights, «London's "monster" petition of 1680», *op. cit.*, p. 66-67. «they had reminded the nation of the steps that had led to civil war».

¹⁴²⁰ «Sir William Jones, Debates in 1680 : November 23rd-24th», *op. cit.*

¹⁴²¹ Comme le retranscrit, par exemple, Thomas Babington Macaulay : « Chaque comté, chaque ville, chaque famille était dans l'agitation ». Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 169.

Knights, comme « un prétexte pour modifier le Gouvernement, ou aider le duc de Monmouth à accéder au trône après la mort du Roi »¹⁴²².

Ainsi, l'opinion publique finit-elle par modérer son enthousiasme initial et les pétitions qui font suite à la gigantesque pétition londonienne de 1680 ne génèrent-elles pas de mobilisation populaire de la même envergure¹⁴²³. Au contraire, l'exigence d'une convocation parlementaire et la pression exercée sur le roi pour l'obtenir finissent par rebuter¹⁴²⁴. Le caractère offensif du procédé directement appliqué au roi n'est pas sans rappeler le spectre d'une nouvelle confrontation entre le souverain et son Parlement¹⁴²⁵. Par conséquent, le pays assiste progressivement à une inversion des rôles, d'après Tim Harris « un changement définitif dans l'opinion publique en faveur des Tories »¹⁴²⁶. L'ampleur du risque lié à l'accession au trône d'un roi catholique, tel que présenté par les exclusionnistes, diminue dans l'opinion publique au fur et à mesure que croît celui d'un nouveau conflit civil¹⁴²⁷. L'engagement à la cause de l'Exclusion des premières heures laisse peu à peu la place à une retenue. En février-mars 1681, lors des élections en vue de la convocation d'un troisième Parlement, l'Exclusion ne remporte plus autant d'adhésion même dans les régions favorables aux Whigs. Selon Michael Mullett, l'Exclusion devient « une cause plus en recul qu'en progression »¹⁴²⁸. Alors qu'il sent que l'opinion publique se tourne de nouveau en sa faveur, le moment semble bien choisi pour Charles II et ses soutiens de mener une contre-offensive pour protéger la succession du duc d'York.

I.3- La riposte royaliste, 1681-1685

Profitant de la division des Whigs et de l'affaiblissement du soutien au projet d'Exclusion dans la population, Charles II et ses alliés tories décident d'amener cette période de crise à son terme. Lors du troisième Parlement d'Exclusion convoqué à partir du 21 mars 1681, le roi décide, dans un premier temps, de museler définitivement les Whigs au Parlement. Dans un deuxième temps, il cherche à rassurer la population en expliquant les raisons de ses décisions. Ainsi, par ses manœuvres, Charles II parvient-il à inverser

¹⁴²² Mark Knights, "London's "monster" petition of 1680", *op. cit.*, p. 66. "a pretence to alter y^e Government, or to help y^e Duke of Monmouth into y^e throne after y^e King's death'".

¹⁴²³ *Ibid.*, p. 65-66.

¹⁴²⁴ Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 173.

¹⁴²⁵ Mark Knights, "London's "monster" petition of 1680", *op. cit.*, p. 66.

¹⁴²⁶ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 109. "there was a definite shift in public opinion in favour of the Tories".

¹⁴²⁷ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714*, *op. cit.*, p. 215.

¹⁴²⁸ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 32. "exclusion was now a cause in retreat rather than advance".

définitivement les sympathies politiques en faveur de la royauté et du duc d'York et à infliger une défaite sévère aux Whigs.

I.3.1- La détermination de Charles II à protéger le duc d'York

Reprenant en main les rênes du pouvoir, Charles II impose un règlement au conflit largement en faveur du duc d'York et d'un pouvoir royal fort.

I.3.1.1- Le renvoi précipité du Parlement d'Oxford par Charles II

Confronté à une forte pression tout au long des débats, le roi Charles II se montre très habile dans son rapport avec les Whigs se disant prêt à accueillir toutes leurs solutions « à condition qu'elles préservent la Succession de la Couronne dans le Cadre légal de la Descendance »¹⁴²⁹. Ce double positionnement lui permet d'opposer une résistance farouche à un changement dans la transmission légitime de la Couronne, ce qu'il avait promis d'après les Mémoires du duc d'York à son frère¹⁴³⁰, tout en faisant montre d'une certaine souplesse pour ne pas alarmer l'opinion publique¹⁴³¹. Dans les faits, de 1679 à 1681, Charles II semble vouloir gagner du temps et utiliser toute son autorité dans ce but. Tout d'abord, l'échec du vote du projet de loi d'Exclusion à la Chambre des Lords en novembre 1680 est attribuable, d'après le duc d'York, à la demande de Charles II. Dans ses Mémoires, Jacques note que le roi a explicitement et avec insistance demandé, un par un, aux Lords de rejeter en première lecture le projet de loi en provenance de la Chambre des Communes :

Il se déplaça lui-même pour expliquer son désaccord, et dit à tous les Lords qu'il rencontra que rien ne pouvait mieux le servir et être le plus avantageux à la paix publique que de rejeter le Projet de loi en première lecture.¹⁴³²

De plus, Charles II cherche clairement à faire obstacle à l'avancée du projet de loi d'Exclusion au moyen de sa prérogative royale qui lui permet de proroger et de dissoudre à volonté les sessions du Parlement. De manière inattendue pour l'opposition, il l'utilisera sept fois entre le 17 octobre 1679 et le 21 octobre 1680, coupant net à chaque fois aux

¹⁴²⁹ “King Charles II, A Message from the King relating to the Exclusion Bill, le 10 novembre 1680. The fourth Parliament of Charles II : First session (2 of 5)-begins 4/11/1680” dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1 : 1660-1680, 1742, p. 403-435, *op. cit.* “provided they be such as may consist with preserving the Succession of the Crown in its legal Course of Descent”.

Charles II ne veut pas non plus que son fils naturel, le duc de Monmouth, qui a été proposé en remplacement du duc d'York, hérite de la couronne.

¹⁴³⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 614.

¹⁴³¹ Charles II propose de limiter le pouvoir de son frère sans lui enlever son titre de roi. Certains auteurs pensent que cette proposition n'était pas sincère sachant que les Whigs la refuseraient.

¹⁴³² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 615. “he went about himself to sollicite against it, and told amongst every Lord he met with, That nothing could be more for his service and the public quiet than to throw out the Bill at the first reading”.

débats¹⁴³³. Certains membres whigs ne sont pas dupes et pensent bien que le roi Charles II cherche à renverser la situation. Pour John Hampden¹⁴³⁴ de la Chambre des Communes, « par la Dissolution et les nombreuses Prorogations de ces Parlements, du temps a été gagné pour décourager certains Témoins et en soudoyer d'autres »¹⁴³⁵. Le déménagement du troisième Parlement d'Exclusion, le 21 mars 1681, dans la ville d'Oxford, connue pour son soutien royaliste, n'est pas non plus fortuit. En cherchant à isoler les Whigs de leurs soutiens londoniens les plus extrémistes, plusieurs auteurs s'accordent à dire que Charles II veut inverser le rapport de force en sa faveur et imposer, à son tour, une pression sur les membres du Parlement¹⁴³⁶. Sous des couverts paraissant toujours conciliants, Charles II déclare dans son discours d'ouverture au Parlement vouloir trouver un arrangement, « tout Expédient par lequel la Religion puisse être préservée et la Monarchie sauvegardée »¹⁴³⁷. Pourtant, de manière subtile, le roi Charles II parvient à faire peser tout le poids de sa volonté au travers des mots. En effet, en associant, dans son discours, la préservation « des justes Droits et Prérogatives de la Couronne »¹⁴³⁸ à la sauvegarde des « Libertés et Propriétés »¹⁴³⁹ des sujets, en demandant à ce que la question de l'Exclusion soit réglée de manière à « ne pas s'éloigner, ni changer (...) les Lois connues et établies du Pays »¹⁴⁴⁰ et en dénonçant les méthodes utilisées lors du précédent Parlement comme arbitraires, Charles II condamne subtilement l'opposition. Il veut transmettre que la continuité reste le meilleur allié de la paix et de la stabilité du gouvernement en Angleterre.

Pourtant, à la troisième présentation du projet de loi d'Exclusion au Parlement, et malgré le fait que la population ait commencé à prendre ses distances avec cette cause, les membres whigs de la Chambre des Communes restent très mobilisés. Avec 62 % d'avis favorables à l'exclusion contre 38 % défavorables, les prévisions de votes penchent

¹⁴³³ Basil Duke Henning, *op. cit.*, p. 86.

¹⁴³⁴ John Hampden (1653-96). Il participe en 1683 au Rye House Plot.

¹⁴³⁵ "John Hampden, le 10 novembre 1680" dans *A Collection of Debates in the House of Commons, op. cit.*, p. 50. "for by the Dissolutions of those Parliaments, and many Prorogations of this, time was gotten for the disheartening of some Witnesses, and tampering with others".

¹⁴³⁶ James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714, op. cit.*, p. 209-214 ; Michael Mullett, *op. cit.*, p. 32 ; William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688, op. cit.*, p. 38 ; Angus Stroud, *op. cit.*, p. 173-175.

¹⁴³⁷ "King Charles II, *The King's Speech to both Houses, the 21st Day of March 1681*. The Oxford Parliament : begins 21/3/1681" dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 2 : 1680-1695, 1742, p. 101-164, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37641>>. Page consultée le 12/11/2010. "any such Expedient, by which the Religion might be preserv'd, and the Monarchy not destroy'd".

¹⁴³⁸ *Ibid.* "just Rights and Prerogatives of the Crown".

¹⁴³⁹ *Ibid.* "Liberties and Properties".

¹⁴⁴⁰ *Ibid.* "the known and establish'd Laws of the Land; which neither can, nor ought to be departed from, nor chang'd".

significativement de leur côté¹⁴⁴¹, menaçant le droit de succession de Jacques, duc d'York. Sept jours seulement après sa convocation, des « échauffourées entre les deux Chambres »¹⁴⁴² offrent le prétexte à Charles II de couper court à cette possibilité. Le 28 mars 1681, il décide de renvoyer le Parlement déclarant ne pouvoir « rien attendre de bon »¹⁴⁴³. D'après les Mémoires de Jacques II, la décision de Charles II prend tout le monde par surprise et assène un coup violent aux Whigs : « La vigueur inattendue du Roi les frappa comme le tonnerre de confusion et d'étonnement »¹⁴⁴⁴. En effet, les vagues justifications de Charles II pour congédier le Parlement montrent que le roi ne cherche plus, à ce stade, à s'embarrasser des finesses de la diplomatie et qu'il est déterminé à reprendre totalement la main sur les affaires politiques.

I.3.1.2- Un pouvoir royal renforcé

Ne se contentant pas d'user de son autorité pour museler les Whigs au Parlement, Charles II cherche à rallier ses sujets à ses décisions par le biais d'une campagne d'explication. Un peu plus d'une semaine après la dissolution du Parlement d'Oxford, le 8 avril 1681, il fait publier une déclaration, *His Majesties Declaration To All His Loving Subjects, Touching the Causes and Reasons that Moved Him to Dissolve the Last Parliaments*¹⁴⁴⁵, qui explique les raisons de la dissolution du Parlement et qui devra être lue dans toutes les églises¹⁴⁴⁶. En agissant aussi rapidement, Charles II atteint deux buts : il tue dans l'œuf toute critique éventuelle de sa politique et participe amplement à la « diabolisation » des Whigs. En effet, dans la lignée de sa dernière intervention au Parlement, il insiste dans sa Déclaration sur la dangerosité de leurs actions par de fréquents renvois mémoriels aux « dernières Guerres Civiles qui ont assassiné Notre Père (...) et ruiné la Monarchie »¹⁴⁴⁷. De plus, bien que les Whigs prétendent le contraire, Charles II pense qu'ils ne s'en seraient pas tenus à une simple demande d'exclusion et que leurs réformes

¹⁴⁴¹ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, op. cit., p. 102-103. Basil Duke Henning parle d'un ratio quasiment similaire de 58 % contre 42 % dans Basil Duke Henning, op. cit., tableaux comparatifs, p. 78.

¹⁴⁴² «King Charles II, "Debates in 1681 : March 28th" dans Anchtell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 8, 1769, p. 338-340, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40480>>. Page consultée le 12/10/2010. "heats between the two Houses".

¹⁴⁴³ *Ibid.* "nothing good could be expected".

¹⁴⁴⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, op. cit., p. 673. "unexpected vigor in the King struck them like thunder with confusion and amazement"

¹⁴⁴⁵ Charles II, *His Majesties Declaration To All His Loving Subjects, Touching the Causes and Reasons that Moved Him to Dissolve the Last Parliaments*, Londres, John Bill, Thomas Newcomb, and Henry Hills, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12937280>. Page consultée le 14/07/2010.

¹⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 7. "the late Civil Wars, that Murder'd Our Father of Blessed Memory, and ruin'd the Monarchy".

cachent « d'autres Grands et Importants Changements »¹⁴⁴⁸. Le ton s'est clairement durci. Pour Charles II, les Whigs sont donc des « Hommes malades »¹⁴⁴⁹, pleins de « Malice »¹⁴⁵⁰ qui, motivés par « leurs Vieux Principes chéris du Commonwealth »¹⁴⁵¹ ou tout simplement des ambitions égoïstes, veulent « empoisonner » l'Angleterre¹⁴⁵². Ce faisant, Charles II invite ses sujets à choisir leur camp : ceux qui se veulent fidèles doivent prendre leurs distances avec les exclusionnistes pour « préserver leur Pays d'une Rechute »¹⁴⁵³. En associant sa démarche à la préservation de la paix du pays, Charles II offre un retour en grâce à tous ceux qui se sont laissés emporter et permet un retour en force des sujets les plus favorables à une transmission coutumière de la Couronne.

I.3.2- La contre-attaque tory

Rebondissant sur un positionnement royal assumé et une inversion du rapport de force, les opposants à l'exclusion du duc d'York de la succession décident de réaffirmer leur loyauté.

I.3.2.1- Des convictions royalistes réaffirmées

Après la dissolution du Parlement d'Oxford et la déclaration explicative du roi, la position des Tories se renforce. D'après le duc d'York, dans ses Mémoires, « ses amis commencèrent alors à reprendre courage »¹⁴⁵⁴. L'opinion publique se range visiblement derrière la cause royaliste manifestant son soutien par d'abondantes adresses au roi, plus de deux cent dix uniquement en réponse à sa déclaration¹⁴⁵⁵ et émargées par des signataires allant de 12 000 à 18 000 personnes¹⁴⁵⁶. De manière intéressante, d'après l'historien Tim Harris, les manifestations organisées en l'honneur du roi deviennent aussi parfois des démonstrations d'hostilité à l'encontre des Whigs dont les effigies, accompagnées de la proposition de loi d'Exclusion, sont brûlées¹⁴⁵⁷. Ainsi l'hostilité à l'égard du catholicisme semble-t-elle s'être en partie transférée sur les Whigs. En effet, quand, en mars 1682, le duc d'York rentre de son exil dans les Pays-Bas espagnols, à Bruxelles et en Ecosse qui a duré

¹⁴⁴⁸ *Ibid.* “to attempt some other Great and Important Changes”.

¹⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 9. “the restless Malice of ill Men”.

¹⁴⁵⁰ *Ibid.*

¹⁴⁵¹ *Ibid.* “their Old Beloved Commonwealth-Principles”.

¹⁴⁵² *Ibid.* “labouring to poyson Our People”.

¹⁴⁵³ *Ibid.*, p. 10. “We shall be Assisted therein by the Loyalty and good Affections of all those who consider the Rise and Progress of the late Troubles and Confusions, and desire to preserve their Countrey from a Relapse”.

¹⁴⁵⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 673. “his friends now began to take courage again”

¹⁴⁵⁵ Tim Harris, “The Parties and the People : the Press, the Crowd and Politics ‘Out-of-Doors’ in Restoration England”, *op. cit.*, p. 143.

¹⁴⁵⁶ *Ibid.*

¹⁴⁵⁷ *Ibid.*

pendant toute la période de la crise de l'Exclusion, il reçoit un accueil enthousiaste¹⁴⁵⁸ et les slogans qui l'accompagnent, « Dieu bénisse le Roi et Son Altesse Royale ; pas d'exclusion »¹⁴⁵⁹, illustrent clairement le retournement de situation.

Pour les Tories, la préservation du droit héréditaire du duc d'York constitue un des garants de la hiérarchie sociale. Si le Parlement déshérite le duc, rien ne l'empêchera d'intervenir aussi dans la transmission de la propriété ou des titres pour lesquels la noblesse dépend de la Couronne. En se ralliant à la Couronne, c'est donc, d'après Angus Stroud, « leur propre position dans la société »¹⁴⁶⁰ que les Tories cherchent à défendre. D'ailleurs, pour mieux s'assurer le soutien des Tories, Charles II utilise habilement cette idée de dépendance dans l'ordre social en argument final de sa déclaration rappelant « que la Religion, la Liberté et la Propriété ont toutes été perdues et ont disparu quand la Monarchie a été ébranlée »¹⁴⁶¹.

Se sentant indirectement menacés par les attaques à l'encontre du duc d'York, les Tories semblent même renforcer leur propagande en faveur de la monarchie entre 1680 et 1685. En effet, en comparant le pamphlet *Patriarcha* de Robert Filmer publié en 1680 à une réédition de 1685, nous remarquons des évolutions qui peuvent illustrer, selon nous, la montée en puissance de la notion du droit absolu des rois dans la diffusion des écrits politiques. Tout d'abord, le texte ne se contente plus d'être édité tel quel. En 1685, il est introduit par une préface d'Edmund Bohun, un auteur connu pour ses positions virulemment tory, dans laquelle il s'attaque directement aux théories de James Tyrrell¹⁴⁶². Ensuite, l'édition de 1685 est intéressante, car elle semble offrir une version plus « renforcée », ou « améliorée » selon la terminologie de l'historien Johann Sommerville¹⁴⁶³, de l'idéologie politique de Robert Filmer que celle de 1680. Au-delà du sens de la démonstration de Filmer, un exemple met en évidence un ajout, noté en caractères gras pour plus de clarté :

¹⁴⁵⁸ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 106-107.

¹⁴⁵⁹ Tim Harris, «The Parties and the People : the Press, the Crowd and Politics 'Out-of-Doors' in Restoration England», *op. cit.*, p. 144. «God bless the King, and His Royal Highness; no bill of exclusion».

¹⁴⁶⁰ Angus Stroud, *op. cit.*, p. 173. «their own position in society».

¹⁴⁶¹ Charles II, *His Majesties Declaration To All His Loving Subjects, Touching the Causes and Reasons that Moved Him to Dissolve the Last Parliaments*, 1681, *op. cit.*, p. 10. «That Religion, Liberty and Property were all lost and gone, when the Monarchy was shaken off».

¹⁴⁶² En 1684, il s'était déjà illustré par une critique sévère des propos à l'échafaud d'Algernon Sidney. Edmund Bohun, *op. cit.*

¹⁴⁶³ Johann P. Sommerville (ed.), *Filmer : 'Patriarcha' and Other Writings*, Cambridge Texts in the History of Political Thought, Cambridge University Press, 1991, p. xxviii. «Improved edition».

Version 1680 :

Il s'ensuit que le Pouvoir Civil est non seulement, en général, institué par Dieu, mais que même son Attribution spécifiquement à l'aîné l'est aussi, ce qui annule complètement cette nouvelle Distinction répandue, qui attribue uniquement un Pouvoir Universel et Absolu à Dieu, mais, en ce qui concerne le Choix Particulier du Gouvernement, un Pouvoir au peuple. Cette Seigneurie...¹⁴⁶⁴

Version 1685 :

Il s'ensuit que le Pouvoir Civil est non seulement, en général, institué par Dieu, mais que même son Attribution spécifiquement à l'aîné l'est aussi, ce qui annule complètement cette nouvelle Distinction répandue, qui attribue uniquement un Pouvoir Universel et Absolu à Dieu, mais, en ce qui concerne le Choix Particulier du Gouvernement, un Pouvoir au peuple. **Cela ne laisse pas non plus de place à un Pacte imaginaire entre les Rois et leurs Sujets, comme certains le rêvent.** Cette Seigneurie...¹⁴⁶⁵

En comparant les versions de *Patriarcha* à sa disposition, l'historien Peter Laslett note, en effet, des différences entre les éditions qu'il attribue aux manuscrits d'origine¹⁴⁶⁶. Pourtant, nous ne pouvons nous empêcher de constater que, dans la version de 1685, l'année du couronnement de Jacques II, le rajout vient condamner très spécifiquement toute notion de contrat entre le souverain et son peuple. De ce fait, il est possible d'émettre l'hypothèse que, dans l'atmosphère de renouveau du sentiment monarchique des années 1681-1685, cet ajout ait reflété la volonté de l'éditeur, Edmund Bohun, de renforcer la doctrine politique de Filmer. Cette hypothèse est difficilement vérifiable dans le contexte de cette thèse. Il n'en reste pas moins que, selon Peter Laslett, dans cette période allant des dernières années de règne de Charles II à la fin du règne de Jacques II, « le culte de Filmer était devenu une partie organique du culte du légitimisme monarchique »¹⁴⁶⁷. Le durcissement des opinions en faveur du droit divin des rois reste donc avéré.

Au travers du prisme tory, les idées des exclusionnistes se révèlent tout aussi dangereuses pour le gouvernement que pour l'organisation de la société anglaise. Comme à la Restauration, où la monarchie s'était imposée comme solution aux abus du

¹⁴⁶⁴ Robert Filmer, *Patriarcha*, 1680, *op. cit.*, p. 12-13. "It follows, that Civil Power not only in general is by Divine Institution, but even, the Assignment of it specifically to the Eldest Parents, which quite takes away that New and Common distinction, which refers only Power Universal and Absolute to God; but Power Respective, in regard of the Special Form of Government, to the Choice of the people. This Lordship...".

¹⁴⁶⁵ Robert Filmer, *Patriarcha, or, The natural power of kings by the learned Sir Robert Filmer, Baronet ; to which is added a preface to the reader in which this piece is vindicated from the cavils and misconstructions of the author of a book stiled Patriarcha non monarcha, and also a conclusion or postscript by Edmund Bohun, esq*, Londres, R. Chiswel, W. Hensman, M. Gilliflower, and G. Wells, 1685, p. 12-13, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12033345>. Page consultée le 14/10/2008. "which quite takes away that New and Common distinction, which refers only Power Universal and Absolute to God; but Power Respective, in regard of the Special Form of Government, to the Choice of the people. **Nor leaves it any place for such imaginary Pactions between Kings and their People, as many dream of. This Lordship**". Surlignage personnel.

¹⁴⁶⁶ Peter Laslett (ed.), *Patriarcha and Other Political Works*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2009 (1949), p. 34, p. 36, p. 45.

¹⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 34. "the cult of Filmer had become an organic part of the cult of monarchical legitimacy".

Commonwealth, le renforcement de la monarchie apparaît de nouveau, à partir de 1681, comme la garantie de l'ordre social et de la stabilité gouvernementale. Cette interprétation se confirme en 1683 quand des Whigs radicaux se décident à fomenter un complot d'assassinat contre Charles II et le duc d'York¹⁴⁶⁸. Une attaque menée aussi directement contre la famille royale choque l'opinion publique, les sanctions demandées sont sévères et signent l'écrasement final des adversaires politiques les plus déterminés de Charles II et du duc d'York.

I.3.2.2- Une répression sévère

Ne croyant plus dans les solutions d'ordre constitutionnel, six hommes, qualifiés par l'historien Mark Knights de « citoyens les plus radicaux de Londres »¹⁴⁶⁹, décident de s'engager dans des actions extrêmes. Prêts, d'après l'historien Tim Harris, à « encourager la résistance populaire pour parvenir à leurs fins »¹⁴⁷⁰, le duc de Monmouth, le comte d'Essex, le baron William Russell, Algernon Sidney dont nous avons étudié les écrits dans le chapitre 4, John Hampden et le baron William Howard¹⁴⁷¹ se rassemblent en conseil et mettent sur pied un complot destiné à organiser des soulèvements et les assassinats de Charles II et du duc d'York. Arrêtés, ils sont rapidement identifiés comme les têtes de file whig¹⁴⁷². Par conséquent, toutes les peurs initialement exprimées vis-à-vis du catholicisme au début de la crise de l'Exclusion sont maintenant transférées sur les Whigs qui, dans l'opinion publique, se confirment comme, selon les termes de l'historien Michael Mullett, « des révolutionnaires assoiffés de sang »¹⁴⁷³. Une véritable purge whig, qui avait déjà commencé avec l'arrestation du comte de Shaftesbury en juillet 1681, puis sa mort en exil en Hollande en 1683, peut maintenant être achevée. Le duc de Monmouth parvient à se cacher, mais le comte d'Essex est retrouvé mort dans sa cellule de la tour de Londres le 13 juillet 1683 et Lord Russell et Algernon Sidney sont exécutés après un procès expéditif¹⁴⁷⁴.

¹⁴⁶⁸ Basil Duke Henning, *op. cit.*, p. 39.

¹⁴⁶⁹ Mark Knights, "Petitioning and the Political Theorists : John Locke, Algernon Sidney and London's "Monster" Petition of 1680", *Past and Present*, n° 138, Oxford, Oxford University Press, février 1993, p. 98, <<http://www.jstor.org/stable/651189>>. Page consultée le 14/09/2009. "London's most politically radical citizens".

¹⁴⁷⁰ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, *op. cit.*, p. 80. "countenance popular resistance to achieve their aims".

¹⁴⁷¹ Le comte d'Essex est un ancien ministre de Charles II ; le baron William Russell et John Hampden sont membres du Parlement ; Algernon Sidney et le baron William Howard ont servi dans l'armée parlementaire pendant la guerre civile.

¹⁴⁷² Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 146.

¹⁴⁷³ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 44. "as bloodthirsty revolutionaries".

¹⁴⁷⁴ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 140-141 ; William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688*, *op. cit.*, p. 38-39 ; Melinda Zook, "Violence, Martyrdom, and Radical Politics : Rethinking the Glorious Revolution" dans Lois Green Schwoerer, Howard Nenner (eds.), *Politics*

Le recadrage est sévère, car il n'est plus question, comme le souligne le procureur général dans son réquisitoire final au procès d'Algernon Sidney, d'adhérer à des principes qui ont motivé « la dernière rébellion malheureuse, et la condamnation à l'échafaud de feu le roi béni »¹⁴⁷⁵. Le juge Jeffreys qui dirige le procès en rajoute. Les propos énoncés par Algernon Sidney reflètent le mal : « Toute la malice et la vengeance et la trahison dont peut se rendre coupable l'humanité »¹⁴⁷⁶. A cause de toutes ces remises en question par lesquelles l'Angleterre vient de passer, celle-ci est de nouveau sur le point d'être soumise à des « Principes Républicains »¹⁴⁷⁷ et, pour le juge, un rejet catégorique semble être la seule réponse possible pour sauver « non seulement le Roi, mais aussi la meilleure Monarchie du Monde »¹⁴⁷⁸. Comme pour conforter ses contemporains dans l'idée d'avoir échappé à une nouvelle guerre civile, l'adhésion publique à l'échafaud d'Algernon Sidney aux principes républicains fait, d'après l'historien Jonathan Scott, « sensation »¹⁴⁷⁹. Grâce à ce dernier épisode qui a fait peser une nouvelle menace sur la monarchie anglaise, l'inversion des sympathies politiques peut maintenant facilement suivre son cours. D'après l'historien Thomas Babington Macaulay, « des milliers d'électeurs que la peur occasionnée par le complot papiste avait jetés dans le camp de whigs s'étaient rattachés au torysme par effroi du complot du Rye House »¹⁴⁸⁰.

Après une période de remous intenses très déstabilisante pour la vie politique de l'Angleterre, la bataille de l'Exclusion est gagnée par le roi Charles II et ses alliés tories grâce à une volonté générale de favoriser la continuité et de préserver la paix. L'accession au trône d'Angleterre ne souffrira aucun changement, « le concept de succession dans la ligne directe de la transmission (...) [ayant eu] raison du principe électif incorporé dans la campagne pour l'exclusion du duc d'York »¹⁴⁸¹, d'après Michael Mullett. L'opposition, condamnée aux yeux de tous, est sévèrement réprimée et le pouvoir royal en est fortifié. En effet, en mars 1684, Charles II ne convoque pas de Parlement comme la loi, the Triennial

and the Political Imagination in Later Stuart Britain, New York, University of Rochester Press, 1997, p. 80-81.

¹⁴⁷⁵ “*The Trial of Colonel Algernon Sidney*”, *op. cit.*, p. 798b. “*I know the misfortune of the late unhappy rebellion, and the bringing of the late blessed king to the scaffold was begun by such kind of principles*”.

¹⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 819a. “*all the malice and revenge and treason that mankind can be guilty of*”.

¹⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 798b. “*those Republican Principles*”.

¹⁴⁷⁸ *Ibid.* “*which put in Practice, will not only destroy the King, but the best Monarchy in the World*”.

¹⁴⁷⁹ Jonathan Scott, *op. cit.*, p. 343. “*it caused a public sensation*”.

¹⁴⁸⁰ Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 312.

¹⁴⁸¹ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 46. “*The concept of the succession in the due line of descent (...) had been vindicated over the elective principle embedded in the campaign for the exclusion of the Duke of York*”.

Act¹⁴⁸², l'y obligeait¹⁴⁸³ et n'en convoquera plus jamais jusqu'à sa mort en 1685. Cet abus de la part du roi ne semble pas susciter de plaintes. Par conséquent, sa fin de règne est souvent décrite dans les livres d'histoire comme vraisemblablement la plus autoritaire de tout le XVII^e siècle¹⁴⁸⁴. Quand Jacques II est couronné le 22 avril 1685, il peut le faire dans sa dignité entière de monarque de droit divin.

II- Le règne de Jacques II, un règne porteur de promesses en Angleterre et en Irlande

A la mort de Charles II, les Anglais semblent vouloir oublier les années de conflits incessants par lesquelles ils viennent de passer. Ils aspirent au calme et, dans le but de définitivement faire taire les clivages des années précédentes, ils sont, en majorité, prêts à apporter leur soutien à leur nouveau roi. En Irlande, la situation est plus tendue mais, tout en préservant encore une partie de ses soutiens protestants, Jacques II s'attache l'engagement enthousiaste des catholiques.

II.1- L'entente politique entre Jacques II et ses alliés en Angleterre, février-novembre 1685

Comparée aux prédictions les plus sombres de la Crise de l'Exclusion, l'arrivée sur le trône de Jacques II ne met pas l'Angleterre à feu et à sang. Bien au contraire, l'Irlandais Charles O'Kelly se plaît à constater qu'« Amasis [Jacques II] prit tranquillement possession de son royaume sans rencontrer d'opposition et avec toutes les cérémonies officielles habituelles »¹⁴⁸⁵.

II.1.1- La victoire de la légitimité royale en Angleterre

Parfaitement conscient de la méfiance à son égard en tant que souverain catholique et très au fait de ce qu'on dit de lui étant, d'après lui, « dépeint comme un Homme

¹⁴⁸² Comme nous l'avons déjà mentionné, la Loi Triennale de 1664 oblige le roi à réunir le Parlement au moins tous les trois ans.

An Act for the assembling and holding of Parliaments once in Three yeares at the least, And for the repeale of an Act entituled An Act for the preventing of Inconveniencies happening by the long Intermission of Parliaments, 1664 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 513, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47354>>. Page consultée le 20/05/2013.

¹⁴⁸³ Graham E. Seel et David L. Smith, *op. cit.*, p. 82.

¹⁴⁸⁴ Angus Stroud, *op. cit.*, p. 176 ; Michael Mullett, *op. cit.*, p. 46 ; Graham E. Seel et David L. Smith, *Crown and Parliament, 1558-1689*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 82.

¹⁴⁸⁵ Charles O'Kelly, *Macariae Excidium*, *op. cit.*, p. 15. «Amasis [James II] took quiet possession of his kingdom without opposition, and with every accustomed ceremony and state».

favorable au Pouvoir Arbitraire »¹⁴⁸⁶, Jacques II cherche à rassurer sur ses intentions politiques. Son règne s’accomplira sous le signe de la loi et tout comme il ne renoncera jamais à son pouvoir, « aux justes droits et aux prérogatives de la Couronne »¹⁴⁸⁷, il s’engage aussi à ne pas jamais envahir « la propriété de qui que ce soit »¹⁴⁸⁸ et à préserver les valeurs les plus fondamentales de la nation anglaise, « dans tous ses justes droits et libertés autant que n’importe quel homme »¹⁴⁸⁹. Son discours est tellement encourageant pour ses auditeurs qu’il est retranscrit à l’écrit pour pouvoir être diffusé. Certains anciens exclusionnistes, à l’image de Ralph Montagu¹⁴⁹⁰, demandent la clémence du nouveau roi et ils se disent maintenant prêts à s’engager auprès de lui, « à risquer [leur] vie et [leur] fortune pour la défense de sa personne sacrée, de sa Couronne et de sa dignité »¹⁴⁹¹.

L’accueil de la population est étonnamment enthousiaste et un témoin rapporte que « jamais un Roi ne fut proclamé avec autant d’acclamations que celui qui règne sous le nom de Jacques II »¹⁴⁹². Ce témoignage n’est en aucun cas isolé¹⁴⁹³ et le renversement du sentiment à l’égard de Jacques II est tellement spectaculaire que ses Mémoires évoquent les « Métamorphoses d’un Royaume entier » unique dans l’histoire¹⁴⁹⁴. L’attachement des Anglais à une succession respectueuse de l’ordre légitime s’exprime avec force dans toutes les sphères de la société. Les nombreux messages qui sont communiqués à Jacques II soulignent tous inlassablement le soulagement de voir la succession préservée, « étant le Droit le plus direct, le plus vrai et le plus incontesté de vos Majestés »¹⁴⁹⁵.

¹⁴⁸⁶ James II, *An Account of what His Majesty Said at His first Coming to Council*, *op. cit.* “Reported to be a Man for Arbitrary Power”.

¹⁴⁸⁷ *Ibid.* “I shall never depart from the just rights and prerogative of the Crown”.

¹⁴⁸⁸ *Ibid.* “I shall never invade any mans property”.

¹⁴⁸⁹ *Ibid.* “I shall still go as far as any man in preserving it in all its just rights and liberties”.

¹⁴⁹⁰ Ralph Montagu (1638-1709). Un des fervents supporters du remplacement du duc d’York par le duc de Monmouth. *The History of Parliament*, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/montagu-ralph-1638-1709>>. Page consultée le 02/07/2013.

¹⁴⁹¹ “Mr. Ralph Montagu to the Earl of Rochester, 4 avril 1685, Paris” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde*, *op. cit.*, vol. 1, p. 114-115, <<http://archive.org/stream/correspondenceh00unkngoog#page/n166/mode/2up>>. Page consultée le 29/05/2013. “to hazard life and fortune in the defence of his sacred person, crown, and dignity”.

¹⁴⁹² “Earl of Peterborough to Sir Justian Isham, février 1685” dans William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688*, *op. cit.*, p. 42. “Never King was proclaimed with more applause than he that reignes under the name of James the Second”.

¹⁴⁹³ Même l’auteur whig Thomas Babington Macaulay concède une réception favorable. Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 291.

¹⁴⁹⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 2. “the Metamorphoses in a manner of a whole Kingdom”.

¹⁴⁹⁵ “To His most Sacred Majesty King James the Second, the humble Address of the bishops and the Clergy of the Diocess of Winton”, *London Gazette*, n° 2020, From Thursday March 26 To Monday March 30. 1685, <<http://www.london-gazette.co.uk/issues/2020/pages/1>>. Page consultée le 19/07/2012. “your Majesties most true, Lineal, and undoubted Right”.

En retour de ces manifestations de soutien, les premières décisions de Jacques II en ce qui concerne la constitution politique de son gouvernement témoignent du même élan conciliateur, puisqu'il conserve le conseil privé de son frère, distribuant les postes les plus imminents aussi bien à ses défenseurs qu'à d'anciens exclusionnistes et confirmant les emplois en place¹⁴⁹⁶. L'historien Francis Charles Turner remarque même que « la restructuration du Ministère (...) procura de graves déceptions aux catholiques »¹⁴⁹⁷ qui s'attendaient à plus de reconnaissance de la part du roi. En effet, Jacques II conserve une certaine retenue. Comme il le confie à Jean-Paul de Barillon¹⁴⁹⁸, l'ambassadeur français à la cour d'Angleterre, il veut « éviter d'effrayer ses opposants »¹⁴⁹⁹ et leur montrer qu'ils peuvent « par une conduite modérée gagner sa faveur »¹⁵⁰⁰. Cette attitude conciliatrice vaut à Jacques II de tranquilliser les esprits et les prophéties de massacres les plus sombres des années 1670-1680 à l'accession d'un roi catholique ne se réalisent pas. Le règne de Jacques II semble ainsi vouloir s'inscrire sous le signe de l'entente.

II.1.2- Une unité anglaise en faveur de Jacques II

Le renversement de situation engendre une modification de la donne politique et permet la réunion d'un premier Parlement très favorable à Jacques II.

II.1.2.1- La convocation d'un Parlement tory

La ferveur royaliste des dernières années de règne de Charles II se confirme par un retour en force des Tories au Parlement sous Jacques II. En effet, Charles II avait profité de l'atmosphère propice de la fin de son règne pour engager la procédure du *Quo Warranto*, qui permet de réviser toutes les chartes des localités, et avait procédé à un remaniement général de l'administration du pays, processus important pour l'obtention d'un Parlement bien disposé à la cause royaliste¹⁵⁰¹. Par conséquent, la composition du Parlement convoqué par Jacques II le 19 mai 1685 est radicalement différente de celle du Parlement d'Oxford de 1681. D'après l'historien Basil Duke Henning, en 1685, seulement 5 % des membres osent toujours se déclarer du groupe whig contre 95 % en faveur des Tories¹⁵⁰². Ce renouveau

¹⁴⁹⁶ John Callow, *James II, The triumph and the tragedy*, op. cit., p. 53 ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 2-3 ; Michael Mullett, op. cit., p. 48.

¹⁴⁹⁷ Francis Charles Turner, op. cit., p. 251. «*The reconstruction of the Ministry, (...), caused grave disappointment to Catholics*».

¹⁴⁹⁸ Jean-Paul de Barillon (1628-1691)

¹⁴⁹⁹ Francis Charles Turner, op. cit., p. 251. «*to avoid frightening his opponents*».

¹⁵⁰⁰ *Ibid.* «*by moderate conduct advance in his favour*».

¹⁵⁰¹ Comme la plupart des chartes n'ont pas été modifiées depuis le moyen-âge, il n'est pas difficile de les déclarer caduques. John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 113 ; Graham E. Seel et David L. Smith, op. cit., p. 82 ; William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688*, op. cit., p. 39 ; Angus Stroud, op. cit., p. 176.

¹⁵⁰² Voir tableaux comparatifs dans Basil Duke Henning, op. cit., p. 78.

parlementaire n'échappe pas aux contemporains de Jacques II. Dans son journal, John Evelyn souligne le retournement de situation : « En considération de la liste imprimée de 505 membres, il ne semble pas qu'il y en ait eu plus de 135 à avoir participé aux Parlements précédents, particulièrement celui convoqué à Oxford »¹⁵⁰³. La proportion est tellement favorable à la cour que, avant même la première réunion, Jacques II ne peut s'empêcher d'exprimer sa satisfaction voyant qu'« il n'y a pas beaucoup d'exclusionnistes »¹⁵⁰⁴. Le nouveau roi d'Angleterre et d'Irlande est très confiant, ayant « toutes les raisons de penser que les choses vont très vraisemblablement très bien se passer »¹⁵⁰⁵. En ce début de règne, la constitution du premier Parlement de Jacques II devient ainsi le reflet parfait d'un plébiscite de la royauté. L'opposition ne doit plus à cet instant sa résistance qu'à quelques irréductibles qui ne rencontrent aucune sympathie au Parlement quand ils attaquent Jacques II.

II.1.2.2- Un soutien parlementaire inconditionnel face à la rébellion de Monmouth

L'accueil de Jacques II lors de la première session de son Parlement le 19 mai 1685 est sans aucune équivoque très enthousiaste. Reprenant les promesses faites au conseil privé, le premier discours du roi, le 22 mai 1685¹⁵⁰⁶, contente très largement son auditoire en insistant sur tous les points propices à une véritable entente politique et religieuse et un respect mutuel. Ainsi est-il noté dans les Mémoires de Jacques II que « ce Discours donna tellement de Satisfaction qu'il existait toutes les apparences imaginables d'une harmonie et d'une concorde parfaite entre le Roi et [les membres du Parlement] »¹⁵⁰⁷. En effet, le roi a su rassurer et le Parlement lui témoigne sa satisfaction en faisant preuve de libéralité dans son soutien financier. Alors que le Parlement évite habituellement de voter un revenu royal trop important pour conserver un moyen de pression sur le roi, le revenu accordé à Jacques II est très généreux. De plus, les membres du Parlement ne s'offensent pas de ce que le nouveau roi, avec l'aval de son conseil privé et des juges, reconduise, pour son compte, la collecte des droits de douane et des taxes indirectes (*Excise*) accordés à vie à Charles II sans leur accord préalable. Malgré la volonté de certains de fixer une limite de

¹⁵⁰³ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "22 may 1685", p. 223. "By the printed list of members of 505, there did not appear to be above 135 who had been in former Parliaments, especially that lately held at Oxford". La différence qui se note avec les chiffres des tableaux de Basil Duke Henning s'explique par un décalage entre les membres convoqués et ceux qui siègent de manière effective.

¹⁵⁰⁴ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 160. "not many Exclusionists among them".

¹⁵⁰⁵ *Ibid.* "I have good reason to believe things are very like to go very well".

¹⁵⁰⁶ James II, "His Majesty's Speech to both Houses, May 22, 1685", *op. cit.*

¹⁵⁰⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 15-16. "This Speech gave so much Satisfaction, that there was all imaginable appearance of a perfect harmony and concord betwixt the King and them".

trois ans pour le renouvellement de son revenu, le Parlement décide de lui accorder un montant de 1 300 000 £ par an et à vie, ce qui est supérieur au revenu de son frère¹⁵⁰⁸.

Cependant, alors que l'Angleterre semble gracieusement s'arranger de son roi catholique, la paix tant recherchée est compromise dès le mois de juin 1685 par l'annonce de deux rébellions conjointement menées en Ecosse et en Angleterre. En effet, le comte d'Argyll et le duc de Monmouth, dont ce dernier revendique la Couronne d'Angleterre, se sont unis pour délivrer, selon la Déclaration du duc de Monmouth, le pays de l'usurpation et de la tyrannie de Jacques II¹⁵⁰⁹. Alors que de telles revendications avaient enflammé l'Angleterre lors de la crise de l'Exclusion, leur cri de ralliement n'interpelle pas les foules espérées et, le 11 juin 1685, la réaction du Parlement est sans appel. Les deux Chambres feront corps avec leur roi et promettent « de le soutenir de leurs vies et de leurs fortunes »¹⁵¹⁰. Pour eux, le comte d'Argyll et le duc de Monmouth sont des « Rebelles et des Traîtres »¹⁵¹¹ qu'il faut vite éliminer. Réagissant avec diligence, les membres de la Chambre des Communes votent le 17 juin 1685, « sans la moindre récrimination ou hésitation »¹⁵¹² d'après les Mémoires de Jacques II, une rallonge budgétaire qui augmente les revenus du roi de 1 300 000 £ à 2 000 000 £¹⁵¹³. De plus, ce supplément ne lui est pas simplement attribué pour le temps nécessaire à mater la rébellion, mais pour une durée de cinq ans¹⁵¹⁴.

Le front parlementaire uni derrière Jacques II permet, une nouvelle fois, le renforcement de la position royale. Grâce à cette unité, peu de temps après la défaite du comte d'Argyll, l'offensive du duc de Monmouth est écrasée, le 6 juillet 1685, à l'issue de la bataille de Sedgemoor et, le 15 juillet 1685, le fils illégitime de Charles II est exécuté. Pour John Evelyn, dans son journal, la répression est sans l'ombre d'un doute totalement justifiée, car elle permet de protéger l'Angleterre d'un nouveau chaos civil, d'une

¹⁵⁰⁸ En 1660, Charles II avait obtenu 1 200 000 £. Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 161-162 ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p.16-17 ; Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 15 ; James Rees Jones, *Country and Court, England 1658-1714, op. cit.*, p. 227 ; William Arthur Speck, *James II, op. cit.*, p. 37.

¹⁵⁰⁹ *The Declaration of James Duke of Monmouth and the Noblemen, Gentlemen and Others, now in Arms, for Defence and vindication of the Protestant Religion, and the Laws, Rights, and Privileges of England, from the Invasion made upon them : and for Delivering the Kingdom from the Usurpation and Tyranny of James Duke of York*, Londres, s. n., 1685. Un extrait se trouve dans Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 119-120.

¹⁵¹⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 16. “to stand by him with their lives and fortunes for suppressing Argile, and the rest of those Rebels”.

¹⁵¹¹ “Debates from the reign of James II”, *op. cit.* “Rebels and Traytors”.

¹⁵¹² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 18. “without the least grumbling or hesitation”.

¹⁵¹³ “Debates from the reign of James II”, *op. cit.* ; Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 164-165 ; William Arthur Speck, *James II, op. cit.*, p. 37.

¹⁵¹⁴ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 175.

« inondation de fanatiques et d'hommes aux principes impies [qui] auraient provoqué le désordre universel, la cruauté, l'injustice, la rapine, le sacrilège et la confusion, une guerre civile inévitable, et une misère sans fin »¹⁵¹⁵. Au lieu de l'affaiblir, cette dernière attaque fortifie le règne naissant de Jacques II dans ses appuis politiques et financiers.

Pendant les dix premiers mois après sa consécration en tant que roi, Jacques II peut capitaliser sur l'appui politique des Tories que lui a garanti son frère Charles II à la fin de son règne, une philosophie politique qui exalte le droit divin des rois et la confiance qu'il a réussi à susciter au Parlement après son couronnement. Le soutien parlementaire qu'il reçoit est entier. Le début de son règne défie toutes les prédictions les plus sombres et semble, au contraire, très prometteur.

En Irlande, les décisions politiques de Jacques II sont attendues de manière fébrile dès 1685. Les protestants s'inquiètent pour leur position dominante, tandis que les catholiques envisagent de prompts changements en leur faveur. Toutes les circonstances sont réunies pour que le pays soit politiquement déstabilisé. Pourtant, les premières décisions de Jacques II n'engendrent pas de bouleversement. Les évolutions entreprises satisfont les catholiques et restent maîtrisées aux yeux de la majorité des protestants. Ainsi les conditions lui sont-elles globalement propices à son arrivée en Irlande en 1689.

II.2- Un statu quo en Irlande, 1685-1689

Comme en Angleterre, loin de concrétiser les prévisions insurrectionnelles, les communautés protestante et catholique font le choix de la fidélité. Que ce soit pour leur protection ou leur réhabilitation, tous les regards irlandais sont tournés vers Jacques II. Son début de règne permet des transformations favorables aux catholiques sans braquer l'ensemble des protestants et, à défaut de pouvoir parler ici d'une continuité propice à la stabilisation de l'Irlande, nous observons tout de même une situation maîtrisée qui permet à Jacques II de recevoir un accueil enthousiaste à son arrivée en Irlande.

II.2.1- Un engagement politique traditionnel aux Stuarts en Irlande

En Irlande, la fidélité politique des protestants vis-à-vis de Jacques II s'inscrit directement dans la continuité de celle exprimée en Angleterre et certains, comme Edward Wettenhall, peuvent alors s'exclamer, en 1685 : « Dieu soit loué la Crise est terminée »¹⁵¹⁶.

¹⁵¹⁵ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "15 July 1685", p. 229. "*Such an inundation of fanatics and men of impious principles must needs have caused universal disorder, cruelty, injustice, rapine, sacrilege, and confusion, an unavoidable civil war, and misery without end*".

¹⁵¹⁶ Edward Wettenhall, "Rex Regius, Kings Succeeding in a right Line a National Blessing, Christchurch, Cork, 14. 1685, being His Majesties Birth-day", p. 15 dans Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea, op. cit.* "*God be blessed the Crisis is over*".

L'un de ses discours en chaire, *Rex Regius, Kings Succeeding in a right Line a National Blessing*, reproduit en partie dans les annexes¹⁵¹⁷, est très politique et reprend tout l'argumentaire en faveur du respect de la succession. Ainsi Edward Wettenhall condamne-t-il fermement « la malice des Royaumes Electifs »¹⁵¹⁸. D'après lui, Dieu, en effet, a choisi une lignée qu'il faut respecter car, dans la Bible, quand celle de David a été brisée et que le peuple d'Israël a voulu se choisir un roi, il n'y a plus eu « une seule année de paix [à cause de] l'altération du Gouvernement »¹⁵¹⁹. Par conséquent, les protestants d'Irlande doivent, eux aussi, soutenir le nouveau roi légitime, « ont des raisons d'adhérer à une véritable Succession Légitime »¹⁵²⁰. En prononçant un tel discours en 1685, l'évêque a un objectif dont il ne se cache pas. Il veut appeler les protestants d'Irlande à une soumission pleine et entière envers leur nouveau souverain, les faire « progresser dans toute leur Loyauté et leur ferme Adhésion »¹⁵²¹ à Jacques II qui est leur « seul Seigneur et Souverain légitime présent »¹⁵²². Cet appel, les protestants d'Irlande semblent l'avoir entendu car, en 1686, quand il publie ses sermons, Edward Wettenhall se satisfait de voir que son but a été « heureusement atteint »¹⁵²³. Au-delà d'un loyalisme royaliste très ancré commandé par l'Eglise d'Irlande, deux autres raisons motivent la loyauté des protestants d'Irlande. En effet, le pouvoir de la communauté protestante dépend directement des décisions du roi de continuer à les favoriser à la tête du gouvernement en Irlande et à cause de sa position minoritaire, l'entente avec Jacques II constitue avant tout, pour eux, une question de sécurité.

Pour les catholiques, l'idée d'une loyauté politique sans faille, particulièrement énoncée en faveur de la dynastie Stuart, occupe une place importante dans la tradition irlandaise catholique qu'elle soit d'origine vieille anglaise ou gaélique. Tout d'abord, le dévouement des Vieux Anglais constitue un repère culturel important qui les rattache à leurs origines. En effet, en leur permettant de s'inscrire dans la lignée d'une fidélité à la Couronne d'Angleterre, ils soulignent de ce fait, d'après l'historienne Jane Ohlmeyer, « leur 'anglicité' »¹⁵²⁴. De plus, en l'absence de Parlement, la préservation de leurs terres dépend plus que jamais des relations qu'ils entretiennent avec leur souverain dont ils

¹⁵¹⁷ Annexe n° 5.

¹⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 15. “*the mischief of Elective Kingdoms*”.

¹⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 18. “*not one year of peace; the alteration of Governement*”.

¹⁵²⁰ *Ibid.*, p. 23. “*We have reason to stick to a true Legitimate Succession*”.

¹⁵²¹ Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea*, *op. cit.*, préface. “*advance all in their Loyalty and firm Adhesion*”.

¹⁵²² *Ibid.* “*present alone rightful liege Lord and Sovereign*”.

¹⁵²³ *Ibid.* “*happily attained*”.

¹⁵²⁴ Jane Ohlmeyer, *op. cit.*, p. 21. “*their 'Englishness'*”.

attendent, selon l'historien Aidan Clarke, « la protection de leurs intérêts au travers de l'exercice plein de bienveillance de la prérogative royale »¹⁵²⁵.

Alors que cette loyauté bien ancrée des Vieux Anglais, définie aussi par l'historien John Pocock comme un « loyalisme obstiné (...) envers les Stuarts »¹⁵²⁶, est héritée de leurs racines et stimulée par le besoin de protection, cette notion de fidélité envers la monarchie anglaise se transfère à son tour à la communauté irlandaise d'origine gaélique au début du XVII^e siècle¹⁵²⁷. L'accession au trône du grand-père de Jacques II, Jacques I, en 1603 constitue le tournant historique qui inscrit la loyauté à la Couronne d'Angleterre comme l'un des fondements politiques principaux de la population native d'Irlande. En effet, inscrits dans la directe lignée des premiers rois d'Ecosse et d'Irlande, les ascendants de Jacques I lui offrent, selon l'historien Breandan O'Buachalla, « une généalogie incontestable impeccable »¹⁵²⁸. De ce fait, le premier Stuart possède une légitimité en tant que roi d'Irlande bien plus importante que n'importe lequel des monarques anglais de l'histoire : il est le premier vrai roi irlandais. L'attribution par le poète gaélique Eoghan Ruadh Mac an Bhaire¹⁵²⁹ du rang d'« époux »¹⁵³⁰ de l'Irlande qui lui est offert n'est pas, d'après l'historien Breandan O'Buachalla, « une approbation honorifique mais le sceau ultime de légitimité »¹⁵³¹ de la tradition gaélique¹⁵³². Ainsi, avec le couronnement du grand-père de Jacques II, l'autorité royale anglaise en Irlande prend-elle une dimension nouvelle. La loyauté devient une orthodoxie de la pensée politique irlandaise commune à tous les catholiques d'Irlande¹⁵³³. De manière surprenante, au lieu de décroître à mesure des politiques décevantes imposées à l'Irlande par les monarques Stuarts successifs, la loyauté des catholiques s'accroît au cours du XVII^e siècle¹⁵³⁴ et se transmet aux descendants de Jacques I¹⁵³⁵. Par conséquent, pour le poète David O'Bruadair le « pédigrée »¹⁵³⁶ de

¹⁵²⁵ Aidan Clarke, "Patrick Darcy and the constitutional relationship between Ireland and Britain", *op. cit.*, p. 36. "to protect their interests through the benevolent exercise of the royal prerogative".

¹⁵²⁶ John Greville Agard Pocock, *op. cit.*, p. 273. "the obstinate loyalism of the Catholic Old English towards the Stuart".

¹⁵²⁷ Raymond Gillespie, "Political ideas and their social context", *op. cit.*, p. 111-112.

¹⁵²⁸ Breandan O'Buachalla, "James our true king", *op. cit.*, p. 11. "an impeccable unquestionable genealogy".

¹⁵²⁹ Eoghan Ruadh Mac an Bhaire, poète gaélique du début du XVII^e siècle.

¹⁵³⁰ Breandan O'Buachalla, "James our true king", *op. cit.*, p. 10. "thou are her spouse by all the signs".

¹⁵³¹ *Ibid.*, p. 11. "not an honorific accolade but the ultimate seal of legitimacy".

¹⁵³² Nicholas Canny, "The Intersections between Irish and British Political Thought of the Early-Modern Centuries", *op. cit.*, p. 79 ; Eamonn O' Ciardha, *op. cit.*, p. 53.

¹⁵³³ Gerard Murphy, *op. cit.*, p. 590 ; Breandan O'Buachalla, "James our true king", *op. cit.*, p. 22.

¹⁵³⁴ Nicholas Canny, "The Formation of the Irish Mind : Religion, Politics and Gaelic Irish Literature 1580-1750", *op. cit.*, p. 110-111 ; Gerard Murphy, *op. cit.*, p. 593 ; Breandan O'Buachalla, "James our true king", *op. cit.*, p. 14 ; Jane Ohlmeyer, *op. cit.*, p. 2.

¹⁵³⁵ David O'Bruadair, "Love of Sages, 1682", *op. cit.*, vol. II, p. 277 ; Breandan O'Buachalla, *op. cit.*, p. 23

¹⁵³⁶ David O'Bruadair, "The Triumph of Tadhg, 1690", *op. cit.*, vol. III, p. 139. "A monarch is he not ignoble of pedigrée".

Jacques II fait de lui aussi « un vrai Gaël de sang »¹⁵³⁷ et il est digne d'être appelé « Haut-Roi »¹⁵³⁸, titre réservé aux premiers rois gaéliques. D'après l'étude d'Eamonn O' Ciardha, les analogies honorifiques sont nombreuses. Jacques II est

l'étoile royale (...), le roi qui a fait ses preuves (...), le cerf et héros d'Europe (...), le bouclier du pauvre et la sangsue du misérable (...), le prince taurin (...), ramenant l'herbe de la délivrance aux blessés et à ceux mis à terre par les complices de (Titus) Oates (le conspirateur).¹⁵³⁹

Ainsi les deux communautés attendent-elles beaucoup de Jacques II et, même si cela ne signifie pas la même chose pour elles, elles se focalisent sur les espoirs qu'il suscite. Porté par le soutien des protestants et des catholiques, évidemment beaucoup exalté chez ces derniers, Jacques II peut entamer des changements qui, même s'ils suscitent des tensions, engendrent, à ce stade, peu de mécontentement.

II.2.2- Des tensions contenues entre protestants et catholiques

A partir du couronnement de Jacques II, les événements en Irlande doivent se diviser en deux périodes. La première, d'avril 1685 à janvier 1687, est caractérisée par la direction transitoire des Lords Justices, le duc de Granard et le primat Boyle, puis par la nomination du Lord Lieutenant Clarendon. La deuxième, de janvier 1687 à l'arrivée de Jacques II en Irlande en mars 1689, est caractérisée par l'administration du comte de Tyrconnell. Destinées à garantir plus d'équité, les décisions mises en œuvre dans la première période offrent aux catholiques la concrétisation d'évolutions très attendues sans alarmer les protestants. Indéniablement, une étape est franchie avec le gouvernement du comte de Tyrconnell qui suscite le mécontentement des protestants. Pourtant, tout en imposant les catholiques dans l'armée et le domaine judiciaire et en leur conférant des emplois qui leur redonne progressivement du pouvoir à la tête du pays, Tyrconnell parvient à contenir la majorité des débordements et à garder l'Irlande généralement au service de Jacques II¹⁵⁴⁰.

II.2.2.1- La recherche d'un équilibre entre protestants et catholiques, 1685-1687

Encouragés par l'accession au trône de Jacques II, les catholiques d'Irlande expriment sans nuance leurs attentes de changements. Pour l'archevêque anglican William King, les catholiques ne veulent rien de moins qu'un renversement total :

¹⁵³⁷ *Ibid.* "A true-blooded Gael".

¹⁵³⁸ David O'Bruadair, "The Triumph of James II, 1687", *op. cit.*, vol. III, p. 87. "High-King".

¹⁵³⁹ Eamonn O' Ciardha, *op. cit.*, p. 77-78. "the royal star (...), the proven king (...), the stag and hero of Europe (...), the shield of the poor and leech of the miserable (...), the taurine prince (...), bringing the herb of relief for the wounded and stricken to earth by the plotters of (Titus) Oates (the plotter)".

¹⁵⁴⁰ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 42.

Ils riaient de notre crédulité, pissaient sur les Lois comme si elles étaient de simples Broutilles et déclaraient unanimement que les Promesses du Roi (...) étaient conçues uniquement pour l'Angleterre et n'étaient pas destinées à nous atteindre.¹⁵⁴¹

Ces débordements agressifs font immédiatement fuir une petite partie de la population protestante de l'île qui redoute la mise à exécution des menaces. Pourtant, pour une grande majorité d'entre eux, les engagements de Jacques II, tels qu'il les a exprimés dans ses discours d'introduction en Angleterre, s'étendent en toute logique à l'Irlande. Par conséquent, ils s'attendent, pour la plupart, à un traitement juste de la part du nouveau roi : « Nous leur avons répondu que les Lois étaient de notre côté et que le Roi avait promis de Gouverner selon la Loi et de protéger notre Eglise et nos Libertés »¹⁵⁴². Après un moment d'inquiétude, la population protestante fait, d'après l'évêque Edward Wetenhall, le choix de la « confiance »¹⁵⁴³, notamment grâce aux appels continuels du clergé de l'Eglise d'Irlande de ne pas le juger pour sa religion et de faire preuve de « Loyauté, Justice et Charité »¹⁵⁴⁴. D'ailleurs, d'après l'historien Tim Harris, les témoignages contemporains de l'époque montrent bien dans leur grande majorité que, comme en Angleterre, les protestants se réjouissent de la défaite des rébellions d'Argyll et Monmouth en juillet 1685 qu'ils célèbrent par des feux de joie et en envoyant un message de reconnaissance à Jacques II¹⁵⁴⁵.

Les premiers changements dans l'administration du pays donnent raison à cette confiance qu'ils investissent dans le nouveau roi car, alors qu'ils s'attendaient au pire avec le rappel soudain du duc d'Ormond, garant de l'intérêt protestant, les transformations ne paraissent pas menaçantes¹⁵⁴⁶. Jacques II semble vouloir faire preuve du même esprit de conciliation qu'en Angleterre en respectant la position anglaise très malaisée vis-à-vis de l'Irlande¹⁵⁴⁷. En effet, initialement, l'Irlande ne représente pas une priorité pour lui au regard des enjeux anglais auxquels elle reste subordonnée. Malgré son appartenance à la religion de ses sujets irlandais, Jacques II n'entend pas les privilégier et Henry Hyde, le

¹⁵⁴¹ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 19-20. "they laught at our credulity, pisht at the Laws as meer Triffles, and unanimously declared, That the Kings Promises (...) were intended only for England; and were not meant to reach us".

¹⁵⁴² *Ibid.*, p. 20. "we told them, That the Laws were on our side, and the King had promised to Govern according to Law, and to protect our Church and Liberties".

¹⁵⁴³ Edward Wetenhall, "Rex Regius", *op. cit.*, p. 32-33. "trusting him".

¹⁵⁴⁴ *Ibid.* "in Loyalty, Justice and Charity we are bound to".

¹⁵⁴⁵ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, *op. cit.*, p. 110.

¹⁵⁴⁶ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 137 ; John Gerald Simms, "The war of the two kings, 1685-91", *op. cit.*, p. 478.

¹⁵⁴⁷ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 11 ; Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 33 ; David William Hayton, "The Williamite Revolution in Ireland, 1688-91" dans Jonathan Israel (ed.), *The Anglo-Dutch Moment : Essays on the Glorious Revolution and its World Impact*, Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 1991, p. 19 ; John Gerald Simms, "The war of the two kings, 1685-91", *op. cit.*, p. 478.

comte de Clarendon comprend bien que Jacques II « les considérait comme un peuple conquis »¹⁵⁴⁸. Se voyant avant tout comme un roi anglais, d'après l'historien David Hayton, Jacques « persistait à identifier ses propres intérêts avec ceux de l'Angleterre »¹⁵⁴⁹. Dans un premier temps, l'Archevêque d'Armagh et le comte de Granard, les Lords Justices qui dirigent l'Irlande avant la nomination d'un nouveau vice-roi, sont décrits par John Gerald Simms comme des figures « éminemment rassurant[e]s pour les protestants »¹⁵⁵⁰. En effet, à chaque nouvelle tension, plus souvent liée à la mémoire des communautés qu'à la réalité d'une situation explosive, le gouvernement se charge rapidement de communiquer des messages d'apaisement. Par exemple, en réponse à certains protestants qui, en juillet 1685, décident par précaution de quitter leurs maisons pour se réfugier dans des villes plus sécurisées, les Lords Justices dénoncent des craintes irrationnelles : « D'étranges peurs »¹⁵⁵¹, et publient une déclaration pour réaffirmer que la situation générale est apaisée en Irlande. D'après eux, les protestants « (considérant la condition calme et paisible dans laquelle se trouve ce Royaume) n'ont aucune raison de redouter »¹⁵⁵² des soulèvements.

Pourtant des changements s'annoncent. Répondant à un impératif de sécurité après les invasions du duc de Monmouth et du comte d'Argyll, Jacques II veut « faire des réformes au sein de son armée »¹⁵⁵³ et, en mars 1685, il délivre l'un de ses proches, Richard Talbot, du Serment de Suprématie pour lui permettre d'accéder au commandement d'un régiment¹⁵⁵⁴. A la grande inquiétude des protestants, ce dernier espère le poste de Lord Lieutenant, mais la nomination du comte de Clarendon, connu pour son attachement à l'Eglise anglicane et n'ayant rien d'un sympathisant catholique¹⁵⁵⁵, rassure les protestants

¹⁵⁴⁸ “Clarendon to the Earl of Rochester, 12 octobre 1686” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 2, *op. cit.*, p. 25, <<http://archive.org/stream/correspondenceh00rochgoog#page/n41/mode/2up>>. Page consultée le 29/05/2013.

“*he looked upon them as a conquered people*”.

¹⁵⁴⁹ David William Hayton, “The Williamite Revolution in Ireland, 1688-91”, *op. cit.*, p. 191. “*James (...) persisted in identifying his own interests with those of England*”.

¹⁵⁵⁰ John Gerald Simms, “The war of the two kings, 1685-91”, *op. cit.*, p. 478. “*eminently reassuring to protestants*”.

¹⁵⁵¹ *By the Lords Justices and Council*, Mich. Armach. C. Granard, Dublin, 24 Juillet 1685, p. 1, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99886328>. Page consultée le 14/09/2009. “*being possessed with strange fears*”.

¹⁵⁵² *Ibid.* “*(considering the quiet and peaceable condition this Kingdom is in) there is no reason for them to apprehend*”.

¹⁵⁵³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 59-60. “*to make some reformes in his Army there*”.

¹⁵⁵⁴ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 139-140 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 20.

¹⁵⁵⁵ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 139 ; David William Hayton, “The Williamite Revolution in Ireland, 1688-91”, *op. cit.*, p. 191 ; John Gerald Simms, “The war of the two kings, 1685-91”, *op. cit.*, p. 479.

qui voient au travers de cette nomination « la Sagesse, l'Amour et la Clémence du Grand Jacques »¹⁵⁵⁶.

Comme en Angleterre, Jacques II désire faire table rase du passé et, « pour l'Apaisement des Esprits des Sujets de sa Majesté dans ce Royaume, et les Libérer de toute Peur et Appréhension »¹⁵⁵⁷, il demande, par déclaration, que les divergences soient surmontées et que son couronnement ne donne pas lieu à une chasse aux sorcières contre les protestants qui auraient prononcé « toute Parole Traître (...) avant l'Accession de Sa Majesté au trône »¹⁵⁵⁸. Protégeant les protestants d'un côté et voulant préserver leur primauté, Jacques II demande d'un autre côté au vice-roi d'« atténuer l'oppression cruelle »¹⁵⁵⁹ des catholiques pour qu'ils puissent profiter « au moins en partie de sa protection »¹⁵⁶⁰. De ce fait, la mission du comte de Clarendon en Irlande a pour but d'assurer la continuité de la politique à l'égard des protestants tout en prenant en considération l'amélioration du sort des catholiques, une requête tout à fait compréhensible pour certains protestants comme le secrétaire du vice-roi : « Il n'est pas étrange (...) que le roi, qui est de la même confession, puisse octroyer des privilèges à ses sujets catholiques romains »¹⁵⁶¹.

Pourtant, le comte de Clarendon admet aussi que tous les changements ne se font pas sans heurts. Quand Richard Talbot, nommé au rang de comte de Tyrconnell, obtient en juin 1686 le haut commandement militaire, l'armée est radicalement transformée. D'un corps exclusivement protestant, « à la fin de septembre 1686, il y avait 5 043 catholiques sur une force de 7 485 »¹⁵⁶², d'après John Gerald Simms. Confrontés au regain de confiance souvent insolent de certains catholiques, les protestants se sentent de nouveau menacés au point que des marchands, pour l'essentiel, décident de se réfugier en Angleterre. Les

¹⁵⁵⁶ *On His Majesties Sending the Right Honourable Henry Earl of Clarendon To The Government of Ireland in January 1685*, Dublin, Andrew Crook et Samuel Helsham, 1685, p. 1, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99833761>. Page consultée le 15/04/2013. "Great James's Wisdom, Love and Clemency".

¹⁵⁵⁷ *By the Lord Lieutenant and Council*, Clarendon, Dublin, Andrew Crook at Samuel Helsham, 28 juillet 1686, p. 1, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99883446>. Page consultée le 15/04/2013. "For the Quieting of the Minds of His Majesties Subjects of this Kingdom, and Freeing them from any Fears or Apprehensions".

¹⁵⁵⁸ *Ibid.* "any Treasonable, (...) Words Whatsoever (...) before His Majesties Access to the Crown".

¹⁵⁵⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 59. "to mitigate the cruel oppression the Catholics".

¹⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 59-60. "have a share at least of his protection".

¹⁵⁶¹ Sir Paul Rycaut, le secrétaire de Clarendon cité par Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 36. "It is no strange thing (...) that the king, who is of the same persuasion, should indulge some privileges to his Roman Catholic subjects".

¹⁵⁶² John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 25. "by the end of September 1686, out of a sanctioned strength of 7,485 there were 5,043 Catholic privates".

échauffourées restent cependant ponctuelles et la confiance du comte de Clarendon ne semble pas ébranlée car, de son propre aveu, tous les nouveaux officiers catholiques ne vivent pas leur promotion comme une revanche et restent discrets : certains d'entre eux qu'il nomme « sont aimés dans leur quartier, ils veillent et réconfortent les gens et punissent ceux qui parlent de manière impertinente »¹⁵⁶³.

De plus, pour le comte de Clarendon, la transformation de l'armée n'est pas le sujet d'inquiétude principal des protestants qui redoutent plutôt un changement dans la répartition des terres. Mais, même à ce sujet, il peut encore dire en juillet 1686 qu'« ils n'ont pas peur, car ils croient fermement que le Roi ne souffrira pas que les Lois sur la Répartition soient ébranlées »¹⁵⁶⁴. A cette date, l'état d'esprit des protestants vis-à-vis du roi reste inchangé, car « jamais dans le monde des gens n'ont été plus disposés à l'obéissance »¹⁵⁶⁵. En effet, quand, sur requête du roi, le comte de Clarendon envoie des lettres étendant l'intégration des catholiques aux conseils municipaux, les municipalités témoignent de beaucoup de ré pondant. A certains endroits, celles-ci cherchent à équilibrer la répartition des postes entre protestants et catholiques en nommant « une personne de chaque religion »¹⁵⁶⁶. Grâce à cela, le vice-roi pense même qu'une entente n'est pas impossible : « Si le soin requis est pris il ne fait aucun doute qu'ils vivront bien ensemble »¹⁵⁶⁷. Ainsi, toujours en août 1686, le comte de Clarendon considère-t-il qu'une certaine stabilité est préservée : « Les choses sont (...) très calmes ici et continueront de la sorte si tous ceux en fonction font leur devoir »¹⁵⁶⁸. Tout au long de sa correspondance, il se révèle très conscient des tensions latentes qui menacent de ressurgir à tout moment et il se sent clairement engagé à promouvoir une politique qui vise une délicate recherche d'équilibre entre la protection de l'intérêt protestant et la promotion des catholiques méritants¹⁵⁶⁹.

¹⁵⁶³ “The Earl of Clarendon to the Earl of Sunderland, Dublin Castle, July 6, 1686” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 1, *op. cit.*, p. 486. “They are beloved in their quarters; they cherish and comfort the people, and punish those who talk impertinently”.

¹⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 485. “they tell me they are not frightened; for they firmly believe the King will not suffer the Acts of Settlements to be shaken”.

¹⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 486-487. “never were people in the world more disposed to obedience”.

¹⁵⁶⁶ *Ibid.* “they have, without any contest, chosen one of each religion”.

¹⁵⁶⁷ *Ibid.* “if due care be taken, there is no doubt they will live well together”.

¹⁵⁶⁸ “the Earl of Clarendon to the Earl of Sunderland, Chapel Izod, August 21, 1686” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 1, *op. cit.*, p. 549. “All things are, thanks be to God, very quiet here, and will continue so, if all in employment do their duties”.

¹⁵⁶⁹ “Clarendon to the Earl of Rochester, October 12, 1686”, *op. cit.*

Dans le domaine judiciaire, l'un des trois juges protestants est remplacé par un catholique dans chacune des cours de justice¹⁵⁷⁰, une démarche qui lui permet ensuite d'être incorporé au conseil privé comme onze autres de ses coreligionnaires, dont le comte de Tyrconnell¹⁵⁷¹. Dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions, les juges catholiques semblent faire preuve d'équité. Le comte de Clarendon, dont les réticences initiales à leur nomination étaient pourtant manifestes, est le premier à recommander en plusieurs occasions leur travail impartial¹⁵⁷² motivé, d'après lui, par un désir d'apaiser les conflits interconfessionnels, d'« unir et de (...) faire vivre amicalement ensemble »¹⁵⁷³ les protestants et les catholiques. Cette attitude semble d'ailleurs constituer une ligne de conduite générale que les juges catholiques appliquent dans leurs tournées. En effet, toujours d'après le vice-roi, ils veulent rassurer par leur équité : ils « prennent toutes les peines possibles pour apaiser les esprits des gens où qu'ils aillent et ont soin d'avoir des jurys mélangés, moitié anglais et moitié irlandais »¹⁵⁷⁴. La confiance du comte de Clarendon devient telle qu'il prend régulièrement conseil auprès d'eux avant de décider de nominations¹⁵⁷⁵. Tous ces témoignages venant de la part de Clarendon, qui n'a pas de sympathie particulière envers les catholiques, tranchent avec la vision protestante d'un caractère catholique inextricablement malfaisant. Par son attitude à l'égard des catholiques, le comte de Clarendon participe au maintien d'une entente en Irlande jusqu'en 1687.

Même avec l'accession des catholiques à des postes auparavant interdits, l'équilibre fragile construit sous Charles II en Irlande, semble vouloir perdurer sous le règne de Jacques II. Pendant la période de lieutenance du comte de Clarendon, Jacques II essaie de ménager à la fois les intérêts protestants et catholiques espérant, selon l'historien John Miller, rejoint par Thomas Bartlett¹⁵⁷⁶ et James Lydon¹⁵⁷⁷, « obtenir le meilleur de tous les mondes »¹⁵⁷⁸. Le comte de Clarendon doit donc assumer une position difficile de tampon

¹⁵⁷⁰ La cour supérieure de justice (*King's Bench*), la cour d'appel (*common pleas*) et des finances (*exchequer*)

¹⁵⁷¹ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 141 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91, op. cit.*, p. 25-26.

¹⁵⁷² Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 1, *op. cit.*, p. 361, p. 520.

¹⁵⁷³ "The Earl of Clarendon to the Earl of Sunderland, Dublin Castle, July 20, 1686" dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 1, *op. cit.*, p. 503. "to unite and make them live friendly together".

¹⁵⁷⁴ "The Earl of Clarendon to the Earl of Sunderland, Dublin Castle, July 22, 1686" dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 1, *op. cit.*, p. 508. "the new judges take as much pains as it is possible to settle the minds of the people, wherever they go; and they take care to have all the juries mingled, half English and half Irish".

¹⁵⁷⁵ "The Earl of Clarendon to the Earl of Sunderland, Dublin Castle, July 20, 1686", *op. cit.*

¹⁵⁷⁶ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 11.

¹⁵⁷⁷ James Lydon, *op. cit.*, p. 207.

¹⁵⁷⁸ John Miller, "The Earl of Tyrconnel and James II's Irish Policy, 1685-1688", *The Historical Journal*, vol. 20, n° 4, Cambridge University Press, décembre 1977, p. 810, <<http://www.jstor.org/stable/2638409>>. Page consultée le 12/01/2010. "James hoped to get the best of every world".

entre les peurs protestantes d'un côté et les impatiences catholiques de l'autre. La pression liée au fait de devoir composer avec l'influence de plus en plus accrue du comte de Tyrconnell complique parfois sa gouvernance et les transformations que Tyrconnell effectue dans l'armée ne sont pas là pour tranquilliser la population protestante. Pourtant, malgré les peurs qu'ils ressentent et les pertes de pouvoir qu'ils subissent, la majorité des protestants présents dans l'île font toujours preuve de fidélité envers leur roi¹⁵⁷⁹. Par conséquent, quand le comte de Tyrconnell remplace le comte de Clarendon en janvier 1687, ils doivent faire preuve de plus de maîtrise et d'engagement encore envers la Couronne face à l'accélération des transformations en faveur des catholiques.

II.2.2.2- Le contrôle du comte de Tyrconnell sur le territoire irlandais, 1687-1689

A la stupéfaction des protestants d'Irlande et d'Angleterre, Richard Talbot, comte de Tyrconnell, accède au pouvoir. Pour l'Anglais John Evelyn, cette décision signe « la ruine évidente des protestants dans ce Royaume »¹⁵⁸⁰. En effet, le zèle de Tyrconnell pour le catholicisme et sa réputation violente coïncident trop parfaitement au stéréotype des catholiques tel que véhiculé parmi les protestants, ce qui fait craindre le pire à ces derniers. Ainsi, la chanson populaire *Lillibulero* prédit-elle que Talbot « coupera la gorge de tous les Anglais »¹⁵⁸¹. Supposé vouloir aussi empêcher les protestants de quitter l'Irlande, la « diabolisation » du comte de Tyrconnell génère un moment de panique et de départs. Comme le relatent les écrits de William King : « Beaucoup de familles s'apprentent immédiatement à partir pour l'Angleterre »¹⁵⁸². Pourtant, Jacques II doit composer avec deux populations aux attentes et aux intérêts très divergents et Tyrconnell obtient seulement le titre de Lord Deputy, un titre moins élevé que celui de Lord Lieutenant¹⁵⁸³. On peut formuler l'hypothèse que cet élément soit révélateur de plusieurs choses. Aux protestants, Jacques II semble vouloir montrer qu'il reste engagé à une politique irlandaise qui continue de prendre en considération leurs peurs et, aux catholiques, il semble signifier que l'ascension d'un de leurs coreligionnaires à la tête de l'Irlande ne signifie pas l'obtention d'un pouvoir total.

Dans cette période, la détermination du comte de Tyrconnell d'intégrer les catholiques à tous les niveaux de la vie politique irlandaise a une grande influence. Les

¹⁵⁷⁹ David Dickson, *New Foundations*, *op. cit.*, p. 24

¹⁵⁸⁰ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "17 janvier 1687", p. 259. "to the evident ruine of the Protestants in that Kingdom".

¹⁵⁸¹ Thomas Warton, *Lillibulero*, 1687, <<http://www.exclassics.com/ballads/lilli.htm>>. Page consultée le 23/10/2007. "And he will cut all de English throaf".

¹⁵⁸² William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 32. "many families got ready to leave for England".

¹⁵⁸³ James Lydon, *op. cit.*, p. 207.

transformations sont intensifiées jusqu'à être décrites la plupart du temps par les historiens comme un véritable processus de « catholicisation »¹⁵⁸⁴. Le ratio de deux juges protestants pour un catholique est inversé ; le remplacement des soldats protestants par des catholiques prend fin et, même si le remplacement des officiers prend plus de temps, la quasi-totalité du commandement militaire est devenue catholique en 1688¹⁵⁸⁵. Dès 1687, le comte de Tyrconnell se lance aussi dans les étapes préparatoires de la réunion d'un Parlement favorable aux revendications catholiques. Les shérifs nommés sont systématiquement catholiques et certaines villes doivent remettre leur charte pour permettre une réorganisation complète de leurs conseils. Les changements sont rudes, mais les protestants ne sont pas totalement exclus du processus comme à Dublin où, après les remaniements de novembre 1687, 42 % des conseillers municipaux et 31 % des députés restent protestants¹⁵⁸⁶. La majorité des postes des finances leur est aussi conservée. Malgré cela, il paraît évident qu'en cas de convocation de Parlement, les catholiques se retrouveront de toutes les manières majoritaires¹⁵⁸⁷.

Les changements imposés par Tyrconnell font peur et suscitent de nombreuses émotions allant de l'étonnement à la haine dans les écrits de l'archevêque William King¹⁵⁸⁸. La migration vers l'Angleterre augmente sans pour autant constituer, d'après l'historien John Gerald Simms, une migration de masse avant l'automne 1688¹⁵⁸⁹. L'historien James Lydon repousse la limite plus loin en disant que, même avec la prédiction d'un massacre en décembre 1688, « seulement à peu près cinq pour cent des protestants fuient en Angleterre (...) à cause de troubles qui affectent tout autant les catholiques »¹⁵⁹⁰. Pourtant, l'attitude de la population protestante la plus marquante pendant cette période est l'inertie, qualifiée par l'historien David Dickson, de « manque de résistance (...) à la catholicisation

¹⁵⁸⁴ David Dickson, *New Foundations*, *op. cit.*, p. 24 ; Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, *op. cit.*, p. 127 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 33. «catholicization».

¹⁵⁸⁵ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 25, p. 33-34.

¹⁵⁸⁶ Ces calculs sont faits à partir des chiffres donnés dans John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁵⁸⁷ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 141 ; John Miller, «The Earl of Tyrconnell and James II's Irish Policy, 1685-1688», *op. cit.*, p. 817-819 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁵⁸⁸ Par exemple, William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 60-62.

¹⁵⁸⁹ «The Earl of Clarendon to the Earl of Sunderland, Dublin Castle, October 2, 1686» dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 2, *op. cit.*, p. 13 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 43.

¹⁵⁹⁰ James Lydon, *op. cit.*, p. 208. «Only about five per cent of the Protestants fled to England, (...) because of disorder which affected Catholics as much». En se référant au texte de William King, John Gerald Simms pense que les départs étaient plus conséquents. John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 49.

graduelle de l'état irlandais »¹⁵⁹¹ et de « résistance passive »¹⁵⁹² par l'historien Sean Connolly. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette attitude. D'abord, comme en Angleterre, la majorité des protestants qui sont restés en Irlande sont, à ce stade, inconditionnellement soumis à leur monarque et acceptent les décisions de Jacques II¹⁵⁹³. Ensuite, malgré les changements défavorables, ils comprennent qu'il existe souvent un décalage entre des peurs de nature purement émotionnelle et la réalité des faits. Par exemple, quand des rumeurs se mettent à circuler sur l'organisation d'un massacre prévu le 9 décembre 1688¹⁵⁹⁴, l'un des juges protestants pense que les appréhensions d'une grande partie de ses coreligionnaires sont « infondées »¹⁵⁹⁵, car les témoignages qu'il reçoit s'avèrent à chaque fois « être tout à fait faux »¹⁵⁹⁶. Ainsi la situation irlandaise demande-t-elle une certaine prise de recul avec les rumeurs les plus violentes, dont certaines avaient déjà fait surface en 1686 sans aucune concrétisation. Enfin, la confiance des protestants restés en Irlande repose sur la promesse de Jacques II de conserver intacte la répartition des terres¹⁵⁹⁷ qui constitue, d'après l'historien John Gerald Simms, « la garantie du contrôle anglais et donc une sécurité non seulement pour les propriétaires, mais aussi pour les commerçants et les marchands »¹⁵⁹⁸. Par conséquent, même si les demandes de révision sont pressantes de la part des catholiques¹⁵⁹⁹, la répartition reste objectivement inchangée jusqu'en 1689. Tous ces éléments permettent, selon John Gerald Simms, « jusqu'à l'automne 1688, (...) de faire beaucoup pour améliorer le statut des catholiques sans pousser les protestants à l'opposition ouverte »¹⁶⁰⁰.

¹⁵⁹¹ David Dickson, *New Foundations*, *op. cit.*, p. 24. “*lack of resistance (...) to the gradual catholicization of the Irish state*”.

¹⁵⁹² Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 37. “*passive resistance.*”.

¹⁵⁹³ *Ibid.*, p. 37.

¹⁵⁹⁴ *A Copy of the Letter dispers'd about the Massacre, said to be design'd on the 9th of December, 1688* dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 338.

¹⁵⁹⁵ “*Judge Keating's Letter to Sir John Temple, December 29th, 1688*” dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, appendix n° 14, p. 347. “*groundless Fears*”.

¹⁵⁹⁶ *Ibid.* “*to be altogether false*”.

¹⁵⁹⁷ James II, “*The King to the Earl of Clarendon, St James, April 6, 1686*” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 1, *op. cit.*, p. 339.

¹⁵⁹⁸ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 29. “*a guarantee of English control and thus a security not only for the landowners but for merchants and traders as well*”.

¹⁵⁹⁹ Il y a de nombreuses mentions de demandes, en 1686, dans la correspondance du comte de Clarendon. Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, vol. 1, *op. cit.*, p. 533-534, p. 537-539, p. 560-563.

Aussi en août 1687 et février 1688 d'après John Gerald Simms. John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 39-41.

¹⁶⁰⁰ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 42. “*Up to the autumn of 1688 (...) to improve the status of Catholics without driving Protestants into open opposition*”.

En décembre 1688, le départ d'Angleterre de Jacques II va servir de catalyseur et des protestants, parmi ceux restés en Irlande, vont se positionner en faveur de Guillaume d'Orange. D'après l'auteur jacobite de *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, les premiers rapports de force se situent « aux mois de décembre, janvier et février »¹⁶⁰¹. Dans le sud de l'île les prises de contrôle protestantes sont rapidement circonscrites, mais des poches de résistance s'organisent plus facilement dans les enclaves protestantes du nord. En Ulster, la ville fortifiée de Londonderry ferme ses portes et des villes comme Sligo s'organisent en associations armées. La ville de Bandon expulse la communauté catholique entièrement de ses murs et des vagues de départ plus conséquentes vers l'Angleterre commencent¹⁶⁰².

Pourtant, même à ce stade, nous ne pouvons pas dire que ces attitudes extrêmes se soient généralisées. Les rangs protestants sont assurément encore partagés entre des protestants qui s'engagent dans la rébellion ouverte et des protestants plus modérés qui préfèrent conserver une attitude plus discrète de neutralité. En effet, pour un témoin catholique, ces protestants modérés décident simplement de « rester dans leurs maisons »¹⁶⁰³. Face aux changements imposés, cette dernière catégorie fait preuve d'une soumission surprenante, clairement reflétée encore en février 1689 à la veille de l'arrivée de Jacques II en Irlande. En effet, un auteur protestant anonyme condamne très fermement la Révolution et le changement d'allégeance de ses coreligionnaires d'Angleterre les décrivant comme des attentats politiques « d'une Traîtrise et d'une Ingratitude Monstrueuses »¹⁶⁰⁴ qu'il juge totalement impies. Pour lui, l'invitation faite à Guillaume d'Orange est abominable et en agissant de la sorte, les signataires ont « apporté (!) leur soutien à un Monstre aussi ignoble que la Trahison pour déflorer leur Vierge Loyauté »¹⁶⁰⁵. Au nom des protestants d'Irlande, il s'engage à avoir non seulement une attitude fidèle envers Jacques II en contraste total avec celle des protestants d'Angleterre, mais aussi à lui apporter un soutien concret :

¹⁶⁰¹ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, op. cit., p. 40. "in the months of December, January and February".

¹⁶⁰² Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, op. cit., p. 37 ; David William Hayton, *Ruling Ireland, 1685-1742, Politics, Politicians and Parties*, Suffolk, Boydell Press, 2004, p. 22 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, op. cit., p. 49-50 .

¹⁶⁰³ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, op. cit., p. 40. "Others remained in their habitations".

¹⁶⁰⁴ Anonyme, *The Abhorrence, or, Protestant Observations in Dublin, upon the Principles and Practices of the protestants at London*, Dublin, James Malone, 1 février 1689, p. 2. "a Monstruous Ingratitude and Treachery".

¹⁶⁰⁵ *Ibid.* "assist (!) so foul a Monster as Treason to deflower their Virgin Loyalty".

Nous aurons dans toutes les circonstances toujours en Horreur cette Rébellion. Nos Actions répondront de la Fidélité que nous avons jurée à Jacques II, pendant que vous prêtez une Allégeance Parjure à l'Usurpateur.¹⁶⁰⁶

Par ailleurs, entre février et mars 1689, le comte de Tyrconnell parvient à désarmer la majorité des protestants de l'île¹⁶⁰⁷, à commencer par ceux de Dublin, pour éviter de nouveaux débordements¹⁶⁰⁸. Mis à part des poches de résistances, comme dans les villes de Londonderry et Enniskillen, le Lord Deputy a repris le contrôle du territoire irlandais et offre à Jacques II, selon John Gerald Simms, « une autorité s'étendant sur tout le pays »¹⁶⁰⁹. Evidemment, le soutien qui joue le plus en sa faveur à son arrivée en Irlande reste celui de ses alliés principaux, les catholiques. Pour eux, comme pour les protestants encore fidèles à la Couronne, la présence de Jacques II en Irlande représente le réel espoir d'un règlement imminent de leurs revendications.

II.2.3- Jacques II, un roi attendu en Irlande, 1689

A son arrivée à Kinsale, le 12 mars 1689, Jacques II peut compter sur ses coreligionnaires irlandais qui lui font un triomphe. De plus, malgré leur désarmement par Tyrconnell vécu comme une injustice¹⁶¹⁰, des protestants modérés lui sont toujours loyaux.

II.2.3.1- Des protestants toujours fidèles

En dehors des groupes protestants d'Ulster ayant ouvertement rallié Guillaume d'Orange, un groupe de protestants modérés et minoritaires, mais néanmoins importants à considérer, soutient activement Jacques II à son arrivée en Irlande. D'après l'historien David Hayton, ces protestants modérés représentent

des membres du clergé qui refusaient de prêter allégeance à Guillaume d'Orange, des membres du gouvernement complaisants, quelques propriétaires terriens anglicans de haut-vol (...) et des convertis récents du papisme qui avaient conservé non seulement leurs relations familiales catholiques mais aussi leurs attitudes politiques traditionnelles.¹⁶¹¹

¹⁶⁰⁶ *Ibid.* "You shall upon all occasions find us Abhorers of this Rebellion. Our Actions shall speak our Fidelity Sworn to James the Second, whilst You pay your Perjur'd Allegiance to the Usurper".

¹⁶⁰⁷ Tyrconnell, By the Lord Deputy-General, & General-Governor of his Majesties Kingdom in Ireland, Dublin, 1688 dans *The Sad Estate and Condition of Ireland represented in a Letter from a Worthy Person, who was in Dublin on Friday last, to the Honourable Sir- . Together with the Declaration of the Earl of Tyrconnell, for the Disarming all Protestants, and preventing their Escape out of that Kingdom*, Richard Baldwin, Londres, 1689, p. 7.

¹⁶⁰⁸ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 55, p. 56.

¹⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 57. "His authority extended over the whole country".

¹⁶¹⁰ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 116.

¹⁶¹¹ David William Hayton, *Ruling Ireland, 1685-1742, Politics, Politicians and Parties*, *op. cit.*, p. 22. "nonjuring clergy, complaisant office-holders, a few high-flying Anglican squires (...) and others who were recent convert from popery and retained not only catholic family connexions but also their traditional political attitudes".

Depuis l'ascension au pouvoir du comte de Tyrconnell, ces protestants modérés se trouvent dans une position d'insécurité grandissante qu'ils acceptent de supporter avec patience. En effet, tenant le vice-roi pour principal responsable de leurs difficultés, ils espèrent seulement vivre, d'après l'historien John Gerald Simms, des « embarras temporaires »¹⁶¹² qui se termineront avec l'arrivée annoncée de Jacques II en Irlande. L'archevêque anglican William King explique que, après son échec anglais, ces protestants modérés espèrent le voir « se laisser[...] enfin diriger par d'autres mesures »¹⁶¹³. Même s'ils ont conservé leur allégeance à Jacques II, il apparaît que pour eux, l'attitude à adopter face au changement de roi en Angleterre n'est pas évidente. Cependant, leur fidélité les amène toujours à considérer Jacques II comme le seul roi légitime et, quand il débarque en Irlande en mars 1689, ils s'attendent à ce qu'il leur rende justice pensant que « si quelque chose améliore la condition protestante, ce sera la présence du roi ici »¹⁶¹⁴. D'ailleurs, après avoir été avisé de certains troubles par des représentants des protestants modérés, Jacques II est « si dérangé d'entendre que les Anglais avaient été maltraités qu'il promet de trouver des solutions pour que les choses s'ordonnent mieux qu'avant »¹⁶¹⁵. L'entente entre le roi catholique et ses sujets protestants toujours fidèles semble possible et, alors que les uns cherchent la simple protection du roi, les autres, comme les pairs protestants et les évêques de l'Eglise d'Irlande de la Chambre des Lords acceptent néanmoins de coopérer avec lui en participant au Parlement convoqué en 1689, reconnaissant par-là, d'après l'historien Patrick Kelly, « la validité des convocations du parlement de Jacques »¹⁶¹⁶. A ce stade, Jacques II réussit à ménager la fidélité et la participation de ces protestants, mais c'est auprès des catholiques qu'il remporte indéniablement le plus de soutien.

II.2.3.2- La Loi de Reconnaissance : la profession de loyauté politique des catholiques

Après son débarquement en Irlande, l'expression de l'adoration et du soutien que la population catholique veut offrir à Jacques II est à son comble. Dans un message au roi, ils s'exclament :

Nous avons peut-être offert aux autres monarques anglais uniquement le devoir de notre allégeance ; votre Majesté a volé notre affection. Ils ont exigé notre obéissance ; votre Majesté domine nos cœurs.

¹⁶¹² John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, op. cit., p. 44. “temporary discomfords”.

¹⁶¹³ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 43. “would now at last govern himself by other measures”.

¹⁶¹⁴ James Lydon, op. cit., p. 208. “if anything doth better the Protestants condition it will be the king's being here”.

¹⁶¹⁵ *Ibid.* “James (...) promiseth that he will take course to order things better than before”.

¹⁶¹⁶ Patrick Kelly, “Ireland and the Glorious revolution : From Kingdom to Colony” dans Robert Beddard (ed.), *The Revolutions of 1688 : The Andrew Browning Lectures, 1988*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 177. “the validity of the summons to James's parliament”.

Notre soumission avec les autres princes sentait l'odeur de la contrainte; nos efforts pour l'intérêt de votre Majesté sont l'effet d'une inclination nationale et le travail d'une solidarité de sang.¹⁶¹⁷

De leur propre aveu, dans ce même texte, « le Roi Jacques II n'est pas loin d'être leur Dieu »¹⁶¹⁸. En fait, il ne fait aucun doute pour les catholiques, que leur coreligionnaire royal partage les mêmes sentiments qu'eux, comme le montre l'expression extrêmement exaltée d'un message qui lui est destiné : « Le soleil ne nous a pas vu autant unis ces trois cents dernières années comme l'intérêt de votre Majesté nous a, à présent, soudés. Nous sommes maintenant une main, une âme, (...) un Cœur »¹⁶¹⁹.

La ferveur catholique irlandaise se concrétise par le vote le 8 mai 1689 au Parlement d'une loi garantissant la reconnaissance de l'autorité politique suprême de Jacques II¹⁶²⁰. La condamnation détaillée des événements en Angleterre y est sans appel. Les Anglais se sont comportés en sujets rebelles, « désespérément méchants et endurcis dans l'impiété par une traîtrise innommable »¹⁶²¹, et Guillaume d'Orange est un usurpateur. La profession de foi politique exprimée par les catholiques d'Irlande est claire et reprend tout l'argumentaire de la royauté de droit divin. Ainsi seuls les droits du sang et la volonté divine déterminent-ils l'occupation du trône. L'idée que le roi détienne son pouvoir du peuple ou d'un contrat avec ses sujets est réfutée comme « une assertion qu'[ils] abominent, détestent et condamnent comme fausse et traïtresse, embrassée autrefois et ravivée depuis par les parricides les plus détestables qui aient jamais existé »¹⁶²². Aucun organe du gouvernement, ni le Parlement, ni qui que ce soit d'autre, n'est au-dessus du roi : « N'a jamais eu, n'a et ne devrait jamais avoir aucun pouvoir coercitif sur la personne du roi de ce royaume »¹⁶²³. La fidélité des sujets n'est pas discutable :

Notre allégeance envers Votre Majesté (...) est indestructible et nous ne pouvons pas y renoncer ; elle est due à Votre Majesté dans sa personne naturelle, dont le pouvoir royal ne peut pas être séparé.¹⁶²⁴

¹⁶¹⁷ “Address to King James II at Kilkenny, March 22, 1689”, <<http://www.jacobite.ca/documents/16890322.htm>>. Page consultée le 12/05/2008. “We offered the other English monarchs perhaps but the bare duty of our allegiance; your Majesty has robbed our affections. They commanded our obedience; your Majesty sways our hearts. Our compliance with the other princes was reported to smell of compulsion; our endeavours for your Majesty's interest are the effect of a national inclination and the work of a sympathy of blood”

¹⁶¹⁸ *Ibid.* “King James the Second almost their God”.

¹⁶¹⁹ *Ibid.* “The sun has not seen us these three thousand years so united as your Majesty's interest has at present knitted us. We are now one hand, one soul, (...) one bill, one heart”.

¹⁶²⁰ An Act of Recognition of the Just and Most Undoubted Rights of His Majesty's Imperial Crown, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/1689recognition.htm>>. Page consultée le 21/05/2011.

¹⁶²¹ *Ibid.* “desperately wicked and hardened in impiety, by unspeakable treachery”.

¹⁶²² *Ibid.* “an assertion which [they] abominate, detest and condemn as false and traitorous, taken up formerly and since revived by the most odious parricides that ever lived”.

¹⁶²³ *Ibid.* “ever had, have or ought to have any coercive power over the persons of the kings of this realm”.

¹⁶²⁴ *Ibid.* “our allegiance to Your Majesty, (...), is indissoluble, and cannot be renounced by us (...), which allegiance of us your subjects is due to Your Majesty in your natural person, from which the royal power cannot be separated”.

Rien ne peut la remettre en question et le roi n'a de compte à rendre à personne, si ce n'est à Dieu qui est le seul recours des sujets en cas d'usage excessif du pouvoir : « Dans toutes les circonstances d'abus d'autorité de la part de notre roi légitime héréditaire (si cela devait jamais arriver), la décision doit être confiée au seul jugement de Dieu »¹⁶²⁵. Ainsi, tout autre positionnement vis-à-vis de Jacques II se révèle-t-il contraire à la monarchie, des « principes anti-monarchiques désespérés »¹⁶²⁶, et ce qui s'est passé en Angleterre constitue la véritable violation de la loi et une subversion du gouvernement¹⁶²⁷.

A l'arrivée de Jacques II, en Irlande, plusieurs facteurs lui sont favorables. D'un côté, les catholiques, ses alliés les plus prépondérants, sont extrêmement encouragés par leur réhabilitation dans de nombreux domaines de la vie politique et l'arrivée providentielle de Jacques II en Irlande les engage plus encore à s'unir avec force derrière ce roi qui a commencé à les réinstaller au pouvoir. D'un autre côté, certains protestants reconnaissent que les peurs concernant le traitement des protestants par les catholiques depuis l'accession au pouvoir de Jacques II en 1685 ne sont pas fondées sur des éléments réels. En effet, comme le note avec justesse l'historien Toby Barnard, « aucun « massacre » de protestants, bien que quelquefois prédit, ne se produisit pendant le règne de Jacques II »¹⁶²⁸. Même si la situation des protestants s'est indéniablement dégradée, une majorité d'entre eux reste fidèlement attachée aux espoirs de justice fondés dans leur roi légitime.

Contre toute attente après les vives tensions des années 1670 et 1680, les relations entre Jacques II et ses sujets protestants se révèlent engageantes dès les premiers moments de règne dans les deux pays. Le nouveau roi peut capitaliser sur le renforcement du pouvoir royal de la fin du règne de Charles II. En effet, en réaction à la période de la guerre civile des années 1640 et 1650, la réaffirmation des pouvoirs du roi paraît indispensable pour garantir la stabilité et la paix du pays et déclenche une forte période d'exaltation royaliste, de 1681 à novembre 1685, pendant laquelle l'obéissance au roi ne semble pas connaître de limites. Selon l'historien David Wootton, « beaucoup de royalistes étaient prêts à tirer la

¹⁶²⁵ *Ibid.* “the decision in all cases of a misused authority by our lawful hereditary king (if any such should happen) must be left to the sole judgment of God”.

¹⁶²⁶ *Ibid.* “desperate antimonarchic principles”. Pour une analyse plus détaillée, voir Tim Harris, “In Search of a British History of Political Thought” dans David Ermitage (ed.), *British Political Thought in History, Literature and Theory 1500-1800*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2006, p. 100-101.

¹⁶²⁷ *Ibid.*

¹⁶²⁸ Toby Barnard, “Enforcing the Reformation in Ireland, 1660-1704”, *op. cit.*, p. 214. “any ‘massacre’ of protestants, although sometimes predicted, did not happen in James’s reign”.

conclusion évidente que le roi, si l'on ne pouvait s'y opposer, n'était pas un roi limité, mais absolu »¹⁶²⁹. Ainsi Jacques II accède-t-il au pouvoir dans un moment où le royalisme vient d'être redéfini de manière précise¹⁶³⁰ et est-il accepté par les protestants et les catholiques des deux pays comme un roi de droit divin dont les prérogatives n'ont pas à être remises en question. Par conséquent, une loyauté politique envers Jacques II prend le dessus à la fois en Angleterre et en Irlande et les oppositions politiques sont visiblement muselées. Les protestants sont enthousiastes de la paix préservée en Angleterre et malgré leurs craintes en Irlande, une partie d'entre eux se décide pour la confiance et, à bien des points de vue, la coopération. Les changements en Irlande donnent lieu à un regain de tensions mais, malgré tous les domaines concédés aux alliés catholiques de Jacques II pour renforcer leur pouvoir, les questions qui inquiètent le plus les protestants, comme celle de la terre, n'ont pas donné lieu à des remaniements. Les changements qui ont renforcé le pouvoir des catholiques et leur engagement inconditionnel constituent de puissants soutiens. Toutes les chances de parvenir à gérer des situations politiques anglaise et irlandaise sensibles sont plus que jamais du côté de Jacques II.

Pourtant, en Angleterre, passée une courte période d'entente, les actes d'autorité de Jacques II déstabilisent l'équilibre que le pays a réussi à trouver malgré un roi catholique à sa tête. Jacques II n'use d'aucun ménagement à l'égard de ses sujets qui finissent par se retourner contre lui en 1688. En Irlande, chacune des décisions de Jacques II affaiblit inmanquablement l'ascendance politique des protestants. Mais, au lieu de satisfaire ses alliés catholiques, ces mêmes décisions sont, bien souvent, en décalage par rapport à leurs attentes politiques. Jacques II déçoit une nouvelle fois.

¹⁶²⁹ David Wootton, *Divine right and democracy : An Anthology of Political Writing in Stuart England*, Londres, Penguin Books, 1987, p. 38. "many royalists were willing to draw the obvious conclusion that the king, if he could not be resisted, was not limited but absolute".

¹⁶³⁰ *Ibid.*

Chapitre 6- L'incompréhension politique entre Jacques II et ses sujets, en Angleterre, novembre 1685-1688 et en Irlande, 1689-1690

Fort du soutien manifesté au début de son règne, Jacques II imagine s'imposer dans la vie politique anglaise et irlandaise comme un roi incontesté. D'après ses Mémoires, les ressorts de l'argumentation politique de l'Eglise d'Angleterre, en pleine conformité avec Robert Filmer, ne lui échappent pas :

Personne n'a jamais douté que le précepte d'honorer son Père et sa Mère exige une obéissance aux Princes Temporels aussi bien qu'aux parents naturels ; que, par conséquent, aucune loi faite par les hommes ne peut annuler cette obéissance au Roi, ni interdire par une amende temporelle ou un châtiment, un sujet de servir son Prince Légitime (...), qui y est contraint par crainte d'une peine éternelle (...); qu'il n'y a pas de doute que l'axiome général de la Loi, qu'aucune Loi du Parlement ne peut restreindre le Roi d'ordonner à ses Sujets de le servir, trouve son origine dans le fait que (...) l'essence du Gouvernement consiste dans le commandement du Roi et l'obéissance des Sujets.¹⁶³¹

Son pouvoir étant clairement établi, le roi a maintenant l'intention de l'utiliser pour mener à bien des réformes qu'il juge importantes, en priorité, en Angleterre. Dans un optimisme qui semble très naïf exprimé dans ses Mémoires, il espère simplement que sa sincérité, prouvée selon lui par ses promesses répétées de protection, lui assure la confiance de ses sujets. Pour Jacques II, ces derniers n'ont pas de raison de penser qu'il pourrait abuser de son pouvoir, « imaginer qu'il ferait un usage abusif de son pouvoir ou de la confiance que la Loi donne au Rois d'Angleterre »¹⁶³². La mention d'une « confiance » nous apprend que Jacques II est conscient que les enjeux de son règne se jouent aussi sur une certaine crédibilité qui lui est accordée. Mais, dans le même temps par sa demande de confiance simplement fondée sur sa parole et sa bonne foi, il semble minimiser l'état d'appréhension dans lequel se trouve la population protestante en raison de la peur mémorielle du catholicisme et de ses conséquences politiques. Ainsi Jacques II n'a-t-il pas l'air de bien comprendre que ses alliés anglicans même les plus fidèles ont besoin d'être rassurés. Même s'ils ont agi par conviction en défendant la succession, les sujets de Jacques II ont aussi dû faire preuve d'une grande largesse d'esprit en l'acceptant car, à bien

¹⁶³¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 105-106. "No one ever doubted but the precept of honour thy Father and Mother, exacted an obedience to Temporal Princes as well as to natural parents; that no law therefore made by men could annul this obedience to the King, nor prohibite under a temporal mulct, or punishment, a subject from serveing his Lawfull Prince (...), who is obliged to it under the penalty of an eternal one (...) that there was no doubt but the general axiom of the Law, That no Act of Parliament can restrain the King from commanding his Subjects to serve him, had its origin from thence(...), The essence of Government consists upon the commandement of the King, and obedience of the Subjects".

¹⁶³² *Ibid.*, p. 106. "immagin he would make an unreasonable use of his power or trust, which the Law vested in the Kings of England".

des égards, il ne constitue pas le souverain anglais idéal. De ce fait, ils s'attendent à le voir poursuivre une politique très mesurée qui tient compte de leurs peurs et de leurs attentes et, malgré les apparences, la réaffirmation du pouvoir royal à la fin du règne de Charles II ne lui autorise pas toutes les latitudes.

A l'inverse, c'est la mollesse des décisions de Jacques II et sa mauvaise volonté à satisfaire les demandes de ses alliés catholiques qui les déçoivent. De plus, les mêmes décisions le discréditent totalement aux yeux des protestants qui, malgré la coopération initiale d'une partie de cette population, trouvent, comme en Angleterre, dans le comportement du roi toute la légitimation de leur changement d'allégeance en faveur de Guillaume d'Orange.

I- Des décisions politiques provocatrices en Angleterre, novembre 1685-1688

Quand il décide avec fermeté d'imposer une armée de métier et de manipuler le système électoral dans le but d'annuler la Loi du Test de 1673, Jacques II finit par exaspérer ses sujets et les réactions auxquelles il doit faire face révèlent l'existence de limites à leur obéissance. A la période de bonne entente entre Jacques II et ses sujets, qui dure de février 1685 à novembre 1685, succède une période plus ambivalente allant de novembre 1685 à la fin de l'année 1687, au cours de laquelle les Anglais essaient de faire preuve de patience à l'égard de leur roi quand ils sont confrontés à des décisions militaires et politiques qui les inquiètent fortement. Pourtant, à partir de 1688 avec la naissance de son fils et le procès des sept évêques, précédemment évoqué dans la partie I, un basculement s'opère et le conflit devient ouvert entre Jacques II et ses sujets. Excédés, ses propres alliés tories, accompagnés d'opposants whigs, décident de rappeler certaines des obligations du roi face à la loi, escamotées quelques années auparavant, pour justifier leur changement de prise de position à l'égard de Jacques II.

I.1- Une période politiquement ambivalente, novembre 1685-1687

Pendant le règne de Jacques II, les discours royalistes continuent de s'attacher à une vision Filmérienne du pouvoir royal. Pourtant, dans le même temps, les sentiments à l'égard du roi sont de plus en plus ambivalents. Comme le déclare un membre de la Chambre des Communes, Sir William Trumbull¹⁶³³, au moment où les premières tensions

¹⁶³³ Sir William Trumbull (1639-1716)

se font sentir avec le Parlement de Jacques II en novembre 1685, « le roi est à la fois craint et aimé »¹⁶³⁴. Celui-ci ne semble cependant pas mesurer toute l'importance de cette dualité. Il se lance dans des changements qui, sans enfreindre la loi, font peu de cas des sentiments de ses sujets.

I.1.1- La confirmation d'un pouvoir royal souverain

Avec la domination des Tories anglicans pendant le règne de Jacques II, le discours théorique politique se confirme dans la continuité du renouveau royaliste vécu par l'Angleterre depuis 1681. Le droit divin des rois reste la doctrine politique la plus régulièrement mise en avant sur laquelle Jacques II peut s'appuyer dans son rôle de roi. Tout d'abord, alors que nous avons seulement évoqué, dans la première partie de cette thèse, l'affaire judiciaire *Godden vs Hales* de juin 1686 parce que son verdict sert de justification à la Liberté de Conscience de Jacques II¹⁶³⁵, les enjeux autour de la prérogative royale soulevés au cours des débats du procès sont de nature politique et il convient donc d'y revenir ici. En effet, les arguments qui servent de justification au verdict du procès *Godden vs Hales* s'inscrivent encore en 1686 dans la lignée d'une adhésion à la philosophie politique de Robert Filmer et de l'histoire constitutionnelle de Robert Brady. Ainsi, quand le verdict établit que « les rois d'Angleterre sont des princes souverains ; (...) et les lois d'Angleterre sont les lois du roi »¹⁶³⁶, les juges réaffirment-ils ouvertement, encore un an après le couronnement de Jacques II, la supériorité du roi sur la loi et le Parlement. Le discours du verdict à ce sujet ne s'encombre d'aucune nuance : le roi n'a de compte à rendre à personne en ce qui concerne sa prérogative, étant « l'unique juge de ces raisons et de ces nécessités »¹⁶³⁷ qui le poussent à l'utiliser. De plus, comme pour éliminer définitivement toute idée d'une royauté soumise à l'approbation des sujets, les juges établissent aussi que la fonction royale n'est pas fondée sur « une confiance accordée au roi par le peuple »¹⁶³⁸. Tout ce raisonnement confirme Jacques II dans la position d'un roi de droit divin.

Sans reprendre tout l'argumentaire des philosophes politiques que nous avons déjà développé, il nous semble important de souligner ici une continuité dans le règne de Jacques II de positions royalistes fortes qui ne s'avèrent donc pas uniquement valables sous

¹⁶³⁴ «Sir William Trumbull, November 12, 1685» dans «Debates from the reign of James II», *op. cit.* «*the King is both feared and loved*».

¹⁶³⁵ *Supra*, partie I, p. 133-134.

¹⁶³⁶ *The Case of Sir Edward Hales*, *op. cit.* «*The kings of England are sovereign princes; (...) the laws of England are the king's laws*».

¹⁶³⁷ *Ibid.* «*that of those reasons and those necessities, the king himself is sole judge*».

¹⁶³⁸ *Ibid.* «*this is not a trust (...) granted to the king by the people*».

Charles II, mais perdurent aussi sous le règne d'un roi catholique. En 1687 encore, l'auteur anonyme d'un pamphlet revient une nouvelle fois sur l'idée que l'obéissance des sujets envers le roi précède l'existence même de la loi et qu'elle est, de ce fait, naturelle, « donc due *Jure Naturali* »¹⁶³⁹. La relation de soumission des sujets envers leur roi est, pour le même auteur, inscrite dans une loi de la nature qui reste inviolable même avec un roi catholique à la tête du gouvernement. En effet, le même auteur note encore que, même dans la loi anglaise, « le Prince est appelé Seigneur Naturel, et nous Ses Sujets Naturels, et notre Allégeance Naturelle »¹⁶⁴⁰, argument repris de Robert Brady¹⁶⁴¹. Par conséquent, le Parlement ne possède aucune autorité lui permettant de placer des contraintes législatives aux pouvoirs du roi : ce dernier possède le « Pouvoir Souverain d'ordonner à n'importe lequel de ses Sujets de le servir »¹⁶⁴² et le gouvernement « consiste dans le Commandement du Roi et l'Obéissance du Sujet »¹⁶⁴³. Le devoir d'obéissance reste donc total.

Deux ans après l'accession au trône de Jacques II, l'adhésion à la doctrine politique du droit divin des rois semble donc toujours bénéficié de soutiens qui s'expriment de manière fervente. Les philosophies politiques concurrentes sont, à ce stade, passées sous silence et la puissance royale semble sans limite pour Jacques II. La prérogative est son arme principale et, d'après l'historien Franck Lessay, elle « le constitue, d'une certaine manière, en souverain absolu »¹⁶⁴⁴. Porté par la réaffirmation de son pouvoir et sa volonté d'intégrer des catholiques à tous les niveaux de la société anglaise, Jacques II impose des réorganisations militaires et parlementaires qui jouent sur les frontières imposées par la loi et qui, en s'ajoutant les unes aux autres, finissent par offenser ses contemporains.

I.1.2- Jacques II, un roi aux limites de la loi

La gestion par Jacques II des forces armées du pays est une source d'angoisse majeure pour ses sujets anglais. Par conséquent, quand Jacques II annonce son intention d'augmenter l'armée suite à la rébellion de Monmouth, il sème dans le même temps les jalons d'un mécontentement qui se développe d'autant plus qu'à partir de 1687, il entreprend de contrôler les élections d'un nouveau Parlement favorable à ses demandes et d'introduire de nouveau un nonce papal en Angleterre. Ces décisions ignorent

¹⁶³⁹ Anonyme, *The King's Dispensing Power Explicated & Asserted*, Londres, R. Janeway, [1687] dans Joyce L. Malcolm (ed.), *op. cit.* "therefore due *Jure Naturali*".

¹⁶⁴⁰ *Ibid.* "the Prince is termed our Natural Lord, and we His Natural Subjects, and our Allegiance Natural, it being due to him by the Law of Nature".

¹⁶⁴¹ Robert Brady, *op. cit.*, p. 31.

¹⁶⁴² Anonyme, *The King's Dispensing Power Explicated & Asserted*, *op. cit.* "That a Sovereign Power to Command any of his Subjects to Serve Him".

¹⁶⁴³ *Ibid.* "upon Commandment of the King and Obedience of the Subject, doth His Government consist".

¹⁶⁴⁴ Franck Lessay, *Le Débat Locke-Filmer*, *op. cit.*, p. 42.

complètement les sentiments de ses sujets anglais et sont très impopulaires. Même s'ils font encore preuve de patience à l'égard de leur roi, un gouffre s'installe entre Jacques II et ses sujets.

I.1.2.1- La constitution d'une armée de métier

Depuis le règne de Charles II, la tradition anglaise veut que la sécurité de la nation repose sur un petit corps d'armée, dont les rangs sont grossis ou allégés en fonction des conflits externes, et une milice composée et dirigée par la noblesse qui assure la sécurité intérieure du pays. En effet, d'après l'historien John Miller, les Anglais redoutent la mise en place d'une armée de métier importante dont l'utilisation par le roi pourrait se retourner contre eux, la considérant comme « un instrument de l'absolutisme qui pourrait détruire l'équilibre tenu d'exister entre le roi et la nation »¹⁶⁴⁵. De ce fait, les Anglais préfèrent restreindre l'armée et privilégier la milice. En novembre 1685, Edward Seymour¹⁶⁴⁶, un des membres du Parlement de Jacques II qui s'était prononcé contre l'Exclusion, exprime un sentiment général : alors que la milice ne lui fait pas peur et qu'il est prêt à l'entretenir en votant un financement conséquent, l'idée d'une armée de métier suscite beaucoup de craintes. Pour lui, « la sécurité du royaume ne consiste pas en une force armée permanente »¹⁶⁴⁷. Avec Jacques II au pouvoir, la crainte des Anglais énoncée vis-à-vis de l'armée est aussi directement liée à la religion du roi et à la peur de voir l'armée devenir entièrement catholique¹⁶⁴⁸. Cette crainte est attisée par les événements qui se déroulent en France depuis octobre 1685. En effet, l'utilisation par Louis XIV de ses militaires, appelés « dragons », pour convertir par la force les huguenots français au catholicisme confirme aux protestants anglais l'équation dans la mémoire protestante entre absolutisme et catholicisme de manière exemplaire.

Pourtant, les convictions de Jacques II sur sa sécurité et celle du pays le poussent à s'engager dans une politique militaire qui passe par le développement d'une armée de métier. Pour lui, la milice s'est révélée totalement incapable de faire face à l'attaque du duc

¹⁶⁴⁵ John Miller, "Catholic Officers in the Later Stuart Army", *The English Historical Review*, vol. 88, n° 346, Oxford, Oxford University Press, janvier 1973, p. 35, <<http://www.jstor.org/stable/562565>>. Page consultée le 08/12/2010. "an instrument of absolutism which could destroy the balance held to exist between king and nation".

Pour une analyse détaillée du rôle de la milice et de l'armée voir John Miller, "The Militia and the Army in the Reign of James II", *The Historical Journal*, vol. 16, no. 4, Cambridge, Cambridge University Press décembre 1973, p. 659-679, <<http://www.jstor.org/stable/2638277>>. Page consultée le 08/12/2010.

¹⁶⁴⁶ Sir Edward Seymour (1633-1708). Soutien tory très actif pendant la purge whig, *The History of Parliament*, <<http://www.historyofparliamentonline.org/volume/1660-1690/member/seymour-edward-1633-1708>>. Page consultée le 04/03/2013.

¹⁶⁴⁷ "Mr Seymour, November 12, 1685" dans "Debates from the reign of James II", *op. cit.* "the safety of the kingdom does not consist with a standing force".

¹⁶⁴⁸ "Sir Thomas Clarges, November 12, 1685" dans "Debates from the reign of James II", *op. cit.*

de Monmouth et une armée de métier constitue la seule solution pour assurer la sécurité intérieure en cas de danger : « Il n'y a rien de mieux qu'une bonne Force armée constituée de Troupes bien disciplinées et payées régulièrement »¹⁶⁴⁹. De plus, à ses yeux, le mauvais exemple donné par cette agression a affaibli la crédibilité de la puissance du gouvernement anglais auprès de ses voisins européens. Par conséquent, l'honneur de l'Angleterre ne peut être lavé que par la création d'un corps militaire qui impose le respect, afin que « personne n'ait plus jamais la Pensée de nous trouver de nouveau si misérablement dépourvus »¹⁶⁵⁰. Jacques II ne partage donc pas les sentiments de ses sujets en ce qui concerne l'armée. Non seulement il ne souhaite pas démobiliser l'armée qui avait été réunie pour contrecarrer la rébellion de Monmouth et dont les effectifs viennent d'être augmentés mais il entend, en plus, poursuivre son extension.

Dans l'urgence de la rébellion de Monmouth, ses initiatives d'incorporer des catholiques dans l'armée n'avaient pas été contestées¹⁶⁵¹. Mais, une fois l'invasion écrasée, le Parlement souhaite rappeler à Jacques II l'irrégularité d'avoir dispensé ces mêmes catholiques de la loi du Test¹⁶⁵². Dès novembre 1685, certains membres du Parlement, comme Sir Thomas Clarges¹⁶⁵³, expriment ouvertement leur consternation : « Je suis grandement affligé de cette Violation de nos Libertés »¹⁶⁵⁴. En effet, à leurs yeux, cette infraction à la loi du Test, même pour une poignée d'individus, revient à bafouer la loi dans son ensemble. Ainsi, pour un autre membre du Parlement, Mr Seymour, la décision de Jacques II revient-elle à « dispenser de toutes les Lois à la fois »¹⁶⁵⁵. Dans un message daté du 16 novembre 1685, la Chambre des Communes commence à manifester des signes de malaise et prévient que, pour ses membres, garder les catholiques dans leurs fonctions militaires « pourrait être interprété comme des exemptions de la Loi sans Acte du Parlement »¹⁶⁵⁶. Pourtant, à ce stade, la Chambre des Communes n'est pas prête à opposer de résistance à Jacques II. En effet, les incorporations de catholiques dans l'armée pour

¹⁶⁴⁹ James II, *His Majesties Most Gracious Speech To Both Houses of Parliament, 9th November, 1685*, Londres, John Bill, Henry Hills et Thomas Newcomb, 1685, p. 3, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:53981535>. Page consultée le 15/01/2009. “*there is nothing but a good Force of well-disciplined Troops in constant pay*”.

¹⁶⁵⁰ James II, *His Majesties Most Gracious Speech To Both Houses of Parliament, 9th November, 1685*, *op. cit.*, p. 3. “*that none may ever have the Thought again of finding Us so miserably unprovided*”.

¹⁶⁵¹ John Miller, “Catholic Officers in the Later Stuart Army”, *op. cit.*, p. 47.

¹⁶⁵² “Sir Thomas Clarges, November 12, 1685”, *op. cit.*

¹⁶⁵³ Thomas Clarges (1618-95)

¹⁶⁵⁴ “Sir Thomas Clarges, November 12, 1685”, *op. cit.* “*I am afflicted greatly at this Breach of our Liberties*”.

¹⁶⁵⁵ “Mr Seymour, November 12, 1685”, *op. cit.* “*dispensing with all the Laws at once*”.

¹⁶⁵⁶ “*Address to his Majesty, November 16, 1685*” dans “*Debates from the reign of James II*”, *op. cit.* “*may be taken to be a Dispensing with that Law without Act of Parliament*”.

combattre Monmouth ne représentent qu'une poignée de 92 hommes¹⁶⁵⁷ qui ne peuvent, par conséquent, pas être considérés comme menaçants. De ce fait, il nous semble que les sollicitations de la Chambre des Communes à ce sujet sont uniquement motivées par un besoin de clarifications quant aux intentions de Jacques II. Les membres de la Chambre des Communes veulent être rassurés et sollicitent de la part du roi « des Directives de sorte qu'aucune Crainte ou Jalousie ne subsiste dans les Cœurs des bons et fidèles Sujets de [sa] Majesté »¹⁶⁵⁸. Dans un esprit de conciliation, les membres de la Chambre des Communes proposent à Jacques II d'offrir des indemnités à tous les catholiques démobilisés. Pourtant, le 18 novembre 1685, la réponse de Jacques II est glaciale et vise clairement à mettre la Chambre des Communes sous pression. Pour lui, sa bonne foi et sa parole doivent suffire à la confiance et à l'entente mutuelle :

J'avais des raisons d'espérer que la réputation dont Dieu m'a béni dans le Monde aurait généré et affirmé de votre part une confiance plus forte à mon égard en ce qui concerne tout ce que je vous dis.¹⁶⁵⁹

Par sa froideur, la réponse du roi trouble les rangs parlementaires au point que la mention d'un « profond silence pendant un certain temps après »¹⁶⁶⁰ la lecture de la réponse du roi est consignée dans le rapport des débats. Nul doute que la Chambre des Communes n'ait été intimidée par la communication cinglante du roi, comme ose le dire tout haut l'un de ses membres, Mr Coke¹⁶⁶¹ : « J'espère que nous sommes tous de véritables Anglais et que nous ne nous laisserons pas intimider dans notre devoir par quelques mots un peu forts »¹⁶⁶². Pourtant, ces mots sont jugés irrespectueux vis-à-vis du roi et Mr Coke est envoyé en prison à la Tour de Londres¹⁶⁶³.

Pour éviter d'avoir à essuyer un échec, Jacques II utilise les mêmes méthodes que Charles II. Il use de son droit de proroger le Parlement le 20 novembre 1685, puis finit par le dissoudre complètement en juillet 1687. Pendant ce laps de temps et jusqu'à la fin de son règne, il a les mains libres pour mener à bien le programme qu'il s'est fixé d'avoir une armée de métier au mépris des sentiments de ses sujets dont le simple malaise évolue vers

¹⁶⁵⁷ John Miller, "Catholic Officers in the Later Stuart Army", *op. cit.*, p. 47. Les chiffres sont sensiblement les mêmes dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 186.

¹⁶⁵⁸ "Address to his Majesty, November, 16, 1685", *op. cit.* "such Directions therein, that no Apprehensions or Jealousies may remain in the Hearts of your Majesty's good and faithful Subjects".

¹⁶⁵⁹ "His Majesty's Answer to the House of Commons, November 18, 1685" dans "Debates from the reign of James II", *op. cit.* "I had reason to hope, that the reputation God hath blessed me with in the World, would have created and confirmed a greater confidence in you of me, and of all that I say to you".

¹⁶⁶⁰ "November 18, 1685" dans "Debates from the reign of James II", *op. cit.* "profound silence for some time after".

¹⁶⁶¹ John II Coke (1653-92)

¹⁶⁶² *Ibid.* "I hope we are all Englishmen, and are not to be frighted out of our duty by a few high words".

¹⁶⁶³ *Ibid.*

de réelles craintes à partir de janvier 1686. Certains de ses sujets, comme John Reresby¹⁶⁶⁴ l'exprime dans ses Mémoires, ont peur de perdre leur poste dans l'armée à cause des catholiques¹⁶⁶⁵, mais la plupart des membres du parlement envisagent surtout avec inquiétude l'augmentation des troupes. En effet, d'après l'historien John Miller, de janvier 1686 à octobre 1688, les effectifs de l'armée passent de 18 984 soldats à 40 117¹⁶⁶⁶. A la fin de l'année 1688, « 42 des 154 postes les plus importants dans l'armée de Jacques II (environ 27 pour cent) étaient occupés par des catholiques »¹⁶⁶⁷. Ces avancées inquiètent d'autant plus que Jacques II cherche, en parallèle les moyens de réunir un nouveau Parlement dont il aimerait que la majorité des membres le soutienne dans l'annulation de la Loi du Test.

I.1.2.2- La manipulation du système électoral

Jacques II souhaite obtenir l'abrogation de la Loi du Test et la fin de toutes les discriminations qui en découlent. Pour John Reresby, il est évident que le roi cherche tous les moyens pour « inciter la majorité du parlement à penser comme lui »¹⁶⁶⁸. Cette fois-ci, le roi décide d'attaquer les choses bien en amont et, dans la perspective de convoquer un nouveau Parlement, il veut d'abord s'assurer de la loyauté des représentants des villes et des comtés qui constitueront les effectifs de la future Chambre des Communes¹⁶⁶⁹. Pour ce faire, à partir d'août 1687, il participe personnellement à une tournée dans les comtés puis, durant l'automne 1687, à une sorte d'enquête d'opinion¹⁶⁷⁰. Destinée à sonder le soutien des membres potentiels du Parlement à la politique royale en ce qui concerne l'abrogation de la Loi du Test, cette enquête pose trois questions¹⁶⁷¹. La première et la deuxième question cherchent à évaluer la fiabilité des impétrants, membres du Parlement potentiels ou électeurs, en ce qui concerne la révocation de la loi du Test et des lois pénales. Ainsi la première question demande-t-elle à chacun

si, dans le cas où il devait être choisi Chevalier du Comté ou représentant d'une ville quand le Roi jugera opportun de convoquer un Parlement, il accepterait d'enlever les Lois Pénales et les Tests.¹⁶⁷²

¹⁶⁶⁴ Sir John Reresby (1634-1689).

¹⁶⁶⁵ Sir John Reresby, *The Memoirs and Travels of Sir John Reresby*, Londres, Kegan Paul, Trench et Trübner, 1904, p. 286. <<http://archive.org/stream/memoirstravelsof00rereuoft#page/285/mode/2up>>. Page consultée le 30/05/2012.

¹⁶⁶⁶ John Miller, "Catholic Officers in the Later Stuart Army", *op. cit.*, p. 45. Les chiffres sont sensiblement les mêmes dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 186.

¹⁶⁶⁷ *Ibid.*, p. 49. "42 out of 154 (about 27 per cent) of the top posts in James II's army were held by Catholics".

¹⁶⁶⁸ Sir John Reresby, *op. cit.*, p. 289. "to draw the majority of parliament into his own way of thinking".

¹⁶⁶⁹ George Hilton Jones, *op. cit.*, p. 64.

¹⁶⁷⁰ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 178 ; Michael Mullett, *op. cit.*, p. 61.

¹⁶⁷¹ Peter Walker, *op. cit.*, p. 13.

¹⁶⁷² *Ibid.* "If in case he shall be chosen Knight of the Shire or burgess of a town, when the King shall see fit to call a Parliament, whether he will be for taking off the Penal Laws and the Tests". La

La troisième question revient sur la Liberté de Conscience et est formulée d'une manière qui ne requiert pas de prise de position trop importante. En effet, elle cherche simplement à évaluer la capacité des anglicans à cohabiter au quotidien avec des dissidents religieux : « Vivre amicalement avec ceux de toutes les autres confessions, comme les sujets du même Prince et comme de bons Chrétiens devraient le faire »¹⁶⁷³. D'après l'historien Peter Walker, les réponses sont classées en trois catégories : « approuve », « refuse », « douteux »¹⁶⁷⁴. Les deux premières questions sont les plus compliquées et les Tories sont confrontés au dilemme de devoir exprimer sincèrement leur opinion tout en restant loyaux à la Couronne¹⁶⁷⁵. A ce stade, l'opposition n'est pas frontale, mais les réponses sont vagues et révèlent une véritable gêne. Ainsi John Reresby note-t-il : « La réponse la plus générale qui fut faite par les protestants de l'Eglise d'Angleterre fut que, s'ils faisaient partie de la Chambre, ils voteraient de la manière dont les débats les y engageraient »¹⁶⁷⁶. La peur de déplaire au roi en répondant de manière contraire à ses attentes est d'autant plus forte que ce dernier renvoie de leurs postes les contradicteurs¹⁶⁷⁷ : « Le roi conserve sa vieille habitude de retirer les gentilshommes de leurs postes, particulièrement ceux qui ont fait parti du Parlement et qui ont été suffisamment entêtés pour résister à ses désirs »¹⁶⁷⁸. Quant à la troisième question, elle est politiquement moins compromettante¹⁶⁷⁹ et les réponses sont largement plus favorables¹⁶⁸⁰.

Les analyses des historiens en ce qui concerne les résultats de la campagne de Jacques II varient. Pour certains auteurs, l'initiative de Jacques II était vouée à l'échec, mais pour d'autres, les conclusions doivent être plus nuancées, car le soutien apporté à Jacques II n'est pas totalement insignifiant¹⁶⁸¹. Pourtant, comme le remarque bien un contemporain de Jacques II, John Reresby, même les réponses positives ne peuvent pas présumer des votes en situation réelle au Parlement : « Combien il est facile pour des

deuxième question : *“Whether he will assist and contribute to the election of such members as shall be for taking off the Penal Laws and the Tests”*.

¹⁶⁷³ *Ibid.* *“living friendly with those of all persuasions, as subjects of the same Prince and good Christians ought to do”*.

¹⁶⁷⁴ *Ibid.*, p. 20, p. 80. *“consent”, “refuse”, “doubtful”*.

¹⁶⁷⁵ Sir John Reresby, *op. cit.*, p. 288-289.

¹⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 296. *“But the most general answer that was returned by the protestants of the church of England was, that they, if of the house, would so vote, as the reasons of the debate should prevail with them”*.

¹⁶⁷⁷ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, *op. cit.*, p. 231-232.

¹⁶⁷⁸ Sir John Reresby, *op. cit.*, p. 290-291. *“the king goes on in his old course of displacing gentlemen that had posts, but particularly such as were of the parliament, and obstinate enough to withstand his wishes”*.

¹⁶⁷⁹ Peter Walker, *op. cit.*, p. 258.

¹⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. xvii.

¹⁶⁸¹ Le débat est présenté dans William Arthur Speck, *Reluctant Revolutionaries : Englishmen and the Revolution of 1688*, *op. cit.*, p. 131-132 et Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 330.

hommes de s'exprimer d'une manière et de décider d'une autre »¹⁶⁸². De plus, la période de l'enquête des « trois questions » se situe six mois avant les attaques de Jacques II contre les évêques de l'Eglise d'Angleterre qui affectent tellement ses sujets. Il reste donc difficile d'estimer le potentiel de réussite du projet de Jacques II. Une chose reste cependant certaine : la méthode, qui est indéniablement novatrice, inquiète¹⁶⁸³. En effet, en demandant l'aval d'un Parlement pour obtenir l'abrogation du Test, Jacques II semble vouloir recourir à des moyens constitutionnels. Pourtant, certains de ses sujets, comme ceux qui écrivent la lettre d'invitation à Guillaume d'Orange, font le lien entre cette démarche de Jacques II et l'extension de son armée. En cas d'échec au Parlement, ils pensent que le roi pourrait utiliser la force de son armée pour imposer sa volonté :

Ceci étant tenu pour certain que si les choses ne peuvent pas être menées selon leurs intentions par des moyens parlementaires, d'autres mesures seront mises à exécution par des moyens plus violents.¹⁶⁸⁴

La levée d'une armée de métier grossie par l'incorporation de catholiques et la tentative de contrôle de la composition du Parlement sont perçues comme des mesures complémentaires qui visent le même but politique de changer la constitution entière du gouvernement :

Nous ne doutons vraiment pas que l'état présent des choses ne changera que pour le pire avant qu'une autre année ne s'écoule, par une grande modification au sein des officiers et des soldats de l'armée et par d'autres changements que nous pouvons attendre d'un Parlement composé des soutiens de la Couronne.¹⁶⁸⁵

Laissant envisager le pire, cette utilisation du système électoral pose aussi des problèmes constitutionnels. Même si rien dans la loi n'interdit formellement au roi de recourir à ce genre de méthode, sa démarche relève cependant, pour certains comme John Reresby, de la manipulation et soulève des questions en ce qui concerne l'autonomie du Parlement¹⁶⁸⁶. En effet, en demandant aux prochains membres de la Chambre des Communes de, selon le terme de John Reresby, « pré-engager »¹⁶⁸⁷ leur vote, Jacques II nie totalement leur liberté de parole et de décision qui constitue le droit de tout membre du

¹⁶⁸² Sir John Reresby, *op. cit.*, p. 296. "how easy was it for men to express themselves one way and resolve another?"

¹⁶⁸³ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 157 ; Peter Walker, *op. cit.*, p. 13-14.

¹⁶⁸⁴ *Letter of Invitation to William of Orange*, 30 June 1688, *op. cit.* "it being taken for granted that if things cannot then be carried to their wishes in a parliamentary way other measures will be put in execution by more violent means".

¹⁶⁸⁵ *Ibid.* "we do much doubt whether this present state of things will not yet be much changed to the worse before another year, by a great alteration which will probably be made both in the officers and soldiers of the army, and by such other changes as are not only to be expected from a packed Parliament".

¹⁶⁸⁶ Peter Walker, *op. cit.*, p. 13-14.

¹⁶⁸⁷ Sir John Reresby, *op. cit.*, p. 296. "pre-engage".

Parlement¹⁶⁸⁸. De plus, l'importance des échanges dans les débats du Parlement pour déterminer les opinions est outrageusement désavouée. Par conséquent, la démarche de Jacques II apparaît, aux yeux de certains de ses contemporains, contraire à la constitution, « destructrice des fondations même des Parlements »¹⁶⁸⁹. Sans que Jacques II n'enfreigne véritablement la loi, « cela poussait les choses beaucoup trop loin »¹⁶⁹⁰, de l'avis de John Reresby. Cet épisode est un bon exemple des moyens qu'utilise Jacques II pour obtenir ce qu'il veut et de la manière dont ses décisions politiques contribuent petit à petit à réveiller de nouveau le débat en ce qui concerne les rapports du roi avec la loi.

I.1.2.3- La justification de la présence d'un nonce papal en Angleterre par des raisons politiques

Un dernier exemple important nous aide à comprendre davantage l'état d'esprit de Jacques II en ce qui concerne la loi. Désireux de renouer des relations avec Rome, Jacques II ne semble pas comprendre que l'arrivée à la cour, en novembre 1685, de l'envoyé du Pape, le comte d'Ada, qui devient officiellement en 1687 le nonce du Pape en Angleterre¹⁶⁹¹, puisse ébranler la confiance de ses sujets. D'après l'historien Maurice Ashley, l'invitation d'un envoyé catholique en Angleterre est même illégale¹⁶⁹². Pourtant, les Mémoires de Jacques II montrent qu'il « ne voyait aucune raison pour laquelle un Ministre de cette religion ne serait pas admis en Angleterre »¹⁶⁹³. Les justifications qu'il donne sont surprenantes et révèlent l'aveuglement, ou la mauvaise volonté, de Jacques II en ce qui concerne la loi. En effet, Jacques II dit accueillir le comte d'Ada dans sa fonction diplomatique de nonce du Pape, comme il le ferait avec n'importe quel autre diplomate étranger, et non dans sa fonction religieuse¹⁶⁹⁴. Il souhaite aussi que ses sujets considèrent que le pape a autant une autorité politique, étant « un Prince temporel »¹⁶⁹⁵, que religieuse. De plus, pour Jacques II, les relations avec les ambassadeurs ne concernent que la personne du roi et non les sujets : « Que les Ambassadeurs étant envoyés au Prince et non au peuple, cela ne constituait pas une violation des lois »¹⁶⁹⁶.

¹⁶⁸⁸ *Ibid.*

¹⁶⁸⁹ *Ibid.* “striking at the very foundation of parliaments”.

¹⁶⁹⁰ *Ibid.* “This certainly was pushing the point by much too far”.

¹⁶⁹¹ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 152.

¹⁶⁹² Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 202.

¹⁶⁹³ James Stanier Clarke, (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 116. “he saw no reason why a Minister from thence might not be admitted into England”.

¹⁶⁹⁴ *Ibid.*

¹⁶⁹⁵ *Ibid.* “temporall Prince”.

¹⁶⁹⁶ *Ibid.*, p. 116-117. “That Ambassadors being sent to the Prince, not to the people, it was no breach of the laws”.

Toutes ces explications alambiquées montrent que le roi semble vouloir, une nouvelle fois, face à ses sujets, jouer sur les limites de la loi. Pourtant, d'autres témoignages semblent aussi montrer que, dans ses convictions politiques personnelles, Jacques II se considère comme au-dessus de la loi. D'abord, dans ses Mémoires, il dit bien que, dans cette situation, il peut user de son droit de prérogative qui n'est pas limité par la Loi¹⁶⁹⁷. Ensuite, le témoignage de Gilbert Burnet à ce sujet est aussi éloquent¹⁶⁹⁸. En effet, quand le duc de Somerset¹⁶⁹⁹ refuse d'obéir à la demande du roi d'introduire le comte d'Ada à une entrevue parce qu'il pense que sa requête pourrait lui valoir d'être condamné pour haute trahison, Jacques II se met en colère. Il lui rétorque qu'il est, lui, au-dessus des lois en sa qualité de roi : « Le roi lui demanda s'il ne savait pas qu'il était au-dessus de la loi »¹⁷⁰⁰. Il est vrai que, grâce à sa prérogative royale, Jacques II n'enfreint pas, à proprement parlé, la loi. Pourtant, son utilisation abusive pose tout de même un problème de respect à l'égard de la législation anglaise car, selon l'historien Peter Walker, le roi cherche constamment à « étirer la lettre de la loi jusqu'à ses limites »¹⁷⁰¹. A travers cet exemple, Jacques II révèle aussi un manque de lucidité en ce qui concerne sa relation avec ses sujets. En ignorant leurs peurs, le roi ne semble pas appréhender à quel point il met à l'épreuve la confiance des Anglais et à quel point son comportement fait revivre une mémoire qui associe le catholicisme à des dérives absolutistes. Jacques II n'a pas compris à quel point sa position est fragile et que ses débordements vont vite lasser ses sujets. Il s'est voulu et imaginé en roi adoré de ses sujets, mais n'a pas compris qu'il ne pouvait pas tout se permettre. Cette période encore pleine d'ambivalence va, alors, aboutir à un trop-plein.

I.2- Un seuil critique dépassé en Angleterre

L'atmosphère d'adoration de la royauté sur laquelle Jacques II compte fortement révèle, au fur et à mesure de son règne, que ses sujets ne s'attendent pas à ce qu'une royauté catholique subsiste après lui. Il semblerait que l'évolution des sentiments des sujets de Jacques II à son égard montre que l'acceptation d'un roi catholique à la tête de l'Angleterre s'accompagne pour les Anglais de l'espoir que son règne soit bref et que sa fille Marie qui est protestante lui succède rapidement. Avec la naissance du fils de

¹⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 117.

¹⁶⁹⁸ Une note montre un autre témoignage en accord avec celui de Burnet.

¹⁶⁹⁹ Henry Somerset (1629-1700). Il est Lord of the Bedchamber

¹⁷⁰⁰ Gilbert Burnet, *Bishop Burnet's History of his own time : with the suppressed passages of the first volume, and notes by the earls of Dartmouth and Hardwicke, and Speaker Onslow, hitherto unpublished*, Oxford, Clarendon Press, vol. III, 1823, p. 178, <<http://archive.org/details/bishopburnetshis03burniala>>. Page consultée le 20/10/2011. "The king asked him, if he did not know that he was above the law".

¹⁷⁰¹ Peter Walker, *op. cit.*, p. 13. "stretching the letter of the law to its limits"

Jacques II, la patience des Anglais est mise à rude épreuve et leur rappelle que, même s'ils doivent obéissance au roi, le pouvoir de ce dernier s'exerce aussi dans certaines limites légales.

I.2.1- Jacques II, une parenthèse catholique sur le trône d'Angleterre

A son arrivée sur le trône, Jacques II est déjà un roi âgé et les fausses-couches de son épouse, Marie de Modène, le laissent, encore à la fin de l'année 1687, sans héritier mâle. On peut formuler l'hypothèse que la patience des Anglais à l'égard de Jacques II, de novembre 1685 à la fin de l'année 1687, ait été motivée par l'espoir d'un règne court. En effet, comme les deux filles de son premier mariage avaient été élevées dans la foi anglicane, ils espéraient une rapide succession protestante. Plusieurs éléments appuient cette analyse. Tout d'abord, l'annonce de la grossesse de la reine en décembre 1687 ne s'accompagne pas en Angleterre des manifestations de joie habituelle. D'après l'historien George Hilton Jones, les prières de reconnaissance destinées à remercier Dieu pour la grossesse de la reine sont particulièrement peu nombreuses à Londres¹⁷⁰². Plus étonnant encore, la nouvelle condition de la reine semble tournée en dérision. D'après le comte de Clarendon, « le gros Ventre de la Reine est ridiculisé partout comme si presque personne n'y croyait »¹⁷⁰³. D'ailleurs, toutes les rumeurs qui mettent en doute la réalité d'une grossesse montrent à quel point la nation protestante se débat avec l'idée d'une lignée catholique. En effet, dès le 21 janvier 1688, l'antiquaire d'Oxford Anthony Wood écrit dans son journal que des histoires se répandent racontant que « 3 femmes doivent être mises au lit et si l'un des enfants est un garçon, il doit être soigné et être roi »¹⁷⁰⁴. Le même auteur note aussi le peu d'enthousiasme de la part des institutions anglicanes d'Oxford pour honorer spontanément cette descendance royale à venir. En effet, les célébrations sont rares, uniquement organisées à l'initiative des nouveaux membres catholiques imposés par Jacques II : le jour officiel de la célébration, le 29 janvier 1688, « aucune Cloche ne sonna à Oxford excepté à Christ Church et à l'Université de Magdalen, la première sur ordre du doyen, l'autre sur celui du président et des nouveaux membres »¹⁷⁰⁵.

Jusqu'à ce que la reine donne naissance à un garçon¹⁷⁰⁶, la population protestante semble encore rester relativement sereine. Mais, à l'annonce de la délivrance en juin 1688,

¹⁷⁰² George Hilton Jones, *op. cit.*, p. 58.

¹⁷⁰³ *Ibid.* "the Queen's great Belly is everywhere ridiculed, as if scarce anybody beleaved it to be true".

¹⁷⁰⁴ Anthony Wood, *op. cit.*, "Jan. 21, 1688", p. 254-255. "3 women to be brought to bed and if any of the children is a boy, he must be nursed up and be king".

¹⁷⁰⁵ *Ibid.*, "Jan. 29, 1688", p. 255. "No bells in Oxford rang but Ch. Ch. and Magd. Coll., the first by the command of the deane, the other by the president and new fellowes".

¹⁷⁰⁶ Jacques François Édouard Stuart, appelé le chevalier de Saint-George (1688-1766).

les sujets de Jacques II se réjouissent encore moins tant leur position devient de plus en plus inconfortable. Les Universités précédemment citées célèbrent le minimum de cérémonies obligatoires tandis que les autres restent sur la réserve, « ne [prêtant] », selon Antony Wood, « aucune attention à la naissance de ce prince »¹⁷⁰⁷, ce que John Evelyn confirme aussi pour la ville de Londres dans son journal¹⁷⁰⁸. En effet, l'heureux événement marque de manière claire aux yeux de tous les protestants la fin de leur espoir de retrouver une royauté anglicane. Selon l'antiquaire d'Oxford Anthony Wood, ils savent effectivement « très bien que si [l'enfant] survit, il sera élevé en tant que papiste et par conséquent que la Couronne d'Angleterre et la religion papiste ne seront plus jamais séparées »¹⁷⁰⁹. Finalement, la journée désignée pour honorer le jeune prince est tout de même marquée de nombreuses manifestations de joie. Mais, comme le remarque aussi Anthony Wood, il ne faut pas s'y tromper. Si les protestants d'Oxford parviennent à se réjouir de manière aussi ouverte, ce n'est pas pour honorer la naissance d'un prince, mais bien pour célébrer la libération des sept évêques de l'Eglise d'Angleterre intervenue la veille : « La joie montrée de la sorte par beaucoup de protestants l'était sous le prétexte de célébrer la naissance du prince mais, en réalité, elle fêtait la délivrance et l'acquittement de l'archevêque »¹⁷¹⁰. A Londres, comme le décalage entre le jour des festivités pour la naissance et l'acquittement des évêques est plus important, la différence d'attitudes est d'autant plus visible. Par exemple, dans le journal de John Evelyn, les entrées du 17 juin 1688¹⁷¹¹, jour de la célébration officielle dans la capitale, et du 29 juin 1688¹⁷¹², jour de l'acquittement des évêques, sont saisissantes de différences. L'hypothèse selon laquelle le manque d'enthousiasme soit révélateur d'une saturation semble donc se vérifier. En effet, dans l'expectative d'une rapide succession protestante, le peuple anglais voit s'envoler une occasion de régler naturellement le problème que leur pose une royauté catholique. D'après les Mémoires de Jacques II :

Tant que le roi n'avait pas d'autre enfant, mais uniquement ces deux qui étaient déjà mariées à des Princes Protestants, les hommes de l'Eglise étaient moins réfractaires, pensant que si le roi empiétait un peu, cela ne durerait pas et que, à sa mort, les choses reviendraient comme avant.¹⁷¹³

¹⁷⁰⁷ Anthony Wood, *op. cit.*, "June 10, 1688", p. 268. "*Noe Colleges (...) besides took any notice of the birth of this prince*".

¹⁷⁰⁸ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "10th June, 1688", p. 273.

¹⁷⁰⁹ Anthony Wood, *op. cit.*, "June 10, 1688" p. 268. "*knowing full well that if he lives he is to be bred up a papist and so consequently the crowne of England and popish religion will never part*".

¹⁷¹⁰ *Ibid.*, "June 30, 1688", p. 271-272. "*The joy of many Protestants thus shew'd was under pretence of thanksgiving for the prince his birth, but really for the deliverance and quitting of the archbishop*".

¹⁷¹¹ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "17th June, 1688", p. 273.

¹⁷¹² *Ibid.*, "29th June, 1688", p. 274.

¹⁷¹³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 158. "*So long as the King had no other Children, but those two who were already disposed of to Protestant Princes, the Church men were*

La perte d'un tel espoir associé aux débordements de Jacques II marque un point de rupture important. D'après les Mémoires de Jacques II, « une sorte de métamorphose de la Nation »¹⁷¹⁴. L'état de découragement des sujets de Jacques II est tel que des rumeurs remettent en cause la légitimité du jeune prince : le bébé aurait été subrepticement introduit dans la couche de la reine par des complices catholiques¹⁷¹⁵. Lorsque l'on sait que plus de soixante témoins étaient présents au moment de la naissance, d'après Eveline Cruickshanks¹⁷¹⁶, la tentative de discrédit semble attester du degré d'exaspération des sujets protestants de Jacques II. Par conséquent, il semble qu'en acceptant avec conviction et enthousiasme que Jacques II succède à Charles II en 1685, les protestants d'Angleterre ne pensaient pas que la situation perdurerait. Alors qu'il voulait marquer son règne d'une empreinte catholique définitive, Jacques II ne comprend pas, qu'aux yeux de ses sujets, il doit rester une exception. Le procès des évêques qui est venu s'ajouter à ses abus politiques va alors encourager certains sujets de Jacques II à s'engager plus clairement dans un combat pour la soumission du roi aux lois du pays.

I.2.2- Un roi selon la loi

Au grand désavantage de Jacques II, le procès qu'il engage contre les sept évêques en juin 1688 relance le débat politique autour de la prérogative royale. En effet, la défense des évêques pose une nouvelle fois la question de la légalité du pouvoir du roi de dispenser des lois pénales et les conclusions qui sont rendues ne lui sont, contrairement au verdict de *Godden vs Hales* de 1686, plus du tout favorables en 1688.

I.2.2.1- Une utilisation de la prérogative royale condamnée

Au-delà du choc qu'il génère dans l'opinion publique, le procès des évêques¹⁷¹⁷ de l'Eglise d'Angleterre soulève une question politique qui parvient à réunir les Tories et les Whigs. En effet, la composition de la défense qui s'organise autour des évêques est étonnante : Francis Pemberton, Creswell Levinz, Robert Sawyer et Heneage Finch sont Tories alors que John Somers, George Treby et Henry Pollexfen sont Whigs¹⁷¹⁸. John Somers, surtout, est l'auteur de *A Brief History of The Succession*, texte dans lequel il avait

less refractory, thinking that if the King encroached a little, it would be of no long continuance, and that at his death things would fall back into their antient track".

¹⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 159. "a sort of metamorphosis of the Nation".

¹⁷¹⁵ Les lettres entre la princesse Anne et sa sœur sont très éclairantes à ce sujet. Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, Appendix n° vii to Book V, p. 177-184. La lettre d'invitation à Guillaume d'Orange en parle aussi. *Letter of Invitation to William of Orange*, 30 June 1688, *op. cit.*

¹⁷¹⁶ Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 20.

¹⁷¹⁷ Le compte-rendu du procès se trouve dans George D'Oyly (ed.), *op. cit.*, p. 288-308.

¹⁷¹⁸ Le whig Henry Pollexfen avait assisté Jeffreys lors des procès faisant suite à la rébellion de Monmouth et le Tory Heneage Finch ne voudra pas prêter serment d'allégeance à Guillaume d'Orange.

proposé en 1681 une résolution des problèmes de la succession par une démonstration de la préséance du Parlement sur le roi, comme précédemment étudié dans le chapitre 4. Même s'ils ne partagent pas les mêmes convictions politiques, ils sont tous d'accord sur le fait que l'utilisation que fait Jacques II des prérogatives royales se révèle complètement contraire aux intérêts des sujets anglais¹⁷¹⁹. Au cours du procès, les prises de paroles de John Somers pour la défense des évêques révèlent des idées identiques à celles qu'il avait développées en 1681. Ainsi, pour ce dernier, l'histoire constitutionnelle du pays révèle-t-elle que la question de la prérogative a été réglée sous Edouard VI au cours d'un procès qui avait clairement établi que seul le pouvoir législatif pouvait intervenir pour « une abrogation, ou une suspension (qui est une abrogation temporaire) d'une loi votée au Parlement »¹⁷²⁰. Par conséquent, il avait aussi été formellement décrété que le roi n'avait pas le droit de suspendre une loi uniquement de sa propre autorité. Toujours selon la défense des évêques, même le jugement du procès *Godden vs Hales* de 1686 soutient cette vision des choses. En effet, d'après eux, au cours de ce procès, les juges ont seulement admis le droit du roi de dispenser un individu de l'application des lois pénales. Pour autant, il n'a jamais été question d'étendre ce droit à la suspension générale d'une loi ni d'en dispenser une communauté entière, comme Jacques II le fait avec sa Liberté de Conscience¹⁷²¹. Enfin, John Somers tient à rappeler qu'à chaque fois que le Parlement a été consulté sur la question des prérogatives, celui-ci s'est clairement élevé contre la légalité d'un tel pouvoir. De ce fait, les évêques ne peuvent pas être accusés de vouloir « diminuer la prérogative puisque le roi n'en a pas de telle »¹⁷²². Plusieurs des autres avocats de la défense ajoutent que la seule situation dans laquelle le roi peut annuler une loi est d'avoir d'abord obtenu l'aval du Parlement¹⁷²³.

Après un tel exposé qui fait glisser les débats vers une nouvelle remise en question de la prérogative royale, le procès met les juges attachés à la Couronne dans une situation particulièrement inconfortable. Confrontés à la pression d'une population ouvertement en faveur des évêques, l'acquiescement que les juges prononcent se révèle clairement être une condamnation de la politique de Jacques II. Ainsi le procès des évêques permet-il, en juin 1688, le franchissement d'une limite dans la relation entre roi et sujets. En effet, par ses

¹⁷¹⁹ George D'Oyly (ed.), *op. cit.*, p. 301.

¹⁷²⁰ *The Proceedings and Tryal in the Case of the Most Reverend Father in God, William, Lord Archbishop of Canterbury*, Londres, Thomas Basset and Thomas Fox, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/16880630a.htm>>. Page consultée Le 22/05/2012. “an abrogation, or a suspension (which is a temporary abrogation) of an act of parliament”.

¹⁷²¹ *Ibid.*

¹⁷²² *Ibid.* “diminish the prerogative, because the king hath no such prerogative”.

¹⁷²³ *Ibid.*

décisions politiques et religieuses et son comportement entêté, Jacques II a poussé ses sujets dans des retranchements politiques que la grande majorité d'entre eux avait rejetés encore quelques années plus tôt. Face aux abus de pouvoir de leur roi, les options politiques des années d'exclusion, considérées alors comme trop excessives, font renaître et aboutir une réflexion politique qui accorde désormais plus d'importance au droit des sujets qu'à celui du monarque. Malgré lui, Jacques II a encouragé le franchissement d'une limite intellectuellement impensable auparavant. Par conséquent, des hommes, qui avaient choisi dans un premier temps de se positionner contre la résistance, voient leurs convictions évoluer au fur et à mesure des décisions de Jacques II jusqu'à admettre qu'il existe un contexte bien défini où un droit de résistance contre le monarque est accepté.

I.2.2.2- Un droit de résistance dans des circonstances particulières

La constatation d'une évolution au cours du règne de Jacques II de la pensée de personnalités encore très modérées au moment de la crise de l'Exclusion nous incite à revenir à James Tyrrell. En effet, même si les circonstances de la crise de l'Exclusion dans lesquelles l'auteur écrit *Patriarcha non Monarcha* en 1681 ne lui permettent pas d'être à l'aise avec l'idée d'un droit de résistance au monarque, il insère tout de même une limite à l'action du roi dans son texte. Cet élément, anecdotique en 1681, suscite forcément l'intérêt une fois placé dans le contexte du règne de Jacques II en 1688. La seule « petite » exception à l'obéissance, que James Tyrrell semble tolérer, exige la réunion de deux éléments qui s'appliquent presque parfaitement sept ans plus tard à Jacques II : la levée d'une armée de métier oppressante et l'influence de personnes dont les idéologies religieuse et politique s'opposent à celles de la nation anglaise. La manière dont il présente ces exceptions, entre parenthèses, au beau milieu d'une affirmation très conciliante, est aussi en elle-même intéressante :

Car je ne conçois aucun moment (au cours duquel cette Nation n'est pas opprimée par une Armée de métier ou des hommes dont les Principes religieux et politiques diffèrent) où les Sujets ne trouvent réparation.¹⁷²⁴

En considération des tensions générées par l'imposition d'une armée de métier par Jacques II ainsi que par ses décisions religieuses et politiques extrêmement controversées, l'exactitude du parallélisme avec les écrits de James Tyrrell est troublante : Jacques II semble remplir à lui seul les conditions très improbables énoncées par James Tyrrell permettant une action plus ferme contre le roi. Il est important de mentionner ici que,

¹⁷²⁴ James Tyrrell, *op. cit.*, p. 231. "For I will not suppose any time, (in which this Nation is not oppressed by a standing Army, or men of different Principles in Religion and Government) but the Subject may find redress".

d'après l'historienne Julia Rudolph, les idées de philosophie politique de James Tyrrell ne se confinent pas à *Patriarcha non Monarcha* et continuent encore d'évoluer jusqu'à énoncer une véritable théorie de la résistance juste après le règne de Jacques II : « Après 1688, Tyrrell entreprit délibérément de construire une justification de la résistance »¹⁷²⁵. Ainsi la modération initiale de James Tyrrell semble-t-elle trouver dans le règne de Jacques II tous les éléments qui justifient de lui résister.

A cet égard, l'évolution intellectuelle de John Tillotson, doyen de Canterbury en 1688, nous semble aussi intéressante et nous avons choisi de l'exposer dans cette partie, car son argumentation est beaucoup plus politique que religieuse. En 1683, alors que ses sympathies whigs le poussent à apporter son aide à Lord Russell lors du procès pour sa participation au complot du Rye House, la position de Tillotson est très claire. D'après l'historien Steve Pincus, il explique dans une lettre à Lord Russell que les actions qu'il a tenté de mener contre le roi et le duc d'York ne se justifient pas. Son raisonnement se fonde sur le fait que les circonstances politiques en 1683 n'exigent pas de résistance armée¹⁷²⁶. Dans la même lettre, John Tillotson admet, cependant, qu'il existe une situation particulière, et extrême, dans laquelle les sujets ne sont plus tenus par leur serment de fidélité envers leur roi et où l'action des comploteurs du Rye House aurait été justifiée. Ainsi John Tillotson pense-t-il que « ce n'est pas un péché de résister quand une subversion totale est ouvertement déclarée, et concrètement commencée »¹⁷²⁷. A ses yeux, seul le renversement de l'organisation légale du gouvernement délie les sujets de leur obéissance au roi. De manière intéressante, c'est précisément sur cette idée que d'autres hommes politiques ou hommes d'Eglise vont justifier leur résistance en 1688.

I.2.2.3- La subversion du gouvernement par le roi : les justifications du Whig Gilbert Burnet et du Tory Lord Dandy

La définition de ces « circonstances exceptionnelles » rendant acceptable la désobéissance des sujets passe par un questionnement qui a pour objectif, premièrement de déterminer le type de gouvernement par lequel l'Angleterre est régie, deuxièmement d'en déduire la relation du roi avec la loi pour, enfin se demander si ce dernier la respecte. Après une telle analyse, le verdict d'un gouvernement subverti ou non s'impose de lui-même. Ainsi Gilbert Burnet, l'ecclésiastique aux affinités politiques whigs, et le comte de Dandy,

¹⁷²⁵ Julia Rudolph, *op. cit.*, p. 62. «after 1688 Tyrrell deliberately set out to construct a justification of resistance?».

¹⁷²⁶ John Tillotson, *Letter Written to My Lord Russel*, Newgate, 20 July, 1683 dans Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 416.

¹⁷²⁷ *Ibid.* «but did not think a sin to resist when a total subversion was openly declared, and actually begun».

le Tory qui sera l'un des signataires de la lettre d'invitation à Guillaume d'Orange, nous offrent-ils une démonstration relativement similaire sur le sujet. Leurs arguments sont d'autant plus intéressants que les deux hommes appartiennent à deux groupes politiques opposés et que leur pensée politique évolue aussi au cours du règne de Jacques II. Dans les années 1670, Lord Dandy déclarait que toute forme de résistance au roi était un crime et Gilbert Burnet se positionnait toujours dans les années 1680 en faveur de l'obéissance. Pourtant, face aux attaques de Jacques II, les deux hommes évoluent à un point tel qu'ils finissent par légitimer une forme de résistance et se déclarer en faveur de Guillaume d'Orange¹⁷²⁸.

I.2.2.3.1- Gilbert Burnet, les limites de la soumission

Parti en exil depuis 1685, suite à ses attaques virulentes contre le catholicisme, Gilbert Burnet fait publier en Angleterre en 1688, de manière anonyme, un pamphlet qui remet en question la soumission inconditionnelle due au roi plusieurs semaines avant l'arrivée de Guillaume d'Orange : *An Enquiry into the Measures of Submission to the Supreme Authority ; and of the Grounds upon which it may be lawful or necessary for Subjects to defend their Religion, Lives, and Liberties*¹⁷²⁹. Tout au long du texte, les ressorts de l'argumentation de Burnet s'orientent vers une reprise des idées promues par les Whigs dans les années de la crise de l'Exclusion et son pamphlet constitue, pour l'historien Martin Griffin, « un standard de contractualisme whig »¹⁷³⁰. En effet, tout homme d'Eglise qu'il soit, Gilbert Burnet pense que, ni les théories du pouvoir absolu qu'il trouve très chimériques, ni les textes bibliques n'apportent de réponse aux questions politiques. A ses yeux, c'est dans la loi du pays que se trouvent les solutions¹⁷³¹. Pour ce faire, il faut donc d'abord se tourner vers la loi de la nature qui pose les fondements de la société civile et du pouvoir royal¹⁷³².

¹⁷²⁸ Philip Chesney Yorke, "Leeds, Thomas Osborne, 1st Duke of", *Encyclopedia Britannica*, vol. 16 (11^{ème} édition), Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1911, p. 366. Pour l'évolution de la pensée de Burnet voir *Additional note on Burnet's Change of View with Regard to Passive Obedience*, dans *A supplement of Burnet's History of my own time, op. cit.*, Appendix I, p. 515-516.

¹⁷²⁹ Gilbert Burnet, *An Enquiry into the Measures of Submission to the Supreme Authority; and of the Grounds upon which it may be lawful or necessary for Subjects to defend their Religion, Lives, and Liberties* dans Thomas Park (ed.), *The Harleian miscellany; or, A collection of scarce, curious, and entertaining pamphlets and tracts, as well in manuscript as in print, found in the late earl of Oxford's library, interspersed with historical, political, and critical notes*, Londres, R. Dutton 1808, p. 442-448, <<http://archive.org/stream/harleianmiscella01lond#page/442/mode/2up>>. Page consultée le 15/03/2012.

¹⁷³⁰ Martin Ignatius Joseph Griffin, *op. cit.*, p. 29. "a standard of whig contractualism". Nous noterons aussi que le pamphlet est publié avant les *Deux Traités du Gouvernement* de John Locke.

¹⁷³¹ Gilbert Burnet, *An Enquiry into the Measures of Submission, op. cit.*, p. 444.

¹⁷³² *Ibid.*, p. 442.

Dans la loi de la nature, il existe incontestablement, pour l'auteur, « un devoir de préservation »¹⁷³³ légitimement applicable pour se défendre dans trois cas précis : contre toute attaque violente, pour reprendre ce qui a été volé et pour mettre hors d'état de nuire la personne à l'origine de ces violences. De ce fait, l'obéissance admet des limites qui sont définies par les lois du gouvernement choisi par les hommes constitués en société civile¹⁷³⁴. Une fois établies, ces notions de préservation et de limites à l'obéissance permettent à Gilbert Burnet de passer très rapidement de la théorie à la pratique. En effet, en Angleterre, comme il ne fait aucun doute que la loi a pour objet de protéger la liberté et la propriété, cela implique automatiquement que les sujets possèdent de manière constitutive « le droit de les préserver [en cas] d'invasions de la prérogative »¹⁷³⁵. De plus, subordonnées au pouvoir législatif, les prérogatives du roi sont nécessairement limitées¹⁷³⁶.

Gilbert Burnet admet que son raisonnement puisse, en apparence, sembler contradictoire avec la doctrine de l'Eglise Etablie d'Angleterre sur la soumission. Pourtant, d'après lui, l'Eglise Etablie d'Angleterre a toujours admis implicitement des limites à la doctrine de l'obéissance¹⁷³⁷. Dans ses explications, Gilbert Burnet revient sur le sens des mots. En effet, pour lui, les mots ont, dans de nombreux domaines, un sens explicite et un sens implicite : « Premièrement, tous les mots généraux (...) sont censés intégrer en eux une exception tacite, et des réserves, si la situation semble l'exiger »¹⁷³⁸. Selon l'auteur, les exceptions ou réserves sont rarement clairement énoncées, tellement elles sont évidentes pour tous. Pour éclaircir son propos, Gilbert Burnet utilise l'exemple du mariage. Au cours de la cérémonie du mariage, les époux se jurent explicitement fidélité jusqu'à la mort. Pourtant, d'après Burnet, tout le monde sait bien que, même si l'adultère n'est pas ouvertement évoqué, celui-ci constitue implicitement une exception qui dissout les liens du mariage si la situation se présente. Par conséquent, même si ce type d'exception n'est pas mise en avant au cours d'une cérémonie de mariage, cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas de valeur si une situation d'adultère se présente. Bien au contraire, « quand elles se produisent, elles portent en elles-mêmes leur propre force »¹⁷³⁹. Ici, Gilbert Burnet semble sous-entendre que, si l'Eglise Etablie d'Angleterre ne mentionne pas explicitement d'exceptions à sa doctrine de l'obéissance, cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas implicitement. De

¹⁷³³ *Ibid.* “*duty of self-preservation*”.

¹⁷³⁴ *Ibid.*, p. 442-443.

¹⁷³⁵ *Ibid.*, p. 445. “*a right to preserve them*”, “*invasions of the prerogative*”.

¹⁷³⁶ *Ibid.*, p. 444-445.

¹⁷³⁷ *Ibid.*, p. 445.

¹⁷³⁸ *Ibid.* “*First, all general words (...) are still supposed to have a tacit exception, and reserves in them, if the matter seems to require it*”.

¹⁷³⁹ *Ibid.* “*when they fall out, they carry still their own force with them*”.

plus, d'après Burnet, si deux principes importants de la constitution d'un pays semblent en conflit l'un avec l'autre, comme la non-résistance au roi et la défense de la liberté des sujets dans le cas de l'Angleterre en 1688, il s'agit d'abord de déterminer lequel des deux principes est le plus important pour ensuite « trouver une manière d'accommoder »¹⁷⁴⁰ l'autre. Comme, d'après Gilbert Burnet, le but premier des lois anglaises est de préserver la liberté¹⁷⁴¹, par conséquent, c'est le principe de non-résistance au roi qui doit être appliqué de manière moins rigide : « L'autre article contre la résistance devrait être adouci »¹⁷⁴².

Dans un autre paragraphe de son texte, Gilbert Burnet va encore plus loin. Comme la résistance est condamnée par la loi, elle s'applique dans le cadre législatif et doit s'accorder aux autres lois. Tant que le roi applique, même mal, la loi, les sujets doivent se soumettre. Mais si le souverain se met à empiéter sur la fonction législative, ses sujets ne lui doivent plus soumission : cette non-résistance « ne peut pas être étendue à une invasion du pouvoir législatif ou à une subversion totale du gouvernement »¹⁷⁴³. Comme les sept évêques lors de la pétition qu'ils avaient présentée à Jacques II en mai 1688, Gilbert Burnet affirme que si le roi usurpe le pouvoir législatif pour imposer une décision, sa demande n'a aucune autorité légale. Mais, pour lui, les effets sont beaucoup plus importants, car l'empiètement d'un pouvoir sur un autre a pour effet de détruire complètement toute l'organisation du gouvernement y compris le pouvoir exécutif : « S'il se met à renverser toute la base du gouvernement, il renverse ce par quoi il a obtenu lui-même son pouvoir »¹⁷⁴⁴. L'effet boule de neige se répercute donc au point que, par son attaque initiale, le roi « annule son propre pouvoir et puis cesse d'être roi »¹⁷⁴⁵ puisqu'il a détruit ce qui fonde son autorité. Par conséquent, Gilbert Burnet pose maintenant directement la question : par ses actions, Jacques II a-t-il renversé le gouvernement de l'Angleterre ? Pour y répondre, la convocation régulière et libre d'un Parlement, le traitement de l'Eglise Etablie d'Angleterre, la gestion de l'armée en temps de paix et le prélèvement des taxes doivent être pris en compte. Si ces garants de la liberté des sujets sont entamés d'une manière ou d'une autre, la conclusion va de soi : le gouvernement a été subverti, le pouvoir

¹⁷⁴⁰ *Ibid.* “give such an accommodating sense”.

¹⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 446.

¹⁷⁴² *Ibid.* “The other article against resistance ought to be softened”.

¹⁷⁴³ *Ibid.* “cannot with any reason be extended to an invasion of the legislative power, or to a total subversion of the government”.

¹⁷⁴⁴ *Ibid.* “if he goes to subvert the whole foundation of the government, he subverts that by which he himself has his power”.

¹⁷⁴⁵ *Ibid.* “annuls his own power and then he ceases to be king”.

exécutif détruit et le roi déchu¹⁷⁴⁶. Avec les éléments qu'il possède en 1688, Gilbert Burnet n'a donc aucun mal à déclarer que Jacques II a renversé son propre gouvernement.

I.2.2.3.2- Lord Dandy, le cadre du gouvernement

A l'arrivée de Guillaume d'Orange en Angleterre, Thomas Osborne décide de soutenir les premières rébellions de novembre 1688. Dans un pamphlet qui lui est attribué, *The Thoughts of a Private Person; About the Justice of the Gentlemen's Undertaking at York, Nov. 1688*¹⁷⁴⁷, il explique, par un jeu de dix-sept objections suivies de réponses, pourquoi la résistance au roi dans les circonstances que traverse l'Angleterre n'est coupable, ni du point de vue religieux, ni du point de vue politique. Tout en construisant une argumentation différente de celle de Gilbert Burnet, mais qui la rejoint parfois, Lord Dandy en arrive à la même conclusion.

Selon lui, Dieu a donné à l'homme trois lois pour gouverner sa vie, celle de la nature, celle de la raison et celle de la religion, qui le poussent premièrement à se donner les moyens de sa propre préservation, deuxièmement à rechercher le bien public et troisièmement à poursuivre un bonheur en accord avec les Ecritures. Ces lois ne s'annulent jamais entre elles et se soutiennent mutuellement sauf quand l'une concourt mieux que les autres au bien de l'homme, ce qui est leur but ultime. Par exemple, quand un gouvernement n'assure plus la sécurité de tous ceux qui se sont mis sous sa protection, les hommes, au nom de ces lois qui les dirigent, ont le droit de résister à l'injustice pour défendre l'intérêt général tout autant qu'un individu a le droit de se défendre contre les voleurs¹⁷⁴⁸.

Pour Lord Dandy, l'étendue du pouvoir d'un roi dépend des lois qui établissent le gouvernement. Si aucun règlement n'a été fixé, la monarchie est absolue et le roi, même s'il se rend coupable envers Dieu par ses décisions, peut légalement faire ce qu'il veut de ses sujets qui n'ont pas le droit de résister. Par contre, si le gouvernement est établi sur des lois votées pour le bien public et assurant la liberté et le droit de propriété, le roi est tenu de rester dans le cadre de ces lois. Dans le cas contraire, il outrepassé son autorité politique, menace le bien public et doit être neutralisé avant de devenir un tyran¹⁷⁴⁹.

Contrairement à l'Eglise que Dieu place directement sous sa protection, le gouvernement est une structure humaine et rien n'empêche donc qu'il soit défendu par des

¹⁷⁴⁶ *Ibid.*, p. 448.

¹⁷⁴⁷ Thomas Osborne Dandy, Comte de, *The Thoughts of a Private Person; About the Justice of the Gentlemen's Undertaking at York, Nov. 1688*, Londres, 1689 dans *A Collection Of The Parliamentary Debates In England From The Year 1668 to the present Time*, vol. 2, Torbuck, 1741, <books.google.fr/books?id=SF12AQAAMAAJ>. Page consultée le 16/03/2012.

¹⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 295-296.

¹⁷⁴⁹ *Ibid.*, p. 297-298.

moyens humains dont le refus d'obéissance : « Si, par conséquent, un gouverneur demande plus du sujet qu'il n'est initialement entendu par soumission, les sujets peuvent pas les lois de Dieu et des hommes refuser de céder »¹⁷⁵⁰. Le pouvoir donné à un dirigeant vient assurément de Dieu mais les limites de ce pouvoir sont édictées par le cadre défini du gouvernement¹⁷⁵¹. La résistance est donc toujours condamnable, mais uniquement si le gouvernant ne s'est pas écarté du cadre du gouvernement : « Celui qui résiste au gouverneur, qui agit selon le cadre du gouvernement, résiste au commandement de Dieu »¹⁷⁵². Le fait que le pouvoir vienne de Dieu n'implique pas du tout l'impossibilité d'une résistance aux déviances des supérieurs¹⁷⁵³. Un peu plus loin dans le texte, l'auteur déclare que c'est même une obligation de résister dans une telle situation : « Il peut être un grand devoir de désobéir à un ordre illégal »¹⁷⁵⁴. Dans une monarchie, malgré son aura sacrée, le roi n'est donc plus intouchable s'il sort du cadre du gouvernement, car c'est précisément son adéquation avec le gouvernement qui le rend sacré¹⁷⁵⁵. Dieu lui-même en donnant tout pouvoir au roi entend que celui-ci soit exercé « dans le cadre du gouvernement »¹⁷⁵⁶ dont le but précis est « l'intérêt public »¹⁷⁵⁷.

Ayant établi tous ces points, Lord Dandy passe au cas particulier de l'Angleterre car, ici, ce n'est évidemment plus la théorie d'un débat d'idées qui intéresse, mais la pratique d'une conjoncture devenue pesante. Tout comme Gilbert Burnet, il admet qu'une analyse rapide de l'organisation des pouvoirs en Angleterre montre bien que la monarchie est de toute évidence « limitée à la fondation, sinon le roi posséderait tout le pouvoir législatif et le Parlement n'aurait aucune autorité ou droit sauf venant de lui »¹⁷⁵⁸. Cette admission d'une monarchie limitée est l'un des thèmes récurrents de la littérature des Tories qui leur permet d'admettre sans contradiction aucune que le roi possède des pouvoirs absolus dans la limite des lois du gouvernement¹⁷⁵⁹. A ceci, Lord Dandy ajoute que, depuis des temps immémoriaux, la propriété et la liberté des sujets anglais sont considérées comme des droits acquis renouvelés de règne en règne et non des grâces émanant de la

¹⁷⁵⁰ *Ibid.*, p. 299. "If therefore any Governor challenge more of the subject than is in the submission, the subjects may by the laws of God and man deny to yield it".

¹⁷⁵¹ *Ibid.*

¹⁷⁵² *Ibid.*, p. 300. "he therefore that resists the governor, who proceeds according to the frame of the government, resisteth the ordinance of God".

¹⁷⁵³ *Ibid.*

¹⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 317. "it may be a great duty to disobey an unlawful command".

¹⁷⁵⁵ *Ibid.*, p. 302.

¹⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 299. "according to the frame of the government".

¹⁷⁵⁷ *Ibid.* "which is publick good".

¹⁷⁵⁸ *Ibid.*, p. 303. "limited in the foundation; otherwise the King would have all the legislative power, and the Parliament no authority or right but derived from him".

¹⁷⁵⁹ Voir le développement de Mark Goldie, *op. cit.*, p. 27-28.

volonté du souverain : « Le peuple a toujours revendiqué la liberté et la propriété conformément à leurs lois antiques et aux coutumes, non pas comme un don, mais comme leur droit inhérent »¹⁷⁶⁰. Jacques II est donc au minimum tenu au respect de ces deux éléments¹⁷⁶¹. S'il cesse de les considérer et s'attribue une autorité législative qui ne lui appartient pas, il s'élève « contre sa propre autorité »¹⁷⁶² et devient « politiquement impuissant »¹⁷⁶³. De la même manière, les prérogatives du roi sont soumises à la loi et, malgré toutes les latitudes qu'elles offrent, elles ne doivent jamais aller à l'encontre de la finalité du gouvernement, c'est-à-dire le bien public. De ce fait, leurs limites sont définies « par ce que le bien public peut endurer et non par les limites absolues admises par la prérogative »¹⁷⁶⁴, ce qui paraît en opposition totale avec la pensée de Jacques II sur le sujet. La raison d'être de la prérogative royale est le bien des sujets plus que celui du roi et elle n'a certainement pas pour finalité de détruire une loi¹⁷⁶⁵. En définitive pour Lord Dandy, la doctrine de l'obéissance est à la base de beaucoup de conceptions erronées de la vie politique en Angleterre et doit être remise en question. En effet, en introduisant la notion de pouvoir absolu dans un gouvernement pourtant limité, elle installe une dichotomie qui ne peut être qu'une source de tentation pour les rois : « Mais la doctrine de la non-résistance les induit en tentation et ne constitue en fait rien d'autre qu'un appât qui les conduit dans un piège »¹⁷⁶⁶.

L'admission timide d'un éventuel droit de résistance évolue au cours du règne de Jacques II en conviction beaucoup plus forte pour de nombreux sujets whigs et tories. Pour justifier leur position exceptionnelle, des auteurs comme John Tillotson, Gilbert Burnet et Lord Dandy soulignent le caractère exceptionnel du règne de Jacques II. A de nombreux égards, il semblerait que l'attitude du roi ait levé les inhibitions de certains de ses sujets en ce qui concerne la résistance. Même s'il est faux de dire que tous les sujets de Jacques II s'engagent dans ces évolutions philosophiques politiques¹⁷⁶⁷, les justifications d'hommes

¹⁷⁶⁰ Thomas Osborne, *The Thoughts of a Private Person, op. cit.*, p. 303. « *the people ever claimed liberty and property, according to their ancient laws and customs, not as a gift, but as a right inherent in themselves* ».

¹⁷⁶¹ *Ibid.*

¹⁷⁶² *Ibid.* « *against his own authority* ».

¹⁷⁶³ *Ibid.* « *politically powerless* ».

¹⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 314. « *by what the publick good will bear, and not by what the absoluteness of the prerogative will admit* ».

¹⁷⁶⁵ *Ibid.*, p. 314-315.

¹⁷⁶⁶ *Ibid.*, p. 314. « *But the doctrine of non-resistance gives them means for a temptation, and is indeed but a fail bait to draw them into a snare* ».

¹⁷⁶⁷ Les non-jureurs, dont font partie cinq des sept évêques qui s'étaient opposés à Jacques II, n'admettent pas tous ces raisonnements et ne voudront jamais prêter allégeance à Guillaume d'Orange.

comme John Tillotson, Gilbert Burnet ou Lord Dandy semblent suffire pour rallier un grand nombre de sujets à Guillaume d'Orange et permettre le renversement de Jacques II.

Peu conscient de la fragilité de sa situation, Jacques II prend, en Angleterre, des décisions politiques en parfait décalage avec les peurs de ses sujets protestants. Le roi joue sur la lettre de la loi et ses limites pour imposer des mesures qui inquiètent ses sujets, aggravant de lui-même un fossé qui se creuse en parallèle à cause de ses décisions religieuses. Le recadrage que les Anglais whigs et tories lui imposent se concrétise par la résurgence en 1688 d'une vision politique qui définit des limites au pouvoir du roi par son devoir vis-à-vis de ses sujets et du cadre légal anglais. Malheureusement pour Jacques II, la majorité de ses décisions politiques permettent de justifier la résistance légale de son peuple.

En Irlande, la situation n'emprunte pas les mêmes chemins, mais elle aboutit cependant à une dégradation quasi-identique. En effet, comme en Angleterre, Jacques II compte sur le soutien de ses alliés les plus fervents, les catholiques. Pourtant, ses objectifs politiques ne coïncident pas non plus, en Irlande, avec les aspirations de ses alliés les plus importants et mécontentent fortement la partie de la population protestante qui lui est encore fidèle.

II- Le mécontentement des catholiques et des protestants d'Irlande confrontés aux décisions politiques de Jacques II, 1689-1690

Pour les alliés catholiques de Jacques II, sa présence sur le territoire irlandais concrétise la possibilité du renversement politique tant espéré. Comme le définit le protestant williamite George Story, il est pour eux « leur unique Soutien, Champion et Libérateur »¹⁷⁶⁸. Le roi semble vouloir agir vite. Débarqué en Irlande le 12 mars 1689, Jacques II est à Dublin le 24 mars. Le jour suivant, il décide par proclamation de convoquer un Parlement qui doit se réunir pour le 7 mai¹⁷⁶⁹. D'après l'archevêque anglican William

¹⁷⁶⁸ George Story, *An impartial history of the wars of Ireland, with a continuation thereof*, Londres, R. Chiswell, 1693, p. 3, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17288427>. Page consultée le 15/11/2007. “*their only Support, Champion and Deliverer*”.

¹⁷⁶⁹ James II, *By the King : a proclamation. Whereas we by the advice of our council for certain weighty and urgent occasions concerning us and this state, and the defence of this our realm of Ireland, and the church of the same, have ordained that a Parliament should be held at the city of Dublin*, Dublin, Andrew Crook and Samuel Helsham, 1689,

King, la rapidité avec laquelle les événements se déroulent surprend les protestants qui se rendent compte du succès avec lequel Richard Talbot a réussi à prendre le contrôle de tout le système électoral¹⁷⁷⁰. La présence du roi au sein du Parlement signifie aussi que des changements doivent être attendus car, selon l'historien John Gerald Simms, le Parlement représente à leurs yeux « le point culminant du renouveau catholique et (...) le sceau de tout ce pourquoi les catholiques avaient travaillé depuis 1685 »¹⁷⁷¹. Pourtant, malgré des éléments qui, de prime abord, leur sont favorables, l'espoir des catholiques cède peu à peu à l'impatience. Alors que le Parlement n'est pas encore réuni, selon le témoignage de l'ambassadeur français en Irlande, le comte d'Avaux, ils sont

desja fort mortifiez et mecontents de ce que le Roy d'Angleterre ne fait rien pour eux et il y en a mesmes qui disent que s'il n'en use mieux à leur esgard (...) ils ne sont pas d'avis de le suivre.¹⁷⁷²

Certains des changements initiés en faveur des catholiques par le comte de Tyrconnell, au lieu d'être amplifiés sous l'autorité directe de Jacques II, se heurtent de plein fouet à la mauvaise volonté du roi qui ne place pas, comme dans le domaine religieux, les enjeux politiques au même niveau que ses alliés les plus proches. D'après l'historien Sean Connolly, « il devait être rapidement clair que les intérêts du (...) roi et de ces derniers, les plus enthousiastes de ses sujets, ne coïncidaient pas toujours »¹⁷⁷³. Effectivement, la mise à l'épreuve de leur loyauté finit, en Irlande, comme en Angleterre, par se retourner contre lui. Considérées comme largement insuffisantes par les catholiques, les décisions de Jacques II contrarient pourtant définitivement les protestants qui trouvent finalement dans son comportement les justifications nécessaires pour renoncer à leur allégeance.

II.1- Des décisions politiques limitées pour les catholiques

Au lieu de répondre à l'expression religieusement et idéologiquement très forte du soutien catholique, Jacques II prend des décisions politiques qui les offensent. Sans tenir compte de la profondeur des attentes de ses alliés catholiques, il s'oppose à l'abrogation de la loi de Poynings.

<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99887122>. Page consultée le 23/06/2013.

¹⁷⁷⁰ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 151.

¹⁷⁷¹ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 74. «*the culmination of the Catholic revival and (...) the seal on all that Catholics had been working for since 1685*».

¹⁷⁷² « Lettre du 14 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 57.

¹⁷⁷³ Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 34. «*it was to become clear that the interests of the (...) king and of these, the most enthusiastic of his subjects, did not always coincide*».

II.1.1- Le refus de l'abrogation de la Loi de Poynings

Depuis la fin du XV^e siècle, plusieurs lois, votées en Irlande sous l'autorité de Sir Edward Poynings¹⁷⁷⁴, ont scellé la dépendance du Parlement irlandais au Parlement anglais. En effet, en 1495, la loi intitulée *An Act that No Parliament be Holden in this Land until the Acts be Certified into England*¹⁷⁷⁵ empêche le Parlement irlandais de se réunir et de légiférer sans l'aval préalable du Parlement anglais et du roi et une seconde loi, *An Act Confirming All the Statutes made in England*¹⁷⁷⁶ impose l'application en Irlande de la législation votée par le Parlement anglais. Ce lien constitutionnel est une source de frustrations importantes et lors de la réunion du Parlement en 1689, un changement est demandé très rapidement de la part des catholiques. Comme le constate sans surprise l'archevêque William King, ils « souhaitent ardemment l'Abrogation de la Loi de Poynings »¹⁷⁷⁷ qui représente « la plus grande Marque (...) de leur Soumission à l'Angleterre »¹⁷⁷⁸. En effet, alors que les catholiques sont maintenant majoritaires au Parlement, cette annulation leur permettrait de voter de nouvelles lois sans le consentement du Parlement anglais.

Si nous nous en tenons au témoignage du comte d'Avaux, présent lors des conversations préliminaires entre Jacques II et son conseil irlandais, le roi se déclare tout d'abord favorable au changement et donne son aval à la proposition d'en référer uniquement au représentant du roi en Irlande : « On rendra le Parlement d'Irlande indépendant de l'Angleterre (...). Les Irlandois crurent qu'il leur estoit plus avantageux que l'affaire fust portez devant le Viceroy seul, et le Roy y donna les mains »¹⁷⁷⁹. Pourtant, le 15 mai 1689, jour de la présentation d'un projet de loi demandant concrètement l'annulation de la Loi de Poynings à la Chambre des Communes, la proposition est mise de côté¹⁷⁸⁰. Entre temps, Jacques II semble s'être ravisé car, quand la proposition de loi refait surface le 21 juin, elle est accompagnée d'une nouvelle exigence de sa part qui revient à

¹⁷⁷⁴ Sir Edward Poynings (1459-1521). Lord Deputy d'Irlande sous Henri VII.

¹⁷⁷⁵ *An Act that No Parliament be Holden in this Land until the Acts be Certified into England*, 1495 dans James G. Butler (ed.), *The Statutes at large passed in the Parliaments held in Ireland, From the 3rd year of Edward II, A. D. 1310, to the 26th year of George III. A. D. 1786 incl.*, vol. 1(13 vol.), Dublin, Grierson, 1786, p. 44, <http://books.google.fr/books?id=12RFAAAACAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 23/05/2013.

¹⁷⁷⁶ *An Act Confirming All the Statutes made in England*, 1495 dans *ibid.*, p. 56-57.

¹⁷⁷⁷ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 153. « earnestly desir'd the Repeal of Poinings Act ».

¹⁷⁷⁸ *Ibid.* « the greatest Sign (...) of their Subjection to England ».

¹⁷⁷⁹ « Lettre du 23 Avril, 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 89-90.

¹⁷⁸⁰ Anonyme, *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal who sate in the Pretended Parliament at Dublin in the Kingdom of Ireland*, *op. cit.*, p. 2 ; Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin*, *op. cit.*, p. 2.

ignorer totalement le but initial du remaniement législatif. En effet, d'après le compte-rendu à cette date de la Chambre des Communes, celui-ci réclame que les projets de loi « reçoivent d'abord son approbation et celle de son conseil privé avant d'être votés à la Chambre des Communes »¹⁷⁸¹. Cette condition, qu'il demande uniquement pour « Lui et ses Héritiers »¹⁷⁸², révèle deux choses. Tout d'abord, Jacques II n'a absolument pas l'intention d'œuvrer en faveur d'une émancipation politique et législative immédiate et définitive de l'Irlande. Ensuite, certainement dans le cas où il devrait recouvrer son trône, il fait en sorte de conserver intact le pouvoir royal sur l'Irlande.

Les tensions entre Jacques II et son Parlement catholique irlandais sont immédiates. Se sentant confinée à un rang subalterne par rapport à l'Angleterre, la Chambre des Communes déclare, toujours dans le même compte-rendu, qu'elle « est encline à être aussi libre que les Parlements d'Angleterre »¹⁷⁸³. Se faisant l'avocat du diable, l'archevêque anglican William King s'étonne de la réaction du Parlement catholique qui, au travers de sa déclaration de loyauté, avait « ouvertement professé être l'Esclave de la Volonté du Roi »¹⁷⁸⁴ et avait aussi condamné « comme Rebelle toute personne qui oserait avancer quoi que ce soit (...) de contraire au plaisir du Roi »¹⁷⁸⁵. Ainsi cet épisode révèle-t-il que la loyauté des alliés catholiques irlandais de Jacques II est accompagnée d'une attente de concrétisation rapide de leurs demandes politiques. Pourtant, le roi semble les ignorer ou, du moins, ne pas vouloir y céder dans leur totalité. A ce stade de leurs requêtes politiques, les catholiques d'Irlande ne veulent pas fâcher le roi qui s'oppose à leur demande et, d'après l'archevêque William King, leur a « [signifié] son Mécontentement à l'égard de ces projets de loi »¹⁷⁸⁶. En effet, ils espèrent l'approbation de Jacques II en ce qui concerne d'autres requêtes estimées autrement plus importantes, comme celle de la terre en particulier. La Chambre des Communes n'insiste pas et la loi de Poynings est conservée intacte. D'autres propositions visant toujours l'obtention de plus d'autonomie lui sont alors présentées, mais cette fois de manière à le contraindre à les accepter.

¹⁷⁸¹ “Minutes of the House of Commons, 21 June 1689” dans Anonyme, *Proceedings of the Irish Parliament in Dublin*, op. cit. “first agreed to by him and his council before they should pass the Commons”.

¹⁷⁸² *Ibid.* “he and his Heirs”.

¹⁷⁸³ *Ibid.*

¹⁷⁸⁴ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 153. “openly professed it self a Slave to the King's Will”.

¹⁷⁸⁵ *Ibid.* “as Factiously and Rebelliously inclin'd, that would dare to move any thing (...) contrary to the King's pleasure”.

¹⁷⁸⁶ *Ibid.* “signified his Dissatisfaction to these Bills”.

II.1.2- Une Loi Déclarative votée à contrecœur par Jacques II

Après avoir essuyé un premier refus, les membres du Parlement irlandais cherchent à aborder la question de l'indépendance du Parlement irlandais sous un angle différent. Au lieu de formaliser une indépendance officielle, ils s'attaquent à l'injustice de la situation et demandent le vote d'une loi qui empêche le Parlement anglais de légiférer pour l'Irlande¹⁷⁸⁷ : An Act declaring that the Parliament of England cannot bind Ireland, against writs or error and appeals to be brought for removing judgments, decrees and sentences given in Ireland into England¹⁷⁸⁸. En référence à la tradition historique, le texte affirme que l'Irlande est un royaume distinct de l'Angleterre. Le Parlement n'a jamais envoyé de représentants en Angleterre pour participer au vote de lois irlandaises et toutes les lois doivent être conçues et votées en Irlande. Par conséquent, il est totalement injuste que les lois votées au Parlement anglais mentionnant l'Irlande doivent s'appliquer à l'île. Le Parlement catholique demande donc que les lois émanant du Parlement anglais ne puissent s'appliquer en Irlande sans la validation du Parlement irlandais :

Aucune Loi du Parlement votée ou qui doit être votée au Parlement d'Angleterre, même si l'Irlande y est mentionnée, ne peut ou ne pourra de quelque manière engager l'Irlande, mis à part les Lois votées ou devant être votées en Angleterre qui sont ou seront faites loi par le Parlement d'Irlande.¹⁷⁸⁹

Le projet de loi inclut aussi sept autres points qui affranchissent l'Irlande de la supériorité de différentes cours de justice anglaises en cas de conflit d'intérêts avec leur contrepartie irlandaise et instaure à la place une cour d'appel en Irlande. Comme l'autorité de la cour de justice royale est aussi remise en question, le problème reste toujours le même pour Jacques II. Il considère que cette nouvelle demande constitue « une diminution de sa Prérogative »¹⁷⁹⁰ à laquelle il tient pourtant beaucoup comme nous l'avons vu en Angleterre et il n'en accepte le vote qu'avec le sentiment que son accord lui a été « extorqué »¹⁷⁹¹. Essayant de se présenter sous un jour favorable dans ses Mémoires, Jacques II explique que

¹⁷⁸⁷ Le projet de loi reprend les arguments que Patrick Darcy, juriste catholique irlandais, avait déjà mis en avant pour demander l'indépendance législative de l'Irlande vis-à-vis du Parlement anglais en 1641. Patrick Darcy, *An argument delivered by Patrick Darcy, esquire by the expresse order of the House of Commons in the Parliament of Ireland, 9 iunii, 1641*, Waterford, Thomas Bourke, 1643, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11740387>. Page consultée le 01/06/2013.

¹⁷⁸⁸ An Act declaring that the Parliament of England cannot bind Ireland, against writs or error and appeals to be brought for removing judgments, decrees and sentences given in Ireland into England, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/1689declaratory.htm>>. Page consultée le 07/06/2012.

¹⁷⁸⁹ *Ibid.* “no Act of Parliament passed or to be passed in the Parliament of England, though Ireland should be therein mentioned, can be or shall be any way binding in Ireland, excepting such Acts passed or to be passed in England as are or shall be made into law by the Parliament of Ireland”.

¹⁷⁹⁰ James Stanier Clarke, (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 361. “such diminutions of his Prerogative”.

¹⁷⁹¹ *Ibid.* “extorted from him”.

« son refus de déplaire »¹⁷⁹² à ses sujets l'a finalement poussé à accepter cette loi. Pourtant, il nous semble vraisemblable, à l'instar de l'historien John Miller, que Jacques II ait accepté de céder parce que, conservant le contrôle de la Couronne sur la législation irlandaise, l'essentiel était préservé à ses yeux¹⁷⁹³. Il est aussi intéressant de noter qu'il semble très conscient du besoin de ménager « ses Sujets irlandais dont il dépendait complètement »¹⁷⁹⁴, ce qui étaye l'hypothèse qu'il se soit vraiment senti obligé de céder un peu de terrain pour garder leur soutien.

Que ce soit dans la bataille pour empêcher l'abrogation de la Loi de Poynings ou en faveur du vote de la Loi Déclarative, Jacques II fait preuve d'une mauvaise volonté à laquelle les catholiques d'Irlande ne s'attendaient pas. Ils se sentent trahis car, pour eux, la raison principale de cette attitude est évidente. Jacques II joue un double-jeu dont la face cachée consiste à chercher à plaire aux Anglais qu'il considère toujours comme ses sujets les plus importants¹⁷⁹⁵. Nombreux sont les catholiques irlandais qui lisent dans son jeu. Ainsi le Jacobite Charles O'Kelly écrit-il que Jacques II « ne veut rien faire en faveur des Irlandais (...) qui mécontente ses sujets protestants en Angleterre »¹⁷⁹⁶, témoignage auquel s'ajoute celui de l'auteur de *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*¹⁷⁹⁷ ou encore celui du comte d'Avauz¹⁷⁹⁸. De leur côté, les protestants d'Irlande n'interprètent pas du tout la prise de position modérée de Jacques II à leur égard comme une faveur, car les lois votées par le Parlement catholique détruisent quand même, petit à petit, leur position en Irlande. A leurs yeux, son Parlement n'est qu'« un parlement prétendu »¹⁷⁹⁹ ou « une Parodie de Parlement »¹⁸⁰⁰ dont les décisions justifient très bien de retirer leur allégeance au roi.

II.2- Le changement d'allégeance des protestants d'Irlande

Depuis l'arrivée de Guillaume d'Orange en Angleterre, le positionnement des protestants qui se sont rebellés est évidemment très tranché : Jacques II n'est plus le roi légitime et, comme les protestants d'Angleterre, ils doivent allégeance au Prince d'Orange.

¹⁷⁹² *Ibid.* "his unwillingness to disgust".

¹⁷⁹³ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 227.

¹⁷⁹⁴ James Stanier Clarke, (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 361. "his Irish Subjects on whom he wholly depended".

¹⁷⁹⁵ Patrick Kelly, *op. cit.*, p. 170 ; James Lydon, *op. cit.*, p. 210 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 227 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 112 ; Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 282.

¹⁷⁹⁶ Charles O'Kelly, *The Jacobite War in Ireland 1688-1691*, *op. cit.*, p. 6-7. "not to act anything in favour of the Irish, (...) that might dissatisfy his Protestant subjects in England".

¹⁷⁹⁷ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 63.

¹⁷⁹⁸ « Lettre du 26 juin 1689 de M. d'Avauz au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 221.

¹⁷⁹⁹ Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin*, *op. cit.* "pretended parliament".

¹⁸⁰⁰ Anonyme, *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal who sate in the Pretended Parliament at Dublin in the Kingdom of Ireland*, *op. cit.*, p. 1. "Mock-parliament".

Mais la situation des protestants qui ont cherché à rester fidèles à Jacques II est beaucoup plus ambiguë car, même s'ils comptent initialement sur son soutien, ils ont avant tout besoin de se protéger.

II.2.1- L'attitude de préservation des protestants d'Irlande

Même si le Parlement convoqué en 1689 est majoritairement catholique, certains protestants ont accepté leur convocation faisant ainsi encore preuve d'allégeance à Jacques II. Pourtant, les opinions au sein de ce groupe semblent partagées, car sur les six protestants qui participent aux débats de la Chambre des Communes, trois seront convoqués par la suite au Parlement williamite de 1692, alors que les autres resteront attachés à la cause de Jacques II. A la Chambre des Lords, leur représentation est un peu plus importante, cinq sont protestants et tous les évêques, quatre, appartiennent à l'Eglise d'Irlande¹⁸⁰¹. Rapidement dans les débats, la position de ces protestants devient compliquée. En effet, la justice qu'ils attendaient de la part de Jacques II est vite déçue par les décisions du Parlement catholique, ils se sentent trahis dans leur coopération avec le roi par la moindre transformation qui affaiblit leur autorité et Jacques II perd le peu de soutien protestant dont il disposait encore en Irlande. Leur infériorité numérique place les protestants dans l'impossibilité de faire part ouvertement de leurs sentiments, ou comme l'exprime l'historien Sean Connolly de « se permettre le luxe d'une opinion politique indépendant »¹⁸⁰².

Dans le but de protéger leur communauté, ils adoptent donc une attitude d'apparente tranquillité qui engendre un temps de latence où les allégeances réelles ne sont pas clairement définies. A ce stade, il paraît logique que les protestants ne se déclarent pas favorables à Guillaume d'Orange avant que celui-ci ne se soit rendu maître du territoire irlandais¹⁸⁰³. Par conséquent, la désertion des protestants vis-à-vis de Jacques II ne se révèle que très tardivement et semble se faire en plusieurs vagues. Pour l'auteur de *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, l'opportunité pour les protestants « de se montrer à visage découvert »¹⁸⁰⁴ ne se présente qu'en août 1689 à l'arrivée du maréchal Schomberg à la tête de l'armée williamite et une étape supplémentaire est franchie l'année suivante en juin 1690

¹⁸⁰¹ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 151-152 ; Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 38 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 75-76. Il y a en tout 230 membres à la Chambre des Communes et 31 à la Chambre de Lords.

¹⁸⁰² Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 38. "they could ill afford the luxury of independent political judgement".

¹⁸⁰³ Eamonn O' Ciardha, "'Caithréim Shéamais' agus 'Séamus an Chaca'", *op. cit.*, p. 54.

¹⁸⁰⁴ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 40. "to show themselves bare-faced".

à l'arrivée de Guillaume d'Orange lui-même en Irlande¹⁸⁰⁵. De son côté, l'historien Raymond Gillespie date le changement après la victoire williamite à la bataille de la Boyne en Juillet 1690¹⁸⁰⁶. Comme en Angleterre, ce changement d'allégeance semble au premier abord constituer une véritable trahison du serment de loyauté fait à Jacques II et une décision qui demande, comme l'exprime l'auteur de *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, de « mettre de côté sa conscience »¹⁸⁰⁷. Pourtant, comme en Angleterre, les protestants trouvent dans les actions de Jacques II en Irlande tous les éléments qui leur permettent de se démettre de leur loyauté.

II.2.2- La justification du rejet de Jacques II par les protestants : William King, *The State of the Protestants of Ireland*, 1691

Quand ils ont eu la possibilité d'exprimer leurs sentiments sans craindre pour leur sécurité, des représentants protestants irlandais ont cherché, comme en Angleterre, à justifier leur prise de distance avec une obéissance qu'ils déclaraient absolue auparavant. Publié en 1691, le texte de l'archevêque William King se consacre à cette tâche. Avant d'envisager le cas particulier de l'Irlande, son introduction qui est plus théorique tient à rappeler brièvement le cadre général dans lequel la doctrine de l'obéissance passive s'exerce entre le roi et ses sujets. Le sous-titre, *An Explication of the Doctrine of Passive Obedience and stating the true Notion and Latitude of it*¹⁸⁰⁸, annonce sans détour son adhésion à l'existence de limites.

Tout d'abord, pour William King, si la doctrine de l'obéissance passive n'inclut pas clairement dans son énoncé d'explication sur l'attitude que les sujets doivent adopter en cas d'abus de pouvoir de la part du roi, c'est parce que cette situation n'a jamais été considérée comme vraisemblable car, d'après l'auteur, « supposer cela, revient à imaginer simplement tout ce qu'il y a de plus impossible »¹⁸⁰⁹. En effet, jamais les protestants n'ont envisagé de se retrouver un jour dans le cas où « un Roi chercherait volontairement à détruire son peuple »¹⁸¹⁰. Les Ecritures apportent cependant des éclairages à ce sujet. En effet, la Bible commande l'obéissance « sans mentionner d'exception »¹⁸¹¹, mais de nombreux exemples

¹⁸⁰⁵ *Ibid.*

¹⁸⁰⁶ Raymond Gillespie, "The Irish Protestants and James II, 1688-90", *Irish Historical Studies*, vol. 28, n° 110, Irish Historical Studies Publication Ltd, novembre 1992, p. 132, <<http://www.jstor.org/stable/30008314>>. Page consultée le 05/04/2013.

¹⁸⁰⁷ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 40. "lay aside conscience".

¹⁸⁰⁸ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 1.

¹⁸⁰⁹ *Ibid.*, p. 2. "To suppose this, is plainly to suppose the utmost impossibility".

¹⁸¹⁰ *Ibid.* "King will designedly endeavour to destroy his people".

¹⁸¹¹ *Ibid.*, p. 4. "without expressing any exception".

montrent bien que son application ne doit pas être stricte et aveugle et que des exceptions existent surtout « en cas d'extrême nécessité »¹⁸¹². Par exemple, même s'il est interdit d'effectuer un travail le jour du Sabbat, Jésus lui-même ne condamne pas les actions exécutées pour venir en aide à quelqu'un en cas de danger. Ensuite, la non-résistance s'entend uniquement quand les conditions imposées sont possibles à endurer, « atteignent uniquement des maux supportables »¹⁸¹³, et si les préjudices sont individuels et ne concernent pas d'oppression généralisée. En effet, selon William King, « un homme devrait endurer patiemment les pressions qui lui sont imposées par son Gouverneur quand le mal n'est pas Universel »¹⁸¹⁴. Chose intéressante, même dans le cas d'une coercition étendue à la communauté entière, la capacité à supporter les désagréments reste la notion la plus importante à considérer. Ainsi la situation rencontrée doit-elle être devenue insoutenable pour que la désobéissance se justifie, car celle-ci engendre souvent la guerre¹⁸¹⁵.

Cependant, pour l'archevêque William King, il existe certaines situations dans lesquelles les enjeux à défendre sont plus cruciaux que les conséquences d'une guerre comme « la tyrannie et l'usurpation du gouverneur »¹⁸¹⁶. Face à de telles extrémités, le droit de se défendre, même par les armes, apparaît aussi comme un moindre mal¹⁸¹⁷. Ces situations se rencontrent rarement, mais sont totalement acceptées par « les plus grands défenseurs de l'Obéissance passive »¹⁸¹⁸ surtout quand un roi cherche la destruction d'une partie de la population au profit d'une autre. Ce type de comportement constitue une infraction de la loi de la part du gouvernant qui perd, par conséquent, son pouvoir politique et qui « doit être considéré dans de telle situation comme ayant Abdiqué le Gouvernement »¹⁸¹⁹. William King conclut enfin que si aucun recours à la loi n'existe plus et qu'ils ne sont pas en sécurité, les sujets ont le droit d'abandonner leur souverain pour « chercher Protection là où ils peuvent la trouver »¹⁸²⁰.

Après cet exposé théorique, le parallèle avec la situation irlandaise n'est pas difficile à faire. Pour William King, Jacques II a mené une attaque ciblée contre les protestants de l'île, ce qui le disqualifie en tant que leur roi et pour le prouver, il passe en revue de

¹⁸¹² *Ibid.* “in cases of extream necessity”.

¹⁸¹³ *Ibid.*, p. 3. “reach only tolerable evils”.

¹⁸¹⁴ *Ibid.* “a man ought to be patient under pressures laid on him by his Governour when the mischief is not Universal”.

¹⁸¹⁵ *Ibid.*

¹⁸¹⁶ *Ibid.*, p. 5. “the tyranny and usurpation of a Governour”.

¹⁸¹⁷ *Ibid.*

¹⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 1. “the highest assertors of Passive Obedience”.

¹⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 2. “is to be judged in such case to have Abdicated the Government”.

¹⁸²⁰ *Ibid.*, p. 3. “seek Protection where they can find it”.

manière très détaillée, dans tout le reste du pamphlet de deux cent quarante pages, toutes les décisions de Jacques II qui justifient cette prise de position. En conclusion, il ne fait aucun doute que

le Roi Jacques a intentionnellement cherché à complètement détruire et ruiner la Religion protestante, la Liberté et la Propriété des Sujets en général, l'intérêt anglais en Irlande en particulier, et à altérer le Cadre et la Constitution du Gouvernement.¹⁸²¹

La « diabolisation » du roi et le recours à des comparaisons incessantes avec le massacre de 1641 engendrent des exagérations qui servent les justifications de William King. Finalement, pour échapper à cet « Esclavage »¹⁸²², une solution légitime s'impose : faire appel à Guillaume d'Orange.

Ne comprenant pas l'espoir lié aux demandes politiques de ses sujets catholiques irlandais, Jacques II s'est indéniablement senti sous pression. En situation de faiblesse après son éviction du trône d'Angleterre, il dépendait d'eux et d'après lui, ils en ont profité : « Il aurait été sans aucun doute plus généreux de la part des Irlandais de ne pas exercer une pression aussi forte sur leur Prince à un moment où il se tenait à leur merci »¹⁸²³. Incontestablement, Jacques II n'a pas apprécié ce traitement et il ne s'est pas laissé faire, admettant, dans ses Mémoires, toute sa réticence à valider une loi qui offrait l'indépendance législative à l'Irlande. Contrairement à tous leurs espoirs, l'osmose entre Jacques II et ses sujets catholiques d'Irlande n'est pas au rendez-vous. De côté protestant, l'arrivée de Jacques II est loin de résoudre leur situation et la soumission dont certains d'entre eux font longtemps preuve n'est pas forcément le signe d'un soutien fidèlement conservé au roi. Au contraire, à leurs yeux, toutes ses actions en Irlande légitiment, comme pour leurs coreligionnaires anglais, un ralliement à Guillaume d'Orange.

Que ce soit en Angleterre ou en Irlande, les décisions politiques qui viennent s'ajouter aux décisions religieuses de Jacques II amplifient les incompréhensions et les tensions avec ses sujets protestants et catholiques. Dans sa manière de diriger, Jacques II confirme son désintérêt pour les sentiments de ses alliés principaux. En Irlande, il se montre

¹⁸²¹ *Ibid.*, p. 5. "King James designed to destroy and utterly ruin the Protestant Religion, the Liberty and Property of the Subjects in general, the English Interest in Ireland in particular, and alter the very Frame and Constitution of the Government".

¹⁸²² Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 63. "Bondage".

¹⁸²³ James Stanier Clarke, (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 361. "It had without doubt been more generous in the Irish, not to have pressed so hard upon their Prince, when he lay so much at their mercy".

une nouvelle fois réticent à accorder à ses soutiens catholiques l'intégralité de leurs demandes et prend des décisions maladroites qui entament la confiance qu'ils ont placée en lui. Le roi catholique n'a pas l'intention de participer à un renversement politique qui rendrait l'Irlande indépendante. En Angleterre, Jacques II conserve sa préférence pour les rapports de force afin d'atteindre les buts qu'il s'est fixés, négligeant totalement la fragilité de sa situation et l'esprit dans lequel les lois anglaises sont votées. En réaction, les idéologies politiques des protestants s'organisent de nouveau et, dans les textes anglais et irlandais étudiés, deux notions principales se distinguent. Premièrement, elles soulignent toutes le caractère exceptionnel du règne de Jacques II. En effet, il semblerait que, dans le règne précédent, le comportement de Charles II n'avait jamais obligé ses sujets à circonscrire de manière formelle le cadre dans lequel s'exerçait le pouvoir royal. La loi admet des limites tacites que Jacques II ne semble pas du tout, volontairement ou pas, appréhender et la situation qu'il génère exige, pour la première fois, une redéfinition claire de l'obéissance politique des sujets et des rapports du roi avec la loi. Deuxièmement, ces idéologies soulignent aussi la notion importante de considération du bien public ou, exprimée de manière encore plus subjective, de tolérance des sujets à endurer les mesures qui leur sont imposées. Sur ce point, Jacques II demande à ses sujets de lui faire confiance sans jamais chercher, dans le même temps, à les rassurer ou à montrer qu'il a entendu leurs demandes et leurs craintes. Cette dernière notion de bien public est d'autant plus intéressante qu'elle revient dans les expressions de mécontentement en ce qui concerne des revendications économiques en Angleterre. En Irlande, dans le domaine économique, l'arbitrage de Jacques II entre protestants et catholiques sur la répartition des terres constitue de loin le sujet le plus attendu.

PARTIE III- JACQUES II, UN ROI FACE AUX EXIGENCES ECONOMIQUES DE L'IRLANDE ET DE L'ANGLETERRE

Entre la Restauration des Stuarts en 1660 et l'arrivée de Jacques II en 1689 en Irlande, le sujet de tensions le plus flagrant entre les protestants et les catholiques d'Irlande concerne la possession des terres. En effet, depuis le XVI^e siècle, au moment des premières vagues de colonisation par l'Angleterre, un transfert massif de terres s'est effectué au profit des nouveaux venus anglais, retirant leurs possessions terriennes aux natifs irlandais et créant inévitablement de grands mécontentements chez ces derniers qui espèrent, avec le couronnement de Jacques II, retrouver leurs terres. Source de richesse et de pouvoir, la terre est aussi à l'origine d'enjeux purement économiques qui concernent le développement commercial de l'île et les échanges marchands entre l'Angleterre et l'Irlande. Contrôlées par le roi et le Parlement anglais, ces relations commerciales font apparaître d'autres désaccords liés, cette fois, au traitement de l'Irlande par l'Angleterre qui soulèvent des questionnements plus théoriques sur la nature du lien existant entre les deux pays. Dans ce domaine, des modèles de pensées théoriques concernant l'Irlande se décèlent grâce à la publication de pamphlets, écrits par des Anglais, avant et pendant le règne de Jacques II, comme celui de William Temple¹⁸²⁴ en 1673, celui de Richard Lawrence en 1682 ou encore celui de William Petty en 1687. Ainsi, à l'arrivée au pouvoir de Jacques II, les problèmes de la terre et de la dépendance commerciale de l'Irlande constituent-ils des enjeux très importants et des sources de tension très saillantes qui ressurgissent immédiatement au moment où il débarque en Irlande en 1689. Sur ces questions, son arbitrage est très attendu par ses alliés catholiques et redouté par les protestants et ses décisions influencent le soutien qu'il parvient à rassembler autour de lui au cours de la guerre qu'il doit mener en Irlande de 1689 à 1690.

Ces constatations portant sur des enjeux économiques très visibles en Irlande nous ont amenée à nous poser la question de l'existence de difficultés du même genre en Angleterre qui auraient leur part d'influence dans les tensions et l'évolution des relations entre Jacques II et ses sujets anglais. Cette question n'était pas flagrante, ce sujet étant peu abordé dans les livres consacrés à Jacques II et à la Révolution de 1688. Pourtant, il s'avère

¹⁸²⁴ Sir William Temple (1628-1699). Homme politique anglais, membre du Parlement irlandais à la Restauration.

qu'en 1683, tout juste deux ans avant le début de son règne, des tensions entre marchands viennent opposer en justice deux visions économiques contradictoires directement en rapport avec la manière dont Jacques, en tant que duc d'York et ensuite en tant que roi, envisage la direction économique de l'Angleterre. De plus, de manière intéressante, ces oppositions économiques reflètent le même type de dichotomie que dans les domaines religieux et politique. En effet, des marchands très favorables à un pouvoir royal fort s'opposent à d'autres marchands qui demandent des évolutions remettant en question la prérogative royale dans les affaires économiques. Ainsi, en Irlande comme en Angleterre, toutes ces revendications économiques et la réponse que Jacques II y apporte jouent-elles un rôle important dans l'évolution et le dénouement de son règne.

Chapitre 7- Des conceptions économiques divergentes en Angleterre et en Irlande

D'après de nombreux auteurs, le domaine économique ne semble pas encore envisagé en Angleterre et en Irlande sous un angle purement théorique au XVII^e siècle¹⁸²⁵. Selon eux, les hommes qui se distinguent par leurs analyses économiques ne cherchent pas à définir des doctrines générales. Ce sont des marchands qui manifestent leurs opinions pour défendre leurs intérêts auprès du roi ou, parce qu'ils sont conviés à le faire par ce dernier, pour apporter des solutions concrètes à des problèmes ponctuels ou encore proposer de nouvelles idées permettant l'enrichissement de la Couronne¹⁸²⁶. Pourtant, à notre sens, parmi ces marchands, certains, comme Josiah Child que nous avons cité en introduction de cette thèse et Carew Reynell¹⁸²⁷, se distinguent car, même s'ils cherchent à défendre des intérêts particuliers, leurs analyses font avancer une véritable réflexion économique dans les années précédant le couronnement de Jacques II. En effet, à l'époque de Jacques II, les affaires économiques constituent un enjeu important et elles sont souvent définies par les termes de « capitalisme marchand » ou de « commerce mercantile ». Pour décrire et critiquer les idées économiques européennes du XVI^e au XVIII^e siècle, le premier penseur économique, Adam Smith¹⁸²⁸, marquera *a posteriori* cette période du sceau du mercantilisme¹⁸²⁹ : « Système Commercial ou Mercantile »¹⁸³⁰. Ce « cadre mercantile »¹⁸³¹, comme l'appelle aussi l'historien spécialiste en économie Kenneth Morgan, est important à déterminer, car il nous aide à comprendre dans quel contexte intellectuel les politiques économiques de Jacques II sont envisagées en Angleterre et en Irlande.

¹⁸²⁵ William R. Allen, "Mercantilism" dans John Eatwell, Murray Milgate et Peter Newman (eds.), *The New Palgrave, A Dictionary of Economics*, vol. 3, K to P, Londres, The Macmillan Press Limited, 1987, p. 448 ; « Mercantilisme » dans Collectif Albin Michel, *Dictionnaire de L'économie*, Encyclopedia Universalis, Albin Michel, Paris, 2007, p. 913.

¹⁸²⁶ William R. Allen, *op. cit* ; « Mercantilisme », *op. cit* ; Raymond Barre, *Economie politique*, Thémis, Manuels Juridiques, Economiques et Politiques, Presses Universitaires de France, Paris, 1966, p. 31 ; Claude Jessua, Christian Labrousse et Daniel Vitry, *Dictionnaire des Sciences économiques*, PUF, Paris, 2001, p. 571.

¹⁸²⁷ Carew Reynell (1636-1690)

¹⁸²⁸ Adam Smith (1723-1790). Il est considéré comme le fondateur de la science économique moderne.

¹⁸²⁹ « Mercantilisme », *op. cit.*, p. 912 ; p. 913.

¹⁸³⁰ Adam Smith, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Edwin Cannan (ed.), Londres, Methuen & Co., Ltd, 1904 (1776), Livre IV, titre du chapitre I, <<http://www.econlib.org/library/Smith/smWN12.html#B.IV>, Introduction>. Page consultée le 15/06/2013. "Commercial or Mercantile System".

¹⁸³¹ Kenneth Morgan, "Mercantilism and the British Empire, 1688-1815" dans Donald Winch et Patrick K. O'Brien (eds.), *The Political Economy of British Historical Experience, 1688-1914*, The British Academy, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 165, <books.google.fr/books?isbn=0197262724>. Page consultée le 07/11/2010. "a mercantilist framework".

Comme le résume Adam Smith, selon la pensée mercantiliste, les objectifs de l'économie sont la richesse de la nation et son prestige à l'échelle internationale par l'accumulation d'or et d'argent¹⁸³², une vision à laquelle Jacques II semble adhérer jusqu'à la fin de sa vie quand il parle dans une déclaration de 1692 de « trouver les meilleurs moyens de ramener la richesse et l'Or dans le Royaume »¹⁸³³. De ce fait, pour guider la politique économique de l'Angleterre à la Restauration, des écrits, comme celui, par exemple, de Thomas Mun en 1664, abordent pour la première fois la notion de balance commerciale et insistent sur le rôle du commerce, en particulier avec l'étranger¹⁸³⁴. En effet, la voie du commerce extérieur est considérée comme le moyen le plus efficace de permettre l'afflux de métaux précieux dans le pays et ce, d'après l'historien Kenneth Morgan, « au profit des coffres de la patrie »¹⁸³⁵. Par conséquent, la politique économique de Jacques II est concentrée sur ce qu'il appelle, dans une charte économique qu'il accorde en 1686, le « Trafic de Marchandises »¹⁸³⁶ dans l'optique claire d'attirer la plus grande quantité d'or possible dans le pays. Ainsi, selon l'historien David Armitage, par l'avantage pécuniaire qu'il apporte, le commerce extérieur devient-il une véritable raison d'état¹⁸³⁷. En tant que duc d'York, Jacques en est déjà très conscient et ses Mémoires révèlent qu'il s'applique à comprendre comment le commerce fonctionne auprès de marchands¹⁸³⁸. Dans ce contexte, l'attention portée à la balance commerciale est constante et se définit comme favorable lorsque le pays exporte plus qu'il importe. D'après le marchand anglais Carew Reynell en 1685 :

Lorsqu'une Nation Importe en volume plus qu'elle n'Exporte, elle est vouée à la ruine. (...) Parce que les Exportations constituent un gain, tandis que toutes les Marchandises Importées sont une perte.¹⁸³⁹

¹⁸³² Adam Smith, *op. cit.*, Livre IV, chapitre I, point 34 et point 35.

¹⁸³³ James II, "Declaration 20 avril 1692" dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 2, p. 487. "to find the best ways of bringing back wealth and Bullion into the Kingdom".

¹⁸³⁴ Thomas Mun, *England's Treasure by Forraign Trade, or the Ballance of our Forraign Trade Is the Rule of our Treasure, Written by Thomas Mun of Lond. Merchant, and now published for the Common good by his son John Mun of Bearsted in the County of Kent, Esquire*, Londres, J. G., 1664, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:9098288>. Page consultée le 27/05/2010. Son œuvre a été écrite dans les années 1620, mais publiée seulement en 1664.

¹⁸³⁵ Kenneth Morgan, *op. cit.*, p. 165. "for the benefit of the mother country's coffer".

¹⁸³⁶ *The East-India Companies charter, Granted by the Kings Most Excellent Majesty James the Second, under the Great Seal of England, Dated the Twelfth day of April, in the Second Year of His Majesties Reign*, 1686, p. 2, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:51784516>. Page consultée le 15/04/2010. "Traffique of Merchandize".

¹⁸³⁷ David Armitage, "The political economy of Britain and Ireland after the Glorious Revolution" dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *op. cit.*, p. 226.

¹⁸³⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 1, p. 399.

¹⁸³⁹ Carew Reynell, *A Necessary Companion; or the English Interest Discovered and Promoted in the advancement of most trades and manufactures with infallible rules for the attainment thereof. Together with*

En effet, quand la balance du commerce devient excédentaire, cela se traduit par une rentrée nette d'or. D'après l'économiste William R. Allen, dans cette vision qui mesure les richesses d'un pays à son or, celui-ci ne doit sous aucun prétexte sortir du pays, sauf pour deux raisons : l'achat de produits exotiques, seuls admis à l'importation, mais qui sont destinés à la revente sur les marchés européens et pour l'achat de matières premières qui seront transformées sur le sol anglais avant d'être revendues aussi à l'extérieur¹⁸⁴⁰. Dans le même ordre d'idées, les matières premières sont totalement exclues des exportations, car leur transformation et leur revente représentent une source de richesse importante dont les autres pays ne doivent pas profiter¹⁸⁴¹.

Ainsi, les enjeux du commerce se mélangent-ils à ceux du pouvoir politique dans les relations commerciales entre les nations. Selon le même auteur, dans sa définition du mercantilisme, celui-ci « était axé sur la géopolitique ainsi que l'économie, et les notions d'équilibre de la balance commerciale se conjugaient aisément avec celles d'équilibre du pouvoir »¹⁸⁴². Les mercantilistes considèrent les échanges comme « un jeu à somme nulle »¹⁸⁴³ dans lequel là où une nation gagne en richesse économique et en pouvoir, une autre en est dépossédée. Par conséquent, cette philosophie des vases communicants envisage le rapport aux autres nations dans un esprit très offensif. David Armitage présente le commerce, en temps de paix, comme un moyen d'imposer sa supériorité aux autres pays de la même façon que le pouvoir militaire le fait en temps de guerre¹⁸⁴⁴. De ce fait, les marchands et la Couronne dépendent étroitement les uns des autres¹⁸⁴⁵ : le roi assure le développement du commerce et la richesse des marchands qui, en échange, renforcent son autorité en alimentant ses caisses, ainsi que sa puissance militaire, pour continuer à conquérir de nouvelles terres pour étendre ses colonies¹⁸⁴⁶. Pour que cet échange de bons procédés fonctionne, les marchands revendiquent un pouvoir royal fort capable, selon la définition du dictionnaire de l'économie Albin Michel, « de s'imposer au-dedans et de se

the improvement of orchards, vine-yards, meadows, pastures, corn-lands, &c. According to the latest and approved of experiments in the art of husbandry. With varieties of new inventions and discoveries, Londres, William Budden, 1685, p. 10, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829611>. Page consultée le 20/03/2010. “*Where a Nation Imports by its volutuousness more than it Exports, it must needs come to ruine. (...) For Exportation is gain, but all Commodities Imported is loss*”.

¹⁸⁴⁰ William R. Allen, *op. cit.*, p. 446.

¹⁸⁴¹ *Ibid.*

¹⁸⁴² *Ibid.*, p. 448. “*Mercantilism was oriented towards geopolitics as well as economics, and notions of the balance of trade fitted comfortably with those of the balance of power*”.

¹⁸⁴³ *Ibid.* “*Zero-sum game*”.

¹⁸⁴⁴ David Armitage, *op. cit.*, p. 226- 227.

¹⁸⁴⁵ William R. Allen, *op. cit.*, p. 446.

¹⁸⁴⁶ *Ibid.*

faire respecter au-dehors »¹⁸⁴⁷. Par conséquent, l'association entre le mercantiliste et un gouvernement absolu s'opère régulièrement, le mercantilisme représentant souvent, d'après l'économiste Murray N. Rothbard, « l'aspect économique de l'absolutisme d'Etat »¹⁸⁴⁸. Du point de vue du pouvoir politique, ce lien est noté aussi par l'historien Georges-Henri Dumont qui parle de « l'insertion du mercantilisme dans l'absolutisme »¹⁸⁴⁹.

En effet, ces marchands ont besoin que le souverain prenne des mesures militaires pour protéger leur flotte et soutenir le développement des positions commerciales dans les colonies, souvent par le biais de guerres avec la concurrence¹⁸⁵⁰. Ils attendent aussi que le roi leur garantisse des mesures protectionnistes qui découragent tant la concurrence externe qu'interne au pays. Dans cet état d'esprit, la gestion des rivalités marchandes est envisagée sur un registre souvent hostile qui engendre non seulement des tensions avec les autres pays, comme l'Irlande, mais aussi au sein de la communauté marchande anglaise. Jacques II, alors duc d'York, est aux premières loges de ces revendications marchandes tout au long de la période de Restauration. De 1660 à 1685, il assiste à une véritable transformation du commerce en Angleterre qui éduque sa pensée économique, d'abord en rapport direct avec le commerce anglais, mais aussi, comme il le révélera à son arrivée en Irlande en 1689, en rapport avec son traitement économique de l'Irlande en tant que roi. En Angleterre, le duc d'York participe aux affaires commerciales de manière active et, d'après ses Mémoires, il fait « tout de son côté pour faire progresser le Commerce »¹⁸⁵¹. Il comprend ses avantages pour la Couronne et est sensibilisé à ses tensions, lui permettant ainsi d'être au fait des enjeux qui divisent la communauté marchande en Angleterre au moment de son couronnement en 1685.

¹⁸⁴⁷ « Mercantilisme », *op. cit.*, p. 912.

¹⁸⁴⁸ Murray N. Rothbard, *Economic Thought before Adam Smith. An Austrian Perspective on the History of Economic Thought*, vol. 1, Ludwig von Mises Institute, Auburn Alabama, Edward Elgar Publishing, 2006 (1995), p. 213, <<http://mises.org/books/histofthought1.pdf>>. Page consultée le 07/05/2010. “*the economic aspect of state absolutism*”.

¹⁸⁴⁹ Georges-Henri Dumont, « Aspects politiques, économiques et sociaux », *L'Aube de la Modernité, 1680-1760, Histoire comparée des littératures de langues européennes*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Philadelphie, 2002, p. 29.

¹⁸⁵⁰ Kenneth Morgan, *op. cit.*, p. 165.

¹⁸⁵¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 1, p. 400-401. “*the Duke did all on his side to advance Trade*”.

I- Des oppositions marchandes en Angleterre

Les idées mercantilistes que nous venons d'exposer ne constituent pas un système bien défini mais sont, comme l'écrit l'historienne Paulette Carrive, « des étiquettes commodes plutôt que des doctrines rigides »¹⁸⁵². Leur pratique n'est donc pas envisagée exactement de la même façon par tous les marchands et, en Angleterre, les interprétations divergentes de Sir Josiah Child et d'hommes comme Carew Reynell finissent par s'affronter ouvertement sur la scène politico-économique juste avant le couronnement de Jacques II. Ces divisions ont des incidences sur les positions économiques que Jacques II prendra une fois au pouvoir, son arbitrage entre Josiah Child et ses opposants étant, à partir de 1685, très attendu dans le domaine.

I.1- Les orientations économiques de Sir Josiah Child

Dès la Restauration en 1660, la question économique est le sujet d'une considération toute particulière de la part de Charles II, mais surtout du duc d'York. D'après les Mémoires de Jacques II, le commerce lui tient en effet à cœur, car il considère que l'économie occupe une place importante dans le gouvernement de l'Angleterre : « Il s'appliqua à comprendre les affaires commerciales, qui sont du plus grand intérêt pour l'Angleterre »¹⁸⁵³. C'est pour cela que le duc d'York « donna tous les encouragements à plusieurs Compagnies marchandes »¹⁸⁵⁴ et s'investit en 1662 au sein d'une compagnie de commerce avec l'Afrique, la Compagnie des Aventuriers Royaux qui devient, en 1672, la Compagnie Royale Africaine¹⁸⁵⁵ : « Il fonda une nouvelle compagnie en Guinée »¹⁸⁵⁶. Son rôle prend petit à petit de l'ampleur, car il en est nommé gouverneur en 1664¹⁸⁵⁷. En 1668, au moment où un Conseil commercial composé de marchands est créé par Charles II pour le guider dans ses décisions économiques, le domaine commercial revêt un caractère primordial dans le gouvernement de l'Angleterre. Un marchand important du nom de Josiah Child devient un membre remarqué de ce conseil pour son investissement

¹⁸⁵² Paulette Carrive, *La pensée politique anglaise : passions, pouvoirs et libertés de Hooker à Hume*, collection Fondement de la vie politique, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 302.

¹⁸⁵³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 1, p. 399. "he applyd himself to understand the busines of Trade, which is the great interest of England".

¹⁸⁵⁴ *Ibid.* "gave all encouragements to the severall trading Companies".

¹⁸⁵⁵ Elle est dédiée au commerce de l'or et des esclaves.

¹⁸⁵⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 1, p. 399. "he sett up a new one for Guiny".

¹⁸⁵⁷ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 238-240.

pamphlétaire sur les moyens d'enrichir l'Angleterre¹⁸⁵⁸. Sa proximité avec le duc d'York ainsi que ses accointances avec les alliés tories de Charles II¹⁸⁵⁹ lui permettent de devenir en 1681 gouverneur de la plus grande association anglaise de marchands, la Compagnie Anglaise des Indes Orientales qui reçoit le plus grand soutien du duc d'York¹⁸⁶⁰. Le pamphlet, *A treatise wherein is demonstrated*¹⁸⁶¹, qui est attribué la même année à Josiah Child expose des idées sur le fondement d'une prospérité commerciale en Angleterre qui sont caractéristiques de la politique économique du pouvoir et il constituera, par conséquent, notre cas d'étude. Un extrait a été reproduit dans les annexes¹⁸⁶². Selon le gouverneur de la Compagnie des Indes Orientales, le commerce extérieur est à la base d'un véritable cercle vertueux où « le Commerce avec l'Étranger produit des Richesses, les Richesses créent du Pouvoir, le Pouvoir préserve notre Commerce et notre Religion »¹⁸⁶³. Mais pour qu'il fonctionne, il faut que les décisions économiques du pouvoir mettent principalement l'accent sur la possession de la terre.

I.1.1- La prééminence de la terre

Tout le raisonnement de Josiah Child repose sur l'importance de la terre comme le fondement de la richesse commerciale de l'Angleterre. Des terres, l'Angleterre en dispose sur son propre territoire et doit les étendre dans ses colonies.

I.1.1.1- La richesse foncière de la nation anglaise

Selon Josiah Child, la bonne santé du commerce, qu'il soit intérieur ou extérieur, est intimement liée à la possession de la terre qui, par sa production de matières premières, constitue « le Fondement principal de [la] Richesse, de [la] Liberté et de [la] Sécurité »¹⁸⁶⁴ de l'Angleterre. Dans ce domaine, Josiah Child pense que la situation insulaire de l'Angleterre n'est pas avantageuse¹⁸⁶⁵, car ses terres sont très restreintes, limitant aussi de fait sa richesse si elle ne s'appuie pas sur son commerce extérieur. A cet égard, pour le gouverneur de la Compagnie, l'exemple de la Hollande est intéressant, car il montre que la petite taille d'un pays ne condamne pas celui-ci à une économie en berne¹⁸⁶⁶. En effet, comme les Anglais, les Hollandais ne peuvent pas se reposer sur leur production nationale

¹⁸⁵⁸ Murray N. Rothbard, *op. cit.*, p. 318.

¹⁸⁵⁹ Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, "The English and Dutch East India Companies and the Glorious Revolution of 1688-9", *The Anglo-Dutch Moment : Essays on the Glorious Revolution and its World Impact*, Jonathan I. Israel (ed.), Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 1991, p. 430, p. 433.

¹⁸⁶⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 1, p. 399.

¹⁸⁶¹ [Sir Josiah Child], *op. cit.*

¹⁸⁶² Annexe n° 11.

¹⁸⁶³ *Ibid.*, p. 29. "Foreign Trade produceth Riches, Riches Power, Power preserves our Trade and Religion".

¹⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 2. "the main Basis of our Wealth, Freedom, and Safety".

¹⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 38.

¹⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 4.

et leurs manufactures pour s'enrichir. Pourtant, leur succès commercial est indiscutable parce qu'ils se sont avant tout tournés vers les débouchés internationaux. Ainsi les achats de denrées étrangères et leur exportation après transformation leur garantissent-ils des bénéfices importants : ils « obtiennent bien plus de gains en exportant de l'Or et des Marchandises Étrangères de leurs Provinces (...), qu'avec leurs propres Productions locales et leurs Manufactures »¹⁸⁶⁷. De la même manière, l'Angleterre doit avoir pour priorité économique de se concentrer sur le renforcement de son commerce international, car plus elle possèdera de terres, moins elle dépendra des autres pays pour son approvisionnement et sa production. Dans ce but, elle doit mettre en place une politique expansionniste qui lui permettra premièrement d'acquérir de nouveaux territoires et d'agrandir son potentiel de richesse.

I.1.1.2- L'importance des colonies

L'expérience de marchand de Josiah Child lui montre que ce sont les échanges avec les colonies qui contribuent le plus à l'enrichissement de l'Angleterre. Selon lui, le besoin de terres nouvelles se traduit par une stratégie très impérialiste, dans laquelle l'accès à de nouvelles colonies représente de nombreux avantages, une vision que semble partager le duc d'York qui parle dans ses Mémoires de la nécessité de « soutenir les Plantations Étrangères »¹⁸⁶⁸. D'après Josiah Child, en plus de permettre la distribution de produits rares, l'extension des taxes commerciales hors des frontières anglaises offre un apport d'argent non négligeable qui remplit les caisses¹⁸⁶⁹. Bien plus encore, l'approvisionnement en matières premières s'y fait à des coûts bien moindres « que dans n'importe quelle autre partie de l'Europe où elles sont cultivées »¹⁸⁷⁰ et, comme, toujours selon Josiah Child, « quatre-cinquième de ces Denrées »¹⁸⁷¹ sont revendus sur les marchés étrangers après transformation en Angleterre, l'argent gagné par ces importations représente un gain considérable. Aux yeux du directeur de la Compagnie des Indes Orientales, ce système fait « plus que tripler la valeur de l'Or (...) qui a été initialement Exporté vers l'Inde et la Richesse de [l'Angleterre] en est tout autant augmentée que par le Commerce direct avec les Indes Orientales »¹⁸⁷². Il est donc évident que ce sont les produits indiens qui

¹⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 4. “gain much more by Bullion and Foreign Commodities exported from their Provinces, (...), than by all their own native Productions and Manufactures”.

¹⁸⁶⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 1, p. 399. “which was absolutely necessary for the Support of the Foreign Plantations”.

¹⁸⁶⁹ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 7, p. 8.

¹⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 40. “than in any other part of Europe, where it grows”.

¹⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 6. “four fith parts of the Commodities”.

¹⁸⁷² *Ibid.* “more than treble the Bullion (...) that was first Exported to India and the Wealth of this Kingdom is as greatly increased, as by the direct Trade to and from the East-Indies”.

dynamisent le plus le commerce : « Le Commerce avec l'Étranger en Europe dépend considérablement des Marchandises des Indes Orientales »¹⁸⁷³. En Angleterre, le commerce de la soie y est complètement assujéti et c'est uniquement grâce aux colonies indiennes dans cette région que le produit brut peut être importé par la Compagnie des Indes Orientales pour être transformé en Angleterre¹⁸⁷⁴. Ainsi, sans les colonies et l'intervention de la Compagnie des Indes Orientales, le commerce anglais n'arriverait-il pas à être totalement prospère. La compétition pour ces territoires et ces matières premières avec les autres puissances économiques est rude et demande une logistique très offensive pour lutter contre les rivaux commerciaux de la Compagnie.

I.1.2- Le combat contre la concurrence

La vision d'un commerce limité dans son développement à la possession de la terre implique une mentalité de rivalité économique très marquée vis-à-vis des nations avoisinantes : « Tout ce qui les affaiblit ou les dépeuple [Nations Voisines, Français, Hollandais, etc.] enrichit et fortifie l'Angleterre »¹⁸⁷⁵. Dans cette vision mercantiliste d'un gain obtenu aux dépens des autres pays engagés dans les mêmes politiques, l'intervention du pouvoir devient nécessaire par la mise en œuvre de mesures législatives visant à protéger le commerce anglais.

I.1.2.1- Des mesures protectionnistes

Selon l'historien Kenneth Morgan, les lois votées qui « portaient principalement la marque du mercantilisme étaient les (...) Lois sur la Navigation »¹⁸⁷⁶. Adoptée pour la première fois en 1651, une première Loi sur la Navigation¹⁸⁷⁷ est reconduite trois fois pendant le règne de Charles II, sous le nom de An Act for the Encouraging and increasing of Shipping and Navigation¹⁸⁷⁸. Dans ses Mémoires, le duc d'York adhère à cette mesure car, pour lui, elle participe au « développement du commerce »¹⁸⁷⁹. D'ailleurs, il la

¹⁸⁷³ *Ibid.*, p. 26-27. « Foreign Trade in Europe, doth greatly depend upon East-India Commodities ».

¹⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. 40.

¹⁸⁷⁵ *Ibid.*, p. 7. « whatever weakens or depopulates them [Neighbour Nations, French, Dutch, etc.], enricheth and strengtheneth England ».

¹⁸⁷⁶ Kenneth Morgan, *op. cit.*, p. 168. « bore the main hallmark of mercantilism were the (...) Navigation Acts ».

¹⁸⁷⁷ An Act for increase of Shipping, and Encouragement of the Navigation of this Nation, 1651 dans Charles Harding Firth et R. S. Rait (eds), *Acts and Ordinances of the Interregnum, 1642-1660* (1911), p. 559-562. <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=56457>>. Page consultée le 27/05/2012.

¹⁸⁷⁸ An Act for the Encouraging and increasing of Shipping and Navigation, 1660 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 246-250, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47266&strquery>>. Page consultée le 10/12/2010. Elle est reconduite en 1660, 1663 et 1673.

¹⁸⁷⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 1, p. 401. « make it flourish ».

renouvelle dès son arrivée au pouvoir en 1685¹⁸⁸⁰. Cherchant à protéger le commerce marchand dont, d'après le texte de loi, « la Richesse, la Sécurité et la Puissance de ce Royaume dépendent tant »¹⁸⁸¹, les règles du transport maritime de marchandises définies sont strictes. Les denrées importées et exportées entre l'Angleterre et les colonies doivent obligatoirement être acheminées directement d'un port à un autre dans des bateaux anglais composés d'un équipage majoritairement anglais¹⁸⁸². Cette première loi est renforcée en 1663 par une deuxième, An Act for the Encouragement of Trade¹⁸⁸³, qui impose à toutes les marchandises européennes de transiter obligatoirement par un port anglais avant d'accéder aux colonies¹⁸⁸⁴. Pour les marchands anglais le bénéfice est considérable, mais les contraintes et les taxes supplémentaires que ces mesures législatives représentent pour les transporteurs étrangers deviennent des sources de tensions avec les autres pays et spécialement avec la Hollande, le concurrent commercial de l'Angleterre le plus offensif.

I.1.2.2- La menace hollandaise

Au moment de leur vote, les Lois sur la Navigation visent principalement les Hollandais qui, d'après l'historien Lucien Bély, « étaient des transporteurs et les Provinces-Unies qui jouaient le rôle d'entrepôt »¹⁸⁸⁵. En effet, rivale de taille de l'Angleterre, la Hollande est engagée depuis la création d'une Compagnie Hollandaise des Indes Orientales en 1602, tout juste deux ans après la naissance de la Compagnie anglaise, dans une politique économique comparable qui a les mêmes objectifs d'expansion coloniale et commerciale que l'Angleterre. De plus, selon le duc d'York, les Hollandais ont profité de la période de guerre civile en Angleterre pour s'imposer davantage sur son territoire commercial. D'après ses Mémoires, « les Hollandais, pendant les Guerres Civiles en Angleterre, ont beaucoup augmenté partout aux dépens du Commerce Anglais »¹⁸⁸⁶. D'ailleurs, cette rivalité économique est aussi ressentie dès 1663 par ce dernier qui, du point de vue de sa Compagnie africaine, identifie les Hollandais comme ses principaux concurrents en Afrique, son but étant d'« empêcher les Hollandais de devenir les maîtres

¹⁸⁸⁰ Louis M. Cullen, "Economic Trends, 1660-91" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin, Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland, III, op. cit.*, p. 399 ; John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 444.

¹⁸⁸¹ Charles II, "An Act for the Encourageing and increasing of Shipping and Navigation, 1660", *op. cit.* "the Wealth, Safety and Strength of this Kingdome is soe much concerned".

¹⁸⁸² *Ibid.*

¹⁸⁸³ An Act for the Encouragement of Trade, 1663 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 449-452, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47343>>. Page consultée le 27/05/2012.

¹⁸⁸⁴ An Act for the Encouragement of Trade, 1663 dans John Raithby (ed.), *op. cit.* ; Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, *op. cit.*, p. 190.

¹⁸⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁸⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 1, p. 400. "the Dutch, during the Civill Wars in England, had every where increashed much upon the English Trade".

absolus de tout le commerce avec la Guinée »¹⁸⁸⁷. Cette situation génère des tensions entre l'Angleterre et la Hollande¹⁸⁸⁸ et déclenche trois guerres anglo-hollandaises successives qui se déroulent sur vingt ans à partir des années 1650 et dans lesquelles le duc d'York est engagé en tant qu'amiral de la flotte anglaise de 1665 à 1667 et dans les années 1670 jusqu'à ce qu'il renonce à son poste à cause de la Loi du Test de 1673¹⁸⁸⁹.

Pour Josiah Child, même s'il ne sous-estime pas la concurrence économique de la France¹⁸⁹⁰, la rivalité de la Hollande dans les années 1680 paraît toujours très menaçante. En effet, d'après le gouverneur de la Compagnie des Indes Orientales, les Hollandais « ne (...) permettent pas [à l'Angleterre] de prédominer »¹⁸⁹¹. Même en temps de paix, selon l'historien Steve Pincus, la contiguïté des empires coloniaux anglais et hollandais est une source de tensions régulières, comme en 1682, quand ces derniers prennent le comptoir commercial de Bantam sur l'île de Java aux Anglais¹⁸⁹². En plus des mesures protectionnistes déjà en place, Josiah Child demande donc que tous les moyens pour neutraliser la domination hollandaise et de renforcer la Compagnie Anglaise des Indes Orientales soient mis en place pour éviter que les Hollandais deviennent définitivement les maîtres incontestés du commerce international aux grands dépens de la nation anglaise¹⁸⁹³. Pour Child, tout gain des Hollandais est proportionnel à la perte des Anglais : « Le rapport entre notre Déclin et leur Croissance, dans une telle Situation, serait en effet exactement le même »¹⁸⁹⁴. D'après Child, des mesures sont donc absolument nécessaires pour faciliter la tâche de la Compagnie des Indes Orientales et le pouvoir en place doit se montrer sans équivoque dans l'expression de son soutien.

I.1.3- Un pouvoir royal fort

Dans le but de protéger son commerce marchand des concurrences, qu'elles soient internes à l'Angleterre ou étrangères, la Compagnie des Indes Orientales conçoit son action

¹⁸⁸⁷ *Ibid.*, p. 399. “for hindering the Dutch from being absolute masters of the whole Guiny trade”.

¹⁸⁸⁸ *Ibid.*, p. 400-401.

¹⁸⁸⁹ La première guerre se déroule de 1652 à 1654, la deuxième de 1665 à 1667. Avec l'engagement de Charles II, par le Traité de Douvres, à attaquer les Hollandais en soutien de l'armée de Louis XIV, la dernière guerre de 1672-1674 est plus motivée par des raisons politiques. John Morris Roberts, *The Penguin History of Europe*, Londres, Penguin Books, 1996, p. 244.

¹⁸⁹⁰ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 28.

¹⁸⁹¹ *Ibid.*, p. 25. “do not allow us the predominancy”.

¹⁸⁹² Steve Pincus, *1688, The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 380, p. 392, p. 397.

¹⁸⁹³ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 25.

¹⁸⁹⁴ *Ibid.*, p. 26-27. “The proportion of our Decay and their Increase, in such a Case, would indeed be exactly the same”.

dans un environnement dans lequel l'absence de concurrence¹⁸⁹⁵ est cautionnée par la puissance du roi.

I.1.3.1- La garantie royale du monopole

Depuis sa création en 1600, la Compagnie des Indes Orientales bénéficie de l'octroi d'une charte royale¹⁸⁹⁶ qui lui garantit « l'entière et unique Liberté, Utilisation et Privilège de commercer (...) vers et depuis lesdites Indes Orientales »¹⁸⁹⁷. Reconduit à chaque nouveau règne, ce monopole l'est également à la Restauration. Le texte se veut très clair : personne, en dehors de la Compagnie, n'a « directement ou indirectement »¹⁸⁹⁸ accès au commerce avec les colonies indiennes. Tout contrevenant s'expose à des sanctions allant jusqu'à l'emprisonnement dont la durée dépend du bon plaisir du roi¹⁸⁹⁹. Plus incroyable encore, le monopole est tellement important que le roi lui-même s'engage à ne pas accorder d'autres licences commerciales sans l'accord des dirigeants de la Compagnie des Indes Orientales, « sans le consentement Dudit Gouverneur et de Ladite Compagnie »¹⁹⁰⁰.

Cette demande de monopole extrêmement forte prend sa source dans une vision négative de la concurrence des autres marchands anglais car, selon Josiah Child, le terrain commercial est déjà suffisamment occupé. La création d'une nouvelle compagnie de marchands serait dommageable¹⁹⁰¹ et, par conséquent, il parvient à obtenir du roi Charles II que le commerce continue d'être organisé sous une tutelle unique, ou, comme le définit la charte royale, une « Entité Corporative et Politique »¹⁹⁰². D'ailleurs, pour renforcer cette unité, Josiah Child préconise en plus une organisation de la compagnie « par Actions »¹⁹⁰³, car un tel aménagement est « absolument nécessaire pour la continuité d'un Commerce avantageux pour la Nation avec les Indes Orientales »¹⁹⁰⁴.

¹⁸⁹⁵ Il est intéressant de noter que Josiah Child se positionne au début de son texte contre toute forme de monopole ([Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 2), pour ensuite chercher à démontrer que, dans le cas de la Compagnie des Indes, celui-ci est obligatoire.

¹⁸⁹⁶ Om Prakash, "The English East India Company and India" dans Huw V. Bowen, Margarete Lincoln, Nigel Rigby (eds.), *The Worlds of the East India Company*, Suffolk et New York, The Boydell Press, 2004 (2002), p. 1-2.

¹⁸⁹⁷ Charles II, *Letters Patents granted to the Governor and Company of Merchants of London, Trading into the East-Indies, 3rd April 1661*, Londres, 1661 dans John Shaw, *Charters relating to the East India Company from 1600-1761*, Madras, Madras government press, 1887, p. 32, <<http://angloindianlaw.blogspot.fr/p/documents.html>>. Page consultée le 18/07/2012. "the whole entire and only Liberty, Use and Privilege of trading (...) to and from the said East-Indies".

¹⁸⁹⁸ *Ibid.*, p. 41. "directly or indirectly".

¹⁸⁹⁹ *Ibid.* "during Our Pleasure".

¹⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 42. "without the Consent of The said Governor and Company".

¹⁹⁰¹ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 5.

¹⁹⁰² Charles II, *Letters Patents granted to the Governor and Company of Merchants of London*, *op. cit.*, p. 32. "one Body Corporate and Politick".

¹⁹⁰³ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 31. "in Joynt-Stock".

¹⁹⁰⁴ *Ibid.* "is absolutely necessary to the carrying on the East-India Trade to National Advantage".

Josiah Child fonde la nécessité d'un tel modèle sur la comparaison entre l'unité organisée et expérimentée de la Compagnie et l'uniformité légalement établie pour la cohérence religieuse du pays¹⁹⁰⁵. Il est intéressant de noter aussi la reprise d'un vocabulaire déjà rencontré en philosophie politique pour décrire les effets néfastes d'une rupture du monopole où l'ouverture à la concurrence donnerait lieu à un commerce anarchique engendré par l'afflux de marchands inexpérimentés assimilés à « une multitude indisciplinée et désordonnée »¹⁹⁰⁶. Comme pour les partisans d'un pouvoir royal fort en philosophie politique, l'ordre garantit, cette fois, la stabilité économique de l'Angleterre. Plus la Compagnie acquiert de privilèges, plus elle devient puissante et plus elle contribue, en retour, à la richesse de l'Angleterre, mais aussi à sa domination indiscutable sur les autres nations. Par conséquent, ses prétentions ne s'arrêtent pas au monopole et elle parvient à obtenir de nouvelles clauses qui étendent largement ses pouvoirs.

I.1.3.2- L'obtention de pouvoirs privilégiés

Pour atteindre le double objectif de la richesse et de l'honneur de la nation, la Compagnie doit posséder des pouvoirs militaires, administratifs et judiciaires exceptionnels qu'elle utilisera dans les colonies et qui offriront à la Couronne non seulement un représentant indiscuté dans les colonies, mais rendra la Compagnie des Indes Orientales encore plus puissante et compétitive face à la concurrence de la Hollande avec laquelle les premières difficultés se rencontrent en mer. Dans le domaine naval et militaire, Josiah Child obtient particulièrement le soutien du duc d'York.

I.1.3.2.1- Une flotte marchande puissante

Pour Josiah Child, la guerre commerciale n'est pas uniquement un effet de rhétorique exprimant son animosité vis-à-vis de la concurrence et il promeut un « Commerce par les Armes »¹⁹⁰⁷. Dès 1665, le duc d'York adhère à ce point de vue et il semble très fier de compter parmi la flotte militaire qu'il dirige « des Navires marchands armés pour la guerre »¹⁹⁰⁸. En effet, compte tenu des tensions internationales générées par la conquête de nouveaux territoires, la flotte marchande a besoin d'inspirer un respect qui s'exprime souvent, d'après Josiah Child, par des « Batailles en Mer »¹⁹⁰⁹. Par conséquent, sous l'égide de la Compagnie, les marchands obtiennent ainsi des prérogatives qu'ils peuvent utiliser à volonté pour se transformer en véritables chefs militaires. La charte

¹⁹⁰⁵ *Ibid.*, p. 34.

¹⁹⁰⁶ *Ibid.* “*a disordered undisciplined multitude*”.

¹⁹⁰⁷ *Ibid.*, p. 11. “*Trade by Arms*”.

¹⁹⁰⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 1, p. 405. “*marchant Ships arm'd for war*”.

¹⁹⁰⁹ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 3. “*Battels at Sea*”.

royale de Charles II leur offre ainsi « la Liberté (...) d'envoyer des navires de guerres, des hommes ou des munitions quand ils le jugent nécessaire »¹⁹¹⁰.

Dans tout son raisonnement, Josiah Child insiste régulièrement sur le fait que sa politique constitue un atout considérable en particulier pour la Couronne car, si l'utilisation de la force est la garantie d'un contrôle étendu sur les routes maritimes, le roi d'Angleterre deviendra « indubitablement le Souverain de l'Océan »¹⁹¹¹ grâce à la constitution de cette force de persuasion navale directement profitable aussi à la défense de l'Angleterre. Ces demandes concernant la flotte marchande visent l'adhésion de la famille royale et elles coïncident en particulier avec les conceptions du duc d'York de deux manières : non seulement ses activités commerciales en Afrique lui montrent la nécessité d'une flotte marchande puissante quand sa Compagnie africaine rencontre des difficultés avec les Hollandais¹⁹¹² mais, en plus, en tant qu'amiral en chef de la flotte militaire anglaise, il est très soucieux du renforcement des forces navales anglaises dans son ensemble¹⁹¹³. Enfin, il est manifeste qu'il envisage l'action des deux flottes de manière conjointe et complémentaire, la flotte marchande « devant être prête à rejoindre la flotte militaire »¹⁹¹⁴ dans la bataille.

Pour Josiah Child, l'argument de la préservation de l'Angleterre n'est pas utilisé au hasard et vise aussi une adhésion plus générale en rejoignant l'actualité contemporaine. En effet, jouant sur des peurs directement en relation avec la menace politique et religieuse que représentent « les Papistes et les Français »¹⁹¹⁵, la maintenance d'une flotte marchande militarisée devient un gage de sécurité pour le pays en cas d'attaque : « Quoi de mieux que notre Puissance Navale pour nous protéger d'eux, et rien de tel que notre Commerce avec les Indes Orientales pour augmenter et renforcer cette Puissance »¹⁹¹⁶. La boucle est bouclée : aider la construction d'une flotte marchande puissante aux prérogatives militaires étendues permet non seulement de commercer sereinement, mais en plus d'imposer le respect aux autres puissances et de protéger les colonies situées loin de l'Angleterre. Il est rejoint dans cette idée par le duc d'York, pour qui « les Convois [sont] nécessaires à la

¹⁹¹⁰ Charles II, *Letters Patents granted to the Governor and Company of Merchants of London*, *op. cit.*, p. 44. "Liberty (...) for the said Governor and Company, in case they conceive it necessary to send Ships of War, Men or Ammunitions".

¹⁹¹¹ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 11. "indubitably Sovereign of the Ocean".

¹⁹¹² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 1, p. 402-403.

¹⁹¹³ *Ibid.*, p. 399.

¹⁹¹⁴ *Ibid.*, p. 450. "must be got ready to joyn the Fleet".

¹⁹¹⁵ [Sir Josiah Child], *op. cit.*, p. 28. "the Papists and the French".

¹⁹¹⁶ *Ibid.* "what can best secure us from them but our Naval Strength, and what doth especially increase and support that, but our East-India Trade".

préservation du Commerce et à la sécurité des Plantations »¹⁹¹⁷. Fort du soutien de la famille royale, Josiah Child décide d'aller plus loin dans ses demandes. Pour lui, ce respect, indispensable au prestige et au maintien de l'Angleterre à l'étranger doit être complété par des pouvoirs dans les colonies analogues à ceux des plus hautes instances en Angleterre.

I.1.3.2.2- Les pleins pouvoirs dans les colonies

A cause de la distance séparant l'Angleterre de ses colonies indiennes, l'ordre dans les comptoirs marchands de la Compagnie passe aussi par la mise en place d'une représentation officielle locale et d'une structure administrative forte. Selon Josiah Child, les marchands de la Compagnie « devraient se voir conférer des Pouvoirs extraordinaires »¹⁹¹⁸. L'organisation par actions de la Compagnie est d'ailleurs un avantage important en ce qui concerne cet aspect disciplinaire. En effet, alors que des ambassades pourraient rencontrer des difficultés de communication avec l'Angleterre du fait de leur isolement, cette caractéristique organisationnelle de la Compagnie en fait une représentation quasi-naturelle de l'ordre anglais dans ses comptoirs indiens¹⁹¹⁹. Par conséquent, les responsables de la Compagnie accèdent aussi à une autorité juridique totale, non seulement sur leur personnel, mais aussi sur toutes les personnes vivant sur son territoire, quelle que soit leur origine¹⁹²⁰. Son pouvoir territorial lui donne aussi, par la charte royale, le droit de « faire la Paix ou la Guerre avec les Princes et les Peuples qui ne sont pas Chrétiens présents sur leurs Territoires commerciaux »¹⁹²¹. Encore une fois, tout ceci serait rendu impossible avec une ouverture à la concurrence qui briserait directement l'autorité de la Couronne d'Angleterre dans ses colonies et affaiblirait les nombreux avantages pécuniaires que la Compagnie lui procure.

I.1.3.3- L'intérêt financier de la Couronne

Garantis par le roi d'Angleterre, le monopole et tous les droits qui lui sont associés induisent une dépendance de la Compagnie vis-à-vis de la royauté anglaise à laquelle les marchands doivent s'adapter¹⁹²². La proximité entre les deux partis se fonde alors sur un échange de bons procédés et la Compagnie participe généreusement au portefeuille de

¹⁹¹⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, op. cit., vol. 1, p. 450. "the necessary Convoys for the preservation of Trade, and the security of the Plantations".

¹⁹¹⁸ [Sir Josiah Child], op. cit., p. 16. "should have extraordinary Power committed to them".

¹⁹¹⁹ *Ibid.*, p. 5, p. 36.

¹⁹²⁰ Charles II, *Letters Patents granted to the Governor and Company of Merchants of London*, op. cit., p. 44.

¹⁹²¹ *Ibid.*, p. 45. "make Peace or War with any Prince or People, that are not Christians, in any Places of their Trade".

¹⁹²² John Bruce, *Annals of the Honourable East India Company, from their Establishment by the Charter of Queen Elizabeth, 1600, to the Union of the London and English East India Companies, 1707-8*, vol. II (3 vols.), Londres, Cor, Son and Baylis, 1810, p. 669, <<http://archive.org/stream/annalshonorable03brucgoog#page/n681/mode/2up>>. Page consultée le 19/07/2012.

Charles II et du duc d'York. Ainsi la Compagnie n'hésite-t-elle pas à prêter de l'argent à Charles II à hauteur de 170 000 Livres entre 1662 et 1678¹⁹²³ et à accompagner le renouvellement de son monopole en 1681 d'un cadeau de 10 000 guinées¹⁹²⁴. Le duc d'York est aussi aux premières loges de ces transactions dont il profite largement : en 1660, la Compagnie lui offre 1 000 Livres et en 1681, elle lui alloue, au même titre que son frère, une somme de 10 000 guinées¹⁹²⁵.

Dans les années 1680, dans un contexte tendu avec les Parlements d'Exclusion, l'importance de l'amitié de la Compagnie et de la bonne santé du commerce est ressentie de manière croissante par la famille royale. La période semble représenter un tournant, car Roger North, un contemporain de la période, note que, désormais, Charles II, discernant une manière de s'affranchir financièrement du Parlement, « s'adonne plus aux affaires que précédemment »¹⁹²⁶. Dans le corps de son texte, l'auteur rapporte aussi les remarques de son frère Francis North¹⁹²⁷ sur cet intérêt croissant du roi Charles II pour « les Finances »¹⁹²⁸. D'après ce dernier, conscient que le « Parlement ne serait pas toujours d'humeur généreuse »¹⁹²⁹, Charles II considère son investissement à l'égard des autres moyens de financement que le Parlement comme « son Ancre de salut »¹⁹³⁰. Alors qu'il décide de ne plus convoquer le Parlement à partir de 1681, l'accroissement des échanges commerciaux lui garantit, effectivement, une autonomie financière jusqu'à sa mort en 1685.

Cet intérêt pécuniaire du commerce n'échappe pas au duc d'York. Tout d'abord, comme il le dira plus tard à son fils, il est très conscient que la bourse royale en dépend et que la bonne santé du commerce apporte un certain confort au roi¹⁹³¹. Par conséquent, son engagement dans les affaires commerciales a premièrement pour but de participer à l'indépendance financière de Charles II en faisant en sorte que son frère ne soit pas « fortement affaibli (...) dans son revenu des Douanes »¹⁹³². Ensuite, l'intérêt financier reste personnel car, en plus des dons qu'elle fait au duc d'York, la Compagnie des Indes

¹⁹²³ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 182.

¹⁹²⁴ Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, *op. cit.*, p. 430, p. 433.

¹⁹²⁵ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 182-183.

¹⁹²⁶ Roger North, *op. cit.*, p. 104. « *more addicted to business than formerly* ».

¹⁹²⁷ Francis North, 1er baron Guilford (1637-1685). Il occupe la fonction de Lord Keeper of the Great Seal de 1683 à 1685.

¹⁹²⁸ *Ibid.* « *the Treasury* ».

¹⁹²⁹ *Ibid.* « *parliament would not always be in a giving humour* ».

¹⁹³⁰ *Ibid.* « *his Sheet-anchor* ».

¹⁹³¹ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 634.

¹⁹³² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 1, p. 455. « *highly endammage the King in his Customes* ».

Orientales lui permet d'acheter des parts, alors qu'il n'en est pas membre¹⁹³³. Ses premiers investissements identifiables directement sous son nom datent de 1684 pour une somme de 2 000 Livres et s'élèvent à 3 000 Livres seulement quelques mois plus tard¹⁹³⁴.

En retour de toutes ces largesses, la Compagnie accède à une autorité extraordinaire cédée progressivement par trois chartes entre 1677 et 1683¹⁹³⁵. En 1682, la confiance dans l'aval royal est telle que ses directeurs possèdent l'assurance « qu'il n'existe rien (...) que Sa Majesté ne soit pas contente de [leur] accorder facilement »¹⁹³⁶. Josiah Child écrit avec confiance que les responsables de la Compagnie des Indes sont devenus leurs « propres législateurs »¹⁹³⁷, que leur pouvoir financier leur confère « la liberté de Frapper la Monnaie »¹⁹³⁸ et qu'ils peuvent décider de « faire la guerre à n'importe quelle Nation en Inde, à leur discrétion »¹⁹³⁹. D'une simple entreprise marchande, la Compagnie s'est définitivement transformée, comme la définit l'historien Sir William Wilson Hunter, en « une puissance territoriale naissante, possédant (...) les attributs d'une souveraineté déléguée »¹⁹⁴⁰.

Pourtant, la vision de l'économie marchande prônée par Josiah Child et les partisans de la Compagnie des Indes Orientales comme le duc d'York ne remporte pas tous les suffrages, car le monopole de la Compagnie engendre les jalousies de tous ceux qui sont mis à l'écart. Effectivement, d'autres marchands envisagent des méthodes différentes d'acquisition de la richesse et du développement du commerce. Or, même si les divergences en matière économique ne sont pas aussi saillantes que dans le domaine religieux ou politique, elles n'en engendrent pas moins des tensions de plus en plus perceptibles avec le pouvoir juste au moment où Jacques II devient roi. D'après l'historien

¹⁹³³ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 247.

¹⁹³⁴ Dates des investissements trouvées en recoupant les données de plusieurs auteurs. Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, *op. cit.*, p. 433 ; Steve Pincus, "Whigs, Political Economy, and the Revolution of 1688-89" dans David Womersley, Paddy Bullard et Abigail Williams (eds.), *Cultures of Whiggism : New Essays on English Literature and Culture in the Long Eighteenth Century*, Newark, University of Delaware Press, 2005, p. 69 ; Marvin S. Rosen, *Consolidating capitalist rule : parliament and capital, 1689-1722*, Unpublished manuscript, Northern Illinois University, 2001(?), chapitre 8, note 34, pas de pagination, <<http://www.afn.org/~afn31294/marvin/chapter8.txt>>. Page consultée le 17/07/2012.

¹⁹³⁵ Il y en aura cinq en tout pendant le règne de Charles II. Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, *op. cit.*, p. 430 ; Jacob Viner, "Legislative Proposals of Mercantilists", *Studies in the Theory of International Trade*, New York, Harper and Brothers, 1965 (1937), <http://oll.libertyfund.org/?option=com_staticxt&staticfile=show.php%3Ftitle=1414&chapter=45538&layout=html&Itemid=27>. Page consultée le 02/10/2009.

¹⁹³⁶ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 184. "There is nothing (...) that we can modestly ask for our Company in India which His Majesty will not readily be pleased to grant us".

¹⁹³⁷ [Sir Josiah Child] *op. cit.*, p. 36. "own Law-makers".

¹⁹³⁸ *Ibid.*, p. 34. "liberty of Coining Money for our selves".

¹⁹³⁹ *Ibid.*, p. 38. "to make war upon any Nation in India, at their discretion".

¹⁹⁴⁰ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 185. "a nascent territorial power, with (...) attributes of a delegated sovereignty".

Steve Pincus, ces dissensions économiques sont rarement étudiées malgré leur réalité dans le contexte prérévolutionnaire : « Les questions économiques et impériales prévalaient dans les discussions publiques des années 1680 et 1690, pourtant elles n'ont qu'un rôle très minime dans les récits classiques de la Révolution »¹⁹⁴¹. Nous tâcherons donc de montrer que des revendications sur la gestion économique de l'Angleterre dans les années 1680 ont leur place dans une analyse des tensions auxquelles Jacques II a dû faire face au cours de son règne.

I.2- L'organisation d'une opposition économique

Malgré un soutien royal manifeste, la politique économique symbolisée par la Compagnie des Indes Orientales subit de nombreuses attaques. Les lignes d'opposition se cristallisent surtout dès 1680¹⁹⁴². En effet, au beau milieu des débats houleux sur l'exclusion du duc d'York, la Chambre des Communes consacre une journée en novembre 1680 à discuter des effets néfastes de la politique commerciale de la Compagnie sur le pays tout entier¹⁹⁴³. La même année, George White, un marchand, publie un pamphlet contre la Compagnie¹⁹⁴⁴, suivi en 1681 par les plaintes d'un autre regroupement de marchands¹⁹⁴⁵. Même si ces débats pamphlétaires et parlementaires amènent leurs lots d'idées économiques, ils sont d'abord l'initiative de marchands mécontents dont les affaires sont affectées par le système commercial en place avec les Indes Orientales. D'après l'économiste Jacob Viner, ces questions sont soulevées par « des marchands rivaux voulant participer au commerce avec les Indes Orientales, ou de personnes liées d'une manière ou d'une autre avec les industries textiles domestiques qui ressentent les effets de la

¹⁹⁴¹ Steve Pincus, "The Glorious Revolution", *History Compass*, vol.1, n° 1, Chicago, University of Chicago, janvier-décembre 2003, <<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1478-0542.003/full>>. Page consultée le 28/12/2011. "Economic and imperial issues loomed large in public discussions in the 1680s and 1690s, yet they play a very small role in standard accounts of the Revolution".

¹⁹⁴² Henry Horwitz, "The East India Trade, The Politicians, and the Constitution : 1689-1702", *The Journal of British Studies*, Vol. 17, n° 2, Chicago, The University of Chicago Press, printemps 1978, p. 1, <<http://www.jstor.org/stable/175388>>. Page consultée le 24/03/2012.

¹⁹⁴³ "9 november 1680", *A Collection of Debates in the House of Commons, op. cit.*, p. 42-48.

¹⁹⁴⁴ George White, *There was a Paper publish'd on Friday last, Entitled Consideration humbly tender'd concerning the East-India-Company : And the Design of it is to offer some Arguments for continuing the said Company under the present Charter and Management*, Londres, S. N., 1680, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12622707>. Page consultée le 15/04/2013.

¹⁹⁴⁵ *The Allegations of the Turkey Company and Others Against the East-India-Company, Relating to the Management of that Trade : Presented to the Right Honourable the Lords of His Majesties Most Honourable Privy Council, the 17th. of August, 1681. Together with the Answer of the said East-India-Company thereunto, Delivered in Writing the 22th. instant according to their Lordship Order, Upon which a Hearing was had before their Lordships the 24. of the said Month, 1681*, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11648583>. Page consultée le 28/05/2013.

concurrence indienne »¹⁹⁴⁶. En effet, l'accession de Josiah Child à la tête de la Compagnie en 1681 ne se fait pas sans difficultés et engendre un clivage au sein même de la Compagnie. A ceux que l'historien Sir William Wilson Hunter appelle les « monopolistes stricts »¹⁹⁴⁷ menés par Josiah Child s'opposent des « réformateurs »¹⁹⁴⁸, comme Thomas Papillon¹⁹⁴⁹, qui envisagent une ouverture à la concurrence. De plus, la promotion de Child est perçue par certains comme un véritable coup d'état, car la restructuration qu'il impose rapidement à la direction de la Compagnie en faveur des alliés les plus naturels du roi, les Tories, ajoute de nouveaux sujets de désaccords dans une période déjà empreinte de tensions religieuses et politiques¹⁹⁵⁰.

Alors que la Compagnie obtient en 1683 le pouvoir de confisquer les bateaux et les marchandises de ses rivaux, la polémique, soulevée d'abord de manière latente, devient complètement ouverte avec la mise en examen d'un contrevenant. Les sujets de mécontentement exposés par la défense remettent en cause l'organisation de la Compagnie, l'étendue de son pouvoir ou encore le renouvellement automatique du monopole par autorité royale¹⁹⁵¹. Toute l'argumentation reprend les idées d'un pamphlet de Carew Reynell qui cherche à démontrer depuis 1674 que la politique économique pratiquée par les défenseurs de la Compagnie nuit à l'intérêt général anglais¹⁹⁵². Tout en restant dans le même cadre mercantiliste, Carew Reynell s'oppose à Josiah Child, offrant une conception tout à fait différente du fondement de la richesse anglaise et par conséquent de la nature des échanges économiques. Ce pamphlet de Carew Reynell, qui passe par plusieurs rééditions, sera la base de notre étude dans sa version de 1685 publiée sous le titre de *A Necessary Companion, or the English Interest Discovered and Promoted*¹⁹⁵³.

¹⁹⁴⁶ Jacob Viner, "Some Modern Interpretations of English Mercantilism", *Studies in the Theory of International Trade*, *op. cit.*,

<http://oll.libertyfund.org/?option=com_staticxt&staticfile=show.php%3Ftitle=1414&chapter=45540&layout=html&Itemid=27>. Page consultée le 02/10/2009; "the work of rival merchants who wanted to participate in the East India trade or of persons connected in some way with the domestic textile industries which were feeling the effects of East Indian competition".

¹⁹⁴⁷ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 285. "the strict monopolists".

¹⁹⁴⁸ *Ibid.* "the reformers". Pour la dispute détaillée entre les deux hommes voir *ibid.*, p. 283-287.

¹⁹⁴⁹ Thomas Papillon (1623-1702), marchand et homme politique.

¹⁹⁵⁰ Steve Pincus, "Whigs, Political Economy and the Revolution of 1688-89", *op. cit.*, p. 69 ; Steve Pincus, *1688, The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 372.

¹⁹⁵¹ Henry Horwitz, *op. cit.*, p. 1.

¹⁹⁵² Carew Reynell, *The True English Interest : Or, An Account of the Chief National Improvements In Some Political Observations, Demonstrating an Infallible Advance of this Nation to Infinite Wealth and Greatness, Trade and Populacy, with Imployment, and Preserment for all Persons*, Londres, Giles Widdowes, 1674, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:16016157>. Page consultée le 28/03/2010.

¹⁹⁵³ Carew Reynell, *A Necessary Companion*, *op. cit.*

I.2.1- Le fondement de la richesse

Alors que, pour Josiah Child, la terre constitue la source de la richesse économique d'une nation, Carew Reynell met en avant l'importance d'une main d'œuvre abondante pour rendre les manufactures productives.

I.2.1.1- Le fruit du travail humain

D'après Carew Reynell, la richesse en matières premières de l'Angleterre n'est plus à prouver, celle-ci « possédant (...) toutes choses nécessaires à la Vie de l'homme »¹⁹⁵⁴. Par conséquent, les enjeux de la croissance commerciale ne se situent pas, pour lui, dans l'apport de marchandises extérieures, mais dans la mise en valeur de son patrimoine et sa transformation¹⁹⁵⁵. Ainsi, dès les premières pages de son pamphlet, Carew Reynell offre-t-il une autre interprétation aux raisons de la notoriété commerciale de l'Angleterre qu'il explique par ses infrastructures manufacturières, en particulier lainières, dont il parle abondamment comme étant l'élément fondateur de la richesse anglaise¹⁹⁵⁶. Par conséquent, et à l'inverse de Josiah Child qui pose la terre comme le fondement économique de l'Angleterre, la richesse d'un pays dépend pour Carew Reynell du travail humain : « Les gens sont la force de la Nation »¹⁹⁵⁷. Selon ce dernier, la richesse de l'Angleterre se construit donc grâce à un cercle vertueux qui n'est pas le même que celui de Josiah Child et qui allie le commerce à la quantité de main d'œuvre : « Plus la population est importante, plus il y a de Commerce ; plus il y a de Commerce, plus la population augmente, et plus il y a de Commerce et de population, plus les profits augmentent »¹⁹⁵⁸. Logiquement, en posant un fondement différent à la richesse de l'Angleterre, cette vision remet en question la politique marchande adoptée par la royauté anglaise.

I.2.1.2- Une remise en question de la politique économique du pouvoir

En posant un fondement commercial différent, l'opposition économique revient aussi sur chacun des points de la politique économique mise en œuvre pour l'enrichissement du pays. Selon Carew Reynell, l'attention doit d'abord se porter sur le commerce interne à l'Angleterre.

¹⁹⁵⁴ Carew Reynell, *A Necessary Companion*, *op. cit.*, préface p. 1. "Having (...) all things necessary for the Life of man". Il donne plus de détails sur les richesses naturelles de l'Angleterre dans *ibid.*, préface p. 1-3. Nous avons numéroté la préface qui ne l'était pas.

¹⁹⁵⁵ *Ibid.*, préface p. 3.

¹⁹⁵⁶ *Ibid.*, préface, p. 1, p. 2, p. 5, p. 17, p. 35.

¹⁹⁵⁷ *Ibid.*, préface, p. 4. "people are the strength of the Nation".

¹⁹⁵⁸ *Ibid.*, p. 18. "The more populous, the more Trade; the more Trade the more populous, and the more Trade and populacy, the more money".

I.2.1.2.1- L'accent sur le commerce intérieur

Compte tenu des richesses en matières premières et en hommes qui se trouvent sur le sol anglais, les priorités commerciales se situent en tout premier lieu, d'après Carew Reynell, au niveau « du développement de toutes sortes de manufactures en Angleterre »¹⁹⁵⁹ plutôt que dans les colonies. Aller chercher dans les colonies ce qui pourrait facilement être développé sur place n'a aucun sens et ne permet, ni l'enrichissement des Anglais, ni celui du roi¹⁹⁶⁰. Pour cela, tous les moyens de diversification possibles doivent être utilisés, jusqu'à planter sur le sol anglais des cultures qui ne sont pas naturellement les plus dominantes comme le tabac¹⁹⁶¹ ou le lin¹⁹⁶². De plus, l'accent mis sur les colonies a un effet néfaste sur la population qui, à cause des nombreux départs pour les Indes est, d'après l'auteur, « gaspillée (...) dans les territoires Étrangers »¹⁹⁶³, ce qu'il répète plusieurs fois¹⁹⁶⁴. Cette main d'œuvre manque à la croissance de l'Angleterre car, après leur formation en Angleterre, ceux qui partent dans les colonies n'en reviennent généralement pas, souvent débauchés par la concurrence des autres nations¹⁹⁶⁵. Même si le commerce avec les colonies constitue une source de revenus, il ne doit cependant être envisagé qu'en complément d'un commerce développé prioritairement dans le pays du fait de sa rentabilité plus importante : « Le Commerce avec l'Étranger est une aide secondaire, le Commerce domestique constitue notre avantage principal »¹⁹⁶⁶. Les nations qui ne commercent pas avec les colonies et qui sont fournies en matières premières par les autres pays parviennent, grâce à leur transformation locale, à obtenir « un commerce florissant »¹⁹⁶⁷. En effet, une augmentation de la production manufacturière permet de répondre plus largement aux besoins de la consommation locale¹⁹⁶⁸, de réduire les importations et faire rentrer des fonds par le biais des exportations¹⁹⁶⁹. La richesse, par l'acquisition d'or, devient dans ce raisonnement non seulement plus substantielle¹⁹⁷⁰, mais l'auteur l'envisage même, à l'opposé de Child, comme illimitée.

¹⁹⁵⁹ *Ibid.*, préface, p. 5. “raise all sorts of manufactures within our selves”.

¹⁹⁶⁰ *Ibid.*, préface, p. 15, p. 47.

¹⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 19, p. 32.

¹⁹⁶² *Ibid.*, p. 24.

¹⁹⁶³ *Ibid.*, p. 7. “waste (...) in Foreign parts”.

¹⁹⁶⁴ *Ibid.*, p. 8, p. 59.

¹⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 7. “Foreign Trade is a secondary help, home Trade is our primary advantage”.

¹⁹⁶⁷ *Ibid.* “enjoy a great home Trade”.

¹⁹⁶⁸ *Ibid.*, p. 37, p. 46- 47.

¹⁹⁶⁹ *Ibid.*, préface, p. 15.

¹⁹⁷⁰ *Ibid.*, p. 2.

I.2.1.2.2- Une richesse infinie

L'accent mis sur le développement des manufactures associé à une main d'œuvre abondante ouvre de nouveaux horizons aux yeux de Carew Reynell. En effet, en s'affranchissant de sa dépendance à la terre, la richesse de la nation n'a de limite que la volonté des pouvoirs et la concentration en population¹⁹⁷¹. La richesse ainsi conçue n'est plus de nature finie comme quand elle est déterminée par des possessions foncières limitées par des frontières géographiques. Selon Carew Reynell, « devenir dix fois plus riche est (...) chose facile »¹⁹⁷². Ces nouveaux mécanismes économiques assurent une croissance exponentielle, car rien n'empêche qu'ils se déploient *ad infinitum*¹⁹⁷³. Pour que l'Angleterre puisse accéder à une telle croissance, ces idées ont cependant besoin d'être intégrées dans la vision marchande de la royauté, seule caution de son succès.

I.2.1.2.3- Un pouvoir royal en soutien du commerce intérieur

Possédant tous les éléments de sa réussite commerciale, la nation anglaise a seulement besoin d'être encouragée dans son propre développement¹⁹⁷⁴. Pour cela, Carew Reynell s'accorde avec Josiah Child pour dire que le « Commerce doit être régulé »¹⁹⁷⁵ par le pouvoir royal, seul garant du commerce¹⁹⁷⁶. D'ailleurs, Carew Reynell reconnaît que cette implication ne semble présenter aucun problème à Charles II et au duc d'York, « qui encouragent le Commerce, l'Ingéniosité, et les Découvertes, au-delà même des Princes précédents »¹⁹⁷⁷. Pourtant, leur soutien doit prendre une autre orientation que celle recommandée par Josiah Child dont les recommandations vouent, à long terme, le pays à la stagnation économique. La stratégie de Carew Reynell est tout autre. D'abord, alors que Josiah Child préconise des taxes prélevées sur les manufactures, Reynell demande au roi d'encourager ces dernières en les affranchissant de toute taxation¹⁹⁷⁸. Ensuite, la consommation de marchandises faisant concurrence à la production anglaise locale doit être découragée par l'imposition de taxes sur les produits manufacturés à l'étranger¹⁹⁷⁹. Enfin, pour « encourager le Commerce domestique »¹⁹⁸⁰ et décourager la dépendance des marchandises étrangères, il préconise que ces mesures protectionnistes s'appliquent aussi

¹⁹⁷¹ *Ibid.*, préface, p. 3.

¹⁹⁷² *Ibid.*, préface, p. 7. “*it's easy (...) to be ten times richer*”.

¹⁹⁷³ *Ibid.*, p. 48.

¹⁹⁷⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹⁹⁷⁵ *Ibid.*, p. 18. “*Trade must be regulated*”.

¹⁹⁷⁶ *Ibid.*, p. 68.

¹⁹⁷⁷ *Ibid.*, p. 13. “*who much incourage Trade, Ingenuity, and Discoveries, even beyond any former Princes*”.

¹⁹⁷⁸ *Ibid.*, p. 6, p. 10, p. 49.

¹⁹⁷⁹ *Ibid.*, p. 49-50.

¹⁹⁸⁰ *Ibid.*, p. 8. “*encourage home Trade*”.

aux produits qui pourraient facilement être développés en Angleterre¹⁹⁸¹. En conclusion, Carew Reynell est convaincu que le roi gagnerait beaucoup, « cinq fois ce qu'il gagne annuellement »¹⁹⁸², s'il apportait les modifications nécessaires à sa politique économique avec les colonies. Ainsi Carew Reynell vise-t-il non seulement la fin d'une vision économique portée par Child, mais expose-t-il aussi les nouvelles attentes de toute une frange de la communauté marchande anglaise dont les critiques sont de plus en plus marquées à l'encontre des privilèges jugés nuisibles de la Compagnie.

I.2.2- De nouvelles attentes économiques

Après une exposition de sa pensée économique, Carew Reynell attaque directement la gestion de la Compagnie des Indes Orientales dont il remet profondément en question l'avantage économique pour l'Angleterre et les Anglais et ce, d'autant plus qu'à partir de 1683, les mécontentements des marchands s'expriment ouvertement. Ainsi les opposants de la Compagnie veulent-ils la fin de son monopole hégémonique.

I.2.2.1- Le monopole marchand critiqué

Le monopole incontesté de la Compagnie des Indes Orientales la pousse dans une politique agressive dans les colonies à laquelle Carew Reynell ne s'associe pas. En effet, selon l'historien Kirti N. Chaudhuri, sous l'influence de Josiah Child et avec l'obtention croissante de pouvoirs militaires, « l'attitude [de la Compagnie initialement] non-belligérante a été nettement inversée »¹⁹⁸³. Les méthodes commerciales désormais établies sur la force armée ne font pas l'unanimité, car elles engendrent des conflits dans les colonies, comme avec l'empire moghol¹⁹⁸⁴, qui sont dénoncés par les opposants de la Compagnie comme « la Mauvaise Administration des actuels Dirigeants des Affaires de la Compagnie »¹⁹⁸⁵. Ainsi, pour l'opposition économique, la politique de conquête forcée de la Compagnie est-elle une source d'affaiblissement du royaume, car non seulement elle ne distingue pas les terres génératrices de profit des autres, mais en plus, les pertes humaines des conflits qu'elle engendre sont du « gâchis »¹⁹⁸⁶. Dans ce contexte, pour

¹⁹⁸¹ *Ibid.*, p. 69.

¹⁹⁸² *Ibid.* "five times he hath brought yearly".

¹⁹⁸³ Kirti N. Chaudhuri, *The Trading World of Asia and the English East India Company, 1660-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 (1978), p. 116. "the non-belligerent attitude was to be sharply reversed".

¹⁹⁸⁴ A cette époque, malgré l'appellation de colonie donnée à l'Inde, celle-ci est un empire. Les colonies anglaises sont en réalité des villes appelées « comptoirs » accordées par les empereurs moghols à la Compagnie.

¹⁹⁸⁵ George White, *There was a Paper publish'd on Friday last*, *op. cit.*, p. 1. "the Mal-administration of the present Managers of the Companies Affairs".

¹⁹⁸⁶ Carew Reynell, *A Necessary Companion*, *op. cit.*, p. 5-6. "waste".

Carew Reynell, la paix doit être à tout prix préservée : « Moins nous sommes en Guerre et plus nous sommes en Paix, mieux c'est »¹⁹⁸⁷.

A ses yeux, cette bellicosité est, somme toute, le reflet d'une direction de la Compagnie qui cherche uniquement son intérêt, « qui a assujetti l'Intérêt Général à leurs profits particuliers »¹⁹⁸⁸. Ces marchands ne peuvent pas prétendre, même dans une certaine mesure, participer à l'enrichissement de la nation anglaise, car ils « n'ont aucun égard pour les préjudices qu'ils sont susceptibles de causer au Public »¹⁹⁸⁹, argument aussi avancé à la Chambre des Communes par l'un de ses membres, John Parkhurst¹⁹⁹⁰, en 1680¹⁹⁹¹. Comme les marchandises importées par la Compagnie en Angleterre ne sont pas des biens de consommation indispensables, tout l'or qu'elle exporte pour leur achat n'est jamais compensé par les reventes : « Nous n'emportons dans les Indes Orientales rien d'autre que de l'Argent et nous n'en ramenons rien de valeur sauf des Epices »¹⁹⁹². Contrairement à ce que la Compagnie affirme, ses comptes ne génèrent, en réalité, pas de profit et contribuent amplement au déséquilibre de la balance commerciale¹⁹⁹³. Ici, selon Carrew Reynell, c'est le bien commun qui doit primer et même si ce commerce était rentable uniquement pour le roi, il serait cependant préférable, d'« approvisionner sa Majesté d'une autre manière, plutôt que de porter préjudice au bien commun »¹⁹⁹⁴. D'ailleurs, dans ce contexte, l'auteur s'éloigne de la pensée mercantiliste de l'époque en marquant son opposition aux Lois sur la Navigation dont la Compagnie profite, selon lui, au détriment du commerce anglais¹⁹⁹⁵ car, en interdisant le transport des marchandises anglaises dans des bateaux étrangers, les marchands anglais qui sont les uniques bénéficiaires de cette loi peuvent librement contrôler les prix et dévaluer les marchandises¹⁹⁹⁶. Ainsi le système de monopole ne s'avère-t-il pas du tout avantageux et une ouverture à la concurrence devient-elle indispensable.

¹⁹⁸⁷ *Ibid.* “the less War and more Peace we have the better”.

¹⁹⁸⁸ George White, *There was a Paper publish'd on Friday last, op. cit.*, p. 1. “who have subjected the General Concern to their particular Advantages”.

¹⁹⁸⁹ Carew Reynell, *A Necessary Companion, op. cit.*, p. 12. “care not what injury they may do to the Publick”.

¹⁹⁹⁰ John Parkhurst (1643-1731)

¹⁹⁹¹ “Mr. John Parkhurst, le 9 novembre 1680” dans *A Collection of Debates in the House of Commons, op. cit.*, p. 44.

¹⁹⁹² Carew Reynell, *A Necessary Companion, op. cit.*, p. 13. “to the East-Indies we carry nothing but ready Money, and bring in again nothing worth anything but Spices”.

¹⁹⁹³ Carew Reynell, *A Necessary Companion, op. cit.*, p. 88 ; Jacob Viner, “the Balance-of-trade Doctrine”, *Studies in the Theory of International Trade, op. cit.*

¹⁹⁹⁴ Carew Reynell, *A Necessary Companion, op. cit.*, p. 35. “to supply his Majesty some other way, than by prejudicing the common good”.

¹⁹⁹⁵ *Ibid.*, p. 15.

¹⁹⁹⁶ *Ibid.*

L'analyse de Carew Reynell en ce qui concerne sa demande de fin du monopole est renforcée, en parallèle, par le fait que des marchands s'organisent déjà, d'après un contemporain de l'époque, Francis North, en « compagnies intruses »¹⁹⁹⁷ pour contrecarrer la mainmise commerciale de la Compagnie. Par exemple, l'un d'entre eux du nom de Thomas Sandys défie l'exclusivité de la Compagnie des Indes Orientales en s'engageant dans un commerce indépendant avec les colonies indiennes. Ce dernier est traduit en justice par la Compagnie des Indes Orientales donnant lieu au procès de la *East India Company v. Sandys*¹⁹⁹⁸. Mais, pour Francis North, le problème est plus étendu et exprime le mécontentement de beaucoup d'autres marchands : le procès « concernait les marchands de Londres qui se plaignaient du monopole de la compagnie des Indes orientales »¹⁹⁹⁹. Ainsi, comme il est noté dans le compte-rendu du procès, le cas de Thomas Sandys est-il le reflet d'une demande plus générale d'autoriser la libre circulation de tous les marchands quelle que soit leur destination²⁰⁰⁰.

Par conséquent, la question principale rapidement abordée lors du procès est claire : la charte que le roi accorde à la Compagnie, qui « exclut tous les autres [marchands], est-elle bonne ? »²⁰⁰¹. Cette question a toute sa pertinence pour les défenseurs de Thomas Sandys, d'autant que l'octroi de monopole est perçu de leur part comme étant contre la loi : « Contraire à la loi du pays et nul selon le droit coutumier »²⁰⁰². Pour eux, les textes de loi montrent bien « qu'aucun commerce (...) ne peut être entravé par la lettre patente du roi »²⁰⁰³. Par conséquent, le commerce devrait être un élément de la vie économique dégagé de toute restriction : « Libre et ouvert aux sujets du roi »²⁰⁰⁴. D'ailleurs, les monopoles accordés par la reine Elisabeth I n'étaient pas destinés à perdurer indéfiniment, ayant été octroyés uniquement dans un contexte précis²⁰⁰⁵. Ici, même s'il se défend d'attaquer le pouvoir royal²⁰⁰⁶, l'avocat de Sandys s'avance progressivement sur le terrain des prérogatives royales dont, d'après lui, « la question dépend réellement »²⁰⁰⁷.

¹⁹⁹⁷ Roger North, *op. cit.*, p. 22. “an interloping company”.

¹⁹⁹⁸ *East India Company v. Sandys*, *op. cit.*

¹⁹⁹⁹ *Ibid.*, p. 22-23. “concerned the merchants in London, who complained against the East India company for being a monopoly”.

²⁰⁰⁰ *East India Company v. Sandys*, *op. cit.*, p. 417.

²⁰⁰¹ *Ibid.*, titre. “exclusive of all others, is Good ?”

²⁰⁰² *Ibid.*, p. 420-421. “is against the law of the land, and by the common law void”.

²⁰⁰³ *Ibid.*, p. 421. “That no trade (...) can be hindered by the king's patent”.

²⁰⁰⁴ *Ibid.* “free and open for the king's subjects”.

²⁰⁰⁵ *Ibid.*, p. 428.

²⁰⁰⁶ *Ibid.*, p. 419.

²⁰⁰⁷ *Ibid.*, p. 417. “upon which the question truly depends”.

I.2.2.2- Des prérogatives royales défiées

Du fait de l'obtention du monopole par la prérogative royale, la seule manière de parvenir à un changement dans ce domaine est, pour les opposants de la Compagnie, de remettre en question le droit de la Couronne d'interdire la concurrence²⁰⁰⁸. Sur ce point Charles II s'est exprimé de manière intraitable et il accorde bien tous ces droits en vertu de son pouvoir : « Par l'effet de Notre Prérrogative Royale, autour de laquelle Nous ne permettrons pas de débat à cet égard ni de remise en Question »²⁰⁰⁹. Alors que la question de la prérogative ne se pose pas directement dans les discours introductifs du procès, le président du tribunal ne s'y trompe pas et comprend qu'il aborde « un point de grande conséquence, en ce qui (...) concerne la prérogative du roi »²⁰¹⁰. L'avocat de la défense commence sa plaidoirie de manière modérée. D'après lui, il n'est pas question ici d'envahir les droits du roi de « restreindre la circulation des marchands et des marchandises »²⁰¹¹. Pourtant, les deux principaux arguments qu'il met en avant sont directement calqués sur les attaques politiques en ce qui concerne les restrictions de l'utilisation de la prérogative royale. Premièrement, celle-ci est limitée par le seul et unique but auquel elle aspire : le bien des sujets²⁰¹². Deuxièmement, quand elle impose une interdiction, elle ne doit s'appliquer que dans des « situations spécifiques »²⁰¹³ où la sécurité du pays est menacée, comme en temps de guerres ou d'épidémies. Aux yeux de la défense de Thomas Sandys, ce sont seulement dans les moments qui menacent l'intérêt commun, et dans lesquels « leurs raisons et motifs particuliers sont apparents »²⁰¹⁴, que « ces interdictions peuvent être globales »²⁰¹⁵. Généraliser un décret d'interdiction commerciale déborde du cadre des droits de la prérogative, car « il ne s'agit pas d'un pouvoir universel permettant de restreindre l'ensemble de son peuple »²⁰¹⁶, à moins de chercher à faire du favoritisme.

Il est donc très intéressant de souligner ici que, tout comme en politique, des voix s'élèvent pour demander l'aval législatif du Parlement dans les affaires économiques. En effet, toujours pour la défense de Thomas Sandys, « une interdiction ouverte ou publique

²⁰⁰⁸ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 288-289.

²⁰⁰⁹ Charles II, *Letters Patents granted to the Governor and Company of Merchants of London, op. cit.*, p. 41. “by Virtue of Our Prerogative Royal, which We will not in that Behalf have argued, or brought in Question”.

²⁰¹⁰ *East India Company v. Sandys, op. cit.*, p. 454. “a point of great consequence, wherein the king's prerogative, (...) [is] concerned”.

²⁰¹¹ *Ibid.*, p. 386. “restrain the passage of merchants and merchandize”.

²⁰¹² *Ibid.*

²⁰¹³ *Ibid.*, p. 451. “upon special reasons”.

²⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 441-452. “their particular reasons and grounds are apparent”.

²⁰¹⁵ *Ibid.*, p. 452. “these prohibitions are general”.

²⁰¹⁶ *Ibid.*, p. 419. “it is not a power universal to restrain all his people”.

doit être établie par une loi »²⁰¹⁷. Ainsi, pour l'opposition économique, l'autorité seule du roi pour régir le commerce avec les Indes orientales comme il le fait avec la Compagnie ne suffit-elle pas, car « dans ce cas, il n'existe aucune interdiction établie par la loi restreignant les déplacements vers les Indes orientales »²⁰¹⁸. Les arguments économiques qui opposent les marchands des différents bords font donc progressivement place à un argumentaire politique. En plus de ne pas être rentable, la pratique monopolistique menée par la Couronne est jugée comme une atteinte au droit le plus fondamental de propriété des sujets qui comprend « la liberté de commercer »²⁰¹⁹, mais aussi, en écho à leur pensée économique, celle de « travailler »²⁰²⁰. La thématique de la liberté et de la légalité en rapport avec le monopole se veut insistante²⁰²¹. Pour les opposants à la Compagnie qui s'expriment au cours du procès, l'octroi de tels titres à une seule compagnie a pour conséquence « l'oppression du peuple »²⁰²².

Ainsi, même dans les affaires marchandes, des hommes cherchent à opérer un renversement entre les droits du roi et ceux du peuple. Cette manière de penser amène d'ailleurs Carew Reynell à rejeter un type de gouvernement politique spécifique. Selon lui, pour remplir les conditions d'un commerce florissant, l'Angleterre doit être « libre de tout pouvoir arbitraire »²⁰²³. Même si l'idée n'est pas énoncée de façon aussi construite qu'en philosophie politique, la notion de désobéissance prend aussi ici tout son sens. Face à la montée de ce qui nous pouvons appeler un « arbitraire économique », certains marchands comme Thomas Sandys prennent sur eux de ne pas se soumettre à la charte royale jugée illégale en s'engageant eux aussi dans le commerce avec les Indes malgré les interdictions, « Commercer (...) sans Licence »²⁰²⁴. Les initiateurs de cette désobéissance économique, appelés « intrus »²⁰²⁵, démontrent par leur prise de risque que les enjeux des affaires marchandes ne se situent pas uniquement à un niveau purement théorique, mais sont, juste avant le règne de Jacques II, suivis aussi d'actions inhabituelles par leur audace vis-à-vis de la Couronne. Cet exemple nous montre que la question de l'étendue du pouvoir royal se pose aussi à l'époque dans le domaine économique.

²⁰¹⁷ *Ibid.*, p. 423. “open or public prohibition must be by act of parliament”.

²⁰¹⁸ *Ibid.* “in in this case, no prohibition by act of parliament to restrain from going to the East-Indies”.

²⁰¹⁹ *Ibid.*, p. 387. “freedom of trade and labour”.

²⁰²⁰ *Ibid.*

²⁰²¹ *Ibid.*, p. 424.

²⁰²² *Ibid.*, p. 423. “the oppression of the people”.

²⁰²³ Carew Reynell, *A Necessary Companion*, *op. cit.*, p. 6. “freedom from Arbitray power”.

²⁰²⁴ *East India Company v. Sandys*, *op. cit.*, p. 372. “Trading (...) without Licence”.

²⁰²⁵ *Interlopers*.

Exprimées fortement à partir de 1683, les visions contrastées de certains marchands anglais s'accompagnent de nouvelles attentes qui dérangent la politique économique prônée par Charles II, soutenue avec force par le duc d'York qui se décrit lui-même dans ses Mémoires comme ayant « toujours été très actif et travailleur pour soutenir tout ce qui touchait à la fois au Commerce et à la Navigation »²⁰²⁶. Les demandes toujours plus gourmandes de Josiah Child engendrent des réactions d'insoumission ouvertes vis-à-vis de la royauté qui menacent de perdurer et de fragiliser le règne de Jacques II, si celui-ci n'envisage pas d'apporter des changements à sa manière de concevoir les affaires économiques de l'Angleterre. En effet, de manière étonnante, nous apprenons au travers de cette étude que les réclamations les plus osées qui concernent le pouvoir royal s'expriment en premier lieu dans le domaine économique par la remise en question ouverte de la prérogative royale dans un tribunal juste avant le couronnement de Jacques II. Les enjeux autour de la légalité des décisions royales dans le domaine économique dépassent le simple désaccord marchand et leur portée est amplement à la hauteur des tensions discernables dans les domaines religieux et politique auxquelles Jacques II se heurte en tant que roi. A son arrivée au pouvoir, ces tensions économiques ne sont pas encore réglées. Alors qu'il a déjà montré en tant que duc d'York qu'il adhérerait à une vision économique plus proche de celle de Josiah Child que celle de Carew Reynell et des opposants au monopole de la Compagnie des Indes orientales, les décisions de Jacques II vont avoir aussi leur importance dans l'évolution et le dénouement de son règne en Angleterre. Nous étudierons son action économique en tant que roi en Angleterre dans le chapitre 9 de cette partie. Cette concentration sur les affaires commerciales en Angleterre a aussi des conséquences en Irlande : tout comme dans les domaines religieux et politique, cette dernière est dépendante des décisions du roi et du Parlement anglais qui, dans leur recherche de profit, votent des lois à la source de nombreuses tensions à tous les niveaux de la société irlandaise. Pour la communauté catholique en particulier, la question de la terre se fait d'autant plus pressante au moment du couronnement de Jacques II qu'elle envisage le roi comme celui qui les rétablira dans leurs droits fonciers.

²⁰²⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, op. cit.*, vol. 1, p. 487. “for having been always so active and industrious in carrying on every thing either as to Trade, or as to Navigation”.

II- Le mécontentement des Irlandais face au traitement économique de l'Angleterre

Le dilemme du commerce marchand tel qu'il s'exprime en Angleterre ne se retrouve pas de la même manière en Irlande dont l'économie n'a pas suivi le même développement. En 1682, Richard Lawrence qui publie un pamphlet intitulé *The Interest of Ireland in its Trade and Wealth Stated* lui attribue 140 années de retard²⁰²⁷. Selon l'historien John Andrews, les manufactures restent marginales et l'économie irlandaise est principalement pastorale²⁰²⁸. Beaucoup de terres sont encore inexploitées et la question de la valorisation économique de l'Irlande est dans ce sens réglée depuis la colonisation anglaise du XVI^e siècle par l'intérêt manifesté de façon exacerbée par les Anglais vis-à-vis des terres agricoles irlandaises. Source incontestée de richesse nationale autant qu'individuelle, la répartition des terres a été profondément modifiée en faveur des protestants et constitue le domaine où l'attente de changement est la plus forte pour les catholiques qui tournent tous leurs espoirs vers Jacques II.

A cet égard, la pensée économique de Jacques, duc d'York ou roi, en ce qui concerne le commerce ou la propriété foncière en Irlande est très obscure de la Restauration en 1660 à son arrivée en Irlande en 1689. Alors qu'il parle avec régulièrement avec enthousiasme de son investissement vis-à-vis du commerce anglais avant de devenir roi, ses commentaires à ce sujet en ce qui concerne l'Irlande sont inexistantes pour cette période. Sauf erreur de notre part, il n'en parle pas dans le premier tome de ses Mémoires. Une fois couronné, le sujet est soulevé seulement à quelques reprises dans le second tome et dans les conseils donnés à son fils que nous mentionnerons au fur et à mesure de nos chapitres sur l'économie de l'Irlande. Ainsi, le simple fait que l'économie irlandaise ne soit, pour ainsi dire, pas considérée par Jacques II avant son arrivée en Irlande, peut-il être révélateur. Deux hypothèses s'offrent à nous : le sujet n'avait pas d'intérêt pour lui ou il ne constituait pas une priorité compte tenu de ses nombreuses occupations en Angleterre en tant que duc d'York et en considération des difficultés qu'il rencontre au cours de son règne. Par conséquent, compte tenu de l'absence d'information directe sur la pensée économique de Jacques II vis-à-vis de l'Irlande avant 1689 et connaissant, par ailleurs, les préoccupations économiques de ses alliés catholiques d'Irlande depuis la Restauration, il nous a semblé

²⁰²⁷ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, p. 18.

²⁰²⁸ John Harwood Andrews, "Land and People, c. 1685" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland, III, op. cit.*, p. 457.

nécessaire d'arriver à comprendre l'état d'esprit général que les acteurs anglais de l'économie (Charles II, le Parlement anglais et les penseurs économiques qui se consacrent à l'Irlande comme Richard Lawrence, William Temple ou William Petty²⁰²⁹) manifestent envers le commerce et les terres irlandaises avant le couronnement de Jacques II. Cet état des lieux nous permettra de mieux appréhender, quand nous expliquerons au chapitre 9 les décisions économiques de Jacques II en Irlande à partir de 1689, à quel point le roi s'inscrit en accord avec la pensée économique de ses contemporains anglais vis-à-vis de l'Irlande ou, au contraire, s'en affranchit pour répondre aux attentes de ses alliés catholiques d'Irlande.

Au premier abord, la mentalité anglaise vis-à-vis de l'économie en Irlande est la même que dans les domaines religieux et politique, c'est-à-dire, d'après un contemporain de la période William Temple, comme « subordonnée »²⁰³⁰ à l'Angleterre. Par conséquent, pour le même auteur, tout en cherchant à développer l'économie irlandaise, l'intérêt de l'Angleterre doit être pris en compte. Ainsi l'Irlande doit-elle être « considérée non seulement dans son propre intérêt, mais également en relation avec l'Angleterre »²⁰³¹. Les ressources irlandaises sont alors avant tout envisagées dans leur capacité à participer au développement de l'empire marchand de l'Angleterre²⁰³². et les idées mercantilistes engagent la réflexion anglaise sur le partage et la rentabilité des terres irlandaises sous un angle colonialiste. L'île représente une source d'enrichissement indiscutable et devient à la fin du XVII^e siècle plus que jamais l'objet de nombreuses convoitises, étant perçue comme, selon l'historien John Gerald Simms, « une terre d'opportunités en or »²⁰³³.

Dans cette perspective, le recensement des terres agricoles devient une nécessité et, dans le contexte des confiscations des terres faisant suite au massacre de 1641, William Petty est nommé surveyor-general par Cromwell pour déterminer la superficie des terres irlandaises de 1654 à 1658²⁰³⁴. Cette expérience permet à William Petty de développer la

²⁰²⁹ Ils sont mentionnés en introduction de cette partie.

²⁰³⁰ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, Dublin, 22 Juillet 1673 dans Sir William Temple, *Miscellanea : The first part. Containing I. A survey of the constitutions and interests of the Empire, Sweden, II. An Essay upon the Original and Nature of Government, III. An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland, IV. Upon the Conjuncture of Affairs in October, 1673, V. Upon the Excesses of Grief, VI. An Essay Upon the Cure of the Gout by Moxa*, Londres, Jacob Tonson, 1705 (4^{ème} édition), p. 111, <books.google.fr/books?id=pAoUAAAAQAAJ>. Page consultée le 07/03/2010. "Subordinate".

²⁰³¹ *Ibid.* "it ought to be considered not only in its own proper interest, but likewise in its relation to England".

²⁰³² Tim Harris, "Restoration Ireland - Themes and problems", *op. cit.*, p. 6 ; David Armitage, *op. cit.*, p. 223-224.

²⁰³³ John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 421. "a land of golden opportunity".

²⁰³⁴ Cette enquête est connue sous le nom de *the Down Survey of Ireland*. Des cartes sont reproduites sur le site de Trinity College, <<http://downsurvey.tcd.ie/>>. Page consultée le 16/06/2013.

première démarche scientifique d'arpentage²⁰³⁵ à laquelle s'ajoutent, par la suite, notamment à des fins économiques, des calculs de dénombrement de la population²⁰³⁶. Avec William Petty, l'Irlande devient donc un terrain d'expérimentation qui marque les débuts d'une réflexion économique plus théorique. D'après l'historienne Sabine Reungoat, l'Irlande constitue pour William Petty, « une « page blanche » (« white paper ») où l'on peut, sans craindre de choquer les esprits, envisager les expériences les plus audacieuses et les plus incongrues »²⁰³⁷. Cette mentalité vis-à-vis de l'Irlande, et les législations agraires et commerciales qui en découlent, constitue sans surprise la source principale des tensions dans l'île dont l'intensité resurgit très fréquemment dans les revendications et les divisions au sein des divers groupes de population irlandaise jusqu'à l'arrivée de Jacques II en Irlande.

II.1- Une nation irlandaise au service du commerce anglais

L'autorité totale du Parlement anglais sur les affaires commerciales irlandaises et les lois économiques qu'il impose à l'Irlande ont toutes pour finalité première l'enrichissement de la nation anglaise. Dans sa capacité économique, la responsabilité du gouvernement irlandais est d'assurer son fonctionnement financier de la manière la plus autonome possible pour éviter d'être à la charge de l'Angleterre et permettre à l'Irlande de devenir la plus rentable possible. Cet esprit très colonialiste vis-à-vis de l'Irlande fait passer son intérêt économique local en second plan et engendre un manque de considération très fort des responsables politiques anglais pour la situation économique de la population irlandaise, ce qui mécontente à la fois la communauté protestante et la communauté catholique. De plus, avec des ressources naturelles abondantes²⁰³⁸, l'Irlande attire tout autant les convoitises privées. Selon le comte d'Essex, vice-roi d'Irlande de 1672 à 1677, la mentalité des Anglais vis-à-vis de l'Irlande est féroce, « pareille à une meute de chiens à qui on lance une récompense après la mort d'un cerf et où chacun tente de s'octroyer ce qu'il peut »²⁰³⁹. Ainsi le questionnement économique des Anglais vis-à-vis de l'Irlande a-t-

²⁰³⁵ Sabine Reungoat, *William Petty : observateur des îles Britanniques*, Classiques de l'Economie et de la Population, Etudes et Enquêtes Historiques, Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 16-18.

²⁰³⁶ *Ibid.*, p. 192-193.

²⁰³⁷ *Ibid.*, p. 20.

²⁰³⁸ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch. I, p. 4 ; William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 103.

²⁰³⁹ John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 442. "Essex compared the treatment of Ireland to « nothing better than the flinging the reward, upon the death of a deer, among a pack of hounds where everyone pulls what he can for himself »".

il presque systématiquement pour but de chercher à définir par quels moyens cette dernière peut participer à l'enrichissement de Charles II et de la nation anglaise.

II.1.1- Le dénigrement de l'économie irlandaise et des Irlandais

D'après l'historien David Armitage, l'Irlande assiste aux premiers balbutiements de la philosophie économique étant « présente à l'avènement de la discipline »²⁰⁴⁰ en tant qu'objet d'étude. Les observations qui y sont faites amènent pour la première fois des hommes, comme William Petty et Richard Lawrence, à des interprétations statistiques, à des stratégies économiques ou encore à la production d'une carte du territoire, unique à l'époque dans sa précision²⁰⁴¹. Pour eux, le bénéfice est palpable et, comme l'exprime Richard Lawrence, il existe un véritable avantage « à promouvoir la Prospérité de l'Intérêt des Anglais d'Irlande »²⁰⁴². Pour ce dernier auteur, il n'existe pas de raison insurmontable pour que l'Irlande ne suive pas le même chemin couronné de succès que l'Angleterre dont l'exemple commercial est remarquable²⁰⁴³ et tous les auteurs contemporains de l'époque s'accordent aussi à dire que la situation naturellement favorable de l'île, l'abondance de terres fertiles, les forêts, les ports qui facilitent la navigation sont des facteurs importants de son développement commercial²⁰⁴⁴. Il devient alors primordial pour ces derniers d'entamer une réflexion pour comprendre les raisons de sa stagnation économique. En effet, la pauvreté irlandaise est bien une réalité et c'est pour cela que Richard Lawrence cherche d'abord à « montrer les raisons pour lesquelles l'Irlande (...) pourrait avoir fait si peu de progrès en matière de Commerce et de Prospérité »²⁰⁴⁵.

II.1.1.1- L'instabilité comme obstacle

Plusieurs facteurs internes au pays privent l'Irlande d'une stabilité propice au développement de son économie. Tout d'abord, selon Richard Lawrence, « l'inconstance

²⁰⁴⁰ David Armitage, *op. cit.*, p. 226. “*present at the birth of the discipline*”.

²⁰⁴¹ Anthony Brewer, “Pre-Classical Economics in Britain” dans Warren J. Samuels, Jeff Biddle, John Bryan Davis (eds.), *A Companion to the History of Economic Thought*, Blackwell Companions to Contemporary Economics, Malden (MA) USA, Oxford UK, Victoria, Berlin, Blackwell Publishing, 2003, p. 83.

²⁰⁴² Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, ch. 2, p. 47. “*to promote the Prosperity of the English Interest of Ireland*”.

²⁰⁴³ *Ibid.*, part. II, ch. I, p. 18, p. 33.

²⁰⁴⁴ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland to His Brother in England, Relating to the Concerns of Ireland in Matters of Trade*, Londres, Langley Curtis 1677, p. 20, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13138646>. Page consultée le 15/02/2010 ; William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 110 ; John Harwood Andrews, *op. cit.*, p. 455 ; David Armitage, *op. cit.*, p. 227 ; Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 388 ; John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 446.

²⁰⁴⁵ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch. I, p. 1. “*Shewing the reasons why Ireland, (...) should yet be so little improv'd in Trade and Wealth*”.

du Pays en ce qui concerne sa soumission au Gouvernement de l'Angleterre »²⁰⁴⁶ constitue la raison principale d'un commerce en berne. Pourtant, pour l'auteur, cette instabilité n'est pas uniquement l'effet d'un entêtement rebelle typiquement irlandais, car elle est accentuée de manière assez conséquente « par les vicissitudes de son Gouvernement »²⁰⁴⁷. En effet, depuis le XVI^e siècle, la vice-royauté irlandaise est offerte comme un trophée à des nobles anglais, et non irlandais, qui prennent les commandes du pays sans aucune expérience des affaires irlandaises et dont le poste est souvent soumis au jeu des grâces et des disgrâces royales ainsi qu'aux influences politiques de tous bords. Par conséquent, pour l'historien James Beckett, avec huit Lord Lieutenants qui se succèdent entre 1660 et 1685²⁰⁴⁸, il serait difficile de croire que l'île puisse bénéficier d'un développement correct quand elle doit se contenter d'une suite d'hommes inexpérimentés pour la gouverner²⁰⁴⁹. Pour le pamphlétaire William Temple aussi, ces changements génèrent une véritable instabilité qui dessert le développement économique de l'Irlande, « l'inconstance dans la poursuite des Intérêts publics du Royaume »²⁰⁵⁰. Se sachant de passage à la tête du gouvernement irlandais, ces hommes cherchent souvent à s'enrichir le plus rapidement possible ou se laissent aller à un train de vie excessif dont les conséquences financières sur le pays n'est pas vraiment leur souci, étant, selon Richard Lawrence, « étrangers à l'Intérêt particulier de l'Irlande »²⁰⁵¹.

Si la présence anglaise en Irlande recherche de manière trop pesante son propre enrichissement sans se préoccuper du développement de l'île, l'absence de nombreux propriétaires terriens anglais du territoire a elle aussi un coût. En effet, ces propriétaires absents, « *Absentees* »²⁰⁵², épuisent la richesse du pays en la ramenant en Angleterre, « en drainant annuellement hors de ses frontières une grande somme d'Argent »²⁰⁵³, au lieu de l'investir sur place. Tout cela est, toujours d'après Richard Lawrence, une « charge intolérable »²⁰⁵⁴ et, à cause de cette mentalité de recherche de profit personnel, des fondations économiques stables propices au commerce ont du mal à être posées. Cependant, pour les penseurs économiques anglais, l'Irlande n'est pas uniquement la

²⁰⁴⁶ *Ibid.*, p. 1-2. “the unsettledness of the Countrey, as to its subjection to England's Government”.

²⁰⁴⁷ *Ibid.*, part. II, ch. 3, p. 113. “by the viciscitude of its Government”.

²⁰⁴⁸ Dans l'ordre chronologique à partir de 1660 : le duc d'Albemarle, le duc d'Ormond, le comte Ossory, Lord Robartes, Lord Berkeley, le comte d'Essex, de nouveau le duc d'Ormond et une période dirigée par les Lords Justices en tout début de règne de Jacques II.

²⁰⁴⁹ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 129 ; John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 421.

²⁰⁵⁰ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 102. “unsteadiness in the pursuit of the publick Interests of the Kingdom”.

²⁰⁵¹ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch. VI, p. 88. “aliens to Irelands peculiar Interest”.

²⁰⁵² *Ibid.* p. 84.

²⁰⁵³ *Ibid.* “draw over a vast sum of Money yearly”.

²⁰⁵⁴ *Ibid.*, p. 79. “intolerable charge”. Il développe cette idée de la p. 79-89.

victime de l'avidité anglaise et de nombreux facteurs internes au pays expliquent aussi son sous-développement économique. En accord avec la pensée mercantiliste, la notion de densité de population est examinée en priorité. Selon les témoignages contemporains, elle se trouve être très faible en Irlande.

II.1.1.2- Une main d'œuvre insuffisante

Selon l'auteur le pamphlet économique William Temple, la population joue un rôle très important dans la croissance économique d'un pays : « La Raison Réelle et Naturelle justifiant le Commerce et les Richesses est le nombre d'Habitants en proportion de l'étendue de Terre qu'ils occupent »²⁰⁵⁵. Malheureusement pour l'Irlande, les auteurs de la deuxième moitié du XVII^e siècle qui suivent ce raisonnement s'accordent à dire que la densité de la population irlandaise constitue un des plus grands obstacles à sa croissance. Toujours d'après William Temple, « le manque de Commerce en Irlande résulte du manque de Gens »²⁰⁵⁶. Évaluée par William Petty à « un Million trois cent mille » personnes en 1687²⁰⁵⁷, la population irlandaise ne semble pas assez importante pour soutenir une production locale compétitive. De nombreuses terres ne sont effectivement pas exploitées à la mesure de leurs bénéfiques potentiels, ce qui engendre une croissance économique très faible²⁰⁵⁸.

La résolution la plus classique de ce déficit humain est de favoriser l'installation d'étrangers sur le sol irlandais, mais certaines idées nouvelles avancées par William Petty sont révélatrices de la manière très méprisante dont la population locale est considérée. Absorbé par ce problème populationniste, William Petty propose, après y avoir été encouragé par Jacques II selon Sabine Reungoat, une solution en 1687²⁰⁵⁹. Même si celle-ci n'est pas retenue par le roi, il nous semble important de l'expliquer pour comprendre en profondeur l'état d'esprit anglais à l'égard de l'Irlande dans le domaine économique. En effet, William Petty, suggère « la Transplantation d'un million d'Irlandais »²⁰⁶⁰ en Angleterre, à qui il veut offrir une main d'œuvre additionnelle, pour ne garder en Irlande qu'un nombre suffisant de personnes qui seraient destinées à s'occuper du bétail faisant

²⁰⁵⁵ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 99-100. "The true and natural Ground of Trade and Riches, is number of People, in proportion to the compass of Ground they inhabit".

²⁰⁵⁶ *Ibid.*, p. 100. "The want of Trade in Ireland proceeds from the want of People".

²⁰⁵⁷ Sir William Petty, *A Treatise of Ireland, The Elements of Ireland; and of its Religion, Trade and Policy, An Essay in Political Arithmetick concerning Ireland*, Préface, 1687, <<http://www.taieb.net/auteurs/Petty/pastimes0.html>>. Page consultée le 28/01/2011. "1300 Thousand People in Ireland".

²⁰⁵⁸ David Armitage, *op. cit.*, p. 227.

²⁰⁵⁹ Sabine Reungoat, *op. cit.*, p. 6.

²⁰⁶⁰ Sir William Petty, *A Treatise of Ireland*, *op. cit.*, préface. "by Transplanting a Million of People".

alors de l'île une sorte de base-arrière économique, un territoire envisagé purement dans un rôle de production. Avec cette idée, les trois cent mille personnes restantes auraient la fonction toute trouvée d'être « tous Serviteurs de ceux qui vivent en Angleterre »²⁰⁶¹. Selon Petty, une telle solution serait très bénéfique pour l'Angleterre, car elle déboucherait sur de nombreuses évolutions : une augmentation de la valeur des terres dans les deux pays, l'accroissement du revenu du roi et de l'Eglise d'Angleterre, la suppression du Parlement irlandais devenu inutile et la paix enfin retrouvée pour les Anglais en Irlande²⁰⁶².

D'après Charles Hull, l'éditeur des écrits de William Petty, les efforts d'analyse de Petty « ne produisirent aucun effet détectable sur la politique de Jacques II »²⁰⁶³. Pourtant, de manière intéressante, la même année où Petty présente ses conclusions à Jacques II, ce dernier trouve une autre solution aux questions de population par le biais étonnant de sa Liberté de Conscience de 1687²⁰⁶⁴. Bien qu'elle ne s'applique pas à cette date à l'Irlande, la Liberté de Conscience de 1689 que Jacques II déclare en Irlande lui est très similaire²⁰⁶⁵. Pour le roi, l'uniformité religieuse freine le développement commercial en empêchant les étrangers d'une autre religion de venir habiter dans ses Royaumes et de fournir une main-d'œuvre supplémentaire : l'uniformité « dépeuple le Pays et constitue un grand obstacle au commerce »²⁰⁶⁶. Ainsi les notions de population dans le développement économique avaient-elles la considération de Jacques II. En ce qui concerne la proposition de William Petty, laissée sans suite et aussi farfelue soit-elle²⁰⁶⁷, elle n'en révèle pas moins l'existence d'une mentalité anglaise qui ne considère la population irlandaise qu'en terme de rentabilité économique²⁰⁶⁸. Le problème de population de l'Irlande n'est pas l'unique obstacle à sa croissance économique mis en avant dans les pamphlets. D'après des auteurs comme

²⁰⁶¹ *Ibid.*, Ch. VII, point 10, <<http://www.taieb.net/auteurs/Petty/pastimes1.html#07>>. Page consultée le 03/06/2012. “*all Servants to those who live in England*”. Il n'y a pas de pagination visible sur ce site internet mais le lien qui nous avons mis conduit directement au texte cité.

²⁰⁶² *Ibid.*, Ch. IV-VIII, <<http://www.taieb.net/auteurs/Petty/pastimes0.html>>. Page consultée le 03/06/2012.

²⁰⁶³ Charles Henry Hull (ed.), *The Economic Writings of Sir William Petty, together with The Observations upon Bills of Mortality, more probably by Captain John Graunt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1899, vol. 1, préface, <<http://oll.libertyfund.org/simple.php?id=1677>>. Page consultée le 17/06/2012. “*produced no traceable effect upon the policy of James II*”.

²⁰⁶⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 106.

²⁰⁶⁵ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 87.

²⁰⁶⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 102. “*Depopulated the Country and been a great hindrance to trade*”.

²⁰⁶⁷ Sa proposition n'a jamais été acceptée et donne lieu, en 1729, à la réponse moqueuse de Jonathan Swift qui suggère, notamment, que les enfants irlandais pauvres servent de nourriture aux riches Anglais. [Jonathan Swift], *A Modest Proposal for Preventing the Children of Poor People in Ireland From Being a Burden to Their Parents or Country, and for Making Them Beneficial to the Public*, Dublin, 1729, <<http://www.gutenberg.org/files/1080/1080-h/1080-h.htm>>. Page consultée le 03/06/2013.

²⁰⁶⁸ David Armitage, *op. cit.*, p. 229 ; Anthony Brewer, *op. cit.*, p. 83.

Richard Lawrence, la personnalité même des Irlandais, dont les défauts sont innombrables, freine aussi le développement économique de l'Irlande.

II.1.1.3- Une débauche culturelle locale

D'après Richard Lawrence, compte tenu de la prédisposition des Irlandais aux « débauches qui ruinent le Commerce et gaspillent les Richesses »²⁰⁶⁹, les atouts naturels de l'Irlande qui permettent une autosuffisance alimentaire ne jouent pas forcément en faveur du travail, « car l'abondance de Pain est la cause de la grande oisiveté irlandaise, comme elle l'était à Sodome »²⁰⁷⁰. La comparaison biblique est lourde de sens²⁰⁷¹ et révélatrice d'une opinion anglaise prête à envisager qu'un péché culturel irlandais fait obstacle à la prospérité économique. En plus de leur paresse, l'immoralité coûteuse à laquelle les Irlandais se livrent, comme les jeux d'argent avec les étrangers qui quittent le pays avec leurs gains²⁰⁷², ou encore l'alcoolisme, « la Débauche la plus dissipatrice de Richesses »²⁰⁷³, représentent des pertes d'argent qu'il faut enrayer car, reprenant le fil de la pensée mercantiliste, l'effet amplificateur de ce nouvel argument n'est plus difficile à entrevoir : le manque de productivité empêche la mise en valeur des terres, ce qui freine par conséquent le développement des manufactures et la compétitivité²⁰⁷⁴. Comme si ce handicap ne suffisait pas, une consommation locale peu régulée achève de déstabiliser l'équilibre commercial cher aux penseurs mercantilistes.

II.1.1.4- Une consommation trop forte

A cause de son rendement local insuffisant, l'Irlande est devenue, selon Richard Lawrence, dépendante d'une « consommation excessive de Denrées étrangères »²⁰⁷⁵. La tendance est d'autant plus grave pour William Petty qu'elle touche à ce qu'il y a de plus inutile, des « Dépenses superflues »²⁰⁷⁶, comme la soie, le vin, les épices pour les plus riches ou encore, le tabac, pour les plus modestes²⁰⁷⁷. L'argent dépensé à cet effet déséquilibre la balance commerciale déjà malmenée et, d'après Richard Lawrence, « la

²⁰⁶⁹ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch. IV, p. 51. “*Trade ruining and Wealth-wasting debaucheries*”. Il décrit en détail cette dépravation culturelle de la p. 37-57.

²⁰⁷⁰ *Ibid.*, part. I, ch. I, p. 5. “*for fullness of Bread is the cause of abundance of idleness in Ireland as well as in Sodom*”.

²⁰⁷¹ La ville est tellement consumée par le péché que Dieu la détruit.

²⁰⁷² Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch. III, p. 42.

²⁰⁷³ *Ibid.*, part. I, ch. IV, p. 51. “*the most Wealth consuming Debauchery*”.

²⁰⁷⁴ David Armitage, *op. cit.*, p. 227.

²⁰⁷⁵ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch. II, p. 18. “*excessive consumption of foreign Commodities*”.

²⁰⁷⁶ Sir William Petty, “An Appendix of Objections to this Essay, with Answers to the Same, objection 7, point 5” dans *A Treatise of Ireland, op. cit.*, <<http://www.taieb.net/auteurs/Petty/pastimes2.html#07>>. Page consultée le 03/02/2011. “*superfluous Expence*”.

²⁰⁷⁷ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch. II, p. 18.

pauvreté et le déclin en découlent inévitablement »²⁰⁷⁸. Après un exposé de douze pages où le gouffre financier est quantifié monétairement, l'auteur démontre que la situation économique irlandaise n'est pas viable, celle-ci s'adonnant à « une Consommation suffisamment importante pour réduire à la mendicité la riche Angleterre, et d'autant plus la pauvre Irlande »²⁰⁷⁹. Dans le but de remédier à cette situation décadente, l'auteur préconise alors, dans la lignée de la pensée mercantiliste, la restriction des importations²⁰⁸⁰ et la mise en œuvre d'une politique d'exportation plus soutenue. Pourtant, même en parlant de valorisation du territoire irlandais, ces auteurs économiques confirment que le but premier du développement économique de l'Angleterre rend les gains et le bien-être irlandais tout à fait secondaires.

II.1.2- Des intérêts irlandais sacrifiés

Les idées exposées pour décrire la relation entre l'économie anglaise et l'économie irlandaise rejettent toute notion de rivalité entre le commerce des deux pays. Au contraire, la notion de priorité de l'Angleterre est formellement mise en avant par les instructions données au vice-roi dès juillet 1660. Ainsi le commerce Irlandais peut-il être développé, « tant qu'il ne porte pas préjudice à celui de notre royaume d'Angleterre »²⁰⁸¹. En cas de conflit d'intérêts, le règlement est simple et doit être tranché en faveur de l'Angleterre. D'après William Temple, « l'encouragement d'un tel Commerce devrait être soit décliné soit modéré afin de faire place aux intérêts du Commerce en Angleterre »²⁰⁸². Par conséquent, pendant la période de Restauration, l'Angleterre cherche régulièrement à brider le développement commercial de l'Irlande qui est souvent vécu comme une menace vis-à-vis de l'économie anglaise²⁰⁸³.

II.1.2.1- La tyrannie des lois économiques anglaises

D'après l'historien Robert Foster, les lois économiques qui sont imposées à l'Irlande la contraignent d'avoir l'Angleterre pour partenaire commercial principal, pour les « trois

²⁰⁷⁸ *Ibid.* "poverty and decay necessarily follows".

²⁰⁷⁹ *Ibid.*, part. I, ch. VI, p. 89. "A Consumption great enough to begger rich England, much more poor Ireland".

²⁰⁸⁰ David Armitage, *op. cit.*, p. 227.

²⁰⁸¹ "Instructions for John, Lord Robarts [Robartes], Keeper of the Privy Seal who has been appointed Lieutenant-General and General Governor of Ireland, July 1660" dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland Calendar States Papers for Ireland, 1660-62, op. cit.*, p. 16. "so far as it shall not be a prejudice to this our kingdom of England".

²⁰⁸² William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland, op. cit.*, p. 111. "the encouragement of such Trade ought to be either declined or moderated, and so give way to the interest of Trade in England".

²⁰⁸³ David Armitage, *op. cit.*, p. 227.

quarts du (...) volume total »²⁰⁸⁴ de ses affaires. Pour l'année 1665, l'historien Louis Cullen précise également, que sur un total de « 402 389 £ »²⁰⁸⁵ des exportations irlandaises, « 295 833 £ »²⁰⁸⁶ concernent le commerce avec l'Angleterre. Dans les transactions avec celle-ci, le bétail, dont le montant s'élève en 1665 à « 125 594 £ »²⁰⁸⁷, représente le flux de marchandises le plus rentable pour l'île²⁰⁸⁸. Pourtant, des changements de politique économique fragilisent souvent de manière inattendue ces échanges comme s'en plaint le contemporain de la période Andrew Marvell : « Après quelques années (...), soudainement (...), l'Importation de notre Bétail irlandais est interdite par la loi »²⁰⁸⁹. En effet, l'Irlande est régulièrement accusée d'être à la source des problèmes économiques anglais²⁰⁹⁰ et l'idée est tellement ancrée dans les mentalités que les Lois sur la Navigation votées en 1663 et encore en 1671 par l'Angleterre dans le but de protéger son commerce marchand, comme nous l'avons précédemment évoqué, assimilent l'Irlande à une concurrente, malgré les liens constitutionnels entre les deux territoires. En effet, la loi de 1671 interdit les importations directes des colonies à l'Irlande²⁰⁹¹. Quand Jacques II proroge la loi en 1685, il admet implicitement être en accord avec cette vision des choses. De plus, le commerce du bétail est soumis aux lois, The Cattle Acts, dont la première en 1663 limite la vente des bêtes à l'Angleterre par l'établissement d'un quota et la deuxième en 1667²⁰⁹² finit par interdire totalement leur exportation en Angleterre²⁰⁹³. S'attaquant au fleuron des exportations irlandaises, la loi porte donc un coup à son économie. Selon l'historien Louis Cullen, en comparaison des 295 833 £ de 1665, « en 1683, les exportations vers l'Angleterre et le Pays de Galles ne sont plus que de 171 191 £ »²⁰⁹⁴. Pour le contemporain de l'époque William Temple, ces lois qui ne laissent aucune autonomie à l'Irlande sont démotivantes,

²⁰⁸⁴ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 126-127. "three-quarters of its total volume".

²⁰⁸⁵ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 392. "£402,389".

²⁰⁸⁶ *Ibid.* "£295,833".

²⁰⁸⁷ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 392. "£125,594".

²⁰⁸⁸ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 119-120 ; John Harwood Andrews, *op. cit.*, p. 455 ; John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 443.

²⁰⁸⁹ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland*, *op. cit.*, p. 5. "And yet after some years (...), all on a sudden, (...), the Importation of our Irish Cattle is by Act of Parliament prohibited".

²⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 3.

²⁰⁹¹ George O'Brien, *The Economic History of Ireland in the Seventeenth Century*, Dublin et Londres, Mausell and Company limited, 1919, Appendix IV, p. 117, <<http://archive.org/stream/economichistoryo00obriuoft#page/116/mode/2up>>. Page consultée le 28/05/2013.

²⁰⁹² An Additional Act against the Importation of Forreign Cattel, 1667 & 1668 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 641-642, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47407>>. Page consultée le 21/01/2011.

²⁰⁹³ John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 443.

²⁰⁹⁴ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 392. "By 1683, exports to England and Wales has fallen to £171,191".

d'« importants facteurs de Dissuasion du Commerce et de la création de Richesse ici »²⁰⁹⁵, et il les considère même « absolument fatales »²⁰⁹⁶ au développement économique irlandais. Cette nouvelle situation crée beaucoup de tensions, car les difficultés financières qui s'ensuivent sont ressenties par tous les acteurs de la société irlandaise.

II.1.2.2- Une subordination génératrice de mécontentements

La domination de l'Angleterre sur les décisions économiques crée de nombreuses tensions au sein de la population irlandaise, protestante et catholique. En effet, les lois économiques étant votées au Parlement anglais, les producteurs, les éleveurs de bétail et les marchands protestants d'Irlande n'ont aucun droit de regard sur les affaires économiques et ne se sentent pas considérés par le gouvernement anglais. Contraints de se soumettre aux décisions anglaises, leur situation est rendue d'autant plus difficile que les problèmes soulevés par l'ingérence anglaise dans les affaires économiques engendrent des tensions avec une population catholique appauvrie avec laquelle ils doivent vivre.

II.1.2.2.1- Des sujets protestants de deuxième classe

Dans la lettre sur le commerce irlandais publiée en 1677 qui est attribuée à Andrew Marvell, ce dernier expose le point de vue des protestants sur le traitement économique de l'Angleterre. D'après lui, en tant que premiers acteurs de l'économie irlandaise, ces derniers pensent que les décisions économiques de l'Angleterre reflètent une volonté intentionnelle de leur nuire : « Comme si vous vous étiez fait un devoir de nous détruire, afin de vous préserver vous-mêmes »²⁰⁹⁷. En recensant les décisions économiques qui ont touché l'Irlande depuis la Restauration, Andrew Marvell montre très bien à quel point les protestants d'Irlande se sont sentis à tout instant à la merci des vicissitudes économiques anglaises. L'amertume qu'ils en ont conçue au travers de ces situations apparaît de manière très claire tout au long de son argumentation. En effet, à la Restauration, comme l'Angleterre favorisait l'importation du bétail, l'auteur explique qu'il a concentré sa production commerciale entièrement sur l'élevage. Comme beaucoup d'autres protestants, cette vente représentait son unique source de profit²⁰⁹⁸, ce qui implique une dépendance totale de l'Angleterre car, si ce système était satisfaisant en termes de gain pour les Anglais, les protestants d'Irlande, eux, n'y trouvaient que des revenus nécessaires à leur vie, « un

²⁰⁹⁵ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, op. cit., p. 99. "great Discourages of Trade and Riches here".

²⁰⁹⁶ *Ibid.* "absolutely mortal to it".

²⁰⁹⁷ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland*, op. cit., p. 3. "as if you had entertained a maxime of destroying us, for your own preservation".

²⁰⁹⁸ *Ibid.*, p. 4-5. William Temple s'accorde avec cette vision des choses dans William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, op. cit., p. 128-129.

pur moyen de subsistance »²⁰⁹⁹. Par conséquent, les propriétaires protestants se disent les premières victimes de cette politique économique injuste vis-à-vis de l'Irlande²¹⁰⁰. Avec une mentalité économique tournée uniquement vers le bénéfice anglais, toute évolution dans n'importe quel domaine du commerce irlandais fait redouter à Andrew Marvell de nouvelles attaques législatives de la part du Parlement anglais :

Puisque vous considérez l'Importation de notre Bétail comme Nuisance et l'Exportation de notre Laine comme Félonie, la construction dans ce pays d'une Manufacture devrait, par conséquent, n'être pas moins qu'une Trahison.²¹⁰¹

Ainsi, en réponse aux critiques économiques anglaises, les protestants d'Irlande imputent-ils la précarité de leur situation économique aux décisions iniques du gouvernement anglais. D'après Andrew Marvell, « il faudrait une mémoire extraordinaire pour arriver à trouver un loi récente relative à l'Irlande qui n'ait pas fini par [lui] porter préjudice d'une manière ou d'autre autre »²¹⁰². A cause de tout cela, les protestants d'Irlande vivent avec le sentiment fort d'être des sujets anglais de seconde classe car, alors qu'ils se montrent les loyaux sujets de la Couronne, notamment par la participation fidèle au paiement de nombreuses taxes, le traitement qui leur est offert en retour est incompréhensible pour eux, se sentant traités de manière « pire que des Étrangers »²¹⁰³. Les plaintes du gouvernement irlandais et des marchands semblent régulières auprès de Charles II²¹⁰⁴ qui, d'après l'historien George O'Brien, essaye sans succès d'empêcher le vote des lois, étant alors sous la pression financière du Parlement anglais²¹⁰⁵. Pour Andrew Marvell, la mentalité condescendante des Anglais vis-à-vis de leurs compatriotes d'Irlande leur fait oublier que « leurs Intérêts sont communs et qu'ils appartiennent au même Peuple »²¹⁰⁶. Mais les conséquences des décisions économiques ne s'arrêtent pas là, car en affectant également la population native, elles aggravent aussi toutes les tensions déjà existantes en Irlande.

²⁰⁹⁹ *Ibid.*, p. 5. "a bare livelihood".

²¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 15.

²¹⁰¹ *Ibid.*, p. 12. "As to import our Cattle to you is a Nuisance, and to export our Wools is Felony; so, by gradation, to erect here a Manufacture ought to be no less than Treason".

²¹⁰² *Ibid.*, p. 21. "It would require an exquisite memory, to tell you of any late Act of State relating to Ireland, that hath not, one way or other, turn'd to our prejudice".

²¹⁰³ *Ibid.* "worse than Aliens".

²¹⁰⁴ *Letter from the Lord Lieutenant and Council to the King, dated 15th August, 1666* dans George O'Brien, *The Economic History of Ireland in the Seventeenth Century*, Appendix IV, p. 246-248 ; *Memorandum Urging the English Parliament to Repeal the Cattle Acts, 1673* dans George O'Brien, *ibid.*, Appendix VIII, p. 257-260.

²¹⁰⁵ George O'Brien, *op. cit.*, p. 118.

²¹⁰⁶ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland, op. cit.*, p. 22. "a conjunct Interest and People".

II.1.2.2.2- La pauvreté catholique à la source de tensions avec les protestants

Formant la base de la main d'œuvre, les natifs irlandais vivent dans des fermes et doivent leur subsistance à l'élevage et à la culture de terres qu'ils louent à des métayers, souvent dépendants à leur tour de grands propriétaires protestants dont ils gèrent les terres²¹⁰⁷. A de nombreux égards donc, même si la littérature pamphlétaire le relaie beaucoup moins, les lois économiques ont bien entendu des répercussions sur la vie de ces acteurs économiques intermédiaires. Ici, les tensions décelables sont liées à l'état de pauvreté dans laquelle est précipitée cette population. En 1667, une pétition protestante destinée à infléchir les décisions du gouvernement sur le bétail demande à Charles II de considérer les conséquences de la loi votée la même année qui, d'après eux, a « réduit la population de ce pays à une pauvreté désespérée »²¹⁰⁸, comme le confirme aussi Andrew Marvell²¹⁰⁹. Selon eux, les lois économiques ont tout d'abord de véritables conséquences sociales qui les menacent directement. D'après les signataires de la pétition, la précarité qui guette encore plus les catholiques d'Irlande à cause de ces lois les rend aussi plus agressifs. Ces derniers, ayant perdu leurs « moyens de subsistance venant du commerce de bétail (...), se sont déjà rebellés, et brûlent et ruinent les Anglais »²¹¹⁰. Ensuite, en stimulant le mécontentement général, le roi et le Parlement anglais prennent le risque d'affaiblir dangereusement la position anglaise en Irlande²¹¹¹. Toujours d'après les pétitionnaires, d'un point de vue financier, les protestants irlandais ne pourront pas toujours, dans ces conditions, continuer à participer au budget de l'Angleterre, « cesseront et manqueront à leurs obligations de paiement »²¹¹², ce qui affaiblira non seulement le revenu royal, mais empêchera aussi les protestants d'Irlande d'assurer la sécurité du territoire : « Pourrait faciliter une invasion étrangère »²¹¹³.

Malgré ces appels à l'Angleterre à revoir le traitement économique de l'Irlande, la situation ne change pas et, si l'expiration de la dernière loi sur le bétail au printemps 1679 voit la reprise rapide de cette activité, celle-ci est de nouveau freinée par le vote d'une loi

²¹⁰⁷ Robert Fitzroy Foster (ed.), *The Oxford History of Ireland*, op. cit., p. 128.

²¹⁰⁸ "Copy of Memorial Presented to the King on February 17th, 1666-7, by the Earls of Anglesey and Burlington and Viscount Conway on behalf of Ireland" dans George O'Brien, op. cit., Appendix V, p. 253-254, <<http://archive.org/stream/economichistoryo00obriuft#page/252/mode/2up>>. Page consultée le 28/05/2013. "reduced people here to desperate poverty".

²¹⁰⁹ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland*, op. cit., p. 15.

²¹¹⁰ "Copy of Memorial Presented to the King on February 17th, 1666-7", op. cit. "livelihood by the trade of cattle (...) are already gone into actual rebellion, burning and spoiling the English".

²¹¹¹ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, op. cit., p. 112.

²¹¹² "Copy of Memorial Presented to the King on February 17th, 1666-7", op. cit. "will desist and disappoint all payments".

²¹¹³ *Ibid.* "may (...) facilitate foreign invasion".

en février 1681²¹¹⁴. Ainsi, malgré une volonté locale de développer le commerce et des appels de penseurs économiques anglais à s'y consacrer, les exigences anglaises énoncées en parallèle maintiennent-elles, selon l'historien Sean Connolly, l'économie irlandaise dans un état de « sous-développement »²¹¹⁵. Pour certains historiens, comme James Beckett, la politique économique menée par Charles II et son Parlement anglais laisse penser qu'il existait une volonté délibérée de nuire au développement économique de l'Irlande²¹¹⁶. Même si tous les historiens n'adhèrent pas à cette dernière interprétation²¹¹⁷, les analyses sur la stagnation économique de l'Irlande exposées dans les pamphlets que nous avons étudiés aboutissent à des conclusions en ce qui concerne les Irlandais qui n'incitaient, ni le roi Charles II, ni le Parlement anglais à donner aux Irlandais plus de place et d'autonomie. Compte tenu de son catholicisme, Jacques II aura peut-être une perspective différente sur l'autonomie à accorder aux Irlandais pour aider le développement économique de l'île. Si nous nous en tenons, pour l'instant, aux conseils économiques généraux qu'il donne à son fils à la fin de sa vie, Jacques II ne semble pas s'être démarqué à ce sujet. Dans la remarque où il exprime ses idées, il est intéressant de noter qu'il vise particulièrement les catholiques. D'après Jacques II, les catholiques irlandais, surtout les natifs, ont besoin « d'être plus civilisés et d'apprendre à exploiter leurs Terres »²¹¹⁸, suggérant par-là une infériorité dans ces domaines. Cette remarque pose réellement des questions sur la nature des relations que Jacques II entretient avec ses sujets catholiques une fois en Irlande et sa volonté de leur laisser plus d'autonomie dans le domaine économique. En attendant, pour les Irlandais protestants et catholiques, les conséquences de cette politique économique génèrent beaucoup de difficultés et de ressentiments, d'autant que leurs relations intercommunautaires se sont très largement compliquées depuis la confirmation des lois sur la propriété foncière votée à la Restauration.

²¹¹⁴ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 400.

²¹¹⁵ Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 41. "Underdevelopment".

²¹¹⁶ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 128. Pour James Beckett, les lois sont le reflet de la jalousie anglaise vis-à-vis de l'économie en croissance de l'Irlande, même s'il admet aussi d'autres facteurs.

²¹¹⁷ Un débat à ce sujet est mentionné par David Armitage, *op. cit.*, p. 228. Roy Foster, Sean Connolly et Louis Cullen n'y voient pas de volonté intentionnelle de nuire à l'Irlande. Sean J. Connolly (ed.), "Cattle Acts" dans *The Oxford Companion to Irish History*, *op. cit.*, p. 83 ; Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 399-400 ; Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 127.

²¹¹⁸ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 636. "be more civilised and learne to improve their Estates".

II.2- La question de la terre

Les tensions en Irlande autour de la propriété foncière ressurgissent à toutes les époques et dans tous les domaines de la vie civile et gouvernementale. Robert Foster explique que constituant la base du pouvoir économique, la terre confère un statut social à ses propriétaires qui fonde aussi le pouvoir politique, étant une condition préalablement nécessaire pour obtenir un siège au Parlement ou pour appartenir au gouvernement²¹¹⁹. Dans la course au pouvoir, le rôle de la terre devient donc régulièrement un vecteur de tensions dans les relations entre les différentes communautés, car celle qui possèdera le plus de terre prendra, *in fine*, les décisions importantes principalement en ce qui concerne la religion²¹²⁰. C'est pour cela que, tout au long de l'histoire de l'Irlande, les confiscations des terres des catholiques par les protestants constituent une pierre d'achoppement sérieuse.

II.2.1- Histoire d'une dépossession

Les problèmes soulevés par la terre remontent au XVI^e siècle pendant le règne d'Henri VIII dont le couronnement en tant que roi d'Irlande pose les fondations légales des confiscations. D'une part, le souverain anglais détient désormais une autorité qui lui permet de saisir les possessions de tout rebelle à la Couronne en Irlande mais, d'autre part, les contrats d'alliance qu'Henri VIII établit avec les nobles gaéliques engagent ces derniers, dans leur nouvelle soumission à la loi anglaise, à reconnaître leurs possessions territoriales comme venant du roi et à les utiliser pour valoriser l'agriculture. Dans un premier temps, ces changements n'ont aucune incidence sur la propriété foncière, mais la politique des Tudors d'asseoir leur pouvoir en Irlande sur l'affaiblissement du pouvoir économique et politique des Irlandais natifs condamne les propriétaires irlandais à un transfert légal de leurs terres à des Anglais²¹²¹. Ainsi, au fil des règnes, la question de la terre en Irlande prend-elle l'allure d'une expropriation de masse²¹²² qui ne sera pas réglée à l'arrivée de Jacques II en Irlande.

II.2.1.1- Les plantations du XVI^e siècle

La mentalité des contemporains protestants anglais et irlandais de Jacques II vis-à-vis des terres irlandaises prend sa source dans les premières colonisations du XVI^e siècle. A cette époque, l'installation de familles anglaises et la saisie des terres irlandaises à leur profit apparaissent, effectivement, comme les moyens les plus efficaces pour la Couronne

²¹¹⁹ Robert Fitzroy Foster (ed.), *The Oxford History of Ireland*, *op. cit.*, p. 128.

²¹²⁰ Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 62.

²¹²¹ John D. Brewer et Gareth I. Higgins, *op. cit.*, p 17.

²¹²² Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 48-50.

d'Angleterre d'angliciser l'Irlande²¹²³. Les premières occupations²¹²⁴ sont tout d'abord clairsemées, mais la volonté d'affirmer l'autorité anglaise et les besoins financiers des monarques Tudors et Stuarts engendrent une amplification du phénomène. La reine Marie Tudor s'engage dans une politique dite de plantation²¹²⁵ et impose un découpage territorial à l'anglaise, en comtés, ainsi que de nouvelles structures administrative et religieuse²¹²⁶. Par la suite, chaque révolte sous Elisabeth I donne lieu à des appropriations de terre²¹²⁷. Dans leur fuite en exil en 1607, de nombreux membres de la noblesse gaélique abandonnent par la même occasion 4 millions d'acres de terres que l'Angleterre s'approprie²¹²⁸. Découpées en lots, les terres sont destinées aux protestants et, en échange de fermages avantageux, les plus fortunés s'engagent à installer et employer une main d'œuvre protestante de langue anglaise dans leurs nouvelles propriétés²¹²⁹.

Même si toutes les plantations ne réussissent pas, les fondations idéologiques d'une colonisation sont bien posées et permettent aux rois suivants jusqu'à Jacques II de poursuivre le processus. Tous les Irlandais catholiques ne sont pas exclus de cette redistribution, car certains d'entre eux, des « natifs méritants »²¹³⁰, arrivent à obtenir des parcelles de terre. Cependant, les conditions imposées sont clairement destinées à compliquer leur maintien sur les terres²¹³¹. Par conséquent, au lieu de conduire à une acculturation, cette politique à double niveau engendre au contraire une montée des sentiments hostiles, la présence plus concentrée des Anglais dans certaines régions rappelant quotidiennement aux Irlandais leur mise à l'écart²¹³². Selon l'historien Aidan Clarke, « ils avaient toutes les raisons d'être amers et fâchés, et leur mécontentement se joignit à celui de la majorité qui n'avait rien reçu »²¹³³. Dès lors, il ne fait plus aucun doute pour les catholiques que le recouvrement de leurs propriétés foncières exigera de parvenir à

²¹²³ Cette politique vise les Irlandais gaéliques, mais aussi les Anglais installés auparavant en Irlande qui ont été assimilés par la population locale, formant la base des Anglo-irlandais.

²¹²⁴ Dans le Munster et en Ulster

²¹²⁵ Des communautés entières, loyales à la Couronne et attachées à leur mode de vie anglais, sont établies.

²¹²⁶ Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 50-51.

²¹²⁷ *Ibid.*, p. 53-55

²¹²⁸ Connue dans l'histoire comme « la fuite des comtes », en référence au départ précipité en exil des membres de la vieille aristocratie gaélique dont la révolte contre le gouvernement d'Elisabeth est écrasée sous Jacques I.

²¹²⁹ Nicholas P. Canny, *Making Ireland British 1580–1650*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 130. Les protestants qui s'engagent sont appelés les « *undertakers* ».

²¹³⁰ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 4. « *deserving natives* ».

²¹³¹ Ils peuvent employer des catholiques, mais leur fermage est deux fois plus cher que celui des protestants. John D. Brewer et Gareth I. Higgins, *op. cit.*, p. 17 ; Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 57-61.

²¹³² Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 60 ; Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 7.

²¹³³ Aidan Clarke, avec R. Dudley Edwards, « Pacification, Plantation, and the Catholic Question, 1603-23 », *op. cit.*, p. 202. « *They had every reason to remain resentful and unreconciled, and their discontent merged with that of the majority, who had received nothing* ».

dominer et à chasser les protestants d'Irlande²¹³⁴. Le soulèvement de 1641 confirme cet état d'esprit, « la récupération des 'terres de leur ancêtres supposés' »²¹³⁵ étant identifiée par le gouvernement irlandais comme une demande des rebelles. Alors que les confiscations de terre constituaient uniquement jusque-là des sanctions appliquées à des individus, l'échec de la rébellion offre alors un prétexte sans précédent pour une confiscation généralisée.

II.2.1.2- Les conséquences de la rébellion de 1641

Alors qu'il a besoin de fonds pour supprimer la rébellion irlandaise, la réponse du gouvernement de Charles I ne se fait pas attendre et, en février 1642, il vote une loi²¹³⁶ qui permet à la fois le financement d'une expédition punitive et la poursuite des plantations. Communément appelée Loi des Aventuriers, cette loi prévoit la division en lots de mille acres²¹³⁷ des meilleures terres, « des Pâturages Arables et Rentables »²¹³⁸, qui permettront le remboursement de tous les investisseurs anglais de la campagne irlandaise²¹³⁹. En août 1642, le déclenchement de la guerre civile entre les forces royalistes et parlementaires en Angleterre et en Irlande ne permet pas la concrétisation du projet, mais quand Oliver Cromwell, après avoir obtenu le pouvoir en Angleterre, décide la soumission de l'île en 1649, les conséquences sur la répartition des terres sont encore plus sévères, équivalant, d'après Sean Connolly, à « une révolution de la propriété terrienne »²¹⁴⁰. En effet, la réduction de l'île demande une nouvelle fois la levée d'une armée et le paiement de ses soldats. Une autre loi, An Act for the Setling of Ireland²¹⁴¹, est alors votée en 1652, non seulement pour confirmer la confiscation des terres des Irlandais impliqués dans la rébellion de 1641 et les donner à ceux qui s'étaient engagés sous la loi de 1642, mais aussi étendre plus largement les saisies à tous les officiers de l'armée royaliste. De manière très subjective d'après la nouvelle loi, tous ceux qui, de 1641 à 1650, n'ont pas manifesté leur

²¹³⁴ Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 60.

²¹³⁵ Thomas Bartlett, *op. cit.*, p. 8. « *the recovery of 'the lands of their supposed ancestors'* ».

²¹³⁶ An Act for the speedy and effectually reducing of the Rebels in his Majesties Kingdome of Ireland to their due obedience to his Majesty & the Crowne of England, 1640 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 168-172, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47244>>. Page consultée le 02/02/2011.

²¹³⁷ Environ 400 hectares.

²¹³⁸ *Ibid.* « *consisting of Meadowe Arable and profitable Pasture* ».

²¹³⁹ Le prix est proportionnel à l'argent investi et au comté dans lequel les terres se situent. Sean J. Connolly, (ed.), « *Adventurers, Act for* », *The Oxford Companion to Irish History*, Oxford et New York, Oxford University Press. 2007 (1998), p. 4 ; James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 106-107 ; John D. Brewer et Gareth I., *op. cit.*, p. 29 ; Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 66-67.

²¹⁴⁰ Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 13. « *a revolution in land ownership* ».

²¹⁴¹ An Act for the Setling of Ireland, August 1652 dans Charles Harding Firth et R. S. Rait (eds), *Acts and Ordinances of the Interregnum, 1642-1660*, 1911, p. 598-603, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=56470&strquery>>. Page consultée le 02/02/2011.

loyauté, « leur Affection constante pour les Intérêts du Commonwealth d'Angleterre »²¹⁴², sont aussi pénalisés.

Cette dernière clause dépasse les frontières confessionnelles, mais les catholiques sont cependant touchés plus durement que le reste de la population. Non seulement ils doivent céder un tiers de leurs terres (contre un cinquième pour les protestants), mais accepter en plus que les deux tiers restants leur soient restitués dans un autre lieu : « Assignés dans un endroit de l'Irlande tel que le Parlement (...) trouvera approprié de désigner à cette fin »²¹⁴³. Les plantations entraînent ici des « transplantations » : les catholiques reconnus coupables sont contraints de partir dans le comté du Clare ou dans le Connacht, une région choisie pour son côté plus sécuritaire et contrôlable, car entourée d'eau. Une alternative leur est offerte : la pendaison. Effectuée en deux temps par Charles I et Cromwell, cette dernière phase réorganise la propriété des trois quarts des terres irlandaises²¹⁴⁴. Finalement, alors que les Irlandais catholiques détenaient encore entre 59 % et 69 % des terres agricoles avant la rébellion de 1641, celles-ci se réduisent le plus souvent dans les estimations des historiens à une peau de chagrin comprise entre 8 % et 10 % à la fin du Protectorat²¹⁴⁵. Ces transformations constituent de toute évidence un véritable bouleversement pour les Irlandais catholiques d'origine gaëlique ou vieille anglaise qui, par cette commutation forcée, perdent à la fois leur statut social de propriétaires terriens, mais aussi le restant de leur autorité politique²¹⁴⁶. L'époque marque donc un tournant qui permet à une minorité protestante de prendre le dessus sur une majorité catholique. L'arrivée au pouvoir de Charles II, qui compte pourtant dans son entourage de nombreux catholiques, n'inversera pas une tendance déjà bien ancrée dans l'histoire de l'île.

II.2.1.3- Une politique foncière royale inscrite dans la continuité

En 1660, à l'arrivée de Charles II sur le trône, la question de la terre en Irlande ressurgit pour devenir, selon l'historien Tim Harris, « la source de discorde la plus

²¹⁴² *Ibid.*, «Point VIII : *Papists, not formerly comprehended, to lose one third of their Estates*». «*their constant good Affection to the Interest of the Commonwealth of England*».

²¹⁴³ *Ibid.* «*assigned in such place in Ireland, as the Parliament, (...) shall think fit to appoint for that purpose*».

²¹⁴⁴ Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 701.

²¹⁴⁵ Tim Harris, «Restoration Ireland - Themes and Problems», *op. cit.*, p. 10 ; Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 13. Pour Wesley Hutchinson, les proportions sont plus élevées, « en dessous de la barre des 20 % », ce qui constitue tout de même une perte significative. Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 67.

²¹⁴⁶ John D. Brewer et Gareth I. Higgins, *op. cit.*, p. 21 ; Kevin McKenny, «The Restoration Land Settlement in Ireland : A Statistical Interpretation» dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 36.

amère »²¹⁴⁷ entre d'une part, les catholiques qui s'attendent à récupérer leurs terres en récompense de leur fidélité à la Couronne anglaise pendant la guerre civile²¹⁴⁸ et d'autre part, les soldats de Cromwell qui réclament leur dû payable en terres confisquées aux rebelles irlandais. Pourtant, la première déclaration de Charles II²¹⁴⁹ n'annonce pas de changement fondamental dans la répartition cromwellienne des terres et confirme, au contraire, les titres de propriété obtenus jusqu'en 1659²¹⁵⁰. Bien plus, Charles II ne semble pas vouloir adopter une attitude différente de ses prédécesseurs et utilise les terres irlandaises pour récompenser ses officiers, les soldats de son armée²¹⁵¹ et de nombreux favoris dont les noms sont listés sur plusieurs pages²¹⁵². Quant aux propriétaires catholiques qui ont été dépossédés, ils peuvent recouvrer leurs biens à condition d'apporter les preuves de leur innocence vis-à-vis des événements de 1641 et de leur loyauté à Charles I pendant la guerre²¹⁵³. Pour un catholique comme Nicolas French, ancien Evêque de Ferns, les conditions édictées sont tellement compliquées qu'il s'agit simplement d'un nouveau stratagème protestant destiné à spolier les catholiques : « Leur éminent travail de qualification d'un innocent fait en sorte qu'il devrait être Moralement impossible de trouver une personne innocente »²¹⁵⁴. Selon lui, les protestants d'Irlande n'envisagent aucune perte de pouvoir, aussi minime soit-elle, et il pense qu'ils se sont mis d'accord avec le gouvernement anglais pour que les terres ne soient « sous aucun prétexte (...) rendues aux

²¹⁴⁷ Tim Harris, "Restoration Ireland -Themes and Problems", *op. cit.*, p. 10. "*the bitterest source of contention*".

²¹⁴⁸ Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 701 ; John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 421.

²¹⁴⁹ Charles II, *His Majesties Gracious Declaration for the Settlement of his Kingdome of Ireland, and Satisfaction of the Severall Interests of Adventurers, Souldiers, and other His Subjects there*, Londres, John Bill, 30 novembre 1660, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99867510>. Page consultée le 15/04/2013.

²¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 6

²¹⁵¹ *Ibid.*, p. 6-7.

²¹⁵² *Ibid.*, p. 21-27.

²¹⁵³ *Ibid.*, p. 14-15.

²¹⁵⁴ Nicholas French, *A Narrative of the Earl of Clarendon's Settlement and Sale of Ireland. Whereby the Just English Adventurer is much prejudiced, the Ancient Proprietor destroyed, and the Publick Faith violated; to the great discredit of the English Church and Government, (if not recalled and made void) as being against the principles of Christianity, and true Protestancy*, Louvain, 1668 dans James Duffy (ed.), *The Historical Works of the Right Rev. Nicholas French, D. D. Bishop of Ferns, etc. Now fro the First Time Collected. With An Introduction, Containing Notices, Historical, and Descriptive of the Irish Colleges of Louvain. The Settlement and Sale of Ireland, Letters, etc.*, vol. 1, Dublin, 1846, p. 85, <<http://archive.org/stream/historicalworkso01frenuoft#page/n171/mode/2up/search/their+grand+work+>>. Page consultée le 03/05/2013. "[they] made it their grand work so to qualifie an innocent, that it should be Morally impossible to find any such".

natifs »²¹⁵⁵. En 1662, la déclaration du roi Charles II est concrétisée par le vote d'une loi destinée à clore le règlement foncier de l'Irlande²¹⁵⁶.

Pourtant, la commission formée en janvier 1663²¹⁵⁷, qui devait permettre aux catholiques d'apporter les preuves de leur innocence, interrompt ses travaux sous la pression du gouvernement irlandais en août 1663. Alors qu'elle devait initialement officier sur dix-huit mois²¹⁵⁸, elle n'entend qu'un septième des demandeurs²¹⁵⁹. Même s'il reste communément admis que les catholiques regagnent 20 % des terres, c'est-à-dire le double de ce qu'ils possédaient sous Oliver Cromwell, celles-ci ne représentent plus qu'un cinquième des terres fertiles du territoire²¹⁶⁰. En 1665, cette première Loi sur la propriété foncière est complétée par une Loi d'Explication²¹⁶¹ qui intervient pour dédommager les protestants qui ont rendu leurs terres aux catholiques déclarés innocents. D'après l'archevêque anglican William King, le duc d'York est présent à chacun des débats sur la question de la terre en Irlande et connaît parfaitement tous les enjeux pour avoir personnellement participé au processus décisionnel :

Il était présent à tous les Débats du Conseil de Direction en Angleterre concernant la répartition des terres irlandaises et était membre du Conseil quand ces Lois sur la propriété foncière y furent décidées.²¹⁶²

Selon le même auteur, Jacques II est très informé des tenants et des aboutissants de ces lois, non seulement parce qu'« il a entendu chaque Clause être débattue pendant près de Deux ans »²¹⁶³, mais aussi parce qu'il en bénéficie aussi personnellement. En effet, grâce à ces Lois sur la propriété foncière, le duc d'York devient l'un des plus grands propriétaires fonciers d'Irlande. Selon l'archevêque anglican William King, sa propriété s'élève à

²¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 103. “*must not be restored to the Natives upon any account*”.

²¹⁵⁶ An Act for the better Execution of His Majesties Gracious Declaration for the Settlement of his Kingdome of Ireland, and Satisfaction of the severall Interests of Adventurers, Souldiers, and other his Subjects there, Dublin, John Crook, 1662, <<http://www.ucc.ie/celt/published/E660001-001/index.html>>. Page consultée le 28/05/2013 ; James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 118-120 ; John D. Brewer et Gareth I., *op. cit.*, p. 29-30 ; Sean J. Connolly, (ed.), “*Settlement, Act of*”, *The Oxford Companion to Irish History*, *op. cit.*, p. 536 ; David Dickson, *New Foundations*, *op. cit.*, p. 6- 8 ; Wesley Hutchinson, *op. cit.*, p. 68-69.

²¹⁵⁷ *By His Majesties Commissioners Appointed for Putting in Execution an Act of Parliament Intituled An Act for the better Execution of His Majesties Gracious Declaration for the Settlement of his Kingdome of Ireland, and Satisfaction of the several Interests of Adventurers, Souldiers, and other his Subjects there*, Dublin, John Crook, 1662, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:16138505>. Page consultée le 28/05/2013.

²¹⁵⁸ Coleman A. Dennehy, *op. cit.*, p. 59.

²¹⁵⁹ Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 14.

²¹⁶⁰ John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 426.

²¹⁶¹ *His Majesty's gracious declaration for the settlement of his kingdom of Ireland, and satisfaction of the several interests of adventurers, soldiers, and other his subjects there*, 1665, p. 162-169, <<http://www.ucc.ie/celt/published/E660001-001/index.html>>. Page consultée le 05/06/2013.

²¹⁶² William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 162-163. “*was present at all the Debates concerning the Settlement of Ireland at the Council Board in England, and was one of the Council, when those Acts of Settlement and Explanation past it*”.

²¹⁶³ *Ibid.*, p. 163. “*he had heard every Clause in them debated for near Two years*”.

« 108 000 acres qui lui rapportent 10 millions de Livres par an »²¹⁶⁴. L'historien Tim Harris apporte, quant à lui, une réévaluation à la hausse. D'après lui, la propriété du duc d'York possède une superficie « d'environ 169 431 acres »²¹⁶⁵.

En elle-même, cette information nous apporte un élément supplémentaire qui nous permet de mieux comprendre la pensée économique du duc d'York vis-à-vis de l'Irlande. Selon nous, elle révèle que, du point de vue des terres, l'état d'esprit du duc d'York est en accord avec celui de ses contemporains anglais en ce qui concerne les avantages financiers que représente l'Irlande dont il entend manifestement profiter au même titre que beaucoup d'autres de ses compatriotes. Pour le pamphlétaire anglais Richard Lawrence, le Loi sur la propriété foncière de 1662 et la Loi d'explication de 1665 représentent effectivement l'apothéose du règlement de la terre pour ses coreligionnaires irlandais, « dépassant toutes les Concessions précédentes des Rois d'Angleterre et toutes les Soumissions précédentes du Peuple Irlandais à ce sujet »²¹⁶⁶. Même si les chiffres qu'il rapporte diminuent de moitié la superficie réelle de l'Irlande²¹⁶⁷ et doivent, par conséquent, être utilisés avec prudence, son point de vue contemporain de l'époque offre des données intéressantes. Selon lui, sur un total de 10 868 949 acres (environ 44 000 km²), les catholiques n'en possèdent plus que 2 041 108 acres (environ 8 260 km²), ce qui représente une diminution considérable, « plus du cinquième de la totalité »²¹⁶⁸. Par conséquent, pour Richard Lawrence, l'Irlande n'appartient tout simplement plus aux Irlandais, une vérité encore plus tangible dans certaines zones géographiques : dans les régions « adjacentes à l'Angleterre où vivaient alors plusieurs Papistes irlandais pour un Protestant anglais, la situation s'est maintenant inversée »²¹⁶⁹. Ainsi, trois ans avant l'accession à la Couronne de Jacques II, Richard Lawrence se félicite-t-il que le pouvoir politique et économique en Irlande soit passé de manière irréversible entre les mains des protestants²¹⁷⁰. Tout ce processus historique est, pour lui, une telle réussite qu'une partie de l'Irlande peut maintenant être considérée comme une prolongation territoriale de l'Angleterre : « l'Irlande est devenue l'Ouest de

²¹⁶⁴ *Ibid.* “108 000 Acres, to the Value of 10^m Pounds per Annum”.

²¹⁶⁵ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, *op. cit.*, p. 24. “an estimated 169, 431 acres”. 169 431 acres équivalent à 68 566 hectares.

²¹⁶⁶ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, ch. II, p. 49. “exceeding all former Grants of the Kings of England, and former Submissions of the body of the People of Ireland in these particulars”.

²¹⁶⁷ La superficie de l'Irlande est de 84 412 km² (20 858 660 acres).

²¹⁶⁸ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, ch. II, p. 48. “above the fifth part of the whole”. En prenant un autre point de vue, les tableaux statistiques de l'historien Kevin McKenny montrent qu'en comparaison des 6 756 propriétaires catholiques en 1641, les catholiques ne sont plus qu'une poignée de 1 353 propriétaires en 1675. Kevin McKenny, *op. cit.*, tableau 3.2, p. 40.

²¹⁶⁹ *Ibid.* “next adjacent to England where there was then Irish Papists to one English Protestant, the odd now lies on the other hand”.

²¹⁷⁰ *Ibid.*

l'Angleterre »²¹⁷¹. Pourtant, malgré quatre cinquième des terres entre leurs mains²¹⁷², la perception enthousiaste de Lawrence n'est pas partagée par tous les protestants dont le sentiment d'insécurité reste vif²¹⁷³ face à une population catholique qui se sent trompée et souhaite la vengeance.

II.2.2- Une fidélité catholique bafouée

L'expression de la rancœur catholique vis-à-vis de cette dernière répartition des terres se focalise sur l'idée de la trahison. D'ailleurs, le pamphlet de Nicholas French²¹⁷⁴, *A Narrative of the Settlement and Sale of Ireland*²¹⁷⁵, publié en 1668, s'attache précisément à démontrer « l'Injustice apparente et l'inégalité de la Répartition (...) de ce Royaume »²¹⁷⁶. Pour l'auteur, l'attachement sans faille des catholiques aux Stuarts a été trahi. Tout d'abord, leur engagement auprès des forces royalistes de Charles I en Irlande avait conduit à un traité en 1649 avec le duc d'Ormond dans lequel l'usufruit de leurs terres était garanti après la guerre²¹⁷⁷. Ensuite, le même dévouement les avait conduits à accompagner Charles II en exil, à « adhérer de manière inaltérable aux intérêts de Charles Stewart »²¹⁷⁸. Par conséquent, tous ceux qui se sont battus à ses côtés sur le continent ont mis leurs espoirs dans la récupération de leurs terres une fois que Charles II serait restauré, qu'il « leur rendrait leur ancien Patrimoine (...) perdu en sauvegardant ses intérêts »²¹⁷⁹. Le roi lui-même dans sa déclaration de 1662 sur la question des terres n'avait pas oublié de mentionner leurs actes courageux dont il se disait ouvertement redevable en leur promettant « protection, Justice et Faveur »²¹⁸⁰. Pourtant, la fidélité de ces hommes ne débouche à la Restauration sur aucune réhabilitation concrète, ce qui fait dire à Nicholas French que les catholiques ont été « sacrifiés comme des victimes immaculées sur l'autel de la

²¹⁷¹ *Ibid.*, p. 50-51. "Ireland is become West England".

²¹⁷² John Harwood Andrews, *op. cit.*, p. 466.

²¹⁷³ John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 427.

²¹⁷⁴ Jason McHugh émet des doutes quant à l'autorité de Nicolas French. A l'opposé, Michael Perceval-Maxwell l'accepte comme auteur de ce pamphlet. Il n'en reste pas moins que l'œuvre reflète le point de vue catholique. Jason McHugh, "Catholic Clerical Responses to the Restoration : The Case of Nicholas French" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008, note 11, p. 101 ; Michael Perceval-Maxwell, "The Irish Restoration Land Settlement and its historians" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 20-21.

²¹⁷⁵ Nicholas French, *op. cit.*

²¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 77. "the apparent Injustice, and inequality used in the (...) Settlement of that Kingdom".

²¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 109.

²¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 89. "Unalterably adhered to the interest of Charles Stewart". Cet argument est répété de nombreuses fois par l'auteur aux pages 101, 104, 112, 113.

²¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 113. "restore to them their ancient Patrimonies, which they lost upon the account of his interest".

²¹⁸⁰ Charles II, *His Majesties Gracious Declaration for the Settlement of his Kingdome of Ireland*, 1662, *op. cit.*, p. 3-4. "protection, Justice and Favour".

Loyauté »²¹⁸¹. Ainsi le règlement de la propriété foncière de Charles II reflète-il une double trahison envers les catholiques dont la déception profonde dépasse les souvenirs les plus douloureux liés à la mémoire de leur communauté, une « Souffrance perpétuelle qui surpasse de loin celles qu'ils avaient endurées sous le Gouvernement de Cromwell »²¹⁸². Pour tous ces hommes qui se sont battus en exil aux côtés de Charles II et du duc d'York, le règlement foncier de Charles II, qui ignore les personnes loyales et récompense les régicides, relève de l'absurde. D'après Nicholas French,

il est en effet bien commode de déposséder un ancien Propriétaire ayant combattu pour le Roi et de donner son Domaine à un Soldat Fanatique qui a combattu pour Cromwell.²¹⁸³

De manière encore plus évidente, le poète gaélique David O'Bruidair se laisse aller en 1684 à l'expression d'une amertume désabusée quand il écrit, qu'à leur retour d'exil avec Charles II, les catholiques « ne récupèrent rien de leurs anciens domaines mais furent réduits à contempler leurs terres tel un chien contemplant un morceau de viande »²¹⁸⁴. Selon le poète, la loi pour le règlement de la propriété foncière « a brisé leur dos et les a tous laissés démunis et livrés à la pauvreté »²¹⁸⁵. Ainsi, par ses décisions, Charles II s'associe-t-il avec les méfaits de Cromwell dans une négation des droits fonciers les plus certains des Irlandais catholiques²¹⁸⁶. Pourtant, ces derniers qui ont perdu leurs terres ne cessent de croire qu'un renversement de la situation reste toujours possible.

II.2.3- Un espoir infatigable

Malgré leur humiliation profonde, les dépossédés d'Irlande ne s'avouent pas vaincus et restent déterminés à mettre tout en œuvre pour renverser les décisions anglaises sur la répartition des terres²¹⁸⁷. Après d'inlassables demandes pour revisiter la question dans les années 1660, les circonstances semblent beaucoup plus propices pour les catholiques depuis le rapprochement de Charles II avec Louis XIV en 1670 et cinquante-deux membres de la noblesse catholique d'Irlande décident une nouvelle fois, comme le rapporte l'historienne Anne Creighton, de se « prosterner aux pieds de Charles II pour

²¹⁸¹ Nicholas French, *op. cit.*, p. 101. “*sacrificed as unspotted Victimes on the altar of Loyalty*”.

²¹⁸² *Ibid.*, p. 78. “*perpetual Sufferance, far surpassing those they formerly endured under the Governement of Cromwell*”.

²¹⁸³ *Ibid.*, p. 98. “*It is indeed a most wonderful conveniency to dispossess the ancient Proprietour who fought for the King, and give his Estate to a Fanatique Souldier who fought for Cromwell*”.

²¹⁸⁴ David O'Bruidair, “The Purgatory of the Men of Ireland, 1684”, *op. cit.*, p. 17. “*got nought of their old demesnes, But to gaze at their lands like a dog at a lump of beef*”.

²¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 23. “*hath broken their backs, And left them all cloakless and shirtless in poverty*”.

²¹⁸⁶ Nicholas French, *op. cit.*, p. 107.

²¹⁸⁷ Nicholas French, *op. cit.*, p. 119 ; Tim Harris, “Restoration Ireland- Themes and Problems”, *op. cit.*, p. 11 ; John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 445.

implorer justice et compassion »²¹⁸⁸. Le choix de leur représentant n'est pas laissé au hasard, car c'est Richard Talbot, un proche du duc d'York depuis qu'ils se sont rencontrés en exil en 1653, qui présentera la pétition à Charles II et à son conseil dont fait partie le duc d'York. Revenant une nouvelle fois sur l'injustice subie par les catholiques d'Irlande envers qui les promesses de rétablissement des terres n'ont pas été tenues malgré leur dévouement et aussi les milliers de propriétaires irlandais dont les preuves d'innocence n'ont pas été entendues avant l'arrêt des entretiens de la commission de 1663, Richard Talbot demande alors, en janvier 1671, une révision de la loi sur la propriété foncière de l'Irlande²¹⁸⁹.

Malgré le mécontentement de membres de son conseil, Charles II est incontestablement enclin à plus de faveur envers les catholiques et constitue un comité qui doit vérifier si la Loi sur la propriété foncière en Irlande est conforme aux engagements faits envers eux à Breda en 1660. De ce point de vue, le rapport rendu en juin 1671 est plutôt encourageant pour les catholiques. Partant du principe que l'Irlande est un royaume sous l'autorité du roi d'Angleterre et non du Parlement anglais, la déclaration de Charles II en 1660 possède par conséquent la même autorité qu'une loi votée au Parlement et des irrégularités dans sa mise en application confirment effectivement le besoin d'une révision approfondie²¹⁹⁰. De plus, dans la continuité de sa Déclaration d'Indulgence faite en Angleterre en mars 1672, Charles II décide en septembre de la même année d'imposer par la prérogative royale un pardon général pour les catholiques irlandais impliqués dans la rébellion de 1641²¹⁹¹. Pourtant, en février 1673, la réunion d'un Parlement méfiant vis-à-vis des dernières prises de positions pro-catholiques de Charles II, en Angleterre et en Irlande, oblige le roi à se rétracter. Pour les membres du Parlement anglais, les évolutions envisagées en Irlande sont dangereuses pour les protestants et, à cause d'elles, les catholiques d'Irlande sont, d'après eux, « devenus à cet instant plus insolents et présomptueux que précédemment »²¹⁹². Par conséquent, la commission de révision foncière est dissoute et Richard Talbot est chassé de la cour amenant de nouveau l'espoir catholique dans une impasse.

Mais, il est toujours étonnant de constater que la détermination des catholiques ne s'arrête pas là. En 1675 et 1676, le catholique Nicholas French publie deux nouveaux

²¹⁸⁸ Anne Creighton, *op. cit.*, p. 151. "*prostate ourselves at your feet for justice and compassion*".

²¹⁸⁹ *Ibid.*

²¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 154-157.

²¹⁹¹ *Ibid.*, p. 158.

²¹⁹² *Ibid.*, p. 160. "*are at this time grown more insolent and presumptuous than formerly*".

pamphlets²¹⁹³ et, malgré les tentatives avortées en 1678 et en 1680 du vice-roi irlandais Ormond de stabiliser le pays par une loi de confirmation de la propriété foncière²¹⁹⁴, le retour du duc d'York de son exil d'Ecosse en 1682 leur offre de nouveau des possibilités d'écoute. En 1684, l'expression d'une nouvelle demande montre que, selon l'historien Richard Bagwell, « les victimes de la Loi sur la propriété foncière n'avaient pas été réduites au silence »²¹⁹⁵ et la même année, Charles II permet la réunion d'une nouvelle commission de grâce qui rétablit leur titre de propriété à de nouveaux demandeurs catholiques. Cependant, pour les catholiques comme pour les protestants, la situation n'en demeure toujours pas moins insatisfaisante, car ni la révision de la répartition des terres ni sa confirmation ne sont tangibles, laissant la majorité des catholiques dans la frustration et les protestants dans la peur d'une remise en question de leurs titres. Le couronnement de Jacques II en 1685 laisse envisager la résolution de la question de la terre irlandaise sous un nouveau jour et pour les catholiques d'Irlande, il ne s'agit dorénavant que d'une question de temps avant de voir leurs droits de propriétaires fonciers leur être restitués grâce à leur coreligionnaire royal.

Dans les cinq années qui précèdent le couronnement de Jacques II, des enjeux économiques forts viennent indubitablement se rajouter aux nombreuses sources de dissensions religieuses et politiques décelables en Angleterre et en Irlande. En Angleterre, l'existence de visions économiques antagonistes contribue à aggraver un contexte idéologique déjà très tendu religieusement et politiquement en remettant directement en question la prérogative royale dans les affaires économiques. Cette fois-ci, le duc d'York ne constitue pas le cœur du sujet mais, du fait de son rôle à la tête de la Compagnie Royale Africaine et de l'intérêt financier qu'il trouve en adoptant les idées économiques de Josiah Child, il ne fait aucun doute qu'il est très personnellement impliqué. En Irlande, les

²¹⁹³ Nicholas French, *The bleeding Iphigenia or An excellent preface of a work unfinished, published by the authors frind,* Londres, 1675, p. 1-7, <<http://archive.org/stream/historicalworkso01frenuoft#page/n87/mode/2up>>. Page consultée le 04/06/2013 ; Nicholas French, *The Vnkinde Desertor of Loyal Men and True Frinds*, Paris, 1676 dans James Duffy (ed.), *The Historical Works of the Right Rev. Nicholas French, D. D. Bishop of Ferns, etc. Now fro the First Time Collected. With An Introduction, Containing Notices, Historical, and Descriptive of the Irish Colleges of Louvain. The Settlement and Sale of Ireland, Letters, etc.*, vol. 2, Dublin, 1846, p. 21-202, <<http://archive.org/stream/historicalworkso01frenuoft#page/n231/mode/2up>>. Page consultée le 04/06/2013.

²¹⁹⁴ Eoin Kinsella, “ ‘Dividing the bear’s skin before she is taken’ : Irish Catholics and Land in the Late Stuart Monarchy, 1683-91” dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland : Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 165.

²¹⁹⁵ Richard Bagwell, *op. cit.*, p. 144. “*sufferers by the Act of Settlement had not been silenced*”.

décisions économiques imposées depuis le XVI^e siècle par le Parlement anglais sont révélatrices d'un esprit très colonialiste bien ancré chez tous les rois d'Angleterre jusqu'à Charles II dont les attentes sont pesantes en termes de rentabilité et d'apport financier. Par conséquent, la question se pose de savoir si, à son arrivée au pouvoir en Angleterre, Jacques II va s'inscrire dans cette même continuité. En ce qui concerne les marchands protestants, le simple fait qu'il renouvelle la Loi sur la Navigation dès son couronnement les laisse, d'après un protestant cité par Tim Harris, « très abattus »²¹⁹⁶, car cela ne présage pas d'un changement de politique économique vis-à-vis de l'Irlande. En ce qui concerne les catholiques, est-ce que le fait de professer la même religion qu'eux va influencer l'opinion de Jacques II sur la question de la terre ? A cet égard, les éléments que nous possédons ne jouent pas forcément en faveur des catholiques. En tant que grand propriétaire foncier Jacques II montre qu'il adhère à des éléments de la pensée économique anglaise vis-à-vis de l'Irlande qui cherche à tirer profit des terres irlandaises. De plus, sa perspective un peu méprisante quant aux capacités des catholiques à participer au développement économique de l'île ne laisse pas non plus penser qu'il s'engagera dans de grands changements. Que ce soit du côté des protestants ou du côté des catholiques d'Irlande, cette mentalité anglaise, souvent motivée par la « peur et l'avidité »²¹⁹⁷ selon l'historien David Hayton, met l'Irlande dans une position très difficile qui l'oblige de manière contradictoire à se développer économiquement tout en freinant son expansion pour ne pas porter atteinte à l'économie anglaise. Cette situation est rendue d'autant plus pénible qu'elle est liée à la question de la répartition foncière dont toutes les tentatives de règlement laissent encore, d'après Robert Foster, « une des parties insatisfaite et l'autre craintive »²¹⁹⁸ au moment où Jacques II devient roi en 1685.

Pourtant, au-delà de tous ces désaccords avant son arrivée au pouvoir, il existe aussi des éléments qui permettent comme en religion et en politique d'envisager la résolution de ces tensions au bénéfice du règne de Jacques II. En Angleterre, les divisions autour du commerce marchand trouvent une conclusion indéniablement en faveur de la vision économique à laquelle Jacques II adhère avant son couronnement avec le jugement prononcé au procès *East Company vs Sandys*. En Irlande, les penseurs économiques comme Richard Lawrence laissent percevoir dans leurs écrits qu'ils sont conscients des limites de

²¹⁹⁶ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, *op. cit.*, p. 107. “*much dejected*”.

²¹⁹⁷ David William Hayton, “The Williamite Revolution in Ireland, 1688-91”, *op. cit.*, p. 188. “*fear and greed*”.

²¹⁹⁸ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 138. “*one side dissatisfied and the other insecure*”.

l'exploitation que l'Angleterre impose à l'île et tentent de prôner une approche plus équilibrée entre les deux pays à laquelle Jacques II, malgré ses positions « anglaises », ne semble pas opposé. En parallèle, les éleveurs et les marchands protestants trouvent des moyens de contourner les lois anglaises qui favorisent malgré tout l'évolution économique de l'île. En ce qui concerne la question de la terre, nous apprenons aussi que, de manière étonnante, sa répartition n'est pas une source d'antagonisme aussi tranchée et qu'elle trouve même des appuis influents au sein de la population catholique.

Chapitre 8- Une économie sous contrôle en Angleterre et en Irlande

Comme dans les domaines religieux et politique, les tensions économiques que nous venons d'analyser admettent des nuances en Angleterre et en Irlande qu'il est nécessaire de considérer pour comprendre en profondeur le rôle de Jacques II dans l'évolution des événements à la fin du XVII^e siècle dans les deux pays. En Angleterre, les visions économiques contrastées de Josiah Child et de Carew Reynell à la source du mécontentement de certains marchands et d'une véritable remise en question du pouvoir royal trouvent un arbitrage avec le jugement du procès *East Company vs Sandys*. Commencé en 1683, la datation précise de la fin du procès reste, à notre sens, confuse sans que cela représente un problème majeur. Si nous nous en tenons aux dates mentionnées dans l'intitulé du procès, 35 Car. II – 1 Jac. II A. D. 1683-1685, celui-ci se déroule à cheval sur les règnes de Charles II et de Jacques II. Pourtant, d'après l'historien Steve Pincus, le terme se situe en janvier 1685, soit le mois précédant la succession de Jacques II²¹⁹⁹. Quelle que soit la datation exacte, celle-ci précède de très peu ou jouxte le début du règne de Jacques II et s'insère donc bien dans le cadre de notre analyse, d'autant plus que sa conclusion permet de défaire l'opposition marchande en renforçant, comme dans les domaines religieux et politique, le pouvoir royal dans les affaires économiques au moment de l'accession de Jacques II.

En Irlande, si l'évolution économique est largement freinée par les contraintes imposées par l'Angleterre, le commerce irlandais ne s'engage pas pour autant sur la pente d'une dégradation majeure. En cherchant à contourner les lois, les éleveurs de bétail parviennent à développer de nouveaux supports de croissance qui permettent aux protestants et aux catholiques, dans une interdépendance économique salubre à la stabilité du pays, de bénéficier d'une situation qui reste économiquement favorable jusqu'à l'arrivée de Jacques II en Irlande. La question de la terre demeure, quant à elle, une pierre d'achoppement sérieuse et une question maintes fois discutée. Pourtant, il convient d'apporter aussi quelques nuances dans ce domaine. En effet, l'insistance catholique pendant la période de Restauration permet à une minorité d'entre eux de récupérer leurs propriétés foncières. Satisfaits, ces derniers forment une opposition catholique à une remise en question de la Loi sur la propriété foncière qui se range du côté des protestants d'Irlande pour en demander, au contraire, la confirmation à Charles II, puis à Jacques II. La division

²¹⁹⁹ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, op. cit., p. 376.

qui s'ensuit au sein de la communauté catholique permet à Jacques II de favoriser le *statu quo* jusqu'à son arrivée en Irlande en 1689.

I- Une opposition économique fermement réprouvée en Angleterre

Depuis 1683, la conduite du procès de la Compagnie des Indes Orientales contre le marchand Thomas Sandys se déroule sous la direction du juge George Jeffreys. Avant même le début des débats, la nomination du juge laisse entrevoir un dénouement favorable pour la Compagnie des Indes Orientales et, par conséquent, au pouvoir du roi sur les affaires économiques. En effet, d'après John Callow, le juge Jeffreys doit sa promotion au duc d'York qui « suggéra que son propre avocat, Sir George Jeffreys, juge l'affaire »²²⁰⁰. Comme ses contemporains, le juge adopte le point de vue d'une économie marchande fondée sur le mercantilisme²²⁰¹. Mais les arguments qu'il développe révèlent rapidement des idées beaucoup plus en accord avec les écrits de Josiah Child qu'avec ceux de Carew Reynell. Par conséquent, le verdict que le juge Jeffreys rend, en accord avec les autres juges, est entièrement favorable à la Compagnie des Indes Orientales mettant un terme aux velléités d'ouverture du marché de la partie adverse. Au cours du procès, le juge se révèle très passionné et, d'après le témoignage de Roger North, il « épouse l'affaire avec beaucoup de rage »²²⁰². En effet, l'enjeu principal, derrière la question du monopole, reste la défense de la prérogative royale dans les affaires marchandes.

I.1- La réaffirmation du commerce en monopole

Dans son discours final, le juge Jeffreys se montre très directif. Pour lui, si la question de départ sur la légalité d'obtention du monopole est claire, l'interrogation soulevée de manière sous-jacente concernant la prérogative royale fait de ce procès « une affaire de grands poids et de grandes conséquences, comme, peut-être, aucune affaire jamais traitée à Westminster »²²⁰³. En effet, les véritables enjeux concernent le pouvoir du roi à intervenir dans les affaires marchandes que les défenseurs de Thomas Sandys cherchent insidieusement à amoindrir. Pourtant pour le juge les choses doivent être bien claires à ce sujet : une reconsidération de la prérogative par laquelle le roi prend ses

²²⁰⁰ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 256. "he (...) suggested that his own Solicitor General, Sir George Jeffreys, should try the case".

²²⁰¹ *East India Company v. Sandys*, op. cit., p. 539.

²²⁰² Roger North, op. cit., p. 23. "Jeffries espoused the matter with great fury".

²²⁰³ *East India Company v. Sandys*, op. cit., p. 454. "It is a case of great weight and consequence, perhaps, as ever any case, that has come into Westminster-hall".

décisions commerciales « n'est pas la question, et n'a de manière certaine jamais été considérée comme une question »²²⁰⁴. Pour lui, la volonté du roi demeure irrésistible dans tous les domaines même économiques.

I.1.1- La préséance de la prérogative royale dans les affaires économiques

Face aux attaques de la royauté, le jugement du procès *East India Company v. Sandys* est sans appel et offre à Jacques II, tout juste quelques semaines avant son couronnement, un pouvoir indiscuté dans les affaires économiques : comme en religion et en politique, le jugement réaffirme les droits du roi plutôt que celui des sujets. Dès le début du discours du juge Jeffreys, l'utilisation du terme « absolu »²²⁰⁵ associé à la prérogative du roi ne laisse pas beaucoup de doute sur son opinion. D'après le juge, si, dans tous les domaines, le roi « est investi de cette prérogative par la loi de [la] nation [anglaise] »²²⁰⁶, la légitimité de celle-ci dans les affaires marchandes va bien au-delà de la « loi coutumière ou les statuts du royaume »²²⁰⁷. En effet, si le juge Jeffreys admet du bout des lèvres que le Parlement possède un droit de regard sur le commerce intérieur, il n'en est pas de même pour le commerce extérieur²²⁰⁸. Comme ces échanges ont la particularité d'être le fruit de circonstances externes au pays, ils sont avant tout réglementés par des lois internationales comme « les lois générales de nations, la loi des marchands, la loi impériale ou civile »²²⁰⁹ qui doivent être prises en compte pour juger de son fonctionnement légal comme le Parlement l'a lui-même aussi admis. D'ailleurs, toujours pour le juge, quand il s'agit de régler les litiges commerciaux, tous les pays se tournent vers cette « loi des marchands qui fait partie de la loi de la nature et des nations »²²¹⁰, car dans tout ce qui touche aux marchands, les lois du royaume sont « trop limitées »²²¹¹, n'ayant « aucune possibilité d'exécution à l'étranger »²²¹². Or cette loi des nations reconnaît l'autorité royale sur les affaires marchandes car, selon le juge Jeffreys, « la régulation et la restriction du commerce et des affaires est considérée *inter Juris Regalia*, c'est-à-dire la prérogative du magistrat suprême »²²¹³. Cette position est totalement logique, le souverain étant, dans les affaires

²²⁰⁴ *Ibid.*, “Lord Chief-Justice Jeffreys”, p. 520. “is not the question; nor sure was it ever thought a question”.

²²⁰⁵ *Ibid.*, p. 520. “His absolute prerogative”.

²²⁰⁶ *Ibid.*, p. 522. “he is invested with this prerogative by the law of this nation”.

²²⁰⁷ *Ibid.* “the customary common law or statutes of this realm”.

²²⁰⁸ *Ibid.*, p. 523-524.

²²⁰⁹ *Ibid.*, p. 523. “namely, the general laws of nations, the law-merchants, the imperial or civil law”.

²²¹⁰ *Ibid.*, p. 529. “according to the law-merchant, which is part of the law of nature and nations”.

²²¹¹ *Ibid.* “seem too scanty for that purpose”.

²²¹² *Ibid.*, p. 532. “which cannot be put in execution in foreign part”.

²²¹³ *Ibid.*, p. 523. “the regulation and restraint of trade and commerce is reckoned *inter Juris Regalia*; i.e. the prerogative of the supreme magistrate”.

étrangères, le seul à pouvoir contracter des alliances avec les princes des autres nations dont le commerce dépend. Bien souvent, son pouvoir de décider d'entrer en guerre ou de faire la paix implique aussi l'arrêt ou, au contraire, la relance du commerce, ce qui prouve bien que son droit d'influer sur le commerce fait partie intégrante de ses pouvoirs²²¹⁴. Finalement, la loi impériale pose que chaque conquête de nouvelles terres devient la propriété du roi²²¹⁵.

Pour Jeffeys, cette manière de voir n'est en aucun cas nouvelle. Les rois des règnes précédents ont toujours usé d'un tel pouvoir par la distribution de « licences royales, chartes et dispenses »²²¹⁶, sans jamais faire appel à une autre autorité pour valider leur décision et surtout pas le Parlement : « Sans loi du Parlement »²²¹⁷. Ainsi, la conclusion s'impose-t-elle d'elle-même : n'étant sous le contrôle d'aucune loi du Parlement, « aucunement abrégée ou contrôlée par un acte du Parlement actuellement en vigueur »²²¹⁸, l'autorité du roi dans les affaires commerciales est toujours absolue, « sa prérogative incontestée »²²¹⁹. Par conséquent, le roi n'a de compte à rendre à personne et est libre d'imposer sa volonté, pouvant « interdire à n'importe lequel de ses sujets d'aller au-delà des mers selon son plaisir et les rappeler encore comme bon lui semble et ceci (...) sans en donner la raison »²²²⁰.

De plus, pour le juge Jeffreys, la force et l'intégrité de la prérogative restent primordiales, car c'est uniquement à travers elle que le prestige de l'Angleterre en dehors de ses frontières et la richesse de ses sujets sont garantis. D'ailleurs, selon lui, l'Angleterre était beaucoup plus prospère à l'époque où la prérogative était « plus absolue qu'elle ne l'est maintenant »²²²¹. A cet effet, le juge s'insurge contre les idées qui cherchent au regard des droits du peuple, à diminuer le pouvoir du roi en faveur du Parlement et qui viennent maintenant contaminer les affaires marchandes. Pour lui, cette nouvelle pratique est « trop courante (...) ces dernières années »²²²². En effet, seulement soulevée légèrement à partir de 1681 dans des pamphlets politiques, la question de la prérogative est défiée de manière beaucoup plus frontale pour la première fois dans le domaine économique. L'escalade est évidente car, alors que tous les écrits des philosophes politiques comme James Tyrrell ne

²²¹⁴ *Ibid.*, p. 532-534.

²²¹⁵ *Ibid.*, p. 526.

²²¹⁶ *Ibid.*, p. 535.

²²¹⁷ *Ibid.*, p. 536. “without an act of parliament”.

²²¹⁸ *Ibid.*, p. 530. “not abridged or controuled, by any act of parliament now in force”.

²²¹⁹ *Ibid.* “his undoubted prerogative”.

²²²⁰ *Ibid.*, p. 532. “The king might prohibit any of his subjects from going beyond the seas at pleasure, and recall them again as he thought fit ; and that, (...), without giving any reason”.

²²²¹ *Ibid.*, p. 535. “more absolute than now it is”.

²²²² *Ibid.*, p. 534. “too much practised (...) of late years”.

reflétaient qu'une pensée théorique, le simple fait de soulever la question en justice officialise cette fois une attaque beaucoup plus directe du droit du roi. Tout au long de son discours, Jeffreys en paraît très exaspéré. Et pour cause, pour le juge, la remise en question soulevée au cours du procès est tout bonnement d'une incroyable effronterie, Thomas Sandys étant « le premier sujet de ce royaume, dans les dernières cent années, à s'opposer publiquement à Westminster au droit incontesté de prérogative du roi »²²²³. Plus encore, son attitude est totalement assimilable à de la « désobéissance »²²²⁴. Pourtant, comme pour rappeler une situation généralement redevenue très favorable à un pouvoir royal fort à partir de 1683, l'énervement laisse rapidement place à l'expression d'un soulagement. En effet, selon Jeffreys, le doute n'est pas permis en ce qui concerne l'autorité du souverain. Celui-ci a le droit « d'appeler et de dissoudre les Parlements, quand et de la manière qui lui plaît et il est le seul apte à juger si ces *Ardua Regni* demandent ou non l'avis du Parlement »²²²⁵.

Ainsi, en 1685, au moment où Jacques II accède à la Couronne, le pouvoir royal, déjà consolidé par les dénouements politiques des années précédentes, est-il aussi renforcé dans le domaine économique. Tout comme le pouvoir du roi a été posé comme la garantie d'une stabilité politique, il devient aussi la pierre angulaire d'un commerce marchand sain et prospère. Cependant l'argumentation du juge Jeffreys en faveur d'un pouvoir indiscuté du roi dans les affaires marchandes ne s'arrête pas là. D'après lui, toutes ces revendications n'ont pas de sens, car les profits générés par le commerce extérieur sont d'abord destinés à l'enrichissement du roi et non à celui de la nation.

I.1.2- Un commerce marchand au service de la Couronne

Les débats du procès révèlent une opposition du même type qu'en politique où le bien des sujets doit primer sur celui du roi. En effet, pour la défense, en empêchant la majorité de ses sujets de commercer librement, Charles II les empêche de travailler, ce qui constitue une atteinte à leur propriété : le roi, « par ses lettres patentes, retire la propriété des sujets, et je ne connais aucune autre propriété plus grande que la liberté de commercer et de travailler »²²²⁶. L'ouverture à la concurrence du commerce marchand devient donc, pour les avocats de Sandys, une question fondamentale qui relève directement de la liberté et de la propriété des Anglais. En opposition, le juge Jeffreys considère que « le bien-être

²²²³ *Ibid.*, p. 522. “the first subject that within this kingdom, for near an hundred years last past, hath in Westminster Hall publicly opposed himself against the king’s undoubted prerogative”.

²²²⁴ *Ibid.* “disobedience”.

²²²⁵ *Ibid.*, p. 534. “God be praised, it is in the king’s power to call and dissolve parliaments, when and how he pleases; and he is the only judge of these *Ardua Regni*, that he should think fit to consult with the parliament about”. “*Ardua Regni*” signifie “difficultés du pouvoir”.

²²²⁶ “Defendant”, *East India Company v. Sandys*, *op. cit.*, p. 387. “By his letters patents take away the subject’s property, and I do not know a greater property than freedom of trade and labour”.

public n'est que peu concerné dans cette affaire »²²²⁷ et le développement de sa pensée révèle une adhésion aux principes exprimés par Josiah Child concernant le fondement de la richesse. Pour le juge, la propriété des sujets ne peut pas être définie par le fruit du travail humain, car celui-ci ne constitue pas le fondement de la richesse, contrairement à la terre. En effet, il est manifeste que la grande majorité des sujets anglais dépend bien de la terre, et non du commerce, pour sa survie, car « à de nombreuses époques, cette île a subvenu aux besoins de ses habitants sans aucune aide du commerce extérieur »²²²⁸. La production du sol anglais est suffisante pour répondre aux besoins de la population et le commerce marchand ne joue, à cet effet, aucun rôle significatif. Même une interruption totale des échanges commerciaux ne nuirait pas à « la généralité des habitants de ce royaume »²²²⁹, alors que cela représenterait une perte très significative pour le roi, les « droits de douane et d'imposition [étant] les appuis nécessaires de la Couronne »²²³⁰. Par conséquent, le juge établit le commerce comme étant un domaine réservé au roi pour son enrichissement : le commerce marchand « profite plus au roi qu'à ses sujets »²²³¹. Les interventions de la royauté en faveur de la Compagnie ne concernent donc pas du tout la propriété terrienne en Angleterre et ne regardent pas les sujets anglais, ne menaçant ni leur propriété ni leur survie²²³². Bien décidé à défendre les droits de la Couronne, Jeffreys continue de pousser son raisonnement dans le sens de celui de Child. Selon lui, toute tentative de transformer le fonctionnement monopolistique des affaires marchandes porterait directement atteinte à la santé du commerce et au prestige de l'Angleterre.

I.2- La condamnation de l'opposition économique

Selon l'accusation, les idées des marchands « intrus » sont économiquement dangereuses pour le commerce et, comme en politique, ne peuvent être que le reflet d'une insidieuse attaque républicaine.

I.2.1- Une fin du monopole nuisible au commerce

Dans son discours, le juge Jeffreys cherche à utiliser tous les arguments moraux, historiques et même bibliques possibles qui prouvent que la destruction du monopole de la Compagnie des Indes Orientales constitue un calcul très désavantageux pour le commerce marchand dans son ensemble. Tout d'abord, en ce qui concerne la morale, il serait

²²²⁷ "Lord Chief-Justice Jeffreies", *East India Company v. Sandys*, *op. cit.*, p. 523. "the public weal is little concerned therein".

²²²⁸ *Ibid.*, p. 534. "this island supported its inhabitants in many ages without any foreign trade at all".

²²²⁹ *Ibid.* "it would not be so to the general of the inhabitants of this realm".

²²³⁰ *Ibid.* "his customs and impositions, those necessary supports of the crown".

²²³¹ *Ibid.* "for it is more for the king's benefit than it can be for his subjects".

²²³² Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 377.

complètement injuste vis-à-vis des hommes qui ont initié le transport de marchandises avec les Indes Orientales et ont investi tous leurs capitaux de changer les règles à leurs dépens : « Il ne devrait être permis à aucune autre personne de récolter le profit ou de mettre en péril ce qu'ils ont commencé et continué en prenant beaucoup de risque et en dépensant beaucoup d'argent »²²³³. De plus, le monopole est une composante vitale de l'organisation du commerce marchand depuis toujours. Tout comme en politique, la recherche d'arguments antiques participe à la validation du discours où les preuves les plus convaincantes se trouvent dans l'histoire biblique. En effet, ce système d'exclusivité se repère dès la Genèse avec l'exemple de Joseph qui obtient du pharaon un titre qui en fait « un exemple illustre en ce qui concerne cette affaire »²²³⁴. Ne se donnant pas la peine d'une explication approfondie à ce sujet, Jeffreys s'applique à démontrer une certaine continuité historique du monopole. Pour lui, « beaucoup d'historiens remarquent que les commerces les plus florissants ont été initiés par des sociétés par actions et des politiques unies »²²³⁵ comme les habitants d'Alexandrie qui avaient obtenu, sous les Romains, l'exclusivité du commerce des denrées indiennes et éthiopiennes²²³⁶. Par la suite, chaque monarque anglais depuis Elizabeth I a reconnu l'avantage indiscutable du monopole non seulement en renouvelant sans hésitation les chartes de la Compagnie, mais aussi en lui accordant toujours plus de pouvoirs²²³⁷. Comme dans tous les domaines, le commerce marchand exige, pour un bon fonctionnement, une organisation et de même que les lois ne peuvent être efficaces sans tribunaux et une armée sans discipline, en ce qui concerne le commerce marchand, c'est le monopole qui assure la cohérence et la pérennité des affaires. Par conséquent, le supprimer « ruinerait le commerce en général et spécialement un commerce aussi risqué que celui avec les Indes Orientales »²²³⁸ qui a besoin d'une structure forte. En adoptant ce point de vue, Jeffreys cherche à inverser les rôles et à faire paraître les marchands qui veulent détruire le monopole comme des opportunistes à la recherche d'un gain personnel. Un tel désastre « ne peut être empêché que par la direction et l'administration d'une société publique »²²³⁹. Il en va non seulement de la vitalité du commerce, mais aussi de la considération du roi et de l'Angleterre à l'étranger.

²²³³ *Ibid.*, p. 539. “no other persons should be permitted either to reap the profit, or to endanger the loss of what hath been begun, and been carried on by them, with great hazard and expence”.

²²³⁴ *Ibid.* “an illustrious instance in this matter”.

²²³⁵ *Ibid.*, p. 546. “It is observed by many historians, that the most flourishing trades have been begun by united stocks and policies”.

²²³⁶ *Ibid.*, p. 539-542.

²²³⁷ *Ibid.*, p. 547, p. 549-550.

²²³⁸ *Ibid.*, p. 547. “will ruin the trade in general, especially such a hazardous trade as this to the East-Indies”.

²²³⁹ *Ibid.* “and can only be prevented by the conduct and government of a public society”.

I.2.2- Une atteinte au prestige du roi et de l'Angleterre

Dans le rapport de l'Angleterre avec les nations ennemies ou économiquement concurrentes, les revendications de Thomas Sandys sont extrêmement dommageables, car elles amoindrissent l'autorité du roi. Aux yeux des autres nations, l'insoumission de Thomas Sandys envers la charte royale et ses demandes d'arbitrage du Parlement font passer le roi d'Angleterre pour un souverain sans pouvoir, « un roi nominal totalement dépendant de son Parlement »²²⁴⁰. Quel service le marchand pense-t-il lui offrir en s'aventurant dans des régions reculées du monde « sans le consentement de son prince »²²⁴¹. Ces remises en question sont dangereuses et doivent être absolument contrecarrées, car elles rendent « le roi et son gouvernement faible et méprisable dans toutes les autres parties du monde »²²⁴². Totalement assimilable à de la désobéissance, la tentative de Thomas Sandys est une insulte au prestige du roi à l'étranger et met en danger la sécurité et la prospérité de l'Angleterre toute entière. Ici, le ton du juge Jeffreys semble une nouvelle fois très ferme. S'inscrivant complètement dans la continuité d'un combat pour renforcer la monarchie après les divisions politiques du début des années 1680, il ne fait aucun doute pour lui que ces remises en question des droits et du prestige du monarque sont le reflet d'intentions politiquement malfaisantes qui, par le biais de questions commerciales, cherchent encore à véhiculer « un principe républicain »²²⁴³. Dans un contexte politique en recherche d'apaisement depuis la découverte du complot visant l'assassinat de Charles II et du duc d'York en 1683, le juge Jeffreys associe les idées marchandes de Carew Reynell aux comportements politiques les plus extrêmes qui menacent la royauté. D'après lui, les coïncidences n'existent pas et son analyse le pousse à définir l'apparition de ces marchands insoumis au moment du complot du Rye House :

Les intrus contre la prérogative du roi dans ce cas particulier et les horribles comploteurs contre la vie du roi dans cette dernière conspiration diabolique sont apparus la première fois à Westminster à peu près au même moment.²²⁴⁴

Empêcher la destruction du monopole de la Compagnie revient donc fondamentalement à préserver la royauté, point auquel sont particulièrement sensibles les alliés tories de Charles II qui seront prépondérants au Parlement convoqué par Jacques II en

²²⁴⁰ *Ibid.*, p. 534. “as though he were a mere duke of Venice, being absolutely dependant upon his parliament”.

²²⁴¹ *Ibid.*, p. 535. “against his prince’s consent”.

²²⁴² *Ibid.* “These and the like attempts, if not prevented, will render the king and his government low and despicable in all other parts of the world”.

²²⁴³ *Ibid.*, p. 522. “a republican principle”.

²²⁴⁴ *Ibid.*, p. 551. “so the interlopers against the king’s prerogative in this particular, and the horrid conspirators against the king’s life in this last hellish conspiracy, first appeared in Westminster-Hall about the same time”.

début de règne. Après avoir condamné sévèrement les demandes de changements de Thomas Sandys, la conclusion qu'il rend est entièrement favorable à la Compagnie des Indes Orientales et calme les oppositions. Selon le témoignage de Roger North, « le jugement de la loi, en faveur de la Compagnie, mit fin à la controverse »²²⁴⁵.

Comme dans les domaines religieux et politique, les oppositions économiques en Angleterre sont visiblement réduites avant le couronnement de Jacques II. Les remises en question sont condamnées comme le pendant économique des idées d'extrémistes politiques qui cherchent à déstabiliser l'Angleterre. En réponse, le pouvoir royal est aussi dans ce domaine renforcé. La confirmation de l'utilisation de la prérogative dans les affaires marchandes indépendamment de toute intervention du Parlement est très nette et offre à Jacques II à son arrivée sur le trône un pouvoir incontesté sur les affaires économiques à l'étranger. Ce pouvoir vient compléter les décisions religieuses et politiques du début des années 1680 qui établissent la primauté du roi par rapport à ses sujets. En effet, avec l'affirmation d'un commerce consacré avant tout aux intérêts financiers du roi, les droits économiques du roi sont établis comme supérieurs à ceux des sujets. Ainsi, quand il est couronné à peine quelques semaines plus tard, les circonstances sont-elles aussi favorables à Jacques II dans le domaine économique. A ce stade, le nouveau roi a véritablement les mains libres pour adopter la politique économique qu'il souhaite et l'évolution de son règne dépend encore une fois de sa capacité à satisfaire ses alliés sans fâcher de manière irrémédiable ses opposants dans le domaine économique. C'est ce que nous étudierons dans le chapitre suivant.

En Irlande, la situation économique se révèle moins rude qu'il n'y paraît au premier examen. Malgré un contexte difficile, des arrangements se trouvent en ce qui concerne le commerce pour les protestants et même la terre pour certaines familles catholiques influentes. Les enjeux autour des intérêts protestant et catholique restent complexes, mais des satisfactions se notent et permettent la préservation d'un *statu quo* sur les questions économiques jusqu'à l'arrivée de Jacques II en Irlande.

²²⁴⁵ Roger North, *op. cit.*, p. 23. "the judgement of law, being for the company, put a stop to it".

II- La préservation d'une entente dans le domaine économique en Irlande

Contrairement à ce qui pourrait se penser de prime abord, les restrictions imposées par le Parlement anglais ne provoquent pas l'effondrement de l'économie irlandaise. Dans une certaine mesure, les évolutions favorables qui sont permises sont soutenues par des pamphlétaires anglais qui, même très timidement, remettent en question la mentalité économique anglaise vis-à-vis de l'Irlande et demandent au gouvernement de considérer directement l'intérêt économique irlandais. Ajouté à cela, le partage des terres ne révèle pas uniquement des antagonismes et il est surprenant de constater que certains catholiques soutiennent la Loi sur la propriété foncière.

II.1- Des adaptations commerciales favorables en Irlande

Malgré leur asservissement indéniable aux intérêts anglais, les éleveurs de bétail et les marchands irlandais trouvent des ajustements qui leur permettent de développer de nouveaux échanges commerciaux en dehors du cadre législatif exigé par l'Angleterre.

II.1.1- Le contournement des lois économiques anglaises par les éleveurs et les marchands irlandais

Contrairement aux plaintes des éleveurs et des marchands protestants d'Irlande, les lois qui régissent le commerce irlandais ne s'avèrent pas complètement désastreuses pour son économie globale. Comme lors des années de Restauration, le commerce de l'Irlande avec les colonies reste encore peu développé et appartient principalement à des marchands anglais et, d'après Louis Cullen, « les Lois sur la Navigation ne semblent pas paraître d'une importance cruciale pour l'économie dans son ensemble »²²⁴⁶. En fait, celles-ci ne viennent pas significativement troubler une économie qui n'en dépend pas²²⁴⁷.

D'autres éléments positifs se distinguent. D'après le même historien, ces lois ne semblent pas non plus freiner les importations de denrées qui ne sont pas des produits de première nécessité, comme le tabac, dont la consommation va croissante tout au long de la période de Restauration²²⁴⁸. De la même manière, malgré une période d'inquiétude, les lois sur le bétail ne précipitent pas non plus l'Irlande dans une phase de déclin

²²⁴⁶ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 400. "Taking the economy as a whole, the navigation acts do not seem to emerge as of crucial importance".

²²⁴⁷ George O'Brien, *op. cit.*, p. 117.

²²⁴⁸ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 399.

économique²²⁴⁹ : contraints d'œuvrer pour leur survie, certains éleveurs protestants choisissent, dans un premier temps, tout simplement d'ignorer la nouvelle réglementation et de faire de la contrebande. Ne trouvant pas cette alternative satisfaisante²²⁵⁰, d'autres éleveurs protestants cherchent des moyens inédits de rentabiliser leur cheptel étant, d'après William Temple, « contraints de découvrir un nouveau Filon »²²⁵¹. Les bêtes sont alors abattues pour la consommation irlandaise et les peaux sont destinées à la vente aux étrangers²²⁵². Après séchage, la viande devient un produit phare de l'économie irlandaise, car les ventes vers l'étranger entraînent le développement inattendu de son commerce extérieur. Toujours selon William Temple, « alors que l'Irlande faisait avant très peu de Commerce (...), à cause de cette restriction, ils sont obligés de chercher un Marché à l'étranger »²²⁵³.

Paradoxalement, grâce aux lois sur le bétail, le commerce irlandais amorce donc un nouveau tournant. Alors qu'il n'avait initialement envisagé que des conséquences néfastes aux lois sur le bétail, William Temple offre, seulement deux ans après leur vote, une vision positive des changements qu'elles ont engendrés, mentionnant la vente régulière de viande séchée en Hollande²²⁵⁴. Ainsi les restrictions initiales, « contraintes au début par la Nécessité et devenant ensuite habituelles à l'usage »²²⁵⁵ permettent-elles finalement des évolutions économiques inattendues, stimulantes pour les éleveurs de bétail irlandais, devenant « gagnants au lieu de perdants à cause de la Loi contre le Transport de leur Bétail »²²⁵⁶. Dans ce domaine d'activité économique, le seul ralentissement que note William Temple est dû à l'éclatement de la troisième guerre anglo-hollandaise qui se déroule de 1672 à 1674²²⁵⁷. D'ailleurs, en 1677, Andrew Marvell affirme aussi à son tour que les lois sur le bétail n'ont pas tourné au désavantage du commerce irlandais, voyant toujours « plus de Bénéfice à approvisionner les Etrangers que (...) par leur Vente en Gros en Angleterre »²²⁵⁸.

²²⁴⁹ Ronald Hutton, "The Triple-crowned Islands", *The Reigns of Charles II and James VII & II*, op. cit., p. 85-86.

²²⁵⁰ John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", op. cit., p. 443 ; George O'Brien, op. cit., p. 118.

²²⁵¹ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, op. cit., p. 119-120. "forced to find out a new Channel".

²²⁵² [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland*, op. cit., p. 8.

²²⁵³ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, op. cit., p. 129. "whereas Ireland had before very little Trade (...); By this restraint they are forced to seek a foreign Market".

²²⁵⁴ *Ibid.*, p. 122.

²²⁵⁵ *Ibid.*, p. 123. "forced at first by Necessity, and growing afterwards habitual by use".

²²⁵⁶ *Ibid.* "made it a great Gainer, instead of losing by the Act against Transportation of their Cattle".

²²⁵⁷ Le texte ne spécifie pas de quelle guerre il s'agit. En nous en tenant aux dates du texte, il doit s'agir de la troisième guerre anglo-hollandaise.

²²⁵⁸ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland*, op. cit., p. 8. "more Advantage by Victualling it out to Foreigners, then what we had formerly by their Whole-sale in England".

Avec le recul, des historiens comme John Andrews et Louis Cullen semblent plutôt s'accorder avec l'enthousiasme contemporain. Pour John Andrews, cette reconversion est globalement salubre pour l'économie irlandaise, car « elle a changé le caractère et l'orientation du commerce du bétail sans diminuer son importance totale »²²⁵⁹. De son côté, même s'il émet un peu plus de réserves²²⁶⁰, Louis Cullen conclut que la situation a effectivement permis le développement rapide du commerce extérieur²²⁶¹, car, contraints de se concentrer sur leurs ventes vers l'étranger, les protestants irlandais ont trouvé des moyens de subsistance économique plus durables en adaptant leur production à la demande étrangère.

II.1.2- La diversification des produits destinés à l'exportation

En dehors d'une reconversion dans la vente de viande de bœuf, les éleveurs protestants se sont tournés en parallèle vers un autre aspect de la production bovine, c'est-à-dire les produits laitiers²²⁶², ou encore vers l'élevage de moutons. Dans les années 1680, le beurre devient un produit phare de l'exportation, pour l'historien Louis Cullen, « le principal facteur contribuant à la solidité du commerce extérieur irlandais »²²⁶³. La vente du beurre permet en effet de compenser la chute progressive des exportations de viande comptant, toujours d'après le même auteur, « en 1683 pour un peu plus d'un quart de la valeur totale des exportations »²²⁶⁴. Ces chiffres sont aussi confirmés par l'historien John Andrews²²⁶⁵. Quelques années plus tard, en 1685, Jacques II autorise une proclamation des Lords Justices d'Irlande²²⁶⁶ visant à réglementer plus strictement le commerce du beurre pour éviter les abus de certains marchands irlandais qui altèrent sa qualité pour le vendre plus cher à l'étranger²²⁶⁷. Cette proclamation montre deux choses en ce qui concerne le commerce irlandais pendant le règne de Jacques II. Premièrement, elle affirme l'importance de la vente du beurre irlandais dans le commerce avec l'étranger, « étant également

²²⁵⁹ John Harwood Andrews, *op. cit.*, p. 457. «*The ban on cattle exports to England in 1667 had changed the character and direction of the livestock trade without diminishing its total importance*».

²²⁶⁰ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 393. Pour Louis Cullen, les exportations de bœuf diminuent de moitié entre 1665 et 1683, mais comme les éleveurs protestants trouvent encore d'autres moyens de rentabiliser leur cheptel et que le commerce extérieur se développe aussi, il reste globalement positif sur les conséquences de la loi sur le bétail.

²²⁶¹ *Ibid.*, p. 390, p. 392-393.

²²⁶² William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 122.

²²⁶³ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 393. «*the main factor contributing to the buoyancy of Ireland's external trade*».

²²⁶⁴ *Ibid.* «*In 1683 it accounted for just over a quarter of the total value of exports*».

²²⁶⁵ John Harwood Andrews, *op. cit.*, p. 457.

²²⁶⁶ *By the Lords Justice and Council, 12th Day of June 1685*, Dublin, Benjamin Took, 1685, p. 1, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:190551>. Page consultée le 15/11/2012.

²²⁶⁷ *Ibid.*, p. 2.

transporté en très grandes quantités dans des contrées au-delà des Mers »²²⁶⁸, mais aussi de la manne financière qu'il rapporte avec les « plus grandes entrées d'argent »²²⁶⁹. Deuxièmement, il est intéressant de noter ici que cette proclamation officielle, publiée le 12 juin 1685 et qui fait état de grands mouvements d'exportation de l'Irlande vers l'étranger, est écrite à un moment où la Loi sur la Navigation, qui interdit ce type de transaction directe avec l'étranger, est en vigueur²²⁷⁰. Il semblerait donc que, toujours sous le règne de Jacques II, le contournement de certaines lois économiques soit admis avec le soutien implicite du roi et de ses représentants en Irlande, permettant à une partie de la communauté marchande protestante de s'enrichir. En 1686, le nouveau représentant de Jacques II en Irlande, le Lord Lieutenant Clarendon note ne pas être certain de la légalité de tous les transports commerciaux²²⁷¹. Ainsi, malgré les obstacles, la capacité de la communauté marchande protestante à se rétablir dans des situations économiquement difficiles est-elle importante, reflétant selon l'économiste George O'Brien, un véritable « pouvoir de récupération »²²⁷². Au lieu d'affaiblir complètement les protestants, les lois anglaises les poussent à une adaptation constante de leurs sources de revenus qui leur permet, même d'après le protestant Andrew Marvell qui s'était clairement exprimé sur ses inquiétudes et son mécontentement à ce sujet, de « se re-composer »²²⁷³.

D'autres éleveurs protestants se tournent encore vers l'élevage de moutons, ce qui permet de faire considérablement évoluer le commerce de la laine. Par conséquent, d'après un marchand anglais, Thomas Sheridan, en 1674, « ce royaume possède plus de laine que jamais auparavant »²²⁷⁴. Malgré les interdictions d'exportation, la laine devient alors une marchandise de choix dans les échanges commerciaux avec le marché anglais²²⁷⁵ car, comme le constate encore le même témoin, la laine irlandaise reste bon marché et des

²²⁶⁸ *Ibid.*, p. 1. « *being likewise transported in very great quantities to parts beyond the Seas* ».

²²⁶⁹ *Ibid.* « *greatest return in Moneys* ».

²²⁷⁰ Nous ne savons pas exactement à quelle date Jacques II renouvelle la Loi sur la Navigation. Cependant, des entrées datant du 4 et 5 juin 1685 dans les *Calendar of Treasury Books* parlent d'amendes imposées à des marchands pour ne pas avoir respecté la loi de Navigation. « Entry Book : June 1685, 1-10 » dans William A. Shaw (ed.), *Calendar of Treasury Books*, volume 8 : 1685-1689, 1923, p. 201-219, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=82498>>. Page consultée le 20/06/2013.

²²⁷¹ « The Earl of Clarendon to Mr. Blathwait, May, 30, 1686 » dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, *op. cit.*, vol. 1, p. 419.

²²⁷² George O'Brien, *op. cit.*, p. 116. « *the power of recuperation* ».

²²⁷³ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland*, *op. cit.*, p. 9 (la page est numérotée 7 dans le texte). « *re-composed our selves* ».

²²⁷⁴ *Proposal of Thomas Sheridan, on behalf of himself and others, for buying all the Wool of Ireland for 21 Years and for its Transportation into England only, to commence from 1st May, 1674* dans George O'Brien, *op. cit.*, Appendix X, p. 265. « *whereby that kingdom has much more wool than it ever had before* ».

²²⁷⁵ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 122.

dispenses sont régulièrement accordées « pour transporter la laine en Angleterre »²²⁷⁶. De plus, malgré les sanctions, puisque, selon Andrew Marvell, c'est une « Félonie d'en Transporter dans les contrées étrangères »²²⁷⁷, les marchands protestants irlandais parviennent à commercer avec l'étranger grâce à une forte demande du marché français²²⁷⁸. D'après Richard Lawrence, l'Irlande y « transporte la plupart de sa Laine »²²⁷⁹. Le marchand anglais Thomas Sheridan tire la même conclusion²²⁸⁰. Force est de constater un certain succès dans la manière dont les Irlandais esquivent les problèmes commerciaux comme en 1680 où un pamphlet anglais fait le constat de la disparition douteuse de « 40 Navires transportant de la Laine en provenance de l'Irlande qui (...) auraient dû débarquer en Angleterre, mais aucun d'entre eux n'est arrivé ici »²²⁸¹. Non sans ironie, l'analyse d'Andrew Marvell sur cette dernière reconversion commerciale finit par mettre en évidence une contradiction : alors que les lois visaient la protection de l'économie anglaise, celles-ci se retournent contre elle, l'essor du commerce de la laine étant beaucoup plus préjudiciable à l'Angleterre dans son ensemble que le bétail qui ne gênait que quelques régions productrices²²⁸². En effet, les manufactures anglaises possèdent plus de laine qu'elles ne peuvent transformer et revendre et son prix baisse²²⁸³. Tout le processus finit par entretenir un effet pervers contraire aux idées mercantilistes en participant à l'enrichissement des concurrents commerciaux de l'Angleterre²²⁸⁴.

Tout au long du règne de Charles II, l'économie irlandaise s'adapte aux limites qui lui sont imposées par les lois anglaises. Les témoignages des protestants contemporains de la période soulignent un processus fastidieux. Pourtant, une impression positive semble toutefois se dégager jusqu'au cours du règne de Jacques II. D'après William Temple, grâce à « la Laine, au Beurre, au Bétail (...), le Commerce de l'Irlande semble dans son ensemble

²²⁷⁶ *Proposal of Thomas Sheridan, op. cit.*, p. 265. “to transport the wool into England”.

²²⁷⁷ [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland, op. cit.*, p. 9 (notée 7). “Felony to Transport it into forain parts”.

²²⁷⁸ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 395.

²²⁷⁹ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, ch. II, p. 46. “transporting most of its Wools”.

²²⁸⁰ *Proposal of Thomas Sheridan, op. cit.*, p. 265.

²²⁸¹ John Collins, Accomptant to the Royal Fishery Company, *A Plea for the Bringing in of Irish Cattel, and Keeping out of Fish caught by Foreigners : Together With an humble Address to the Honourable Members of Parliament of the Counties of Cornwall and Devon, about the Advancement of Tin, Fishery, and divers Manufactures*, Londres, A. Godbid et J. Playford, 1680, p. 5, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11751764>. Page consultée le 20/12/2011. “40 Ships lading of Wool Shipp'd off from Ireland, that (...) ought to be unladen in England, but none of it arrived here”.

²²⁸² [Andrew Marvell], *A Letter from a Gentleman in Ireland, op. cit.*, p. 9 (numérotée 7 dans le texte). Il développe ce thème de la p. 6-10 et p. 15.

²²⁸³ *Ibid.*, p. 9 (numérotée 7 dans le texte)-10 ; George O'Brien, *op. cit.*, p. 119.

²²⁸⁴ *Proposal of Thomas Sheridan, op. cit.*, p. 265 ; Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, ch. I, p. 39-40.

progresser »²²⁸⁵. Finalement, les bénéfices de ces ventes compensent les pertes générées par les lois sur le bétail. Selon Louis Cullen « en 1683, [la laine et le beurre] représentaient 40 pour cent des exportations »²²⁸⁶. Même si l'évolution constatée n'est pas toujours linéaire à cause d'épisodes de maladie du bétail ou de conditions météorologiques difficiles²²⁸⁷, pour de nombreux historiens, la période est globalement synonyme d'expansion commerciale²²⁸⁸. La fin du règne de Charles II constitue en particulier, selon Patrick Kelly, « une période de prospérité considérable »²²⁸⁹. Ainsi Charles II lègue-t-il à Jacques II une situation économique en phase de développement. La position royale n'en est pas simple pour autant. Partagé entre des demandes économiques très opposées, le rôle du roi est comparable à celui d'un équilibriste qui doit satisfaire ses sujets anglais, ses sujets irlandais et un Parlement anglais peu coopératif dans le domaine de la législation économique vis-à-vis de l'Irlande. Satisfaire tout le monde semble difficile et des choix dans les priorités s'imposent. Dans ce domaine, le catholicisme de Jacques II reste une inconnue essentielle qui permet d'envisager une considération plus importante de sa part vis-à-vis de la population catholique. Jouant aussi en sa faveur, il nous semble que de légères évolutions sont perceptibles en ce qui concerne l'attitude économique anglaise vis-à-vis de l'Irlande. En effet, même si une mentalité colonialiste des Anglais à l'égard de l'Irlande reste dominante, des penseurs économiques comme Richard Lawrence ne veulent pas négliger l'impact de la bonne santé du commerce irlandais sur le revenu anglais, mais aussi sur la stabilité générale du pays. Ils invitent donc le roi et le Parlement anglais à nuancer les lois économiques vis-à-vis de l'Irlande.

II.2- Des évolutions économiques dans l'intérêt de la stabilité de l'Irlande

Malgré leur approche colonialiste, Richard Lawrence, William Temple et d'autres pamphlétaires anglais ne semblent pas adhérer à toutes les décisions économiques imposées par l'Angleterre à l'Irlande. A de nombreuses reprises au cours de leurs textes, ils invitent le gouvernement anglais à reconsidérer le traitement économique de l'Irlande en accordant

²²⁸⁵ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 110-111. "Wool, Butter, Beef, Cattel (...) the Trade of Ireland seems chiefly to be advanced".

²²⁸⁶ Louis M. Cullen, *op. cit.*, p. 395. "Combined, in 1683 they made up 40 per cent of exports".

²²⁸⁷ *Ibid.*, p. 397, p. 403, p. 406.

²²⁸⁸ Andrew Browning (ed.), *op. cit.*, p. 702 ; James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 131 ; David Dickson, *op. cit.*, p.115 ; Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 127-129 ; Tim Harris, "Restoration Ireland - Themes and problems", *op. cit.*, p. 16 ; John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 440.

²²⁸⁹ Patrick Kelly, *op. cit.*, p. 166. "a period of considerable prosperity".

une attention un peu plus importante à son développement²²⁹⁰, point de vue auquel Jacques II semble, au moins en partie, adhérer.

II.2.1- Les reconsidérations anglaises des lois protectionnistes

D'après William Temple, le comportement économique de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande ne présente pas uniquement des avantages pour le commerce anglais, le pamphlétaire prenant en particulier ses distances avec les lois sur le bétail²²⁹¹. Selon lui, ces lois ne doivent pas durer, car en répondant « aux Intérêts de Comtés particuliers en Angleterre, plutôt qu'à ceux de l'ensemble du pays »²²⁹², l'Angleterre « sera obligatoirement Perdante »²²⁹³. Sans rejeter le vote de lois protectionnistes, il préconise cependant une application plus souple²²⁹⁴. Un peu plus tard, en 1680, dans le contexte du renouvellement prochain de la loi sur le bétail au Parlement, un pamphlet anglais, *A Plea for the Bringing in of Irish Cattel*²²⁹⁵, prend aussi le contrepied des décisions du Parlement pour demander la réouverture des échanges commerciaux du bétail. Pour son auteur, John Collins, l'interdiction fait perdre beaucoup d'argent à la Couronne en droits de douane et prive les Anglais de nombreux emplois de marins ou de transporteurs²²⁹⁶. De son côté, Richard Lawrence parle lui aussi dans son pamphlet de 1682 de « mauvaises mesures »²²⁹⁷. Même si son but est toujours d'enrichir l'Angleterre, il se tourne vers Charles II pour lui demander d'adapter sa politique économique vis-à-vis de l'Irlande pour que le commerce y devienne réellement prospère avec le soutien de l'Angleterre : il « s'efforce de convaincre l'Angleterre qu'il en va de l'intérêt du Roi et du Royaume de promouvoir » le commerce et la richesse en Irlande²²⁹⁸. Du fait de sa proximité territoriale et de la mainmise des protestants sur les terres les plus proches de l'Angleterre, l'Irlande devrait être moins considérée comme une concurrente de l'Angleterre et plus comme son prolongement économique²²⁹⁹. De plus, la capacité des protestants d'Irlande à conserver l'île sous leur

²²⁹⁰ Entre les années 1650 et 1680, Lawrence est passé d'une vision totalement colonialiste à une vision plus tournée vers l'intérêt de l'Irlande. Toby Barnard, "Interests in Ireland: the 'fanatic zeal and irregular ambition' of Richard Lawrence" dans Ciaran Brady et Jane Ohlmeyer (eds.), *British Interventions in Early Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 299-314.

²²⁹¹ *Sir William Temple's Opinion of the Cattle Acts from the Essay on the Trade of Ireland, 1673* dans George O'Brien, *op. cit.*, Appendix VII, p. 256-257.

²²⁹² William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 128. "the Interests of particular Counties in England, than by that of the whole".

²²⁹³ *Ibid.* "must be evidently a Loser by it".

²²⁹⁴ *Ibid.*, p. 111-112.

²²⁹⁵ John Collins, *op. cit.*

²²⁹⁶ *Ibid.*, p. 6.

²²⁹⁷ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, ch. II, p. 47. "wrong measures".

²²⁹⁸ *Ibid.* "to endeavour to convince England, that it is the Interest both of King and Realm to promote it".

²²⁹⁹ *Ibid.*, part. II, ch. II, p. 51.

domination et à se défendre dépend aussi de leur richesse²³⁰⁰. Par conséquent, Richard Lawrence préconise de soutenir de manière plus dynamique l'intérêt protestant en Irlande : « L'Intérêt Anglais en Irlande devrait croître et s'épanouir par le Commerce et la Prospérité »²³⁰¹.

Dans les recommandations qu'il fait à son fils, Jacques II semble adopter ce point de vue économique favorable aux protestants d'Irlande. D'après lui, le développement commercial de l'Irlande passe effectivement par le soutien des protestants d'Irlande : « Pour le bien du Commerce et le développement de ce Royaume, l'intérêt anglais doit être soutenu »²³⁰². Cette assertion révèle de nouveaux éléments de la pensée économique de Jacques II vis-à-vis de l'Irlande. En effet, tout en adoptant un point de vue anglais sur l'économie de l'Irlande, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il fait la preuve d'une perspective un peu plus ouverte que le reste de ses contemporains anglais sur le développement économique de l'Irlande. En 1687, il permet effectivement à son Lord Deputy Tyrconnell de rédiger « plusieurs réglementations »²³⁰³, qui ne sont pas détaillées, pour soutenir le commerce dont une tentative d'abolition des taxes sur le fer, qui a été bloquée par le Parlement anglais²³⁰⁴. De son point de vue, tout ceci prouve que lui et son Lord Lieutenant étaient préoccupés par « le bien public et la promotion du commerce »²³⁰⁵ en Irlande. A ce stade, rien d'autres ne nous permet pour l'instant d'en déduire une quelconque politique économique définie par Jacques II vis-à-vis de l'Irlande et ce sont ses actions, quand il sera sur le territoire irlandais, qui révéleront vraiment sa pensée économique.

De manière intéressante, dans cette évolution encore timide des mentalités anglaises qui envisage le développement de l'économie irlandaise de manière moins menaçante pour l'Angleterre, il faut noter que l'anglais John Collins s'aventure, même très brièvement, à poser une question d'ordre plus théorique sur le droit de l'Angleterre à limiter la croissance économique de l'Irlande : « Avons-nous, ou est-il convenable que nous ayons, le Pouvoir d'empêcher l'Irlande de vendre ses Marchandises dans les Contrées Étrangères alors que nous n'en voulons pas nous-mêmes ? »²³⁰⁶. Même si elles s'avèrent encore prudentes,

²³⁰⁰ *Ibid.*, p. 51-52.

²³⁰¹ *Ibid.* "that the English Interest in Ireland should grow and flourish in Trade and Wealth".

²³⁰² James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 637. "for the good of Trade and improvement of that Kingdom the English interest must be supported".

²³⁰³ *Ibid.*, p. 98. "he made several regulations".

²³⁰⁴ *Ibid.*

²³⁰⁵ *Ibid.* "He had nothing so much in view herein, as the publick good and advancement of trade".

²³⁰⁶ John Collins, *op. cit.*, p. 5. "Have we, or is it fit we should have, a Power over Ireland, to hinder them from selling their Commodities in Foreign Parts, when we will not have them our selves?".

toutes ces expressions montrent que les hommes les plus au fait du fonctionnement des relations économiques entre l'Angleterre et l'Irlande semblent vouloir désirer des arrangements, selon les termes de John Collins, des « solutions de Compromis avec l'Irlande »²³⁰⁷, au lieu d'une législation conçue de manière unilatérale. En effet, en plus des bénéfices, il existe aussi pour eux un lien clair entre la santé économique de l'île et l'apaisement des relations entre les communautés protestante et catholique.

II.2.2- Une interdépendance économique entre protestants et catholiques favorable à un apaisement social

L'idée d'un traitement économique moins rigide par rapport aux lois imposées d'Angleterre constitue aussi un argument important en faveur d'un apaisement des tensions entre les protestants et les catholiques d'Irlande. Richard Lawrence offre un long développement à ce sujet en mettant en valeur les méfaits économiques de la guerre²³⁰⁸. De son côté, étant concentré sur les moyens d'accroître le nombre de travailleurs en Irlande, William Temple prône un apaisement des tensions sociales dans le but d'attirer une immigration économique : « les Gens se multiplient dans un Pays (...) dans des circonstances de sécurité et de tranquillité »²³⁰⁹. Ainsi, dans le cadre d'écrits théoriques, ces auteurs cherchent-ils à démontrer que la finalité économique exige un minimum de concorde pour atteindre un niveau de rentabilité vraiment profitable.

A un niveau beaucoup plus terre à terre, de nombreuses situations dans la vie quotidienne des Irlandais protestants et catholiques montrent aussi que l'interdépendance économique entre les deux communautés participe largement à l'atténuation des tensions en Irlande avant l'arrivée de Jacques II au pouvoir. En effet, le commerce irlandais évolue dans un système de dépendance interconfessionnelle. Les revenus protestants générés par l'exploitation des terres résultent du travail de la main d'œuvre catholique et, de ce fait, d'après l'historien James Lydon, « la prospérité croissante du royaume dépendait largement des [catholiques] »²³¹⁰. Par conséquent, de nombreux propriétaires fonciers protestants se montrent beaucoup plus modérés dans le traitement de leurs employés catholiques que la loi anglaise ne le leur impose. D'après Tim Harris, ils n'avaient « aucun désir d'imposer un système rigide d'apartheid comme le proposaient parfois les théoriciens ou les

²³⁰⁷ *Ibid.*, p. 36. “*terms of Accommodation with Ireland*”.

²³⁰⁸ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. I, ch II, p. 74-88 ; William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.*, p. 100.

²³⁰⁹ William Temple, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, *op. cit.* “*People are multiplied in a Country (...) by the circumstances of safety and ease*”.

²³¹⁰ James Lydon, *op. cit.*, p. 205. “*the growing prosperity of the kingdom depended largely on them*”.

législateurs »²³¹¹. En retour, l'historien James Lydon note que les catholiques trouvent auprès des employeurs protestants les moyens de faire vivre leurs familles²³¹².

Par conséquent, à plusieurs moments au cours de la période de Restauration cette interdépendance économique²³¹³ entre les deux communautés tend à forger des relations dans l'intérêt mutuel. Par exemple, dès sa Restauration, Charles II avait lui-même constaté que les interdictions faites aux catholiques de participer à certains secteurs d'activité économique étaient néfastes, « mauvaises pour notre commerce »²³¹⁴, et c'est pour cela qu'il ordonne au gouvernement irlandais, le 22 mai 1661, d'autoriser de nouveau les marchands catholiques à commercer. A partir de cette date, les arrangements deviennent courants dans les corporations dont les marchands catholiques arrivent à obtenir certains des avantages réservés aux protestants²³¹⁵. Tout au long des années 1670, l'atténuation des lois stimule une augmentation de la présence catholique dans tous les corps de métiers et même dans les périodes de tensions comme celle du « Complot Catholique » de 1678, ces derniers sont perçus comme indispensables au fonctionnement économique. Comme en témoigne un protestant, « si on interdisait l'accès des Villes à tous les Papistes, il n'y aurait pas de Marché et les Habitants et les Garnisons risqueraient de manquer de provisions essentielles »²³¹⁶. Alors qu'une proclamation établit un périmètre de protection autour des villes contre les catholiques en novembre 1678²³¹⁷, le rapport d'activité du gouvernement irlandais, écrit en mars 1679 par le comte d'Ossory, montre que les catholiques ont réintégré les villes sur la requête des protestants eux-mêmes. Les catholiques formant la base de la main d'œuvre à tous les niveaux, « serviteurs, métayers et marchands »²³¹⁸, les protestants « ne savent pas bien comment vivre sans eux »²³¹⁹. Ainsi les avantages procurés par la population catholique la rendent-elle indispensable aux yeux de nombreux protestants

²³¹¹ Tim Harris, "Restoration Ireland - Themes and problems", *op. cit.*, p. 14. "no desire to enforce a rigid system of apartheid that was sometimes proposed by theorists or legislators".

²³¹² James Lydon, *op. cit.*, p. 205.

²³¹³ Sean J. Connolly, *Religion, law and power : the Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, *op. cit.*, p. 32.

²³¹⁴ *The King to the Lords Justices concerning Trade in Ireland, 22 May 1661* dans "Charles II, 1660-1662", *Calendar of the state papers relating to Ireland*, *op. cit.*, p. 338-339. "bad for our trade".

²³¹⁵ John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 449 ; John Gerald Simms, *War and Politics*, *op. cit.*, p. 58.

²³¹⁶ Tim Harris, "Restoration Ireland - Themes and problems", *op. cit.*, p. 14. "if all Papists were prohibited coming to the Townes, there would be no Marketts, and the Inhabitants and Garrisons would be in a danger of want of necessary provisions".

²³¹⁷ *A Proclamation issued forbidding Papists to come into the Castle of Dublin, 20 November 1678* dans Earl of Ossory, *Memorandum on the State of Ireland. An Account of the Present State of Ireland presented by the Lord Butler of Moor Park to the House of Lords, March 31, 1679*, *op. cit.*, p. 17.

²³¹⁸ Earl of Ossory, *Memorandum on the State of Ireland. An Account of the Present State of Ireland presented by the Lord Butler of Moor Park to the House of Lords, March 31, 1679*, *op. cit.*, p. 19. "servants, and tenants and tradesmen".

²³¹⁹ *Ibid.* "not knowing well how to live without them".

qui, de ce fait, n'envisagent pas tous leurs relations avec les catholiques sur le mode de la peur. Toujours d'après le comte d'Ossory, ils « ne considèrent pas cette sorte de personnes aussi dangereuses qu'elles leur sont bénéfiques »²³²⁰.

Si les motivations des deux camps sont loin d'être philanthropiques, la nécessité économique amène tout de même le développement d'un certain esprit de conciliation qui atténue les clivages entre les communautés. Jacques II ne semble pas insensible à ce lien entre paix civile et développement économique. Dans le but de favoriser un tel processus, il adopte le même point de vue que Charles II pendant son règne et relance une mesure d'intégration des catholiques dans les villes. Par exemple, en 1687, Jacques II autorise le Lord Deputy Tyrconnell à permettre aux catholiques d'accéder plus facilement aux villes, lieux de concentration des commerces²³²¹. Au travers de cette mesure, le roi espère une entente entre protestants et catholiques qui stimulera le commerce : « Cette union qu'il désirait unirait leur affection et serait un puissant encouragement pour le commerce »²³²².

Associées aux évolutions économiques favorables de la période de Restauration, ces relations dans l'intérêt du commerce profitent aux propriétaires protestants mais aussi, d'après l'historien John Gerald Simms, à « un nombre considérable de catholiques »²³²³. Après la résolution de la crise de l'Exclusion en Angleterre, le début des années 1680 apparaît comme l'une des périodes les plus socialement et économiquement équilibrées en Irlande depuis la Restauration pendant laquelle certains catholiques arrivent à s'enrichir. D'après le pamphlétaire Richard Lawrence, ces derniers sont à la recherche de relations apaisées avec les protestants, des « Marchands prospères dans nos Villes et de riches Fermiers dans nos Campagnes [qui] ont autant de raisons de redouter une Guerre que les Anglais eux-mêmes »²³²⁴. L'archevêque anglican William King confirme aussi que la situation économique positive de l'Irlande, « des plus florissantes »²³²⁵, au début du règne de Jacques II, profite aussi à ce groupe de catholiques qui « vivent heureux et dont un grand nombre possède des Domaines considérables »²³²⁶. Par conséquent, cette partie influente de la population catholique cherche aussi à favoriser le *statu quo* pour des raisons

²³²⁰ *Ibid.* “did not conceive this sort of people to be so dangerous as beneficial unto them”.

²³²¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 96.

²³²² *Ibid.* “This union he desired would unite their affections and, be a mighty encouragement to trade”.

²³²³ John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 453. “a considerable number of catholics”.

²³²⁴ Richard Lawrence, *op. cit.*, part. II, ch II, p. 89. “wealthy Merchants in our Cities, and rich Farmers in the Country; have as much reason to dread a War as the English themselves”.

²³²⁵ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 42. “most flourishing Condition”.

²³²⁶ *Ibid.* “lived happily, and a great many of them got considerable Estates”.

économiques. Toujours selon William King, ces catholiques « désirent vivre en paix »²³²⁷ et condamnent fermement les agitateurs « qui, n'ayant rien à perdre, (...) mettraient en péril la vie et la fortune des autres »²³²⁸. Ils voient les changements sollicités par leurs coreligionnaires d'un mauvais œil, car ils désirent, au contraire, s'associer aux protestants irlandais dans une confirmation de la répartition des terres.

II.3- Des satisfactions protestantes et catholiques sur le maintien de la Loi sur la propriété foncière

La répartition de la propriété foncière ressurgit comme une question délicate au moment de l'accession sur le trône de Jacques II en 1685. Dès son couronnement, les catholiques irlandais sollicitent le roi pour obtenir un changement rapide. Les protestants sont évidemment dans l'appréhension des décisions d'un roi catholique, mais cette crainte est aussi partagée par un groupe de propriétaires catholiques. En effet, même si les lois de 1662 et 1665 concernant les terres avaient avantagé indiscutablement la population protestante, elles n'avaient cependant pas effacé de manière totale et définitive la propriété catholique en Irlande, où de riches catholiques arrivent à constituer, selon John Gerald Simms, « un noyau suffisamment solide de grands propriétaires »²³²⁹. Par conséquent, les discussions soulevées de 1685 à 1688, qui ne font concrètement pas évoluer la situation, permettent de rassurer non seulement les protestants, mais aussi une frange de la population catholique.

II.3.1- La propriété catholique en Irlande

Malgré une majorité catholique en faveur d'un renversement de la répartition des terres, la communauté catholique n'est pas unie sur la question. Selon l'historien Tim Harris, « il ne faudrait pas supposer que tous les catholiques d'Irlande étaient du même avis »²³³⁰. En effet, en 1662, en plus des 566 catholiques²³³¹ qui ont recouvré leurs terres grâce à la Loi sur la propriété foncière de l'Irlande, en 1665, la Loi d'Explication rétablit encore cinquante-quatre propriétaires dans une partie de leurs biens, d'après John Gerald Simms, « leur résidence principale et 2 000 acres »²³³². Finalement, à la suite de nouvelles

²³²⁷ *Ibid.* “*who desire to be quiet*”.

²³²⁸ *Ibid.* “*who having nothing to lose, (...) would hazard the lives and fortunes of others*”.

²³²⁹ John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 425. “*a strong enough nucleus of great proprietors*”.

²³³⁰ Tim Harris, “Restoration Ireland - Themes and problems”, *op. cit.*, p. 11. “*it should not be assumed that the Catholics of Ireland all thought alike about the land settlement*”.

²³³¹ Environ 150 Protestants. John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 425.

²³³² John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 425. “*their principal residence and 2,000 acres*”.

commissions, officiant de 1666 à 1669 et en 1675, d'autres catholiques récupèrent encore des parcelles de leurs terres²³³³. Avec les outils analytiques de l'informatique qui rendent les estimations plus précises²³³⁴, Kevin McKenny montre en 2008 que les propriétaires catholiques possédaient 29 % des terres irlandaises dans les années 1680, ce qui représente 7 % de plus que les évaluations de John Gerald Simms faites en 1976²³³⁵. Même si ces chiffres n'atténuent pas l'importance globale de la spoliation dont les catholiques ont été les victimes, ils permettent cependant de souligner l'existence d'un pourcentage non négligeable de propriétaires catholiques qui s'accommodent volontiers du partage de la terre fait dans les années qui précèdent l'arrivée au pouvoir de Jacques II²³³⁶. Alors que la majorité catholique revendique avec insistance la récupération de ses biens fonciers, ces propriétaires catholiques aspirent à la paix. D'après Richard Lawrence, « un grand nombre des membres de sa Noblesse et de sa petite Noblesse possède des Domaines prospères »²³³⁷ et veut « maintenant en récolter le bénéfice »²³³⁸. Ils sont satisfaits de la répartition des terres²³³⁹, dont ils ne souhaitent pas la révision.

II.3.2- Un intérêt catholique pour la confirmation des terres

A partir de 1678, quand le duc d'Ormond se met à œuvrer pour la confirmation de la Loi sur la Répartition des terres en Irlande dans le but de rassurer les propriétaires protestants, des propriétaires catholiques se joignent à ses revendications. Ces derniers se divisent en deux groupes²³⁴⁰. Le premier groupe rassemble les catholiques déclarés « innocents » depuis la Restauration. En effet, malgré les critères de qualification étroits, des catholiques ont réussi à récupérer leurs terres grâce à leur participation pendant la guerre civile aux côtés des troupes royalistes ou encore, pour certains d'entre eux, grâce à l'intervention du roi Charles II qui veut récompenser les plus fidèles de ses sujets catholiques irlandais²³⁴¹. Le deuxième groupe, appelé « New Interest »²³⁴², rassemble de riches familles catholiques qui tiennent leurs titres de propriété de transactions financières

²³³³ *Ibid.*, p. 425-426. Les chiffres pour cette deuxième commission sont plus obscurs.

²³³⁴ Pour la méthode employée, voir Kevin McKenny, *op. cit.*, p. 37.

²³³⁵ *Ibid.*, tableau 3.1, p. 39 ; John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 428. La date de 1976 correspond à la première édition de Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland : Volume III*, *op. cit.*

²³³⁶ Eoin Kinsella, *op. cit.*, p. 168.

²³³⁷ Richard Lawrence, *op. cit.*, ch II, p. 89. "many of their Nobility and Gentry enjoy plentiful Estates".

²³³⁸ *Ibid.* "now reap the profit of it".

²³³⁹ David Dickson, *op. cit.*, p. 7-8 ; John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 425.

²³⁴⁰ Eoin Kinsella, *op. cit.*, p. 161.

²³⁴¹ John Gerald Simms, "The restoration, 1660-85", *op. cit.*, p. 424.

²³⁴² Cette appellation, qui désignait jusque-là la dernière génération de propriétaires anglais en Irlande, est étendue dans son utilisation à la Restauration aux catholiques ayant acheté des terres. Eoin Kinsella, *op. cit.*, note 20, p. 164.

montrant par-là, d'après l'historien Eoin Kinsella, leur « capacité (...) à acheter des terres aux propriétaires protestants »²³⁴³. Du fait de leurs possessions, ces catholiques s'avèrent beaucoup plus enclins à vouloir vivre tranquillement²³⁴⁴ et, après le duc d'Ormond, ils s'associent sous le règne de Jacques II, en 1686, au comte de Clarendon qui cherche à établir une nouvelle commission de confirmation des titres. Ainsi participent-ils activement à l'élaboration d'une loi de confirmation qui leur est pleinement favorable. Toujours selon ce dernier auteur, « les dispositions de cette législation, telles que transmises à Londres, peuvent être considérées comme généralement favorables à une section distincte de la société catholique »²³⁴⁵. Les prises de position de ces catholiques influents qui s'associent à l'intérêt protestant empêchent l'escalade d'une tension complètement dichotomique entre communauté protestante et communauté catholique sur la question des terres.

Mais, ce groupe se heurte à ceux de ses coreligionnaires qui n'ont pas recouvré leurs terres et la division qui en résulte au sein de la communauté catholique est très claire à partir de 1673. Alors que Richard Talbot, le futur comte de Tyrconnell, demande la révision de la répartition des terres, le colonel Fitzpatrick²³⁴⁶ se place du côté des catholiques « New Interest », divisant alors, d'après le primat catholique Oliver Plunkett, « l'ensemble des catholiques du pays en deux camps »²³⁴⁷. La tendance se répercute jusque dans le règne de Jacques II. A la fin de l'année 1685, le comte de Clarendon souligne l'incapacité des catholiques à s'unir à cause de leurs divergences sur la question des terres. Pour le vice-roi, ces derniers sont « très divisés entre eux »²³⁴⁸. Ainsi, en ne proposant pas un front catholique uni avec la majorité de leurs coreligionnaires sur la question des terres, ces catholiques « New Interest » deviennent-ils, par opportunisme, complices des propriétaires fonciers protestants. Au moment du couronnement de Jacques II, les espoirs de ces catholiques ne sont pas déçus car, malgré la réapparition de demandes d'abolition de la Loi sur la Répartition des Terres, la situation foncière n'a toujours pas changé à l'arrivée de Jacques II en Irlande en 1689.

²³⁴³ *Ibid.*, p. 161. “ability (...) to purchase land from Protestant grantees”.

²³⁴⁴ *Ibid.*, p. 168.

²³⁴⁵ *Ibid.*, p. 164. “The provisions of this legislation, as transmitted to London, can be deemed generally favourable towards a distinct section of Catholic society”.

²³⁴⁶ Le beau-frère catholique du duc d'Ormond.

²³⁴⁷ Eoin Kinsella, *op. cit.*, p. 166-167. “the whole Catholic body of the country in two”.

²³⁴⁸ “The Earl of Clarendon to the Earl of Rochester, Dublin Castle, January 29, 1685-6” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, op. cit.*, vol. 1, p. 224. “being very much divided among themselves”.

II.3.3- Une Loi sur la propriété foncière inchangée sous le règne de Jacques II

Au moment de son accession en Angleterre et de la nomination du comte de Clarendon au poste de Lord Lieutenant en 1686, Jacques II se veut rassurant envers la population protestante sur la répartition des terres. Il offre lui-même l'assurance de préserver la loi. Comme Jacques II le dit dans une lettre au comte de Clarendon en avril 1686 à qui il demande de transmettre en Irlande ses décisions, « la Loi sur la Répartition reste inchangée, et il doit toujours en être ainsi »²³⁴⁹. En juin 1686, au travers d'une lettre envoyée par le comte de Sunderland²³⁵⁰, Jacques II réaffirme encore à Clarendon son intention de trouver un moyen d'« apaiser l'esprit des Irlandais en les libérant de toute appréhension qu'ils pourraient avoir en ce qui concerne des intentions de violer la Loi sur la Propriété Foncière et la Loi d'Explication »²³⁵¹. A cet effet, le Lord Lieutenant remarque bien que les promesses de Jacques II de conserver intacte la répartition des terres « satisfont tout le monde, y compris des catholiques qui ont le désir de prospérer et de voir leur pays se stabiliser »²³⁵².

Pourtant, la majorité de leurs coreligionnaires ne s'accommode pas de la situation et le comte de Tyrconnell part en Angleterre en août 1686 accompagné de Richard Nagle²³⁵³ pour plaider directement la cause catholique auprès de Jacques II. Leurs arguments sont présentés sous la forme d'une lettre adressée au comte de Tyrconnell de la part de Richard Nagle, connue sous le nom de *The Coventry Letter*²³⁵⁴. Bien entendu, dans la lettre, Richard Nagle récuse l'idée de confirmer la Loi sur la Répartition des Terres²³⁵⁵ qui mécontenterait et découragerait la majorité des catholiques d'Irlande. D'après lui, « les personnes de notre religion deviendraient des ennemis et cela affaiblirait et découragerait tous ceux qui

²³⁴⁹ “The King to the Earl of Clarendon, St James’s, April 6, 1686” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, op. cit.*, vol. 1, p. 339. “the Act of Settlement is kept untouched, which it must always be”.

²³⁵⁰ Robert Spencer, second comte de Sunderland (1641-1702). Il est Lord President of the Council pendant le règne de Jacques II.

²³⁵¹ “The Earl of Sunderland to the Earl of Clarendon, Windsor, June 14, 1686” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, op. cit.*, vol. 1, p. 447. “to settle the minds of people in Ireland by freeing them from any apprehensions they may have of a design to break the Acts of Settlement and Explanation”.

²³⁵² “The Earl of Clarendon to the King, August, 14, 1686” dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, op. cit.*, vol. 1, p. 535-536. “did satisfy all people, even Catholics, who had a mind to thrive, and to have their country settled”.

²³⁵³ Sir Richard Nagle (1636-1699), avocat catholique.

²³⁵⁴ Sir Richard Nagle, *The Coventry Letter, 1686, on Acts of Settlement and Explanation*, John T. Gilbert (ed.), Shannon, Shannon University Press, 1971 (1892), <<http://www.ucc.ie/celt/published/E703001-002/index.html>>. Page consultée le 20/06/2013.

²³⁵⁵ *Ibid.*, p. 193.

professent la religion catholique »²³⁵⁶. Les arguments semblent toucher Jacques II qui, à notre avis, ne veut certainement pas devenir une occasion de chute pour des catholiques puisque la Loi sur la Propriété Foncière n'est pas confirmée.

Cependant, d'après l'historien John Gerald Simms, les choses en restent à ce stade : « Aucune action immédiate n'est entreprise pour contrecarrer la répartition »²³⁵⁷. Au cours de l'année 1688, une nouvelle proposition du comte de Tyrconnell fait évoluer la discussion vers un compromis qui aurait tout de même demandé aux protestants des sacrifices, mais l'invasion de Guillaume d'Orange en Angleterre et le départ de Jacques II remettent à plus tard toute évolution effective²³⁵⁸. Par conséquent, à l'arrivée de Jacques II en Irlande, la situation foncière demeure toujours inchangée au grand soulagement des protestants, mais aussi des riches propriétaires catholiques. La question de l'influence de ces derniers dans le gouvernement de Jacques II à son arrivée en Irlande se pose. En effet, du fait de la richesse de cette frange de la population catholique, Jacques II devra aussi tenir compte de leurs demandes, en opposition avec les revendications de la majorité des catholiques sur la répartition des terres.

Malgré de nombreuses tensions dans le domaine économique en Angleterre et en Irlande, des éléments viennent cependant empêcher leur explosion au cours de la période de Restauration et permettent à Jacques II d'entamer sa gouvernance dans les deux pays en position de force. En Angleterre, les deux visions économiques qui se sont révélées concurrentes au début des années 1680 voient le dénouement à leur conflit lors du procès de la Compagnie des Indes Orientales contre Thomas Sandys. Le point de vue de Josiah Child, proche de celui de Jacques II, s'impose en justice et la vision rivale de Carew Reynell reprise à leur compte par les marchands « intrus » est fermement condamnée dans sa philosophie et ses implications. Assimilés à des rebelles, les contrevenants qui prônent une nouvelle politique économique sont sommés de se soumettre. La prérogative du roi pour gérer les affaires économiques n'est pas du tout remise en question et le monopole demeure intact. Bien au contraire, ces deux points ressortent renforcés et s'inscrivent au début du règne de Jacques II comme les garants du bon fonctionnement du commerce marchand et

²³⁵⁶ *Ibid.*, p. 195. “That is to make enemies of our religion considerable, and to weaken and dishearten the professors of that religion”.

²³⁵⁷ John Gerald Simms, “The restoration, 1660-85”, *op. cit.*, p. 481. “no immediate action was taken to interfere with the settlement”.

²³⁵⁸ *Ibid.*

de la stabilité de l'Angleterre. A cet égard, la pensée économique de Jacques II en Angleterre semble claire et, telle qu'il la résume lui-même, elle consiste principalement dans le soutien des Lois sur la Navigation, une flotte navale puissante et le but de ramener le plus d'or en Angleterre²³⁵⁹. Par conséquent, ses convictions en ce qui concerne la manière de diriger les affaires économiques s'inscrivent en accord avec une pensée qui reste prépondérante au moment de son accession au pouvoir. Ce dénouement des tensions dans le domaine économique favorable à Jacques II s'inscrit dans la continuité parfaite de la volte-face générale observée à la fin du règne de Charles II qui, loin d'affaiblir Jacques II à son arrivée au pouvoir, lui offre au contraire, en Angleterre, un pouvoir économique très renforcé. La question, maintenant, est de savoir quelles actions Jacques II va entreprendre. Fort des décisions en justice en faveur de ses idées et de son pouvoir, va-t-il faire preuve de la même fermeté que dans les domaines religieux et politique pour imposer ses convictions et sa volonté dans le domaine économique en Angleterre ou va-t-il, au contraire, faire preuve de souplesse et prendre en compte une opposition économique qui s'est ouvertement manifestée ?

En Irlande, les évolutions qui permettent d'atténuer les mécontentements économiques peuvent une nouvelle fois s'assimiler à un *statu quo*. En ce qui concerne le commerce, aucun changement législatif tangible ne vient répondre aux revendications de la communauté marchande principalement protestante. Pourtant, l'adaptation dont elle sait faire preuve en faisant évoluer sa production et en contournant les lois participe au développement de l'économie irlandaise. La dépendance économique mutuelle entre protestants et catholiques joue aussi un rôle régulateur. En ce qui concerne la propriété foncière, la loi n'est ni confirmée, ni abrogée, malgré des demandes de révision et Jacques II ne répond pas à la préoccupation principale de la majorité de ses sujets catholiques. Au contraire, ses seules remarques officielles vont en direction des propriétaires fonciers déjà établis, majoritairement protestants, mais aussi des catholiques qui ont récupéré des terres sous le règne de Charles II. A son arrivée en Irlande, Jacques II devra prendre en compte ces deux groupes aux intérêts divergents. L'action qu'il pourrait mener est un peu obscure du fait de la difficulté de la situation, mais aussi de sa pensée économique qui n'est pas claire vis-à-vis de l'Irlande. Selon toute vraisemblance, de par le simple fait de posséder une propriété en Irlande, son adhésion aux Lois sur la Navigation ou un état d'esprit teinté de mépris vis-à-vis de la population native, Jacques II semble

²³⁵⁹ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 634.

s'inscrire dans la lignée de la pensée de ses contemporains anglais vis-à-vis de l'Irlande. Pourtant, en parallèle, d'autres éléments ne permettent pas une conclusion définitive. En effet, sa mention de l'intérêt des protestants d'Irlande semble s'inscrire dans une évolution de la pensée économique qui cherche plus le développement de l'Irlande. De plus, sa tentative de changement, freinée par le Parlement anglais et relative à l'abolition des taxes sur le fer, peut, elle aussi, montrer sa bonne volonté. Étonnamment, mis à part une mesure d'accès libre aux villes, les grands absents de ses intentions économiques sont les catholiques. Les raisons pour lesquelles Jacques II n'intervient pas plus directement en faveur de ses coreligionnaires peuvent être diverses, allant de sa volonté personnelle de ne rien changer ou celle de prendre le temps de considérer une situation réellement délicate. La courte durée de son règne en Angleterre ne lui a aussi certainement pas laissé le temps d'en faire plus. Pour le moment, ses coreligionnaires patientent et leurs espoirs renaissent quand leur roi arrive en Irlande. Engagés derrière lui pour l'aider à recouvrer son trône, ils espèrent que Jacques II récompensera enfin leur fidélité. Pourtant, les réponses de Jacques II aux demandes économiques de ses sujets se révéleront une nouvelle fois peu conformes à leurs attentes.

Chapitre 9- Le déphasage économique de Jacques II en Angleterre et en Irlande

Au moment de son couronnement en Angleterre, Jacques II doit décider de la politique économique qu'il entend soutenir. Depuis la Restauration, son adhésion à une politique favorisant le monopole de la Compagnie des Indes Orientales est évidente. Conforté dans sa prédominance à la tête des affaires marchandes par le verdict de l'affaire *East India Company v. Sandys*, Jacques II continue alors de renforcer les pouvoirs de la Compagnie par l'utilisation de sa prérogative royale et affiche un mépris total pour les revendications des autres marchands.

Dans le domaine économique, les Irlandais attendent de Jacques II un comportement différent des autres rois. En ce qui concerne le commerce, protestants et catholiques désirent rompre avec une mentalité colonialiste anglaise qui, malgré leur capacité de récupération permettant des évolutions économiques, les met régulièrement dans une situation difficile. De ce point de vue, l'état de l'économie irlandaise reste de premier intérêt pour Jacques II grâce aux nombreuses taxes du commerce qui lui sont réservées et qui se sont élevées jusqu'à 200 000 £ par an pendant la période de Restauration²³⁶⁰. Aussi, dans sa gestion de cette mentalité colonialiste, les décisions économiques de Jacques II sont-elles très attendues, surtout de la part des catholiques qui veulent toujours recouvrer leur influence politique et économique. En ce qui concerne la question de la propriété foncière, Jacques II se trouve de nouveau dans une position très délicate à son arrivée en Irlande. En toute logique, il ne peut pas satisfaire tout le monde et sa situation de roi exilé en 1689 l'oblige à faire des choix. Malgré les promesses faites depuis son couronnement de garder intacte la répartition des terres, son soutien au Lord Deputy Tyrconnell, désireux lui d'une transformation, laisse penser que Jacques II va favoriser un changement que la majorité des catholiques espère important. Pourtant, alors qu'il avait permis au comte de Tyrconnell de commencer les étapes préparatrices d'une modification de la législation en 1687²³⁶¹, une fois arrivé en Irlande, l'attitude de Jacques II va constituer la plus grande de toutes les déceptions catholiques.

²³⁶⁰ Les droits de douane, les taxes indirectes (*Excise*) sur certains produits et des droits indexés sur le poids et la valeur (*Bill for Tonnage and Poundage*), auxquels s'ajoutent des taxes liées à la terre. Coleman A. Dennehy, *op. cit.*, p. 65 ; James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 122-123.

²³⁶¹ Eoin Kinsella, *op. cit.*, p. 172.

I- Une obstination économique génératrice de mécontentements en Angleterre

La perspective de Jacques II sur la façon de mener le commerce marchand en Angleterre s'accorde de manière extrêmement symbiotique avec la vision économique de Josiah Child. Dès le début de son règne, le nouveau roi va engager toute la force de sa prérogative royale dans ce domaine pour donner à la Compagnie le pouvoir qu'elle demande.

I.1- Le positionnement très engagé de Jacques II en faveur de la Compagnie des Indes Orientales

Fort du jugement rendu en faveur de la Compagnie de Indes Orientales, la revanche de Josiah Child, ne se fait pas attendre. Saisissant l'opportunité qui lui est offerte d'écraser ses rivaux économiques, il se lance, au cours de l'année 1685, dans une chasse à la concurrence illégale en poursuivant en justice pas moins de « quarante-huit des principaux intrus commerciaux »²³⁶², d'après les informations de John Bruce, l'historiographe du début du XIX^e siècle de la Compagnie des Indes Orientales. Avec l'accession au trône de Jacques II, la confiance des marchands de la Compagnie est au beau fixe, car ils sont convaincus d'une bonne entente avec le nouveau roi. Grâce à son investissement dans la Compagnie Royale Africaine, Jacques II possède, effectivement, une véritable expérience marchande construite sur le même modèle que celle de la Compagnie indienne et la philosophie de cette dernière, qui demande un pouvoir central fort pour diriger des échanges commerciaux efficaces, fait de Josiah Child l'un des meilleurs alliés économiques du roi²³⁶³. Jacques II le sait et profitant de ce soutien, il décide, par proclamation, la continuation de la levée des droits de douane, taxes habituellement octroyées au roi par le Parlement. Même si cela lui sera reproché plus tard, l'enthousiasme est bien là au début de son règne et c'est de bon gré que les marchands de Londres obtempèrent au paiement de ces taxes, comme ils l'écrivent dans une adresse publiée en mars 1685 dans la *London Gazette* : « Se soumettent humblement et avec enthousiasme au paiement de nos Taxes selon la Proclamation Royale de sa Majesté »²³⁶⁴. En 1686, Josiah Child est intégré au

²³⁶² John Bruce, *op. cit.*, p. 551. “*forty-eight of the principal Interlopers*”.

²³⁶³ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 375.

²³⁶⁴ “To the Kings most Excellent Majesty, The humble Address of the General Trading Merchants of London”, *London Gazette*, n° 2018, From Thursday March 19. To Monday March 23. 1684(5), <<http://www.london-gazette.co.uk/issues/2018/pages/1>>. Page consultée le 19/07/2012. “*humbly and cheerfully submit to the payment of our Customs according to your Majesties Royal Proclamation*”.

cercle proche de Jacques II²³⁶⁵ qui souhaite soutenir la Compagnie, selon John Bruce, « plus efficacement, pour contrecarrer les marchands intrus »²³⁶⁶. En effet, le 12 avril 1686, le roi renouvelle les lettres patentes de la Compagnie²³⁶⁷, dont le texte se trouve dans les annexes²³⁶⁸. En remerciement, 7 000 Livres d'actions sont ajoutées au portefeuille acquis en tant que duc d'York. Avec un total s'élevant à 10 000 Livres d'actions, Jacques II devient au cours des années un actionnaire très intéressé²³⁶⁹ qui a toutes les raisons d'augmenter encore le pouvoir de la Compagnie.

Dans la nouvelle charte de 1686, Jacques II tient à clarifier les points de tensions des années précédentes. Avec beaucoup de fermeté et reprenant les termes de son frère Charles II dans la charte de 1661, il réaffirme que le domaine commercial fait partie de sa chasse gardée, « en vertu de sa Prérogative Royale »²³⁷⁰. Son but est de se consacrer au développement, « la plus grande amélioration »²³⁷¹, du commerce avec les colonies. A ce sujet, ses convictions à l'égard du commerce en monopole semblent bien ancrées car, pour lui, il est manifeste qu'une telle politique ne peut qu'être favorable au royaume : « L'Honneur et la Prospérité de ce Royaume ainsi que de nos bons sujets en dépendent »²³⁷². D'après Jacques II, les échanges commerciaux avec les colonies ne peuvent contribuer à la richesse du pays que sous forme de monopole et de ce fait, il condamne clairement toute ouverture à la concurrence : « Un Commerce libre et Général provoquerait la Ruine de l'Ensemble »²³⁷³. Pour Jacques II, les marchands indépendants sont de dangereux perturbateurs à la source de situations conflictuelles avec les princes natifs et avec les autres nations qui « profitent de l'occasion créée par les divisions, les distractions ou les rébellions parmi les Anglais provoquées par les dernières Expéditions Marchandes Licencieuses des Intrus »²³⁷⁴. Par conséquent, pour permettre une meilleure défense de ses intérêts commerciaux et éviter « le déshonneur de la nation anglaise dans ces

²³⁶⁵ Henry Horwitz, *op. cit.*, p. 1 ; Sanjay Subrahmanyam, "Frank Submission : The Company and the Mughals Between Sir Thomas Roe and Sir William Norris" dans Huw V. Bowen, Margarette Lincoln, Nigel Rigby (eds.), *The Worlds of the East India Company*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004 (2002), p. 84-85.

²³⁶⁶ John Bruce, *op. cit.*, p. 551. "more effectually, to oppose the Interlopers".

²³⁶⁷ *The East-India Companies charter, op. cit.*

²³⁶⁸ Annexe n° 12.

²³⁶⁹ Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, *op. cit.*, p. 433 ; William Letwin, *op. cit.*, note 3, p. 35 ; Steve Pincus, "Whigs, Political Economy and the Revolution of 1688-89", *op. cit.*, p. 69 ; Marvin S. Rosen, *op. cit.*

²³⁷⁰ *The East-India Companies charter, op. cit.*, p. 3. "by virtue of his Prerogative Royal".

²³⁷¹ *Ibid.*, p. 7. "the utmost improving".

²³⁷² *Ibid.* "it imports the Honour and Welfare of this Realm, and of our good subjects thereof".

²³⁷³ *Ibid.* "a loose and General Trade will be Ruin of the Whole".

²³⁷⁴ *Ibid.*, p. 10. "taking opportunity from the Divisions, Distractions or Rebellions amongst the English occasion'd by the late Licentious Trading of Interlopers".

régions du monde »²³⁷⁵, Jacques II décide d'augmenter encore plus les pouvoirs de la Compagnie²³⁷⁶ en lui accordant la possibilité d'user d'un véritable pouvoir militaire autonome : « D'obtenir réparation par la force des armes »²³⁷⁷. Désormais, elle peut imposer la loi martiale en temps de guerre et user de moyens militaires indépendants. Ses pouvoirs disciplinaire et monétaire augmentent aussi et elle peut établir une cour de justice là où elle le souhaite, en nommer les responsables²³⁷⁸ et frapper n'importe quelle monnaie utilisée en Inde²³⁷⁹. Enfin, l'intérêt de la Compagnie devient une cause nationale, Jacques II demandant à chaque Anglais, de l'amiral de la flotte navale royale au moindre de ses sujets, de soutenir Josiah Child : « D'aider, de favoriser, de servir et d'assister le gouverneur »²³⁸⁰.

Lui permettant d'accéder à des pouvoirs civil, militaire, monétaire et judiciaire indépendants de l'Angleterre, le nouveau statut que Jacques II offre à la Compagnie des Indes Orientales est exceptionnel. Par conséquent, en 1687, Josiah Child est triomphant, car il sait que le nouveau rang auquel Jacques II lui permet d'accéder fait de la Compagnie des Indes Orientales l'équivalent d'un pouvoir anglais indépendant : « Une position d'Etat Souverain en Inde »²³⁸¹. De son côté, Jacques II n'est pas perdant, car son patrimoine personnel en actions de la Compagnie atteint maintenant 13 583 £ en 1687²³⁸². En parallèle, l'offensive de Child contre les marchands indépendants s'est avérée efficace car, selon l'historien Marvin Rosen, « dès 1686, la Compagnie des Indes Orientales a réussi à faire taire ses adversaires dans les cours de justice »²³⁸³. Maitrisées en surface, les frustrations des opposants de la Compagnie ne sont pourtant pas complètement éteintes. Les marchands exclus du monopole restent mécontents de la politique économique de Jacques II, car ses décisions fragilisent leurs affaires commerciales. En outre, pour les producteurs anglais, même la vie économique anglaise est mise en danger.

I.2- Une politique économique désavantageuse pour la majorité des acteurs économiques

Même si, en apparence, tous les indicateurs sont favorables à la Compagnie, à mesure de l'accroissement de son pouvoir, celle-ci se fait beaucoup d'ennemis. Selon le

²³⁷⁵ *Ibid.* "the dishonor of the English Nation in those parts of the World".

²³⁷⁶ John Bruce, *op. cit.*, p. 573 ; Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 303 ; Marvin S. Rosen, *op. cit.*

²³⁷⁷ *The East-India Companies charter, op. cit.*, p. 10. "to procure their satisfaction, by force of arms".

²³⁷⁸ *Ibid.*, p. 8.

²³⁷⁹ *Ibid.*, p. 11.

²³⁸⁰ *Ibid.* "to be aiding, favouring, helping and assisting the said Governour".

²³⁸¹ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 303-304. "the condition of a Sovereign State in India".

²³⁸² Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, *op. cit.*, p. 433 ; Steve Pincus, "Whigs, Political Economy and the Revolution of 1688-89", *op. cit.*, p. 69.

²³⁸³ Marvin S. Rosen, *op. cit.* "By 1686, the East India Company had silenced its adversaries in the courts".

pamphlétaire Robert Ferguson qui écrit pour défendre la Compagnie, elle est « très décriée »²³⁸⁴. Dans le même temps, l'animosité à l'encontre de la politique marchande de Jacques II ne fait que croître aussi. En effet, le traitement de la Compagnie à l'égard des intrus et des habitants des colonies est considéré comme beaucoup trop agressif et la concurrence qu'elle impose aux producteurs anglais comme nuisible à l'économie interne à l'Angleterre.

I.2.1- Une agressivité malvenue

Alors que la nécessité pousse des marchands à tenter leur chance aux Indes en espérant passer au travers des mailles du filet, les conséquences pour ceux qui se font prendre sont très lourdes : les navires et les cargaisons sont confisqués comme dans le cas de Samuel White dont le traitement injuste est souligné pour la première fois le 17 août 1688, tout juste quelques mois avant la Révolution. En effet, même si le marchand commerçait de manière indépendante depuis déjà une dizaine d'années aux Indes²³⁸⁵, il n'avait jamais été véritablement inquiété par la Compagnie des Indes Orientales avec qui, d'après un rapport officiel, « il entretenait pendant ces années une correspondance amicale voyageant chaque année à Madras pour ses affaires »²³⁸⁶. Pourtant, un changement drastique de politique est constaté en 1687. Toujours selon la même source, « son bateau et sa marchandise sont confisqués, au bénéfice de la Compagnie, pour un montant de 20 000 £ »²³⁸⁷. Pour Samuel White, comme pour tous les autres marchands dans le même cas, ces pertes réduisent à néant des investissements financiers considérables et les positions de la Compagnie, soutenues par Jacques II, sont qualifiées d'« oppressions cruelles »²³⁸⁸. Mais les récriminations de Samuel White ne s'arrêtent pas là et rejoignent des critiques émises quelques années auparavant à l'encontre de la politique impérialiste du directeur de la Compagnie. En effet, en plein accord avec sa vision économique qui lie le

²³⁸⁴ Robert Ferguson, *The East-India-trade a most profitable trade to the kingdom. And best secured and improved in a company, and a joint-stock. Represented in a letter written upon the occasion of two letters lately published, insinuating the contrary*, Londres, S. N., 1680 (1677), p. 26, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99827044>. Page consultée le 15/04/2013. “*is so much talked against*”.

²³⁸⁵ “James II-volume 3 : August 1688” dans E. K. Timings (ed.), *Calendar of State Papers Domestic : James II, 1687-9*, 1972, p. 245-261, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=58431>>. Page consultée le 20/08/2012.

²³⁸⁶ “James II-volume 3 : Undated 1689” dans E. K. Timings (ed.), *Calendar of State Papers Domestic : James II, 1687-9*, 1972, S. P. 31/3, fol. 9, p. 394-399; <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=58439&strquery>>. Page consultée le 16/08/2012. “*he continued in friendly correspondence with the Company, trading yearly to Madras*”.

²³⁸⁷ *Ibid.* “*but in the year '87 the factors seized his ships and merchandize, to the amount of about £20,000, which they confiscated to the Company's use*”.

²³⁸⁸ *Ibid.* “*Cruel Oppressions*”.

développement du commerce à l'acquisition de nouvelles terres, Josiah Child s'était lancé en 1686, dès l'obtention des moyens sans précédent mis à disposition par le roi Jacques II, dans une politique de conquête de plus en plus belligérante. Dans ce contexte, le gouverneur de la Compagnie déclare, en 1687, la guerre au roi du Siam, la Thaïlande actuelle, où se situe le lieu de résidence de Samuel White entraînant d'autres pertes colossales pour le marchand, « perdant ainsi plus de 20 000 £ supplémentaires »²³⁸⁹.

Une telle utilisation des prérogatives militaires finit par déranger car, selon l'historien Steve Pincus, les attaques de Josiah Child aux Indes ne se veulent pas exceptionnelles et ne correspondent plus aux idées de l'opinion publique anglaise sur le plan géopolitique²³⁹⁰. Pour la majorité des Anglais, depuis les années 1650 jusqu'aux années 1670, la Hollande constituait le principal ennemi de l'Angleterre à cause des trois guerres successives qui avaient opposé les deux nations. Mais, au milieu des années 1670, avec la révélation du catholicisme du duc d'York et celle du « complot catholique », la méfiance des Anglais, en général, s'était tournée vers la France. A la même époque, comme vu précédemment, Josiah Child identifie, quant à lui, clairement la Hollande comme son ennemi commercial et cherche des possibilités d'alliance avec la France pour l'aider dans cette guerre économique²³⁹¹. La cible de la bellicosité commerciale de Josiah Child ne correspond donc plus dans les années 1680 aux sentiments de ses compatriotes et quand il se met, en plus, à attaquer avec acharnement les marchands intrus anglais, le changement de politique de la Compagnie ne plaît pas.

Pourtant, d'après Josiah Child, si les méthodes changent c'est bien parce que le comportement irrespectueux des marchands indépendants et la concurrence agressive de la Hollande « perturbent les manières anciennement pacifiques de la Compagnie »²³⁹². De plus, les relations régulièrement conflictuelles avec l'Empire Moghol, dont dépend le développement du commerce marchand anglais, poussent Josiah Child à vouloir les « soumettre par tous les moyens »²³⁹³. La guerre commencée contre les Moghols en 1686²³⁹⁴ n'est pas encore terminée au moment où Jacques II quitte l'Angleterre²³⁹⁵. Du fait

²³⁸⁹ *Ibid.* “thus losing above £20,000 more”.

²³⁹⁰ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 379-380.

²³⁹¹ *Ibid.*, p. 380.

²³⁹² Kirti N. Chaudhuri, *op. cit.*, note 25, p. 116. “were responsible for disturbing the Company's ancient ‘peaceable way’”.

²³⁹³ *Ibid.* “we hope to compell by faire means or foul”.

²³⁹⁴ John Bruce, *op. cit.*, p. 676.

²³⁹⁵ Elle se termine par la reddition anglaise en 1690. Terence R. Blackburn, *A Miscellany Of Mutinies And Massacres In India*, AHP Publishing, New Delhi, 2007, p. 9, <books.google.com.pk/books?isbn=8131301699>. Page consultée le 14/08/2012 ; Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 265 ; John Clark Marshman *The History of India, from the Earliest Period to the Close of Lord*

de l'enlèvement du conflit, cette guerre n'est pas soutenue en Angleterre et ne semble même pas toujours bien vue au sein de la Compagnie. Employé depuis 1684 en qualité de magistrat militaire auprès de celle-ci, un certain Dr. St. Johns revient en Angleterre en août 1688. Il vient d'être renvoyé et entend révéler que la tournure des affaires de la Compagnie n'est pas du tout à l'avantage de l'Angleterre. D'après son contemporain John Ellis, il rapporte que la situation de la Compagnie « diffère beaucoup de ce qui a été publié dans la Gazette et gêne la nation »²³⁹⁶. Bien entendu, le discours d'un observateur mécontent doit être pris avec recul. Pourtant, il est intéressant de noter que ses critiques trouvent, toujours selon le dernier témoin, un écho à Londres. La ville est en effet animée de « grandes plaintes (...) contre un certain marchand des Indes orientales important dont le prénom rime avec Goliah »²³⁹⁷. Le rapprochement avec Josiah Child est évident. En septembre 1688, moins d'un mois avant le débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre, le ton semble encore être monté : St. Johns est si mécontent qu'il en a informé Jacques II sous la forme d'une pétition contre la Compagnie des Indes Orientales²³⁹⁸. A ce stade, le mécontentement s'exprime de manière explicite, car d'autres témoins n'hésitent pas à se joindre à lui, à « se mettre au diapason avec le Dr St Johns »²³⁹⁹. Leurs commentaires sont rudes condamnant de manière unilatérale le comportement de la Compagnie. Selon eux, si les relations avec les autorités indigènes se sont dégradées et si des Anglais ont été tués, c'est uniquement à cause de la provocation de la Compagnie. D'après St. Johns, à cause « des abus de certains membres de notre Compagnie dans ces contrées »²⁴⁰⁰, ce que confirme aussi John Bruce dans ses annales de la Compagnie²⁴⁰¹. Ainsi, pendant le règne de Jacques II, la colère à l'encontre de sa politique marchande s'exprime-t-elle de plus en plus fermement pour demander un changement de gestion du commerce extérieur. Pourtant, les insatisfactions ne s'arrêtent pas là, car d'autres acteurs de la vie économique anglaise pensent que la concurrence de la Compagnie met également sérieusement en difficulté le commerce intérieur de l'Angleterre.

Dalhousie's Administration, volume 1, Londres, Longmans, Green, Reader and Dyer, 1867, p. 211-213, <books.google.fr/books?id=I9Q2AAAAMAAJ>. Page consultée le 14/08/2012.

²³⁹⁶ “John Ellis, London, Aug. 14th, 1688” dans George Agar Ellis (ed.), *op. cit.*, p. 119. “*is quite different from what was published in the Gazette, and not at all comfortable for the nation*”.

²³⁹⁷ *Ibid.*, p. 119-120. “*a great grumbling (...) against a certain great East India merchant whose first name rhymes with Goliah*”. Nous n'avons pas traduit le nom en « Goliath » pour conserver la rime avec Josiah (Child).

²³⁹⁸ *Ibid.*, “John Ellis, London, Sept. 15th, 1688”, p. 186.

²³⁹⁹ *Ibid.* “*sing to the same tune with Dr. St. Johns*”.

²⁴⁰⁰ *Ibid.* “*the ill-usage of some of our Company in those parts*”.

²⁴⁰¹ John Bruce, *op. cit.*, p. 538-539.

I.2.2- Une mise en concurrence déloyale des produits anglais

Comme Carew Reynell avait essayé de le faire entendre, au-delà des marchands condamnés à ne pas développer leurs affaires dans les colonies, les pratiques commerciales de la Compagnie révèlent des effets pervers sur l'économie anglaise. L'historien Marvin Rosen explique effectivement que tous les bénéfices de la Compagnie reposent sur la vente des produits ramenés d'Inde dont elle a toute liberté de fixer les prix, c'est-à-dire sur « le fait d'acheter des biens exotiques indiens à moindre coût et de les revendre à des prix monopolistiques en Angleterre et dans ses colonies »²⁴⁰², concurrençant inévitablement les produits anglais du même type. Comme précédemment évoqué, alors que l'industrie de la laine est devenue le fleuron de l'économie anglaise au cours du XVII^e siècle et que, coïncidant avec le couronnement de Jacques II, l'afflux des Huguenots en Angleterre en 1685 après la révocation de l'Edit de Nantes avait dynamisé l'industrie de la soie, grâce à leurs compétences dans ce domaine²⁴⁰³, la concurrence avec les produits de même nature en provenance d'Inde vendus, d'après les historiens Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, à des « prix sévèrement dépréciés »²⁴⁰⁴ affaiblit les profits des manufactures anglaises. Cette dynamique est d'autant plus mauvaise que la Compagnie ramène sur le marché anglais de nombreux produits étrangers sans exporter les produits finis anglais²⁴⁰⁵. Dans son pamphlet, Robert Ferguson nous informe que ce fonctionnement est effectivement rendu responsable du déclin du commerce anglais²⁴⁰⁶ et génère même de l'agitation dans certaines régions d'Angleterre :

D'où les clameurs des Drapiers et d'autres personnes de plusieurs Comtés contre ladite Compagnie comme si elle était la cause de tous les maux infligés à la Nation parce qu'elle n'envoie pas en plus grande quantité nos Tentures à l'étranger.²⁴⁰⁷

A certains moments, les difficultés ressenties semblent même devenir critiques et entraîner une véritable pauvreté dans certaines régions d'Angleterre productrices de soie et

²⁴⁰² Marvin S. Rosen, *op. cit.* "by buying inexpensive exotic goods in India and selling them at monopoly prices in England and its colonies".

²⁴⁰³ Parakunnel Joseph Thomas, *Mercantilism and the East India Trade*, New York, A. M. Kelley, 1965 (1926), p. 48-50, <http://203.200.22.249:8080/jspui/bitstream/123456789/2671/1/Mercantilism_and_the_East_India_trade.pdf>. Page consultée le 22/06/2012.

²⁴⁰⁴ Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, *op. cit.*, p. 434. "severely depressed prices".

²⁴⁰⁵ Kirti N. Chaudhuri et Jonathan I. Israel, *op. cit.*, p. 434 ; Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 398 ; Parakunnel Joseph Thomas, *op. cit.*, p. 48-56.

²⁴⁰⁶ Robert Ferguson, *The East-India-trade a most profitable trade*, *op. cit.*, p. 26-27.

²⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 27. "Whence is it that the Clothiers and others in several Counties are so (...) clamorous against the said Company, as if they were the occasion of all evil the Nation is under, by their not sending abroad more of our Drapery".

de laine²⁴⁰⁸. D'après une pétition adressée à Jacques II, citée par l'historien Parakunnel Thomas, les pauvres deviennent « extrêmement nombreux »²⁴⁰⁹.

Cependant, malgré le fait que ce mécontentement soit perceptible et perdure sous le règne de Jacques II, les pétitions n'aboutissent pas, car le roi fait la sourde oreille et, selon Marvin Rosen, « la Compagnie des Indes Orientales peut continuer à importer le coton et la soie (...) même aux dépens des industries anglaises »²⁴¹⁰. Pourtant, une nouvelle fois en accord avec la pensée de Carew Reynell, la Compagnie des Indes Orientales n'est même pas toujours rentable : d'après le témoignage de John Ellis, en septembre 1688, alors que la Compagnie africaine obtient des dividendes, la Compagnie des Indes Orientales est déficitaire²⁴¹¹. Décriée comme menaçante d'un point de vue national, pas toujours rentable et trop agressive, la stratégie adoptée par la Compagnie dès le début des années 1680, et renforcée grâce à la charte obtenue de Jacques II en 1686²⁴¹², engendre des mécontentements qui ne sont pas inoffensifs compte tenu du contexte religieux et politique déjà très tendu vis-à-vis de Jacques II. Au contraire, ceux-ci viennent s'ajouter à la liste des récriminations intervenant directement dans le rejet de Jacques II en Angleterre.

I.3- Le rôle d'une opposition politico-économique dans le renversement de Jacques II

Les oppositions générées par le statut privilégié de la Compagnie des Indes Orientales révèlent des associations politiques qui nous semblent très intéressantes pour expliquer en profondeur les raisons du rejet de Jacques II. En effet, s'il est clair que les revendications économiques ressurgissent en première ligne des débats post-révolutionnaires et qu'elles ont, d'après Henry Horwitz, « en 1689, (...) déjà acquis une dimension 'constitutionnelle' et revêtu une connotation politique »²⁴¹³, il convient de rappeler que ce clivage politique sur les questions du commerce marchand commence à être perceptible déjà vingt années plus tôt.

Ce retour en arrière pour expliquer l'existence d'un lien entre opposition économique et opposition politique à Jacques II est nécessaire car, alors qu'au début des années 1670 des tensions au sein de la Compagnie des Indes Orientales paraissent

²⁴⁰⁸ Parakunnel Joseph Thomas, *Mercantilism and the East India Trade*, *op. cit.*, p. 55-56.

²⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 56. "extremely numerous".

²⁴¹⁰ Marvin S. Rosen, *op. cit.* "the East India Company could import (...) cottons and silks even if they destroyed English industries".

²⁴¹¹ "John Ellis, London, Sept. 15th, 1688", *op. cit.*, p. 186.

²⁴¹² *Supra*, partie III, p. 299.

²⁴¹³ Henry Horwitz, *op. cit.*, p. 1. "By 1689, the struggle for control of the East India trade had already developed a "constitutional" dimension and taken on a political tinge".

uniquement anecdotiques et sans relation évidente avec une opinion politique, à la lumière des événements religieux et politiques des années 1670 et 1680, elles prennent, au contraire, tout leur sens. Cette construction d'une opposition politique sur des arguments économiques est lente, mais elle influe véritablement sur le dénouement du règne de Jacques II. En effet, au cours de l'année 1668-1669, un projet de loi sur les taux d'intérêt met en opposition deux membres importants du conseil commercial de Charles II : Josiah Child et Anthony Ashley Cooper, comte de Shaftesbury, l'un des futurs représentants notoires des Whigs²⁴¹⁴. Même si à l'époque, il semble encore difficile d'en déduire l'existence de lignes politiques intégrant des positions économiques différentes, le mécontentement économique du comte de Shaftesbury se retrouve de la même manière à la fin des années 1670, cette fois, au sein de la Compagnie africaine dirigée par le duc d'York. Alors que la Compagnie africaine se met à développer une ligne politique de plus en plus proche de la cour, les membres dont les affinités politiques s'en éloignent quittent la Compagnie africaine car, d'après Steve Pincus, « de futurs Whigs, tels (...) le comte de Shaftesbury vendirent leurs actions »²⁴¹⁵. Par conséquent, au début des années 1680, la Compagnie africaine change de couleur politique, la majorité de ses actionnaires étant dès lors, selon le dernier auteur, « de manière écrasante tory »²⁴¹⁶.

De manière intéressante, le même phénomène se constate dans le processus qui permet à Josiah Child d'imposer sa domination à la tête de la Compagnie des Indes Orientales aussi dans les années 1680. L'adéquation des idées marchandes de Child avec celles de la famille royale le pousse à adopter, selon Henry Horwitz, « une posture 'Tory' »²⁴¹⁷ et à évincer du comité de direction en 1682 tous ses soutiens, des Whigs comme Thomas Papillon, qui avaient pourtant aidé à son élévation²⁴¹⁸. Cette expulsion des membres whigs de la Compagnie finit alors par donner une teinte anti-tory à l'opposition qui s'élève contre l'administration de la Compagnie. Par exemple, le nom de Thomas Papillon revient à la même époque dans des sujets liés, bien sûr, au thème de l'opposition économique²⁴¹⁹, mais aussi à celui de l'opposition politique. Engagé dans les pétitions dites « monstres » adressées à Charles II et dans la préparation des élections pour un nouveau

²⁴¹⁴ Murray N. Rothbard, *op. cit.* p. 320.

²⁴¹⁵ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 396-397. «*future Whigs, such as (...) the earl of Shaftesbury sold their stock in the company*».

²⁴¹⁶ *Ibid.* «*overwhelmingly Tory*».

²⁴¹⁷ Henry Horwitz, *op. cit.*, p. 1. «*a "Tory" posture*».

²⁴¹⁸ Sir William Wilson Hunter, *op. cit.*, p. 284, p. 308 ; William Letwin, *op. cit.*, p. 35 ; Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 372 ; Marvin S. Rosen, *op. cit.*

²⁴¹⁹ Henry Horwitz, *op. cit.*, p. 1.

Parlement, Thomas Papillon est décrit en 1682 par Mark Knights comme un « candidat fortement opposé à la cour »²⁴²⁰.

Ces corrélations permettent donc d'établir un lien entre des sensibilités politiques et des préférences économiques qui viennent s'ajouter aux clivages religieux ou constitutionnels qui divisent les partis politiques whig et tory naissants. Si, d'après Steve Pincus, la démarcation entre opinions économiques et groupes politiques est très nette²⁴²¹, pour Paul Slack, il n'existe pas encore au début des années 1680 « de congruence fixe entre des attitudes économiques particulières et les politiques tory ou whig »²⁴²², les adhésions dépendants souvent des enjeux du moment défendus par les whigs et les tories.

En conclusion, il nous semble assez clair qu'à partir de 1681 et, ce jusqu'à la fin du règne de Jacques II, ses décisions économiques suscitent des prises de positions ouvertes et engagées qui regroupent les principaux détracteurs de la Compagnie dans le camp des opposants à la politique royale, soit par affinité politique ou soit par rejet des décisions économiques. Cette constatation nous laisse convaincue que les décisions de Jacques II au sujet de la direction économique du pays ont assurément frustré une partie non négligeable de ses sujets et que les tensions liées à l'économie marchande ne peuvent pas être considérées comme secondaires dans leur participation au rejet de Jacques II par son peuple. Ne se sentant, une nouvelle fois, pas écoutés, il ne reste plus, selon Marvin Rosen, à « ces outsiders mécontents du résultat des pétitions soumises à Jacques II » que la possibilité de « tenter une révolution »²⁴²³. L'obstination de Jacques II dans le domaine économique a donc fortement alimenté le mécontentement à son égard et même, d'après Tim Harris, poussé « les membres dirigeants des classes politiquement et économiquement importantes d'Angleterre à se rallier au projet de Guillaume d'Orange »²⁴²⁴. Et pour cause, en août 1688, Daniel Petit, le consul anglais en poste à Amsterdam, écrit à l'un de ses contemporains anglais pour l'informer que des membres de la communauté marchande anglaise participent déjà au financement de l'invasion du Hollandais, « 'près de 200 000

²⁴²⁰ Mark Knights, "Petitioning and the Political Theorists", *op. cit.*, p. 105. "a strongly anti-court candidate".

²⁴²¹ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 396-397, p. 372 ; Steve Pincus, "Whigs, Political Economy and the Revolution of 1688-89", *op. cit.*, p. 80.

²⁴²² Paul Slack, "The Politics of Consumption and England's Happiness in the Later Seventeenth Century", *Economic Historical Review*, vol. CXXII, n° 497, Oxford, Oxford University Press, juin 2007, p. 624. "any fixed congruence between particular economic attitudes and Tory or Whig politics".

²⁴²³ Marvin S. Rosen, *op. cit.* "Those outsiders dissatisfied with petitioning James II could attempt revolution".

²⁴²⁴ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, *op. cit.*, p. 281-282. "leading members of England's politically and economically important classes would rally to his cause".

Livres ayant été remises' depuis Londres 'en pas moins de quatre à six semaines' »²⁴²⁵. Ainsi le domaine économique fait-il véritablement partie des revendications auxquelles Jacques II n'a pas su non plus répondre en Angleterre. En effet, selon Steve Pincus, « pour beaucoup, la Glorieuse Révolution (...) avait pour objectif de susciter une révolution de l'économie politique »²⁴²⁶.

Alors que les privilèges accordés à la Compagnie indienne suscitent les jalousies depuis le règne de Charles II, l'engagement total de Jacques II en faveur de la politique économique de Josiah Child aggrave ces tensions à partir de 1686, malgré les tentatives d'étouffement de l'opposition. Les décisions économiques de Jacques II font fi des revendications d'une partie de ses sujets qui voient leurs intérêts bien peu considérés à la fois du point de vue du commerce marchand et de celui de la production manufacturière anglaise. Peu prises en compte, leurs difficultés les poussent à se rapprocher des idées politiques qui remettent en question l'autorité absolue du roi. Même si nous pensons que le questionnement économique ne revêtait pas la même importance que le débat religieux et politique et ne se caractérisait pas encore complètement ouvertement, comme Steve Pincus l'affirme, par « un débat houleux et tendu du point de vue idéologique »²⁴²⁷, il n'en constituait pas moins un sujet de mécontentement supplémentaire creusant un gouffre déjà bien ouvert entre Jacques II et ses sujets dans les domaines religieux et politique. Ce manque de répondant face aux attentes économiques de ses sujets se remarque aussi en Irlande.

II- La poursuite de l'exploitation économique de l'Irlande

Même insatisfaits des décisions religieuses et politiques de leur roi depuis son arrivée dans l'île, les catholiques et les protestants arrivent à conserver une certaine retenue jusqu'à ce que la question de la terre soit abordée. Les Mémoires de Jacques II nous informent que l'ouverture des débats à ce sujet constitue un véritable tournant : « Les sujets discutés ne faisaient pas l'objet de grandes contestations, jusqu'à ce que la proposition

²⁴²⁵ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, op. cit., p. 232. "near £200,000 sterling have been remitted hither from London within a month or six weeks' time".

²⁴²⁶ *Ibid.*, p. 393. "The Glorious Revolution (...) by many was intended to produce, a revolution in political economy".

²⁴²⁷ Steve Pincus, "Whigs, Political Economy and the Revolution of 1688-89", op. cit., p. 64. "a heated and ideologically sharp debate".

d'abrogation de la Loi sur la propriété foncière arrive sur le devant de la scène »²⁴²⁸. La terre, la question de loin la plus brûlante et la plus attendue, provoque les tensions les plus vives de tous les débats du Parlement. Les catholiques qui n'ont jusque-là pas recouvré leurs propriétés attendent une manifestation évidente de justice, la restitution pure et simple des terres qui leur ont été confisquées, et les protestants redoutent un renversement total de la propriété foncière²⁴²⁹. Dans ce domaine aussi, les dispositions du Parlement de 1689 sont de bien mauvaise augure pour ces derniers, car la concrétisation des espérances catholiques signerait la fin définitive du pouvoir protestant en Irlande. Pourtant, la population protestante essaie de se conforter dans l'idée qu'un tel retour en arrière n'est pas possible : alors que des changements ont été conduits dans les domaines religieux et politique bien avant l'arrivée de Jacques II en Irlande, la répartition des terres n'a pas été du tout remise en question, préservant ainsi encore aux yeux des protestants la fondation la plus importante de leur statut en Irlande. Cependant, ils doivent se rendre à l'évidence que des changements vont forcément les affecter.

Du côté catholique, les affinités religieuses entre le roi et ses sujets irlandais ne semblent pas beaucoup motiver Jacques II à leur offrir la restitution de leur patrimoine foncier. En définitive, sa vision économique pour l'Irlande ne diffère pas beaucoup de celle des monarques précédents²⁴³⁰. L'attitude de Jacques II n'est pas plus volontaire dans le domaine économique que dans les autres domaines et, malgré son accord initial pour renverser la Loi sur la propriété foncière, il est bientôt manifeste que le roi ne souhaite ni bouleverser la répartition des terres, ni abolir la relation de sujétion dans les échanges économiques entre l'Irlande et l'Angleterre.

II.1- Un roi qui se révèle opposé à un bouleversement foncier

Les attentes de la majorité catholique sur la question de la terre sont très concrètement palpables dès la réunion du Parlement irlandais de 1689. Dans les propos préliminaires à un débat au Parlement, la majorité des catholiques, ceux qui n'ont jusque-là pas récupéré leurs terres, revendique « une mise en œuvre impartiale de la justice »²⁴³¹ pour tous les sujets sans considération nationale ou religieuse. Pourtant, le ton employé ne laisse aucun doute quant au fait qu'ils ne seront satisfaits qu'en obtenant l'abandon total de la Loi

²⁴²⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 356. “there was little contest in that or any other business, till the bill for repealing the Act of Settlement was brought upon the stage”.

²⁴²⁹ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 40, p. 60.

²⁴³⁰ David William Hayton, “The Williamite Revolution in Ireland, 1688-91”, *op. cit.*, p. 190.

²⁴³¹ *The Preamble to the Act of Repeal of the Acts of Settlements and Explanation, &c. as it past the House of Commons dans An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal*, *op. cit.*, p. 16-17. “An Impartial Distribution of Justice”.

sur la propriété foncière de 1652 qui leur permettrait de voir leurs « Propriétés et leurs Domaines (...) restitués dans leurs anciennes Fondations telles qu'établies le Vingt et un Octobre 1641 »²⁴³². Quand le sujet est soulevé, au cours de la troisième session du Parlement, le 10 mai 1689, il est, selon un témoin, « accueilli dans un cri de joie »²⁴³³. L'engouement pour les discussions sur la propriété foncière est général et un compte-rendu note même à quel point les Irlandais catholiques sont fébriles à ce sujet, « le Cœur et le Courage de toute la Nation en dépendaient »²⁴³⁴. L'empressement est évident et l'objectif d'« anéantir l'Ignoble et Barbare Loi sur la propriété foncière »²⁴³⁵, même symboliquement en proposant de la brûler, est sans équivoque²⁴³⁶. Cependant, au fur et à mesure des débats sur la question de la terre au Parlement irlandais, Jacques II se révèle, comme dans les domaines religieux et politique, opposé à tout changement important et utilise tous les moyens pour faire obstacle à un bouleversement total de la répartition foncière.

II.1.1- Le double-jeu de Jacques II pour retarder les changements fonciers

L'abrogation de la Loi sur la propriété foncière est souvent présentée par les témoins protestants comme un renversement abrupt. Pourtant, le processus apparaît en réalité beaucoup plus long²⁴³⁷. En Angleterre, Jacques II avait montré sa résolution à ne rien changer à la situation foncière de l'Irlande et, une fois en Irlande, malgré l'empressement des catholiques, l'annulation de la Loi sur la propriété foncière n'est acceptée par le roi que six semaines après sa présentation à la Chambre des Communes du Parlement irlandais²⁴³⁸. En effet, Jacques II fait traîner les discussions en longueur, reporte plusieurs fois les sessions du Parlement et stimule une opposition. Tout d'abord, alors que Jacques II s'exprime clairement, par exemple, sur sa volonté religieuse dès son discours d'ouverture au Parlement, son message sur la répartition foncière reste volontairement très général. Ainsi promet-il un traitement équitable à tous : « Soulager ceux qui ont été lésés par les

²⁴³² *Ibid.* "Properties and Estates (...) settled in their ancient Foundations as their were on the Twenty first of October 1641".

²⁴³³ Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin*, *op. cit.*, p. 2. "received with an Huzza". Le sujet est présenté à la cinquième session pour l'auteur anonyme de *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland*, *op. cit.*, p. 4.

²⁴³⁴ Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland*, *op. cit.*, p. 8. "the Heart and Courage of the whole Nation were bound up in it".

²⁴³⁵ Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin*, *op. cit.*, p. 2. "destroy the Horrid and Barbarous Act of Settlement".

²⁴³⁶ Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland*, *op. cit.*, p. 20 ; John Gerald Simms, *The Jacobite Parliament of 1689*, *op. cit.*, p. 9.

²⁴³⁷ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint*, Thrupp, Stroud, Sutton Publishing, 2004, p. 103-104 ; Eoin Kinsella, *op. cit.*, p. 161-162.

²⁴³⁸ John Gerald Simms, *The Jacobite Parliament of 1689*, *op. cit.*, p. 11.

dernières lois sur la propriété foncière, dans une mesure dictée par la raison, la justice et le bien public de mon peuple »²⁴³⁹.

Dans les faits, cette imprécision cache un état d'esprit qui se révèle, au fur et à mesure des débats, très réfractaire à un bouleversement de la répartition de la propriété foncière en Irlande. D'après l'ambassadeur français en Irlande, le comte d'Avaux, cette réticence se montre d'abord au grand jour quand Jacques II se range « avec chaleur »²⁴⁴⁰ du côté des propriétaires catholiques « New Interest » au moment où ils présentent une requête au roi pour s'opposer à la révision de la Loi sur la propriété foncière²⁴⁴¹. Dès cet instant, des tensions se font sentir entre Jacques II et la majorité catholique de son Parlement car, en prenant ainsi position pour les catholiques « New Interest », Jacques II ne se révèle pas être l'allié tant attendu sur la question de la terre. De plus, toujours selon l'ambassadeur français, le roi essaye d'introduire des conditions particulières, qui ne font que mécontenter toujours plus la majorité catholique, « de nouvelles clauses captieuses qui aigrissent tout de nouveau la chambre basse »²⁴⁴². Par la suite, loin d'obtempérer à la validation de la nouvelle loi, il résiste avec beaucoup de vigueur au passage d'un Act of Repeal (Abrogation), en menaçant de dissoudre le Parlement²⁴⁴³.

Ainsi, tout comme en Angleterre, le roi préfère-t-il entrer dans un rapport de force où il ne veut rien céder, car la résistance qu'il perçoit de la part de ses sujets qui devraient, selon lui, lui obéir, le frustre. D'après l'archevêque anglican William King, à partir du moment où les catholiques commencent à exprimer leurs désaccords, Jacques II « les prend en haine »²⁴⁴⁴. Comme en Angleterre, toute manifestation allant à l'encontre de sa volonté le met en colère :

Il parla d'eux avec dureté et souhaita à tout prix s'en débarrasser : lorsque la Chambre des communes contraria une de ses propositions, il fut de très mauvaise humeur et déclara que les Chambres des Communes étaient toutes les mêmes.²⁴⁴⁵

Comme en Angleterre non plus, il ne comprend pas que ses alliés disposent d'autres moyens d'action que de se soumettre sans résistance et que certains enjeux dépassent

²⁴³⁹ James II, *King James II's Speech from the Throne*, May 7, 1689, *op. cit.* "relieving such as have been injured by the late Acts of Settlement, as far forth as may be consistent with reason, justice, and the public good of my people".

²⁴⁴⁰ « Lettre du 26 juin 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 215.

²⁴⁴¹ *An Address presented to the Late King James, to stop passing of the Act of Repeal of the Act of Settlement*, *op. cit.* ; Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland*, *op. cit.*, p. 20. La date de cette adresse n'est pas mentionnée.

²⁴⁴² « Lettre du 26 juin 1689 de M. d'Avaux au Roy », dans James Hogan (ed.), *op. cit.*

²⁴⁴³ « Lettre du 5 juin 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 192.

²⁴⁴⁴ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 37. "took it heinously from them".

²⁴⁴⁵ *Ibid.* "he spake hardly of them and wished at any rate to be rid of them : when the House of Commons crost some proposal of his, he was very much out of humor and declared that all Commons were the same".

largement le cadre de l'obéissance due au roi. En Irlande, les revenus de Jacques II ne sont pas confortables et le Parlement irlandais opte pour la pression financière : face à la résistance du roi, la Chambre des Communes irlandaise décide de remettre à plus tard le vote des subsides royaux²⁴⁴⁶. Pourtant, Jacques II ne cède pas et, quand quelques protestants du Parlement irlandais expriment à leur tour leur mécontentement, le roi se range à leurs côtés. D'après le non-jureur²⁴⁴⁷ Charles Leslie, Jacques II aurait même insisté pour que ces derniers restent fermes sur leur position dans le but de contrecarrer les décisions de la Chambre des Communes : « Fassent tous leurs Efforts pour (...) faire obstruction »²⁴⁴⁸. A cet égard, le commentaire de l'archevêque anglican William King est intéressant. Au travers de ces échanges houleux entre Jacques II et la majorité catholique qui demande l'annulation de la Loi sur la propriété foncière, William King croit comprendre la véritable raison de la présence au Parlement de protestants dont les influents évêques de l'Eglise d'Irlande. Pour l'archevêque, Jacques II aurait cherché depuis le début à introduire une opposition protestante au sein du Parlement pour servir de « contrepoids [à la] Folie de son propre Camps lorsque leurs Votes le contrariaient »²⁴⁴⁹, une interprétation de William King à laquelle un autre contemporain de Jacques II, le non-jureur Charles Leslie adhère également²⁴⁵⁰. Selon ces observateurs, ayant toute l'attention du roi, les protestants présents au Parlement se sentent alors libres d'exprimer leurs désaccords de manière très active s'insurgeant systématiquement contre toutes les décisions²⁴⁵¹. Chacune de leurs interventions ouvre une brèche dans laquelle le roi cherche largement à s'introduire. Pourtant, se sachant complètement dépendant de la force catholique en Irlande, Jacques II est contraint de donner son accord à l'annulation de la Loi sur la propriété foncière.

²⁴⁴⁶ « Lettre du 26 juin 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 215 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91, op. cit.*, p. 82 ; Eoin Kinsella, *op. cit.*, p. 175.

²⁴⁴⁷ Les non-jureurs sont des protestants qui ne prêtent pas allégeance à Guillaume d'Orange.

²⁴⁴⁸ Charles Leslie, *An Answer to the Book Intituled The State of the Protestants of Ireland Under the Late King James's Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, Londres, 1692, p. 99. "should use their Endeavours to obstruct them".

²⁴⁴⁹ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government, op. cit.*, p. 168. "to moderate, by way of Counterpoise, the Madness of his own Party, when their Votes displeas'd him".

²⁴⁵⁰ Charles Leslie, *op. cit.*, p. 101.

²⁴⁵¹ William King, *op. cit.*, p. 168. L'évêque de Meath prend particulièrement ce rôle à cœur : exceptée une, chacune de ses neuf interventions au cours des vingt-neuf sessions parlementaires sont destinées à marquer son mécontentement. Calcul fait à partir de Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland, op. cit.*

II.1.2- Une abrogation sous la contrainte de l'Act of Settlement de 1652

La confrontation entre Jacques II et les catholiques qui veulent récupérer leurs terres dure un mois et demi mais, le 22 juin 1689, Jacques II finit par donner son aval. L'abrogation de la Loi sur la propriété foncière devient effective. Celle-ci prévoit que Jacques II garde une partie de ses terres et soit dédommagé du reste, au même titre que les catholiques « New Interest », avec les terres des protestants qui ont prêté allégeance à Guillaume d'Orange²⁴⁵². En ce qui concerne les autres catholiques qui aimeraient récupérer leurs propriétés foncières, une commission est spécialement instaurée pour permettre aux demandeurs de présenter leurs titres de propriété et être rétablis dans leurs droits²⁴⁵³. Les catholiques sont satisfaits mais, de manière compréhensible, l'annulation de la loi est un choc pour les protestants²⁴⁵⁴, car elle prévoit que deux tiers des propriétaires protestants soient expropriés de leurs terres et que tous les domaines acquis en 1641 soient confisqués²⁴⁵⁵. Pour les protestants, Jacques II a failli à sa parole et cette décision intervenue, à leurs yeux, si rapidement après son arrivée en Irlande montre toute son amoralité. D'après l'archevêque anglican William King, elle constitue « un Exemple d'Injustice si déshonorant qu'il ne peut être concilié avec les méthodes ordinaires de la Moralité »²⁴⁵⁶.

Mais le coup de grâce le plus inattendu est asséné quand le Parlement décide en parallèle le vote d'une Loi de sanction sans procès (*Attainder*)²⁴⁵⁷ qui prévoit des confiscations supplémentaires destinées à compenser les pertes des propriétaires catholiques « New Interest », les « catholiques prospères »²⁴⁵⁸ comme ils se définissent eux-mêmes, qui auraient été, au même titre que les propriétaires protestants, les grands perdants de l'abrogation de la Loi sur la propriété foncière. La loi annonce que les personnes désignées dans le corps du texte n'auront plus aucun droit foncier : elles « perdraient par conséquent, avec raison, Tous leurs Droits et Prétentions à toutes les Terres

²⁴⁵² John Gerald Simms, *The Jacobite Parliament of 1689*, op. cit., p. 11.

²⁴⁵³ *Ibid.*

²⁴⁵⁴ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, op. cit., p. 24.

²⁴⁵⁵ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 154.

²⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 144. "so dishonourable an Instance of Injustice, as it is not to be reconciled with the ordinary methods of Morality".

²⁴⁵⁷ An Act for the Attainder of divers Rebels, and for preserving the Interest of Loyal Subjects, 1689 dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 241-298.

²⁴⁵⁸ *An Address presented to the Late King James, to stop passing of the Act of Repeal of the Act of Settlement, &c.* dans *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal*, op. cit., p. 25. "Thriving Catholics".

(...) leur appartenant dans ce Royaume »²⁴⁵⁹. Une autre loi vient compléter la Loi de sanction sans procès en confisquant tous les biens²⁴⁶⁰. Trois catégories de personnes sont seulement ciblées par ces lois : les personnes qui se sont ouvertement ralliées à Guillaume d'Orange, celles qui sont absentes du territoire irlandais et toutes celles qui seront déclarées coupables par le Parlement de Jacques II en Irlande²⁴⁶¹. Pourtant, pour un pamphlétaire protestant, la description détaillée englobe tellement de monde et les conditions édictées sont tellement difficiles qu'il semble improbable que des protestants puissent échapper à l'application de ces lois : « Il est moralement impossible pour un protestant d'éviter la confiscation de (...) sa Propriété »²⁴⁶². Selon la même source, la Loi de sanction sans procès est perçue comme un « coup de poignard »²⁴⁶³ car, en plus d'une procédure humiliante sous forme de liste nominative d'environ deux mille noms²⁴⁶⁴, dont nous avons mis un extrait dans les annexes²⁴⁶⁵, les délais imposés pour réapparaître en Irlande sont trop courts et ne permettent à personne de se présenter dans les temps²⁴⁶⁶. Pire encore pour William King et un autre contemporain, les tractations préparatoires à la Loi de sanction sans procès (*Attainder*) se sont faites tellement secrètement au Parlement que les propriétaires protestants n'ont même pas eu le temps d'en prendre connaissance²⁴⁶⁷. Finalement, aux yeux des protestants, les intentions maléfiques de Jacques II se révèlent dans le fait que cette loi vise non seulement les riches propriétaires fonciers, mais encore les protestants les plus modestes qui « sont quotidiennement pillés »²⁴⁶⁸.

Les pertes prévues par ces deux lois sont immenses et mettent en évidence, selon un pamphlétaire protestant, « les machinations secrètes des papistes »²⁴⁶⁹. L'expression de la rancœur des protestants rebondit sur toute une dimension émotionnelle et des

²⁴⁵⁹ An Act for the Attainder of divers Rebels, *op. cit.*, p. 278. “*may thereby justly forfeit All their Right and Pretentions to all and every the Lands (...) to them belonging in this Kingdom*”.

²⁴⁶⁰ An Act for Forfeiting, and Vesting in his Majesty, the Goods of Absentees, 1689 dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 27-28.

²⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 28.

²⁴⁶² *Ibid.*, p. 25. “*it is morally impossible for any Protestant to avoid the forfeiture of (...) Estate*”.

²⁴⁶³ *Ibid.*, p. 34. “*Stabbing Clause*”.

²⁴⁶⁴ *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal*, *op. cit.*, p. 13. Pour William King, ce sont trois mille personnes qui sont condamnées (William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 157.).

²⁴⁶⁵ Annexe n° 13.

²⁴⁶⁶ La première date limite, fixée au 10 août 1689, ne laisse effectivement pas suffisamment de temps. Les autres dates sont fixées au 1 septembre et au 1 octobre 1689.

²⁴⁶⁷ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 180 ; Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 25-26, p. 45.

²⁴⁶⁸ Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin*, *op. cit.*, p. 2. “*are daily plundered*”.

²⁴⁶⁹ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 25. “*the secret Machinations of the Papists*”.

représentations mémorielles qui ne demandent alors qu'à refaire surface. Pour le dernier auteur, en remettant les terres saisies aux enfants des rebelles catholiques de 1641, « la Progéniture de ces Vautours »²⁴⁷⁰, Jacques II montre qu'il souhaite purement et simplement la destruction de ses sujets protestants²⁴⁷¹. La combinaison de l'abrogation de la Loi sur la propriété foncière et de la Loi de sanction sans procès (*Attainder*) validées par Jacques II symbolise le summum de tout ce que les protestants redoutaient le plus. Sans leurs terres, le reste de l'emprise politique qu'ils espéraient préserver en Irlande arrive définitivement à son terme. L'amertume vis-à-vis de Jacques II s'installe, les relations se durcissent et la résistance protestante déjà organisée est confortée dans ses positions. Du côté des catholiques, le vote de ces mesures jumelles va enfin leur permettre de récupérer les terres de leurs ancêtres. Pourtant, ils demeurent très désenchantés vis-à-vis de leur roi qui a montré beaucoup de réticence au cours des débats. Comme le dit le colonel jacobite Charles O'Kelly, dans un euphémisme reflétant la déception profonde des catholiques qui souhaitent voir en Jacques II leur allié sur la question de la terre, « ce n'est pas sans regret qu'il consent à abolir le décret injuste de son frère, Charles II, qui confirmait aux rebelles anglais les terres des Irlandais loyaux »²⁴⁷². De plus, même après le vote de la loi, le comportement de Jacques II ne change pas. En effet, le roi cherche, par tous les moyens, à ralentir sa mise en application.

II.1.3- Le frein mis par Jacques II à l'application de la Loi d'abrogation

Dans son obstination, les choses ne s'arrêtent pas là pour Jacques II. Le roi n'aime décidément pas qu'on lui en impose et dès que les événements lui permettent de faire valoir son autorité, il décide de freiner la mise en application des décisions du Parlement irlandais. Selon l'historien John Gerald Simms, peu de temps après l'ajournement du Parlement, Jacques II publie une proclamation où il suspend la commission constituée pour étudier les droits à la propriété foncière des catholiques²⁴⁷³. D'après le dernier auteur, les explications que Jacques II donne sont en rapport avec la guerre qui oppose son armée à celle de Guillaume d'Orange depuis la fin du mois de juillet 1689. En effet, alors que la population protestante de la ville fortifiée protestante de Londonderry avait résisté jusque-là aux

²⁴⁷⁰ *Ibid.* "the Offspring of those Vulturs".

²⁴⁷¹ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 12.

²⁴⁷² Charles O'Kelly, *The Jacobite War in Ireland 1688-1691*, *op. cit.*, p. 5. "it was not without some regret that he consented to abolish the unjust decree of his brother, Charles II., which confirmed to the English rebels the lands of the loyal Irish".

²⁴⁷³ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 83.

assauts de l'armée jacobite²⁴⁷⁴, Guillaume d'Orange avait décidé l'envoi de troupes qui délivrent ses habitants le 28 juillet. Par conséquent, alors que l'état de guerre est déclaré et que Jacques II a besoin de toutes ses troupes, il avance comme raison pour remettre à plus tard la commission de révision foncière que de nombreux officiers quittent le champ de bataille pour faire valoir leurs droits fonciers auprès de la commission et affaiblissent son armée²⁴⁷⁵ : « Parce que certains pourraient négliger la sécurité publique du royaume sous le prétexte de s'occuper de leurs intérêts privés, en particulier ceux concernant leurs propriétés »²⁴⁷⁶. Même si cette décision de reporter la commission paraît appropriée aux besoins militaires du moment, d'autres éléments nous montrent que Jacques II ne semble cependant pas l'avoir prise uniquement pour des considérations stratégiques. Deux raisons justifient cette impression. Premièrement, l'un des contemporains catholiques de Jacques II n'est pas d'accord avec l'interprétation du roi car, pour lui, les officiers de l'armée jacobite sont pour l'essentiel, soit déjà propriétaires fonciers, soit des cadets qui n'ont pas le droit d'héritage de leur aîné, soit des étrangers²⁴⁷⁷. Si nous nous en tenons à la version de cet auteur, les arguments de Jacques II pour reporter la commission de révision foncière apparaissent comme des prétextes. Deuxièmement, Jacques II ne convoque de nouvelle commission à aucun moment par la suite.

Les conséquences de l'abrogation de la Loi sur la propriété foncière restent donc très limitées. Selon John Gerald Simms, « aucun transfert de propriété généralisé n'eut lieu »²⁴⁷⁸. Il semblerait que, dans son entêtement, Jacques II ait finalement obtenu ce qu'il voulait, c'est-à-dire des changements seulement restreints à la répartition des terres en Irlande. Selon le non-jureur Charles Leslie, il ne fait, en effet, aucun doute que « le Roi ne désirait pas une abrogation de La loi sur la propriété foncière, mais cherchait seulement son Allègement »²⁴⁷⁹. Ce faisant, il s'aliène la majorité catholique qui voulait une révision totale de la propriété foncière ainsi que les protestants qui voulaient conserver en l'état la répartition des terres. Avec l'abrogation de la Loi sur la propriété foncière, le retour en arrière vécu par les protestants est violent et fait remonter à la surface une mémoire chargée en émotions qui va faire basculer les plus modérés dans une attente impatience de l'arrivée

²⁴⁷⁴ *Supra*, partie II, p. 254.

²⁴⁷⁵ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 145 ; Patrick Kelly, *op. cit.*, p. 170

²⁴⁷⁶ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 83. “because some may neglect the public safety of the kingdom upon pretence of attending their private concerns, especially that of their estates”.

²⁴⁷⁷ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 70.

²⁴⁷⁸ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 83. “there was no general transfer of ownership”.

²⁴⁷⁹ Charles Leslie, *op. cit.*, p.101. “The King did not desire a Repeal of the Acts of Settlement, but only a Relief”.

de Guillaume d'Orange. Du côté de la majorité catholique qui voulait récupérer ses terres, malgré le vote d'une Loi d'abrogation, l'annulation de la commission de révision des titres de propriété change concrètement peu de choses à leur situation et ils ne peuvent toujours pas jouir de leur terre. Le contexte de guerre ne se prête évidemment pas au retour rapide sur les terres qu'ils réclament, mais c'est, avant tout, les obstacles mis par Jacques II qui les désenchantent le plus. Quand d'autres demandes économiques sont soulevées, les décisions de Jacques II se révèlent aussi dans la continuité des mentalités anglaises où l'Irlande doit avant tout rester une terre de bénéfices pour l'Angleterre.

II.2- L'Irlande, une source de revenus

Décidée par le Parlement anglais, la rigueur de la législation économique imposée à l'Irlande constitue, de toute évidence, une autre marque de sujétion dont la population catholique souhaite maintenant se débarrasser en rompant le lien commercial avec l'Angleterre. D'ailleurs, lors de son premier discours au Parlement irlandais, Jacques II annonce qu'il envisage d'intervenir dans l'organisation du commerce en permettant le vote de « lois bonnes et saines contribuant (...) à [son] amélioration »²⁴⁸⁰. A cet égard, sa première décision est encourageante. D'après l'historien John Gerald Simms, alors que le charbon anglais est accusé de concurrencer de manière déloyale la production irlandaise locale en créant du chômage²⁴⁸¹, la première loi économique votée au Parlement irlandais, qui est soutenue par Jacques II, interdit l'importation de charbon anglais²⁴⁸². Pourtant, les demandes suivantes des membres catholiques du Parlement aboutissent plus difficilement. En effet, Jacques II cherche à assortir chacune des propositions économiques du Parlement irlandais de conditions qui, en définitive, permettent le vote de lois très limitées par rapport aux demandes initiales des catholiques, ce qui les mécontente une nouvelle fois. Inévitablement mis de côté dans toutes ces transactions du Parlement catholique de 1689, les protestants sont contrariés par les décisions économiques de Jacques II qu'ils vivent comme une attaque visant la richesse de leur communauté.

II.2.1- L'exploitation du bien protestant

Avec l'envoi supplémentaire de troupes williamites en août 1689 pour soumettre l'Irlande à l'autorité du nouveau roi d'Angleterre Guillaume d'Orange, la guerre entre l'armée jacobite et l'armée williamite s'intensifie en Irlande. Par conséquent, la situation

²⁴⁸⁰ *King James II's Speech from the Throne*, May 7, 1689, *op. cit.* "good and wholesome laws as may be for (...) the improvement of trade".

²⁴⁸¹ John Gerald Simms, *The Jacobite Parliament of 1689*, *op. cit.*, p. 17.

²⁴⁸² An Act prohibiting the import of English, Scottish or Welch Coals into this kingdom, 1689 dans John Gerald Simms, *Jacobite Ireland*, *op. cit.*, p. 91.

économique s'aggrave : les recettes décroissent et les impôts de la terre, alloués par le Parlement à Jacques II pour constituer un revenu de 20 000 Livres²⁴⁸³, s'avèrent difficile à récolter dans certaines régions de nouveau contrôlées par les protestants²⁴⁸⁴. Avec l'entretien d'une armée qui doit faire face aux forces de Guillaume d'Orange, les besoins financiers se font rapidement ressentir²⁴⁸⁵ et Jacques II se trouve dans l'obligation de recourir à une dévaluation de la monnaie dès le mois de juin 1689²⁴⁸⁶, d'après l'historien Robert Foster « en frappant la célèbre monnaie en laiton et en cuivre dont la valeur fluctuait avec les fortunes de la guerre »²⁴⁸⁷. En considération du besoin d'argent immédiat, les premiers effets de cette dévaluation sont plutôt bénéfiques²⁴⁸⁸. D'après les Mémoires de Jacques II, elle permet de répondre aux besoins financiers du roi et n'affecte pas le commerce²⁴⁸⁹. Pourtant, la donne change rapidement. Destinée à la vie courante, la nouvelle monnaie, faite en bronze de canons²⁴⁹⁰, a initialement un usage restrictif et exclut, selon la proclamation de Jacques II, « les Emprunts, les Factures, les Titres ou Obligations, les Dettes »²⁴⁹¹. Mais Jacques II estime que cette limitation finit par gêner les échanges commerciaux et, selon ses propres mots, constitue « une grande entrave au Commerce à l'Industrie, et à la Circulation de ladite Monnaie »²⁴⁹² et il étend, en février 1690, son utilisation à tous les domaines pour qu'elle devienne « la Monnaie Courante »²⁴⁹³. Cette dernière annonce reçoit un accueil très froid de la part des membres les plus riches de la population, majoritairement protestants car, pour eux, la situation tourne surtout à l'avantage des Irlandais endettés, les catholiques, qui profitent de la situation aux dépens de leurs créanciers protestants, opinion dont témoigne, par exemple, un pamphlet désignant

²⁴⁸³ *Ibid.*, p. 90.

²⁴⁸⁴ “By the King, A Proclamation, February 4th, 1689/90” dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 22.

²⁴⁸⁵ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 57 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 89-90.

²⁴⁸⁶ James II, *By the King, a proclamation, 18th Day of June 1689, Whereas for remedy of the present scarcity of money in this our kingdom, and that our standing forces may be the better paid and subsisted, and that our subjects of this realm may be the better enabled to pay and discharge the taxes*, Dublin, Andrew Crook and Samuel Helsham, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99886373>. Page consultée le 24/06/2008.

²⁴⁸⁷ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 146. “in the form of minting the celebrated brass and copper coinage whose value fluctuated with the fortunes of the war”.

²⁴⁸⁸ *Ibid.*

²⁴⁸⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 370.

²⁴⁹⁰ *gunmoney coins*. Les pièces sont faites du métal fondu des canons et des cloches d'églises. Irish coinage, <<http://www.irishcoinage.com/MILLED.HTM#gunm>>. Page consultée le 24/03/2013.

²⁴⁹¹ James II, *By the King, a proclamation, 18th Day of June 1689*, *op. cit.*, p. 1. “excepting Mortgages, and Debts now due by Record or by Bills, Bonds, or Obligations”.

²⁴⁹² “By the King, A Proclamation, February 4th, 1689/90”, *op. cit.*, p. 18. “a great hindrance to Trade and Industry, and to the Circulation of the said Money”.

²⁴⁹³ *Ibid.* “Current Money”.

« une opportunité inespérée de voir leurs Dettes acquittées facilement et à peu de frais »²⁴⁹⁴. Ainsi les protestants d'Irlande se sentent-ils une nouvelle fois trompés dans leur confiance. A cet égard, la source contemporaine de l'époque *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland* relate des exemples d'abus²⁴⁹⁵.

Comme dans le cas des dîmes dans le domaine religieux, rien ne permet de dire que la décision de dévaluer la monnaie ait été dirigée directement contre les protestants et il semblerait que cette décision ait été avant tout une mesure de guerre. Pourtant, la trace laissée dans le folklore, et la mémoire, des protestants n'est pas anodine comme en témoigne, par exemple, sa mention dans un toast irlandais porté par les protestants qui célèbre leur délivrance après la guerre²⁴⁹⁶. En effet, ceux-ci ne peuvent s'empêcher de croire que ces lois ont eu pour objectif premier de transférer les richesses des protestants aux catholiques, selon William King, pour qu'ils « s'approprient les Biens des Protestants »²⁴⁹⁷, précipitant la chute économique des marchands protestants « qui se trouvent contraints de se séparer de leurs biens et de leurs marchandises en échange d'une quantité méprisable de cuivre et d'étain ! »²⁴⁹⁸. Pour eux, ces obligations de vente reviennent à des saisies et l'incapacité de rester concurrentiel dans les échanges commerciaux est désastreuse²⁴⁹⁹. Il ne fait aucun doute selon l'auteur, que Jacques II depuis son arrivée en Irlande cherche à « ruiner le commerce protestant »²⁵⁰⁰. Non content de provoquer à nouveau l'hostilité des protestants, Jacques II ne va pas non plus au bout des demandes de ses alliés catholiques. Le refus de Jacques II de changer complètement la nature du lien constitutionnel entre l'Irlande et l'Angleterre par l'abrogation de la Loi de Poynings encourage toujours un contrôle anglais qui fait maintenant dépendre la législation économique de l'Irlande des idées économiques du roi. Dans ce domaine, les catholiques se rendent vite compte qu'ils ne seront pas bien servis non plus. Alors que le Parlement

²⁴⁹⁴ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, op. cit., p. 16. "a lucky opportunity to get their Debts easily and cheaply discharged".

²⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 16-17.

²⁴⁹⁶ James Camlin Beckett, op. cit., p. 139. Le texte du toast est le suivant : "The glorious, pious, and immortal memory of William III, prince of Orange, who saved us all from popery, brass money, and wooden shoes!".

²⁴⁹⁷ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 87. "Had the Protestants Goods put into their Hand".

²⁴⁹⁸ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, op. cit., p. 10. "compelled to part with their Goods and Merchandise for a contemptible Lump of Brass, or Pewter !".

²⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 10-11.

²⁵⁰⁰ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, op. cit., p. 87. "ruining the Protestant Trade".

catholique souhaite l'indépendance économique de l'Irlande, Jacques II fait tout ce qui est en son pouvoir pour préserver les relations commerciales entre les deux pays²⁵⁰¹.

II.2.2- La continuité du lien commercial avec l'Angleterre

Dans un premier temps, Jacques II semble vouloir prendre véritablement en compte le développement économique de l'Irlande sans afficher d'autre considération que la richesse de l'île et de ses habitants. Fidèle à ses convictions sur l'importance des échanges commerciaux avec les colonies, il autorise le vote d'une loi, An Act for the Advance and Improvement of Trade, and for Encouragement and Increase of Shipping, and Navigation²⁵⁰², qui atténue les contraintes imposées par les Lois sur la Navigation en permettant aux bateaux irlandais de commercer librement avec les colonies anglaises²⁵⁰³. Pourtant, même si elle représente une avancée significative en matière de commerce marchand, car elle autorise une certaine part d'autonomie par rapport au diktat écrasant de l'Angleterre, il est à noter que cette nouvelle loi ne constitue pas une abrogation formelle des Lois sur la Navigation. Qui plus est, l'inclusion d'une clause dans le texte montre bien que Jacques II n'entend pas totalement lâcher la bride. Les échanges commerciaux sont étendus « à condition que les biens, les articles et les marchandises (...) soient transportés en Angleterre, en Irlande, au Pays de Galles (...) et nulle part ailleurs »²⁵⁰⁴, montrant par-là que Jacques II cherche toujours à favoriser en premier lieu l'Angleterre dans son lien commercial avec l'Irlande²⁵⁰⁵.

A première vue, cette condition ne dénote pas particulièrement, car elle reflète une pensée mercantiliste qui ne veut pas favoriser les autres nations. Pourtant, les conséquences s'inscrivent en porte-à-faux avec les demandes du Parlement catholique. En effet, ne voulant plus subir la législation versatile de l'Angleterre en ce qui concerne la laine et cherchant à dynamiser encore plus ce commerce, la Chambre des Communes du Parlement irlandais vote des projets de lois, soutenus notamment par le Lord Deputy, le duc de Tyrconnell, qui installent la France dans une position de partenaire économique privilégié en interdisant les exportations de laine irlandaise vers l'Angleterre et en soutenant son

²⁵⁰¹ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 146.

²⁵⁰² Act for the Advance and Improvement of Trade, and for Encouragement and Increase of Shipping, and Navigation, 1689 dans Dennis Taaffe, *An impartial history of Ireland, from the period of the English invasion to the present time*, vol. iii, Dublin, J. Christie, 1810, p. 505-514, <books.google.fr/books?id=ZVxHAAAAYAAJ>. Page consultée le 12/07/2012.

²⁵⁰³ *Ibid.*, p. 506-507.

²⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 508. "with condition to bring the goods, wares, and merchandizes, (...) into England, Ireland, Wales (...), and to no other place".

²⁵⁰⁵ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 92.

acheminement vers la France²⁵⁰⁶. Concrètement, ces lois ne voient jamais le jour, Jacques II, d'après l'ambassadeur de France, le comte d'Avaux, « n'ayant jamais voulu que la chambre haute approuvât l'acte d'interdiction que la chambre basse en avoit passé »²⁵⁰⁷. Décevante pour ses alliés catholiques, cette décision est aussi très maladroite vis-à-vis de ses alliés français qui financent une bonne partie de son expédition en Irlande. Pourtant, interrogé sur le sujet, le roi ne s'avère pas fondamentalement opposé aux échanges commerciaux avec la France et assure l'ambassadeur de France du bon accueil des marchands français : « Toutes les fois qu'il viendra des vaisseaux de France, on leur donnera la liberté de charger des laines »²⁵⁰⁸.

Petit à petit, la stratégie de Jacques II devient claire. Il ne veut obtempérer à aucune décision officielle qui affaiblisse l'économie anglaise. Selon l'ambassadeur français, « il ne veut rien faire qui puisse porter prejudice aux marchands Anglois, ou à leur commerce, craignant de faire tort à des peuples dont il doit bientost estre le Roy »²⁵⁰⁹. Surtout, il ne souhaite aucun changement législatif qui ne soit facilement réversible dans l'intérêt de son pouvoir de roi et de son contrôle sur le commerce irlandais une fois rétabli sur son trône²⁵¹⁰. Une autre partie du texte de la loi pour le développement du commerce vient confirmer cet état d'esprit : la gestion des taxes payables à la Couronne doit assurer une continuité avec les lois votées sous Charles II et leurs montants sont augmentés. Ici, l'objectif est clairement affiché dans le texte de loi : quelles que soient les décisions prises, les taxes doivent « continuer à être payées à sa majesté, ses descendants et successeurs »²⁵¹¹, car le budget royal, dépendant des transactions commerciales irlandaises, ne doit pas être diminué. Jacques II montre ainsi une nouvelle fois par ses décisions qu'il se projette en priorité en tant que roi d'Angleterre et que s'il devait recouvrer son trône la nature des relations économiques entre l'Irlande et l'Angleterre ne changerait pas fondamentalement. Dans le même ordre d'idées, un autre projet de loi dont l'objectif est de favoriser le développement économique grâce à l'immigration étrangère²⁵¹² est rejeté. En effet, la Chambre des Communes avait initialement demandé d'accorder la nationalité irlandaise en particulier aux citoyens français, mais devant le nouveau désaccord du roi qui ne souhaite

²⁵⁰⁶ « Lettre du 16 avril 1689 de M. d'Avaux à M. de Louvois » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 80.

²⁵⁰⁷ « Lettre du 6 aoust 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 340-341.

²⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 341 .

²⁵⁰⁹ « Lettre du 4 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 51.

²⁵¹⁰ « Lettre du 6 aoust 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 341 .

²⁵¹¹ Act for the Advance and Improvement of Trade, *op. cit.*, p. 514. “*continue payable to his majesty, his heirs and successors*”.

²⁵¹² An Act for Encouragement of Strangers and others to inhabit and plant in the Kingdom of Ireland dans Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland*, *op. cit.*, p. 4.

faire, d'après l'ambassadeur d'Avaux, « aucun distinction de nation »²⁵¹³, elle est contrainte de faire marche arrière. Selon l'ambassadeur français, les discussions entre les deux chambres à ce sujet durent longtemps, « plus d'un mois »²⁵¹⁴, et aboutissent à un texte qui s'applique de manière générale à tous les étrangers²⁵¹⁵. Ainsi, malgré la demande du Parlement irlandais de pouvoir étendre officiellement ses échanges commerciaux à la France et la possibilité de satisfaire ses alliés français très demandeurs dans ce domaine, Jacques II résiste-t-il à toute tentative de favoritisme envers les Français pour préserver son image aux yeux de ceux qu'il considère toujours comme ses premiers sujets, les Anglais.

Cependant, cet objectif ne semble pas atteint, sans pour autant que les catholiques n'en tirent véritablement meilleur parti. La mise en place des décisions économiques de Jacques II accentue, par conséquent, le sentiment de trahison ressenti par les protestants. Quant aux catholiques, s'ils bénéficient d'avancées, celles-ci ne constituent en rien les bouleversements significatifs auxquels ils s'attendaient. Dans l'ensemble, la vision économique de Jacques II vis-à-vis de l'Irlande reste identique à celle de ses prédécesseurs cherchant, d'après l'historien David Hayton, à « conserver la subordination économique du royaume à l'Angleterre »²⁵¹⁶. Avant tout chose, l'Irlande doit demeurer une terre de rapport pour l'Angleterre et particulièrement pour la Couronne qui ne peut pas se passer de l'apport financier que les terres et le commerce représentent dans la part du budget royal. De plus, bercé par le rêve de recouvrer son trône, Jacques II cherche à ménager les intérêts anglais et les demandes de ses alliés catholiques ne coïncident pas avec les projets marchands qu'il compte poursuivre une fois restauré. Cette attitude, les catholiques irlandais ne la comprennent pas et ils se retrouvent de nouveau confrontés à un roi réfractaire qui cherche par tous les moyens à empêcher la restitution des terres aux Irlandais, pourtant le symbole le plus fort de la délivrance qu'ils attendaient de sa part. Comme l'écrit le colonel jacobite Charles O'Kelly, Jacques II était « aussi peu disposé que son frère, [Charles II], à faire valoir les droits des natifs ou à leur rendre leurs propriétés »²⁵¹⁷. Les alliés catholiques de Jacques II se sentent une nouvelle fois trahis par celui en qui ils avaient placé leurs espoirs et vivent ses décisions comme une grande injustice. Pour l'auteur catholique de *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, « le monde est témoin qu'il est impossible aux Irlandais

²⁵¹³ « Lettre du 6 août 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 342.

²⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 341.

²⁵¹⁵ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 93.

²⁵¹⁶ David William Hayton, «The Williamite Revolution in Ireland, 1688-91», *op. cit.*, p. 202. «*Maintain the economic subordination of the kingdom to England*».

²⁵¹⁷ Charles O'Kelly, *Macariae Excidium*, *op. cit.*, p. 15. «*as little disposed as his brother, Pythagoras, to assert the hereditary rights of the natives, or restore their estates*».

d'obtenir justice puisque toutes les voies de l'équité, que ce soit en Angleterre et en Irlande, leur sont fermées »²⁵¹⁸.

En Angleterre et en Irlande, Jacques II se trouve donc confronté à son arrivée au pouvoir à des questions d'ordre économique qui constituent la base de protestations importantes pour ses sujets dans les deux pays. De manière intéressante, le déroulement des événements semble suivre le même schéma que dans les domaines religieux et politique. En Angleterre, une opposition, dont le mécontentement est de plus en plus visible dans les dernières années du règne de Charles II, s'attaque très directement au pouvoir royal mais est écrasée par la réaffirmation de la primauté du roi sur le Parlement dans les affaires économiques juste avant le début du règne de Jacques II. Pourtant, par la suite, les décisions fermement unilatérales de Jacques II, en faveur d'une politique économique privilégiant la richesse du roi et de la Compagnie des Indes Orientales à celle de ses sujets, démontrent l'absence d'une volonté de compromis de sa part. Le positionnement économique de Jacques II finit par avoir des conséquences sur le commerce intérieur qui mécontentent les producteurs de coton et de soie, en plus des marchands exclus du commerce avec les colonies. Au fur et à mesure de son règne, les revendications resurgissent sous une forme beaucoup plus politisée pour finalement contribuer, presque au même titre que la religion et la politique, à son renversement.

En Irlande, comme dans les domaines religieux et politique, la situation économique aboutit à un *statu quo*. Contrainte de subir la législation économique, la communauté des éleveurs et des marchands, majoritairement des protestants, trouve cependant les moyens de développer ses affaires. Par conséquent, la situation économique de l'Irlande évolue de manière globalement satisfaisante pour les communautés protestante et catholique dont l'interdépendance économique participe aussi à un apaisement des tensions. La répartition de la propriété foncière constitue le sujet le plus délicat : les protestants conservent leur mainmise sur les terres, ce qui place la majorité des catholiques d'Irlande dans une attente de bouleversement très forte. Des riches familles catholiques sont pourtant satisfaites d'avoir récupéré leurs propriétés et ne veulent pas s'associer aux initiatives de changements proposés par le reste de leur communauté qui fragiliseraient leur situation. Pourtant, à l'arrivée de Jacques II en Irlande, la convocation d'un Parlement catholique fait resurgir

²⁵¹⁸ *Jacobite narrative, op. cit.*, p. 17. "Whereby the world sees that it is a thing impossible for the Irish to obtain justice, since all the avenues of right, both in England and Ireland, were shut up to them".

les peurs et les doléances de chaque communauté. Dans le domaine économique, l'attitude du roi est, une nouvelle fois, caractérisée par beaucoup de résistance. Alors que sa pensée économique vis-à-vis de l'Irlande était peu claire quand il était encore en Angleterre, les décisions de Jacques II en Irlande révèlent un roi qui désire continuer une politique économique toujours très en relation avec l'intérêt commercial de l'Angleterre. Ses tergiversations sur la politique de la propriété foncière aboutissent au vote d'une Loi d'abrogation dont il freine lui-même la mise en œuvre. Ce faisant, Jacques II s'aliène encore plus non seulement les protestants, qu'il aurait été de toute manière difficile de contenter dans un contexte de guerre avec l'Angleterre, mais aussi les catholiques que le roi ne souhaite pas entièrement satisfaire bien qu'ils soient ses seuls alliés. Déçus par son manque de décision en leur faveur, ces derniers sont complètement abasourdis quand Jacques II s'enfuit de manière précipitée d'Irlande en juillet 1690.

L'analyse de la réponse de Jacques II au contexte et aux questions religieuses, politiques et économiques est révélatrice à bien des égards. D'abord, à tous les niveaux de la vie religieuse, politique et économique, la situation que nous avons décrite est éminemment délicate pour un roi catholique à la fois en Angleterre et en Irlande et de nombreux obstacles se dressent devant Jacques II avant son règne pour compliquer sa gouvernance. Pour autant, nous avons vu aussi que de nombreux éléments agissent comme des facteurs de soutien puissant ou d'équilibre et que les tensions religieuses, politiques et économiques exprimées avant son règne ne devaient pas forcément solder sa gouvernance par le mécontentement de ses sujets, encore moins celui des plus fidèles, dans les deux pays. Pourtant, de manière très étonnante, comme le résume Tim Harris pour l'Angleterre, « Jacques finit par se heurter à la résistance d'un peuple qui croyait en la non-résistance, et a été accusé d'actes répréhensibles par un peuple qui croyait que le roi était irréprochable »²⁵¹⁹. En Irlande, le comportement du roi engendre la douloureuse déception et l'amertume des catholiques. Dans les deux pays, Jacques II s'inscrit de toute évidence en complet décalage par rapport aux attentes de ses alliés.

En Angleterre, de nombreuses craintes à l'égard de Jacques II s'expriment fortement avant son couronnement. Mais les peurs et les tensions qu'il suscite se résolvent dans les

²⁵¹⁹ Tim Harris, *Revolution, The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, op. cit., p. 478. "James ended up being resisted by people who believed in non-resistance, and was held to have done wrong by people who believed that the king could do no wrong".

domaines religieux, politique et économique grâce aux convictions anglicanes et royalistes de la majorité de ses sujets. Ils décident alors de faire confiance à leur nouveau roi et attendent de lui de la finesse politique pour gouverner un pays plongé dans une situation religieuse, politique et économique, malgré tout, complexe. Pourtant, en contraste total, il est très étonnant de constater, qu'après avoir suscité tant de débats et de peurs au cours des années 1680, Jacques II n'ait pas usé de plus de modération, mais ait agi de manière brusque avec ses sujets anglais, du propre aveu de ses Mémoires, « forçant certains rouages lorsqu'il constate que toute la machine est arrêtée »²⁵²⁰. Ses choix sont sans grande subtilité et au lieu de faire preuve de prudence, il se révèle grossier dans des arbitrages très tranchés qui violentent ses sujets.

A l'inverse, en Irlande, les situations de tensions n'explorent pas, ni à la fin du règne de Charles II, ni au moment du couronnement de Jacques II. De plus, malgré un contexte qui menace de se dégrader à cause des changements imposés par le Lord Deputy Tyrconnell, toute la période où Jacques II est en Angleterre n'est pas non plus sujette à des heurts en Irlande. Dans l'attente de confirmations ou de changements, les protestants et les catholiques arrivent à s'accommoder les uns des autres. Mais, quand Jacques II arrive en Irlande, la situation change et c'est maintenant une prise de position ferme que chacun demande au roi. Pourtant, alors qu'il a démontré être capable de prises de décisions fortes en Angleterre, sa gouvernance reflète tout l'inverse en Irlande : il s'engage dans des compromis qui, *in fine*, représentent une nouvelle perte de pouvoir pour les protestants et, selon John Callow, « au mieux un changement graduel »²⁵²¹ pour les catholiques.

En Angleterre et en Irlande, Jacques II fait preuve de très peu de perspective et ne semble pas reconnaître ses alliés et leurs attentes. Ses décisions et son comportement décalés dans les domaines religieux, politique et économique nous orientent vers l'idée que le dénouement du règne de Jacques II constitue bien, en grande partie, l'échec d'un homme. Pour vérifier cette hypothèse, il nous semble important maintenant de considérer le rôle de la personnalité de Jacques II dans l'évolution de son court règne. Jacques II avait-il une perception juste des enjeux religieux, politiques et économiques partagés entre tensions et volonté de stabilité en Angleterre et en Irlande ? Avait-il la capacité de préserver ces situations et aussi de satisfaire ses alliés dans les deux pays ?

²⁵²⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 156-157. "forcing some wheels when he found the whole machin stop".

²⁵²¹ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint*, *op. cit.*, p. 101.

PARTIE IV- JACQUES II, UNE PERSONNALITE TROUBLEE

L'examen de la personnalité de Jacques II comme élément indispensable à la compréhension des crises que l'Angleterre et l'Irlande traversent à la fin du XVII^e siècle, nous emmène inmanquablement à nous aventurer dans le domaine de la psychologie. Toute la difficulté de faire appel à la psychologie réside cependant dans le nombre très important de théories rencontrées. La psychologie est un domaine de recherche scientifique relativement jeune et, de ce fait, il semble exister, à notre sens, autant de théories et de moyens d'évaluation de la personnalité que d'auteurs²⁵²². Le docteur en psychologie Michel Hansenne nous confirme que la notion de personnalité n'échappe pas à la diversité des analyses conceptuelles : « Si ce concept semble aller de soi, il n'est pas pour autant bien circonscrit et défini : c'est peut-être un des concepts les moins bien définis en psychologie »²⁵²³. Beaucoup de définitions différentes sont donc à notre disposition²⁵²⁴.

Dans son livre *Introduction à la psychologie de la personnalité*, Winfrid Huber, professeur en psychologie clinique et en psychothérapie, les résume simplement en disant que la personnalité est « quelque chose d'unique, d'organisé et de relativement stable (dans l'individu), qui nous permet d'expliquer sa conduite dans telle situation »²⁵²⁵. De manière plus précise encore, nous comprenons au travers des explications de Michel Hansenne, que la personnalité est une « organisation »²⁵²⁶ entre des éléments physiologiques internes de l'individu et des éléments externes environnementaux qui interagissent entre eux dans un processus dynamique. D'après les professeurs en psychologie Lawrence A. Pervin et Olivier P. John, cette différence peut aussi se définir avec les termes de « déterminants génétiques » et « déterminants environnementaux »²⁵²⁷. Nous aurons donc besoin de considérer aussi bien les caractéristiques qui paraissent les plus inhérentes à l'individu qu'est Jacques II que celles qui forgent sa personnalité du fait de l'influence de son environnement pour comprendre la construction de sa personnalité et la mettre en rapport avec son comportement et ses décisions en tant que roi d'Angleterre et d'Irlande.

²⁵²² Un individu peut être examiné du point de vue de la psychologie cognitive de Georges Miller, de la psychologie du comportement développée par Burrhus F. Skinner, de la psychologie du développement de Jean Piaget

²⁵²³ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 12.

²⁵²⁴ Celles de Gordon Willard Allport (1937), Hans Eysenck (1953), Raymond Cattell (1950), Donn E. Byrne (1966) et Ralph Linton (1986) données dans Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 13.

²⁵²⁵ Winfrid Huber, *Introduction à la psychologie de la personnalité*, collection *Psychologie et Sciences Humaines*, Liège, Editions Mardaga, 1977, p. 13.

²⁵²⁶ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 13.

²⁵²⁷ Lawrence A. Pervin et Olivier P. John, *La personnalité. De la théorie à la recherche*, Ouvvertures Psychologiques, Bruxelles, De Boeck Université, 2005 (2001), p. 8.

De plus, un autre élément de définition de Michel Hansenne nous donne une direction de recherche : « La personnalité est constituée de patterns de réponses récurrents et consistants »²⁵²⁸. Ceci nous pousse donc à nous intéresser à tous les comportements répétitifs observables dans la vie de Jacques II. Pour les évaluer, le même auteur distingue deux méthodes principales : « L'observation » et « les tests de personnalité »²⁵²⁹. La singularité de chercher à établir le diagnostic psychologique d'un homme mort depuis plus de trois cent ans, nous impose logiquement d'avoir recours à « l'observation », les tests de personnalité impliquant la présence directe du patient²⁵³⁰. Notre approche sera donc, selon les termes de l'auteur, « idiographique », c'est-à-dire qu'elle consistera à

se concentrer sur un individu et à observer ses caractéristiques (une ou plusieurs) dans de nombreuses situations, comme cela se fait dans les études de cas. On décortique l'individu sous tous ses angles et on cherche à le comprendre à l'intérieur de sa propre existence.²⁵³¹

L'étude de cas nous semble d'autant plus adaptée qu'elle constitue, d'après le professeur de psychologie de l'enfant Béatrice Alexandre, « un document produit a posteriori (en se fondant sur des faits constatés) sur la base d'un matériel clinique »²⁵³². Dans le but de rassembler ce « matériel », Michel Hansenne nous invite à prendre en considération huit domaines de la vie :

- 1) la situation de la famille (combien de personnes vivent ensemble, quelles sont les habitudes à la maison)
- (2) la culture (le groupe culturel, la déviation culturelle)
- (3) l'anamnèse et les examens médicaux (l'état de santé, les maladies, le développement physique et sexuel)
- (4) le développement de l'intelligence, le développement émotionnel et le développement social
- (5) l'éducation (les études, les aspirations éducationnelles et les projets)
- (6) l'économie (travail, ambitions, réalisations)
- (7) la justice (condamnations, délits)
- (8) les activités (hobbies, intérêts, vie sociale, habitudes de vie).²⁵³³

Par conséquent, nous chercherons toutes les récurrences identifiables dans ces domaines précis de la vie de Jacques II. Certaines de ces catégories ne coïncident pas parfaitement avec le contexte de vie d'un roi du XVII^e siècle ou ne sont malheureusement pas renseignées en ce qui concerne Jacques II. Par exemple, les attentes en matière de fonctionnement de la cellule familiale d'un roi du XVII^e siècle et d'une famille du XXI^e siècle sont totalement différentes et la petite enfance de Jacques II ne nous offre

²⁵²⁸ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 13.

²⁵²⁹ *Ibid.*, p. 51.

²⁵³⁰ *Ibid.*

²⁵³¹ *Ibid.*, p. 33.

²⁵³² Béatrice Alexandre, « L'étude de cas », *Psychologie clinique et psychopathologie, cours, documents, exercices*, Collection Grand Amphi Psychologie, ouvrage coordonné par R. Samacher, Rosny cedex, Bréal, 2005, p. 360.

²⁵³³ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 35.

malheureusement pas beaucoup d'éléments sur la manière dont il a été traité dans une période-clé pour l'analyse psychologique. De plus, du fait de sa position de roi, la justice, telle qu'elle est envisagée sous l'angle de condamnations et de délits, ne lui est pas administrée de la même manière qu'au commun de ses sujets. La notion d'économie a déjà été mise en lumière en grande partie par l'étude de ses réalisations en tant que roi et, de la même manière, la notion de culture a déjà été largement étudiée dans les parties précédentes dédiées au cadre contextuel. Pourtant, même s'il n'est pas possible de se faire une opinion précise dans chacune des huit catégories citées, le cadre d'analyse reste suffisamment ouvert pour que nous puissions émettre une hypothèse sur la personnalité de Jacques II. En effet, la situation de famille, le développement de l'intelligence, le développement émotionnel et le développement social ainsi que l'éducation nous renvoient directement aux circonstances de l'enfance et sont bien renseignés. Nous chercherons donc à savoir comment Jacques II était décrit en tant qu'enfant, dans la spontanéité de ses jeux et de ses centres d'intérêts pour essayer de discerner les traits les plus naturels de sa personnalité, et nous regarderons dans quelle mesure son parcours éducatif a pu le stimuler ou bien le contrarier dans ses aspirations naturelles. Nous chercherons aussi à identifier les personnes qui semblent avoir le plus compté dans la vie de Jacques II pour comprendre le rôle qu'elles ont joué dans sa construction affective et sociale. En effet, pour les psychologues Klaus Grossmann et Karin Grossmann, spécialistes de la psychologie de l'attachement, les relations dites d'attachement sont très importantes de la petite enfance jusqu'à l'âge de 15 ans²⁵³⁴ :

Elles préparent le terrain aux interprétations affectives et cognitives des expériences sociales et non sociales, au développement du langage, à l'acquisition de la signification du soi et des autres dans des situations sociales complexes, à l'acceptation de l'enfant et à l'acquisition de sa culture.²⁵³⁵

Ayant bénéficié d'un bon développement et d'une bonne santé, son anamnèse médicale ne sera abordée que dans le contexte de sa toute fin de règne où elle devient particulièrement significative. Tout ce portrait nous aidera à comprendre l'influence que la personnalité de Jacques II a eu sur sa compréhension des enjeux religieux, politiques et économiques de son époque et à quel point il était prêt à interagir, ou pas, avec les attentes

²⁵³⁴ Klaus E. Grossmann et Karin Grossmann, "Développement de l'attachement et adaptation psychologique du berceau au tombeau" dans *Enfance*, tome 51, n°3, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 56, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/enfan_0013-7545_1998_num_51_3_3115>. Page consultée le 02/05/2013.

²⁵³⁵ Karin Grossmann et Klaus E. Grossmann, "L'impact de l'attachement du jeune enfant à la mère et au père sur le développement psychosocial des enfants jusqu'au début de l'âge adulte" dans R. E. Tremblay, R. G. Barr, R. Peters, M. Boivin (eds.), *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, Montréal, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, 2008, p. 1, <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/GrossmannFRxp_rev.pdf>. Page consultée le 02/05/2013.

de ses contemporains anglais et irlandais. De ce fait, nous considérerons aussi de manière attentive toute rupture dans l'équilibre de sa personnalité et nous nous attacherons aussi aux déviances culturelles que le roi manifeste comme étant révélatrices, peut-être, d'un trouble de la personnalité.

Dans le but d'affiner notre analyse des éléments les plus caractéristiques ou répétitifs du comportement, des relations et des principes de la vie de Jacques II, nous avons fait appel à la psychologue clinicienne Véronique Tillier, citée en introduction de cette thèse, qui nous a guidée vers une compréhension plus professionnelle des enjeux psychologiques du roi, au travers de 5 séances d'une heure, de nombreux échanges par courriels et de deux relectures de cette quatrième partie. Ensuite, du fait qu'il se présente comme un ouvrage « athéorique » et qu'il est l'un des outils diagnostics de référence de la psychologie moderne, nous avons utilisé le *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*²⁵³⁶ pour relever les critères qui s'appliquent le plus pertinemment à Jacques II et tenter d'établir un diagnostic. Toutes ces démarches révèlent, à notre sens, une construction personnelle qui a assurément influencé les actions de Jacques II en tant que roi et a participé à l'aggravation des événements en Angleterre et en Irlande à la fin du XVII^e siècle.

²⁵³⁶ *DSM-IV-TR, op. cit.*

Chapitre 10- Jacques II en étude de cas : un homme en décalage avec les autres

Dans la construction psychologique de tout être humain, l'enfance, définie comme la période allant de 0 à 12 ans, doit être considérée en priorité, car elle marque le développement de la personnalité et, de ce fait, pour les psychologues spécialistes de l'enfance, « influe grandement sur les étapes ultérieures de la vie »²⁵³⁷. Du point de vue de la psychologie de la personnalité, l'observation de cette période permet, pour Michel Hansenne, la mise en valeur de certaines spécificités individuelles comme les « traits de personnalité »²⁵³⁸, appelés aussi « tempéraments »²⁵³⁹. Même s'ils ne définissent pas à eux seuls toute la personnalité, ces tempéraments exercent une influence continue dans la vie d'un individu à tel point qu'il est souvent possible d'établir un lien entre leur observation chez l'enfant et la personnalité de l'adulte²⁵⁴⁰. Nous nous sommes donc premièrement demandé quel genre de prédispositions innées Jacques II avait pu révéler dans son enfance et comment ces caractéristiques en interaction avec son environnement avaient pu influencer sur son développement²⁵⁴¹. Ce questionnement nous a amenée à détecter un attrait spontané pour l'action plus que la réflexion.

De plus, du point de vue de la psychologie cognitive, l'enfance est aussi très intéressante car, selon Jean Piaget, le précurseur des théories du développement de l'intelligence, les enfants se mettent à penser comme les adultes entre 11 et 15 ans, au cours du dernier stade de leur développement cognitif²⁵⁴². En effet, d'après le psychologue, « dès 11-12 ans et durant l'adolescence s'élabore enfin la pensée formelle, dont les regroupements caractérisent l'intelligence réflexive achevée »²⁵⁴³. Nous comprenons donc que la structure de la pensée adulte renvoie souvent à des événements survenus à cette période de la vie. De manière très intéressante, il se trouve que la vie du jeune Jacques est particulièrement bouleversée à cause de la guerre civile qui débute en 1642 alors qu'il n'a pas encore 9 ans et trouve, d'un point de vue personnel, sa conclusion à ses 16 ans au

²⁵³⁷ Richard Cloutier, Pierre Gosselin et Pierre Tap, *Psychologie de l'enfant*, collection Chenelière éducation, Montréal, Gaëtan Morin, 2005 (1990), p. 3.

²⁵³⁸ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 14.

²⁵³⁹ *Ibid.*, p. 15.

²⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 14-15.

²⁵⁴¹ Georges M. Tarabulsy, Réjean Tessier et Arvid Kappas, *Le tempérament de l'enfant : cinq études*, Collection d'Enfance, Boul, Laurier, Sainte Foy, Presse de l'Université du Québec, 1998, p. 4.

²⁵⁴² Jean-Marie Dolle, *Pour comprendre Jean Piaget*, Toulouse, Pensée Privat, 1988 (1974), p. 55.

²⁵⁴³ Jean Piaget, *La psychologie de l'Intelligence*, Paris, Armand Colin, 1967.

moment de la mort de son père, par décapitation. Au-delà de ce décès violent, intervenu dans sa famille proche, qui rentre dans la définition des expériences traumatiques en psychologie²⁵⁴⁴, l'effet traumatique de la guerre vécue par un enfant a aussi été démontré depuis la seconde guerre mondiale par des psychologues comme Donald Winnicott²⁵⁴⁵. L'analyse de cette période nous permet effectivement de distinguer deux autres axes dominants qui se répercutent dans sa vie d'adulte : une conception de la loyauté très influente dans ses choix relationnels et une conception du pouvoir très rigide. En plus de ces trois caractéristiques qui trouvent visiblement leur source dans l'enfance de Jacques II vécue dans la guerre, nous ajouterons une quatrième, la religion, qui se distingue plus tardivement dans sa vie, mais qui n'en prend pas moins une place décisive dans sa personnalité.

I- L'accomplissement de Jacques II dans l'action

Avant de nous pencher plus concrètement sur le tempérament de Jacques II décelable de manière la plus évidente dans sa petite enfance, il convient de savoir comment se définissent les tempéraments. En effet, pour Michel Hansenne, « les tempéraments peuvent se résumer en trois domaines différents que sont l'émotionnalité, l'activité et la sociabilité »²⁵⁴⁶. L'émotionnalité²⁵⁴⁷ et la sociabilité²⁵⁴⁸ ne trouvent pas de réelles résonances dans les rares témoignages de l'enfance de Jacques II mais « l'activité », définie comme « la dimension énergétique de l'individu »²⁵⁴⁹, a tout sa pertinence et nous pousse à chercher à évaluer, selon la définition aussi développée par Lawrence A. Pervin et Olivier P. John, « le degré d'activité rencontré »²⁵⁵⁰ chez Jacques II. Effectivement, depuis sa plus tendre enfance, Jacques II semble avoir une attirance beaucoup plus spontanée pour les activités physiques qu'intellectuelles et se plaît dans le feu de l'action plus que la prise de recul dans la réflexion. Ces tendances naturelles sont renforcées par l'influence de son environnement humain et conjoncturel. En effet, le destin professionnel militaire qui lui est

²⁵⁴⁴ Geopsy.com - Psychologie interculturelle et Psychothérapie, *Les traumatismes psychiques*, p. 8, <http://www.geopsy.com/cours_psycho/le_trauma_psychique.pdf>. Page consultée le 01/05/2013.

²⁵⁴⁵ Donald W. Winnicott, *Les enfants et la guerre*, Petite bibliothèque Payot traduit par Madeleine Micheline et Lynn Rosaz, éditions Payot et Rivages, Paris, 2004 (1984) ; Lionel Bailly, « Traumatisme de guerre chez l'enfant et conséquences mnésiques », CH Sainte Anne Unité de Psychopathologie de l'enfant, Paris, 1999, <<http://frpsi.pagesperso-orange.fr/Bailly.html>>. Page consultée le 01/06/2013.

²⁵⁴⁶ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 15.

²⁵⁴⁷ *Ibid.* « L'émotionnalité correspond à la tendance à manifester des réactions physiologiques dans divers contextes, comme des situations évoquant la peur, la colère et des situations stressantes ».

²⁵⁴⁸ *Ibid.* « La sociabilité fait référence au fait de préférer la compagnie des autres plutôt que rester seul ».

²⁵⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁵⁰ Lawrence A. Pervin et Olivier P. John, *op. cit.*, p. 9.

imposé dès sa naissance et une éducation intellectuelle incomplète pour son rang l'engagent encore plus dans cette direction de vie.

I.1- Une inclination spontanée pour l'action dans l'enfance

Malgré le peu d'éléments dont nous disposons sur l'enfance et l'éducation de Jacques II²⁵⁵¹, certaines remarques sur ses capacités à un âge relativement jeune nous poussent à croire qu'il était par nature porté beaucoup plus vers l'action que vers la réflexion. Cette impression, très diluée au premier abord, se confirme nettement au fur et à mesure des descriptions du duc d'York. En premier lieu, des gravures le montrent, à partir de l'âge de six ans, principalement dans des activités physiques. Ainsi, sur un tableau peint par Matthäus Merian²⁵⁵² et reproduit dans les annexes²⁵⁵³, est-il représenté une raquette à la main jouant au jeu de paume²⁵⁵⁴ ou, à la même époque, déjà à la chasse²⁵⁵⁵, comme pour souligner un trait du caractère du jeune prince ou ses centres d'intérêts principaux. Plus tard en 1647, à l'âge de 14 ans, son père Charles I lui écrit une lettre pour l'inciter à une attitude plus studieuse. Il lui enjoint de « s'exercer plus à son livre et moins à son pistolet »²⁵⁵⁶. Alors que ce genre de remarque pourrait encore être attribuée au jeune âge du duc d'York, la description faite de Jacques en 1660 alors qu'il a maintenant 27 ans, par l'auteur anonyme de *A Short view of the life and actions of the most illustrious James, Duke of York together with his character*²⁵⁵⁷, ne fait que renforcer cette impression en soulignant des prédispositions plus importantes pour les activités physiques qu'intellectuelles. En effet, l'auteur, qui cherche à dresser un portrait très flatteur du duc d'York, n'arrive cependant pas au fur et à mesure de son texte à cacher ses réserves. Alors qu'il encense, tout d'abord, « la vivacité d'esprit »²⁵⁵⁸ du duc, les qualités qu'il met finalement le plus en avant dans sa description paraissent bien éloignées de toute performance intellectuelle. Ainsi l'auteur

²⁵⁵¹ James Charles Turner, *op. cit.*, p. 12 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship, op. cit.*, p. 1.

²⁵⁵² Matthäus Merian the Elder, "King James II", gravure, National Portrait Gallery, 1800 (late 1630s), <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portrait/mw74024/King-James-II?LinkID=mp02391&displayNo=60&wPage=1&role=sit&rNo=103>>. Page consultée le 20/11/2011.

²⁵⁵³ Annexe n° 14.

²⁵⁵⁴ Le jeu de paume est l'ancêtre du tennis.

²⁵⁵⁵ "James II", 1630's, <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portraitLarge/mw74026/King-James-II?LinkID=mp02391&displayNo=60&wPage=0&role=sit&rNo=12>>. Consultée le 20/11/2011.

Nous n'avons pas trouvé de représentation analogue en ce qui concerne Charles II.

²⁵⁵⁶ Cité par Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 12. "he should 'ply his book more and his gun less'".

²⁵⁵⁷ Anonyme, *A Short view of the Life and actions of the most illustrious James, Duke of York together with his character*, Londres, Henry Marsh, 1660, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13567828>. Page consultée le 26/05/2012.

²⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 3. "promptness of wit".

finit-il par avouer que, par nature, Jacques, peu féru d'études, préfère nettement les activités physiques. Même la tentative de tourner cette constatation à l'avantage du duc, en le gratifiant d'un discernement hors du commun qui l'a dirigé vers des activités beaucoup plus en accord avec ses talents naturels, ne fait que renforcer l'idée qu'il n'est pas un intellectuel :

Bien que je ne puisse pas dire qu'il ne se soit jamais soucié de prendre au sérieux les études, étant si réfractaire à l'idée de regarder dans son Livre, qu'il n'hésitait pas à faire traîner ses jeux ; car son âme active était plus ravie avec des jeux de rapidité et d'agilité, comme courir, sauter, monter à cheval, etc ; son Génie le poussant vers ces exercices qui lui seraient plus utiles dans ces entreprises où il apparaissait le plus capable, et dans lesquelles il s'engagerait vraisemblablement.²⁵⁵⁹

Ainsi l'auteur nous révèle-t-il que Jacques II fait preuve, depuis son enfance, d'un tempérament qui s'accomplit dans l'activité, domaine dans lequel il se sent à l'aise et vers lequel il a toujours été attiré. Le raisonnement de ce contemporain de Jacques II est intéressant dans la mesure où il est en accord avec les conclusions psychologiques modernes, comme celles de Lawrence A. Pervin et Olivier P. John, qui notent que le facteur génétique a tendance à orienter les individus vers les activités dans lesquelles ils sont naturellement à l'aise²⁵⁶⁰. Ils sont en cela rejoints par Michel Hansenne qui affirme que

nous avons des prédispositions génétiques à nous comporter d'une certaine manière et, en conséquence, à privilégier un certain type d'environnement dans lequel nous pourrions nous comporter de la sorte.²⁵⁶¹

L'image que nous nous faisons alors de Jacques révèle un jeune adulte beaucoup plus intéressé par l'action que par l'apprentissage intellectuel au point de devenir une caractéristique qui perdure tout au long de sa vie, puisque Jacques est connu pour sa résistance dans ses nombreuses chevauchées à cheval et sa passion pour la chasse²⁵⁶². Mais au-delà des loisirs qu'il affectionne, nous avons besoin de voir si cette tendance, qui fait a priori partie de son bagage inné compte tenu de son apparition précoce, s'installe dans d'autres domaines de sa vie et perdure dans le temps. En effet, « même si les tempéraments ont une base héréditaire, ils peuvent être modifiés par l'expérience »²⁵⁶³. Par conséquent, nous sommes amenée à nous demander en quoi les expériences vécues par Jacques II ont pu

²⁵⁵⁹ *Ibid.* "though I cannot say he ever minded to make study his business, being so averse from prying upon his Book, that he car'd not to plod upon his games; for his active foule was more delighted with quick and nimble recreations, as running, leaping, riding, &c. His Genius inducing him in those exercises which would be most usefull to him in those enterprises which he appear'd most fit, and likely undertake".

²⁵⁶⁰ Lawrence A. Pervin et Olivier P. John, *op. cit.*, p. 237.

²⁵⁶¹ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 94.

²⁵⁶² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 604 ; Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 97 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 115 ; James Charles Turner, *op. cit.*, p. 12, p. 62 et note 2, p. 234.

²⁵⁶³ Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 16.

influencer, dans un sens ou un autre, son tempérament plus tourné vers l'action que la réflexion ?

I.2- Une carrière militaire déterminée par son entourage

Dans certains systèmes psychologiques, la personnalité n'est pas juste le reflet de dispositions génétiques, mais elle inclut une dimension associée à l'influence de l'environnement²⁵⁶⁴. Pour Michel Hansenne, « le terme environnement fait référence à toutes les influences autres que la transmission héréditaire »²⁵⁶⁵. Ainsi, pour comprendre l'environnement de Jacques II, l'influence de son éducation sur sa personnalité nous semble-t-elle importante. En effet, à l'instar des auteurs de *Royal Education, Past, Present and Future*, nous pensons que

l'éducation reçue par un futur roi (...) nous renseigne considérablement sur ce que les décisionnaires pensaient de l'éducation, et comment ils envisageaient les besoins éducatifs de ceux destinés à devenir souverain.²⁵⁶⁶

En ce qui concerne Jacques II, il apparaît que les éléments constitutifs de son éducation l'ont visiblement conforté dans cette tendance active. En effet, avec un frère aîné, il n'était pas prioritaire pour recevoir l'éducation d'un futur roi et son apprentissage social et intellectuel l'a engagé dans une autre direction déterminée pour lui presque dès sa naissance. La voie qui lui est imposée va clairement dans le sens d'une carrière militaire. Désigné dès l'âge de 3 ans pour une des plus hautes fonctions militaires du royaume, il est effectivement nommé au titre de commandant en chef de la flotte britannique à 4 ans et demi, puis devient colonel de l'armée à l'âge de 10 ans²⁵⁶⁷. Même s'il ne prend encore évidemment pas ses fonctions du fait de son jeune âge, la question de l'influence psychologique qu'a pu avoir cette définition, dans le cadre de son environnement familial, de son statut et de son rôle sur la personnalité du jeune Jacques reste totalement pertinente. Selon nous, une remarque des Mémoires de Jacques II où il admet que « sa passion prédominante depuis l'enfance **était de servir à la guerre et que, depuis l'enfance**, il [avait commencé] à s'y entraîner »²⁵⁶⁸ nous montre bien que si, de par ses prédispositions naturelles il s'était porté vers l'action plutôt que la réflexion, la direction proposée pour sa

²⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 18.

²⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 94.

²⁵⁶⁶ Peter Gordon et Davis Lawton, *op. cit.*, p. ix. "the education received by a future king or queen tells us a good deal about what decision-makers thought about education, and how they interpreted education in terms of the needs of those destined to be the sovereign".

²⁵⁶⁷ James Charles Turner, *op. cit.*, p. 11.

²⁵⁶⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 610. "his predominant passion from his infancy was to serve in y^e Warrs and from his infancy he began to exercise it".

carrière et les moyens mis à sa disposition ne firent que renforcer cette tendance. D'ailleurs, d'après Gilbert Burnet dans une description de 1683, il est évident que cette fonction sied parfaitement à sa personnalité : « Il est un Prince d'un grand courage et très serein dans l'action »²⁵⁶⁹. Nous remarquons donc une convergence évidente entre les éléments génétiques de la personnalité de Jacques II et les influences de son environnement pour installer l'action, plus que les activités intellectuelles et la réflexion, au premier rang de ses préoccupations personnelles. A ce stade, nous pouvons nous demander maintenant quel rôle l'éducation, définie dans *Le Nouveau Petit Robert* comme « la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain »²⁵⁷⁰, vient jouer pour compléter ces premiers éléments de la construction de la personnalité de Jacques II.

I.3- Une éducation intellectuelle inachevée

Les rares descriptions des premières années de vie du duc n'offrent pas d'éclairage particulier : élevé de la même manière que son frère aîné et avec lui, Jacques vit une existence en accord avec les attentes de son rang²⁵⁷¹. Pourtant, alors qu'il n'a que 8 ans et au moment où son instruction aurait dû dépasser les stades rudimentaires de l'enseignement, le cours de sa vie protégée à Londres est bouleversé par les premiers signes d'agitation qui mèneront à la guerre civile²⁵⁷². En effet, au stade de la vie où il devait sortir du giron d'une gouvernante pour passer dans les mains de tuteurs qui lui auraient apporté l'apprentissage destiné aux princes de sang, son éducation est assujettie dès le début de l'année 1642 aux aléas de la guerre civile qui oppose son père Charles I aux troupes parlementaires ce qui, d'après Peter Gordon et Davis Lawton, « devint prioritaire sur l'éducation dans la vie quotidienne du jeune prince »²⁵⁷³. Compte tenu de ses préférences naturelles, les distractions offertes par la guerre civile sont dignes d'un plus grand intérêt que l'étude formelle. En avril 1642, il est déjà propulsé dans le feu de l'action quand il accompagne son père dans la ville d'Hull puis, à partir d'octobre, il intègre le camp militaire formé pour la bataille d'Edgehill. Mais la mauvaise tournure des événements contraint Charles I à rejoindre, à la fin du mois d'octobre 1642, la ville d'Oxford où Jacques restera pendant presque quatre ans, de 9 ans et demi à 13 ans. De manière

²⁵⁶⁹ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 51. "He is a prince of great courage and very serene in action".

²⁵⁷⁰ « Education » dans Paul Robert, *op. cit.*, p. 837.

²⁵⁷¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 1.

²⁵⁷² *Ibid.*

²⁵⁷³ Peter Gordon et Davis Lawton, *op. cit.*, p. 73. "From now on, the Civil War was to take priority over the education in the young prince's everyday life".

significative, ces âges constituent une étape décisive du développement de l'enfant et, selon Peter Gordon et Davis Lawton, l'éducation de Jacques ne semble pas reprendre de cours normal à Oxford²⁵⁷⁴. Malgré le fait qu'elle soit une ville universitaire, Oxford a été transformée en base militaire pour l'armée royaliste. Tous les habitants sont engagés dans sa protection et au regard des circonstances, la ville laisse de côté sa vocation enseignante²⁵⁷⁵. Des tuteurs lui restent bien évidemment attachés, mais le contexte est beaucoup plus favorable à l'exercice et au perfectionnement des intérêts premiers de Jacques II. Ainsi, John Miller affirme-t-il que « pendant son séjour là-bas, Jacques continua son éducation livresque sans grande détermination et son entraînement armé avec beaucoup plus d'enthousiasme »²⁵⁷⁶.

Par la suite, alors qu'il est fait prisonnier des républicains de juin 1646 à avril 1648, nous n'apprenons rien de plus et malgré le fait qu'il ait bénéficié d'un traitement tout à fait correct, il nous paraît peu probable que ses gardiens aient eu plus le souci de parfaire son éducation que ses propres tuteurs. Au moment de sa fuite hors d'Angleterre en avril 1648, après 6 années d'instruction fluctuante, nous savons que Jacques possède une bonne maîtrise de la langue française et sait jouer de la guitare²⁵⁷⁷. Il connaît les rudiments de l'écriture, « écrivant lisiblement et épelant correctement »²⁵⁷⁸ d'après Maurice Ashley, mais son manque d'éloquence reconnu par son biographe²⁵⁷⁹ et la lourdeur de ses écrits font ressortir cependant l'idée d'une éducation incomplète pour un homme de son rang. En effet, selon Francis Charles Turner, « il reste un minimum irréductible de mauvaises tournures qui n'aurait pas été là si l'auteur, quel que soit son manque d'intelligence, avait reçu les connaissances de base disponibles à cette époque »²⁵⁸⁰. Jacques II lui-même ne semble pas le plus à l'aise dans les exercices d'écriture, ayant, d'après l'évêque Gilbert Burnet, confié la mise en forme de ses Mémoires à sa première femme qui, elle, « écrit très correctement »²⁵⁸¹.

²⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 74.

²⁵⁷⁵ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 18 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 39 ; Peter Gordon et Davis Lawton, *op. cit.*, p. 75.

²⁵⁷⁶ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 3. « *While there James continued his bookish education in a desultory fashion and his training in arms with rather more enthusiasm* ».

²⁵⁷⁷ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 18 ; James Charles Turner, *op. cit.*, p. 12.

²⁵⁷⁸ Maurice Ashley, *op. cit.* « *write legibly and spell adequately* ».

²⁵⁷⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 604.

²⁵⁸⁰ James Charles Turner, *op. cit.*, p. 13-14. « *there remains an irreducible minimum of bad writing which would not have been there if the writer, however unintelligent, had had a good grounding in such education as was at that time available* ».

²⁵⁸¹ Gilbert Burnet, « *The Duke's Character* », *op. cit.*, p. 50. « *writ very correctly* ».

A ce stade, une autre remarque nous semble importante en ce qui concerne des différences de traitement dans l'éducation militaire et intellectuelle du futur Charles II et du duc d'York. Défini en psychologie sous le terme d'« environnement non partagé »²⁵⁸², cet écart a beaucoup d'intérêt pour expliquer la disparité des personnalités entre enfants d'une même fratrie, car il tend, pour Michel Hansenne, « à rendre les enfants d'une même famille non pas similaires mais différents »²⁵⁸³. Dans le cas des deux frères, la détermination de cet environnement non partagé n'est pas difficile. En effet, d'un point de vue purement matériel, comme Jacques II a trois ans de moins que son frère, la période d'éducation dont il a pu bénéficier avant la guerre a forcément été plus courte que celle de Charles II. De plus, roi en formation, Charles est invité à aller beaucoup plus régulièrement sur les champs de bataille. Rapidement mis aux premières loges de la guerre civile par son père qui lui confie des tâches formatrices, le futur Charles II est stimulé dans sa capacité à diriger non seulement de manière théorique en assistant aux discussions du conseil privé mais aussi de manière pratique, quand Charles I lui confie à 15 ans le commandement des forces royales de l'Est de l'Angleterre, un rôle le poussant à plus d'autonomie²⁵⁸⁴. De son côté, malgré sa présence au cours de quelques opérations militaires, dont une encore en août 1643 lors de la bataille de Gloucester, Jacques n'est pas, de toute évidence, la priorité de Charles I. D'après les Mémoires de Jacques II, « dans cette expédition, [Charles I] prit le Prince avec lui mais laissa le duc derrière »²⁵⁸⁵. Après avoir mis en sécurité son fils aîné, Charles I va même jusqu'à laisser de côté son cadet lors de sa fuite d'Oxford en avril 1646²⁵⁸⁶. Ainsi Jacques II relate-t-il que son père « avait eu pendant un temps l'idée d'amener le duc avec lui, mais il ne le fit pas »²⁵⁸⁷. Dans ce témoignage, il nous semble que la déception, sinon peut-être la rancœur, de Jacques II, qui se retourne sur les circonstances de son enfance, est palpable. En effet, la conséquence de cette décision de Charles I est terrible : les troupes parlementaires prennent la ville et le jeune Jacques sera leur prisonnier pendant presque deux ans.

Si les éléments ne nous permettent pas d'analyser sérieusement dans l'immédiat l'effet de l'abandon de son père sur son développement affectif, ces événements montrent bien que Jacques est relégué dès le début de la guerre dans un rôle secondaire. Même si la

²⁵⁸² Michel Hansenne, *op. cit.*, p. 24 ; Lawrence A. Pervin et Olivier P. John, *op. cit.*, p. 284.

²⁵⁸³ *Ibid.*, p. 94.

²⁵⁸⁴ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 42.

²⁵⁸⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 19. "In this expedition he took the Prince along with him, but left the Duke behind".

²⁵⁸⁶ Jacques a 12 ans et demi.

²⁵⁸⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 27. "He had it once in his thoughts to have carryd the Duke along with him, but did not".

différence d'âge et de rôle entre les deux garçons explique facilement, dans le contexte de la royauté du XVII^e siècle, cette inégalité de traitement, nous ne sommes pas sûre que ce genre de considération soit acceptable aux yeux d'un enfant, surtout en mal d'action comme l'était Jacques. Contrairement à son frère, les stimulations qui auraient pu l'aider à dépasser son état de spectateur et entrer dans un véritable apprentissage de la guerre n'arrivent pas. Par la force des choses, il se trouve alors contraint de s'installer dans une condition relativement passive et même dans celle de victime du fait des emprisonnements qu'il subit. Même lorsque son père choisit de le propulser dans un premier rôle à Hull, le duc passe très rapidement de principal protagoniste à prisonnier. En effet, en 1642, alors que son père l'invite à se joindre à une expédition devant rallier la ville portuaire d'Hull, le jeune duc d'York est envoyé en éclaireur, Charles I estimant que l'entrée de la ville ne lui serait pas refusée une fois son fils à l'intérieur. Pourtant, alors qu'il n'a pas encore 9 ans, Jacques est fait prisonnier pendant deux jours par le gouverneur de la ville qui vient de rallier les forces parlementaires²⁵⁸⁸. La lecture des Mémoires de Jacques II révèle son amertume et sa colère vis-à-vis de l'ennemi et montrent déjà leur impact sur le développement de la personnalité de Jacques II²⁵⁸⁹.

Ainsi, alors que Jacques est peu enclin naturellement à l'étude, les circonstances de la guerre et sa place dans la fratrie renforcent-elles cette prédisposition en l'empêchant d'accéder à la fois à une éducation politique réservée aux princes et à une éducation militaire complète. Les conséquences de cette éducation perturbée sont manifestement visibles pour ses contemporains. En effet, alors qu'il cherche à célébrer le duc d'York en le comparant à des divinités romaines, l'auteur de *A Short view of the Life and actions of the most illustrious James, Duke of York together with his character* semble mal à l'aise dans son choix de la déesse de la guerre qui correspond le mieux à la personnalité du duc. Ainsi l'auteur trouve-t-il « qu'il existait certainement un conflit entre Minerve et Bellone dans l'éducation d'un si grand Prince »²⁵⁹⁰ où, selon lui, Bellone, déesse de la guerre souvent décrite pour sa dureté, prend le dessus sur Minerve, une autre déesse de la guerre certes, mais aussi plus subtilement de la sagesse, des sciences et des arts. Une idée forte se dégage du texte : la dureté de la guerre déclarée à l'encontre de Charles I a amené Bellone à dominer dans la vie du jeune prince et à l'endurcir pour qu'il soit capable de faire face à ses

²⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 2.

²⁵⁸⁹ *Ibid.*, p. 5.

²⁵⁹⁰ Anonyme, *A Short view of the Life and actions of the most illustrious James, Duke of York together with his character*, op. cit., p. 3. "We may say there was surely, a contention between Minerva and Bellona in the education of so great a Prince".

ennemis²⁵⁹¹. Ainsi, dans cette guerre qu'ils doivent vivre en tant qu'enfants, Charles II et Jacques II n'ont-ils pas du tout le même rôle. Jacques doit affronter directement les ennemis de son père alors qu'il est en position humiliante de faiblesse pendant que son frère est placé en position d'acteur, ce qui assurément ne prédispose pas au même développement de la confiance personnelle.

Qui plus est, d'un point de vue purement intellectuel, dès que Charles arrive en France, leur mère fait en sorte de compléter son éducation en le confiant à des tuteurs érudits comme Thomas Hobbes pendant au moins deux années pendant lesquelles il se replonge dans l'étude²⁵⁹². En effet, d'après l'évêque Gilbert Burnet, une fois réunis, « la reine-mère observait souvent les grands défauts de l'éducation du défunt roi »²⁵⁹³ et s'emploie fortement à réduire « la brutalité rigide qui était en lui »²⁵⁹⁴. Il aurait été logique d'attendre de la reine-mère qu'elle appliquât les mêmes principes à Jacques, resté plus longtemps en exil. Effectivement, son instruction n'est jamais totalement délaissée, ayant, selon toute vraisemblance, reçu un complément d'éducation pendant les mois passés à la Hague après sa fuite d'Angleterre²⁵⁹⁵ et, par la suite, en France comme le sous-entend Gilbert Burnet²⁵⁹⁶. Or, comparativement à son frère, les moyens qui lui sont offerts aux cours de ces années perturbées restent beaucoup plus rudimentaires. A ce sujet, l'opinion de l'évêque Gilbert Burnet est intéressante, car elle révèle que, même aux yeux de ses contemporains, Jacques II n'a pas eu toute l'attention qu'il aurait dû recevoir en tant qu'enfant. En effet, selon Gilbert Burnet, « ce prince a été beaucoup négligé dans son enfance, pendant le temps qu'il était sous la garde de son père »²⁵⁹⁷. Son arrivée à Paris en février 1649 ne change pas fondamentalement la situation, car la cause royaliste anglaise l'amène à être régulièrement missionné par son frère et même quand celui-ci ne lui commande rien, Jacques trouve le moyen de repartir dans le feu de l'action²⁵⁹⁸. Quand sa mère envisage en juin 1651 de le confier à la cour française pour faire évoluer ses

²⁵⁹¹ *Ibid.*

²⁵⁹² Peter Gordon et Davis Lawton, *op. cit.*, p. 69-70. «*he once more became a schoolboy*».

²⁵⁹³ Gilbert Burnet, «The King's Character», *A Supplement of Gilbert Burnet's History of My Own Time*, *op. cit.*, p. 48. «*The queen-mother observed often the great defects of the late king's breeding*».

²⁵⁹⁴ *Ibid.* «*the stiff roughness that was in him*».

²⁵⁹⁵ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 12.

²⁵⁹⁶ Gilbert Burnet, «The King's Character», *op. cit.*, p. 48.

²⁵⁹⁷ Gilbert Burnet, *Burnets History of His Own Time, From the Restoration of King Charles II to the Settlement of King William and Queen Mary at the Revolution*, vol. I, Londres, Thomas Ward, 1724, p. 618, <<http://archive.org/stream/bishopburnetshi01burnuoft#page/618/mode/2up>>. Page consultée le 26/05/2013. «*this prince was much neglected in his childhood, during the time he was under his father's care*».

²⁵⁹⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 48-51.

apprentissages, « en améliorant sa connaissance et en se formant pour l'action »²⁵⁹⁹, la situation difficile de son frère en Ecosse fait abandonner l'idée²⁶⁰⁰. Finalement, la différence qui s'installe entre les deux frères reste significative. Pour Gilbert Burnet, Charles II « possède beaucoup d'esprit et de jugement »²⁶⁰¹. Jacques II n'est certes pas bête mais, en comparaison, « il n'a ni l'esprit du roi ni sa vivacité »²⁶⁰². Il est très appliqué mais les qualités qui lui sont attribuées ne décrivent aucune discipline intellectuelle. Finalement, au printemps de l'année 1652, « à force d'insistance quotidienne »²⁶⁰³ auprès de sa mère et de son frère, il parvient enfin à s'engager dans la vie militaire. Alors que le futur Charles II continue à diriger et à apprendre les manières politiques et militaires d'un roi, Jacques, lui, apprend celles d'un soldat.

A ce stade, Jacques vit une vie pleinement en accord avec sa personnalité et ses aspirations. Toute la place qu'il consacre à cette période dans ses Mémoires montre aussi à quel point il en tire une grande fierté personnelle²⁶⁰⁴. Les accomplissements qui y sont largement relatés et mettent en avant un jeune homme rempli de courage qui n'hésite pas à mettre sa vie en danger dans le feu de l'action²⁶⁰⁵. Incorporé dans les troupes du maréchal de Turenne, le duc est nommé, en 1654 lors de sa dernière campagne, « **en qualité de lieutenant général de l'armée (...), le plus jeune qui servait dans cette armée** »²⁶⁰⁶. Son élévation confirme de manière éclatante des aptitudes naturelles militaires dont il a effectivement toutes les raisons d'être fier. Ici, des historiens s'opposent sur l'idée que Jacques II ait pu tirer une grande fierté de cette reconnaissance militaire. Maurice Ashley la trouve légitime alors que John Callow la trouve exagérée²⁶⁰⁷. Selon nous, accéder à 20 ans à un tel rang militaire reste un accomplissement d'autant plus important pour Jacques II qu'il constitue la première grande réalisation qui le met en valeur et le stimule certainement dans sa confiance personnelle. Ainsi, cette étape de la vie de Jacques semble-t-elle le marquer profondément. En effet, grâce à sa réussite militaire et ses fonctions navales, il se construit

²⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 51. "that he might improve his knowledge and forme himself for action".

²⁶⁰⁰ *Ibid.*

²⁶⁰¹ Gilbert Burnet, "The King's Character", *op. cit.*, p. 48. "has a vast deal of wit (...) and a great deal of judgment".

²⁶⁰² Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 50. "he has not the king's wit nor quickness".

²⁶⁰³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 54. "by daily urging it".

²⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 54-281.

²⁶⁰⁵ Pour des exemples précis, voir James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 72, p. 156, p. 179, p. 182-183.

²⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 193. "in quality of one of the Lieutenant Generalls' Army (...) the youngest who serv'd in that Army".

²⁶⁰⁷ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 41-42 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 67.

une image, celle d'un conquérant militaire visible à travers la plupart des tableaux, comme ceux reproduits dans les annexes²⁶⁰⁸, ou les médailles qui le représentent.

Avec ce début d'analyse, nous avons montré que la personnalité de Jacques II exprime de manière innée un goût pour l'action qui est renforcé à la fois par l'atmosphère guerrière de la guerre civile survenue dans son enfance et un avenir militaire, déterminé d'avance pour lui, qu'il embrasse par goût dès que l'occasion se présente. Sans être totalement négligée, son éducation intellectuelle ne constitue jamais une préoccupation de premier ordre et le pousse à s'accomplir dans le domaine de l'action où il se sent le plus à l'aise. Grâce à ces observations, nous appréhendons déjà certaines limites à la capacité de Jacques II à apprécier posément des situations complexes qui demandent de la réflexion, comme celles qu'il rencontre en tant que roi. Par la suite, d'autres éléments, qui prennent aussi leurs racines dans l'enfance, vont venir compléter ce début d'analyse. En effet, après nous être intéressée aux éléments les plus révélateurs de ses capacités naturelles pour comprendre le type d'activité dans lequel il se sent le plus à l'aise et l'influence de son environnement sur la direction que prend sa vie, il est maintenant important de nous interroger sur le fonctionnement interpersonnel de Jacques II. Dans ce domaine, nous remarquons que la notion de loyauté s'affirme de manière très dominante dans son rapport aux autres.

II- La prépondérance de la loyauté dans les relations

Les événements survenus au cours de la guerre civile vers l'âge de 9 ans et des directives que lui donne son père à l'âge de 14 ans ont un impact considérable sur la construction personnelle de Jacques II dans son rapport avec autrui. Blessé par la trahison dont il a été témoin à l'égard de son père, le concept de loyauté devient alors prédominant dans les attentes que Jacques II a vis-à-vis de lui-même et celles qu'il impose comme base de fonctionnement à toutes ses relations.

²⁶⁰⁸ Deux tableaux ont été mis dans les annexes. Henri Gascar, *James II of England, then Duke of York*, 1660s, <http://en.wikipedia.org/wiki/File:James,_Duke_of_York_-_Romanesque.jpg>. Page consultée le 20/11/2011 ; Sir Godfrey Kneller, *King James II*, oil on canvas, 1684, <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portrait/mw03423/King-James-II?search=sp&sText=james+II&rNo=4>>. Page consultée le 20/11/2011. Annexes n° 16 et n° 17.

II.1- La loyauté : une caractéristique personnelle

Le dévouement exprimé de manière infaillible constitue, pour Jacques II, la qualité la plus précieuse du caractère humain et il est frappant de constater que ce trait trouve aussi son origine dans les événements traumatisants qu'il a vécus en tant qu'enfant.

II.1.1- Une marque de l'enfance

Les événements liés à la guerre civile semblent marquer profondément la personnalité de Jacques II. Dans sa vision d'enfant, les enjeux politiques n'existent pas et ses interprétations se focalisent avant tout sur l'idée de la trahison. Ainsi le récit de ses jeunes années est-il ponctué de nombreuses remarques concernant la loyauté ou son absence. A cet égard, l'épisode vécu dans la ville portuaire d'Hull est une nouvelle fois révélateur et nous indique comment sa pensée s'est construite à ce sujet. En effet, alors que les principaux responsables de l'emprisonnement du jeune duc d'York, dont le gouverneur de la ville, sont mis à mort par les parlementaires pour avoir finalement cherché à rejoindre la cause de Charles I, l'analyse que fait Jacques II sur ce dénouement est sans pitié. Pour lui, malgré leur décision de revenir sous la bannière royale, ces hommes méritaient de toutes les manières de « perdre la tête »²⁶⁰⁹ comme « juste rétribution »²⁶¹⁰ de leurs premiers actes de déloyauté. Alors que l'historien John Callow pense que cette rancune évidente est liée à un esprit de vengeance très ancré chez le duc qui ne supporte pas « le souvenir d'un affront personnel »²⁶¹¹, d'autres éléments nous amènent à comprendre que cette déclaration ne relève pas simplement d'une question d'orgueil personnel, mais s'avère être la réaction d'un homme confronté directement, pour la première fois de sa vie, à une trahison aux conséquences très lourdes. La présence d'un extrait du pamphlet *Eikon Basilike*, attribué à Charles I, concernant précisément « le rejet de sa Majesté à Hull » et qui a été placé en appendice des Mémoires de Jacques II²⁶¹², nous permet d'en arriver à cette conclusion. Dans ce texte, l'analyse de Charles I est claire. Selon lui, la résistance qui lui a été opposée au début de la guerre civile, à Hull, par les forces parlementaires, est tellement « grossière »²⁶¹³, qu'elle ne pouvait constituer qu'un test de la part de ses adversaires. De manière intéressante, Jacques II adopte dans ses Mémoires la même interprétation en la

²⁶⁰⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 5. “lose his head”.

²⁶¹⁰ *Ibid.* “due reward”.

²⁶¹¹ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 38. “the memory of a personal slight”.

²⁶¹² [Charles I], *Eikon Basilike. The Pourtrature of His Sacred Majestie in His Solitudes and Sufferings*, Londres, 1649. Extrait dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 649-653. “upon his majesties repulse at Hull”.

²⁶¹³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 649. “An Act of so rude Disloyalty”.

focalisant sur l'idée qu'il s'agissait d'une « première tentative manifeste »²⁶¹⁴ de déloyauté dont les fomenteurs ne méritent aucune pitié. Dès lors, pour le père comme pour le fils l'épisode de Hull symbolise la trahison de sujets rebelles et ses conséquences inévitables :

Le monument notable d'une Déloyauté infructueuse, qui enseigne au monde au travers d'un spectacle triste et malheureux, que le Traitement grossier d'un Sujet envers son Souverain amène toujours avec lui son lot de Vengeance telle une ombre inséparable.²⁶¹⁵

A partir de cet instant, l'idée d'une loyauté sans faille commence à imprégner la pensée du jeune homme. En 1644, d'autres paroles de Charles I, directement transmises au duc d'York qui a maintenant 11 ans, marquent encore plus sa personnalité en ce qui concerne la fidélité. En effet, alors que le roi considère la défaite de son neveu à Bristol comme une trahison, le message transmis est sans ambiguïté : « Dites à mon fils (...) que je serais moins affligé d'entendre qu'il est frappé à la tête que de le voir s'engager dans une action aussi méchante »²⁶¹⁶. De telles paroles venant d'un père, qui assure préférer la mort à la déloyauté, ont sans nul doute un impact émotionnel difficilement effaçable, même « fondateur »²⁶¹⁷ d'après Véronique Tillier. Par la suite, ce sont ses propres expériences d'enfant qui vont lui prouver la nécessité d'un entourage fidèle. En effet, quand il est fait prisonnier des forces parlementaires en 1646, tous ses serviteurs sont éloignés de lui. Cette épisode semble l'avoir affecté car, plus tard dans ses Mémoires, il note qu'il n'a même pas été fait exception d'un nain, un de ses compagnons, qu'il « était désireux de garder à ses côtés »²⁶¹⁸ et pour lequel il avait fait des requêtes particulières. La déception est ici palpable, car on comprend toute l'importance pour un enfant de 13 ans de garder auprès de lui au moins une personne qu'il connaît et dont la proximité serait rassurante dans un tel contexte. Pour Véronique Tillier, il est certain qu'une coupure de l'environnement affectif constitue un événement traumatogène²⁶¹⁹ pour un enfant²⁶²⁰. En effet, selon les auteurs du *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, un traumatisme se définit

²⁶¹⁴ *Ibid.*, vol. 1, p. 5. “*It was the first overt Essay*”.

²⁶¹⁵ *Ibid.*, vol. 2, p. 652. “*a notable monument of unprosperous Disloyalty, teaching the world by so sad and unfortunate a spectacle, That the rude carriage of a Subject towards his Sovereign carries always its own Vengeance as an unseparable shadow with it*”.

²⁶¹⁶ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 43. “*Tell my son (...) that I should be less grieved to hear that he is knocked on the head, than he should do so mean an action*”.

²⁶¹⁷ Véronique Tillier, séance n° 5, le 30/05/2013, annexe n° 20.

²⁶¹⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol.1, *op. cit.*, p. 29-30. “*a Dwarf his Royall Highness was desirous to have retain'd with him*”.

²⁶¹⁹ En psychologie, l'adjectif traumatogène caractérise tout ce qui est « potentiellement traumatisant ». En effet, « ce n'est pas l'événement qui est traumatique mais le vécu subjectif du sujet qui l'a subi ». Geopy.com-Psychologie interculturelle et Psychothérapie, *op. cit.*, p. 5.

²⁶²⁰ Véronique Tillier, séance n° 5, *op. cit.*

comme « le passage brutal d'un système d'un état à un autre »²⁶²¹. D'après la psychologue Véronique Tillier, cette « rupture dans la continuité des soins »²⁶²² constitue une véritable « effraction »²⁶²³ dans le monde jusque-là affectivement sécurisé de Jacques et ce dernier, séparé de tous ceux qui faisaient son confort affectif a, selon toute vraisemblance, dû vivre ce moment dans la souffrance²⁶²⁴. Par conséquent, à l'âge de 13 ans, le duc d'York a déjà une expérience suffisamment importante pour prendre conscience de la valeur de la loyauté ou de l'insécurité qui découle de son absence. Saisi par cette réalité dans les circonstances les plus délicates de son enfance, une grande partie de sa personnalité va se construire en exigeant d'abord de lui-même une soumission des plus profondes à l'égard des hommes qui sont ses supérieurs immédiats.

II.1.2- Un naturel fidèle de second

En France, une nouvelle étape se franchit dans la conviction de Jacques de la valeur et de la nécessité supérieures de la loyauté. En effet, en 1652, en embrassant une carrière militaire en tant que lieutenant dans l'armée française, la relation que le duc d'York va entretenir avec son supérieur lui confirme, dans le contexte guerrier, toute la valeur de la loyauté²⁶²⁵.

II.1.2.1- Un lieutenant discipliné

Dans le domaine militaire, la question de la loyauté a toute sa pertinence et deux idées se dégagent très distinctement des récits des campagnes militaires de Jacques à ce sujet. Premièrement, si le duc d'York admire le commandement du maréchal de Turenne, c'est parce qu'il est un homme parfaitement irréprochable en ce qui concerne sa dévotion pour son roi. D'après les Mémoires de Jacques II, Turenne « ne prenait en considération rien d'autre que le bien public et le service du roi »²⁶²⁶. Par conséquent, Jacques, qui estime hautement cette qualité, lui offre une loyauté sans faille et s'agace du fait que certains officiers n'adhèrent pas toujours sans rechigner aux plans d'attaque de Turenne. Pour le duc, en ne se soumettant pas humblement à leur supérieur, ces officiers ne servent tout simplement pas le roi²⁶²⁷. Ici, le duc d'York révèle que, pour lui, le monde est divisé entre

²⁶²¹ Serge Lebovici, René Diatkine et Michel Soul, *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, vol. 4, Paris, Presses universitaires de France, 1995 (1985), p. 2797.

²⁶²² Véronique Tillier, séance n° 5, *op. cit.*

²⁶²³ *Ibid.*

²⁶²⁴ *Ibid.*

²⁶²⁵ Le duc fait cinq campagnes militaires : quatre au service de la France de 1652 à 1655 et une au service de l'Espagne en 1657.

²⁶²⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 207. «Mons' de Turenne, who consider'd nothing but the public good, and the carrying of the King's Service».

²⁶²⁷ *Ibid.*

deux sortes d'hommes, ceux qui font primer les intérêts du roi et ceux qui ne considèrent que leurs intérêts particuliers, « ayant des fins et des intérêts bien à eux »²⁶²⁸. L'historien William Arthur Speck remarque que l'engagement de Jacques se concrétise, quant à lui, au travers d'un « code d'Honneur (...) au centre de la relation entre un commandant en chef et son corps d'officiers »²⁶²⁹, où une fidélité sans faille manifestée envers le supérieur militaire direct devient le garant de la victoire pour le roi. Ainsi, dans le contexte militaire, la loyauté prend-elle encore plus de profondeur dans la vie de Jacques, où son engagement personnel ne se fait pas dans la demi-teinte.

Mais ce comportement révèle aussi un deuxième point important : Jacques s'est épanoui dans sa carrière militaire dans un rôle de second. En effet, même si nous n'avons aucune raison de douter que le grade militaire très important de lieutenant général qui lui a été accordé reflète véritablement des qualités martiales, le duc d'York n'a jamais eu le temps d'éprouver ses aptitudes de chef militaire, la campagne française venant alors de se terminer. Ainsi, les accomplissements militaires de Jacques II en France ont-ils été exercés en qualité de second et jamais en tant que décisionnaire. D'après l'historien Francis Charles Turner, « il n'a jamais été testé lors d'un commandement indépendant »²⁶³⁰. Dans la suite de sa vie, toutes ses décisions en tant qu'amiral de la flotte anglaise sont loin de faire l'unanimité et les erreurs commises montrent une compréhension limitée des qualités requises pour commander²⁶³¹. L'historien John Callow fait à ce sujet un développement très convaincant. En étudiant en profondeur la réalité de tous les accomplissements militaires du duc d'York, il conclut que l'image de jeune conquérant transmise essentiellement au travers de ses Mémoires et de tableaux s'avère être le reflet d'une propagande visant à le valoriser²⁶³². Aucun don particulier pour le commandement ne ressort de son expérience militaire qui reste celle d'un subalterne obéissant aux ordres, aptitude pour laquelle il est incontestablement doué comme le lui concède l'historien Francis Charles Turner :

La seule chose qui peut lui être sans aucun doute accordée est qu'il était un chef de cavalerie fringant et qu'on pouvait lui faire confiance pour exécuter les ordres du maréchal avec précision et intelligence.²⁶³³

²⁶²⁸ *Ibid.*, p. 207. "having by-ends and interests of their own".

²⁶²⁹ William Arthur Speck, *James II, op. cit.*, p. 21. "To James, the code of honour was central to the bond between Commander-in-chief and his officer corps".

²⁶³⁰ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 41. "he was never tested in an independent command".

²⁶³¹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 83, p. 87.

²⁶³² John Callow, "A New Alexander, or the Second Nicias?" dans *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King, op. cit.*, p. 214-237.

²⁶³³ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 41. "all that can be definitely claimed for him is that he was a dashing cavalry leader and that he could be trusted to carry out the Marshal's orders exactly and intelligently".

Ainsi, la vie militaire confirme-t-elle à Jacques II la valeur de la loyauté et de l'obéissance envers tout supérieur hiérarchique et lui apprend-elle aussi à exercer celles-ci de manière très engagée en tant que subalterne. De retour à la vie civile, ces convictions se tournent vers son frère le roi dont il veut en tant que sujet devenir le représentant le plus soumis.

II.1.2.2- Le plus loyal des sujets

A l'exception d'un épisode qui est admis comme une occurrence unique où il refuse d'obéir à l'évincement d'un de ses compagnons à Bruges en 1656²⁶³⁴ et que nous développerons plus tard, le duc d'York s'illustre auprès de ses contemporains comme un modèle de fidélité vis-à-vis de Charles II, comme le note Edward Hyde, le premier comte de Clarendon :

Il est indéniable, car observé et admis par tous, que jamais aucun autre Prince n'a eu de condescendance si humble et si soumise envers un frère aîné, que le duc vis-à-vis le roi.²⁶³⁵

Mais la soumission exemplaire dont il fait preuve vis-à-vis de son frère aîné trouve son enracinement bien plus profondément que dans son expérience personnelle ou les leçons de la vie militaire. Là encore, les paroles de Charles I ne sont pas étrangères à son attitude. Ainsi, deux ans avant son exécution, en 1647, Charles I aurait donné des instructions à ses enfants admis à lui rendre visite dans sa prison²⁶³⁶. Redoutant la possibilité de voir ses geôliers républicains utiliser l'un d'entre eux, et en particulier le duc d'York qui est le plus âgé des enfants captifs, pour évincer du trône le futur Charles II, le roi leur demande de « conserver une affection et un soutien inébranlables au prince leur frère »²⁶³⁷. D'après la psychologue Véronique Tillier, de telles paroles venant de la part d'un père emprisonné ne peuvent que se fixer très profondément dans l'esprit d'un jeune homme qui a déjà vécu lui-même la douleur de la trahison. En effet, pour cette dernière, les

²⁶³⁴ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 54 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 71-73 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 20 ; Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 58.

²⁶³⁵ Edward Hyde Clarendon, *The Life of Edward Earl of Clarendon, Lord High Chancellor of England and Chancellor of the University of Oxford in Which is Included A Continuation of his History of the Grand Rebellion*, Vol. III, Oxford, Clarendon Press, 1827, p. 64, <http://books.google.fr/books/about/The_Life_of_Edward_Earl_of_Clarendon_Lor.html?id=OOI5AAAACAAJ&redir_esc=y>. Page consultée le 24/05/2013. “*it cannot be denied, and was observed and confessed by all, that never any prince had a more humble and dutiful condescension and submission to an elder brother, than the duke had towards the king*”.

²⁶³⁶ C'est-à-dire le duc d'York, la princesse Elisabeth (1635-1650) et le duc de Gloucester (1640-1660), le futur Charles II étant déjà à l'abri sur le continent.

²⁶³⁷ Edward Hyde Clarendon, *The History of the Rebellion and Civil Wars in England*, vol. I, Oxford, University Press, 1843, p. 620, <http://books.google.fr/books/about/The_History_of_the_Rebellion_and_Civil_W.html?id=wGwLAAAAYA AJ&redir_esc=y>. Page consultée le 24/05/2013. “*They should preserve unshaken their affection and duty to the prince their brother*”.

paroles de Charles I transmettent une véritable mission à Jacques²⁶³⁸. Ainsi le duc ne déviera-t-il jamais de cette ligne de conduite et, comme il est noté dans ses Mémoires, « pendant toute la durée de la vie de son frère il fut un modèle d'obéissance »²⁶³⁹. Mais, au-delà de la loyauté, l'exigence de Charles I offre aussi un rôle à Jacques en ancrant l'idée qu'il doit être le premier soutien dans la vie de son frère. Selon Véronique Tillier, embrassant un véritable sacerdoce de la soumission, le duc vit, à partir de cet instant, pour servir les intérêts de son aîné et pour l'assister dans toutes ses entreprises²⁶⁴⁰.

Se réalisant en tant que meilleur sujet de Charles II, Jacques semble considérer comme une véritable responsabilité de se mettre du côté de son frère dans toutes les situations. Quelles que soient les oppositions rencontrées, comme en 1668 au sein du conseil privé, rien ne peut « jamais amoindrir la confiance qu'il avait en son Frère R. (R. est pour Royal) du début jusqu'à la fin »²⁶⁴¹. Pour Jacques, « aucun mauvais traitement ne pourrait jamais réussir à le persuader de manquer un tant soit peu à son devoir, et par-là donner un bon Exemple au moindre des Sujets »²⁶⁴². Même lorsque les décisions de Charles II vont à l'encontre de ses idées, comme en 1679 quand il lui demande de partir en exil en Ecosse, le duc accepte « **très volontiers, ne mettant jamais sa propre satisfaction ou son avantage en concurrence avec les intérêts de sa Ma^{jté}** »²⁶⁴³. A ce stade, la loyauté de Jacques II se révèle indépendante de sa volonté personnelle et semble impliquer une véritable soumission. Le dévouement pousse les limites jusqu'à considérer les intérêts de son frère supérieurs aux siens : « **La tranquillité (...) de sa Majesté lui a toujours été plus chère que la sienne, et (...) un argument plus puissant que sa propre préservation** »²⁶⁴⁴. Jusqu'à la fin du règne de Charles II, son engagement à obéir de manière soumise s'affirme régulièrement dans un langage convaincu : « **J'espère que je continuerai à faire mon devoir envers Dieu et le Roi, la seule règle de mes actions** »²⁶⁴⁵. Ainsi, au travers de la loyauté qu'il affectionne en tant que qualité primordiale et qui a été inscrite en lui par son

²⁶³⁸ Véronique Tillier, séance n° 2, le 25/05/2012, annexe n° 20.

²⁶³⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 607. “*While the King his Brother lived he was a pattern of Obedience*”.

²⁶⁴⁰ Véronique Tillier, séance n° 2, *op. cit.*

²⁶⁴¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 436. “*could never lessen the confidence he had in his R. Brother*”.

²⁶⁴² *Ibid.* “*for no usage could ever prevail upon him to be in the least wanting to his duty, and therein to give good Example to the meanest Subject*”.

²⁶⁴³ *Ibid.* p. 541. “*most readily acquies'd, never putting his own satisfaction or advantage in balance with his Ma^{ty}s interests*”.

²⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 631. “*his Majestys eas (...) was ever more dear to him than his own, and (...) a more powerfull argument than self preservation*”.

²⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 679. “*hope I shall still continue to make my duty to God and the King, the only rule of my actions*”.

père, le duc d'York trouve-t-il une raison d'être : toute sa vie, il sera l'ombre de Charles II, son meilleur soutien, son second²⁶⁴⁶. Cet engagement dans la loyauté et la soumission vis-à-vis de son frère va servir de modèle à Jacques II dans la plupart de ses relations amicales.

II.1.3- Le besoin d'un entourage de confiance

Marqué dans la construction de sa personnalité par l'expérience personnelle de la trahison, par les paroles d'un père l'enjoignant à la fidélité et par sa relation avec son frère Charles II, Jacques II décide de bâtir ses relations sur la loyauté. Selon l'évêque Gilbert Burnet, Jacques II est très exigeant vis-à-vis des autres dans ce domaine et n'admet aucun compromis :

Il est suffisamment juste pour accueillir un ennemi qui s'est entièrement soumis, mais il mettra tout en œuvre pour ruiner un ennemi qui tient ferme (...) et n'acceptera personne dont la soumission est partagée.²⁶⁴⁷

Craignant sans cesse d'être trompé, il préconise à tous les niveaux, des serviteurs aux postes plus importants, la recherche de vraies relations qui ne se bâtissent pas sur les attitudes courtoises des « flatteurs »²⁶⁴⁸ ou les passe-droits²⁶⁴⁹. Comme il l'écrit à son fils, s'entourer de personnes intègres constitue, pour lui, un rempart contre la malhonnêteté ambiante : « Que vos oreilles soient attentives à tous ceux que vous tenez pour des hommes bons, pour que vous soyez réellement informé de toutes les vérités, que d'autres pourraient vouloir (...) cacher »²⁶⁵⁰. Ainsi la loyauté exprimée dans une obéissance sincère et entière constitue-t-elle le trait le plus important qui témoigne de la droiture morale d'un homme et le rend vraiment digne de confiance. Attendant des autres, ce qu'il a lui-même mis inlassablement en pratique, Jacques II ne s'embarrasse pas des compromis et, pour lui, ne pas répondre à ce degré d'attente implique alors une trahison. Dans ce système de relation qu'il se construit pour éviter d'avoir à vivre la même chose que son père, le fait que Jacques II jette toujours son dévolu sur le même type de personnes attire notre attention. En effet, à l'origine de chacune de ses relations les plus proches, il existe une démonstration de fidélité éclatante manifestée par un exploit soldatesque ou une simple présence dans un moment de faiblesse. Parmi ses favoris, l'Anglais John Churchill et l'Irlandais Richard

²⁶⁴⁶ Véronique Tillier, séance n° 2, *op. cit.* ; séance n° 3, le 04/12/2012, annexe n° 20.

²⁶⁴⁷ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 51. "He is apt enough to receive an enemy upon an absolute submission, but he will strain hard to ruin an enemy that stands out (...), nor will he receive any upon half submissions".

²⁶⁴⁸ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 633. "Flatterers".

²⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 639.

²⁶⁵⁰ *Ibid.*, p. 638. "Let your eares be open to such as you know to be good men, that you may be truly inform'd of all truths, which others might not be willing you should be informed of".

Talbot offrent un bon échantillon de la construction des relations les plus intimes de Jacques II.

II.1.3.1- John Churchill et Richard Talbot, une fidélité éprouvée

Anglais de confession anglicane, John Churchill est entré au service du duc d'York en tant que page. D'après les historiens John Callow et Francis Turner, la fidélité dont il fait preuve instaure une confiance qui, au cours des années, lui permet de gravir les échelons²⁶⁵¹ pour finalement devenir un des proches du duc d'York²⁶⁵². Mais ce sont les moments difficiles que Jacques vit à la fin des années 1670 qui les rapprochent le plus, quand Churchill devient le compagnon de son exil en Ecosse. En effet, d'après les Mémoires de Jacques II, se sentant mal entouré et sévèrement critiqué à la cour d'Angleterre, le duc d'York est sur ses gardes et dans ce contexte, Churchill lui apparaît comme le seul homme loyal de sa suite qu'il souhaite charger de missions délicates auprès de Charles II²⁶⁵³ : « Le Duc, entouré d'Ennemis et de faux Amis, place alors sa confiance dans l'un de ses serviteurs, Mr. Churchill et l'envoie au Roi »²⁶⁵⁴. Ainsi, dans un contexte où il se sent fragilisé par sa mise à l'écart, les services que lui rend John Churchill et sa fidélité engendrent-ils une considération profonde de la part du duc d'York qui perdure pendant son règne : en 1685, Churchill accède au titre de baron et semble pour Jacques II tout désigné pour commander l'armée dans la mission importante de repousser l'invasion de Monmouth en 1685.

Le parcours de Richard Talbot s'avère relativement similaire. Engagé auprès des forces monarchistes en proie à l'armée de Cromwell en Irlande, Richard Talbot se réfugie sur le continent en 1649, où il finit par rejoindre les troupes royalistes en exil. Introduit à la cour de Charles II dans les Flandres en 1653, il gagne le respect de Jacques principalement grâce à sa volonté au combat²⁶⁵⁵. Intégré à l'entourage du duc d'York, il est considéré parmi les plus fidèles depuis sa jeunesse²⁶⁵⁶. En effet, au cours de trente années de service, Richard Talbot s'est révélé d'un dévouement exemplaire et a gagné « la confiance et le respect » de Jacques²⁶⁵⁷. De plus, son grand courage au combat impressionne

²⁶⁵¹ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 113-114 ; Francis Charles Turner, op. cit., p. 85.

²⁶⁵² John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 113, p. 225.

²⁶⁵³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, op. cit., p. 659-664, p. 679, p. 731.

²⁶⁵⁴ *Ibid.*, p. 659. «The Duke, surrounded by Enemies and false Friends, places his confidence in one of his attendants, Mr. Churchill, and sends him to the King».

²⁶⁵⁵ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, op. cit., p. 102-103.

²⁶⁵⁶ Francis Charles Turner, op. cit., p. 61, p. 251 ; William Arthur Speck, *James II*, op. cit., p. 102.

²⁶⁵⁷ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 216.

particulièrement le duc d'York²⁶⁵⁸ qui retrouve en lui les qualités de soldat qu'il admire tant²⁶⁵⁹. Face à tant de fidélité et de courage utilisés à son service, Jacques II se sent redevable et le nomme comte de Tyrconnell en 1685 juste avant de lui offrir la position de général en chef de son armée en Irlande dans la mesure où il est, à ses yeux, « un gentleman d'une vieille famille dans ce pays, un homme capable et au courage certain, qui s'est attaché depuis des années à servir sa Majesté et son intérêt »²⁶⁶⁰. Le service du comte de Tyrconnell en Irlande ne faiblit pas et, en 1689, Jacques II, fraîchement débarqué dans l'île à la reconquête de son trône anglais, continue de lui témoigner une affection qui dépasse largement le cadre des relations habituelles entre un roi et son subalterne, le « gratifia[nt] de la faveur inhabituelle de la part d'un roi de l'accueillir à la porte de sa chambre et de l'étreindre à bras ouverts »²⁶⁶¹, d'après l'historien William Arthur Speck. En récompense des transformations effectuées en Irlande en tant que Lord Deputy, il lui offre alors la très haute dignité de duc. Ainsi Jacques II aime-t-il avoir dans son environnement des hommes comme John Churchill et Richard Talbot qu'il sélectionne sur leur loyauté et dont il a largement éprouvé la fidélité. Il manifeste envers eux sa reconnaissance, non seulement en les gratifiant de titres et de responsabilités importantes, mais aussi en faisant montre, en retour, de fidélité à leur égard.

II.1.3.2- Un engagement fort dans l'amitié

Une fois sa confiance donnée, l'amitié constitue pour Jacques II un véritable engagement. En effet, d'après ses Mémoires, « s'[il] l'affirmait, son amitié était assurée »²⁶⁶² et même des hommes comme Gilbert Burnet, peu enclin à la sympathie envers Jacques, reconnaissent un homme entier et droit avec son entourage²⁶⁶³. Par exemple, l'unique épisode où il résiste à Charles II est motivé par une volonté résolue à l'extrême de ne pas abandonner des amis en qui il a placé sa confiance. En effet, alors que Charles II, qui se méfie de l'influence de certains compagnons de son frère, essaye en 1656 de désigner d'autres hommes à ses côtés, le duc d'York se scandalise de cette idée et défend très vivement ses relations : « Dans quel état misérable aurait-il été s'il avait permis que ceux en

²⁶⁵⁸ John Miller, "The Earl of Tyrconnell and James II's Irish Policy, 1685-1688", *op. cit.*, p. 806.

²⁶⁵⁹ William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 102.

²⁶⁶⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 60-61. "a gentleman of an antient family in that Country, a man of good abilities and clear courage, and one, who for many years had a true attach to his Majestys Person and intrest".

²⁶⁶¹ William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 109. "James paid the Lord Deputy the unusual favour for king to meet him at the door of his chamber and embracing him with open arms".

²⁶⁶² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 604. "[he] was an assured Friend if he professed it".

²⁶⁶³ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 50-51.

qui il avait la plus grande confiance, et pour qui il avait la plus grande tendresse soient séparés de lui ? »²⁶⁶⁴. Par conséquent, quand le Parlement demande à Jacques II de congédier les officiers catholiques enrôlés dans l'armée au moment de l'invasion de Monmouth en 1685, le roi donne sensiblement les mêmes raisons d'amitié pour refuser. D'après le témoignage d'un de ses contemporains, « il donna une Réponse très catégorique, Qu'ils étaient ses meilleurs Amis et qu'il ne se séparait pas d'eux »²⁶⁶⁵. Loyal avec Turenne et Charles II, Jacques semble donc aussi un homme très fidèle dans ses autres relations. Par conséquent, une fois la confiance instaurée avec un individu, le duc n'hésite pas à employer à son service d'autres membres de sa famille, développant, d'après l'historien John Callow, « des relations très étroites et des liens de parenté complexes au sein de la maison ducale »²⁶⁶⁶ qui débordent largement le cadre professionnel. Selon le même auteur, « Richard Talbot et John Churchill allaient non seulement devenir beaux-frères, mais aussi les oncles des enfants naturels de Jacques »²⁶⁶⁷. Grâce à cette manière de procéder, Jacques II parvient donc à construire autour de lui un cercle qu'il juge digne de confiance et qui se dresse pour lui comme un rempart contre les trahisons de l'ampleur de celle vécue par son père. Il semblerait que ses critères de sélection lui permettent de croire qu'il évolue, malgré les attaques de ses adversaires, dans un environnement sécurisé et dans lequel il peut sincèrement s'attacher aux gens. Pourtant, ce lien rassurant fondé sur la loyauté qu'il a réussi à établir avec son entourage comporte un revers. En effet, Jacques II se révèle très dépendant de ses relations.

II.2- Une conception de la fidélité assujettissante

A cause de sa capacité naturelle à être très loyal et son grand besoin de sécurité relationnelle, la dynamique qui s'installe dans la plupart des relations de Jacques II semble générer une véritable dépendance de sa part. En effet, d'après le psychosociologue André

²⁶⁶⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 279. “*in what a miserable condition must he have been, if he had permitted those in whom he had the most confidence, and for whom he had the greatest kindness, to be torne from him?*”.

²⁶⁶⁵ George Story, *op. cit.*, p. 2. “*he gave a very positive Answer, which was, in effect, That they were his best Friends, and he would not be without them*”.

²⁶⁶⁶ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 113-114. “*This led to the development of very close relationships and complex kinship networks within the ducal household*”.

²⁶⁶⁷ *Ibid.* “*Richard Talbot and John Churchill were not only to become brothers-in-law but also the uncles of James's natural children*”.

de Peretti, une relation de dépendance se caractérise par « le besoin de rechercher la tutelle d'autrui, d'être heureux de s'y soumettre et de se laisser guider »²⁶⁶⁸.

II.2.1- La recherche d'un mentor

La conception de la loyauté de Jacques révèle graduellement dans ses relations un attachement qui le rend dépendant des autres et le place même, dans certaines relations, sous la coupe d'hommes à la personnalité plus imposante que la sienne.

II.2.1.1- Une admiration sans limite envers le maréchal de Turenne

L'évolution de la relation entre le duc d'York et le maréchal de Turenne constitue le premier exemple significatif de la tendance de Jacques II à s'attacher de manière excessive à ceux qu'il admire et en qui il a placé sa confiance. En effet, rapidement au fil des campagnes militaires que les deux hommes font ensemble, l'obéissance dont le duc d'York gratifie Turenne conduit celui-ci à lui accorder son amitié. D'après l'historien Maurice Ashley, Jacques assiste au mariage du maréchal en 1653²⁶⁶⁹ et trois ans plus tard, Jacques souligne lui-même dans ses Mémoires, non sans fierté, l'intimité qui s'est installée dans leurs discussions²⁶⁷⁰. Selon l'historien John Callow, Jacques s'est véritablement attaché au maréchal et lorsque Charles II l'appelle à de nouvelles fonctions militaires dans l'armée espagnole à laquelle il s'est allié en 1656, la séparation est très difficile, à tel point que le duc fait tout pour convaincre son frère de revenir sur sa décision²⁶⁷¹. A cette période, le rôle particulier du maréchal en tant que mentor du duc d'York semble répondre à un besoin circonstanciel dans sa vie de jeune homme. En effet, Turenne prend Jacques sous sa protection à un moment crucial de sa vie où, après toutes les épreuves vécues en Angleterre et la mort violente de son père, il a vraisemblablement besoin de réconfort. Jacques, cité par John Callow, met lui-même en avant le fait que Turenne « s'efforça, par toutes les preuves d'affection possibles, d'adoucir le souvenir de ses (...) malheurs »²⁶⁷². Par conséquent, il ne semble pas, à première vue, que cette relation soit particulièrement problématique d'un point de vue psychologique.

Pourtant, l'amitié entre Jacques et Turenne ne se développe pas de manière tout à fait équilibrée. L'admiration de Jacques pour les exploits, la direction et la vie du maréchal semble sans limite. Dans le premier tome des Mémoires de Jacques II, les références au

²⁶⁶⁸ André de Peretti, « La dépendance, obstacle de la relation à soi et à autrui, selon Carl Rogers », *Carriérologie revue francophone internationale*, volume 9, numéro 3, Montréal, 2004, p. 2, <<http://carl-rogers.fr/La%20dependance%20selon%20Carl%20Rogers.pdf>>. Page consultée le 04/05/2013.

²⁶⁶⁹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 42.

²⁶⁷⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 269- 270.

²⁶⁷¹ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 73-80.

²⁶⁷² *Ibid.*, p. 64. "Endeavoured, by all possible proofs of affection, to soften the remembrance of his (...) misfortunes".

maréchal de Turenne et à son action militaire sont omniprésentes²⁶⁷³, révélant, page après page, un récit totalement dénué de critique, comme si, aux yeux de Jacques, le maréchal n'avait aucune faiblesse ou ne pouvait jamais avoir tort. Un contemporain de Jacques II, le cardinal Bouillon, neveu du Maréchal de Turenne, confie que, pour Jacques II, Turenne représente « le Général le plus accompli, le plus grand homme qu'il ait jamais connu et le meilleur ami qu'il ait jamais eu »²⁶⁷⁴. Ces éléments conduisent de nombreux historiens à s'accorder sur le fait que le duc d'York voue une considération hors du commun à Turenne : Maurice Ashley parle de « vénération »²⁶⁷⁵, William Arthur Speck écrit que Turenne est « l'idole de Jacques »²⁶⁷⁶ et Francis Charles Turner remarque « une haute opinion, revenant à de l'adoration »²⁶⁷⁷. Cette admiration, qui paraît excessive, soulève l'hypothèse d'une dépendance relationnelle. En effet, pour la psychanalyste Véronique Berger, « sous les traits de l'adoration, l'idéalisation dissimule (...) un véritable lien de dépendance, nourri par la recherche inconsciente et avide d'une valorisation et d'une confirmation de soi auprès de l'être idéalisé »²⁶⁷⁸. Cette définition confirme que l'engagement dans la loyauté de Jacques II est motivé par un fort besoin de sécurité de sa part qui ne relève pas simplement d'une peur d'être trahi comme son père, mais aussi d'un manque de confiance en lui. Selon toute vraisemblance, ce manque de confiance génère une dépendance qui se confirme aussi dans sa relation avec Charles II et avec ses amis les plus proches.

II.2.1.2- Une dépendance de Charles II

La dynamique relationnelle entre Jacques et son frère demande aussi plus d'approfondissement, car elle révèle certains éléments qui semblent dépasser le simple cadre de la loyauté. En effet, si la loyauté de Jacques envers son frère s'explique en partie par la demande de son père de lui être fidèle, l'engagement extrême de Jacques dans ce rôle et sa capacité à se soumettre à Charles II en passant outre ses sentiments restent étonnants. Selon la psychanalyste Véronique Berger, « les différents types d'investissement de l'autre » peuvent se révéler de plusieurs manières, notamment à travers l'« expression (...)

²⁶⁷³ Nous avons compté 275 occurrences du nom de Turenne entre la première page où son nom apparaît et la fin des campagnes militaires de Jacques II à ses côtés. James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 59-266.

²⁶⁷⁴ «Preface by the Cardinal Bouillon», *op. cit.*, p. 342. «*the most consummate General, the greatest man he ever knew and the best friend he ever had*».

²⁶⁷⁵ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 42. «*veneration*».

²⁶⁷⁶ William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 24. «*James's idol*»

²⁶⁷⁷ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 40. «*high opinion, amounting almost to worship*».

²⁶⁷⁸ Véronique Berger, *Les dépendances affectives : Aimer et être soi*, Paris, Eyrolles, 2007, p. 80.

d'un attachement sans faille »²⁶⁷⁹, ce qui est clairement le cas de Jacques. Par conséquent, le dernier auteur en déduit-il une nouvelle fois la preuve d'un lien de dépendance, ce type de comportement « traduit[ant] au-delà des apparences la présence d'un état angoissant de dépendance à cet autre »²⁶⁸⁰. Cette angoisse se retrouve selon nous dans ses Mémoires quand Jacques relate de la période de son exil en Ecosse, entre 1679 et 1682, pendant laquelle il « était dans l'attente quotidienne des ordres du Roi »²⁶⁸¹ pour rentrer. Il nous semble aussi intéressant de remarquer que, quand Jacques parle de son retour, il ne mentionne pas sa joie de rentrer en Angleterre, mais de « son immense joie de se rendre chez le Roi »²⁶⁸².

Un autre élément semble aggraver cette dépendance. En effet, en retour de la fidélité de Jacques, Charles II montre beaucoup de considération envers son frère, manifestée en particulier par une attitude protectrice. Ainsi, jusqu'à ses 52 ans, Jacques a-t-il eu un grand frère pour veiller sur ses intérêts, pour le guider dans toute sa conduite, pour lui donner des responsabilités jamais bien éloignées de son aire d'influence, pour le mettre à l'écart et le protéger des attaques, celles de l'Exclusion bien sûr, mais aussi des dangers militaires dans lesquels Jacques s'aventurait, refusant au moins par deux fois de le voir retourner sur le champ de bataille²⁶⁸³. Ce souci se manifeste vis-à-vis de ce frère cadet jusqu'à la dernière minute de vie de Charles II quand celui-ci s'inquiète des problèmes qu'il pourrait rencontrer en lui procurant un prêtre sur son lit de mort²⁶⁸⁴.

A cause de cette dynamique, Jacques n'est pas préparé à la mort de son frère, ni du point de vue du deuil d'une relation sécurisante pendant tellement d'années dans sa vie ni du point de vue de ses futures responsabilités de roi. En effet, la détérioration de l'état de santé de Charles II n'est pas du tout graduelle. Brusquement souffrant au matin du 2 février 1685, l'issue des derniers moments reste cependant incertaine quelques temps à cause de l'alternance de rechutes et de moments de véritable récupération physique annoncés de manière très officielle par Jacques qui veut croire dans son rétablissement²⁶⁸⁵. Alors qu'il avait déjà vu son frère se relever d'une maladie survenue de manière identique en août

²⁶⁷⁹ *Ibid.*

²⁶⁸⁰ *Ibid.*

²⁶⁸¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 582. "The Duke expected every day the King's orders".

²⁶⁸² *Ibid.*, p. 587. "his joy was great to go to the King".

²⁶⁸³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 420 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 100.

²⁶⁸⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *ibid.*, p. 747 ; Raymond Crawford, *The Last Days of Charles II*, Oxford, Clarendon Press, 1909, p. 39.

²⁶⁸⁵ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 298 ; Raymond Crawford, *The Last Days of Charles II*, *op. cit.*, p. 22-33, p. 69.

1679, le duc ne considère pas sa mort prochaine. Dans les témoignages contemporains, comme celui du comte d'Ailesbury relevé par l'historien Raymond Crawford, à l'annonce de la maladie de son frère, Jacques « arriva si rapidement qu'il avait une pantoufle et une chaussure »²⁶⁸⁶. Les descriptions le montrent tour à tour totalement paniqué, angoissé ou alors complètement absent. Pour Barillon, l'ambassadeur français, « le duc paraissait comme tiré d'un rêve »²⁶⁸⁷. Le premier médecin de Charles II le décrit comme « complètement accablé de douleur »²⁶⁸⁸ au point qu'« il était ainsi très clair pour tous qu'il préférerait jouir de la camaraderie de son Très Distingué Frère que du Sceptre »²⁶⁸⁹. Quatre jours plus tard, Charles II est mort. Dans ses Mémoires, Jacques II révèle que la douleur de la perte de son frère l'empêche de faire face immédiatement à ses nouvelles responsabilités :

Dès que le Roi rendit son dernier souffle, le Duc (...) pour échapper à l'importunité des compliments qui affluaient sur lui, se retira immédiatement dans son cabinet, ayant plus d'inclination à s'épancher sur son chagrin et sur son angoisse vis-à-vis de l'objet de sa douleur que de se faire plaisir avec les pensées d'une Couronne tombée de manière si inattendue sur sa Tête, qui avec tous ses charmes étincelants n'était pas en mesure d'atténuer l'affliction intense dont il souffrait, de devoir se séparer d'un Frère qu'il aimait et honorait tellement.²⁶⁹⁰

Dans cette citation, il nous semble que l'état d'hébétude de Jacques II est souligné plus particulièrement par l'expression qualifiant son couronnement d'imprévu, « d'une Couronne tombée de manière si inattendue sur sa Tête »²⁶⁹¹. Sans son frère, il semble perdu et ce manque de préparation aux responsabilités royales se retrouve aussi, selon nous, dans l'improvisation totale de son premier discours au conseil privé²⁶⁹². En faisant de la sorte ses premiers pas de roi le lendemain de la mort de son frère, Jacques II ne montre-t-il pas qu'il ne s'est jamais effectivement transposé dans ce rôle ne serait-ce que par la rédaction prévoyante d'une première allocution verbale si importante ? Par conséquent, si nous pensions déjà que Jacques II n'était pas apte à assumer ce rôle de première ligne du fait de son éducation et de son naturel de second, il ne semblait pas plus prêt psychologiquement à

²⁶⁸⁶ Raymond Crawford, *op. cit.*, p. 29. "who came so instantly that he arrived with one slipper and one shoe".

²⁶⁸⁷ *Ibid.*, p. 37. "The Duke seemed as though roused from a dream".

²⁶⁸⁸ *MS Account of the Death of King Charles II by Sir Robert Scarborough, op. cit.*, p. 79. "completely overwhelmed with grief".

²⁶⁸⁹ *Ibid.* "it was clear to all that he preferred to enjoy the comradeship of his Most Distinguished Brother, rather than the Sceptre"

²⁶⁹⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1-2. "Assoon as the breath was out of the King's body, the Duke (...) to avoid the importunity of complements which were then crowding in upon him, retired immediately into his closet; haveing more inclination to satisfy his grief and anguish at the late sorrowful object, than please himself with the thoughts of a Crown so unexpectedly fallen upon his Head, which with all its glettering charms was not able to asswage that sencible affliction he suffer'd, in parteing with a Brother he loved and honour'd so much".

²⁶⁹¹ *Ibid.*

²⁶⁹² Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720, op. cit.*, p. 41.

quitter aussi brusquement la sécurité que lui offrait sa relation avec son frère. D'après Véronique Berger, dans les relations de dépendance affective, la séparation a des conséquences importantes : « Ce vide d'absence place la personne dans un état douloureux de dénuement et de détresse »²⁶⁹³. La mort de Charles II le prend par surprise et, comme nous l'a fait aussi remarquer la psychologue Véronique Tillier, il est très vraisemblable qu'elle ait été vécue comme un autre abandon qui le laisse seul face à ses responsabilités pour la première fois de sa vie²⁶⁹⁴. Ainsi, au-delà de la loyauté que Jacques entretient dans ses relations avec Turenne et Charles II, la dynamique avec ces hommes révèle-t-elle qu'il est dépendant de ces relations pour sa confiance personnelle. Jacques ne semble pas voir uniquement en eux des supérieurs hiérarchiques à qui obéir, mais des hommes qui le rassurent dans sa valeur ou le guident dans sa vie.

Le fait que Turenne et Charles II restent des figures d'autorité dans la vie du duc d'York, à cause de leur âge ou de leur fonction, pourrait expliquer qu'il les ait choisis comme objets de cette dépendance et pourrait aussi, de ce fait, atténuer cette vision d'un homme en proie à une insécurité profonde. Cependant, en dehors de sa relation avec Turenne et avec Charles II, Jacques révèle la même dynamique dans ses relations avec des subalternes.

II.2.2- Un homme influençable dans ses relations

La plupart des hommes que Jacques II choisit pour l'entourer se révèlent, soit des personnalités dominantes, soit des personnalités manipulatrices dont l'exploit d'un jour ou la force de persuasion subjuguent le roi. Certains, à l'instar du duc de Tyrconnell et du duc de Melfort, conscients de leur pouvoir émotionnel sur lui, n'hésitent pas à en user pour l'influencer à des fins qui ne sont pas toujours dans l'intérêt du roi.

II.2.2.1- Le duc de Tyrconnell, une personnalité dominante

A partir du moment où il devient roi, la relation entre Jacques II et Richard Talbot, nommé comte de Tyrconnell, se révèle peu équilibrée. En effet, alors qu'il a réussi à gagner l'entière appréciation de Jacques II, le comte de Tyrconnell est loin de remporter tous les suffrages parmi ses contemporains²⁶⁹⁵, étant notamment décrit par Edward Hyde, premier comte de Clarendon, comme « un homme rempli de vanité monstrueuse aussi bien que

²⁶⁹³ Véronique Berger, *op. cit.*, p. 23.

²⁶⁹⁴ Véronique Tillier, séance n° 2, *op. cit.*

²⁶⁹⁵ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 173 ; John Miller, "The Earl of Tyrconnell and James II's Irish Policy, 1685-1688", *op. cit.*, p. 805-806 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 21 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 102.

d'orgueil et de passion furieuse »²⁶⁹⁶. Pourtant, son influence sur Jacques II ne rencontre pas beaucoup de résistance de la part du roi qui se laisse convaincre malgré les conseils de son entourage d'adopter une politique plus directement en faveur des catholiques d'Irlande. En effet, un temps partagé entre le fait d'aider ses coreligionnaires et la crainte de déplaire à ses sujets anglais, la pression morale que le comte de Tyrconnell impose à Jacques II finit par prendre le dessus en réussissant à le convaincre, pas forcément dans son intérêt, qu'il peut préserver les protestants d'Irlande tout en faisant avancer la cause catholique²⁶⁹⁷. Au-delà de son tempérament houleux, la personnalité du comte de Tyrconnell cache, pour John Miller qui a consacré un article à la relation entre les deux hommes, une intelligence politique aiguisée et une force de caractère très convaincante²⁶⁹⁸ et son influence sur Jacques II gagne petit à petit du terrain grâce à « la façon audacieuse et habile avec laquelle [il] persuada le roi d'adopter le genre de politique irlandaise qu'il voulait »²⁶⁹⁹. Adaptant son argumentation aux convictions politiques et religieuses de Jacques II dans une lettre qu'il lui adresse en août 1685, le comte de Tyrconnell joue précisément sur deux des points les plus sensibles de la personnalité du roi en suggérant l'insidieuse déloyauté des protestants d'Irlande, « ceux dont les intérêts sont de dissimuler à vos yeux votre propre pouvoir dans ce royaume »²⁷⁰⁰, qu'il oppose à la persécution religieuse dont sont victimes les catholiques. Ce faisant, John Miller note bien que le comte de Tyrconnell « joue sur le devoir de Jacques d'aider 'les pauvres catholiques' et sur son aversion quasi-pathologique de la déloyauté »²⁷⁰¹. Après deux mois et demi de ce traitement, alors qu'il est installé à la cour d'Angleterre entre septembre et novembre 1686, Richard Talbot obtient le renvoi du comte de Clarendon du gouvernement irlandais en janvier 1687. Il prend sa place au titre de Lord Deputy d'Irlande²⁷⁰² et ce malgré l'opposition qui s'est dressée contre lui, y compris

²⁶⁹⁶ "The Earl of Clarendon to the Earl of Rochester, Dublin Castle, March 9th, 1685-6", *Clarendon Correspondance*, vol. I, *op. cit.*, p. 291. "he is a man of monstrous vanity, as well as pride and furious passion".

²⁶⁹⁷ *A Full and Impartial Account of all the Secret Consults, Negotiations, Stratagems, Intrigues, of the Romish Party in Ireland*, *op. cit.*, p. 52-43 ; James McGuire, "James II and Ireland, 1685-90" dans James McGuire (ed.), *Kings in Conflict, The Revolutionary War in Ireland and its aftermath, 1689-1750*, Belfast, The Blackstaff Press, 1990, p. 48 ; John Miller, "The Earl of Tyrconnell and James II's Irish Policy, 1685-1688", *op. cit.*, p. 810-813 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 21.

²⁶⁹⁸ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 149, p. 211.

²⁶⁹⁹ John Miller, "The Earl of Tyrconnell and James II's Irish Policy, 1685-1688", *op. cit.*, p. 804. "the bold and skilful way in which Tyrconnell persuaded the king to adopt the sort of Irish policy he wanted".

²⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 812. "those whose interests it is to conceal from you your own power in this kingdom; it is our lot only to suffer and not to rejoice with Your Majesty".

²⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 806-807. "Tyrconnell played hard on both James's duty to help 'the poor Catholics' and his almost pathological dislike of disloyalty".

²⁷⁰² *A Full and Impartial Account of all the Secret Consults*, *op. cit.*, p. 59.

de la part des conseillers catholiques du roi qui le jugent « trop violent et désagréable pour les Anglais de ce Royaume »²⁷⁰³.

De manière frappante, l'argument principal invoqué par Jacques II pour faire la sourde oreille aux critiques envers le comte de Tyrconnell relève de l'ordre des sentiments, c'est-à-dire « l'amitié de longue date du Roi envers lui »²⁷⁰⁴. Ainsi la personnalité du comte de Tyrconnell dans sa capacité à manipuler les sensibilités du roi et son attachement vis-à-vis d'un vieil ami semblent-ils avoir raison des quelques résistances de Jacques II en déstabilisant profondément son sens critique et politique face à une situation anglo-irlandaise très complexe qui aurait mérité un recul dénué d'émotion. D'après James McGuire, le comte de Tyrconnell révèle une réelle « aptitude à dominer Jacques »²⁷⁰⁵. Par exemple, quand dans un accès de mécontentement, Jacques II le convoque à Chester en août 1687 pour parler des finances de l'Irlande, ce dernier sort indemne de l'entrevue²⁷⁰⁶. Selon John Miller, « Jacques le reçut tout d'abord froidement, mais sa détermination s'effondra rapidement devant l'éloquence de Tyrconnell qui retourna en Irlande plus solidement établi que jamais »²⁷⁰⁷. Dans un contexte bien différent de celui rencontré avec le maréchal de Turenne, Jacques II montre donc à quel point il est très influençable dans tout type de relation une fois qu'il a donné sa confiance. La personnalité forte du comte de Tyrconnell impressionne visiblement le roi qui a du mal à conserver un certain recul et admet une certaine complaisance au nom de l'amitié. Un autre exemple nous a semblé nécessaire pour comprendre en profondeur à quel point l'engagement de Jacques II auprès de ses amis le rend régulièrement aveugle et fait facilement de lui la proie de manipulateurs.

II.2.2.2- Le duc de Melfort, une personnalité manipulatrice

Remarqué pendant les années d'exil en Ecosse, John Drummond commence véritablement sa carrière au service de Jacques II en tant que secrétaire d'état en Ecosse de 1684 à 1688, période pendant laquelle le roi le gratifie du titre de comte de Melfort en 1686²⁷⁰⁸. Tous les descriptifs à son sujet sont, encore plus que pour le comte de Tyrconnell,

²⁷⁰³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 61. "thinking him too violent a disposition and too disagreeable to the English of that Kingdom".

²⁷⁰⁴ *Ibid.* "the King's antient friendship for him overpower'd that argument".

²⁷⁰⁵ James McGuire, "James II and Ireland, 1685-90", *op. cit.*, p. 48. "Tyrconnell's ability to dominate James".

²⁷⁰⁶ *A Full and Impartial Account of all the Secret Consults*, *op. cit.*, p. 92.

²⁷⁰⁷ John Miller, "The Earl of Tyrconnell and James II's Irish Policy, 1685-1688", *op. cit.*, p. 815. "At first James received him coldly, but his resolution soon collapsed in the face of Tyrconnell's eloquence and he returned to Ireland more securely established than ever".

²⁷⁰⁸ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 220, p. 366.

très défavorables. Pour l'historien John Callow, son antipathie le rend infréquentable²⁷⁰⁹ et pour l'historien Francis Charles Turner, il est l'un des hommes les plus impopulaires de son temps²⁷¹⁰. D'après l'ambassadeur français, le comte d'Avaux, des rumeurs d'assassinat marqueront même la fin de son séjour en Irlande en 1689²⁷¹¹. Pourtant, malgré des défauts manifestement très visibles, Jacques II a une confiance en lui qui, au regard de son parcours, s'explique facilement. Tout d'abord, la conversion au catholicisme de Melfort, en février 1686, qui n'est pas du tout exempte de soupçon d'opportunisme, attire l'attention de Jacques II²⁷¹² dont le désir ultime de convertir son entourage est satisfait par le zèle manifestement prosélyte de Melfort²⁷¹³. Ensuite, selon John Miller, ce dernier se fait connaître, en 1688, face aux évêques, « comme un des fanatiques et des défenseurs les plus extrêmes de la fermeté »²⁷¹⁴ et, en 1690, dans l'attente de la Restauration de Jacques II sur le trône d'Angleterre, il rejette toute idée de concession²⁷¹⁵. Dans un discours qui ressemble à s'y méprendre à la pensée de Jacques II, les libéralités politiques sont dénoncées comme des aveux de faiblesse²⁷¹⁶. Selon Melfort, « les Usurpations exorbitantes des Parlements, (...) ou autres crimes contre la Couronne par des Jurys (...), comme la loi de l'Habeas Corpus et choses semblables »²⁷¹⁷ doivent être immédiatement « réglés de manière plus avantageuse pour la Couronne ou totalement abolis au risque que le Roi ne trouve plus jamais de consolation dans sa Couronne et les Sujets de sécurité à cause de leurs propres folies »²⁷¹⁸. Ses recommandations pour l'entourage du roi sont calquées sur celles de Jacques II en matière de loyauté. Ainsi le duc de Melfort exécute-t-il aussi ceux dont le « sang est devenu si corrompu par la rébellion héréditaire contre Dieu et le Roi »²⁷¹⁹. Par

²⁷⁰⁹ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, op. cit., p. 107.

²⁷¹⁰ Francis Charles Turner, op. cit., p. 366, p. 465.

²⁷¹¹ « Lettre du 21 Octobre 1689 de M. de Croissy » dans James Hogan (ed.), op. cit., p. 509.

²⁷¹² John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 211 ; William Arthur Speck, *James II*, op. cit., p. 89 ; Francis Charles Turner, op. cit., p. 371.

²⁷¹³ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, op. cit., p. 107 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 214.

²⁷¹⁴ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 181. “who in 1688 emerged as one of the most extreme zealots and advocates of firmness”.

²⁷¹⁵ “The Earl of Melfort to the Queen of James II, Letter cclxxxv : Anxiety for the confirmation of the News that the Battle of the Boyne had been gained by James. His Advice as to the first steps to be taken upon English ground” dans Henry Ellis (ed.), *Original Letters Illustrative of English History; Including Numerous Royal Letters : From Autographs in the British Museum, and One or Two Other Collections With Notes and Illustrations*, vol. IV, Londres, Harding and Lepard, 1827, p. 193, <<http://archive.org/stream/originalletters15elligoog#page/n218/mode/2up>>. Page consultée le 24/05/2013.

²⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 192.

²⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 193. “the exorbitant Usurpations of Parliaments, (...) or other crimes against the Crown by Juries, (...) the Habeas Corpus Act, and such like”.

²⁷¹⁸ *Ibid.* “regulated more advantageously for the Crown or quite abolished which, if not regulated, I can see no comfort the King can have of his Crown, or safety the Subjects can have from their own follies”.

²⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 194. “so corrupt our blood is grown by hereditary rebellion against God and the King”.

conséquent, les proches du roi doivent être irréprochables, « du meilleur sang et ancrés dans les principes les plus avisés, les plus honnêtes et les plus loyaux »²⁷²⁰. En toute logique, d'après l'historien John Callow, ces idées sur l'autorité et la loyauté « furent précisément ce qui lia [Melfort] à Jacques II et gagna sa confiance »²⁷²¹.

Pourtant, ajoutée à la conversion au catholicisme du duc de Melfort, cette similitude dans les convictions, mise en avant de manière si insistante, se révèle, à notre sens, curieuse. Elle soulève l'hypothèse d'un comportement manipulateur de la part de Melfort envers Jacques. D'ailleurs, le comte d'Avaux trouve que l'Écossais est « un homme plein d'artifice, grand fourbe, et qui ment plus qu'aucun autre homme »²⁷²². Il pense, en particulier, que les manœuvres de Melfort envers Jacques II visent à obtenir « un plus grand ascendant sur son esprit »²⁷²³. De plus, selon Francis Charles Turner, malgré les responsabilités que Melfort obtient, son incompetence, qui semble totalement invisible aux yeux de Jacques II, est éclatante pour d'autres²⁷²⁴.

Dans ces exemples, face aux personnes à qui il a donné sa confiance, Jacques II se montre extrêmement manipulable²⁷²⁵. Incapable de remettre en question ses amis, Jacques relève régulièrement un manque de lucidité évident.

II.2.2.3- Un attachement sentimental

Une fois, qu'il a trouvé des hommes dont les caractéristiques les plus visibles correspondent à ses valeurs, Jacques II semble abandonner tout sens critique dans ses relations. Selon John Callow, « Jacques était étonnamment dépendant de l'avis et des conseils de ses serviteurs »²⁷²⁶ et pour Francis Charles Turner « Jacques était très enclin à se soumettre à la domination complète d'un autre homme, à lui abandonner toute sa liberté de jugement »²⁷²⁷. Déjà en 1668, Lorenzo Magalotti, cité par le dernier auteur, qui servait en qualité de diplomate italien à la cour de Charles II, avait discerné ces traits :

²⁷²⁰ *Ibid.* «*of the best blood, and prudentest, honestest, and loyalest principles*».

²⁷²¹ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, *op. cit.*, p. 107. «*his devotion to the monarchy and his profession of personal piety were the very things that bound James to him and gained him a trust*».

²⁷²² « Lettre du 21 Octobre, 1689, de M. d'Avaux à M. de Croissy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 508.

²⁷²³ « Lettre du 27 Avril, 1689, de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 105.

²⁷²⁴ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 221, p. 367, p. 465.

²⁷²⁵ Il semblerait que Jacques ait été aussi très influencé par sa première femme, Anne Hyde. D'après Samuel Pepys, «*the Duke of York, in all things but in his cod-piece, is led by the nose by his wife?*». Samuel Pepys, «30 Oct. 1668», *The Diary of Samuel Pepys*, *op. cit.*, <<http://www.pepysdiary.com/diary/1668/10/30/>>. Page consultée le 29/05/2013.

²⁷²⁶ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 173. «*James was surprisingly dependent upon the advice and guidance of his servants*».

²⁷²⁷ *Ibid.*, p. 43. «*James was very prone to submit himself to complete domination by another man, to surrender to him all his freedom of judgment*».

Il [est] (...) «très souvent influencé par les gens, et une fois qu'il les a choisis, il n'est pas facile pour lui de se libérer de leur emprise ; son esprit est toujours comme de la cire, prêt à recevoir et retenir de manière indélébile la moindre petite impression de leurs idées sans se demander si celles-ci proviennent de la raison, ou d'un intérêt personnel, ou de la malveillance, ou de l'ambition».²⁷²⁸

Dans un portrait qu'il dresse du duc d'York en 1679, le comte de Shaftesbury rapporte aussi les mêmes conclusions²⁷²⁹. D'après les exemples de ses relations que nous avons étudiées, il est vrai que Jacques II paraît très naïf à bien des égards. Pourtant, en accord avec John Miller, nous pensons qu'en tant que roi, il avait accès à suffisamment d'avis compétents, mais que ses choix ont été déterminés principalement par des raisons affectives. En effet, il « n'était pas dépourvu d'autres conseils, mais a choisi de suivre ceux de Tyrconnel pour des raisons plus émotionnelles et religieuses que rationnelles et politiques »²⁷³⁰. Cet exemple avec le comte de Tyrconnell peut facilement être étendu à toutes les relations principales de Jacques II. L'exigence et le sens critique initial utilisés pour sélectionner son entourage disparaissent au profit d'un aveuglement émotionnel, d'un véritable refus de remise en question de ce cercle de relations choisies, quand bien même, selon toujours Lorenzo Magalotti, d'autres hommes « arrivent armés non seulement de la raison, mais aussi de preuves »²⁷³¹ pour lui démontrer leur incompetence ou leur manipulation. Nous découvrons donc chez Jacques II une profonde sentimentalité, interprétée par la psychologue Véronique Tillier comme le signe d'une forte immaturité qui l'installe en position d'enfant dans ses relations et donc, encore une fois, dans une dynamique de dépendance²⁷³². En fait, si le duc d'York n'arrive pas à se séparer de ceux qu'il a choisis, c'est parce qu'il redoute, comme il l'écrit dans ses Mémoires, « de n'avoir personne à ses côtés en qui il puisse raisonnablement avoir confiance »²⁷³³. Selon la psychanalyste Véronique Berger, les « dépendances affectives ont également trait à la peur

²⁷²⁸ Lorenzo Magalotti cité par John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 173. "He was (...) "very often influenced by people, and once he has chosen them it is not easy for him to free himself from their sway; his mind is always like wax, ready to receive and retain indelibly every slight impression of their ideas, without considering whether these proceed from reason, or from self-interest, or malignity, or ambition" "

²⁷²⁹ William Dougal Christie (ed.), *A Life of Anthony Ashley Cooper, First Earl of Shaftesbury, 1667-1683*, vol. II, Londres et New York, MacMillan and CO., 1871, p. 314, <<http://archive.org/stream/cu31924087992131#page/n333/mode/2up>>. Page consultée le 24/05/2013.

²⁷³⁰ John Miller, "The Earl of Tyrconnel and James II's Irish Policy, 1685-1688", op. cit., p. 823. "He was not deprived of other advice but chose to follow Tyrconnel's for reasons which were emotional and religious rather than rational and political".

²⁷³¹ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 173. "no matter if they come armed not only with reason, but with evidence itself".

²⁷³² Véronique Tillier, séance n° 5, op. cit.

²⁷³³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, op. cit., p. 279. "to have had none remaining about his person, but such as he could not reasonably trust".

de la perte »²⁷³⁴. Ainsi, dans son immaturité psychique, les relations amicales dans la vie de Jacques II constituent-elles de véritables points d'ancrage faisant partie intégrante d'un sentiment de sécurité et menaçant de le déstabiliser en cas de séparation.

Cette sensibilité particulière à l'affectif se retrouve aussi d'une autre façon qui paraît, au premier abord, contradictoire avec les éléments exposés ci-dessus. En effet, à cause de sa personnalité influençable, Jacques II n'est pas toujours l'homme fidèle qu'il prétend et, régulièrement, à l'apparition d'une nouvelle personne qui lui fait meilleure impression, il lui arrive de se détourner inopinément d'un de ses favoris, faisant une nouvelle fois la démonstration d'une personnalité qui n'a pas réussi à se construire complètement. Ainsi son beau-père Edward Hyde remarque-t-il que « son jugement [était] beaucoup plus soumis aux personnes qu'aux arguments, et tellement changeant »²⁷³⁵. John Churchill est visiblement le premier à en faire les frais étant, juste après avoir été promu à la tête de l'armée levée pour repousser l'invasion du duc de Monmouth, brusquement remplacé par le comte Feversham dont il devient le lieutenant. Cette mise à l'écart est très cavalière et le changement semble avoir été décidé sous le coup de l'émotion²⁷³⁶. Effectivement, pendant que John Churchill se bat déjà sur le front, les intrigues du comte de Feversham ont raison de la volonté du roi qui a, d'après l'historien Francis Charles Turner, « été amené à croire aux revendications supérieures de Feversham au commandement »²⁷³⁷ et ce, d'autant plus que ce dernier est le neveu du maréchal de Turenne « dont la recommandation lui doit la bonté du roi »²⁷³⁸, selon les Mémoires de Jacques II. Ainsi John Churchill se trouve-t-il relégué à un second plan parce que Jacques II ne semble ni avoir résisté aux bons mots d'un courtisan plus insistant ni, peut-être, à une certaine forme de soumission posthume vis-à-vis de Turenne. Avec ce dernier exemple, qui illustre une nouvelle fois à quel point les relations de Jacques II semblent se construire plus sur un rapport de séduction et sur des émotions que sur la raison, Véronique Tillier décèle encore le signe d'un comportement interpersonnel immature. De son côté, le comte de Tyrconnell fera aussi les frais d'un tel comportement, mais, comme la détérioration de leur relation s'entremêle avec d'autres enjeux qui concernent l'évolution de la personnalité de Jacques II

²⁷³⁴ Véronique Berger, *op. cit.*, p. xv.

²⁷³⁵ Edward Hyde Clarendon, *The Life of Edward Earl of Clarendon*, *op. cit.*, p. 64. "his judgement, which was more subject to persons than to arguments, and so changeable".

²⁷³⁶ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 278.

²⁷³⁷ *Ibid.* "James, in Churchill's absence, had been led to believe that Feversham had superior claims to the command".

²⁷³⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 42. "[Feversham] who chiefly owed the kindness the king had for him to that great Generall's recommendation".

en Irlande, il nous semble plus opportun de l'aborder dans le deuxième chapitre de cette partie.

L'analyse du schéma relationnel de Jacques II nous renseigne principalement de deux manières : sa capacité à diriger et sa confiance personnelle. En effet, le contexte de guerre civile que Jacques II vit dans son enfance l'amène à définir la loyauté comme la qualité principale d'un homme dans ses relations. Au travers de son expérience militaire de subordonné et d'une soumission infaillible vis-à-vis de son frère le roi, Jacques trouve alors la place dans laquelle il se sent le plus à l'aise et s'installe dans un rôle de second. Par conséquent, si Jacques II était peut-être, du fait de son rang et des responsabilités auxquelles il était destiné à sa naissance, un « Prince né pour diriger »²⁷³⁹, comme il essaye d'en convaincre ses lecteurs dans ses Mémoires, les circonstances de sa vie et son environnement l'ont poussé dans une autre direction. En réalité, arrivé à l'âge adulte, il n'était plus fait pour être en première ligne et, en devenant roi, il a accédé à un rôle décisionnaire qui l'a, dans une certaine mesure, certainement dépassé. Par conséquent, l'image de chef militaire conquérant qu'il a voulu développer s'avère en décalage avec la réalité de ses accomplissements et nous apparaît, à la lumière de ces derniers éléments, comme le reflet d'un homme qui a une image très démesurée de sa personne. Alors qu'elle pourrait être motivée par l'orgueil, comme semble le penser John Callow²⁷⁴⁰, cette transformation de la réalité révèle à notre avis beaucoup plus un manque de confiance ou, selon Véronique Tillier, « une fragilité narcissique »²⁷⁴¹. En effet, la manière dont Jacques sélectionne ses relations, son attrait pour les personnalités dominantes et sa vulnérabilité face aux flatteurs montrent le besoin de réassurance fort d'un homme en recherche constante de sécurité. La sentimentalité perçue dans ses relations qui le pousse à s'installer dans une complaisance étonnante vis-à-vis de ses compagnons révèle donc à quel point Jacques II trouve son équilibre auprès de ceux à qui il a, dans un sens presque littéral, donné sa confiance.

Cette attente de loyauté dans laquelle se mêle une notion de soumission et cette recherche de points d'appui sécurisants se répercutent dans le domaine politique. En effet, à partir du moment où il devient roi, Jacques II se place dans une expectative où ses sujets doivent être aussi loyaux envers lui qu'il l'a été envers son frère et révèle, par conséquent,

²⁷³⁹ *Ibid.*, p. 583. «*Prince born to command*».

²⁷⁴⁰ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 236-237, p. 305.

²⁷⁴¹ Véronique Tillier, séance n° 5, *op. cit.*

des idées très arrêtées en ce qui concerne l'étendue du pouvoir royal et la soumission de ses sujets.

III- Une utilisation sans limite du pouvoir

Que ce soit en tant que spectateur ou acteur du pouvoir royal, la manière de considérer la direction du pays est une constante inébranlable dans la pensée de Jacques II. L'Angleterre est une monarchie de droit divin et doit être dirigée d'une main forte qui ne souffre aucune limitation²⁷⁴².

III.1- Une autorité constitutionnelle du droit royal

Après le contexte politique troublé des années 1670-80 qui a vu l'opposition idéologique des Tories et des Whigs en ce qui concerne le droit des rois, la théorie politique embrassée par Jacques II s'accorde sans ambiguïté à celle d'une royauté aux prérogatives illimitées prônée par Robert Filmer. Pour lui, et comme il l'affirme jusqu'à la fin de sa vie, « les Rois ne rendent compte d'aucune de leurs actions si ce n'est à Dieu et à eux-mêmes »²⁷⁴³. Au moment de son couronnement, cette vision du pouvoir n'a rien de nouveau dans la pensée de Jacques II. En plein accord avec les théories psychologiques qui nous apprennent à chercher dans l'enfance la source des idées qui perdurent à l'âge adulte, il est très intéressant de noter que la pensée de Jacques II, en ce qui concerne le pouvoir, trouve certaines de ses racines dans des événements bien antérieurs à son règne.

III.1.1- Une conception forgée dans sa jeunesse

Alors que nous avons déjà remarqué l'influence de la guerre civile dans le développement de Jacques II, le rappel régulier qu'il fait de cette période révèle le fil conducteur de la construction de ses convictions politiques. Dans ses Mémoires, Jacques II revient tout d'abord sur cet épisode en 1642, que nous avons déjà mentionné, quand il est fait prisonnier pendant deux jours dans la ville portuaire de Hull tenue par les forces parlementaires alors qu'il n'a que huit ans et demi. Se rappelant les décisions de son père, le jugement qu'il porte sur lui est sévère. Selon Jacques, si cette importante garnison militaire a été perdue, ce n'est pas tant à cause des traîtres parlementaires que « de la

²⁷⁴² Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 233.

²⁷⁴³ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 619. "Kings being accountable for none of their actions but to God and themselves".

mauvaise gestion de toute l'affaire »²⁷⁴⁴ qu'il attribue à Charles I et à ses « erreur[s] de conduite »²⁷⁴⁵. Jacques révèle qu'il aurait opté pour une solution beaucoup plus courageuse et déterminante car, au lieu d'envoyer des messagers, il aurait cherché à surprendre le gouverneur pour se « rendre le maître de la ville »²⁷⁴⁶. Ainsi, selon Jacques, l'échec de Charles I doit-il être attribué à la faiblesse et au compromis dont il a fait preuve face à ses ennemis. La force et l'autorité royale auraient dû régler la situation, car des pourparlers sont inutiles pour un roi qui a tout pouvoir²⁷⁴⁷. Jacques II en est convaincu et la suite tragique du règne de Charles I confirme bien cette première manière de concevoir les rapports qu'un roi doit entretenir avec des sujets désobéissants. En effet, avec l'exécution de Charles I en 1649, il acquiert la conviction profonde que le manque de fermeté de son père et la compromission dont il a fait preuve pendant le conflit demeurent les causes principales de son échec²⁷⁴⁸, la « pierre d'achoppement fatale sur laquelle son Père a misérablement trébuché »²⁷⁴⁹. Pour Jacques II, un grand roi se doit d'être ferme et son assurance dans ce domaine semble tellement forte que cette dernière remarque tirée de ses Mémoires frôle la condescendance vis-à-vis de ce qu'il juge être les faiblesses de Charles I. Pour avoir été formée en temps de guerre, il serait facile d'imaginer que cette vision de l'autorité royale ne s'applique qu'aux situations extrêmes. Pourtant, cette manière de concevoir le pouvoir s'ancre durablement dans la manière de penser de Jacques II qui l'applique à toutes les situations de tension. Les conseils qu'il prodigue à Charles II à différents moments de son règne en sont aussi le parfait reflet²⁷⁵⁰. Par exemple, Jacques pense que la question de l'Exclusion ne se réglera uniquement si son frère s'engage à être plus ferme et refuse le compromis :

Si vous leur refusez tout ce qu'ils demandent je suis confiant qu'ils abandonneront (...) par conséquent, ne laissez pas des valets et des gens mesquins vous convaincre par la flatterie que vous puissiez être en sécurité en cédant et en temporisant.²⁷⁵¹

²⁷⁴⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 4. "more particularly by the ill management of the whole affair".

²⁷⁴⁵ *Ibid.* "Another great error in this conduct".

²⁷⁴⁶ *Ibid.* "For had the King, instead of sending Sir Lewis Dyves, surpriz'd the governour by an unexpected visite, and without warning of his coming, in all probability he had been master of the place".

²⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 3.

²⁷⁴⁸ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 30 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 56 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 11.

²⁷⁴⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 555. "compliance, which was the fatal rock on which his Father miserably split".

²⁷⁵⁰ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 11, p. 121, p. 124.

²⁷⁵¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 551. "if you deny them any thing they aske I am confident they will fly out (...) let not therefore knaves and mean spirited people flatter you into an opinion, that you may be safe by yeelding and temporising".

Pour ce faire, il préconise d'utiliser aussi la milice de Londres comme moyen de pression en permettant sa réunion²⁷⁵². Quelles que soient les circonstances, sa ligne de conduite reste invariablement claire : éviter « **l'erreur de leur défunt Père le roi en se rabaissant comme lui** »²⁷⁵³. Pour Jacques II, à chaque fois que le respect dû à la royauté est mis à mal, une ferme et légitime reprise en main doit toujours s'imposer pour éviter que la situation ne dégénère et, d'après l'évêque Gilbert Burnet, « quiconque propose des méthodes douces »²⁷⁵⁴ n'est pas bien considéré. La défiance exprimée lors de la crise de l'Exclusion lui donne largement l'occasion de s'exprimer sur le sujet et dans une lettre écrite à Guillaume d'Orange en 1679, il précise sa pensée. Dans ses rapports avec le Parlement, le roi est tout puissant et cette demande concernant la succession que la Chambre des Communes essaye d'imposer à Charles II constitue une remise en question de « l'essence même de la monarchie »²⁷⁵⁵. En effet, cette dernière « n'a jamais eu encore à dépendre des Parlements (...) ni ne pourra jamais en dépendre et rester une monarchie »²⁷⁵⁶. Jacques II ne conçoit donc absolument pas qu'une monarchie puisse être limitée. A cet égard, cette période de relation tumultueuse avec le Parlement le plonge dans une méfiance continuelle qui lui fait penser, comme l'analyse l'évêque Gilbert Burnet, que « tous ceux qui, au Parlement, s'opposent au roi sont des rebelles »²⁷⁵⁷.

Ainsi, dans ses rapports politiques, Jacques II se révèle-t-il être aussi un homme extrêmement sur la défensive. En effet, s'il conseille à son fils de connaître les lois du pays, c'est principalement pour qu'il puisse défendre les droits royaux contre les tentatives du Parlement de « diminuer le pouvoir et l'autorité de la Couronne »²⁷⁵⁸. D'ailleurs, dans sa manière d'appréhender l'opposition au Parlement, Jacques II se réfère uniquement à « un esprit républicain au Parlement »²⁷⁵⁹ comme un vieux démon qui ressurgit régulièrement dans le but d'affaiblir la monarchie et d'engendrer la rébellion²⁷⁶⁰. Même si cette vision d'une royauté mise en danger par des idées républicaines prend sa source dans une réalité

²⁷⁵² *Ibid.*

²⁷⁵³ *Ibid.*, p. 614. "**his Father's mistake in the like condensations**".

²⁷⁵⁴ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 51. "*he has an ill opinion of any that proposes soft methods*".

²⁷⁵⁵ "Duke of York To William Of Orange, 26 June/6 July 1679" dans James II, *Papers of Devotions*, *op. cit.*, p. xxiii. "*the very being of the monarchy*".

²⁷⁵⁶ *Ibid.* "*which I thanke God, has had no dependancy on Parliaments (...) nor never can, and be a monarchy*".

²⁷⁵⁷ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 51. "*he thinks that all who oppose the king in parliament are rebels*".

²⁷⁵⁸ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 634. "*that you may not be imposed on (...) by those who would lessen the power and authority of the Crown, make it one of your business to know the true Constitution of the Government*".

²⁷⁵⁹ *Ibid.*, p. 634. "*a republican spirit in a Parliament*".

²⁷⁶⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 632.

politique, l'identification constante de ses ennemis potentiels à des Républicains semble exagérée. En effet, comme le souligne l'historien John Callow, l'analyse du duc d'York à l'époque de la crise de l'exclusion ignore complètement les enjeux autour de sa religion²⁷⁶¹. La moindre opposition à la royauté semble alors le renvoyer comme par réflexe à l'expérience subie par son père. En effet, d'après lui, l'Exclusion est, en réalité, un complot républicain fomenté par Algernon Sidney et soutenu par Shaftesbury qui empoisonne petit à petit l'esprit des membres du Parlement « **comme une multitude de graines dans le sol [semées] (dans l'espoir d'un résultat fructueux par la suite)** »²⁷⁶². En Irlande, le comte de Clarendon souligne que Jacques II possède aussi cette réputation de tout ramener à la période de rébellion contre son père :

Que votre Majesté croit que la majorité des Anglais de ce royaume sont la progéniture des fanatiques de Cromwell et la descendance de ceux qui se sont rebellés contre votre père sacré.²⁷⁶³

Dans la suite de son texte, Clarendon cherche à lui montrer, par des détours très respectueux, qu'il a tort et que les Anglais d'Irlande sont des anglicans loyaux à la Couronne²⁷⁶⁴. Ainsi, toute sa vie, son ennemi reste-t-il le même. Jacques II ne semble pas prendre en considération le fait que les résistances à la volonté royale puissent être motivées par d'autres raisons que la rébellion républicaine²⁷⁶⁵. Tous ces éléments nous amènent à comprendre plus précisément les raisons de l'intransigeance de Jacques II à la moindre contestation de sa volonté. En effet, à ses yeux, pour éviter de vivre les mêmes événements tragiques que son père, la relation d'un roi à son Parlement doit s'inscrire dans un rapport de soumission totale où la force est la première réponse adéquate à la moindre marque d'opposition. Au début de son règne, faisant suite au revirement de situation en faveur du pouvoir royal et aux dernières années de gouvernance autocratique de son frère, les circonstances sont favorables à sa conception du pouvoir. Jacques II en est persuadé, les « lois d'Angleterre sont suffisantes pour faire [de lui] un monarque aussi grand » qu'il

²⁷⁶¹ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 57.

²⁷⁶² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, op. cit., p. 635. "**like so much seed in the ground (in hopes of a fruitfull product afterwards)**".

²⁷⁶³ "The Earl of Clarendon to the King, August 14, 1686" dans Earl of Clarendon, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon*, op. cit., vol. 1, p. 536. "*That your Majesty believes it, that the gross of the English in this kingdom are fanatics of Cromwell's brood and the offspring of those who served in the rebellion against your sacred father*".

²⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 536-537.

²⁷⁶⁵ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 57 ; John Miller, "The Earl of Tyrconnel and James II's Irish Policy, 1685-1688", op. cit., note 28, p. 810. John Miller donne de nombreux exemples de cette focalisation sur les républicains.

puisse le souhaiter²⁷⁶⁶. Comme le remarque Barrillon, l'ambassadeur français, le roi exprime même de la joie à l'idée de « se trouver en position d'exercer son autorité avec confiance »²⁷⁶⁷. En toute logique, la première rébellion qu'il doit affronter, la rébellion de Monmouth, est écrasée sévèrement, laissant condamner à mort des centaines de participants²⁷⁶⁸. Par la suite, les tensions auxquelles il doit faire face ne l'amènent à aucune réévaluation de cette manière de penser. Jusqu'aux dernières exhortations faites à son fils, le message est clair : « Ne les laissez pas vous en imposer »²⁷⁶⁹. Pour Jacques II, la fermeté est une composante indissociable du pouvoir royal. Les circonstances familiales qu'il a vécues l'empêchent d'adhérer à toute forme de flexibilité dans ce domaine. Au-delà de ces idées très arrêtées, c'est finalement toute sa personnalité qui se conforte dans des attitudes très strictes.

III.1.2- Un caractère rigide

Enfermé dans ses idées, Jacques II se montre souvent intraitable et résout régulièrement la contradiction par l'emportement.

III.1.2.1- Une inflexibilité colérique

Jacques est un homme difficile à infléchir directement. D'après les témoignages de ses contemporains, il accepte rarement les opinions divergentes qu'il considère souvent comme une atteinte à ses intérêts. En effet, selon le baron Guilford, Jacques, déjà en tant que duc d'York, « n'accordait aucun crédit aux personnes dont les idées n'étaient pas à son goût, et pensait que tout conseil contradictoire qui lui était prodigué l'était en faveur de la politique des partis plus que par amitié pour lui »²⁷⁷⁰. En Irlande, pour le virulent archevêque anglican William King, « tous savaient qu'il attendait une Soumission absolue en tout Point à sa Volonté ; car il considérait comme déloyaux tous ceux qui contestaient ou objectaient au moindre de ses Ordres »²⁷⁷¹. Alors que cette dernière remarque pourrait être

²⁷⁶⁶ *An Account of what His Majesty Said at His first Coming to Council. His Majesty at His first Sitting in His Privy Council, was graciously pleased to express Himself in this Manner, op. cit.* "I know too that the laws of England are sufficient to make the king as great a monarch as I can wish".

²⁷⁶⁷ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 235. "The King of England openly expresses his joy at being in a position to exercise his authority boldly".

²⁷⁶⁸ Tim Harris, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720, op. cit.*, p. 88.

²⁷⁶⁹ James II, *For my Son the Prince of Wales, op. cit.*, p. 638. "let them not impose upon you".

²⁷⁷⁰ Roger North, *The Lives of the Right Hon. Francis North, vol. II, op. cit.*, p. 153. "he took none to have a right understanding that were not in his measures, and that the counsel given him to the contrary was for policy of party more than for friendship to him".

²⁷⁷¹ William King, *An impartial account of King James II's behaviour to his Protestant subjects of Ireland During his Residence in that Kingdom Plainly shewing That no Confidence is to be repos'd in a Roman Catholick Prince, by a Protestant People*, Londres, M. Cooper, James Fletcher et T. Merrill, 1746, p. 26, <books.google.fr/books?id=6_FbAAAAQAAJ>. Page consultée le 08/04/2013. "all knew that he meant an absolute Submission in every Thing to his Will; for he accounted every body disloyal that disputed or demurred at any of his Commands".

facilement attribuée à l'animosité de King à l'égard de Jacques II, le témoignage plus neutre de Barillon qui entretenait des relations cordiales avec le roi, confirme de nouveau cette impression évidente que Jacques « ne supporte qu'avec beaucoup d'impatience la moindre contradiction »²⁷⁷². Par conséquent, il finit par choisir, dans ses relations politiques comme dans ses relations personnelles (qui sont souvent les mêmes), un entourage arrangeant et « [refuse] d'employer aux plus hautes fonctions de l'Etat quiconque ne [prétend] pas, au minimum, soutenir de tout cœur sa politique »²⁷⁷³, d'après l'historien Francis Charles Turner. Ainsi, au-delà d'un comportement peu enclin à la nuance et au compromis, l'idée d'une dimension colérique dans la personnalité de Jacques II, déjà rencontrée au cours de l'épisode des sept évêques ou à Magdalen, refait-elle surface de manière plus générale. En effet, dans le portrait que Gilbert Burnet fait de Jacques en tant que duc, celui-ci mentionne sans détour « la violence de son esprit qui l'empêche trop souvent (...) d'être objectif »²⁷⁷⁴. Quelques années plus tard en Irlande, le comte d'Avaux témoigne à son tour du même comportement : « Il s'est emporté là-dessus (car il se met en colère fort aisément) »²⁷⁷⁵. En fait, cette impulsivité semble représenter une caractéristique de Jacques II dont les traces remontent à des épisodes en 1648²⁷⁷⁶ et en 1651²⁷⁷⁷ et même ses Mémoires admettent que « son tempérament était naturellement emporté et

²⁷⁷² Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 235. "He suffers very impatiently the least contradiction".

²⁷⁷³ *Ibid.*, p. 236. "by refusing to employ in the highest offices of State anyone who did not at least pretend wholeheartedly to support his policy".

²⁷⁷⁴ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 51. "the violence of his spirit gives him a bias (...) too often".

²⁷⁷⁵ « Lettre du 31 octobre 1689 de M. d'Avaux à M. de Louvois » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 517 ; « Lettre du 12 mai 1689 de M. d'Avaux à M. de Louvois » dans James Hogan (ed.), p. 141.

²⁷⁷⁶ Dans sa colère, il tente de tuer le serviteur qui lui annonce l'arrestation de son père. John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 4 ; Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 15.

L'impact psychique de l'arrestation des parents, même pour des raisons justifiées, a reçu aussi l'attention des pédopsychiatres. Pour ces derniers, un tel événement constitue aussi un traumatisme psychique : « Leurs enfants en ont parfois ressenti une profonde honte marquante sur le plan affectif ». Serge Lebovici, René Diatkine et Michel Soul, *op. cit.*, p. 2801.

²⁷⁷⁷ En exil, il attaque à l'épée un ambassadeur de l'Angleterre républicaine qu'il juge insolent. *The Parliamentary or Constitutional History of England from the earliest Times to the Restoration of King Charles II, Collected From the Records, the Rolls of Parliament, the Journals of both Houses, the Public Libraries, Original Manuscripts, scarce Speeches, and Tracts; all compared with the several Contemporary Writers, and connected, throughout, with the History of the Times, By Several Hands. The Second Edition. In Twenty-Four Volumes, vol. XIX. From the Commencement of the Commonwealth in February, 1648, to the Marching of the Scots Army into England, under the Command of King Charles the Second, in August, 1651*, vol. XIX, Londres, J. and R. Tonson, A. Millar, et W. Sandby, 1763, p. 473-474, <<http://archive.org/stream/parliamentaryorc19londiala#page/474/mode/2up>>. Page consultée le 27/05/2009.

colérique »²⁷⁷⁸. Pour Véronique Tillier, Jacques II semble avoir une réelle « incapacité à gérer l'affect²⁷⁷⁹ autrement que par la violence »²⁷⁸⁰.

L'inflexibilité exprimée au travers des idées et de la colère semble constituer, dans la plupart des exemples que nous avons trouvés, une protection face à tout ce qui sort du cadre des conceptions de Jacques II en ce qui concerne l'obéissance à l'autorité royale. En effet, à mesure qu'il vieillit, cette rigidité se renforce et il évolue vers un style de vie de plus en plus organisé et austère.

III.1.2.2- Une vie sous contrôle

Dans ses rapports avec autrui, Jacques II est un homme rempli de principes et même si la rigueur ne caractérise pas chaque moment de son existence²⁷⁸¹, il démontre une propension à s'imposer aussi à lui-même des règles de vie strictes pour éviter les excès. Gilbert Burnet rapporte encore à son sujet, qu'« il exécra l'ivrognerie, il ne jure jamais ni ne parle de manière irréligieuse »²⁷⁸². Ainsi, les décrets qu'il fait appliquer en tant qu'amiral de la marine en 1663 ont-ils principalement pour but d'assurer l'ordre en régentant notamment l'usage du langage pour que celui-ci ne soit ni injurieux ni blasphématoire²⁷⁸³. En 1685, la cour n'échappe pas à cette influence et devient, pour John Evelyn, beaucoup « plus solennelle et morale »²⁷⁸⁴ que sous le règne de Charles II, « le nouveau Roi n'affectionnant ni l'impiété ni la bouffonnerie »²⁷⁸⁵. Plus tard, en ce qui concerne l'alcool, le comte d'Ailesbury²⁷⁸⁶ rapporte dans ses Mémoires le goût très modéré du roi pour le vin « car il était un prince des plus sobres »²⁷⁸⁷ et sa volonté de taxer en priorité les débauchés qui s'y adonnent. Et même ses relations extra-conjugales qui

²⁷⁷⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 604. "his Temper was naturally hot and colerick".

²⁷⁷⁹ « L'affect est un terme utilisé en psychologie et en psychanalyse englobant les sentiments, les humeurs et les émotions. L'affect a une influence sur nos comportements ». « Affect », *Cours de Psychologie*, <<http://www.cours-de-psychologie.fr/affect.html>>. Page consultée le 31/05/2013.

²⁷⁸⁰ Véronique Tillier, séance n° 5, *op. cit.*

²⁷⁸¹ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 8.

²⁷⁸² Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 51. "he abhors drunkenness, he never swears nor talks irreligiously".

²⁷⁸³ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 76-77, p. 88. Voir, par exemple, Duke of York, *Instructions and Rule To be duly observed by each and every Master-Gunner entertained upon any Ship, Fagot, or Vessel of War, which either now, or hereafter shall be in the Service of His Majesty, by Order of His Royal Highness, James, Duke of York and Albany, Earl of Ulster, Lord High Admiral of England and Ireland, &c.*, Whitehall, 20 avril 1663, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:52612418>. Page consultée le 24/03/2010.

²⁷⁸⁴ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "14 février 1685", p. 211. "the face of the whole Court was exceedingly changed into a more solemn and moral behavior".

²⁷⁸⁵ *Ibid.* "the new King affecting neither profaneness nor buffoonery".

²⁷⁸⁶ Thomas Bruce, second comte d'Ailesbury (1656-1741)

²⁷⁸⁷ Sir Charles Firth, *A Commentary on Macaulay's History of England*, Londres, MacMillan and CO., 1964 (1938), p. 126. "for he was a most sober prince".

paraissent en décalage avec la rigueur morale qu'il souhaite s'imposer lui donnent cependant mauvaise conscience²⁷⁸⁸.

Mais, au-delà de prouver une certaine austérité dans sa personnalité²⁷⁸⁹, l'énergie qu'il déploie vis-à-vis de la gestion des finances constitue l'élément qui nous renseigne le plus par rapport à ses motivations. En effet, en opposition avec le règne dépensier de son frère, Jacques II décide des réductions importantes au budget de la cour et, selon l'historien Lionel K. J. Glassey, il devient « de loin le plus solvable de tous les monarques Stuart du XVII^e siècle »²⁷⁹⁰, rejoint dans cette analyse par Maurice Ashley²⁷⁹¹ et Eveline Cruickshanks²⁷⁹². De toute évidence, une bonne maîtrise des dépenses n'est pas un défaut pour un roi, mais il est aussi intéressant de noter que ce nouveau domaine de rigueur répond, dans la logique de Jacques II, à des impératifs liés aussi à son pouvoir. En fait, pour lui, « un Roi d'Angleterre devrait faire attention à vivre dans les limites de son Revenu pour ne pas avoir besoin d'un Parlem^t »²⁷⁹³. Ainsi, si Jacques II cherche à conserver une indépendance financière, c'est pour se préserver d'un quelconque asservissement et garder les mains libres. Dans la même logique, la guerre doit être évitée, car le risque de manquer d'argent et d'être obligé de faire des concessions au Parlement en échange de subsides est trop important²⁷⁹⁴. Jacques II connaît les rouages du pouvoir, les moyens de pression qui peuvent limiter son champ d'action et a développé une véritable stratégie pour les éviter. Il est un homme qui veut à tout prix garder le contrôle sur son corps, ses mots, et ceux des autres, son argent et son pouvoir.

Ainsi, à ce stade, les éléments dont nous disposons nous permettent-ils de comprendre plusieurs choses concernant la relation au pouvoir de Jacques II. D'abord, celui-ci adhère sans retenue à l'idée d'une monarchie jouissant d'un pouvoir absolu. Ensuite, à cause des événements de son enfance, il a focalisé sa volonté sur l'idée de ne jamais perdre le contrôle et son application dans de nombreux domaines de sa vie personnelle montre à quel point cette idée n'est pas simplement un idéal politique mais intègre une dimension rassurante pour lui. A la recherche de maîtrise, Jacques II s'est construit de manière tellement inflexible que la contradiction génère beaucoup de

²⁷⁸⁸ Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 51.

²⁷⁸⁹ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 56.

²⁷⁹⁰ Lionel K. J. Glassey, "Politics, Finance and Government", *op. cit.*, p. 50. "James VII&II was by some distance the most solvent of the Stuart monarchs of the seventeenth century".

²⁷⁹¹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 165.

²⁷⁹² Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 16.

²⁷⁹³ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 633. "a King of England ought to be carefull to live within his Revenue, (...) not to have need of a Parliam^t".

²⁷⁹⁴ *Ibid.*

frustration exprimée dans la colère. Pourtant, étonnamment, si Jacques II entend profiter pleinement de son pouvoir royal sans tolérer l'opposition, son utilisation n'a pas pour but de servir son intérêt personnel. Dans sa perspective, son pouvoir doit œuvrer avec bienveillance dans l'intérêt des sujets.

III.2- Une autorité dans l'intérêt commun

Dans le rôle qu'il veut jouer à la tête de l'Angleterre, Jacques II se voit comme un père et ses convictions vis-à-vis du pouvoir sont motivées par l'attachement profond qu'il a pour son pays.

III.2.1- La bienveillance d'un père au service de ses sujets

Depuis toujours, Jacques aime l'Angleterre et ses nombreuses actions déjà en tant que duc d'York n'ont pas eu d'autres buts que de servir le roi son frère et son pays. Document après document, Jacques II aime à être représenté comme celui qui n'hésite pas à « risqu[er] sa vie pour l'honneur et la protection de la Nation »²⁷⁹⁵. Il « aime son peuple »²⁷⁹⁶ et il a dans l'idée que, au fond, malgré toute l'agitation à une époque envers lui, celui-ci le lui rend puisqu'il est tout de même devenu roi. Au regard du passé, sa bonne volonté n'a donc pas lieu d'être remise en question car, fidèle à ce même esprit, il continuera toujours à mettre sa passion au service de son pays²⁷⁹⁷. Pourtant, maintenant qu'il est roi, son rôle change et Jacques II se voit dorénavant comme un père²⁷⁹⁸. Sa relation avec son peuple est maintenant envisagée sur le registre d'un échange où le « **devoir des Sujets de lui prêter sincèrement allégeance, et d'observer ses Lois** »²⁷⁹⁹ génère « **un amour et une attention paternels** »²⁸⁰⁰ de sa part. Ainsi, en considération de ses accomplissements passés et de sa bienveillance de roi, ses sujets peuvent-ils, d'après lui, avoir doublement confiance en lui et se soumettre à ses décisions en toute sécurité. En effet, l'exercice fort de son pouvoir combiné à la soumission entière de ses sujets sont les conditions de la stabilité de la nation anglaise, mais aussi de sa grandeur aux yeux des autres pays.

²⁷⁹⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 185. "he had formerly venter'd his Life for the honor and safety of the Nation".

²⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 174. "a lover of his people".

²⁷⁹⁷ James II, "His Majesty's Speech to both Houses, May 22, 1685" dans "Debates from the reign of James II", *op. cit.* ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 105, p. 156, p. 608.

²⁷⁹⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 152, p. 249, p. 278, p. 289.

²⁷⁹⁹ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 619. "as tis the duty of Subjects to pay true allegiance to him, and to obserue his Laws".

²⁸⁰⁰ *Ibid.* "a fatherly love and care of them". Il parle aussi de "tendresse paternelle", "a fatherly tenderness", *Ibid.*, p. 620.

III.2.2- La sécurité et la réputation de l'Angleterre

Dans le système personnel de Jacques II, l'exercice de son autorité, aussi forte soit-elle, a pour unique but, comme il l'indique dans ses Mémoires, de « faire de ses sujets, un Peuple, libre, riche et glorieux »²⁸⁰¹. Pour que son gouvernement soit respecté et assure la sécurité de ses sujets, son pouvoir doit, d'après lui, montrer plusieurs caractéristiques. Premièrement, comme seul un pouvoir exercé avec force par le roi constitue la garantie d'une véritable stabilité politique et empêche les luttes intestines²⁸⁰², la création d'une armée de métier puissante s'impose. A ses yeux, la préservation de la paix va de pair avec une royauté qui possède les moyens de se défendre. L'idée, qu'il cherche à mettre en œuvre dès son arrivée au pouvoir, n'est pas nouvelle dans l'esprit de Jacques II. En effet, suite à une rébellion en janvier 1661, il avait insisté auprès de son frère pour ne pas démanteler l'armée qu'il conçoit comme une protection empêchant de subir le sort de leur père²⁸⁰³. Ainsi, quand elle n'est pas engagée dans une guerre, l'armée doit-elle se focaliser sur un rôle d'intimidation et de défense du roi, ce qui implique automatiquement celle de ses sujets. En contribuant au renforcement du pouvoir royal, le Parlement œuvre donc pour la paix du royaume²⁸⁰⁴. Deuxièmement, grâce à cette armée, le prestige de l'Angleterre sur l'échiquier européen sera augmenté considérablement de deux façons. Tout d'abord, « créant une force militaire qui rivalisera avec les armées continentales »²⁸⁰⁵, elle pourra imposer plus efficacement le respect sur le terrain militaire. Ensuite, et c'est le plus important pour Jacques II, cette force militaire doit se concentrer sur le renforcement de la flotte qui, inspirant « considération et respect à l'étranger »²⁸⁰⁶, vient s'inscrire en renfort de « l'intérêt du commerce marchand »²⁸⁰⁷. En effet, grâce à son pouvoir manifesté au travers de la flotte anglaise, Jacques II entend « amener [la] Réputation [de l'Angleterre] encore plus loin dans le Monde qu'il n'en a jamais été le cas »²⁸⁰⁸. Ainsi, sa conception d'un

²⁸⁰¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 186. “of makeing his Subjects a free, rich, and glorious People”.

²⁸⁰² John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 56.

²⁸⁰³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 26-27 ; Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 79.

²⁸⁰⁴ James II, *His Majesties Most Gracious Speech To Both Houses of Parliament, 9th November, 1685*, *op. cit.*, p. 3.

²⁸⁰⁵ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 144. “creating a military force that would rival Continental armies”.

²⁸⁰⁶ James II, “His Majesty’s Speech, House of Lords, May 30, 1685” dans “Debates from the reign of James II”, *op. cit.* “considered and respected abroad”.

²⁸⁰⁷ James II, “His Majesty’s Speech to both Houses, May 22, 1685”, *op. cit.* “the Benefit of Trade, the Support of the Navy”.

²⁸⁰⁸ James II, “His Majesty’s Speech, House of Lords, May 30, 1685”, *op. cit.* “I may carry the Reputation of it higher in the World than ever it has been”.

pouvoir fort s'applique-t-elle également à l'enrichissement économique et au prestige de la nation. En définitive, dans la pensée de Jacques II, le pouvoir se réalise premièrement dans la soumission confiante des sujets, une armée de métier et une flotte navale et marchande puissante. A ses yeux, l'utilisation d'un tel pouvoir s'inscrit dans un cercle extrêmement vertueux de défense de la royauté, de stabilité gouvernementale, de prestige militaire et d'épanouissement économique. Rempli de bonnes intentions à l'égard de ses sujets dans l'exercice de son pouvoir, Jacques II entend d'autant plus exercer son pouvoir avec force qu'il relève, selon lui, de la volonté divine.

III.3- Un pouvoir divin

Soutenu dans son raisonnement sur le pouvoir par le revirement politique opéré depuis les années 1680 en faveur d'une autorité royale forte, Jacques II entend faire valoir ses droits de roi. Pourtant, en plus d'adhérer pleinement à des idées politiques qui exaltent le droit divin des rois, sa conception du pouvoir intègre une dimension élective qui le concerne personnellement. En effet, Jacques II est convaincu que la protection divine dont il a bénéficié tout au long de son parcours de vie avait pour seul but de lui permettre d'accéder à la Couronne. Ainsi la providence divine prend-elle une place tout à fait singulière dans le récit intime de sa vie, car il se sent vraiment choisi par Dieu pour ce rôle de roi.

III.3.1- La providence pour alliée

Jacques II se sent différent, comme guidé par la main de Dieu et se met à analyser chaque événement de sa vie à la lumière du soutien divin. Dans ses discours, ses premières années douloureuses d'exil en France entre 1649 et 1660 prennent un relief éclairé d'une lumière spirituelle où tout a été orchestré par Dieu dans le seul but de lui faire connaître la vraie foi, la foi catholique :

Ce fut la divine Providence qui me conduisit hors de mon pays natal, (...) pour me guider dans des Royaumes Catholiques où j'appris à connaître leur religion, ce que je n'aurais jamais été heureux de faire si cette sombre révolution n'était pas arrivée ; car si j'étais resté au calme à la maison, selon toutes les apparences, cela m'aurait été impossible (...) d'en jamais connaître les véritables maximes et j'aurais par conséquent continué dans l'erreur.²⁸⁰⁹

Le recul par rapport aux événements qu'il décrit lui montre que tout semble avoir été arrangé pour qu'il devienne un jour le roi d'Angleterre, la bienveillance de Dieu le

²⁸⁰⁹ James II, *Papers of Devotions*, op. cit., p. 1-2. "T'was the divine Providence that drove me early out of my native country, (...) I was abroad in Catholike Kingdoms, by w^{ch} means, I came to know what their religion was, w^{ch} in all liklyhood I never had been so happy as to have done, had not that dismal revolution happned, for had I remained in quiat at home, in all apearence, it would have been impossible for me, (...) ever to have known the true maxims of it, and concequently continued in the errors".

sauvant de bien des dangers²⁸¹⁰. En effet, alors qu'il aurait pu s'occuper tranquillement en France, il décide de mener son existence de prince exilé au combat et manque plusieurs fois de perdre la vie²⁸¹¹. Au cours de sa carrière à la tête de la flotte anglaise, il réchappe du feu du combat lors de la bataille de Lowestoft²⁸¹² en 1665, alors que ses compagnons les plus proches sont tués²⁸¹³ et en 1667, il survit à une épidémie de variole, maladie souvent mortelle comme cela a été le cas pour son frère le duc de Gloucester sept ans plus tôt²⁸¹⁴. En 1682, alors qu'il effectue un voyage entre l'Ecosse et l'Angleterre, son navire, le *Gloucester*, fait naufrage. Plus de deux cents personnes meurent, mais il en sort indemne²⁸¹⁵. Et, pour finir, son frère et lui « réchappent providentiellement »²⁸¹⁶ du complot du Rye House en 1683 grâce à un feu dépeint aussi comme « une providence extraordinaire »²⁸¹⁷.

Tous ces événements se succèdent et éveillent l'idée d'une destinée sous les auspices de Dieu. Pour Jacques II, il n'y a aucun doute : depuis 1649, au moment de sa « fuite des mains de ces vauriens Rebelles »²⁸¹⁸, les parlementaires qui le retenaient prisonnier, il est sous la protection de la divine providence. A cet égard, nous pensons que son sermon d'intronisation, le 23 avril 1685, joue un rôle significatif. En effet, dans la lignée de l'exaltation d'une royauté de droit divin, l'évêque d'Ely établit un parallèle entre Jacques II et le roi David. Ainsi, tout comme David a été choisi par Dieu pour diriger son peuple, Jacques II est-il l'élu de Dieu. Pourtant, l'analogie ne s'arrête pas là. Toutes les épreuves que David a dû endurer avant de pouvoir accéder au trône trouvent aussi leur équivalent dans la vie de Jacques II. Pour l'évêque d'Ely, avec tout ce que Jacques II a traversé, celui-ci peut clairement s'identifier au premier degré, « dans le sens le plus littéral »²⁸¹⁹, avec le roi biblique élu de Dieu. En effet, la « Délivrance »²⁸²⁰, politique et

²⁸¹⁰ *Ibid.*, p. 61, p. 144-145.

²⁸¹¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 156, p. 179, p. 182-183.

²⁸¹² Lors de la deuxième guerre anglo-hollandaise (1665-1667).

²⁸¹³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 411-412.

²⁸¹⁴ James II, *Papers of Devotions*, *op. cit.*, p. 107. “for recouring me of the small pox which had swept away some years before some of our family”. Cette conviction s'est très certainement renforcée au décès de sa fille Marie de cette maladie en 1694.

²⁸¹⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 730-731 ; Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 143-144 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 233-237.

²⁸¹⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 738. “providentially escaped.”

²⁸¹⁷ *Ibid.*, p. 739. “an extraordinary providence”.

²⁸¹⁸ James II, *Papers of Devotions*, *op. cit.*, p. 107. “those Rebellious vilans”.

²⁸¹⁹ Francis Turner Lord Bishop of Ely, *op. cit.*, p. 15. “he might say with David in the most literal sense”.

²⁸²⁰ *Ibid.* “his Majesties Deliverance”.

physique, opérée contre l' « abominable projet de loi d'Exclusion »²⁸²¹ et lors du « naufrage de la Frégate Gloucester »²⁸²² forme une correspondance parfaite avec ce que David appelle dans sa vie « la fureur de la Mer, et le bruit des vagues »²⁸²³, c'est-à-dire, « la folie du Peuple »²⁸²⁴. On peut formuler l'hypothèse que le discours de l'évêque ait frappé l'esprit de Jacques II qui, des années plus tard, reprend dans ses *Papiers de Dévotions*, presque mot pour mot, la comparaison remerciant Dieu de l'« avoir délivré tellement de fois des dangers de la Mer, du bruit de ses vagues, et de la folie du peuple »²⁸²⁵.

Ainsi, à partir de son couronnement, nous semble-t-il tout à fait vraisemblable que cette dimension providentielle ait pris un nouveau tournant. De plus, pour Jacques II, après tous ces dangers, même le simple fait de succéder à Charles II sur le trône ne peut pas être considéré comme quelque chose de normal. En effet, à une époque où la santé reste un élément de fragilité certaine, Jacques II n'a que trois ans et demi de différence avec son frère et rien ne laissait présager « **qu'il puisse survivre au défunt roi** »²⁸²⁶, ce dernier « **ayant une constitution beaucoup plus forte** »²⁸²⁷. Ces éléments amènent d'ailleurs Jacques II, qui devient roi sur le tard à 52 ans, à avouer dans ses Mémoires que, jusqu'à la mort de son frère qui l'a pris par surprise, il ne s'attendait pas à monter sur le trône : il « **n'avait jamais eu la moindre fantaisie d'imaginer qu'il monterait sur le Trône jusqu'au moment où il [Charles II] a été saisi par cette attaque** »²⁸²⁸. De plus, cet héritage royal lui revient parce que son frère, homme vigoureux sexuellement qui a compté de nombreux descendants avec ses maîtresses, n'a aucun enfant légitime. Ainsi, contre toute attente, Jacques II accède-t-il au trône ce qui prouve, à ses yeux, que toutes les victoires sur les événements survenus dans sa vie sont les preuves d'une présence divine à ses côtés. Le pouvoir que Dieu lui accorde se transforme en une sorte de revanche sur la vie et sur les ennemis de la monarchie. Il est la réincarnation physique et spirituelle de Charles I qui remporte une victoire « en Effigie après sa Mort »²⁸²⁹ au travers du

²⁸²¹ *Ibid.* “that abominable Excluding Bill”.

²⁸²² *Ibid.* “that from the Sinking Gloucester Frigate”.

²⁸²³ *Ibid.* “the raging of the Sea, and the noise of its waves”

²⁸²⁴ *Ibid.* “the madness of the People”

²⁸²⁵ James II, *Papers of Devotions*, *op. cit.*, p. 61. “to have covered my head so often (...) from the dangers of the Sea, the noise of its waves, and the madness of the people”.

²⁸²⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 5. “that he should out live the late king”.

²⁸²⁷ *Ibid.* “a much stronger constitution”.

²⁸²⁸ *Ibid.* “never had the least fancy he should come to the Crown til the moment he was seized with that fit”.

²⁸²⁹ Francis Turner Lord Bishop of Ely, *op. cit.*, p. 15. “triumphed in Effigie after his Death”.

couronnement de son fils comme de « son Image vivante Sacrée »²⁸³⁰. De son enfance à son couronnement, les circonstances dans la vie de Jacques II construisent petit à petit l'idée qu'il est un homme à part. Dieu a sa main sur lui et même au plus fort du vote de lois pénales contre les catholiques, comme la Loi du Test, il a toujours été traité par les autres comme quelqu'un de particulier.

III.3.2- Un homme à part

A différentes étapes importantes de sa vie, Jacques expérimente les avantages associés à sa condition de prince de sang et, même si de nombreuses actions sont intentées contre lui, celles-ci ne représentent jamais complètement un frein ni à son rôle de conseiller auprès de son frère ni à son implication dans la vie politique. En effet, Jacques représente souvent une exception. Après le passage de la loi du Test en 1673, sa disqualification à la tête de l'amirauté, aussi humiliante soit-elle, ne représente finalement pas une contrainte majeure²⁸³¹. D'après l'historien John Callow, comme l'organisation mise en place par le duc d'York dans l'administration navale n'est pas changée et que ses proches siègent toujours au conseil de guerre, Jacques peut continuer à participer de manière officieuse aux délibérations²⁸³². En 1680, un membre de la Chambre des Communes, Sir Henry Capel, remarque que même une extension de la loi du Test, qui empêchait les catholiques de siéger au Parlement et qui était « principalement dirigée contre »²⁸³³ le duc d'York, se trouve sans effet vis-à-vis de lui. En effet, il a « réussi à se faire nominativement exempter »²⁸³⁴ par une clause restrictive : « A condition que rien ne puisse jamais dans cette loi s'étendre à Son Altesse Royale le Duc de York »²⁸³⁵. Par conséquent, en 1680, le vote de la Loi d'Exclusion est considéré par certains comme le dernier rempart capable de résister à l'influence du duc dans la vie politique, aucune loi jusqu'alors votée n'ayant, selon le membre du Parlement Sir Henry Capel, « jamais porté préjudice au Duc »²⁸³⁶. Finalement,

²⁸³⁰ *Ibid.* "his Living Sacred Image".

²⁸³¹ *A Collection of Debates in the House of Commons, op. cit.*, p. 71.

²⁸³² John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King, op. cit.*, p. 106-107.

²⁸³³ *A Collection of Debates in the House of Commons, op. cit.*, p. 71. "which was intended chiefly against him".

²⁸³⁴ *Ibid.* "he got himself fairly excepted by Name".

²⁸³⁵ An Act for the more effectually preserving the Kings Person and Government by disabling Papists from sitting in either House of Parlyament, 1678 dans John Raithby (ed.), *op. cit.*, p. 894-896, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47482>>. Page consultée le 20/08/2011. "Provided always That nothing in this Act contained shall extend to His Royall Highnesse the Duke of Yorke".

²⁸³⁶ "Sir Henry Capel" dans *A Collection of Debates in the House of Commons, op. cit.*, p. 70-71. "that ever prejudiced the Duke".

en 1683, à la suite du complot du Rye House, il peut réintégrer le conseil privé du roi ainsi que ses fonctions navales, alors que la loi du Test est toujours en vigueur²⁸³⁷.

L'accumulation de toutes ces dérogations semble finir par influencer la manière de penser de Jacques dans son rapport avec la loi. En effet, en ce qui le concerne, la loi ne semblent jamais appliquée jusqu'au bout. Devenu roi, devait-il être plus contraint par cette loi contournée sans trop de difficultés et avec les appuis nécessaires en tant que duc ? Les exceptions dont il a bénéficié deviennent alors le fondement de son raisonnement en tant que roi en ce qui concerne ses prérogatives royales et en particulier son pouvoir de dispenser des individus de l'application de la loi du Test :

Ce qui l'incitait à ne pas craindre de dispenser [de la loi du Test] était le souvenir du fait que lors du règne de feu le Roi, quand, à son retour d'Ecosse, il avait commencé à être très impliqué dans les affaires, Mr Herbert alors Président de la Cour Suprême de Chester lui avait dit que s'il désirait être restauré dans ses anciennes fonctions, il pouvait faire apparaître qu'il était dans le pouvoir du Roi de dispenser [une personne] de la Loi du Test.²⁸³⁸

Homme à part du fait de son héritage royal, de l'action de la divine providence dans sa vie et de son rapport à la loi, Jacques II n'a aucune raison personnelle de douter de l'étendue de son pouvoir. Porté par ce sentiment d'être choisi, guidé et protégé par Dieu, la royauté prend alors, pour lui, une dimension extraordinaire qui doit lui ouvrir toutes les portes.

III.3.3- Une vision « magique » de la royauté

Au-delà des conceptualisations politiques et spirituelles sur les origines de son pouvoir, Jacques II montre à de nombreuses reprises que sa croyance dans la capacité du pouvoir royal est très importante, attribuant régulièrement à son autorité une dimension que la psychologie définit comme « magique ». En effet, Jacques II attribue régulièrement à sa simple présence ou à sa volonté la capacité de faire fondre immédiatement les résistances. En psychologie, cette attitude prend, d'après les professeurs en psychologie Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet et Claude Lhote, le nom de « pensée magique » et caractérise le fait de « croire que la pensée a force d'action, permettant ainsi de satisfaire un besoin ou d'éviter un danger. Dans cette situation, l'épreuve de la réalité est abandonnée »²⁸³⁹. Par exemple, ramenant le conflit avec l'Université de Magdalen en 1687 à une simple question d'obéissance, Jacques II ne veut pas se laisser faire, car « une fois

²⁸³⁷ Michael Mullett, *op. cit.*, p. 44.

²⁸³⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 80-81. **“one great inducement not to boggle at dispenseing with it, was his calling to mind that in the late King's time, after his retrun from Scotland, and that he began to be much employd in his business, Mr Herbert then Chief Justice of Chester tould him, That if he desired to enter into his former employment, he could make it appear, it was in the King's power to dispense with the Test Act”.**

²⁸³⁹ *Ibid.*

son autorité en jeu, il était obligé d'aller jusqu'au bout »²⁸⁴⁰ et il décide de se rendre sur place pour régler le problème. En effet, il semblerait, qu'aux yeux du roi, sa simple apparition et ses arguments suffisent à les faire changer d'avis, « espérant par sa présence et sa persuasion (...) les ramener à une humeur plus obéissante »²⁸⁴¹. Selon l'historien Thomas Babington Macaulay, Jacques II est « fermement convaincu que les agrégés de l'Université de Magdalen, aussi rebelles qu'ils fussent, n'oseraient résister à un ordre donné en personne »²⁸⁴² comme si son pouvoir était irrésistible. Pourtant, loin de se régler, la situation s'envenime dans un rapport de force où le roi, même s'il a fait plier les rebelles, s'attire de nombreux ennemis. Un autre exemple de ce phénomène un peu « magique » dans la vie de Jacques II nous ramène à la deuxième Déclaration d'Indulgence où l'idée de contourner l'aval du Parlement et d'utiliser une nouvelle fois ses prérogatives royales est soutenue par un raisonnement bien curieux. En effet, ses Mémoires montrent que Jacques II est tellement convaincu du bénéfice de sa déclaration pour ses sujets, qu'il se persuade que, même en l'imposant dans un premier temps, tout le monde finira par l'accepter : la « Déclaration pour la liberté de Conscience, ne serait pas si mal acceptée en général »²⁸⁴³. Le roi est très confiant, il « ne doute pas »²⁸⁴⁴ qu'une fois mis devant le fait de son application, les bienfaits de sa déclaration seraient évidents et entraîneraient sa validation légale postérieure : « Le prochain Parlement en verrait les bons effets et approuverait ses efforts pour établir une Liberté de Conscience sur une fondation sure et inaltérable »²⁸⁴⁵. Ainsi, au-delà de son pouvoir royal, Jacques II semble-t-il vouloir conférer à sa propre pensée, un pouvoir qui relève un peu du fantasme.

Il nous semble intéressant aussi de noter que dans les exemples où Jacques II utilise ce genre de raisonnements qui échappent à l'emprise de la réalité, nous constatons qu'il se trouve en situation de difficulté ce qui, en psychologie, conduit à la notion de mécanisme de défense. En effet, d'après la définition de Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet et Claude Lhote, les mécanismes de défense sont « des processus psychologiques automatiques qui protègent l'individu de l'anxiété ou de la perception de dangers ou de facteurs de stress internes ou externes »²⁸⁴⁶. Ainsi, Jacques II serait-il tellement tourmenté à

²⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 119. “*but his authority being once engaged, he was under a necessity of going through with it*”.

²⁸⁴¹ *Ibid.*, p. 121. “*hoping by his presence and perswasion, to (...) bring them to a more dutifull temper*”.

²⁸⁴² Thomas Babington Macaulay, *op. cit.*, p. 627.

²⁸⁴³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 151. “*the Declaration for libertie of Conscience, would not be so ill accepted in the main*”.

²⁸⁴⁴ *Ibid.* “*he did not doubt*”.

²⁸⁴⁵ *Ibid.* “*the next Parliament would see the good efects of it, and approve his endeavours of settling a Libertie of Conscience upon a sure and unalterable foundation*”.

²⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 36.

l'idée de ne pas être obéi qu'il emploie des stratégies inconscientes qui lui permettent de lutter contre son angoisse. Les auteurs précédemment cités rajoutent aussi l'idée que ce processus s'effectue en passant outre le réel, « en remaniant les réalités interne et/ou externe »²⁸⁴⁷, ce qui nous semble être le cas de Jacques II quand il accorde à sa simple présence la vertu de renverser les résistances. D'après la psychologue Véronique Tillier, l'autorité telle qu'elle est conçue par Jacques II reflète les caractéristiques de la « pensée omnipotente »²⁸⁴⁸. Plusieurs éléments intéressants sont associés à cette notion en psychologie. Tout d'abord, l'omnipotence est souvent liée à une vision personnelle grandiose. En effet, selon le psychiatre et psychanalyste Otto Kernberg,

une telle « idéalisation de soi » suscite habituellement des fantasmes magiques d'omnipotence, une conviction que lui, le patient, recevra finalement la satisfaction qu'il est en droit d'attendre et la conviction que les frustrations (...) ne peuvent l'atteindre.²⁸⁴⁹

De plus, il est intéressant de noter que cette notion d'omnipotence est généralement abordée en psychologie dans le cadre de l'enfance qui constitue la période d'expression de la toute-puissance du petit enfant face à ses désirs qui sont assouvis sans qu'il ait quoi que ce soit d'autre à faire que de les exprimer²⁸⁵⁰. Pourtant, en grandissant, l'enfant va, grâce aux éléments de réalité auxquels il est confronté, renoncer à cette idée et comprendre que sa pensée n'est ni unique ni auto-réalisable. Tous ces éléments sont importants, car ils nous orientent vers une nouvelle explication de l'autoritarisme de Jacques II, souligné dans les domaines religieux, politique et économique. En effet, au lieu d'être un homme à la volonté despotique, il semblerait que Jacques II ait fait perdurer dans l'âge adulte cette vision enfantine de sa place dans le monde qui l'entoure où il suffit de vouloir pour avoir. Ce serait donc une construction psychologique immature qui l'aurait conservé dans un désir d'omnipotence tout droit sorti de l'enfance²⁸⁵¹. Avec cette interprétation, la gestion de ses frustrations prend aussi du sens : comme un enfant qui n'obtient pas ce qu'il veut, il se met en colère. En s'appuyant sur une conception du pouvoir forgée par les circonstances de son enfance, Jacques II pourrait avoir conservé une vision inachevée de ce qui fait l'autorité. Ainsi, que ce soit en considération de ses attentes dans ses relations ou de sa conception du pouvoir, Jacques II semble-t-il ne pas avoir beaucoup mûri.

²⁸⁴⁷ *Ibid.*, p. 38.

²⁸⁴⁸ Véronique Tillier, séance n° 3, *op. cit.*

²⁸⁴⁹ Otto Kernberg, *Les troubles limites de la personnalité*, collection Domaines de la psychiatrie, Toulouse, Privat, 1975, p. 127-138 extrait trouvé dans « Narcissisme et organisations limites », *Le narcissisme, l'amour de soi*, Les grandes découvertes de la psychanalyse, collection dirigée par Bela Grunberger et Janine Chasse-Smirgel, éditions Tchou, Paris, 1980, p. 298-299.

²⁸⁵⁰ L'exemple d'omnipotence de l'enfant donné par Véronique Tillier : « Le bébé a faim, il pleure et on lui donne à manger ». Véronique Tillier, séance n° 3, *op. cit.*

²⁸⁵¹ *Ibid.*

Dans son rapport au pouvoir, Jacques II est très inflexible et, au-delà des idées politiques qui le font adhérer au droit divin des rois, son raisonnement est sous-tendu par de nombreux arguments. L'expérience malheureuse de son père a ancré, dans ses émotions, la conviction qu'il doit tout faire pour préserver l'intégrité de son pouvoir et que le moindre compromis de sa part aux demandes de ses sujets constituerait un signe de faiblesse potentiellement fatal. En réaction, tout son comportement est dicté par une volonté de ne jamais perdre le contrôle et de voir ses sujets se soumettre inconditionnellement à ses décisions. Cette attitude est renforcée en parallèle par la conviction d'être véritablement choisi par Dieu, protégé par lui et de posséder un pouvoir irrésistible. Associée à cette vision du pouvoir royal, le rôle de la religion dans la vie de Jacques II est important pour appréhender dans sa globalité sa personnalité. Pourtant, contrairement aux aspects très marquants de sa vie que nous avons soulignés, il est difficile de trouver des origines à sa conversion au catholicisme dans son enfance. En effet, même si l'évêque Gilbert Burnet suggère qu'il ait « été confronté dans son éducation à des nuances qui le disposèrent encore plus »²⁸⁵² à remettre relativement tôt en question les préceptes de l'Eglise anglicane au profit de ceux de l'Eglise catholique et même si Véronique Tillier nous a engagée à nous intéresser à la concomitance de sa nouvelle foi avec celle de sa mère²⁸⁵³, nous ne possédons pas d'élément qui nous permette de conclure que son changement de religion ait été la conséquence d'une quelconque influence environnementale ou maternelle dans son enfance. Pour autant, d'autres types de relations plus tardives parsèment clairement le parcours spirituel de Jacques II et ont influencé un ancrage inattaquable dans le catholicisme.

IV- Une fidélité religieuse inébranlable

A une époque où, dans les plus hautes sphères du pouvoir, la religion est avant tout une question politique et diplomatique qui n'exige pas nécessairement une foi sincère²⁸⁵⁴, Jacques duc d'York, prétendant au trône d'Angleterre prend une décision étonnante.

²⁸⁵² Gilbert Burnet, "The Duke's Character", *op. cit.*, p. 52. "he had some tinctures in his education that disposed him the more to this".

²⁸⁵³ Etant princesse de France, Henrietta Maria était catholique. Véronique Tillier, séance n° 2, *op. cit.*

²⁸⁵⁴ L'exemple le plus proche est celui de Charles II qui, pour obtenir le soutien financier de Louis XIV promet, dans une clause secrète du traité secret de Breda, de se convertir au catholicisme. Afin de ne pas froisser ses sujets, il ne se convertira que sur son lit de mort.

S'inscrivant totalement en porte-à-faux avec l'histoire de son pays et avec les peurs de ses contemporains anglais, il se convertit au catholicisme. Cette volte-face spirituelle est sincère et l'amène à considérer rapidement son rôle de roi dans la perspective d'une mission religieuse que Dieu lui demande d'accomplir.

IV.1- Une foi sincère

Au cours de la crise de l'Exclusion, alors qu'il subit des pressions suite à son adhésion à la foi catholique, le duc d'York décide d'expliquer à ses amis les raisons qui l'ont amené, tardivement, à environ quarante ans, à changer de religion.

IV.1.1- La conversion du duc d'York

Alors que le duc d'York a reçu une éducation anglicane, ni sa formation religieuse initiale, ni la pression de l'ordre établi ne l'empêchent de réviser ses positions. Même si sa décision ne semble pas totalement indépendante de toute influence, sa conversion n'en demeure pas moins authentique et constitue, aux yeux de Jacques, un véritable engagement.

IV.1.1.1- Une décision bien réfléchie

La première mention d'un changement à l'égard de la religion n'apparaît dans les Mémoires de Jacques II qu'au début de l'année 1669 : « Son A. R. (Altesse Royale) (...) fut de manière plus sensée touché dans sa conscience et commença à réfléchir sérieusement à son Salut »²⁸⁵⁵. De ce fait, les auteurs de *Crown and Parliaments* avancent la date de 1669²⁸⁵⁶ pour sa conversion. Mais, encore à ce jour, la date exacte de la conversion du duc reste obscure et les estimations sont variées : l'historienne Margaret MacCurtain donne la date de 1673²⁸⁵⁷, Maurice Ashley offre une fourchette large allant de 1660 à 1671²⁸⁵⁸ et John Miller parle de 1672²⁸⁵⁹. Pourtant, quand il entreprend d'expliquer les raisons de sa volte-face, Jacques II insiste sur l'idée d'un processus de maturation intellectuelle long : « **Ce ne fut pas décidé à la hâte et ne fut pas non plus l'effet d'une imagination Infantine, ou le fruit de persuasion quand il vivait dans les Pays Catholiques** »²⁸⁶⁰. En effet, même s'il ne semble pas s'être décidé durant son exil français, cette période de sa vie a une influence toute particulière. Tout d'abord, son nouvel environnement relationnel

²⁸⁵⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 440. "his R. H. (...) was more sensibly touched in conscience, and began to think seriously of his Salvation".

²⁸⁵⁶ Graham E. Seel et Smith, David L., *op. cit.*, p. 76.

²⁸⁵⁷ Margaret MacCurtain, *Tudor and Stuart Ireland*, Dublin, Gill and Macmillan, 1972, p. 174.

²⁸⁵⁸ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 98.

²⁸⁵⁹ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 59.

²⁸⁶⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 629-630. "it was not done hastily nor was it the effect of a Childish imagination, or the fruite of perswasion when he lived in Catholick Country".

catholique l'aide à prendre conscience que « leur religion a été présentée de manière très déformée »²⁸⁶¹. D'après le duc, si personne n'essaie directement de le convaincre de changer de religion, il est, de son côté, très impressionné par la charité sincère qu'il constate et surtout par les transformations qui s'opèrent dans la vie des convertis catholiques qu'il ne retrouve pas dans la vie des anglicans²⁸⁶². Dans ses *Papers of Devotions*, Jacques II insiste sur l'idée que c'est bien son expérience personnelle qui l'a amené à s'interroger : « A force d'expérience, j'ai commencé à me rendre compte qu'on m'avait inculqué de mauvaises notions de la Rel. Cath. »²⁸⁶³.

Favorablement surpris par le comportement des catholiques, « **l'origine de ses premiers doutes** »²⁸⁶⁴ en ce qui concerne la religion anglicane remonte à son séjour dans les Flandres, vraisemblablement entre 1656 et 1659, quand un évêque de l'Eglise d'Angleterre lui remet un livre écrit pour justifier le schisme anglican. En effet, au lieu de fortifier la foi anglicane du duc, sa lecture soulève les premières interrogations dans son esprit quant aux « **raisons et (...) la manière dont s'est passée la Réforme** »²⁸⁶⁵ et il se lance alors dans une lecture de « **tous les Livres d'Histoire qu'il peut sur le Sujet** »²⁸⁶⁶. Les réponses rapidement obtenues par ce biais ne génèrent pas de conclusion hâtive de sa part et, de retour en 1660 sur le sol anglais, son questionnement continue d'avancer en faisant « **toutes les enquêtes imaginables sur le sujet, non seulement au travers de la lecture mais aussi des conversations avec plusieurs Evêques érudits** »²⁸⁶⁷. Pourtant, les arguments qui lui sont présentés ne le persuadent pas du tout du bien-fondé de la Réforme anglicane, ne trouvant « pas de raisons satisfaisantes pour justifier ce qu'ils avaient fait »²⁸⁶⁸ et, comme cet événement fondateur soutient toute la construction de l'Eglise d'Angleterre, « une fois satisfait sur ce point principal, tout le reste bien sûr

²⁸⁶¹ "The King to the Princess of Orange, Whitehall, November 1687" dans *The Life, Journals, and Correspondence of Samuel Pepys, Esq. F.R.S., Secretary to the Admiralty in the Reigns of Charles II. And James II. Including A Narrative of his Voyage to Tangier*, vol. 2, appendix no. VII, John Smith (ed.), Londres, Richard Bentley, 1841, p. 323, <<http://www.archive.org/stream/lifejournalsand02smitgoog#page/n365/mode/1up>>. Page consultée le 25/08/2011. "their religion had been very much misrepresented".

²⁸⁶² *Ibid.*

²⁸⁶³ James II, *Papers of Devotions*, op. cit., p. 2. "I began to be sensible, *by experience*, that I had had wrong notions given me of the Ca : Rel". Les mots que nous avons soulignés sont en italiques dans le texte original.

²⁸⁶⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, op. cit., p. 630. "**The first origin of his doubts**".

²⁸⁶⁵ *Ibid.* "**this made him more inquisitive after the grounds and manner of the Reformation**".

²⁸⁶⁶ *Ibid.* "**so he read all the Historys he could relateing to that Subject**".

²⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 630-631. "**nevertheless he rested not satisfyd there, but made all imaginable enquiry into that matter, not only by reading but by discours with several learned Bishops**".

²⁸⁶⁸ "The King to the Princess of Orange, Whitehall, November 1687", op. cit., p. 324. "[I] found no satisfactory reasons for what they have done".

s'effondre »²⁸⁶⁹. Ainsi Jacques II présente-t-il son changement de religion comme le résultat d'un processus décisionnel renseigné sur plusieurs années au cours duquel il vit une conversion personnelle profonde. Convaincu, il ne lui reste plus qu'à faire part ouvertement de ses changements. A partir de cet instant, il sait que sa décision va être sévèrement critiquée et il se prépare à d'éventuelles répercussions.

IV.1.1.2- Des conséquences évaluées

Au-delà de la réflexion spirituelle, Jacques II évalue les futures conséquences de sa conversion. En effet, le duc d'York n'ignore pas le contexte dans lequel il vit et sait parfaitement que sa conversion deviendra une source de tensions qu'il cherche tout d'abord à régler en essayant d'obtenir de la part des autorités catholiques l'autorisation de pratiquer sa foi dans le secret²⁸⁷⁰. Mais devant leur refus, il décide alors, en toute conscience, de passer outre les difficultés personnelles et publiques qu'elle risque d'entraîner. En 1672, **« n'oubliant pas le danger et la persécution qu'il attirerait inévitablement sur lui, une fois que cela se saurait mais (...) entièrement convaincu de ne pas pouvoir résister plus longtemps »**²⁸⁷¹, il se positionne publiquement en décidant de ne pas prendre la communion anglicane comme il le faisait traditionnellement une fois par an avec son frère Charles II. En matière de religion Jacques II est donc un homme qui suit son cœur sans se soucier des convenances, car ce qui lui importe dorénavant plus que tout, c'est d'être en accord avec ses nouvelles convictions : **« Si je m'étais senti concerné par la popularité ou avais uniquement considéré mon propre bien-être dans ce monde, je n'aurais pas foulé les chemins dans lesquels je suis maintenant empêtré »**²⁸⁷².

Conscient des enjeux, le duc se prépare à assumer le contrecoup de ses décisions dans une souffrance pieuse et fidèle jusqu'à la fin : **« Par la Grâce de Dieu il espérait vivre et mourir en véritable Fils de l'Eglise Catholique et supporter avec une patience Chrétienne tout ce qui pourrait de ce fait retomber sur lui »**²⁸⁷³. Dans l'expression de sa sincérité religieuse, le duc d'York veut désormais que sa vie se déroule sous le regard de Dieu quelles que soient les conséquences de cette décision. Le 30 mars 1673, alors que tous les regards se tournent vers lui pour savoir, d'après son contemporain John Evelyn, si

²⁸⁶⁹ *Ibid.* "And being once satisfied in that point which is the chief to be considered on, all the rest falls in of course". Il développe ses arguments de la p. 324-326.

²⁸⁷⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 440-441.

²⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 630-631. "not forgetting the danger and persecution it would inevitably draw upon him, when once it should be known; but that being fully convinced he could resist no longer".

²⁸⁷² *Ibid.*, p. 679. "Had I affected popularity or consider'd only my own well-being in the world, I had not trodden the paths which I now am so intangled in".

²⁸⁷³ *Ibid.*, p. 629. "by the Grace of God he hoped to live and dye a true Sonn of the Catholick Church, and to suffer with Christian patience whatever might be fall him on that account".

« selon la coutume, le Duc d'York recevrait la Communion en même temps que le Roi »²⁸⁷⁴, il s'abstient pour la deuxième année consécutive. Jacques choque les Anglais, « infligeant une douleur extrême et scandalisa la nation entière »²⁸⁷⁵ car, à leurs yeux, et toujours au travers du regard de John Evelyn, il « apostasia »²⁸⁷⁶. Trois ans plus tard, à partir de mars 1676, Jacques ne prend même plus la peine d'assister au culte de l'Eglise Etablie d'Angleterre²⁸⁷⁷ et, comme il s'y attendait, les attaques qu'il subit constituent une véritable mise à l'épreuve de sa foi.

IV.1.2- Un choix éprouvé

Malgré la protection dont il bénéficie qui lui permet de contourner régulièrement les difficultés de la loi s'appliquant à la dissidence religieuse, la décision de Jacques II n'est pas sans conséquence et les concessions importantes qui lui sont demandées lui donnent le sentiment d'être persécuté.

IV.1.2.1- La renonciation à ses droits

Face au changement de religion du duc d'York, l'adversité ne se fait pas attendre. Pourtant le duc se sent prêt et, en 1673, quand la loi du Test est votée, sa volonté reste ferme. Les conséquences sont lourdes pour lui, car il doit renoncer à son poste à la tête de l'amirauté, une responsabilité qu'il affectionne particulièrement et dont le titre est un droit conféré par naissance. Pourtant, Jacques a fait son choix et préfère démissionner plutôt que de renoncer à sa foi :

Il était suffisamment averti du danger avant de s'exposer, mais grâce à Dieu, cela n'eut aucun effet sur lui, qui ne le détourne de son devoir, au contraire, il abandonna toutes ses Fonctions plutôt que de se soumettre au Test, et se prépara à affronter la tempête qu'il voyait arriver sur lui.²⁸⁷⁸

Dans le conseil privé de son frère, sa place privilégiée lui est aussi dorénavant refusée lui enlevant une grande partie du prestige lié à sa condition royale. Pour Jacques, tous ces changements sont très pesants : « **Il avait tous les découragements temporels imaginables** »²⁸⁷⁹. Mais ils constituent le prix à payer pour sa conversion qu'il veut « **endurer avec patience** »²⁸⁸⁰, celle-ci étant « **sincère et purement pour l'amour de la**

²⁸⁷⁴ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "30 mars 1673", p. 88. "I stayed to see whether, according to custom, the Duke of York received the Communion with the King".

²⁸⁷⁵ *Ibid.* "gave exceeding grief and scandal to the whole nation".

²⁸⁷⁶ *Ibid.* "should apostize".

²⁸⁷⁷ *Ibid.*, "30 mars 1676", p. 110.

²⁸⁷⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 630-631. "**he was sufficiently forwarded of the danger before he exposed himself to it, but thanked Cod it had no effect upon him, so as to draw him from his duty, on the contrary that he layd down all his Commissions rather than take the Test, and prepared himself for the storme which he saw comeing upon him**".

²⁸⁷⁹ *Ibid.* "**he had all the temporal discouragements imaginable**".

²⁸⁸⁰ *Ibid.* "**which by the grace of God he was resolved to suffer with patience**".

Vérité »²⁸⁸¹. Cette résistance à la pression révèle l’ancrage solide de sa foi dont la sincérité suscite, malgré les peurs, une certaine admiration parmi ses détracteurs. Sir Henry Capel, un ardent défenseur de la loi d’Exclusion, reconnaît en 1680 dans une de ses interventions au Parlement l’intégrité morale et le courage du duc qui « était si brave qu’il ne fit pas semblant de se soumettre au Test »²⁸⁸². Ainsi, dès le début, l’engagement religieux du duc semble-t-il incorruptible, « **aucune considération terrestre ne pouvant** », selon ses mémoires, « **contrebalancer celle de l’Eternité** »²⁸⁸³. Au lieu d’affaiblir sa foi, la mise à l’épreuve publique semble jouer un rôle très important dans la détermination de Jacques II à camper sur ses positions en ce qui concerne la religion.

IV.1.2.2- Fortifié dans l’adversité

Alors que le duc d’York est publiquement prêt à se positionner de manière très ferme pour affirmer sa fidélité à la foi catholique contre les attaques de ses contemporains anglais, il est étonnant de constater que, dans la sphère privée, son engagement ne semble pas aussi déterminé sur certains aspects. En effet, après sa conversion, les infidélités conjugales du duc d’York restent très fréquentes²⁸⁸⁴ et, quand Gilbert Burnet lui demande audacieusement de s’expliquer sur le sujet, les excuses qu’il trouve pour se justifier sont très indulgentes. Selon le duc,

un homme peut avoir une conviction de son devoir envers Dieu qui l’empêche de faire semblant devant Dieu et les hommes de professer appartenir à autre religion que celle à laquelle il croit, même s’il n’a pas encore réfréné tous ses appétits.²⁸⁸⁵

Sa manière de voir son engagement aux préceptes du catholicisme paraît d’un seul coup bien conciliante. D’un côté, Jacques accepte de manière ferme et très entière les difficultés inhérentes à sa décision, d’un autre il paraît très distant et léger face à des questions plus intimes qui touchent aussi à l’intégrité de sa foi. Ce décalage nous apporte de précieux renseignements en ce qui concerne le fonctionnement de la personnalité de Jacques II. En effet, alors qu’il s’est préparé à ce que sa conversion crée des difficultés et à subir de nombreuses pressions ayant pour but de le faire renoncer à sa foi, Jacques, qui n’est pas homme à se laisser imposer du fait de son caractère inflexible et de ses conceptions sur le pouvoir, ne se laisse pas faire. Mais, ses relations extraconjugales ne

²⁸⁸¹ *Ibid.* “**his Conversion was sincere and puerely for the sake of Truth**”.

²⁸⁸² “Henry Capel, 11 November, 1680”, *Collection of Debates in the House of Commons, op. cit.*, p. 71. “*It is true, the Duke was so brave-spirited, as not to dissemble, and take the Test*”.

²⁸⁸³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 631. “**no hearthly consideration could ballance that of Eternity**”.

²⁸⁸⁴ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King, op. cit.*, p. 151.

²⁸⁸⁵ Gilbert Burnet, “The Duke’s Character”, *op. cit.*, p. 52. “*a man might have a persuasion of his duty to God so as to restrain him from disembling with God and man and professing him to be of another religion than that which he believed, though it did not yet restrain all his appetites*”.

représentent, quant à elles, évidemment pas un enjeu public et ne font, par conséquent, l'objet d'aucune critique, ni d'aucune contrainte externe. Il apparaît alors que la force de sa foi augmente à mesure que croît l'opposition à laquelle il doit faire face. Sans forcément remettre en question sa sincérité, la fermeté dont il fait preuve dans son positionnement public semble aussi constituer une réponse défensive face à la contradiction. Ici, l'enjeu principal relève donc aussi d'une question de pouvoir où il doit conserver le dessus coûte que coûte.

Ses mariages en sont aussi pour nous un parfait exemple. En effet, à l'heure où les princes se marient avec des princesses pour répondre à des intérêts géopolitiques, sa première femme, Anne Hyde, n'est pas une princesse de sang et il parvient à imposer Marie de Modène, une princesse catholique comme sa deuxième épouse malgré les oppositions. Ainsi, au lieu de l'affaiblir, ces épisodes montrent-ils que les attaques directes le rendent encore plus obstiné. Dans le domaine religieux, les épreuves qui lui sont imposées permettent un ancrage encore plus profond de sa foi qu'il expose, en réaction, aux yeux de tous comme une décision où le retour en arrière n'est pas envisageable. Cette expérience n'est pas vécue sans souffrance et elle l'amène à envisager les relations interconfessionnelles sous un jour plus tolérant.

IV.2- Des convictions contre la persécution religieuse

Au travers des changements qui lui ont été imposés à cause sa foi, le duc s'est senti persécuté et l'on peut émettre l'hypothèse que cette expérience, vécue de manière très intense, l'ait amené à poser un regard plus nuancé sur les divisions religieuses.

IV.2.1- La persécution : une expérience personnelle

Les sentiments évoqués dans les Mémoires de Jacques II en ce qui concerne la période de l'Exclusion reflètent très clairement un fort sentiment d'oppression face à l'intolérance religieuse. Le vocabulaire utilisé est celui de la violence et fait ressortir l'idée que, pour Jacques, ses compatriotes se sont acharnés sur lui. A ses yeux, l'injustice du traitement qu'il subit est flagrante et dépasse de loin tous les égards dus non seulement à son rang, mais aussi au droit le plus fondamental de n'importe quel sujet du roi de voir son héritage préservé. A cause de sa foi, le duc d'York s'est publiquement senti attaqué et insulté dans sa dignité de prince de sang et de sujet car « les plus vils scélérats de la Nation pouvaient le traiter en toute impunité de voyou et de traître »²⁸⁸⁶. Au plus fort de la crise de

²⁸⁸⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 2. "the meanest wretches of the Nation could treat [him] with impunity with the title of rogue and traitor".

l'Exclusion, quand Charles II décide de l'envoyer en Ecosse en mars 1679 pour éviter que sa présence ne continue d'envenimer la situation politique anglaise, cette mise à l'écart est vécue par le duc comme un véritable bannissement manœuvré par « la malice de ses ennemis les plus virulents »²⁸⁸⁷. A cause de sa religion, le duc d'York se sent méprisé et se voit comme un prince « persécuté, banni, et sur le point d'être déshérité par la volonté du peuple aussi bien que par les violentes tentatives du Parlement »²⁸⁸⁸. Pour lui, toute cette période d'acharnement à son égard est humiliante, lui fait « subir tous les affronts »²⁸⁸⁹. En comparaison, le changement d'attitude à son égard qui, à peine quelques années plus tard, lui permet d'accéder au trône est tellement étonnant que le sentiment, déjà fortement installé, d'une vie dirigée par Dieu s'accroît. Les convictions religieuses associées au pouvoir qu'il possède maintenant en tant que roi font naître chez Jacques II l'idée tenace qu'il a une mission religieuse à accomplir.

IV.2.2- Une mission

Avec son couronnement, les raisons de l'intervention divine depuis son enfance semblent lui apparaître de manière encore plus évidente et font prendre tout son sens à son parcours religieux. Dans sa Déclaration pour la Liberté de Conscience de 1687, Jacques II s'exprime à ce sujet. D'après lui, si Dieu a tellement œuvré pour qu'il accède à la Couronne, s'il lui a permis de devenir catholique et de passer par toutes ces épreuves avant de devenir roi, c'est parce qu'il a des desseins à accomplir à travers lui. Jacques II pense alors que le pouvoir dont il est investi doit servir une cause religieuse et que, pour rendre ses « sujets heureux »²⁸⁹⁰, il n'existe « aucun autre moyen plus efficace que de leur accorder le libre exercice de leur religion »²⁸⁹¹. Convaincu de « l'effet d'une providence on ne peut plus extraordinaire »²⁸⁹² dans sa vie, il ne fait donc pas l'ombre d'un doute pour Jacques II que la mise en place d'une Liberté de Conscience est tout à fait souhaitable et même réalisable.

IV.2.2.1- La possibilité d'une Liberté de Conscience

Les justifications en faveur d'une Liberté de Conscience ne manquent pas dans la dialectique de Jacques II. Tout d'abord, l'oppression religieuse stimulée par l'Eglise

²⁸⁸⁷ *Ibid.* “the malice of his bitterest enemies”.

²⁸⁸⁸ *Ibid.* “persecuted, banished, and by the wishes of the people as well as the violent endeavours of the Parliament on the point of being disinherited”.

²⁸⁸⁹ *Ibid.* “that had suffer'd all the affronts”.

²⁸⁹⁰ James II, *Declaration of Indulgence of King James II*, Whitehall, the fourth day of April, 1687, *op. cit.* “our subjects happy”.

²⁸⁹¹ *Ibid.* “which we think can be done by no means so effectually as by granting to them the free exercise of their religion”.

²⁸⁹² *Ibid.* “a more than ordinary providence”.

d'Angleterre n'a pas de sens si l'on considère la manière dont elle s'est construite dans l'Histoire. En effet, dans une lettre à sa fille Marie, il demande :

Comment l'Eglise d'Angleterre peut-elle trouver à redire à ceux qui l'ont quittée, quand elle leur a elle-même montré l'exemple en quittant la communion de l'Eglise Catholique dont elle était elle-même membre ?²⁸⁹³

Ensuite, pour Jacques II, l'efficacité de la contrainte en matière de religion est loin d'être éclatante car, à ses yeux, l'Uniformité religieuse imposée lors des quatre derniers règnes n'a jamais permis de parvenir à une unité religieuse en Angleterre. Ainsi, dans sa Déclaration pour la Liberté de Conscience de 1687, affirme-t-il que « le but pour lequel elle [l'Uniformité] avait été conçue n'a jamais été atteint »²⁸⁹⁴. Selon Jacques II, l'Uniformité nuit au pays de plusieurs manières. Tout d'abord, en dissuadant l'immigration en Angleterre de personnes appartenant à d'autres confessions que la religion anglicane, son influence est désastreuse sur son économie, « gâtant le commerce, dépeuplant les pays, et décourageant les étrangers »²⁸⁹⁵. Ensuite, l'Uniformité constitue depuis toujours une source de troubles internes graves, « ayant semé les graines de Plusieurs rébellions, qui n'avaient pas d'autre origine que la domination d'une Religion sur les autres »²⁸⁹⁶. De plus, par la contrainte qu'elle impose, l'uniformité est humainement injuste et Jacques II, qui n'est pas le dernier à vouloir employer la force, n'adhère pas à son utilisation en matière religieuse. Il l'exprime clairement dans sa Déclaration pour la Liberté de Conscience :

Il est et a été depuis longtemps, notre sentiment constant et notre opinion (exprimée en de diverses occasions) que la conscience ne doit pas être contrainte ni les gens forcés pour de simples raisons de religion.²⁸⁹⁷

Et, comme il l'explique plus tard à son fils, la meilleure raison pour offrir une Liberté de Conscience à ses sujets reste biblique, Jésus n'ayant jamais obligé qui que ce soit à le suivre : « Notre bien-aimé Sauveur chassa les gens hors du Temple, mais je n'ai jamais entendu qu'il demandât de contraindre qui que ce soit d'y entrer »²⁸⁹⁸. Ainsi, pour Jacques II, continuer à persécuter ses sujets pour des raisons religieuses constitue une

²⁸⁹³ “James II To the Princess of Orange” dans Roger North, *op. cit.*, p. 154. “Now, I would willingly know how the Church of England can find fault with those who have fallen from her, when she herself showed them the way, by quitting the communion of the Catholic Church, of which she herself was a member”.

²⁸⁹⁴ James II, *Declaration of Indulgence of King James II*, 1687, *op. cit.* “it never obtained the end for which it was employed”.

²⁸⁹⁵ *Ibid.* “spoiling trade, depopulating countries, and discouraging strangers”.

²⁸⁹⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 106. “had furnished the seeds of Several rebellions, which had no other origin than one Religion's Lording it over the rest”.

²⁸⁹⁷ James II, *Declaration of Indulgence of King James II*, 1687, *op. cit.* “it is and has of long time been our constant sense and opinion (which upon divers occasions we have declared) that conscience ought not to be constrained nor people forced in matters of mere religion”.

²⁸⁹⁸ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 621. “our blessed Saviour whipt people out of the Temple, but I never heard he commanded any should be forced into it”.

aberration sans fondement ou, comme le formule l'historien George Hilton Jones, « les reliques d'une époque plus laide »²⁸⁹⁹. Contre-productive, archaïque et non-biblique : les raisons contre l'Uniformité religieuse ne manquent pas aux yeux de Jacques II et toute son argumentation en faveur de la Liberté de Conscience ne reste pas lettre morte dans sa vie. En effet, même s'il accorde sa confiance plus spontanément à ses coreligionnaires et donne l'impression d'avoir favorisé les catholiques en leur permettant d'accéder à des postes qui leur étaient auparavant interdits, la religion n'apparaît pourtant pas de manière évidente comme un critère systématique dans ses choix personnels. Dans son étude sur la cour de Jacques II, l'historien Andrew Barclay montre effectivement que celle-ci est restée majoritairement protestante tout au long de son règne et que, tout en facilitant leur intégration, « la préférence que Jacques a montré à la cour à l'égard de ses coreligionnaires avait ses limites »²⁹⁰⁰. De la même manière, alors qu'il aurait facilement pu s'entourer d'un environnement exclusivement catholique lors de son exil final en France, l'historien Edward Corp nous apprend que les serviteurs protestants de la cour française de Jacques II constituent le double des effectifs catholiques à la cour anglaise :

En Angleterre, avant 1689, la maison du roi était composée de 600 personnes, dont approximativement quarante étaient catholiques. En France, en 1693, elle contenait environ 100 personnes dont seize étaient protestantes.²⁹⁰¹

Dans ses choix d'embauche, les premiers critères de Jacques II concernent la fidélité dans le service. D'après l'auteur précédemment cité, il donne « la priorité aux personnes qui l'avaient déjà servi en Angleterre, les quarante catholiques, et neuf des seize protestants déjà mentionnés, qui l'avaient suivi en exil »²⁹⁰². De plus, même dans les nouvelles embauches, les protestants ne sont pas complètement exclus : « Les postes restants, moins de cinquante, furent donnés principalement à des catholiques afin de satisfaire Louis XIV, même si sept d'entre eux furent aussi donnés à des protestants »²⁹⁰³. Toute la dernière période de sa vie est d'ailleurs très éclairante à ce sujet. En effet, quand Jacques II couche sur son testament du 7 novembre 1688 les noms des personnes jugées dignes de confiance

²⁸⁹⁹ George Hilton Jones, *op. cit.*, p. 7. “*relics of an uglier age*”.

²⁹⁰⁰ Andrew Barclay, “James II's "Catholic" Court, 1650- 1850” dans Kevin L. Cope (ed.), *Ideas, Aesthetics, and Inquiries in the Early Modern Era*, vol. 8, New York, AMS Press, 2006, p. 164. “*the preference James showed towards his co-religionists at court, although undeniable, had its limits*”. Pour un développement plus long sur le sujet voir Andrew Barclay, *op. cit.*, p. 163-166.

²⁹⁰¹ Edward T. Corp, *op. cit.*, p. 151. “*In England, before 1689, the king's household had contained about 600 people, of whom approximately forty had been Catholic. In France, by 1693, it contained about 100 people, of whom sixteen were Protestant*”.

²⁹⁰² *Ibid.* “*he gave priority to those people who had already served him in England, the forty Catholics, and nine of the sixteen Protestants already mentioned, who had followed him into exile*”.

²⁹⁰³ *Ibid.* “*The remaining posts, fewer than fifty, were mainly given to Catholics in order to satisfy Louis XIV, though seven were also given to Protestants*”.

et, quelques années avant de mourir, ceux des personnes qui doivent veiller sur son fils²⁹⁰⁴, tous ne sont pas de confession catholique²⁹⁰⁵. Aussi, au travers de ces textes et des conseils adressés à son fils, il est manifeste que Jacques II entend inciter son fils à la tolérance religieuse. En effet, au-delà de la confession, la sélection des serviteurs et des ministres doit avant tout se fonder sur des qualités morales : « Ils doivent non seulement être des hommes de bon Sens avec un bon jugement, mais aussi d'une grande probité »²⁹⁰⁶. Les seules exigences spirituelles exprimées indiquent que les impétrants doivent être des chrétiens engagés, « bien ancrés dans le Christianisme »²⁹⁰⁷, dont l'investissement spirituel est visible : « Se manifester ouvertement par leur manière de vivre »²⁹⁰⁸. Ainsi, bien loin de vouloir aller dans le sens d'un favoritisme confessionnel unilatéral, Jacques II semble-t-il prendre en considération une certaine diversité religieuse dans la répartition des charges publiques entre les catholiques, les protestants et même les non-conformistes :

Cinq Commissaires du Trésor, trois de l'Eglise d'Angleterre, un catholique, et un dissident
Ministres, un catholique, l'autre protestant ; Ministre de la Guerre, catholique ; Ministre de la Marine protestant
Ambassadeurs, pas d'Envoyé, catholiques et protestants²⁹⁰⁹

Les seuls domaines que Jacques II semble vouloir réserver aux catholiques concernent l'armée et des fonctions domestiques de portiers et valets de chambre²⁹¹⁰. En effet, les postes militaires de commandement leur sont exclusivement destinés et le gros des troupes doit se constituer d'« autant de Catholiques que possible même si quelques Egl. d'Angl. et des Dissidents » sont acceptés²⁹¹¹. Il est intéressant de noter que ces deux domaines touchent à sa protection directe ainsi qu'à celle de sa famille. Dans son besoin de sécurité, Jacques II semble faire beaucoup plus confiance à des personnes partageant les mêmes convictions que lui. Ce choix pourrait tenir plus d'une préférence rassurante que d'une volonté de discrimination intolérante, car Jacques II n'en est pas moins exigeant avec les catholiques de son entourage. En effet, s'il entend clairement promouvoir nombre d'entre eux, ses attentes morales envers ces derniers sont très élevées dans la mesure où ils

²⁹⁰⁴ James II, *The Will of James the Second*, op. cit., p. 645-646.

²⁹⁰⁵ Edward T. Corp, op. cit., p. 156. Le comte de Middleton promettra à Jacques II sur son lit de mort de se convertir ; d'autres personnalités comme l'évêque de Durham ont des sympathies catholiques sans jamais changer de religion.

²⁹⁰⁶ James II, *For my Son the Prince of Wales*, op. cit., p. 638. "They must not only be men of good Sence, and sound judgement, but of great probity".

²⁹⁰⁷ Ibid. "well found as to Christianity".

²⁹⁰⁸ Ibid. "that it appear by their way of living".

²⁹⁰⁹ Ibid., p. 641-642. "Commissioners of the Treasury five, three Church of Engl^d, one Catholick, and one dissenter. Secretaries, one of them Catholick the other Protestant, Secretary War Catholick, Secretary of the Navy Protestant. Embassadors and no Envoyes, Catholicks and Protestants".

²⁹¹⁰ Ibid., p. 642. "Household, Bed Chamber, most Catholicks".

²⁹¹¹ Ibid. "As many Catholicks as can be in the Army, some Ch : of Eng : and Dissenters".

sont « encore plus inexcusables que la plupart des Protestants, ayant généralement été mieux instruits »²⁹¹². Le traitement de faveur sur critère religieux n'a pas l'air d'être un objectif dans la pensée ni même dans la vie de Jacques II. De ce fait, pour l'historien John Callow, même d'un point de vue intime, « il est remarquable de constater le peu d'amis catholiques que Jacques avait en réalité »²⁹¹³. Par conséquent, il semble pertinent qu'un certain nombre d'auteurs considèrent que la religion n'était pas le critère de sélection le plus important pour Jacques II²⁹¹⁴ et nous avons toutes les raisons de croire que sa Liberté de Conscience était sincère.

Il est vrai, comme le remarque l'historien Robin D. Gwynn, que le comportement de Jacques II laisse entrevoir parfois une contradiction, comme en 1685 vis-à-vis des réfugiés huguenots où il semble clairement freiner leur intégration en Angleterre²⁹¹⁵. Pourtant, cette tension s'explique principalement, selon nous, par une raison politique. En effet, la méfiance extrême de Jacques II à l'égard de tout ce qui menace la monarchie inclut en premier lieu les protestants non-conformistes qui sont à ses yeux plus enclins à embrasser des principes républicains. Accepter ces réfugiés sur le territoire anglais implique alors une prise de risque politique personnelle importante. De plus, d'un point de vue religieux, même s'il prône la Liberté de Conscience, Jacques II souhaite encourager, grâce à elle, la conversion au catholicisme et voir affluer plus de protestants en Angleterre ne concourt pas à ce but. Ce souhait, dont il ne se cache pas du tout, est exposé clairement dans le texte sa Déclaration d'Indulgence : « Nous ne pouvons que de tout cœur souhaiter, comme il sera facile de le croire, que tous les sujets de notre empire soient membres de l'Eglise Catholique »²⁹¹⁶.

La liberté religieuse fait donc aussi partie d'une stratégie plus vaste qui, en permettant à chacun de décider selon sa conscience, imposera naturellement, du moins Jacques II l'espère-t-il, le modèle catholique. Son raisonnement n'est pas sans rappeler la façon dont il est lui-même devenu catholique. En effet, la liberté qu'il a obtenue en exil en

²⁹¹² *Ibid.*, p. 638. “they are more inexcusable than most Protestants, having generally been better instructed”.

²⁹¹³ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 149. “it is remarkable how few Catholic friends James actually had”.

²⁹¹⁴ D'autres auteurs croient en la sincérité de Jacques II et proposent même d'autres arguments que ceux que nous avons présentés. Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 184-185 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 149 ; Eveline Cruickshanks, *op. cit.*, p. 17 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 155-156 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 41 ; Peter Walker, *op. cit.*, p. 32-35.

²⁹¹⁵ Robin D. Gwynn, “James II in the Light of His Treatment of Huguenot Refugees in England, 1685-1686”, *The English Historical Review*, vol. 92, n°. 365, Oxford, Oxford University Press, octobre 1977, p. 820-833, <<http://www.jstor.org/stable/567656>>. Page consultée le 12/01/2010.

²⁹¹⁶ James II, *Declaration of Indulgence of King James II*, 1687, *op. cit.* “We cannot but heartily wish, as it will easily be believed, that all the people of our dominions were members of the Catholic Church”.

France a eu pour effet de le sensibiliser à un catholicisme authentique et ce qui a fonctionné pour lui, fonctionnera aussi pour les autres. Pour Jacques II, cette liberté permettra de gagner ses sujets « par la douceur, l’instruction et le bon exemple »²⁹¹⁷. Comme lui, les gens ont simplement besoin de se voir offrir la possibilité de lire les livres qui l’ont convaincu pour comprendre la vérité et se laisser tout naturellement convaincre, car « **quiconque lirait avec attention et sans préjugé ces deux livres serait du même avis** »²⁹¹⁸. Comme lui aussi, quand il était en exil en France et qu’il a pu constater par lui-même un écart entre ce qu’on lui avait enseigné sur les catholiques et la réalité, ses sujets ont besoin d’exemples vivants qui les inspirent à se convertir²⁹¹⁹. Dans tout son raisonnement, Jacques II se persuade qu’une fois ses sujets confrontés à une version non caricaturée de la doctrine catholique grâce aux livres et aux modèles, les tensions entre les deux communautés diminueront, les malentendus se dissiperont et les conversions afflueront.

Ce faisant, il se révèle très imperméable à l’inimitié religieuse installée entre les protestants et les catholiques depuis la Réforme dont il sous-estime complètement la profondeur. Même si des personnes de son entourage, comme Francis North, Lord Guilford, cherchent à lui faire comprendre qu’il est « tout à fait impossible de réconcilier les gens avec sa confession »²⁹²⁰, Jacques II s’est convaincu du contraire et vit dans une utopie ou, de nouveau pour Véronique Tillier, dans une pensée magique. L’expérience de conversion qu’il a vécue peut aussi survenir pour les autres d’autant, qu’à ses yeux, le fossé entre les deux religions n’est pas aussi infranchissable qu’il y paraît. En effet, au-delà de tout ce raisonnement, Jacques II est persuadé que des rémanences catholiques qu’il décèle au sein de l’Eglise anglicane peuvent permettre une réconciliation des deux Eglises.

IV.2.2.2- L’ambiguïté catholique de l’Eglise anglicane

Quand il examine la relation entre l’Eglise Etablie d’Angleterre et l’Eglise catholique, Jacques II n’adopte pas du tout le même point de vue que ses contemporains. En effet, au lieu de considérer ce qui oppose les deux confessions, le roi s’attache, bien au contraire, à tous les éléments qui peuvent facilement permettre, du moins à ses yeux, la réunion des deux Eglises. Son point de vue s’appuie sur la conservation dans la liturgie

²⁹¹⁷ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 621-622. “*by gentleness, instruction, and good example, people are to be gained*”.

²⁹¹⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 630. “***whosoever reads those two books with attention, and without prejudice, would be of the same opinion***”.

²⁹¹⁹ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 639.

²⁹²⁰ Roger North, *op. cit.*, p. 154. “*That it was utterly impossible to bring the people to a reconciliation with his persuasion*”.

anglicane d'éléments catholiques au fur et à mesure de l'évolution de l'Eglise Etablie. En effet, à la Restauration, les débats qui opposent les anglicans et les presbytériens sur l'élaboration d'un nouveau *Livre de la Prière Commune* mettent en avant la conservation de rites catholiques qui donnent, pour les non-conformistes, une teinte trop « papiste » à l'Eglise Etablie²⁹²¹. D'après les presbytériens qui s'expriment au cours de la Conférence de Savoie de 1661, les « premiers réformateurs [ont composé] la liturgie de manière à gagner les Papistes et à les attirer dans la communion de leur Eglise, en s'éloignant le moins possible des formes romaines auparavant en cours »²⁹²². Pourtant, la situation a changé et, pour les intégrer, tous ces éléments ambigus, « douteux »²⁹²³, doivent être retirés de la liturgie de l'Eglise Etablie d'Angleterre. En réponse, les évêques de l'Eglise Etablie d'Angleterre imposent leur vision et décident de conserver des restes de catholicisme, comme le fait de « s'agenouiller lors du sacrement du Repas du Seigneur »²⁹²⁴ ou encore d'utiliser des vêtements ou des signes religieux particuliers comme « le Surplis et la Croix pendant les Baptêmes »²⁹²⁵. Certaines personnes, comme Roger Lowe, un marchand, ne s'y trompent pas et considèrent ces cérémonies comme « pures fatuités romaines »²⁹²⁶. Ainsi le maintien d'éléments du catholicisme dans le cérémoniel anglican conserve-t-il, selon l'historien Herbert Mortimer Luckock, un « esprit catholique [à] la Révision »²⁹²⁷. Par exemple, même la cérémonie du *Toucher Royal des Ecrouelles*, décrite par Lorenzo Magalotti, est clairement présentée comme un rituel catholique, « selon l'usage antique des premiers rois catholiques d'Angleterre qui, transmis à leur successeurs, [a continué] après l'apostasie et [a été conservé] jusqu'à l'époque du présent roi »²⁹²⁸.

Pour Jacques II, cette proximité semble engendrer une certaine confusion d'autant que sa première femme Anne Hyde, qui vit une période de réflexion spirituelle au même moment que lui et dont la conversion au catholicisme est officielle dès 1670, obtient des aveux étonnants de la part de pontes de l'Eglise anglicane comme Gilbert Sheldon,

²⁹²¹ Tim Harris, *Politics Under the Later Stuarts : Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, p. 13.

²⁹²² “Presbyterians’ proposition, point 2, *The Savoy Conference April 15, 1661*” dans Francis Procter, *op. cit.*, p. 170. “our first reformers so composed the Liturgy as to win upon the Papists and to draw them into their Church-communion, by varying as little as they well could from the Romish forms before in use”.

²⁹²³ *Ibid.*, “Presbyterians’ proposition, point 1”.

²⁹²⁴ *Ibid.*, “The Reply of the Bishops, point 3”. “kneeling at Communion”.

²⁹²⁵ *Ibid.*, “The Reply of the Bishops, point 18”. “the Surplice, the Cross in Baptism”.

²⁹²⁶ John Spurr, “Religion in Restoration England”, *op. cit.*, p. 113. “mere Romish foppery”.

²⁹²⁷ Herbert Mortimer Luckock, *op. cit.*, p. 192. “The doctrinal changes were by no means numerous, but, such as they were, they testified definitely to the Catholic spirit of the Revision”.

²⁹²⁸ “Count Lorenzo Magalotti’s description of the ceremony of touching for the King’s evil, 1669”, *op. cit.* “according to the ancient usage of the first Catholic kings of England, which was handed down to their successors, continued after the apostasy, and preserved to the time of the present king”.

l'archevêque de Canterbury et de Walter Blanford, l'évêque de Worcester. Loin d'exprimer une aversion envers catholicisme, ces derniers admettent « qu'il existe beaucoup de choses conservées de l'Eglise Romaine »²⁹²⁹ et que, de leur côté, « ils les [pratiquent] quotidiennement même s'ils ne [veulent] pas l'avouer »²⁹³⁰. Plus étonnant encore, l'un d'entre eux se laisse aller à dire « que s'il avait été élevé en tant que Catholique, il n'aurait pas changé sa religion »²⁹³¹. Ces observations amènent Jacques II à penser que les convictions de l'Eglise d'Angleterre ne sont pas fondamentalement opposées aux convictions de l'Eglise catholique et que, de ce fait, une fois la Liberté de Conscience votée, les anglicans voudront spontanément devenir catholiques. L'ambassadeur français Barillon, auquel Jacques II s'est confié sur le sujet, peut témoigner qu'il « se persuade lui-même que l'Eglise anglicane est si peu éloignée de l'Eglise catholique qu'il ne devrait pas être difficile d'amener la majorité d'entre eux à se déclarer ouvertement »²⁹³². Dans l'esprit de Jacques II, il est évident qu'un phénomène de conversion de masse se produira : « Une fois la Liberté de Conscience bien ancrée, je n'ai aucun doute que de nombreuses conversions s'ensuivront »²⁹³³. Ainsi est-il convaincu qu'« un très grand nombre de Protestants (...), des hommes de l'Eglise d'Angleterre comme d'autres »²⁹³⁴ adhèrent à ce raisonnement. Cette recherche de points communs unificateurs entre les deux religions se retrouve à plusieurs reprises de différentes manières. Aussi Jacques II s'acharne-il à croire, dans une vision presque romanesque de la relation entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise catholique pendant la période du Commonwealth, qu'au-delà des convictions religieuses une entente pour raisons politiques reste possible. En effet, la souffrance commune vécue sous la coupe des presbytériens et la bataille pour réhabiliter la monarchie « ensemble »²⁹³⁵ lui donnent à penser qu'« ils n'auraient aucune difficulté à s'unir dans l'affection ou l'intérêt, s'ils ne le pouvaient pas dans la foi »²⁹³⁶.

Au moment de son couronnement, l'accompagnement de la divine providence dans la vie de Jacques II et le pouvoir entre ses mains semblent trouver du sens dans un objectif

²⁹²⁹ Anne Hyde, *op. cit.*, p. 2. “[they] told me there were many things in the Romish Church which (...) we had kept”.

²⁹³⁰ *Ibid.* “That for their parts, They did it daily, tho they would not own it”.

²⁹³¹ *Ibid.* “That if he had been bred a Catholick, he would not change his religion”.

²⁹³² John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 127. “He flatters himself that the Anglican Church is so little removed from the Catholic that it should not be difficult to bring the majority of them to declare themselves openly”.

²⁹³³ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 621-622. “I make no doubt if once Liberty of Conscience be well fixed, many conversions will ensue”.

²⁹³⁴ *Ibid.* “which is a truth too many of the Protestants are persuaded of, Church of England men as well as others”.

²⁹³⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 114. “suffer'd together”.

²⁹³⁶ *Ibid.* “they would not be so difficult to unite in affection and intrest, tho they could not in faith”.

missionnaire. Quel que soit l'angle d'approche, Jacques II est donc convaincu : une Déclaration d'Indulgence devient incontournable pour l'émancipation des catholiques, mais aussi pour le bien général. Même si le roi se montre sincère dans son idée de ne pas contraindre les consciences en matière de religion, cette démarche est teintée de prosélytisme. En effet, persuadé que la liberté dont il a bénéficié à une étape de sa vie lui a permis d'accéder à la vraie religion, il s'emploie à proposer des conditions similaires à ses sujets avec la conviction qu'ils se tourneront massivement comme lui vers la religion catholique. Son point de vue n'est pas dénué de fondement, mais s'attache à des éléments extrêmement faibles, leur capacité à rapprocher les deux confessions étant plus de l'ordre de la liturgie que du dogme. Sincère converti bercé par de nombreuses utopies, son raisonnement passe aussi totalement sous silence la profondeur de l'inimitié historique entre l'Eglise Etablie et l'Eglise catholique. Par conséquent, les peurs de ses contemporains lui paraissent totalement injustifiées. Au lieu de considérer les craintes de ses sujets comme un enjeu réel²⁹³⁷ avec lequel composer, Jacques II semble les ignorer purement et simplement pour s'enfermer dans une interprétation très personnelle de la situation religieuse en Angleterre.

Dans le contexte de son échec en Angleterre, l'analyse psychologique de Jacques II, nous renseigne beaucoup sur cette impression de décalage permanent entre les attentes de ses sujets, les enjeux religieux, politiques et économiques et les réponses du roi et met en évidence de nombreux éléments importants pour notre étude du rôle de la personnalité de Jacques II dans les événements en Angleterre et en Irlande à la fin du XVII^e siècle. Les événements survenus en Angleterre au cours de l'enfance de Jacques II ont forgé en lui une perception très binaire d'un monde politique partagé entre les hommes entièrement soumis à la Couronne et les traîtres où la faiblesse, cause de la chute de son père, n'a pas de place. La fermeté qu'il prône s'inscrit dans une vision absolutiste d'un droit divin du monarque encore largement répandu à l'époque, mais correspond aussi à une personnalité en recherche de contrôle. Par conséquent, alors que ses sujets anglais attendent de lui de la mesure, Jacques II fait preuve d'une inflexibilité jugée menaçante. De plus, dans le domaine religieux, ses convictions initiales ont subi des transformations qui donnent une dimension providentielle à tout ce qui lui arrive. Sincèrement attaché à la foi catholique,

²⁹³⁷ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 127.

Jacques II comprend son existence dans le cadre plus vaste d'une mission spirituelle dont il ne perçoit pas les anachronismes avec la situation religieuse en Angleterre et avec les émotions de ses sujets protestants. Dépendant des autres pour trouver une assurance qui lui fait défaut, il se retrouve inmanquablement régulièrement en situation de vulnérabilité et, cherchant la sécurité relationnelle, beaucoup de ses décisions sont guidées plus par le souci de préserver des repères personnels sécurisants que par le souci du véritable intérêt de ses sujets. Autant la relation qu'il entretient avec le maréchal de Turenne semble s'intégrer dans un rapport quasi-filial naturel, autant ses autres relations révèlent une fragilité intrinsèque.

Ainsi, tous ces principes de vie élaborés autour des notions d'autorité, d'obéissance, de loyauté et entourés d'une dimension providentielle sont-ils autant de points d'ancrages, de défenses constituant « des caractéristiques stables de [sa] personnalité »²⁹³⁸ qui lui permettent de trouver un équilibre et dont il ne veut, ou ne peut, par conséquent pas dévier. En parallèle, Jacques II ne semble pas avoir reçu l'éducation dont il avait besoin pour apprendre le métier de roi et son manque de finesse intellectuelle ne l'a certainement pas aidé à appréhender la complexité des enjeux religieux, politiques et économiques d'une époque très délicate. Il n'est pas un dirigeant naturel et semble beaucoup plus à l'aise dans un rôle de suiveur que de décideur. Par conséquent, contrairement à Francis Charles Turner, nous ne pensons donc pas que, « de tous les rois anglais, il était le mieux préparé par l'expérience à cette tâche »²⁹³⁹ et nous n'adhérons pas non plus à l'analyse de Steve Pincus pour qui Jacques II était « un homme d'Etat expérimenté et accompli au moment où il monta sur le trône en 1685 »²⁹⁴⁰. C'est donc un homme aux idées presque définitivement arrêtées, marquées fortement dans sa construction par les traumatismes de la guerre civile et un homme dont les talents naturels le guident vers un rôle de second qui a pris alors la place de numéro un en Angleterre.

Dans toute cette analyse, nous avons cependant voulu faire preuve d'une certaine prudence, comme nous y engage Lucien Febvre, un des précurseurs de l'utilisation des sciences sociales en histoire²⁹⁴¹. En effet, pour comprendre dans sa globalité tout le psychisme de nos aïeux, il faudrait pouvoir prendre aussi en compte la dimension de leur

²⁹³⁸ Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet, et Claude Lhote, *op. cit.*, p. 10.

²⁹³⁹ James Charles Turner, *op. cit.*, p. 233. « *James ascended the English throne better equipped by experience for the task of kingship than any other English monarch* ».

²⁹⁴⁰ Steve Pincus, 1688, *The First Modern Revolution*, *op. cit.*, p. 179. « *an experienced and accomplished statesman by the time he ascended the throne in 1685* ».

²⁹⁴¹ Lucien Febvre, « Psychologie et Histoire », *L'Encyclopédie française*, VIII (Vie mentale), Paris, 1938, <<http://www.megapsy.com/mental/pages/062.htm>>. Page consultée le 20/05/2011.

formatage par leur époque. De ce fait, beaucoup des comportements manifestés par Jacques II, aussi inacceptables soient-ils de nos jours, ne l'étaient pas totalement dans la société anglaise et irlandaise du XVII^e siècle où les rois pouvaient être égocentriques, exprimer leur autorité de manière excessive ou encore présenter une vision héroïque de leur personne sans que cela ne constitue forcément des problèmes et, encore moins, des éléments de pathologie. La limite entre état normal et état pathologique semble alors bien fine. Pourtant, le plus intéressant à ce propos est de constater que le comportement de Jacques II a poussé ses contemporains eux-mêmes à le juger comme étant allé bien au-delà de la normalité en Angleterre et comme ayant, par la suite, fait preuve d'un jugement totalement altéré en Irlande. Ce verdict contemporain nous intéresse d'autant plus qu'il constitue, pour le *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, l'un des principaux critères diagnostiques des troubles de la personnalité. En effet,

un trouble de la personnalité est un mode durable des conduites et de l'expérience vécue qui dévie notablement de ce qui est attendu dans la culture de l'individu, qui est envahissant et rigide, qui apparaît à l'adolescence ou au début de l'âge adulte, qui est stable dans le temps et qui est une source de souffrance ou d'une altération du fonctionnement.²⁹⁴²

Tous ces éléments de définition nous font inévitablement penser à Jacques II. De plus, cette définition inclut aussi l'idée d'une inadaptation, terme qui nous semble particulièrement approprié à Jacques II et qui confirme parfaitement notre impression incessante de « décalage »²⁹⁴³ entre ses décisions et les attentes de ses sujets. Ainsi, le simple fait que, déjà à l'époque, Jacques II ait été considéré comme vivant dans un excès qui le rend incapable de discerner les options réalistes, de prendre des décisions stratégiques, de faire la part du discours explicite du discours implicite ou encore d'user de diplomatie montre-t-il que ses contemporains appréhendaient déjà sa personnalité comme étant « hors norme ». Par conséquent, en plus d'une incapacité à assumer la fonction royale, nous pensons qu'un trouble dans la personnalité de Jacques II n'est pas contradictoire et doit au contraire aussi être pris en compte. Celui-ci se vérifie plus particulièrement à partir de l'invasion de l'Angleterre par Guillaume d'Orange, de son commandement en Irlande et de son exil final en France. Toute cette étape de fin de vie représente une période de rupture pendant laquelle, en plus de confirmer son décalage avec les autres, Jacques II se révèle aussi en décalage avec lui-même.

²⁹⁴² *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, op. cit.*, p. 789.

²⁹⁴³ *Ibid.*, p. 790.

Chapitre 11- Un homme en décalage avec lui-même

A partir de 1688, Jacques II change visiblement. Les interprétations sur sa vie faites à la lumière de la divine providence se font très rares, sa nature sanguine et rigide laisse petit à petit la place à un homme sans volonté et face à l'invasion qui le menace, sa combativité de soldat s'évanouit. On peut émettre l'hypothèse que, même s'ils deviennent plus visibles par la suite, ces changements dans le comportement de Jacques II trouvent leurs racines dans les premières oppositions de la part de l'Eglise Etablie d'Angleterre auxquelles il ne s'attend pas du tout. En effet, les résistances qui lui sont directement opposées dans les domaines religieux, politique et économique s'affirment comme autant de chocs émotifs qui détruisent les uns après les autres la structure d'une vie fondée sur la loyauté de son entourage, un pouvoir royal qu'il pense irrésistible et une providence bienveillante à son égard. Ces résistances le fragilisent et l'affaiblissent encore plus dans sa capacité à diriger par la suite en Irlande car, en psychologie, un choc émotif ou émotionnel se définit comme « une émotion brusque et intense à laquelle le sujet ne peut s'adapter immédiatement pouvant provoquer un ébranlement de l'affectivité du sujet »²⁹⁴⁴. Cela veut dire que, face à un événement difficile²⁹⁴⁵, l'individu n'arrive pas à gérer les émotions qui l'assaillent, ce qui a des conséquences sur son équilibre psychique.

Pour se remettre d'un choc émotif, plusieurs étapes sont nécessaires, même si elles ne constituent pas un mécanisme figé : l'« état de choc » ; le « syndrome de Stress Post-Traumatique » ; la « révolte », la « colère », « la dépression » ; la « résignation » et « l'acceptation » et enfin « l'adaptation »²⁹⁴⁶ que nous définirons au fur et à mesure de leur apparition dans la vie de Jacques II. Cet ensemble de manifestations constitue un mécanisme courant, chaque phase représentant un moment de progression vers la guérison, c'est-à-dire « un état transitoire normal »²⁹⁴⁷. Pourtant, si le sujet n'arrive pas à dépasser une de ces étapes, son état peut devenir pathologique. Par conséquent, après avoir répertorié tous les éléments qui semblent avoir engendré une rupture dans la vie de Jacques II en Angleterre, nous analyserons les étapes par lesquelles il passe en Angleterre, en Irlande et en France lors de son exil final en portant une attention toute particulière au fait qu'il reste

²⁹⁴⁴ « Choc Psychologique et Syndrome de Peter Pan », <<http://www.01psy.com/knowledgebase.php?article=23>>. Page consultée le 22/04/2013.

²⁹⁴⁵ *Ibid.* « accident, agression, guerre, catastrophe naturelle, conflit, abandon, décès... ».

²⁹⁴⁶ *Ibid.*

²⁹⁴⁷ *Ibid.*

figé ou non dans l'une d'entre elles. Cette analyse finale nous permettra de proposer un diagnostic concernant la personnalité de Jacques II.

I- La rupture émotionnelle en Angleterre

Avec le refus de l'Université de Magdalen et des sept évêques de l'Eglise Etablie d'Angleterre de se ranger loyalement derrière lui pour mettre en œuvre une Liberté de Conscience, Jacques II vit à notre avis un véritable choc. En effet, contrairement à la rébellion du duc de Monmouth de 1685, cette rébellion est très inattendue de la part de personnes qui prêchent une obéissance absolue au roi et sur l'obéissance desquelles il pense pouvoir compter particulièrement : « Est-ce là la loyauté de votre Eglise d'Angleterre ? On pourrait s'étonner de voir autant de ses membres dans cette affaire »²⁹⁴⁸. Cette réalité le choque et suscite, de sa part, beaucoup de colère. Pourtant, au beau milieu du bras de fer qui l'oppose en justice en juin 1688 aux sept évêques qui avaient refusé de lire sa Déclaration d'Indulgence dans leurs églises et dont le verdict est défavorable à Jacques II, la naissance de son fils, le 10 juin 1688, lui permet de reprendre la main en lui offrant un successeur catholique et en lui ouvrant la perspective que toutes ses décisions religieuses seront perpétuées après sa mort, contrairement à ce qui se passerait si ses filles protestantes lui succédaient. Plus important encore, comme l'enfant a été conçu à Holywell, un « endroit de dévotion très fréquenté »²⁹⁴⁹, Jacques II y voit encore les encouragements de la « Divine Providence »²⁹⁵⁰.

Dans un contexte en 1688 de plus en plus tendu avec ses sujets dans lequel Jacques II a dû faire face à l'opposition choquante, de son point de vue, de l'Eglise Etablie d'Angleterre, la naissance d'un héritier mâle répond donc à ses prières les plus chères et le pousse à continuer à croire que Dieu est toujours avec lui. D'après l'historien John Miller, « la joie submergea Jacques au point qu'il tomba à genoux et pleura la plus grande partie de la nuit »²⁹⁵¹. Pourtant, alors que nous avons vu dans la partie II que la joie de Jacques II est

²⁹⁴⁸ “King James II and the Fellows of Magdalen College, 4 Sept. 1687”, p. 8 dans Rev. J. R. Bloxam (ed.), *op. cit.*, p. 85. “*Is this your Church of England Loyalty? One would wonder to find so many Church of England men in such a business*”.

²⁹⁴⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 129. “*a place much frequented out of devotion*”.

²⁹⁵⁰ *Ibid.* “*Divine Providence*”.

²⁹⁵¹ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 186. “*James was so overjoyed that he felt on his knees and cried for most of the night*”.

loin d'être partagée par la majorité de ses sujets²⁹⁵², leur attitude va de nouveau rapidement faire vaciller le roi²⁹⁵³. Effectivement, des remises en question autour de la légitimité du prince ébranlent Jacques II au plus haut point²⁹⁵⁴. A ce stade, un changement dans le comportement de Jacques II s'opère. Alors qu'il répondait jusque-là à l'opposition par la fermeté ou la colère, Jacques II semble s'installer petit à petit dans un état léthargique où il subit les nouveaux événements qui surviennent dans sa vie.

I.1- Le choc de la trahison

Les interprétations de Jacques II sur une intervention divine travaillant constamment pour son salut et sa confiance fondée sur la loyauté trouvent des limites qui le choquent dans sa vie au moment où des rumeurs d'invasion de l'Angleterre par son neveu et beau-fils, Guillaume d'Orange se confirment. N'arrivant plus à comprendre le sens spirituel de ce renversement de fortune, Jacques II met tellement de temps à admettre ce qui se passe qu'il semble apathique. Se sentant abandonné de tous, il finit même par prendre la fuite.

I.1.1- Le déni

Le jour même de l'acquiescement des évêques, le 30 juin 1688, une lettre est envoyée par sept signataires à Guillaume d'Orange dans le but de « trouver un remède avant qu'il ne soit trop tard pour que nous puissions contribuer à notre propre délivrance »²⁹⁵⁵. Ces hommes, qui lui demandent d'intervenir militairement sur le sol anglais, représentent les deux bords politiques, le comte de Dandy et Compton l'évêque de Londres étant tories et le duc de Shrewsbury, le duc de Devonshire, le vicomte Lumley, Edward Russell et Henry Sidney, le frère d'Algernon Sidney, étant whigs²⁹⁵⁶. D'après eux, le mécontentement à l'égard de la politique générale de Jacques II s'est étendu à « dix-neuf personnes sur vingt à travers le royaume »²⁹⁵⁷ et ils attendent que Guillaume d'Orange leur donne les moyens de « soutenir leur soulèvement »²⁹⁵⁸. Même si la lettre est initialement secrète, d'autres personnes à la cour hollandaise en prennent connaissance et il est surprenant, comme le souligne l'historien Maurice Ashley, que Jacques II n'en ait pas eu connaissance²⁹⁵⁹. C'est

²⁹⁵² *Supra*, partie II, p. 273.

²⁹⁵³ Un long développement est consacré à ce sujet dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 192-202.

²⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 159.

²⁹⁵⁵ *Letter of Invitation to William of Orange*, 30 June 1688, *op. cit.* "to find a remedy before it be too late for us to contribute to our own deliverance".

²⁹⁵⁶ Des chiffres prennent la place de leurs identités.

²⁹⁵⁷ *Letter of Invitation to William of Orange*, 30 June 1688, *op. cit.* "nineteen parts of twenty of the people throughout the kingdom".

²⁹⁵⁸ *Ibid.* "to countenance their rising".

²⁹⁵⁹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 234.

donc par l'intermédiaire de rumeurs pendant l'été 1688 qu'il commence à être informé du débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre.

Etonnamment, Jacques II donne l'impression aux personnes de son entourage de ne pas s'en préoccuper et, pour reprendre les mots de John Miller, d'être complètement léthargique face à la situation : « Les Français exprimèrent leur stupéfaction face à la « surprenante léthargie » de Jacques et son incapacité à préparer sa défense »²⁹⁶⁰. En effet, la prise de conscience de Jacques II vis-à-vis des événements qui se succèdent à partir de juin 1688 a lieu en plusieurs étapes très lentes et son manque de réaction nous ramène aux fondements de la personnalité de Jacques II, en particulier à la manière dont il perçoit ses relations et la loyauté. Pourtant, au-delà de confirmer la dépendance de Jacques II vis-à-vis de ceux qu'il a choisis pour amis, cette étape de sa vie révèle une grande fragilité psychologique quand il est déstabilisé dans ses relations. Dans un contexte d'une extrême gravité, Jacques II ne semble de nouveau pas entouré des bonnes personnes. Par exemple, son envoyé dans les Provinces-Unies, le Marquis d'Albeville²⁹⁶¹, n'est pas décrit comme un homme très fiable en ce qui concerne la précision des informations communiquées à Jacques II sur la situation à la cour de Guillaume d'Orange au moment des préparatifs d'invasion. D'après l'historien Sir John Dalrymple, « le flou des missives d'Albeville était calculé pour entretenir l'égaré de Jacques et de sa cour »²⁹⁶². De plus, la soumission de Jacques II aux idées de Sunderland, un de ses plus proches conseillers, paraît très étonnante à l'œil extérieur de Barillon²⁹⁶³. Comme par hasard, il se trouve aussi que ces deux hommes tiennent tous deux le discours que le roi désire le plus entendre à cet instant : il n'y aura pas d'invasion.

D'un autre côté, Guillaume d'Orange lui assure dans le cadre de leur correspondance personnelle que les préparatifs qu'il est en train d'effectuer ne sont pas dirigés contre lui²⁹⁶⁴. Même si Jacques II ne semble tout de même pas trop se faire d'illusion sur les ambitions du Hollandais, son raisonnement ne le pousse pas à prendre des mesures concrètes. Pour lui, l'idée que Guillaume d'Orange puisse se dresser contre son oncle et beau-père avec le soutien de sa propre fille est tellement amorale, qu'il n'envisage pas qu'elle puisse véritablement se réaliser. D'après John Miller, « ce n'est pas qu'il doutait

²⁹⁶⁰ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 193. « *The French expressed amazement at James's « surprising lethargy » and his failure to prepare to defend himself* ».

²⁹⁶¹ Ignatius White, marquis d'Albeville (1626-1694) Envoyé de Jacques II à la Hague à partir de 1687. Il suit Jacques II en exil en France.

²⁹⁶² Sir John Dalrymple, op. cit., vol. 2, p. 153. « *The looseness of Albeville's dispatches was calculated to continue the deception of James and his court* ».

²⁹⁶³ « Lettre de Barillon à Louis XIV, le 18 septembre 1688 » dans op. cit., p. 154, p. 156.

²⁹⁶⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 177.

des mauvaises intentions de William. (...) Mais même ainsi, Jacques répugnait à croire que William ferait une chose aussi « contre nature » qu'une guerre à son beau-père ou que Marie l'encouragerait dans ce sens »²⁹⁶⁵. En fait, tout comme à d'autres moments dans sa vie, malgré des preuves largement fournies, Jacques II décide tout simplement d'ignorer la réalité, de ne pas faire face. Dans une lettre de Barillon envoyée à Louis XIV, l'ambassadeur écrit : « Il (Jacques) me dit qu'il avait toujours du mal à croire que le Prince d'Orange puisse tenter d'envahir le pays »²⁹⁶⁶. La sentimentalité initialement observée avec le comte Tyrconnell ou le duc de Melfort se révèle être finalement un véritable déni de réalité. En effet, l'attitude de Jacques II reflète tout à fait la définition du déni donnée par le psychiatre et psychanalyste Otto Kernberg. Pour ce dernier,

il est relativement aisé de reconnaître l'opération de déni lorsqu'elle entraîne une perte manifeste de l'épreuve de réalité. Le patient agit comme s'il n'avait absolument pas conscience d'aspects tout à fait contraignants et urgents de sa réalité.²⁹⁶⁷

Jacques II s'est persuadé de l'inconcevabilité morale d'une invasion par son beau-fils et ignore toute donnée factuelle qui contredit sa vision des choses. De plus, toute autre interprétation qui lui est proposée lui paraît suspecte. Dans sa capacité à se tromper lui-même, l'insistance des Français à vouloir le mettre en garde contre une invasion lui paraît d'abord douteuse et il finit par penser, comme écrit dans ses Mémoires, qu'il s'agit d'un « stratagème destiné à l'effrayer pour qu'il fasse une alliance avec [le roi français] »²⁹⁶⁸. Par conséquent, malgré ce premier avertissement dès le 7 juin 1688²⁹⁶⁹, Jacques II refuse l'aide militaire de la France au grand étonnement de Barillon, l'ambassadeur de Louis XIV, qui n'est « pas moins étonné que la Cour de France de la confiance surprenante de sa Majesté »²⁹⁷⁰. Pour Louis XIV, la situation se révèle suffisamment préoccupante pour qu'il demande à son cousin, le 12 août, de se préparer « par terre et par mer »²⁹⁷¹. En parallèle, les Mémoires de Jacques II nous renseignent sur le fait que Jacques II commence tout de

²⁹⁶⁵ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 193. "It was not that he doubted William's ill will. (...) Even so, James was reluctant to believe that William would be so "unnatural" as to make war on his father-in-law, or that Mary would acquiesce in his doing so".

²⁹⁶⁶ Extrait d'une « Lettre de Barillon à Louis XIV, le 30 août 1688 » dans Sir John Dalrymple, op. cit., vol. 2, p. 153. "He (i.e. James) told me that he had still difficulty to believe that the Prince of Orange could attempt making an invasion upon this country".

²⁹⁶⁷ Otto Kernberg, op. cit., p. 297

²⁹⁶⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 176-177. "A contrivance to fright his Majesty into an Alliance with [the French King]".

²⁹⁶⁹ Sir John Dalrymple, op. cit., vol. 2, p. 152.

²⁹⁷⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 177. "no less astonished than the Court of France itself at his Majestys surprising security".

²⁹⁷¹ Extrait d'une « Lettre de Louis XIV à Barillon, le 12 août 1688 » dans Sir John Dalrymple, op. cit., vol. 2, p. 153.

même à ouvrir les yeux²⁹⁷², alors même que les rumeurs circulent déjà très ouvertement, comme le confirment les entrées du journal de John Evelyn à partir du 10 août²⁹⁷³. Pour autant, alors qu'il est homme à être prompt à l'action militaire en particulier, le roi ne prend toujours pas au sérieux la menace et, d'après ses Mémoires, « n'y accorde aucun véritable crédit jusqu'au milieu du mois de septembre environ »²⁹⁷⁴. Ainsi, du 7 juin au 13 septembre 1688, Barillon décrit-il Jacques II comme pris au piège de doutes qui le poussent de manière très inconstante à osciller entre la réalité d'une invasion et son impossibilité étant « ramené à sa certitude initiale d'être en sécurité »²⁹⁷⁵.

Jacques II ne parvient pas à se décider, il semble perdu et totalement dans la négation d'une réalité inconcevable pour lui. Cette notion de « déni » n'est pas nouvelle et avait déjà été soulignée comme un élément récurrent du fonctionnement relationnel de Jacques II. Pourtant, avec le refus de faire face à une invasion, le déni de Jacques II est encore plus prononcé et nous offre, dans sa réponse totalement décalée face à l'ampleur de la situation, des indices révélateurs de son état d'esprit. En effet, d'un point de vue psychologique, le déni est toujours en relation avec une situation pressentie comme une attaque personnelle violente car, selon les auteurs du livre *Les mécanismes de défense*, il s'agit de « refuser la réalité d'une perception vécue comme dangereuse ou douloureuse pour le moi »²⁹⁷⁶. Le déni constitue donc une réaction de défense particulièrement forte, car il consiste à remettre en question les autres et le monde extérieur plutôt que soi-même. Par conséquent, nous comprenons que, quand il n'est plus capable d'affronter une réalité trop difficile pour lui, Jacques II utilise régulièrement ce mécanisme de défense. Le roi semble se débattre avec lui-même et les semaines suivantes voient alterner prises de conscience et inaction.

Alors qu'une missive reçue le 17 septembre le met de nouveau en garde²⁹⁷⁷, il se décide enfin à admettre que Guillaume d'Orange va passer à l'action. Se rendant à Whitehall dès le lendemain, John Evelyn est abasourdi de trouver alors l'entourage de Jacques II totalement abattu : « Ce qui plongea Whitehall dans une telle peur panique que

²⁹⁷² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 177 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 196.

²⁹⁷³ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, « 10th August 1688 », p. 275 ; *ibid.*, « 23d August, 1688 », p. 277.

²⁹⁷⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 177. « never gave any real credit to it, til about the middle of September ».

²⁹⁷⁵ Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 153. « brought back to his original ideas of security ».

²⁹⁷⁶ Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet, et Claude Lhote, *op. cit.*, p. 188.

²⁹⁷⁷ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 195 ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 177.

j'avais du mal à croire à un tel changement »²⁹⁷⁸. Pourtant, ce n'est encore finalement que dix jours plus tard, le 28 septembre 1688, qu'une déclaration est publiée annonçant l'invasion²⁹⁷⁹. Cependant, encore à ce stade, Jacques II paraît beaucoup plus écrasé qu'agressif et combatif. Par exemple, à la date du 27 septembre 1688 dans son journal, le comte de Clarendon rapporte une conversation avec la reine qui fait ressortir que « le roi semblait extrêmement perturbé et qu'il était très mélancolique »²⁹⁸⁰. Devant l'imminence de l'invasion, il essaye de sauver la face et de regagner la faveur de ses sujets en faisant machine arrière dans les domaines qui les mécontentent. Lui qui, toute sa vie a tant méprisé le compromis et redouté ses conséquences, se soumet dans la panique en opérant un retour en arrière incroyable : les chartes des municipalités sont restaurées comme au moment de leur premier changement en 1679 et des remplacements sont effectués pour démettre de leurs fonctions des Lords catholiques²⁹⁸¹. A la date du 21 septembre dans sa correspondance, John Ellis mentionne la possibilité d'un changement de politique religieuse²⁹⁸² et, effectivement, le 7 octobre 1688, John Evelyn constate une véritable volte-face qu'il lie directement à la pression ressentie par le roi :

L'attente imminente d'une invasion du Prince d'Orange avait atteint un tel degré qu'il sembla bon à sa Majesté d'abroger la Commission pour le Pouvoir de dispense (mais tout en conservant son propre droit de dispense sur toute loi) et de réintégrer les Membres exclus de l'Université de Magdalen à Oxford.²⁹⁸³

Même si, pour ses sujets, les initiatives de Jacques II ne sont pas totalement crédibles, celui-ci cherchant à maintenir en parallèle des officiers catholiques dans l'armée et dans son entourage²⁹⁸⁴ et ne changeant donc rien à la situation, ces évolutions sont le reflet visible d'un affolement immense qui reflète une modification importante de sa personnalité. Un mois plus tard, le 22 octobre 1688, la première tentative de Guillaume d'Orange de prendre la mer se solde par un échec à cause de vents contraires. Jacques II semble revitalisé par le délai faisant preuve, d'après l'historien John Miller « d'un

²⁹⁷⁸ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "18th September, 1688", p. 277. "which put Whitehall into so panic a fear, that I could hardly believe it possible to find such a change".

²⁹⁷⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 184.

²⁹⁸⁰ Lord Clarendon, *Diary*, p. 68 cité en note de James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 184. "the King seemed much disturbed, and was very melancholy".

²⁹⁸¹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 241.

²⁹⁸² "John Ellis, London, Sept. 21st, 1688" dans George Agar Ellis (ed.), *op. cit.*, p. 202.

²⁹⁸³ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "7th October, 1688", p. 278. "Hourly expectation of the Prince of Orange's invasion heightened to that degree, that his Majesty thought fit to abrogate the Commission for the dispensing Power (but retaining his own right still to dispense with all laws) and restore the ejected Fellows of Magdalen College, Oxford".

²⁹⁸⁴ *Ibid.* Jones fait un long développement sur les concessions de Jacques II dans George Hilton Jones, *op. cit.*, p. 135-156.

débordement de confiance exubérante »²⁹⁸⁵. Jacques II met alors en œuvre des préparatifs de guerre : « Le Roi fut content du temps que cela lui donnait dont il ne perdit rien pour faire les préparatifs qu'il convenait »²⁹⁸⁶. Pourtant, là encore, Barillon le trouve toujours très indécis²⁹⁸⁷. Son commandement manque de fermeté et ses ordres, comme en attestent ceux donnés à Lord Dartmouth à la tête de la flotte située dans la Manche, traduisent un manque d'assurance certain. Alors que ses premiers ordres sont jugés inadéquats par ce dernier, Jacques II décide ... de ne pas décider et de le laisser libre d'entreprendre les actions qu'il jugera nécessaires :

Je ne doute point que Dieu me protégera et fera prospérer mon bras sur terre comme sur mer. Je n'ai pas besoin de vous en dire plus, convaincu que vous ferez ce qu'il y a de mieux pour mon service dont vous êtes le seul juge étant sur place ; vous devez vous gouverner vous-même en fonction des mouvements de l'ennemi, et comme les vents et le temps le permettront.²⁹⁸⁸

Même si nous admettons qu'il n'a jamais brillé dans son commandement de la flotte anglaise, Jacques II possède une expérience qui aurait pu l'engager à avoir, au minimum, une opinion. Pourtant, il est frappant de voir que son agressivité habituelle face à l'opposition ou sa combativité de soldat ne ressortent pas du tout. A ce stade, Barillon le pense encore préoccupé par des considérations annexes²⁹⁸⁹. Seulement, à partir de cet instant, le doute en ce qui concerne une invasion n'est plus du tout permis et si Jacques II n'a plus aucune possibilité d'être dans le déni, il n'en paraît pas moins désormais paralysé. En effet, les dernières nouvelles qui lui sont parvenues sont très choquantes. Ecrite le 10 octobre 1688, une déclaration de Guillaume d'Orange circule à partir de la fin du même mois pour justifier auprès des sujets de Jacques II ses raisons pour envahir l'Angleterre. Cette lettre fait longuement étalage des griefs à l'encontre de Jacques II par le biais d'une attaque de ses conseillers. Il leur est reproché le renforcement des prérogatives, la tentative d'imposition d'une Liberté de Conscience, l'infiltration de catholiques dans les Universités, la saisie des chartes des municipalités ..., toutes choses qui font subir à l'Angleterre « une grande et insupportable oppression »²⁹⁹⁰. Pourtant, compte tenu des éléments

²⁹⁸⁵ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, op. cit., p. 198. "the burst of exuberant confidence".

²⁹⁸⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 205. "the King was glad of the time it gave him, whereof he lost no part, in making due preparations".

²⁹⁸⁷ Sir John Dalrymple, op. cit., vol. 2, p. 156.

²⁹⁸⁸ « Lettre de Jacques II à Lord Dartmouth, le 14 octobre 1688 » dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 206. "I make no doubt that God will protect me, and prosper my arms both land and sea. I need say no more to you, being sure you will do what is best for my service, which you that are on the place are the only judge of, and must govern yourself according to the enemies motions, and as wind and weather will permit".

²⁹⁸⁹ Sir John Dalrymple, op. cit., vol. 2, p. 159-160.

²⁹⁹⁰ William Henry, Prince of Orange, *Declaration of the Prince of Orange, October 10, 1688*, The Hague, 1688, <<http://www.jacobite.ca/documents/16881010.htm>>. Page consultée le 23/02/2009. "great and insufferable oppressions".

précédemment étudiés de la personnalité de Jacques II, il est permis d'émettre l'hypothèse que l'élément le plus blessant pour Jacques II dans cette déclaration ait été de découvrir qu'un complot avait été fomenté contre lui à son insu par des membres de son entourage. Dans sa déclaration, Guillaume d'Orange insiste effectivement bien sur le fait que sa démarche a été motivée par la demande des sujets de Jacques II, « très instamment sollicitée par un grand nombre de seigneurs, tant spirituels que temporels, et par de nombreux gentilshommes et autres sujets de tous rangs »²⁹⁹¹.

Pour Jacques II, homme attaché à la loyauté, cette phrase révèle deux réalités fortement anxiogènes. Tout d'abord, ceux qui ont invité Guillaume d'Orange font partie de son entourage à la cour. Ensuite, l'opposition qu'il rencontre n'est pas simplement l'effet d'une minorité réfractaire mais s'est beaucoup plus généralisée qu'il ne le pensait. A ce stade, Jacques II ne doit plus savoir à qui se fier d'autant plus que Guillaume d'Orange appelle ses sujets à la rébellion : « Invite et demande à toute personne (...) de nous rejoindre et de nous soutenir »²⁹⁹². De ce fait, la deuxième tentative réussie de Guillaume d'Orange, qui débarque sur le sol anglais le 5 novembre à Torbay, va le ramener à la réalité, car Jacques II commence à prendre de véritables dispositions seulement à ce moment-là²⁹⁹³. La prise de conscience de Jacques II est donc pour le moins lente et, malgré quelques décisions pendant cette période, l'image d'un homme qui n'arrive pas à accepter la situation reste dominante. Si Jacques II ne réagit pas rapidement, ce n'est pas uniquement parce qu'il n'est pas un bon dirigeant. Le mécanisme de défense de déni qu'il met inconsciemment en œuvre montre à quel point les enjeux ne sont pas pour lui uniquement sur un plan militaire tactique ou politique, mais bien sur le plan de la gestion personnelle d'émotions et de peurs trop difficiles à affronter. Malheureusement pour lui, à partir du débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre, les nouveaux coups qui lui sont assés lui font perdre presque définitivement toute capacité de réaction.

I.1.2- L'apathie

Peu réactif aux mises en garde d'invasion, le comportement de Jacques II devient presque totalement apathique à partir du moment où Guillaume d'Orange débarque en Angleterre²⁹⁹⁴. En effet, la définition du « retrait apathique » de Serban Ionescu, Marie-

²⁹⁹¹ *Ibid.* “most earnestly solicited by a great many lords, both spiritual and temporal, and by many gentlemen and other subjects of all ranks”.

²⁹⁹² *Ibid.* “invite and require all persons (...) to come and assist us”.

²⁹⁹³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 205, p. 207, p. 209 ; Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 250-251.

²⁹⁹⁴ Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 154.

Madeleine Jacquet et Claude Lhote correspond sur plusieurs points à l'attitude qui semble s'installer dans le comportement de Jacques II :

Détachement protecteur, fait d'indifférence affective, de restriction des relations sociales et des activités extérieures, et de soumission passive aux événements, qui permet à une personne de supporter une situation très difficile.²⁹⁹⁵

Alors que le retrait apathique de Jacques II se manifeste notamment par cette « soumission passive aux événements », la notion de « détachement protecteur » incluse dans la définition nous fait comprendre que nous assistons à la mise en place d'une nouvelle forme de mécanisme de défense dans la vie de Jacques II qui n'arrive manifestement pas à trouver des ressources pour surmonter ses émotions dans la situation. Après la disparition de toute réaction de colère, nous constatons maintenant une perte de courage évidente qui efface totalement la fougue du jeune soldat qui l'a caractérisé antérieurement. En effet, si Jacques II ne trouve plus de réserve en lui, c'est parce qu'il est abandonné même de ses meilleurs amis.

I.1.2.1- La perte du courage

Même si les biographes les moins hostiles à Jacques II, à l'instar de Maurice Ashley, John Miller ou William Speck, ne semblent pas adhérer à la représentation de Jacques II en tant que conquérant militaire sans faire part de leurs doutes²⁹⁹⁶, un autre aspect de son comportement demeure inexpliqué. Malgré ses faiblesses, Jacques II n'est pas un lâche et il nous semble difficile de passer outre le courage et l'énergie dont il a su faire preuve dans sa jeunesse à de nombreuses reprises même en dehors des champs de bataille. Alors qu'il n'est encore qu'un tout jeune homme, l'aventure de sa fuite hors d'Angleterre en 1648 montre déjà l'étendue de sa bravoure. Pour John Miller, « il s'agissait d'une évasion audacieuse pour laquelle Jacques avait fait preuve d'un courage et de ressources considérables pour un garçon de quatorze ans »²⁹⁹⁷. De plus, au-delà du fait que sa promotion dans l'armée française a peut-être été facilitée grâce à son appartenance à une famille royale, nous nous accordons avec l'historien Francis Charles Turner pour dire qu'une telle distinction s'obtient uniquement en récompense d'actions tangibles sur le champ de bataille : « Il n'aurait pas été promu si Turenne l'avait trouvé incompetent, et nous pouvons avoir confiance qu'il s'était montré efficace »²⁹⁹⁸. Même ses contemporains

²⁹⁹⁵ Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet et Claude Lhote, *op. cit.*, p. 300.

²⁹⁹⁶ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 227 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 201 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 18.

²⁹⁹⁷ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 5. "It had been a daring escape in which James had shown considerable resourcefulness and courage for a boy of fourteen".

²⁹⁹⁸ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 41. "he would not have been promoted if Turenne had found him incompetent, and we may be confident that he had proved himself efficient".

soulignent, en grande majorité, la bravoure militaire du duc d'York. Ainsi Edward Hyde remarque-t-il, au cours de la bataille d'Etampes en 1652, que le duc « fit preuve d'un courage et d'une vaillance extraordinaires »²⁹⁹⁹. Il est important de noter que ce n'est effectivement pas son intelligence tactique que ces hommes soulignent mais bien son courage et sa diligence comme le montrent encore les nombreux éloges répertoriés par Francis Charles Turner³⁰⁰⁰. De retour en Angleterre, dans des circonstances tout à fait différentes, Jacques se distingue de nouveau, cette fois dans le combat contre l'incendie de Londres en 1666 : « le Duc ne ménagea pas sa part de danger et de labeur en s'exposant jour et nuit pour contrer la rage du Feu »³⁰⁰¹. Ce témoignage des Mémoires de Jacques II est d'ailleurs confirmé dans le journal de John Evelyn³⁰⁰². Et plus tard encore, sa réactivité face à l'invasion de Monmouth et sa fermeté durant l'épisode de rébellion des évêques ne font aucun doute³⁰⁰³.

Pourtant, au moment de l'invasion de Guillaume d'Orange, Jacques II change complètement au point que l'évêque Gilbert Burnet qualifie la différence qu'il perçoit dans son comportement de « changement très inhabituel »³⁰⁰⁴. Son attitude détonne non seulement complètement avec ce courage maintes fois manifesté, mais aussi avec ses réactions colériques si caractéristiques. Face à telle une situation de désobéissance flagrante, Jacques II ne se met même plus en colère ! En quelques mois, le roi anglais n'est plus dans l'offensive, alors que le rapport de force est en sa faveur. En effet, malgré les difficultés initiales de faire revenir en Angleterre de troupes stationnées en Hollande, de nombreux soldats se sont échappés pour former une force militaire plus importante que prévue, trois régiments au lieu de deux³⁰⁰⁵. D'après l'historien John Miller, avec des flottes comparativement de la même envergure et une armée anglaise qui se monte au double de l'armée hollandaise, la supériorité militaire appartient, du moins en théorie, au camp du roi Stuart et « il aurait dû, par conséquent, être capable de faire face à l'invasion »³⁰⁰⁶. Compte tenu de ces éléments, cette « soumission passive aux événements » caractéristique, comme nous l'avons vu, d'un « retrait apathique » est frappante. Encore une fois, Jacques II réagit

²⁹⁹⁹ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 41. “*behaved himself with extraordinary courage and gallantry*”. Citation aussi dans Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 35.

³⁰⁰⁰ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 40-42.

³⁰⁰¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 424. “*The Duke had no little share of toyle and danger in exposing himself day and night to stop the rage of the Fire*”.

³⁰⁰² John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, “5th September, 1666”, p. 23.

³⁰⁰³ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 172-173.

³⁰⁰⁴ Gilbert Burnet, *Burnets History of His Own Time*. vol. I, *op. cit.* “*A very unusual change*”.

³⁰⁰⁵ Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 141.

³⁰⁰⁶ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 195. “*should, therefore, have been able to cope with the invasion*”.

de manière très défensive face à des événements qu'il ne parvient non seulement pas à gérer en tant que roi, mais aussi en tant qu'homme, car ils déstructurent toute la façon dont il s'est construit. De plus, depuis août 1688, un phénomène de désertion réduit presque à néant tous ses efforts depuis le début de son règne pour construire une armée puissante assurant sa sécurité.

I.1.2.2- Le sentiment d'abandon

Dès les premières rumeurs d'invasion, les abandons se comptent déjà dans les rangs anglais. D'après les Mémoires de Jacques II, ces abandons sont « visibles »³⁰⁰⁷ et concernent principalement des nobles, « tant d'hommes de qualité ayant délaissé le Royaume pour se retirer auprès du Prince d'Orange »³⁰⁰⁸. Cette première vague de départs ne constitue que le début du rejet de Jacques II par ses sujets et, à mesure de l'imminence de l'arrivée de Guillaume d'Orange, les abandons vont s'étendre à d'autres catégories de la population. En octobre 1688, John Evelyn fait état d'un revers pour le moins difficile pour le roi en racontant que « les gens semblaient attendre et désirer passionnément le débarquement de ce Prince »³⁰⁰⁹ et que, dans ce but, ils se sont mis à « sans cesse prier pour un vent d'est qui était, à ce que l'on disait, le seul obstacle à son expédition »³⁰¹⁰. Si nous considérons le point de vue de Jacques II qui, à l'époque où il était duc d'York, aimait à penser que grâce à son intervention contre l'incendie de Londres en 1666 et son dévouement en tant qu'amiral de la flotte, il était considéré comme le « chéri de la Nation »³⁰¹¹, la chute n'en est que plus dure.

En novembre 1688, à l'arrivée de Guillaume d'Orange en Angleterre, les désertions s'étendent à l'armée³⁰¹². Jacques II va de déconvenue en déconvenue³⁰¹³. Avant de se rendre auprès de ses troupes à Salisbury, pour jouer enfin, semble-t-il, son rôle de chef militaire, il décide de réunir autour de lui les généraux de son armée pour les appeler à rester loyaux. De manière encourageante, le vœu auquel ils s'engagent tous, dont son ami John Churchill, offre une réponse à la hauteur de ses attentes : « **Ils jurèrent de le servir jusqu'à la dernière goutte de sang** »³⁰¹⁴. Mais, arrivé à Salisbury le 19 novembre 1688, où

³⁰⁰⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 177. "visible defection".

³⁰⁰⁸ *Ibid.* "so many men of quality haveing latey left the Kingdom, and retiring to the Prince of Orange"

³⁰⁰⁹ John Evelyn, *op. cit.*, vol. 2, "7th October, 1688", p. 278. "people (...) seemed passionately to long for and desire the landing of that Prince".

³⁰¹⁰ *Ibid.* "praying incessantly for an east wind, which was said to be the only hindrance of his expedition".

³⁰¹¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, *op. cit.*, p. 427. "the darling of the Nation". Mentionné aussi par le membre du Parlement Sir L. Jenkins : "Leoline Jenkins, le 4 novembre 1680" dans *A Collection of Debates in the House of Commons*, *op. cit.*, p. 60.

³⁰¹² Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 197.

³⁰¹³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 218.

³⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 219. "they would serve him to the last drop of their blood".

il va pour « **apaiser quelque peu l'esprit des gens** »³⁰¹⁵, sa visite n'a pas du tout l'effet escompté et les choses empiront pour lui³⁰¹⁶. Les abandons continuent maintenant dans les rangs d'hommes qu'il a personnellement choisis, « certains des corps d'officiers de Jacques »³⁰¹⁷ et il apprend que l'armée de Guillaume d'Orange a entamé son avancée³⁰¹⁸. Ici, l'une des seules descriptions de la santé physique de Jacques II nous ramène à l'importance de considérer, autant que possible, son anamnèse pour comprendre son profil psychologique. En effet, deux jours après son arrivée à Salisbury et, alors qu'il avait décidé d'aller inspecter ses forces à Warminster, il en est curieusement empêché par des saignements de nez qui le contraignent pendant trois jours à l'immobilité :

Mais le soir où sa Majesté voulait partir, son nez se mit à saigner, comme il le fit encore le matin suivant en quantité considérable et plusieurs fois dans la journée, ce qui l'obligea à laisser le sang couler et à rester ici trois jours, le forçant à abandonner complètement l'idée de s'y rendre.³⁰¹⁹

Comme il déclare de lui-même qu'il « **n'est naturellement pas sujet aux saignements** »³⁰²⁰, l'anecdote intrigue des auteurs comme Maurice Ashley et John Miller qui y voient des causes psychologiques associées à du stress³⁰²¹ ou du surmenage³⁰²². D'ailleurs, les médecins appelés au chevet du roi ne cherchent pas non plus à trouver d'explication dans des causes physiques, parlant plutôt « d'une anxiété constante due à sa diligence dans les affaires »³⁰²³. En cherchant à vérifier l'hypothèse d'un saignement de nez lié au stress et après vérification auprès du corps médical, il est vrai, qu'en dehors de toute pathologie avérée³⁰²⁴, le phénomène d'épistaxis peut avoir pour origine un problème d'hypertension artérielle installée ou ponctuelle³⁰²⁵. Comme aucun élément ne nous permet d'affirmer que Jacques II ait été sujet à l'hypertension, le docteur en médecine Eric Donnez

³⁰¹⁵ *Ibid.* “**that he might see peoples minds settled a little**”.

³⁰¹⁶ Francis Barrington and Benjamin Steele to Thomas Goodwin and Kinnard Delabere, *Letter*, Londres, 11 janvier 1689 dans Steve Pincus, *England's Glorious Revolution 1688-1689, A Brief History with Documents*, *op. cit.*, p. 44-45 ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 222-225 ; Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 199.

³⁰¹⁷ Steve Pincus, *England's Glorious Revolution 1688-1689, A Brief History with Documents*, *op. cit.*, p. 3. “*Some of James's officer corps*”.

³⁰¹⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 222.

³⁰¹⁹ *Ibid.* “**but the evening his Majesty design'd to go his nose fell a bleeding, as it did again next morning a considerable quantity, and continued to do so Several times that day, which oblig'd him to let blood, and being three days ere it was perfectly stop'd, forced him to lay aside the thoughts of going thither at all**”.

³⁰²⁰ *Ibid.* “**This bleeding (...) the King was not naturally subject too**”.

³⁰²¹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 253-254.

³⁰²² John Miller, *James II : A Study in Kingship op. cit.*, p. 202-203.

³⁰²³ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 253. “*constant and anxious application to business*”

³⁰²⁴ Par exemple : traumatisme, tumeur, inflammation, trouble de la coagulation. Philippe Gicquel et Jean-Pierre Fontanel, « Epistaxis », *Encyclopédie Médico-chirurgicale, Oto-Rhino-Laryngologie 20-310-A-10*, Paris, Elsevier, 1995, <<http://www-sante.ujf-grenoble.fr/sante/corpus/disciplines/orl/rhinosinu/313/lecon313.htm>>. Page consultée le 02/05/2013.

³⁰²⁵ *Ibid.*

nous a expliqué que l'épistaxis peut être due à « une petite lésion vasculaire au niveau des muqueuses nasales qui se mettent à saigner lors d'un épisode de stress »³⁰²⁶ ou alors que le saignement soit « la traduction somatique d'une charge psychologique importante qui ait pu entraîner une hypertension passagère »³⁰²⁷. Ainsi, en raison de sa tension artérielle habituellement élevée ou brusquement augmentée sous l'effet du stress subit au moment des premières désertions, les saignements de nez de Jacques II pourraient-ils s'expliquer comme le résultat d'une poussée d'hypertension artérielle³⁰²⁸. Dans ce contexte, il nous semble intéressant de noter aussi que nous avons relevé dans un article de psychologie que l'hypertension artérielle est cataloguée dans les « répercussions somatiques courantes »³⁰²⁹ suite à un choc émotif. Après la résistance des sept évêques, les rumeurs d'illégitimité concernant son fils, l'invasion de son beau-fils, les désertions, le psychisme de Jacques II semble donc arriver à un point de saturation tel que les manifestations sont physiques.

Il est vrai que les circonstances ne le ménagent pas. Dans le même temps, la sécurité que Jacques II avait trouvée auprès de Churchill et qui avait été le ciment de leur relation est mise à rude épreuve. Même si des soupçons de connivence avec l'ennemi à l'encontre de John Churchill avaient filtré dès août 1688³⁰³⁰, Jacques II, dans son déni, avait eu du mal à se résoudre au fait qu'un de ses compagnons le trahisse, préférant lui laisser une chance³⁰³¹. Pourtant, à la grande surprise du roi, Churchill, qui avait été « **le premier à faire cette promesse** »³⁰³² d'être prêt à lui donner sa vie, est le premier à passer à l'ennemi. Alors qu'il avait des soupçons sur la fidélité de son ami Churchill, la naïveté de Jacques II dans le contexte d'une invasion est étonnante, comme s'il ne parvenait pas à accepter qu'une trahison soit possible dans le cercle de confiance qu'il s'est bâti. Il est admis dans ses Mémoires qu'il avait du mal à « concevoir que des hommes qui prétendent l'honorer plus que tout, puissent être capables de penser autre chose que ce qu'ils disent »³⁰³³. Par

³⁰²⁶ Docteur Eric Donnez, titulaire du diplôme d'état de docteur en médecine, médecin spécialiste en radiodiagnostic médical, travaillant au Roentgeninstitut Düsseldorf, Kaiserswerther Straße 89, D-40476 Düsseldorf - entretien téléphonique du 02/05/2013.

³⁰²⁷ *Ibid.*

³⁰²⁸ Philippe Gicquel et Jean-Pierre Fontanel, *op. cit.*

³⁰²⁹ « Choc Psychologique et Syndrome de Peter Pan », *op. cit.*

³⁰³⁰ Le 4 août 1688, Churchill a écrit une lettre à Guillaume d'Orange pour lui faire part de son intention de rejoindre ses troupes dès qu'il sera sur le sol anglais. "Lord Churchill to William of Orange" dans Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 121.

³⁰³¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 219 ; Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 199- 200.

³⁰³² *Ibid.* "My Lord Churchill the first that made this attestation".

³⁰³³ *Ibid.* "would not suffer him to think, that men who pretend to honour above the rest of the world, could be capable of meaning otherwise than they sayd".

conséquent, la fuite de Churchill lui fait perdre complètement ses moyens³⁰³⁴. Dans l'acte de John Churchill, rien ne correspond plus aux conceptions de Jacques II. Non seulement, cet homme qu'il a admis dans son cercle le plus intime et qu'il a élevé dans la hiérarchie le trahit mais, en plus, son attitude ne correspond pas du tout au code d'honneur du soldat à travers lequel la relation entre les deux hommes s'est bâtie³⁰³⁵.

Dans la même nuit, des hommes comme le duc d'Ormond dont la fidélité familiale était acquise à la Couronne et des membres de la famille proche de Jacques II, dont sa deuxième fille, la princesse Anne, s'enfuient pour passer à l'ennemi³⁰³⁶. Même si la date exacte de son testament écrit en 1688 n'est pas précisée, il est intéressant de noter dans une liste des personnes mentionnées par Jacques II comme dignes de confiance, les noms de quelques personnes qui le trahissent à cet instant³⁰³⁷. Par conséquent, comme il l'avoue dans ses Mémoires, Jacques II est une nouvelle fois abasourdi, « **stupéfait au-delà de toute mesure** »³⁰³⁸. Quelque chose ne fonctionne plus dans le monde affectif qu'il s'est construit. L'idée d'une loyauté sans faille servant de socle à sa sécurité n'a plus de réalité dans une vie où la trahison vient de ceux qui lui sont les plus proches, « ceux qu'il avait favorisés, chéris et exaltés, jusqu'à ses propres enfants »³⁰³⁹. A ses yeux, ce comportement est tellement « contre-nature »³⁰⁴⁰ qu'il ne semble pas parvenir à le comprendre. Tout le vocabulaire que Jacques II utilise est très affectif et exprime une réelle souffrance. Dans ses Mémoires, la douleur qui en découle est décrite comme « inexpressible »³⁰⁴¹ et ce qui lui arrive sont des « coups »³⁰⁴² qui lui « demandent une force plus que surnaturelle pour les supporter »³⁰⁴³. Même les rangs des marins, qu'il avait personnellement soutenus, « encouragés, chéris et promus »³⁰⁴⁴, ne sont pas épargnés le touchant une nouvelle fois de manière très particulière : « Peu de choses blessèrent autant du cœur du Roi »³⁰⁴⁵. En peu de temps, le tableau n'est pas glorieux et Jacques II, alors qu'il avait toujours tout passé au

³⁰³⁴ Steve Pincus, *England's Glorious Revolution 1688-1689, A Brief History with Documents*, op. cit., p. 3 ; William Arthur Speck, *James II*, op. cit., p. 21.

³⁰³⁵ John Miller, *James II : A Study in Kingship* op. cit., p. 202-203 ; William Arthur Speck, *James II*, op. cit.

³⁰³⁶ Francis Barrington and Benjamin Steele to Thomas Goodwin and Kinnard Delabere, *Letter*, Londres, 11 janvier 1689, op. cit. ; James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 222-230 ; Sir John Dalrymple, op. cit., vol. 2, p. 199.

³⁰³⁷ James II, *The Will of James the Second*, op. cit., p. 645-646.

³⁰³⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 1, op. cit., p. 226. «**above measure astonished**».

³⁰³⁹ *Ibid.*, vol. 2, p. 229. «*those he had favour'd, cherish'd and exalted, nay his own Children*».

³⁰⁴⁰ *Ibid.*, p. 225. «*unnaturalness*».

³⁰⁴¹ *Ibid.*, p. 229. «*unexpressible*».

³⁰⁴² *Ibid.* «*strokes*».

³⁰⁴³ *Ibid.* «*what requir'd a more than natural force to support*».

³⁰⁴⁴ *Ibid.*, p. 234. «*encouraged, cherished, and promoted*».

³⁰⁴⁵ *Ibid.* «*Scarce any thing ever went nearer the King's heart*».

crible de la fidélité, se trouve noyé dans un tourbillon de déloyauté : « Le Roi n'entend parler que d'Insurrections, de Désertions et de Trahisons »³⁰⁴⁶. Ses amis l'ont trahi, sa famille l'abandonne et les corps d'armée qu'il avait formés pour sa sécurité, sur lesquels « il avait compté pour le protéger en dernier recours contre quelque rébellion ou invasion »³⁰⁴⁷, ne sont pas là au moment où il en a besoin.

Le sentiment d'abandon que Jacques II exprime à travers tous ces exemples touche l'un après l'autre tous les domaines dans lesquels il s'était justement appliqué à assurer sa protection tant émotionnelle que physique. Ainsi, le degré de douleur exprimé par Jacques II face ces situations n'est-il pas étonnant du point de vue de la psychologie. Pour la psychologue Michelle Larivey, le sentiment d'abandon est d'autant plus fort qu'il est lié à l'expérience d'avoir déjà été abandonné ou à une situation vécue comme telle : il « est ancré profondément dans l'être, souvent parce que l'expérience d'avoir été abandonné, négligé ou rejeté a été vécue à un moment crucial du développement »³⁰⁴⁸. Souvent, cette expérience est vécue dans la petite enfance. Mais, à défaut d'élément concernant cette étape de la vie de Jacques II, il est permis d'émettre l'hypothèse que la violence de la réaction de Jacques II face à l'abandon ait été liée à l'épisode vécu en 1646 quand son père, s'étant enfui, l'avait laissé derrière lui à Oxford. En effet, cet événement reste significatif du point de vue de l'abandon, car il avait eu pour conséquence de le faire prisonnier des parlementaires pendant deux ans et, plus important encore du point de vue psychologique, d'après Véronique Tillier³⁰⁴⁹, de le priver de la sécurité de son environnement relationnel³⁰⁵⁰. Ainsi, l'hypothèse que cette vague de désertions ramène inconsciemment Jacques II à cet abandon initial est-elle pertinente dans la mesure où elle permet non seulement de mesurer la violence du bouleversement qu'il vit en 1688, mais aussi d'expliquer encore plus rigoureusement le fonctionnement relationnel de Jacques II. Comme l'abandon atteint la personne dans sa confiance personnelle, la manière de construire les relations de Jacques II reflète une insécurité qui n'est pas uniquement liée aux expériences de déloyauté qu'il a vécues, mais aussi à une dévalorisation de l'image qu'il se fait de lui-même. En effet, après avoir été abandonné, « plus ou moins consciemment, nous

³⁰⁴⁶ *Ibid.*, p. 233. «*The King hears of nothing but Insurrections, Desertions, and Treasons*».

³⁰⁴⁷ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 253. «*He had always counted on (...) at the last resort to protect him against any rebellion or invasion*».

³⁰⁴⁸ Michelle Larivey, « Sentiment d'abandon », <<http://www.redpsy.com/guide/abandon.html>>. Page consultée le 24/04/2013.

³⁰⁴⁹ Véronique Tillier, séance n° 5, *op. cit.*

³⁰⁵⁰ *Supra*, partie IV, p. 427.

craignons que ce rejet se répète dans nos relations importantes actuelles »³⁰⁵¹. Alors que les uns n'arrivent pas à s'attacher aux gens, les autres, comme Jacques II s'accrochent à leurs relations. D'après les psychologues spécialistes en psychologie de l'attachement Klaus Grossmann et Karin Grossmann, « les types d'attachement insécurisés constituent des stratégies orientées soit vers le maintien d'une certaine distance, soit vers un accrochage excessif envers la figure d'attachement »³⁰⁵². Effectivement, à cet instant de sa vie où il est rejeté, tous les garde-fous que Jacques II s'était donnés pour se prémunir contre la déloyauté et se rassurer quant au fait que les gens l'aiment ne fonctionnent plus. Les situations sortent du cadre de sa compréhension et son système s'écroule. A ce stade, la préservation est la seule chose qui lui reste.

I.2- La fuite

Compte tenu de tous les éléments dont nous disposons maintenant, la fuite de Jacques II sans même s'être aventuré à une seule confrontation avec les troupes de Guillaume d'Orange n'est pas étonnante. Comme il n'y a pas d'issue, « aucun espoir de changement »³⁰⁵³, se battre n'a pas de sens et à partir de la fin novembre 1688, il dirige son énergie vers la sauvegarde de sa famille : il « concentre toute son attention pour sauver la Reine et de son Fils le Prince »³⁰⁵⁴. Alors qu'il réussit, non sans difficulté, à leur faire gagner la France dès le 11 décembre 1688, le sentiment de danger reste tellement vif que le roi décide dans les 24 heures qu'il doit lui aussi fuir³⁰⁵⁵. La rapidité de sa décision révèle un homme en proie à une peur largement intensifiée par « le souvenir des Souffrances et de la Mort de son Père »³⁰⁵⁶ dont il n'a pas envie de subir le sort.

Le plus intéressant dans ce retour en arrière mémoriel, ou cette reviviscence pour utiliser un terme de psychologie, est de comprendre à quel point cette expérience traumatique de la mort de son père a conditionné sa réaction d'homme et la fin de son règne. En effet, pendant la durée d'emprisonnement de Charles I, le jeune duc connaît une période de proximité toute particulière avec son père qu'il rencontre 2 à 3 fois par

³⁰⁵¹ Michelle Larivey, *op. cit.*

³⁰⁵² Klaus E. Grossmann et Karin Grossmann, « Développement de l'attachement et adaptation psychologique du berceau au tombeau », *op. cit.*, p. 44.

³⁰⁵³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 249. « *he saw no hopes of redress* ».

³⁰⁵⁴ *Ibid.* « *turn 'd his whole attention how to save the Queen and Prince his Son* ».

³⁰⁵⁵ *Ibid.*, vol. 2, p. 241.

³⁰⁵⁶ *Ibid.*, table de matières p. xxii. « *remembering the Sufferings and Death of his Father* ».

semaine³⁰⁵⁷. Comme le soulignent quelques auteurs, cette situation sort totalement du cours normal des relations entre un roi et son fils et elle lui permet de construire une intimité inopinée³⁰⁵⁸ retranscrite dans un tableau du peintre Peter Lely en 1647³⁰⁵⁹, reproduit dans les annexes³⁰⁶⁰. Se sentant vulnérable, Charles I en profite pour, d'après le premier comte de Clarendon, « instruire son fils sur la manière de se comporter si le pire devait lui arriver »³⁰⁶¹. Jacques a 15 ans et, comme le fait remarquer le comte, il est suffisamment âgé pour retenir « les informations ou instructions que le roi jugerait bon de lui transmettre »³⁰⁶². S'appuyant sur sa propre expérience, Charles I recommande à son fils d'être particulièrement attentif au comportement de l'armée et de se méfier de tout changement, « quelque altération que ce soit dans l'affection de l'armée »³⁰⁶³. Car, pour Charles I, un tel changement d'attitude constitue le signe annonciateur d'un durcissement laissant envisager le pire : son fils « pourrait conclure qu'ils le traiteront sous peu plus durement et qu'il ne devrait pas tarder à être emprisonné »³⁰⁶⁴.

Contrairement à ce que l'historien Francis Charles Turner écrit, la recommandation suivante du père de Jacques II n'a rien de superflu³⁰⁶⁵, car elle va, bien au contraire, laisser une trace indélébile dans son esprit. En effet, l'unique solution offerte par Charles I à son fils face à une telle situation est la fuite : « Ainsi, dès qu'il aura découvert une telle altération, doit-il penser à la manière de se soustraire à leur pouvoir et de se transporter au-delà des mers »³⁰⁶⁶. Certainement traumatisé lui-même par ses propres erreurs, Charles I « souhaitait qu'il pense toujours à cela, comme à une chose susceptible de se produire »³⁰⁶⁷, selon le comte de Clarendon. Par conséquent, d'après le même témoin, Charles I ne s'est pas

³⁰⁵⁷ François M. Guizot, *Mémoires de Jacques II*, Tome I, Paris, Pichon-Béchet, 1827, p. 44, <http://books.google.fr/books?id=5QYUAAAAQAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 25/05/2009.

³⁰⁵⁸ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 22 ; John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, *op. cit.*, p. 46-47.

³⁰⁵⁹ Sir Peter Lely, *King Charles I; King James II when Duke of York*, hand-coloured photogravure, 1902 (1647), <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portrait/mw236733/King-Charles-I-King-James-II-when-Duke-of-York?LinkID=mp02391&wPage=5&role=sit&rNo=113>>. Page consultée le 28/06/2013.

³⁰⁶⁰ Annexe n° 15.

³⁰⁶¹ Edward Hyde Clarendon, *op. cit.*, p. 620. “*To instruct his children how to behave themselves, if the worst should befall him*”.

³⁰⁶² *Ibid.* “*any information or instruction the king thought fit to give him*”.

³⁰⁶³ *Ibid.* “*any such alteration in the affection of the army*”.

³⁰⁶⁴ *Ibid.* “*he might conclude they should shortly use him worse, and that he should not be long out of a prison*”.

³⁰⁶⁵ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 16.

³⁰⁶⁶ Edward Hyde Clarendon, *op. cit.*, p. 620. “*therefore that from the time he discovered such an alteration, he should bethink himself how he might make an escape out of their power, and transport himself beyond the seas*”.

³⁰⁶⁷ *Ibid.* “*wished him to think always of this, as a thing possible to fall out*”.

contenté d'un simple avertissement, mais en parlait régulièrement³⁰⁶⁸, instruisant même son fils sur les détails pratiques d'une fuite : « Des circonstances et des précautions nécessaires à prendre pour y arriver »³⁰⁶⁹. Ainsi, depuis ses 15 ans, Jacques II était-il préparé à fuir et c'est ce qu'il fit dès que les prédictions fatales de son père semblèrent se réaliser et qu'il « [considéra] que lui et sa famille étaient en danger »³⁰⁷⁰. Dans de telles conditions, la fuite devient alors juste un réflexe pour lequel il a été conditionné depuis son enfance. Effectivement, Jacques fuit de nombreuses fois dans sa vie : hors d'Angleterre en 1648 et en 1688 et hors d'Irlande en 1690 et à chaque fois pour aller en France.

Au moment du débarquement de Guillaume d'Orange, Jacques II doit faire face à ce qu'il redoute le plus : une perte de confiance dans son entourage, une remise en question de son pouvoir qui l'oblige à faire des concessions et finalement l'abandon. Ces éléments l'amènent à revivre des épisodes douloureux de son enfance qu'il s'est efforcé, toute sa vie, d'éviter de revivre. Tous les mécanismes de défense psychique qu'il met inconsciemment en œuvre montrent à quel point nous n'avons pas juste affaire, en Angleterre, en 1688, à un homme qui ne sait pas diriger, mais aussi à un homme qui a subi un vrai choc émotif dont il ne parvient pas à s'extraire. Par conséquent, en Irlande, le sauveur dont l'arrivée est tant attendue et en qui se fondent tous les espoirs d'obtenir enfin une revanche et de retrouver une gloire passée se révèle rapidement un homme émotionnellement très fatigué et usé.

II- Un homme diminué en Irlande

Entre son départ d'Angleterre, son court séjour en France et son arrivée en Irlande, l'état psychologique de Jacques II ne semble pas s'améliorer. Son besoin de relations de confiance se transforme en véritable dépendance et son attitude dans la bataille en Irlande montre un homme qui a définitivement abandonné le combat. A ce stade de sa vie, il est dépeint comme n'ayant plus aucune volonté propre et son comportement au début de son exil comme dans la campagne irlandaise laisse penser à un épisode de dépression.

³⁰⁶⁸ *Ibid.*

³⁰⁶⁹ *Ibid.* “the circumstances and cautions which were necessary to attend it”.

³⁰⁷⁰ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 241. “considers himself and Family in danger”.

II.1- Un syndrome dépressif

A partir du 24 décembre 1688, à son arrivée en France, Jacques II est décrit comme un homme soumis à sa nouvelle condition de roi déchu. Maurice Ashley, qui s'appuie sur les témoignages des courtisans de la cour de Louis XIV, le dépeint comme « un vieil homme fatigué, plus ou moins résigné à son sort »³⁰⁷¹ et ses contemporains le trouvent « si tranquille et apathique »³⁰⁷² qu'ils pensent que le roi n'a pas du tout l'intention de se battre pour recouvrer son trône. En effet, en restant dans la logique des étapes du choc émotionnel, Jacques II semble vivre une forme de syndrome dépressif, la dépression étant, selon le psychologue Michel Delbrouck, « une maladie mentale caractérisée par une humeur dépressive, une souffrance morale intense et un ralentissement psychomoteur »³⁰⁷³. Effectivement, Jacques II ne semble plus avoir beaucoup d'énergie. Sa volonté première n'est certainement pas d'aller en Irlande et c'est uniquement poussé par son entourage qu'il décide de s'y rendre. D'après l'historien John Gerald Simms, « il aurait préféré rester en France à pratiquer des exercices spirituels et à chasser, mais il est poussé à aller en Irlande non seulement par Tyrconnell mais aussi par les Français »³⁰⁷⁴. Tout d'abord, Louis XIV, qui cherche à créer une diversion dans la guerre qui l'oppose à Guillaume d'Orange sur le front hollandais, « a décidé que Jacques doit aller en Irlande »³⁰⁷⁵. A ce stade, Jacques II semble tellement sans volonté que la propagande anti-jacobite n'hésite pas à le présenter comme un « roi nominal »³⁰⁷⁶ soumis à Louis XIV³⁰⁷⁷. Ensuite, d'après un pamphlet contemporain, Marie de Modène joue, elle aussi, un rôle important pour influencer le départ de son mari³⁰⁷⁸. Enfin, d'après John Miller, l'influence du duc de Tyrconnel, à qui le temps de réaction du roi pour venir s'engager auprès de ses sujets irlandais semble long, est

³⁰⁷¹ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 264. «James was a tired old man more or less resigned to his fate».

³⁰⁷² John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 220-221. «So tranquil and numbed ».

³⁰⁷³ Michel Delbrouck, *Psychopathologie, Manuel à l'usage du médecin et du psychologue*, carrefour des psychothérapies, Bruxelles, De Boeck, 2007, p. 634.

³⁰⁷⁴ John Gerald Simms, *Jacobites Ireland, 1685-91*, p. 58. «he would rather stay in France occupied with devotional exercises and hunting, but he is driven to Ireland not only by Tyrconnell, but by the French».

³⁰⁷⁵ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 16. «had decided that James should go to Ireland».

³⁰⁷⁶ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 60-61. «nominal king».

³⁰⁷⁷ Gentleman lately arriv'd there from Ireland, *K. William or K. Lewis wherein is set forth the inevitable necessity these nations lye under : of submitting wholly to one or other of these kings, and that the matter in controversie is not now between K. William and K. James, but between K. William and K. Lewis of France, for the government of these nations* written out of Chelshire by a Gentleman lately arriv'd there from Ireland, Londres, 1689, p. 2, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12304571>. Page consultée le 22/10/2008 ; Anonyme, *L'Art d'Assassiner les Rois*, *op. cit.*, p. 17-18.

³⁰⁷⁸ Anonyme, *A letter from Lewis the Great, to James the Less, His Lieutenant in Ireland, with Reflections by Way of Answer to the said Letter*, Londres (?), 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12696937>. Page consultée le 22/10/2008.

notoire puisqu'il l'appelle à « considérer s'il peut envisager avec honneur de rester où il se trouve, alors qu'il pourrait prendre possession d'un royaume qui lui appartient en propre »³⁰⁷⁹.

Tous ces éléments ne donnent absolument pas l'impression d'un roi décidé à agir³⁰⁸⁰. Il ne semble plus capable de faire face, même quand une situation très favorable s'offre à lui en Irlande. Pourtant, de nouveau entouré d'amis, comme le duc de Tyrconnell et le duc de Melfort, et porté aux nues par la population catholique irlandaise, Jacques II semble reprendre confiance à son arrivée sur l'île le 12 mars 1689. Face au débarquement des troupes williamites dans l'île, il se révèle, de manière étonnante, beaucoup plus combatif dans un premier temps et conçoit même une stratégie d'attaque : « **Son intention était de livrer bataille à l'ennemi, de le provoquer si possible à sortir pour le combattre** »³⁰⁸¹. Le contexte militaire dans lequel il s'engage n'a rien à voir avec la situation de désertions anglaises et, avec des troupes catholiques prêtes à le défendre, les circonstances jouent beaucoup plus en sa faveur. Malgré les tentatives infructueuses de soumission des villes de Derry et Enniskillen, la première rencontre à Dundalk avec les troupes du maréchal Schomberg à l'automne 1689 l'encourage. Jacques II va à la rencontre de l'ennemi et, même s'il n'engage cependant pas d'attaque, attendant que les troupes adverses passent à l'offensive, et si aucune confrontation directe n'a lieu à cause de l'inertie des Williamites, l'armée jacobite s'est montrée déterminée à passer à l'action³⁰⁸². Cette fois-ci, Jacques II ne semble pas totalement paralysé dans ses actions comme en Angleterre.

Pourtant, le comte d'Avaux constate rapidement les difficultés qu'éprouve le roi pour parvenir à construire une stratégie et à la mettre en œuvre. Pour l'ambassadeur, au lieu d'agir, Jacques II s'agite et, déjà à cette période, alors que la situation est loin d'être perdue pour le roi d'Angleterre, l'ambassadeur commence à douter d'une issue favorable au conflit. Pour ce dernier, « les affaires du Roy d'Angleterre ne sont pas mal restablies, et qu'il est en estat de se maintenir en Irlande, pourveu qu'il donne les ordres necessaires (...),

³⁰⁷⁹ John Miller, *James II, op. cit.*, p. 220. «*He pressed James to come over in person, asking him 'to consider whether you can with honour continue where you are when you may possess a kingdom of your own'* ».

³⁰⁸⁰ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 265 ; John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II, op. cit.*, p. 61-62 ; John Miller, *James II, op. cit.*, p. 220 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91, op. cit.*, p. 60 ; William Arthur Speck, *James II, op. cit.*, p. 108.

³⁰⁸¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 380. «*his intention was to offer battle to the enemy and provoke them if possible to come out and fight him*».

³⁰⁸² James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 378-384 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91, op. cit.*, p. 126-131 ; John Stevens, *The journal of John Stevens, containing a brief account of the war in Ireland, 1689-1691*, Robert H. Murray (ed.), Oxford, Clarendon Press, p. 91, <<http://archive.org/stream/cu31924028084519#page/n7/mode/2up>>. Page consultée le 13/09/2012.

ce que j'aprehende qu'il ne fasse point »³⁰⁸³. Jacques II semble de nouveau paralysé par le fait qu'il ne parvient pas à décider et, dans un écho qui nous est maintenant familier, d'Avaux en tient rigueur à la paresse intellectuelle du roi : « Il veut tout faire, et en mesme temps il ne scauroit prendre aucune peine, c'est-à-dire de celles où il faut que l'esprit travaille ; ainsi toutes choses demeurent indecises »³⁰⁸⁴. Par contre, Jacques II semble compenser son manque de réflexion par une hyperactivité physique : « Pour ce qui est de la fatigue, il n'y a pas d'homme de vingt ans qui en fasse autant que luy ; et moy qui me suis fait un honneur et une nécessité de le suivre, je suis sur les dents »³⁰⁸⁵. En Irlande aussi, à un stade avancé de la vie, cette image d'un homme beaucoup plus doué pour l'action que pour la réflexion le rattrape³⁰⁸⁶. De son côté, Jacques II sort tellement ragaillard du premier épisode de confrontation avec ses ennemis qu'il ne prend pas la peine pendant la trêve hivernale de renforcer et d'entraîner ses troupes les laissant aller à l'oisiveté et la débauche³⁰⁸⁷. Face à un tel manque de direction, un témoin se scandalise réduisant le sens tactique utilisé par Jacques II dans cette situation à celui d'un enfant :

Ce n'était pas le moyen de sécuriser l'Irlande et de conquérir l'Angleterre. Les grandes entreprises exigent une grande sagesse, une grande attention et une grande diligence. Hélas! Cela n'a rien d'un jeu d'enfant.³⁰⁸⁸

Ainsi les catholiques irlandais ne comprennent-ils pas le comportement de leur roi car, après une mise en route plutôt encourageante, les raisons d'un tel désengagement ne sont pas aisément discernables. Pour l'historien John Gerald Simms, il ressort qu'« après son accès d'énergie, Jacques était retombé dans la passivité et prenait peu part à l'administration. Il paraissait avoir sombré dans une mélancolie profonde »³⁰⁸⁹. A l'arrivée de Guillaume d'Orange en juin 1690, un nouveau regain d'énergie presque forcenée, qui l'amène à chevaucher jusqu'à 20 h par jour, le pousse à reprendre les commandes³⁰⁹⁰. Dans cette succession d'épisodes d'activité presque frénétique et de retrait presque total, l'idée d'un état dépressif non résolu refait donc surface, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de

³⁰⁸³ « Lettre du 31 octobre 1689 de M. d'Avaux à M. de Louvois » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 516.

³⁰⁸⁴ *Ibid.*

³⁰⁸⁵ *Ibid.*

³⁰⁸⁶ « Lettre du 23 mars 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 23 ; John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 49.

³⁰⁸⁷ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 89 ; Charles O'Kelly, *Macariae Excidium*, *op. cit.*, p. 41 ; John Stevens, *op. cit.*, p. 92.

³⁰⁸⁸ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 90. "This was not the way to secure Ireland and conquer England. Great undertakings require great wisdom, great care, great diligence. Alas! it is no children's play".

³⁰⁸⁹ John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 133. "After his bout of energy James had relapsed into passivity and took little part in the administration. (...) He appeared to be plunged in deep melancholy".

³⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 143.

la rapidité avec laquelle Jacques II est allé en Irlande après son échec anglais. En effet, la dépression revêt plusieurs formes cliniques dont l'une d'entre elles, la psychose maniaco-dépressive (P. M. D.), appelée aussi trouble bipolaire, alterne effectivement des périodes de découragement à des périodes de regain d'énergie³⁰⁹¹. D'après le psychothérapeute Michel Delbrouck, ces états maniaques sont caractérisés par « un état d'excitation, une sensation extrême avec une confiance en soi exagérée et une énergie très grande, incitant le patient à manifester un comportement infatigable »³⁰⁹², ce qui correspond parfaitement aux descriptions du comte d'Avaux. Cependant, le manque d'éléments concernant notamment la durée de ces épisodes ne nous permet pas d'en conclure une P. M. D. Il n'en reste pas moins que nous voyons, par contre, dans cette alternance de symptômes, une nouvelle preuve d'un état dépressif visible chez Jacques II en Irlande.

Finalement, quand les armées des deux rois se font face sur les rives de la Boyne en juillet 1690, Jacques II paraît complètement irrésolu, donnant des ordres qu'il contredit immédiatement après³⁰⁹³. Le mécontentement dans les rangs irlandais est palpable. Ses soldats veulent se battre et Jacques II n'engage jamais d'attaque lui préférant toujours la retraite³⁰⁹⁴. Bientôt, Jacques II lui-même prend la fuite. Avec le recul, la remarque très affirmée, faite au début du conflit dans laquelle il se déclarait « **résolu à ne pas se laisser docilement conduire hors d'Irlande sans au moins une tentative** »³⁰⁹⁵, semble, à la lumière des événements, l'expression d'un homme qui avait abandonné d'avance l'idée d'une victoire. Dans tous les cas, ses alliés irlandais gardent l'impression d'une démotivation totale de la part de Jacques II qui, d'après le colonel irlandais catholique Charles O'Kelly « semblait résolu (...) à ne pas faire beaucoup d'effort pour expulser les Anglais hors d'Irlande »³⁰⁹⁶. Tout comme il l'avait fait en Angleterre avec Lord Dartmouth, le commandant de la flotte qui devait intercepter Guillaume d'Orange dans la Manche, Jacques II se décharge totalement de ses responsabilités de roi, comme si l'issue lui importait peu et il remet toutes les décisions au duc de Tyrconnell. D'après l'auteur de *Jacobite Narrative of the War in Ireland*, « il écrivit une lettre au duc de Tyrconnell dans

³⁰⁹¹ *Manuel de psychopathologie*, sous la direction de Guy Besançon, Psycho Sup, Paris, Dunod, 2005, p. 51.

³⁰⁹² Michel Delbrouck, *op. cit.*, p. 351.

³⁰⁹³ Pour une description détaillée de la bataille, voir John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91, op. cit.*, p. 144-152.

³⁰⁹⁴ Charles O'Kelly, *Macariae Excidium, op. cit.*, p. 50-52 ; John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland, op. cit.*, p. 17-18.

³⁰⁹⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 373. « **resolved not to be tamely walked out of Ireland, but to have one blow for it at least** ».

³⁰⁹⁶ Charles O'Kelly, *Macariae Excidium, op. cit.*, p. 42. « *who seemed as if he were resolved to make noe great Effort to expell the English out of Ireland* ».

laquelle il lui donnait tout pouvoir pour assumer l'administration des affaires civiles et militaires et user de sa sagesse pour faire la paix avec le prince d'Orange ou bien continuer la guerre »³⁰⁹⁷.

Une nouvelle fois encore dans sa vie, Jacques II fuit de manière très précipitée. Cette attitude révèle, selon tout ce que nous connaissons maintenant de lui, une véritable panique. D'après l'historien John Miller, « il chevaucha aussi vite que possible (...) couvrant les cent vingt miles le séparant de Duncannon en seulement deux jours »³⁰⁹⁸. Parti des champs de bataille de la Boyne au soir du 1 juillet 1690, Jacques II est déjà dans un bateau qui doit le ramener en France le 3 juillet. A son arrivée sur le continent, il semble faire preuve d'un total désengagement en déclarant l'Irlande perdue³⁰⁹⁹. Même si certains auteurs catholiques ne semblent pas vouloir trop accabler Jacques II, comme le poète O' Bruadair qui parle du roi avec ménagement dans son poème *The Shipwreck*, ce départ impromptu laisse la majorité des Irlandais abasourdis³¹⁰⁰. Pour ces derniers, il ne fait aucun doute qu'il est la raison principale de leur revers. Un auteur jacobite anonyme écrit : « Mais quelle était la cause de ce grand échec ?... la première était le roi lui-même »³¹⁰¹. Pris au piège dans un rôle de commandant en chef pour lequel il n'est pas fait en temps normal, son insécurité constitutionnelle a donc été aggravée en Irlande par des phases de symptômes dépressifs non réglés et engendrés par tous les chocs émotionnels vécus en Angleterre. Dès le début, Jacques II se sentait affaibli et ne voulait pas aller en Irlande. Malgré peut-être un petit espoir personnel de regagner son trône, c'est principalement sur l'insistance de Louis XIV, de Marie de Modène et du comte de Tyrconnell qu'il s'y est rendu. En effet, depuis les abandons dont il a été la victime en Angleterre, ses relations comptent encore plus pour lui et l'influencent plus que jamais. En Irlande, Jacques II se révèle incapable de se séparer même des relations les plus néfastes, pour lui-même et pour ses intérêts, pourvu qu'elles le reconfortent.

³⁰⁹⁷ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, op. cit., p. 105. "he wrote a letter to the duke of Tyrconnell, whereby he empowered him to assume the administration of the civil and military affairs, and to use his discretion, either to make peace with the prince of Orange, or continue the war".

³⁰⁹⁸ John Miller, *James II, A study in kingship*, op. cit., p. 233. "he rode as fast as he could (...) covering the one hundred and twenty miles to Duncannon in only two days".

³⁰⁹⁹ Charles O'Kelly, *Macariae Excidium*, op. cit., p. 53.

³¹⁰⁰ David O' Bruadair, "The Shipwreck", op. cit., vol. III, p. 165-181 ; Eamonn O' Ciardha, op. cit., p. 84 ; Gerard Murphy, op. cit., p. 603-604.

³¹⁰¹ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, op. cit., p. 49. "But who was the cause of this great failure? (...). The first was the king himself".

II.2- Une sécurité affective prioritaire aux enjeux en Irlande

A son arrivée en Irlande, Jacques II révèle un comportement de plus en plus curieux dans ses relations. Très fragilisé par les événements de la Révolution en Angleterre, il semble avoir besoin de retrouver une sécurité relationnelle et les choix qu'il fait dans la sélection de son entourage sont plus que jamais corrélés à ses émotions qu'aux besoins de la guerre en Irlande. Par conséquent, sa dépendance affective semble aussi s'aggraver. D'un point de vue psychologique, cette aggravation n'a rien d'étonnant. D'après le psychosociologue André de Peretti, la continuité de relations de dépendance dans la vie adulte correspond à une situation qui n'est pas normale³¹⁰² et a, de ce fait, des conséquences sur la personnalité. A cause de ce type de comportement interpersonnel, « la personnalité, vouée à une progression, vient à régresser »³¹⁰³ et c'est ce qui se constate particulièrement au travers de sa relation avec le duc de Melfort.

En 1689, en Irlande, Jacques II semble, au premier abord, bien entouré. D'un point de vue personnel, il peut compter sur la présence à ses côtés de deux vieux amis, le duc de Tyrconnell et le duc de Melfort. D'un point de vue militaire, le duc de Tyrconnell est, comme nous l'avons vu, un dirigeant militaire accompli du fait de son expérience et le comte d'Avaux, ambassadeur respecté à la cour française, a aussi été envoyé par Louis XIV pour conseiller Jacques II. Pourtant, celui-ci ne semble pas vouloir profiter de l'expérience de ces deux hommes. Dès le 14 avril 1689, c'est-à-dire un peu moins d'un mois après l'arrivée de Jacques II dans l'île, le comte d'Avaux note que des divergences entre Jacques II et le duc de Tyrconnell s'accroissent. Pour l'ambassadeur, il est bien manifeste que le duc de Tyrconnell, « n'est plus si bien écouté »³¹⁰⁴ et, à peine un mois plus tard, le rapport entre les deux hommes s'est dégradé à tel point que l'Irlandais tombe dans le découragement. Lorsqu'il se fait porter souffrant, le comte d'Avaux note bien que « Mylord Tirconnel³¹⁰⁵ est malade, autant de chagrin que d'autre chose »³¹⁰⁶. Une question s'impose : que s'est-il passé pour que Jacques II, qui semblait tellement dominé par la personnalité du duc de Tyrconnell à une période de sa vie, se dégage de la relation en mettant autant de distance ?

En fait, avec deux de ses amis les plus proches à ses côtés, Jacques II est placé dans un dilemme : le duc de Tyrconnell et le duc de Melfort ont des opinions divergentes sur

³¹⁰² André de Peretti, *op. cit.* Les relations de dépendance sont normales dans l'enfance.

³¹⁰³ *Ibid.*

³¹⁰⁴ « Lettre du 14 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 105. Pour la distance qui s'installe entre les deux hommes, voir aussi « Lettre du 16 Avril de M. d'Avaux au Roy », p. 59.

³¹⁰⁵ L'orthographe du nom est celle utilisée par le Comte d'Avaux.

³¹⁰⁶ « Lettre du 17 mai 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 148.

presque tous les sujets et principalement sur la stratégie à adopter en Irlande. L'Irlandais, soutenu dans ses efforts par d'Avaux, cherche les moyens de neutraliser d'abord la présence williamite dans l'île avant d'envisager une autre action dirigée vers l'Angleterre³¹⁰⁷, mais se heurte à Melfort qui, selon l'ambassadeur, « ne songe uniquement qu'à l'Ecosse »³¹⁰⁸ et, pour décider Jacques II d'y aller, « flatte merveilleusement bien les inclinations du Roy son maître »³¹⁰⁹. En effet, dans le but d'attirer l'attention de Jacques II, Melfort abonde sans cesse dans le sens du roi en lui disant ce qu'il a envie d'entendre. Le comte d'Avaux y voit « une lâche complaisance de Mylord Melfort qui entre généralement dans toutes ses pensées, et qui le flatte mesme dans ses deffauts »³¹¹⁰. En l'occurrence, ce que Jacques II a envie d'entendre c'est « qu'il a d'estre fort aymé de ses sujets, et que des qu'il paroistra quelque part ils mettront bas les armes »³¹¹¹. Ainsi Melfort arrive-t-il habilement à jouer sur les sentiments du roi à l'égard de ses sujets et sur la conviction fortement ancrée chez Jacques II que sa présence royale possède en elle-même la capacité irrésistible de faire fondre les résistances, comme nous l'avons déjà constaté en analysant le rôle de la pensée magique dans les décisions de Jacques II en Angleterre.

De manière intéressante, cette dernière remarque du comte d'Avaux, faite le 14 avril 1689, est suivie, le 18 avril 1689, d'un autre exemple flagrant, cette fois en Irlande, de la capacité de Jacques II à ignorer la réalité pour mettre en œuvre ce qu'il souhaite. Alors que la ville de Londonderry s'était déclarée pour Guillaume d'Orange et avait fermé ses portes en décembre 1688, il décide de s'y présenter quatre mois plus tard, contre l'avis de Tyrconnell et du comte d'Avaux³¹¹², mais convaincu par Melfort que les habitants se rendraient en le voyant³¹¹³. Cette initiative s'avère humiliante : selon le jacobite Charles O'Kelly, « il fut un peu surpris quand, au lieu de se soumettre, ils tirèrent une pluie de boulets de canon contre lui »³¹¹⁴. Dans cet épisode, Jacques II semble faire preuve de peu de prudence pour un homme qui a déjà vécu ce genre de situation et cette répétition d'une situation d'échec pose des questions sur sa capacité à tirer des leçons de ses erreurs. Selon d'Avaux, « il est très facheux (...) que tous ces avertissements qu'on donne au Roy

³¹⁰⁷ « Lettre du 16 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 61.

³¹⁰⁸ « Lettre du 14 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 105.

³¹⁰⁹ *Ibid.*

³¹¹⁰ « Lettre du 6 aoust 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 344.

³¹¹¹ « Lettre du 14 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 105.

³¹¹² « Lettre du 16 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 59.

³¹¹³ John Miller, *James II, A study in kingship*, *op. cit.*, p. 226.

³¹¹⁴ Charles O'Kelly, *The Jacobite war in Ireland*, *op. cit.*, p. 5. “he was a little surprised when, instead of submission, they shot a shower of cannon-balls against him, which wounded some of his attendants”.

d'Angleterre et sa propre expérience ne le corrigent pas »³¹¹⁵. Pourtant, malgré le fait qu'il apparaisse, au comte d'Avaux, « très mortifié »³¹¹⁶ par cette nouvelle expérience de rejet là où il s'attendait à être accueilli, Jacques II ne remet pas pour autant en question les conseils que le duc de Melfort continue à lui prodiguer de manière flatteuse :

Mylord Melfort, soit par complaisance, ou pour d'autres raisons qui me sont inconnues, adhère à tous ses sentiments, et quand je prends la liberté de les combattre il les appuie de toute sa force en présence du Roy ;³¹¹⁷

Le comportement du duc de Melfort est précisément ce qui va encore plus lui permettre d'influencer Jacques II en Irlande et d'éloigner de lui tous ceux qui donnent des avis divergents. D'après D'Avaux, « cela fait qu'il [Jacques II] croit qu'il n'y a presque que Mylord Melfort qui le conseille bien et qui aime ses intérêts »³¹¹⁸. Par conséquent, le comte d'Avaux perd son écoute³¹¹⁹ ainsi que le duc de Tyrconnell, qui n'a pourtant pas démérité en termes de loyauté, mais qui n'adhère pas à tout ce que Jacques souhaite. D'après d'Avaux, Tyrconnell n'hésite pas à exprimer « nettement [ses] sentiments »³¹²⁰. Comme nous l'avons vu en Angleterre, Jacques II a toujours aimé que les gens soient d'accord avec lui mais, en rejetant une relation aussi importante avec Tyrconnell, il montre que sa confusion entre loyauté et soumission s'aggrave. En choisissant Melfort à Tyrconnell, Jacques II révèle que, plus que tout, il cherche des relations avec des gens qui le rassurent en le confortant dans toutes ses idées³¹²¹. D'après Véronique Tillier, Jacques II a un besoin vital de la flatterie de Melfort pour ne pas perdre totalement confiance en lui alors qu'il se trouve en situation de grande détresse psychologique à cause de la perte de son trône et de son état dépressif³¹²². Or, le duc de Tyrconnell qui exprime ses désaccords ne remplit pas du tout ces conditions. Cette dernière remarque nous fait comprendre que la grande influence du duc de Tyrconnell sur Jacques II, en ce qui concernait l'Irlande à partir de 1685, était corrélée au fait que Jacques II partageait, à cette époque, aussi ses idées de promouvoir les catholiques dans l'armée et d'autoriser plus de liberté religieuse.

Finalement, l'influence de Melfort qui, d'après le comte d'Avaux, « prend trop d'ascendant sur l'esprit du Roy, et (...) gouverne presque toutes choses dans ce pays

³¹¹⁵ « Lettre du 23 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 89.

³¹¹⁶ « Lettre du 6 mai 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), p. 109.

³¹¹⁷ « Lettre du 23 avril, 1689, de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), p. 85.

³¹¹⁸ « Lettre du 6 août 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), p. 344.

³¹¹⁹ « Lettre du 14 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 105 ; « Lettre du 12 mai 1689 de M. d'Avaux à M. de Louvois » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 138.

³¹²⁰ « Lettre du 14 avril 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), p. 105.

³¹²¹ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, *op. cit.*, p. 117.

³¹²² Véronique Tillier, séance n° 5, *op. cit.*

cy »³¹²³ et « l'entestement aveugle »³¹²⁴ de Jacques II ont des conséquences néfastes sur la situation irlandaise. Convaincu par Melfort d'être attendu en Angleterre, Jacques II finit par diriger son action en Irlande dans l'état d'esprit d'un homme déjà parti ailleurs. A cet égard, il est très troublant de lire que d'Avaux, « croy avoir entreveu par quelques discours du Roy d'Angleterre, qu'il songe à se retirer » déjà en août 1689³¹²⁵. Ainsi, après avoir soustrait à la confiance du roi des hommes plus enclins à la vérité qu'à la flatterie comme le duc de Tyrconnell et le comte d'Avaux, le duc de Melfort s'impose-t-il, pour reprendre l'expression de Francis Charles Turner, comme son « mauvais génie »³¹²⁶.

Pourtant, devant l'hostilité générale à l'égard du duc de Melfort³¹²⁷, Jacques II, contraint et forcé, le renvoie d'Irlande le 4 septembre 1689³¹²⁸. Sa décision n'est pas le signe d'une prise de conscience, mais le sceau ultime du soutien de Jacques II qui veut protéger la vie de son ami menacé d'assassinat par des officiers irlandais³¹²⁹. Cet éloignement semble donner du recul au roi qui, d'après l'historien Francis Charles Turner, finit tout de même par admettre auprès de d'Avaux que Melfort était « incompetent »³¹³⁰. Pourtant, aux yeux de Jacques II, l'incompétence de l'Écossais ne paraît jamais avoir été un obstacle à son ascension car, à ses yeux, « il n'y avait personne pour le remplacer »³¹³¹. Même si cette remarque n'a pas vocation à exprimer le sentiment personnel de Jacques II dans sa relation avec Melfort, mais doit se comprendre dans le contexte des responsabilités que ce dernier assumait, elle reste néanmoins intéressante du point de vue de la psychologie. D'après Véronique Berger, dans une relation de dépendance,

si la perte [de l'être cher] recèle une dimension de radicalité (...) [il] se profile (...) une nouvelle facette de la dépendance affective à l'autre, considéré comme indispensable au point de ne pas pouvoir *s'en passer*.³¹³²

Ainsi, si Jacques II sait reconnaître à un moment donné, mais peut-être pas dans leur totalité, les limites de l'Écossais, refuse-t-il d'en tenir compte car, de son propre aveu,

³¹²³ « Lettre du 17 Mai 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 148. Melfort cumule un nombre impressionnant de responsabilités. Voir dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 389.

³¹²⁴ « Lettre du 6 août 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 344.

³¹²⁵ « Lettre du 14 août 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 379.

³¹²⁶ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 220. « *The evil genius of James* ».

³¹²⁷ « Lettre du 6 août 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 343 ; « Lettre du 5 septembre 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 458.

³¹²⁸ « Lettre du 4 Septembre 1689 de M. d'Avaux à M. de Croissy » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 441.

³¹²⁹ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, *op. cit.*, p. 116. Il existe un autre exemple où Jacques II défend exagérément Melfort dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 37.

³¹³⁰ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 465. « *incompetent* ».

³¹³¹ *Ibid.* « *there was no one to replace him* ».

³¹³² Véronique Berger, *op. cit.*, p. 21. Les italiques sont dans le texte.

Melfort était donc devenu indispensable à sa vie. Par la suite, la relation entre les deux hommes ne sera jamais vraiment rompue car, en 1692, malgré la détestation toujours suscitée dans l'entourage de Jacques II, le retour de Melfort auprès du roi en France se fait sans résistance de sa part³¹³³. Pour Jacques II qui, d'après John Miller, n'aimait jamais « renvoyer un serviteur qu'il appréciait et en qui il avait confiance »³¹³⁴, rompre une relation même toxique semble plus difficile que tout³¹³⁵.

Le manque de lucidité du roi a d'autant plus de conséquences qu'il donne des responsabilités importantes à des favoris dont les capacités ne sont pas objectivement jugées. Par exemple, depuis 1688, Jacques II est très soucieux de récompenser le comte de Lauzun, un Français, qui a gagné son admiration et sa reconnaissance pour avoir escorté sa femme et son fils lors de leur fuite jusqu'en France³¹³⁶. Sa première tentative de le faire nommer capitaine pour la première campagne irlandaise est refusée par Louis XIV car, en plus de s'être attiré le mécontentement du roi français, ce qui lui a valu un séjour en prison, les qualifications de Lauzun sont loin d'être à la hauteur du poste demandé par Jacques II. Selon l'historien Francis Charles Turner, il n'a « aucune expérience du haut commandement »³¹³⁷ et sa maigre expérience de soldat dans sa jeunesse semble bien loin derrière³¹³⁸. A la lumière d'une telle carrière, sa participation au transfert de la reine d'Angleterre constitue vraisemblablement le seul accomplissement de la vie du comte. L'ambassadeur français ne voit pas son arrivée d'un bon œil³¹³⁹ et, d'après Francis Charles Turner, il semble « difficile de trouver quelqu'un qui ait un bon mot à dire de lui »³¹⁴⁰. Pourtant, sous l'influence cette fois de la reine, Jacques II réitère sa demande pour la campagne de 1690 car, pour le roi, les compétences militaires de Lauzun ne semblent pas être le critère de choix le plus important. En référence au sauvetage de sa famille, le roi admet d'ailleurs, dans ses Mémoires, que cela ne constitue pas un grand exploit³¹⁴¹. Pourtant, à ses yeux, ce bienfait mérite tout de même la confiance. L'influence de la reine,

³¹³³ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 496.

³¹³⁴ John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 237. "he never liked to dismiss a servant whom he liked and trusted".

³¹³⁵ Une attitude comparable se révèle à l'égard de John Churchill avec qui il garde un contact épistolaire malgré sa trahison et tout en sachant que ce dernier joue un double jeu. James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 449-450 ; Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 282.

³¹³⁶ John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, *op. cit.*, p. 64 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 60 ; Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 488.

³¹³⁷ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 488. "he had had no experience in high command".

³¹³⁸ Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 271.

³¹³⁹ « Lettre du 30 août 1689 de M. d'Avaux au Roi » dans James Hogan (ed.), *op. cit.*, p. 428.

³¹⁴⁰ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 488. "it is difficult to find anyone who had a good word to say for him".

³¹⁴¹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 387.

qui est persuadée « qu’il ferait certainement un aussi bon Général qu’il le paraissait »³¹⁴², et toute l’importance du lien affectif pour Jacques II, qui pense que son service en 1688 « lui avait acquis plus de crédit (...) qu’un simple étranger »³¹⁴³, consacrent Lauzun à la tête d’une troupe qui doit venir en renfort de l’armée irlandaise en difficulté. En ces temps de guerre où la victoire n’est normalement pas laissée aux décisions sentimentales, Lauzun débarque en Irlande avec 6 000 hommes dont l’efficacité est largement amoindrie par son mauvais commandement³¹⁴⁴.

En Irlande, après la Révolution de 1688, l’utilisation de la psychologie révèle Jacques II dans un état dépressif et un homme accroché à un schéma relationnel dont il est plus que jamais dépendant pour se rassurer. Au-delà du fait qu’il n’est pas un chef militaire, ces deux éléments rendent son comportement très inadapté au contexte de guerre dans lequel il se trouve et expliquent aussi ses réponses très décalées aux attentes de ses alliés. En effet, les catholiques d’Irlande mettent leur confiance dans un homme d’abord centré sur ses enjeux psychologiques personnels. Dans cette situation, avant d’être roi, Jacques II est d’abord un homme qui cherche à se raccrocher à ce qui lui offre la sécurité. Par conséquent, les enjeux n’ont pas la même valeur pour lui que pour ses alliés irlandais et même français.

Confronté à autant d’échec et décevant presque tout le monde autour de lui après sa fuite d’Irlande, Jacques II doit alors trouver de nouvelles défenses qui l’aident à surmonter ce qu’il est devenu et lui permettent de se construire une nouvelle image dans sa vie en exil en France. Ce faisant, il s’isole comme jamais auparavant dans des idées toujours plus en décalage avec la réalité.

III- Un homme enfermé dans sa pensée

Même aux yeux de Louis XIV, la personnalité de Jacques II semble l’avoir perdu. A son retour d’Irlande en 1690, le roi français pense que Jacques II est « un homme taillé pour la destruction, et [qu’il] n’y avait aucune possibilité de l’aider »³¹⁴⁵. Pourtant, à l’encontre de cette opinion, Jacques II ne considère pas que sa vie soit un échec et trouve des défenses

³¹⁴² *Ibid.*, p. 388. “*her Majesty not knowing but he might be as great a General as he affected*”.

³¹⁴³ *Ibid.*, p. 387. “*had gain’d him more credit (...) than a meer stranger*”.

³¹⁴⁴ Francis Charles Turner, *op. cit.*, p. 488.

³¹⁴⁵ Sir John Dalrymple, *op. cit.*, vol. 2, p. 166-167. “*a man cut out for destruction, and there was no possibility of helping him*”.

qui lui permettent de réinterpréter ce qui lui est arrivé sans se remettre en question et de vivre, du moins à ses propres yeux, une fin de vie glorieuse.

III.1- Une remise en question impossible

Malgré tout ce qui lui est reproché, Jacques II ne se sent jamais responsable. Il est effectivement extrêmement frappant de constater, dans ses Mémoires, qu'à chaque fois que le roi est mis face à l'une de ses défaillances, la remise en question qu'il amorce n'est jamais totale. Utilisées régulièrement, deux stratégies lui permettent de se dédouaner. Premièrement, il se justifie souvent en mettant en avant un aspect positif de sa personnalité. En effet, si Jacques II arrive à admettre que des mauvaises décisions, dont il a été visiblement à l'origine, ont été prises, son interprétation reste très magnanime à son propre égard. Par exemple, dans ses relations, son manque de réaction vis-à-vis des soupçons concernant John Churchill est dû à un tempérament « libre et candide »³¹⁴⁶, à « sa clémence »³¹⁴⁷ ou encore à « sa bienveillance »³¹⁴⁸ et dans le cas de Lauzun, il choisit d'interpréter la situation en mettant en avant une bonté qui le rend trop crédule : « C'était la malchance plutôt que la faute du Roi qu'une certaine bonté dans son tempérament le pousse à avoir une trop bonne opinion des autres »³¹⁴⁹. Ainsi, en invoquant la malchance, Jacques II ne fait-il pas véritablement face à ses responsabilités, l'enjeu étant, semble-t-il, de préserver absolument son image. En Irlande, dans les circonstances où il a manifestement été obligé de céder, il trouve aussi le moyen de tourner la situation à son avantage parlant, en ce qui concerne la Loi de sanction sans procès (*Attainder*), de « **son empressement à sacrifier son intérêt à la satisfaction publique** »³¹⁵⁰. Deuxièmement, il trouve souvent un moyen de rejeter la faute sur les autres. A ses yeux, les conseils qu'il a reçus ont souvent été mauvais dans le but avéré de le rendre impopulaire et de nuire à sa relation avec ses sujets :

Le malheur du Roi fut de trop prêter l'oreille aux avis pernicieux de ceux qui lui prescrivirent de si dangereux conseils dans le but (comme suspecté) d'élargir le fossé [avec ses sujets] et de

³¹⁴⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 219. "The free and candid disposition".

³¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 223. "His clemency".

³¹⁴⁸ *Ibid.* "His benignity".

³¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 387-388. "it was the King's misfortune rather than his fault by a certain goodness in his temper to believe too well of others".

³¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 361. "his Majestys readyness, to sacrifice his intrest to the publick Satisfaction".

l'encourager ainsi à persister dans des voies dont il aurait pu voir qu'elles n'allaient pas avec la multitude.³¹⁵¹

Par exemple, en Angleterre, sa décision de faire arrêter les évêques a été en fait, selon lui, téléguidée par « **ces Flagorneurs qui avaient dissimulé la lumière à ses yeux, de sorte que lorsque le voile fut levé, il reconnut avoir suivi un Conseil fatal** »³¹⁵². Si nous avons déjà admis que Jacques II a peut-être effectivement du mal à imaginer la duplicité chez les autres le poussant à prendre des décisions naïves, accuser ses conseillers pour se disculper devient beaucoup moins crédible. En effet, connaissant l'obsession avec laquelle il choisissait son entourage et son obstination lors de prises de décision, ces tentatives de dédouanement n'ont pas de sens et le renvoient à sa seule responsabilité. D'après la psychologue Véronique Tillier, ce type de comportement très enfantin révèle une nouvelle fois la profonde immaturité de Jacques II³¹⁵³. Dans tous les cas, que ce soit en se présentant sous un beau jour ou en accusant les autres, Jacques II ne prend jamais responsabilité pour ses erreurs, comme s'il avait besoin de se voir constamment sous un jour favorable. Avec cet état d'esprit, la perte de son trône n'appelle, pour Jacques II, qu'une seule interprétation : la nation anglaise est « **rongée par un poison** »³¹⁵⁴. Dans son contexte, l'utilisation de cette expression laisse largement entendre que ce mal dont l'Angleterre est infectée est encore celui de la trahison et de la déloyauté.

En Irlande, il paraît beaucoup plus difficile pour Jacques II de faire les mêmes reproches. Par conséquent, alors que ses contemporains regrettent amèrement son manque de combativité et de directive, Jacques II justifie son départ par la lâcheté des Irlandais catholiques³¹⁵⁵. Par la suite, apparemment mal à l'aise avec l'image qu'il s'est construite en fuyant l'Irlande, le roi réitère ses explications habituelles : s'il est parti, ce n'est pas de son propre chef, mais ce sont ses conseillers qui l'ont pressé de sauver sa vie, comme il s'en justifie plusieurs fois de suite dans ses Mémoires³¹⁵⁶. Même s'il n'est pas invraisemblable qu'il ait reçu de tels conseils, la fuite associée à sa sauvegarde est aussi loin d'être une idée étrangère à la vie du roi. Dans toutes ses justifications, Jacques II montre à quel point la

³¹⁵¹ *Ibid.*, p. 157. "It was the King's misfortune to give too much ear to the pernicious advice of those who put him upon such dangerous counsellors, with intent (as was suspected) to widen the breach, and therefore encouraged his persisting in those ways which he might have seen would not go down with the multitude".

³¹⁵² *Ibid.*, p. 158. "those Sycophants, who cover'd his eyes from the light, and therefore when the veil was taken off, he own'd it to have been a fatal Council".

³¹⁵³ Véronique Tillier, séance n° 4, le 21/03/2013, annexe n° 20.

³¹⁵⁴ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 250. "Poison'd Nation".

³¹⁵⁵ John T. Gilbert (ed.), *A Jacobite Narrative of the War in Ireland*, *op. cit.*, p. 3 ; Charles O'Kelly, *Macariae Excidium*, *op. cit.*, p. 53 ; George Story, *op. cit.*, p. 88. Voir aussi le témoignage de Finch dans John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 153.

³¹⁵⁶ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 401-402, p. 406, p. 407.

doctrine du droit anglais selon laquelle « Le Roi ne peut pas avoir tort »³¹⁵⁷ constitue une réalité bien ancrée dans la manière qu'il a de se voir : à ses yeux, Jacques II ne peut tout simplement pas avoir pris de mauvaise décision. Ainsi, en se présentant comme quelqu'un d'abusé, Jacques II ne perd-il pas totalement la face. Ce déni de réalité lui permet effectivement de rebondir en se transposant dans un rôle de sauveur vis-à-vis de ses sujets anglais.

III.2- Un sauveur pour l'Angleterre

Au début de l'année 1692, Jacques II envisage une ultime récupération de son trône et envoie une déclaration en Angleterre. Comme avec toutes les personnes qu'il aime et dont il ne veut pas voir les offenses, sa façon de considérer ses sujets et leur action dans la révolution est curieuse. Comme il l'explique dans cette déclaration, s'il décide de débarquer en Angleterre, c'est pour les sauver de l'oppression qu'ils subissent : « Délivrer les mains de [ses] Sujets »³¹⁵⁸. D'après lui, les Anglais ont été « trompés »³¹⁵⁹ et ils ont besoin qu'on « leur ouvre les yeux »³¹⁶⁰. Prêt à une nouvelle tentative pour recouvrer son trône, Jacques II refuse pourtant toute l'aide militaire que lui propose Louis XIV pour ne pas inquiéter ses sujets, car il compte avant tout « s'en remettre entièrement » à la coopération spontanée de l'armée anglaise dont il est le père³¹⁶¹. Non seulement, il ne semble pas se donner une nouvelle fois les moyens de ses réalisations, mais son rapport avec la réalité est encore extrêmement déformé. Sous son regard paternel, les Anglais apparaissent toujours dans toute leur capacité de « Bons Sujets »³¹⁶² qui ne peuvent que revenir à leur condition naturelle de soumission dès qu'une « occasion sécurisée leur sera donnée de retourner à leur Devoir et à [son] Etendard »³¹⁶³. Même si toutes ces formulations visent, de toute évidence, la recherche de soutiens en Angleterre, la vision qu'il offre, quatre ans après son éviction du trône, est très fantasmée quand il espère encore rallier une majorité de ses sujets en se montrant à eux uniquement comme un libérateur. Face à l'échec de cette tentative qui le blesse de nouveau, « lui assénant tant de déceptions et de mortifications

³¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 298. «*The king can do no wrong*». Doctrine du droit constitutionnel qui déclare qu'aucune faute dans le gouvernement du pays ne peut pas être imputée personnellement au roi. Les fautes sont donc imputables à ses ministres.

³¹⁵⁸ «*The King's Declaration*» dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 479. «*untie the hands of our Subjects*».

³¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 480. «*cheated*».

³¹⁶⁰ *Ibid.* «*open the eyes of all our Subjects*».

³¹⁶¹ *Ibid.* «*to cast our selves wholly*».

³¹⁶² *Ibid.*, p. 479. «*Good Subjects*».

³¹⁶³ *Ibid.* «*make it safe for them to return to their Duty and repair to our Standard*».

supplémentaires »³¹⁶⁴, et se rendant compte qu'il ne deviendra jamais le sauveur qu'il espérait être pour son peuple, Jacques II est obligé d'accepter une fin de vie en exil vraisemblablement sans grand retour de gloire. Pourtant, il arrive à se construire une nouvelle image et le statut de victime, dans lequel il s'est installé au regard de tout ce qui s'est passé pendant son règne, lui permet, en y ajoutant une aura religieuse, de devenir un martyr pour la foi.

III.3- Une glorieuse postérité de martyr et de saint

En France, pendant son exil à partir de 1690, Jacques II parvient à trouver des parades qui lui permettent de garder la tête haute. Celles-ci se concentrent sur la religion. Tout d'abord, il se montre une nouvelle fois engagé vis-à-vis d'une Liberté de Conscience et, d'après l'historien Edward Corp, « il informe publiquement ses courtisans qu'il est en faveur de cultes protestants à la cour »³¹⁶⁵. Si cette manifestation supplémentaire d'ouverture religieuse nous donne une autre raison de croire en sa sincérité en ce qui concerne la Liberté de Conscience, Jacques II confirme dans le même temps qu'il est définitivement incapable d'apprendre de ses erreurs et de s'adapter. En effet, comme il avait mis en œuvre une Liberté de Conscience en Angleterre et en Irlande sans se soucier des sentiments de ses alliés, Jacques II ne se soucie pas davantage, en France, de froisser son hôte, Louis XIV en encourageant des cultes protestants dans un pays catholique. Selon le dernier auteur, même lorsqu'un anglican, Lord Middleton, essaye de « lui montrer le manque de sagesse d'une telle décision, Jacques II reste ferme sur ses positions »³¹⁶⁶. Fixé sur ses idées religieuses, Jacques II ignore une nouvelle fois le contexte dans lequel il prend ses décisions et la religion va devenir son obsession.

A partir du moment où il arrive en France en 1690 jusqu'à son décès en 1701, il est très frappant de constater à quel point toute la fin de la vie de Jacques II est consacrée à des dévotions spirituelles très strictes, devenant, d'après ses Mémoires, « sa seule occupation »³¹⁶⁷. A partir de cette date, la volonté de maîtrise déjà remarquée chez le roi s'accroît. Dans ses réflexions spirituelles, il se déclare maintenant contre les bals, « des

³¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 582. “*proving so many disapointments and additional mortifications*”. Il y aura une autre tentative en 1696 qui, visant d'abord l'assassinat de Guillaume d'Orange, ne l'implique pas directement.

³¹⁶⁵ Edward T. Corp, *op. cit.*, p. 156. “*James informed his courtiers publicly that he was in favour of Protestant services being held at the court*”.

³¹⁶⁶ *Ibid.* “*Lord Middleton persuaded him that this would be politically unwise, but the King never changed his opinion*”.

³¹⁶⁷ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 582. “*his sole employment*”.

distractions dangereuses »³¹⁶⁸, contre la lecture des romans et toute sorte d'activité pratiquée à l'excès aux dépens de la prière et la méditation³¹⁶⁹. Sa vie prend une dimension de plus en plus ritualisée, étant entièrement organisée à la demi-heure près. Ainsi Jacques II veut-il se lever tôt et occuper ses journées à des lectures et à des marches en plein air pour ne pas être oisif. Du matin au soir, son temps est consacré à la prière, à la méditation et au fait d'assister à de nombreuses messes. L'emploi du temps qu'il préconise inclut aussi les dimanches et jours fériés, des retraites spirituelles et des jeûnes fréquents³¹⁷⁰. Tout comme il aimait avoir le contrôle politique, ce genre d'ascèse nous fait penser que Jacques II cherche, sûrement pour se rassurer alors qu'il n'est plus roi, à s'imposer un nouveau cadre qui lui permette de mettre en place de nouvelles stratégies de reprise de contrôle sur sa vie. La psychologie nous confirme dans cette idée en nous indiquant que la ritualisation est bien un mécanisme de défense³¹⁷¹.

De manière intéressante, la figure messianique de David qui l'avait accompagné dans le moment glorieux de son couronnement refait surface. Sur ce point, la gravure en page de garde qui illustre ses *Royal Tracts* publiés en 1692 et la légende qui l'accompagne sont parlantes³¹⁷². Nous avons reproduit cette gravure dans les annexes³¹⁷³. Jacques II a choisi d'être représenté dans une attitude extrêmement triste, la fenêtre semble grillagée comme dans une prison³¹⁷⁴ et un petit chien représentant son amour pour la chasse, et par analogie ses plaisirs passés, essaye sans succès d'attirer son attention. Il est totalement délaissé par le roi. Toute l'attention de Jacques II se porte maintenant sur les textes bibliques qui sont placés devant lui sur une table. Son identification aux douleurs du roi David dont il lit un psaume relatif à l'épreuve, « Éternel, souviens-toi de David, et de toutes ses afflictions ! »³¹⁷⁵, nous montre que, même dans son exil, il se considère toujours comme l'oint de Dieu³¹⁷⁶.

Pourtant, au travers de cette gravure, nous constatons que l'identification religieuse de Jacques II va encore plus loin. Mise de côté, sa couronne est, en effet, remplacée sur sa

³¹⁶⁸ James II, *Papers of Devotions*, op. cit., p. 16. "dangerous diversions".

³¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 17.

³¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 79-80.

³¹⁷¹ Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet et Claude Lhote, op. cit., p. 56.

³¹⁷² Jacques II, *Royal Tracts in Two Parts*, op. cit.

³¹⁷³ Annexe n° 18.

³¹⁷⁴ Nous pouvons éventuellement y voir une allusion à l'emprisonnement de son père.

³¹⁷⁵ « Psaume 132 : 1 », La Bible Darby, <<http://topchretien.jesus.net/topbible/view/bible/&livre=00019&chapitre=00132&version=00002>>. Page consultée le 01/05/2013. "Lord Remember David in All his Afflictions".

³¹⁷⁶ Il se compare aussi au roi David dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 582, p. 585.

tête par une couronne d'épines, celle de Christ évidemment. Au lieu de le faire douter, son exil semble donc renforcer l'idée chez Jacques II qu'il est l'oint de Dieu, sa situation lui offrant la possibilité de partager les souffrances de Christ, notamment abandonné, comme lui, par ses meilleurs amis³¹⁷⁷. Après des années d'épreuves, cette identification lui permet de donner un sens à sa souffrance. En effet, tout semble maintenant avoir été orchestré dans le seul but de sauver son âme : « Il ne considérait les événements de sa vie que comme des instruments pour la sanctification de son âme, ce qui le conduisit à Bénir Dieu pour ses malheurs »³¹⁷⁸. Ainsi Jacques II ne se remet-il pas en question parce que tout a déjà du sens pour lui : Dieu a une nouvelle fois voulu ce dernier exil dans un pays où il peut librement converser avec des catholiques pour lui permettre de se purifier davantage spirituellement et d'accéder à « un degré supérieur de perfection »³¹⁷⁹. La pénitence est complète quand nous apprenons encore dans ses Mémoires que le roi s'inflige des punitions corporelles :

A ses longues prières assidues, [il] ajoutait beaucoup de mortifications corporelles comme le jeûne, la punition ou le port occasionnel d'une Chaîne de Fer ornée de petites pointes qui lui perçaient la peau.³¹⁸⁰

A ce stade, alors qu'il ne les supportait pas avant, les critiques ont même un rôle positif dans sa vie car, avec son interprétation, elles sont là pour accomplir un rôle purificateur de ses péchés. Ainsi Jacques II nous apprend-il qu'il « se délectait d'entendre la lecture de ces pamphlets qui blâmaient son gouvernement et censuraient sa conduite »³¹⁸¹. Ici, il est absolument nécessaire de souligner que quand Jacques II parle d'expier « Ses Péchés »³¹⁸², il ne fait pas du tout référence à ses erreurs en tant que roi, mais à l'appétit sexuel qui le caractérisait dans sa jeunesse et vis-à-vis duquel sa conscience est en proie à une culpabilité permanente³¹⁸³. La perte de son trône devient alors, pour lui, la juste punition divine pour sa sexualité débridée³¹⁸⁴. Le désir de mort dont il fait aussi part pour retrouver Dieu peut encore laisser penser à la continuité de sa dépression principalement à

³¹⁷⁷ « Matthieu 26 : 56 », *La Bible*, Segond 21, Romanel-sur-Lausanne, Société Biblique de Genève, 2008 (2007), p. 1110. « Alors tous les disciples l'abandonnèrent et prirent la fuite ».

³¹⁷⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 585. “he consider'd all the occurrences of his life only as they led to the sanctification of his soul, and therefore Bless'd God for his misfortunes”.

³¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 583. “greater degree of perfection”.

³¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 585-586. “added many corporal mortifications to his long and assiduous prayers, as fasting, discipline, and wearing at certain times an Iron Chain with little sharp points which pierced his skin”.

³¹⁸¹ *Ibid.*, p. 585. “delighted to hear those pamphlets read, which blam's his government and censured his conduct”.

³¹⁸² *Ibid.*, p. 589. “His Sinns”.

³¹⁸³ Il consacre une dizaine de pages à avertir son fils de ne pas suivre son mauvais exemple dans James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 622-632. Voir aussi James II, *Papers of Devotions*, *op. cit.*, p. 3, p. 6, p. 26, p. 61.

³¹⁸⁴ James II, *For my Son the Prince of Wales*, *op. cit.*, p. 629, p. 631 ; James II, *Papers of Devotions*, *op. cit.*, p. 17, p. 61-62.

cause du fait que, de l'aveu des Mémoires de Jacques II, même son confesseur le trouve exagéré³¹⁸⁵.

Contrairement à ce que Godfrey Davies, l'éditeur des *Papers of Devotions of James II*, pense, nous n'avons pas à douter de la sincérité de toute la contrition visible de Jacques II³¹⁸⁶ et c'est pour cela que cette période est de nouveau très riche en informations en ce qui concerne sa psychologie. En effet, en réinterprétant les événements, l'image qu'il se construit est très avantageuse et lui permet de supporter sa situation très négative de roi déchu. Ce faisant, il peut rester, à ses propres yeux d'abord, mais aussi aux yeux de la postérité pour qui il a écrit ses Mémoires, un homme digne d'être admiré. Nous remarquons que, comme il s'était enfermé dans une image de jeune conquérant qui appelle l'admiration, il s'enferme de nouveau, à la fin de sa vie, dans une image glorieuse, celle du martyr pour la foi. Au-delà de sa fragilité due aux chocs émotifs qu'il subit à la fin de son règne, Jacques II confirme donc, d'après Véronique Tillier, un manque de confiance profond dans le fait de s'inventer constamment un destin et de se présenter « en héros »³¹⁸⁷. Effectivement, un an avant sa mort, sa vie prend encore un nouveau tournant : il passe régulièrement du temps avec le frère de Louis XIV³¹⁸⁸ pour le convaincre de se détourner de ses péchés, il prie pour ses ennemis, Guillaume d'Orange y compris, vis-à-vis desquels il dit n'éprouver aucun ressentiment et ne vit plus que pour la vie qui l'attend auprès de Dieu³¹⁸⁹. Jacques II semble donc vouloir devenir un saint et c'est dans la mort que sa victoire se révèle véritablement complète en tant que, comme il est décrit dans son oraison funèbre, « Martyr de la Pénitence et de la Religion »³¹⁹⁰. Une dernière fois à ses côtés, la providence divine lui fait rendre son dernier souffle le vendredi 16 septembre 1701, précisément, selon l'évêque français d'Autun, « le jour de la semaine et à l'heure où notre Sauveur mourut »³¹⁹¹. La reconnaissance spirituelle à laquelle Jacques II accède est grandiose : sa « sainteté »³¹⁹² est reconnue dans son oraison funèbre et dix-neuf guérisons

³¹⁸⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 589.

³¹⁸⁶ James II, *Papers of Devotions*, *op. cit.*, p. xxiv-xxv.

³¹⁸⁷ Véronique Tillier, séance n° 4, *op. cit.* et séance n° 5, *op. cit.*

³¹⁸⁸ Le duc d'Orléans.

³¹⁸⁹ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 588-589.

³¹⁹⁰ Portère de St Catherine, *Oraison funèbre de Très-Haut, Très-Puissant et Tres-Pieux Prince Jacques II, Roy d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, Dédiée au roi*, Paris, 1702, p. 25, <http://books.google.fr/books?id=2_5IAAAcAAJ&dq=Oraison+fun%C3%A8bre+Jacques+II&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 26/10/2012.

³¹⁹¹ Cité par John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, *op. cit.*, p. 383. « *the day of the week and hour wherein our Saviour dy'd* ».

³¹⁹² Portère de St Catherine, *op. cit.*, p. 22.

miraculeuses attribuées à son intercession poussent le clergé français à demander sa béatification³¹⁹³. Finalement, Jacques II a, dans sa mort, assurément atteint son but.

L'utilisation de théories psychologiques s'est révélée indispensable pour compléter l'analyse contextuelle dans les domaines religieux, politique et économique des parties précédentes. La démarche que nous avons entreprise dans ce domaine permet d'approfondir les raisons de l'échec du règne de Jacques II en Angleterre et en Irlande en y apportant une dimension originale qui considère l'importance du facteur humain dans le déroulement d'événements historiques. L'analyse de la vie de Jacques II de son enfance à sa mort a révélé que, dans ses aptitudes personnelles, Jacques II n'était pas fait pour être roi, mais pour s'accomplir, comme cela lui est arrivé à plusieurs moments de sa vie, en tant que second. De plus, il n'a pas été formé pour devenir roi, ses carences éducatives produisant un vrai manque de finesse intellectuelle et son enfance dans la guerre, avec son lot de séparations et de trahisons, engendrant une insécurité personnelle profonde. Par conséquent, Jacques II s'est construit dans ses relations et sa pensée, ses idées politiques et religieuses, de manière à pallier ce manque de confiance en lui, sa rigidité étant un moyen de se défendre contre tout ce qui pourrait menacer son équilibre.

A la lumière de tous les éléments que nous avons développés, Jacques II révèle, selon nous, un trouble de la personnalité. D'après l'AAPEL, *Association d'Aide aux Personnes "Etat Limite"*, quand on parle de trouble de la personnalité, « il ne s'agit pas de quelques petits défauts ou travers que tout le monde peut avoir »³¹⁹⁴, mais de quelque chose qui « nuit véritablement à l'adaptation de la personne »³¹⁹⁵. Jacques II n'est de toute évidence pas un homme qui s'adapte. Ainsi le *DSM-IV-TR* considère-t-il qu'une personnalité révèle de troubles quand « cette déviation est manifeste dans au moins deux des domaines suivants :

- (1) La cognition (c'est-à-dire la perception et la vision de soi-même ; d'autrui et des événements)
- (2) L'affectivité (c'est-à-dire la diversité, l'intensité, la labilité et l'adéquation de la réponse émotionnelle)
- (3) le fonctionnement interpersonnel

³¹⁹³ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, *op. cit.*, p. 616 ; John Callow, *King in Exile. James II : Warrior, King and Saint James II*, *op. cit.*, p. 389-390 ; Edward T. Corp, *op. cit.*, p. 189 ; Nathalie Genet-Rouffiac, *op. cit.*, p. 265-266.

³¹⁹⁴ Site de AAPEL, Association d'Aide aux Personnes "Etat Limite", <<http://www.aapel.org/bdp/dico2.html#troublepersonnalite>>. Page consultée le 09/01/2012.

³¹⁹⁵ *Ibid.*

(4) le contrôle des impulsions.³¹⁹⁶

Bien qu'il soit délicat à notre niveau de non-spécialiste en psychologie d'établir un diagnostic trop définitif, les encouragements professionnels de Véronique Tillier nous ont engagée à nous intéresser à une problématique narcissique³¹⁹⁷. Les critères diagnostiques listés et le diagnostic différentiel³¹⁹⁸ proposé dans le *DSM-IV-TR* nous laissent effectivement penser que Jacques II souffrait, parmi les dix troubles répertoriés, d'un trouble de la personnalité narcissique.

Ainsi, pour reprendre les critères du *DSM-IV-TR* édictés ci-dessus, en termes de cognition, l'expérience dans l'enfance et l'adolescence de Jacques II a-t-elle très vraisemblablement permis l'installation, selon la terminologie de Jean-Charles Bouchoux, d'une « faille narcissique »³¹⁹⁹, c'est-à-dire « d'un manque de confiance en lui et en son image »³²⁰⁰ puisque le narcissique est une personne qui manque d'estime de soi. Pour ce dernier auteur, il « ne se sent pas aimable, il n'a pas pu trouver de reflet suffisamment bon dans son enfance pour se rassurer et se construire »³²⁰¹. A cause de cela, le narcissique est une personne très immature, constatation que nous avons pu faire à plusieurs reprises en ce qui concerne Jacques II qui, pour se donner de la contenance, s'installe dans une vision grandiose de sa propre personne. Toujours selon Jean-Charles Bouchoux, et confirmé par le *DSM-IV-TR*³²⁰², « pour compenser, il développe une image démesurée de lui-même »³²⁰³. A notre avis, c'est pour cela que Jacques II s'installe à deux périodes de sa vie dans une image qui le relève dans sa propre estime, celle du conquérant militaire ou du saint.

De plus, ses conceptions omnipotentes très enfantines associées au pouvoir, la pensée magique, qui, d'après Jean-Charles Bouchoux, « est un des traits communs aux pathologies du narcissisme »³²⁰⁴ et l'idée d'être un homme à part³²⁰⁵ au travers d'une élection divine personnelle sont autant de caractéristiques que nous retrouvons chez Jacques II. En termes d'affectivité, la rigidité qui le pousse à rester concentré uniquement

³¹⁹⁶ *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, op. cit.*, p. 793.

³¹⁹⁷ Véronique Tillier, séance n° 4, *op. cit.*

³¹⁹⁸ Malgré l'occurrence de caractéristiques d'autres personnalités, le diagnostic différentiel permet de définir celle qui est la plus dominante. *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, op. cit.*, p. 834.

³¹⁹⁹ Jean-Charles Bouchoux, *Les pervers narcissiques, Qui sont-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Comment leur échapper ?*, Paris, Eyrolles, 2010, p. 37.

³²⁰⁰ *Ibid.*

³²⁰¹ *Ibid.*

³²⁰² *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, op. cit.*, p. 822.

³²⁰³ Jean-Charles Bouchoux, *op. cit.*, p. 37.

³²⁰⁴ *Ibid.*, p. 60.

³²⁰⁵ *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, op. cit.*, p. 822.

sur ses propres enjeux³²⁰⁶ et le fait vivre avec une vision binaire du monde partagée uniquement entre loyauté et déloyauté ainsi que l'utilisation contradictoire de la contrainte pour imposer une liberté rentrent aussi dans le cadre des critères du *DSM-IV-TR*. Et bien que les manifestations ne doivent s'exprimer que dans deux domaines pour établir le diagnostic d'un trouble de la personnalité, nous pouvons rajouter, dans le cas de Jacques II, un fonctionnement interpersonnel défaillant. En effet, son besoin démesuré de réassurance auprès des personnalités fortes qui le rend dépendant, son manque d'empathie montré dans tous les domaines par son incapacité à entendre les revendications qui lui sont extérieures et sa grande difficulté à tenir compte de l'existence d'une dimension subjective dans ses relations avec les autres, comme leurs peurs, sont aussi des critères de diagnostic pour un trouble de la personnalité narcissique³²⁰⁷. Le manque de remise en question personnelle constitue également un élément typique des personnalités narcissiques qui parviennent toujours à trouver des explications qui n'affaiblissent pas leur perception d'elles-mêmes, mais tournent, au contraire, toujours tout à leur avantage. Selon les auteurs du livre *Les troubles de la personnalité*, « le narcissique dénie ou méconnaît ses expériences décevantes ou transforme la réalité, la considérant sous le jour qui lui est le plus favorable »³²⁰⁸. Toutes ces assertions sont aussi soutenues par Otto Kernberg, l'un des précurseurs de travaux sur le narcissisme, qui confirme que les « opérations défensives »³²⁰⁹ du narcissique s'organisent souvent autour du déni et l'omnipotence. De plus, le dernier point caractéristique d'une personnalité révélant des troubles qui concerne « le contrôle des impulsions », nous rappelle à quel point Jacques II est fréquemment sujet à la colère et à des « humeurs hypomaniaques »³²¹⁰, notamment pendant ses périodes d'activité physique intense en Irlande. Le doute semble désormais peu permis en ce qui concerne une problématique narcissique chez Jacques II.

Ajouté à cette hypothèse, l'abandon de toute combativité, à partir de la fin de son règne en Angleterre, qui constitue un changement visible de sa personnalité, vient alimenter ce diagnostic. En effet, même si nous nous sommes accordée avec John Callow pour dire que Jacques II n'a initialement pas l'étoffe d'un chef, se focaliser sur son incompétence ne suffit pas à expliquer l'ensemble du comportement du roi. Contrairement à cet auteur qui

³²⁰⁶ Véronique Tillier, séance n° 4, *op. cit.*

³²⁰⁷ *Ibid.*

³²⁰⁸ André Féline, Julien-Daniel Guelfi et Patrick Hardy, *Les troubles de la personnalité*, Collection Psychiatrie, Paris, Médecine-Sciences Flammarion, 2002, p. 248.

³²⁰⁹ Otto Kernberg, *op. cit.*, p. 292.

³²¹⁰ *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, *op. cit.*, p. 824. Les humeurs hypomaniaques se caractérisent par une énergie très importante.

rejette l'hypothèse d'un épisode de dépression³²¹¹, le diagnostic psychologique que nous avons fait du personnage nous pousse, au contraire, à évoquer une tendance dépressive. Effectivement, comme la recherche de grandeur des personnalités narcissiques cache une estime personnelle faible, celles-ci sont très vulnérables face à toute forme de revers personnel. Ainsi, selon le *DSM-IV-TR*, confrontées à la déception, « la critique ou l'échec »³²¹², les personnalités narcissiques peuvent-elles perdre facilement pied. Cette fragilité est souvent accentuée quand un facteur d'équilibre important, comme une relation, un statut social, disparaît. En effet, d'après la même source, la vulnérabilité du narcissique « peut être exacerbée par la perte d'une personne qui avait un rôle d'étayage important (...) ou par la perte d'une situation sociale stabilisante »³²¹³. Dans le même registre, les désaveux sont des situations vécues de manière particulièrement douloureuse dans les problématiques narcissiques, car ils « les laissent humiliés, dégradés et annihilés »³²¹⁴.

Toutes ces remarques sont valables à de nombreux égards pour Jacques II tôt dans sa vie, mais se confirment plus particulièrement à la fin de son règne. En effet, avec la trahison, Jacques II ne vit pas simplement des déceptions relationnelles. Il assiste impuissant à la désorganisation de son monde où la fidélité prime par-dessus tout et trouve pour la première fois de sa vie adulte des limites réelles à son omnipotence. De manière très intéressante, l'emploi dans ses Mémoires du mot « racine » pour décrire l'effet de la trahison dans sa vie montre, à notre avis, à quel point cette situation le déconstruit : « Tous ses espoirs et ses attentes étaient tirés par les racines »³²¹⁵. Préparé à toutes sortes d'attaques républicaines ou de persécutions religieuses, cette prise de distance dans son entourage le prend en revanche, comme il le dit lui-même, par « surprise »³²¹⁶. Les chocs émotionnels qui lui sont assénés lui font perdre le peu de ressources qu'il possède et qui camouflaient dans une certaine mesure son incapacité à diriger. Sa réaction défensive la plus naturelle, l'agressivité, laisse alors place, comme il l'avoue encore, à l'« angoisse »³²¹⁷ et au

³²¹¹ John Callow, *The Making of King James II : The Formative Years of a Fallen King*, op. cit., p. 214. Mais il est aussi intéressant de souligner que le premier tome de son livre sur Jacques II s'arrête en 1685 au moment de son couronnement et le deuxième commence en décembre 1688. Toute la période de son règne n'est pas considérée, ni les quelques mois de fin de règne où le roi manifeste le plus les symptômes d'un choc émotionnel.

³²¹² *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, op. cit., p. 823.

³²¹³ *Ibid.*, p. 792.

³²¹⁴ *Ibid.*, p. 823.

³²¹⁵ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, vol. 2, op. cit., p. 218. "it seem'd to pull up all his hopes and expectations by the roots".

³²¹⁶ *Ibid.* "The surprize".

³²¹⁷ *Ibid.* "the anguish".

« trouble »³²¹⁸. Comme dans une suite logique, le comportement observé à son arrivée en France, fait d'apathie et d'absence de volonté d'aller en Irlande, constitue une réponse vraisemblable de son type de personnalité en situation d'échec³²¹⁹. Selon le *DSM-IV-TR*, « des sentiments prolongés de honte ou d'humiliation (...) peuvent s'associer à un repli sur soi, à une humeur dépressive, et à un trouble dysthymique ou dépressif majeur »³²²⁰. Ainsi comme le présentaient sans le définir ses contemporains et l'ont pressenti des auteurs comme Maurice Ashley, John Miller ou William Speck, Jacques II a-t-il bien souffert aussi, en Irlande, d'une phase de dépression qui a permis de révéler de manière encore plus évidente ses problèmes de personnalité et son incapacité à diriger.

Pour les Anglais, la difficulté d'avoir Jacques II comme roi ne résidait donc pas seulement dans sa religion ou son autoritarisme, mais aussi dans le fait de devoir composer avec une personnalité de type narcissique. De leur côté, les Irlandais ont accueilli cette même personnalité, mais éprouvée et diminuée de surcroît par l'échec qu'il venait de subir.

³²¹⁸ *Ibid.* «The (...) trouble it occasion 'd'».

³²¹⁹ André Féline, Julien-Daniel Guelfi et Patrick Hardy, *op. cit.*, p. 253.

³²²⁰ *DSM-IV-TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, op. cit.*, p. 824.

CONCLUSION

Au début de cette thèse, nous avons émis l'hypothèse que l'évolution et le dénouement du règne de Jacques II en Angleterre et en Irlande à la fin du XVII^e siècle n'avaient pas seulement été le résultat d'enjeux religieux, politiques et économiques complexes aggravés par le couronnement d'un roi catholique, mais également le fruit de difficultés liées à la personnalité-même de Jacques II. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons tenu à faire une analyse contextuelle détaillée dans les domaines religieux, politique et économique dans les pays où il a eu une influence directe en tant que roi, du fait de sa présence physique, en Angleterre et en Irlande. Cette analyse contextuelle nous a permis de comprendre la nature exacte des tensions qui menaçaient l'équilibre de l'Angleterre et de l'Irlande à l'arrivée de Jacques II au pouvoir. Ces tensions ont constitué des complications sérieuses peu favorables à un règne serein et paisible pour Jacques II.

En Angleterre, trois éléments principaux constituent, dans un premier temps, des obstacles importants à la réussite de Jacques II en tant que roi. Tout d'abord, depuis le XVI^e siècle, l'Angleterre a rejeté définitivement toute implication du pape dans ses affaires religieuses et politiques, donnant naissance à une Eglise officielle, l'Eglise Etablie d'Angleterre, indépendante de toute influence catholique. Par conséquent, le catholicisme de Jacques II s'inscrit en complète opposition non seulement avec l'histoire religieuse de son pays, mais aussi avec la confession de la majorité de ses sujets. En outre, les relations tendues entre les protestants et les catholiques ancrent durablement, dans la mémoire protestante, une haine et des craintes à l'égard de la religion catholique qui ajoutent un climat de méfiance envers le gouvernement d'un roi catholique. Ensuite, alors que Jacques II adhère déjà en tant que duc d'York à une conception divine de la royauté qui n'implique aucune limite au pouvoir du roi, l'émergence d'une pensée politique peu favorable à un pouvoir royal fort génère aussi de nombreuses tensions avant même qu'il ne soit roi. Enfin, des revendications économiques opposées à la politique économique soutenue par Jacques II révèlent une désobéissance économique défiant directement la volonté royale et le pouvoir du roi dans les affaires économiques. Dans un contexte religieux empreint de craintes et de préjugés et un contexte politico-économique fait de subtilités, la position offerte à Jacques II est donc très difficile. Nous avons pourtant vu que son règne n'était pas irrémédiablement voué à l'échec. En effet, si Jacques II devient roi

dans la ferveur presque générale, c'est parce que nombre de ces obstacles volent en éclats avant son arrivée sur le trône, lui permettant alors d'entamer un règne consolidé par le soutien des dirigeants religieux de l'Eglise Etablie d'Angleterre qui choisissent de lui faire confiance et de lui être loyaux, par un parlement tory qui lui est (majoritairement) favorable et par la justice qui s'est positionnée en faveur d'une prérogative royale forte, et notamment contre toute infraction à la volonté royale dans le domaine économique.

Pourtant, Jacques II ne parvient ni à capitaliser sur le renforcement de la position royale, ni à profiter des opportunités qui se présentent à lui au début de son règne. Se sachant en position de force, il prend appui sur la confiance qui a été placée en lui et sur la prérogative royale pour mettre en œuvre ses projets pour l'Angleterre dans les domaines religieux, politique et économique. Décision après décision, Jacques II détruit la confiance que ses sujets ont placée en lui. Dans le domaine religieux, le roi fait reposer ses arrêts sur l'idée que la doctrine de l'obéissance de l'Eglise Etablie d'Angleterre l'oblige à lui être soumise quoi qu'il lui fasse endurer et il fait preuve de très peu de considération à l'égard de ses sujets anglicans. Ignorant complètement leur identité, construite en opposition au catholicisme et enracinée dans la peur des catholiques, il se fonde sur sa prérogative royale pour imposer une Liberté de Conscience à ses sujets et va même jusqu'à attaquer les symboles de l'Eglise anglicane. Dans le domaine politique, Jacques II fait preuve d'une distance étonnante par rapport à tous les débats violents dont il avait été l'enjeu avant son règne. Il ne semble pas du tout tenir compte de l'existence d'un débat philosophique politique sur le rapport du roi avec la loi et le Parlement utilisant, de nouveau, sa prérogative royale pour lever les obstacles qui l'empêchent d'atteindre ses buts. De plus, les craintes de ses sujets protestants concernant la possibilité d'une dérive absolutiste dans le gouvernement de l'Angleterre avec un roi catholique à sa tête constituent des considérations annexes qui ne l'empêchent pas d'imposer ses points de vue concernant, en particulier, l'établissement d'une armée de métier. Dans le domaine économique, la prérogative lui permet encore d'imposer une vision qui s'avère peu nuancée. Ce faisant, il ignore, une nouvelle fois, l'existence de tensions dans la communauté marchande et l'importance que l'économie prend de plus en plus dans les revendications de ses sujets au point de s'entremêler avec leurs revendications politiques.

Ainsi, en Angleterre, les actes d'autorité brusques de Jacques II dans les domaines religieux, politique et économique ont-ils pour conséquence un basculement. Alors que les Anglais avaient jusque-là opté pour un soutien royaliste extrêmement fort pour favoriser la stabilité du gouvernement précédent de Charles II et que ce dernier, faisant régulièrement,

pendant son règne, preuve de souplesse vis-à-vis du Parlement, avait permis de stabiliser l'Angleterre sans que d'importantes remises en question politiques ne semblent nécessaires, Jacques II, au contraire, fait preuve de rigidité, conduisant ses sujets à définir des attentes concrètes en ce qui concerne les rapports du roi avec le Parlement et la loi. Sa religion intervient comme un premier élément de déstabilisation et elle déclenche une réflexion politique sur l'obéissance au roi et ses limites à laquelle même les alliés les plus fervents du début de son règne, comme les dirigeants de l'Eglise Etablie d'Angleterre, prennent part et dont les ramifications sont visibles aussi dans le domaine économique par la remise en question du pouvoir du roi à imposer ses réglementations à la communauté marchande sans l'aval du Parlement. Par conséquent, même si les contemporains de Jacques II sont encore partagés à la fin de son règne sur le type de gouvernement qu'ils souhaitent à la tête de l'Angleterre, il nous semble que Jacques II les unit, malgré lui, autour de ce dont ils sont certains de ne pas vouloir. Par conséquent, Jacques II ne leur a pas laissé d'autres choix que de l'évincer du système politique.

Rejeté en Angleterre, Jacques II arrive en Irlande dans une situation qui lui est de nouveau favorable. Les catholiques, la partie de la population la plus désireuse de le soutenir, voient en lui le sauveur célébré par la tradition catholique irlandaise et qui doit leur permettre à la fois de retrouver leur domination religieuse et politique et de récupérer leurs terres, spoliées par les protestants au cours des siècles. En position de force comme ils ne l'ont jamais été depuis plus d'un siècle grâce aux changements permis par Jacques II depuis le début de son règne, ils sont prêts à se battre pour consolider sa position en Irlande et l'aider à recouvrer son trône en Angleterre. Pourtant, les demandes très antagonistes des protestants et des catholiques irlandais mettent Jacques II dans une situation de nouveau difficile et lui imposent des choix stratégiques. En effet, aux yeux des protestants, la moindre concession faite aux catholiques apparaît comme une attaque à leur encontre et, si leur engagement royaliste avait permis de stabiliser l'Irlande dans son ensemble jusqu'à l'arrivée de Jacques II, il est vraisemblable que le roi ait été condamné à leur déplaire à partir du moment où il multiplierait ses décisions en faveur des catholiques. Par conséquent, pour sécuriser sa position en Irlande après la perte de son trône en Angleterre, Jacques II avait tout intérêt à privilégier les catholiques et à accéder à leurs demandes. Pourtant, sans négliger complètement les requêtes de ses alliés catholiques, il ne leur octroie jamais entièrement ce qu'ils souhaitent et les laisse très insatisfaits face à l'attente immense attachée à la mémoire de leur communauté de retrouver sa gloire passée. Par conséquent, alors que Jacques II aurait pu prendre appui sur ses alliés catholiques pour

recouvrer une stature royale en Irlande, il ne parvient pas non plus à capitaliser sur les éléments favorables qui se présentent à lui. Comme en Angleterre, le roi semble vouloir profiter du soutien de ses alliés sans avoir à prendre en considération leurs sentiments et leurs attentes.

Tout d'abord, dans le domaine religieux, Jacques II impose de nouveau une Liberté de Conscience qui ne constitue pas une demande de ses alliés catholiques. Non seulement il ne leur offre pas la réhabilitation religieuse qu'ils attendaient, mais ses décisions continuent de conférer à l'Eglise catholique en Irlande un statut inférieur à celui de l'Eglise Etablie d'Irlande. Ensuite, dans le domaine politique, il concède, sous la contrainte, plus d'autonomie politique à l'Irlande, tout en se battant pour que le parlement irlandais demeure dans une relation de dépendance avec le roi et son conseil privé anglais. Dans le domaine économique, il résiste au fait de rompre complètement le lien commercial qui garde l'Irlande dans un état de subordination marchande à l'Angleterre. Enfin, inévitablement obligé d'accepter la requête la plus importante des catholiques, l'abrogation de la loi sur la répartition des terres, il fait cependant tout pour empêcher son application. Par conséquent, dans toutes ses décisions religieuses, politiques et économiques en Irlande, Jacques II finit par montrer à ses alliés catholiques qu'ils ne constituent pas une priorité et qu'il veut, avant tout, rester le roi de ses sujets anglais. Ce faisant, il déçoit l'espoir profondément ancré dans la communauté catholique d'obtenir une délivrance à travers lui. Ainsi provoque-t-il de nouveau un renversement de la situation en sa défaveur et refroidit-il fortement l'enthousiasme de ses alliés catholiques à son égard. Comme le constate l'ambassadeur français, le comte d'Avaux,

il n'a plus l'affection de ses peuples d'Irlande, qui, à son arrivée seroient tous sacrifiez pour luy ; (...) il est si peu estimé de toutes les autres personnes qui l'ont approché, qu'il n'a plus que leur interest propre qui les fassent agir.³²²¹

Sa stratégie en Irlande est clairement un échec, car en freinant les nombreuses requêtes des catholiques qui auraient indéniablement bouleversé le pouvoir en Irlande, il ne satisfait pas pour autant les protestants qui se sentent trahis par les concessions demandées.

Ainsi, dans l'exercice de son autorité royale, en Angleterre et en Irlande, Jacques II se montre-t-il un roi bien peu subtil en ce qui concerne sa compréhension des enjeux, quel que soit l'endroit où il se trouve. Ses décisions dans tous les domaines semblent faire preuve d'un sens politique et stratégique limité. Dans son rapport avec ses alliés les plus

³²²¹ « Lettre du 19 août 1689 de M. d'Avaux au Roy » dans James Hogan (ed), *op. cit.*, p. 392-393.

importants, les Tories anglicans en Angleterre et les catholiques en Irlande, Jacques II est étonnamment malhabile. En Angleterre, dans un contexte qui demande du tact et de la finesse, il se révèle extrêmement abrupt et autoritaire avec les hommes qui lui avaient permis d'accéder au trône. A l'inverse, en Irlande, dans une situation qui demande la fermeté d'un chef militaire et des décisions très tranchées, Jacques II cherche le compromis. Dans les deux situations, il opte pour de mauvais choix politiques, donnant l'impression de ne savoir identifier ni ses alliés, ni ses priorités. Par conséquent, il nous semble que le fait que Jacques II ne sache pas prendre les bonnes décisions, dans tous les domaines, quel que soit le pays, montre bien que l'échec de son règne ne soit pas uniquement dû à des contextes religieux, politique et économique, même indéniablement très complexes, en Angleterre et en Irlande.

Ici, l'analyse psychologique de Jacques II intervient pour donner du sens à son absence d'adaptation en Angleterre et en Irlande. Examinés à la lumière des théories psychologiques modernes, tous les éléments que nous avons réussi à regrouper en ce qui concerne la vie personnelle de Jacques II depuis son enfance ainsi que la dynamique particulière qu'il entretient avec certaines de ses relations ont révélé, en Angleterre, non seulement un homme dont les capacités naturelles ne le destinaient pas à être roi mais, en plus, un homme incapable d'apprendre à le devenir. Contraint de tenir un rôle dans lequel il n'est pas à l'aise, les réponses de Jacques II face à la difficulté sont très rigides et colériques tant qu'il n'est pas en perte de confiance, mais très hésitantes quand les événements sortent du cadre de sa compréhension. Par conséquent, le choc d'une invasion et la douleur de voir de nombreux proches l'abandonner pour se rallier à Guillaume d'Orange en 1688 déstabilisent profondément tous les garde-fous qu'il s'était construits pour ne pas subir le même sort que son père Charles I, exécuté par ses sujets, et l'entraînent, en Irlande, dans une phase de dépression qui le rend encore plus incapable d'assumer un rôle de dirigeant. Grâce à l'éclairage de la psychologie, il nous semble avoir pu comprendre les raisons des difficultés rencontrées par Jacques II à prendre les décisions requises par le contexte

En effet, il est possible d'envisager qu'en raison d'une personnalité de type narcissique, Jacques II n'ait pas été capable de prendre pleinement en compte tout ce qui lui était extérieur. Sa vie ayant été centrée sur lui-même, sur ses propres enjeux, il était difficile pour lui de considérer les désirs de n'importe quel sujet, qu'il soit protestant ou catholique, anglais ou irlandais. Ses attentes personnelles comptaient plus que tout. Il est permis de

penser que, bloqué dans des schémas datant de son enfance, Jacques II avait développé des modèles fondés sur le pouvoir, la religion et la soumission dans les relations dont il ne déviait sous aucun prétexte, qui dictaient toutes ses décisions peu importe le contexte et ce, d'autant plus qu'il se trouvait en situation de fragilité. Ainsi, en Irlande, Jacques II est-il un homme ébranlé qui cherche en priorité à se rassurer en restant ancré dans ses conceptions. En effet, à mesure des décisions qu'il prend en Irlande, Jacques II montre que sa politique religieuse vis-à-vis des catholiques est identique à celle qu'il a poursuivie en Angleterre : il veut une liberté de conscience qu'il semble considérer comme une mission. Disposé à permettre l'intégration des catholiques, il ne cherche toutefois pas à les placer dans une position dominante. Par conséquent, alors qu'en Angleterre il tend à imposer son point de vue à ses alliés tories anglicans, en Irlande, il s'efforce, à l'inverse, de freiner les velléités de ses alliés catholiques. De la même manière, les décisions politiques et économiques de Jacques II se prennent, dans les deux pays, dans la perspective de préserver l'intégrité d'un pouvoir royal fort, en utilisant le plus possible sa prérogative en Angleterre et en préservant la mainmise de la Couronne d'Angleterre sur les décisions politiques et législatives en Irlande. Il est donc permis de considérer que Jacques II, absorbé par ses propres considérations qu'il essaie de reproduire ou de défendre sans visiblement appréhender le contexte dans lequel il se trouve, ait été rapidement dépassé par la moindre demande de la part de ses sujets anglais ou irlandais qui ne coïncidait pas exactement avec sa propre manière de penser. Ce fonctionnement qui l'empêche indéniablement d'être un bon roi revêt clairement une dimension pathologique si l'on constate que le comportement de Jacques II ne sert même pas son propre intérêt, mais le pousse, au contraire, à tout saborder de lui-même. Comme Madame de Sévigné³²²² le fait remarquer, de manière acerbe, en 1690, au retour de Jacques II d'Irlande : « Le roi Jacques gâche tout et montre tous les jours par sa conduite qu'il mérite sa disgrâce »³²²³.

Certes, il nous semble que l'influence de la personnalité de Jacques II sur les événements en Angleterre et en Irlande à la fin du XVII^e siècle mériterait encore d'autres explorations. A ce stade de notre analyse, malgré le fait que Jacques II ait indéniablement précipité sa propre chute, nous nous demandons à quel point sa personnalité n'a pas été

³²²² Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné (1626-1696). Femme de lettres française.

³²²³ Colburn, Henri (ed.), *Madame de Sévigné and Her contemporaries*, vol. 2, Londres, Great Marlborough Street, 1841, p. 183, <http://books.google.fr/books?id=-7BBAAAYAAJ&dq=Madame+de+S%C3%A9vigné+C3%A9+and+Her+Contemporaries,+Volume+2&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 12/01/2012. "It is only King James that spoils everything, and shews daily by his conduct that he is worthy of his disgrace".

aussi instrumentalisée pour permettre à ses opposants de justifier l'invasion de l'Angleterre et son remplacement sur le trône d'Angleterre et d'Irlande par Guillaume d'Orange. En effet, les excès de la personnalité de Jacques II étaient bien connus de ses contemporains et il nous semble tout à fait vraisemblable que ses principales tendances, son engagement très ferme en faveur de la religion catholique, son adhésion très rigide à des principes de pouvoir ainsi que la dynamique de certaines de ses relations avec des personnalités fortes ou manipulatrices, aient été amplifiées pour faire accepter, de la manière la plus légitime possible, son remplacement.

Ainsi certains éléments complémentaires incitent-ils à beaucoup de prudence dans les conclusions. Par exemple dans la lettre d'invitation à Guillaume d'Orange de juin 1688, la Déclaration de Guillaume d'Orange d'octobre 1688 et le pamphlet de 1691 de l'archevêque anglican irlandais William King, le renversement de Jacques II se justifie non pas uniquement sur ce qu'il a fait, mais sur ce qu'il aurait pu faire en tant que roi catholique. Selon l'historien Franck Lessay, Jacques II a été « trop souvent jugé sur ses intentions supposées »³²²⁴. En effet, la personnalité influençable de Jacques II semble lui avoir été nuisible pour le faire passer, à tort, pour un homme complètement manipulable dans toutes ses relations. Les opposants de Jacques II se sont efforcés d'en faire un homme asservi aux deux personnages qui suscitent le plus les peurs des protestants anglais et irlandais de l'époque : le Pape Innocent XI³²²⁵, au travers de ses prêtres, et Louis XIV³²²⁶. Décrit régulièrement comme le pion des catholiques qui cherchent à « faire progresser leur Religion »³²²⁷ à travers lui, Jacques II n'a pas beaucoup droit au bénéfice du doute et devient, à bien des égards, la victime d'un véritable procès d'intention. Par exemple, en 1690, un pamphlétaire protestant en Irlande déclare ne pas pouvoir faire confiance à Jacques II à cause de sa servilité envers le clergé catholique. Il demande : « Que pouvons-nous attendre [d'un homme] qui hypothéquera sa Raison à l'humeur de ses Prêtres »³²²⁸. En ce qui concerne Louis XIV, un gentilhomme débarqué d'Irlande en Angleterre en 1689 déclare que « le Roi Jacques (...) s'est jeté dans les Bras et sur la Poitrine du Roi Français, l'Ennemi Religieux et Politique le plus invétéré de la Nation Anglaise et du

³²²⁴ Franck Lessay, « Jacques II, roi révolutionnaire ? », *op. cit.*, p. 33.

³²²⁵ Innocent XI dont le pontificat dure de 1676 à 1689.

³²²⁶ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government*, *op. cit.*, p. 16.

³²²⁷ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 3. "to advance their Religion".

³²²⁸ *Ibid.* "What is to be expected from him who will mortgage his Reason to the Humor of his Priests?".

Gouvernement »³²²⁹. Dans les descriptions faites par d'autres protestants irlandais du rapport entretenu entre Jacques II et Louis XIV, Jacques II est, soit à sa solde, « son lieutenant »³²³⁰, soit clairement infantilisé face à un roi français qui est « son Tuteur »³²³¹. Toujours, selon ce dernier pamphlétaire protestant, la « soumission docile »³²³² de Jacques II au roi français ne fait aucun doute. Et, d'après un gentilhomme revenu d'Irlande, laisser Jacques II regagner son trône équivaut à choisir Louis XIV pour diriger l'Angleterre et l'Irlande tellement il lui est asservi : « La polémique pour le gouvernement de ces nations ne se joue pas maintenant entre le Roi Guillaume et le Roi Jacques, mais entre le Roi Guillaume et le Roi Louis de France »³²³³. Pourtant, malgré sa propension avérée à se laisser manipuler par ceux qu'il admire, le procès d'intention de Jacques II concernant ses relations avec le Pape et Louis XIV nous paraît bien pratique pour effrayer ses sujets et servir la propagande révolutionnaire, le roi n'ayant jamais fait preuve d'une servitude totale à l'égard d'aucun des deux hommes. En ce qui concerne le Pape, la nature de la relation que Jacques II entretient avec lui est très peu intégrée dans les études sur son règne. Pourtant, étonnamment, Innocent XI semble avoir gardé ses distances et il serait tout à fait intéressant d'entamer des recherches à ce sujet pour mieux comprendre les rapports entretenus entre Jacques II et le Pape. En ce qui concerne Louis XIV, il est vrai, comme nous l'avons abordé dans cette thèse, que Jacques II semble docilement se laisser convaincre par le roi français d'aller en Irlande. Pourtant, la nature de la relation que Jacques II entretient avec Louis XIV n'est pas aussi servile que ses détracteurs l'affirment car, comme nous l'avons vu aussi dans cette thèse, le roi anglais résiste aux demandes économiques du roi français et à l'établissement de la France comme le partenaire commercial privilégié de l'Irlande. Ces éléments nous semblent suffisants pour poser plus profondément la question de la crédibilité des accusations à l'encontre de Jacques II face à une éventuelle admiration servile envers Louis XIV.

D'autres éléments sont également à prendre en compte. La religion de Jacques II, la rigidité de ses conceptions et son utilisation autoritaire du pouvoir semblent aussi avoir été

³²²⁹ Gentleman lately arriv'd there from Ireland, *op. cit.*, p. 2. «King James (...) threw himself into the Arms and Bosom of the French King, the most inveterate Enemy to the English Nation and Government both in Church and State».

³²³⁰ Anonyme, *A Letter from Lewis the Great to J... the Less*, *op. cit.*, p. 1.

³²³¹ Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland*, *op. cit.*, p. 60. «his Guardian».

³²³² *Ibid.*, p. 51. «the late King's tame Submission».

³²³³ Gentleman lately arriv'd there from Ireland, *op. cit.*, sous-titre. «the matter in controversie is not now between K. William and K. James, but between K. William and K. Lewis of France, for the government of these nations».

utilisées pour le discréditer davantage. Dans la Déclaration de Guillaume d'Orange publiée en Angleterre avant son débarquement, en octobre 1688, Jacques II est accusé d'avoir « renversé la religion, les lois et les libertés de ces Royaumes et de les avoir soumis (...) à un gouvernement arbitraire »³²³⁴. Bien entendu, ces accusations à l'encontre de Jacques II s'appuient, comme nous l'avons montré dans cette thèse, sur des éléments bien réels de sa gouvernance. Pourtant, il nous semble que, toujours dans la Déclaration de Guillaume d'Orange, la fermeté religieuse et l'entêtement politique de Jacques II servent des prétextes faciles pour l'associer à l'exercice d'un « pouvoir despotique et arbitraire »³²³⁵. En effet, à la suite des analyses des rapports entre protestants et catholiques réalisées dans cette thèse, nous savons maintenant à quel point l'utilisation de termes comme *despotique* et *arbitraire* est liée à la construction de l'identité protestante et que ces mots portent en eux une charge émotionnelle très forte et très négative à l'égard du catholicisme. Par conséquent, il nous semble qu'associer Jacques II à ces termes permet de transmettre que, comme attendu d'un roi catholique, il est devenu un tyran, alors même que, comme l'ont souligné Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay. « ni ses paroles ni ses actes ne permettent de justifier des telles opinions »³²³⁶. Malgré le caractère indéniablement agressif de ses décisions envers ses sujets protestants en Angleterre et en Irlande, notre étude a en effet montré que Jacques II n'avait jamais cherché à imposer le catholicisme par la violence, ni exprimé le souhait de diriger ses royaumes à la manière de Louis XIV.

De manière complémentaire, certains événements semblent aussi avoir été réinterprétés rétrospectivement au moment de la Glorieuse Révolution pour mieux diaboliser Jacques II afin de le faire correspondre aux stéréotypes de la mémoire protestante et pouvoir le dépeindre comme un papiste assoiffé de sang. Ainsi l'épisode le plus sanglant du règne de Jacques II, celui des « Assises sanglantes » à la suite de la rébellion du duc de Monmouth en 1685, qui avait donné lieu à deux cent cinquante condamnations à mort³²³⁷, avait-il été considéré, à l'époque, soit avec indifférence dans les sphères les plus influentes, soit, comme le note l'historien Francis Charles Turner, avec satisfaction de la part de nombreux contemporains de Jacques II qui se réjouissaient de la condamnation sans appel

³²³⁴ William Henry, Prince of Orange, *op. cit.* “*overturned the religion, laws, and liberties of these Realms and subjected them (...) to arbitrary government*”.

³²³⁵ *Ibid.* “*despotic and arbitrary power*”.

³²³⁶ Alain Morvan, Jean-François Gournay et Franck Lessay, *op. cit.*, p. 113.

³²³⁷ Il y a eu aussi environ un millier de condamnations aux travaux forcés dans les colonies. Maurice Ashley, *op. cit.*, p. 174 ; John Miller, *James II : A Study in Kingship*, *op. cit.*, p. 141-142 ; Michael Mullett, *op. cit.*, p. 151 ; William Arthur Speck, *James II*, *op. cit.*, p. 37.

des rebelles³²³⁸. Pourtant, cet épisode est revisité par la propagande révolutionnaire pour être présenté comme la preuve de la cruauté intrinsèque de Jacques II et de sa violence en Angleterre. Toujours d'après l'historien Francis Charles Turner, qui n'est pas, rappelons-le, un biographe toujours très complaisant à l'égard de Jacques II, il est évident que la résurgence des « Assises Sanglantes » dans le contexte immédiat de la Glorieuse Révolution sert un but propagandiste : « Les nombreux pamphlets qui relataient les noms et les souffrances des victimes furent publiés pendant l'hiver 1688-9 (...) et faisaient partie de la propagande révolutionnaire »³²³⁹. De plus, quand Guillaume d'Orange affirme dans sa Déclaration d'Invasion qu'au cours du règne de Jacques II, « une grande quantité de sang a été versée dans de nombreuses régions du Royaume »³²⁴⁰, à quoi d'autre peut-il faire référence ? Ici, il semble bien qu'une telle présentation permette d'apporter une « preuve » de la violence de Jacques II à l'égard de ses sujets et légitime beaucoup plus une action contre lui. En effet, comment une accusation de papisme sanguinaire à l'égard de Jacques II aurait-elle pu être crédible sans massacre ?

De la même manière, l'archevêque anglican William King semble s'engouffrer aussi, en Irlande, dans ces brèches de l'archétype catholique sanguinaire et despotique après que Jacques II ait quitté l'île. Il consacre une partie de son pamphlet à la construction d'une argumentation visant à démontrer de manière indéniable pourquoi un roi catholique est nécessairement le « Meurtrier de son Peuple »³²⁴¹. Comparé à la réalité des décisions et des actions de Jacques II en Irlande envers les protestants, le portrait effrayant qu'il fait du roi est tellement caricatural qu'il ne peut viser que des fins propagandistes. En effet, pour l'archevêque, cette soif de sang protestant de la part de Jacques II lui est commandée par son catholicisme : « Vient des Obligations de sa Religion »³²⁴². Selon le même auteur, « ses Principes l'obligent à les détruire »³²⁴³ d'autant plus qu'il est « engagé dans un de leurs Groupes qui défend et pratique avec zèle cette Doctrine d'extirper les Hérétiques »³²⁴⁴. Ce

³²³⁸ Francis Charles Turner donne au moins cinq exemples de personnes, soit indifférentes, soit approbatives concernant les assises. Par exemple, Sir Edward Seymour pourtant l'un des premiers à accepter Guillaume d'Orange. Francis Charles Turner, *James II, op. cit.*, p. 280-281.

³²³⁹ *Ibid.*, p. 280. “The many pamphlets which recounted the names and sufferings of the victims were published in the winter of 1688-9 (...), and were part of the revolutionary propaganda”.

³²⁴⁰ William Henry, Prince of Orange, *op. cit.* “A great deal of blood has been shed in many parts of the Kingdom”.

³²⁴¹ William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government, op. cit.*, p. 109. “a Destroyer of his People”.

³²⁴² *Ibid.*, titre de la section II, p. 14. “from the Obligations of his Religion that King James designed to destroy us”

³²⁴³ *Ibid.* “is obliged by his Principles to destroy them”.

³²⁴⁴ *Ibid.* “ingaged with that Party of them, that most zealously assert and practise this Doctrin of rooting out Hereticks”.

papisme décrit comme forcené s'accompagne, d'après l'archevêque, d'un comportement politique arbitraire visant à « rendre la nation esclave »³²⁴⁵. La mention directe de Louis XIV dans la suite du texte ne laisse pas beaucoup de place à l'interprétation que William King souhaite stimuler chez ses lecteurs. De plus, en choisissant de comparer Jacques II au catholique Philippe d'Espagne qui, d'après l'archevêque, « était résolu de ne laisser aucun protestant en vie »³²⁴⁶, ou encore à « Néron, Caligula, Domitien, Maximus, Héliogabale, Commode »³²⁴⁷, tyrans romains tous connus pour leur gouvernance sanguinaire, William King décide d'ignorer complètement les tentatives de Jacques II de freiner la mise en œuvre de certaines décisions du Parlement catholique de 1689 dans le but de ne pas renverser complètement le pouvoir protestant en Irlande.

Dans le cadre de cette thèse, nous n'avons pas eu l'espace nécessaire pour approfondir cette question de l'instrumentalisation de la personnalité de Jacques II. Notre objectif dans ce travail a été de nous concentrer sur la personnalité de Jacques II afin de déterminer la part de son influence sur les événements en Angleterre et en Irlande, alors que les questions que nous venons d'évoquer demandent de sortir du cadre d'analyse que nous nous étions fixé. En Angleterre, l'idée d'une éventuelle instrumentalisation de la personnalité de Jacques II demanderait d'étudier le rôle de Guillaume d'Orange et les enjeux attachés à son intervention en Angleterre. En effet, toutes ces présentations de Jacques II, exagérément insistantes sur son caractère catholique sanguinaire, despotique et manipulable, offrent à Guillaume d'Orange la possibilité de justifier sa prise de pouvoir pour mettre un terme à ces agissements. D'après les Mémoires de Jacques II, à son arrivée en Angleterre, le Hollandais « transportait un drapeau aux Couleurs anglaises avec cette devise inscrite dessus : LA RELIGION PROTESTANTE ET LES LIBERTES DE L'ANGLETERRE, et en dessous, JE MAINTIENDRAI »³²⁴⁸. De plus, afin de réellement comprendre dans quelle mesure la diabolisation de la personnalité de Jacques II a participé à son éviction, il faudrait s'intéresser aussi, dans une recherche ultérieure, au règne de Guillaume d'Orange et de Marie en Angleterre et en Irlande en étudiant les éléments de continuité et de discontinuité avec le règne de Jacques II et en vérifiant à quel point leur règne s'inscrit en contraste ou non avec les politiques religieuses, politiques et

³²⁴⁵ *Ibid.* “enslave the nation”.

³²⁴⁶ *Ibid.* “was resolved, that not one Protestant should be left alive”.

³²⁴⁷ *Ibid.* “Nero, Caligula, Domitian, Maximinus, Heliogabalus, Commodus”.

³²⁴⁸ James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second*, *op. cit.*, vol. 2, p. 205. “he carryd a flag with English colours, and this Motto upon it, THE PROTESTANT RELIGION AND LIBERTIES OF ENGLAND, and underneath IE MAINTIENDRAY”.

économiques du roi catholique. En Irlande, la représentation de Jacques II mise en avant par William King demanderait aussi de déterminer un autre cadre d'analyse que celui défini dans cette thèse et d'étudier la période ayant suivi le départ du roi d'Irlande pour chercher à comprendre, au-delà de la justification du changement d'allégeance des protestants, la finalité que sert le fait de véhiculer une telle image du roi.

En Irlande, une autre piste de recherche concernant, cette fois, la communauté catholique s'offre aussi à nous. En effet, après le départ de Jacques II d'Irlande, les catholiques finissent par perdre la guerre contre les troupes de Guillaume d'Orange en octobre 1691, à l'issue de la reddition des derniers combattants catholiques qui s'étaient réfugiés dans la ville fortifiée de Limerick³²⁴⁹. Dès lors que les protestants rétablissent leur autorité sur l'île, les conditions imposées aux catholiques, avec une série de lois pénales votées dès 1691³²⁵⁰, sont plus sévères qu'elles n'avaient été avant même la Restauration de la royauté en 1660. Oppressés, ces derniers semblent avoir besoin de retrouver un espoir et, très étonnamment, malgré toute la déception que Jacques II a générée chez ses sujets catholiques irlandais, leurs espérances vont de nouveau se tourner vers lui. Le phénomène de l'exil de militaires jacobites, les *Wild Geese*, engagés dans les guerres sur le continent ou encore se réunissant autour de Jacques II à St Germain est déjà connu³²⁵¹. Mais, à notre sens, peu d'historiens, mis à part Eamonn O'Ciardha, se sont intéressés au fait que, pour les catholiques d'Irlande, Jacques II « représentait leur unique espoir réaliste jusqu'à sa mort en 1701 »³²⁵². En effet, l'exil de Jacques II et son engagement dans des dévotions spirituelles intenses semblent le faire accéder à une véritable réhabilitation aux yeux des catholiques d'Irlande. Cette fois, la réinterprétation de l'action et de l'attitude de Jacques II est positive, car elle permet, selon le dernier auteur, de lui conférer, de nouveau, une dimension messianique :

Quand Jacques II retourna en France, il ne fit pas voile vers l'oubli, mais vers une niche bien précise de l'idéologie traditionnelle irlandaise – le roi légitime qui a été banni de son royaume, mais dont le destin est de revenir et de réclamer son héritage.³²⁵³

³²⁴⁹ James Camlin Beckett, *op. cit.*, p. 148-149.

³²⁵⁰ *Laws in Ireland for the Suppression of Popery*, <<http://library.law.umn.edu/irishlaw/>>. Page consultée le 13/06/2013. Ces lois pénales sont nombreuses (quatorze uniquement pour le règne de Guillaume d'Orange et de Marie). Des extraits de chacune d'entre elles sont reproduits sur ce site.

³²⁵¹ Robert Fitzroy Foster, *Modern Ireland 1600-1972*, *op. cit.*, p. 151 ; John Gerald Simms, *Jacobite Ireland, 1685-91*, *op. cit.*, p. 258.

³²⁵² Eamonn O'Ciardha, *op. cit.*, p. 85.

³²⁵³ *Ibid.* p. 84. “When James II returned to France, he sailed not into oblivion but into a well-defined niche in traditional Irish ideology- the rightful king who was banished from his kingdom, but who was destined to return and reclaim his patrimony”.

Par conséquent, dans une recherche ultérieure, nous souhaiterions comprendre les mécanismes qui permettent aux catholiques d'Irlande de mettre si rapidement de côté leurs déceptions vis-à-vis de Jacques II et de lui conserver une telle fidélité.

Toutes ces questions autour de Jacques II et de sa personnalité nous semblent importantes à étudier pour continuer à lever un peu du « mystère » qui entoure ce roi dont l'influence dans l'histoire de l'Angleterre et de l'Irlande ne peut pas être négligée en dépit d'un règne extrêmement bref. L'éviction de Jacques II du trône a effectivement eu des conséquences importantes. En Angleterre, dès 1689, le vote du Bill of Rights³²⁵⁴, imposé à Guillaume d'Orange et à Marie, définit clairement les contours du pouvoir royal, rejette à jamais l'idée d'une monarchie de droit divin et instaure une monarchie parlementaire. En Irlande, la défaite des Jacobites en 1691 soumet définitivement les catholiques à la prépondérance des protestants. Dans des contextes religieux, politique et économique difficiles, où il importait de savoir saisir les opportunités favorables, la personnalité de Jacques II semble bien avoir précipité ces modifications irréversibles.

³²⁵⁴ An Act Declaring the Rights and Liberties of the Subject and Settling the Succession of the Crown, Londres, 1689, <http://avalon.law.yale.edu/17th_century/england.asp>. Page consultée le 13/06/2013.

Ce travail de recherche explore le rôle de la personnalité de Jacques II dans son insuccès en tant que roi en Angleterre en 1688 et en Irlande en 1690. Il a pour objectif de montrer que son échec dans les deux pays n'est pas uniquement le résultat de situations religieuses, politiques et économiques très complexes qui sont déstabilisées à l'arrivée d'un roi catholique sur le trône, mais aussi le résultat d'une personnalité inapte aux fonctions royales. Dans un premier temps, nous avons analysé le contexte religieux, politique et économique dans lequel s'inscrit le début du règne de Jacques II en 1685. Notre objectif était de comprendre la nature des enjeux et des tensions dans les deux pays avant son arrivée au pouvoir pour déterminer à quel point sa gouvernance était vouée, ou non, à un échec. Malgré l'existence de nombreux facteurs indéniablement défavorables, la présence d'éléments tout aussi importants permettant de stabiliser et même de renforcer son autorité et ses soutiens en début de règne nous a montré que les raisons de l'échec de Jacques II doivent aussi trouver des réponses dans la psychologie du personnage. Par conséquent, nous avons entrepris une analyse psychologique de Jacques II pour définir ses traits les plus caractéristiques et comprendre si ces derniers le rendaient apte à assumer la fonction royale. Nous avons découvert que l'échec du règne de Jacques II est en grande partie celui d'un homme qui, non seulement n'était pas fait pour être roi mais, de surcroît, était enfermé dans des principes personnels très rigides qui plaçaient ses décisions presque systématiquement en décalage avec les attentes de ses alliés principaux en Angleterre et en Irlande.

The Failure of King James II's Reign in England (1688) and in Ireland (1690): the Study of a Personality in Context.

This dissertation explores the role of James II's personality in his failures as King of England in 1688 and of Ireland in 1690. Its main objective is to show that his setbacks in these two countries do not only originate from very complex religious, political and economic situations which became destabilized when a catholic King ascended the throne, but were also the result of a personality lacking leadership qualities. First of all, we studied the religious, political and economic context in which James II became King in 1685. Our goal was to understand the issues and tensions at stake in the two countries before James II's enthronement to determine to what extent his governance had been doomed to failure or not. Despite many adverse situations, the presence of equally important elements to stabilize and even strengthen his authority and his supports at the beginning of his reign showed us that the reasons for the failure of King James II were also likely to be related to his psychology. Consequently we undertook a psychological analysis of James II in order to find out more about his most characteristic features and understand if they were compatible with his royal office. We found that the failure of King James II's reign was that of a man who was not only poorly adequate for kinship, but who, in addition, was stuck in personal values which made him make decisions which were most frequently at odds with the demands of his key allies in England and Ireland.

Mots clés en français : Personnalité de Jacques II, Angleterre, Irlande, religion, politique, économie.

Mots clés en anglais : Personality of James II, England, Ireland, Religion, Politics, Economics.

ED 514-EDEAGE

Institut du Monde Anglophone, 5 rue de l'Ecole de Médecine – 75006 PARIS

Discipline : Etudes du monde anglophone

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

ECOLE DOCTORALE 514 EDEAGE
UFR LLCSE-CERVEPAS/CREW EA 4399

Thèse de doctorat
Études du monde anglophone

Stéphanie LOBRY BELLAMY

**L'échec du règne de Jacques II
en Angleterre (1688) et en Irlande (1690) :
analyse d'une personnalité mise en contexte**

Thèse dirigée par Valérie PEYRONEL

Soutenue le 19 décembre 2013

Volume 2

Jury :

Monsieur Rémy BETHMONT, Professeur des universités, Université Paris 8
Madame Karine BIGAND, Maître de conférences, Université d'Aix-Marseille
Monsieur Wesley HUTCHINSON, Professeur des universités, Université Sorbonne
Nouvelle Paris 3
Monsieur Pierre LURBE, Professeur des universités, Université Paul Valéry
Montpellier 3
Mme Valérie PEYRONEL, Professeur des universités, Université Sorbonne Nouvelle
Paris 3

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

ECOLE DOCTORALE 514 EDEAGE
UFR LLCSE-CERVEPAS/CREW EA 4399

Thèse de doctorat
Études du monde anglophone

Stéphanie LOBRY BELLAMY

**L'échec du règne de Jacques II
en Angleterre (1688) et en Irlande (1690) :
analyse d'une personnalité mise en contexte**

Thèse dirigée par Valérie PEYRONEL

Soutenue le 19 décembre 2013

Volume 2

Jury :

Monsieur Rémy BETHMONT, Professeur des universités, Université Paris 8
Madame Karine BIGAND, Maître de conférences, Université d'Aix-Marseille
Monsieur Wesley HUTCHINSON, Professeur des universités, Université Sorbonne
Nouvelle Paris 3
Monsieur Pierre LURBE, Professeur des universités, Université Paul Valéry
Montpellier 3
Mme Valérie PEYRONEL, Professeur des universités, Université Sorbonne Nouvelle
Paris 3

BIBLIOGRAPHIE

I- Bibliographie générale Angleterre

I.1- Sources primaires

Evelyn, John, *The Diary of John Evelyn*, William Bray (ed.), Londres et New York, Walter Dunne, 1901, vol. 1, <<http://www.archive.org/details/diaryofjohnevely01eveliala>>. Page consultée le 20/06/2010.

Evelyn, John, *The Diary of John Evelyn*, William Bray (ed.), Londres et New York, Walter Dunne, 1901, vol. 2, <<http://www.archive.org/details/diaryofjohnevely02eveliala>>. Page consultée le 20/06/2010.

North, Roger, *The Lives of the Right Hon. Francis North, Baron Guilford, Lord Keeper of the Great Seal, Under King Charles II. And King James II. The Hon. Sir Dudley North, Commissioner of the Customs, and Afterwards of the Treasury, to King Charles II. And the Hon. And Rev. Dr. John North. Master of Trinity College, Cambridge, and Clerk of the Closet to King Charles II.* A New Edition. With Notes and Illustrations, Historical and Biographical. In Three Volumes, Vol. II, Londres, Henry Colburn, 1826, p. 154, <<http://archive.org/stream/livesrighthonfr00bentgoog#page/n9/mode/2up>>. Page consultée le 03/04/2013.

Pepys, Samuel, *The Diary of Samuel Pepys M.A. F.R.S. Clerk of the Acts and Secretary to the Admiralty*, Londres et Cambridge, George Bell & Sons et Deighton Bell & Co., 1893, <<http://www.pepysdiary.com/archive/>>. Page consultée le 21/05/2010.

Sharp, Thomas, *The life of John Sharp, D. D. Lord Archbishop of York: to which are added, select, original, and copies of original papers, in three appendixes: in two volumes*, vol. 1, Rivington, 1825, p. 95, <<http://archive.org/details/lifeofjohnsharpd01shar>>. Page consultée le 02/04/2013.

I.2- Sources secondaires

Browning, Andrew (ed.), *English Historical Documents*, volume 8, 1660-1714, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1953.

Cottrey Bernard, Cruickshanks, Eveline et Giry-Deloison, Charles, *Histoire des Iles Britanniques du XVIe au XVIIIe Siècle*, Fac Histoire, France, Nathan Université, 1994.

Cruickshanks, Eveline, *The Glorious Revolution, British History in Perspective*, Londres et New York, MacMillan et St Martin, 2000.

Firth, Charles, Sir, *A Commentary on Macaulay's History of England*, Londres, MacMillan and Co., 1964 (1938).

Glasse, Lionel K. J. (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres et New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997.

Harris, Tim, *Revolution. The Great Crisis of the British Monarchy, 1685-1720*, Londres, Penguin Books, 2007 (2006).

Hill, Christopher, *The Century of Revolution 1603-1714*, Londres et New York, Routledge Classics, 2002 (1961).

Hilton Jones, George, *Convergent Forces, Immediate Causes of the Revolution of 1688 in England*, Iowa, Iowa State University Press, 1990.

Holmes, Geoffrey, *Politics, Religion and Society in England, 1679-1742*, Londres, The Hambledon Press, 1986.

Jones, James Rees, *Country and Court, England 1658-1714*, Londres, Edward Arnold Ltd, 1980 (1978).

Kenyon, John. P., *The Stuart Constitution, 1603-1688: Documents and Commentary*, Cambridge, Cambridge University Press, 1966.

Macaulay, Thomas Babington, *The History of England from the Accession of James II*, 3 vol., Londres, Dent & Co., 1907 (première publication en 1848).

Macaulay, Thomas Babington, *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II (1685) jusqu'à la mort de Guillaume III (1702)*, Volume I, traduit par Jules de Peyronnet et Amédée Pichot, Paris, Robert Laffont, 1989.

Maurois, André, *Histoire d'Angleterre*, Le Livre de Poche Historique, Arthème Fayard, 1937.

Morvan, Alain, Gournay, Jean-François et Lessay, Franck, *Histoire des idées dans les îles Britanniques*, Perspectives Anglo-Saxonnes, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

Pincus, Steven C. A., *England's Glorious Revolution 1688-1689, A Brief History with Documents*, The Bedford Series in History and Culture, Boston et New York, Bedford et St Martin's, 2006.

Pincus, Steve C. A., *1688, The First Modern Revolution*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2009.

Speck, William Arthur, *Reluctant Revolutionaries: Englishmen and the Revolution of 1688*, Oxford, New York, Oxford University Press, 1989.

Stroud, Angus, *Stuart England*, Londres et New York, Routledge, 1999.

II- Bibliographie générale Irlande

I.1- Sources primaires

Clarendon, Earl of, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, and His Brother Laurence Hyde, Earl of Rochester: With the Diary of Lord Clarendon from 1687 to 1690, Containing Minute Particulars of the Events Attending the Revolution and the Diary of Lord Rochester During His Embassy to Poland in 1676*, vol. 1, Samuel Weller Singer (ed.), Londres, Henry Colburn, 1828, <<http://archive.org/details/correspondenceh00unkngoog>>. Page consultée le 02/03/2011.

Clarendon, Earl of, *The Correspondence of Henry Hyde, Earl of Clarendon, and His Brother Laurence Hyde, Earl of Rochester: With the Diary of Lord Clarendon from 1687 to 1690, Containing Minute Particulars of the Events Attending the Revolution and the Diary of Lord Rochester During His Embassy to Poland in 1676*, vol. 2, Samuel Weller Singer (ed.), Londres, Henry Colburn, 1828, <<http://archive.org/details/correspondenceh00rochgoog>>. Page consultée le 02/03/2011.

Gilbert, John T. (ed.), *A Jacobite narrative of the war in Ireland*, Shannon, Shannon University Press, 1971(1892), <<http://www.ucc.ie/celt/online/E703001-001.html>>. Page consultée le 03/04/2012.

Historical Manuscripts Commission, *Calendar of the Manuscripts of the Marquess of Ormond, K. P., preserved at Kilkenny Castle*, new series, vol. II, Londres, Mackie and Co. Id., 1902, <<http://archive.org/stream/calendarmanuscr04ballgoog#page/n91/mode/2up>>. Page consultée le 12/05/2011.

Historical Manuscripts Commission, *Calendar of the Manuscripts of the Marquess of Ormond, K. P., preserved at Kilkenny Castle*, new series, vol. V, Hereford, Anthony Brothers limited, 1908, <<http://archive.org/stream/cu31924091754071#page/n3/mode/2up>>. Page consultée le 03/02/2011.

Hogan, James (ed.), *Négociations de M. le Comte d'Avaux Ambassadeur Extraordinaire du Roi Louis XIV en Irlande, 1689-1690*, The Irish Manuscripts Commission, Dublin, Stationery Office, 1934.

King, William, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, London, Robert Clavell, 1691, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12170162>. Page consultée le 12/04/2013.

Leslie, Charles, *An Answer to the Book Intituled The State of the Protestants of Ireland Under the Late King James's Governement, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, Londres, 1692, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12305573>. Page consultée le 29/05/2013.

O'Kelly, Charles, *Macariae Excidium ; Or, The Destruction of Cyprus; Being A Secret History of the War of the Revolution in Ireland*, John Cornelius O'Callaghan (ed.), Dublin, Irish Archaeological Society, 1850, <<http://www.google.fr/books?id=8yoNAAAAYAAJ>>. Page consultée le 30/04/2010.

O'Kelly, Charles, *The Jacobite war in Ireland 1688-1691*, Dublin, Sealy, Bryers and Walker, 1894, <<http://archive.org/details/jacobitewarinire00okel>>. Page consultée le 03/04/2012.

Story, George, *An impartial history of the wars of Ireland, with a continuation thereof*, Londres, R. Chiswell, 1693, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17288427>. Page consultée le 15/11/2007.

I.2- Sources secondaires

Bagwell, Richard, *Ireland under the Stuarts and during the Interregnum*, vol. 3: 1660-1690, Londres, Longmans, Green and Co., 1916.

Bartlett, Thomas, *The Fall and the Rise of the Irish Nation: the Catholic Question 1690-1830*, Dublin, Gill and MacMillan, 1992.

Beckett, James Camlin, *The Making of Modern Ireland, 1603-1923*, London, Faber and Faber, 1972 (1966).

Canny, Nicholas P., *Making Ireland British 1580–1650*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

Connolly, Sean J., *Religion, Law and Power: The Making of Protestant Ireland, 1660-1760*, Oxford, Clarendon Press, 2000 (1992).

Connolly, Sean J. (ed.), *The Oxford Companion to Irish History*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2007 (1998).

Dickson, D., *New Foundations: Ireland 1660-1800*, Dublin et Portland, Irish Academic Press, 2000 (1987).

Foster, Robert Fitzroy, *Modern Ireland 1600-1972*, Londres, Penguin Books, 1989 (1988).

Foster, Robert Fitzroy (ed), *The Oxford Illustrated History of Ireland*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2000 (1989).

Foster, Robert Fitzroy (ed.), *The Oxford History of Ireland*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2001 (1989).

Hachey, Thomas E., Hernon, Joseph M. et McCaffrey, Lawrence John, *The Irish Experience, A Concise History*, New York et Londres, M.E. Sharpe, 1996.

Hutchinson, Wesley, *La question irlandaise*, Les essentiels de la civilisation anglo-saxonne, Paris, Ellipses, 2001.

Lydon, James, *The Making of Ireland, From Ancient Times to the Present*, London and New York, Routledge, 1999.

MacCurtain, Margaret, *Tudor and Stuart Ireland*, Dublin, Gill and Macmillan, 1972.

McCormack, William J. (ed.), *The Blackwell Companion to Modern Irish Culture*, Oxford et Malden, MA, Blackwell Publishers Ltd, 2001 (1999).

Moody, Theodore William, Martin, Francis X. et Byrne, Francis John (eds.), *A New History of Ireland, Vol. VIII, A Chronology of Irish History to 1976, A Companion to Irish History, part I*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2002 (1982).

Simms, John Gerald, *The Jacobite Parliament of 1689*, Irish History Series, n° 6, Dundalk, Published for the Dublin Historical Association, Dundalgan Press, 1966.

Simms, John Gerald, *Jacobite Ireland, 1685-91*, Londres, Routledge and K. Paul, 1969.

Simms, John Gerald, *War and Politics in Ireland, 1649-1730*, Londres et Ronceverte, The Hambledon Press, 1986.

III- Questions religieuses

III.1- Angleterre

III.1.1- Sources primaires

Anonyme, *The Burning of the Whore of Babylon as it was acted with great applause in Poultry, London on Wednesday night (being the fifth of November last) at six of the clock, with a relation of their matchless, develish, Gun-powder-plot, and their oath of secrecy: also the priests and Jesuits prayer for the good success of this damnable plot*, Londres, 1673, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:57144>. Page consultée le 05/05/2013.

Bishop Morley of Winchester, *Letter from Bishop Morley of Winchester to the earl of Dandy on the results of the census*, 1676 dans Andrew Browning (ed.), *English Historical Documents*, volume 8, 1660-1714, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1953.

Burnet, Gilbert, Chaplain in Ordinary to his Majesty, *The Mystery of Iniquity Unveiled: In A Discourse, Wherein is held forth The Opposition of the Doctrine, Worship, and Practices of the Roman Church, To The Nature, Designs, and Charactrs of the Christian Faith*, Londres, W. Godbid, 1673, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:15313569>. Page consultée le 12/06/2011.

Burnet, Gilbert, *The Unreasonableness and Impiety of Popery: In a Second Letter Written upon the Discovery of the Late Plot*, Londres, R. Chiswell, 1678, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11632923>. Page consultée le 12/03/2013.

Burnet, Gilbert, *A Collection of Several Tracts and Discourses, Written in the Years 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685*, Londres, R. Chiswell, 1685, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99897750>. Page consultée le 12/04/2013.

Burnet, Gilbert, *A Relation of the Barbarous and Bloody Massacre of about an hundred thousand Protestants, Begun At Paris, and carried on over all France by the Papists, in the Year 1572, collected out of Mezeray, Thuanus, and Other approved Authors*, Londres, R. Chiswell, 1678 dans Gilbert Burnet, *A Collection of Several Tracts and Discourses, Written in the Years 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685*, Londres, R. Chiswell, 1685, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99897750>. Page consultée le 20/04/2010.

Burnet, Gilbert, Bishop, *Burnets History of His Own Time. With Notes by the Earls of Dartmouth and Hardwicke, Speaker Onslow, and Dean Swift. To which are Added Other Annotations*, vol. II (6 volumes), Oxford, Oxford University Press, 1833 (seconde édition), <<http://www.archive.org/stream/bishopburnetshi08burngoog#page/n4/mode/2up>>. Page consultée le 20/10/2011.

Burnet, Gilbert, *A Supplement of Gilbert Burnet's History of My Own Time; Derived From His Original Memoirs, His Autobiography, His Letters to Admiral Herbert, and His Private Meditations*, H. C. Foxcroft (ed.), Oxford, Clarendon Press, 1902, <<http://archive.org/details/asupplementtobu00burngoog>>. Page consultée le 20/10/2011.

Cary, Edward, *The catechist catechiz'd: or, Loyalty asserted in vindication of the oath of allegiance, against a new catechism set forth by a father of the Society of Jesus To which is annexed a decree, made by the fathers of the same Society, against the said oath: with animadversions upon it, by Adolphus Brontius³²⁵⁵, a Roman-Catholick*, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99833593>. Page consultée le 05/05/2010.

Charles II, *Declaration of Breda, Given under our Sign Manual and Privy Signet, at our Court at Breda, this 4/14 day of April, 1660, in the twelfth year of our reign*, 1660, <<http://www.constitution.org/eng/conpur105.htm>>. Page consultée le 24/05/2011.

Charles II, *Kings Evil, 9 January 1683*, 1683 <<http://www.northamptonshire.gov.uk/en/councilservices/community/ro/ron/pages/theking'sevil.aspx>>. Page consultée le 12/12/2008.

Church of England, *Certain Godly Prayers to be used for sundry Purposes*, 1559, <http://justus.anglican.org/resources/bcp/1559/Godly_Prayers.htm>. Page consultée le 12/12/2008.

³²⁵⁵ Adolphus Brontius est le pseudonyme d'Edward Cary.

Sur ce site, le corpus de prières a été constitué à partir de différentes publications du *Livre de la Prière Commune*.

Church of England, *First Book of Homilies, Certain Sermons or Homilies appointed to be read in Churches In the time of the late Queen Elizabeth of famous memory. And now thought fit to be reprinted by Authority from the KINGS most Excellent Majesty*, Londres, John Bill, 1562 (1547), <<http://www.anglicanlibrary.org/homilies/bk1intro.htm>>. Page consultée le 14/01/2009.

Church of England, *The Book of the Common Prayer and Administration of the Sacraments and other Rites and Ceremonies of the Church after the Use of the Church of England*, 1549, <http://justus.anglican.org/resources/bcp/1549/BCP_1549.htm>. Page consultée le 04/02/2009.

Church of England, *The Book of Common Prayer, and Administration of the Sacraments, and Other Rites and Ceremonies of the Church, According to the Use of the Church of England : Together with the Psalter or Psalms of David Pointed as they are to be Sung or Said in Churches and the Form or Manner of Making, Ordaining, and Consecrating of Bishops, Priests, and Deacons*, 1662, <http://www.eskimo.com/~lhowell/bcp1662/state/january30_1662.html>. Page consultée le 12/02/2009.

Church of England, *The Forty-Two Articles*, 1553 dans Gerald Lewis Bray (ed.), *Documents of the English Reformation: 1526-1701*, Minneapolis, Fortress Press, 1994, p. 285-310.

Church of England, *The Second Tome of Homilies, of such matters as were promised and intituled in the former part of the Homilies: set out by the authority of the Queen's Majesty, and to be read in every Parish Church agreeably*, Londres John Bill, 1623 (1571), <<http://www.anglicanlibrary.org/homilies/bk2intro.htm>>. Page consultée le 14/01/2013.

Church of England, *The Thirty-Nine Articles of Faith of the Church of England*, Londres, 1563, <<http://mb-soft.com/believe/txc/thirtyni.htm>>. Page consultée le 15/04/2010.

Eglise Catholique Romaine, *Le Saint Concile De Trente Œcuménique Et Général, Célébré Sous Paul III. Jules III. Et Pie IV. Souverains Pontifes*. Nouvellement Traduit par M. L'Abbé Chanut, Troisième Edition, Paris, Chez Sébastien Marbre-Cramoisy, 1686, <<http://lesbonstextes.ifastnet.com/trentetabledeschapitres.htm>>. Page consultée le 03/05/2010.

Foxe, John, *Book of Martyrs*, Charles Goodrich (ed.), Hartford, Philemon Canfield, 1830, <<http://www.angelfire.com/la2/prophet1/1830fox.html>>. Page consultée le 30/05/2010.
Sur ce site, il n'y a que la « préface originale de 1563 de John Foxe », p. xii-xvi.

Foxe, John, *Fox's Book of Martyrs Or A History of the Lives, Sufferings, and Triumphant Deaths of the Primitive Protestant Martyrs*, Chicago, Philadelphia, Toronto, The John C. Winston Co., 1830, <<http://www.gutenberg.org/files/22400/22400-h/22400-h.htm>>. Page consultée le 01/07/2009.

Gibson, T. Ellison (ed.), *Crosby Records: Cavalier's Note Book Being Notes, Anecdotes, & Observations of William Blundell of Crosby, Lancashire Esquire*, Londres, Longmans, Green and Co., 1880, <<http://archive.org/stream/crosbyrecordscav00blunuoft#page/38/mode/2up>>. Page consultée le 08/02/2013.

Henri VIII, *Assertio Septem Sacramentorum or Defense of the Seven Sacraments*, 1521, <<http://www.archive.org/details/assertioseptem00henruoft>>. Page consultée le 06/04/2010.

Howell, Thomas Bayly (ed.), *A Complete Collection of State Trials and proceedings for High Treason, and Other Crimes and Misdemeanors from the Earliest Period to the Present Time* volume XV, Londres, T.C. Hansard, 1812, <books.google.fr/books?id=FHY0AQAAMAAJ>. Page consultée le 02/01/2009.

Howell, Thomas Bayly (ed.), *A Complete Collection of State Trials and Proceedings for High Treason and Other Crimes and Misdemeanors from the Earliest Period to the Year 1783, with Notes and Other Illustrations*, vol. VI, 1661-1678, Londres, Longman, Rees, Orme, Brown & Green, 1816, <http://books.google.fr/books?id=fFdTAAAcAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 04/02/2013.

Hyde, Anne, Duchess of York, *A Copy of a Paper written by the Late Duchess of York*, Londres, H. Hills, 1670 (publiée en 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99886113>. Page consultée le 03/06/2010.

James II, *An Account of what His Majesty Said at His first Coming to Council. His Majesty at His first Sitting in His Privy Council, was graciously pleased to express Himself in this Manner*, Londres, John Bill, Henry Hills and Thomas Newcomb, 1684 [i.e. 1685], <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99882909>. Page consultée le 12/04/2013.

James II, *Declaration of Indulgence of King James II*, Whitehall, the fourth day of April, 1687, <<http://www.jacobite.ca/documents/16870404.htm>>. Page consultée le 10/02/2012. Page consultée le 10/02/2012.

James II, *His Majesties gracious declaration to all His Loving Subjects for Liberty of Conscience*, Londres, Charles Bill, Henry Hills and Thomas Newcomb, 1688, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99889630>. Page consultée le 09/06/2008.

James II, *James II's decree appointing an ecclesiastical commission to inspect schools, universities and religious establishments*, 1686, <<http://www.newtonproject.sussex.ac.uk/view/texts/normalized/THEM00025>>. Page consultée le 16/02/12.

Jones, Thomas (ed.), *A Catalogue of the Collection of Tracts For and Against Popery (Published in or about the Reign of James II)*, the Chetham Society, Manchester, 1859, <<http://books.google.fr/books?id=cEYJAAAAIAAJ>>. Page consultée le 03/10/2010.

Louis XIV, *Edit du Roi portant défenses de faire de faire aucun exercice public de la R. P. R. dans son royaume*, Fontainebleau, octobre 1685, <<http://huguenotsweb.free.fr/histoire/edit1685.htm>>. Page consultée le 16/06/2010.

Marvell, Andrew, *An Account of the Growth of Popery and Arbitrary Government in England. More Particularly, from the long Prorogation, of November, 1675, Ending the 15th of February 1676, till the Last Meeting of Parliament, the 16th of July 1677*, Amsterdam, 1677, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12364869>. Page consultée le 12/03/2009.

Oates, Titus, *A true narrative of the horrid plot and conspiracy of the Popish Party against the life of His Sacred Majesty, the Government, and the Protestant religion: with a list of such noblemen, gentlemen, and others that were the conspirators, and the head-officers, both civil and military, that were to effect it: published by the order of the Right Honorable the Lords Spiritual and Temporal in Parliament assembled: humbly presented to His Most Excellent Majesty*, 1679 dans Thomas Bayly Howell (ed.), *A Complete Collection of State Trials and Proceedings for High Treason and Other Crimes and Misdemeanors from the Earliest Period to the Year 1783, with Notes and Other Illustrations*, vol. VI, 1661-1678, Londres, Longman, Rees, Orme, Brown & Green, 1816, p. 1430-1472, <http://books.google.fr/books?id=fFdTAAAcAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 04/02/2013.

“Oath of Allegiance”, *England Oaths. Taken by all men of Quallity in the Church and Common-wealth of England*, Londres, G. F., 1642, <<http://www.lukehistory.com/resources/oaths.html>>. Page consultée le 02/04/2013.

“Oath of Supremacy”, *England Oaths. Taken by all men of Quallity in the Church and Common-wealth of England*, Londres, G. F., 1642, <<http://www.lukehistory.com/resources/oaths.html>>. Page consultée le 02/04/2013.

Parker, Samuel, *Religion and loyalty, or, A demonstration of the power of the Christian church within it self the supremacy of sovereign powers over it, the duty of passive obedience, or non-resistance to all their commands : exemplified out of the records of the Church and the Empire from the beginning of Christianity to the end of the reign of Julian*, Londres, John Baker, 1684, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:9003901>. Page consultée le 19/09/2012.

Patrick, Simon, *Ad Testimonium. A Sermon On the King's Day, February the 6th 1685/6*, Londres, J. Leake, 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99889452>. Page consultée le 12/09/2012.

Petition of the Seven Bishops, May 18, 1688, <<http://www.jacobite.ca/documents/16880518.htm>>. Page consultée le 04/03/2008.

Pius V, *Regnans in Excelsis, A bull roaring out excommunication, anathemas, and total deprivation, &c., By Pope Pius the Fifth, against Queen Elizabeth of famous memory, &c., Given at St. Peter's at Rome, on 27 April 1570 of the Incarnation; in the fifth year of our*

pontificate, 1570, <<http://www.papalencyclicals.net/Pius05/p5regnans.htm>>. Page consultée le 17/04/2010.

Pomfret, Thomas, *Passive obedience, stated and asserted In a sermon preached at Amphill in Bedfordshire, upon Sunday, Septemb. 9. 1683. being the day of thanksgiving for the discovering and defeating the late treasonable conspiracy against His Sacred Majesties person and government*, Londres, Joanna Brome, 1683, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829332>. Page consultée le 19/09/2012.

Sancroft, William, Archbishop of Canterbury, “Some Head of things to be more fully insisted upon by the Bishops in their Addresses to the Clergy and People of their respective Diocesses”, 1688 dans John Gutch (ed.), *Collectanea curiosa: or, Miscellaneous tracts, relating to the history and antiquities of England and Ireland, the universities of Oxford and Cambridge, and a variety of other subjects*, volume 1, Oxford, Clarendon Press, 1781, p. 388, <http://books.google.fr/books/about/Collectanea_curiosa.html?id=_E11eh-wvcEC&redir_esc=y>. Page consultée le 02/11/2012.

Savile, George, Sir, Marquis of Halifax, *A Letter to a Dissenter Upon Occasion of His Majesties late Gracious Declaration of Indulgence*, 1687, <<http://archive.org/stream/miscellanies00hali#page/238/mode/2up>>. Page consultée le 25/04/2012.

Settle, Elkanah, *The Character of a Popish Successour And What England May Expect From Such a One. Humbly offered to the Consideration of both Houses of Parliament, Appointed to meet at Oxford, On the One and twentieth of March, 1680/1*, Londres, T. Davies, 1681 dans Joyce Lee Malcom (ed.), *The Struggle for Sovereignty: Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, 1999, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164764>>. Page consultée le 10/07/2010.

Stillingfleet, Edward, *A Discourse concerning the Idolatry practiced in the Church of Rome and the Danger of Salvation In the Communion of it in an Answer to some papers of a revolted Protestant: Wherein a particular account is given of the Fanaticism and Divisions of that Church*, Londres, Robert White, 1672 (1671), <books.google.fr/books?id=87oPhxj2WN4C>. Page consultée le 13/09/2010.

“The Princess Anne’s letters to her Sister immediately before the revolution, January 31. 1687-8” dans Sir John Dalrymple, *Memoirs of Great Britain and Ireland : from the dissolution of the 1st Parliament of Charles II till the capture of the French and Spanish fleet at Vigo*, vol. 2, Londres, A. Strahan, and T. Cadell, 1790, p. 168, <<http://www.google.fr/books?id=KK8BAAAAYAAJ>>. Page consultée le 15/03/2011.

Tillotson, John, *The works of the most reverend Dr. John Tillotson, late Lord Archbishop of Canterbury: containing fifty four sermons and discourses on several occasions. Together with The Rule of Faith. Being all that were published by His Grace himself and now collected into one volume*, Londres, T. Goodwin, 1714, <books.google.fr/books?id=v3dZAAAAYAAJ>. Page consultée le 03/04/2013.

Tillotson, John, *The Protestant religion vindicated, from the charge of singularity & novelty in a sermon preached before the King at White-Hall, April the 2d 1680*, Londres,

Brabazon Aylmer et William Rogers, 1680,
<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11957722>. Page consultée le 12/04/2013.

The Case of Sir Edward Hales, Baronet, Londres, J. Watts, 1689,
<<http://www.jacobite.ca/documents/1686godden.htm>>. Page consultée le 17/09/06.

The judgment and decree of the University of Oxford past in their convocation July 21, 1683, against certain pernicious books and damnable doctrines destructive to the sacred persons of princes, their state and government, and of all humane society rendered into English, and published by command, Oxford, the Theater, 1683,
<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13024305>. Page consultée le 30/03/2009

The Supplication of the Commons against the Ordinaries, 1532, extraits dans Joseph Robson Tanner (ed.), *Tudor Constitutional Documents, A.D. 1485-1603, With a historical commentary*, Cambridge, Cambridge University Press, 1922, p 21-22,
<<http://archive.org/stream/cu31924030504322#page/n47/mode/2up>>. Page consultée le 08/05/2012.

Touching for the King's Evil,
<<http://www.eskimo.com/~lhowell/bcp1662/occasion/scrofula.html>>. Page consultée le 12/12/2008.

Turner, Francis Lord Bishop of Ely, *A Sermon Preached before Their Majesties K. James II. And Q. Mary. At Their Coronation in Westminster Abby, April 23. 1685*, Dublin, Andrew Crook et Samuel Helsham, 1685,
<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12271255>. Page consultée le 08/12/2009.

Lois

An Act restraining the Payment of Annates, 25 H. 8 c. 20, 1534,
<<http://www.legislation.gov.uk/aep/Hen8/25/20/contents>>. Page consultée le 08/05/2013.

An Acte that the Appeles in suche Cases as have been used to be pursued to the See of Rome shall not be from hensforth had ne used but wythin this Realme, 24 Hen 8 c 12, 1533, <http://www.historylearningsite.co.uk/act_restraint_appeals.htm>. Page consultée le 08/05/2012.

An Act declaring the Establishment of Succession of the King's most Royal Majesty in the Imperial Crown of this Realm, 25 H. 8 c. 22, 1533,
<<http://www.luminarium.org/encyclopedia/firstactofsuccession.htm>>. Page consultée le 08/05/2012.

An Act restoring to the crown the ancient jurisdiction over the state ecclesiastical and spiritual and abolishing all foreign power repugnant to the same, 1 Eliz 1 c 1, 1559,
<http://www.tudorplace.com.ar/Documents/act_of_supremacy2.htm>. Page consultée le 04/05/2013.

An Act concerning the King's Highness to be Supreme Head of the Church of England, and to have Authority to reform and redress all Errors, Heresies and Abuses in the same, 26 Hen. VIII c. 1, 1534, <<http://www.britainexpress.com/History/tudor/supremacy-henry-text.htm>>. Page consultée le 04/05/2012.

An Acte for the unyformytie of Service and Admynistracion of the Sacramentes throughout the Realme, 1549, 2 & 3 Edward 6, c. 1, <http://www.tudorplace.com.ar/Documents/first_act_of_uniformity_1549.htm>. Page consultée le 04/05/2013.

An Acte for the Unyformytie of Comon Prayer and admynistracion of the Sacramentes, 1552, 5 & 6 Edward 6 c. 1 dans Gerald Lewis Bray (ed.), *Documents of the English Reformation: 1526-1701*, Library of Ecclesiastical History, Cambridge, James Clarke & Co., 2004 (1994), p. 281-283, <books.google.fr/books?isbn=0227172396>. Page consultée le 04/05/2013.

An Act for a Public Thanksgiving to Almighty God every Year on the Fifth Day of November, 1606 dans *The Churchman, a Magazine in Defence of the Church and Constitution*, Londres, William Edward Painter, Strand, 1838, <http://books.google.fr/books/about/The_Churchman_a_magazine_in_defence_of_t.html?id=CCARAAAIA>. Page consultée le 31/01/2013.

An Act for Repeal of an Act of Parliament Entituled An Act for disinabling all persons in Holy Orders to exercise any Temporall Jurisdict[i]on or Authority, 1661 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80, 1819, p. 306, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47286>>. Page consultée le 13/06/2011.

An Act for the well Governing and Regulating of Corporations, 1661 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80 (1819), p. 321-323, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47300>>. Page consultée le 25/0/2011.

An Act for the Uniformity of Publique Prayers and Administrac[i]on of Sacraments & other Rites & Ceremonies and for establishing the Form of making ordaining and consecrating Bishops Priests and Deacons in the Church of England, 1662 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80 (1819), p. 364-370, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47307>>. Page consultée le 26/05/2011.

An Act for preventing the Mischiefs and Dangers that may arise by certaine Persons called Quakers and others refusing to take lawfull Oaths, 1662 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80 (1819), <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47304>>. Page consultée le 26/05/2011.

An Act to prevent and suppress seditious Conventicles, 1664 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80 (1819), <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47357>>. Page consultée le 26/05/2011.

An Act for restraining Non-Conformists from inhabiting in Corporations, 1665 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80 (1819), <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47375>>. Page consultée le 26/05/2011.

An Act for preventing Dangers which may happen from Popish Recusants, 1672 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80, 1819, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47451>>. Page consultée le 07/06/2011.

An Act for the more effectually preserving the Kings Person and Government by disabling Papists from sitting in either House of Parlyament, 1678 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80, 1819, p. 894-896, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47482>>. Page consultée le 08/06/2011.

Charles II, *His Majesties declaration to all his loving subjects, March 15. 1672. Published by the advice of his Privy Council*, Edimbourg, Evan Tyler, 1672, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:179347>. Page consultée le 05/05/2013.

Débats

Grey, Anchitell, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 2, 1769, p. 26-48, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40958>>. Page consultée le 07/06/2011.

Grey, Anchitell, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 8, 1769, p. 343-372, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40482>>. Page consultée le 09 février 2009.

Gravures

Artiste inconnu, "The Kingdom's Martyr - Sir Edmund Burie Godfrey", 1678, <<http://discover.odai.yale.edu/ydc/Record/3656159>>. Page consultée le 05/02/2013.

College, Stephen, *The Solemn Mock Procession of the Pope, Cardinalls, Jesuits, Fryers &c. through the City of London*, November the 17th, 1679, <http://www.britishmuseum.org/research/search_the_collection_database/search_object_image.aspx>. Page consultée le 05/02/2013.

Sites :

The Monument of the Great Fire of London, <http://themonument.info/history/east_panel_inscription.asp>. Page consultée le 25/05/2010.

III.1.2- Sources secondaires

Anderson, Perry, *Lineages of the Absolutist State*, Bath, The Bath Press, 1974.

Ashcraft, Richard, *Revolutionary Politics and Locke's Two Treatises of Government*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

Bély, Lucien, *Louis XIV, Le plus grand roi du monde*, Les classiques Gisserot de l'histoire, Paris, Editions Jean-Paul Gisserot, 2005.

Bély, Lucien, *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, 3^{ème} édition, Presses Universitaires de France, Paris, 1992.

Bloch, Marc, *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard, 1983 (1924).

Bloxam, John Rouse, Rev. (ed.), *Magdalen College and King James II, 1686-1688*, A Series of Documents, Oxford Historical Society Oxford, Clarendon Press, 1886, <<http://archive.org/details/magdalencollege00bloxgoog>>. Page consultée le 05/03/2012.

Collinson, Patrick, *From Cranmer to Sancroft*, Londres et New York, Hambledon Continuum, 2006.

King, John N. (ed.), *Foxes's Book of Martyrs, Select Narratives*, Oxford World's Classics, Oxford et New York, Oxford University Press, 2009, <books.google.fr/books?isbn=0191567450>. Page consultée le 04/05/2013. Seules l'introduction, p. xi–xl, et les “notes on the text”, p. xli, ont été utilisées.

Lessay, Franck, *Le débat Locke-Filmer*, Collection Léviathan, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

Luckock, Herbert Mortimer, *Studies in the Book of Common Prayer*, Londres, New York, Bombay, Longmans, Green,s and Co., 1900, <http://www.ccel.org/ccel/luckock_h/studies.ix.html>. Page consultée le 12/12/2008.

Macaulay, Thomas B²labington, *Histoire d'Angleterre depuis l'Avènement de Jacques II (1685) jusqu'à la mort de Guillaume III (1702)*, Volume I, traduit par Jules de Peyronnet et Amédée Pichot, Paris, Robert Lafond, 1989.

Miller, John, *Popery and Politics in England 1660-1688*, Londres et New York, Cambridge University Press, 1973.

Moreau, Jean-Pierre, *Henri VIII et schisme Anglican*, collection Que Sais-je, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.

Picton, Hervé, *Histoire de l'Eglise d'Angleterre : De la Réforme à nos jours*, Les essentiels de civilisation anglo-saxonne, dirigée par D. Frison, Paris, Ellipses Edition, 2006.

Procter, Francis, “The Book of Common Prayer in the Reign of Charles II”, *A New History of the Book of Common Prayer*, Londres, MacMillan and Co., 1910, <<http://justus.anglican.org/resources/bcp/Procter&Frere/ch7.htm#p177>>. Consultée le 30/05/2011.

George D'Oyly (ed.), *The Life of William Sancroft, Archbishop of Canterbury Compiled Principally From Original and Scarce Documents with an Appendix ; Containing Fur Praedestinitus, Moderns Policies, and three Sermons by Archbishop Sancroft. Also, A Life*

of the Learned Henry Wharton, and two Letters of Dr. Sanderson, Londres, John Murray, 1821, <http://books.google.fr/books?id=12LMmtymHq0C&hl=fr&redir_esc=y>. Page consultée le 02/04/2013.

Greaves, Richard L., *Enemies Under His Feet: Radicals and Nonconformists in Britain, 1664-1677*, Stanford, Stanford University Press, 1990.

Griffin, Martin Ignatius Joseph, *Latitudinarianism in the Seventeenth-Century Church of England*, Brill's studies in intellectual history, Brill, Leiden, 1992.

Halbwachs, Maurice, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, <http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/memoire_collective/memoire_collective.html>. Page consultée le 20/04/2010.

Rose, Jacqueline, *Godly Kingship in Restoration England: The Politics of The Royal Supremacy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

Sharpe, John A., *Remember, remember: a cultural history of Guy Fawkes Day*, Cambridge, Harvard University Press, 2005.

Spurr, John, *The Restoration Church of England, 1646-1689*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1991.

Tal, Kali, *Worlds of Hurt: Reading the Literatures of Trauma*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Todorov, Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004.

Walker, Peter, *James II and the Three Questions: Religious Toleration and the Landed Class, 1687-1688*, Studies in the History of Religious and Political Pluralism, Bern, Peter Lang AG, International Academic Publishers, 2010.

White, Kennett, *A complete history of England: with the lives of all the kings and queens thereof; from the earliest account of time, to the death of His late Majesty King William III. Containing a faithful relation of all affairs of state, ecclesiastical and civil*, vol. III, Londres, Brab. Aylmer, 1706, <<http://archive.org/stream/completehistryo03kenn#page/n3/mode/2up>>. Page consultée le 06/05/2013.

Articles

Brewer, John, "Memory, truth and victimhood in post-trauma societies" dans Gerard Delanty et Krishan Kumar (eds.), *The SAGE Handbook of Nations and Nationalism*, Londres, Thousand Oaks (CA) et New Delhi, SAGE publication Ltd, 2006, p. 214-224, <www.abdn.ac.uk/.../Memory,%20truth%20and%20victimhood%20in%20post-trauma%20societies.doc>. Page consultée le 08/10/2010.

Clifton, Robin, "The Popular Fear of Catholicism during the English Revolution", *Past and Present*, n° 52, Oxford, Oxford University Press, août 1971, p. 23-55, <<http://www.jstor.org/stable/650394>>. Page consultée le 28/05/2013.

Davies, John David, "International Relations, War and the Armed Forces" dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, et New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 211-233.

Eaker, J. Gordon, "The Spirit of Seventeenth –Century Anglicanism", *The South Central Bulletin*, Vol. 33, No. 4, The South Central Modern Language Association, The John Hopkins University Press, hivers 1973, p. 194-196, <<http://www.jstor.org/stable/3187082>>. Page consultée le 24/11/2008.

Gwynn, Robin D., "James II in the light of his treatment of the Huguenot refugees in England, 1685-1686", *The English Historical Review*, vol. 92, n° 365, Oxford, Oxford University Press, octobre 1977, p. 820-833, <<http://www.jstor.org/stable/567656>>. Page consultée le 08/05/2013.

Haydon, Colin, "Why was it claimed that the fire was started by a Catholic conspiracy?", *The Great Fire of London: myths and realities*, Proceedings from a study day held on 6 October 2007, Session 3, University of Winchester, <<http://www.museumoflondon.org.uk/NR/rdonlyres/5A5846EF-5F0D-4629-BFC1-6642D6F79199/0/Session3.pdf>>. Page consultée le 25/05/2010.

Kenyon, John Philipps, "The Commission for Ecclesiastical Causes 1686-1688: A Reconsideration", *The Historical Journal*, vol. 34, Great Britain, 1 septembre 1991, p. 727-736, <<http://www.jstor.org/stable/2639570>>. Page consultée le 02/04/2013.

King, John N., "Guides to Reading Foxe's Book of Martyrs" dans Paula Kewes (ed.), *The Uses of History, in Early Modern England*, California, Henry E. Huntington Library and Art Gallery, 2006, p. 129-145, <<http://www.jstor.org/stable/3818033>>. Page consultée le 04/04/2009.

Kyle, Chris R., "Early Modern Terrorism: The Gunpowder Plot of 1605 and its Aftermath" dans Brett Bowden et Mickael T. Davis (eds.), *Terror : From Tyrannicide to Terrorism*, Queensland, University of Queensland Press, 2008, p. 42-55.

Lavabre, Marie-Claire, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, vol. 7, n° 1, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 49-57, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/author/auteur_criti_141>. Page consultée le 21/07/2013.

Michon, Cédric, « La montée en puissance des affrontements religieux dans l'Angleterre henricienne », *Europa Moderna*, n°1, 2010, p. 18-28. <http://europamoderna.com/index.php/articles-publies/40-nd12010/56-la-montee-en-puissance-des-affrontements-religieux-dans-langleterre-henricienne#_ftn8>. Page consultée le 10/04/2010.

Nora, Pierre, "From Lieux de mémoire to Realm of Memory", *Realms of Memory*, vol. 1, English Edition, New York, Columbia University Press, 1996, <http://faculty.smu.edu/bwheeler/Joan_of_Arc/OLR/03_PierreNora_LieuxdeMemoire.pdf> Page consultée le 01/10/2010.

Nora, Pierre, "Between Memory and History: Les Lieux de Mémoire", *Representations*, n° 26, Special Issue: Memory and Counter-Memory, University of California Press, printemps 1989, p. 7-24, <<http://www.jstor.org/stable/2928520>>. Page consultée le 12/01/2010.

Pincus, Steven C. A., "From Butterboxes to Wooden Shoes: The Shift in English Popular Sentiment from Anti-Dutch to Anti-French in the 1670s", *The Historical Journal*, vol. 38, n° 2, Cambridge, Cambridge University Press, juin 1995, p. 333-361, <<http://www.academicroom.com/article/butterboxes-wooden-shoes-shift-english-popular-sentiment-anti-dutch-anti-french-1670s>>. Page consultée le 31/03/2013.

Spurr, John, "Religion in Restoration England" dans *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Lionel K. J. Glassey (ed.), Problems in Focus, Londres, New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 90-124.

Thurston, Herbert, "Henry VIII", *The Catholic Encyclopedia*, vol. 7, New York, Robert Appleton Company, 1910. <<http://www.newadvent.org/cathen/07222a.htm>>. Page consultée le 12 avril 2010.

Site internet

« Les dragonnades (1681-1685) », Musée Virtuel du Protestantisme Français, <<http://www.museeprotestant.org/Pages/Notices.php?noticeid=633&scatid=130&lev=1>>. Page consultée le 16/06/2010.

III.2- Irlande

III.2.1- Sources primaires

A Full and Impartial Account of all the Secret Consults, Negotiations, Stratagems, Intrigues, of the Romish Party in Ireland, From 1660 to the Present Age For the Settlement of Popery in that Kingdom, Londres, R. Chiswell, 1689, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:54865>. Page consultée le 05/05/2008.

Church of Ireland, *Articles of Religion agreed upon by the Archbishops and Bishops and the rest of the clergy of Ireland, In the Convocation held at Dublin in the year of our Lord God 1615, for the avoiding of Diversities of Opinions, and the establishing of consent touching true Religion*, Dublin, John Franckton, 1615, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99854514>. Page consultée le 12/09/2011

Church of Ireland, *Constitutions and Canons Ecclesiastical, Treated upon by the Archbishops and Bishops, and the rest of the Clergy of Ireland; And agreed upon by the Kings Majesties Licence, In their Synod Begun and Holden at Dublin Anno Domini 1634*, Dublin, Andrew Crook and Samuel Helsham, 1687, p. 5,

<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99900167>. Page consultée le 12/03/2010.

Church of Ireland, *The book of common-prayer and administration of the sacraments, and other rites & ceremonies of the Church, according to the use of the Church of Ireland*, 1666, <<http://justus.anglican.org/resources/bcp/Ireland/Oct23.htm>>. Page consultée le 03/02/2009.

“Cromwell to Speaker Lenthal on Siege of Drogheda” dans John T. Gilbert (ed.), *A Contemporary History of Ireland From 1641 to 1652*, vol. II, Dublin, Irish Archaeologia and Celtic Society, 1880, p. 264-265, <<http://www.archive.org/stream/contemporaryhist02gilbuoft#page/270/mode/2up>>. Page consultée le 03/02/2013.

James II, *His Majesties Declaration to all His Loving Subjects for Liberty of Conscience*, Dublin, Tho. Sheridan, 4 avril 1687, <<http://www.jacobite.ca/documents/16870404.htm>>. Page consultée le 12/04/2013.

James II, *King James II's Speech from the Throne*, May 7, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/16890507.htm>>. Page consultée le 08/05/2009.

James II, *At the Court in Dublin Castle, Jan. 28th 1690* dans William King, *The State of the Protestant of Ireland under the late King James's Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, Londres, Clavell, Robert, 1691, p. 396-397, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12170162>. Page consultée le 12/04/2013.

Keating, Geoffrey, *The History of Ireland*, traduit par Edward Comyn et Patrick S. Dinneen, the Ex-classics Project, 2009, <<http://www.exclassics.com/ceitinn/foras.pdf>>. Page consultée le 22/10/2010.

La Déclaration de la Sorbonne en 1663, Déclaration de la Faculté de Théologie de Paris, faites au Roi par les Députés, au sujet des Thèses touchant l'infaillibilité du Pape, le 8 mai 1663 dans Pierre Toussaint Durand de Maillane, Pierre Dupuy et Pierre Pithou, *Les Libertez de l'Église gallicane*, Lyon, Pierre Bruyset, 1771, p. 1-3, <books.google.fr/books?id=yEwuAAAAYAAJ>. Page consultée le 07/06/2013.

Lords Justices and Council, *Whereas in expectation of Conformity to the Laws of the land, concerning Uniformity of Common-Prayer and Service in the Church and the Administration of the Sacraments*, Dublin, John Crook, 1662, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:18367821>. Page consultée le 12/04/2013.

Lynch, John, *Cambrensis Eversus*, 1662, traduit et édité par Matthew Kelly, Dublin, The Celtic Society, 1848, <<http://www.archive.org/details/cambrensisevers03kellgoog>>. Page consultée le 10/12/2009.

Macnamara, John, *The Information of John Macnamara, Gent., Touching the Popish Plot in Ireland: Carried on by the Conspiracies of the Earl of Tyrone, And others his Confederates, To deliver up that Kingdom to the French King, and Establish the Popish Religion therein.* Being all Matter of Fact, delivered upon Oath to his Majesty, and both Houses of Parliament, in November 1680, Londres, Randolph Taylor, 1680, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:50145>. Page consultée le 05/005/2013.

O’Bruadair, David, *The Poems of David O’Bruadair*, traduits et édités par John C. Mac Erlean (ed.), Vol. II, Londres, Simpkin, Marshall, Kent and Co., 1917, <<http://archive.org/details/duanairedhibhi00obruuoft>>. Page consultée le 30/03/2013.

O’Bruadair, David, *The Poems of David O’Bruadair*, traduits et édités par John C. Mac Erlean, Vol. III, Londres, Simpkin, Marshall, Kent and Co., 1917, <<http://archive.org/details/publications18irisuoft>>. Page consultée le 30/03/2013.

O’Clery, Michael, *The Martyrology of Donegal: A Calendar of the Saints of Ireland*, 1630, traduit et édité par John O’Donovan, James Henthorn Todd et William Reeves, Dublin, Irish Archeological and Celtic Society, 1864, <http://books.google.fr/books?id=cIR5GAXu0V8C&printsec=frontcover&dq=the+martyrology+of&hl=fr&ei=TorFTMPOO8Kswa41icCA&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=2&sqi=2&ved=0CCwQ6AEwAQ#v=onepage&q&f=false>. Page consultée le 22/10/2010.

O’Donovan, John (ed.), *Annála Rioghachta Eireann. Annals of the Kingdom of Ireland by the Four Masters, from the earliest period to the year 1616*, 7 vols., Dublin, Hodges, Smith and Co., 1848–51, 2nd edition, 1856, p. lxi, <<http://www.archive.org/details/annalsofkingdomo01ocleuoft>>. Page consultée le 12/09/2010.

Ó Huiginn, Tadhg Dall, “To Conn O’Donnell” dans Eleanor Knott (ed.), *The bardic poems of Tadhg Dall Ó Huiginn (1550–1591)*, Irish Texts Society n° 23, Londres, 1922, v. 8-9, p. 1-2, <<http://www.ucc.ie/celt/online/T402563.html>>. Page consultée le 05/02/2013.

Ormonde, Lord Lieutenant, *By the Lord Lieutenant and Council. Ormonde. We cannot but call to mind that as the Declaration set out and published by the late Lords Justices and Council, bearing date the 30th. of April, 1662. did so far indulge those Recusants, Non-conformists and Sectaries, who were misguided and did not conform to the Laws of the Land, concerning Uniformity of Common Prayer and Service in the Church, and the Administration of the Sacraments*, Dublin, John Croke, 1663, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:80922936>. Page consultée le 12/03/2013.

Pope Adrian IV, *Laudabiliter*, 1155, <<http://www.libraryireland.com/HullHistory/Appendix1a.php>>. Page consultée le 03/05/2013.

Samson, T., *Narrative of the Late Popish Plot in Ireland for the Subjugating thereof to the French King*, Londres, Sam. Lee et Dan. Major, 1680,

<<http://digital.library.villanova.edu/Joseph%20McGarrity%20Collection/Joseph%20McGarrity%20Books/JosephMcGarrityBooks-00007.xml>>. Page consultée le 10/06/2010.

“[Secretary Nicholas] to Lord Chancellor Eustace, Whitehall, 4 June 1661” dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland preserved in the Public Record Office, 1660-1662*, Londres, Mackie and Co., 1905, p. 347, <<http://www.archive.org/stream/cu31924091769566#page/n5/mode/2up>>. 02/04/2013.

Talbot, Peter, *A Treatise of the Nature of the Catholick Faith and Heresie, with Reflexion upon the Nullitie of the English Protestant Church, and Clergy*, Rouen, 1657, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17287104>. Page consultée le 07/05/2013.

Talbot, Peter, *The Duty and Comfort of Suffering Subjects*, Paris, 2 mai 1674, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99831142>. Page consultée le 12/04/2013.

Taylor, Jeremy, *A sermon preached at the opening of the Parliament of Ireland, May 8. 1661 before the right honourable the Lords justices, and the Lords spiritual and temporal and the commons, by Jeremy Lord Bishop of Down and Connor*, Londres, J. F., 1661, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:100743>. Page consultée le 05/06/2011.

Taylor, Jeremy, Chaplain in Ordinary to king Charles the First, *The Rule and Exercises of Holy Living in which are Described the Means and Instruments of Obtaining every Virtue, and the Remedies against every Vice, and Considerations serving to the Resisting all Temptations. Together with Prayers containing the Whole Duty of a Christian. And the Parts of Devotion fitted to all Occasions, and furnished for all Necessities*, Londres, printed by M. Flesher, for Richard Royston, 1686 (18ème édition- 1650), <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:35129>. Page consultée le 05/05/2008.

Taylor, Jeremy, Bishop of Down, *A Dissuasive From Popery To The People Of England And Ireland*, Londres, Roy Roston, 1686 (publié d’abord en deux parties 1662 et 1667), <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13600961>. Page consultée le 12/04/2013.

Temple, John, Sir, *The Irish Rebellion: Or, an History of the Beginnings and First Progress of the General Rebellion raised within the Kingdom of Ireland, upon the Three and twentieth day of October, in the Year 1641. Together with the Barbarous Cruelties and Bloody Massacres which ensued thereupon*, Londres, A.M. and R.R., 1679 (1646), <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:10445742>. Page consultée le 12/04/2013.

“The Lord Chancellor to Secretary Nicholas, Dublin, 17 May 1661” dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland preserved in the Public Record Office, 1660-1662*, Londres, Mackie and Co., 1905, p. 332, <<http://www.archive.org/stream/cu31924091769566#page/n5/mode/2up>>. 02/11/2009.

To the King's most Excellent Majesty, the faithful protestation and humble remonstrance of the Roman Catholick nobility and gentry of Ireland, Londres, s.n., 1660, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:36282418>. Page consultée le 23/10/2011.

To the King's most Excellent Majestie, The humble Remonstrance, Acknowledgement, Protestation, and Petition of the Roman Catholick Clergy of Ireland, 3 Feb. 1661 dans Peter Walsh, *The more ample accompt, the answers to the exceptions, the inducements, and invitation, promised in the advertisement annexed to the late printed Remonstrance, Protestation, &c. of the Roman Catholick clergy of Ireland. And (in conclusion of all) an humble earnest advise to the nobility, genrty, and other lay Catholicks of the three nations. Moreover, and for the better information, and fuller satisfaction of the reader, the foresaid Remonstrance, &c. and advertismment prefix'd. Finally an appendix of censures and arrests against the uncatholick positions of some otherwise Catholick writers. By F. Peter Walsh, of St. Fran. ord. read. of div. procur. of the above clergy, both sec. and reg.*, Londres, Thomas Mabb, 1662, fin introduction, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99830861>. Page consultée le 12/10/2011.

To the Kings Most Excellent Majesty, The faithful Protestation, and humble Remonstrance of the Roman Catholick Gentry of the County of Ireland, 1662 dans Peter Walsh, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance ... received by His Majesty anno 1661 ... in several treatises : with a true account and full discussion of the delusory Irish remonstrance and other papers framed and insisted on by the National Congregation at Dublin, anno 1666, and presented to ... the Duke of Ormond, but rejected by His Grace : to which are added three appendixes, whereof the last contains the Marquess of Ormond ... letter of the second of December, 1650 : in answer to both the declaration and excommunication of the bishops, &c. at Jamestown*, Londres, s.n., 1673, p. 98-100, <http://books.google.fr/books/about/The_history_et_vindication_of_the_Loyal.html?id=6QpJAAAaAAJ&redir_esc=y>. Page consultée le 25/10/2011.

Walsh, Peter, *The more ample accompt, the answers to the exceptions, the inducements, and invitation, promised in the advertisement annexed to the late printed Remonstrance, Protestation, &c. of the Roman Catholick clergy of Ireland. And (in conclusion of all) an humble earnest advise to the nobility, gentry, and other lay Catholicks of the three nations. Moreover, and for the better information, and fuller satisfaction of the reader, the foresaid Remonstrance, &c. and advertismment prefix'd. Finally an appendix of censures and arrests against the uncatholick positions of some otherwise Catholick writers. By F. Peter Walsh, of St. Fran. ord. read. of div. procur. of the above clergy, both sec. and reg.*, Londres, Thomas Mabb, 1662, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99830861>. Page consultée le 12/10/2011.

Walsh, Peter, *The history & vindication of the loyal formulary, or Irish remonstrance ... received by His Majesty anno 1661 ... in several treatises : with a true account and full discussion of the delusory Irish remonstrance and other papers framed and insisted on by the National Congregation at Dublin, anno 1666, and presented to ... the Duke of Ormond, but rejected by His Grace : to which are added three appendixes, whereof the last contains*

the Marquess of Ormond ... letter of the second of December, 1650 : in answer to both the declaration and excommunication of the bishops, &c. at Jamestown, Londres, s.n., 1673<http://books.google.fr/books/about/The_history_et_vindication_of_the_Loyal.html?id=6QpJAAAACAAJ&redir_esc=y>. Page consultée le 25/10/2011.

Walsh, Peter, *A Letter to the Catholicks of England, Ireland, Scotland, and All Other Dominions under His Gracious Majesty Charles II*, Londres, 1674, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12091242>. Page consultée le 12/10/2011.

Wettenhall, Edward, “The Reasons and Need of Loyal Devotion Set forth in a Sermon, before the Mayor, Aldermen and Citizens of Cork, and many of the Gentry, assembled in Christchurch, in the City of Cork, on St. Georges day, Apr. 23. 1685. being the Day of the Coronation of His Gracious Majesty James II” dans Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea, A Specimen of Loyalty Towards His Present Majesty James the II. Of Britain, France and Ireland King, In Six Pieces*, Dublin, A. Crook et S. Helsham, 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17802002>. Page consultée le 12/11/2012.

Wettenhall, Edward, “Rex Regius, Kings Succeeding in a right Line a National Blessing, Christchurch, Cork, 14. 1685, being His Majesties Birth-day” dans Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea, A Specimen of Loyalty Towards His Present Majesty James the II. Of Britain, France and Ireland King, In Six Pieces*, Dublin, A. Crook et S. Helsham, 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17802002>. Page consultée le 12/11/2012.

Lois

An Act authorising the King, his Heirs and Successors, to be Supreme Head of the Church of Ireland, 28. Hen VIII, c. 5, 1536 dans *The Statutes at Large, Passed in the Parliaments Held in Ireland: From the 3rd Year of Edward II, A. D. 1310, to the 26th Year of George III. A. D. 1786 inclusive*, James Goddard Butler (ed.), vol. 1 (13 volumes), Dublin, George Grierson, 1786, p. 90-91. <books.google.fr/books?id=12RFAAAACAAJ>. Page consultée le 03/05/2013.

An Act for the Uniformitie of Common Prayer and Service in the Church and the Administration of the Sacraments, 2 Eliz 1 c.2, 1560 dans *The Statutes at Large, Passed in the Parliaments Held in Ireland: from the Third Year of Edward the Second, A.D. 1310 to the Fourteenth and Fifteenth Years Charles the Second, A. D.1662, inclusive*, James Goddard Butler (ed.), vol. 1 (13 volumes), Dublin, George Grierson, 1794, p. 111-117. <http://books.google.fr/books?id=ymlBAAAAYAAJ&hl=fr&source=gb_s_navlinks_s>. Page consultée le 03/05/2013.

An Act restoring to the Crown, the auncient Jurisdiction over the State Ecclesiasticall and Spirituall, and abolishing all forreine Power repugnant to the same, 2 Eliz 1, 1560, <<http://www.legislation.gov.uk/aip/Eliz1/2/1/introduction>>. Page consultée le 03/05/2013.

An Act that the King of England, his Heirs and Successors, be Kings of Ireland, 33 Hen. 8, c. 1, 1541, <http://www.heraldica.org/topics/national/ireland_docs.htm#act1542>. Page consultée le 04/05/2013.

III.2.2- Sources secondaires

Borlase, Edmund, *The History of the Execrable Irish Rebellion Trac'd from many preceding Acts, to the Grand Eruption The 23^d of October, 1641. And thence pursued to the Act of Settlement*, Londres, Henry Brome et Richard Chiswell, 1680, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:61232>. Page consultée le 05/05/2013.

Brewer, John D. et Higgins, Gareth I., *Anti-Catholicism in Northern Ireland, 1600-1998, The Mote and the Beam*, Londres et New York, MacMillan Press LTD et St Martin's Press INC., 1998.

Ford, Alan, *The Protestant Reformation in Ireland, 1590-1641*, Dublin et Portland, Four Court Press, 1997.

Laws in Ireland for the Suppression of Popery, <<http://library.law.umn.edu/irishlaw/>>. Page consultée le 13/06/2013.

Meigs, Samantha, *The Reformations in Ireland: tradition and confessionality, 1400-1690*, Londres et New York, MacMillan Press LTD, 1997.

Reid, Gerard, *Great Irish Voices, Over 400 years of Irish Oratory*, Dublin et Portland, Irish Academic Press, 1999.

Articles

Brennan, James, "A Gallican Interlude in Ireland", *Irish Theological Quarterly*, n° 24, 1957, p. 219-237.

Barnard, Toby, "The Uses of 23 October 1641 and Irish Protestant Celebrations", *The English Historical Review*, vol. 106, n° 421, Oxford, Oxford University Press, Octobre 1991, p. 889-920, <<http://www.jstor.org/stable/574380>>. Page consultée le 10/11/2009.

Barnard, Toby, "Enforcing the Reformation in Ireland, 1660-1704" dans Elizabethanne Boran et Crawford Gribben (eds.), *Enforcing Reformation in Ireland and Scotland, 1550-1700*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2006,

Barnard, Toby, "Conclusion: Restoration Ireland" dans Coleman A. Dennehy (ed), *Restoration Ireland: Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008, p. 179-193.

Bigand, Karine, « Conservation et transmission du passé : L'exemple des dépositions relatives au soulèvement catholique irlandais de 1641 », *Cercles* 16-1, 2006, p. 9-18, <<http://www.cercles.com/n16/1/bigand.pdf>>. Page consultée le 15/06/2010.

Bossy, John, "The Counter-Reformation and the People of Catholic Ireland, 1596-1641", *Historical Studies*, n° VIII (27-30 mai 1969), Dublin et Londres, Gill and MacMillan, 1971, p. 155-169.

Bottigheimer, Karl, "The Failure of the Reformation in Ireland: Une Question Bien Posée", *Journal of Ecclesiastical History*, vol. 36, n° 2, Londres, avril 1985, p. 196-207.

Canny, Nicholas, "The Formation of the Irish Mind: Religion, Politics and Gaelic Irish Literature 1580-1750", *Past & Present*, N° 95, Oxford, Oxford University Press, mai 1982, p. 91-116, <<http://www.jstor.org/stable/650734>>. Page consultée le 10/11/2009.

Canny, Nicholas, "What really happened in Ireland in 1641?" dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Ireland from Independence to Occupation, 1641-1660*, Cambridge, New York et Melbourne, Cambridge University Press, 1995, p. 24-42.

Canny, Nicholas, "The Intersections between Irish and British Political Thought of the Early-Modern Centuries" dans David Armitage (ed.), *British Political Thought in History, Literature and Theory, 1500-1800*, in association with the Folger Institute, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2006, p. 67-88.

Creighton, Anne, "'Grace and Favour': The Cabal Ministry and Irish Catholic Politics, 1667-73" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland: Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008, p. 141-160.

Dennehy, Coleman A., "The Restoration Irish Parliament, 1661-6" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland: Always Settling and Never Settled*, Angleterre et Etats-Unis, Ashgate, 2008, p. 53-68.

Ford, Alan, "Religion and National Identity", Annual Conference of the Irish Association, Carrickfergus, November 14, 1999, <http://www.irish-association.org/papers/alan_ford11_99.asp>. Page consultée le 01/06/2010.

Ford, Alan, "Martyrdom, history and memory in early modern Ireland" dans Ian McBride (ed.), *History and Memory in Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 43-66.

Gillespie, Raymond, "Temple's fate: reading The Irish Rebellion in late seventeenth-century Ireland" dans Ciaran Brady et Jane Ohlmeyer (eds.), *British Interventions in Early Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 315-33.

Gillespie, Raymond, "Long term consequences", *War and Conflict: The Plantation of Ulster*, BBC, <http://www.bbc.co.uk/history/british/plantation/transcripts/es11_t04.shtml>. Page consultée le 24/05/2010.

Hayes-McCoy, Gerard Anthony, "The royal supremacy and ecclesiastical revolution, 1534-47" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland: Volume III: Early Modern Ireland 1534-1691*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 39-68.

Hayes-McCoy, Gerard Anthony, "Conciliation, coercion, and the protestant reformation, 1547-71" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland: Volume III: Early Modern Ireland 1534-1691*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 69-93.

Hayes-McCoy, Gerard Anthony, "The completion of the Tudor conquest and the advance of the counter-reformation 1571-1603" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland: Volume III: Early Modern Ireland 1534-1691*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 94-140.

Simms, John Gerald, "The Restoration, 1660-85" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland: Volume III: Early Modern Ireland 1534-1691*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 420-451.

Simms, John Gerald, "The war of the two kings, 1685-91" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland: Volume III: Early Modern Ireland 1534-1691*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 478-506.

McBride, Ian, "Memory and national identity in modern Ireland" dans Ian McBride (ed.), *History and Memory in Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 1-42.

O'Buachalla, Breandan, "James our true king, The ideology of Irish royalism in the seventeenth century" dans David George Boyce, Robert Eccleshall et Vincent Geoghegan (eds.), *Political Thought in Ireland Since the Seventeenth Century*, Londres et New York, Routledge, 1993, p. 7-35.

IV Questions politiques

IV.1- Angleterre

IV.1.1- Sources primaires

Anonyme, *The King's Dispensing Power Explicated & Asserted*, Londres, R. Janeway, [1687] dans Joyce L. Malcolm (ed.), *The Struggle for Sovereignty: Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, Indianapolis, Liberty Fund, 1999, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164794>>. Page consultée le 28/05/2013.

Bishops and the Clergy of the Diocese of Winton, "To His most Sacred Majesty King James the Second, the humble Address of the bishops and the Clergy of the Diocese of Winton", *London Gazette*, n° 2020, From Thursday March 26 To Monday March 30. 1685, <<http://www.london-gazette.co.uk/issues/2020/pages/1>>. Page consultée le 19/07/2012.

Bohun, Edmund, *A Defence of Sir Robert Filmer, against the mistakes and misinterpretations of Algernon Sidney, esq; in a paper delivered by him to the sheriffs upon the scaffold on Tower-Hill, on Fryday December the 17th 1683 before his execution there*, Londres, W. Kettilby, 1684, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11782008>. Page consultée le 14/04/2008.

Brady, Robert, *The Great Point of Succession Discussed, with a Full and Particular Answer to the Late Pamphlet Entitled a Brief History of the Succession, &c.*, Londres, H.

Rodes, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12115532>. Page consultée le 14/01/2008.

Burnet, Gilbert, *An Enquiry into the Measures of Submission to the Supreme Authority; and of the Grounds upon which it may be lawful or necessary for Subjects to defend their Religion, Lives, and Liberties* dans Thomas Park (ed.), *The Harleian miscellany; or, A collection of scarce, curious, and entertaining pamphlets and tracts, as well in manuscript as in print, found in the late earl of Oxford's library, interspersed with historical, political, and critical notes*, Londres, R. Dutton 1808, <<http://archive.org/stream/harleianmiscella01lond#page/442/mode/2up>>. Page consultée le 15/03/2012.

Burnet, Gilbert, Bishop, *Bishop Burnet's History of his own time: with the suppressed passages of the first volume, and notes by the earls of Dartmouth and Hardwicke, and Speaker Onslow, hitherto unpublished*, Oxford, Clarendon Press, vol. III, 1823, <<http://archive.org/details/bishopburnetshis03burniala>>. Page consultée le 20/10/2011.

Cavendish, William, *Reasons for His Majesties Passing the Bill of Exclusion*, Londres, J. W., 1681 dans Joyce L. Malcolm (ed.), *The Struggle for Sovereignty: Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, Indianapolis, Liberty Fund, 1999, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164763>>. Page consultée le 06/07/2009.

Charles II, *His Majesties Declaration To All His Loving Subjects, Touching the Causes and Reasons that Moved Him to Dissolve the Last Parliaments*, Londres, John Bill, Thomas Newcomb, and Henry Hills, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12937280>. Page consultée le 14/07/2010.

Ferguson, Robert, *A Letter to a Person of Honour, concerning the Black Box*, Londres, 15 mai 1680, <<http://archive.org/details/lettertopersonof00ferguoft>>. Page consultée le 30/03/2011.

Filmer, Robert, Sir, *Patriarcha, or the Natural Power of Kings*, Londres, Walter Davis, 1680, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11209688>. Page consultée le 14/10/2008.

Filmer, Robert, Sir, *Patriarcha, or, The natural power of kings by the learned Sir Robert Filmer, Baronet ; to which is added a preface to the reader in which this piece is vindicated from the cavils and misconstructions of the author of a book stiled Patriarcha non monarcha, and also a conclusion or postscript by Edmund Bohun, esq*, Londres, R. Chiswel, W. Hensman, M. Gilliflower, and G. Wells, 1685, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12033345>. Page consultée le 14/10/2008.

House of Commons, *Address to his Majesty*, Monday, November 16, 1685, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40482>>. Page consultée le 28/05/2012.

James II, *His Majesties Most Gracious Speech To Both Houses of Parliament, 9th November, 1685*, Londres, John Bill, Henry Hills et Thomas Newcomb, 1685,

<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:53981535>. Page consultée le 15/01/2009.

James II, "His Majesty's Answer to the House of Commons, Wednesday, November 18, 1685" dans Anchtell Grey, *Grey's Debates of the House of Commons*, vol. 8, 1769, p. 343-372, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40482>>. Page consultée le 02 février 2012³²⁵⁶.

Laslett, Peter (ed.), *Locke, Two Treatises of Government*, Cambridge Texts in the History of Political Thought, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

Laslett, Peter (ed.), *Patriarcha and Other Political Works*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2009 (1949).

Letter of Invitation to William of Orange, 30 June 1688 dans Andrew Browning (ed.), *English Historical Documents*, volume 8: 1660-1714, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1953, p. 121.

London Gazette, n° 2014, From Thursday March 5 To Monday March 9. 1684(/5), <<http://www.london-gazette.co.uk/issues/2014/pages/1>>. Page consultée le 19/07/2012.

Malcolm, Joyce Lee (ed.), *The Struggle for Sovereignty: Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, Indianapolis, Liberty Fund, 1999, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164738>>. Page consultée le 28/05/2013.

Neville, Henry, *Plato Redivivus; Or, a Dialogue Concerning Government, Wherein, by Observations drawn from other Kingdoms and States both Ancient and Modern, an Endeavour is used to discover the present Politick Distemper of our Own, with the Causes, and Remedies*, Londres, S.I., 1681, <<http://archive.org/details/platoredivivusor00nevi>>. Page consultée le 04/10/2012.

Osborne Dandy, Thomas, Comte de, *The Thoughts of a Private Person ; About the Justice of the Gentlemen's Undertaking at York, Nov. 1688*, Londres, 1689 dans *A Collection Of The Parliamentary Debates In England From The Year 1668 to the present Time*, vol. 2, Torbuck, 1741, p. 294-324, <books.google.fr/books?id=SF12AQAAMAAJ>. Page consultée le 16/03/2012.

Parliament, *Two unanimous votes of this present, honourable and worthy Parliament, concerning the subjects right in petitioning*, Londres, Francis Smith, 1680, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:179448>. Page consultée le 11/11/2010.

Petyt, William, *The Antient Right of the Commons of England Asserted; Or, a Discourse Proving by Records and the Best Historians, that the Commons of England were ever an Essential part of Parliament*, Londres, F. Smith, T. Baffett, J. Wright, R. Chiswell et S. Heyrick, 1680,

³²⁵⁶ Il est noté dans ce document que les débats présentés n'ont pas été rapportés par Grey lui-même, bien que le document ait été publié sous son nom.

<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12367639>. Page consultée le 14/01/2008.

Reresby, Sir John, *The Memoirs and Travels of Sir John Reresby*, Londres, Kegan Paul, Trench et Trübner, 1904, <<http://archive.org/details/memoirstravelss00reregoog>>. Page consultée le 30/05/2012.

Second Exclusion Bill, <<http://jacobite.ca/documents/1680exclusion.htm>. Le 14/09/2006>. Page consultée le 29/03/2011.

Settle, Elkanah, *Some Animadversions On The Paper Delivered To The Sheriffs, On Friday December, The 7th. 1683 By Algernon Sidney, Esq; Before He Was Executed*, Londres, G. C., 1683, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99882782>. Page consultée le 14/04/2008.

Sherlock, William, *Some seasonable reflections on the discovery of the late plot. Being a sermon preacht on that occasion*, Londres, Thomas Basset, 1683, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99882563>. Page consultée le 21/12/2011.

Sidney, Algernon, *Discourses Concerning Government by Algernon Sidney, Son to Robert Earl of Leicester, and Ambassador from the Commonwealth of England to Charles Gustavus King of Sweden*, Londres, J. Darby, 1704 (1698), <<http://archive.org/details/discoursesconcer00sidnuoft>>. Page consultée le 10/05/2008.

Sidney, Algernon, *Colonel Sidney's Speech Delivered to the Sheriff on the Scaffold*, dans *A Complete Collection of State-Trials, and Proceedings For High-Treason, And Other Crimes And Misdemeanours; From the Reign of King Richard II to the Reign of King George II*, volume 3, 21 novembre, 1683, p. 822-824, <http://www.constitution.org/18th/ccst3-1742/ccst3-1742_0801-0850.pdf>. Page consultée le 04/04/2008.

Somers, John, Baron, *A Brief History of The Succession, Collected out of the Records, and the most Authentick Historians. Written for the Satisfaction of the Earl of H.*, 1681(?), <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11910698>. Page consultée le 14/01/2008.

Sommerville, Johann P. (ed.), *Filmer: 'Patriarcha' and Other Writings*, Cambridge Texts in the History of Political Thought, Cambridge University Press, 1991.

The Case of Sir Edward Hales, Baronet, Londres, J. Watts, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/1686godden.htm>>. Page consultée le 17/09/06.

The Declaration of James Duke of Monmouth and the Noblemen, Gentlemen and Others, now in Arms, for Defence and vindication of the Protestant Religion, and the Laws, Rights, and Privileges of England, from the Invasion made upon them: and for Delivering the Kingdom from the Usurpation and Tyranny of James Duke of York, Londres, s.n., 1685 (extrait) dans Andrew Browning (ed.), *English Historical Documents*, volume 8: 1660-1714, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1953, p. 119-120.

The Humble Petition of the Right Honourable the Lord Mayor, Aldermen, and Commons of the City of London, in Common-Council Assembled, on the Thirteenth of January, 1680. To the King's Most Excellent Majesty, for the Sitting of this present Parliament Prorogu'd to the Twentieth Instant. Together with the Resolutions, Orders, and Debates of the said Court, Londres, Samuel Roycroft, 1680, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11696725>. Page consultée le 14/04/2013.

The Proceedings and Tryal in the Case of the Most Reverend Father in God, William, Lord Archbishop of Canterbury, Londres, Thomas Basset and Thomas Fox, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/16880630a.htm>>. Page consultée Le 22/05/2012.

“The Trial of Colonel Algernon Sidney, at the King's Bench for High-Treason”, *A Complete Collection of State-Trials, and Proceedings For High-Treason, And Other Crimes And Misdemeanours; From the Reign of King Richard II to the Reign of King George II*, volume 3, 21 novembre 1683, p. 794-824, <http://www.constitution.org/18th/ccst3-1742/ccst3-1742_0801-0850.pdf>. Page consultée le 04/04/2008.

Thorogood, Benjamin, *His Opinion of the Point of Succession*, 3 janvier 1679 dans Joyce Lee Malcom (ed.), *The Struggle for Sovereignty: Seventeenth-Century English Political Tracts*, vol. 2, Indianapolis, Liberty Fund, 1999, <<http://oll.libertyfund.org/title/1824/164764>>. Page consultée le 10/07/2010.

Tyrrell, James, *Patriarcha non Monarcha. The Patriarch Unmonarch'd: Being Observations on A late Treatise and divers other Miscellanies, Published under the Name of Sir Robert Filmer Baronet. In which The falseness of those Opinions that would make Monarchy Jure Divino are laid open: and The true Principles of Government and Property (especially in our Kingdom) asserted. By a Lover of Truth and of his Country,* Londres, Richard Janeway, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11911082>. Page consultée le 17/02/2010.

Wood, Anthony, *The life and Times of Anthony Wood, antiquary of Oxford, 1632-1695, described by Himself*, vol. 3, Andrew Clark (ed.), Oxford, Clarendon Press, 1894, <<http://archive.org/stream/lifetimesofanth03wood#page/n7/mode/2up>>. Page consultée le 23/05/2012.

Débats

A Collection of Debates in the House of Commons, In the Year 1680. Relating to the Bill of Exclusion of the Then Duke of York; Containing the Speeches of Lord Russel, Sir Henry Capel Colonel Birch, with many more; And a List of the Members that Compos'd that House. To which is added, the Debates of the House of Commons Assembled at Oxford, Mar. 21. 1681. And also an Introduction shewing the Progress of Popery, from the Reformation to the Present Time, Londres, Tho. Woodward, 1725, <http://books.google.fr/books?id=tmQFAAAAQAAJ&hl=fr&redir_esc=y>. Page consultée le 04/04/2013.

Grey, Anchitell, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 7, 1769, p. 129-164, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40449>>. Page consultée le 11/11/2010.

Grey, Anchitell, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 7, 1769, p. 236-260, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?>>. Page consultée le 09/05/2013.

Grey, Anchitell, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 8, 1769, p. 52-71, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40467>>. Page consultée le 15/11/2010.

Grey, Anchitell, *Grey's Debates of the House of Commons*, volume 8, 1769, p. 309-338, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40479>>. Page consultée le 12/11/2010.

Grey, Anchitell, *Grey's Debates of the House of Commons*, vol. 8, 1769, p. 343-372, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=40482>>. Page consultée le 02 février 2012.

History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1: 1660-1680, 1742, p. 323-370, <<http://www.britishhistory.ac.uk/report.aspx?compid=37635>>. Page consultée le 11/11/2010.

History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1: 1660-1680, 1742, p. 370-403, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37636>>. Page consultée le 11/11/2010.

History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1: 1660-1680, 1742, p. 403-435, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37637>>. Page consultée le 11/11/2010.

History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 2: 1680-1695 (1742), p. 101-164, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37641>>. Page consultée le 12/11/2010.

Projets de loi, lois:

An Act against Tumults and Disorders upon pretence of preparing or presenting publick Petitions or other Addresses to His Majesty or the Parliament, 1661 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80, 1819, p. 308, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47289>>. Page consultée le 19/02/2013.

An Act for Preventing Abuses in Printing Seditious, Treasonable, and Unlicensed Books and Pamphlets, and for Regulating of Printing and Printing Presses, 1662, 13 & 14 Car. II, c.33, <http://copy.law.cam.ac.uk/record/uk_1662>. Page consultée le 09/05/2013.

An Act for the assembling and holding of Parliaments once in Three yeares at the least, And for the repeale of an Act entituled An Act for the preventing of Inconveniencies happening by the long Intermission of Parliaments, 1664 dans John Raithby (ed.), *Statutes*

of the Realm, volume 5: 1628-80 (1819), p. 513, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47354>>. Page consultée le 20/05/2013.

An Act for securing of the Protestant Religion by disabling James, Duke of York, to inherit the imperial Crown of England and Ireland and the Dominions and Territories thereunto belonging, 11th of November, 1680, The fourth Parliament of Charles II: First session (2 of 5)- begins 4/11/1680 dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1: 1660-1680, 1742, p. 403-435, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37637>>. Page consultée le 11/11/2010.

An Act Declaring the Rights and Liberties of the Subject and Settling the Succession of the Crown, Londres, 1689, <http://avalon.law.yale.edu/17th_century/england.asp>. Page consultée le 13/06/2013.

A Bill to disable James Duke of York, to inherit the imperial Crowns of England and Ireland, and the Dominions thereunto belonging, was read the first time, The fourth Parliament of Charles II: First session (2 of 5) - begins 4/11/1680 dans History of Parliament Trust, *The History and Proceedings of the House of Commons*, volume 1: 1660-1680, 1742, p. 403-435, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=37637>>. Page consultée le 11/11/2010.

Journal:

Cape, Henry, *Weekly Pacquet of Advice from Rome: Or the History of Popery*, 24th of October 1679, <http://www.rarenewspapers.com/view/600267?list_url=%2Flist%2F1600s%3Fpage%3D2>. Page consultée le 01/06/2013.

Gravure:

Mack-Ninny [College, Stephen], *A Prospect of a Popish Successor*, 1681, <www.britishmuseum.org>. Page consultée le 12/11/2010.

IV.1.2- Sources secondaires

Carrive, Paulette, *La pensée politique d'Algernon Sidney, 1622-1683: la querelle de l'absolutisme*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.

Harris, Tim, *London Crowds in the Reign of Charles II: Propaganda and the politics from the Restoration until the exclusion crisis*, Cambridge Studies in Early Modern British History, Cambridge, New York, New Rochelle, Melbourne et Sydney, Cambridge University Press, 1987.

Harris, Tim, *Politics Under the Later Stuarts: Party Conflict in a Divided Society, 1660-1715*, Studies in Modern History, Harlow, Longman, 1993.

Hayton, David William, *Ruling Ireland, 1685-1742, Politics, Politicians and Parties*, Suffolk, Boydell Press, 2004.

Henning, Basil Duke, *The House of Commons, 1660-1690, The History of Parliament*, vol. 1, The History of Parliament Trust, Londres, Secker and Warburg, 1983.

Jones, James Rees, *The First Whigs, The Politics of the Exclusion Crisis, 1678-1683*, Londres, New York et Toronto, Oxford University Press, 1961.

Nenner, Howard, *The Right to be King, The Succession to the Crown of England, 1603-1714*, Hampshire et Londres, Macmillan Press LTD, 1995.

Rudolph, Julia, *Revolution by Degrees, James Tyrell and Whig Political Thought in the Late Seventeenth Century*, Studies in Modern History, Great Britain, Palgrave Macmillan, 2002.

Scott, Jonathan, *Algernon Sidney and the Restoration Crisis, 1677-1683*, Cambridge, New York, Port Chester, Melbourne, Sidney, Cambridge University Press, 1991.

Seel, Graham E. et David L. Smith, *Crown and Parliament, 1558-1689*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

Ward, Lee, *The Politics of Liberty in England and Revolutionary America*, Cambridge, New York, Melbourne, Madrid et Cape Town, Cambridge University Press, 2004.

Wootton, David, *Divine right and democracy: An Anthology of Political Writing in Stuart England*, Londres, Penguin Books, 1987.

Zook, Melinda S., *Radical whigs and conspiratorial politics in late Stuart England*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1999.

Articles

Carrive, Paulette, « La pensée politique de Filmer », *Cahiers de Philosophie Politique et Juridique*, n°5, Caen, 1984, p. 59-98.

Carrive, Paulette, « La vie et la pensée politique d'Algernon Sidney », *La pensée politique anglaise. Passions, pouvoirs et libertés de Hooker à Hume*, Fondement de la politique, Paris, PUF, 1994, p. 248-268.

Chaussonot, Paula, « Le Republicanisme anglais dans la seconde moitié du 17^{ème} siècle : l'exemple d'Algernon Sidney, Etat des difficultés historiographiques et méthodologiques », *Sens Public*, mardi 22 avril 2008, <<http://www.sens-public.org/spip.php?article549>>. Page consultée le 10/06/2008.

Glasse, Lionel K. J., "Politics, Finance and Government" dans Lionel K. J. Glasse (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 36-70.

Goldie, Mark, "Restoration Political Thought" dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 12-35.

Harris, Tim, "The Parties and the People: the Press, the Crowd and Politics 'Out-of-Doors' in Restoration England" dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II*, Problems in Focus, Londres, New York, Macmillan Press Ltd, St Martin's Press Inc., 1997, p. 125-151.

Knights, Mark, "Petitioning and the Political Theorists: John Locke, Algernon Sidney and London's "Monster" Petition of 1680", *Past and Present*, n° 138, Oxford, Oxford University Press, février 1993, p. 94-111, < <http://www.jstor.org/stable/651189> >. Page consultée le 04/04/2013.

Knights, Mark, "London's "monster" petition of 1680", *Historical Journal*, Vol. 36, n° 1, Cambridge, Cambridge University Press, mars 1993, p. 39-67, <<http://www.jstor.org/stable/2639515>>. Page consultée le 14/09/2009.

Knights, Mark, "The Tory Interpretation of History in the Rage of Parties", *The Uses of History in Early Modern England*, Huntington Library Quarterly, Vol. 68, No. 1/2, University of California Press, mars 2005, p. 353-373, <<http://www.jstor.org/stable/10.1525/hlq.2005.68.1-2.353>>. Page consultée le 04/04/2013.

Laslett, Peter, "Sir Robert Filmer: The Man versus the Whig Myth", *The William and Mary Quarterly*, Third Series, Vol. 5, No. 4 Omohundro Institute of Early American History and Culture Stable, octobre 1948, p. 523-546, <<http://www.jstor.org/stable/1920638>>. Page consultée le 13/10/2008.

Miller, John, "Catholic Officers in the Later Stuart Army", *The English Historical Review*, vol. 88, n° 346, Oxford, Oxford University Press, janvier 1973, p. 35-53, <<http://www.jstor.org/stable/562565>>. Page consultée le 08/12/2010.

Miller, John, "The Militia and the Army in the Reign of James II", *The Historical Journal*, vol. 16, no. 4, Cambridge, Cambridge University Press décembre 1973, p. 659-679, <<http://www.jstor.org/stable/2638277>>. Page consultée le 08/12/2010.

Robins, Caroline, "Algernon Sidney's Discourses Concerning Government: Textbook of Revolution", *The William and Mary Quarterly*, Third Series, Vol. 4, No. 3, Omohundro Institute of Early American History and Culture, Juillet 1947, p. 267-296, <<http://www.jstor.org/stable/1917334>>. Page consultée le 15/04/2008.

Wallace, John M., "The Date of Sir Robert Filmer's Patriarcha", *The Historical Journal*, vol. 23, No. 1, Grande Bretagne, mars 1980, p. 155-165, <<http://www.jstor.org/stable/2638712>>. Page consultée le 04/10/2008.

Worden, Blair, "The Commonwealth Kidney of Algernon Sidney", *The Journal of British Studies*, Vol. 24, No. 1, janvier 1985, Chicago, The University of Chicago Press, p. 1-40, <<http://www.jstor.org/stable/175443>>. Page consultée le 04/04/2008.

Zook, Melinda, "Violence, Martyrdom, and Radical Politics: Rethinking the Glorious Revolution" dans Lois Green Schwoerer, Nenner Howard (eds.), *Politics and the Political Imagination in Later Stuart Britain*, New York, University of Rochester Press, 1997, p. 75-95.

Site

The History of Parliament, <<http://www.historyofparliamentonline.org/research>>. Page consultée le 29/05/2013.

IV.2- Irlande

IV.2.1- Sources primaires

A Person of Quality, *Two letters discovering the Designs of the Late King James in Ireland, Written from a Person of Quality to a Noble Peer sitting in the House of Lords*, Londres, James Partridge, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12177019>. Page consultée le 07/05/2007.

Anonyme, *A Journal of the Proceedings of the pretended Parliament in Dublin, from the 7th, to the 20th of this Instant May, A Breviate of the Late King's Speech; and the Speaker's Repeal of the Act of Settlement, and taking away the King's Supremacies, with the Names of the Protestant Lords Spiritual and Temporal Sitting in Parliament*, Londres, John Waltis, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:15305242>. Page consultée le 25/06/2008.

Anonyme, *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal who sat in the pretended Parliament at Dublin in the Kingdom of Ireland; on the 7th of May 1689, and there continued until the 18th of July following, and then Prorogued until the 12th of November next following, Also A List of the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Commons, in order as they were returned, Together with a Catalogue of the Titles of all Acts passed in the said Pretended Session, and Remarks upon them, and the Preamble to the Act of Repeal of the Acts of Settlement, as it passed in the House of Commons; and the several Reasons Addressed to the late King against passing the Act intituled An Act for Repealing the Acts of Settlement and Explanation*, Londres, T. B., 1689. (Bibliothèque Université d'Ottawa) Le texte a été mis en Annexe.

Anonyme, *Proceedings of the Irish Parliament in Dublin, with a later Account of the happy Success of the Protestants of London-Derry against the French and Irish-Papists in Ireland*, Londres, W. Downing, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829346>. Page consultée le 12/04/2013.

Anonyme, *The Abhorrence, or, Protestant Observations in Dublin, upon the Principles and Practices of the protestants at London*, Dublin, James Malone, 1 février 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:64550745>. Page consultée le 15/04/2013.

Anonyme, *The Journal of the House of Lords, 1689, beginning June 12, 1689* dans Anonyme, *Proceedings of the Irish Parliament in Dublin, with a later Account of the happy Success of the Protestants of London-Derry against the French and Irish-Papists in Ireland*, Londres, W. Downing, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829346>. Page consultée le 12/04/2007.

Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland, With the Establishment of their Forces there*, Londres, Robert Clavell, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11854831>. Page consultée le 15/06/2007.

Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland, Wherein is contain'd the Act of Attainder Past at Dublin in May, 1689, As also The Proclamation for Raising Twenty thousand Pounds per Mensem, without an Act of Parliament, With Other Proclamations and Acts made there*, Londres, Robert Clavell, Jonathan Robinson et Joseph Watts, 1690, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11752648>. Page consultée le 12/04/2013.

Darcy, Patrick, *An argument delivered by Patrick Darcy, esquire by the expresse order of the House of Commons in the Parliament of Ireland, 9 iunii, 1641*, Waterford, Thomas Bourke, 1643, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11740387>. Page consultée le 01/06/2013.

Gentleman lately arriv'd there from Ireland, *K. William, or K. Lewis. Wherein is set forth the inevitable necessity these nations lye under, of submitting wholly to one or other of these kings; and that the matter in controversie is not now between K. William and K. James, but between K. William and K. Lewis of France, for the government of these nations. Written out of Cheshire by a gentleman lately arriv'd there from Ireland*, Londres, R. Chiswell, 1689, p. 2, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99883096>. Page consultée le 22/10/2008.

“Judge Keating’s Letter to Sir John Temple, December 29th, 1688” dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James’s Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, London, Robert Clavell, 1691, appendix n° 14, p. 347, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12170162>. Page consultée le 12/04/2013.

On His Majesties Sending the Right Honourable Henry Earl of Clarendon To The Government of Ireland in January 1685, Dublin, Andrew Crook et Samuel Helsham, 1685, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99833761>. Page consultée le 15/04/2013.

Tyrconnell, Earl of, *By the Lord Deputy-General, & General-Governor of his Majesties Kingdom in Ireland*, Dublin, 1688 dans *The Sad Estate and Condition of Ireland*

represented in a Letter from a Worthy Person, who was in Dublin on Friday last, to the Honourable Sir- . Together with the Declaration of the Earl of Tyrconnell, for the Disarming all Protestants, and preventing their Escape out of that Kingdom, Richard Baldwin, London, 1689.

Adresses et déclarations

“Address to King James II at Kilkenny, March 22, 1689”, <<http://www.jacobite.ca/documents/16890322.htm>>. Page consultée le 12/05/2008.

Armach, Mich. et C. Granard, *By the Lords Justices and Council*, Dublin, 24 Juillet 1685, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99886328>. Page consultée le 14/09/2008.

Clarendon, *By the Lord Lieutenant and Council*, Dublin, Andrew Crook at Samuel Helsham, 28 juillet 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99883446>. Page consultée le 15/04/2013.

James II, *By the King: a proclamation. Whereas we by the advice of our council for certain weighty and urgent occasions concerning us and this state, and the defence of this our realm of Ireland, and the church of the same, have ordained that a Parliament should be held at the city of Dublin*, Dublin, Andrew Crook and Samuel Helsham, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99887122>. Page consultée le 23/06/2013.

Lois

An Act declaring that the Parliament of England cannot bind Ireland, against writs or error and appeals to be brought for removing judgments, decrees and sentences given in Ireland into England, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/1689declaratory.htm>>. Page consultée le 07/06/2012.

An Act of Recognition of the Just and Most Undoubted Rights of His Majesty's Imperial Crown, 1689, <<http://www.jacobite.ca/documents/1689recognition.htm>>. Page consultée le 21/05/2011.

State papers

Calendar of the state papers relating to Ireland preserved in the Public Record Office, 1660-1662, Robert Pentland Mahaffy (ed.), Londres, Mackie and Co., 1905, <<http://www.archive.org/stream/cu31924091769566#page/n5/mode/2up>>. 02/04/2013.

Calendar of the state papers relating to Ireland, September 1669-December 1670 with Addenda 1625-70, Robert Pentland Mahaffy (ed.), Londres, Hereford Times Ltd, 1910, <<http://archive.org/details/cu31924091769590>>. Page consultée le 02/10/2011.

“Minutes of the House of Commons, 21 June 1689” dans Anonyme, *Proceedings of the Irish Parliament in Dublin, with a later Account of the happy Success of the Protestants of London-Derry against the French and Irish-Papists in Ireland*, Londres, W. Downing,

1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829346>. Page consultée le 12/04/2013.

Chanson

Warton, Thomas, *Lillibulero*, 1687, <<http://www.exclassics.com/ballads/lilli.htm>>. Page consultée le 23/10/2007.

IV.2.2- Sources secondaires

Articles

Clarke, Aidan, “Patrick Darcy and the constitutional relationship between Ireland and Britain” dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, published in association with the Folger Institute, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 35-55.

Gillespie, Raymond, “The Irish Protestants and James II, 1688-90”, *Irish Historical Studies*, vol. 28, n°110, Irish Historical Studies Publication Ltd, novembre 1992, p. 124-133, <<http://www.jstor.org/stable/30008314>>. Page consultée le 05/04/2013.

Gillespie, Raymond, “Political ideas and their social contexts in seventeenth-century Ireland”, Jane H. Ohlmeyer, (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, published in association with the Folger, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 107-127.

Harris, Tim, “In Search of a British History of Political Thought” dans David Ermitage (ed.), *British Political Thought in History, Literature and Theory 1500-1800*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2006.

Hayton, David W., “The Williamite Revolution in Ireland, 1688-91” Jonathan Israel, (ed.), *The Anglo-Dutch Moment: Essays on the Glorious Revolution and its World Impact*, Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 1991, p. 185-214.

Kelly, Patrick, “Ireland and the Glorious revolution: From Kingdom to Colony” dans Robert Beddard (ed.), *The Revolutions of 1688: The Andrew Browning Lectures, 1988*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 163-190.

Murphy, Gerard, “Royalist Ireland”, *An Irish Quarterly Review*, vol. 24, n° 96, décembre 1935, p. 589-604.

O’ Ciardha, Eamonn, “ ‘Caithréim Shéamais’ agus ‘Séamus an Chaca’: Irish Jacobitism, 1684-90”, *Ireland and the Jacobite Cause, 1685-1766, A Fatal Attachment*, Dublin et Portland, Four Courts Press, 2004 (2001).

Ohlmeyer, Jane, “Introduction: for God, King or country? Political thought and culture in Seventeenth-Century Ireland” dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 1-31.

Pocock, John Greville Agard, "The Third Kingdom in its history: an afterword" dans Jane H. Ohlmeyer, (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 271-280.

V- Questions économiques

V.1- Angleterre

V.1.1- Sources primaires

Charles II, *Letters Patents granted to the Governor and Company of Merchants of London, Trading into the East-Indies, 3rd April 1661*, Londres, 1661 dans John Shaw, *Charters relating to the East India Company from 1600-1761*, Madras, Madras government press, 1887, p. 32, <<http://angloindianlaw.blogspot.fr/p/documents.html>>. Page consultée le 18/07/2012.

[Child, Josiah Sir], *A treatise wherein is demonstrated, I. That the East-India trade is the most national of all foreign trades, II. That the clamors, aspersions, and objections made against the present East-India company, are sinister, selfish, or groundless, III. That since the discovery of the East-Indies, the dominion of the sea depends much upon the wane or increase of that trade, and consequently the security of the liberty, property, and protestant religion of this kingdom, IV. That the trade of the East-Indies cannot be carried on to national advantage, in any other way than by a general joynt stock, V. That the East-India trade is more profitable and necessary to the kingdom of England, than to any other kingdom or nation in Europe by Philopatris*, Londres, T.F., 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11760708>. Page consultée le 15/04/2011.

Ellis, George Agar (ed.), *The Ellis correspondence: Letters written during the years 1686, 1687, 1688, & addressed to John Ellis, Secretary to the Commissioners of His Majesty's Revenue in Ireland, comprising many particulars of the revolution, & anecdotes illustrative of the history & manners of those times*, volume 2, Londres, H. Colburn, 1829, <books.google.fr/books?id=R6ILAAAAYAAJ>. Page consultée le 14/08/2012.

Ferguson Robert, *The East-India-trade a most profitable trade to the kingdom. And best secured and improved in a company, and a joint-stock. Represented in a letter written upon the occasion of two letters lately published, insinuating the contrary*, Londres, S. N., 1680 (1677), <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99827044>. Page consultée le 15/04/2013.

James II, *The East-India Companies charter, Granted by the Kings Most Excellent Majesty James the Second, under the Great Seal of England, Dated the Twelfth day of April, in the Second Year of His Majesties Reign*, 1686, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:51784516>. Page consultée le 15/04/2010.

James II, "Declaration, April 20, 1692" dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together*

with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will, vol. 2, Londres, Longman, 1816, p. 479-488, <books.google.fr/books?id=TpBPAAAACAAJ>. Page consultée le 08/04/2008.

Mun, Thomas, *England's Treasure by Forraign Trade, or the Ballance of our Forraign Trade Is the Rule of our Treasure, Written by Thomas Mun of Lond. Merchant, and now published for the Common good by his son John Mun of Bearsted in the County of Kent, Esquire,* Londres, J. G., 1664, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:9098288>. Page consultée le 27/05/2010.

Reynell, Carew, *The True English Interest: Or, An Account of the Chief National Improvements In Some Political Observations, Demonstrating an Infallible Advance of this Nation to Infinite Wealth and Greatness, Trade and Populacy, with Imployment, and Preserment for all Persons,* Londres, Giles Widdowes, 1674, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:16016157>. Page consultée le 28/03/2010.

Reynell, Carew, *A Necessary Companion; or the English Interest Discovered and Promoted in the advancement of most trades and manufactures with infallible rules for the attainment thereof. Together with the emprovement of orchards, vine-yards, medows, pastures, corn-lands, &c. According to the latest and approved of experiments in the art of husbandry. With varieties of new inventions and discoveries,* Londres, William Budden, 1685, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99829611>. Page consultée le 20/03/2010.

The Allegations of the Turkey Company and Others Against the East-India-Company, Relating to the Management of that Trade: Presented to the Right Honourable the Lords of His Majesties Most Honourable Privy Council, the 17th. of August, 1681. Together with the Answer of the said East-India-Company thereunto, Delivered in Writing the 22th. instant according to their Lordship Order, Upon which a Hearing was had before their Lordships the 24. of the said Month, 1681, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11648583>. Page consultée le 28/05/2013.

The Great Case of Monopolies, between the East-India Company, Plaintiffs, and Thomas Sandys, Defendant: Whether their Patent for Trading to the East-Indies, exclusive of all others, is Good ? 35 Car. II.- 1 Jac. II A. D. 1683-1685 dans Thomas Bayly Howell (ed.), *A Complete Collection of State Trials and Proceedings for High Treason and Other Crimes and Misdemeanors from the Earliest Period to the Year 1783, with Notes and Other Illustrations*, vol. 10 (21), Longman, Rees, Orme, Brown & Green, 1816, p. 372-554, <http://books.google.fr/books?id=XT8yAAAIAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 02/01/2009.

“To the Kings most Excellent Majesty, The humble Address of the General Trading Merchants of London”, *London Gazette*, n° 2018, From Thursday March 19. To Monday March 23. 1684(/5), <<http://www.london-gazette.co.uk/issues/2018/pages/1>>. Page consultée le 19/07/2012.

White, George, *There was a Paper publish'd on Friday last, Entituled Consideration humbly tender'd concerning the East-India-Company: And the Design of it is to offer some*

Arguments for continuing the said Company under the present Charter and Management,
Londres, S.N., 1680,
<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12622707>. Page consultée le 15/04/2013.

State papers

“Entry Book: June 1685, 1-10” dans William A. Shaw (ed.) *Calendar of Treasury Books*, volume 8: 1685-1689, 1923, p. 201-219, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=82498>>. Page consultée le 20/06/2013.

“James II - volume 3: August 1688” dans E. K. Timings (ed.), *Calendar of State Papers Domestic: James II, 1687-9*, 1972, p. 245-261, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=58431>>. Page consultée le 20/08/2012.

“James II - volume 3: Undated 1689” dans E. K. Timings (ed.), *Calendar of State Papers Domestic: James II, 1687-9* (1972), p. 394-399, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=58439&strquery>>. Page consultée le 16/08/2012.

Lois

An Act for increase of Shipping, and Encouragement of the Navigation of this Nation, 1651 dans Charles Harding Firth et R. S. Rait (eds), *Acts and Ordinances of the Interregnum, 1642-1660* (1911), p. 559-562, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=56457>>. Page consultée le 27/05/2012.

An Act for the Encouraging and increasing of Shipping and Navigation, 1660 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, vol. 5: 1628-80, 1819, p. 246-250, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47266&strquery>>. Page consultée le 10/12/2010.

An Act for the Encouragement of Trade, 1663 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80 (1819), p. 449-452, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47343>>. Page consultée le 27/05/2012.

V.1.2- Sources secondaires

Barre, Raymond, *Economie politique*, Thémis, Manuels Juridiques, Economiques et Politiques, Paris, Presses Universitaires de France, 1966.

Blackburn, Terence R., *A Miscellany Of Mutinies And Massacres In India*, New Delhi, AHP Publishing, 2007, <books.google.com.pk/books?isbn=8131301699>. Page consultée le 14/08/2012.

Bruce, John, *Annals of the Honourable East India Company, from their Establishment by the Charter of Queen Elizabeth, 1600, to the Union of the London and English East India Companies, 1707-8*, vol. II (3 vols.), Londres, Cor, Son and Baylis, 1810,

<<http://archive.org/stream/annalshonorable03brucgoog#page/n681/mode/2up>>. Page consultée le 19/07/2012.

Chaudhuri, Kirti N., *The Trading World of Asia and the English East India Company, 1660-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 (1978).

Collectif Albin Michel, *Dictionnaire de L'économie*, Encyclopedia Universalis, Albin Michel, Paris, 2007.

Eatwell, John, Milgate, Murray et Newman, Peter (eds.), *The New Palgrave, A Dictionary of Economics*, vol. 3, K to P, Londres, The Macmillan Press Limited, 1987.

Hunter, William Wilson, Sir, *A History of British India*, vol. II, New York, AMS Press, 1966, <<http://archive.org/stream/historyofbritish027404mbp#page/n13/mode/2up>>. Page consultée le 19/07/2012.

Jessua, Claude, Labrousse, Christian et Vitry, Daniel, *Dictionnaire des Sciences économiques*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001.

Marshman, John Clark, *The History of India, from the Earliest Period to the Close of Lord Dalhousie's Administration*, volume 1, Londres, Longmans, Green, Reader and Dyer, 1867, <books.google.fr/books?id=I9Q2AAAAMAAJ>. Page consultée le 14/08/2012.

Roberts, John Morris, *The Penguin History of Europe*, Londres, Penguin Books, 1996.

Rothbard, Murray N., *Economic Thought before Adam Smith. An Austrian Perspective on the History of Economic Thought*, vol. 1, Ludwig von Mises Institute, Auburn Alabama, Edward Elgar Publishing, 2006 (1995), <<http://mises.org/books/histofthought1.pdf>>. Page consultée le 07/05/2010.

Smith, Adam, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Edwin Cannan (ed.), Londres, Methuen & Co., Ltd., 1904 (1776), <<http://www.econlib.org/library/Smith/smWN12.html>>. Page consultée le 15/06/2013.

Thomas, Parakunnel Joseph, *Mercantilism and the East India Trade*, New York, A. M. Kelley, 1965 (1926), <http://203.200.22.249:8080/jspui/bitstream/123456789/2671/1/Mercantilism_and_the_East_India_trade.pdf>. Page consultée le 22/06/2012.

Viner, Jacob, *Studies in the Theory of International Trade*, New York, Harper and Brothers, 1965, <<http://oll.libertyfund.org/title/1414/45540>>. Page consultée le 02/10/2009.

Articles

Brewer, Anthony, "Pre-Classical Economics in Britain" dans Warren J. Samuels, Jeff Biddle, John Bryan Davis (eds.), *A Companion to the History of Economic Thought*, Blackwell Companions to Contemporary Economics, Malden (MA)USA, Oxford UK, Victoria, Berlin, Blackwell Publishing, 2003, p. 76- 93.

Chaudhuri, Kirti N. et Israel, Jonathan I., "The English and Dutch East India Companies and the Glorious Revolution of 1688-9" dans Jonathan I. Israel (ed.), *The Anglo-Dutch Moment : Essays on the Glorious Revolution and its World Impact*, Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 1991, p. 407-438.

Dumont, Georges-Henri, « Aspects politiques, économiques et sociaux » dans Peter-Eckhard Knabe, Roland Mortier et François Moureau (eds.), *L'Aube de la Modernité, 1680-1760, Histoire comparée des littératures de langues européennes*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Philadelphie, 2002, p. 15-45.

Horwitz, Henry, "The East India Trade, The Politicians, and the Constitution: 1689-1702", *The Journal of British Studies*, Vol. 17, n° 2, Chicago, The University of Chicago Press, printemps 1978, p. 1-18, <<http://www.jstor.org/stable/175388>>. Page consultée le 24/03/2012.

Morgan, Kenneth, "Mercantilism and the British Empire, 1688-1815" dans Donald Winch et Patrick K. O'Brien (eds.), *The Political Economy of British Historical Experience, 1688-1914*, The British Academy, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 165-191, <books.google.fr/books?isbn=0197262724>. Page consultée le 07/11/2010.

Pincus, Steve C. A., "Whigs, Political Economy, and the Revolution of 1688-89" dans David Womersley, Paddy Bullard et Abigail Williams (eds.), *"Cultures of Whiggism": New Essays on English Literature and Culture in the Long Eighteenth Century*, Newark, University of Delaware Press, 2005, p. 62-85.

Pincus, Steve C.A., "A Revolution in Political Economy" dans Maximillian E. Novak (ed.), *The Age of Projects*, UCLA Clark Memorial Library Series, vol. 9, Toronto, Buffalo, Londres, The Regents of the University of California, 2008, p. 115-140, <<http://law.usc.edu/academics/centers/clhc/events/feature/documents/Pincus.pdf>>. Page consultée le 10/05/2009.

Pincus, Steve C.A., "The Glorious Revolution", *History Compass*, vol.1, n° 1, Chicago, University of Chicago, janvier-décembre 2003 (publié en ligne en décembre 2005), <<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1478-0542.003/full>>. Page consultée le 28/12/2011.

Prakash, Om, "The English East india Company and India" dans Huw V. Bowen, Margarette Lincoln, Nigel Rigby (eds.), *The Worlds of the East India Company*, Suffolk et New York, The Boydell Press, 2004 (2002), p. 1-18.

Rosen, Marvin S., "India's Merchants Become Commercial Capitalists", *Consolidating capitalist rule: parliament and capital, 1689-1722*, unpublished manuscript, Northern Illinois University, 2001, <<http://www.afn.org/~afn31294/marvin/chapter8.txt>>. Page consultée le 17/07/2012.

Le professeur Marvin Rosen est décédé en 2001 avant la publication et une partie de son ouvrage a été mis en ligne. Renseignement obtenu sur le site de Northern Illinois University, Département d'Histoire, <<http://www.niu.edu/history/graduate/45thanniversary/45thmemoriamprofs.shtml>>. Page consultée le 28/05/2013.

Slack, Paul, "The Politics of Consumption and England's Happiness in the Later Seventeenth Century", *Economic Historical Review*, Vol. CXXII, n° 497, Oxford, Oxford University Press, juin 2007, p. 609-631. Cet article nous a été gracieusement procuré par Madame Sabine Reungoat, maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil.

Subrahmanyam, Sanjay, "Frank Submission: The Company and the Mughals Between Sir Thomas Roe and Sir William Norris" dans Huw V. Bowen, Margarete Lincoln, Nigel Rigby (eds.), *The Worlds of the East India Company*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004 (2002), p. 69-96.

V.2- Irlande

V.2.1- Sources primaires

An Address presented to the Late King James, to stop passing of the Act of Repeal of the Act of Settlement, &c. dans An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal, who sat in the pretended Parliament at Dublin in the Kingdom of Ireland; on the 7th of May 1689, and there continued until the 18th of July following, and then Prorogued until the 12th of November next following, Also A List of the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Commons, in order as they were returned, Together with a Catalogue of the Titles of all Acts passed in the said Pretended Session, and Remarks upon them, and the Preamble to the Act of Repeal of the Acts of Settlement, as it passed in the House of Commons; and the several Reasons Addressed to the late King against passing the Act intituled An Act for Repealing the Acts of Settlement and Explanation, Londres, T. B., 1689, p. 17-25. (Bibliothèque de l'Université d'Ottawa)

A Proclamation issued forbidding Papists to come into the Castle of Dublin, 20 November 1678 dans *Calendar of the Manuscripts of the Marquess of Ormond. K. P., preserved at Kilkenny Castle*, new series, vol. V, Hereford, Anthony Brothers limited, 1908, p. 17, <<http://archive.org/stream/cu31924091754071#page/n3/mode/2up>>. Page consultée le 03/02/2013.

By His Majesties Commissioners Appointed for Putting in Execution an Act of Parliament Intituled An Act for the better Execution of His Majesties Gracious Declaration for the Settlement of his Kingdome of Ireland, and Satisfaction of the several Interests of Adventurers, Souldiers, and other his Subjects there, Dublin, John Crook, 1662, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:16138505>. Page consultée le 28/05/2013.

"By the King, A Proclamation, February 4th, 1689" dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland, Wherein is contain'd the Act of Attainder Past at Dublin in May, 1689, As also The Proclamation for Raising Twenty thousand Pounds per Mensem, without an Act of Parliament, With Other Proclamations and Acts made there*, Londres, Robert Clavell, Jonathan Robinson et Joseph Watts, 1690, p. 22, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11752648>. Page consultée le 12/04/2013.

By the Lords Justice and Council, 12th Day of June 1685, Dublin, Benjamin Took, 1685, <http://gateway.proquest.com/openurl?ctx_ver=Z39.88-

2003&res_id=xri:eebo&rft_val_fmt=&rft_id=xri:eebo:image:190551>. Page consultée le 15/12/2011.

Charles II, *His Majesties Gracious Declaration for the Settlement of his Kingdome of Ireland, and Satisfaction of the Severall Interests of Adventurers, Souldiers, and other His Subjects there*, Londres, John Bill, 30 novembre 1660, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99867510>. Page consultée le 15/04/2013.

Collins, John, Accomptant to the Royal Fishery Company, *A Plea for the Bringing in of Irish Cattel, and Keeping out of Fish caught by Foreigners: Together With an humble Address to the Honourable Members of Parliament of the Counties of Cornwall and Devon, about the Advancement of Tin, Fishery, and divers Manufactures*, Londres, A. Godbid et J. Playford, 1680, p. 5, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11751764>. Page consultée le 15/04/2013.

“Copy of Memorial Presented to the King on February 17th, 1666-7, by the Earls of Anglesey and Burlington and Viscount Conway on behalf of Ireland”, dans George O’Brien, *The Economic History of Ireland in the Seventeenth Century*, Dublin et Londres, Mausel and Company limited, 1919, Appendix V, p. 248-253, <<http://archive.org/stream/economichistoryo00obriuoft#page/248/mode/2up>>. Page consultée le 28/05/2013.

French, Nicholas, *A Narrative of the Earl of Clarendon’s Settlement and Sale of Ireland. Whereby the Just English Adventurer is much prejudiced, the Ancient Proprietor destroyed, and the Publick Faith violated; to the great discredit of the English Church and Government, (if not recalled and made void) as being against the principles of Christianity, and true Protestancy*, Louvain, 1668 dans James Duffy (ed.), *The Historical Works of the Right Rev. Nicholas French, D. D. Bishop of Ferns, etc. Now for the First Time Collected. With An Introduction, Containing Notices, Historical, and Descriptive of the Irish Colleges of Louvain. The Settlement and Sale of Ireland, Letters, etc.*, vol. 1, Dublin, 1846, p. 75-123, <<http://archive.org/stream/historicalworkso01frenuoft#page/n3/mode/2up>>. Page consultée le 03/05/2013.

French, Nicholas, *The bleeding Iphigenia or An excellent preface of a work unfinished, published by the authors frind*, Londres, 1675 dans James Duffy (ed.), *The Historical Works of the Right Rev. Nicholas French, D. D. Bishop of Ferns, etc. Now for the First Time Collected. With An Introduction, Containing Notices, Historical, and Descriptive of the Irish Colleges of Louvain. The Settlement and Sale of Ireland, Letters, etc.*, vol. 1, Dublin, 1846, p. 1- 7, <<http://archive.org/stream/historicalworkso01frenuoft#page/n87/mode/2up>>. Page consultée le 04/06/2013

French, Nicholas, *The Vnkinde Desertor of Loyal Men and True Frinds*, Paris, 1676 dans James Duffy (ed.), *The Historical Works of the Right Rev. Nicholas French, D. D. Bishop of Ferns, etc. Now fro the First Time Collected. With An Introduction, Containing Notices, Historical, and Descriptive of the Irish Colleges of Louvain. The Settlement and Sale of Ireland, Letters, etc.*, vol. 2, Dublin, 1846, p. 21-202, <<http://archive.org/stream/historicalworkso01frenuoft#page/n231/mode/2up>>. Page consultée le 04/06/2013.

“Instructions for John, Lord Robarts [Robartes], Keeper of the Privy Seal who has been appointed Lieutenant-General and General Governor of Ireland, July 1660” dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland preserved in the Public Record Office, 1660-1662*, Robert Pentland Mahaffy (ed.), Londres, Mackie and Co., 1905, p. 14-17, <<http://www.archive.org/stream/cu31924091769566#page/n79/mode/2up>>. Page consultée le 03/06/2013.

James II, *By the King, a proclamation. Whereas for remedy of the present scarcity of money in this our kingdom, and that our standing forces may be the better paid and subsisted, and that our subjects of this realm may be the better enabled to pay and discharge the taxes*, Dublin, Andrew Crook and Samuel Helsham, 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99886373>. Page consultée le 24/06/2008.

Lawrence, Richard, *The Interest of Ireland in its Trade and Wealth Stated, in two parts first part observes and discovers the causes of Irelands, not more increasing in trade and wealth from the first conquest till now: second part proposeth expedients to remedy all its mercanture maladies, and other wealth-wasting enormities, by which it is kept poor and low : both mix'd with some observations on the politicks of government, relating to the incouragement of trade and increase of wealth : with some reflections on principles of religion, as it relates to the premises*, Jos. Howes, Dublin et Londres, 1682, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12425635>. Page consultée le 12/10/2011.

[Marvell, Andrew], *A Letter from a Gentleman in Ireland to His Brother in England, Relating to the Concerns of Ireland in Matters of Trade*, Londres, Langley Curtis, 1677, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13138646>. Page consultée le 15/12/2010

Memorandum Urging the English Parliament to Repeal the Cattle Acts dans George O'Brien, *The Economic History of Ireland in the Seventeenth Century*, Dublin et Londres, Mausel and Company limited, 1919, Appendix VIII, p. 257- 260, <<http://archive.org/stream/economichistoryo00obriuoft#page/256/mode/2up>>. Page consultée le 28/05/2013.

Nagle, Richard Sir, *The Coventry Letter, 1686, on Acts of Settlement and Explanation*, John T. Gilbert (ed.), Shannon, Shannon University Press, 1971 (1892), <<http://www.ucc.ie/celt/published/E703001-002/index.html>>. Page consultée le 20/06/2013.

Petty, William, Sir, *A Treatise of Ireland, The Elements of Ireland; and of its Religion, Trade and Policy, An Essay in Political Arithmetick concerning Ireland*, préface, 1687, <<http://www.taieb.net/auteurs/Petty/pastimes0.html>>. Page consultée le 28/01/2011.

Proposal of Thomas Sheridan, on behalf of himself and others, for buying all the Wool of Ireland for 21 Years and for its Transportation into England only, to commence from 1st May, 1674 dans George O'Brien, *The Economic History of Ireland in the Seventeenth Century*, Dublin et Londres, Mausel and Company limited, 1919, Appendix X, p. 265-268,

<<http://archive.org/stream/economichistoryo00obriuft#page/264/mode/2up>>. Page consultée le 28/05/2013.

Sir William Temple's Opinion of the Cattle Acts from the Essay on the Trade of Ireland, 1673 dans George O'Brien, *The Economic History of Ireland in the Seventeenth Century*, Dublin et Londres, Mausel and Company limited, 1919, Appendix VII, p. 256-257, <<http://archive.org/stream/economichistoryo00obriuft#page/256/mode/2up>>. Page consultée le 28/05/2013.

[Swift, Jonathan], *A Modest Proposal for Preventing the Children of Poor People in Ireland From Being a Burden to Their Parents or Country, and for Making Them Beneficial to the Public*, Dublin, 1729, <<http://www.gutenberg.org/files/1080/1080-h/1080-h.htm>>. Page consultée le 03/06/2013.

Temple, William, *An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland*, Dublin, 22 Juillet 1673, dans Sir William Temple, Bar, *Miscellanea: The first part. Containing I. A survey of the constitutions and interests of the Empire, Sweden, II. An Essay upon the Original and Nature of Government, III. An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland, IV. Upon the Conjuncture of Affairs in October, 1673, V. Upon the Excesses of Grief, VI. An Essay Upon the Cure of the Gout by Moxa*, Londres, Jacob Tonson, 1705 (4ème édition), <books.google.fr/books?id=pAoUAAAAQAAJ>. Page consultée le 07/03/2010.

The King to the Lords Justices concerning Trade in Ireland, 22 May 1661, dans "Charles II, 1660-1662" dans Robert Pentland Mahaffy (ed.), *Calendar of the state papers relating to Ireland preserved in the Public Record Office, 1625-[1670]*, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1905, p. 338-339, <<http://archive.org/stream/cu31924091769566#page/n401/mode/2up>>. Page consultée le 11/05/2013.

Lois

An Act for the speedy and effectually reducing of the Rebels in his Majesties Kingdome of Ireland to their due obedience to his Majesty & the Crowne of England, 1640 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5: 1628-80, 1819, p. 168-172, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47244>>. Page consultée le 02/02/2011.

An Act for the Setling of Ireland, August 1652 dans Charles Harding Firth et R. S. Rait (eds), *Acts and Ordinances of the Interregnum, 1642-1660*, 1911, p. 598-603, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=56470&strquery>>. Page consultée le 02/02/2011.

An Act for the better Execution of His Majesties Gracious Declaration for the Settlement of his Kingdome of Ireland, and Satisfaction of the severall Interests of Adventurers, Souldiers, and other his Subjects there, Dublin, John Crook, 1662, <<http://www.ucc.ie/celt/published/E660001-001/index.html>>. Page consultée le 28/05/2013.

An Additional Act against the Importation of Forreign Cattel, 1667 & 1668 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm, volume 5: 1628-80* (1819), p. 641-642, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47407>>. Page consultée le 21 janvier 2011.

An Act for the Advance and Improvement of Trade, and for Encouragement and Increase of Shipping, and Navigation, 1689 dans Dennis Taaffe, *An impartial history of Ireland, from the period of the English invasion to the present time*, vol. iii, Dublin, J. Christie, 1810, p. 505-514, <books.google.fr/books?id=ZVxHAAAAYAAJ>. Page consultée le 12/07/2012.

An Act for the Attainder of divers Rebels, and for preserving the Interest of Loyal Subjects, 1689 dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, Londres, Robert Clavell, 1691, p. 241-298, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12170162>. Page consultée le 12/04/2013.

An Act for Forfeiting, and Vesting in his Majesty, the Goods of Absentees, 1689 dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland, Wherein is contain'd the Act of Attainder Past at Dublin in May, 1689, As also The Proclamation for Raising Twenty thousand Pounds per Mensem, without an Act of Parliament, With Other Proclamations and Acts made there*, Londres, Robert Clavell, Jonathan Robinson et Joseph Watts, 1690, p. 27-28, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11752648>. Page consultée le 12/04/2013.

An Act for Encouragement of Strangers and others to inhabit and plant in the Kingdom of Ireland, 1689 dans Anonyme, *The Journal of the Proceedings of the Parliament in Ireland, With the Establishment of their Forces there*, Londres, Robert Clavell, 1689, p. 4, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11854831>. Page consultée le 15/06/2007.

An Act concerning Tithes, and other Ecclesiastical Duties dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland, Wherein is contain'd the Act of Attainder Past at Dublin in May, 1689, As also The Proclamation for Raising Twenty thousand Pounds per Mensem, without an Act of Parliament, With Other Proclamations and Acts made there*, London, Robert Clavell, Jonathan Robinson, and Joseph Watts, Booksellers in S. Pauls Church-Yard, 1690, p. 5-6, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11752648>. Page consultée le 04/12/2007.

Another Act concerning Appropriate Tithes, and other Duties payable to ecclesiastical Dignitaries dans Anonyme, *An Account of the Transactions of the Late King James in Ireland, Wherein is contain'd the Act of Attainder Past at Dublin in May, 1689, As also The Proclamation for Raising Twenty thousand Pounds per Mensem, without an Act of Parliament, With Other Proclamations and Acts made there*, London, Robert Clavell, Jonathan Robinson, and Joseph Watts, Booksellers in S. Pauls Church-Yard, 1690, p. 6-9, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11752648>. Page consultée le 04/12/2007.

V.2.2- Sources secondaires

Hull, Charles Henry (ed.), *The Economic Writings of Sir William Petty, together with The Observations upon Bills of Mortality, more probably by Captain John Graunt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1899, vol. 1, <<http://oll.libertyfund.org/simple.php?id=1677>>. Page consultée le 17/06/2012.

Cet ouvrage regroupe des textes de Petty, mais seule la préface de Hull a été utilisée dans cette thèse.

O'Brien, George, *The Economic History of Ireland in the Seventeenth Century*, Dublin et Londres, Mausel and Company limited, 1919, <<http://archive.org/stream/economichistoryo00obriuoft#page/n3/mode/2up>>. Page consultée le 28/05/2013.

Reungoat, Sabine, *William Petty : observateur des îles Britanniques*, Classiques de l'Economie et de la Population, Etudes et Enquêtes Historiques, Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.

Articles :

Andrews, John Harwood, "Land and People, c. 1685" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland, III, Early Modern Ireland 1534-1691*, Under The Auspices of The Royal Irish Academy, Oxford et New York, Oxford University Press, 2004 (1976), p.454-477.

Armitage, David, "The political economy of Britain and Ireland after the Glorious Revolution" dans Jane H. Ohlmeyer (ed.), *Political Thought in Seventeenth-Century Ireland, Kingdom or Colony*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 221-243.

Barnard, Toby, "Interests in Ireland: the 'fanatic zeal and irregular ambition' of Richard Lawrence" dans Ciaran Brady et Jane Ohlmeyer (eds.), *British Interventions in Early Modern Ireland*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 299-314.

Brewer, Anthony, "Pre-Classical Economics in Britain" dans Warren J. Samuels, Jeff Biddle, John Bryan Davis (eds.), *A Companion to the History of Economic Thought*, Blackwell Companions to Contemporary Economics, Malden (MA) USA, Oxford UK, Victoria, Berlin, Blackwell Publishing, 2003, p. 78-93.

Clarke, Aidan, avec Edwards, Robert Dudley, "Pacification, Plantation, and the Catholic Question, 1603-23" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland, III, Early Modern Ireland 1534-1691*, Under The Auspices of The Royal Irish Academy, Oxford et New York, Oxford University Press, 2004 (1976), p. 187-231.

Cullen, Louis M., "Economic Trends, 1660-91" dans Theodore William Moody, Francis X. Martin et Francis John Byrne (eds.), *A New History of Ireland, III, Early Modern Ireland 1534-1691*, Under The Auspices of The Royal Irish Academy, Oxford et New York, Oxford University Press, 2004 (1976), p. 387-407.

Hutton, Ronald, "The Triple-crowned Islands" dans Lionel K. J. Glassey (ed.), *The Reigns of Charles II and James VII & II, Problems in Focus*, Londres et New York, Macmillan Press Ltd et St. Martin's Press, INC., 1997, p. 71-89.

Kinsella, Eoin, " 'Dividing the bear's skin before she is taken' : Irish Catholics and Land in the Late Stuart Monarchy, 1683-91" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland: Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 161-178.

McHugh, Jason, "Catholic Clerical Responses to the Restoration: The Case of Nicholas French" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland: Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 99-122.

McKenny, Kevin, "The Restoration Land Settlement in Ireland: A Statistical Interpretation" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland: Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 35-52.

Perceval-Maxwell, Michael, "The Irish Restoration Land Settlement and its historians" dans Coleman A. Dennehy (ed.), *Restoration Ireland: Always Settling and Never Settled*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008, p. 19-34.

Site Internet:

Irish coinage, <<http://www.irishcoinage.com/MILLED.HTM#gunm>>. Page consultée le 24/03/2013.

VI- Questions psychologiques

VI.1- Sources primaires

An Act for the more effectually preserving the Kings Person and Government by disabling Papists from sitting in either House of Parlyament, 1678 dans John Raithby (ed.), *Statutes of the Realm*, volume 5, 1628-80 (1819), p. 894-896, <<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=47482>>. Page consultée le 20 août 2011.

Anonyme, *A Short view of the Life and actions of the most illustrious James, Duke of York together with his character*, Londres, Henry Marsh, 1660, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13567828>. Page consultée le 26/05/2012.

Anonyme, *A letter from Lewis the Great, to James the Less, His Lieutenant in Ireland, with Reflections by Way of Answer to the said Letter*, Londres (?), 1689, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12696937>. Page consultée le 22/10/2008.

Anonyme, *An Exact Account of the most Considerable Transactions that hath Occured in Ireland, since the Late K. James's Arrival there*, Londres, Richard Baldwin, 1689, p. 1,

<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:13274835>. Page consultée le 24/05/2013.

Anonyme, *L'Art d'Assassiner les Rois, enseigné par les Jésuites à Louis XIV et Jaques II, où l'on decouvre le secret de la derniere conspiration formée à Versailles le 3 de Septembre 1695 contre la vie de Guillaume III roy de Grand Bretagne et decouverte à Whithall le 2 Mars 1696*, Londres, Thomas Fuller, 1696, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:9523240>. Page consultée le 25/05/2013.

Burnet, Gilbert, *Burnets History of His Own Time. From the Restoration of King Charles II to the Settlement of King William and Queen Mary at the Revolution*, vol. I, Londres, Thomas Ward, 1724, <<http://archive.org/stream/bishopburnetshi01burnuoft#page/n5/mode/2up>>. Page consultée le 26/05/2013.

[Charles I], *Eikon Basilike. The Pourtrature of His Sacred Majestie in His Solitudes and Sufferings*, Londres, 1649. extrait dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*, vol. 2, Londres, Longman, 1816, <books.google.fr/books?id=TpBPAAAACAAJ>. Page consultée le 08/04/2013, p. 649-653.

Clarke, James Stanier (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*, vol. 1, Londres, Longman, 1816, <books.google.fr/books?id=yyxPAAAACAAJ>. Page consultée le 25/07/2007.

Clarke, James Stanier (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*, vol. 2, Londres, Longman, 1816, <books.google.fr/books?id=TpBPAAAACAAJ>. Page consultée le 25/07/2007.

DSM-IV TR : manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, American Psychiatric Association, Julien Daniel Guelfi et Marc-Antoine Crocq (trad.), Issy-les-Moulineaux, Masson, 2003.

Duke of York, *Instructions and Rule To be duly observed by each and every Master-Gunner entertained upon any Ship, Fagot, or Vessel of War, which either now, or hereafter shall be in the Service of His Majesty, by Order of His Royal Highness, James, Duke of York and Albany, Earl of Ulster, Lord High Admiral of England and Ireland, &c.*, Whitehall, 20 avril 1663, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:52612418>. Page consultée le 24/03/2010.

Gentleman lately arriv'd there from Ireland, *K. William or K. Lewis wherein is set forth the inevitable necessity these nations lye under : of submitting wholly to one or other of these kings, and that the matter in controversie is not now between K. William and K. James, but between K. William and K. Lewis of France, for the government of these nations* written out of Chelshire by a Gentleman lately arriv'd there from Ireland, Londres, 1689, p. 2,

<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12304571>. Page consultée le 25/05/2013.

Hyde, Edward, comte de Clarendon, *The Life of Edward Earl of Clarendon, Lord High Chancellor of England and Chancellor of the University of Oxford in Which is Included A Continuation of his History of the Grand Rebellion*, Vol. III, Oxford, Clarendon Press, 1827,

<http://books.google.fr/books/about/The_Life_of_Edward_Earl_of_Clarendon_Lor.html?id=OOI5AAAAcAAJ&redir_esc=y>. Page consultée le 24/05/2013.

Hyde, Edward, comte de Clarendon, *The History of the Rebellion and Civil Wars in England*, vol. I, Oxford, University Press, 1843, <http://books.google.fr/books/about/The_History_of_the_Rebellion_and_Civil_W.html?id=wGwLAAAAYAAJ&redir_esc=y>. Page consultée le 24/05/2013.

James II, *The Will*, 7 November 1688, Whitehall dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*, vol. 2, Londres, Longman, 1816, p. 643-647, <books.google.fr/books?id=TpBPAAAACAAJ>. Page consultée le 08/04/2013.

James II, *The Advice which James The Second Bequeathed To His Son James, Generally Known by the Name of The Chevalier De St. George*, 1692 dans James Stanier Clarke (ed.), *The Life of James the Second, King of England & collected out of Memoirs Writ of his own Hand together with the King's Advice to his Son, and His Majesty's Will*, vol. 2, Londres, Longman, 1816, p. 617-642, <books.google.fr/books?id=TpBPAAAACAAJ>. Page consultée le 25/07/2007.

James II, *Royal Tracts in Two Parts. The First, containing all the Select Speeches, Orders, Messages, Letters, &c. Of His Sacred Majesty, Upon Extraordinary Occasions; Both before, and since his Retiring out of England. The Second, containing Imago Regis : or, The Sacred Image of His Majesty, in his Solitudes and Sufferings, Written during his Retirements in France*, Paris, Estiene Lucas, 1692, <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12253648>. Page consultée le 16/07/2007.

James II, *Papers of Devotions of James II. Being a Reproduction of the M.S. in the Handwriting of James the Second now in the possession of Mr. B. R. Townley Balfour*, Godfrey Davies (ed.), Oxford, Oxford University Press, 1925.

King, William, *An impartial account of King James II's behaviour to his Protestant subjects of Ireland During his Residence in that Kingdom Plainly shewing That no Confidence is to be repos'd in a Roman Catholick Prince, by a Protestant People*, Londres, M. Cooper, James Fletcher et T. Merrill, 1746, <books.google.fr/books?id=6_FbAAAAQAAJ>. Page consultée le 08/04/2013.

Smith, John (ed.), *The Life, Journals, and Correspondence of Samuel Pepys, Esq. F.R.S., Secretary to the Admiralty in the Reigns of Charles II. And James II. Including A Narrative of his Voyage to Tangier*, vol. 2, appendix no. VII, Londres, Richard Bentley, 1841,

<<http://www.archive.org/stream/lifejournalsand02smitgoog#page/n9/mode/1up>>. Page consultée le 25/08/2011.

St Catherine, Portère de, *Oraison funèbre de Très-Haut, Très-Puissant et Tres-Pieux Prince Jacques II, Roy d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, Dédiée au roi*, Paris, 1702, <http://books.google.fr/books?id=2_5IAAAAcAAJ&dq=Oraison+fun%C3%A8bre+Jacques+II&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 26/10/2012.

Stevens, John, *The journal of John Stevens, containing a brief account of the war in Ireland, 1689–1691*, Robert H. Murray (ed.), Oxford, Clarendon Press, <<http://archive.org/stream/cu31924028084519#page/n7/mode/2up>>. Page consultée le 13/09/2012.

“The Earl of Melfort to the Queen of James II, Letter ccclxxxv: Anxiety for the confirmation of the News that the Battle of the Boyne had been gained by James. His Advice as to the first steps to be taken upon English ground” dans Henry Ellis (ed.), *Original Letters Illustrative of English History; Including Numerous Royal Letters: From Autographs in the British Museum, and One or Two Other Collections With Notes and Illustrations*, vol. IV, Londres, Harding and Lepard, 1827, p. 190-197, <<http://archive.org/stream/originalletters15elligoog#page/n216/mode/2up>>. Page consultée le 24/05/2013.

“The King to the Princess of Orange, Whitehall, November 1687” dans *The Life, Journals, and Correspondence of Samuel Pepys, Esq. F.R.S., Secretary to the Admiralty in the Reigns of Charles II. And James II. Including A Narrative of his Voyage to Tangier*, vol. 2, appendix no. VII, John Smith (ed.), Londres, Richard Bentley, 1841, p. 323, <<http://www.archive.org/stream/lifejournalsand02smitgoog#page/n365/mode/1up>>. Page consultée le 25/08/2011.

The Parliamentary or Constitutional History of England from the earliest Times to the Restoration of King Charles II, Collected From the Records, the Rolls of Parliament, the Journals of both Houses, the Public Libraries, Original Manuscripts, scarce Speeches, and Tracts; all compared with the several Contemporary Writers, and connected, throughout, with the History of the Times, By Several Hands. The Second Edition. In Twenty-Four Volumes, vol. XIX. From the Commencement of the Commonwealth in February, 1648, to the Marching of the Scots Army into England, under the Command of King Charles the Second, in August, 1651, vol. XIX, Londres, J. and R. Tonson, A. Millar, et W. Sandby, 1763, <<http://archive.org/stream/parliamentaryorc19londiala#page/n5/mode/2up>>. Page consultée le 27/05/2009.

William Henry, Prince of Orange, *Declaration of the Prince of Orange, October 10, 1688*, The Hague, 1688, <<http://www.jacobite.ca/documents/16881010.htm>>. Page consultée le 23/02/2009.

Articles

Febvre, Lucien, « Psychologie et Histoire », *L'Encyclopédie française*, VIII (Vie mentale), Paris, 1938, <<http://www.megapsy.com/mental/pages/062.htm>>. Page consultée le 20/05/2011.

Gicquel, Philippe et Fontanel, Jean-Pierre, « Epistaxis », *Encyclopédie Médico-chirurgicale*, Oto-Rhino-Laryngologie 20-310-A-10, Paris, Elsevier, 1995, <<http://www-sante.ujf-grenoble.fr/sante/corpus/disciplines/orl/rhinosinu/313/lecon313.htm>>. Page consultée le 02/05/2013.

VI.2- Sources secondaires

Ashley, Maurice, *James II*, Londres, Toronto et Melbourne, J. M. Dent and Sons LTD, 1977.

Berger, Véronique, *Les dépendances affectives : Aimer et être soi*, Paris, Eyrolles, 2007.

Bouchoux, Jean-Charles, *Les pervers narcissiques, Qui sont-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Comment leur échapper ?*, Paris, Eyrolles, 2010.

Callow, John, *The Making of King James II: The Formative Years of a Fallen King*, Stroud, Sutton Publishing, 2000.

Callow, John, *King in Exile. James II: Warrior, King and Saint*, Thrupp, Stroud, Sutton Publishing, 2004.

Callow, John, *James II, The triumph and the tragedy*, English Monarchs, Treasures from the National Archives, Richmond, The National Archives, 2005.

Christie, William Dougal, *A Life of Anthony Ashley Cooper, First Earl of Shaftesbury, 1667-1683*, vol. II, Londres et New York, MacMillan and CO., 1871, <<http://archive.org/stream/cu31924087992131#page/n9/mode/2up>>. Page consultée le 24/05/2013.

Cloutier, Richard, Gosselin, Pierre et Tap, Pierre, *Psychologie de l'enfant*, collection Chenelière éducation, Montréal, Gaëtan Morin, 2005 (1990).

Colburn, Henri (ed.), *Madame de Sévigné and Her contemporaries*, vol. 2, Londres, Great Marlborough Street, 1841, p. 183, <http://books.google.fr/books?id=-7BBAAAAYAAJ&dq=Madame+de+S%C3%A9vign%C3%A9+and+Her+Contemporaries,+Volume+2&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 12/01/2012.

Corp, Edward, *A Court in Exile: The Stuarts in France, 1689-1718*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Crawford, Raymond, *The Last Days of Charles II*, Oxford, Clarendon Press, 1909.

Dalrymple, John, Sir, *Memoirs of Great Britain and Ireland: from the dissolution of the 1st Parliament of Charles II till the capture of the French and Spanish fleet at Vigo*, vol. 1, Londres, A. Strahan et T. Cadell, 1790, <<http://www.google.fr/books?id=hq8BAAAAYAAJ>>. Page consultée le 03/04/2013.

Dalrymple, John, Sir, *Memoirs of Great Britain and Ireland: from the dissolution of the 1st Parliament of Charles II till the capture of the French and Spanish fleet at Vigo*, vol. 2,

Londres, A. Strahan et T. Cadell, 1790, <<http://www.google.fr/books?id=KK8BAAAAYAAJ>>. Page consultée le 03/04/2013.

Dolle, Jean-Marie, *Pour comprendre Jean Piaget*, Toulouse, Pensée Privat, 1988 (1974).

Féline, André, Guelfi, Julien-Daniel et Hardy, Patrick, *Les troubles de la personnalité*, Collection Psychiatrie, Paris, Médecine-Sciences Flammarion, 2002.

Genet-Rouffiac, Nathalie, *Jacques II d'Angleterre, le roi qui voulut être saint*, Paris, Belin, 2011.

Gordon, Peter et Lawton, Davis, *Royal Education, Past, Present and Future*, Londres et Portland, Frank Cass, 2003 (1999).

Guizot, François M. (ed.), *Mémoires de Jacques II*, Tome I, Paris, Pichon-Béchet, 1827, <http://books.google.fr/books?id=5QYUAAAQAQAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s>. Page consultée le 25/05/2009.

Hansenne, Michel, *Psychologie de la personnalité*, Collection Ouvertures Psychologiques, Bruxelles, De Boeck, 2013 (2003).

Huber, Winfrid, *Introduction à la psychologie de la personnalité, Psychologie et Sciences Humaines*, Liège, Editions Mardaga, 1977.

Ionescu, Serban, Jacquet, Marie-Madeleine et Lhote, Claude, *Les mécanismes de défense Théorie et clinique*, Psychologie Cursus, Paris, Armand Colin, 2012 (Nathan, 1997).

Kernberg, Otto, *Les troubles limites de la personnalité*, Privat, collection Domaines de la psychiatrie, p. 127-138, 1975 extrait trouvé dans « Narcissisme et organisations limites » dans *Le narcissisme, l'amour de soi*, Les grandes découvertes de la psychanalyse, collection dirigée par Bela Grunberger et Janine Chasse-Smirgel, éditions Tchou, Paris, 1980, p. 291-298.

Lebovici, Serge, Diatkine, René et Soul, Michel, *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, vol. 4, Paris, Presses universitaires de France, 1995 (1985).

Manuel de psychopathologie, sous la direction de Guy Besançon, Psycho Sup, Paris, Dunod, 2005.

Miller, John, *James II: A Study in Kingship*, Londres, Methuen, 1989 (1978).

Mullett, Michael, *James II and English Politics, 1678-1688*, Londres et New York, Routledge, 1994.

Pervin, Lawrence A. et John, Olivier P., *La personnalité. De la théorie à la recherche*, Ouvertures Psychologiques, Bruxelles, De Boeck Université, 2005 (2001).

Piaget, Jean, *La naissance de l'intelligence chez l'enfant*, Delachaux & Niestlé, 1948 (1936), <http://www.fondationjeanpiaget.ch/fjp/site/textes/index_extraits_chrono2.php>. Consulté le 08/12/2011.

Piaget, Jean, *La psychologie de l'Intelligence*, Paris, Armand Colin, 1967.

“Preface by the Cardinal Bouillon” dans Andrew Michael Ramsay, *The history of Henri de La Tour d'Auvergne, Viscount de Turenne, Marshal-General of France*, vol. 2, Londres, James Bettenham, 1735, p. 341-342 <http://books.google.fr/books?id=8jM2AAAAMAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false>. Page consultée le 16/05/2013.

Speck, William Arthur, *James II*, Profiles in Power, Londres et Harlow, Longman, 2002.

Tarabulsy, Georges M., Tessier, Réjean et Kappas, Arvid, *Le tempérament de l'enfant : cinq études*, Collection d'Enfance, Boul, Laurier, Sainte Foy, Presse de l'Université du Québec, 1998.

Turner, Francis Charles, *James II*, Londres, Eyre et Spottishwoode, 1950 (1948).

Walker, Peter, *James II and the Three Questions, Religious Toleration and the Landed Classes, 1687-1688*, Studies in the history of religious and political pluralism, Peter Lang, Bern, 2010.

Winnicott, Donald W., *Les enfants et la guerre*, Petite bibliothèque Payot traduit par Madeleine Micheline et Lynn Rosaz, éditions Payot et Rivages, Paris, 2004 (1984),

Articles

Alexandre, Béatrice, « L'étude de cas », *Psychologie clinique et psychopathologie, Cours, Documents, Exercices*, Collection Grand Amphi Psychologie, ouvrage coordonnée par R. Samacher, Rosny cedex, Bréal, 2005, p. 359- 396.

Barclay, Andrew, “James II's "Catholic" Court', 1650- 1850” dans Kevin L. Cope (ed.), *Ideas, Aesthetics, and Inquiries in the Early Modern Era*, vol.8, New York, AMS Press, 2006, p. 161-171.

Childs, John, “The Abortive Invasion of 1692” dans Eveline Cruickshanks et Edward Corp (eds.), *The Stuart Court in Exile and the Jacobites*, London, Hambledon Press, 1995.

André de Peretti, « La dépendance, obstacle de la relation à soi et à autrui, selon Carl Rogers », *Carriérologie revue francophone internationale*, volume 9, numéro 3, Montréal, 2004, p. 1-13, <<http://carl-rogers.fr/La%20dependance%20selon%20Carl%20Rogers.pdf>>. Page consultée le 04/05/2013.

Grossmann Karin et Grossmann Klaus E, “L'impact de l'attachement du jeune enfant à la mère et au père sur le développement psychosocial des enfants jusqu'au début de l'âge adulte” dans R. E. Tremblay, R. G. Barr, R. Peters, M. Boivin (eds.), *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, Montréal, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, 2008, p. 1-9, <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/GrossmannFRxp_rev.pdf>. Page consultée le 02/05/2013.

Grossmann Klaus E., Grossmann Karin, “Développement de l'attachement et adaptation psychologique du berceau au tombeau » dans *Enfance*, tome 51, n°3, Paris, Presses Universitaires de France, 1998. p. 44-68, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/enfan_0013-7545_1998_num_51_3_3115>. Page consultée le 02/05/2013.

Gwynn, Robin D., “James II in the Light of His Treatment of Huguenot Refugees in England, 1685-1686”, *The English Historical Review*, vol. 92, n°. 365, Oxford, Oxford University Press, octobre 1977, p. 820-833, <<http://www.jstor.org/stable/567656>>. Page consultée le 12/01/2010.

Hopkins, Paul A., “William Penn and James II, Support and Ambivalence” dans Kevin L. Cope (ed.), *Ideas, Aesthetics, and Inquiries in the Early Modern Era*, vol.8, New York, AMS Press, 2006, p. 174-200.

Lessay, Franck, “Jacques II roi révolutionnaire?” dans Jacques Sys (ed.), *Espace des révolutions. Paris-Londres 1688-1848*, Villeneuve d'Asq, Université Charles de Gaulle-Lille III, 1991, p. 27-51.

Miller, John, “The Earl of Tyrconnel and James II's Irish Policy, 1685-1688”, *The Historical Journal*, vol. 20, n° 4 (Decembre 1977), Cambridge University Press, p. 803-823, <<http://www.jstor.org/stable/2638409>>. Page consultée le 12/01/2010.

McGuire, James, “James II and Ireland,1685-90” dans James McGuire (ed.), *Kings in Conflict, The Revolutionary War in Ireland and its aftermath, 1689-1750*, Belfast, The Blackstaff Press, 1990.

Robert, Paul, « Education », *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la Langue Française*, Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), Dictionnaires Le Robert, Paris, 2003.

Entretiens

Donnez, Eric, titulaire du diplôme d'état de docteur en médecine, médecin spécialiste en radiodiagnostic médical, travaillant au Roentgeninstitut Düsseldorf, Kaiserswerther Straße 89, D-40476 Düsseldorf - Entretien téléphonique du 02/05/2013.

Tillier, Véronique, psychologue clinicienne EPP. ICP- Psychothérapeute, séance n° 1, « présentation de la démarche et de Jacques II », cabinet de consultation, 21 avenue Foch 94100 Saint-Maur-des-Fossés, le 08/10/2011.

Tillier, Véronique, psychologue clinicienne EPP. ICP- Psychothérapeute, séance n° 2, cabinet de consultation, 21 avenue Foch 94100 Saint-Maur-des-Fossés, le 25/05/2012.

Tillier, Véronique, psychologue clinicienne EPP. ICP- Psychothérapeute, séance n° 3, cabinet de consultation, 21 avenue Foch 94100 Saint-Maur-des-Fossés, le 04/12/2012.

Tillier, Véronique, psychologue clinicienne EPP. ICP- Psychothérapeute, séance n° 4, cabinet de consultation, 21 avenue Foch 94100 Saint-Maur-des-Fossés, le 21/03/2013.

Tillier, Véronique, psychologue clinicienne EPP. ICP- Psychothérapeute, séance n° 5, cabinet de consultation, 21 avenue Foch 94100 Saint-Maur-des-Fossés, le 30/05/2013.

Sites internet

« Affect : définition », *Cours de psychologie*, <<http://www.cours-de-psychologie.fr/affect.html>>. Page consultée le 31/05/2013.

Bailly, Lionel, « Traumatisme de guerre chez l'enfant et conséquences amnésiques », CH Sainte Anne, Unité de Psychopathologie de l'enfant, Paris, 1999, <<http://fripsi.pagesperso-orange.fr/Bailly.html>>. Page consultée le 01/06/2013.

« Choc psychologique et syndrome de Peter Pan », <<http://www.01psy.com/knowledgebase.php?article=23>>. Page consultée le 22/04/2013.

Duchesne, Jean, « Les Stuarts entre Ecosse et Angleterre » dans Jean Lebrun, *La Marche de l'Histoire*, France Inter, émission du vendredi 13 février 2012 à 18 mn 02. Écoulée en podcast sur <<http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=283497>>. Page consultée le 28/02/12.

Geopsy.com-Psychologie interculturelle et Psychothérapie, *Les traumatismes psychiques*, <http://www.geopsy.com/cours_psychole_trauma_psychique.pdf>. Page consultée le 01/05/2013.

Association SERPSY, Soins Etude et Recherche en Psychiatrie, <http://www.serpsy.org/formation_debat_defense.html>. Page consultée le 23/04/2013.

Site de AAPEL, Association d'Aide aux Personnes "Etat Limite", <<http://www.aapel.org/bdp/dico2.html#troublepersonnalite>>. Page consultée le 09/01/2012.

Tableaux

Artiste inconnu, "James II", 1630's, <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portraitLarge/mw74026/King-James-II?LinkID=mp02391&displayNo=60&wPage=0&role=sit&rNo=12>>. Consultée le 20/11/2011.

Cooper, Samuel, "James II, Duke of York", <<http://www.royalcollection.org.uk/collection/420099/james-ii-1633-1701-when-duke-of-york>>. Page consultée le 14/05/2013.

Gascar, Henri, *James II of England, then Duke of York*, 1660s, <http://en.wikipedia.org/wiki/File:James,_Duke_of_York_-_Romanesque.jpg>. Page consultée le 20/11/2011.

Kneller, Sir Godfrey, *King James II*, oil on canvas, 1684, <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portrait/mw03423/King-James-II?search=sp&sText=james+II&rNo=4>>. Page consultée le 20/11/2011.

Merian, Matthäus, the Elder, “King James II”, gravure, National Portrait Gallery, 1800 (late 1630s), <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portrait/mw74024/King-James-II?LinkID=mp02391&displayNo=60&wPage=1&role=sit&rNo=103>>. Consultée le 20/11/2011.

Bibles

« Matthieu 26 : 56 », *La Bible*, Segond 21, Romanel-sur-Lausanne, Société Biblique de Genève, 2008 (2007), p. 1110.

« Psaume 132 :1 », *La Bible Darby*, <<http://topchretien.jesus.net/topbible/view/bible/&livre=00019&chapitre=00132&version=00002>>. Page consultée le 01/05/2013.

INDEX

Index des noms propres

- Ada, comte d', 268, 269
- Argyll, Comte d', 239, 244, 245, 606
- Avaux, Comte d', 38, 283, 284, 287, 390, 391, 400, 401, 438, 439, 448, 498, 499, 500, 502, 503, 504, 505, 506, 523, 536
- Barillon, Jean-Paul, 237, 434, 448, 474, 481, 482, 483, 485
- Boyne, bataille de la, 289, 438, 500, 501, 585, 609
- Brady, Robert, 77, 188, 189, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 204, 260, 261, 364, 557, 558, 581, 605
- Burnet, Gilbert, 32, 40, 49, 83, 84, 88, 129, 133, 225, 269, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 414, 415, 418, 419, 427, 429, 445, 448, 449, 450, 460, 465, 488, 538, 539, 559, 583
- Child, Josiah, 34, 295, 299, 300, 301, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 312, 313, 315, 316, 321, 346, 349, 350, 354, 373, 377, 379, 381, 382, 385, 387, 605
- Churchill, John, 427, 428, 429, 430, 441, 489, 491, 492, 506, 508
- Coleman, Edward, 45, 83, 103, 104, 105, 106, 114, 165, 208, 339, 341, 343, 346, 376, 556, 557, 582, 604
- Compton, Henry, 98, 131, 151, 480, 603
- Cooper, Anthony Ashley, comte de Shaftesbury, 186, 213, 219, 223, 224, 233, 385, 440
- Cromwell, Oliver, 19, 78, 79, 89, 93, 116, 117, 323, 338, 339, 340, 341, 344, 428, 446, 551, 601
- Dopping, Anthony, 157
- Drogheda, 78, 79, 551, 601
- Elisabeth I, 48, 52, 53, 59, 62, 66, 68, 69, 75, 85, 99, 111, 210, 318, 337
- Enniskillen, ville, 253, 498
- Evelyn, John, 39, 87, 89, 93, 97, 118, 119, 133, 136, 137, 238, 239, 240, 249, 271, 449, 463, 464, 483, 484, 488, 489, 534
- Feversham, Comte de, 441
- Filmer, Robert, 34, 91, 131, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 187, 189, 200, 203, 204, 214, 231, 232, 258, 260, 261, 443, 547, 558, 559, 561, 562, 565, 566, 599, 604, 606, 635

Foxe, John, 66, 67, 68, 69, 75, 102, 540, 549
French, Nicholas, 79, 114, 340, 343, 344, 345, 346, 577, 582, 603
Geodfrey, Edmund, 83, 604
Godden, Arthur, 130, 142, 260, 272, 273, 607
Hales, Sir Edward, 130, 131, 142, 260, 272, 273, 544, 561, 607
Henri VIII, 31, 48, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 63, 72, 91, 92, 162, 336, 541, 547
Hull, ville de, 328, 414, 417, 421, 422, 443, 581, 601
Hyde, Anne, 37, 95, 439, 466, 473, 474, 601, 603
Hyde, Edward, premier comte de Clarendon, 37, 95, 425, 435, 441, 488, 495
Hyde, Laurence, deuxième comte de Clarendon, 37, 216, 536
Jeffreys, George, juge, 202, 234, 272, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356
Keating, Geoffrey, 71, 72, 73, 251, 551, 568
King, William, 21, 133, 158, 160, 161, 162, 243, 244, 249, 250, 251, 253, 254, 283, 284, 285, 288, 289, 290, 291, 341, 368, 369, 390, 391, 392, 393, 394, 398, 447, 505, 526, 529, 530, 531, 551, 568, 580, 599, 609, 649, 681
Lauzun, comte de, 506, 507, 508
Lawrence, Richard, 26, 34, 108, 115, 293, 322, 323, 324, 325, 326, 329, 342, 343, 347, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 370, 405, 410, 412, 416, 537, 578, 581, 587, 605
Leslie, Charles, 391, 395, 536
Louis XIV, 24, 38, 83, 86, 87, 88, 89, 96, 105, 201, 262, 304, 344, 460, 469, 481, 482, 497, 501, 502, 506, 507, 510, 511, 514, 526, 527, 528, 530, 536, 542, 547, 583, 602
Marie de Modème, 131, 270, 466, 497, 501, 603
Melfort, duc de, 435, 437, 438, 439, 482, 498, 502, 503, 504, 505, 506, 585, 711
Monmouth, duc, 190, 223, 226, 227, 233, 236, 238, 239, 244, 245, 261, 263, 264, 272, 428, 430, 441, 447, 479, 488, 528, 561, 606
Nagle, Richard, 372, 578, 607
Oates, Titus, 82, 83, 97, 106, 243, 542, 604
Ormond, duc d', 37, 77, 104, 106, 107, 110, 112, 113, 244, 326, 343, 346, 370, 371, 492, 536, 554, 555, 576, 602, 604, 606
Osborne, Thomas, Lord Dandy, 99, 207, 275, 276, 279, 280, 281, 282, 480, 538, 560, 604
Ossory, comte d', 106, 107, 159, 326, 367, 368, 602
Papillon, Thomas, 312, 385, 386
Pepys, Samuel, 39, 81, 87, 135, 152, 439, 462, 534, 584, 585
Petit, Daniel, 386

Petty, William, 47, 48, 293, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 578, 581, 607

Piaget, Jean, 405, 409, 587, 588

Plunkett, Oliver, 84, 104, 105, 108, 113, 114, 371, 604, 605

Reynell, Carrew, 295, 296, 299, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 320, 321, 349, 350, 356, 373, 383, 384, 572, 606

Sancroft, William, 136, 144, 150, 151, 152, 153, 543, 547

Sandys, Thomas, 38, 318, 319, 320, 347, 349, 350, 351, 353, 354, 356, 357, 373, 376, 572, 605, 606

Sheldon, Gilbert, 94, 98, 151, 473

Sidney, Algernon, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 223, 231, 233, 234, 446, 480, 558, 561, 562, 564, 565, 566, 605

Somers, John, Baron, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 200, 203, 204, 205, 214, 272, 273, 561, 605

Story, George, 282, 430, 509, 537

Talbot, Peter, 36, 60, 104, 113, 122, 123, 124, 207, 599, 603, 627

Talbot, Richard, 207, 245, 246, 249, 283, 345, 371, 428, 429, 430, 435, 436, 601, 603, 606

Taylor, Jeremy, 35, 49, 84, 102, 124, 138, 141, 142, 145, 146, 147, 552, 553

Temple, John, 76, 77, 251, 568

Temple, William, 293, 323, 324, 325, 326, 327, 330, 331, 332, 334, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 579, 603

Thorogood, Benjamin, 215, 562

Tyrrell, James, 34, 169, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 193, 200, 204, 205, 214, 224, 231, 274, 275, 352, 562, 604

Walsh, Peter, 109, 110, 112, 113, 554, 555, 602

Wettenhall, Edward, 35, 36, 122, 124, 240, 241, 244, 555, 599, 618

Index des noms communs

“1641”, 37, 39, 58, 59, 75, 76, 77, 78, 84, 85, 88, 90, 106, 115, 132, 209, 218, 286, 291, 323, 338, 339, 340, 342, 345, 372, 389, 392, 394, 551, 553, 556, 557, 568

A Brief History of The Succession, 188, 193, 272, 561, 605

A Necessary Companion, or the English Interest Discovered and Promoted, 296, 312, 313, 316, 317, 320, 572, 606

A Prospect of a Popish Successor, 217, 564, 599, 617

A treatise wherein is demonstrated, 34, 300, 571, 599, 605, 662

Absolutisme, 86, 89, 167, 169, 178, 198, 262, 298, 564, 709

Act of Repeal (Abrogation), 161, 388, 390, 392, 567, 576, 653

Act of Settlement, 1652, 36, 85, 346, 372, 388, 389, 390, 392, 556, 567, 576

Acte de Souveraineté, 57

Acte de Suprématie, 52, 97

An Act for the Advance and Improvement of Trade, 399, 400, 580, 609

An Enquiry into the Measures of Submission to the Supreme Authority, 276, 559

Apathie, 486, 519

Brass and Copper Money, 397, 398

Cattle Acts, 331, 333, 335, 364, 578, 579, 602

Charte, royale, 1661 et 1686, 250, 296, 305, 306, 308, 318, 320, 356, 378, 384

Choc (émotif), 272, 392, 478, 479, 480, 491, 496, 497, 518, 524, 703

Code Clarendon, 95, 96, 601

Colonie, 316

Commission pour les Affaires, 131, 138, 607

Compagnie des Indes Orientales, 300, 301, 302, 304, 305, 306, 310, 311, 316, 318, 350, 354, 357, 373, 376, 377, 379, 380, 382, 384, 385, 402, 607

Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, 303

Compagnie Royale Africaine, 299, 346, 377

Complot des Poudres, 69, 85, 210

Complot du Rye House, 117, 121, 198, 228, 234, 275, 356, 454, 457, 605

Compton Census, 98, 151, 603

Concile De Trente, 35, 61, 540

Contrat, 147, 180, 183, 184, 185, 187, 188, 202, 232, 255

Conversion, 49, 59, 82, 85, 86, 91, 102, 438, 439, 460, 461, 463, 464, 465, 471, 472, 473, 474, 708

Coventry Letter, 372, 578, 607

Declaration against Tumultous Petitioning, 220

Déclaration d'Indulgence, 96, 134, 135, 136, 142, 144, 148, 152, 345, 458, 471, 475, 479, 603, 607, 608

Déclaration de Breda, 93, 601

Déni, 480, 482, 483, 485, 486, 491, 510, 517

Dépression, syndrome dépressif, 497, 500, 518, 519

East India Company v. Sandys, 318, 319, 320, 350, 351, 353, 354, 376, 605

Exclusion, Crise de l', 24, 178, 190, 231, 233, 239, 274, 276, 368, 445, 461, 467

Foras Feasa ar Eirinn, 71

Fuite, 24, 40, 186, 337, 415, 416, 418, 454, 480, 487, 492, 494, 495, 496, 500, 506, 507, 509, 513, 601, 703

Godden vs Hales, 142, 260, 272, 273, 607

Guerres anglo-hollandaises, 304

Incendie de Londres, 1666, 81, 217, 488, 489

Intrus (commerciaux), 320, 354, 356, 373, 377, 378, 380, 381

judgment and decree of the University of Oxford, 119, 122, 187, 544, 605

La cabale, 87

Letter to a Dissenter, 153, 543, 608

Liberté de Conscience, 135, 260, 266, 273, 328, 458, 467, 468, 469, 471, 474, 479, 485, 511, 521, 523

Livre de la Prière Commune, 58, 59, 62, 75, 77, 94, 116, 118, 473, 540

Livre des Homélies, 54, 61, 62

Livre des Martyrs, 66, 68, 75, 85, 102

Loi d'Explication, 1665, 341, 369, 372

Loi de Poynings, 283, 284, 285, 287, 398

Loi de Reconnaissance, 254

Loi Déclarative, 286, 287

Loi des Aventuriers, 1642, 338, 601

Loi du Test, 259, 265, 304, 456, 457, 603, 608

Lois sur la Navigation, 302, 303, 317, 331, 358, 374, 399

Martyr, 79, 80, 83, 84, 116, 117, 511, 514, 710
Mécanisme de défense, 458, 483, 486, 487, 512, 708
Mercantilisme, 295, 297, 298, 302, 350
Moghol, empire, 381
Monopole, 132, 134, 305, 306, 308, 309, 310, 312, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 350, 354, 355, 356, 373, 376, 378, 379
Nonce papal, 261, 268
Omnipotence, 459, 517, 518, 705, 706, 709, 710
Parlement d'Oxford, 227, 229, 230, 237
Patriarcat, 169, 170, 172, 179
Patriarcha non Monarcha, 34, 169, 178, 179, 274, 275, 562, 604
Patriarcha, or the Natural Power of Kings, 169, 559, 599, 635
Pénitence, 63, 64, 116, 513
Persécution, 66, 72, 73, 74, 79, 88, 100, 103, 104, 106, 108, 113, 115, 133, 436, 463, 466, 702
Pétition, 135, 136, 139, 142, 143, 152, 178, 186, 219, 220, 221, 225, 226, 278, 334, 345, 382, 384, 604, 605
Plantation, 78, 337, 557
Prérogative, 131, 138, 145, 175, 176, 177, 191, 227, 242, 260, 261, 269, 272, 273, 277, 281, 294, 319, 321, 345, 346, 350, 351, 352, 353, 356, 357, 373, 376, 377, 521, 525
Propagande, 28, 29, 39, 42, 49, 116, 119, 216, 217, 218, 222, 224, 225, 231, 424, 497, 527, 529
Providence, 117, 118, 453, 454, 457, 467, 474, 478, 514, 706
Psychologie cognitive, 405, 409
Regnans in Excelsis, 54, 111, 542
Révocation de l'Edit de Nantes, 607
The Great Point of Succession Discussed, 188, 558, 605
The Interest of Ireland in its Trade and Wealth Stated, 34, 322, 578
The Irish Rebellion, 76, 77, 85, 553, 556, 557
The Licensing of the Press Act, 216, 604
The Martyrology of Donegal, 72, 75, 552
Toucher Royal des Ecrouelles, 117, 118, 473
Traité de Douvres, 86, 87, 96, 304, 602
Traumatique (expérience), 66, 410, 422, 494

Trente-Neuf Articles, 52, 57, 58, 62, 64, 66

Triennial Act, 164, 234

Uniformité, 55, 62, 94, 103, 104, 125, 306, 328, 468

Université de Magdalen, 134, 135, 138, 270, 448, 457, 458, 479, 484, 547, 607

ANNEXES

LISTES DES ANNEXES

Annexe n° 1, p. 601 : Chronologie.

Annexe n° 2, p. 610 : “Homily XXI, An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion” dans Church of England, *The Second Tome of Homilies, of such matters as were promised and intituled in the former part of the Homilies : set out by the authority of the Queen’s Majesty, and to be read in every Parish Church agreeably*, Londres John Bill, 1623 (1571).

Annexe n° 3, p. 616 : Stephen College, *The Solemn Mock Procession of the Pope, Cardinalls, Jesuits, Fryers &c. through the City of London*, November the 17th, 1679.

Annexe n° 4, p. 617 : Mack-Ninny [Stephen College], *A Prospect of a Popish Successor*, 1681.

Annexe n° 5, p. 618 : Edward Wettenhall, *Rex Regius, Kings Succeeding in a right Line a National Blessing, Christchurch, Cork, 14. 1685, being His Majesties Birth-day*, 1685.

Annexe n° 6, p. 627 : Peter Talbot, *The Duty and Comfort of Suffering Subjects*, Paris, 2 mai 1674.

Annexe n° 7, p. 632 : King James II, *His Majesties gracious declaration to all His Loving Subjects for Liberty of Conscience*, Londres, Charles Bill, Henry Hills and Thomas Newcomb, 1688,
<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:99889630>. Page consultée le 09/06/2008.

Annexe n° 8, p. 635 : Robert Filmer, *Patriarcha, or the Natural Power of Kings*, Londres, Walter Davis, 1680.

Annexe n° 9, p. 649 : William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James’s Government*, Londres, Robert Clavell, 1691.

Annexe n° 10, p. 653 : Anonyme, *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal who sat in the pretended Parliament at Dublin in the Kingdom of Ireland; on the 7th of May 1689*, Londres, T. B., 1689.

Annexe n° 11, p. 662 : [Child, Josiah Sir], *A treatise wherein is demonstrated*, Londres, T.F., 1681.

Annexe n° 12, p. 670 : James II, *The East-India Companies charter*, Londres, 1686.

Annexe n° 13, p. 681 : An Act for the Attainder of divers Rebels, and for preserving the Interest of Loyal Subjects, 1689.

Annexe n° 14, p. 686 : Matthäus Merian the Elder, *King James II*, line engraving, 1800 (late 1630s).

Annexe n° 15, p. 687 : Sir Peter Lely, *King Charles I; King James II when Duke of York*, hand-coloured photogravure, 1902 (1647).

Annexe n° 16, p. 688 : Henri Gascar, *James II of England, then Duke of York*, 1660s.

Annexe n° 17, p. 689 : Sir Godfrey Kneller, *King James II*, oil on canvas, 1684.

Annexe n° 18, p. 690 : James II, *Royal Tracts in Two Parts*, Paris, Estiene Lucas, 1692.

Annexe n° 19, p. 699 : James II, *Papers of Devotions of James II*, Godfrey Davies (ed.), Oxford, Oxford University Press, 1925.

Annexe n° 20, p. 700 : Consultations avec la psychologue Véronique Tillier, psychologue Clinicienne EPP. ICP- psychothérapeute.

Annexe n° 1 : Chronologie

Légende :

En vert, événements relatifs à l'économie

En violet, publications

Dates	Angleterre	Irlande	Jacques II (1633-1701)
XVI ^e siècle		Plantations	
	1642-1660 : guerre civile, Commonwealth		
1642		Loi des Aventuriers (terre)	Avril : prisonnier des parlementaires à Hull (9 ans)
			vie à Oxford d'octobre 1642 à juin 1646 (9-13 ans)
1646			1646-1648 : prisonnier des parlementaires (13-15 ans)
1648			Avril : fuite en Hollande
1649	Décapitation de Charles I	Massacre de Drogheda	
1652		Loi sur la Propriété foncière de Cromwell	1652-1654 : campagnes militaires en France
1653			Rencontre avec Richard Talbot
1654			1654-1655 : campagne sous Turenne ; nommé lieutenant général
			Premiers doutes religieux entre 1656 et 1659
1657			Campagne militaire au service de l'Espagne (1657-1658)
1660	Avril : Déclaration de Breda de Charles II (4)	1661-1666 Parlement irlandais	Retour en Angleterre
	Mai : Restauration de la monarchie : Charles II		Amiral en chef de la flotte anglaise
			Septembre : mariage du duc d'York et Anne Hyde
	1661-1665 : Code Clarendon		

1661	Mai : Parlement Cavalier	Mai : les catholiques autorisés à commercer dans les villes	
	Avril-juillet : Conférence de Savoie	La remontrance de Peter Walsh	
1662	<i>The Book of Common Prayer and Sacraments</i>	Ormond, Lord Lieutenant (jusqu'en 1668)	
	Mai : <i>Loi d'Uniformité religieuse</i>	Juillet : Loi sur le Propriété foncière de Charles II	
	Décembre : 1 ^{ère} Déclaration d'indulgence de Charles II (retirée en avril 1663)		
1663	Loi de Navigation	Cattle Acts (1ère loi)	
1664	Loi Triennale (obligation pour le roi de convoquer le Parlement tous les trois ans)		
			Gouverneur de la Royal Adventurers Company
	1665-1667 : deuxième guerre Anglo-Hollandaise		
1665		Loi d'Explication	
1666	Grand feu de Londres	<i>The Book of Common-Prayer and Administration of the Sacraments</i>	
		Juin : Synode catholique à Dublin	
1667		Cattle Acts (2 ^{ème} loi)	
1668		Ossory, Lord Deputy (fev. 1668-mai 1669)	
1669		Robartes, Lord Lieutenant (mai 1669-fev. 1670)	
1670	Mai : Traité secret de Douvres entre Charles II et Louis XIV	Berkeley, Lord Lieutenant (1670-1672)	
		Synode catholique	

1671		Janvier : Pétition irlandaise présentée à Charles II par Richard Talbot pour demander la reconsidération de la propriété foncière en Irlande	Mort de Anne Hyde
		Avril : Loi de Navigation qui interdit les importations directes des colonies en Irlande	
	1672-1674 : troisième guerre Anglo-Hollandaise		
1672	Mars : deuxième Déclaration d'Indulgence de Charles II (déclarée illégale par le Parlement anglais en février 1673)	Essex, Lord Lieutenant (jusqu'en 1677)	
			Le duc d'York ne prend pas la communion pour la première fois
1673	Mars : Loi du Test	<i>An Essay, Upon the Advancement of Trade In Ireland</i> de William Temple	
			Le duc d'York ne prend pas la communion pour la deuxième fois, refuse de prendre le Test et renonce à son poste d'amiral de la flotte anglaise
			Septembre : Mariage du duc d'York avec Marie de Modène
1674		<i>The Duty and Comfort of Suffering Subjects</i> de Peter Talbot	
1676		<i>The bleeding Iphigenia</i> de Nicholas French	Mars : Le duc d'York n'accompagne plus Charles II à l'église
	<i>The Compton Census of religious allegiance</i>		

1677		Août : le duc d'Ormond, Lord Lieutenant en Irlande (jusqu'en 1685)	Octobre : mariage de la fille de Jacques II, Marie, avec Guillaume d'Orange
	<i>An Account of the Growth of Popery and Arbitrary Government in England</i> de Andrew Marvell		
1678	Août : « complot catholique » dénoncé par Titus Oates		
	Automne : résurgence de l'anti-catholicisme		
	Octobre :		
	accusation d'Edward Coleman, ancien secrétaire du duc d'York, de complicité avec la France (exécuté en décembre)		
	meurtre d'Edmund Geodfrey		
	Décembre : Lettres de Lord Dandy (Ministre des Finances de Charles II) pour demander l'aide financière de la France		
1679	Expiration du Licensing of the Press Act		
	Janvier : Dissolution du parlement cavalier (8 mai 1661-24 janvier 1679)		
	1 ^{er} parlement d'Exclusion (6 mars 1679-12 juillet 1679)		Mars : Départ en exil à Bruxelles le 3 mars
			Septembre-octobre : bref séjour du duc d'York en Angleterre (Charles II malade)
	Novembre : intensification des manifestations où brûlent des effigies du pape.		Novembre : Exil en Ecosse
	Décembre : Pétition des Lords (1 ^{ère} pétition)	Décembre : arrestation d'Oliver Plunkett	
1680	<i>Patriarcha</i> de Robert Filmer(1 ^{ère} édition)		
	<i>Patriarcha non Monarcha</i> de James Tyrrell		

1680 (suite)			Janvier : bref séjour du duc d'York en Angleterre ; retour en Ecosse
	Petition "Monstre"		
	2 ^{ème} parlement d'Exclusion (21 octobre 1680-18 janvier 1681)		
	Octobre : Proclamation de Charles II contre les pétitions		
	Droit de pétition reconnu au Parlement		
1681	<i>A Brief History of The Succession</i> de John Somers	Janvier : rumeurs anglaises d'un « complot catholique » en Irlande	
	<i>The Great Point of Succession Discussed</i> de Robert Brady	Expiration de la Loi sur le Navigation de 1671 (les échanges commerciaux entre les colonies et l'Irlande reprennent)	
	Le Parlement d'Oxford- 3 ^{ème} parlement d'Exclusion (21 mars 1681-28 mars 1681)		
	Josiah Child nommé gouverneur de la EIC	Juillet-août : Oliver Plunkett envoyé en Angleterre, jugé et exécuté	
	<i>A treatise wherein is demonstrated</i> de Josiah Child		
1682		<i>The Interest of Ireland</i> de Richard Lawrence	Avril : Retour définitif du duc d'York en Angleterre
	1683-1685 : East India Company v. Sandys		
1683	Juin : complot du Rye House pour assassiner Charles II et le duc d'York		
	Procès d'Algernon Sidney (exécution en décembre)		
	Juillet : The judgment and decree of the University of Oxford		

1684	Charles II ne convoque pas de Parlement malgré la loi triennale	Février : Charles II permet la réunion d'une nouvelle commission de grâce qui rétablit leur titre de propriété à des demandeurs catholiques	
			Le duc d'York réintègre le Conseil privé de Charles II et redevient amiral en chef de la flotte anglaise
1685	Fin du procès EIC vs Sandys en faveur de la EIC		
	<i>Patriarcha</i> de Robert Filmer (2 ^{ème} édition)		
	<i>A Necessary Companion</i> de Carrew Reynell		
	6 février : mort de Charles II	Mars : Les catholiques Richard Talbot et Justin MacCarthy obtiennent le commandement d'un régiment	
	22 avril : cérémonie catholique pour le couronnement de Jacques II		
	23 avril : cérémonie anglicane pour le couronnement de Jacques II	Fin de la lieutenance du duc d'Ormond/ remplacé provisoirement par les Lord Justices, le duc de Granard et le primat Boyle	
	Mai : Première session du Parlement de Jacques II (19 mai) : revenu généreux voté		
	Juin-juillet : Rébellion du duc de Monmouth et du comte d'Argyll ; « Assises sanglantes »	Juin : Richard Talbot crée comte de Tyrconnell	

1685 (suite)		Juillet : Renouveau de la Loi sur la Navigation (interdiction pour les bateaux irlandais d'aller directement des colonies à l'Irlande sans passer par l'Angleterre)	
		 Août : le comte de Clarendon nommé Lord Lieutenant	
	 Octobre : Révocation de l'Edit de Nantes		
	 Novembre : Seconde session du Parlement de Jacques II (9 novembre-20 novembre) Question de l'armée de métier soulevée		
1686	 Avril : Nouvelle Charte de la Compagnie des Indes Orientales	 Janvier : arrivée de Clarendon	
	 Juin : Godden vs Hales en faveur du pouvoir de dispense du roi	 Juin : le comte de Tyrconnell dirige l'armée irlandaise et introduit des catholiques	
	 Juillet : Commission pour les Affaires Ecclésiastiques		
		 Août : Tyrconnell et Richard Nagle en Angleterre pour demander une révision de la Loi sur la propriété foncière (<i>Coventry Letter</i> en octobre)	
1687		 Janvier : Clarendon rappelé en Angleterre	
		 Février : le comte Tyrconnell nommé Lord Deputy	
	 Avril : Résistance des Universités de Magdalen et d'Oxford à l'intégration de catholiques	<i>A Treatise of Ireland</i> de William Petty	
	Première Déclaration d'Indulgence de Jacques II (4 avril)		

1687 (suite)	<i>Letter to a Dissenter d'Halifax</i>		
	Juillet : Jacques II dissout le Parlement (2 juillet)		
	Août-octobre : campagne de Jacques II pour s'assurer de la réunion d'un Parlement favorable à l'abrogation de la Loi du Test/ Les trois Questions.		
1688	Avril : Deuxième Déclaration d'Indulgence de Jacques II (27 avril)		
	Mai : Pétition des évêques		
	Juin : procès et acquittement des sept évêques de l'Eglise Etablie d'Angleterre (30 juin)		Juin : naissance du fils de Jacques II (10 juin)
	Lettre d'Invitation à Guillaume d'Orange (30 juin)		
	Août : plainte de S. White contre la EIC		
	Novembre : Débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre (5 novembre)		
	Décembre : Fuite de Jacques II et arrivée en France le 24 décembre (règne de 3 ans et 10 mois)	Décembre : La résistance protestante s'installe à Londonderry	
1689	Février : Guillaume d'Orange et Marie couronnés		
		Mars : convocation d'un parlement	Mars : Arrivée de Jacques II en Irlande (Kinsale) le 12 mars
		Avril : début du siège de Londonderry	Avril : Jacques II se voit refuser l'entrée de Londonderry
		Mai : Début du Parlement catholique irlandais (7 mai-18 juillet)	
		An Act prohibiting the import of English Coal	

1689 (suite)		An Act for the Advance and Improvement of Trade	
		Juin : An Act for Liberty of Conscience	
		An Act concerning Tithes	
		Abrogation de la Loi sur la propriété foncière (22)	
		Loi de sanction sans procès (<i>Attainder</i>)	
		Juillet : Libération de Londonderry par les troupes williamites	
		 Août : Arrivée des troupes du maréchal Schomberg	
		Septembre : Face à face à Dundalk entre les troupes de Jacques II et du maréchal Schomberg ; Schomberg refuse le combat.	
		Quartiers militaires d'hiver	
1690		Février : extension de l'utilisation de la "Brass and Copper Money"	
		Juin : Arrivée de Guillaume d'Orange en Irlande (14 juin)	
		Juillet : Bataille de la Boyne (1 juillet)	Départ de Jacques II d'Irlande (3 juillet)
1691		Octobre : traité de Limerick/ Fin de la guerre en Irlande (3 octobre)	Exil final en France.
		<i>The State of Protestants de William King</i>	
1701			Décès le 16 septembre (67 ans)

Annexe n° 2 : “Homily XXI, An Homily against Disobedience and Wilful Rebellion” dans Church of England, *The Second Tome of Homilies, of such matters as were promised and intituled in the former part of the Homilies : set out by the authority of the Queen’s Majesty, and to be read in every Parish Church agreeably*, Londres John Bill, 1623 (1571).

AN HOMILIE AGAINST DISOBEDIENCE AND WILFUL REBELLION

The first part. AS GOD the Creatour and Lord of all things appointed his Angels and heauenly creatures in all obedience to serue and to honour his maiesty : so was it his will that man, his chiefe creature vpon the earth, should liue vnder the obedience of his Creatour and Lord : and for that cause, GOD, as soone as hee had created man, gaue vnto him a certaine precept and law, which hee (being yet in the state of innocency, and remayning in Paradise) should obserue as a pledge and token of his due and bounden obedience, with denunciation of death if hee did transgresse and breake the sayd Law and commandement. And as GOD would haue man to be his obedient subiect, so did he make all earthly creatures subiect vnto man, who kept their due obedience vnto man, so long as man remayned in his obedience vnto GOD : in the which obedience if man had continued still, there had beene no pouerty, no diseases, no sicknesse, no death, nor other miseries wherewith mankinde is now infinitely and most miserably afflicted and oppressed. So heere appeareth the originall kingdome of GOD ouer Angels and man, and vniuersally ouer all things, and of man ouer earthly creatures which GOD had made subiect vnto him, and with all the felicity and blessed state, which Angels, man, and all creatures had remayned in, had they continued in due obedience vnto GOD their King. For as long as in this first kingdome the subiects continued in due obedience to GOD their king, so long did GOD embrace all his subiects with his loue, fauour, and grace, which to enioy, is perfect felicity, whereby it is euident, that obedience is the principall vertue of all vertues, and indeed the very root of all vertues, and the cause of all felicitie. But as all felicitie and blessednesse should haue continued with the continuance of obedience, so with the breach of obedience, and breaking in of rebellion, al vices and miseries did withall breake in, and ouerwhelme the world. The first authour of which rebellion, the root of all vices, and mother of all mischiefes, was Lucifer, first GODS most excellent creature, and most bounden subiect, who by rebelling against the Maiestie of GOD (Matthew 4.9, Matthew 25.41), of the brightest and most glorious Angel, is become the blackest and most foulest fiend and deuill : and from the height of heauen, is fallen into the pit and bottome of hell (John 8.44, 2 Peter 2.4, Jude 6, Revelation 12.7-9).

Here you may see the first authour and founder of rebellion (Genesis 3.1, Apocrypha. Wisdom 2.24), and the reward thereof, here you may see the graund captaine and father of rebels, who perswading the following of his rebellion against GOD their Creatour and Lord (Genesis 3.8, 17.23-24), vnto our first Parents Adam and Eue brought them in high displeasure with GOD, wrought their exile and banishment out of Paradise, a place of all pleasure and goodnesse, into this wretched earth and vale of misery : procured vnto them, sorrowes of their mindes, mischiefes, sicknesse, diseases, death of their bodies, and which is farre more horrible then all worldly and bodily mischiefes, he had wrought thereby their eternall and euerlasting death and damnation, had not GOD by the obedience of his Sonne

Jesus Christ repaired that, which man by disobedience and rebellion had destroyed, and so of his mercy had pardoned and forgien him : of which all and singular the premises, the holy Scriptures doe beare record in sundry places (Romans 5.12, 19).

Thus doe you see, that neither heauen nor paradise could suffer any rebellion in them, neither be places for any rebels to remaine in. Thus became rebellion, as you see, both the first and the greatest, and the very foot of all other sinnes, and the first and principall cause, both of all worldly and bodily miseries, sorrowes, diseases, sickenesses, and deathes, and which is infinitely worse then all these, as is said, the very cause of death and damnation eternall also (Genesis 3.17). After this breach of obedience to GOD, and rebellion against his Maiestie, all mischiefes and miseries breaking in therewith, and ouerflowing the world, lest all things should come vnto confusion and vtter ruine, GOD foorthwith by lawes giuen vnto mankind, repaired againe the rule and order of obedience thus by rebellion ouerthrowne, and besides the obedience due vnto his Maiesty, hee not onely ordained that in families and housholds, the wife should be obedient vnto her husband (Genesis 3.16), the children vnto their parents, the seruants vnto their masters : but also, when mankind increased, and spread it selfe more largely ouer the world, hee by his holy word did constitute and ordaine in Cities and Countreys seuerall and speciall gouernours and rulers (Job 34.30, 36.7, Ecclesiastes 8.2, 10.16-17, 20), vnto whom the residue of his people should be obedient.

As in reading of the holy Scriptures, we shall finde in very many and almost infinite places, as well of the olde Testament, as of the new, that Kings and Princes, as well the euill as the good, doe raigne by Gods ordinance, and that subiects are bounden to obey them (Psalms 18.50, 20.6, 21.2, Proverbs 8.15-16) : that GOD doth giue Princes wisdom, great power, and authority : that GOD defendeth them against their enemies, and destroyeth their enemies horribly : that the anger and displeasure of the Prince, is as the roaring of a Lyon, and the very messenger of death : and that the subiect that prouoketh him to displeasure, sinneth against his own soule : With many other things, concerning both the authority of Princes, and the duetie of subiects. But heere let vs rehearse two speciall places out of the new Testament, which may stand in stead of all other. The first out of Saint Pauls Epistle to the Romanes and the thirteenth Chapter, where hee writeth thus vnto all subiects, Let euery soule be subiect vnto the higher powers, for there is no power but of GOD, and the powers that be, are ordeined of GOD (Romans 13.1). Whosoeuer therefore resisteth the power, resisteth the ordinance of GOD, and they that resist, shall receiue to themselues damnation. For Princes are not to be feared for good works, but for euill. Wilt thou then be without feare of the power? Doe well, so shalt thou haue praise of the same : For he is the minister of GOD for thy wealth : But if thou doe euill, feare : for he beareth not the sword for nought, for he is the minister of GOD to take vengeance vpon him that doth euil. Wherefore ye must be subiect, not because of wrath onely, but also for conscience sake : for, for this cause ye pay also tribute, for they are GODS ministers, seruing for the same purpose. Giue to euery man therefore his duty : tribute, to whom tribute belongeth : custome, to whom custome is due : feare, to whom feare belongeth : honour, to whom ye owe honour. Thus far are S. Pauls words. The second place is in S. Peters Epistle, and the second Chapter,

whose words are these, Submit your selues vnto all maner of ordinances of man for the Lords sake, whether it bee vnto the King, as vnto the chiefe head, either vnto rulers, as vnto them that are sent of him for the punishment of euil doers, but for the cherishing of them that doe well (1 Peter 2.13-14). For so is the will of GOD, that with well doing ye may stoppe the mouthes of ignorant & foolish men : as free, and not as hauing the libertie for a cloake of maliciousnesse, but euen as the seruants of GOD. Honour all men, loue brotherly fellowship, feare GOD, honour the King. Seruants, obey your masters with feare, not onely if they be good and courteous, but also though they be froward. Thus farre out of Saint Peter.

By these two places of the holy Scriptures, it is most euident that Kings, Queenes, and other Princes (for hee speaketh of authoritie and power, be it in men or women) are ordeined of GOD, are to bee obeyed and honoured of their subjects : that such subjects, as are disobedient or rebellious against their Princes, disobey GOD, and procure their owne damnation : that the gouernment of Princes is a great blessing of GOD, giuen for the common wealth, specially of the good and godly : For the comfort and cherishing of whom GOD giueth and setteth vp princes : and on the contrary part, to the feare and for the punishment of the euill and wicked. Finally, that if seruants ought to obey their masters, not onely being gentle, but such as be froward : as well and much more ought subjects to be obedient, not only to their good and courteous, but also to their sharpe and rigorous Princes. It commeth therefore neither of chance and fortune (as they terme it) nor of the ambition of mortal men and women climing vp of their owne accord to dominion, that there bee Kings, Queenes, Princes, and other gouernours ouer men being their subjects : but all Kings, Queenes, and other gouernours are specially appoynted by the ordinance of GOD. And as GOD himselfe, being of an infinite Maiestie, power, and wisdom, ruleth and gouerneth all things in heauen and earth, as the vniuersall Monarch and onely King and Emperour ouer all, as being onely able to take and beare the charge of all (Psalms 10.16, 45.6, 47.2) : so hath hee constituted, ordeyned, and set earthly Princes ouer particular Kingdomes and Dominions in earth (Ecclesiasticus 17), both for the auoyding of all confusion, which els would be in the world, if it should be without gouernours, and for the great quiet and benefite of earthly men their subjects, and also that the Princes themselues, in authoritie, power, wisdom, prouidence, and righteousnesse in gouernement of people and countreys committed to their charge, should resemble his heauenly gouernance, as the maiestie of heauenly things may by the basenesse of earthly things bee shadowed and resembled. And for that similitude, that is betweene the heauenly Monarchie, and earthly Kingdomes well gouerned, our Sauour Christ in sundry parables saith, that the Kingdom of heauen is resembled vnto a man, a king (Matthew 18.23, 22.2) : and as the name of the king, is very often attributed and giuen vnto GOD in the holy Scriptures (Psalms 10.16, 45.6, 47.2), so doeth GOD himselfe in the same Scriptures sometime vouchsafe to communicate his Name with earthly Princes, terming them gods (Psalms 82.6) : doubtlesse for that similitude of gouernement which they haue or should haue, not vnlike vnto GOD their King (Matthew 22.13, 25.34). Vnto the which similitude of heauenly gouernement, the neerer and neerer that an earthly Prince doth come in his regiment, the greater blessing of GODS mercy is he vnto that countrey and people ouer whom he reigneth : and the further and further that an

earthly prince doth swarue from the example of the heauenly gouernment, the greater plague is he of GODS wrath, and punishment by GODS iustice, vnto that countrey and people, ouer whom GOD for their sinnes hath places such a Prince and gouernour. For it is indeede eident, both by the Scriptures, and dayly by experience, that the maintenance of all vertue and godlinesse, and consequently of the wealth and prosperity of a kingdome and people, doeth stand & rest more in a wise and good Prince on the one part, then in great multitudes of other men being subiects : and on the contrary part, the ouerthrow of all vertue and godlinesse, and consequently the decay and vtter ruine of a Realme and people doth grow and come more by an vndiscreete and euill gouernour, then by many thousands of other men being subiects. Thus say the holy Scriptures, Well is thee, O thou land (saith the Preacher) whose King is come of Nobles, and whose princes eate in due season, for necessity, and not for lust (Ecclesiastes 10.17, Proverbs 16.29). Againe, a wise and righteous King maketh his Realme and people wealthy : and a good, mercifull, and gracious Prince, is as a shadow in heate, as a defence in stormes, as deaw, as sweete showres, as fresh water springs in great droughts (Ecclesiasticus 10, Isaiah 22.1-2).

Againe the Scriptures, of vndiscreet and euill Princes, speake thus, Woe be to thee (O thou land) whose King is but a child, and whose Princes are early at their bankets (Ecclesiastes 10.16). Againe, when the wicked doe raigne, then men goe to ruine. And againe, A foolish Prince destroyeth the people, and a couetous King vndoeth his Subiects (Proverbs 28.15-16, 29.2,4). Thus speake the Scriptures, thus experience testifieth of good and euill Princes.

What shall Subiects doe then? shall they obey valiant, stout, wise, and good Princes, and contemne, disobey, and rebell against children being their Princes, or against vndiscreet and euill gouernours? God forbid : For first what a perilous thing were it to commit vnto the Subiects the iudgement which Prince is wise and godly, and his gouernement good, and which is otherwise : as though the foot must iudge of the head : an enterprise very heinous, and must needs breed rebellion. For who else be they that are most inclined to rebellion, but such haughtie spirits? From whom springeth such foule ruine of Realmes? Is not rebellion the greatest of all mischiefes? And who are most ready to the greatest mischiefes, but the worst men? Rebels therefore the worst of all Subiects are most ready to rebellion, as being the worst of all vices, and farthest from the duetie of a good Subiect : as on the contrary part the best Subiects are most firme and constant in obedience, as in the speciall and peculiar vertue of good Subiects. What an vnworthy matter were it then to make the naughtiest Subiects, and most inclined to rebellion and all euill, iudges ouer their Princes, ouer their gouernment, and ouer their counsellors, to determine which of them be good or tolerable, and which be euill, and so intolerable, that they must needs be remooued by rebels, being euer ready as the naughtiest subiects, soonest to rebell against the best Princes, specially if they be yong in age, women in sexe, or gentle and curteous in gouernment, as trusting by their wicked boldnesse, easily to ouerthrow their weakenesse and gentlenesse, or at the least so to feare the mindes of such Princes, that they may haue impunitie of their mischieuous doings.

But whereas indeede a rebell is worse then the worst prince, and rebellion worse then the worst gouernement of the worst prince that hitherto hath beene : both rebels are vnmeete

ministers, and rebellion an vnfit and vnwholsome medicine to reforme any small lackes in a prince, or to cure any little griefes in gouernment, such lewd remedies being far worse then any other maladies and disorders that can bee in the body of a common wealth. But whatsoeuer the prince bee, or his gouernement, it is euident that for the most part, those princes whom some subiectes doe thinke to bee very godly, and vnder whose gouernement they reioyce to liue : some other subiects doe take the same to bee euill and vngodly, and doe wish for a change. If therefore all subiects that mislike of their prince, should rebell, no Realme should euer bee without rebellion. It were more meete that rebels should heare the aduise of wise men, and giue place vnto their iudgement, and follow the example of obedient subiectes, as reason is that they whose vnderstanding is blinded with so euill an affection, should giue place to them that bee of sound iudgement, and that the worst should giue place to the better : and so might Realmes continue in long obedience, peace, and quietnesse. But what if the Prince be vndiscreete, and euill indeed, and is also euident to all mens eyes, that hee so is? I aske againe, what if it be long of the wickednesse of the Subiects, that the Prince is vndiscreete and euill? Shall the Subiects both by their wickednesse prouoke GOD for their deserued punishment, to giue them an vndiscreet or euill Prince, and also rebell against him, and withall against GOD, who for the punishment of their sinnes did giue them such a Prince? Will you heare the Scriptures concerning this point? GOD (say the holy Scriptures) maketh a wicked man to raigne for the sinnes of the people (Isaiah 19.4). Againe, GOD giueth a Prince in his anger, meaning an euill one, and taketh away a Prince in his displeasure (Hosea 13.11), meaning specially when hee taketh away a good Prince for the sinnes of the people : as in our memorie hee tooke away our good Iosias (2 Chronicles 34.1) king Edward in his yong and good yeeres for our wickednesse. And contrarily the Scriptures doe teach, that GOD giueth wisdom vnto Princes, and maketh a wise and good King to raigne ouer that people whom he loueth, and who loueth him (Proverbs 8.15-17). Againe, if the people obey GOD, both they and their king shal prosper and be safe, els both shall perish, saith GOD by the mouth of Samuel (1 Sam. 12.14).

Here you see, that GOD placeth as well euill Princes as good, and for what cause he doth both. If wee therefore will haue a good Prince, either to be giuen vs, or to continue : now we haue such a one, let vs by our obedience to GOD and to our Prince moue GOD thereunto. If we will haue an euill Prince (when GOD shall send such a one) taken away, and a good in his place, let vs take away our wickednesse which prouoketh GOD to place such a one ouer vs, and GOD will either displace him, or of an euill Prince make him a good Prince, so that wee first will change our euill into good. For will you heare the Scriptures? The heart of the Prince is in GODS hand, which way soeuer it shall please him, he turneth it (Proverbs 21.1). Thus say the Scriptures. Wherefore let vs turne from our sinnes vnto the Lord with all our hearts, and he will turne the heart of the Prince, vnto our quiet and wealth? Els for Subiects to deserue through their sinnes to haue an euill Prince, and then to rebell against him, were double and treble euill, by prouoking GOD more to plague them. Nay let vs either deserue to haue a good Prince, or let vs patiently suffer and obey such as wee deserue. And whether the Prince be good or euill, let vs according to the

counsell of the holy Scriptures, pray for the Prince, for his continuance and increase in goodnesse, if he be good, and for his amendment if he be euill.

(...)

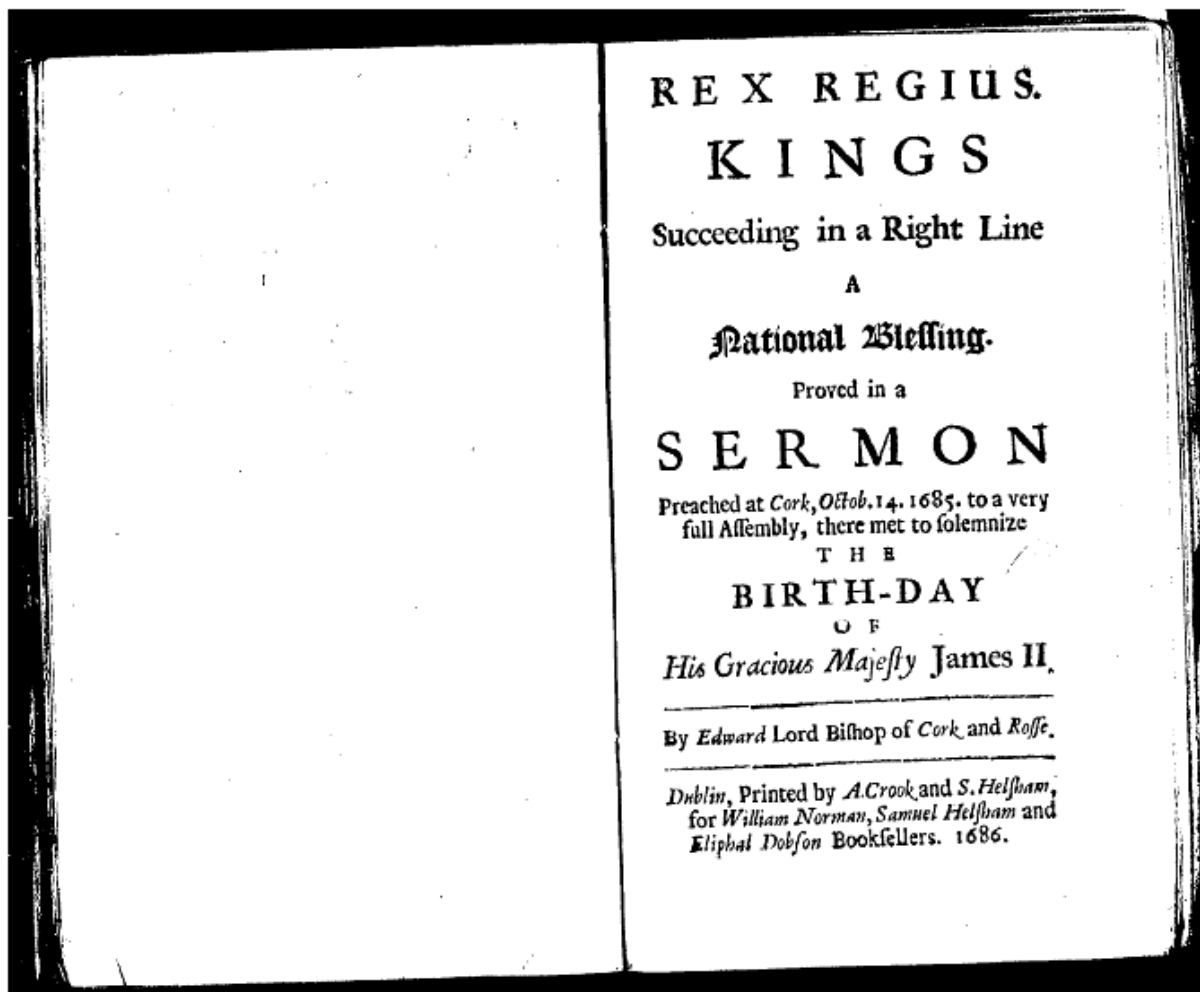
Source : *Short-Title Catalogue* 13675. Renaissance Electronic Texts 1.1. copyright 1994 Ian Lancashire (ed.) University of Toronto, <<http://www.anglicanlibrary.org/homilies/bk2hom21.htm>>. Page consultée le 14/01/2013.

Annexe n° 3 : Stephen College, *The Solemn Mock Procession of the Pope, Cardinals, Jesuits, Fryers &c. through the City of London, November the 17th, 1679.*



Source : <http://www.britishmuseum.org/research/search_the_collection_database/search_object_image.aspx>. Page consultée le 05/02/2011.

Annexe n° 5 : Edward Wettenhall, *Rex Regius, Kings Succeeding in a right Line a National Blessing, Christchurch, Cork, 14. 1685, being His Majesties Birth-day* dans Edward Wettenhall, *Hexapla Jacobaea, A Specimen of Loyalty Towards His Present Majesty James the II. Of Britain, France and Ireland King, In Six Pieces*, Dublin, A. Crook et S. Helsham, 1686.



Advertisement

T*His Sermon was preached only in the place and on the time and occasion mentioned. The Specialties of its Design may not perhaps be fully understood, either by its Title or by the Text; And therefore I thought fit to premonish, that I aimed herein peculiarly at these Two Points: First, to conciliate, the most I could, to our present Sovereign in particular the good Opinion and hearty Affections of all sorts of People. And next, more generally, to make them*

them in love with and zealous for the Constitution or Frame of our Government. It will easily be perceived how these are concerned through the several parts of the Discourse.

Nor have I been guilty, in any thing I have said to either of these purposes, of the least Prevarication or Discession from my own Thoughts: for I really believe both His Sacred Majesty and the Constitution deserve much more, than so shallow a person, as my self, can comprehend or say of either.

Only I could wish, and I do most passionately exhort, that
one

one thing which I have here supposed and pleaded, as an Argument of our Happiness, might daily take more effect; namely, that His Majesties most exemplary Royal Virtues of strict Temperance, Consideration, Prudence and universal Serioufness may be closely imitated by all who presume to stile themselves his Friends: For it is plain, by one part of this Discourse, that much both of His Majestys and his Peoples Blessedness depend hereupon: and therefore let none think or calumniate, that I promise or pretend to prove publick Prosperity on other Terms: For publick Dissoluteness and a
M truly

truly prosperous state of things are most incompatible. The Good God increase amongst us the Virtues I have commended, and multiply on us their Fruits and Consequents.

REX

REX REGIUS.

Kings succeeding in a right Line a National Blessing.

Proved in a

SERMON preached in Christchurch at Cork, Octob. 14. 1685. being His Majesties Birth-day.

The TEXT.

Eccles. x. 17. Blessed art thou, O Land, when thy King is the Son of Nobles, and thy Princes eat in due season, for Strength, and not for Drunkenness.

The great Designs of our being assembled here this day, I will presume, are or ought to be, chiefly these two.

First. To pay God our more solemn Thankgivings for our Gracious King
M 2 and

4 Rex Regius.

one and forty years was said *נַוַּן* young and tender-hearted, 2 Chron: xiii. 7. All which acceptations are necessary here to be noted, that the opposite hereof, *the Son of Nobles*, in the Text, may be better understood.

Of *Eating in the Morning*, &c. we shall touch by and by. In the mean while the sum of this his first Observation is, That it is generally a great unhappiness for a Nation to have either a young, ignoble, shallow or voluptuous Prince. God be blessed, our Kings vilest Enemies can affix none of these to him.

But contrarily, *Blessed art thou, O Land, when thy King is the Son of Nobles, and thy Princes eat in due season, for Strength, and not for Drunkenness*. That term, *the Son of Nobles*, is capable of a double sense: Strictly and literally taken, it signifies, only a Person of Noble Extraction, or descended from a Noble Family. But taken according to the *Hebrew Idiom*, as we say the *Sons of Men*, that is *Man*; so the *Son of Nobles* will be a Person of a noble Spirit, generous, great and brave. Nothing hinders but we may understand the term both ways. And in the Interpretation of Scriptures, where several senses are probable and wholesome, it is, as one calls it, a

picce

Rex Regius. 5

piece of spiritual Frugality to take both, or even all. It is indeed an holy making the most of Scripture. And if we regard what was said before in the Explication of the word *Child* in the former verse, that it signifies not only what we commonly mean by the name [*a person of few years*,] but also either one of a mean or servile condition, or even of a weak and mean Soul, the Opposition which must be admitted between these two branches [*Wo be to thee, O Land, when thy King is a Child*] and [*Blessed be thou, O Land, when thy King is the Son of Nobles*] will enforce us to take this term in both the senses mentioned.

Then as to what may seem dubious or obscure in the latter clause of the Text; *Eating in due season, for Strength, and not for Drunkenness*, seems at first only a description of temperate Diet. *Eating in due season*, is opposed to *Eating in the morning*. The morning is no season for men to set themselves to Eating; but first for Devotion, then for Business. *Eating for Strength, and not for Drunkenness* determines both the Quantity and Quality of our Food. For it is plain, men may make themselves drunk with a small measure of some kind of Liquors, as well as with a large one of o-

M 4

thers,

2 **Rex Regius.**

and the Blessings we enjoy under his happy Reign. And,

Secondly. Together to possess both our own and others minds, as universally as we can, with deeper Impressions of our Duty to our King, and fresh Resolutions of Loyal Adhesion.

Now these things being designed by us upon his Birth-day, as this is, whatever *Advantages* his *Descent, Family* or *Extraction* (which certainly have operated more to our Happiness, than most are aware of) may be conceived to add, either to the quickening our *Gratitude*, or fixing in us a more lasting *sense of our Obligations and Duty*, ought not, on this Solemnity, in all reason to be omitted, or to pass unconsidered.

The *Text* very pertinently suits with our designs; and especially, in that it *asserts and celebrates*, as most conducive to the publick Good, such *peculiar circumstances and qualifications* as, God be blessed, are most eminent and exemplary in our present *Sovereign*.

Blessed art thou, O Land, when thy King is the Son of Nobles, and thy Princes eat in due season, for Strength and not for Drunkenness.

King Solomon, the Author hereof was

25

Rex Regius. 3

as much a *Prince* as a *Philosopher*, as deeply inlighted into Political Affairs, as into Natural or Moral Sciences. And we have many Proofs hercof in several Paragraphs (or little Discourses) of Political concernment in this Book. This, out of which the *Text* is taken, is one, but very short; consisting only of two Aphorisms, and those containing matter of his Observations, or his Sense in brief, touching the different *Estate of Kingdoms* according to the different *Qualifications or Circumstances* of their *Princes*.

Wo to thee, O Land, when thy King is a Child, and thy Princes eat in the morning! ver. 16.

The word *Child* here must not be taken strictly for an Infant, but (as both the Original signifies, and the Septuagint have rendered it, *νενηθης*) for a young person. And it is in Scripture applied (1.) To *Age*, so as to signify a young person. (2.) Because young persons used to be employed in Attendance and Services, to *Condition* (and thus the young men in Scripture language very often 1 Sam. ii. 13. is as much as the *Servants* 2 Sam. ii. 14. or *Attendants*.) Or (3.) To *Understanding*: in which regard, King Rehoboam though then above

M 3

278

6 **Rex Regius.**

thers. These three therefore, To Eat and Drink in due season, in due measure, and of such viands as are convenient for us, make up what we call Temperance in Diet. But this single Virtue, as being the principal part of Sobriety, and that which is mainly instrumental to preserve Reason and Consideration, is put Synecdochically for a considerative Virtuous Temper and Practice; in opposition, especially, to a voluptuous and sensual Life; which, who-soever give themselves up to, whether noble or plebeian, are neither fit for, nor can mind or happily dispatch, Business. And so the sum of the Royal Preachers Observation in the Text amounts to this; *'Tis a singular Blessing to a Nation to have a King nobly descended, of a noble Mind, not young or unexperient^d, not giving himself over to Pleasures and excess, but grave, abstemious, considerative and virtuous.* And all this, praised be our good God, is a Blessedness which these Nations at present enjoy.

The Text being thus explained, it follows, that we speak distinctly to its parts: which I shall not be curious in assigning. It being a compound or copulative Proposition, consists evidently of two simple ones, the first whereof is, *Blessed art thou,*

Rex Regius. 7

O Land, when thy King is the Son of Nobles. We ought then first to consider, what Felicities they are, which amount to a People by having their Prince of Noble Extraction.

And in answer hereto, if my Discourse be not at present so perfectly or wholly Theological, as I could desire, or, as are generally those, with which I use to entertain you, I must beg your pardon: the nature of the Subject matter does not admit it: But, I am sure, the End I drive at, or that to which all tends, is truly Holy, Religious and Christian.

Now the great Benefits which reasonably a People may expect under such a Prince are, I think, chiefly these three.

Publick Wealth and Plenty;
Publick Ease, or Liberty to enjoy
what they have; And
Publick Quiet and Peacc.

Blessings! which one would think should endear the Government to us, and which, I am sure, whether we will acknowledge or no, the Kingdoms generally enjoy; especially if we consider how at present it goes with other neighbouring Nations. And these, I say, by Gods Blessing, and upon

8. **Rex Regius.**

upon our own Loyalty, we may reasonably expect the continuance of, under our *Soveraign* and the *present Constitution*, that is, while we are governed by *Kings who are the Sons of Nobles*. For,

First. With *Noble Personages* generally go *Noble Estates and Revenues*. When men who were born Princes come to the Throne, they carry with them thither their private Fortunes and former Principalities, joyning all to the Crowns they take. A great Felicity this to the Publick, and much for the aggrandising a Nation, as well as for the Ease of the middle rate of men, on whom commonly all burdens fall. *Kings cannot be too rich, though Subjects may*. 'Tis for the Benefit of the whole body of their People, that Princes abound. They will then be better able to defend both themselves and Subjects; and that with fewer, lighter and more easie Supplies. On the contrary, where indigent and poor men come to rule, though never so virtuous, upright and just, never so sweet, generous and noble minded, yet [*Necessitas cogit ad turpia*] a poor Princes own, or the publick Necessities, will put him on Practices dishonourable, and which will be uneasie and grating on the the Subject. For what vast Treasures are

Rex Regius. 9

cessary to settle a new Prince? What unthought of Expences incident? Extraordinary Exigents of State, private Accidents, Families to be raised, Dependants to be advanced, and a multitude of like occasions? Of all which the ordinary sort must bear the main burden. Wherefore no such Oppressor as a poor Man in chief Power. *Prov. xxiii. 3. A poor man, that oppresseth the Poor, is like a sweeping Rain, which leaveth no Food*. Though therefore it was a King in the Text that said it, yet it would seem of all Degrees the Commonality may in this respect most justly pronounce, *Blissed art thou, O Land, when thy King is the Son of Nobles*.

Secondly. The *Sons of Nobles* most generally prove *Noble and Heroical themselves*, and of great and brave Souls. *Fortes creantur fortibus & bonis*. Eagles naturally produce not Kites or Buzzards: There is a *Royal Spirit* runs in *Royal Blood*. And it has been observed by the wisest and most impartial men, such which are best Judges in these matters, I mean, least obnoxious to mistake and freest from Flattery, that many *Princes* even while young, and within those years which ordinarily denominate *Children*, have far surpass in ripeness of *Wis, Prudence, Counsel* or like Qualifications, the

the generality of *adult persons*, of above twice their years, though of liberal and good lettered Education also. This, amongst others, was manifest to all the world in that blessed Prince *Edward VI.* King of *England*, whom *Cardan* (an *Italian* by Birth as well as Religion, but one of the most learned men and greatest Philosophers then in the world) having visited, could not forbear wonder, and giving him so great a Character, as is scarce credible touching one of so few years. It is too long to repeat the whole, but in the end he expressly files him *the Miracle of Nature*. And it is truly much, to have been ever from the Cradle fill'd with great thoughts, posselt with Principles and Designs of publick Good, and bred by *Art*, as well as by *Nature dispos'd* and fram'd for Government. Now this may be expected from the *Sons of Nobles*, and is almost ever found in those who are born Princes: They cannot well be base spirited, but answer their Originals and Condition of Life. From whence, how naturally the forementioned Advantages will flow to their Subjects, any may easily see who pleases to consider the Case. On the contrary, when men either by the *Sword*, or *Popular Favour and Factions*, come to the Throne,

Throne, they retain dreadful tinctures of the *Cruelty, Bloudiness, Partiality* or other base *Arts*, that advanced them. Whence it comes to pass that they rule with Tyranny and Oppression, at least, that they generally administer (pardon the solecism) unequal and partial Justice: Where they dare to punish, they commonly (though on slight occasions) crush irreparably: where they dare not, they will not see, but haply flatter or fawn, at least basely dissimble, and personate Justice, only in being blind: And what Grievances, how great and various must arise hence, is not easie, I had almost said to imagine, I am sure not to comprehend or determine. Remember *Johans* Parable, *Judg. ix. 15.* When the Bramble was advanced to be King over the Trees, he said unto the Trees, if in truth ye anoint me King over you, then come and put your trust in my Shadow: and if not, let Fire come out of the Bramble and devour the Cedars of Lebanon. The Bramble is no such tall, erect or strong plant, that its shadow was likely, I should have said possible, to defend the Trees, from the injuries either of Storms or scorching Heat: Yet if the Trees would not accept of this its shelter, as insignificant and ridiculous as it was, from such a King, nothing but

con-

(...)

Texte de 33 pages

Source : <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:17802002>. Page consultée le 12/11/2012.

THE DVTY AND COMFORT
O F
SVFFERING SVBIECTS.

Represented by PETER TALBOT in a letter to the
Roman-Catholiks of Ireland, particularly those of
the City and Diocese of DVBLIN.

Dearlly Beloued, in Christ.

I Should be very sorry there were any iust reason to be-
lieue that since my departure from that Kingdom any
endeauors haue bin used to instruct you otherwise than
I haue don, as to the inuolable Duty and Obedience you
ow to His Maiesty's Government, and the Laws you liue
under. And, though your former unanimous and humble
acquiescence to my constant Doctrin in this particular will
not permit mee to haue the least doubt of your loyalty and
peaceable behauiour, yet, because Aduersity is a strong
Temptation, and temporall necessitics the most forcible of
all motiues to our corrupt nature, I thought fit to arm your
soul against all such assaults, by summing up in this Epistle
the substance of what I haue so often inculcated unto you
by word of mouih in my Exhortations.

I hope you remember that I alwayes endeauor'd to
print this Great Truth liuely in your Minds, that the Hap-
pines of Man in this present state consists more in pos-
sessing the riches of a good Conscience than the conue-
niencies of this world: *Good and Bad Fortune* (as they call
them) are but improper Nick-names and foolish Notions,
if by that language bee meant Riches and temporall Pro-
sperity. Tis the depraued condition of human nature which
makes us affectionately couet and unresignedly resent the
loss of such paltry trash; whose very Nature tells us 'tis

A

of too base an alloy and of too mean and low a pitch of worth for a soul sprung from Heauen and wing'd by Christianity to fly at. The apprehensions wee frame of our greatest and most important concerns of *Eternity*, and of the proper Means for it's attainment, are so dim, for want of rendering our Faith liuely by attentiu consideration, that wee are apt to miscall that *Persecution* which is indeed a sweet *Providence* of our Heauenly Father; and to imagin that *Pouerty* and other Marks of *Predestination* are so many Misfortunes which make us miserable: Neuer considering from how good a hand they com, or indeauoring by *Patience* to make that excellent use of them for which they were intended, to wit the *Saluation* of our Souls.

To confirm you there fore in these Truths, and to settle you steadily in the submission you owe to the Laws of the Land, as well as in the Charity you are by Christs sweet law obliged to bear towards your Protestant Neighbours and fellow-subjects, I will state your case worse than really it is, and suppose you were all driuen to that utmost and worst extremity of begging your bread: I say, though you were reduc'd euen to that staruing condition, yet ought you not endeauour to better it by plotting or conspiring against His M^{ty} Government, Person or Subjects; or by disturbing the peace of the Kingdom. You ought not, I say once more, do this and the reason why you ought not, is as euident as it is that you ought not to *sin*; to deny which Truth is to deny, not some one point or some few single truths, as do Hereticks, but the whole intire Doctrin of Christianity, and the Common Light of Reason to boot. Read the Holy Scriptures, and you will find *S. Paul* tells us that Christians are bound *in conscience* to obey their Heathen Emperours; and that, *who euer resisteth them, resisteth the ordinance of God*; also, that by so doing they *purchase to themselves Damnation*? Does not *Christ* himself command us to *pay Tribute unto Cesar*, the badge and token of our Temporall vassallage and Obedience? Does not *S. Peter* bid us be *subject to the King as hauing Preeminence*

their attainment of Eternall Happines.

Did Mortalls make sober and attentiu Reflexions upon the suruiueny of their Soul, and that the future condition which finally attendsit, stretches its duration to an endles *Eternity*, their Reason, which Custom and Passion hood-wink, would readily discouer how iust it is to conform them selues to Gods holy will in this particular, and euen to take content in their afflictions. For, tell mee, I beseech you, what is this world? Truth makes answer for you, and assures us all y^e tis onely a Theatre of foolish and false shows: A short Comedy, or rather indeed a short Prologue of euerlastling sadnes to such as take most delight in it. A perpetuall Conflict between life and Death, Sicknes and Health, Fear and Hope, Ioy and discontent. Again, what is an Inheritance? A parcell of land whereof our Ancestors were Masters as long as they liu'd; which term of Life (the onely interest any of them could pretend to) is valu'd but at seauen years purchase: Is it reasonable then think you, to fix your hearts so unremouably and passionately upon that earth, as if your Souls were to turn into it as well as your Bodies? Poor Souls! After a mans death hee has no expectation of any good for his Temporall Estate, being quite out of all circumstances of enioying the least conueniency from it. Nor has any separated Soul the least Concern for any worldly Inheritance, but those unhappy ones who hauing ouer-loud' it here, feel the fond affection to such a perishable and fleeting Good, rack ing their wills with a bitter torment for the eternall los of it. Nor lastly, do they concern themselues so highly for the Temporall Prosperity of their Children or Relations. No, no, the blinding veil is then taken from their eyes, and they see plainly, may feel experimentally, that nothing is at all valuable but as it conduces to attain Heauen; and that neither Riches nor Pouerty (but onely virtue) are the proper Means to compass that happy End, both of them indifferent and unconcerning, and onely good or bad, as they are well or ill made use of; but yet with this difference, that Riches are by far a more dangerous incitement to

ull our souls with the loue of this world, and return us from virtue: Nay euen the damned Souls are wiser than to concern themselues with wishing those Friends whom they retain a naturall affection for, such trifling advantages. That rich man who so much enuy'd the Happines of *Lazarus* in *Abrahams* bosome, was not sollicitous for his Brethrens worldly Interest, but for their instruction. which passage though it be a Parable, yet tis a most sure proof of the Folly of such as lament the los of their Fortunes more than the los of Gods Grace, and are more concern'd for acquiring or conferring an Inheritance in this world for themselues or their Relations, than for that of Heauen. what doth it profit a man to gain the whole Vniuerse if his Soul in the mean time suffers any Detriment? And that soul suffers not onely Detriment but Eternall Damnation, that will attempt to possess an Estate by so unlawfull means as Rebellion against Superior Powers, and the Laws by them establisht.

I remember one of the greatest Peers of Ireland (w^{ch} worth, late Earl of *Widdare*) desir'd my opinion concerning the apparition of a Spirit which haunted him not long before his last sicknes, and the aduice it gaue him. Some circumstances which were obserued by his vertuous Lady and others as well as himself, made his story very credible to mee: but his assuring that the spirit neuer recommended to him Repentance of his Sins, or reflexions upon the Vncertainty of this world, or any other thing for the good of his Soul, and that it onely exhorted him to mind Temporall affairs, and to restore his Family to its ancient greatnes, made mee suspect (as I told him) it was no good spirit that appear'd to him; nay a worse one than that of *Dives*; for this desired that som would preach to his Brethren against the vanities of this world, that did the quite contrary. And, truly, a Spirit that would moue men to restore their Friends and Families to the Seats and Splendor of their Ancestors by violating the Laws of the Land, must be of the same nature.

Therefore Dearly Beloued, I coniure you earnestly

(as one who tenders your saluation as his own, and believes hee must render to God an Account for your Souls) to bear with Patience this Cross which Christ has shared with you. Faint not vnder so light a Burthen; hee carries the heauiest part: Hee was innocent, you are guilty; Hee submitted himself voluntarily, you must suffer unavoidably. Bee spiritually wise then, and make a meritorious virtue of this happy necessity. Let not the vain hopes of better Times, or the desire of passing a short Moment some thing more commodiously plunge you in to the intolerable miseries of Hellfire for all Eternity. Lose not the solid Substance of true Happines for an aery shadow; the fruits of Faith for a groundles Fancy. You haue lost your real Estates, let not Imaginary ones fool you out of your Duty and the recompence which God has promised such as will patiently expect it. Resist manfully against those deceitfull temptations, and build not Castles in the ayre. I say deceitfull; for of all Temptations *Hope*, if not well grounded, is the most dangerous: In others, a man runs the hazard of being deceived by the Denill and outward appearances; but when hee has once entertain'd Hope, both vngrounded and also of false Goods, he will most certainly be deceiu'd by himselfe; and the more, by how much hee is in this case confident and assur'd that hee intended himself no preiudice, but an aduantage. Against the fair words and promises of others wee are armd by the suspicions and cautions wherewith nature and Experience has furnisht us: but against that fair prospect of distant Goods within our view, wherewith wee please and entertain our thoughts, represented rather by our fond wishes than by any probability of releef, there is no defence. wisdom is naturally the safest Guard against such an inbred Enemy lying in a close ambush in our own breast; but (alas!) those inordinate affections to worldly things paint them to our deluded Imagination in such gay and liuely colours of Hope, and so easily attainable, when there is no such thing, that the wholsome Maxims of wisdom are stifled in our passion, and Folly (which now has

B

got the rains) drives the will blindly head long into the dangerous precipice of ouer-late and fruitles Repentance. That therefore which I principally aym at, is, to root out of your hearts this delusue Hope, as the chiefest obstacle of our happines in the next world, and of our content in this; which is apt to entice whole nations to their ruin, and lastly, is the most mouing Temptation to make weak Soules breax the best Orders of the world, and infringe the most sacred Lawes of Christianity and Conscience.

You will say that were it not for Hope, Heart would break: Nor will I deny that *Christian Hope* is the most comfortable cordiall for afflicted soules; That *Hope*, I say, which is grounded upon Divine Faith of an euerlasting Inheritance: *Hope* that does secure as well as promise possession: *Hope* that makes us despise all Temporall Happines, and erecting the Soul to take her flight towards Heauen, makes her at her taking her rise, spurn the subiect Earth. Let this Hope replenish with all solid satisfactions, bee your comfort, not that empty one of possessing estates already disposed of, whose flashing glimpses has dauid your eyes, and deluded you for so many years. Do but lay it once to heart how great the disproportion is between a Temporall and an euerlasting Inheritance, and it will quickly cheer up your Spirits, and wean your wills from that fond propension we are still apt to retain to what was once our own, though wee know it could neuer long continue so. The longest liuer that euer was since the Creation, did not arriue to enioy the world a thousand years; and, put case euery man did so, yet it would signify little or nothing to such as still long to continue it, because the present time, (or to speak more properly, *Instant*) fills us but with sorrow for the time that's past, and with perplexity for the future. Those noble Soules who fix their Hopes and Thoughts upon Heauen, do from that height look down un-mou'd upon the vicissitudes of sublunary affairs, and the storms of subiect Fortune; and tis onely those weaker ones that degenerate from the Excellency of their spirituall Being, who are shock't with the loss of a peece of

II

Land which God knows they had not right allow'd them by the course of nature to enioy about a moment: And that too such a moment, that on it E'ternity depends: A moment on whose well or ill spending is grounded the determination of our final and euerdureing state, either of Salvation or Damnation. Can wee then bee so stupid' as to mispend this precious Moment, and the time which God's mercifull Providence has allotted us to prepare for death, and purchase the Kingdom of Heauen, in sighing and solliciting for a pitifull parcell of earth; and that, because wee hope to pass our dayes as our Ancestors did theirs, in more plenty and folly than now wee can? This argues want of courage as well as Christianity. *Omne solum forti patria est*, sayes the Roman Orator. If the constant man makes euery Country his own, questionles a Christian ought not bee so set upon any worldly Inheritance as to indanger his sure Title to Heauen and the eternall loss of his Soul for the enioyment of so uncertaint a Settlement.

Perhaps some may conceit this doctrin too sublime for the Layty, and more proper for Monks and Hermits than for married men who are bound in Duty and Conscience to provide for their wiues, Children and Families. Bee not seduced, Dearly Beloued, by such specious mistakes or false suggestions: The Layty is as much obliged to practice Christian Virtues as the Clergy, and married men ought to loue their Neighbours and suffer patiently their own Crosses, as well as Monks and Hermits. Some Euangelicall Counsells and works of Supererogation are peculiar to the Ecclesiasticall state, but God's Commandements are proper to all Christians. I do not pretend that Lay-men are bound to sell their Lands and voluntarily embrace that Pouerty which Religious Orders profess; but I must maintain that they are obliged in conscience to submit to Providence, and to bear patiently the forfeiture of their Possessions, without disturbing the Publix peace or the Priuate Rights of such as enioy them by virtue of de Laws of the Land. They may haue recourse to the Cours of Iudicature and to His Ma^{ty}s Justice and Mercy, but not to any other Tribunal

Though the ancient Practice of Gods Church bee a sufficient and most conuincing proof of this Truth, yet it were not amiss to confirm it with a reason deduced from the particular auersion which God hath to Rebellion, and Disturbers of Government. Soueraigns are the Images of God, as wee may say, according to his *Prerogative*: Nor does their Soul onely naturally resemble him as hee is a Spirit, but their Soueraignty and Office represent him under a Cruill or Politique notion, as hee is Supreme Lord and Master of his Creatures. As sure as hee is King of the whole Vniuerse, so surely they are his Vice-Roys in their respective districts. And can wee think y^e this Great King will look on those with any other eye than as on Traytors who disobey and rebell against his Vice-Roy? Does not the Order of the world plainly inform us that euery Superiour Power represents the contempt of a Subordinate one, as auilifying his own, which instituted it, and in virtue of which it acts? Or can wee think that God is not more offended when wee disregard him under that character and Title, than when wee commit other Sins? Do not wee see that it stands with good reason y^e sublunary Kings pass by some disrespectts and indignities which reflect upon them in other regards, without inflicting very seuerer punishments on the offenders; But such Transgressions as touch their Supremacy or Power of gouerning, are accounted *Treason*, and punished with the utmost of all Temporall Ills, Death? And this is the reason why Idolatry is so hainous in the sight of God, because it dethrones him who is King of the whole creation, and sets up a vnrper in his place, to receiue that incommunicable honour, which is so iustly and properly his. Applying this then wee shall find that when subiects rebell against their King or his laws, they contemn God, who appointed them his officers to rule his world, according to his Attribute of Supreme Lord and Master; because Kings, as such, represent God's Soueraignty, and are in that regard his Images as well as his Anointed; and who so euer contemns the Image, contemns the Prototype; Tis the known Doctrin of those of our Profession that wee ought to ho-

nour the former for the later's sake; they onely therefore that hold no distinction between an *Image* and an *Idoll* may take an *ombrage* at this doctrin, but the very grain and *genius* of our Religion obliges us to it strongly, and leaues us no power to unrawell that ty of inuioiable obedience to our Earthly Soueraigns which is so manifoldly interwouen in our very Christianity. The summe of all is this, that since Disobedience to our King necessarily implies a disobeying God, 'tis evidently consequent that wee can haue no more right to rebell against him than against God himself: and that, since God has so essentiall a hatred against sin as not to consent wee should commit the least veniall one, though by so doing wee should conuert and saue the whole world, how can it be imagin'd that hee will allow of so great a crime as rebellion upon any score, euen of maintaining Religion or conuerting Soules, much less upon that meer Temporall motiue of sauing or regaining an Estate?

And now, Dearly-Beloued, giue mee leaue to exhort you in Christ's name, who is the Author and earnest Recommender of that best Soul-sauing Virtue of Charity, and in God's name as hee is the Soueraign Gouernour and Disposer of the Vworld, not to look with a maligning and spitefull eye upon your Protestant Neighbours as Vnrpers of Estates, but as placed in Possession of them by the King who is God's Vicegerent, and consequently by God himself; as also to consider y^e the Diuine Goodnes doing euer what is best for the spirituall good of his Creatures, if they make right use of it, his holy Intention was by permitting your Temporall losses, to lay more effectuall means for the saluation both of theirs and your own Soules. Consider that their Soules are by creation the Images of God as well as yours; for which reason alone, were there no other, you ought to loue and honour them, and pray for their Conversion; which doubtles has been God's design in this great Revolution: In doing which you haue God's own word (and who would not take his security), 'tis impossible you should bee losers if you practise the doctrin you

profess and wee teach. If any of them bee harsh to you, bear it patiently; if charitable, bee thankfull. I know there are many of them pitty your condition, and offer to compound for your claym, notwithstanding their Possession and the Legality of their Title. I know also that every man is apt to conceit himself to bee the best Iudge of his interest; but giue mee leaue, who ought to haue no other but the good of your Souls, and am equally concern'd for the Saluation of all, to wish with all my heart you did agree and liue together in true Christian Brotherly Charity, lest your Dissension cause your damnation; as it must ineuitably if it arriue to that height as to break that most excellent virtue, without which all others are dead, (as wanting that which onely giues life to all the rest) and bear no fruit of merit towards the atainment of Heauen. Vwhat a happy man should I esteem my self if by my prayers and endeauours I could contribute any thing to so pious a work, and so proper for one of my calling? what pains and dangers would I not undergo? How willingly would I leaue the contentments and conueniencies I at present enjoy in the best Climate and Country of Christendom, to liue in that less happy soil, not so favorable to men of my profession? I shall not value any inconueniencies if you giue mee the least encouragement by receiuing cheerfully and heartily my aduice in this present matter, which concerns so neerly the good of your Souls and the peace of that Kingdome. I flatter my self, and I hope, not vainly, with expecting your ready inclinations for so necessary a resolution, and so becoming persons of your principles: and therefore resting in this confidence I will make no farther delay, but prepare my self (as I hope I haue you by this letter) for so Christian and meritorious a work. Notwithstanding this only is my design, I fear, that if in order therunto I should once more implore and obtain with my Lord Lieutenants allowance a Iustice of the peace his warrant for securing a notorious malefactor (though a Friar by profession) falsely pretending papal priuileges, of not being questioned for his adulteries, rapes,

sedition, exacting moneys by counterfeit Bulls as the supposed Vicar Apostoliks Collector, and his Keeping a Community of vicious vagabonds, upon poor peoples charges, under the name and pretext of Religious Nouices, I fear, I say, if I should in a legal way indeior to haue such scandals and seditions punished by the Kings authority, it will be represented again to the Parliament of England as an exercise of foreign iurisdiction, and be made the ground of another persecution.

Howeuer I coniure you most earnestly, that if any should endeauour to teach you any doctrin contrary to this which I giue here under my hand, and am ready to seal with my blood, you will look upon them as Vvolumes, whatsoeuer their profession or habit seem to be. You haue had experience of som Preachers who pretend great zeal to God and the Kings seruice, and yet, at the same time Rebellion, and Murthers were proou'd against them. These are the men you must not giue ear to, nor conuerse with, lest you bee infected with their Doctrin and peruerterd by their Example. Hear and follow the Pastors who are answerable to God for your souls, not mercenary hirelings to whom the care of them does not properly belong. And yet if either these, or I, or an Angell from Heauen should go about to persuade you that it is lawfull to molest your Protestant neighbors, or defraud them of their goods, or enter upon their possessions by any means or method which the Law of the Land doth not allow, giue them no credit, but let them bee to you as an *Anathema*. God of his mercy grant you light to see, strength to bear, and a truly wise Christian Prudence to husband and make that excellent aduantage of your sufferings which God's All-seeing Vvisedome ordaind them for. In the *Targon* of wordly language they are call'd *Misfortunes*; but, belceue mee they are the same measures which the sweetly-contriuing Oeconomy of diuine Providence euer took to make his Seruants happy.

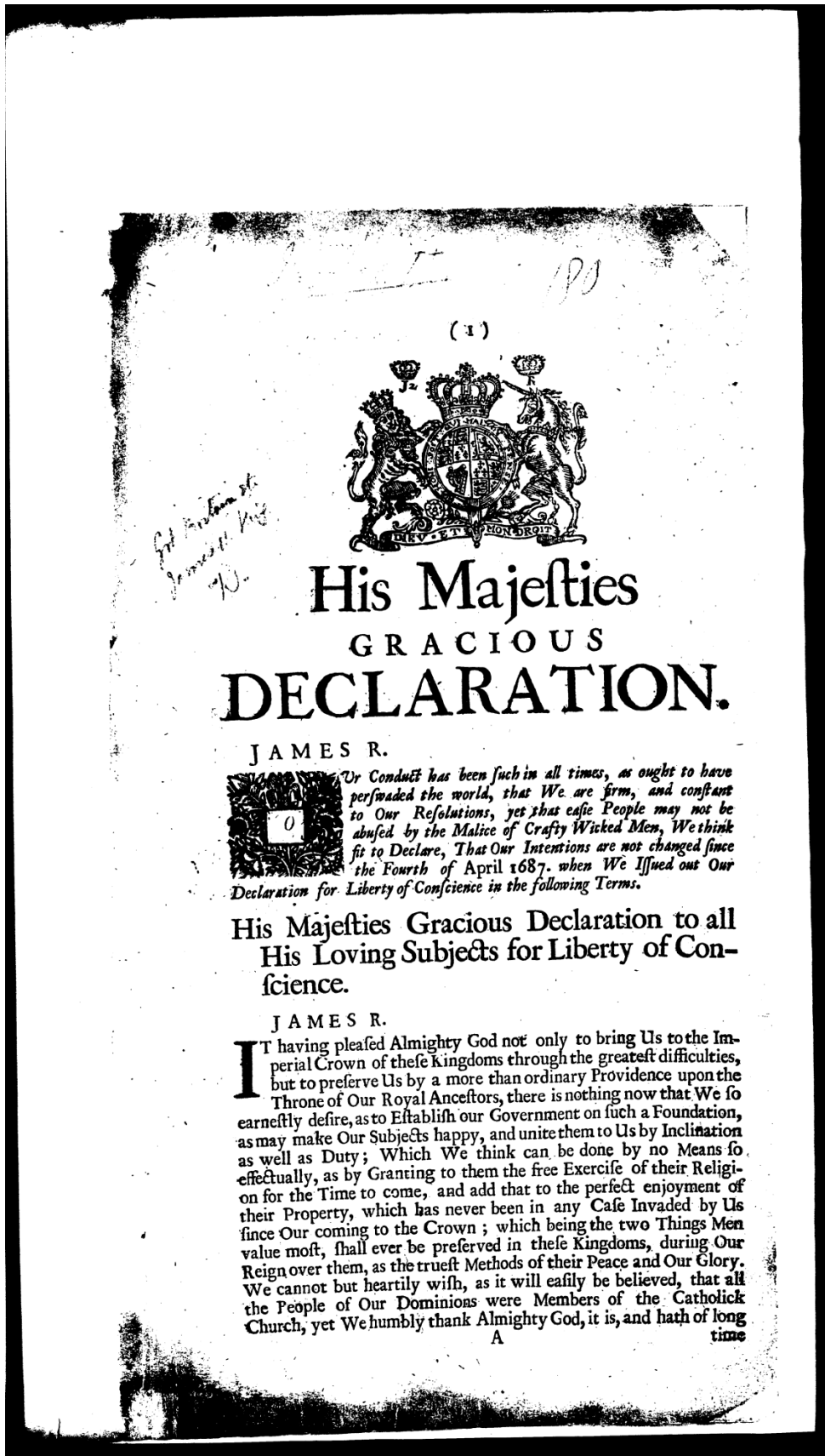
Be of good comfort then and reioyce that your names are writ in the Book of Life: nay bleis' God that you are

thought worthy to imitate Christ's Example, and that you
 haue the surest Marks of Predestination, which are wordly
 Pouerty and Contempt; But to haue their due and full
 effect of benefiting your Souls, these sufferings must bee
 accompany'd with Patience and accepted as fauours
 from that hand, which alone can redress them here, or else
 will surely reward them hereafter: but it seldom does
 both. I hope you will be so wise as to make choyce rather
 of the last; and pray and endeauour that both your selues
 and your posterity may rather remain in the condition you
 are reduc't to, than seek to better it for the moment of
 this life by hazarding that euerlasting Inheritance, the loss
 whereof (and of no other) can possibly make you unfor-
 tunate. The Peace of our Lord IESUS-CHRIST bee
 with you.

PETER TALBOT.

Patis May the 2^d
 1674.

Annexe n° 7 : King James II, *His Majesties gracious declaration to all His Loving Subjects for Liberty of Conscience*, Londres, Charles Bill, Henry Hills and Thomas Newcomb, 1688.



(2)

time been Our constant Sense and Opinion (which upon diverse Occasions We have declared) that Conscience ought not to be constrained, nor People forced in matters of meer Religion: It has ever been directly contrary to Our Inclination, as We think it is to the Interest of Government, which it destroys by spoiling Trade, depopulating Countreys, and discouraging Strangers; and finally, that it never obtained the End for which it was employed: And in this We are the more Confirmed by the Reflections We have made upon the Conduct of the four last Reigns. For after all the frequent and pressing Endeavours that were used in each of them, to reduce this Kingdom to an exact Conformity in Religion, it is visible the Success has not answered the Design, and that the Difficulty is invincible. We therefore out of Our Princely Care and Affection unto all Our Loving Subjects, that they may live at Ease and Quiet, and for the increase of Trade, and encouragement of Strangers, have thought fit by virtue of Our Royal Prerogative, to issue forth this Our Declaration of Indulgence; making no doubt of the Concurrence of Our Two Houses of Parliament, when we shall think it convenient for them to Meet.

In the first Place We do Declare, That We will Protect and Maintain Our Arch-Bishops, Bishops, and Clergy, and all other Our Subjects of the Church of *England*, in the free Exercise of their Religion, as by Law Established, and in the quiet and full Enjoyment of all their Possessions, without any Molestation or Disturbance whatsoever.

We do likewise Declare, That it is Our Royal Will and Pleasure, That from henceforth the Execution of all and all manner of Penal Laws in Matters Ecclesiastical, for not coming to Church, or not Receiving the Sacrament, or for any other Non-conformity to the Religion Established, or for, or by Reason of the Exercise of Religion in any manner whatsoever, be immediately Suspended; And the further Execution of the said Penal Laws and every of them is hereby Suspended.

And to the end that by the Liberty hereby granted, the Peace and Security of Our Government in the Practice thereof, may not be endangered, We have thought fit, and do hereby straitly Charge and Command all Our Loving Subjects, That as We do freely give them Leave to Meet and Serve God after their own Way and Manner, be it in Private Houses or Places purposely Hired or Built for that use; so that they take especial care, that nothing be Preached or Taught amongst them, which may any way tend to Alienate the Hearts of Our People from Us or Our Government; And that their Meetings and Assemblies be peaceably, openly, and publicly held, and all Persons freely admitted to them; And that they do signify and make known to some one or more of the next Justices of the Peace, what Place or Places they set apart for those uses.

And that all Our Subjects may enjoy such their Religious Assemblies with greater Assurance and Protection, We have thought it requisite, and do hereby Command, That no Disturbance of any kind be made or given unto them, under Pain of Our Displeasure, and to be further proceeded against with the utmost severity.

And for as much as We are desirous to have the Benefit of the Service of all Our Loving Subjects, which by the Law of Nature is inseparably annexed to, and inherent in Our Royal Person: And that

none

(3)

none of Our Subjects may for the future be under any Discouragement or Disability (who are otherwise well inclined and fit to serve Us) by Reason of some Oaths or Tests, that have been usually Administered on such Occasions: We do hereby further Declare, That it is Our Royal Will and Pleasure, That the Oaths commonly called *The Oaths of Supremacy and Allegiance*, and also the several Tests and Declarations mentioned in the Acts of Parliament made in the 25th and 30th years of the Reign of Our late Royal Brother King *Charles the Second*, shall not at any time hereafter be required to be Taken, Declared, or Subscribed by any Person or Persons whatsoever, who is or shall be Employed in any Office or Place of Trust either Civil or Military, under Us or in Our Government. And We do further Declare it to be Our Pleasure and Intention from time to time hereafter, to Grant Our Royal Dispensations under Our Great Seal to all Our Loving Subjects so to be Employed, who shall not take the said Oaths, or Subscribe or Declare the said Tests or Declarations in the abovementioned Acts and every of them.

And to the end that all Our Loving Subjects may receive and enjoy the full Benefit and Advantage of Our Gracious Indulgence hereby intended, and may be Acquitted and Discharg'd from all Pains, Penalties, Forfeitures, and Disabilities by them or any of them Incurred or Forfeited, or which they shall or may at any time hereafter be liable to, for or by reason of their Non-conformity, or the Exercise of their Religion, and from all Suits, Troubles, or Disturbances for the same: We do hereby give Our Free, and Ample Pardon unto all Non-conformists, Recufants, and other Our Loving Subjects, for all Crimes and Things by them Committed or done contrary to the Penal Laws formerly made, relating to Religion, and the Profession or Exercise thereof. Hereby Declaring, That this Our Royal Pardon and Indempnity shall be as good and effectual to all intents and purposes, as if every individual Person had been therein particularly named, or had particular Pardons under Our Great Seal, which We do likewise Declare, shall from time to time be Granted unto any Person or Persons desiring the same: Willing and Requiring Our Judges, Justices, and other Officers, to take Notice of and Obey Our Royal Will and Pleasure herein before Declared.

And although the Freedom and Assurance We have hereby given in Relation to Religion and Property might be sufficient to remove from the minds of Our Loving Subjects all Fears and Jealousies in relation to either: Yet We have thought fit further to Declare, That We will maintain them in all their Properties and Possessions, as well of Church and Abby-Lands, as in any other their Lands and Properties whatsoever.

Given at Our Court at Whitehall the Fourth Day of April, 1687. In the Third Year of Our Reign.

Ever since We granted this Indulgence, We have made it Our principal Care to see it preferred without distinction; as We are encouraged to do daily by Multitudes of Addresses, and many other assurances We receive from Our Subjects of all Persuasions, as Testimonies of their Satisfaction and Duty; the Effects of which We doubt not but the next Parliament will plainly prove.

(4)

and that it will not be in vain that We have Resolved to use Our uttermost endeavours to Establish Liberty of Conscience on such just and equal Foundations, as will render it unalterable, and secure to all People the free Exercise of their Religion for ever ; by which future Ages may reap the benefit of what is so undoubtedly for the general Good of the whole Kingdom. It is such a Security We desire without the burthen and constraint of Oaths and Tests, which have been unhappily made by some Governments, but could never Support any, nor should men be advanced by such means to Offices and Employments, which ought to be the Reward of Services, Fidelity and Merit. We must conclude, That not only good Christians will joy in this, but whoever is concerned for the encrease of the Wealth and Power of the Nation. It would perhaps prejudice some of our Neighbours who might lose part of those vast Advantages they now enjoy, if Liberty of Conscience were settled in these Kingdoms, which are above all others most capable of Improvements, and of commanding the Trade of the World : In pursuance of this great Work, We have been forced to make many Changes both of Civil and Military Officers throughout Our Dominions, not thinking any ought to be employed in Our Service, who will not contribute towards the establishing the Peace and Greatness of their Country, which We most earnestly desire, as unbiass'd Men may see by the whole Conduct of Our Government, and by the Condition of our Fleet, and of Our Armies, which with good Management shall be constantly the same, and greater, if the Safety or Honour of the Nation require it. We recommend these Considerations to all Our Subjects, and that they will reflect on their present Ease and Happiness, how far above three Tears that it has pleased God to permit us to Reign over these Kingdoms, We have not appeared to be that Prince, Our Enemies would have made the World afraid of, Our chief Aim having been not to be the Oppressor, but the Father of Our People ; of which We can give no better Evidence then by Conjuring them to lay aside all private Animosities as well as groundless jealousies, and to choose such Members of Parliament as may do their part to finish what We have begun for the Advantage of the Monarchy, over which Almighty God hath placed Us, being resolved to call a Parliament that shall meet in November next, at furthest.

Given at Our Court at Whitehall, the Twenty seventh day of April, 1688. In the Fourth Year of Our Reign.

By His Majesties special Command.

L O N D O N

Printed by Charles Bill, Henry Hills, and Thomas Newcomb, Printers to the Kings most Excellent Majesty. 1688.

Annexe n° 8 : Robert Filmer, *Patriarcha, or the Natural Power of Kings*, Londres, Walter Davis, 1680.



ERRATA.

Page 4. line 3. for *Calumne* read *Calvin*.

CHAP. I.

That the first Kings were Fathers of Families.

(1) **T**HE Tenent of the Natural Liberty of Mankind, New, Plausible, and Dangerous. (2) The Question stated out of Bellarmine: Some Contradictions of his noted. (3) Bellarmine's Argument answered out of Bellarmine himself. (4) The Royal Authority of the Patriarchs before the Flood. (5) The dispersion of Nations over the World after the Confusion of Babel, was by entire Families, over which the Fathers were Kings. (6) and from them all Kings descended. (7) All Kings are either Fathers of their People, (8) Or Heirs of such Fathers, or Usurpers of the Right of such Fathers. (9) Of the Eskeating of Kingdoms. (10) Of Re-

B gal

gal and Paternal Power, and their Agreement.

Since the time that School-Divinity began to flourish, there hath been a common Opinion maintained, as well by Divines, as by divers other Learned Men, which affirms,

Mankind is naturally endowed and born with Freedom from all Subjection, and at liberty to choose what Form of Government it please: And that the Power which any one Man hath over others, was at first bestowed according to the discretion of the Multitude.

This Tenent was first hatched in the Schools, and hath been fostered by all succeeding Papists for good Divinity. The Divines also of the Reformed Churches have entertained it, and the Common People every where tenderly embrace it, as being most plausible to Flesh and Blood, for that it prodigally distributes a Portion of Liberty to the meanest of the Multitude, who magnifie Liberty, as if the height of Humane Felicity were only to be found in it, never

re-

remembering That the desire of Liberty was the first Cause of the Fall of Adam.

But howsoever this Vulgar Opinion hath of late obtained a great Reputation, yet it is not to be found in the Ancient Fathers and Doctors of the Primitive Church: It contradicts the Doctrine and History of the Holy Scriptures, the constant Practice of all Ancient Monarchies, and the very Principles of the Law of Nature. It is hard to say whether it be more erroneous in Divinity, or dangerous in Policy.

Yet upon the ground of this Doctrine both *Jesuites*, and some other zealous favourers of the *Geneva* Discipline, have built a perillous Conclusion, which is, *That the People or Multitude have Power to punish, or deprive the Prince, if he transgress the Laws of the Kingdom; witness Parsons and Buchanan: the first under the name of Dolman, in the Third Chapter of his First Book labours to prove, that Kings have been lawfully chastised by their Commonwealths: The latter in his Book De jure Regni apud*

B 2 *Scotos,*

Scotos, maintains A Liberty of the People to depose their Prince. Cardinal *Bellarmino* and *Calume*, both look asquint this way.

This desperate Assertion whereby Kings are made subject to the *Censures* and *Deprivations of their Subjects*, follows (as the Authors of it conceive) as a necessary Consequence of that former Position of the supposed *Natural Equality and Freedom of Mankind, and Liberty to choose what form of Government it please*.

And though Sir *John Heyward*, *Adam Blackwood*, *John Barclay*, and some others have Learnedly Confuted both *Buchanan* and *Parsons*, and bravely vindicated the Right of Kings in most Points, yet all of them, when they come to the Argument drawn from the *Natural Liberty and Equality of Mankind*, do with one consent admit it for a Truth unquestionable, not so much as once denying or opposing it; whereas if they did but confute this first erroneous Principle, the whole Fabrick of this vast Engine of *Popular Sedition* would drop down of it self. The

The Rebellious Consequence which follows this prime Article of the *Natural Freedom of Mankind* may be my Sufficient Warrant for a modest Examination of the original Truth of it; much hath been said, and by many, for the *Affirmative*; Equity requires that an Ear be reserved a little for the *Negative*.

In this DISCOURSE I shall give my self these Cautions:

First, I have nothing to do to meddle with Mysteries of State, such *Arcana Imperii*, or Cabinet-Councils, the Vulgar may not pry into. An implicate Faith is given to the meanest Artificer in his own Craft, how much more is it then due to a Prince in the profound Secrets of Government? The Causes and Ends of the greatest politique Actions and Motions of State dazle the Eyes, and exceed the Capacities of all men, save only those that are hourly versed in the managing Publique Affairs: yet since the Rule for each men to know in what to obey his Prince, cannot be learnt without a relative Knowledge of those Points wherein a Sovereign may

Command, it is necessary when the Commands and Pleasures of Superiours come abroad and call for an Obedience; that every man himself know how to regulate his Actions or his Sufferings; for according to the Quality of the Thing commanded, an Active or Passive Obedience is to be yielded; and this is not to limit the Princes Power, but the extent of the Subjects Obedience, by giving to *Cæsar* the things that are *Cæsar's*, &c.

Secondly, I am not to quarrel, or quarrel at the Rights or Liberties of this or any other Nation; my task is chiefly to enquire from whom these first came, not to dispute what, or how many these are; but whether they were derived from the Laws of *Natural Liberty*, or from the *Grace and Bounty of Princes*. My desire and Hope is, that the people of *England* may and do enjoy as ample Privileges as any Nation under Heaven; the greatest Liberty in the World (if it be duely considered) is for a people to live under a *Monarch*. It is the *Magna Charta* of this Kingdom, all other shews or pretexts of Liberty, are but

but several degrees of *Slavery*, and a *Liberty* only to destroy *Liberty*.

If such as Maintain the Natural Liberty of Mankind, take Offence at the Liberty I take to Examine it, they must take heed that they do not deny by Retail, that Liberty which they affirm by Whole-sale: For, if the *Thesis* be true, the *Hypothesis* will follow, that all men may Examine their own Charters, Deeds, or Evidences by which they claim and hold the Inheritance or Freehold of their *Liberties*.

Thirdly, I must not detract from the Worth of all those Learned Men, who are of a contrary Opinion in the Point of *Natural Liberty*: the profoundest Scholar that ever was known hath not been able to search out every Truth that is discoverable; neither *Aristotle* in Philosophy, nor *Hooker* in Divinity. They are but Men, yet I reverence their Judgements in most Points, and confess my self beholding to their Errors too in this; something that I found amiss in their Opinions, guided me in the discovery of that Truth which (I per-

B 4. swade

swade my self) they missed. A Dwarf sometimes may see that which a Giant looks over; for whilest one Truth is curiously searched after, another must necessarily be neglected. Late Writers have taken up too much upon Trust from the subtle School-men, who to be sure to thrust down the King below the Pope, thought it the safest course to advance the People above the King, that so the Papal Power might take place of the Regal. Thus many an Ignorant Subject hath been fooled into this Faith, that a man may become a Martyr for his *Countrey*, by being a *Traitor* to his *Prince*; whereas the New-coyned distinction of Subjects into *Royallists* and *Patriots*, is most unnatural, since the relation between King and People is so great, that their well-being is so Reciprocal.

(2) To make evident the Grounds of this Question, about the *Natural Liberty of Mankind*, I will lay down some passages of Cardinal *Bellarmino*, that may best unfold the State of this Controversie. *Secular or Civil Power* (saith he) *is instituted by Men; It is in*
the

the People, unless they bestow it on a Prince. This Power is immediately in the whole Multitude, as in the Subject of it; for this Power is in the Divine Law, but the Divine Law hath given this Power to no particular Man----- If the Positive Law be taken away, there is left no Reason, why amongst a Multitude (who are Equal) one rather than another should bear Rule over the rest. ----- Power is given by the Multitude to one man, or to more, by the same Law of Nature; for the Commonwealth cannot exercise this Power, therefore it is bound to bestow it upon some One Man, or some Few.----- It depends upon the Consent of the Multitude to ordain over themselves a King, or Consul, or other Magistrates; and if there be a lawful Cause, the Multitude may change the Kingdom into an Aristocracy or Democracy. Thus far Bellarmine; in which passages are comprised the strength of all that ever I have read, or heard produced for the Natural Liberty of the Subject.

Before I examine or refute these Doctrines, I must a little make some Observations upon his Words.

First,

First, He saith, that by the Law of God, *Power* is immediately in the People; hereby he makes God to be the immediate Author of a *Democratical Estate*; for a *Democracy* is nothing else but the Power of the Multitude. If this be true, not only *Aristocracies*, but all *Monarchies* are altogether unlawful, as being ordained (as he thinks) by Men, whenas God himself hath chosen a *Democracy*.

Secondly, He holds, that although a *Democracy* be the Ordinance of God, yet the people have no power to use the Power which God hath given them, but only power to give away their Power; whereby it followeth, that there can be no *Democratical Government*, because he saith, the people must give their Power to One Man, or to some Few; which maketh either a *Regal* or *Aristocratical Estate*; which the Multitude is tyed to do, even by the same Law of Nature which Originally gave them the Power: And why then doth he say, the *Multitude* may change the *Kingdom* into a *Democracy*?

Thirdly,

Thirdly, He concludes, that if there be a lawful Cause, the *Multitude* may change the *Kingdom*. Here I would fain know who shall judge of this lawful Cause? If the *Multitude* (for I see no Body else can) then this is a pestilent and dangerous Conclusion.

(3) I come now to examine that Argument which is used by *Bellarmino*, and is the One and only Argument I can find produced by my Author for the proof of the *Natural Liberty of the People*. It is thus framed: *That God hath given or ordained Power, is evident by Scripture; But God hath given it to no particular Person, because by Nature all Men are Equal; therefore he hath given Power to the People, or Multitude.*

To Answer this Reason, drawn from the Equality of Mankind by Nature, I will first use the help of *Bellarmino* himself, whose very words are these: *If many men had been together created out of the Earth, they all ought to have been Princes over their Posterity.* In these words we have an Evident Confession, that Creation made man Prince of his Posterity.

And indeed not only *Adam*, but the succeeding *Patriarchs* had, by Right of Father-hood, Royal Authority over their Children. Nor dares *Bellarmino* deny this also. That the *Patriarchs* (saith he) were endow'd with Kingly Power, their Deeds do testifie; for as *Adam* was Lord of his Children, so his Children under him, had a Command and Power over their own Children; but still with subordination to the First Parent, who is Lord-Paramout over his Childrens Children to all Generations, as being the *Grand-Father* of his People.

(4) I see not then how the Children of *Adam*, or of any man else can be free from subjection to their *Parents*: And this subjection of Children being the Fountain of all *Regal Authority*, by the Ordination of God himself; It follows, that Civil Power not only in general is by Divine Institution, but even the Assignment of it specifically to the Eldest Parents, which quite takes away that New and Common distinction, which refers only Power Universal and Absolute to God; but Power Respective, in regard of the Special Form of Government, to the Choice of the people. This

This Lordship which *Adam* by Command had over the whole World, and by Right descending from him the *Patriarchs* did enjoy, was as large and ample as the Absolute Dominion of any *Monarch* which hath been since the Creation: For Dominion of Life and Death, we find that *Judab* the Father pronounced Sentence of Death against *Thamar* his Daughter-in-law, for playing the Harlot; *Bring her forth* (saith he) *that she may be burnt*. Touching War, we see that *Abram* commanded an Army of 318 Souldiers of his own Family. And *Esau* met his Brother *Jacob* with 400 Men at Arms. For matter of Peace, *Abraham* made a League with *Abimelech*, and ratified the *Articles* with an Oath. These Acts of Judging in *Capital Crimes*, of making *War*, and concluding *Peace*, are the chiefest Marks of *Sovereignty* that are found in any *Monarch*.

(5) Not only until the *Flood*, but after it, this *Patriarchal Power* did continue, as the very name *Patriarch* doth in part prove. The three Sons of *Noah* had the whole World divided amongst them

them by their Father; for of them was the whole World over-spread, according to the Benediction given to him and his Sons, *Be fruitful and multiply, and replenish the Earth.* Most of the Civilest Nations of the Earth labour to fetch their Original from some One of the Sons or Nephews of *Noah*, which were scattered abroad after the Confusion of *Babel*: In this Disperion we must certainly find the Establishment of *Regal Power* throughout the Kingdoms of the World.

It is a common Opinion, that at the Confusion of Tongues there were 72 distinct Nations erected, all which were not Confused Multitudes, without Heads or Governours, and at Liberty to choose what Governours or Government they pleased; but they were distinct Families, which had Fathers for Rulers over them; whereby it appears that even in the Confusion God was careful to preserve the Fatherly Authority, by distributing the diversity of Languages according to the diversity of Families; for so plainly it appears by the Text: First, after the Enumeration of the Sons
of

of *Japhet*, the Conclusion is, *By these were the Isles of the Gentiles divided in their Lands, every one after his Tongue, after their Families, in their Nations; so it is said: These are the Sons of Ham after their Families, after their Tongues, in their Countreys, and in their Nations.* The like we read, *These are the Sons of Shem after their Families, after their Tongues, in their Lands, after their Nations. These are the Families of the Sons of Noah after their Generations in their Nations; and by these were these Nations divided in the Earth, after the Flood.*

In this Division of the World, some are of Opinion that *Noah* used Lots for the distribution of it; others affirm he sayled about the *Mediterranean Sea* in Ten years, and as he went about, appointed to each Son his part, and so made the Division of the then known World into *Asia*, *Africa*, and *Europe*, (according to the Number of his Sons) the Limits of which Three Parts are all found in that Midland Sea.

(6) But howsoever the manner of this Division be uncertain, yet it is most certain

certain the Division it self was by Families from *Noah* and his Children, over which the Parents were Heads and Princes.

Amongst these was *Nimrod*, who no doubt (as *Sir Walter Raleigh* affirms) was, by good Right, Lord or King over his Family; yet against Right did he enlarge his Empire, by seizing violently on the Rights of other Lords of Families: And in this sense he may be said to be the Author and first Founder of *Monarchy*. And all those that do attribute unto him the Original Regal Power, do hold he got it by Tyranny or Usurpation, and not by any due Election of the People or Multitude, or by any Faction with them.

As this *Patriarcal Power* continued in *Abraham*, *Isaac*, and *Jacob*, even until the *Egyptian Bondage*; so we find it amongst the Sons of *Ismael* and *Esau*. It is said, *These are the Sons of Ismael, and these are their Names by their Castles and Towns, Twelve Princes of their Tribes and Families. And these are the Names of the Dukes that came of Esau, according to their*

their families & their places by their nations.

(7) Some perhaps may think that these Princes and Dukes of Families were but some petty Lords under some greater Kings, because the number of them are so many, that their particular Territories could be but small, and not worthy the Title of Kingdoms; but they must consider, that at first, Kings had no such large Dominions as they have now adays; we find in the time of *Abraham*, which was about 300 years after the Flood, that in a little corner of *Asia*, 9 Kings at once met in Battle, most of which were but Kings of Cities apiece, with the adjacent Territories, as of *Sodom*, *Gomorrah*, *Skinar*, &c. In the same Chapter is mention of *Melchisedeck* King of *Salem*, which was but the City of *Jerusalem*. And in the Catalogue of the Kings of *Edom*, the Names of each King's City is recorded, as the only Mark to distinguish their Dominions. In the Land of *Canaan*, which was but a small circuit, *Josuah* destroyed Thirty one Kings; and about the same time, *Adonibeseck* had 70 Kings, whose Hands and Toes he had cut off, and made them feed under his Table. A few years after this, 32 Kings came to *Benhadad* King of *Syria*, and about

1 Kingt
20. 16.

C Seventy

venty Kings of *Greece* went to the Wars of *Troy*. *Cæsar* found more Kings in *France*, than there be now Princes there, and at his Sailing over into this Island, he found four Kings in our County of *Kent*. These heaps of Kings in each Nation, are an Argument their Territories were but small, and strongly confirms our Assertion, that Erection of Kingdoms came at first only by Distinction of Families.

By manifest Footsteps we may trace this Paternal Government unto the *Israelites* coming into *Ægypt*, where the Exercise of Supreme Patriarchal Jurisdiction was intermitted, because they were in subjection to a stronger Prince. After the Return of these *Israelites* out of Bondage, God out of a special Care of them, chose *Moses* and *Josuah* successively to govern as Princes in the Place and Stead of the Supreme Fathers: and after them likewise for a time, he raised up *Judges*, to defend his People in time of Peril. But when God gave the *Israelites* Kings, he reestablished the Antient and Prime Right of Lineal Succession to Paternal Government. And when-

whensoever he made choice of any special Person to be King, he intended that the Issue also should have benefit thereof, as being comprehended sufficiently in the Person of the Father, although the Father only was named in the Graunt.

(8.) It may seem absurd to maintain that Kings now are the Fathers of their People, since Experience shews the contrary. It is true, all Kings be not the Natural Parents of their Subjects, yet they all either are, or are to be reputed the next Heirs to those first Progenitors, who were at first the Natural Parents of the whole People, and in their Right succeed to the Exercise of *Supreme Jurisdiction*; and such Heirs are not only Lords of their own Children, but also of their Brethren, and all others that were subject to their Fathers: And therefore we find, that God told *Cain* of his Brother *Abel*, *His Desires shall be subject unto thee, and thou shalt rule over him*. Accordingly, when *Jacob* bought his Brother's Birth-right, *Isaac* blessed him thus, *Be Lord over thy Brethren, and let the Sons of thy Mother bow before thee.* Gen. 27^d
29.

C 2

As

As long as the first Fathers of Families lived, the name of *Patriarchs* did aptly belong unto them; but after a few Descents, when the true Fatherhood it self was extinct, and only the Right of the Father descends to the true Heir, then the Title of *Prince* or *King* was more *Significant*, to express the Power of him who succeeds only to the Right of that Fatherhood which his Ancestors did *Naturally* enjoy; by this means it comes to pass, that many a Child, by succeeding a King, hath the Right of a Father over many a Gray-headed Multitude, and hath the Title of *Pater Patrie*.

(9.) It may be demanded what becomes of the Right of *Fatherhood*, in Case the Crown does escheate for want of an Heir? Whether doth it not then Devolve to the People? The Answer is, It is but the Negligence or Ignorance of the People to lose the Knowledge of the true Heir: for an Heir there always is. if *Adam* himself were still living, and now ready to die, it is certain that there is One Man, and but One in the World who is next Heir,

al-

although the Knowledge who should be that one One Man be quite lost.

2. This Ignorance of the People being admitted, it doth not by any means follow; that for want of Heirs the Supreme Power is devolved to the Multitude, and that they have Power to Rule, and Chose what Rulers they please. No, the Kingly Power escheats in such cases to the Princes and independent Heads of Families: for every Kingdom is resolved into those parts whereof at first it was made. By the Uniting of great Families or petty Kingdoms, we find the greater *Monarchies* were at the first erected; and into such again, as into their first Matter many times they return again. And because the dependencie of ancient Families is oft obscure or worn out of Knowledge; therefore the wisdom of All or Most Princes have thought fit to adopt many times those for Heads of Families, and Princes of Provinces, whose Merits, Abilities, or Fortunes, have enobled them, or made them fit and capable of such Regal Favours. All such prime Heads and Fathers have power to consent in the

C 3

Uniting

uniting or conferring of their Fatherly Right of Sovereign Authority on whom they please: And he that is so Elected, claims not his Power as a *Donative* from the People; but as being substituted properly by God, from whom he receives his *Royal Charter* of an *Universal* Father, though testified by the Ministry of the Heads of the People.

If it please God, for the Correction of the Prince, or punishment of the People, to suffer Princes to be removed, and others to be placed in their rooms, either by the Factions of the Nobility, or Rebellion of the People; in all such cases, the Judgment of God, who hath power to give and to take away Kingdoms, is most just: yet the Ministry of men who execute God's Judgments without Commission, is sinful and damnable. God doth but use and turn mens *Unrighteous Acts* to the performance of his *Righteous Decrees*.

(10.) In all Kingdoms or Commonwealths in the World, whether the Prince be the Supreme Father of the People, or but the true Heir of such a
Father,

Father, or whether he come to the Crown by Usurpation, or by Election of the Nobles, or of the People, or by any other way whatsoever; or whether some Few or a Multitude govern the Commonwealth: yet still the Authority that is in any One, or in Many, or in All these, is the only Right and Natural Authority of a Supreme Father. There is and always shall be continued to the End of the World, a Natural Right of a Supreme Father over every Multitude, although by the secret Will of God, many at first do most unjustly obtain the Exercise of it.

To confirm this Natural Right of Regal Power, we find in the *Decalogue*, That the Law which enjoyns Obedience to Kings, is delivered in the terms of *Honour thy Father*, as if all power were originally in the Father. If Obedience to Parents be immediately due by a *Natural Law*, and Subjection to Princes, but by the Mediation of an *Humane Ordinance*; what reason is there that the Laws of *Nature* should give place to the Laws of Men? as we see the power of the Father over his Child,

C 4 gives

gives place, and is subordinate to the power of the Magistrate.

If we compare the Natural Rights of a Father with those of a King, we find them all one, without any difference at all, but only in the Latitude or Extent of them: as the Father over one Family, so the King as Father over many Families extends his care to preserve, feed, cloth, instruct and defend the whole Commonwealth. His War, his Peace, his Courts of Justice, and all his Acts of Sovereignty tend only to preserve and distribute to every subordinate and inferiour Father, and to their Children, their Rights and Privileges; so that all the Duties of a King are summed up in an Universal Fatherly Care of his People.

CHAP.

CHAP. II.

It is unnatural for the People to Govern, or Chose Governours.

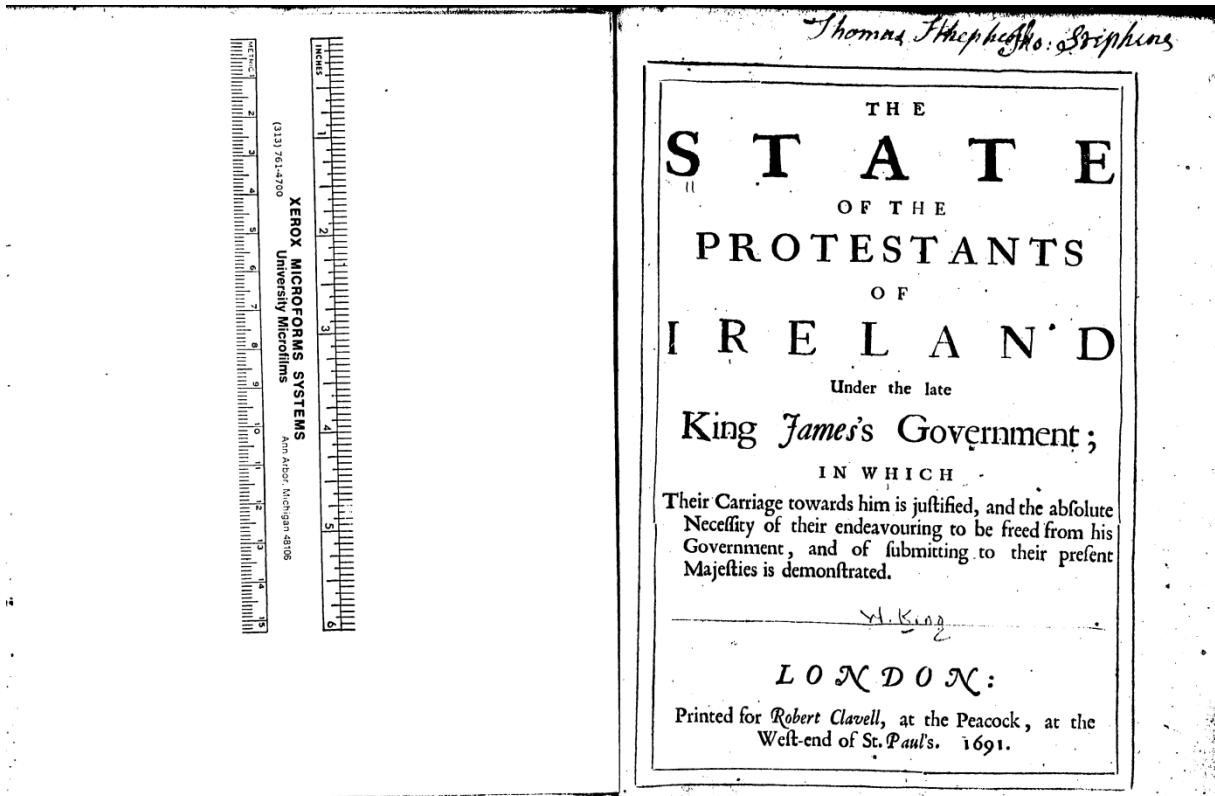
- (1.) **A**ristotle examined about the Freedom of the People, and justified. (2.) Suarez disputing against the Regality of Adam. (3.) Families diversly defined by Aristotle, Bodin and others. (4.) Suarez contradicting Bellarmine. (5.) Of Election of Kings. (6.) By the Major part of the People. (7.) By Proxy, and by silent Acceptation. (8.) No Example in Scripture of the Peoples chosing their King. Mr. Hooker's Judgment therein. (9.) God governed always by Monarchy. (10.) Bellarmine and Aristotle's Judgment of Monarchy. (11.) Imperfections of the Roman Democratic. (12.) Rome began

(...)

Texte de 141 pages

Source : <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11209688>. Page consultée le 14/10/2008.

Annexe n° 9 : William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, Londres, Robert Clavell, 1691.



T H E
S T A T E
O F T H E
Protestants of Ireland

Under the late
King James's Government;
IN WHICH

Their Carriage towards him is justified, and the absolute
Necessity of their endeavouring to be freed from his
Government, and of submitting to their present
Majesties is demonstrated.

I N T R O D U C T I O N .

*Containing an Explication of the Doctrine of Passive Obedience,
and stating the true Notion and Latitude of it.*

IT is granted by some of the highest assertors of Passive Obedience, that if a King design to root out a people, or destroy one main part of his Subjects in favour of another whom he loves better, that they may prevent it even by opposing him with force; and that he is to be judged in such a case to have Abdicated the Government of those whom

2 The State of the Protestants of Ireland under

whom he designs to destroy contrary to Justice and the Laws.

This is Grotius's Opinion in his Book *De jure Belli & Pacis*, lib. 1. cap. 4. § 11. where, citing Barclay, he says, *If a King be carried with a malicious design to the destruction of a whole Nation, he loses his Kingdom, which I grant, since a will to Govern and to Destroy cannot consist together, therefore he who professes himself an Enemy to a whole People, doth in that very act Abdicate his Kingdom: But it seems hardly possible that this should enter into the heart of a King who is not mad, if he govern only one people: but if he govern many, it may happen that in favour of one people he may desire the other were destroyed.*

Ait idem Barclaius amitti regnum si Rex vere hostili animo in totius populi exitium feratur; quod concedo: consilium enim simul non possunt voluntas inveniendi & voluntas perdendi: quare qui se hostem populi totius profectur, is eo ipso abdicat regnum. Sed vix videtur id accidere posse in regem mentis compote, qui uni populo imperet: quoti si pluribus populis imperet, accidere potest ut unius populi in gratiam alterum vult praedictum.

Doctor Hammond asserts Passive Obedience as high as any, yet he approves this passage of Grotius, and of Barclay, in his vindication of Christ's reprehending S. Peter, from the exceptions of Mr. Marshall (p. 327. of his first Volume). Grotius, saith he, mentions some cases wherein a King may be resisted. *As in case a King shall Abdicate his Kingdom, and manifestly relinquish his Power; then he turns private man, and may be dealt with as any other such. And some other the like.*

2. And it is observable that generally in all Books and Sermons concerning Obedience to Governors, where this case is put, suppose a King endeavour to destroy his people, there are only two answers given to it, one is that his Officers and Ministers ought not to obey him; if they do the Law will punish them. The other is, that this case ought not to be put; that we ought not to suppose that any King will designedly endeavour to destroy his people; nay the Author of *Jovian* will not allow us to suppose that any King will attempt to England to Govern altogether by Arbitrary Power and the Sword. For says he Chap. 12, p. 272. *To suppose this, is plainly to suppose the utmost impossibility, and p. 273. If a King should sue up the Courts, obstruct or pervert Justice, he allows that all his good Subjects, and all the bad too that rendered their own safety would*

the late King James's Government. 3

desert him, and Chap. 6. p. 152. He says he should be tempted to pray for the destruction of such a Prince, as the only means of delivering the Church. Falkner in his *Christian Loyalty*, (B. 2. Chap. 5. N. 19; 20.) tells us, *But if ever any such strange case as is supposed should really happen, I confess it would have its great difficulties.* He brings in Grotius, *De jure Belli & Pacis*, lib. 1. cap. 4. N. 7. And Bishop *Bilsons*, *Christian Subjection*, Part 3. p. 519. edit. 1585. as allowing it, and seems to allow their judgment in the case: but then tells us *that the case above-mentioned ought not at all to be supposed, or taken into consideration.* All which plainly grants that if a King do in earnest design the destruction of his Subjects, and get Ministers and Officers to concur with him in it, who are ready to execute his wicked intentions, and against whom the Law yields no Protection, that in such a case the Subjects may desert their Prince, decline his Government and Service, and seek Protection where they can find it.

3. And indeed whoever considers the Discourses that have been written concerning *Non-Resistance*, will find that the reasons given for it, either from the nature of the Thing or Scripture, reach only tolerable evils, and prove that a man ought to be patient under pressures laid on him by his Governor when the mischief is not Universal; or if it be Universal, where it is yet tolerable, and not so mischievous in the consequence as a Civil-War; and I am apt to believe were meant no otherwise by the Authors. Our Homilies press with great force the inconveniences of such a War, and the Author of *Jovian* designed his 11. Chap. to shew that *Resistance would be a greater mischief than Passive Obedience*; and tells us in the body of the Chapter that *the inconvenience of Resisting the Sovereign would be of ten times worse consequence than it.* Which in the general is true, as it relates to private injuries or the ordinary Maledministration of Government; but if it be applied to the case of a Governour who designs the destruction of the Laws, Lives and Liberties of his People, and has gotten Ministers to execute his intention; it is a manifest mistake and is confuted by Examples and Experience in all Ages. If we look back into History we shall find the best, the happiest most prosperous People, most jealous of their Liberty; and while they continued

firm in their resolution of maintaining it against the encroachment of their Governours even with the hazzard of their lives, they have continued great and happy; but no sooner did they degenerate from this Zeal, but they became contemptible and dwindled into nothing: and at this day let us look into the whole world, and we shall find every Nation happy and thriving at home, and easie to their Neighbours abroad, according as they have preserved themselves from slavery; whereas all Countries under unlimited Monarchies, decay in their strength and improvements; and though they may flourish for a little time by the ruin of their lesser Neighbours, yet they at last unpeople their own Countries, and seem to be permitted by God to come to that exorbitant power, for their own ruin, and for a plague to mankind. And indeed the greatest mischief of a Civil-War is the danger of subjecting the State to the absolute power of some potent General; as it happened in *Rome*, *Florence*, and in *England* in the late Civil-War: for to lose even half the Subjects in a War is more tolerable than the loss of Liberty; since if Liberty and good Laws be preserved, an Age or two will repair the loss of Subjects and Improvements though they be ever so great: but if Liberty be lost it is never to be retrieved but brings certain and infallible destruction; as it did to *Rome*, and has brought, in a great measure, to *Florence*, and will to *England*, if ever the Prerogative do swallow up the Liberties and Priviledges of the Subjects. So far it is from truth that the allowing of Resistance in some cases of extremity has greater inconveniencies than absolute Subjection. The Scriptures do indeed command Obedience without expressing any exception; but cases of extream necessity may as reasonably be presumed to be excepted here, as in the command for observation of the Sabbath; which is as positive as any Command for Obedience to Governours: *Thou shalt do no manner of work* saith the Commandment; and yet it is acknowledged by all to contain a tacit exception for Works of necessity and Charity; and whoever will consider the Commands for Obedience to Governours, will find room in them for as reasonable an exception from that Obedience, in cases of necessity, as for servile works on the Sabbath day; (of which our Saviour himself approves:) it being as true that Governours,

Governours were made for their Kingdoms, as the Sabbath for Man.

4. If then in some cases the mischiefs of tamely submitting to the tyranny and usurpation of a Governour, may be worse and have more dangerous and mischievous consequences to the Common-Wealth, than a War; I suppose it ought to be granted, that where this necessity is certain and apparent, people may lawfully resist and defend themselves even by a War, as being the lesser evil: and then there needs no more to justify the Protestants of *Ireland*, for their deserting King *James* and accepting their Majesties protection, than to shew

I. That it is lawful for one Prince or State to interpose between another Prince and his Subjects who uses them cruelly or endeavours to enslave or destroy them; and to rescue them from his hands even by a War, if other means prove ineffectual: and that it is lawful for the Subjects to accept of such interposition and protection, if they can find no better way to preserve themselves.

II. That King *James* designed to destroy and utterly ruin the Protestant Religion; the Liberty and Property of the Subjects in general, the *English* Interest in *Ireland* in particular, and alter the very Frame and Constitution of the Government.

III. That he not only design'd but attempted it with great success, and made a considerable progress in it.

IV. That there remained no other prospect or human possibility of avoiding this slavery and destruction designed against the Kingdom and Protestants of *Ireland*, but by accepting of the Protection and submitting to the Government of their present Majesties.

If I make these particulars manifest beyond contradiction, and if the very Consciences of *Roman* Catholicks cannot but own them to be true, I do not see how they can condemn us for what we have done; or what else they could have expected from us; except they would have had us held up our Throats till they cut them; which no man had reason to expect from a whole body of people, and they least of all, who designed to be actors in it.

CHAP.

CHAP. I.

Shewing, that it is lawful for one Prince to interpose between another Prince and his Subjects when he uses them cruelly, or endeavours to enslave or destroy them.

THIS Assertion has been made so clear in several Discourses of late, that I shall not need insist much on it. A few Arguments will be sufficient for this place.

1. First therefore it may be lawful for one Prince to interpose between another Prince and his Subjects, because he may have an Interest in that People and Government, to defend which Interest he may lawfully concern himself, and prevent their Ruin by a War. Such an Interest is Consanguinity, Community of Religion, but more especially a Prospect of Succession in the Government; for in that Case, if the People be destroyed or weakened, the Inheritance is the worse, and he is injured in his hopes which often are very valuable. The present Possessor, who is only an Usufructuary or Tenant for Life, by destroying the Inheritance gives a just provocation to him who is in Reversion, to cross his design by opposing him by all means that are in his power; and this Argument is the stronger, if there be just reason to suspect that there are any unlawful means used to defeat him of his Succession; which alone were sufficient to justify their present Majesties Interposition between the late King and his Subjects.

2. But secondly, the same may be lawful, if the Destruction of a People by their Prince, be only a step and degree to the destruction of a Neighbouring People. In that Case there is all the Reason in the World, that the Prince and People so threatened, should prevent their own Ruin, by timely interposing in behalf of their Neighbours, and by forcing their King to desist from his Injustice and Violence against his own Subjects, tho it cost a War to compass it, if there appear no other

means to do it. And this is not only Charity to them, but a point of Prudence which every Prince owes to himself. Now if we consider the State of *Europe* at that time, the growing Power of *France*, and how much the late King was in the *French* Interests, it will clearly appear, that the Measures he took with his Subjects must have been fatal to all *Europe*, especially to the Protestant Interest, which he almost openly declared that he designed to destroy: and therefore it concerned all *Europe*, more especially *Holland*, who lay nearer to Destruction, to interpose in time, and nip these Designs in the beginning; which they and all *Europe* saw would have ended in their Destruction, as soon as the Ruin of the Protestants in *England* and *Ireland* was accomplished: and the present Confederacy shews this to be the general Sense of all the States and Princes in *Europe*, as well of the *Roman* Catholicks, as of the Protestants, the Pope himself not excepted: so that this which has been done to King *James*, is not to be looked on as the single act of their present Majesties, or of the People of *England*; but of all *Europe*, as the only means to oppose the intolerable Encroachments or the *French* King and his Faction.

3. Thirdly, the same is lawful by the common Rights of Humanity and Charity which are due to the distressed: If I see a Man about to kill or destroy another, tho I have no authority over either, or concern with them, yet Humanity obliges me to succour and rescue the oppressed; and tho it be a Son that is thus wronged by his Father, yet while the Father proceeds with Cruelty and apparent Injustice, it alters not the Case, or makes it any thing more unlawful for me to afford relief, or for him to desire and accept it, tho the Father should take it so ill as to engage me in a quarrel to the loss of his life. Much more is it lawful for Princes to interpose with a Neighbor-Prince, when they see him cruelly and unjustly oppress his Subjects; and there is much more reason for those Subjects to desire and accept of the kind Offers of such a Deliverer, than for a Son to accept it against his Father.

4. Fourthly, God seems purposely to have divided the World into several Principalities and Dominions, and balanced them among themselves, that there might be a Refuge for the oppressed and afflicted; and that if one King should turn Tyrant, or endeavour

vour to destroy his People, the others might interpose and stop his Hands; and that the fear of being deserted by his Subjects in such a Quarrel, might oblige every one to preserve their Love and Affection by Justice and good Government. I

have reason to believe, that the Primitive Church, and especially S. Cyprian, was of this opinion, for they give this Reason why the Church was not trusted to one, but to many Bishops; Saith S. Cyprian, *Therefore the Body of Bishops is numerous, that if one be guilty of Error, and dissipate the Flock, the rest may interpose, and rescue them out of his Hands.* And sure the Argument is as strong for the number of Temporal as of Spiritual Governors, and the Necessity and Justice of their interposing with their Neighbor-Princes, when they attempt the Destruction of their People, is as great, as of a Bishops being chastised and restrained by his Fellow Bishops, when he attempts to introduce Heresie.

6. Fifthly, This is agreeable to the Opinion of Christian Civilians and Casuists, for which I desire the Reader may consult *Grotius de Jure, &c. lib. 2. cap. 25. n. 8.* where he tells us, *That if it were granted, that Subjects might not take Arms lawfully, even in the extremest necessity (which yet, saith he, I see is doubted by those who profess to defend the Power of Kings) it would not follow from thence but others might take Arms in their behalf.* This he proves from Reason and Authority; and answers the Arguments brought against it. See more to the same purpose, *lib. 2. cap. 20. S. 40.* where he tells us, *That it is so much more honorable to avenge the Injuries done to another than to our selves, by how much there is less danger, that the sense of anothers pain, should make us exceed in exacting such Revenge, than of our own, or byas our Judgment.*

7. Sixthly, The same appears to be lawful from the Practice of Christian Princes who are celebrated in Histories for doing it; this was the Case of *Constantine the Great*, and the Cause of his Quarrel to *Maxentius*, whom for his Tyranny over the *Romans*, *Constantine* invaded, and was received as their Deliverer,

liverer, when he had slain him. The Cause of his invading *Licinius* his Brother in Law, was of the like nature, against whom he commenced a War for his persecuting the Christians; and after he had overcome him, he was received by the Christians in *Licinius's* room, and celebrated by the Church and Historians of that time, as a most holy and generous Champion in the Cause of Christ. When the King of *Persia* persecuted the Christians, the same Prince threatened him with a War, in case he did not desist; and no doubt but he would have been as good as his word, if the *Persian* King had not complied. We may observe the same to have been done in the Cause of the Orthodox against the *Arrians*, by *Constantine* the Younger, Son of *Constantine* the Great; who threatened his elder Brother *Constantius* with a War, if he did not desist from persecuting the Catholic Bishops, and restore *Athanasius* to his Bishoprick of *Alexandria*: that great and holy Man accepted of this Mediation, and was restored by it; which he would not have done, if he had judged it unlawful. The same was practised by King *Pepin* and *Charles* the Great against the *Lombards*; and by all the Princes of Europe in favour of the Christians oppressed by the *Turks* in the holy War. Queen *Elizabeth* did the same for *Holland*: King *James* for the Prince *Palatine*: and King *Charles* the First for *Rochel*; and Bishop *Laud*, who certainly understood the Principles of our Church, encouraged both: and it is one of the greatest Blessings of the Reign of King *Charles* the Second, that he suffered the *French* King to proceed so far in destroying his Protestant Subjects, without interposing in their behalf; which if he had effectually done, he had either prevented it, or got an opportunity of rendering his Reign glorious, and his Kingdom safe, by a War, which would in all probability have humbled that Monarch to the advantage of all Europe.

8. I know nothing that can be objected against this, except it be the peculiar Obligation that lies on us from the Oaths of Supremacy and Allegiance: which (tho it should be allowed lawful for a Foreign Prince to interpose) would yet make it necessary for us to fight for our own Prince. But to this I answer; 1. That those Oaths were made by us to the King, as Supreme Governor

Governor of these Kingdoms, and while he continued such, they did oblige us, but by endeavouring to destroy us, he (as *Grotius* observes) in that very Act abdicated the Government; since an intention of Governing cannot consist with an intention of Destroying; and therefore in all equity we are absolved from Oaths made to him as Governor.

That this may not seem a new Doctrine, I would have the Reader observe, that I only transcribe the Learned *Falkner* in his *Christian Loyalty*, l. 1. c. 5. s. 2. n. 19. *Such Attempts, saith he, of ruining, do ipso facto include a disclaiming the governing those Persons as Subjects, and consequently of being their Prince or King: and then the Expression of our publick Declaration and Acknowledgment would still be secured, that it is not lawful upon any pretence whatsoever to take Arms against the King.*

9. But Secondly, No Oath of Allegiance doth oblige any Subject to assist his Prince in an ill Cause. If therefore a King should, against the Rules of Justice, attempt to destroy a Neighbor Nation, his Subjects, who were convinced of this, ought not to fight for him in such a War; and if they ought not to assist him to oppress Foreigners, much less is it lawful for them to assist him to destroy themselves, or to fight against a Prince who comes to rescue them from Destruction intended against them; and if no Protestant Subject could lawfully fight for King *James* in his Quarrel against their present Majesties, it is manifest that he himself had thereby voided that Branch of the Oath of Allegiance, of fighting for him, by making the matter of it unlawful; he having brought the Nation into such a Condition, that at the same time they defended his Person, they must enable him to accomplish his destructive Designs against them; which no Casuist will say they were obliged to do: They therefore that urge us with the Obligation of the Oaths of Allegiance, ought either to make it appear, that it was lawful for us to fight for him in an ill Cause, or else that it was not an ill Cause to help him to destroy his People. Or, Thirdly, That he had no such Design against us: none of which I have yet seen attempted in any Paper that has appeared in his Defence.

10. But Thirdly, As to us particularly in *Ireland*, his late Majesty King *James* and his Parliament here, by a formal Act, did

did repeal and make void all former Acts that required the tendering or taking those Oaths; and left not one legal standing Oath in force, whereby we or any other Subjects, besides Soldiers, were obliged to profess Subjection to him; therefore those Oaths being repealed and voided by the King's own express Act, how could he expect that we should look upon our selves to be bound or obliged by them? And indeed we must conclude from his Majesties consenting to repeal them, either that he designed to release us from the peculiar Obligation arising from them, as too strict, or else that he did not design to depend on our Oaths for our Loyalty, and therefore laid them aside, as of no force to oblige us; either of which must proceed from an intention to destroy the ancient Government with which he was intrusted; and can signify nothing less than that he did not intend to rule us, as his Predecessors did, or to depend on those Obligations of Subjection which they judged proper for the Subjects of these Kingdoms to give their King; and that as he did not intend to keep his Coronation Oath to us, so he did not value our Oath of Allegiance to him, having left none that we know of in this Kingdom which any Law obliges us to take.

Annexe n° 10 : Anonyme, *An Exact List of the Lords Spiritual and Temporal who sat in the pretended Parliament at Dublin in the Kingdom of Ireland; on the 7th of May 1689, and there continued until the 18th of July following, and then Prorogued until the 12th of November next following, Also A List of the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Commons, in order as they were returned, Together with a Catalogue of the Titles of all Acts passed in the said Pretended Session, and Remarks upon them, and the Preamble to the Act of Repeal of the Acts of Settlement, as it passed in the House of Commons; and the several Reasons Addressed to the late King against passing the Act intituled An Act for Repealing the Acts of Settlement and Explanation*, Londres, T. B., 1689.



TO THE
READER.

LONDON
Printed and Sold by J. BARNES, at the Sign of the Crown, in St. Dunstons Church-yard, in the Parish of St. Dunstons, in the County of Middlesex.

TO THE
READER.

In a common Proverb, Happy are they, whom the Harms of other Men make wary. How far some Peoples, altogether infatuated with the late Leaven of Passive Obedience, may be Infidels, in reference to this sententious Proverb; these Sheets are made public to the World, on purpose to discover, by the Sufferings of Ireland, at this time under the Oppressions of the late King James, as plainly set forth, the Miseries and Calamities, which he had intended to have brought upon England and Scotland, had it not been for the Glorious Deliverance by King William; for Ireland is a perfect Mirror, representing the Deformities of a pretended Government, under the Management of Rome and France; where we find Popery and Tyranny strenuously endeavouring to set up, what England and Scotland are no less zealously labouring to pull down.

Here we find a Parliament sitting to secure the Reformed Worship of the Omnipotent, and to recover the ancient Laws and Liberties of the People from the Damages so lately sustained through the Violations of illegal Tyranny.

In Ireland we find a Mock-Parliament convened, to extirpate the very Name of the Protestant Religion, and to vend that lovely Portion of the English Dominion from the British Scepter, by exalting Laws to exterminate the whole Race of the Protestant Proprietors; which as they are the publick AEs of a numerous Convention, under the Influence of a Popish Prince, and consequently too notorious to be damp-

To the Reader.

ed; they are here Catalogued with their Authors, and transmitted to publick view, and may serve to show how fondly the Biggots of this Nation, bow their Ears to the Delusions of those, who would make them believe they ever can enjoy an Elixir of Happiness under a Government so diametrically opposite to the well being of Mankind. I shall therefore say no more, but make it my hearty Wish, that as God hath been merciful to them, in delivering them from those Calamities which others feel, they may likewise learn by reading these few Sheets, to be so merciful to themselves, as not to seek their own Destruction.

The following List of Lords are of such a fate, and that of the Commons in the same Order as they were returned, Those wanting are for London-Derry, Enniskilling, and such Places as were in the Protestants Hands.

[1]

The Names of the Lords and Commons of the Pretended Parliament of Ireland, Sitting at Dublin the Seventh of May, 1689. and continued Sitting till the Eighteenth of July, and then prorogued until the Twelfth of November.

The LORDS.

SIR Alexander Fitton, Lord Baron of Gosworth, Lord Chancellor.	Lord Bishop of Meath.
Earl of Westmeath. <i>c</i>	Bishop of Ossory.
Earl of Barrymore. <i>c</i>	Bishop of Cork.
Earl of Clancarty. <i>c</i>	Bishop of Limerick.
Earl of Tyrone. <i>c</i>	Lord Baron of Athmet.
Earl of Longford. <i>c</i>	Baron of Kinsale. <i>c</i>
Earl of Granard. <i>c</i>	Baron of Eniskillen.
Earl of Limerick. <i>c</i>	Baron of Strabane. <i>c</i>
Lord Viscount Glanmaltra.	Baron of Castlecomel.
Viscount Kilmallock.	Baron of Brittas.
Viscount Bugg.	Baron of Dunboyne.
Viscount Mountgarret.	Baron of Cabrig. <i>c</i>
Viscount Dillon.	Baron of Howth.
Viscount Roffe.	Baron of Dunlany.
Viscount Gallway.	Baron of upper Ossory.
Sir Valentine Browne, Viscount Kenmare, lately made	Lord Baron of Sligo.
Sir John Mac Carthy, Viscount Mount Cashel, lately made	Chief Justice Nugent, Baron of Roscommon, lately made.
	John Burk, Baron of Bophin, lately made.
	Baron of Trillicktown. <i>c</i>

The

The COMMONS

County of Carlow.
 Dudley Bagin, Esq;
 Henry Lifford, Esq;
 Borough of Callan.
 Walter Bisset, Esq;
 John Bisset, Esq;
 Borough of Thomastown.
 Robert Grace the Elder, Esq;
 Robert Grace the Younger, Esq;
 Borough of Old Leighlin.
 Darby Long, Esq;
 Daniel Doran, Esq;
 County of Galway.
 Sir Ullick Burke, Esq;
 Sir Walter Blake, Esq;
 Borough of Athlone.
 James Talbot, Esq;
 Charles Day, Esq;
 Borough of Mullingar.
 James Lalby, Esq;
 William Bourke, Esq;
 County of Wick.
 James Grace, Esq;
 Robert Walsh, Esq;

Borough of Trenchbull.
 Thomas Vniack, Alderman.
 Edward Gough, Alderman.
 Borough of Kinsale.
 Andrew Murray, Esq;
 Miles de Courcy, Esq;
 Borough of Baltimore.
 Daniel O Donoghue, Esq;
 Jeremy Donoghue, Esq;
 Borough of Bantebridge.
 Charles Mac Carthy of Ralca, Esq;
 Daniel Mac Carthy Reagh, Esq;
 Borough of Cloghkeilly.
 Lieutenant Colonel Owen Mac Carthy, Esq;
 Daniel Mac Fie Mac Carthy, Esq;
 Borough of Middletown.
 Daniel Lally, Esq;
 John Long, Esq;
 Borough of Mayallan.
 John Barrett of Callinore, Esq;
 David Nagle of Carrigrohane, Esq;

Mannor and Borough of Port Carmack.
 James Barry, Esq;
 Edward Rossel, Esq;
 Mannor of Doninile.
 Daniel O Donoghue, Esq;
 John Baggot, Junior, of Baggotstown, Esq;
 Borough of Clonsilla.
 John Baggot Senior, of Baggotstown, Esq;
 John Power of Kibballane, Esq;
 County of Tipperary.
 Nicholas Bursel of Loghmore, Esq;
 James Butler of Grangebegg, Esq;
 Dennis Kearny, Alderman.
 James Hackett, Alderman.
 Borough of Clonsilla.
 Nicholas White, Alderman.
 John Bray, Alderman.

Borough of Fishard.
 Sir John Everard, Bar.
 James Tobin of Fishard, Esq;
 City of Waterford.
 John Porter, Esq;
 Nicholas Fitz Gerald, Esq;
 County of Kerry.
 Nicholas Britton, Esq;
 Sir Thomas Crosby, Knight.
 Borough of Traley.
 Maurice Hussey of Kerry, Esq;
 John Brown of Ardagh, Esq;
 Borough of Dinglecouche.
 Edward Rice, Fitz James of Ballinbeg, in the County of Limerick.
 John Hussey of Cullinlin, Esq;
 Borough of Ardara.
 Colonel Roger Mac Elghin.
 Cornelius Mac Gillicuddy.
 City of Limerick.
 Nicholas Arthur, Alderman.
 Thomas Harris, Alderman.

Borough of Rossmore.
 John Dillon, Esq;
 John Keller, Esq;
 Borough of Boyle.
 Captain John Kelly.
 Terrence Mac Dermot, Alderman.
 County of Meath.
 Sir William Thibbert, Bar.
 Sir Patrick Barnball, Bar.
 Borough of Retesh.
 John Hussey, Esq;
 James Fitz Gerald, Esq;
 Borough of Thym.
 Captain Nicholas Cusack.
 Walter Nagle, Esq;
 Borough of Neven.
 Christopher Cusack of Corballis, Esq;
 Christopher Cusack of Ratholman, Esq;
 Borough of Kells.
 Patrick Eward, Esq;
 John Delahane, Esq;

Borough of Athlone.
 John Tyrder, Esq;
 Richard O'Connell, Esq;
 City of Cork.
 Sir James Coster, Knight.
 John Callaway, Esq;
 County of Limerick.
 Sir John Fitz Gerald, Baronet.
 Gerald Fitz Gerald, Knight of the Gln.
 Borough of Kinnallock.
 Sir William Harley, Baronet.
 John Lacy, Esq;
 Borough of Arkham.
 John Bourke of Cahirmoyhill, Esq;
 Edward Rice, Esq;
 County of West Meath.
 The Honourable Colonel William Nugent.
 The Honourable Colonel Henry Dillon.
 Borough and Mannor of Mullingar.
 Gerald Dillon Esq; prime Serjeant.
 Edmund Nugent of Carlawstown, Esq;
 Borough of Athlone.
 Edmund Malone of Ballymoone, Esq;
 Edmund Malone of Jurisferri, Esq;

Borough of Keshbegg.
 Brian Geoghegan of Denora, Esq;
 Charles Geoghegan of Lifford, Esq;
 Sir Patrick Tans Knight.
 Edmund Morris, Esq;
 Borough of Maribrough.
 Pierce Bryan, Esq;
 Thady Fitz Patrick, Esq;
 Borough of Ballyshill.
 Sir Gregory O'Connell Baronet.
 Oliver Grace Esq;
 Borough of Galloway.
 Oliver Malton, Esq;
 John Kiffin, Esq;
 County of Down.
 Phillip Reyle of Agincreevy, Esq;
 John Reyle of Carrisick, Esq;
 Borough of Carrisick.
 Phillip O'Connell Esq;
 Hugh Reyle of Lara, Esq;
 Borough of Ballinree.
 Sir Edward Tyrrel, Baronet.
 Phillip Tate of Newcastle, Esq;

[6]

County of Wick
John O'Connell, Esq;
Mathew Lane, Esq;

Borough of Drogheda
John O'Connell, Esq;
Martin Ford, Esq;

County of Sligo
Henry Crispin, Esq;
Oliver O'Garra, Esq;

Borough of Sligo
Terrence MacDonogh, Esq;
James French, Esq;

County of Tyrone
Colonel Gourdon D'Almeida, Esq;
Lewis Dox of Dungannon, Esq;

Borough of Dungannon
Arthur O'Neale, Esq;
Peter Dunne, Esq;

Borough of Omagh
Christopher Nugent, Esq;
Daniel Donnelly, Esq;

County of Londonderry
Daniel O'Connell, Esq;
John O'Connell, Esq;

Borough of Londonderry
Flurence MacNeill, Esq;
Theobald Butler of Sraghaghmore, Esq;

County of Leitrim
Edmond Reynolds, Esq;
Riel Farrel, Esq;

Borough of James-Town
William Donnell, Esq;
William Shanley, Esq;

County of Armagh
Francis Stafford, Esq;
Constance O'Neale, Esq;

County of Antrim
Cormack O'Neale, Esq;
Rendall Mac Donnell, Esq;

Borough of Belfast
Marcus Talbot, Esq;
Daniel O'Neale, Esq;

County of Wexford
Walter Butler of Wick, Esq;
Patrick Colclough of Mochry, Esq;

Borough of Wexford
William Talbot, Esq;
Thomas Talbot, Esq;

[7]

Borough of New Ross
Luke Dermot, Esq;
Richard Butler, Esq;

Borough of Newburgh
Abraham Strange of Kildare, Esq;
Richard Doyle of Kildare, Esq;

Borough of Enniscorthy
James Devereux of Enniscorthy, Esq;
Arthur Waddington Partriffe, Esq;

Borough of Taghmon
George Hore of Polebury, Esq;
Walter Hore of Halperstown, Esq;

Borough of Bannow
Francis Plowden, Esq;
Dr. Alexius Stafford, Esq;

Borough of Clongmunt
Edward Sheehan of the City of Dublin, Esq;
Nicholas White of the City of Dublin, Esq;

Borough of Fermoy
The Right Honourable Colonel James Porter, Esq;
Captain Nicholas Stafford, Esq;

County of Longford
Robert Farrel, Esq;

Borough of Lanesborough
Robert Farrel, Esq;

County of Mayo
Gerrald Moore, Esq;
Walter Burke, Esq;

Borough of Castlebar
John Broomingham Partriffe, Esq;
Thomas Burke, Esq;

County of Down
Murtagh Mac Gennis of Green-Castle, Esq;
Ever Mac Gennis of Castle, Esq;

Borough of Newry
Rowland White, Esq;
Rowland Savage, Esq;

Borough of Rathfriland
Barnard Mac Gennis of Rathfriland, Esq;
John O'Neil of Rathfriland, Esq;

County

[8]

County of Dublin
Simon Lussuel of Lussellstown, Esq;
Patrick Sarfield of Lussell, Esq;

Borough of Saggart
Francis Barnwell of Woodstock in the County of Meath, Esq;
Robert Russell of Drynam, Esq;

Borough of New Castle
Thomas Arthur of Colmanstown, Esq;
John Talbot of Belgard, Esq;

City of Dublin
Sir Michael Creagh, Knight, Lord Mayor.
Thomas Dwyer, Senior, Alderman.

College of Dublin
Sir John Meade, Knight.
Joseph Coghan, Esq;

County of Wick
Richard Butler, Esq;
William Talbot, Esq;

Borough of Carrigrohane
Hugh Byrne, Esq;
James Archbold, Esq; upon default of a Process of P. A. P. Esq;

Borough of Wick
Francis Toib, Esq;
Thomas Byrne, Esq;

Borough of Blessington
James Bultace, Esq;
Maurice Bultace, Gent.

County of Kildare
John Wigan, Esq;
George Wigan, Esq;

Borough of Neas
Walter Lord Dungan, Esq;
Charles White, Esq;

Borough of Athy
William Fitz Gerrald, Esq;
William Archbold, Esq;

Borough of Harristown
James Nichol, Esq;
Edmond Fitz Gerrald, Esq;

Borough of Kildare
Francis Lally, Esq;
Robert Foster, Esq;

King's County
Henry Oxburgh, Esq;
Owen Carroll, Esq;

[9]

Borough of Phillipstown
John Cannon, Esq;
Henry Oxburgh, Esq;

Borough of Bannagher
Terrence Coghan, Esq;
Terrence Coghan, Gent.

Borough of Drogheda
Henry Dowdall, Esq; Recorder.
Christopher Peppard, Fitz George, Alderman.

County of Louth
Thomas Bellew, Esq;
William Talbot, Esq;

Borough of Athlone
Hugh Gannon, Esq;
John Babe, Esq;

Borough of Dunsink
Robert Dermot, Esq;
John Dowdall, Esq;

Borough of Carlingford
Christopher Peppard Fitz Ignatius, Esq;
Bryan Dermot, Esq;

County of Res-Common
Charles Kelly, Esq;
John Burke, Esq;

Borough of Povere in Committe West-Meath
John Nugent of Donore, Esq;
Christopher Nugent of Dardistown.

Borough of Portlinton in Queens County
Sir Henry Bond, Baronet.
Sir Thomas Hacker, Knight.

Borough of St. Johnston in Committe Longford
Sir William Ellis, Knight.
Lieutenant Coll. James Nugent.

Monaghan
Bryan Mac Mahon, Esq;
Hugh Mac Mahon, Esq;

Gowran
Coll. Robert Fielding instead of Richard Butler, Esq;

The Commons chose Sir Richard Nagle their Speaker, and Mr. John Kynney was Clerk of that House.

C The

The several Bills that past both Houses of Parliament in the Session begun at Dublin, the 7th of May 1689. to which the Late King assented are as follows.

1. An Act of Recognition.
2. An Act for Annulling and making void all Patents of Officers for Life or during good Behaviour.
3. An Act declaring that the Parliament of England cannot bind Ireland, and against Writs of Error, and Appeals to be brought for removing Judgments, Decrees and Sentences given in Ireland into England.
4. An Act for Repealing the Acts of Settlement and Explanation, Resolution of the Doubts and all Grants, Patents and Certificates, pursuant to them, or any of them.
5. An Act for punishing of Persons who bring in Counterfeit Coin of Foreign Realms being Current in this Realm, or Counterfeit the same within this Realm, or Wash, Clip, File or Lighten the same.
6. An Act for taking off all incapacities on the Natives of this Kingdom.
7. An Act for taking away the Benefits of the Clergy in certain Cases of Felony in this Kingdom for two years.
8. An Act to continue two Acts made to prevent delays in Execution, and to prevent Arrests of Judgments and Superfeding Executions.
9. An Act for Repealing a Statute Intituled an Act for Provision of Ministers in Cities and Corporate Towns. And making the Church of St. Andrews in the Suburbs of the City of Dublin Prebendary for ever.
10. An Act of Supply for his Majesty for the support of his Army.
11. An Act for Repealing the Act for keeping and Celebrating the 23 of October as an Anniversary Thanksgiving in this Kingdom.

12. An

12. An Act for Liberty of Conscience, and Repealing such Acts or Clauses in any Act of Parliament, which are inconsistent with the same.
13. An Act concerning Tythes, and other Ecclesiastical Duties.
14. An Act Regulating Tythes, and other Ecclesiastical Duties in the Province of Ulster.
15. An Act concerning Appropriate Tythes, and other Duties payable to Ecclesiastical Dignitaries.
16. An Act for Repealing the Act for Real Union and Division of Parishes, and concerning Churches, Free-Schools and Exchange.
17. An Act for Relief and Release of Poor distressed Prisoners for Debts.
18. An Act for Repealing an Act Intituled an Act for Confirmation of Letters Patents, granted to his Grace James Duke of Ormond.
19. An Act for Encouragement of Strangers and others to inhabit and plant in the Kingdom of Ireland.
20. An Act for Prevention of Frauds and Perjuries.
21. An Act Prohibiting the Importation of English, Scotch, or Welsh Coals into this Kingdom.
22. An Act for Ratifying and Confirming Deeds and Settlements and last Wills and Testaments of Persons out of Possession.
23. An Act for the speedy Recovering of Servants Wages.
24. An Act for vesting in his Majesty the Goods of Absentees.
25. An Act concerning Martial Law.
26. An Act for Punishment of Waste committed on Lands restorable to old Proprietors.
27. An Act to enable his Majesty to Regulate the Duties of foreign Commodities.
28. An Act for the better settling Intestates Estates.
29. An Act for Advance and Improvement of Trade, and for the Encouragement and Increase of Shipping and Navigation.
30. An Act for the Attainder of divers Rebels, and for the Preserving the Interest of Loyal Subjects.
31. An Act for granting and confirming unto the Duke of Tyrconnel Lands and Tenements to the value of 15000 l. per Annum.
32. An Act for securing the Water-Course for the Castle and City of Dublin.

C 2

33. An

33. An Act for relieving Dame Anna Yolanda Saracout alias Duval and her Daughter.
34. An Act for securing Iron-works and Land thereunto belonging on Sir Henry Waddington Knight, at a certain Rate.
35. An Act for reversal of the Attainder of William Ryan of Bally Ryan in the County of Tipperary Esq; and for restoring him to his Blood, corrupted by the said Attainder.

By several of the foregoing Acts it is most evident, that the design of that pretended Parliament, was to ruin all the Protestants of Ireland, I mean the major part, for those Gentlemen that were returned as Members for the Colledge of Dublin, opposed their Proceedings, and when they found they could do no good, left the House; and the Bishops in the House of Lords also opposed their Proceedings. Most of their Parliament-men were such as were named by Letters from the Earl of Tyrconnel or the Titular Bishop of Clogher his Secretary to the several Corporations. And they were in that haste, that few of the new Charters were past the Seal, when the Elections were made, and some of them are not past to this day.

The Protestants were in possession of several Officers in that Kingdom, but pursuant to that Act to make void all Patents of Offices for Life or Behaviour, they are turn'd out and Papists put in.

The Address presented by the Purchasers to stop passing the Act of Repeal of the Act Settlement gave a full state, how far the Protestants were concerned therein. There was a Clause in that Act of Repeal, which without doubt, as it would be strained by them, would bring in all Protestants, that were any way concerned or interested in Ireland, it follows in these words.

It's Enacted that all Mannors, Lands, &c. and all Estates and Interests whatsoever in Law or Equity, which on the First of August 1688. or at any time since belonged to any in Rebellion in England, Scotland or Ireland, or who corresponded or kept intelligence, or went contrary to their Allegiance to dwell or stay among the said Rebels or any of them, or was any way Aiding, Assisting or Abetting to them, or any of them, are forfeited and vested from the said First of August, freed from all Estates, Tayles, Remainders and Reversions.

By their Act of Repeal for the Act of Provision of Ministers, the Ministers in Cities and Corporations are strip, having no other Pro-

vision.

vision than what was granted them by that Act which they have repealed.

By the Act concerning Tythes and other Ecclesiastical Duties, the Roman Catholics are to pay all their Tythes to their Clergy, and most of the Protestants having come out of the Kingdom, and the rest that remain'd, having lost what substance they had, the Protestant Clergy could expect nothing. And besides this, the Papist Clergy had got Leafs granted to them, of the Livings of such of our Clergy as were come out of that Kingdom.

The Act to vest in King James the Goods of Absentees, is penal on such as had any of their Goods in their Hands, and did not discover the same, and the Books of some Merchants were seized on, to discover the Effects of their Correspondents, who were Absentees.

Outpretence of Waste committed by the Protestants on Land in their Possession, several were brought up to Dublin in Custody, by Vertue of their Act for Punishment of Waste committed on Land, restorable to old Proprietors, and there compelled to make the old Proprietor what Satisfaction he pleased, and discharge his Contentment, or remain confined.

By the Act of Attainder, some thousands were by Name attaind as Rebels, among whom, are the Duke of Ormond, Earl of Cork, and Earl of Strafford, others that came out of that Kingdom, since the Invasion (as they call it) were attaind if they did not return by the first of September last, those that came before, had till the first of November. And by the Act, all such as had Estates in Ireland, together with all Widdows and Orphans that come from thence, were to return for Ireland about that time, or they forfeited all: Although some of their pretended Acts were sufficient to have ruin'd most, if not all the Protestants of Ireland: Yet it was thought fit to pass so many, to make their Work as certain and sure as they could.

The

The Preamble to the Act of Repeal of the Acts of Settlements and Explanations, &c. as it passed in the House of Commons.

Whereas the Ambition and Avarice of the Lords Justices ruling over this your Kingdom, in 1641 did engage them to gather a malignant Party and Cabal of the then Privy Council contrary to their Oath, Faith and natural Allegiance, in a secret Intelligence and traitorous Combination with the Puritan Sectaries in the Realm of Great Britain, against their lawful and undoubted Sovereign, His Peace, Crown and Dignity, the Malice of which made it soon manifest in the Nature and Tendency of their Proceedings, their untimely Proclamations of a Royal and unparliamentary Pardon, and thereby making void, and disappointing the Effects of many reasonable Votes, Bills and Addresses, which had been presented and passed in the said Parliament, and the Peace and Tranquillity of this Kingdom, by binding to His Majesty the Hearts of his Irish Subjects, as well as the Eyes of Affection and Gratitude, as Duty and Allegiance, to His Majesty, the said Lord Justice traitorously disbanding His Majesty's well-affected Catholic Forces, when His Person and Honour were exposed to the said Rebel Sectaries, their marching in Arms to the Disobedience of His Majesty's Obedience, and their immediate falling into the Arms and Stead of those His Majesty's faithful and well-affected Forces, a formidable Body of disciplined Troops allied and concerted in Cause, Nation and Principles with those Rebel Sectaries, their unwarrantable Entreatments of those Troops in this Kingdom to the draining of His Majesty's Treasury, and Terror of his Catholic Subjects, then openly menaced by them, the aforesaid Lords Justices with a Massacre and total Extirpation, their bloody Prosecution of that Menace, in the Slaughter of many innocent Persons, thereby affrighting and compelling others in despair of Protection, from their Government, to unite and take Arms for their necessary Defence, and Preservation of their Lives; their unpardonable Breach of their Majesty's Orders to them, in retreating the time, by him graciously given to his Subjects to be compelled into Arms, of returning to their Duty; and finally the General Pardon to such only as had, no Freehold

Estates

Estates to make Forfeitures of; their pernicious Arts in way laying, exchanging, and wickedly depriving all Intercourse by Letters, Expresses and other Communications and Privies between Your said Royal Father and his much abused People; their insolent and barbarous Application of Racks and other Engines of Torture to Sir John Read, His Majesty's sworn menial Servant, and that upon their own conscious Suspicions of his being intrusted with the too just Complaints of the persecuted Catholics aforesaid. Their diabolical Malice and Craft, by enticing by Promises and Threats, to draw from His Majesty's said Majesty, a false and impious Accusation of His Majesty's said Majesty, as being the Author and Promoter of the then Commotion, so manifestly procured, and by themselves industriously spread.

And whereas a late eminent Minister of State, for parallel Causes and Ends, pursuing the Steps of the aforesaid Lords Justices, hath by his Interest and Power, cherished and supported a Fanatical Republican Party, which heretofore opposed, put to flight, and chased out of His Majesty's Kingdom of Ireland, the Royal Authority lodged in his Person, and to transfer the calamitous Consequences of his said Conduct from himself, upon your truly Roman Catholic Subjects, to the Breach of publick Faith solemnly given and proclaimed in the Name of our late Sovereign, interposed betwixt them and His Majesty's general Indulgence and Pardon, and wrought their Exclusion from that Indemnity in their Estates, which by the said publick Faith is specially provided for, and since hath been extended to the most bloody and execrable Traitors, few only excepted by Name in all your Realms and Dominions: And further, to preclude from all Relief and Access of Admittance to Justice, Your said Irish Catholic People, and to secure to himself and his Posterity, his vast Share of their Spoils. He the said eminent Minister, did against Your Sacred Majesty's Royal Promise and Sanction aforesaid, advise and persuade his late Majesty to give, and accordingly obtained his Royal Assent to two several Acts. The one intituled, An Act for the better Execution of His Majesty's gracious Declaration for the Settlement of this Kingdom of Ireland, and Satisfaction of the federal Interests of Adventurers, Soldiers, and other His Majesty's Subjects there: Which Act was so past at a Parliament held in this Kingdom, in the Fourteenth and Fifteenth Years of his Reign. And the other, An Act intituled, An Act of Explanation, &c.

Which

Which Act was passed in a Session of the said Parliament held in this Kingdom, in the Seventeenth and eighteenth Years of his Reign, most of the Members thereof being such, as forcibly possessed themselves of the Estates of your Catholic Subjects in this Kingdom, and were convened together for the sole special Purpose of creating and granting to themselves and their Heirs, the Estates and Inheritances of this Your Kingdom of Ireland, upon a scandalous, false Hypothesis, imputing the Traitorous Design of some desperate, indigent Persons to seize Your Majesty's Castle of Dublin, on the Twenty third of October, 1641. to an universal Conspiracy of Your Catholic Subjects, and applying the Estates and Persons thereby presumed to have forfeited to the Use and Benefit of that Regicide Army, which brought that Kingdom from its due Subjection and Obedience to His Majesty, under the Peak and Tyranny of a bloody Usurper: An Act unnatural, or rather vipersously destroying His late Majesty's gracious Declaration, from whence it had Birth, and its Clause, Restrictions and Uses, inverting the very fundamental Laws, as well of Your Majesty, as all other Christian Governments. An Act limiting and confining the Administration of Justice to a certain Term or Period of Time, and confirming the Patrimony of Innocents unheard, to the most exquisite Traytors, that now stand Convict on Record; their Assigns and Trustees, even of the then deceased Oliver Cromwell himself, for whose Arrears, as General of the Regicide Army, special Provision is made at the Suit of his Pensioners. Now in regard the Acts above mentioned do in a florid and specious Preamble, contrary to the known Truth in Fact, comprehend all Your Majesty's Roman Catholic Subjects of Ireland, in the Guilt of those few indigent Persons aforesaid, and on that Supposition alone, by the Clause immediately subsequent to that Preamble, vest all their Estates in his late Majesty, as a Royal Trustee, to the principal Use of those who Deposited and murdered Your Royal Father, and their lawful Sovereign. And furthermore, to the Ends that the Articles and Conditions granted in the Year 1648. by Authority from Your Majesty's Royal Brother, then lodged in the Marquess of Ormonde, may be duly fulfilled and made good to your Majesty's present Irish Catholic Subjects, in all their Parts and Intentions, and that the several Properties and Estates in this Kingdom may be settled in their ancient Foundations, as they were on the Twenty first of October 1641. And that all Persons may acquiesce and rejoice under an impartial Distribution of Justice, and sit peaceably down under his own Vine or Patrimony, to the abolishing all distinction

on

of Parties, Countries and Religions, and setting a perpetual Union and Concord of Duty, Affection and Loyalty to Your Majesty's Person and Government; in the Hearts of Your Subjects be it enacted, &c.

An Address presented to the Late King James, to stop passing of the Act of Repeal of the Act of Settlement, &c.

This humble Representation made unto Your Majesty, is in the Behalf of Your Majesty's Subjects of all Degrees, Sex and Ages. The Design and Intention of it, is to prevent the Ruine and Desolation which a Bill, now under Consideration, in order to be made a Law, will bring upon them and their Families, in case Your Majesty doth not interpose and protect them, so far as the known Laws of the Kingdom, and Equity, and good Conscience will warrant and require.

It is in the Behalf of Purchasers, who for great and valuable Considerations, have acquired Lands and Tenements in this Kingdom, by buying out, not only the Portions and Provisions made by their Parents for them, but also the whole Product of all their own Industry, and the Labour of their Youth; together with what could be saved by a frugal Management, in order to make some certain Provision for Old Age and their Families, in purchasing Lands and Tenements, under the Security of divers Acts of Parliament, publick Declarations from the late King, and all those accompanied with the Possession of twenty five Years.

Divine Providence hath appointed us our Dwelling in an Island, and consequently we must Trade, or live in Penury, and at the Mercy of our Neighbours. This necessitates a Transmutation of Possession by Purchase from one Hand to another, of Mortgaging and Pledging Lands for great and considerable Sums of Money, by charging them with Judgments, and indeed gives Name to one of the greatest Securities made use of in this Kingdom, Statutes, Merchants, and of the Staple, and very many, especially Widows and Orphans, have their whole Estates and Portions secured by Mortgages, Bonds of the Staple, and Judgments.

Where

ters of Record, are allowed good, firm, and unquestionable by any Law in force at the time of the Purchase, we have had the Possession ten, twelve, or fifteen years, and are grown old, upon them we have clearly withdrawn our Effects from England, and seld here, not doubting, but our Posterity may be so likewise. We have purchased Annuities and Rent-charges out of Land under the same Securities, and now the old Proprietors, though many of them had Satisfaction in *Comaugh*, would fain have a new Law to dispossess us of our Estates and Improvements made as aforesaid.

It will not be believed that the Chief of those who drive on this Design, should in Parliament, and elsewhere (which ought to consist of the gravest, wisest, and wealthiest Free-holders of the Kingdom, for such the Law presumes them) make a noise with that good and wholesome Advice of *Caveat Emptor*, in this Case, or that can think that *Caveat* is proper here.

The Purchaser ought to be wary of any Flaw in the Title at the time of the Purchase made, and Purchasers at his Peril, if any such there be, but who is that Purchaser that must be ware of a Law to be made twenty, thirty, or forty years after his Purchase, or to destroy his Security for Money lent, or Settlement on Marriage. This is not a Defect in the Title; but under favour, is a Prejudice which no human Foresight can prevent, and if once introduced, no Purchaser could ever be safe, the worst of Lotteries affording a securer way of Dealing than *Ireland* would.

Can it be for Your Majesties honour or advantage to have Thousands of Families ruined by such a Proceeding as this is, what will become of our Credit, and consequently of our Trade abroad, where will the Reputation and Publick Faith and security of the Kingdom be, when foreign Merchants shall know from their Correspondents here, that they cannot comply with their engagements to them: their Estates, Houses and Improvements both in Country and City which they had acquired for great and valuable Considerations, and within the Securities of the Laws being taken from them by a Law made yesterday, in case this Bill should pass, so that in effect we are not only contriving to break and ruine our Traders and Merchants at home, but even those in foreign Parts, which will infallibly destroy Your Majesties Revenue and sink that of every Subject.

Surely these Particulars, and the Consequences of them, are worth more than two or three days Consideration, which is as much as this

this Bill could have, since the Parliament was not opened until the 7th of this Month.

The very Report of what is designed to be done by this Bill has already from the most improved and improving spot of Earth in *Europe* from lately Heards and Flocks from plenty of Money at seven and eight per Cent. whereby Trade and Industry were encouraged, and all upon the security of those Acts of Parliaments, from great and convenient Buildings newly Erected in Cities and other Corporations, to that degree, that even the City of *Dublin*, is since the passing of these Acts and the security and quiet promised from them enlarged to double what it was. That the Shipping in divers Parts were five or six times more, than ever was known before to the vast increase of your Majesties Revenue; reduced to the saddest and most disconsolate condition of any Kingdom or Country in *Europe*, infinite numbers of the Inhabitants having Transported themselves and their Families with what remained of their Estates into other Kingdoms: That very many of the Buildings both new and old in this City, and in the very Heart and Trading part of it are uninhabited and waste. It's grievous to see you pass through the City, the Shops shut up, and in the Country the Herds and Flocks are utterly destroyed, so that of necessity the Tenant must break, throw up his Lease, leave the Key under the Door and the Land become waste; and from hence will necessarily follow, that the Farm-houses and Improvements must go to decay, and Beef, Tallow, Hides, Wool and Butter, from whence arise the wealth of the Country will fail us.

What is to become of the frequent Declarations made by the Earl of *Clarendon*, and the Earl now Duke of *Brockton* of Your Majesties fixed Resolutions never to lay aside the Acts of Settlement and Explanation, why did the Judges in their several Circuits declare in all places where they late unto the Countries there Assembled, that Your Majesty was resolved to preserve the Acts of Settlement, and that they were appointed by the then Chief Governor, here to declare the same unto them, from whence they took confidence to proceed in their Purchases and Improvements, and with submission be it spoken if this Bill pass are deluded.

Shall Patents on the Commission of Grace signify nothing, the Great Seal of *England* tell them they may proceed upon the Publick Faith, and here again they may become Purchasers, paying considerable Fines unto the King, to whom Rents were reserved, where none were due before, and many Places the Rent encreased as in Case of Fairs and Markets, granted together with the Lands on them, Patents, liberty of free Warren,

Warren, and to Enclose and Impale for Park; surely some consideration ought to be had of those whose Money was paid on this Account.

It would be further considered that Your Majesty before your Access to the Crown, had passed several Lands and Tenements in this Kingdom, in Certificate and Patent pursuant to those Acts of Settlement, and that you made Leases of them on which many and great Improvements have been made. It is true likewise that Your Majesty sold and exchanged some small Portions of the same Land and received in Money twelve Years Purchase for some of them, which Your Majesty conveyed by Fines and other Assurances in Law; and though Your Majesty may if it seem meet unto you, part with all that Estate. Yet its humbly conceived it ought to be with reservation to the Lessees, and those few Purchasers, as it was done by *Mary Queen of England*: who though zealous to the highest degree in the Religion she professed, and that she restored such Part of Lands belonging to Monasteries as remain'd in her hand indisposed; did nevertheless permit the Grantees and Purchasers peaceably to retain such part of them, as they were possessed of by grant or purchase; and which for ought appearing, is enjoyed by them, and those deriving under them unto this day, though she came to the Crown within few years after passing the Act for dissolving Monasteries, for if no considerations be had of them, Your Majesty gives away the terms of Years and Improvements from your Lessees, and the Land from him to whom Your Majesty sold it, without restoring the Purchase Money, that which no Case can be harder, and without Your Royal Assent, neither of these will be done.

For the objections commonly made against the Acts of Settlement and Explanation, which are usually, that many Innocents were never heard, and that there was not time sufficient for hearing of them: but how this should affect those who Purchased after the Acts were passed, and Certificates and Letters Patents passed, on them is not demonstrable from any Rule of Law or Equity. The Person designing to purchase, enquires whether the Title of the Land or Tenements, to be sold, be good in Law or Equity, and being assured in that he forbears further enquiry, being assured that never any Purchaser in Possession, having Law or Equity on his side was dispossessed by any Person whatsoever, upon grounds of Equity and the Purchaser here hath the Law with him by the Act of Settlement, and the Equity by the payment of his Money.

It is to be wished that if Widows, Orphans or any other Persons have fallen under any hardship by the general Settlement of the King-

dom; that some way be devised to make their restitution, but the way prescribed by this Bill, to rob the innocent Purchasers, Grantees and Lessees of their Estates, to do it contrary to the Publick Faith, Laws of the Land, and to the Precept of Holy Writ, which forbids doing evil, that good may come thereof.

It is manifest from what hath been said, that if this Bill proceed and is now contrived, that all the Protestants of the Kingdom are undoubtedly, and without reserve, ruined; since the numberless, that is the Armed Multitude, have taken away all their Moveable Estates, and this design is to take away all the Lands and Tenement purchased by them.

The *Irish* Catholics, who were Purchasers, as indeed most of the Province of *Connaught* are likewise to be ruined, out of their Estates and Possessions and their own and the Improvements of them, who will utterly ruin them utterly.

As to the Politick part, which those great Statesmen, who drive on this Bill, make mention of, that will be likewise worthy of Consideration. It is said this will unite Your Majesties Subjects in this Kingdom, that is too gross to pass, since the first mention thereof, hath ever made a division and breach betwixt them, nay, where there was none before, and doth it not grow wider: It was never heard, that Accountations where all in content was given to one of the Parties, made a Union and Friendship: It is so in the contrary, that where nothing is Awarded by one of the Parties, it makes the whole yard void, and of no use, and admitting that the old Proprietors had right, it is not enough, except he have it against the Purchaser, and if the design be what is pretended, to restore this Kingdom to the Peace and Unity, which it flourish'd in long time since, to unite Your Majesties Subjects: This can never be effected except all Pretenders respect, in some degree from the full of their pretensions for the Accommodation of the whole, and the publick quiet and safety: Would it not be an unreasonable thing in a Cargo, where divers Merchants are concerned, and have Goods and Merchandize in a Storm, to throw out by board the Goods of any one Merchant, though in the bottom of the Hoop, and hazard to be some of the safety of all concerned, without Satisfaction given him by a Contribution from those who had the Advantage of it. Or if it could be done, or that they had time, were it so much more that the loss should be equally divided amongst them, but that the loss should be equally divided from all concerned, than in single out

None part of the People by their Obedience to advance the Officers. This is not
 but an Engagement the Reader may be pleas'd to see. I shall not make
 any Remarks on it, but only wish the Catholic Purchasers will join
 heartily with those that enter upon them. Farewell Trade and Com-
 merce, where Acts of Parliament shall be made to destroy Securities
 which were good when made. Farewell all Improvements in *Winds*
 where the Mail shall ever know what Estate he hath if the Founda-
 tion of the several Settlements shall now be overturned.
 I cannot foresee what the Consequences may be of having pub-
 lish'd this made known in *England* and *Windsor* and elsewhere where the
 Protestant Religion is professed, that such a Proposal as this, in Relation
 to your Protestant Subjects, hath been prepared for your Majesties
 Consideration, in order to be pass'd into a Law, and this when they
 were secure by the Laws of the Land, and to whom a common Equity
 to question the Titles by which they held. That nevertheless, we
 should be made of the Legislative Power, to enact a new Law after
 so many Assurances given them to the contrary, and after so many
 Years quiet Possession, to turn their our of their Estates, some
 of them had a great part of the same, and some had not a farthing.

It is much to be feared, that those who advised first this Method of
 Proceeding, have considered their own particular Advantage, and that
 of their Friends and Relations, without the least thought of your Ma-
 jesties Service. For surely this can never be thought so, nor the way
 to ruin this Kingdom. Nor can it be imagin'd, but that Men thus
 employ'd, will at every Parliament shall be call'd, make application
 for Repeal, and Repeal as in the Case of the *Wines*, to Repeal a
 Repeal, and they and their Posterity will be always Solliciting your
 Successors to give them Relief, in a Case of so great moment and ge-
 neral Concern as this is.

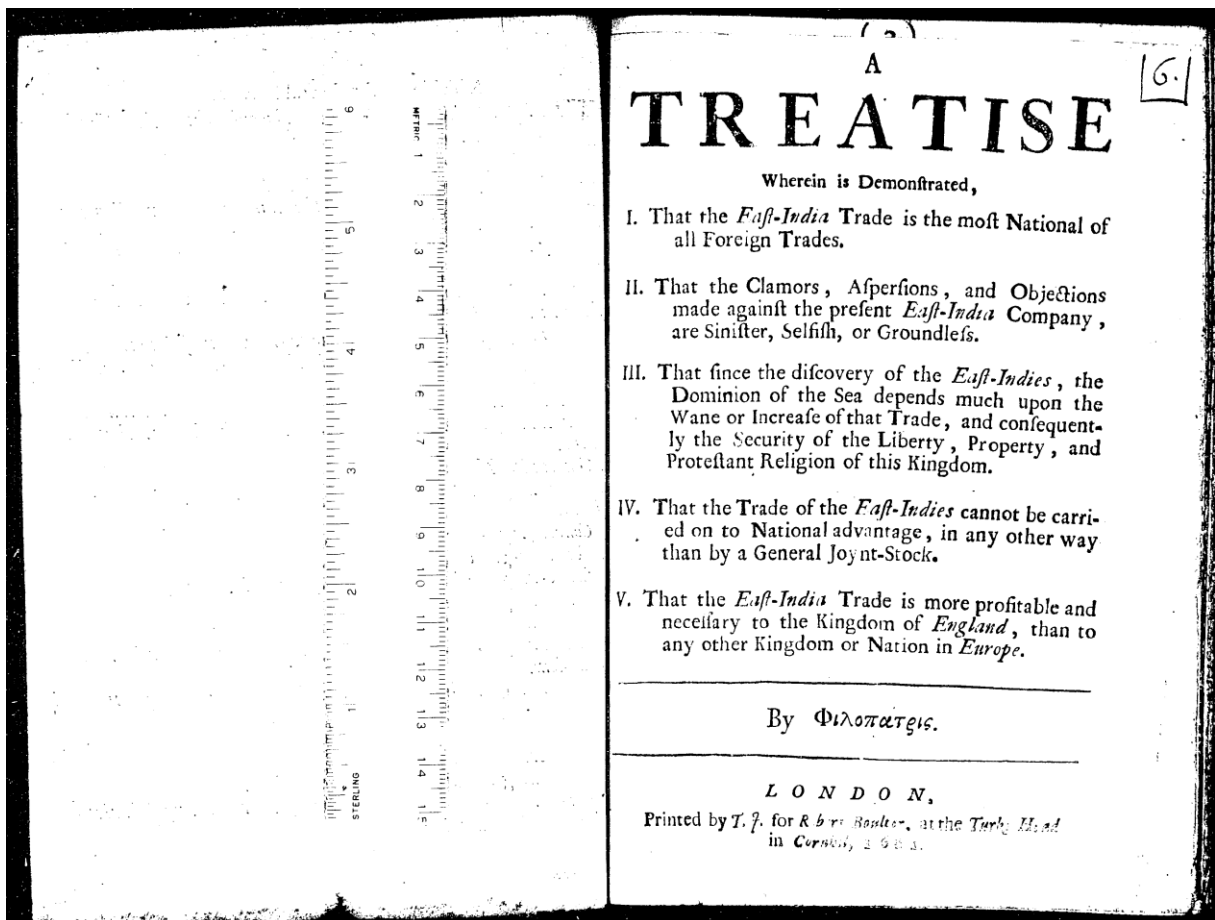
As for the Repeals mentioned to be made them out of the Limits
 of the new Forfeiting Periods (which must be conceived to have any
 other to this manner of Proceeding) ought to be equal to the Estates
 which the Proprietor shall be oust'd off, that will be very uncertain,
 but it must be known who the Forfeiting Periods are, and what their
 Funds amount to. Since it may be probably concluded, that there
 are many of your Majesties Subjects now in *England*, would ere this
 have been seiz'd here, if they had not been stopp'd from coming by
 Divers Imbarcos, and many other legal and justifiable excuses, so long
 for this present Paper. And what, that where any of them are
 seiz'd.

seiz'd of any New Estates, so much must be restored to the Old Pro-
 prietor, and what is old, subject to their Settlements and other Incon-
 veniences.

After all this, it is in the power of Your Majesty to prevent the
 Ruin of so many of Your Subjects as have been Purchasers and Im-
 provers in this Kingdom, by prescribing more moderate ways, than by
 depriving them of the whole of what they have Legally and Industrious-
 ly acquired, and that Committees of both Houses may hear and enquire
 whether any Medium may be found out betwixt the Extremes for this
 accomodating, as near as may be the Purchaser and the old Proprietor, so
 that if there be Cause of Complaint it may not arise from a Total disap-
 pointment of either Party. This is a little of what may be said on
 this Occasion, but the halts of those who drive on this Bill, will allow
 no further time at present to speak to all the several Interests concern'd
 in the Acts of Settlement and Explanation.

FINIS.

Annexe n° 11 : [Child, Josiah Sir], *A treatise wherein is demonstrated, I. That the East-India trade is the most national of all foreign trades, II. That the clamors, aspersions, and objections made against the present East-India company, are sinister, selfish, or groundless, III. That since the discovery of the East-Indies, the dominion of the sea depends much upon the wane or increase of that trade, and consequently the security of the liberty, property, and protestant religion of this kingdom, IV. That the trade of the East-Indies cannot be carried on to national advantage, in any other way than by a general joynt stock, V. That the East-India trade is more profitable and necessary to the kingdom of England, than to any other kingdom or nation in Europe by Philopatris, Londres, T. F., 1681.*



(2)
(1)

A

TREATISE

Concerning the

East-India Trade.

BEfore I enter upon the particular proof of the Propositions in the Frontispiece, I shall desire the Readers leave to mention some few general Opinions of my own concerning Trade, which I have long since entertained; and the older I grow in Experience, the more I am confirmed in them.

1. That Trading Merchants while they are in the busie and eager prosecution of their particular Trades, although they be very wise and good Men, are not always the best Judges of Trade, as it relates to the Profit or Power of a Kingdom. The reason may be, because their Eyes are so continually fixt, and their Minds intent upon what makes for their peculiar Gain or Loss, that they have not leisure to expatiate or turn their thoughts to what is most Advantageous to the Kingdom in general. This I am told was the Opinion anciently of *M. T. Cicero*, and also *Boden*, that learned French Author, and lately of the Lord Chief Justice *St. John*, who was a principal *Engineer* in the first Act of Navigation. But whether it was their Opinion or not, I am sure it's true by manifold Experience; of which I could give pregnant Instances in the Age we live

B live

(2)

live in, and former Councils of Trade since his Majesties happy Restauration, but that I design brevity, and to avoid all Personal reflections. The like may be said of all Shopkeepers, Artificers, Clothiers, and other Manufacturers, until they leave off their Trades, and being Rich, by the purchase of Lands, become of the same common Interest with most of their Countrey-men.

2. And upon the same reason I am of Opinion, and have found by Experience, that a mixt Assembly of Noblemen, Gentlemen, and Merchants, are the best Constitution that can be established for the making Rules, Orders, and By-Laws, for the carrying on any Trade for the publick Utility of the Kingdom.

3. That all Domestick or Foreign Trade, to any Place or Countrey, that doth not in the Result and Consequences of it, increase the value of our *Englisb* Lands (the good plight whereof is the main Basis of our Wealth, Freedom, and Safety) ought not only to be discouraged, but totally rejected.

4. That all Monopolies, of what Nature or Kind soever, are Destructive to Trade, and consequently Obstructive to the increase of the value of our Lands; and that therefore, if there be any thing in the *East-India* Company's Charter, or any Charter of Incorporated Merchants; that hinders any of his Majesties Subjects of *Englnd*, *Scotlnd*, or *Irelnd*, from coming into that Trade, upon as good Terms as others of his Majesties Subjects did, or yet may, it would tend to the general good of the Kingdom, that such Barrs or Hinderances were removed.

5. I am clearly of opinion (be it said without offence) that if all Strangers inhabiting in any of his Majesties Kingdoms (so they be not suffered to be of Govern-

Govern-

(3)

Government) had as free liberty to enter into any of our Incorporated Foreign Trades, as any of his Majesties Native Subjects, as is practiced in the *United Netherlands*, it would greatly encrease the Trade of *Englnd*, and improve the value of Land.

6. That those narrow Clauses in the *Turkey* Companies and other Charters, which limit the Traders to be Freemen of *London*, and not to be Shop-keepers, or other than such as they call Legitimate Merchants; as also the practice of admitting no Man to be free of the *Turkey* Company under 25 £. if he be under 25 years of Age, or 50 £. if above, are to the prejudice of the Nation in general, tho they may be for the advantage of the particular Traders, for which I suppose they were calculated.

7. I am of Opinion, the Dutch, *Nationally speaking*, are the wisest People now extant, for the contriving and carrying on their Trades for the publick advantage of their Countrey. If any shall here object, that if it be so, I am mistaken in my former Notion, That Merchants are not always the best Judges of Trade; for the Dutch have most Merchants in their Councils. The Honourable Sir *William Temple* hath already answered for me, that their Councils are made up of very few or no trading Merchants, but of Civilians, or Sons of Merchants, that have long since left off their active Trades, and have only now Stocks in their *East* and *West India* Companies, or in their Banks and Cantores, or other publick Fonds.

8. That tho the Dominion of the Sea may be obtained by Arms, and fortunate Battels at Sea, it can never be retained, preserved, and maintained, but by the Exceis and Predominancy of Foreign Trade.

B 2

9. That

(4)

9. That Domestick and Foreign Trade do (as we vulgarly say of Twins, but more truly of Trade) wax and wain together; and if it were not an impropriety of Speech, Land might be coupled with them.

10. I am of Opinion, that Silver and Gold, coined or uncoined, tho' they are used for a Measure of all other things, are no less a Commodity than Wine, Oyl, Tobacco, Cloth, or Stuffs; and may in many Cases be exported as much to National advantage as any other Commodity.

11. That no Nation ever was or will be considerable in Trade, that prohibits the Exportation of *Bullion*.

12. That though it may be best to be left free and indifferent, it is more for the publick advantage to export Gold or Silver coined than uncoined: By the former we gain the Manufacture, and something of Honour and Magnificence it is, to have his Majesties Royal Stamp pass current in all parts of the World.

13. I am confident, whatever Nation hath the *lowest Interest*, will certainly have their Lands in highest esteem and price; and that no Nation shall ever over-match the Dutch in Trade, till they mate them in the rate of Interest of Money.

14. That the Dutch gain much more by Bullion and Foreign Commodities exported from their Provinces, of which the chief are Wines, *East-India* Goods, English Herrings, *Greenland* Oyl and Fins, than by all their own native Productions and Manufactures.

15. That it is as probable an attempt to wash a Blackamore White, as to hope that ever we can cope with the Dutch in White Herring Fishing, Salt-droaging from

(5)

from *St. Uvals* to the *East-Land*, or the *Russia* or *Greenland* Trade, till the Interest of our Money be as low as theirs.

16. I always bear that deference to the consent of Nations and Numbers, that when-ever I see wise and great Nations, having different Interests, and various Forms of Government, yet conspire, as it were, in the same means, to accomplish the same ends of Profit, Power and Honour, I conclude, they are nearer the right way to those ends, than the wisest and best private Men living, that hold contrary Opinions, swayed by personal Profit or Loss, Pique or Prejudice.

17. I am of Opinion, with submission to better Judgments, that there is just as much need of Companies of Merchants in *England* as in *Holland*, and no more. Where Companies are necessary the Dutch have them; and in such manner as is most necessary to the Nature and Commerce of the Countreys, for which they are incorporated. And I never heard of any Companies of Merchants there, but those of the *East* and *West Indies*, and both in Joynt Stocks; protected and defended by the Laws of the Provinces, which are of the same force as Acts of Parliaments with us.

18. That there is a necessity of a Joynt Stock in all Foreign Trade, where the Trade must be maintained by Force and Forts on the Land; and where his Majesty cannot conveniently maintain an Amity and Correspondence by Embassadors; and not elsewhere.

I shall now return to what was proposed to be proved in the Title page, *viz.*

I. That

(6)

I. That the East-India Trade is the most National of all Foreign Trades.

Which I prove thus: *Viz.*

1. What the Dutch, French, Danes, Portugals, and which, not long since, the Swedes, and now the D. of *Brandenburgh*, have with so great Charge and Expence attempted, and hedged about with Laws and Encouragements, must certainly be a Matter of the greatest National Consequence.

2. This Trade employs more great Warlike English Ships, that may carry from 50 to 70 Guns a-piece, than all the Trades of the World from *England* besides.

3. This Trade alone furnisheth us with Saltpetre, a Commodity so necessary, that in the late Kings time the Nation suffered greatly by the want of it; as is too well known and remembered.

4. Above four fifth parts of the Commodities Imported by this Trade, are again Exported into Foreign parts; by which the Navigation and Trade of this Kingdom is vastly encreased into *Turkey*, *Italy*, *Spain*, *France*, *Holland*, and other parts of Christendom; by the Returns of which, more than treble the Bullion is Imported, that was first Exported to *India*; and the Wealth of this Kingdom is as greatly encreased, as by the direct Trade to and from the *East-Indies*.

5. Most of the *East-India* Commodities are of so small bulk, that if the Trade of the *East-Indies* were not

(7)

not in English hands, the Commodities, notwithstanding any Laws to the contrary, would come in from *Holland* (as the French Silks now do) with this difference only; then we should pay as much for Pepper, which we now sell for 8 *d.* the pound, as we do for Nutmegs, Cloves, Mace, Cinnamon, which is from 6 *s.* to 15 *s.* per pound; tho' the two last are cheaper at the places of their Growth than Pepper is at *Bantam*; but enhaunced to that price by the Dutch, having the sole Trade for them. By which I conclude this saves the Kingdom in that respect only, 500000 *l.* per Annum, that otherwise they would be outwitted of.

6. All Riches and Power in Nations, as well as private Families, consists in comparison. A Gentleman in the Countrey may be accounted Rich, if he be much richer than other Gentlemen, his Neighbours, tho' but of moderate Estate. So *England* may be said to be Rich or Strong, as our Strength or Riches bears a proportion with our Neighbour Nations, French, Dutch, &c. and consequently whatever weakens or depopulates them, enricheth and strengtheneth *England*. And most certain it is, That no Foreign Trade doth so work upon the Manufactures of our Neighbour Nations, as this Trade of the *East-Indies*; for the Staple Countreys for Silks and Fine Linnen, are *Italy*, *France*, *Holland*, *Flanders*, &c. inasmuch, as it is reasonably computed, those Countreys, by the Importation of *East-India* Silks and Calicoes; not only into *England*, but from *England* into their own Countreys, are abated in those fine Manufactures above a Million of Pounds *Sterling* per Annum.

7. And

7. And which is a consideration of great weight, and may be of immense advantage to the strength, populousness and riches of this Nation in a few years. *England* hath already the principal Trade of Woollen Manufactures, and now a quicker vent and export for them than ever it had in the memory of any man living. But throughout Christendom I have ever been of Opinion that generally speaking, there are more Men and Women employed in Silk Manufactures than in Woollen: of which likewise *England* hath obtained a considerable part, considering the short time since our Silk Broad Weaving began; which was but since Mr. *Burkumach* brought in Silk-Diers and Throwsters, towards the end of the late King *James*, or beginning of King *Charles* the First's Regn. And I am credibly informed the number of Families already employed therein in *England*, doth amount to above 40000. Now what should hinder, but that in a few years more, this Nation may treble that number in such Manufactures; since the *East-India* Company have of late years found out a way of bringing Raw Silk of all sorts into this Kingdom, cheaper than it can be afforded in *Turkey*, *France*, *Spain*, *Italy*, or any other place where it is made. Inasmuch, as with *East-India* Silks, we serve *Holland*, *Flinders*, and some other Markets from *England*.

8. This Trade pays his Majesty about 60000 *l.* per Annum Custom; and carries out of this Kingdom yearly, about 60 or 70000 *l.* in Lead, Tin, Cloth, Stuffs; and other Commodities, of the Production and Manufacture of *England*: Which is not so considerable, with respect to the quantity, as in this, That what we send to the *East-Indies* of our own Manufactures, would not be sent at all, if the English Nation were depriv-

deprived of this Trade; because neither Dutch nor French would enure the *East-Indians* to our English Manufactures: Of which we have clear instance in the Dutch Trade to *Japan*; where they industriously avoid introducing our English Cloth. Which Country being exceeding large, rich and populous; and lying in such a Northern Latitude, might vent as much of our English Manufactures, as *Spain* and *Portugal*, if we could gain a footing into that Trade: in the endeavour whereof the Company have already lost above Fifty thousand pounds *sterling*.

9. Tho' the Company have lost so much in the attempt of the Trade with *Japan*, they have lately got an Entrance into the Trade of *Cochin-China* and *China*: and have, for a few years past, settled Factories in three Ports thereof, *viz.* *Tywan*, *Tonqueen* and *Amoy*, to their great Charge and Expence, without reaping any Profit thereby to this time, but a certain and constant Loss, which they did and do continue notwithstanding, out of a Zeal they have to promote the Consumption of our Woollen Manufactures, in a Climate not altogether so hot as most parts of *India* are. Which probably may in some time turn to the publick advantage of this Kingdom, when those raging and bloody Wars are ended between the Chinese and Tartars.

C

II. That

II. That the Clamors, Aspersions, and Objections made against the present East-India Company, are sinister, selfsh, or groundless.

BEfore I engage into the Discourse of Objections against the present *East-India* Company, I shall not stick to declare (though it be against the Sense of most of the now Adventurers) that in my judgment I am for a New Stock, provided we can come honestly by it, that is, without Injustice to the now Adventurers (who will be found to have deserved worthily of their Country, when their Actions and Themselves shall come to be impartially considered) and without Detriment to the Kingdom in general. Which notwithstanding is a Matter of great difficulty; it being in Trade, as with Trees; great care is to be taken in removing an old one, least upon the removal it die, or at least suffer a shrewd hurt. Yet if the Wisdom of our Nation in that august Assembly of Parliament, now convened, shall incline to any alteration of the present Constitution, I think this time may be as opportune as any. 1^{ly}. Because our Neighbours are not now at leisure (the *French* being very low in *India* and the *Dutch* not altogether so Rampant as formerly) to make their Advantage of our Unsettledness, during the Transition from one Stock to another. 2^{ly}. Because the Profits of the *East-India* Trade were never so much cried up as now they are: So that, I hope, the Subscriptions may prove the larger to the ensuing Stock.

Stock. And yet I must desire to be excused, if I think those that complain most of the Old, will not be found the forwardest Subscribers to a New Stock. 3^{ly}. Because when we tell Gentlemen or others, they may buy Stock, and come into the Company when they please: They presently reply, They know that, but then they must pay 280 *l.* for 100 *l.* And when we say the intrinsic Value is worth so much; which is as true as 2 and 2 makes 4, yet it is not so soon Demonstrated to their apprehensions, notwithstanding it is no hard task to make out, that the quick Stock of the *English East-India* Company is at this time more than the *Dutch* quick Stock proportionable to their respective first Subscriptions; and yet their Actions now are current at 440 *l.* or 450 *l.* per Cent. In truth, I that have reason to inspect and know as much of it as any Man, had rather buy in this Stock, now it is, at 300 *l.* for 100 *l.* than come into any New Stock at even Money. Therefore, for general satisfaction, I could wish the Experiment of a New Subscription were tried. 4^{ly}. If a New Stock were now establish'd, to please the Generality of the Kingdom, I should not despair but that such New Stock would have a Parliamentary Sanction; which this only wants, to be as strong in its Foundation, as it is in all other Nations; and which being obtained, I am persuaded would in less than an Age, render his Majesty as indubitably Sovereign of the Ocean, as he is now of *Great Britain*, and *Ireland*, and the Seas adjacent. 5^{ly}. If an English Company were settled upon such a Foundation, there would be more Encouragement to maintain and defend some Trades by Arms, which cannot otherwise be enjoyed or secured: Which no Company built upon an uncertain Basis, can be

C 2

sup-

supposed to adventure the Charge or Hazard of; while they are not sure to enjoy their Acquests in case of Success.

But to return to my Theme, and muster up all the Objections I can remember to have heard against the present Company.

Object. 1. The first that comes to my Mind, is that of some of the *Turkey* Merchants: They say, *The bringing in of so much Silk and so cheap, is a publick Nuissance, and destroys their Trade, which depends wholly upon the Exportation of Woollen Manufacture, whereas the East-India Company send out little Manufacture and much Bullion, &c.*

Answer. 1. I answer, First, That it's strange Doctrine to any sort of Men skill'd in the Political part of Trade, That the making of a Material cheap, that is to be Manufactured at Home, or Exported again into Foreign Countreys, should be to the publick Damage of any Countrey.

2. That the *Turkey* Merchants do Ship out much Cloth, I deny not; but as true it is, that they have Shipt out more Yearly since the great encrease of the *East-India* Trade, and since themselves have made this Complaint, than they did in former Years. So that in Fact it doth not follow that the encrease of the *East-India* Trade, and particularly of their Importation of Silk, doth hinder or diminish the Exportation of Cloth to *Turkey*, but rather the contrary.

3. The question is not now, Which Company sends out most Woollen Manufactures, but which is the most profitable Trade to the Nation: Which I hope, I have proved the *East-India* Trade to be; especially if the before-mentioned Consideration be taken in, that what English Commodities the *East-India* Company exports

ports, would not be exported at all, if the *English* had no Trade thither: Because other Nations that Trade thither are under Joynt-Stocks, and Political Councils, and consequently would send none of our Manufactures. But as long as there is a Market for our English Cloth in *Turkey*, if the *English* did not send it thither, the *Dutch* would; because in *Holland* there is no *Turkey* Company; but any Man, Native or Foreigner may send what Commodities, and when they please, for *Turkey*, except they be staid for Convoy by some Act of State. And where all Men have liberty to Trade at Discretion, they will naturally deal in those Commodities they can get most by, be they Foreign or Domestick.

4. If Bullion be exported, and that hinder not the exportation of our English Manufactures, as in fact doth appear: And if for every 10 s. value sent out, 30 s. be brought in Bullion at the long run, which is most evident in the course of the *East-India* Trade; who can doubt but the exportation of Bullion in such a Trade, is a real and great advantage to the Kingdom.

5. Besides their Cloth, the *Turkey* Merchants do send out a great deal of Bullion themselves; as appears by their Entries at the Custom-House: In which they do well for themselves and their Countrey, but not well in complaining of others at the same time, for the same thing.

6. The truth of the Case at bottom is but this, The Importation of better and cheaper Raw Silk from *India*, may probably touch some *Turkey* Merchants profit at present, though it doth benefit the Kingdom, and not hinder the exportation of Cloth. What then? Must one Trade be interrupted because it works upon another? At that rate there wou'd be nothing but confusion in a Nation *ad infinitum*. The *Indian* Merchants

chants may quarrel the *Portugal* Merchants, because they do now in a plentiful Year Import from *Portugal* 4000 Pipes of Oyl per Annum; as formerly they did not use to import above 100 Pipes annually. The Shoemakers pull down the Coblers; those that make Red Herrings destroy those that dry Sprats, because quantities of the latter pull down the price of the former. Of the same kind was the late project of the Inn-keepers to pull down the Hackney Coaches; and so might peradventure with much more probability of truth, the *Portugal* Merchants pretend that our Plantation Sugars spoil their Trade, and hinder the exportation of our Woollen Manufactures to *Portugal*. Of which in reality the first part only is true. Our Plantation Sugars have brought down their *Lubon* Sugars from 8 l. 10 s. per Cent. to 2 l. 10 s. per Cent. within my memory: and yet the exportation of Woollen Manufactures to *Portugal*, is now greater than ever it was since *England* was a trading Nation. Just as it is and will prove in the *Turkey* trade; the *Smilieholds*, and will hold thoroughout.

7. If those *Turkey* Merchants think the *East-India* Trade so good, why do they not come into it themselves. The door is open always to them and all the Kings Subjects, buying and selling there is daily; and some Noblemen, Gentlemen, and others of quality and place, have lately bought Stock, and the *East-India* Company have taken nothing for their Freedom. The most they can take is 5 l. But if any *East-India* Merchants desire to trade for *Turkey*, they must answer several hard questions before they can be let in. 1. How old are you? 2. Are you a Freeman of *London*? 3. Are you no Shopkeeper, or a Legitimate Merchant? When you have answered all these questions to their content,

content, if you are above 25 years of age, there's 50 l. to pay before you can trade; which is a great deal of money to part with, before one knows whether he shall get or lose by the Bargain.

Obj. 2. They say there is not above 80 Legitimate Merchants in the *East-India* Company.

Answer. First, I answer, First, By Legitimate Merchants, I suppose they mean such as have served Apprenticeships to Merchants, in the number whereof I believe they reckon short above half.

2. That it matters not two straws to the Kingdom, whether they be legitimate in their sense, or illegitimate. In the whole they are now Five hundred fifty and six which is more by a great many than the *Turkey* Merchants, and more by above half than they would be, if the Trade were not managed in a Joynt Stock.

Object 3. They say the Company have half the known World in their Charter, and that's too much for any Company, &c.

Answer. I answer First, This Company have no more in their Charter, than all the *East-India* Companies in Christendom have in their Charters: and from thence infer, that either so much as is in the Charter ought to be for publick Utility; or else all Christendom, except those few Gentlemen that complain, are mistaken in their Politicks.

2. Tho the Charter run in the stile of, *The Merchants of London trading to the East-Indies*; yet in truth the Company is a Company of all, or so many of the Kings Subjects, as did desire to be concerned in that Trade, or yet do; they buying the Stock of any deal Perion, or other that is willing to sell.

Object 3. But its done buying at 280 l. per Cent.

Answer. It's less than its intrinseque value, if the Stock

Stock were now to be broke up, if I can calculate aright.

2. If it be too dear, I know not but any Man may be as justly compelled to sell his Houfe or Land at the Buyers price, or else be dizeized of it, as his Stock in the *East-India* Company.

Object. 4. *They say the Charter hath exorbitant and illegal Clauses in it.*

Answer. 1. I believe no Charter in *Europe* hath less of that kind.

2. It's absolutely necessary for the Publick Good, that who-ever governs a Trade so remote from *England*, and by such a multitude of hands as the Company are forced to employ, should have some extraordinary Power committed to them.

3. Whatever is in the Charter, I never knew or heard of any arbitrary Act that ever the Company did; nor any Ships or Goods that ever they seized by virtue of their Charter, tho they have had cause often.

Object. 4. *They say the Company hath imposed and exacted great Fines, Mulcts and Forfeitures, to an immense value.*

Answer. I never knew them take any Fine or Forfeiture, but what any man might do in the same case, without a Charter: What they do take in any case, being either by submission of the party, by agreement with the Master and Owners in Charterparty, or by Arbitrations; and always in pursuance of Legal Obligations, sealed and delivered. The manner whereof is briefly this: They agree with all their Factors and Servants, and also with Masters of Ships, before they entertain them into their Service, that they shall not carry or bring home prohibited Goods; and if they do, they shall subduct out of their Freight a cer-

certain rate for each piece or sort of prohibited Commodities: which they do accordingly subduct out of the Freight; which in effect is from themselves: for most of the Owners of the Ships, employed by the Company, are *East-India* Adventurers: Which I know by experience, being a Part-Owner my self of a considerable number of Ships, employed by them. And yet, to do the Company right, I must acknowledge that the Ships employed by them (such deductions notwithstanding) make better Voyages and gain more Money for their Owners, than any Ships whatsoever, that sail out of *England*: And the Commanders and Officers of such Ships, generally grow much richer in a short time, than any others, of any Trade or Nation whatsoever.

And so indulgent are the Company to common Seamen, that they allow every Man or Boy that will, in their several Ships, to bring 5 pieces free of stated Damage, erroneously called Mulct. And if any Seaman happen to bring 10 or 15 Pieces, the Committees entrusted with that Affair, commonly stretch that Order to the allowing the Seaman 5 Pieces for himself, 5 Pieces for his Wife, and 5 Pieces for his Child, if he have any; and if he have none, they usually ask the party whether he have not a Father, Mother, or other Relation: so that they invent ways to favour him, above the Companies Rule afore-said, of only 5 Pieces to one Person.

To encourage likewise the importation of Gold from *China*, from whence small quantities do come every year, and very great quantities will come in a few years; the Company do not only permit the entrance of it free of stated Damage, but give the Freight of it gratis.

The Company do likewise allow to all their Commanders,

D

manders,

manders, President, Agents, Factors and Servants, all kind of Trade in *India*, from and to any Port or Place within the Limits of their Charter, except to and from *Europe*: Whereas on the contrary the *Dutch*, tho they are a People known to be astenacious and as obstinate defenders of their Liberty, as any People in *Europe*, do refrain all those that serve them in *India*, from all the most profitable trades from place to place, within the limits of their Charter; and indulge no kind of private or permissive trade whatsoever, to or from *Europe*.

Now let any indifferent Man judge, besides that whatever the Company doth in the case of stated Damages, every private man may do, that can Freight a whole Ship by himself and Partners; whether it be not highly reasonable, that seeing the Company are at above 100000 *l.* yearly charge in *East-India* and *England*, that whoever participates of that Trade, should proportionably contribute to the Expences that necessarily attend the preservation of it.

Object. 5. *They say, besides Raw Silk, the Company imports Wrought Silk, to the prejudice of the Silk Manufacture in England.*

Answer. 1. This Objection lies as much and more against all other Wrought Silks, imported into *England* from *Italy*, *Holland*, or any other part of the World.

2. The Silks, which the Company commonly bring in, are, the main part of them Taffaties, and other plain or striped Silks and Pelongs, such as are not usually made in *England*, but imported from *France*, *Italy*, and *Holland*; where lately, when Pelongs were scarce, many were made and imitated at *Harlem*, and from thence imported into *England*. So this importation works upon our Neighbours, preserves the ballance of our

our Trade; and consequently encreaseth the Capital of our Nation.

3. And which is beyond all contradiction, as will appear by the Entries at the *Custom-house*, a great part of the Wrought Silks, imported by the *East-India* Company, are again shipt out to *France*, *Holland*, and other foreign parts; which is a great and growing advantage to the King, and Kingdom in general: to the King, because for all Foreign Goods re-exported, his Majesty hath in consequence, the half Custom paid him by strangers, without taking a penny out of his Subjects Purfes: and to the Kingdom, by preserving and meliorating the ballance of our Trade, as afore-said: Besides the gain of Freight, Portage, Wharfage, Ware-house-room; and all other petty Charges: amongst which may be reckoned the advantage accruing by the expence of such Foreigners, while they stay here, as the Companies Sales do necessarily draw over hither.

Object. 6. *Some Clothiers complain that the East-India Company hinders the vent of Cloth.*

Answer. 1. This indeed is a fine practice, and deserves a thorow inspection. 1. Who they are that complained. 2. When and how they began to complain. 3. Why they complain. 1. For the time when; it was in the year 1674, or 1675, as I remember: Then they had the confidence to tell the Parliament, the Company would spoil the trade of Cloth; and bring the price of Wooll to nothing. But in fact, the Company hath now stood Five or six years since that time, and much augmented their trade for *India*, but Wooll is advanced in price above 50 per Cent: and such a trade there is and hath been for woollen Manufactures, as *England* never see in any former Age. 2. Who they

D 2

they

they were that complained; not the poor *Kentish* Clothiers, that have lost their Trade; nor the *Suffolk* men, that have lost their Manufacture of Blew Cloth; but the *Worcestershire*, *Glocestershire* and *Somersetshire* men, that do now make and vend above twenty times the quantity of Cloth, which they did before this Company was erected. 3. How they began to complain; which, as I have been informed, was thus: Their first Petition was drawn only against the *Turkey* Company, for making but one Cloth Shipping in a year: but entertaining a certain Council (since famous for other matters) he told them, for some reasons best known to himself, they should draw their Petition against the *East-India* Company likewise; which accordingly they did: but whether they were *Dutch* or *English* that paid the best Fees, that I could never discover. 4. Why they complained. That I believe few of them understood: It could not be because their Trade sunk; for that was manifestly and wonderfully increased. It could not be because the *East-India* Company, as a Company, sent out less Cloth than was sent for *India* in the open trade: for the Entries at *Custom-house* will evidence, that the Company, since their last Incorporation, have sent out in some one year, above ten times as much Cloth, as was ever sent out in the time of open trade. But why then did they complain? Really I cannot tell; but peradventure their Council afore said, or some *Turkey* Merchants, their Customers, might inform them, that if the Trade of *India* were open, there would be a new world for Cloth, that would vend as much as the old World. And if they had any *Dutch* or *French* Customers, no question they would not be backward to encourage so good a work.

Object.

Object. 7. They complain that the present Stock is ingrossed into a few hands; some single Adventurers having 16 or 17000 l. principal Stock in their own names.

Ans. 1. If this be true, the Complaint of it would sound better out of the mouth of an old Leveller, than a Merchants, living under a free and Royal Monarchy. And yet to give the maddest of men their due, neither the late *English* Levellers, nor their Elder Brethren, the Tribunes of the People of *Rome*; nor yet the more Ancient *Lacedemonians* or other *Greeks*; none of them had ever that Excess of Indiscretion, as to pretend to Stint, much less to Level Personal Estates: Which if they could be made even at noon, would be unequal before night.

2. If there were any thing in this Objection, certainly the *Dutch*, being a Republick, would have found a Remedy for it before this time: Whereas on the contrary they think whoever adventures most in their Joynt Stocks, doth most oblige the Commonwealth, tho he be a stranger; inso much as one *Swasso* a *Jew*, now or late living in *Amsterdam*, I am Informed hath had at one time in their *East-India* Stock above the value of 300000 l. Sterling.

3. The more any Adventurer hath in the Stock, the more he is engaged to study and promote the good of it, by all possible means within his power. An Adventurer that hath the smallest interest, may be as just and true to the Stock, as he that hath the greatest: but I can never believe that a small interest will awaken a man so often in the night, nor keep him so long from sleeping, in the meditation of any business; as a very great and principal concern may do.

4. Notwithstanding the largeness of any of the Adventurers

venturers Stocks, there are yet Five hundred fifty six Adventurers: which is a greater number than are to be found in any trade, that hath not a Joynt Stock.

Object. 8. There are many other Ports and Places within the limits of the Companies Charter, where *English* Commodities would vend, which the Company do not trade unto.

Ans. 1. I believe there can never be any Society that will more industriously expatiate and enlarge the Trade of this Kingdom in those parts of the World, than this hath done, by all peaceable means. I am sure 100000 l. will not excuse them for the losses they have sustained in such attempts. Many Factories they have settled, and after a vast loss have been forced to withdraw them. *Tywan*, *Tongueen*, *Siam*, and *Amoy*, before-mentioned, they settled within these Six or seven years past; and lost a year or two before, 50000 l. in their attempt of a settlement at *Japan*.

2. As there be many Ports in *England*, but a Foreigner that trades to and from *London*, may if he will, participate of all the *English* Trade, without having particular Factories in the Out-ports: So in *East-India*, a Factory at *Suratt*, will share in all the Trades of the *Red Sea*, as well as *Moca*, and other parts within the Correspondency of that Presidency. The same may be said of *Bantam*, and many other places, as well as *Suratt*.

3. In very many places of *India*, where the Company do prudently avoid settling *English* Factories; they do notwithstanding carry on a Trade and Correspondency by *Bannians*, *Vakeels* and other Natives. By which means they avoid the charge of Presents to Governours, and that ostentatious expensive way, which the Companies Factors are necessitated to appear

pear in, in all places where they settle, according to the mode of that Country, and for the honour of the *English* Nation, and the *East-India* Company.

Object. 9. It is said, if the Company were not in a Joynt Stock, many more Ships might be employed in *India*, from one Port to another in trading Voyages.

Ans. 1. The Company want neither Stock nor Skill, or will, to employ as many Ships as they can gain by: and have almost doubled the quantity of their Stock and Tunnage within these ten years, and are like yearly to increase, to the Nations greater advantage; if they be not interrupted.

2. The Company have now 25 Ships and Vessels trading in the *East-Indies*, from Port to Port; besides 11 great Ships sent out last year, hereafter particularly mentioned; which are abundantly enough to answer all the Companies occasions of that kind; the rather, because the Company do generously allow, not only to their President, Agents, Factors, and Merchants, but to all the *English* Nation living in any places within their Charter; being the *King* of *England*s Subjects (of which there are many hundred of Families) free liberty of Trade, to and from all Ports and Places in *India*; and in any Commodities whatsoever without exception. By which means many scores of small Ships and Vessels are employed in those trades; and the trade fully supplied. By this means our Native Commodities are dispersed; and all *India* Goods collected from the several less considerable Ports of *India*, do at length center in the principal Ports; where the Company have Factories, Forts, Cities and Garisons: and from thence do come for *Europe*, in the Companies returned Ships. And if this be not directly after the *Dutch* mode, I am apt to think, in a few years

years more, if the Company be not interrupted, it will be found to be a better. And I have been told, their late Ancient, Learned, and Experienced General of *Batavia, Matfuker*, did before his Death, write to the Committees of the *Dutch East-India Company*, to this or the like purpose :

Obj. 10. *Since the East-India Company was Incorporated, Coinage hath abated in England.*

Anfw. This is a meer groundless *Chimera*, and will appear so, if the old Mint-Master as well as the new ones, be Examined. The proportion of Coinage (except when we Coined the King of *Spain's* Money for his Wars in *Flanders*) having generally in my observation, born a proportion to, and followed the Price of Corn in *England*; *viz.* when Corn was dear, we had little Coinage; in all cheap years of Corn, the Mint hath been greatly supplied.

I can remember no more Objections against the *East-India Company* or Trade, and therefore must proceed to the next particular, *viz.*

III. *That since the Discovery of the East-Indies, the Dominion of the Sea depends much upon the wain or increase of that Trade; and consequently the security of the Liberty, Property,*

Property, and Protestant Religion of this Kingdom.

THe first part of this Proposition is meerly Historical; and so well known to all that look beyond the present Age we live in, that the proof of it will require little pains. While the *Spaniards* had *Portugal*, and with it the Trade of *India*, they were able to invade *England* with a Navy, by them called *Invincible*: and so it was, as to mans understanding, if the strength of it be barely considered; but their Skill was not good, nor their Ships of a Fabrick fit for our Seas: their Cause was naught, and the Providence of Almighty God blasted them. The *Dutch*, since the *Portugals* sunk in the *East-India* Trade, have grown so potent in and by the Trade of the *Indies*, that they have in three great and bloody Wars, contended with us for the Dominion of the Sea; and yet secretly do not allow us the predominancy. Tho they are not now at leisure to try the fourth War for it, yet if through the folly or madness of a few unthinking or self-interested men, we should deprive our selves of the Trade of the *East-Indies* (which God in mercy to *England* forbid) we should certainly save them the experiment of fighting with us the fourth time. They would carry the Dominion of the Sea clear, and hold it for ever; or until their Common-wealth should be destroyed by Land force, or intestine Broils.

If any man shall say, Why then? Are the *East-India* Ships of such a mighty auxiliary Force, that without their aid we cannot over-balance the *Dutch* in Naval Power? I answer, Those Ships, and the Men

E
in

(...)

Texte de 43 pages

Source : <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:11760708>. Page consultée le 15/04/2012.

Annexe n° 12 : James II, *The East-India Companies charter, Granted by the Kings Most Excellent Majesty James the Second, under the Great Seal of England, Dated the Twelfth day of April, in the Second Year of His Majesties Reign, 1686.*

The *East-India* Companies
CHARTER,

GRANTED BY

The KING's Most Excellent Majesty

JAMES II.

UNDER

The Great Seal of *England.*

DATED

The Twelfth Day of *April*, in the Second Year of
 His MAJESTIES Reign, 1686.



JAMES the Second, by the
 Grace of God, of *England, Scotland, France*
 and *Ireland*, King, Defender of the Faith, &c.
 To all to whom these presents shall come,
 Greeting. **Whereas** Our well beloved
 Subj.cts. the *Governour and Company of Mer-*
chants Trading into the East-Indies, have

Whereas the *East-India*
 Company have been long
 a Corporation.

been of long since a Corporation to the Honor and Profit
 of this Nation, and have enjoyed and do enjoy divers Liber-
 ties Priviledges and Immunities by force of several Letters
 Patents, heretofore granted to them by Our late Royal Pro-
 genitors and Predecessors, Queen *E L I Z A B E T H*, and
 King *J A M E S*. **And whereas** the late King *C H A R L E S*
the Second, our Dearly beloved Brother of Ever Blessed Me-
 mory, did by his Royal Charter or Letters Patents bearing
 date at *Westminster* the third Day of *April*, in the 13th Year
 of His Reign, amongst other things, give grant ratific and
 confirm unto his trusty and well beloved Subjects the *Go-*
vernour and Company of Merchants of London Trading into the
East-Indies, That they from thenceforth for ever be and should
 be one Body Corporate and Politick, in Deed and Name, by
 the Name of the *Governour and Company of Merchants of London*
Trading into the East-Indies. And further, that they and all
 that then were or should be of the said Company and eve-
 ry of them, and all the Sons of them and every of them
 at their several Ages of one and twenty Years or upwards,
 and that all such the Apprentices, Factors and Servants of
 them

by force of several Let-
 ters Patents,

which the late King
Charles the Second, did
 ratific and confirm;
 Granting them

to be for ever a Body
 Corporate in deed and
 name.

And that they, their
 Sons, Apprentices and
 Servants,

A

them

May 26, 1937

123447
[2]

might for ever freely
Trade and Merchandize
to and from *India*, by
the ways then, or there-
after to be, discovered.

beyond the *Cape of Good
Hope*, to the *Streights of
Magellan*,

in such manner as should
at any Publick Assembly
or Court,

or the Major part pre-
sent, (the Governor or
his Deputy being always
one;)

be limited and agreed;
any Statute, &c. not-
withstanding.

So as they Trade not to
any place in the Lawful
Possession of any Chri-
stian Prince or State in
League or Amity,

that would not accept
such Trade, but declare
against it.

And further, That the
said Company shall for
ever enjoy the whole
and intire Trade.

And that no part of the
said *Indies* should be vi-
sited or haunted by any
of his Majesties Subjects.

them and every of them, which thereafter should be employ-
ed by the said Company in the said Trade of Merchandize of
or to the *East Indies* beyond the Seas or any other the places
therein for that purpose mentioned should and might from
thenceforth for ever from the day of the date of the said Let-
ters Patents freely Traffick, and use the Trade of Merchandize
by Seas, in and by such ways and passages then found out
and discovered or which then after should be found out
and discovered as they should esteem and take to be fittest
into and from the said *East-Indies*, in the Countries and Parts
of *Asia* and *Africa*, and into and from the Islands, Ports,
Havens, Cities, Creeks, Towns and Places of *Asia*, *Africa*
and *America*, or any of them beyond the *Cape of Bona
Esperanza* to the *Streights of Magellan*, where any Trade or
Traffique of Merchandize might be used or had, and to and
from every of them in such order manner form liberty and
condition to all intents and purposes as should be from time
to time at any publick Assembly or Court holden by or for
the said Fellowship or Company of Merchants of *London* Trad-
ing into the *East-Indies*, or the more part of them for the
time being present at such Assembly or Court the Governour
or his Deputy being always present, at such Court or As-
sembly limited and agreed and not otherwise, any molesta-
tion, impeachment or disturbance, any statute, usage, diver-
sity of Religion or Faith, or any other cause or matter what-
soever to the contrary notwithstanding: So always the same
Trade be not undertaken or addressed to any Country, Island,
Port, Haven, City, Creek, Town or Place in the lawful and
actual possession of any such Christian Prince or State as then
was, or at any time thereafter should be in League or Amity
with the said late King, his Heirs or Successors, and who then
did not, or would not accept of any such Trade, but did open-
ly declare and publish the same to be utterly against his and their
good will and liking. And further the said late King did thereby
for himself, his Heirs and Successors, grant unto the said *Govern-
our and Company of Merchants of London Trading into the East-
Indies*, and to their Successors, That they and their Successors and
their Factors, Servants, and Assigns in the Trade of Merchandize
for them and on their behalf, and not otherwise, should for ever
after have use and enjoy the whole entire and only Trade and
Traffique; and the whole entire and only Liberty Use and Pri-
vilege of Trading and Traffiquing and using the Feat and Trade
of Merchandize to and from the said *East-Indies*, and to and
from all the Islands, Ports, Havens, Cities, Towns, and Places
therein for that purpose mentioned in such manner and form as
is therein mentioned. And the said late King did thereby for
Himself his Heirs and Successors further grant to the said *Go-
vernour and Company and their Successors*, that the said *East-
Indies*, or the Islands, Havens, Ports, Cities, Towns or Places
thereof, or any part thereof, should not be visited frequent-
ed or haunted by any the Subjects of Him his Heirs, or Suc-
cessors, during the time that the said Letters Patents should be in
force and not revoked or repealed, contrary to the true mean-
ing

ing of the said Letters Patents. And the said late King by virtue of his Prerogative Royal, which he would not in that behalf have argued or brought in question, did also by his said Letters Patents streightly charge command and prohibit for himself his Heirs and Successors all the Subjects of Him his Heirs and Successors of what Degree or Quality soever they were, that none of them directly or indirectly visit haunt frequent and Trade Traffique or Adventure by way of Merchandize into or from any the said *East-Indies* or places therein for that purpose mentioned, other than the said Governour and Company, and such particular Persons as then were or after should be of that Company their Agents, Factors, and Assigns, during the time that the said Letters Patents should be in force, unless by and with the License and Agreement of the said Governour and Company in writing first had and obtained under their Common Seal to be granted, upon the Pains and Forfeitures in the said Letters Patents at large expressed, as in and by the said Letters Patents, relation thereunto being had, amongst several other Grants, Covenants, Powers, Clauses, Liberties, Immunities, Privileges, Preheminenes, and Provisoes therein contained and expressed may more fully appear. And whereas the said late King *C H A R L E S the Second*, by his Royal Charter or Letters Patents bearing date at *Westminster* the 27th. day of *March*, in the 20th. Year of his Reign, by the Advice of his Privy Council, in all the Grants and Matters therein, did grant transfer and confirm for Himself, his Heirs and Successors unto the said Governour and Company all that Port and Island of *Bombay* in the *East-Indies*, with all the Rights, Profits, Territories and Appurtenances thereof whatsoever, and all and singular Royalties, Revenues, Rents, Customs, Castles, Forts, Buildings and Fortifications, Privileges, Franchises, Preheminenes and Hereditaments whatsoever within the Premises or to them or any of them belonging, or in any wise appertaining, in as large and ample manner to all intents, constructions and purposes as the said late King then had and enjoyed the same, or might or ought to have had and enjoyed the same by virtue and force of the Grant of the then King of *Portugal*, and not further or otherwise. And then the said Governour and Company, their Successors and Assigns the said late King thereby for Himself his Heirs and Successors did make, create and constitute the true and absolute Lords and Proprietors of the Port and Island and Premises therein mentioned and of every part and parcel thereof which to Him the said late King appertained by force of the Grant from the said King of *Portugal*, and not further or otherwise, saving and always reserving to Himself his Heirs and Successors the Faith and Allegiance to Him due and belonging, and His Royal Power and Sovereignty of and over His Subjects and Inhabitants there, to have, hold, possess and enjoy the said Port and Island and all and singular other the Premises therein before granted or mentioned to be granted unto the said Governour and Company their Successors and Assigns for ever, to the only use of the said Governour and Company their Successors

And the said late King did also by his Prerogative Royal, (which he would not in that behalf have argued;)

streightly prohibit all his Subjects, from Trading into the said *Indies*;

Other than the said Governour and Company, their Factors, &c.

unless they obtain License of them under their Common Seal,

under the Penalties therein expressed.

And whereas the said late King by his Royal Charter, Dated 27 *Mar. An. 20 Regni*, by advice of his Privy Council,

did grant and transfer unto the said Governour and Company, all the Port and Island of *Bombay*, with all the Rights, Royalties, &c.

in as ample manner as the said late King had or might have had, and enjoyed the same

by force of the Grant of the then King of *Portugal*.

And then the said Governour and Company did make and constitute the absolute Proprietors thereof.

Always reserving to himself the Faith and Allegiance of the Inhabitants, &c.

To hold the same unto the said Governour and Company &c. for ever.

To be holden as of his Mannor of East *Greenwich* in common Socage
Paying the Rent of 10*l.* in Gold yearly.

Granting them also all priviledges and advantages there as in other parts of *India*, they might enjoy

by force and virtue of His Majesties said Charter, Dated 3*d.* April, Anno 13. Regni,

in as large and ample manner as if particularly expressed in the second recited Letters Patents.

And whereas the said late King by Charter dated 5*th.* October Anno 28 Regni, did confirm all Rights &c. formerly granted the said Company.

notwithstanding any former misuser, &c.

cessors and Assigns for evermore; to be holden of Him the said late King, His Heirs and Successors of His Mannor of *East-Greenwich* in the County of *Kent* in free and common Socage and not in *Capite* nor by Knights service, yielding and paying therefore to Him the said late King His Heirs and Successors, at the Custom-House, *London*, the Rent or Sum of Ten Pounds of Lawful Mony of *England* in Gold on the 30*th.* day of *September* yearly for ever; And the said late King did for Himself his Heirs and Successors also grant that it should and might be lawful to and for the said Governour and Company, their Successors and Assigns, and to and for their Agents, Factors and Servants, and every of them, to have, hold, use, exercise, enjoy, and execute all and singular the Jurisdiccions, Powers, Liberties, Privileges, Benefits, and Advantages whatsoever within the said Port and Island of *Bombay*, and in all and every of their Voyages thither and from thence, and in all and every of their Trade, Traffique, and Merchandizing there, thither or from thence to and from any place or places whatsoever as they the said Governour and Company their Successors and Assigns or their Agents, Factors and Servants, or any of them might or could hold, use, exercise, enjoy and execute by force and virtue of his said Royal Charter or Letters Patents bearing date at *Westminster*, the said third Day of *April* in the 13*th.* Year of his Reign in any other place or places in the said *East-Indies*, or touching or concerning any other their Plantations, Forts, Castles, Colonies, Factories, Agents, Factors, and Servants, or touching or concerning any their Trade, Traffique or Merchandizing, Goods, Wares and Commodities or any other matter or thing of or belonging unto the said Company comprized or mentioned or intended to be comprized within the said Charter or Letters Patents, bearing date the third Day of *April* aforesaid in as large and ample manner to all Intents, Contructions and Purposes as if the same Jurisdiccions, Powers, Liberties, Privileges, Immunities, Benefits and Advantages were in the second recited Letters Patents of the said late King *Charles* the Second, particularly mentioned and expressed, as in and by the same Letters Patents, relation being thereunto had amongst divers other Grants, Provisoos, Powers, and Clauses, Liberties, Immunities, Privileges and Preheminences may more fully appear. And whereas the said late King *Charles* the Second did by His Royal Charter or Letters Patents bearing date at *Westminster* the 5*th.* Day of *October* in the 28*th.* Year of His Reign for Himself his Heirs and Successors, ratifie and confirm unto the said Governour and Company and their Successors for ever, all and singular the Rights, Liberties and Franchises to them formerly given, granted or confirmed by the two first recited Charters or Letters Patents of the said late King *Charles* the Second herein before-mentioned or either of them notwithstanding any former Mis-user, Non-user or Abuser whatsoever of the said Rights, Liberties and Franchises, or any of them by the said Governour and Company, or by their Factors, Agents and Servants, or any of them, to have, hold, exercise and enjoy the said Rights, Liberties and Franchises and

and every of them unto the said Governour and Company and their Successors for ever, to the only use and behoof of the said Governour and Company and their Successors for evermore, in as large and ample manner and form to all Intents, Constructions and Purposes, as by virtue of the two first recited Charters or either of them they might could or ought to have had and enjoyed the same if such Mis-user, Non-user or Abuser had never been, as in and by the said Charter or Letters Patents bearing date the said 5th. Day of *October* aforesaid (relation being thereunto had) amongst divers other Grants, Liberties, Immunities, Privileges and Preheminences may more fully appear. *And whereas* the said late King *Charles* the Second by his Royal Charter or Letters Patents bearing date at *Westminster* the 16th. Day of *December* in the 25th. Year of his Reign for Himself his Heirs and Successors did give, grant and confirm unto the said Governour and Company their Successors and Assigns, all that the Island of *St. Helena* with all the Rights, Profits. Territories and Appurtenances whatsoever, and all the Soil, Lands, Fields, Woods, Mountains, Farmes, Lakes, Pools, Harbours, Rivers, Bays, Isles, Islets, situate or being within the bounds or limits thereof with the fishing of all sorts of Fish, Whales, Sturgeons and all other Royal Fishes in the Bays, Islets and Rivers within the same Premises, and the Fish therein taken, and all the Veins, Mines and Quarries as well Royal Mines as other Mines, whether the same were then discovered or not discovered, and also all Gold, Silver, Gems and precious Stones, and all other whatsoever, be it of Stones, Metals or any thing whatsoever then found or to be found within the Veins, Mines or Quarries of the same Island and Premises. And all and singular Royalties, Revenues, Rents, Customs, Castles, Forts and Buildings and Fortifications then erected and to be erected on the Premises or any part thereof. And all Privileges, Franchises, Preheminences and Hereditaments whatsoever within the same, or to them or any of them belonging or in any wise appertaining in as large and ample manner to all intents, constructions and purposes as the said late King *Charles* the Second then had and enjoyed or might or could have or enjoy the same by virtue or force of the same late Kings Conquest thereof or otherwise howsoever, and them the said Governour and Company their Successors and Assigns he the said late King *Charles* the Second for Himself, his Heirs and Successors did thereby make create and constitute the true and absolute Lords and Proprietors of the same Island and Premises. and every part and parcel thereof; Saving, and always reserving to the same late King his Heirs and Successors, the Faith and Allegiance to them due and belonging and their Royal Power and Sovereignty of and over their Subjects and Inhabitants there, To have hold possess and enjoy the same Islands and all and singular other the Premises therein before granted or mentioned to be granted unto the said Governour and Company their Successors and Assigns for ever, To the only use of the said Governour and Company their Successors and Assigns for evermore, To be holden of the said

To the only use and behoof of the said Company for ever.

And whereas the said late King by his Royal Charter, Dated 16. Dec. An. 25 Regni,

did grant the said Company the Island of *St. Helena*, with all the Rights, &c.

with all and singular Royalties, Revenues, Customs, &c.

and did create and constitute the said Company, absolute Lords and Proprietors of the said Island,

(always reserving the Faith and Allegiance of the Inhabitants:)

to the only use of the said Governour and Company,

late King, his Heirs and Successors as of the Mannor of *East Greenwich* in the County of *Kent* in free and common locage, and not in *Capite* nor by Knights service, as in and by the said Letters Patents, relation being thereunto had amongst divers other Grants, Powers, Liberties, Privileges, Preheminiences and Clauses therein expres'd may more fully appear.

And whereas the same late King by his Royal Charter or Letters Patents bearing date at *Westminster* the 9th. day of *August* in the 35th. of his Reign, did Erect and Establish a Court of Judicature to be held at such place or places, Fort or Forts, Plantations or Factories upon the Coasts in the same Letters Patents mentioned, as the said Company should from time to time direct or appoint, which said Court should consist of one Person learned in the Civil Laws and two Merchants, which said Persons and such Officers of the said Court as should be thought necessary to be nominated and appointed from time to time by the Governour or Deputy Governour and Court or the Major part of them and which said Persons learned in the Civil Laws and two Merchants or the Major of them, whereof the said Person learned in the Civil Law to be one should have Commission and Power to hear and determine all Cases of Forfeitures and Seizures of any Ship or Ships, Goods and Merchandize trading and coming upon any the said Coasts or Limits contrary to the intent of the same Letters Patents and of the said first recited Letters Patents of the said late King *Charles* the Second therein mentioned, and also all Causes Mercantile or Maritime, Bargains, Buyings, Sellings, Bartering of Wares whatsoever and all Policies and Acts of Assurance and all Bills, Bonds, and Premises for payment of Money or Mercantile or trading Contracts, all Charter-parties or Trading Contracts for affraighting of Vessels and Wages of Mariners and all other Mercantile or Maritime Cases whatsoever concerning any Person or Persons residing, coming or being in the places aforesaid and all Cases of Trespases, Injuries and Wrongs done or committed upon the high Sea or in any of the Regions, and Territories, Countries, or places therein for that purpose mentioned concerning any Person or Persons residing being or coming in the parts of *Asia*, *Africa* and *America* within the bounds and limits therein mentioned. All which Cases should be adjudged and determined by the said Court upon due examination and proof according to the Rules of Equity and good Conscience, and according to the Laws and Customs of Merchants by such Methods and Rules of proceedings as the same late King should from time to time direct and appoint either under his Great Seal or Privy Seal, And for want of such direction, and until such direction should be made by such ways and means as by the Judges of the said Court should in their best Judgments and Discretions think meet and just; whether it be by a summary way or otherwise according to the exigency of several Cases that should be brought in Judgment before them, and all Judgments and Determinations and Decrees made in the said Court were to be put in writing and signified to the Persons that

to be holden in free and common Socage;

And whereas the same late King by his Royal Charter dated 9 *August*, Anno Regni 35. did erect a Court of Judicature, to be holden as the Company should direct,

to determine all cases of tortures and seizures of Ships, &c.

As also, all Causes Mercantile or Maritime, &c.

and all Trespases upon the high Sea, or any the Regions, &c.

according to Equity, and the Customs of Merchants
And by such methods as the said late King should direct, under his Great or Privy Seal.
And for want thereof, as the Judges of the said Court should think meet.

All Judgments to be put in writing &c.

that were present at the making of the same and should contain a short state of the matter of Fact as it appeared to them, and their Sentence and Adjudication thereupon, as in and by the said Letters Patents bearing Date at *Westminster* the 9th. day of *August* aforesaid, relation being thereunto had amongst divers other Grants, Powers, Liberties, Privileges and Clauses therein contained may more fully and at large appear. *And whereas* we are given to understand, that several persons contrary to, And in Contempt of the first recited Letters Patents, and the Royal Pleasure of our said Dearly Beloved Brother thereby declared, have of late years presumed without the Licence of the said Governour and Company to send out several Ships, and to Trade, Traffick and Adventure by way of Merchandize into and from the said *East Indies*, and the Coasts and Places within the Bounds and Limits within the said Charters comprized, not only to the very great Damage of the said Governour and Company and the great Interruption and hindrance of their Affairs and Trade into and from the said *East Indies*, but also to the manifest Hazard of the ruin of the said Governour and Company, and the utter Destruction of all that Trade. Whereupon our Trusty and Well-beloved Subjects the said Governour and Company of Merchants of *London* trading into the *East-Indies* have humbly besought us to grant and confirm to them and their Successors, All the said Charters or Letters Patents with some Additions tending to the support and advancement of their Colonies, Trade and Traffick. *Now Know Ye*, That We taking the Premises into our Royal Consideration, and well weighing how highly it imports the Honour and Welfare of this Realm, and of our good Subjects thereof, That all Disorders and Inconveniencies befalling the said Company should be redressed, and to endeavour the utmost improving of that Trade, and being fully satisfied that the same cannot be maintained and carried on to National Advantage, but by one General Joynt-Stock, and that a loose and General Trade will be the Ruin of the whole, and being also satisfied, that the said Trade hath been managed by the said Governour and Company to the Honour and Profit of this Nation, And being desirous that the said Governour and Company may be encouraged in their difficult and hazardous Trade and Adventures in those remote parts of the World, and may have all lawful Assistance from us to promote the same, have of our especial Grace certain Knowledge and meer Motion Ratified and Confirmed, and by these Presents for Us, Our Heirs and Successors do Ratifie and Confirm unto our said Trusty and Well-beloved Subjects the Governour and Company of Merchants of *London* Trading into the *East-Indies* and their Successors for ever, All the said Charters and Letters Patents and all and singular the Rights, Grants, Liberties, Covenants, Franchises, Preheminences and Authorities in all the said Charters or any of them comprized as fully to all Intents and Purposes as if every distinct Right, Grant, Power, Liberty, Covenant,

Fran-

And whereas several Persons, in contempt of the first recited Letters Patents, have presumed (without Licence) to send out Ships, and to trade within the limits comprized in the said Charters;

to the great damage of the said Company, and manifest hazard of ruining of that Trade,

Whereupon the said Governour and Company have humbly besought Us to grant and confirm the said Charters, with some additions.

Now, well weighing how highly it imports the honor and welfare of the Realm, &c.

that those disorders should be redrest, and that Trade improved to the utmost;

and that the said Company may be encouraged by all lawful assistance, in that difficult and hazardous Trade; We have and do hereby ratify and confirm for ever, all the said Charters, &c.

And all Rights and Priviledges as fully as if particularly expressed.

Notwithstanding any Non-user, Mis-user, &c. yet subject to the conditions mentioned in the Letters Patents.

Franchise, Preheminence and Authority comprized in the same Letters Patents, were herein recited and hereby confirmed separately and apart by it self; Notwithstanding any non-user, mis-user or abuser of the Premises hereby confirmed or any of them. But nevertheless subject to such Conditions, Limitations and Provisoos as are contained in the before recited Letters Patents respectively and not otherwise.

And further we establish to them all such and the like Rights and Privileges as ever they had, &c.

And further, We for Our Selves, Our Heirs and Successors do hereby Give, Grant, Constitute, Erect and Establish unto the said Governour and Company of Merchants of London Trading into the East-Indies and to their Successors for ever, All such, so many and the like Rights, Liberties, Privileges, Jurisdiccions, Powers, Franchises, Courts and Authorities, together with such Covenants and subject to such Provisoos and in such manner and form to all intents and purposes as the said Governour and Company of Merchants of London Trading into the East-Indies ever had or enjoyed, or might or ought have had or enjoyed by Force or Vertue of all or any of the before recited Letters Patents, To have and to hold all and singular the Premises unto the said Governour and Company of Merchants of London Trading to the East-Indies and their Successors for evermore.

With Power to the said Company their Presidents &c. to administer the Freemans Oath.

And further, We do for Us, Our Heirs and Successors, Grant unto the said Governour and Company of Merchants of London Trading into the East-Indies and their Successors, That it shall and may be lawful at all times hereafter to and for the said Governour and Company, and their Successors and their respective Presidents, Agents, and Chiefs, and Councils in the said East-Indies, and the Islands aforesaid, or any three of them whereof such President, Agent or Chief to be one, to administer to all or any person or persons which at any time hereafter shall be employed by the said Governour and Company or their Successors within the Limits of any of the Charters aforesaid such formal and lawful Oath as is usually admintred to or taken by every Freeman of the said Company. And all other formal and lawful Oaths as shall from time to time by the said Governour and Company or the Major part of them present at any Court of Committees (whereof the Governour or Deputy to be one) be reasonably devised, directed or appointed. And further, We do for Us, Our Heirs and Successors by these presents, Erect and Establish a Court of Judicature to be held at such place or places, Fort or Forts, Plantations or Factories upon the Coasts before recited within the Limits of any of the before recited Charters as the said Company shall from time to time direct and appoint, which Court shall consist of one Person learned in the Civil Laws and two Merchants, which said Persons and such Officers of the said Court as shall be thought necessary to be nominated and appointed from time to time by the Governour or the Deputy Governour and Court or the Major part of them, And which said Person learned in the Civil Law and two Merchants, or the Major part of them, whereof the said Person learned in the Civil Law to be one shall have Commission,

And such other lawful Oath as the Court shall direct.

We do further erect and establish a Court of Judicature, at such places as they shall appoint:

This Court to consist of a Civilian and two Merchants,

Or the Major part of them whereof the Civilian to be one;

mission and Power to hear and determine all Causes of Forfeitures and Seizures of any Ship or Ships, Goods and Merchandize Trading and coming upon any the said Coasts or Limits contrary to the intent of these Presents or of the first recited Letters Patents. And also all Causes Mercantile or Maritime, Bargains, Buyings, Sellings, Bartering of Wares whatsoever and all Policies and Acts of Assurance, all Bills, Bonds and Promises for payment of Money or Mercantile or Trading Contracts, all Charter-parties or Trading Contracts for affraighting of Vessels and Wages of Mariners and all other Mercantile or Maritime Cases, or cases of Reprisals of Ships or Goods for any hurt or damage done to the said Company by any person or persons whatsoever, and all other Maritime cases whatsoever, concerning any person or persons residing coming or being in the places aforesaid. *And* all cases of Trespasses, Injuries and Wrongs done or committed upon the High Sea or in any of the Regions, Territories, Countries or Places aforesaid within the Limits of the first recited Letters Patents of the said late King *Charles* the Second, concerning any person or persons residing being or coming in the parts of *Asia* or *Africa* within the Bounds and Limits aforesaid: *All* which cases shall be adjudged and determined by the said Court upon due examination and proof according to the Rules of Equity and good Conscience and according to the Laws and Customs of Merchants, by such Methods and Rules of proceedings as We, Our Heirs or Successors shall from time to time direct and appoint under the great Seal or Privy Seal. *And* for want of such Directions, and until such Directs shall be made, by such ways and means as by the Judges of the said Court shall in their best Judgments and Discretions think meet and just, whether it be by a summary way or otherwise, according to the exigency of several cases that shall be brought in Judgment before them; and all Judgments, Determinations and Decrees made in the said Court are to be put in Writing and signified to the persons that were present at the making of the same, and shall contain a short state of the matter of Fact, as it appeared to them and their Sentence and Adjudication thereupon. *And further*, Whereas the said late King *Charles* the Second by his said Letters Patents bearing date the ninth day of *August* aforesaid did amongst other things Grant that the said Governour, Deputy Governour and Court of the said Company for the time being, or the Major part of them duly assembled, should have full Power, Licence and Authority, to name and appoint Governours and Officers, from time to time in the Forts, Factories and Plantations therein mentioned; which said Governours and Officers, should have full Power, Licence and Authority, to raise Arms, Train and Muster, such Military Forces, as to them should seem requisite and necessary, and to exercise and use within the same Plantations, Forts and Places, the Law call'd the Martial Law: Which said Powers, Licences and Authorities last recited, We do for Us, Our Heirs and Successors, hereby Confirm and Grant to the said Governour and Company

who shall have power to determine of forfeitures, seizures, &c.

and all causes Mercantile or Maritime.

And all trespasses on the High Seas, or any the Regions aforesaid

according to the Rules of Equity and good Conscience. and according to such methods of proceeding as We shall appoint: and for want thereof, by such ways as they shall think fit.

All judgments and determinations shall be put in writing

And whereas the said late King, did grant the said Company

power to appoint Governours of Forts, Factories, &c. and they to raise Arms, Train and Muster, &c.

We do hereby confirm the same.

full

full Power, Licence and Authority to use, exercise and enjoy, as well within the said Island *St. Helena*, and on their Fort of *Pryaman*, on the West Coast of *Sumatra*, as in all other their Forts, Factories and Plantations, which now are, or hereafter shall be within the Limits of their several recited Charters aforesaid. And further, whereas We are also given to understand that many of the Native Princes and Governours of *India*, and other Nations taking opportunity from the Divisions, Distractions or Rebellions amongst the *English* occasion'd by the late Licentious Trading of Interlopers, have of late violated many of the Companies privileges, surprized their Servants, Ships and Goods, besieged their Factories, invaded their Liberties, and many other ways without just cause, greatly endamaged and abused their Chiefs and Factors, to the dishonor of the *English* Nation in those parts of the World: For which Injuries and Damages, the said Company intend to demand and procure Satisfaction in a peaceable way, if in that manner it be attainable, and if not, then the said Company intend to endeavour the recovery of their Loss and Damages and to procure their Satisfaction by force of Arms; wherein they will have occasion to use their Ships in a warlike manner, and have thereupon humbly besought us that in time of War, or actual Hostility with any Nation in the *East-Indies*, they may use and exercise the Law, commonly called the Law Martial, as well in their Ships, as in any their Plantations Forts and Places within the limits of their respective Charters aforesaid, for Defence of their said Ships against any Foreign Enemy, or Domestick Insurrection, Rebellion or Disorder. We do therefore for Us, Our Heirs and Successors further give, and grant full Power, Licence, and Authority to the said Governour, Deputy, and Court of the said Company for the time being, or the major part of them duly Assembled, to name and appoint Admirals, Vice-Admirals, Rere-Admirals, Captains, and other Sea-Officers, from time to time in all or any Ship or Ships, serving the said Company, in the said *East-Indies*, within the limits of any of the above-recited Charters, which said Admirals, Vice-Admirals, Rere-Admirals, Captains, and other Sea-Officers shall have, and by these Presents, We do for Us, Our Heirs and Successors, give them hereby full Power, Licence, Commission and Authority, to raise Arms, Train, and Muster such number of Seamen, or other Military Soldiers, as to them shall seem necessary on Board their respective Ships, or as they shall be ordered and directed by the said Governour and Company or their Successors, or the Captain General of the *English* in *India* appointed, or to be appointed by the said Governour and Company, and to execute and use within their Ships, on the other side of the Cape of *Good Hope*, in time of open Hostility with some other Nation, the Law call'd the Law Martial, for defence of their Ships against the Enemy: Reserving, nevertheless to Us, Our Heirs and Successors liberty to revoke and disanul this Power and Authority of exercising Martial Law in the Ships serving the said

And further understanding that many of the Native Princes,

taking advantage of the late licentious trading, and the evil consequences thereof;

have violated many of the Companies privileges and liberties; For which they intend to demand satisfaction in a peaceable way, and if not that way attainable;

To use force of Arms for recovering their loss:

We do therefore grant them full power to appoint Admirals and other Officers;

who have hereby power to raise Arms, Train and Muster, Seamen or others;

and to exercise Martial Law, beyond the Cape of *Good Hope*. Reserving to our selves power to revoke this Grant touching Martial Law.

Com-

Company in the *East-Indies*, whenever it shall seem meet or convenient to Us, Our Heirs or Successors to abridge, alter or disannul the same by any Writing to the said Governour and Company signifying Our Royal Will and Pleasure for so doing under Our Privy Signet, or Sign Manual. *And further*, We do for Us, Our Heirs and Successors, hereby give and grant unto the said Governour and Company their Successors and Assigns for ever, full Power, Licence, and Authority to Coin in their Forts any Species of Money usually Coined by the Princes of those Countries only, and so as the Monies to be Coined by the said Company, or their Order be agreeable to the Standards of the said Princes Mints, both in Weight and Fineness, And that they do not make or Coin any *European* Money or Coin whatsoever. And that all Money or Coins so to be Coined as aforesaid, and no otherwise, shall be Current in any City, Town, Port or Place within the Limits of the same Charters or Letters Patents. And further, We hereby Will, and strictly Charge and Command all and singular Our Admirals, Vice-Admirals, Justices, Mayors, Sheriffs, Elcheators, Constables, Bayliffs, and all and singular other our Officers, Ministers, Leige-men and Subjects whatsoever to be aiding, favouring, helping and assisting to the said Governour and Company and to their Successors, and to their Deputies, Officers, Factors, Servants and Assigns, and every of them in executing and enjoying the Premises as well on Land as on Sea from time to time, when they or any of them shall thereunto be required. *And Lastly*, Our Will and Pleasure is, and We do by these Presents, for Us, Our Heirs and Successors, Grant unto the said Governour and Company of Merchants of *London* Trading into the *East-Indies* and their Successors, That these Our Letters Patents, and all and singular the Clauses and Grants herein contained shall be and continue sufficient and available in the Law, and shall be Construed and taken as well to the meaning and intent, as to the Words of the same most Graciously and Favourably for the best Advantage and Benefit of the said Governour and Company and their Successors, although express mention of the true yearly value or certainty of the Premises or any of them, or of any other Gifts or Grants by Us, or by any other of Our Progenitors or Predecessors heretofore made to the said Governour and Company and their Successors in these Presents, or in the Petition for the same be not made, or any Statute, Act, Proclamation or Restriction, or any other thing to the contrary thereof in any wise notwithstanding. In Witness whereof We have caused these Our Letters to be made Patent, *Witness* Our Self at *Westminster* the Twelfth day of *April* in the Second Year of Our Reign.

We also give them Power to Coin any Species of Money usually Coined by the Princes of those Countries,

so as it be agreeable to their Standards, in weight and fineness; and that they Coin not any *European* Money.

And further we strictly charge all our Admirals, &c. to be aiding and assisting to the said Governour and Company, &c. in executing and enjoying the premises.

And lastly, That these our Letters Patents shall be construed most favourably on behalf of the Company.

By Writ of Privy-Seal,

Pigott.

Annexe n° 13 : An Act for the Attainder of divers Rebels, and for preserving the Interest of Loyal Subjects, 1689 dans William King, *The State of the Protestants of Ireland under the late King James's Government, in which their Carriage towards Him is justified, and the absolute Necessity of their endeavouring to be freed from His Government, and of submitting to their present Majesties is demonstrated*, Londres, Robert Clavell, 1691.

A N A C T

*For the Attainder of divers Rebels, and
for preserving the Interest of Loyal Sub-
jects.*

HUMBLY beseech your Majesty, the Commons in this present Parliament assembled, That whereas a most horrid Invasion was made by your unnatural Enemy the Prince of *Orange*, invited thereunto, and assisted by many of your Majesty's rebellious and trayterous Subjects of your Majesty's Dominions; and such their inviting and assisting, made manifest by their perfidious deserting your Majesty's Service, in which, by your many Princely Obligations, besides their natural Duties, they were bounden; and having likewise to obtain their wicked ends, raised and levied open Rebellion and War in several places in this Kingdom, and entered into Associations, and met in Conventions in order to call in and set up the said Prince of *Orange*, as well in *Ulster* and *Connaught*, as in the other Provinces of *Munster* and *Lienster*: To quell which, your Sacred Majesty's late Deputy in this Kingdom, *Richard*, then Earl, and now Duke of *Tyrconnel*, before your Majesty's happy Arrival in this Kingdom; and your Sacred Majesty since your Arrival here, have been necessitated

I i

to

to raise an Army to your Majesty's great Charge and Expence. And though the said Rebels and Traitors, after their having the impudence to declare for the Prince and Princess of Orange against your Sacred Majesty, were with all mildness and humanity called in to their Allegiance, by Proclamations, and Promises of Pardon for their past Offences, and Protection for the future: And though some of the said Proclamations assured Pardon to all such as should submit themselves; and that no Persons were excepted in the last Proclamation besides very few, not exceeding Ten in number, and few or none of any note came in, in obedience thereto; and that very many of the Persons who came in upon Protections, and took the Oath of Allegiance to your Majesty, were afterwards found amongst the Rebels in open Arms and Hostility, when taken Prisoners or killed, such Protections being found with them. (So villainous were they by adding Perjury to their former Crimes, that it may be Enacted, and be it Enacted by your most Excellent Majesty, by, and with the Advice and Consent of the Lords Spiritual and Temporal, and Commons in this present Parliament Assembled, and by Authority of the same, that the Persons hereafter named, being Persons who have notoriously joined in the said Rebellion and Invasion, and some of which are upon Indictments condemned, some executed for High Treason, and the rest ran away, or abscond, or are now in the actual Service of the Prince of Orange against your Majesty, and others killed in open Rebellion (viz.): Francis Marjsh Lord Archbishop of Dublin, James Butler Duke of Ormond, Richard Boyle Earl of Cork, Cary Dillon Earl of Roscomon, William Earl of Stafford, Edward Brabazon Earl of Meath, John Earl of Mulgrave, Vaughan Earl of Carberry, William O Bryan Earl of Inghinich, Charles Cooté Earl of Mountatraf, Henry Moor Earl of Drogheda, Charles Talbot Earl of Waterford and Wexford, Hugh Montgomery Earl of Mountalexander, Richard Earl of Ranelagh, Sidney Earl of Leicester, Villers Viscount Grandison, James Annesly Viscount Valentia, and Earl of Anglesey, George Viscount Castleton, Scuda-

Scudamore Viscount Scudamore of Sligo, Ladbroke Viscount Ladbroke of Waterford, Wenman Viscount Wenman of Traus, Buckley Viscount Buckley of Cashel, Francis Boyle Viscount Shannon, John Skevington Viscount Melfreene, Cholmondeley Viscount Cholmondeley of Kells, Richard Boyle Viscount Dunghard, alias Lord Clifford, Maurice Berkeley Viscount Fitzharding of Berchaven, William Caulfield Viscount Charlemont, Morrough Boyle Viscount Blessington, James Lane Viscount Lansborough, Danney Viscount Down, William Stewart Viscount Mountjoy, Adam Loftus Lord Lisburn, Eackiel Hopkins Lord Bishop of Derry, William Sheridan Lord Bishop of Killmore, William Digby Lord Digby of Geashell, Henry Lord Blany of Monaghan, Henry Lord Herbert of Castle-Island, Sherrard Lord Sherrard of Leytrim, Lord Waiton, Robert King Lord Baron of Kingston, Richard Cote Lord Baron of Colony, Charles Petty Lord Shelburne, Henry O Bryan commonly called Lord Ibrichan, Robert Dillon commonly called Lord Kilkenny-Wyff, William O Bryan commonly called Lord O Bryan, son to the Earl of Inghinich, Robert Lord Lanes, Sir Arthur Royden of Moyra Baronet, Sir Arthur Cole of Newland Baronet, Sir Robert Reading of Bravel Baronet, Sir William Temple Baronet, late Master of the Rolls, Sir Francis Blinell of Edwerry Baronet, Sir Laurence Parsons of Bir Baronet, Sir Richard Reynolds of Dublin Baronet, Sir Christopher Wandesford of Castle-Comber Baronet, Sir Thomas Southwell of Castlemaris Baronet, Sir Simon Eaton of Dunmoylan Baronet, Sir Emanuel Moore of Ross Baronet, Sir Robert Southwell of Kinsale Baronet, Sir John Osborne of Boreham Baronet, Sir Robert Staples of Liffane Baronet, Sir James Caldwell of Belick Baronet, Sir John Humes, of Castle-Humes Baronet, Sir Francis Hamilton of Castle-Hamilton Baronet, Sir Arthur Longford of Summer-Hill Baronet, Sir William Franchlin of Belfast Baronet, Sir Oliver St. George of Headfort Baronet, Sir Robert King of Rockingham Baronet, Sir William Gore of Manser-Hamilton Baronet, Sir William Courtney of New-Castle Baronet, Sir William Tichburn of Bew-

ly Baronet, Sir Samuel Barnadison Baronet, Sir Robert Cottrell of New-John Knight, Sir Joshua Allen of Dublin Knight, Sir Matthew Bridges of the same Knight, Sir Phillips Cote of Killester Knight, Sir John Temple of Palmerstown Knight, Sir Charles Meredith of Green-Hills Knight, Sir Richard Ryves of Dublin Knight, Sir Richard Stevens late of Dublin Knight, Sir John Edgeworth of Liffane Knight, Sir Robert Clayton Knight, Sir Richard Buckley of Dunlavan Baronet, Sir Henry Fane of Loughurr Knight, Sir Robert Holmes of Ardagh Knight, Sir Richard Hull of Leanon Knight, Sir Matthew Dean of Cork Knight, Sir Henry Ingoldesby of Dangan Knight, Sir John Topham Knight, Sir Francis Brewster of Brewsterfield Knight, Sir Albert Cunningham of Mount-Charles Knight, Sir Tristram Beresford of Ballykelly Baronet, Sir John Magill of Gill-Hall Knight, Sir Nicholas Atcheson of Mullaghbrack Knight, Sir George St. George of Dummore Knight, Thomas Cote of the City of Dublin Esq; Richard Foster Esq; William Worth Esq; lately one of the Barons of the Exchequer, John Eaton Esq; Counsellor at Law, Lieutenant Joseph Stopford, Ensign Thomas Stanly, Captain Oliver Long, Captain Thomas Flower, Lieutenant Buckridge, Lieutenant Robert Pointz, Lieutenant John Povey, John Gneft Gent. Henry Briscoe Gent. Samuel Morison Gent. Ensign George Withers, William Connelly Gent. Robert Lowry Gent. Hugh Hamilton Gent. Samuel Walton Merchant, James Barloe Taylor, Richard Mills Bricklayer, Matthew French Sen. Merchant, Josias Patterson Chyrurgeon, Lieutenant Edward Wolfe, William Knox Gent. Captain David Parry, John Desboroe Wire-Drawer, William Knox Gent. Brother to Sir John Knox, William Crow Esq; John Warburton Esq; Robert Dayne Esq; William Kaating Gent. John Lyndon Senior Esq; Lieutenant William Berry, Phillip Savage Esq; William Moore Esq; Danuy Muschcamp Esq; Luke King Gent. late Deputy Muster-master: All late of the City and County of the City of Dublin. Robert Ware of Dublin Esq; Robert Mountsward of Breckingtown Esq; Joseph Wilkinson of Palmerstown Clerks, John Weate Junior of Giffnerman Gent. John Fingest of Barnenagrath Gent. Francis Marjsh of St. Patrick's Close Gent. Jeremy Marjsh of the

the same Gent: All in the County of Dublin. Henry Warren of Grangebegg in the County of Kildare Gent. George Merwin of Toberegan Gent. John Sankey of Reban Gent. Wentworth Harman of Castleree Gent. Dean Theophilus Harrison of Osbertowne, John Margutton of Bishop-Court Esq; Edward Bayly of Corbally Gent. and William Franchlin of Lucas Esq; All in the County of Kildare. John Dunbarr of Catherlogh in the County of Catherlogh Gent. and Captain Childley Cote of Shterwood-Park in the said County, Francis Flood of Kill-Clonfert in the Kings County Gent. John Baldwin Junior of Carrughlenty Esq; Samuel Moss of Eglish Gent. William Adare of Littur Gent. Jonathan Darby of Leape Gent. John Gray of Castletown Gent. George Lowther of Killoally Clerk, Captain Newcomen Atkinson of Lieutenant James Hamilton of Bark, Andrew Hamilton of the same Gent. Philip Armstrong of Stonestown Gent. Charles Armstrong of the same Gent. Edmund Armstrong of the same Clerk, John Armstrong of Endrim Gent. William Parsons Esq; son to Sir Laurence Parsons, Lieut. William Parsons Brother to Sir Laurence Parsons, Will. Parsons of Ballintemple Gent. Ewan Lloyd of Tunnagh Gent. and Richard Warburton of Garrinch Esq; All late of the Kings County. Colonel John Fitz Patrick of Castletown in the Queens County, Samuel Matthews of Ballykeally Esq; Thomas Piggott of Bannagberry Gent. Thomas Owens of Rathmoyle Esq; William Beard of Colt Gent. Captain Tobias Caulfield, Thomas Piggott of Grangebegg Esq; Hapton Harris of Mountmellick Gent. Colonel Thomas Cote, John Deacon of Droineene Gent. Henry West of Corbally Gent. Thomas Kitchin Junior of Slaty Gent. Isaac Haslam of Marryborrow Gent. St. Leger Gilbert of the same Gent. Adam Kidder of Agbo Gent. John Baly of Corbally Gent. and Thomas Starkey of Mount-rath: All late of the Queens County. Captain Robert Chopin of Newcastle in the County of Longford, Anthony Sheppard of the same Gent. Captain Francis Edgeworth of Cranlogh, Ambrose Edgeworth of Liffard Gent. Arthur Bush of Longford Esq; John Wallis of the same Esq; John Dean of the same Gent. Samuel Forth of the same Gent. Archibald Hamilton of the same Gent. Robert Hamilton of the same

Gent. *John Green* of the same Gent. *Robert Dunbar* of the same Gent. *Robert Smith* of *Aghatunappagh* Gent. *Thomas West* of *Cranalagh* Gent. *John Lesty* of *Tully* Gent. *George Trimble*, *Walter Trimble*, *John Trimble* Gentlemen, Quarter-master *John Aghnully* of *Newton* *Carson* Clerk. *John Stern* Gent. *Hugh Morgan* of *Newcastle* Esq; Captain *Henry Croston* of *Moyhill*, and *Catharin* Vice-Countess-Dowager, of *Ranelagh*: All late of the County of *Longford*. *Thomas Blyth* of *Rathmore* in the County of *Meath* Esq; *Samuel Bull* of *Greenanstowne* Esq; *James Tandy* of *Drustowne* Gent. *John Owens* of *Ballynedrumney* Gent. *Joseph Deane*, Junior of *Kingstowne* Esq; *Stafford Lightburne* of *Newboggard* Gent. *Charles Meredith* of *Newtowne* Esq; *Arthur Meredith* of *Dollardstowne* Esq; *John Ford* of *Ardsfallagh* Esq; *William Williams* of *Knockglass* Gent. *John Woods*, Junior of *Garclony* Gent. *Joseph Woodward* of *Drumbarragh* Gent. *Simon Roe* of *Waringshowne* Gent. and *Ezekiel Webb* of *Dunsaghtin* Clerk, *Robert Thornhill* Junior of *Little Blackball* Gent. Captain *Matthew Aylmer* of *Balrath*, Captain *George Aylmer* of the same, *James Napper*, alias *Tandy Napper* of *Drinstowne* Esq; *John Oshorne* of *Stackallen* Esq; *Joseph Stophard* Esq; and *Robert Thornhill* Senior of *Little Blackball* Gent. All late of the County of *Meath*. *Robert Smith* Vicar of *Ballyslogh* in the County of *West Meath*, *Benjamin Fletcher* of *Lombaskin* Gent. *Richard Meares* of *Carpenters-towne* Gent. *William Cambel* of *Tullycorrack* Gent. *George Jones* of *Rathcourath* Gent. *Leuz Barloe* of *Bahnaferragh* Gent. *John Tipping* of *Dromore*, *Robert Rochford* Esq; *Alexander Murry* of *Ballynasfee* Gent. *John Forbes* of *Boardsfowne* Clerk, Captain *Thomas Whittney* of *Derrydowne*, *Dillon Pollard* of *Castle-Pollard* Gent. *Francis Leigh* Son to *Sir James Leigh*, Captain *John Phillips* of *Kilpatrick*, *Robert Puckenhams* of *Bracklin*, Esq; *Hugh Bowen* of *Lodwistowne* Gent. *Lewis Meares* Junior of *Meares Court* Gent. and *Thomas Tipping* of *Dromore* Gent. All late of the County of *West Meath*. *Anthony Horj* of *Kilcreevy* in the County of *Kilkenny*, Captain *Richard Coote* of *Tullymaine*, Captain *James Hamilton* of *Three Castles*, Captain *Thomas Newburgh* of *Killbreckane*, Lieutenant *Baptard Woods* of *Lagh-*

Loghnyer, *George Villers* of *Dunamangan* Gent. *Henry Johnson* of *Upper Claragh* Gent. *Joseph Fennel* late of *Windsorhouse* Gent. Captain *Samuel Matthews* of *Bouffstowne*, Captain *Thomas Flower* of *Darrow*, *John Tubnan* of *Buncheftowne* Gent. *Jonathan Dann* of *Kilkenny* Gent. *William Jones* of *Mullinbraby* Gent. Lieutenant *Hugh Deane* late of *Ourath*, *William Baxter* late of *Kilkenny*, Lieutenant *James Butler* of *Bramblestown*, and *Isaac Mukins* of *Kilkenny* Merchant: All late of the County of *Kilkenny*. Colonel *Solomon Richards* of *Wexford* in the County of *Wexford*, *Bartholomew Vicars* of *Wexford* Clerk, *John Chichester* of *Proseitt* Esq; *Sannel Barrington* of *Colneboroy* Gent. *Barrakias Wallis* of *Dunganstowne* Gent. *John Radford* Esq; eldest Son of Captain *Radford*, *Charles O Hara*, alias *Harroe* of *Killadooly* Gent. and *Henry Wallop* of *Eusearth* Esq; All late of the County of *Wicklow*. *Thomas Barrows* of *Mountluske* in the County of *Wicklow* Gent. *Hugh Magill* of *Baltisney* Gent. and *James Moore* of *Glanely* Gent. in the County of *Wicklow*, *Edward Perkins* of *Aherdec* in the County of *Louth* Clerk, *John Bankes* of the same Gent. *Timothy Bankes* of the same Gent. *John Ruxton* Junior of the same Gent. *Henry Allen* of the same Merchant, *Matthew Ruxton* of the same Gent. *Charles Ruxton* of the same Clerk, *James Sallary* of the same Gent. *Daniel Poa* of *Drumsgoolstowne* Gent. *Henry Baker* of *Dunmaghan* Esq; *John Smith* of *Dundalke* Gent. *Jerome Smith* of the same Gent. *Edward Snell* of the same Merchant, *William Snell* of the same Merchant, *Christopher Dalton* of the same Gent. *Phillip Dalton* of the same Merchant, *Joseph Toomes* of the same Gent. *Thomas Lambert* of the same Gent. *Henry Pousonby* of *Pepperstowne*, *James Brabazon* of *Carfstowne* Gent. *William Young* of *Aherdec* Gent. *William Disley* Junior of *Stabannon* Gent. *Cornelius Devlin* of *Mayne* Gent. *Hugh Mitchel* of *Aherdec* Gent. *Christopher Fortescue* of *Dromiskin* Esq; *Edward Edwards* of *Phillipstowne* Esq; *John Vinne* of *Raberker* Gent. *Simon Gooding* of *Breganshowne* Gent. *James Herne* of *Sucamore* Gent. *Henry Warren* of *Aherdec* Gent. *Richard Sandome* of the same Gent. *Gregory Bolton* of *Dundalke* Gent. *James Greaton* Junior of the

the same Gent. *Robert Blackwell* of *Aherdec* Gent. Quarter-master *Thomas Parkes* of the same, *Ardel Coultrane* of *Dundalke* Gent. *David Glazier* of the same Gent. *Thomas Hudson* of the same Gent. *Richard Dawson* of the same Esq; *Walter Smith* of the same Gent. *William Mason* of the same Gent. Serjeant *Booth* of *Carlingford*: All late of the County of *Louth*. *Thomas Greenage* of the Town of *Drogheda* Gent. *John Henry* of the same Innkeeper, *Nehemiah Elwood* of the same, Lieutenant *John Newton* of the same: All of the Town of *Drogheda*. *Bartholomew Gibbons* of *Covinger* Gent. *Stephen Palmes* of *Corgrage* Gent. *Jonathan Bowles* of *Newcastle* Gent. *William Ralph* of the same Gent. *John Chinnery* of *Craggan* Gent. *Richard Chinnery* of the same Gent. *Nicholas Chinnery* of the same Gent. *Thomas Pousonby* of *Bally-Cullenbegg* Gent. *John Pousonby* of *Fanstowne* Gent. *Thomas Creede* of *Garrynaderkey* Gent. *Oliver Walsh* of *Ballynullane* Gent. *James Howard* of *Limerick* Gent. *William Southwell* of *Castlematres* Gent. *Thomas Moore* of the same Gent. *George Bryan* of *Shanagolden*, *John Flinn* of *Castlematres*, *Ralph Emerson* of the same, *Robert Moore* of *Limerick*, *John Swayne* of *Cloghombrey*, *John Whitacre* of *Liffensheely*, *Robert Phealy* of *Rathgale*, *Robert Pope* of the same, *Robert Robinson* of the same, *John Treth* of the same, *John Crow* of the same, *John Green* of *Cloghnarral*, *William Clarke* of the same, *James Huggin* of the same, *William Walker* of the same, *Michael Daly* of *Clathave*, *Henry Berry* of *Limerick* Yeoman, *Richard Cooper* Son to *Cooper* of *Knocklong*, *William Palmes* of *Corgrage* Gent. *Francis Courtney* Esq; *James Courtney* Esq; and *Richard Courtney* Esq; Sons to *Sir William Courtney*, *John Ormsby*, and *Arthur Ormsby* Sons to Captain *Arthur Ormsby*, *Childley Coote*, *Fitz Charles* of *Ballyshane* Esq; *John Dowdall*, of *Cappagh* Gent. *Henry Palmes* of *Corgrage* Gent. *Henry Holmes* of *Killmallock* Gent. *John Southwell* of *Castlematres* Gent. *William Jephson* Prebend of *Donagubmore*, Captain *Chichester Phillips*, *Richard Ingoldesby* of *Ballybrickeene* Esq; *Charles Ode* of *Castlemackerrig* Gent. *Miles Jackson* of *Ballyunlogge* Gent. *Nicholas Monckton* of *Ballymfranky*

franky Gent. *Samuel Cox* of *Ballyne* Gent. *Charles Oliver* of *Cloghanatubey* Esq; *Richard Coote* of *Elly* Esq; *George Croft* Junior of *Cloghill* Gent. *Samuel Foxon* Junior of *Limerick* Esq; *Thomas Frenchard* of *Corgrage* Esq; *Henry Trenchard* of the same Esq; and *Hugh Malley* Junior of *Doon-treylis* Gent. All late of the County of *Limerick*. *Henry Tent* of *Ballygrenane* in the County of *Cork* Esq; *Thomas Adery* of *Inishonane* Esq; *Edward Boyle* of *Shannon Park* Esq; *Randall Roberts* of *Mountlong* Gent. *Charles Fenwick* of *Glancreevi* Gent. *Cuthbert Wilkinson* of *Kilpatrick* Gent. *Francis Strange* of *Shangraige* Gent. *John Hodder* of *Ballyea* Gent. *Edward Phillip* of the same Gent. *Richard Cox* of *Clognakilly* Esq; *Richard Pyne* of *Water Park* Esq; *Allen Broderick* Esq; *Robert White* of *Brynec* Gent. Captain *Henry Boyle* of *Ballymartir*, *Arthur St. Leger* of *Donerayle* Esq; *James Low* of *Courte* Gent. *Henry Low* of the same Gent. *John Courthrop* of *Little Island* Esq; *John Walton* of *Kinnure* Gent. *Henry Daly* of *Ballydabin* Gent. Captain *Boyle Aldworth* of *Newmarket*, *Lawrence Clayton* of *Moyallow* Esq; *William Hodder* of *Ballyea* Gent. *Samuel Hodder* of the same Gent. *Richard Couett* of *Ballygerran* Gent. *Anthony Butler* of *Barnabilla* Gent. *Joseph Mitchell* of *Corke* Merchant, *John Watkins* Senior of *Ballynee* Gent. *Arthur Dillon* of *St. town* Esq; *William Jephson* of *Mallow* Esq; *Thomas Purdon* of *Ballyclogh* Esq; *Bartholomew Purdon* of the same Esq; *Adam Purdon* of *Moyalodge* Esq; *Richard Couchan* of *Wejtown* Gent. *Thomas Bidham* of *Ballymakie* Gent. *Francis Roberts* of *Britfieldstown* Esq; *Thomas Knowles* of *Killehey* Gent. *John Roberts* of *Britfieldstown* Gent. *Barry Lowe* of *Rymerone* Clerk, *William Dyer* Senior of *Robertstown* Gent. *William Dyer* Junior of *Labacon* Gent. *Sweeteing Walton* of *Kinnure* Gent. *Anosephorus Houghton* of *Ballygary* Gent. *Robert Lintler* of *Ballinduff* Gent. *Gabriel Low* of *Gortagrenane* Gent. *Sannel Whistler* of *Island Funchin* Gent. *John Napper* Gent. *Edward Riggs* of *Island Funchin* Gent. *Bryan Townesend* of *Castletown* Gent. *Francis Townesend* of the same Gent. *Kingston Townesend* of the same Gent. *Robert Cookin* of *Killecolman* Gent. *Thomas Ware* of *Newcestown* Gentleman.

(....)

County of Roscommon. *Thomas Jones of Armurry* in the County of Mayo Gent. *Henry Gunn* of . . . Clerk, *Francis Cuffe* of *Ballinrobe* Esq; *Henry Nicholson* of *Dromonee* Gent. *Williams Pullen* of *Ballinrobe* Clerk, and all in the County of Mayo. *Thomas Osborne* of . . . in the County of *Leyrim* Gent. *Thomas Buckridge* of . . . Gent. *Thomas Coote* of . . . Esq; *Charles Campell* of . . . Esq; *Benjamin Fletcher* of *James-town* Esq; and *Dr. John Lesley*, all late of the County of *Leyrim*. Have absented themselves from this Kingdom, and have gone into *England*, or some other Places beyond the Seas, since the Fifth day of *November* last, or in some short Time before, and did not return, although called Home by your Majesties gracious Proclamation. Which absenting, and not returning, cannot be construed otherwise than to a wicked and traitorous Purpose, and may thereby justly forfeit All their Right and Pretensions to all and every the Lands, Tenements, and Hereditaments to them belonging in this Kingdom. Be it therefore enacted, by the Authority aforesaid, That in case the said Person and Persons do not by the First day of *September*, One thousand six hundred eighty and nine, of his or their own accord, without Compulsion, return into this Kingdom, and tender him and themselves to the Chief Justice of his Majesties Court of *King's-Bench*, or to some other Judge of the said Court, or Judge of Assize in the Circuit, or any of the Lords of your Majesty's most Honourable Privy-Council, to be charged with any Crimes to him or them to be imputed, that then, or in case he or they, upon such his or their Return, shall be Convicted by Verdict of twelve Men, or by his or their own Confession, upon his or their Arraignment for Treason, or upon his or their Arraignment stand Mute, such Person and Persons so Absent, and not returning as aforesaid, (or after his or their Return, being Convict of High-Treason as aforesaid) shall, from and after the First day of *September*; One thousand six hundred eighty nine, be deemed, reputed, and taken as Traitors, convict and attainted of High-Treason; and shall suffer such Pains of Death, and other Forfeitures and Penalties as in Cases of High-Treason are accustomed. But in case such Person and Persons do

so returning, be upon such his or their Trial acquitted or discharged by Proclamation, then such Person and Persons respectively shall from thenceforth be freed, discharged, and acquitted from all Pains, Punishments, and Forfeitures by this Act incurred, laid or imposed, any thing in this Act to the contrary notwithstanding. And whereas the several Persons hereafter named, (*viz.*) *Robert Ridgway* Earl of *Londonderry*, *Arthur Loftus* Viscount *Loftus* of *Ely*, . . . *Beaumont* Viscount *Beaumont* of *Swords*, . . . *Chaworth* Viscount *Chaworth* of *Armagh*, . . . *Fairfax* Viscount *Fairfax* of *Emly*, . . . *Tracy* Viscount *Tracy* of *Rathcoole*, . . . *Ogle* Viscount *Ogle* of *Catherlogh*, *Lewis Trevor* Viscount *Dungannon*, *Felliott* Lord *Felliott* of *Ballyshannon*, *George Lord George* of *Dundalk*, . . . *Fitz-Williams* Lord *Fitz-Williams* of *Lifford*, . . . *Hare* Lord *Colerain*, *Richard* Lord *Baron* of *Sansry*, *Anthon Annesly* Lord *Baron* of *Altham*, *Lawrence Barry* commonly called *Lord Barrevaunt*, *John Power* commonly called *Lord Dees*, *Sir Standish Hartstonge* of *Broffe* Kt. *Sir Walter Plunket* of *Rathbeale* Kt. *Sir William Meredith* of *Kylriske* Kt. *Sir John Parker* of *Farmyle* Kt. *Sir Richard Stepheys* of *Rosse* Kt. *Sir Maurice Eustace* of *Baltinglas* Kt. *Sir St. John Broderick* of *Ballyannon* Kt. *Sir Michael Cole* of *Ennistilling* Kt. *Sir Charles Chiny* Kt. *Sir Charles Lloyd* Kt. *Sir Algernon Mayo* of *Rogers-town* Kt. *Sir Richard May* Kt. *Sir Joseph VVilliamson* Kt. *Sir William Barker* of *Abbeyskilly* Kt. *Christopher Usher* of the *City* of *Dublin* Esq; *Richard Leeds* Merchant, *Maurice Keating* Esq; *Dr. . . . Dominick*, *Dr. . . . Dunne*, *Capt. John Quells* of *St. Stephens Green*, *William Bazil* Esq; *Thomas Howard* Clerk to the *Teiela*, *Richard Nuttall* Merchant, *Gideon Delane* Gent. *William Robinson* Esq; *Richard Barry* Gent. *Capt. William Shaw*, and *Philip Harris* Esq; all late of the *City* of *Dublin*. *John Bulkeley* of *Old-Bawn* in the County of *Dublin* Gent. *Robert Boridges* of *Finglas* Esq; *Alexander Frasier* of *Meagstown* Esq; *Edward Bolton* of *Bracilly* Gent. *Humphrey Booth* of *Ballyback* Gent. *Edmond Keating* of *Corballis* Esq; *Chambre Brabazon* of *Thomas-Court* Esq; *Daer Barrett* of *Cripplestown* Esq; *Arch-Deacon John Fitz-Gerrald*, *Richard Bolton* Esq; *William Barry* of *Sansry* Gent.* and *Martin Bazil*

Bazill of *Donicarney* Gent. all late of the County of *Dublin*. *James Barry* of *Kelleystown* in the County of *Kildare* Gent. *Thomas Holmes* of *Cashledermott* Gent. *Cornet Richard Wybrants* of *Buneshstone*, *Maurice Keating* of *Norraghmore* Esq; *Garrett Westy* of *Old-Connell* Esq; *Richard Merceth* of *Shreland* Esq; *Samuel Syng* Dean of *Kildare*, and *Christopher Lovett* of *Nourny* Gent. all late of the County of *Kildare*. *Richard Boyle* of *Old-Leighlin* in the County of *Caterlogh* Esq; *John Hollam* of *Iland* in the *King's-County* Gent. *Joseph Hawkins* Gent. *Samuel Hawkins* Gent. *Arthur Shane* Esq; Son to *Sir James Shane*, *Henry Westenray* Esq; *Martin Baldwin* of *Gelbell* Esq; all late of the *King's County*. *George Bridges* of *Burrows* in the *Queen's County* Esq; *Richard Pryor* of *Rathdowny* Gent. *Francis Barrington* of *Callenagh*, . . . *Daniel* of *Ironworks* Gent. *Brooke Bridges* of *Kilmenny* Gent. *Charles Vaughan* of *Derringvarnoge* Gent. *Hugh Merrick* Gent. *Nathaniel Huett* Gent. *Robert Hedges* of *Borres* Esq; and *Richard Warburton* of *Garryhinsh* Esq; all late of the *Queen's County*. *Capt. Nicholas Sankey* of *Caldraghmore* in the County of *Longford*, *Robert Viner* of *Killmore* in the County of *Meath* Esq; *John Humphreys* of *Hollywood* Gent. *Dr. Robert Gorge* late of *Killbren*, *William Napper* of *Logherew* Esq; and *Anthony Nixon* of *Ouchestone* Gent. all late of the County of *Meath*. *James Stopford* of *Casletown* in the County of *West-Meath* Gent. *John Adams* of *Lakewichstown* Gent. *Thomas Cooper* late of *Connistown* Gent. *Richard Stephens* of *Athlone* Gent. *George Farmer* of *Rathnemodagh* Gent. and *John Meares* of *Mearescourt* Gent. all late of the County of *West-Meath*. *Moses Busb* of *Kilfane* in the County of *Kilkenny* Gent. *John Busb* of the same Gent. *William Harrison* of *Greane* Gent. *Zachary Cornick* of *Kilkenny* Merchant, *Edward Stubbers* of *Callan* Esq; *Hieron Hawkins* of *Killmuskuloge* Gent. *Joseph Bradshaw* of *Foulkestrath* Gent. and *Henry Ryder* Prebendary of *Mayne*, all of the County of *Kilkenny*. *Richard Roath* of . . . in the County of *Wexford* Gent. Husband to the Countess Dowager of *Donnegall*, *John Bulkeley* of *Ballymorroghroe* in the County of *Wicklow* Gent. *John Humphery* of *Dunard* Gent. *Christopher Usher* of *Grange* Esq; *Henry Whitfield* of *Portballinagar* Esq; *William Robinson*

Robinson of *Wicklow* Gent. *John Vice* of the same Gent. *Robert Peppard* of the same Esq; and *Lawrence Huson* of *Coolekenagh* Esq; all late of the County of *Wicklow*. *Timothy Armitage* of *Atherdee* in the County of *Louth*, *Major John Reade* of *Ballogan*; *Robert Smith* of *Dromacshel*, Gent. *Brabazon Moore* of *Atherdee*, Gent. and *Thomas Bellingham* of *Garnanstown*, Esq; all late of the County of *Louth*. *Thomas Willis* of *Drogheda*, Gent. and *John Sandisford* of the same, Gent. *Henry Westera* of *Athlacia* in the County of *Limerick*, Esq; *John Piggot* of *Kilfenny*, Esq; *Richard Stephens* of *Newcastle*, Gent. *William Trenchard* of *Monurenbard*, Esq; *Trenchard* his eldest Son; *Erasmus Smith* of *Carrigogonagh*, Esq; *Harrison* of *Ballyvorneene*, Gent. *Hugh Massey* Sen. of *Doonrillge*, Esq; *Randall Clayton* of *Williamstown*, Gent. *Henry Hartstonge* Arch-Deacon of the Diocess of *Limerick*; and *William Harrison* of *Tuoreen*, Gent. all late of the County of *Limerick*. *Elnathan Lam*, Merchant; *Vincent Gookin* of *Court-Mac-Shiry*, Esq; *Jonas Stowell* of *Killbritten*, Esq; *Philip Diamond* of *Cork*, Merchant; *Thomas Mitchell* of the same, Merchant; *Richard Boyle* of *Shannon-Parke* Esq; *Achilles Daunt* of *Dortigrenau*, Gent. *Nicholas Lysaght* of *Ardohnoge*, Gent. and *William Harman* of *Carrigdownam*, Esq; all late of the County of *Cork*. *William Gibbs* of . . . in the County of *Waterford*, Gent. *Loftus Brightwell* Gent. *Robert Beard* Gent. *Barzilla Jones* Dean of *Lismore*; *Matthias Aldington* of *Treacillmore*, Gent. *William Aldington* of the same, Gent. and *Richard Silver* of *Toughall*, Gent. all late of the Counties of *Waterford* and *Cork*. *Henry Brady* of *Tomgreney* in the County of *Clare*, Gent. *Richard Picket* of *Clonmel* in the County of *Tipperary*, Esq; *John Lovet* Esq; *John Castle* of *Richard's-Town*, Gent. *Joseph Ruttorne* of *Poolekerry*, Gent. *Thomas Vallentine* of *Killoman*, Gent. *George Clarke* of *Ballytasney*, Gent. *John Bright* of *Shamrehin*, Gent. *George Clarke* of the same, Gent. *Thomas Climmuck* of *Tullamacyne*, Gent. *William Warnaby*, Gent. *Richard Clutterbuck* of *Derryluskane*, Gent. *Erasmus Smith* of *Tipperary* Esq; *William Watts* of *Drangan*, Gent. *John Evelyn* of the same, Gent. . . . *Shapcoate* of *Loghkens*, Gent. . . . *Page* of the same, Gent. *Thomas Moor* of *Garrageenscraigh*,

geeneſiragh, Gent. *Humphrey Wray* of *Ballyculline*, Gent. *Edward Craſton* of *Luorbane*, Gent. Alderman . . . *Clarke* of . . . *John Clarke* Gent. *Arthur Anneſloe* Gent. *William Warwick* and *Purefoy Warwick* of *Ballyſidit*, Gent. Capt. . . . *Cope*; *Robert Boyle* of *Killygraunt*, Gent. *Hugh Radcliffe* of *Glommel*, Gent. *Edward Nelthrop* Gent. *Robert Dixon*; *Samuel Clarke* Gent. *John Jones* Gent. *Henry Payne* Gent. *George Clarke* of *Tubberberry* Gent. *Edward Hutchinson* of *Knockloſh*, Gent. *Richard Aldworth* late chief Remembrancer; *John Baiggs* of *Caſtleward*, Gent. and *John Buckworth* of *Shanballyaſſe*, Elq; all late of the County of *Upperáry*. *John Kingſnell* of *Caſtleſne* in the County of *Donnegall*, Elq; *James Hamilton* of *Dunmanagh*, in the County of *Tyrone*, Gent. *John Augier* Miniſter of the Vicarage of *Lurgan*, in the County of *Gavan*; *William Allen* of *Kilmore*, in the County of *Monaghan*, Gent. *James Davys* of *Carrickfergus* in the County of *Antrim*, Gent. *Samuel Warring* of *Warringſtown* in the County of *Down*, Gent. *Henry Cope* of *Loghally* in the County of *Ardmagh*, Gent. *Gilbert Thacker* of *Chitan*, Elq; *Archibald Johnson* of *Loghelly*, Clerk; *Oliver St. John* of *Tomerege*, Elq; and *William Brookes* of *Droicree*, Clerk; all late of the County of *Ardmagh*. Capt. *Thomas Caſſfield* of *Dunamon*, in the County of *Galloway*; *Joſeph Stuart* of *Turrock*, in the County of *Roſcomon*, Gent. and *Henry Dodwell* of *Leyſtrin*, in the ſame County, Gent. *Paul Gore* of *Newton* in the County of *Mayo*, Elq; Have before the ſaid fifth Day of *November* laſt, abſented themſelves from this Kingdom, and live in *England*, *Scotland*, or the *Ile of Man*, and there now abide; and by their not coming or returning into this Kingdom upon your Maſteties Proclamation, to aſſiſt in Defence of this Realm, according to their Allegiance, muſt be preſumed to adhere to the ſaid Prince of *Orange*, in caſe they return not within the time by this Act preſcribed, and thereby may juſtly forfeit all the Lands, Tenements, the Hereditaments which they or any of them are intitled unto, within this Kingdom. Be it therefore enacted, by the Authority aforeſaid, that in caſe the ſaid Perſon and Perſons laſt mentioned, do not by the ſaid Day of *October*, one thouſand ſix hundred eighty nine, of his and their own Accord, without Compulſion, return into this Kingdom, and tender him and themſelves

ſelves to the chief Juſtice of your Maſteties Court of Kings-Bench, or to ſome other Judg of the ſaid Court, or Judg of Aſſize in his Circuit, or to any of the Lords of your Maſteties moſt honourable Privy Council, to be charged with any Crime or Crimes to him or them, to be charged or imputed, that then, or in caſe he or they, upon ſuch, his or their Return, ſhall be convicted by Verdict of twelve Men, or by his or their own Confeſſion, upon his or their Arraignment, for Treafon, or upon his or their Arraignment, ſtand mute; ſuch Perſon and Perſons ſo abſent, and not returning as aforeſaid, or after his or their Return being convicted of Treafon as aforeſaid, ſhall from and after the ſaid firſt Day of *October*, one thouſand ſix hundred eighty nine, be deemed, reputed and taken as Traytors, convicted and attainted of High Treafon, and ſhall ſuffer ſuch Pains of Death, and other Forfeitures and Penalties, as in Caſes of High Treafon is accuſtomed: But in caſe ſuch Perſon and Perſons ſo returning, upon ſuch, his or their Trial, be acquitted or diſcharged by Proclamation, then ſuch Perſon and Perſons reſpectively ſhall from thenceforth be freed, diſcharged and acquitted from all Pains, Punishments and Forfeitures by this Act incurred, laid or impoſed, any thing in this Act to the contrary, notwithstanding;

Provided always that in caſe your Maſtety ſhall happen to go into the Kingdom of *England* or *Scotland* before the ſaid Day of *October*, one thouſand ſix hundred eighty nine: Then if the ſaid Sir *William Meredith*, Sir *Charles Chiney*, Sir *Charles Lloyd*, Sir *Algernon Mayo*, Sir *Richard May*, Sir *Joſeph Williamſon*, Sir *William Barker*, *Alexander Fraizer* Elq; *John Hollam*, . . . *Daniel* of the Iron-Works, *Brooke Bridges*, *Charles Vaughan*, *Hugh Merrick*, *Nathaniel Huets*, *Hierom Hawkins*, Major *John Reade*, *William Trenchard*, . . . *Trenchard* his eldeſt Son, *Eraſmus Smith*, . . . *Hariſon* of *Ballyvooneen*, *Achilles Dault*, *John Power* Lord *Decies*, *William Gibb*, *Leſtus Brightwell*, *Robert Beard*, *Matthias Aldington*, *William Aldington*, *John Lovett*, *John Caſtle*, *Joſeph Rittorne*, *Thomas Valentine*, *George Clarke* of *Ballytraſſny*, *John Bright*, *George Clarke* of *Shanrelin*, *Thomas Chinncke*, *William Warmſby*, *Richard Cluturbruck*, *Eraſmus Smith*, *William Watts*, *John Ewellan*, . . . *Shapcoate* of *Loghkent*, . . . Page of the ſame, *Thomas Moore*, *Flunphery*

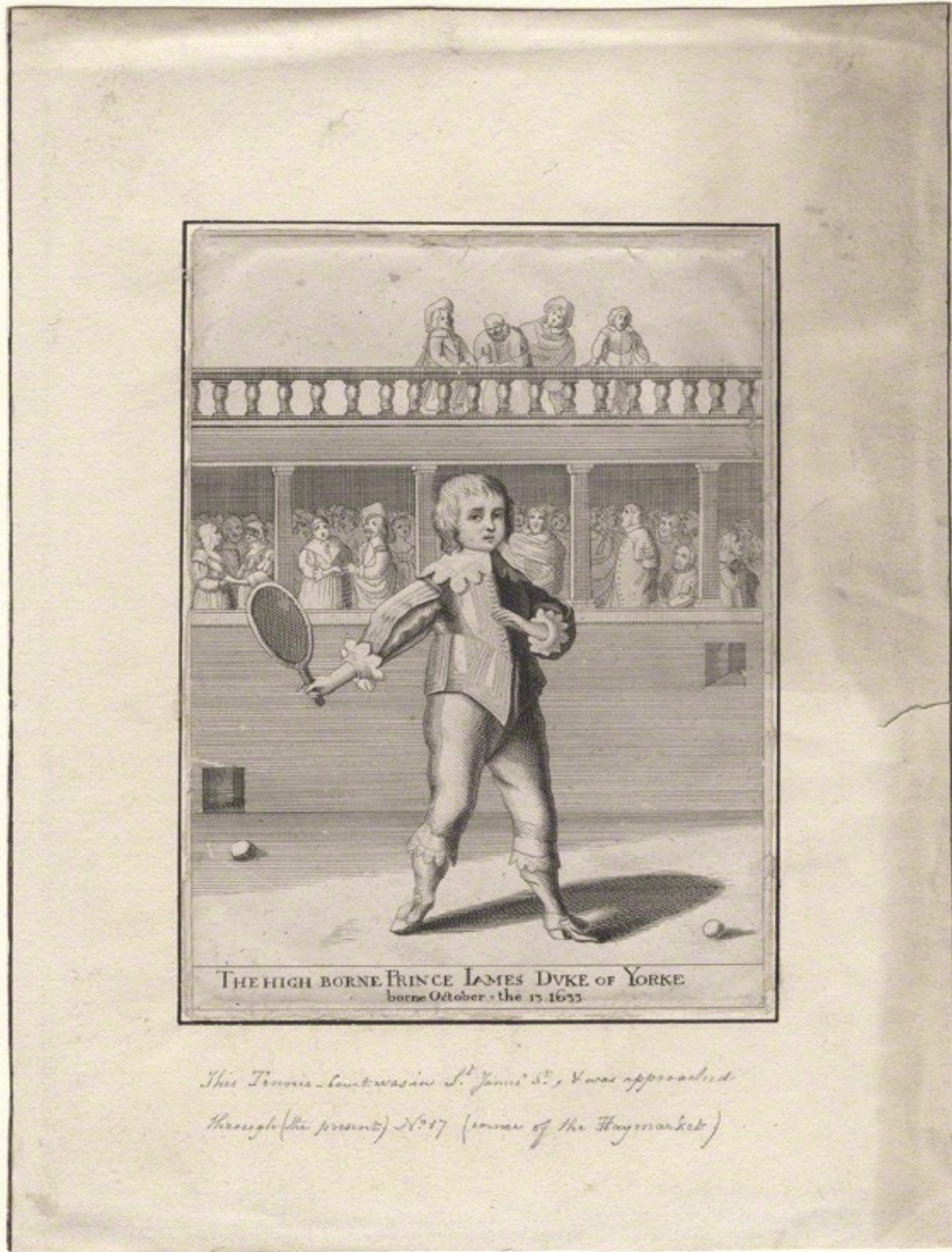
(...)

Texte de 57 pages.

Source : <http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12170162>. Page consultée le 12/04/2009.

Annexe n° 14 : Matthäus Merian the Elder, *King James II*,
line engraving, 1800 (late 1630s).

Jacques II, enfant.



Source : <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portraitLarge/mw74024/King-James-II?LinkID=mp02391&wPage=5&role=sit&rNo=105>>. Page consultée le 20/11/2011.

Annexe n° 15 : Sir Peter Lely, *King Charles I; King James II when Duke of York*, hand-coloured photogravure, published 1902 (1647).

Charles I et le duc d'York, prisonniers des parlementaires



Source : <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portrait/mw236733/King-Charles-I-King-James-II-when-Duke-of-York?LinkID=mp02391&wPage=5&role=sit&rNo=113>>. Page consultée le 28/06/2013.

Annexe n° 16 : Henri Gascar, *James II of England, then Duke of York*, 1660s.



Source : <http://en.wikipedia.org/wiki/File:James,_Duke_of_York_-_Romanesque.jpg>.
Page consultée le 20/11/2011.

Annexe n° 17 : Sir Godfrey Kneller, *King James II*, oil on canvas, 1684.



Source : <<http://www.npg.org.uk/collections/search/portrait/mw03423/King-James-II?search=sp&sText=james+II&rNo=4>>. Page consultée le 20/11/2011.

Annexe n° 18 : James II, *Royal Tracts in Two Parts. The First, containing all the Select Speeches, Orders, Messages, Letters, &c. Of His Sacred Majesty, Upon Extraordinary Occasions; Both before, and since his Retiring out of England. The Second, containing Imago Regis : or, The Sacred Image of His Majesty, in his Solitudes and Sufferings, Written during his Retirements in France*, Paris, Estiene Lucas, 1692.

Page de garde suivie d'un extrait



Lord, Remember David in all his Afflictions. Psal : 131.

ROYAL TRACTS
In Two Parts.
 The **FIRST**, containing all the
 Select { **SPEECHES,**
 ORDERS,
 MESSAGES,
 LETTERS, &c.
 Of His
Sacred Majesty,
Upon Extraordinary Occasi-
ons; Both before, and since his
Retiring out of England.
 The **SECOND**, containing
Imago Regis : or,
The Sacred Image of His Majesty, in
his Solitudes and Sufferings, Written
during his Retirements in France.
A Divine Sentence is in the Lips of the King.
Lord, Remember David in all his Afflictions.
AT PARIS,
Imprinted for Estiene Lucas, Merchant Book-
Seller, 1692.

Lord, Remember David in all his Afflictions, Psal : 131

Royal Meditations:

Being The

True Pourtraiture

OF HIS

MAJESTY,

IN HIS

Solitudes and Sufferings;

Written during His Retirements
in FRANCE.

PART II.

Imprinted at PARIS, 1692.

Part. II.

Upon Gods merciful Deliv-
erance of His Majesty
(when Duke of York)
from the great Danger of
Drowning, near the Le-
mon Oare Sands, at the
Time he was going for
Scotland, to avoid the Bill
of Exclusion.

NO Person, Time, Place,
or company upon Earth,
is free from Danger; not
Julius Cæsar, who was
stab'd, and slain in the Senate-House
of

of Rome; although a Person as
Fortunate as great; in a Time of
Peace, and in a Place that was the
Richest and strongest piece of the
Worlds Head; and therefore called
the Capital; and in the midst of
an Assembly of the Justest, Gravest,
Wifest, Richest, and valiantest Men
of the whole Earth.

O Eternal & Incomprehensible
Being, who has been a gra-
cious Father to me in my Child-
hood, and Middle-age, as well as
now in my elder Years; How
great Cause have I to trust in thee
continually; and to celebrate thy
Praise to future Generations. 'Day
'unto Day, and Night unto Night,
'teachest Knowledge; Thy Mer-
cies, O Lord, are renewed to me
every Morning, and thy Providen-
ces.

(68)

ces are circular, and without an end! 'O that Men would praise the Lord for his Goodness, and for his wonderful Works to the Children of Men.

O Lord, thou art not only the God of the Mountains, and of the Vallies of the Earth, but of the Rivers and Sea also; and hast been mercifully present to deliver, and preserve thy Servant, as thou didst K. David and St. Paul, in Perils of Land, and in Perils of Water, else had I sink down into the deep Waters; yea, the Flouds had gone over my Head and Soul, as well as in this Danger they Fearfully washt my Body and Cloaths.

If every lesser Mercy (O Lord) calls for a Tribute of Praise, how much more such as this, which are thy so suddain and opportune Reprieves

(69)

prieves from Death; since it is a Truth, although spoken by the Father of Lies, Skin for Skin, and all that a Man hath, will he give for his Life. Wherefore, since our Lives Preservation is the greatest Corporal Mercy, open thou my Lips, O Lord, and my Mouth shall shew forth thy Praise.

Upon the Defeat of Monmouth, and Argile, and suppressing those Rebelions.

NOT unto us, O Lord, but to thy own Blest Name give all the Glory. Awake my Soul, and speedily prepare thy Richest Sacrifice of humble Praise: Awake, and Summon all

(70)

all thy Thoughts, to make haste and adore thy great Preserver and Redeemer. Arise, my Soul, to thee these Joys belong; arise and advance thy self on high, and leave here below all Earthly Thoughts, and fly away with the Wings of the Spirit; fly to that glorious Land of Promise, and gladly Salute those Heavenly Regions: let us now consider, O Lord our God, let us thankfully remember what thou art to us; Thou art the great beginning of our Nature, and glorious end of all our Actions; thou art the overflowing Source, from whence we Spring, and the immense Ocean into which we tend; Thou art the free Bestower of all we possess, and faithful Promiser of all we hope; Thou art the strong sustainer of our Lives; and
ready

(71)

ready Deliverer from all our Enemies; When we have apply'd our utmost Cares, and us'd all the Diligence that lies in our Power; What can we do, but look up to thee; and second our Endeavours with Prayers for thy Blessing! When we have implor'd thy gracious Mercy; and offer'd thee our dearest Sacrifice to obtain it; What can we do, but submit our Hopes, and expect the Issue from thy free Goodness, we know, and thou thy self has taught us; unless thou defendest the City, the Guard watches in Vain. We know, and our own Experience tells us; unless thou reachest forth thy Hand, we are presently in Danger of Sinking; Sometimes, O Lord; thy all-wise Providence seems to sleep, and permits the Storm to grow high and
loud;

(72)

loud ; yet never fails to relieve thy
Servants, who faithfully call upon
thee in the Day of Trouble. ' I will
' extol thee O Lord, for thou hast
' lifted me up, and hast not made
' my Foes to rejoyce over me. Now
' shall my Head be lifted up above
' my Enemies round about me ;
' therefore will I offer in his Taber-
' nacle Sacrafices of Joy ; yea, I will
' Sing Praises unto the Lord.

' The Lord is my Strength and
' my Shield ; my Heart trusteth in
' him, and I am helped : Therefore
' with my Song will I glorifie and
' praise Him ; The Lord is the
' saving Strength of his Anointed :
' When the Wicked, even mine E-
' nemies and my Foes came upon
' me to eat up my Flesh, they stum-
' bled and fell : For the King trust-
' eth in the Lord, and through the
' Mercies

(73)

' Mercies of the most High he shall
' not be moved.

Impute not to me, O Lord, the
Blood of my Subjects, which with
infinite Unwillingness and Grief,
hath been shed by me, in my just
and necessary Defence ; but wash
me with that precious Blood,
which hath been shed for me, by
my great Peace-maker, Jesus
Christ.

H

Upon

Upon His Majesties Return
from Salisbury, after a
great part of his Troops
had Deserted him, and
were gone over to the
P. of O.

One day often makes an end
of great Possessions and
immence Riches. Many
Personages of great Honour and
Esteem changing their Fortune in
a Moment; so that its plain, there
is no Confidence to be placed in
Humane Prosperity; for neither
Kingdom nor Empire, nor any
greatness whatsoever can secure
their Owners from Ruin and Mis-
fortunes.

'Twas

TWas not thy Joys alone, O
dearest Lord, that thou in-
spir'dst into Holy Kings and Pro-
phets of Old: But thou reveal'dst
to them thy Sorrows too, and com-
mandest to publish them with a
tender care, that they not only
should speak thy Words, but, the
more to affect us, put on thy Per-
son, that we might be enabled, the
better to follow the Blessed Pattern
that is set before us.

'O let our Eyes run down with
' Water, and our Hearts faint away
' with Grief, while we remember
' the Sufferings of our Lord, and
' his sad Complaints.

' I gave my Body to those that
' Beat it, and my Cheeks to those
' that Buffeted them. I turn'd not
' away from them that Reproach-
' ed me, nor from them that Spit

H 2

' on

(76)

‘ on my Face. My Enemies Whif-
‘ per together, and spitefully Ma-
‘ lign me; when will he Die, and
‘ his Name Perish? My familiar
‘ Friends, who did Eat of my Bread,
‘ has lifted up his heel against me.
‘ But thou upheld’st me, O Lord,
‘ in my Integrity, and see’st me be-
‘ fore thy Face for ever: They
‘ compass me about with words of
‘ Malice, and Fought against me
‘ without a Cause: They rewarded
‘ me Evil for Good, and Hatred for
‘ my Love: I am poured forth like
‘ Water, I am taken away as a
‘ Shaddow when it declines. My
‘ heart within me is as melted Wax,
‘ and all my Bones is out of Joynt:
‘ I expected some to Pity me, and
‘ there was none: I lookt for Com-
‘ fortors, but I found not one. O
‘ my God, my God, how far hast
‘ thou

(77)

‘ thou forsaken me! Thou hast
‘ brought me into the Dust of
‘ Death. Our Fathers called to
‘ Thee, and were Delivered: They
‘ trusted in Thee, and were not a-
‘ bandon’d; but I am a Worm and
‘ no Man; the reproach of Men,
‘ and the despised of the People.
‘ All that see me, laugh me to scorn;
‘ they shoot out the Lip, and shake
‘ their Head, saying, He trusted in
‘ God, that he would save him; let
‘ him deliver him, if he delight in
‘ him. Be not far from me, O
‘ Lord, my Strength, for Trouble
‘ is nigh, and none to help me.
‘ The Assembly of the Wicked have
‘ inclosed me about; they pierce
‘ my Hands and my Feet: I may
‘ tell all my Bones, they gaze and
‘ stare upon me. They part my
‘ Garments among them, and
‘ H 3 on

(78)

‘ on my Vesture they cast Lots.

All these sad things, O Lord, thy Prophets foretold, to prepare our Faith for such exorbitant Truths. All these indeed they expressly foretold, but could there be found such Wretches as would act them? Yes, O my God! Thine own Selected Nation conspir’d against thee, and with innumerable affronts, most Barbarously Murther’d Thee. This too, even this thy cruel Death, thou plainly foreshew’st. ‘ The In-
‘ habitants of Jerusalem shall look
‘ on me, whom they Crucified.
‘ Thou, O Lord, knowest my Re-
‘ proach, and my Dishonour, my
‘ Adversaries are all before Thee.
‘ Thou hast heard thee reproaches
‘ of Wicked Men, on every side.
‘ Hold not thy Peace, lest my Ene-
‘ mies

(79)

‘ mies prevail against me, and lay
‘ mine Honour in the Dust.

Blessed Lord, thou art my Sal-
vation, thou art my Glory, my
Aid, and all my hope is in Thee :
At thy Right Hand, there are
Crowns, Riches, Greatness, and
Powers, for ever, without end.

Upon

Source : EEBO,

<http://gateway.proquest.com.janus.biu.sorbonne.fr/openurl?ctx_ver=Z39.88-

2003&res_id=xri:eebo&rft_id=xri:eebo:citation:12253648>. Page consultée le 16/05/2009.

Annexe n° 19 : James II, *Papers of Devotions of James II. Being a Reproduction of the M.S. in the Handwriting of James the Second now in the possession of Mr. B. R. Townley Balfour*, Godfrey Davies (ed.), Oxford, Oxford University Press, 1925.

Page n° 1 des *Papers of Devotions* de Jacques II

the works of the Lord are marvellous, and
his ways past finding out, and his mercy is
great to those that believe, and that turne
at last to him, and are sensible of the sins
of their youth and their past errors and
misdeeds, 'twas the divine Providence
that drove me early out of my native country
and obliged, for self preservation, to save
myself from the hands of my enemies, and
seek for shelter in foraine ^{partes} countries, and
'twas the same providence, ordered it so, that I
pass most of the twelve year I was abroad in
Catholike Kingdomes, by ^{which} means, I came to know
what their religion was, which in all likelihood
never had been so happy to have done, had
not that ^{dismal} revolution happed, for had I remain'd
in quiet at home, in all appearance, it would
have been impossible for me, considering the
care was taken to breed me up with a prejudice
to Catholike Religion, ever to have known
the true maxims of it, and consequently

Annexe n° 20 : Consultations avec la psychologue Véronique Tillier, psychologue Clinicienne EPP. ICP- psychothérapeute.

Diplômée en 1992. Cabinet de consultation, 21 avenue Foch 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Résumé des séances :

- **Séance n° 1 :**

La première séance a été un entretien de présentation de Jacques II et de la démarche que nous désirions entreprendre. Nous avons reproduit la feuille de présentation de Jacques II qui a servi de base de travail dans l'annexe entretien n°1.

- **Séances n° 2, 3, 4 :**

Les textes produits sont les retranscriptions des entretiens avec Madame Véronique Tillier. Ces entretiens ont été constitués d'échanges informels. Faute de pouvoir toujours la citer textuellement, les pistes de réflexion et les conclusions de Madame Véronique Tillier ont été notées le plus fidèlement possible quand elles nous ont été utiles dans notre travail de réflexion sur la personnalité de Jacques II.

- **Séance n° 5 :**

Cette séance a principalement été occupée à discuter des éléments soulignés par Madame Véronique Tillier lors de sa deuxième relecture. Ses annotations ayant été faites sur un brouillon de la partie IV de notre thèse, il est difficile de les reproduire ici. Quand cette séance a été utile pour la construction de la partie IV, nous l'avons cependant mentionnée dans les notes de bas de page.

Contenu des séances

Séance n° 1 : Présentation de Jacques II, le 08/10/2011.

Un personnage historique dont le comportement amène des questions d'ordre plus psychologique. A un moment ou à un autre, la plupart de ses biographes se demandent ce qui s'est passé pour que son règne tourne à ce point-là au désastre.

Dans l'histoire, il a été vu successivement comme:

- un despote qui a voulu mettre l'Angleterre à feu et à sang pour imposer le catholicisme.
- un homme qui a vécu un tournant malheureux dans sa vie (hypothèse d'une maladie dégénérative) qui a transformé sa personnalité (grande différence entre le panache de « Jacques le jeune » et la résignation de « Jacques le vieux »)

- un incompetent du début jusqu'à la fin : Il n'a jamais été le jeune premier décrit dans ses Mémoires et son échec en tant que roi n'est que la suite logique de son incompetence.

Pour mieux le connaître :

I- Ligne de vie de Jacques II

Deuxième fils de Charles I

Frère de Charles II qui a donc régné avant lui

• **Enfance**

- Il a 9 ans (8 ans et 9 mois) quand la guerre civile éclate divisant l'Angleterre en deux camps : les royalistes qui se battent pour son père et les parlementaires qui sont des traîtres pour Jacques II.
- De 13 à 14 ans, il est fait prisonnier par les ennemis de son père (1646)
- Son père est emprisonné (Jacques a 14 ans)
- Jacques arrive à s'enfuir hors d'Angleterre à 14 ½ ans (1648)
- Il apprend l'exécution de son père un an plus tard (1649)

Les points qui ressortent de cette période :

- La rébellion et la déloyauté lui font horreur

Conséquences : Dans sa vie d'adulte, il parle sans cesse de l'importance de la loyauté. Il a vu les conséquences dans la vie de son père et a été d'ailleurs toujours lui-même un modèle de fidélité vis-à-vis de son frère (lors de la période d'emprisonnement, il vit pour la première fois de sa vie une période d'intimité exceptionnelle avec son père qui lui demande d'être fidèle à son frère aîné tant qu'il est en vie).

Il est très sélectif en ce qui concerne le choix de ses compagnons (critères : fidélité au combat ou dans l'adversité ; admiration pour des qualités de soldat) mais, une fois qu'il a accordé sa confiance dans l'amitié, il a une extrême difficulté à la remettre en question, même si la personne n'est plus la figure de loyauté initiale. Cette manière de penser le met sous la coupe de personnalités plus fortes que lui, d'« amis » qui lui disent ce qu'il veut entendre pour le manipuler. Quand on est loyal envers lui, il se sent redevable au-delà du raisonnable (va donner des postes importants à des personnes incompetentes)

- Pour Jacques, l'échec de son père est, avant tout, dû à sa faiblesse

Conséquences : être fort= être autoritaire ; la concession est un signe de faiblesse

Il possède une vision du pouvoir totalement en accord avec la théorie du droit divin. Même si la toute-puissance du roi est toujours mise en avant par ses contemporains, il n'entend

pas certaines revendications politiques qui ont déjà commencé à imprégner la société anglaise sur un « partage des pouvoirs ». S'il l'entend, il semble l'ignore complètement.

Par conséquent, il apparaît très obtus, très rigide et réagit très fortement à toute opposition qualifiée tout de suite de rébellion

- Son père lui a dit de fuir quand la situation se dégrade

Alors qu'il est pour la fermeté, beaucoup plus tard, en 1688, quand il est à son tour roi, quand l'Angleterre est envahie et que certains membres de l'armée passent à l'ennemi, il ne se bat pas et s'enfuit.

- **Le premier exil**

- Il devient soldat de ses 19 ans à ses 27 ans = une période positive d'accomplissement personnel

Les points qui ressortent de cette période :

- admiration du maréchal de Turenne qui le prend sous son aile de manière très paternelle et devient une sorte de mentor (quand Jacques le rencontre, il a 19 ans alors que Turenne en a 40 ans)

- **Restauration de son frère en 1660**

Il devient alors le « frère du roi » de ses 27 ans à ses 52 ans

Il décide pendant cette période de changer de religion (de protestant à catholique), ce qui constitue une véritable prise de position à contre-courant. Malgré les pressions, il reste très ferme dans sa religion, au point de connaître une période de « persécution » et, de nouveau, un court exil à cause de cela.

En 1685, il accède contre toute attente à la royauté : il est vieux, catholique et il dit qu'il ne s'attendait pas à être roi

- **Roi**

De ses 52 ans à ses 55 ans (1685-1688/9)

Après un début de règne où il révèle un esprit conciliateur, il essaye d'imposer, de manière très autoritaire, une liberté de conscience (= une autre décision à contre-courant de son époque et ses contemporains). Face à la grande opposition qu'il rencontre, sa réaction est très ferme dans un premier temps, (il met en prison les symboles de l'Eglise établie d'Angleterre) et finit pas s'aliéner ses sujets. Inflexible, colérique

- **Invasion, fuite et nouvel exil (55 ans- 68 ans/mort)**

Puis, il devient apathique : il ne comprend pas que ses sujets l'abandonnent en faisant appel à Guillaume d'Orange pour les délivrer (Guillaume d'Orange= Hollandais, neveu de Jacques II et mari de sa fille ainée).

Face à l'invasion, il ne prend pas de décision ; il a l'air perdu ; il exprime beaucoup de douleur et semble avoir des difficultés à croire ce qui lui arrive. N'engage pas la bataille, saigne du nez plusieurs jours de suite et s'enfuit.

En exil : état « dépressif », a abandonné l'idée d'être roi, mais est poussé par d'autres à aller regagner son trône en Irlande, grâce au soutien des catholiques.

En Irlande : il est indécis, il écoute plus que jamais les conseillers qui lui disent ce qu'il veut entendre (son peuple l'aime et il sera accueilli en Angleterre s'il y va) au point de prendre de très mauvaises décisions

Face à la difficulté, il fuit de nouveau pour se réfugier dans un exil où il se consacre de manière très obsessionnelle à la religion.

II- Démarche

Ex :

- 1- Ce que je constate de réel : il est autoritaire
- 2- Que dit la psychologie sur l'autorité : comment exerce-t-on le pouvoir quand notre conception du pouvoir s'est initialement forgée dans une situation de traumatisme ?
- 3- Voir si les théories de psychologie sont en accord avec ce que Jacques II a fait ou non

Thèmes à étudier

- L'influence d'un traumatisme dans l'enfance sur les réactions de l'adulte

Un enfant qui vit une situation de violence a-t-il tendance à réagir de la même manière s'il est confronté au même type de situation à l'âge adulte ? (Exemple : il a fui enfant, il fuira adulte)

- Le pouvoir : étude d'un profil psychologique autoritaire en situation de pouvoir.

Comment réagit un homme comme Jacques II confronté à une situation de pouvoir ?

Autoritaire ou despotique ?

- Ses relations : son idée de la loyauté et ses conséquences dans ses décisions de roi
- Fait-il partie des « personnalités dépressives » ? /Une dépression due à un choc émotionnel ? Quelles sont les personnalités plus susceptibles de sombrer dans la dépression ? Jacques II correspond-il à ce type de personnalité ?

Séance n° 2 : Retranscription des échanges du 25/05/2012

- Jacques II est un transmetteur.

Son père lui donne son rôle, sa place :

« tu seras le second de ton frère pour le seconder. Charles I réussit à instaurer entre les deux frères non pas une rivalité, mais un vrai compagnonnage ».

Des paroles importantes. Son père lui transmet une mission.

- Son père lui confie aussi la mission de s'enfuir
- Paroles d'autant plus importantes pour un enfant en considération des circonstances dans lesquelles elles sont dites (prison, son père va mourir décapité)
- En France, il est valorisé dans son métier, dans sa classe sociale et reconnu.

« Après avoir vécu avec le côté paternel, il vit avec le côté maternel. En devenant catholique, il embrasse la communauté maternelle, ce qui n'était pas de l'avis de son père. Il n'est pas dans le désir de son père, mais de celui de sa mère ».

- Retour en Angleterre

Il fait exactement ce qu'on lui a toujours dit qu'il fallait faire : être le second,

- La protection de Charles II par rapport à la succession :

« L'impression que les deux frères fonctionnent comme un couple : fraternité d'égal à égal (personne ne dit qu'il a souffert de ne pas être roi) ; pas de discrimination de la part de son frère. Narcissiquement, son père lui avait donné un rôle. Les deux frères ont régné ensemble. Et puis, gros deuil : son frère meurt et là je comprends qu'il dise qu'il ne s'attendait pas à être roi car ce n'était pas son destin, ce n'était pas son rôle. Et il est tout seul, il n'a pas d'héritier non plus (les deux frères n'ont pas réussi à avoir d'héritier mâle !) »

- Il était bien dans sa place de second et pouvait du coup vivre sa vie très librement.

« Il est un homme extrêmement libre : Il a tenu bon dans le choix de ses épouses, de sa religion et essaye d'instaurer tout de même des idées comme la liberté de conscience en avance sur son temps ».

- Mort de son frère :

« Un deuil forcément catastrophique, car il n'a pas pu exister jusque-là autrement qu'au travers de son frère ; il n'a jamais existé tout seul ».

« Il a voulu faire ce qui lui appartenait à lui et a essayé d'exister en son nom propre alors qu'il était décrié de partout. A part son frère, personne n'en voulait Abandonné de tous, mais d'abord de son frère quand il est mort. Absolument pas fait pour être roi

Il n'a pas pu exister en tant que roi dans ce qu'il s'était créé en tant que second au roi »

« Il était la part féminine de ce couple royal (son frère protestant, lui catholique) comme l'avait été son père et sa mère »

Répétition dans le fait qu'il a connu la même rébellion que son père. Il a choisi une catholique comme son père. Il s'est mis dans une même situation

- Autoritarisme

« Nous ne sommes pas dans l'autorité mais dans la puérité. Il se croit roi de droit divin et de ce fait il se place dans l'omnipotence. Il a tous les droits et fait ce qu'il veut comme un enfant de 18 mois qui n'a pas de limite.

Question ? Est-ce que le fait de se convertir au catholicisme était un moyen pour lui de faire sa crise d'adolescence ? De s'opposer ? »

Séance n° 3 : Retranscription des échanges du 04/12/2012

- Les capacités intellectuelles de Jacques II

Son manque d'intelligence politique pose la question de son éducation intellectuelle.

« Son développement intellectuel a-t-il suivi la même évolution que celle de son frère ? A-t-il eu les mêmes précepteurs (soulevant par-là l'idée que ses capacités intellectuelles n'ont pas reçu le stimulus nécessaire à la formation d'un esprit capable de diriger) »

Son expérience de la guerre dans l'enfance en le plaçant dans le « feu de l'action », l'a poussé vers un autre domaine de compétence qui n'est pas intellectuel, mais physique, guerrier. De plus, son expérience relationnelle la plus intime avec son père se constitue dans la guerre et son premier grand mentor, Turenne, est aussi un soldat.

Conséquences : il a été formé pour la brutalité de la vie de soldat et non pour appréhender les subtilités de la responsabilité politique (« une brute »)

- Piste de recherche : voir son éducation

Il a été beaucoup dans l'action et n'a pas été instruit au même niveau que son frère qui lui permette d'accéder aux mêmes moyens intellectuels de faire advenir une pensée plus subtile

Il apparaît plus comme un homme normalement intelligent dont le manque d'éducation et de subtilité naturelle l'ont conduit à de graves erreurs de jugements

- L'omnipotence

Une omnipotence qui se révèle à travers une pensée magique

« En psychologie, le concept d'omnipotence est en relation avec l'enfance ». Explication- Cette constatation nous amène aussi à nous demander quelles sont les raisons qui ont fait que Jacques II ne semble pas avoir réussi à accéder à la maturité, résultat du développement normal de tout individu dans son passage de la vie infantine à la vie adulte.

Ce qui est en jeu ici, c'est l'idée d'un manque de maturité plutôt que d'une réelle volonté de despotisme

« Une construction psychologique immature intellectuellement qui l'a conservé dans un désir d'omnipotence tout droit sorti de l'enfance ».

Narcissisme : « Puisque lui le croit, il le sait, puisqu'il le sait, c'est la réalité et il ne comprend pas pourquoi les autres n'adhèrent pas et ne comprennent pas la même chose que lui. Puisque c'est sa réalité, c'est la réalité de tous ».

- Pensée magique/ omnipotence/ personnalité narcissique

« Notion de toute puissance chez l'enfant que l'enfant va lâcher grâce aux éléments de réalité auxquels il doit petit à petit faire face. Pourquoi Jacques II n'est-il jamais sorti de ce stade d'immaturité psychologique, d'omnipotence infantile ? »

« Le narcissique est une personne très immature. Son enfance ne lui a pas permis de se structurer et son comportement ressemble dans ses désirs à celui d'un jeune enfant chez qui le « moi » prend toute la place. Pas conciliant et pas d'intérêt pour les autres ».

Ex : « Le bébé a faim, il pleure et on lui donne à manger

Les idées qui confirme l'omnipotence dans la vie de Jacques II:

- notion de pouvoir divin (il fait partie de la famille royale)
- divine providence qui le protège (Dieu est à ses côtés et il a une mission)

Un homme dépendant et peu intelligent qui s'est réfugié, pour se protéger, dans le narcissisme omnipotent.

Résumé

Sa construction infantile et adolescente l'a dirigé vers des compétences et un rôle qui ne sont pas compatibles avec le fait de devenir roi.

Comme a essayé de le démontrer John Callow, Jacques II était assurément peu intelligent, peu subtil, et ce déjà bien avant sa prise de responsabilité en tant que roi. Pourtant nous ne

sommes pas d'accord avec l'auteur qui rejette toute idée de dépression et met tout sur le compte de l'incapacité intellectuelle de Jacques II. En effet, aussi maladroit qu'on puisse le décrire, Jacques II avait bel et bien démontré des compétences en tant que guerrier. Sa valeur personnelle s'est construite autour de cela et le monde qu'il s'est construit relationnellement et politiquement est marqué par une stratégie de soldat, fondée sur des valeurs de la vie militaire. Pourtant au moment où il aurait pu démontrer ses qualités de guerrier, il reste presque complètement léthargique. Ce qui montre qu'il a fait une dépression et qu'il y a une cassure dans la vie de Jacques II, c'est bien le fait qu'au moment où il aurait dû montrer ses compétences de guerrier, il ne fait rien. Au moment où il aurait dû faire preuve de force et d'autorité, il cherche pour la première fois de sa vie le compromis et la « subtilité ».

Rendez-vous intermédiaire en janvier 2013 pour remettre le document en vue d'une première relecture.

Séance n° 4 : Retranscription des échanges du 21/03/2013.

- Jacques II, sa compréhension des enjeux

On constate que dans sa compréhension des enjeux, il ne tient pas beaucoup compte du désir des autres, car il est complètement concentré sur sa manière de voir les choses (pas beaucoup de prise en compte des éléments extérieurs à cause d'une trop grande concentration sur soi/ il ne semble pas intégrer dans sa pensée intellectuelle les éléments extérieurs, les informations pertinentes de ce qui se passe à l'extérieur)

« On peut alors imaginer avoir à faire ici à une problématique infantile ou une problématique narcissique où il ne pense qu'à lui »

« Mais une autre hypothèse beaucoup plus cognitive se pose aussi : avait-il la même intelligence que Charles II ? » Avait-il cette capacité d'écoute qui lui permette une finesse d'analyse politique comme Charles II en a fait preuve lors de la crise de l'exclusion ? Jacques II avait-il les moyens intellectuels, la formation intellectuelle suffisante pour pouvoir être un fin diplomate ? A-t-il été formé pour diriger ? Son manque d'intelligence en fait un personnage qui ne sait que réagir de manière brusque et infantile

Pourquoi n'a-t-il pas appris à manœuvrer de manière plus fine aux côtés de son frère ? Par exemple, pour ce qu'il y a de plus grossier, pourquoi Jacques II a-t-il imposé à son peuple son catholicisme alors que Charles II avait compris les enjeux au point de se convertir uniquement sur son lit de mort ?

Peut-être une moindre intelligence et une moindre capacité dans la compréhension des enjeux politiques ?

« En économie, il est aussi dans le cercle de « ce qui lui appartient », « c'est à moi » et n'arrive pas à entendre les revendications qui lui sont extérieures »

Il ne prend pas en compte les enjeux des autres et reste concentré uniquement sur ses propres enjeux (en Angleterre, en Irlande où il veut l'aide des Irlandais sans compromettre trop les choses pour ménager les anglais)

« Qu'est-ce que donne la combinaison d'une personnalité narcissique à peu d'intelligence ?
= un bourrin

Quelqu'un qui doit diriger tout un peuple, mais qui n'est pas capable de sortir de son propre système de pensée devient effectivement un tyran, car il n'entend pas les besoins de autres. Il ne peut pas se remettre en question lui-même (mécanisme de défense perverse) et c'est toujours la faute de l'autre »

Mots-clés : « problématique narcissique », « faille narcissique »

Question de Véronique Tillier : « y a-t-il la moindre remise en question décelable chez Jacques II ? »

- La conversion de Jacques II

« La conversion de Jacques II apparaît comme un phénomène de différenciation où il se positionne pour forger son moi »

« Doit-on le considérer comme un bourrin omnipotent ou comme quelqu'un possédant son libre-arbitre ? Ce double questionnement reste présent ».

- Son sens de la mission

Le fait de croire que Dieu est avec lui se conjugue bien avec l'idée d'une personnalité narcissique : « avoir été choisi par Dieu, est génial car il se retrouve ici en numéro un. Au niveau identitaire, il peut alors construire quelque chose de différent de son père et son frère. Dans ce domaine, il a été le premier à se convertir »

Dans cette configuration, il devient le numéro un, celui par qui le catholicisme pourrait advenir (=sa façon de se positionner différemment)

Questions que cela soulève :

« Sa conversion est-elle sincère ou sommes-nous dans une problématique adolescente et identitaire où je me pose en m'opposant ? »

« Même avec une conversion sincère, ce deuxième mouvement est aussi parfaitement envisageable en ce qui concerne ce choix où il existe « par opposition à », ce qui nous ramène une nouvelle fois à l'idée d'un certain infantilisme d'autant plus qu'il « embête » tout le monde en le faisant ». C'est ce qu'on appellerait « un choix névrotique ».

« Les narcissiques sont vides de l'intérieur et ont donc besoin de dominer les autres pour se rassurer sur leur propre valeur ». Madame Véronique Tillier suggère même que la conversion de Jacques II au catholicisme s'inscrit, pour lui, dans cette même démarche de contrôle.

En pensant à la situation religieuse, Véronique Tillier suggère que son choix de religion ne constitue pas un hasard. En effet, son choix est embarrassant, et l'entêtement qui le caractérise pour rester fidèle lui permet d'être en position de force. Par sa conversion, il

désobéit pour la première et la dernière fois de sa vie, mais dans des proportions qui gênent une nation entière

Pour Véronique Tillier, son choix du catholicisme n'est pas non plus anodin. En effet, il choisit une religion qui prône, beaucoup plus que le protestantisme, une hiérarchie, une autorité qui va beaucoup plus dans le sens de son désir de pouvoir, de l'absolutisme royal qu'il désirait avoir.

Se convertir au catholicisme a été un moyen trouvé par Jacques II pour prendre la main dans un domaine qui embête tout son entourage.

Si on en revient à l'hypothèse d'une certaine immaturité, d'un manque de subtilité intellectuelle et de sa place de numéro deux, nous sommes dans une problématique de cadet où il fallait qu'il trouve quelque chose qui le détermine et où le catholicisme a servi cet intérêt de « j'existe différemment des autres grâce à quelque chose de particulier ».

Il n'y a certainement pas que cela dans son choix de religion, mais on peut envisager qu'au niveau psychologique, cela y ait parfaitement contribué.

Un choix vers l'affiliation maternelle = l'intégration de quelque chose qui ne vient pas que du père

Aussi, il a été sous la coupe de protestants en prison et quand il arrive dans la France catholique, il vit une vie de liberté. Le catholicisme représente une vie de liberté. Il représente d'ailleurs cette période de sa vie comme la plus heureuse

- La liberté de conscience, sa mission

L'idée d'imposer la liberté de conscience est très contradictoire en soi. L'utilisation de la contrainte pour arriver à ses fins ne semble pas le gêner. Il semble que la finalité, bonne à ses yeux, justifie les moyens. Les sentiments des autres ne l'intéressent pas.

La liberté de conscience représente une menace pour les anglicans. Jacques II ne se rend pas compte qu'il change toute la hiérarchie sociale de son pays et qu'il malmène sans le vouloir toute la société anglaise.

« Dans son narcissisme omnipotent, ce qui est bon pour lui, l'est forcément pour les autres »

« Quand on bouscule la hiérarchie, cela bouscule aussi les autres dans leur narcissisme ».

Liste des caractéristiques problématiques dans la personnalité de Jacques II :

- L'omnipotence (pensée magique ; pouvoir ; élu de Dieu ; imposer sa pensée parce qu'elle est la meilleure
- Il a toujours raison : aucune remise en question ; toujours une bonne raison d'avoir fait ce qu'il a fait ; les problèmes viennent des autres (immaturité : « c'est pas moi »)
- Incapacité d'empathie

- Un peu paranoïaque
- Besoin de réassurance fort
- Lacunes éducatives
- Image grandiose
- Menaçant, colérique : signe d'immaturité (« Quand il se met en colère face au refus de sa volonté, Jacques II est dans le rêve de l'omnipotence. Il « pique sa crise » comme un enfant à qui l'on refuse de faire sa volonté »)
- Condamne le plaisir des autres (alcool, bals...), mais reste à part (sa vie sexuelle)
- Une victime, un martyr. Il reste, du moins à ses propres yeux un héros

Rendez-vous intermédiaire en avril 2013 pour remettre le document en vue d'une deuxième relecture

Séance n° 5, le 30/05/2013 :

- discussion des questions soulevées par la relecture n° 2
- Abandon

D'après Véronique Tillier, situer le point de rupture dans la vie de Jacques II au moment où son père l'a laissé à Oxford n'est pas totalement satisfaisant d'un point de vue psychologique. Pour elle, la question de l'abandon n'est pas tant liée au fait que le père de Jacques II l'ait laissé à Oxford, mais au fait, qu'une fois entre les mains des parlementaires, Jacques II ait été séparé de ses gens qui étaient, vu son âge, des repères sécurisants.

Pour Véronique Tillier, cet épisode dans la vie de Jacques II constitue une véritable « rupture dans la continuité des soins ». Cette violence faite à un enfant est une « effraction » dans la vie sécurisée de Jacques II. L'insécurité de Jacques II et sa dépendance des autres trouve certainement, en grande partie, sa source dans cet épisode.

- Relation

L'immaturité générale de Jacques II se confirme dans sa gestion relationnelle. En effet, il se place toujours dans une position d'enfant vis-à-vis de l'autre.

Pour se rassurer il a besoin d'un cadre. Quand les choses ne se déroulent pas comme elles le devraient (selon lui), Jacques II gère très difficilement ses émotions. C'est pour cela qu'il règle souvent la contradiction, l'opposition par la colère : « incapacité à gérer l'affect autrement que par la violence »

- Echanges entre Charles I/ duc d'York en prison

Rôle de la parole du père vis-à-vis de son fils dans une situation très difficile où ils sont prisonniers. Paroles avec un impact « fondateur »

- narcissisme

Jacques II a besoin d'être aimé et admiré. Cela le rassure. Cela se voit dans ses relations, dans la manière qu'il a choisie de se représenter dans les tableaux, de se présenter toujours sous le plus beau jour, de ne jamais avoir tort, de vouloir être un héros...

Il existe une véritable « fragilité narcissique » chez lui.

Finalement, Jacques doit avoir une très mauvaise image de lui qu'il cherche à combler dans ses relations. C'est pour cela qu'il a besoin que les gens soient d'accord avec lui, pas parce qu'il pense qu'il est le meilleur, mais parce que, dans le cas contraire, cela impliquerait qu'il se remette en question. Cela le fragiliserait beaucoup trop dans l'estime qu'il a de lui-même. Perte d'estime de soi, de confiance en lui. Flagrant quand il est le plus en détresse, en Irlande, avec Melfort.

Ce travail de recherche explore le rôle de la personnalité de Jacques II dans son insuccès en tant que roi en Angleterre en 1688 et en Irlande en 1690. Il a pour objectif de montrer que son échec dans les deux pays n'est pas uniquement le résultat de situations religieuses, politiques et économiques très complexes qui sont déstabilisées à l'arrivée d'un roi catholique sur le trône, mais aussi le résultat d'une personnalité inapte aux fonctions royales. Dans un premier temps, nous avons analysé le contexte religieux, politique et économique dans lequel s'inscrit le début du règne de Jacques II en 1685. Notre objectif était de comprendre la nature des enjeux et des tensions dans les deux pays avant son arrivée au pouvoir pour déterminer à quel point sa gouvernance était vouée, ou non, à un échec. Malgré l'existence de nombreux facteurs indéniablement défavorables, la présence d'éléments tout aussi importants permettant de stabiliser et même de renforcer son autorité et ses soutiens en début de règne nous a montré que les raisons de l'échec de Jacques II doivent aussi trouver des réponses dans la psychologie du personnage. Par conséquent, nous avons entrepris une analyse psychologique de Jacques II pour définir ses traits les plus caractéristiques et comprendre si ces derniers le rendaient apte à assumer la fonction royale. Nous avons découvert que l'échec du règne de Jacques II est en grande partie celui d'un homme qui, non seulement n'était pas fait pour être roi mais, de surcroît, était enfermé dans des principes personnels très rigides qui plaçaient ses décisions presque systématiquement en décalage avec les attentes de ses alliés principaux en Angleterre et en Irlande.

The Failure of King James II's Reign in England (1688) and in Ireland (1690): the Study of a Personality in Context.

This dissertation explores the role of James II's personality in his failures as King of England in 1688 and of Ireland in 1690. Its main objective is to show that his setbacks in these two countries do not only originate from very complex religious, political and economic situations which became destabilized when a catholic King ascended the throne, but were also the result of a personality lacking leadership qualities. First of all, we studied the religious, political and economic context in which James II became King in 1685. Our goal was to understand the issues and tensions at stake in the two countries before James II's enthronement to determine to what extent his governance had been doomed to failure or not. Despite many adverse situations, the presence of equally important elements to stabilize and even strengthen his authority and his supports at the beginning of his reign showed us that the reasons for the failure of King James II were also likely to be related to his psychology. Consequently we undertook a psychological analysis of James II in order to find out more about his most characteristic features and understand if they were compatible with his royal office. We found that the failure of King James II's reign was that of a man who was not only poorly adequate for kinship, but who, in addition, was stuck in personal values which made him make decisions which were most frequently at odds with the demands of his key allies in England and Ireland.

Mots clés en français : Personnalité de Jacques II, Angleterre, Irlande, religion, politique, économie.

Mots clés en anglais : Personality of James II, England, Ireland, Religion, Politics, Economics.

ED 514-EDEAGE

Institut du Monde Anglophone, 5 rue de l'Ecole de Médecine – 75006 PARIS

Discipline : Etudes du monde anglophone

